This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 3974 d. 1269

462

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME HUITIÈME

VERSAILLES

E. AUBERT
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
6, Avenue de Sceaux

P.-F. ETIENNE
LIBRAIRE
48, Rue de la Paroisse

1870

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME HUITIÈME.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME HUITIÈME

VERSAILLES

E. AUBERT
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
6, Avenue de Sceaux

P.-F. ETIENNE
LIBRAIRE
46, Rue de la Paroisse

1868

BODLEIAN
P
8 NOV 1971
LIBRARY

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE.

SÉANCE SOLENNELLE

DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 1866

SOUS LA

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. BOSELLI

Préfet de Seine-et-Oise.

Allocution de M. NOEL, Président titulaire.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Depuis les Gaulois, nos aïeux,
Qui, s'il nous est permis d'en croire
Le grand César et son histoire,
Se battaient bien et parlaient encor mieux;
On a toujours, dans cette belle France,
Aussi fertile en soldats qu'en auteurs,
Une indulgente complaisance
Pour la phrase et pour les phraseurs;
On regarde toujours comme une bonne aubaine
L'occasion d'écouter un discours,
Et, vérité non moins certaine,
Les orateurs ne font jamais de peine
En annonçant qu'ils seront courts.

Démêle qui pourra par la philosophie
De ces deux sentiments la contradiction ;
Il en est d'autres dans la vie
Dont, à coup sûr, je vous défie
De donner l'explication :
On aime la vertu, l'on pratique le vice ;
Sur une table d'or on écrit un traité
Pour exalter la pauvreté ;
En visant la hauteur, on court au précipice :
L'homme n'est que contraste et qu'opposition.
Sans jouer le rôle d'apôtre
Et perdre à nous changer et mon temps et le vôtre,
Je vais en profiter dans cette occasion.

Messieurs ! je serai court ; je serai court, Mesdames !
Infaillible moyen d'être moins ennuyeux.
Après ce préambule, agréable à vos âmes,
Je puis passer parole... et vous direz : tant mieux !
Mais un devoir impérieux,
Auquel d'ailleurs j'aurais regret de me soustraire,
M'ordonne de ne pas me taire
Avant de vous offrir avec effusion
Tous nos remercîments, et la reconnaissance
Que mérite votre présence,
Et l'accueil qu'a reçu notre invitation.

Il ne faut que deux mots, si le cœur les inspire,
Ce que j'exprime mal, vous le comprendrez bien.
Que chacun à son rôle ici sache suffire :
Être discret, voilà le mien ;
En effet, par quel privilége,
Éternisant mon compliment,
En vrai bavard, vous priverais-je

D'entendre un travail important?
Quand, pour vous instruire et vous plaire,
J'aperçois tel et tel confrère
Qui prépare son manuscrit,
Où la force du sens le dispute à l'esprit,
Est-il fort à propos et de la bienséance,
Qu'usant jusqu'à l'abus de cette présidence,
J'aille confisquer la séance
A votre dam, à mon profit?
J'ai le droit glorieux de donner la parole,
Mais non celui de la garder;
Les instants que je prends, je crois que je les vole
A d'autres qui sauront bien s'en accommoder.
En tête d'un corps littéraire,
Si l'on veut quelque qualité,
Ce n'est pas être trop sévère
Que d'exiger au moins la probité.

Si j'allais vous crier : « Au nom du rang suprême,
« Cette première heure est à moi!
« Comme juché plus haut, je prétends la deuxième;
« Comme collègue aussi, j'ai ma part de troisième;
« Et si quelqu'un réclame au moins la quatrième,
« Je puis... » Voyez déjà la panique et l'effroi!
L'auditoire aurait fui — sauf un ou deux peut-être
Qu'un tranquille sommeil retiendrait en ces lieux,
Et mes confrères furieux
Pourraient *in petto* se promettre,
A l'avenir, d'élire un président
Qui gardât de Conrart le silence prudent.

Evitant ces excès, je me borne à vous dire,
Au nom de tous, combien nous nous trouvons heureux

De voir que notre appel attire
Un public à la fois aimable et sérieux.
C'est à nous à tâcher par des œuvres utiles
De répondre à cette faveur :
Le labeur s'adoucit, les efforts sont faciles,
Quand on est soutenu de la voix et du cœur.

Et si vous consentiez, dans les soirs ordinaires,
Mesdames, à venir nous trouver fréquemment,
L'espoir de mériter votre applaudissement
Donnerait de l'ardeur à nos feux littéraires.
On n'a pas tous les jours le spectacle ou le bal ;
Passer dans notre salle une heure par semaine,
Ce n'est pas une grande peine,
Le vendredi surtout, avant le carnaval.
Vous ne feriez pas pénitence
En nous écoutant, Dieu merci !
Mais d'autre part, ce n'est pas rompre l'abstinence
Ni faire gras que de venir *ici* (1).
Vous répondrez : « *Ici*, c'est fort bien ; mais les charmes
« Des entretiens les plus savants
« Pâlissent quand il faut franchir la place d'Armes
« A la nuit, et par tous les temps. »
J'en fais l'aveu, l'objection est forte ;
Je n'y puis rien, malgré mon vif désir.
Essayez toutefois d'aborder notre porte.
Platon prétend, — en quel endroit? n'importe, —
Qu'il faut par la fatigue arriver au plaisir.

Pour vous, notre latin saura rester honnête ;
Et le grec deviendra galant à votre aspect ;

(1) La séance solennelle s'est tenue dans la Galerie municipale.

Notre philosophie aussi vous fera fête,
Et l'histoire, à coup sûr, sera pleine d'attrait;
Elle nous montre à chaque page
Que l'héroïsme et les talents
Sont aussi bien votre partage
Que l'esprit et les agréments.
En tout temps dans notre patrie,
De nos jours comme aux jours de la chevalerie,
Au champ d'honneur comme à l'Académie,
Vous êtes juges des tournois,
Et vos suffrages et vos voix,
Pour les plumes ou les épées,
Dans l'encre ou dans le sang trempées,
Ont toujours inspiré de glorieux exploits.

S'il nous était permis, après cette séance,
Mesdames, d'emporter la flatteuse espérance
Qu'on vous verra chez nous quelquefois revenir,
Je pourrais de la présidence
Qui ce soir même va finir
Laisser dans les esprits un bien doux souvenir.
Sans doute, vous trouvez que, malgré ma promesse,
Je prolonge, en dépit de tous les auditeurs,
De cette harangue traîtresse
Les interminables longueurs :
Je me tais. Une voix connue et très aimée,
De nos divers travaux vous expliquant le cours,
Produira plus d'effet sur votre âme charmée
Que ne feraient tous mes discours.

RAPPORT sur les travaux de l'année académique 1865-1866, par M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Une partie des publications envoyées par les Sociétés correspondantes de la nôtre (je voudrais pouvoir dire toutes), ont été pour MM. Cougny, Chappe, Noël et Anquetil la matière de rapports qui vous ont démontré que le travail ne se ralentit ni dans Liége, ni dans Arras, ni à Laon, ni à Caen, ni à Metz, ni à la Rochelle, ni à Bordeaux, ni à Perpignan. Des rapports attendus vous montreront qu'il ne se ralentit point dans les autres parties de l'Empire, et que toutes les Sociétés savantes continuent de donner et de recevoir l'exemple d'une active et féconde émulation. Le sommaire que je vous dois lire ce soir montre, malgré sa sécheresse, que notre Société est demeurée fidèle à son passé et que rien n'annonce la décadence.

La philosophie pure ne vous a guère occupés que dans une séance où M. Belot vous a exposé, d'après M. Fr. Vischer, les mystères de l'antinomie hégélienne, au moyen de laquelle le philosophe allemand prétend résoudre tous les problèmes les plus ardus de la psycologie et de la métaphysique. Hégel et son antinomie ont-ils recruté parmi nous des adeptes? Je ne le crois pas; mais ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est que le véritable esprit philosophique, celui qui ne se noie point dans de chimériques et malsaines abstractions, n'est absent d'aucun de vos travaux, et qu'il préside à toutes vos recher-

ches sur le droit et la législation, sur l'histoire et la littérature.

Le droit, ce principe absolu dont les lois humaines ne sont que l'incomplète manifestation, peut s'envisager sous des aspects très divers, soit qu'on l'étudie dans la théorie pure ou dans les faits, dans le domaine de la conception idéale ou dans le domaine de l'histoire. Il est un peuple unique dont on peut dire que sa vie s'est incarnée dans sa législation. On peut croire tout d'abord que le peuple romain fut par excellence le peuple conquérant; un moment d'attention prouve qu'en jugeant de la sorte on commettrait la plus grave erreur. Aux yeux du philosophe et du penseur, Rome apparaît plus législatrice encore que guerrière, et la ville éternelle est si bien la ville du droit que sa langue usuelle, la langue de ses orateurs, de ses poètes comiques et satiriques, en porte partout l'ineffaçable empreinte. C'est même à cela qu'elle doit ce caractère essentiellement lapidaire qu'aucune langue, ancienne ou moderne, ne possède au même degré. Les jurisconsultes sont en mille endroits les meilleurs ou même les seuls interprètes de Plaute et d'Horace. Tel est le sommaire bien incomplet des considérations que M. G. Doublet a développées dans plusieurs séances sur cette grave matière.

D'autres se sont attachés à des questions plus spéciales et plus pratiques.

M. Th. Rudelle vous a exposé, d'après un savant travail de M. de Tourville, la législation relative aux noms patronymiques, et vous a montré combien de phases elle a traversées avant d'avoir été définitivement fixée par le Code Napoléon.

M. Edm. Chardon vous a présenté quelques considérations sur ce qu'on appelle la propriété littéraire. Il a

examiné la nature toute spéciale de cette propriété, la plus réelle de toutes et la moins déterminée, la protection qu'elle est en droit de réclamer, et la mesure dans laquelle l'intérêt et le droit publics veulent qu'elle soit sauvegardée par la société. Question grave et ardue, compliquée d'éléments multiples, qu'on ne trancherait pas sans susciter de graves désordres, mais qu'on ajourne par des compromis peu logiques si l'on veut, mais dont il faut bien cependant reconnaître la sagesse.

Un autre sujet bien autrement grave a été abordé par M. d'Urclé, un sujet qu'on n'aborde point sans crainte et sans scrupule, car il touche à la vie même de la société française telle que l'ont constituée les principes de la Révolution : je parle du droit de tester, dont la limitation est aujourd'hui signalée par toute une école comme illogique, impie et subversive. Est-il vrai qu'il y ait dans cette limitation un attentat contre le droit même de propriété? une arme pour battre en brèche la famille qu'on prétend protéger? un dissolvant qui ruine l'autorité paternelle? Est-il vrai que la loi, pour prévenir des abus possibles, mais le plus souvent chimériques, ait outrepassé le but en supprimant un droit dont le maintien soit réclamé par la morale et par l'ordre public? Voilà ce que s'est demandé M. d'Urclé, et je me hâte de dire qu'il n'a fait que résumer les arguments apportés dans le débat par les publicistes et les jurisconsultes qui réclament une réforme. Vous a-t-il amenés tous à partager ses préférences? Non, sans doute, et il n'était pas possible qu'une vive controverse ne s'élevât sur la légitimité et sur la portée d'une mesure qui peut sembler, à tort ou à raison, un retour déguisé vers un passé suspect et impopulaire. Peut-être le temps amènera-t-il, en ceci comme en tant d'autres cas, une transaction amiable entre deux

principes opposés, dont aucun n'a le droit ni le pouvoir d'anéantir l'autre, et auxquels le législateur est tenu de faire une part équitable.

M. Jeandel vous a présenté quelques considérations morales touchant la peine de mort et les règlements qui concernent l'inhumation des suppliciés ; il s'est demandé s'il ne conviendrait pas de répudier la portion de ces règlements qui semble, dit-il, un anachronisme et un legs d'une législation barbare, heureusement abolie, qui répugne à nos mœurs plus humaines et dont l'efficacité morale, à titre d'exemple, n'est rien moins que démontrée.

On sait que Quesnay, le fondateur reconnu de l'économie politique, naquit à Montfort-l'Amaury, qu'il vécut et mourut à Versailles, et fut inhumé dans l'église Notre-Dame. L'étude de cette science s'impose donc à Versailles comme une sorte d'héritage, et elle a tenu cette année dans vos travaux une place considérable. Le temps m'oblige à ne mentionner guère que des titres.

M. G. Renaud, après avoir exposé l'objet de la science, en a esquissé la méthode et déterminé les limites; puis, sans avoir la prétention de faire un cours, il s'est borné à traiter successivement quelques points d'un incontestable intérêt, retraçant un jour l'histoire du travail, une autre fois celle des machines, un jour celle des corporations regrettées quelquefois de ceux qu'effraient les excès d'une liberté absolue et d'une concurrence illimitée, une autre fois celle de ces sociétés taisibles du moyen âge, qui ne laissent pas d'offrir de remarquables analogies avec les sociétés coopératives qui font grand bruit à l'heure qu'il est, et qui affichent la prétention de soustraire l'ouvrier à la tyrannie du capital; aussi bien il semble que, de nos jours, les capita-

listes aient remplacé les rois dans l'emploi de tyrans. M. G. Renaud vous a exposé en outre ce que la science entend par capital, un mot dont la compréhension réelle est bien plus vaste qu'on ne le suppose; il vous a parlé du salaire et des causes qui l'élèvent ou l'abaissent sans éveiller suffisamment la prévoyance de ceux qui jouissent ou qui souffrent tour à tour; enfin du crédit en général et en particulier de celui qu'un économiste célèbre a nommé *crédit intellectuel :* bizarre association de mots et d'idées disparates, contre lesquels il vous a paru que la science économique n'est pas suffisamment en garde, et qui, lui donnant les apparences d'un matérialisme brutal, la rendent à la fois suspecte aux moralistes autant qu'odieuse au bon goût. Il fut un temps où, de par la loi, l'esclave s'appelait une *chose :* eh bien ! l'économie politique fait pis encore quand elle décore la *personne humaine* du titre de *capital :* mauvaise phraséologie, soit, mais qui a son danger, parce qu'elle révèle de mauvaises tendances. Ce n'est pas spiritualiser l'industrie que de parler de la *bienfaisance* d'un chemin de fer, c'est matérialiser une vertu.

M. Rudelle vous a retracé, d'après un excellent travail de M. Antony Calmon, l'histoire de l'impôt en France, ses transformations, ses changements de nom, déguisant souvent le maintien du fond; enfin les efforts et les précautions du législateur pour arriver à la plus équitable répartition des charges que l'intérêt général impose à tous les particuliers.

Vous avez reçu de plusieurs membres correspondants plusieurs notices archéologiques.

M. de Vals, archiviste de Tarn-et-Garonne, vous a fait connaître le résultat de fouilles toutes récentes exécutées dans l'Aveyron ou dans la grotte de Cros, près de

Montauban, lesquelles ont justifié pleinement les conjectures antérieures de l'auteur touchant la haute antiquité de ces habitations primitives de nos aïeux troglodytes.

M. Decosse vous a fourni sur quelques vestiges de constructions antiques, découverts l'an dernier dans le canton de Dourdan, des détails qui pourraient servir de point de départ à des recherches et à des vérifications ultérieures.

Enfin, M. l'abbé Barranger, outre plusieurs anecdotes concernant Villeneuve-le-Roi, outre quelques notices géologiques et topographiques sur la contrée, vous a adressé un nouveau mémoire dans lequel il s'attache à démontrer par de nouveaux arguments que le Métiosedum des Commentaires de César, ce champ de bataille indéterminé où les Parisiens furent exterminés par Labiénus, n'est pas autre que Villeneuve-le-Roi dont la topographie lui semble se prêter merveilleusement à tous les détails du récit.

M. de Sadous, qui a bientôt achevé une œuvre des plus considérables, la traduction des dix-huit volumes de l'*Histoire de la Grèce*, par M. Grote, vous a lu d'importants extraits de ce beau travail où la science exégétique de l'Allemagne s'est alliée dans un heureux tempérament avec ce bon sens pratique tout particulier à la race anglo-saxone. Les chapitres qui concernent l'administration de Périclès et le rôle de ce grand citoyen, la peste d'Athènes, le caractère d'Alcibiade, enfin les causes et les résultats de l'expédition de Sicile, semblent le résumé le plus complet, le plus réellement vrai de tous les documents que le temps et les barbares aient laissés venir jusqu'à nous.

M. Belot vous a communiqué un chapitre d'un important travail sur l'histoire romaine, chapitre dans lequel,

mettant en œuvre toutes les ressources amassées par l'érudition moderne, il a restitué son vrai caractère à un grand et capital événement qui, dans le récit de Tite-Live, aux yeux des moins sceptiques, paraît moins historique que légendaire : je veux dire la retraite du peuple sur le mont Sacré. Le travail de notre collègue ne tardera pas à être soumis au jugement du monde savant, et il nous est permis d'augurer qu'il fera honneur à la hardiesse et à la circonspection de l'érudition française.

M. Cougny vous a communiqué un mémoire sur le parti républicain au temps de Henri III, d'après des documents inexplorés. Que l'idée de supprimer une royauté qui, sous les derniers Valois, n'enfantait plus que l'anarchie, se soit fait jour alors dans beaucoup d'esprits ardents, mêlés aux déchirements des partis, c'est ce que démontraient jusqu'ici de nombreux écrits émanés des ligueurs et des protestants ; mais ce que l'on sait peu, ce que M. Cougny a mis en pleine lumière, en s'aidant surtout d'un poème aujourd'hui fort rare et intitulé : *Satire contre les Républicains*, c'est qu'en dehors des fanatiques il existait un parti républicain très sérieux, très politique, qui probablement aurait jeté dans le sol de profondes racines, si le génie de Henri IV n'eût heureusement cicatrisé les plaies des dissensions civiles et religieuses.

La pensée de reconquérir l'Orient sur la barbarie et de le rendre à la civilisation chrétienne n'est point une de celles qui naissent et s'éteignent au hasard : la pensée qui enfanta les croisades est de celles qui laissent dans les esprits une empreinte profonde et durable. Aussi même encore sous le dernier des Valois, un projet de croisade était-il formé, projet dont M. Cougny vous

a retracé les bizarres incidents aujourd'hui généralement oubliés. Le projet avorta, mais non pour les raisons qui le feraient avorter aujourd'hui. L'alliance éphémère et mal accueillie de François Ier avec la Porte n'avait paru qu'un fâcheux expédient, et l'on ne prévoyait pas qu'un jour le maintien du croissant sur les tours de Sainte-Sophie apparaîtrait à l'Occident comme l'unique moyen de prévenir une conflagration universelle.

M. An. Digard vous a lu d'importants fragments traduits des œuvres historiques de M. César Cantù et relatifs à l'établissement de l'Eglise en Italie, au rôle politique et religieux de Grégoire VII et aux tentatives réitérées mais toujours impuissantes des principaux hérésiarques de la Péninsule. Il vous a soumis, en outre, une étude sur un problème historique agité plusieurs fois et diversement résolu par des intérêts et par des passions opposées : *Dante fut-il hérétique?* Et il vous a démontré qu'on ne saurait répondre affirmativement à cette question que par la plus étrange confusion de mots et d'idées.

La Bibliothèque de la ville possède, entre autres curiosités précieuses, un volumineux recueil manuscrit, rédigé par un huissier au Parlement de Paris, dont M. Le Roi vous a fait connaître la partie qui se rapporte aux années 1765, 1766 et 1767, période non moins agitée que celle qui avait vu les supplices de La Barre et de Lally, l'expulsion des jésuites et les folies des convulsionnaires, non moins agitée que celle qui vit la disgrâce de Choiseul et le lit de justice du 13 avril 1771. Ce manuscrit contient une foule de notes et de détails qui ne sont pas l'histoire sans doute, mais qui l'éclairent, qui la vivifient et restituent souvent aux faits principaux leur vrai caractère et leur vraie physionomie.

M. Le Roi a également exploré pour vous deux autres manuscrits qui, à soixante ans de distance, sous Louis XIV et sous Louis XV, font connaître ce qu'était et ce que coûtait le *menu du roi*, et l'état des gens qui avaient droit de manger à ces tables. Il y a dans ces sortes d'archives plus d'un renseignement précieux pour l'historien et pour le moraliste. L'économiste surtout peut y trouver de sûrs éléments pour déterminer le prix comparatif des denrées alimentaires et la valeur relative de la monnaie qui les représente. Entre la date de 1683 et celle de 1743, le prix des dîners royaux avait doublé, sans que la table fût plus royalement servie. Avons-nous le droit de nous en étonner, nous qui en moins d'un demi-siècle avons vu décupler sur nos côtes le prix d'un crustacé cher aux gourmets, mais dont l'existence sera traitée de fable par nos neveux et reléguée dans les limites de la période antédiluvienne ou légendaire?

Voltaire, en plus d'un endroit et notamment dans le *Russe à Paris*, parle du curé Fantin, qui, dit-il, fut surpris volant à un mourant une bourse de cent louis et cependant n'était pas philosophe. M. Beuchot, dans son édition chère aux bibliophiles, ne dit rien sur ce personnage; mais M. Le Roi vous a raconté les étranges détails de ce vol commis à Versailles, en 1737, d'après le manuscrit de Narbonne, dont je suis heureux de vous annoncer que l'impression votée par vous est entièrement terminée.

M. Digard vous a exposé, d'après une rareté bibliographique, de quelle manière étaient organisées, au XVII[e] siècle, les conférences qui se tenaient au *Bureau d'esprit*, et vous avez remarqué combien peu d'analogies elles présentent avec celles que les deux dernières années ont vues s'organiser non sans succès dans un

grand nombre de villes, et dont cette enceinte n'a point perdu le souvenir.

Les voyages deviennent tous les jours plus faciles et plus communs, mais tout le monde ne sait pas également voyager. Les uns ne voient rien, n'observent rien ; ils se déplacent par mode ou par inconstance : pour eux les plaines de la Beauce ou de la Champagne sont aussi pittoresques que les Alpes ou les Pyrénées, et revenus dans leurs foyers ils ne savent que comparer les wagons aux wagons, les tables d'hôte aux tables d'hôte. D'autres voyagent avec goût, avec profit, avec discernement, mais leur jouissance est égoïste et concentrée soit par choix, soit par impuissance de se communiquer. D'autres enfin doublent leur plaisir en le partageant avec d'autres et ravivent ainsi par leurs récits toute la fraîcheur de leurs premières impressions. Le voyageur devient alors cet Ulysse qui ne visitait les pays que pour en étudier l'esprit ou les mœurs, ou ce pigeon du bonhomme qui dit :

Je reviendrai dans peu conter de point en point
Mes aventures à mon frère ;
Je le désennuierai : quiconque ne voit guère
N'a guère à dire aussi. Mon voyage dépeint
Vous sera d'un plaisir extrême.
Je dirai : j'étais là ; telle chose m'avint,
Vous y croirez être vous-même.

Ce plaisir, plusieurs de nos collègues ne vous l'ont point envié.

Ainsi M. Digard vous a promenés tantôt dans ce lointain labyrinthe du vieux Paris auquel bientôt la postérité ne croira guère plus qu'à celui de Minos, tantôt sur les plages et dans les riches cités de la Neustrie ou sur les

falaises granitiques de l'Armorique, tantôt dans cette île délicieuse de Jersey, ce jardin d'Alcinoüs qui s'étonne de n'être pas français, tantôt enfin dans les monastères de la Péninsule ibérique, depuis le sommet des Alpes grecques ou pennines jusqu'au pied du Vésuve et de l'Etna.

Sans être insensible aux beautés de la nature et de l'art, M. Digard vous a paru surtout préoccupé de questions morales et de souvenirs historiques. M. Ed. Chardon, en vous racontant son séjour à Florence et à Rome, s'est absorbé presque tout entier dans la contemplation et dans la description des merveilles enfantées par les artistes de la Renaissance.

M. Hueber, en vous esquissant les merveilleux progrès de la colonisation australienne et les transformations opérées tous les jours sur cette terre vierge par d'infatigables pionniers, en vous faisant assister aux rudes labeurs de ces aventureuses explorations où le désir de voir, où l'humeur inquiète, où l'attrait même du péril et de la souffrance précipite sans cesse l'homme épris de l'inconnu, était en droit de vous parler, comme le héros du poète, non-seulement des épreuves qu'il a vues, mais encore de celles dont lui-même a eu sa part, *et quorum pars aliqua fui.* Si le récit des voyages, de découvertes surtout, a des charmes irrésistibles même dans un livre muet, combien ce charme n'est-il pas plus grand quand le narrateur est là qui nous dit : j'y étais, souvent dénué de tout, souvent endurant la faim et la soif, souvent exposé à toutes les intempéries d'un ciel inclément, et me demandant non sans anxiété si jamais il me serait donné de revoir ma chère Argos.

En vous entretenant d'un curieux mais incomplet recueil des productions de la littérature populaire au moyen

âge, par M. Ch. Nisard, M. d'Urclé a examiné l'influence exercée par ce genre de composition sur les classes pauvres et ignorantes qu'elles peuvent éclairer et polir, pourvu qu'elles soient saines et morales, abêtir si elles sont niaises et frivoles, dépraver si elles sont imprégnées d'idées fausses et inspirées par des passions basses et subversives. Quelle leçon pour un peuple que de lui enseigner chaque matin dans un feuilleton que la vertu ne recrute plus ses héros que dans la fange du bagne !

Vous devez à M. Délerot un examen approfondi d'un livre tout récent de Daniel Stern, intitulé : *Dante et Gœthe*; mais je ne sais si malgré tous les arguments d'une habile plaidoirie vous avez réellement démêlé entre les deux poètes cette affinité intime que l'auteur croit avoir aperçue. Je ne sais si vous avez été amenés à reconnaître, sous la majesté solennelle du Jupiter de Gotha, un de ces génies surhumains qui s'imposent à l'admiration de tous les peuples et de tous les âges. La faute en est peut-être aux défaillances de l'esprit français ; on aura peine à nous convaincre néanmoins que les défauts de l'esprit allemand n'entrent point pour une forte part dans cette espèce d'antipathie résultant d'une incompatibilité d'humeur.

L'Académie française proposait, il y a quelque vingt ans, pour sujet de prix un Discours sur Voltaire. Ce terme, inusité dans les concours de ce genre, où le mot d'éloge semblait consacré par la tradition, surprit d'abord, puis on ne tarda pas à reconnaître comment il avait dû s'imposer de soi-même. La renommée de ce grand génie n'est point assez pure, et il a légitimement amassé sur sa tête trop de haines et de colères, il a suscité trop de panégyriques et trop d'admirations sincères et désintéressées pour qu'une certaine part de blâme ne

se mêle point à l'éloge. L'Académie ne pouvait demander qu'un jugement. On en peut dire autant de Chateaubriand; le romancier et l'historien, le publiciste et l'homme d'État, le chef d'école et le drapeau du romantisme littéraire et religieux seront longtemps l'objet de discussions passionnées. Je n'en veux pas d'autre preuve que les séances qui ont suivi la lecture d'un essai de M. G. Renaud sur Byron, dans lequel celui-ci avait sévèrement jugé l'auteur des *Martyrs*. Dans la discussion provoquée par ce jugement qui n'a pas manqué d'approbateurs, M. de Lécuyer a répondu aux censures par une apologie presque sans réserve; M. G. Renaud a défendu son opinion par une sorte d'acte d'accusation générale, et M. Anquetil, en essayant de tenir la balance égale entre l'éloge et le blâme, n'aura probablement satisfait personne par cette espèce de transaction prématurée.

Vous devez à M. Cougny une étude de linguistique dont l'auteur, prenant pour texte la fable de Boileau, *l'Huître et les Plaideurs*, a exposé par quelles transitions faciles à reconnaître s'est opérée, dans les mots et dans les tours, la lente conversion du latin en français. Si notre langue est presque exclusivement latine, que penser de l'imprudence qui pousse à en amoindrir, sinon même à en supprimer l'enseignement?

Vous lui devez encore un examen très approfondi de deux poèmes de Béroald de Berville, intitulés : l'un *le Moyen de parvenir*, l'autre *l'Idée de la République*, poèmes encore rudes et informes, où manque le goût, la mesure, la proportion, mais qui n'en offrent pas moins à l'historien, au moraliste, au littérateur, au philologue surtout, plus d'un rapprochement aussi piquant qu'inattendu.

Enfin vous lui devez un essai sur quelques moralistes

un peu oubliés du XVI^e^ siècle, et notamment sur Pibrac dont les Quatrains longtemps célèbres ne méritent certes, ni pour le fond ni pour la forme, l'espèce de discrédit où ils sont tombés.

Vous devez à M. Lacombe une étude sur la correspondance de Charlet, cet artiste plein de verve patriotique et primesautier, qui sut peindre avec la plume comme il parlait avec le crayon et le pinceau ;

A M. Chappe, une étude sur M. de Serres, ce courageux citoyen qui fut sous la Restauration l'un des orateurs les plus respectés et qui firent le plus d'honneur à la tribune française ;

A M. Alf. Dufaure, un essai sur la vie et les œuvres de Reboul, le boulanger poète dont Nîmes s'honore à bon droit, et que le suffrage populaire précipita malgré lui, en 1848, dans des honneurs pour lesquels son tempérament n'était guère trempé ;

A M. Montalant-Bougleux : 1° un discours moitié historique, moitié philosophique, intitulé *l'Arbre de Wellington* ; 2° un rapprochement littéraire entre Millevoye et Victor Hugo à propos de deux pièces de vers assez semblables de fond, assez différentes de forme : *les Plaisirs du poète*, par l'un ; *le Poète est un riche*, par l'autre.

M. H. Durand vous a lu de nouveaux fragments de son grand travail sur Erasme. Il vous a exposé quelles étaient les idées de ce puissant esprit sur l'instruction telle qu'elle était donnée de son temps, et de quelles heureuses réformes son irrésistible ascendant hâta l'accomplissement. Il vous a montré l'autorité et l'activité du hardi mais prudent novateur s'étendant non-seulement sur la France, sur l'Angleterre et sur l'Allemagne, mais encore sur l'Italie, où pourtant il semblait que l'amour-

propre national ne dût pas voir sans ombrage et sans ennui l'immense popularité d'un étranger et d'un nouveau venu dans le monde de la Renaissance.

M. Noël vous a entretenus de la pièce espagnole intitulée *la Jeunesse du Cid*, par Guilhem de Castro, titre qui ressemble assez à une antiphrase, puisque aussi bien le héros est déjà fort mûr. Il vous a montré combien Corneille a fait sagement de délaisser cette suite du véritable Cid, auquel elle ressemble si peu.

Il vous a lu un essai sur la vie et sur les ouvrages de Fléchier, à l'occasion du remarquable travail dédié à la mémoire de l'évêque et de l'orateur sacré par l'un des chanoines de la cathédrale de Nîmes.

Il vous a rappelé aussi la carrière littéraire d'un écrivain trop vite oublié, le fabuliste Naudé, poète simple et gracieux, spirituel sans afféterie, sensible sans tristesse morose, et dont les œuvres reposent agréablement l'esprit des violences boursouflées et du brutal sensualisme affecté par un trop grand nombre de nos contemporains.

Enfin, il vous a entretenus d'un important ouvrage de M. Legrelle, l'un de nos correspondants, dans lequel celui-ci a étudié le poète danois Holber comme imitateur de Molière.

> Faites tous vos vers à Paris,
> Et n'allez point en Allemagne :

Ainsi parle dans son temple le dieu du goût par la bouche de Voltaire; et ce distique peut me servir à résumer et à traduire ici le jugement porté par M. Edm. Chardon sur l'auteur des *Chansons des rues et des bois*.

M. Anquetil vous a présenté une étude sur le *Lion*

amoureux, cette pièce à laquelle ne sied guère le nom de comédie et où l'on peut relever plus d'une infidélité à l'histoire, plus d'une défaillance dans la peinture des caractères et dans la conduite de l'action, plus d'une tirade déclamatoire que n'explique pas toujours assez le ton déclamatoire de l'époque, plus d'un sacrifice de la vraisemblance fait au désir de ménager des convictions inconciliables et irréconciliables, enfin plus d'un péché contre la langue et contre le goût, mais que le public avec raison n'en a pas moins prise sous son égide comme l'une de ces œuvres trop rares d'où la bassesse et la trivialité sont bannies, une pièce dont l'auteur respecte son art, respecte sa personne, respecte son auditoire. Ce n'est pas M. Ponsard qui consentirait à venir étaler sur la scène les grossiers propos ni les *torchons radieux* des lavandières.

Vous devez à M. Gueullette deux nouvelles intitulées : 1° *le Ruban de la Sainte-Madeleine;* 2° *une Coquille;*

A M. le marquis de Gaillon, un fragment d'un *Voyage sentimental* à la façon de Sterne.

Le roman même, car je ne dois rien omettre, a été essayé dans des conditions assez originales et assez fantasques par je ne sais combien de collaborateurs travaillant à part sur un cadre donné, et courant au dénoûment par monts et par vaux, sans aucun autre concert. L'œuvre n'est point achevée, et les auteurs vous ont prié d'avance de ne pas attacher à cette fantaisie plus d'importance qu'ils n'y en attachent eux-mêmes.

M. Cougny vous a lu la traduction en vers français : 1° d'un très beau fragment des hymnes orphiques sur l'essence et sur les attributs de la divinité ; 2° de deux courtes idylles de Bion ; 3° de la dernière élégie de Properce.

M. Lottin vous a lu la traduction en vers de la première élégie de Tibulle, traduction longtemps attendue que nous avons saluée comme un gage des suivantes.

M. Anquetil vous a lu la douzième épitre du premier livre d'Horace et celle de sept satires sur les dix qui composent le premier livre.

M. Noël vous a lu la traduction de deux célèbres passages de Lucain : l'*Eloge de Pompée*, par Caton, et le *Portrait d'Alexandre;* d'un fabliau du moyen âge intitulé : *Argentine*, et de l'un des plus remarquables poèmes de Jasmin : l'*Aveugle de Castel-Cuillié*. Mais, ne se bornant pas à de simples traductions, il vous a lu plusieurs compositions originales : *le Pays natal*, *le Rêve de Marguerite* et la réponse à l'*Epître de M. Viennet à Boileau* sont des excursions dans le domaine infini de la poésie légère et de la poésie philosophique.

Vous devez à M. Lécuyer une fable intitulée : *le Supplice d'une ânesse;*

A M. Lafosse, une fable intitulée : *une Métamorphose;*

A M. Loir, des fragments poétiques sur le *Portail de la Collégiale de Mantes;*

A M. Courteville, deux pièces intitulées : 1° *le Berceau vide;* 2° *la Visite du printemps;*

A M. Fr. Barré, deux petits poèmes intitulés : 1° *les deux Roses;* 2° *la Chanson du pauvre homme;*

A M. Digard, un proverbe : *A bon chat, bon rat*, et quelques stances intitulées : *Ce qu'il faut pour être heureux;*

A M. Aug. Michaut, une *Chanson de noces;*

A M. Chappe, un poème sur *Vercingétorix*, couronné par l'académie de Mâcon ;

Enfin, à M. Montalant-Bougleux, deux élégies patrio-

tiques : *le Crucifix de Hougoumont* et *le Soir de Waterloo*, et une troisième pièce intitulée : *Doit-on se taire? Doit-on crier?* commentaire rectificatif de la morale d'une fable de M. Lottin :

A quoi sert de crier contre un gouvernement ?

La séance a été terminée par la lecture des morceaux suivants :

1° *Pibrac et Marguerite de Navarre*, par M. Cougny ;
2° *Les Mânes*, élégie, par M. Montalant-Bougleux ;
3° *Louis XVI et le serrurier Gamain*, par M. Le Roi ;
4° *Un Roi sourd*, fable, par M. Lafosse.

N. B. — Ces morceaux sont insérés dans la deuxième partie du volume.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE.

SÉANCE SOLENNELLE

DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1867

SOUS LA

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. PLOIX

Maire de Versailles.

Discours de M. G. DOUBLET, Président titulaire.

La Société des Sciences morales a toujours dû se féliciter de l'empressement avec lequel vous voulez bien répondre à ses invitations; et certes je ne dois pas cette année vous adresser, au nom de cette Compagnie, de moindres remercîments : un public d'élite, des fonctionnaires éminents ont accepté notre hospitalité, et, grâce à eux, cette séance est en réalité solennelle. Aussi j'aurais voulu qu'il me fût permis, ce soir, de m'arrêter à ces compliments de bienvenue; j'aurais voulu quitter la présidence dans une séance plus intime. Mais, puisqu'il faut qu'un discours public la termine, j'espère du moins que vous n'oublierez pas qu'en le prononçant je fais acte d'obéissance; pourrais-je d'ailleurs ne pas retrouver

parmi vous l'esprit habituel de notre Société, cette indulgente bienveillance, qui inspire toutes nos relations et qui peut même aller jusqu'à conférer la présidence?

C'est dans cette pensée que j'ai cru pouvoir vous présenter quelques réflexions sur un sujet qui commande l'attention autant par l'importance réelle que par l'actualité; je voudrais rechercher dans quel esprit l'enseignement populaire doit être dirigé et dans quelle mesure les sociétés savantes, comme la nôtre, pourraient y être utilement associées.

Il n'y a pas longtemps que La Bruyère publiait ses immortels *Caractères;* c'est en 1687 qu'ils ont paru pour la première fois. Or, à cette époque, il pouvait écrire ces mots célèbres qui contiennent une censure sévère des élégances prodigues et des dépenses égoïstes de son siècle : « L'on voit certains animaux farouches, des « mâles et des femelles, répandus par la campagne, « noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la « terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opi- « niâtreté invincible; ils ont comme une voix articulée; « et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent « une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils « se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de « pain noir, d'eau et de racines. »

C'était des ouvriers de la campagne que La Bruyère traçait ce triste portrait; mais il aurait pu l'appliquer sans inexactitude aux ouvriers des villes. Nous pouvons donc, en le rapprochant de leur situation actuelle, déterminer les améliorations que leur condition a reçues.

Ces hommes que La Bruyère avait tant de peine à reconnaître, sont aujourd'hui associés à la vie politique de la France au même titre et avec les mêmes droits que les autres citoyens; et d'autre part ils n'ont plus à subir

une vie aussi grossière. Quels changements profonds depuis deux cents ans ! Mais ils avaient été réalisés principalement par nos révolutions; et elles avaient laissé tout à faire du côté de l'éducation intellectuelle et morale. Ce défaut de proportion entre les droits et les lumières présentait de nombreux dangers. Heureusement nous nous sommes mis résolûment à l'œuvre; et de toutes parts, aujourd'hui, on parle enfin de faire des hommes de ceux qui, depuis La Bruyère, étaient déjà devenus des citoyens.

Faire des hommes, c'est en effet le véritable but de l'éducation. Mais que signifient exactement ces mots ? S'il nous fallait, pour répondre, donner une définition complète de l'homme, la tâche ne serait pas sans difficultés : heureusement nous ne devons la donner que pour la vie sociale, et à cet égard l'humanité peut marcher d'un pas sûr sans attendre que les penseurs se mettent enfin d'accord. Elle a pour se guider les lois de la conscience, les leçons de l'expérience individuelle et aussi celles de l'expérience collective, enregistrées par l'histoire. Interrogeons notre vie, les fautes que nous avons commises, le bien que nous avons pu faire; cherchons pourquoi ces fautes aujourd'hui et pourquoi ces vertus demain. Lisons dans l'histoire ces grandeurs et ces décadences qui s'y succèdent, hélas ! si rapidement. Partout où les fautes se rencontrent dans la vie, partout où les décadences se montrent dans l'histoire, c'est qu'à ce moment l'homme avait oublié sa véritable nature et sa haute destinée. Prendre les passions pour conseillères, abdiquer à leur service et notre raison et notre liberté, voilà pour la vie individuelle l'origine de fautes amèrement regrettées. Se dégoûter de l'énergie virile qu'exigeaient les luttes du Forum pour la nomination des ma-

gistrats et le vote des plébiscites, se fatiguer des efforts qu'il fallait faire pour choisir entre le bien et le mal, ne plus rien vouloir demander au travail, remettre tout aux mains de César, lui demander et la vie politique de l'Etat et même la vie matérielle des individus, vivre dans cette honteuse mendicité sollicitant du pain et des fêtes par de flatteuses acclamations au passage du maître qu'avait choisi le caprice des armées, tels sont les signes de la décadence de Rome.

Si nous savons comprendre ces exemples, nous aurons à notre point de vue le véritable sens de ces mots répétés si souvent comme indiquant le but que doit atteindre toute éducation : faire un homme.

Connaître ses devoirs et ne pas ignorer ses droits, connaître ceux que l'on a envers soi-même, envers la famille et envers la patrie ; — vouloir avec la même énergie ses devoirs et ses droits ; — accomplir ses obligations parce qu'on sait qu'il n'y a de vraie liberté que dans l'obéissance à la loi, à la loi de conscience la première, puis aux lois humaines qui en sont les traductions sans cesse progressives ; être ainsi au-dessus des séductions tentées par l'ambitieux qui rêve, sans les mériter, les hautes positions de la ville ou de l'Etat, être ainsi protégé contre la pression des partis, despotes véritables alors même qu'ils se dissimulent sous des titres contraires ; — en un mot, ne relever pour ses déterminations que de sa raison éclairée, agir en toute moralité, en toute légalité : voilà le type vrai de ce qu'on peut appeler un homme. Et c'est à réaliser ce type que toute éducation doit s'appliquer.

Tel est donc le but de l'enseignement populaire entrepris avec tant d'ardeur par notre siècle.

Mais il en serait facilement de l'instruction comme de

la langue, dont le fabuliste grec disait qu'elle était à la fois la meilleure et la pire des choses créées par Jupiter. L'instruction des clasees laborieuses serait la pire des choses si elle était conduite sans une méthode sûre, si elle était laissée imparfaite : l'œuvre aujourd'hui commencée ne peut produire de bons fruits que si le pays reçoit une instruction saine, profonde et complète.

L'instruction mal dirigée, superficielle et incomplète, présente, en effet, de grands dangers. Elle inspire une téméraire confiance en ses lumières qui fait que l'on décide avec la légèreté la plus irréfléchie sur les sujets les plus graves, et que l'on persiste dans des décisions que l'on n'était pas capable de porter. Elle donne des prétentions exagérées, elle conduit à de dangereuses injustices pour certaines institutions que les demi-savants condamnent faute de les connaître et de les comprendre. L'impatience dans les désirs, la violence dans les convoitises, les haines aveugles, voilà les tristes fruits des éducations incomplètes et mal dirigées. N'est-ce pas l'état où tombe nécessairement celui qui, à peine en possession de l'art de lire, se met à la lecture des livres de controverse religieuse ou politique? De là cet abandon de toute religion, puis cette vie toute matérielle où l'esprit n'a plus aucune part, où jamais le cœur ne s'élève au-dessus de la terre, où jamais il n'y a plus une aspiration vers Dieu; de là naissent, d'autre part, les réflexions passionnées et pleines d'amertume sur la différence des conditions que Dieu a faites à l'homme sur la terre, les envieuses aspirations vers une condition plus élevée qui repoussent le travail comme moyen, mais qui acceptent à cette fin la violence, la révolte et l'usurpation.

Les lettres et l'histoire nous offrent des exemples saisissants de ces dangers.

L'instruction de Rousseau fut faite au hasard, sans aucune méthode, sans aucune précaution. A peine il avait effleuré les notions élémentaires qu'il abordait les sciences les plus élevées dans ses lectures et dans ses conversations avec son père. Citoyen de Genève, cette ville où les passions religieuses et politiques étaient si ardentes, son père, — lui-même, tête chaude, mais esprit superficiel, — l'initiait, par des entretiens passionnés, aux questions les plus redoutables de la politique, et le jeune homme y puisait cet amour aveugle de l'égalité, cette haine absurde de toute supériorité, qui lui faisaient dire plus tard qu'un gouvernement libre doit refuser toute reconnaissance, toute distinction publique aux services rendus par une intelligence ou par un courage d'élite. La sensibilité de son âme, la fougue de son imagination mélancolique s'exaltaient et se faussaient encore par la lecture de livres au-dessus de son âge ; des ouvrages de controverse religieuse et politique qu'il n'était pas en état d'apprécier, les œuvres de Plutarque dont il voulait introduire sans retouche les héros dans le XVIII^e^ siècle. Ces lectures donnèrent à son style une solennité et une enflure qui sont les caractères de son talent; elles développèrent sa mémoire et son imagination, mais elles ne fortifièrent pas sa raison. C'est ainsi que son esprit reçut cette tournure paradoxale qui a fait dire à l'un de ses admirateurs sincères que toujours, sous sa plume, le faux se mêlait de vrai, et le vrai se mêlait de faux. C'est ainsi qu'il a été amené si souvent au gré de souvenirs mal combinés, d'impressions contradictoires entre lesquelles il n'avait pas choisi, à soutenir avec la même énergie le pour et le contre sur un même sujet. Mais surtout il ne reçut pas de cette éducation la persévérance et l'esprit de suite qui lui auraient fait gagner

sa vie par son travail : aussi son existence entière fut-elle précaire; puis, comme cette éducation lui avait donné des délicatesses et des aspirations qu'il ne pouvait contenter, il puisa dans ses souffrances cette susceptibilité maladive, cette sombre misanthropie qui le rendirent si malheureux et si coupable. Le secret de ses ouvrages est dans ses souffrances. Lisez, dans ses *Confessions*, le récit de ses naïves amours de jeune homme; c'est plus haut que sa position, c'est dans la noblesse qu'il va chercher les jeunes filles pour lesquelles il se passionne ; plus tard, c'est dans la famille même où il a été accueilli pour l'humble position de précepteur, bien humble alors dans une famille noble. N'est-ce pas dans les froissements et dans les douleurs de ces amours sans espoir, dans les rêves qu'il a cependant osés et dans les déceptions qui les ont suivis, qu'il a puisé le type de son Héloïse qu'il met sans cesse en dehors de toutes les possibilités de la vie, à laquelle il donne toutes les hardiesses en voulant lui donner toutes les vertus? N'est-ce pas dans ses premières impressions, puis dans ses souffrances qu'il faut trouver l'explication de ces dangereuses théories que sa plume a revêtues de tant d'éloquence, que son cœur a passionnées avec tant de misanthropie ? Si la lumière que ses études avaient faite dans son esprit avait été plus épurée, s'il n'avait pas tant souffert de son éducation imparfaite, il n'aurait pas écrit que le développement des lettres et des arts avait fait le malheur de l'humanité, que la société était une organisation égoïste inventée par les plus forts pour exploiter leurs semblables, que l'inégalité des conditions humaines était l'odieux résultat de cette pensée d'exploitation que les lettres et la philosophie avaient légitimée et régularisée.

Malheureusement ces paradoxes enflammés tombèrent

sur un terrain où ils devaient germer et porter des fruits bien amers. Sans doute de nombreux abus et par suite de cruelles souffrances appelaient au dix-huitième siècle les plaintes du peuple et l'attention des penseurs : le règne de Louis XV avait déconsidéré la royauté, la noblesse et le haut clergé qui ne s'étaient que trop associés aux hontes de ce roi débauché; et puis l'entêtement des privilégiés à garder leur position, l'incapacité des ministres que Louis XVI se laissait imposer par les intrigues de sa cour rendirent bientôt toute réforme impossible, et la Révolution commença. Mais ce furent les ouvrages de Rousseau, rendus populaires par l'enthousiasme de ses admirateurs, lus par des esprits d'une culture imparfaite, qui poussèrent surtout la Révolution aux excès dont elle s'est souillée. Voyez-la, dès les premiers temps, emprunter les idées et le style de Rousseau, vouloir imiter en tout les Romains, vouloir ressusciter avec les mœurs les vertus antiques; puis, mettant en pratique les leçons de ce maître redoutable, elle ne voit plus dans la royauté, dans la noblesse, dans le clergé que des usurpateurs qu'il fallait punir de leurs attentats : elle veut dans les citoyens une égalité telle qu'il n'y eut bientôt plus d'autre pouvoir possible que la force brutale. Cette terrible puissance fut remise aux mains de Robespierre, ce farouche admirateur de Rousseau, qui allait rêver ses projets politiques dans la solitude d'Ermenonville. Alors les haines contre le clergé, la noblesse et la bourgeoisie se donnèrent libre carrière, à peine dissimulées par quelques formalités d'une justice dérisoire !

Si l'instruction incomplète et mal dirigée présente d'aussi redoutables dangers, la paix et le bonheur du peuple seront au contraire les récompenses de ceux qui

auront répandu une instruction saine et bien entendue. On recueillera surtout ces fruits si, en même temps qu'on ouvre ces esprits à la lumière, on travaille sans cesse à l'amélioration de la condition matérielle du peuple; et pour cela l'enseignement professionnel sera un excellent auxiliaire; il rendra le travail matériel tout à la fois plus facile, moins fatigant et plus lucratif.

Mais souvenons-nous que si les sciences et les arts sont les moyens que nous avons de conquérir le monde et de nous établir rois sur la matière, c'est seulement à la morale et aux lettres que nous pouvons demander l'empire de nous-mêmes, qui seul nous fait hommes dans la pleine acception de ce mot. Ne nous laissons pas égarer par des considérations d'utilité matérielle et directe; ne répandons pas en premier lieu et d'une manière trop exclusive l'enseignement professionnel parce que nous espérons qu'il améliorera la condition matérielle du peuple; nous lui donnerions ainsi une éducation incomplète; nous ferions des artisans habiles, mais nous n'aurions pas atteint notre but puisque nous n'aurions fait ni des hommes ni des citoyens. Ne multiplions pas d'une manière trop prodigue les moyens à l'aide desquels l'ouvrier peut demander l'augmentation progressive du salaire, sans lui apprendre en même temps avec la nécessité de l'économie les avantages de la modération, et surtout l'impérieuse obligation de respecter le droit et la liberté d'autrui. Ces salutaires leçons peuvent être seulement données par les sciences morales : quelque éclat que les sciences de la matière aient jeté dans ces derniers temps, quelques découvertes étonnantes qu'elles aient réalisées, ce n'est pas avec les lois de la physiologie, ce n'est pas avec les analyses et les formules de la chimie qu'on pourra jamais gouverner un peuple, lui

donner des lois et lui rendre la justice. Sans doute il est aujourd'hui des penseurs qui, enthousiasmés de ce qu'ils ont pu dans le domaine des sciences matérielles, ont pensé à détrôner et à anéantir les sciences de l'esprit et se sont imaginé de vouloir traiter la morale et la politique comme les conséquences de leurs théorèmes. Sans doute cette folle tentative a réussi plus qu'il ne fallait s'y attendre, et aujourd'hui le Positivisme, cette traduction des doctrines matérialistes dans la langue du dix-neuvième siècle, s'est fait une place considérable : il enseigne dans un grand nombre de livres, de revues et de journaux ; il inspire pour la plus grande partie cette science bruyante et si populaire de nos jours qu'on appelle l'économie politique ; il enseigne l'art de gouverner les hommes d'après les données de la science matérialiste, et, permettez-moi ce mot qui est de toute justesse, l'art de gouverner les hommes en les rapprochant des animaux dont il est démontré que l'homme est le frère, et dont la philosophie spiritualiste avait eu le fol orgueil de vouloir l'éloigner.

Je sais bien que la science positive se défend de pareils résultats et qu'elle prétend puiser dans les lois des sciences matérielles une morale aussi pure et aussi élevée que celle dont la philosophie spiritualiste revendique le privilége. Mais ce sont là de dangereuses illusions : la matière et ses jouissances parlent déjà si haut et si impérieusement à l'homme à qui les doctrines chrétiennes rappellent assidûment qu'il est un esprit et qu'il doit vivre une vie intellectuelle et morale ; que sera-ce quand l'homme sera convaincu, par les doctrines nouvelles, qu'il n'est qu'un peu de matière, animée pour un temps bien rapide à s'enfuir ! L'égoïsme domine déjà tant de cœurs à qui la doctrine chrétienne rappelle ce-

pendant, au nom du Dieu de charité, qu'il faut vivre pour ses semblables au moins autant que pour soi; que sera-ce quand l'homme sera convaincu, par les doctrines nouvelles, qu'il n'est qu'un de ces êtres dont les sciences de la matière nous disent que partout les plus forts s'assurent la vie et s'élèvent vers le progrès au détriment des plus faibles! Philosophes insensés qui veulent établir une morale et une législation généreuses et désintéressées sur des sciences matérielles qui ne sont que l'exposé des lois à l'aide desquelles la force règne, agit, combine et détruit!

Et d'ailleurs l'humanité a déjà fait l'épreuve d'une éducation toute matérialiste, et la civilisation, qui en était résultée, si elle avait des apparences brillantes, avait en réalité un esprit égoïste, un amour des jouissances matérielles qui font froid à l'âme. Voyez à Rome: les sciences et les arts étaient cultivés avec éclat; ils ont produit des ouvrages qu'on imite encore de nos jours: ces statues, ces monuments, ces routes, ces égouts et ces ponts qui ont défié l'atteinte puissante du temps. Mais la religion n'était alors qu'une institution toute politique; et quels devoirs d'ailleurs eût-elle pu enseigner à l'humanité, cette religion à laquelle Socrate reprochait déjà d'avoir attribué à ses dieux tous les vices de la nature humaine corrompue? La philosophie fut le plus souvent professée par des déclamateurs élégants, par des sophistes habiles, et ne développa dans les écoles les plus fréquentées que les règles pratiques de l'art de bien vivre sur la terre. Sans doute quelques grands hommes avaient échappé par les forces de leur âme d'élite au grossier matérialisme de leurs contemporains; mais leurs doctrines empreintes d'un spiritualisme élevé demeuraient sans écho; elles étaient proscrites comme des nouveau-

tés corruptrices : c'est ainsi que furent étouffées la voix de Socrate et celle de Platon, qui avaient voulu appeler l'humanité à cette vie intellectuelle et morale dont ils ont porté si loin la connaissance. La politique était alors l'art d'organiser le bien-être et la jouissance d'une aristocratie privilégiée ; elle asservit le monde entier pour l'exploiter. C'est ainsi que l'aristocratie romaine, lorsqu'elle dut partager le pouvoir avec les plébéiens, sut du moins retenir la supériorité de la fortune, la première et la plus large place à ce banquet de la vie romaine, pour lequel on dépouillait les provinces, on ruinait les peuples soumis. C'est ainsi que cette politique consacra l'abaissement de la femme et l'institution de l'esclavage. La femme, regardée comme ayant une nature inférieure, jugée incapable des choses de l'esprit, fut exclue de la société des hommes et reléguée aux travaux manuels du ménage. Les esclaves, hommes par la nature, n'étaient plus en droit que des choses ; puis la misère qu'ils subissaient leur inspirait des vices révoltants. Faut-il une autre preuve que le développement des sciences et des arts ne suffit pas au bonheur et à la moralité d'une société, mais qu'il doit être accompagné et complété par le développement des sciences morales?

Voyez enfin au contact de quelles doctrines l'humanité s'est relevée de l'abaissement auquel le paganisme l'avait soumise. C'est en apprenant à ces hommes ensevelis dans la matière que la vie véritable est celle de l'esprit, que le Christianisme a appris au monde égoïste la vie de désintéressement et de dévouement. C'est en prêchant au monde païen que l'homme est un esprit immortel, condamné pour un instant de son existence à la vie de la terre, que le Christianisme a mis un terme aux souffrances de l'humanité, qu'il a pu dans ce monde

négalités inaugurer l'égalité pratique de tous les hommes, relever la femme et l'esclave au niveau du citoyen, et dire de ces parias de la Grèce et de Rome à ceux qui depuis tant de siècles étaient leurs maîtres : voici ta sœur et voici ton frère. C'est en séduisant les hommes à cette vie de l'esprit et du cœur qu'il a pu faire des gouvernements, non plus les moyens d'exploiter les hommes, mais les moyens de les servir, de les rendre heureux en les rendant plus éclairés et plus moraux. Oui, l'histoire est là, quand on l'a étudiée d'une manière complète, quand on l'interroge de bonne foi, quand on n'en fausse pas les réponses, l'histoire est là pour proclamer que la vie morale n'a réellement commencé pour l'humanité que par le Christianisme, et que ces idées de charité et de fraternité universelles que notre siècle se fait gloire de pratiquer, que nous nous efforçons de réaliser de plus en plus dans nos institutions sociales ne sont pas filles de l'esprit humain, ne proviennent pas de la société païenne, mais qu'elles dérivent uniquement de l'enseignement chrétien et qu'elles sont par leur origine et par leurs conséquences les ennemis irréconciliables du matérialisme.

Il est donc démontré, quoi qu'en disent les adeptes du Positivisme, que ce qu'il importe le plus d'enseigner au peuple, ce sont les principes des sciences morales, et que, pour être sûr de répandre un enseignement exact et profond, il faut répandre l'enseignement du Christianisme, ou du moins les doctrines de la philosophie spiritualiste. Pouvons-nous dès lors mettre sans choix aux mains de nos élèves les ouvrages qui composent notre littérature? Car enfin les cours publics, les conférences ne peuvent être que des moyens passagers d'éducation : la lecture personnelle dont nous voulons donner à tous

le secret devra tenir la plus grande place dans l'éducation du peuple.

La littérature du siècle de Louis XIV semble d'abord remplir les conditions de notre programme. Elle est l'imitation des chefs-d'œuvre antiques épurés et grandis par l'inspiration chrétienne. Mais elle ne peut servir à de premières études ; elle demande, pour être comprise, des esprits déjà préparés. Et puis qu'elle est vieillie! Combien de préjugés écarteraient de ces œuvres inspirées par des convictions politiques et religieuses qu'on regarde comme si arriérées! Sans doute, quand on représente les œuvres de Corneille ou de Racine, l'action engagée d'une manière vivante devant les spectateurs saisit encore et passionne leurs esprits : les beautés, mises en relief par des acteurs habiles, frappent facilement; mais il est permis de penser que, pour nos élèves, ces chefs-d'œuvre du théâtre ne soutiendraient pas aussi facilement la lecture. Qui n'a entendu dire des plus belles pièces de Racine, de celles qu'a dictées une inspiration si élevée et si pure, que ce sont des moralités et des historiettes bonnes à conter à des enfants ou à des pensionnaires? Ces tristes préventions écarteraient plus généralement encore les lecteurs des œuvres de Bossuet, ce génie universel et profondément original qui domine toute cette littérature ; et les formules de l'étiquette aristocratique qui remplissent ses œuvres choqueraient les idées politiques des lecteurs que n'éloignerait pas sa qualité de prêtre. Le théâtre de Molière est demeuré plus moderne et il offre sans doute d'excellentes leçons : *l'Avare*, *le Misanthrope* et *le Tartuffe* sont des types d'une perfection achevée, et les pièces dans lesquelles ces caractères se développent sont des écoles de bon sens et de sagesse pratique. Malheureusement, si Boi-

leau, l'arbitre du bon goût, a pu reprocher avec raison à Molière de n'avoir pas évité des personnages et des situations d'un comique trop bas, le moraliste peut lui reprocher avec la même vérité de n'avoir pas respecté la morale avec assez de scrupule. L'esprit gaulois, toujours disposé à faire de tout des sujets de plaisanterie, enclin surtout à risquer des plaisanteries grivoises, s'est fait trop souvent jour dans ses ouvrages. Il a mis trop volontiers en pratique la législation épicurienne de l'indulgent Horace, et il a fini par tant rire qu'il n'a plus châtié.

La littérature du XVIII^e^ siècle attirerait au contraire un grand nombre de lecteurs, tant elle passe pour l'expression de la pensée libre et éclairée. Mais que de dangers à laisser indistinctement tous ces ouvrages dans les mains de lecteurs inexpérimentés! Sans doute il est de ces écrits où la raison s'allie avec les sentiments les plus généreux, et il est juste d'en faciliter la connaissance, car ce sont eux qui ont formulé les principes sur lesquels repose la société moderne et dans la pratique desquels elle peut trouver sécurité et prospérité. Mais une pensée inquiète et querelleuse inspire le plus grand nombre; c'est le scepticisme d'une époque de crise où une constitution vieillie va s'écrouler pour faire face à un nouvel ordre de choses. Demandez à cette littérature toutes les qualités qu'exige la lutte : la clarté du style, l'ironie des idées, la finesse du trait, la hardiesse et l'emportement des critiques; mais elle est sans justice et sans convictions arrêtées; elle attaque sans trêve ni merci. C'est Voltaire, toujours critiquant, toujours persifflant, détruisant sans cesse, attaquant le Christianisme au nom de la philosophie spiritualiste qu'il glorifie pour les besoins de l'attaque, puis immolant ses doctrines aux critiques de la philosophie matérialiste. C'est Diderot et d'A-

lembert écrivant un jour que l'homme est libre et que sa liberté, inspirée par la raison, lui fait reconnaître et pratiquer le bien moral; puis, le lendemain, que nos déterminations sont les effets nécessaires de la disposition de nos organes, et que, pour des êtres soumis comme nous à la nécessité et à la fatalité absolues, il n'y a de mal que ce qui contrarie nos passions et nos inclinations naturelles. Ajoutez à cela que ces écrivains vivaient au milieu d'une époque corrompue, avec des grands seigneurs qui se nommaient eux-mêmes les *roués* de Louis XV; commensaux et obligés de ces nobles, de ces prétendus réformateurs, ces moralistes, pour qui la morale chrétienne n'était ni assez pure ni assez sévère, écrivaient des livres orduriers qu'on ne peut nommer sans scandale. C'est ainsi que Voltaire osa mettre les mains sur la gloire la plus pure de la France, Jeanne d'Arc, qui porte sur le front la double couronne de l'héroïne et de la sainte.

Mettre indistinctement cette littérature aux mains de nos lecteurs aurait des inconvénients nombreux, redoutables au point de vue politique sans doute, mais aussi redoutables au point de vue moral. Ces inconvénients ont déjà frappé les esprits, et, dans une bibliothèque populaire, on a pensé qu'il ne fallait pas laisser indifféremment tout lire à tous lecteurs. Chose étrange et qui peint bien l'esprit de parti! Cette précaution si naturelle, cette précaution que prend tout père soucieux de la moralité de ses enfants, cette précaution que devait prendre tout homme d'intelligence et de cœur en face de l'ignorance téméraire qui voulait boire le poison de cette lecture, cette précaution a été transformée en attentat contre la la liberté. Singulière liberté que tout homme de raison appellerait licence!

Ayons le bon sens de ne pas faire attention à ces exagérations. Voyons la réalité des choses; et tout ce que nous sommes d'hommes de bonne volonté, mettons-nous à l'œuvre pour imprimer à l'enseignement populaire une salutaire direction; choisissons avec soin dans notre littérature les ouvrages qui peuvent être mis avec utilité dans les mains de nos élèves; multiplions-en les éditions afin de multiplier le bien qu'ils peuvent faire; mais aussi mettons-nous à l'œuvre pour écrire des livres proportionnés à ces intelligences à peine ouvertes, qui leur fassent faire pas à pas de véritables progrès dans la connaissance, dans l'amour et dans la pratique de la vérité et de la moralité. Instruisons-les pour eux-mêmes, en vue de leur profit et non pas au profit de nos ambitions ou du parti auquel nous appartenons. Développons leur intelligence, habituons-les à étudier, à se décider par eux-mêmes en exerçant leur jugement sur des sujets, s'il en est encore, à l'abri de notre critique, hors de toute discussion. Et puis, quand ils seront assez forts pour juger, alors exposons-leur, s'il le faut, nos querelles et nos prétentions; ils choisiront en toute intelligence et en toute liberté.

C'est à l'œuvre ainsi entendue de l'enseignement populaire que les sociétés savantes pourraient s'associer. Habituées à rester dans leurs travaux en dehors des passions politiques et des questions religieuses, consacrées à l'étude de ces vérités pratiques sur lesquelles il ne peut pas y avoir de dissentiment, éclairées par l'histoire, elles sont en position de répandre l'enseignement populaire comme nous le comprenons. Nous savons d'ailleurs tout le prix des travaux qu'elles produisent. On trouverait dans leur sein des hommes dont la parole pourrait être vraiment féconde, dont l'intervention serait vraiment

utile à cette œuvre; mais, modestes travailleurs, ils craignent d'affronter la lumière; désintéressés, ils redoutent de voir leurs efforts mal compris, dénaturés sous le nom de manœuvres ambitieuses. Ils agiraient peut-être sous le patronage de la société à laquelle ils appartiennent. Ne pourraient-elles pas aussi exciter ceux de leurs membres que leurs études et leurs caractères rendent propres à ces travaux, à rédiger des livres d'éducation populaire? Cette tâche est digne qu'on y songe et qu'on l'entreprenne.

Bien entendue, elle inspirerait de nobles ouvrages. Un peuple, surtout quand il est intelligent et délicat, ne se nourrit pas volontiers de moralités enfantines. Ce sont des ouvrages plus substantiels qu'il lui faut, des traités de morale, des livres d'histoire, des pièces de théâtre où la raison éclairée, où la vérité et le patriotisme répandraient tour à tour et leurs lumières et leurs généreuses émotions. Si ce projet pouvait germer dans l'esprit et dans le cœur de nos littérateurs, une grande époque littéraire verrait bientôt le jour. N'est-ce pas à cette circonstance qu'ils parlaient à un peuple intelligent et délicat, que les grands écrivains d'Athènes ont dû le souffle puissant qui inspire leurs œuvres? Si élevées qu'elles fussent, le peuple d'Athènes les comprenait; en voulez-vous une preuve décisive? Il applaudissait avec passion les œuvres d'Eschyle, non-seulement celles dans lesquelles il s'inspirait des souvenirs du patriotisme, célébrant les soldats qui avaient sauvé Athènes des Perses, ses ennemis, mais celles où il développait les plus hautes conceptions de la philosophie, peignant les luttes de Prométhée contre les dieux du paganisme, inflexibles et jaloux, qui voulaient entraver le développement de l'humanité, et appelant à son aide contre ces dieux grossiers

et indignes de leur rang la notion d'un Dieu de sagesse et de charité, qui vivait, quoique indécise, dans son âme généreuse.

RAPPORT sur les travaux de l'année académique 1866-1867, par M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Un article de votre règlement impose à votre Secrétaire l'obligation de lire dans cette séance le résumé de vos travaux durant la dernière année académique. Votre règlement a-t-il tort? a-t-il raison? Je n'ai point à le discuter, mais à me soumettre. Les convenances me prescrivent d'être court, car un résumé est toujours aride, et je dois ménager la patience d'un auditoire pour lequel il ne sera guère attrayant. Un grand poète, faisant le portrait d'un juste, disait qu'il ne cherchait point à paraître tel, mais à l'être; je tâcherai d'être bref, bien assuré toutefois que je ne réussirai point à le paraître. Mais supprimons cet exorde; on serait en droit de me rappeler que voici bientôt vingt-cinq ans que je le fais.

Nos relations et nos échanges avec presque toutes les Sociétés académiques de France n'ont pas été moins actives que par le passé; vous regretterez seulement que les importantes publications de ces Sociétés n'aient pas

été plus souvent l'objet de rapports qui les auraient fait connaître non sans profit à ceux d'entre nous à qui leurs travaux quotidiens ne permettent pas de les lire. Si M. G. Renaud vous a entretenus des publications des Sociétés savantes d'Angoulême et d'Arras; M. Anquetil, des publications des Sociétés savantes de Caen, de Rouen, de Liége et de Bordeaux; M. Cougny, des publications des Sociétés de Nantes, de Poitiers, de Château-Thierry, de Saint-Quentin et de Marseille, combien d'autres attendent encore qu'un de nous les analyse et nous fasse profiter de son étude! En vérité ne mériterions-nous pas un peu que cette sorte d'indifférence ne fût punie par de semblables représailles?

La Révolution française a détruit bien des abus et sapé beaucoup de priviléges inconciliables avec ses principes; mais on ne peut méconnaître que plus d'une institution utile et salutaire ait sombré dans la tempête, et que l'accord de l'ordre et de la liberté soit encore à trouver dans l'ordre économique et social, aussi bien que dans l'ordre politique. M. Digard vous a rappelé que les anciennes corporations, incompatibles avec la liberté individuelle et supprimées comme oppressives, ne laissaient pas d'assurer à leurs membres une sécurité qui avait son prix, à l'industrie une protection qui n'entravait pas toujours le progrès, aux transactions du commerce une honnêteté qui compensait et rachetait bien des gênes; enfin, qu'elles préservaient la société d'oscillations et de soubresauts ruineux, et de coalitions tantôt sourdes et latentes, tantôt tumultueuses et bruyantes, toujours suspendues sur nos têtes comme une autre épée de Damoclès, troublant fatalement le présent et assombrissant l'avenir. *Qu'y faire?* Le passé ne renaîtra pas, et il faut bien que *la liberté*, qui vaut encore plus qu'elle ne coûte, apprenne

à se maîtriser et à se discipliner elle-même, si elle ne veut périr dans l'anarchie et dans le désordre.

Il n'est donc pas étrange que d'aussi graves sujets attirent et retiennent aujourd'hui les esprits les plus élevés : chaque âge du monde a ses biens et ses maux, ses joies et ses soucis, et nul ne peut se soustraire aux préoccupations qui naissent spontanément autour de lui. Vous l'avez vu par la controverse animée qu'a suscitée dans plusieurs de nos séances l'analyse critique présentée par M. Chardon de l'ouvrage de M. Le Play, *la Réforme sociale*, ouvrage dans lequel l'éminent économiste, qu'on n'a point droit de classer parmi les rêveurs, énumérant les entraves qu'oppose au développement de la grande industrie moderne le régime auquel le Code Napoléon soumet indistinctement la grande et la petite propriété, n'hésite pas à condamner un régime condamné, dit-il, pour ses fruits, et à proposer de nouveaux modes de propriété, même pour le sol, au risque de seconder outre mesure le développement de cet esprit nomade qui envahit les populations instables, et dont le moraliste s'inquiète à bon droit.

Vous l'avez vu par la controverse non moins vive qu'a suscitée l'exposé fait par M. d'Urclé des résultats statistiques fournis par le dernier recensement, controverse dans laquelle la célèbre théorie de Malthus a trouvé, soit pour la réprouver, soit pour la soutenir, des adversaires ou des champions modérés mais ardents, courtois mais non désarmés.

Enfin vous l'avez vu dans une autre controverse, née des controverses précédentes et peut-être plus vive encore, dans laquelle les limites apportées par le Code au droit de tester ont été signalées et condamnées par M. D'Urclé comme une restriction funeste aux droits

moraux du père de famille et une atteinte injustifiable au droit de propriété, envisagées par d'autres et défendues comme la sauvegarde de l'égalité politique et la garantie la plus capable d'assurer la concorde et l'harmonie des familles.

Heureuses et salutaires controverses, dans lesquelles le désaccord des esprits, loin de troubler l'union des cœurs, ne fait que resserrer les nœuds d'une douce confraternité !

D'autres questions de droit, mais d'une nature moins militante, si je puis m'exprimer ainsi, ont occupé plus d'une de nos séances.

M. Thibierge, par exemple, vous a soumis une étude sur l'ouvrage de M. Ortolan intitulé *Responsabilité pénale*, et il a discuté, avec ce savant criminaliste, les degrés d'excusabilité que le juge aussi bien que le défenseur d'un accusé peut trouver dans le sexe ou dans l'âge, dans le rang ou dans l'éducation, dans l'égarement momentané d'une passion en délire ou dans les hallucinations d'une monomanie concentrée, en un mot dans ces innombrables variétés de circonstances extérieures qui, se groupant autour de deux actes matériellement identiques, feront de l'un un acte innocent ou du moins une faute vénielle, de l'autre un attentat monstrueux dont l'auteur est indigne de pitié.

M. Rudelle vous a fait assister aux efforts persévérants par suite desquels M. Dupin, triomphant de longues résistances qui auraient rebuté tout autre, parvint à fixer la jurisprudence du duel, et en permettant ainsi à la justice civile de sévir contre les combattants et contre leurs complices, contribua puissamment à réduire le nombre des victimes d'un préjugé si longtemps à la mode.

M. Rudelle vous a également retracé l'histoire de la

législation qui régit la chasse depuis les temps les plus reculés de l'histoire jusqu'à la dernière loi promulguée sur cette matière : de toutes les législations, c'est peut-être celle où se reflètent le plus fidèlement les mœurs et les idées qui les ont inspirées.

M. Digard vous a entretenus d'un procès récent dont il a suivi les débats, procès peu important par son objet, peu important par les parties, mais curieux par la sentence qui rappelait à quelques égards le célèbre jugement de Salomon.

M. Jeandel vous a présenté quelques considérations morales sur le parricide, et sur les mesures moitié judiciaires, moitié administratives édictées pour le supplice et pour l'inhumation des coupables frappés par la vindicte publique.

M. Jeandel vous a aussi entretenus de l'*Histoire du Barreau*, par M. Gaudry, livre plein d'anecdotes et de détails intéressants, mais dont il semble que l'auteur se soit peut-être montré plus jaloux d'exciter une curiosité toute mondaine que d'élever un monument durable en l'honneur du barreau français.

L'archéologie, dont une branche, sous le nom d'histoire du travail, formait pour l'homme qui médite et qui pense la partie la plus intéressante peut-être de notre Exposition universelle, a eu sa part dans vos travaux, part modeste, mais à laquelle je ne serais pas surpris que la création du musée gallo-romain de Saint-Germain apportât bientôt un important contingent.

Vous devez à M. Decosse, instituteur à Sainte-Geneviève-des-Bois, une notice sur les antiquités de cette petite commune de Seine-et-Oise, et spécialement sur une fontaine de date encore indéterminée, mais d'une antiquité très respectable ;

A M. l'abbé Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi, outre plusieurs mémoires étrangers à nos études et qui n'ont pu vous être lus, une notice sur l'Alise du mont Auxois, en Bourgogne, et sur l'Alaise du mont Poupet, en Franche-Comté; une autre sur le val et sur le rû de Galie, sis à nos portes; une autre sur les haches celtiques recueillies à Villeneuve-le-Roi et à Soisy-sur-Ecole; une autre intitulée : Napoléon Ier, lieutenant à Auxonne, visitant la fontaine celtique de Notre-Dame-de-la-Levée; une autre enfin relative à trois médaillons plus ou moins frustes, en marbre blanc, représentant trois têtes de Césars vues de profil, et trouvés au hameau des Bosserons, non loin du magnifique domaine de Gros-Bois.

Un autre de nos correspondants, M. De Vals, archiviste de Tarn-et-Garonne, vous a adressé une curieuse notice sur l'habitation troglodytique récemment découverte à Cros, commune de Léojac, à la porte de Montauban, et sur les résultats des fouilles que cette découverte a provoquées.

M. de Sadous, qui a entrepris et qui vient de mener à bonne fin la traduction de la savante *Histoire de la Grèce*, par M. Grote, vous a lu cette année encore d'intéressants chapitres de ce beau travail : parmi ces fragments, je signalerai comme ayant principalement attiré votre attention, et par l'intérêt du récit et par l'élévation de la pensée, ceux qui se rapportent aux deux Denys, à Dion, et à leurs relations avec Platon; à Timoléon, le libérateur de Corinthe et de Syracuse et le vainqueur des Carthaginois; enfin, aux derniers jours d'Alexandre et au jugement qu'il sied de porter sur ce conquérant et sur les conquérants en général, dont l'espèce n'inspire à M. Grote qu'une très mince estime et une très médiocre sympathie, sur ces « joueurs de royaumes, » comme les

appelle lord Byron, « à qui les trônes servent d'enjeu, avec la terre pour tapis et pour dés des ossements humains. »

A cette œuvre immense, M. Grote doit joindre une *Histoire complète de Platon et d'Aristote*, et un vaste tableau de leurs doctrines philosophiques. Notre collègue, sur l'invitation flatteuse de l'historien anglais, continuera d'être son interprète; et déjà il vous a lu plusieurs chapitres de ce nouveau travail, notamment la biographie de Platon et l'exposition de la doctrine psychologique développée dans le premier Alcibiade, où, pour la première fois dans l'histoire de l'esprit humain, l'étude de l'âme et la connaissance de soi-même, recommandée par l'oracle de Delphes, apparaît comme la base de toute philosophie.

Rousseau a prétendu que l'histoire, muette sur les peuples qui grandissent, ne les illustre que quand ils commencent à décroître. Si l'histoire est muette parfois sur les origines et sur les progrès des nations, il n'en est pas ainsi de la légende, et Rome en est la preuve. Mais le difficile est de démêler aujourd'hui dans l'histoire romaine la part respective de la légende et de l'histoire. M. Belot l'a essayé dans l'*Histoire des Chevaliers romains*, dont il vous a lu d'importants fragments, et dont l'Académie française couronnait récemment le premier volume; notre collègue poursuit courageusement sa tâche, et vous a lu cette année un important fragment du second volume, dans lequel il vous a exposé les causes multiples de cet agrandissement de la ville éternelle dont le poète a dit :

Tantæ molis erat Romanam condere gentem.

M. G. Doublet vous a entretenus de deux publications

récentes qui se rattachent étroitement aux faits qui ont précédé la Révolution française, et qui ne sont pas sans rapport avec l'histoire de notre ville : je veux parler des *Mémoires secrets d'Augeard*, secrétaire de Marie-Antoinette, et d'une correspondance anonyme adressée de Versailles à Varsovie en 1777, correspondance dans laquelle la situation de la cour et de la famille royale ne présage que trop sûrement les orages qui devaient éclater dix ans plus tard.

M. Le Roi, qui, dans la séance solennelle de l'an dernier, réfutait les calomnies infâmes inventées par la haine et acceptées par la crédulité sur les relations du serrurier Gamain avec Louis XVI et sur l'*Armoire de fer*, vous a lu ici même, dans une séance extraordinaire, le *Récit complet des Journées des 5 et 6 octobre.* L'impression de ces deux études historiques, qui feront partie du huitième volume de vos Mémoires, est terminée, et les souscripteurs pourront dans quelques jours réclamer les exemplaires auxquels ils ont droit.

Enlevé par une mort prématurée au moment même où nous pouvions espérer que le repos et le loisir lui permettraient de prendre une part plus grande à nos travaux, M. Chappe vous avait entrenus des derniers volumes de l'*Histoire du dix-neuvième siècle depuis les traités de Vienne*, par Gervinus, œuvre considérable dont M. Minssen poursuit avec succès la traduction dans notre langue, œuvre dans laquelle la sympathique impartialité du savant professeur d'Heidelberg s'est complu à rendre un hommage si flatteur au libéralisme si généreux et si désintéressé de la France.

« Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, » a dit Jean-Jacques; comme si une agglomération d'hommes qui n'aurait pas d'histoire pouvait mériter le nom de

peuple, ou comme si les générations qui se succèdent sur le même sol pouvaient n'y marquer aucune empreinte, n'y laisser aucun souvenir. M. Thibierge vous a montré que la petite république d'Andorre qui fait, j'en conviens, moins de bruit dans le monde qu'elle n'en fait sur nos théâtres, ne laisse pas que d'avoir ses annales, et qu'au défaut de guerres sanglantes et stériles, un historien peut retracer le tableau de ses lois et de ses institutions.

M. le colonel Asselineau, que la mort vient de nous enlever, alors qu'il nous appartenait depuis quelques mois à peine, vous a lu quelques chapitres d'un ouvrage projeté sous ce titre : *Etudes sur la défense du pays*, chapitres consacrés au mode de recrutement des armées, à l'exonération et aux dispenses du service militaire, enfin à l'organisation et à l'emploi des milices bourgeoises comme auxiliaires des armées actives et permanentes.

M. Hueber a terminé la lecture de ses voyages aventureux d'exploration à travers cette Australie dont nous ne connaissons guère encore que les rivages, et dont l'intérieur présente aux pionniers des périls et des obstacles qui n'arrêteront point, soyons-en sûrs, l'indomptable énergie des enfants de Japhet.

M. Chardon a terminé la lecture d'un travail intitulé : *Souvenirs d'un voyage en Italie.* Vous l'avez suivi depuis Marseille jusqu'à Naples, tantôt contemplant les magnificences de la nature et décrivant le magique spectacle de la Corniche, tantôt parcourant les cités et racontant ses impressions à l'aspect des innombrables chefs-d'œuvre de l'art antique et de l'art moderne, à Gênes, à Livourne, à Pise, à Florence, à Sienne, à Naples, à Pompéï, à Pouzzoles, à Baïa, à Rome surtout, et laissant dans nos esprits cette impression de joie et de

tristesse, de misère et de grandeur, de pitié et d'admiration, qui faisait dire au plus grand de nos poètes contemporains :

> Italie ! Italie ! Ah ! pleure tes collines
> Où l'histoire du monde est écrite en ruines.

Dans son vaste travail sur Erasme et son époque, M. Durand a dû chercher dans les écrits de ce grand rénovateur de l'esprit humain qu'elle était sa politique comparée à celle des princes contemporains, et dans cet examen il rencontrait sur sa route d'un côté le célèbre livre *du Prince*, œuvre logique et puissante d'une époque où la politique ne se piquait point de scrupules, de l'autre l'utopie de Thomas Morus, ce retour aux grandes conceptions aussi bien qu'aux chimères de Platon, protestation tour à tour éloquente et ingénieuse contre cette immorale doctrine que tout est permis aux souverains, rois ou peuples, et qu'en fait de violences il n'y a de criminelles que celles qui ne réussissent pas. Espérons que l'ouvrage de M. Durand, véritable monument élevé à la gloire d'Erasme, ne tardera point à paraître ; espérons aussi que ce livre, comme bien d'autres dont nous avons eu les prémices, recevra de l'Académie française le même accueil qu'il a trouvé dans nos séances.

M. Cougny vous a lu un mémoire sur les représentations dramatiques en usage dans l'ancienne Université. Restreignant volontairement son sujet, il s'est attaché presque uniquement au côté politique de ces représentations qui, dans l'époque agitée de la Réforme et au milieu des guerres de religion, étaient devenues de véritables manifestes, et dont les scandaleuses violences durent être réprimées quand le triomphe du Béarnais eut pacifié la France et l'Université. La muse de la co-

médie scolaire fut réduite au silence comme le chœur antique, elle perdit son aiguillon, et fut justement déshéritée du droit de nuire et de dégénérer en pamphlet.

Notre collègue vous a également entretenus, pendant plusieurs séances, du livre intitulé *Franco-Gallia*, dans lequel le célèbre jurisconsulte Hotman revendiquait, il y a trois siècles, les droits de la couronne de France contestés par les ultramontains, et du dernier volume du savant recueil intitulé *Gallia christiana*.

Il vous a fait connaître aussi le nouveau recueil de poésies publié par M. Julien Travers, membre correspondant, sous le titre de *Huitième gerbe glanée*.

M. Noël vous a lu une étude sur Cervantes, considéré comme poète tragique, aspect intéressant sous lequel l'auteur de *Don Quichotte* est peu connu, non-seulement en France, mais encore parmi ses compatriotes.

M. Noël vous a également entretenus d'un excellent ouvrage de M. Legrelle, l'un de vos correspondants, dans lequel il vous a particulièrement fait ressortir jusqu'où le poète danois Holbert a poussé l'imitation de Molière, soit pour le plan, soit pour le dialogue, soit pour la peinture des passions et des caractères. Molière n'avait sans doute pas besoin de cet hommage pour le venger des dédains et des dénigrements de Schlegel et d'une portion considérable de la critique allemande ; toutefois c'est pour nous une satisfaction de constater que notre grand comique ne rencontre point partout d'aveugles détracteurs.

M. Délerot vous a lu un essai sur le docteur Lotz, auteur de nombreuses publications philosophiques résumées dans un livre de doctrine intitulé *Microcosme*, livre dont l'auteur, rompant avec les théories de Hegel, et

s'inspirant plutôt des opinions de Leibnitz, s'est attaché à concilier avec les observations de la physiologie les doctrines d'un spiritualisme rationnel et circonspect.

Dans une autre séance, il vous a lu sur les traducteurs d'Homère en général et notamment sur celle de M. le comte Delisle une étude critique dans laquelle il s'est attaché à montrer les conditions que doit remplir une œuvre telle que la translation d'une poésie naïve et spontanée, non-seulement dans une langue moderne, imprégnée d'un tout autre esprit, mais surtout dans une langue savante, polie ou gâtée, si l'on aime mieux, pour des usages et pour des besoins inconnus des vieux âges.

Il est des esprits qu'une vérité vulgaire agace et qu'un certain instinct semble porter à nier les données du sens commun : le paradoxe les enivre, et leur ivresse va toujours s'exagérant. Chez les hommes ordinaires, le goût du paradoxe ne produit que des singularités plus ou moins originales, mais sans conséquences pratiques ; chez les hommes de génie, ce goût devient bientôt une passion, innocente dans une société croyante et bien ordonnée, contagieuse et malsaine dans une société sceptique et railleuse ; un mélange confus de faux et de vrai, de mal et de bien, dont l'étrangeté et la bizarrerie séduit les esprits faibles, tandis que le côté sérieux, généreux même attire les esprits inquiets et troublés. Ainsi les paradoxes de Cornelius Agrippa, paradoxes semés dans tous ses écrits et entre autres dans son traité de la *Préexcellence de la femme*, dont vous a entretenus M. Digard, n'ont jamais paru qu'un jeu d'esprit, tandis que ceux de Jean-Jacques, même les plus choquants, ont fait école, et rallié une foule d'adeptes, ainsi que notre collègue vous l'a fait remarquer dans une autre causerie.

Tout le monde connaît le mot attribué à d'Alembert : « Ma mère, c'est la vitrière. » Ce mot est-il vrai ? Est-il même vraisemblable ? M. Digard vous a démontré que non-seulement il n'est fondé sur aucun témoignage digne de foi, mais que dans la bouche de d'Alembert il aurait été un acte d'ingratitude et d'impiété que rien dans toute sa conduite n'autorise à lui imputer.

Vous devez encore à M. Digard une *Étude* sur la vie et sur les œuvres d'un éminent historien que la Société compte parmi ses correspondants, M. César Cantù ; étude incomplète et restreinte pourtant ; car les événements auxquels M. C. Cantù s'est trouvé mêlé dans son pays, bien qu'assez isolé et supérieur aux partis qui le divisent, ne permettaient pas à M. Digard d'étudier ici l'homme tout entier ; et quand il s'agit d'histoire, il n'est pas nécessaire de sortir de la France ni de notre temps pour reconnaître que le divorce est impossible et la solidarité inévitable entre l'homme et l'historien.

Enfin M. Digard vous a entretenus de la *Conjuration d'Amboise*, le dernier succès dramatique de M. Fr. Bouilhé, puis de l'*Othello* de Shakespeare, à l'occasion d'une représentation dans laquelle le rôle du terrible More de Venise était rempli, non sans succès, par un nègre ou, plus exactement, par un mulâtre, M. Ira.

M. Anquetil vous a entretenus de la dernière œuvre de Fr. Ponsard, celle que nous pourrions appeler le chant du cygne, puisqu'aussi bien, dans ce drame, le poète avait développé de rares qualités lyriques qu'on ne lui soupçonnait pas ; mais, il faut bien le reconnaître, aux dépens de cet intérêt dramatique sans lequel une pièce ne peut vivre au théâtre, l'auteur eût-il l'âme de Racine, eût-il la plume qui écrivit *Esther*.

Vous devez à M. Revillout, l'un de nos correspondants,

une *Étude sur Joachim Du Belloy*, l'un des poètes de la Pléiade, illustre en son temps, aujourd'hui à peine connu de quelques érudits, et abordé par de rares curieux : *et habent sua fata libelli*. C'est le cas de dire avec notre chansonnier :

Postérité, qui peux bien ne pas naître !

Cette postérité naîtra-t-elle pour les stances de M. Amédée Pommier, dont M. Montalant-Bougleux vous a fait une analyse si complète et si consciencieuse, en vous promenant à travers son *Paris humoristique* ? J'ai peur que non : autre est le secret de faire entrer dans ses vers les termes les plus bizarres, les tours les plus baroques, les rimes les plus riches et les plus étranges ; autre est le secret de subjuguer les esprits et de remuer les cœurs. Les tours de force ne sont pas de la poésie.

Les œuvres d'imagination pure et les compositions poétiques ont été moins nombreuses et moins importantes que durant les années précédentes. J'ai pourtant à vous signaler :

Une comédie en prose intitulée *l'Anneau d'argent*, par M. Ch. Gueullette ;

Une autre en vers intitulée *la Sorcière*, dont je ne suis pas autorisé à nommer ici l'auteur, étranger à notre Société ;

La traduction en vers français du prologue et de l'un des plus beaux chœurs de l'*Hécube* d'Euripide, par M. Cougny, et de la chanson de Myrtil dans le *Pastor fido* de Guarini ;

Un sonnet, des couplets de table et quelques fragments d'une *Débauche de rimes*, par votre Secrétaire ;

Un apologue, *un Roi sourd*, par M. Ch. Lafosse ;

Deux poésies de M. Courteville : *le Secret de la vie* et *Epître à Marguerite;*

Enfin un apologue intitulé *les deux Pêches,* la traduction de la pièce d'Ausone sur l'*Embarras de choisir un état,* et une *Épître* à M. Emile Deschamps, par M. Montalant-Bougleux, dont la muse possède et garde dès longtemps le privilége d'être entendue dans vos séances solennelles.

RAPPORT sur le prix de vertu, par M. Henri D'URCLÉ, membre titulaire.

MESSIEURS,

Les questions sociales sont aujourd'hui mises partout à l'ordre du jour : elles sollicitent l'attention des politiques, les études des philosophes, les méditations des moralistes; elles imposent à tous les esprits des problèmes redoutables qui touchent aux intérêts les plus graves. Or, en jetant sur l'ensemble de ces questions un rapide coup d'œil, on peut facilement se convaincre que l'une des plus importantes naît de l'antagonisme que des passions mauvaises cherchent à entretenir entre des classes diverses, dont les intérêts sont cependant identiques. C'est ce que signalait naguère, dans son beau livre *de la Réforme sociale*, M. le Play : c'est ce qu'il déplorait, en montrant que cet antagonisme ne provient que d'une connaissance incomplète des vrais principes sociaux.

L'économie politique, confirmant en cela toutes les prescriptions morales et religieuses, démontre que dans

l'atelier, comme dans la famille, la prospérité dépend du maintien de l'harmonie sociale. C'est là le but auquel toutes les classes doivent tendre, en renonçant les unes à des jalousies mesquines, les autres à des dissentiments dangereux. C'est à cette œuvre de pacification qu'ouvriers et patrons doivent concourir, ceux-ci par un dévouement intelligent aux intérêts de leurs subordonnés, ceux-là par un sacrifice courageux et complet de toute aspiration chimérique. Malheureusement cette œuvre d'apaisement social se trouve souvent entravée dans les populations ouvrières par une recherche trop exclusive du bien-être physique. Comme si le but de la vie était d'étendre sans cesse le cercle des besoins matériels, un grand nombre d'ouvriers ne paraissent préoccupés que d'une seule ambition, celle d'accroître indéfiniment leurs salaires. De là d'excessives exigences et de dangereuses prétentions. De là cette facilité chaque jour plus grande avec laquelle tant de serviteurs se décident à quitter leurs maîtres, sans remarquer que la continuité de leurs services leur aurait mérité, dans la maison d'où ils sortent, une protection bienveillante et un patronage affectueux qu'ils n'ont pas le droit d'attendre dans la maison où ils entrent. De là enfin entre les patrons et les ouvriers des relations empreintes d'une méfiance qui les empêche trop souvent de compter les uns sur les autres, en les empêchant de se dévouer les uns aux autres. Or ce défaut de dévouement dont, selon nous, la résolution de tout sacrifier à l'augmentation des salaires est la cause, est pour le progrès social un obstacle redoutable. Des liens qui ne sont créés que par des besoins d'intérêt matériel ne peuvent en effet avoir le même caractère que ceux qui ont pour base des devoirs de fidélité et de reconnaissance. Ils engendrent naturellement des ri-

valités, excitent des ambitions cupides et sèment le désaccord là où devrait régner l'harmonie.

Il faut donc reconnaître que l'instabilité des ouvriers dans leurs rapports avec leurs patrons est pour ceux-là un malheur comme il est pour ceux-ci un danger. De tous les liens sociaux celui de la tradition est le plus fort et on ne le brise pas en vain. Seul il consacre le souvenir des bienfaits reçus et des services rendus. Seul il met en cause les sentiments du cœur là où les calculs de l'intérêt sont en jeu et transforme peu à peu par ce moyen en rapports d'une douce et affectueuse facilité les relations qui, par leur nature, peuvent susciter le plus de froissements. Le propre en effet des longs services est de changer de caractère : c'est leur privilége incomparable. Les vieux ouvriers ne sont pas des étrangers dans la maison des patrons au service desquels ils emploient leur vie. Entre eux et leurs maîtres, le temps noue des rapports de dévouement et de reconnaissance complétés et ennoblis par une affection mutuelle. Peu à peu ils deviennent les conseillers, les appuis, les amis même de ceux qu'ils servent, et ils trouvent ainsi dans la protection que leur vaut l'affection dont ils sont l'objet la meilleure récompense de leur zèle, de leur courage et de leur désintéressement. Voilà ce qu'il importerait, à tous égards, de bien faire comprendre aux populations ouvrières.

La Société des Sciences morales du département de Seine-et-Oise qui inscrivait, il y a plus de trente ans, dans le programme de ses travaux, l'économie politique, n'est jamais restée indifférente à ces graves problèmes. Plus d'une fois, elle a accordé aux questions sociales une juste attention. Mais cette année, notre Société a tenu à faire quelque chose de plus que d'examiner et de

débattre ces questions. Elle a pensé que pour propager les vertus sociales il était souvent plus nécessaire d'en signaler des exemples que d'en démontrer le mérite, et elle a voulu donner un encouragement solennel aux ouvriers fidèles et dévoués en accordant à l'un d'eux un public témoignage d'estime.

Entre tous ceux pour qui a été sollicité le prix Caron, la Société a distingué en effet un brave et honnête artisan, le sieur Remy Magnien, qui compte cinquante-quatre années de services dans la même maison.

Le sieur Magnien, né en 1795, a aujourd'hui soixante-treize ans. Il est entré en 1813, en qualité d'ouvrier, dans les ateliers de M. Nisse père, entrepreneur de serrurerie à Sèvres; il est resté premier ouvrier chez le fils de cet entrepreneur et est encore occupé, autant que ses forces le lui permettent, chez le successeur du fils de son premier maître. Sa conduite a toujours été ce qu'est celle d'un homme de bien, modeste, pure, irréprochable; elle lui a valu, elle lui a assuré la sympathie et l'affection de tous ceux qui le connaissent.

Je dois ajouter que le sieur Magnien n'a pas sollicité la distinction qui lui est aujourd'hui accordée; il ne l'a pas même désirée. C'est à son insu que son dévouement à ses maîtres nous a été signalé, et c'est sur la recommandation chaleureuse d'un de nos honorables concitoyens, M. Collas, président du tribunal de commerce, que notre Société a tenu à honneur de récompenser le dévouement infatigable d'un homme qui n'a jamais calculé avec son devoir.

Une continuité de cinquante-quatre années de bons et loyaux services dans une même maison est, de nos jours, peu commune; elle témoigne d'une force d'âme et d'une persévérance dans le bien auxquelles notre Société a

voulu rendre un solennel et public hommage. Cet hommage, nous le rendons ce soir en proclamant le nom du sieur Magnien (Remy) comme celui d'un homme probe et intègre, qui a vieilli dans la voie du devoir et dans la pratique de la vertu. Honneur donc, Messieurs, à ce vaillant ouvrier, et puisse surtout, c'est le souhait que nous formons, puisse l'exemple de sa fidélité à ses patrons être pour d'autres un aiguillon salutaire de courage et de dévouement!

M. le Président, en remettant au sieur Magnien la médaille décernée par la Société, lui adresse quelques paroles de félicitation empreintes de la plus cordiale sympathie, et que l'auditoire accueille par de chaleureux applaudissements.

La séance est terminée par les lectures suivantes :

1° M. Noël : *Etude sur l'art au* XIX^e^ *siècle;*

2° M. Montalant-Bougleux : *Un Septembriseur,* poésie ;

3° M. Le Roi : *Notice sur Ant. Richard,* créateur du jardin du Petit-Trianon ;

4° M. Noël : *Les deux chevaux de course,* apologue en vers.

Ces lectures figurent dans la deuxième partie du volume.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS
DE SEINE-ET-OISE

SÉANCE SOLENNELLE

DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 1868

SOUS LA

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. PLOIX

Maire de Versailles.

Discours de M. ANICET DIGARD

PRÉSIDENT TITULAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS,

Dans cette fête littéraire à laquelle la Société des Sciences morales vous a conviés, puis-je mieux faire que d'esquisser d'autres fêtes, illustres entre toutes, qui furent célébrées dans cette chère cité, patrie de naissance ou d'adoption pour la plupart de ceux qui m'écoutent? Je veux rappeler un de ses titres de gloire, ancien sans doute, mais l'un des plus beaux. On ne se fatigue point à répéter, on ne se fatigue point à entendre, je l'espère du moins, une vieille histoire quand c'est l'histoire de ce qu'on aime. Parlons donc, si vous le voulez bien, des fêtes littéraires de Versailles sous *Louis XIV*.

LES FÊTES LITTÉRAIRES A VERSAILLES

I. — *Le Théâtre.*

La première fête fut donnée en 1663 : Louis XIV l'avait commandée à Molière. C'est l'*Impromptu de Versailles*, joué sur un théâtre élevé à la hâte, dans le petit château bâti par Louis XIII.

Ce croquis léger des mœurs du théâtre dut plaire aux grands seigneurs occupant d'ordinaire à Paris, on le sait, des banquettes sur la scène, et pénétrant alors comme toujours dans les coulisses ; les grandes dames y trouvèrent du piquant ; le voile se levait sur les reines du théâtre qu'on appelait toujours Mesdemoiselles, fussent-elles mères et même mariées, à titre de simples bourgeoises ; mais l'événement véritable, il faut le voir dans les petits marquis déjà joués à Paris dans la *Critique de l'école des Femmes*, joués cette fois à Versailles devant les petits marquis eux-mêmes avec permission, sinon par ordre du Roi.

Le portrait n'a pas vieilli autant qu'on pourrait le croire : la vanité frivole, la présomption juvénile, l'impertinence querelleuse dont ils sont la personnification est de tous les temps. On les avait appelés sous Henri III les mignons, sous Louis XIII les raffinés, on les appela sous la Régence les roués, pendant la Révolution les incroyables et les muscadins, après la Restauration les *fashionnables*... Aujourd'hui les petits marquis s'appellent les petits... Pour achever leur nom, il faudrait employer un mot que l'Académie applique seulement jusqu'ici aux linots, aux oisillons passés de vie à trépas.

Pour les bien juger, il faudrait les voir dans leurs rapports avec leurs similaires de l'autre sexe dans *la Famille... de mauvais ton.*

Mais que Dieu nous garde aussi

> De donner de l'encens à Madame une telle,
> Et de nos francs marquis essuyer la cervelle.

Ils n'avaient point figuré parmi les *Fâcheux*, joués pour la première fois à Vaulx dans la fête enivrante et fatale du pauvre Fouquet.

Nous rappelons les *Fâcheux*, parce qu'on le sait bien, l'histoire de Vaulx se rattache par plus d'un point à celle de Versailles. Sa fête inspira les nôtres, et le jeune roi charmé, flatté par l'auteur et le poète comique, se laissa traiter par lui, dans ses préfaces, de collaborateur pour lui avoir donné le personnage du chasseur marquis de Soyecourt ; il étendit un pan de son manteau royal sur Molière et sa troupe en les mettant par ses libéralités à l'abri des épreuves de Scarron et de certains héros du poète burlesque ; il consacra l'ère nouvelle qui avait commencé avec le *Menteur* du grand Corneille, le triomphe de la vraie comédie française sur les mystères, les sotties, les moralités, sur la comédie italienne, et disons-le, du moins jusqu'à ce jour, sur la comédie de tous les temps et de tous les pays.

Les *Fâcheux*, revus et augmentés, furent aussi joués à Versailles. Mais c'est en 1664, du 7 au 13 mai, que notre ville eut véritablement ses premières grandes fêtes. Sur un théâtre élevé cette fois au fond de la cour de Marbre, en plein air, on joua *la Princesse d'Élide*, commencée en vers et terminée en prose, tant la hâte et l'impatience du maître étaient grandes.

Dans le prologue, l'Aurore chante :

Quand l'Amour à vos yeux offre un choix agréable,
Jeunes beautés, laissez-vous enflammer ;
Moquez-vous d'affecter cet orgueil indomptable,
Dont on vous dit qu'il est beau de s'armer.
Dans l'âge où l'on est aimable
Rien n'est si beau que d'aimer.

Ce compliment passionné, toute la pièce en témoigne, était adressé à une fille d'honneur de Madame, dont, par un hasard qui ne se voit qu'à la cour, le nom de famille fut prononcé à propos du vainqueur du jeu des têtes au carrousel. On y couronna en effet le marquis de La Vallière, proche parent de celle dont ces vers complaisants tendaient à vaincre les résistances ou à adoucir les luttes intérieures, de celle qui, devenue sœur Marie, fit, pendant trente ans, des *réflexions sur la miséricorde de Dieu*, et dont la passion coupable, mais sincère, désintéressée, puis expiée par la plus rude des pénitences, a désarmé l'histoire et attendri la piété même. Quant au compliment, il ne nous plaît point, et la princesse d'Élide nous semble, pour le fond et pour la forme, une erreur du grand comique ; son génie a sommeillé.

Sans nous arrêter au *Mariage forcé*, où l'on pourrait peut-être voir encore une allusion, donnons de la sixième journée le récit textuel de l'historiographe Félibien :

« Le soir, Sa Majesté fit jouer les trois premiers actes d'une comédie, nommée *Tartuffe*, que le sieur de Molière avait faite contre les hypocrites ; mais quoiqu'elle eût été trouvée fort divertissante, le roi connut tant de conformité entre ceux qu'une véritable dévotion met dans le chemin du ciel et ceux qu'une vaine ostentation de

bonnes œuvres n'empêche pas d'en commettre de mauvaises, que son extrême délicatesse pour les choses de la religion eut de la peine à souffrir ces ressemblances du vice avec la vertu ; et quoiqu'on ne doutât pas des bonnes intentions de l'auteur, il *défendit* cette comédie pour le public jusqu'à ce qu'elle fût entièrement achevée et examinée par des gens capables d'en juger pour n'en pas laisser abuser à d'autres moins capables d'en faire un juste discernement. »

On le voit, *Tartuffe essayé à Versailles*, ce carton d'un grand tableau appartient à l'histoire littéraire de notre ville; dans sa forme dernière, il appartient à la scène parisienne et à l'histoire littéraire de la France, du monde entier. Une digression nous mènerait trop loin, mais comment oublier un rapprochement significatif?

Napoléon Ier, à Sainte-Hélène, disait : Si j'avais été Louis XIV, je ne l'aurais pas laissé jouer. Voici le passage textuel du Mémorial de Las-Cases à la date du lundi 19 août 1816 :

« Après dîner, il nous a lu *Tartuffe*, mais il n'a pu l'achever, il se sentait trop fatigué ; il a posé le livre, et, après le juste tribut d'éloges donné à Molière, il a terminé d'une manière à laquelle nous ne nous attendions pas : « Certainement, a-t-il dit, l'ensemble de *Tartuffe* est « de main de maître, c'est un des chefs-d'œuvre d'un « homme inimitable; toutefois cette pièce porte un tel « caractère que je ne suis nullement étonné que son ap- « parition ait été l'objet de fortes négociations à Ver- « sailles et de beaucoup d'hésitations dans Louis XIV. « Si j'ai le droit de m'étonner de quelque chose, c'est « qu'il l'ait laissé jouer; elle présente, à mon avis, la « dévotion sous des couleurs si odieuses ; une certaine

« scène offre une situation si décisive, si complétement « indécente, que, pour mon propre compte, je n'hésite « pas à dire que, si la pièce eût été faite de mon temps, « je n'en aurais pas permis la représentation. »

Ajoutons, pour être complet sur les fêtes de 1664, que Louis XIV dansa dans un ballet, et disons, pour être juste, qu'il renonça à prendre ce plaisir devant sa cour, en 1666, n'ayant pas la trentaine, et trois ans avant que Racine lui donnât, dans *Britannicus*, une prétendue leçon.

Nous passons plus vite sur les fêtes de juillet 1668 qui n'eurent qu'une journée.

On peut cependant exhumer des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, paroles de Quinault, musique de Lully, les vers suivants.

Polymnie dans le prologue chante :

Elevez vos concerts
Au-dessus du chant ordinaire,
Songez que vous avez à plaire
Au plus grand Roi de l'univers.
Le grand titre de Roi n'est que sa moindre gloire :
Il est encor plus grand par ses travaux guerriers,
Et sa propre valeur a cueilli les lauriers
Dont il est couronné des mains de la Victoire.
Suivez la noble ardeur
Qu'il vous inspire,
Tout ce qu'on voit dans son empire
Se doit sentir de sa grandeur.

Ce morceau lyrique peut expliquer les éloges de Voltaire.

A la scène IV, la bergère Colette chante à son tour :

Avec un cœur qu'Amour peut enflammer,
Quelle rigueur impitoyable

Contre des traits si doux nous force à nous armer?
Et pourquoi, sans être blâmable,
Ne peut-on pas aimer
Ce que l'on trouve aimable ?

Hélas ! petits oiseaux, que vous êtes heureux
De ne sentir nulle contrainte,
Et de pouvoir suivre sans crainte
Les doux emportements de vos cœurs amoureux !

Boileau étendait-il à ce passage la critique si connue:

Et tous les lieux communs de morale lubrique
Que Lully *réchauffa des sons de sa musique.*

L'Aristarque français sera peut-être accusé d'austérité janséniste, même par ceux qui goûtent ses vers; et ses ennemis ne manqueront pas d'ajouter avec malice que cette austérité s'explique par son défaut connu, *la froideur*.

Mais nous partagerons son avis sans hésiter à propos de l'allusion que le berger Damon fit en face de la duchesse de La Vallière pâlissante, et de la duchesse de Montespan rayonnante.

C'est pour servir Chloris que je quitte Climène,
Et mon cœur sans aimer ne saurait vivre un jour ;
Qui s'engage une fois peut bien changer de chaîne,
Mais il est mal aisé d'échapper à l'amour.

Dans cette même fête, qu'on peut appeler pour le moins la *Folle journée* de Louis XIV, on joua *Georges Dandin* ou le mari confondu.

Hélas ! Molière, l'Alceste qui jouera plus tard avec Célimène, n'était pas alors moins confondu ni moins désespéré que M. le duc de Montespan.

Aux fêtes de 1674 jaillirent pour la première fois toutes

les grandes eaux. C'est encore Félibien qui parle : « On joua dans la petite cour pavée de marbre la tragédie *d'Alceste,* de Quinault, mise en musique par Lully.

« A la troisième journée, le *Malade imaginaire*, de Molière, dont Leurs Majestés et toute la cour ne reçurent pas moins de plaisir qu'elles en ont toujours eu aux pièces de son auteur.

« A la quatrième journée, au théâtre qui est dans le petit parc, on donna une nouvelle représentation de l'opéra des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus.*

« A la cinquième, sur un théâtre improvisé non loin du bassin d'Apollon (achevé comme nous le voyons aujourd'hui), on joua *Iphigénie*, dernier ouvrage de Racine, qui reçut de toute la cour l'estime qu'ont toujours eue les pièces de cet auteur. »

Racine et Molière, réunis et ainsi goûtés au milieu des plaisirs de la cour, quelle fête !

C'était le zénith du roi soleil ; le temps où commence cette apothéose d'un homme vivant dans un siècle chrétien, à laquelle ont pu consentir avec une certaine bonne foi des contemporains éblouis, enivrés, mais qui coûta cher à la France, et que l'histoire juge avec sévérité.

En voici la trace dans l'historiographe :

« Dans la sixième journée, dit Félibien, promenade en gondole ; l'on vit l'eau du canal, auparavant tranquille et sans aucune agitation, comme s'enfler d'orgueil de porter ce qu'il y a de plus grand et de plus auguste sur la terre. »

Quelle adulation ! Par bonheur, il y avait dès ce temps-là des philosophes à la cour.

II. — *L'Allée des Philosophes.*

Voyez-vous dans cette avenue ombragée, au vert gazon, alors comme aujourd'hui l'une des plus solitaires du

parc, que nous appelons l'allée du Mail, qu'on appelait de 1670 à 1680 l'allée des *Philosophes*, s'avancer un groupe de personnes qui causent en marchant, s'arrêtent pour mieux entendre et reprennent leur promenade?

Celui qui occupe le milieu du groupe est un vieillard imposant dans sa petite taille, à la figure maladive, au regard d'aigle. Il porte sur sa poitrine la croix épiscopale. On l'appelle monseigneur, et pour tout éloge l'histoire le nomme... Bossuet.

A côté de lui, un abbé prend des notes; c'est le précepteur qui l'assiste dans l'éducation du grand Dauphin, l'historien de l'Eglise... l'abbé Fleury.

Derrière dissertent les savants abbés de Longuerue et Renaudot.

A côté se tient Pélisson, prêt à donner le détail d'érudition, le renseignement littéraire, comme un digne secrétaire, un digne historien de l'Académie française.

Galland numismate, docte hébraïsant, orientaliste, les suit. Il est là, non certes pour traduire les *Mille et une Nuits*, œuvre populaire de sa vieillesse; mais, jeune secrétaire pour les langues orientales et digne de son titre prochain d'*antiquaire du roi*, il est prêt à répondre aux questions sur la Turquie et l'état de l'Eglise grecque et maronite.

Un homme attaché lui aussi à l'éducation du Dauphin, un ami, un commensal de Bossuet, écoute et étudie sur ces modèles vivants ses immortels caractères... c'est La Bruyère.

Plus tard pénétrera dans ce groupe un jeune abbé au sourire doux, au fin regard, à la physionomie limpide et brillante comme le diamant. La grâce l'éclaire; vous avez reconnu... l'abbé de Fénelon.

Les courtisans regardent peut-être de loin ces person-

nages qu'ils connaissent bien, mais ils ne troublent pas ce qu'ils appellent les uns avec respect, les autres avec une pointe d'ironie... *le petit concile.*

A l'heure marquée, le groupe se sépare. Bossuet et Fénelon se sont ménagé un tête-à-tête dans le bosquet des Fables d'Ésope (aujourd'hui bosquet de la Reine), dont ils ont chacun une clef. Suivons par la pensée ces deux hommes *alors amis;* écoutons le précepteur du grand Dauphin, transmettant son expérience au futur précepteur du duc de Bourgogne, l'auteur du livre sur *le Libre Arbitre*, du traité de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, éclairant l'auteur du traité de l'*Existence de Dieu*, tous deux discutant avec vivacité et courtoisie les principes politiques qui inspirèrent à l'un le *Discours sur l'histoire universelle* et la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, à l'autre la *Direction pour la conscience d'un roi* et *le Télémaque.*

Nous n'avons pas ici les créations du génie, Raphaël peignant l'École d'Athènes ou la Dispute du Saint-Sacrement, ou notre Paul Delaroche promenant son pinceau dans l'hémicycle de l'École des Beaux-Arts; mais nous avons dans l'allée des Philosophes un tableau tout fait, un souvenir saisissant, une réalité *qui fut* à Versailles, et dont ce que je viens de dire est en quelque sorte la photographie (1).

Plus jeune, j'ai pu parcourir, hélas! en touriste seulement, la terre de Grèce, du cap Sunium à Eleusis, et traverser l'Athènes moderne qui garde des traces de l'ancienne Agora; j'ai gravi le Pnyx de Démosthène, j'ai parcouru la plaine où fut le Lycée et le jardin d'Académus.

(1) Consultez à cet égard le journal de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, et le livre des *Rues de Versailles*, par notre collègue M. Le Roi, ce riche à qui il faut toujours emprunter et qui prête toujours.

Quelles fêtes pour l'âme !

Eh bien ! j'ai retrouvé dans l'âge mûr des impressions non moins douces, non moins fécondes que vous pouvez savourer vous-mêmes, un livre à la main, Mesdames et Messieurs, par une belle matinée de printemps, un soir d'été, ou par un bel après-midi d'automne, en suivant parallèlement au Tapis-Vert, sur un gazon moins foulé, l'ancienne allée des Philosophes.

Vous y converserez avec les premiers académiciens de Versailles. Quel souvenir écrasant pour notre Société si nous pouvions avoir un moment la folle présomption de nous considérer comme leurs héritiers ! Seulement il est naturel de rappeler aujourd'hui ces grands hommes, et il est permis de prétendre qu'on comprend à Versailles mieux qu'ailleurs ces maîtres inimitables.

Ils aimaient véritablement *la Sagesse*, et ils la servaient partout et toujours. Il convient d'en rappeler une preuve peu connue pendant leur vie, mais incontestable aujourd'hui et décisive. C'est Bossuet qui nous la donne.

Vers Pâques de 1675, M^me^ de Montespan honora de sa confiance un prêtre de la Paroisse, l'abbé Lécuyer, qui répondit dignement en lui refusant l'usage des sacrements. La puissante paroissienne en appela au curé, même refus. Ce n'était là que l'application évidente d'un devoir strict ; mais ce qui est un symptôme du temps, c'est que la grande dame alla se plaindre au roi qui voulut en conférer tant pour elle que pour lui-même avec le duc de Montausier et avec Bossuet.

L'évêque n'était pas, comme il l'a dit magnifiquement d'après Ezéchiel : « de ces docteurs qui, dans leur malheureuse et inhumaine complaisance, dans leur piété meurtrière, portent des coussins sous les coudes des pé-

cheurs et cherchent des couvertures à leur passion (1). »

Voici comment il s'exprime dans une lettre écrite et adressée au roi, la *preuve* est de sa main.

« ...Certainement, sire, il n'y a pas de plus juste sujet de pleurer que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et si funeste engagement ! Mais cependant, sire, il le faut, ou il n'y a pas de salut à espérer. »

On comprend dès lors ce qui dut se passer dans l'entretien que provoqua le double refus du vicaire et du curé de Notre-Dame, et que d'ailleurs M^me^ de Maintenon a raconté (2).

« M. de Montausier, dit-elle, a parlé fortement en cette occasion. M. de Condom reprit la parole et parla avec tant de force, il fit venir si à propos la gloire et la religion, que le roi, à qui il ne faut que dire la vérité, se leva fort ému et dit à M. de Montausier, en lui serrant la main : je ne la verrai plus. »

Quelques jours plus tard, Louis XIV, rencontrant Bourdaloue, lui dit :

« Mon père, vous devez être bien content de moi ; M^me^ de Montespan est à Clagny (3). »

« Oui, sire, répondit Bourdaloue, mais Dieu serait plus satisfait si Clagny était à 70 lieues de Versailles. »

Le roi alla à soixante lieues rejoindre son armée de Flandre, et Bossuet lui envoya plusieurs lettres pour l'entretenir dans sa bonne résolution. Mais il était toujours inquiet et vigilant... Quand Louis XIV revint, il alla au-devant jusqu'à huit lieues du palais... Mais au pre-

(1) Œuvres de Bossuet, tome XI, page 20 de l'édition de Lebel, Versailles. Autre titre d'honneur pour notre ville.

(2) *M. de Bausset.* Vie de Bossuet, livre V.

(3) Le château qu'il lui avait donné dans le faubourg de Versailles.

mier mot, le pécheur relaps dit au directeur : « Ne me dites rien, j'ai donné mes ordres pour qu'on prépare au château un logement pour M^me^ de Montespan... » Et il passa outre.

Bossuet ne tomba pas en disgrâce ; mais, transféré de l'évêché de Condom à celui de Meaux, il observa plus librement le devoir de la résidence dans son diocèse sans perdre de vue le pénitent prodigue, et il vécut assez pour voir son retour.

III. — *Les Fêtes littéraires aux deux chapelles de Versailles.*

Le roi, grâce à M^me^ de Maintenon, dans sa pleine maturité, précisons pour son honneur, à quarante-trois ans, se rangea comme on dirait aujourd'hui, se convertit comme disaient ses contemporains. De ce jour les fêtes littéraires de Versailles sont à la chapelle du Château, j'entends celle que nous connaissons par le tableau de la réception de Dangeau en qualité de grand maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. C'est là que Bourdaloue, le premier de nos sermonaires, de l'avis de tous et de l'aveu de Voltaire, prêchait l'Avent ou le Carême. Le portrait de ce père, placé au frontispice de la première édition de ses œuvres, nous le montre les mains jointes et les yeux demi-fermés, se recueillant avant de verser sur son auditoire ce qu'il sentait dans sa conscience et dans son cœur. La tradition nous affirme qu'il avait le plus souvent cette attitude dans la chaire ; il était nerveux et clair dans sa logique, maître de sa pensée, détaché de lui-même, indulgent et ferme ; il dédaignait le geste, l'action des orateurs antiques, pour s'en tenir à ce que notre langue exprime par un mot nouveau, original, expressif, l'*onction*, qui est

pour tout dire l'accent de la charité. Louis XIV, qui l'entendit dix ans de suite à l'Avent ou au Carême, disait : Je préfère les redites du *père* aux nouveautés des *jeunes*.

Les courtisans profitèrent-ils autant que le prince de ces occasions de salut? montrèrent-ils le même empressement à voir et à entendre l'homme sur le portrait duquel nous aimons à saisir le reflet de la beauté morale et d'une conviction profonde, et dont les œuvres sont comme un trésor inépuisable où fouillent incessamment les écrivains sérieux et les vrais orateurs? Il est permis d'en douter, s'il faut ajouter foi à certaine anecdote.

Un jour Louis XIV se fit attendre à la chapelle; le capitaine des gardes, malicieusement, fit courir le bruit qu'il n'y viendrait point.... Toutes les places étaient occupées.... A ce petit bruit, elles se vidèrent, et l'*assistance ordinaire* ainsi écoulée, le roi, en arrivant à la tribune, put compter les *vrais dévots*.

L'anecdote est vraisemblable, j'en atteste un admirable passage de La Bruyère. Je ne lirai que la fin de ce *Caractère*, bien qu'à Paris et ailleurs le commencement puisse être aujourd'hui lu avec profit.

« Ces peuples ont leur Dieu et leur roi. Les grands de la nation s'assemblent tous les jours, à une certaine heure, dans un temple qu'ils nomment église. Il y a, au fond de ce temple, un autel consacré à leur Dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables. Les grands forment un vaste cercle au pied de cet autel, et paraissent debout, le dos tourné directement au prêtre et aux saints mystères, et les faces élevées vers leur roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqué. On ne laisse pas de voir dans cet usage une espèce de subordination : car ce peuple pa-

rait adorer le prince, et le prince adorer Dieu. Les gens du pays (1) le nomment ***. Il est à quarante-huit degrés d'élévation du pôle, et à plus de onze cents lieues de la mer des Iroquois et des Hurons. »

Voilà ce qu'écrivait, vers 1688, je ne dirai pas un courtisan, le mot a été pollué, mais un commensal de la cour, dans un livre que Louis XIV permettait d'imprimer jusqu'à huit fois en huit ans, sans rien retirer de sa faveur à l'écrivain gentilhomme.

Eût-il supporté un pareil langage de la part des frondeurs d'autrefois, des esprits forts, des libertins, des amis ou des héritiers de Saint-Evremont et de Bussy-Rabutin, des commensaux de Vendôme à l'hôtel du Temple, des buveurs templiers à la façon de Chapelle et de Lafare, surtout des gazetiers de Hollande?... Non, et s'ils s'étaient révélés à lui, s'ils étaient tombés sous sa main, les aurait-il traités comme le pauvre Dubourg? Peut-être! Mais il permettait à un serviteur fidèle de dire publiquement la vérité, par amour pour cette vérité, et en preuve de son dévouement à sa personne. Le grand roi, même pénitent comme David, ne passa pas, il est vrai, de l'extrême orgueil à l'humilité; il n'eut jamais ces élans d'un cœur brisé qui exclut le reproche de l'égoïsme à propos des écarts du passé; mais celui qui, dans sa jeunesse, livrait à Molière les petits marquis et les faux dévots, se laissa dans sa vieillesse toucher lui-même, avec d'autres, par la plume de La Bruyère.

A l'ivresse des passions avaient succédé les réflexions salutaires de l'âge mûr. Plus tard, avec la vieillesse chagrine vinrent les durs enseignements de l'adversité. Au milieu des revers de ses armées, Louis XIV montra lui-

(1) Versailles.

même et communiqua à la France une admirable énergie pour résister à l'Europe entière. Un dernier rayon de gloire fut sa juste récompense, et pour le préparer à la mort, Dieu lui envoya un jeune prédicateur dont l'éloquence n'avait pas l'onction pénétrante de Bourdaloue, mais tendait à inspirer aux auditeurs, par les enseignements austères de la morale chrétienne, *la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse.*

C'est à Versailles qu'il faut lire ces paroles que Massillon adressait dans l'ancienne chapelle au vieux roi :

« Essayez de tous les plaisirs, ils ne vous guériront pas de ce fonds d'ennui et de tristesse que vous traînez partout avec vous. »

Et celles-ci adressées à tous :

« Qui que vous soyez, grand, peuple, prince, sujet, la situation la plus à souhaiter pour votre vanité est d'ignorer ce que le monde pense. »

On sait quelle fut la réponse de Louis XIV à ces paroles sévères :

« Mon père, quand j'ai entendu les autres prédicateurs, j'ai été très content d'eux; pour vous, toutes les fois que je vous ai entendu, j'ai été très mécontent de moi-même. »

C'est ainsi que Louis le Grand se préparait à dire à son petit-fils : « J'ai trop aimé la guerre; » à dire à ses serviteurs qui le pleuraient déjà : « M'aviez-vous cru immortel? » D'autant plus digne à nos yeux du surnom donné par son siècle et confirmé par la postérité, qu'au moment d'affronter les récits de l'histoire et de subir le suprême arrêt, il sembla léguer à son dernier prédicateur les paroles :

Dieu seul est grand, mes frères.

IV. — *La Fête intime. L'Athalie de Racine.*

La plus belle fête littéraire de Versailles, du moins à notre avis, précéda de vingt-quatre années la mort de Louis XIV, cette heure triste, solennelle, suprême. Il faut le dire cependant, cette fête n'eut guère de retentissement lointain ni d'éclat extérieur.

En 1691, dans l'appartement particulier de Mme la duchesse de Bourgogne, les demoiselles de Saint-Cyr, qui avaient déjà joué dans leur maison royale *Esther*, avec le succès que l'on sait, jouèrent, sans costumes, sans décors, à la lumière de quelques bougies, *Athalie*, de Racine.

Disons pour l'honneur de l'auditoire qu'il demanda une seconde audition, mais ce fut tout.

Et si Boileau n'avait pas soutenu le courage et la confiance légitime de son ami, Racine eût douté de son chef-d'œuvre et de la postérité.

N'allons pas plus loin. Si le grand écrivain, heureux dans sa famille, heureux dans ses amitiés, heureux devant le grand public, souffrit cette fois de l'indifférence des courtisans pour une pièce sans amour et qui sentait trop, devaient-ils dire, la DÉVOTION... nous avons changé le mot; si, quelques années plus tard, il eut quelque peu à souffrir, comme homme, de la froideur royale (les poètes tiennent de la sensitive et ont le cœur frileux), jamais il ne tomba véritablement en disgrâce.

Il occupa, à Versailles, M. le duc de Noailles nous l'a rappelé dans sa *Vie de Mme de Maintenon*, jusqu'à ses derniers jours, un appartement qui parut digne d'être et fut occupé après lui par une princesse du sang royal, Mlle de Charolais; et Boileau écrivait à Brossette, le

9 juin 1699, au sortir de la première visite faite au roi après la mort de son ami :

« J'ai été à Versailles où j'ai vu Mme de Maintenon, et le roi ensuite..... Sa Majesté m'a parlé de M. Racine d'une manière à donner envie aux courtisans de mourir *s'ils croyaient qu'elle parlât d'eux de la sorte après leur mort.* »

Tout commentaire est inutile.

Louis XIV n'a pas, comme on l'a dit, tué Racine par l'oubli ; mais rien n'a manqué à la gloire de son poète, pas même cette dernière fleur, la plus éclatante quelquefois, qui ne s'épanouit que sur la tombe.

Dix-sept ans après la mort de Racine, un an après la mort de Louis XIV, sous la Régence, en 1716, pour la première fois, *Athalie* fut jouée sur la scène française de Paris, en face du grand public. Elle fut applaudie avec transport et jouée quinze fois de suite sans interruption, succès presque inouï en ce temps-là.

Athalie ne se joue plus guère aujourd'hui quinze fois de suite sur la scène française. Il est vrai que nous n'avons plus ni Talma, ni Rachel qui nous avaient rendu ses grands jours. Mais si, au vieux temps, on disait : beau comme *l'Iliade* d'Homère ; si, depuis Louis XIII, on a dit en France : beau comme *le Cid*, c'est sous Louis XIV, dans les fêtes intimes de Versailles, qu'on a pu dire pour la première fois ce que dit la France et ce que repète le monde entier : *Beau comme Athalie.*

En racontant les fêtes de l'esprit, à contempler un chef-d'œuvre, on peut s'oublier ; il est temps de se reposer de l'admiration au sein de la famille, c'est ce que je

vais faire en terminant par quelques mots sur la Société des Sciences morales, si heureuse aujourd'hui de votre sympathique empressement.

Fondée en 1834, elle compte à l'heure où je parle trente-quatre années d'existence. Elle a publié sept volumes de *Mémoires* depuis 1847, époque où elle a commencé à livrer ses travaux à l'impression. Elle prépare un huitième volume, c'est, on le voit, environ un volume par période triennale. Je ne puis résumer ni même rappeler ici les comptes-rendus de notre passé, ceux qui m'écoutent profiteront davantage en recourant aux volumes qui les contiennent. Je leur promets à la lecture quelque chose de ce qu'ils vont éprouver en écoutant notre bien-aimé secrétaire perpétuel à qui nous devons tous ces comptes-rendus.

Mais je puis et je dois, ce me semble, citer les noms et les travaux de quelques-uns des collègues que nous avons perdus depuis l'origine.

M. Bouchitté, l'un de nos fondateurs, a laissé des études de philosophie et d'autres sur l'histoire de l'art à propos du Poussin et de Philippe de Champagne.

Hippolyte Rigault, venu de ce Lycée qui est notre *pépinière normale*, fut l'un de nos présidents. Il est tombé au moment où il venait de donner dans la presse quotidienne plus que des fleurs, ses premiers fruits, et de passer en Sorbonne cette thèse qui fit dire publiquement à l'un de ses juges : « Monsieur, vous venez de nous donner une fête littéraire. » Un témoin auriculaire, son confrère en doctorat, me le rappelait hier. La thèse est devenue le beau livre *De la querelle des anciens et des modernes*, inspiré, écrit pour la plus grande partie à Versailles.

Halphen, juge suppléant au tribunal, représentant de notre magistrature lettrée et savante, est tombé lui aussi

à la fleur de l'âge, après avoir laissé aux lettres une monographie intéressante, et à notre Société un legs de bon souvenir.

L'abbé Caron, ecclésiastique vénérable, fondateur aimé, collaborateur assidu, nous a laissé un bienfait qui nous vaut le plaisir vif de tendre aujourd'hui une main cordiale et reconnaissante à un honnête, laborieux et fidèle artisan.

Parmi nos correspondants nous avons compté deux grands écrivains dont le souvenir est une de nos gloires nationales, et qu'il suffit de nommer: *Alexis de Tocqueville* et *Gustave de Beaumont*, frères déjà par le cœur et les travaux lors de leur trop court passage à notre tribunal.

Enfin cette année même s'est éteint, à Paris, M. Théodore Barrière, qui fut notre correspondant; il avait montré tout ce que peuvent les lettres pour alléger les travaux professionnels ou remplir les loisirs de la retraite, exemple que nous avaient donné à Versailles même M. Chappe, professeur aimé de notre Lycée, et le colonel Asselineau, qui se sont suivis de bien près dans la tombe.

Le goût des lettres dans les fonctions publiques, cette parole résume tout l'éloge que nous pouvons faire à cette place de nos membres d'honneur, M. Vauchelle, M. Barthe, le comte de Saint-Marsault, lui aussi cruellement éprouvé à Versailles.

Que ne pouvons-nous nommer les vivants, esquisser des caractères d'après les présents, exprimer notre pensée à l'adresse des absents?

Dans un temps où le culte désintéressé des lettres est une exception, où la vie se dépense et se dévore sans qu'il soit facile de leur en réserver une part, c'est encore une fête de signaler ceux qui, parmi nous, ont donné le précepte et l'exemple.

Ces années dernières, comme pour témoigner que nous sommes éveillés sur les questions du jour et que nous voulons rester fidèles à notre titre de : *Société des Sciences morales*, nous avons agité dans nos libres débats des questions qui confinent à la polémique courante sans aborder jamais les applications directes, immédiates et personnelles, de peur de tomber dans la politique proprement dite que notre règlement, comme nos goûts et nos vrais intérêts, repousse de l'enceinte de notre société. En discutant en théorie quelques-uns des problèmes qui s'agitent autour de nous, les interlocuteurs dans nos séances prouvent combien est vraie la parole *e luce lux*; plus le choc est vif, plus l'étincelle jaillit, mais les armes sont courtoises; l'urbanité qui sied si bien aux convictions sincères et profondes, préside à nos débats et consolide les rapports d'une cordiale amitié : j'en appelle aux collègues qui m'assistent.

Mes dernières paroles seront celles-ci : Venez à nos séances hebdomadaires comme membres actifs, comme auditeurs, vous qui croyez avec nous que c'est en semant la lumière qu'on dissipe les fantômes, qu'on éclaire les routes périlleuses du progrès, qu'on apprend à connaître les devoirs en même temps que les droits, et qu'on travaille dans la mesure de ses forces au bien-être et à la grandeur de la patrie.

Merci, Mesdames et Messieurs, qui, par votre présence, avez prouvé que les sérieuses études, les fêtes littéraires, sont toujours possibles, et réussissent au-delà des espérances et du mérite de ceux qui les provoquent, grâce à vous qui les aimez, qui les embellissez, qui les honorez dans notre chère ville de Versailles.

RAPPORT de M. ANQUETIL, Secrétaire perpétuel, sur les travaux de la dernière année académique.

Au premier rang des sciences inscrites dans le préambule de notre règlement, comme faisant l'objet de nos études, figure la philosophie, et ce rang qu'elle occupait de droit, longtemps elle l'a occupé de fait. Notre président vous le rappelait tout à l'heure en vous citant des noms qui ne sont pas sortis de votre souvenir; d'ailleurs, il suffit d'ouvrir la collection de nos Mémoires ou de lire les rapports annuels de votre secrétaire pour en avoir une preuve convaincante. Comment donc se fait-il que depuis une quinzaine d'années la philosophie n'ait plus guère brillé parmi nous que par son absence? Absence que je me croyais obligé de signaler au commencement de l'éclipse, mais dont j'avais renoncé à vous parler à mesure que l'éclipse se prolongeait. Suffirait-il, pour expliquer cette défaillance, de rappeler ou la mort ou l'éloignement successif de ceux d'entre nos collègues qui s'étaient voués particulièrement aux recherches et aux spéculations de la philosophie? Ne serait-il pas plus juste de l'imputer à des circonstances multiples qui pour un temps ont distrait les intelligences, alors que d'un côté le plus illustre des philosophes contemporains ne faisait plus que découper (comme on l'a dit) *de la dentelle métaphysique* aux genoux de M^me^ de Longueville; alors que d'un autre côté la philosophie, en butte à des ouragans déchaînés de tous les points de l'horizon, semblait sur le point de sombrer dans la tourmente, et voyait son nom même rayé des cadres de notre enseignement classique universitaire? Une telle recher-

che m'entraînerait trop loin, et m'obligerait à sortir de mon rôle. J'ai toujours pensé que cette éclipse regrettable ne serait que temporaire; et en effet, il n'est pas donné à l'homme de changer sa nature : Dieu l'a doué du besoin, du désir illimité de connaître, et cela dans la sphère du monde moral aussi bien que dans la sphère du monde matériel ; l'homme veut savoir d'où il vient, où il va, pénétrer la cause et pénétrer la fin, plonger dans les ténèbres du passé, plonger surtout dans les ténèbres de l'avenir. Les sceptiques railleurs auront beau tourner en dérision son ambitieuse témérité, rien ne le détournera de sa voie. Le doute, comme on l'a dit, est-il un oreiller? J'ai peine à le croire, et, dans tous les cas, c'est un oreiller sur lequel on ne dort guère. La simple foi, la foi du charbonnier, dont je n'ai garde de médire, suffit-elle à nos besoins en tout temps, en toute chose? Peu de gens l'ont cru, peu de gens l'ont dit; et si ceux qui l'ont dit sont des sages, à coup sûr l'humanité ne les a pas suivis. Ne soyons donc pas surpris que les études et les discussions philosophiques se soient pour ainsi dire réveillées brusquement parmi nous, et non sans éclat, non sans passion. Il n'y a que l'indifférence et l'égoïsme qui ne s'enflamment point et qui trouvent la passion ridicule et déplacée.

M. Gustave Doublet a donc abordé résolûment la plus grave question philosophique qui s'agite de nos jours : je veux parler du conflit survenu, ou du moins rendu plus éclatant, entre les doctrines spiritualistes de la philosophie classique, et le matérialisme professé par tant d'adeptes des sciences naturelles; de ce conflit qui a inspiré à l'un de nos correspondants, jadis un de nos fondateurs, son beau livre intitulé : *La Métaphysique et la Science*. Vous n'attendez pas de moi que j'analyse ici les

communications, je pourrais dire les leçons de M. Doublet, ni les controverses que chacune d'elles a provoquées; il me suffira d'en faire ressortir l'esprit et le caractère.

La crise actuelle et les progrès du matérialisme scientifique, que M. Ravaisson me semble avoir eu le tort de contester, ont vivement préoccupé notre collègue : alarmé de ces progrès, il s'est demandé quel serait le moyen le plus efficace de les combattre, et il a conclu que le moyen le plus sûr, le moyen unique, ce serait de s'engager dans la même route, et de suivre la même méthode que la science, la méthode de l'observation, de la suivre sans trêve ni repos, et de ne s'en laisser écarter ni par les hypothèses, ni par les formules d'un dogmatisme préconçu. Il veut en un mot que le spiritualisme emploie exclusivement contre la science matérialiste les armes qui font la force de celle-ci. M. Doublet ne prétend certes pas que la méthode qu'il recommande avec une chaleur communicative, soit une chose nouvelle ; mais il lui semble que, depuis Bacon et Descartes, la philosophie l'a quelque peu dédaignée; et il craint qu'en s'habituant trop aisément à considérer comme indiscutables des principes qui ne sont vivants et féconds qu'à la condition d'être éternellement discutés et démontrés, la philosophie n'ait donné beau jeu à des adversaires qui observent toujours, et se croient toujours obligés de soumettre les découvertes accomplies à la sanction de nouvelles expériences. L'expérience, voilà le drapeau arboré par le matérialisme contemporain; l'expérience doit être aussi le drapeau des spiritualistes qui le combattent.

Cette conclusion de M. Doublet a rencontré dans M. d'Urclé un ardent contradicteur, et je n'oserais pas

affirmer que plus d'une fois dans la discussion il ne se soit glissé quelque malentendu. Quoi qu'il en soit, M. d'Urclé pense que le point de vue de M. Doublet est faux et funeste, qu'il y a au fond de ces questions plutôt une erreur philosophique qu'une erreur scientifique, et que c'est à la philosophie, non à la science qu'il convient de demander la cause de ce malheureux désaccord. Sans contester l'autorité de la science, il pense qu'on en abuse, comme des choses les plus respectables, pour couvrir des erreurs qu'elle n'a jamais sanctionnées, telles que la négation de Dieu, la négation de l'âme et de leurs attributs. La science, ajoute-t-il, n'est nécessaire ni à la découverte ni à la démonstration de ces dogmes : il suffit de la raison pure, dont la méthode expérimentale, préconisée par M. Doublet, mettrait en cause les lois immuables et imprescriptibles. Si indépendante que soit la science, elle relève néanmoins de la raison, elle en suit les lois; et l'esprit humain, quel que soit l'objet de son étude, ne connaît que deux procédés, l'induction et la déduction. Toute vérité a pour base des axiomes ou formules dont l'ensemble constitue le sens commun, axiomes qui échappent à toute démonstration, à moins qu'on ne veuille tourner dans un cercle vicieux, si bien que les négations les plus absolues de la science ne sauraient prévaloir contre les affirmations logiques de notre raison. Pour M. d'Urclé, la croyance en un Dieu vivant et personnel repose sur ce principe qu'il n'y a pas d'effet sans cause, et soutenir que l'organisation de la matière ne suppose pas un organisateur, soutenir que des êtres essentiellement personnels comme nous sont le produit d'une nature impersonnelle, ce serait méconnaître et renverser les lois constitutives de la raison. S'il se passe dans l'âme des phénomènes qui sortent du domaine sensible, la

raison en conclut invinciblement que le théâtre de ces phénomènes n'a rien de matériel. Fondées sur l'expérience du sens intime aidé de la raison, ces deux croyances défient toutes les attaques dirigées contre elles au nom de la science, et, pour les ébranler, il faudrait renverser la raison elle-même. En un mot la science ne peut s'élever au-dessus de la raison, dont elle relève; et la philosophie, qui a pour objet l'étude de la raison, doit être et doit demeurer le vestibule nécessaire et lumineux de toutes les sciences.

Il ne m'appartient pas de m'ériger en arbitre dans un débat de cette nature; je me bornerai donc à vous rappeler que la discussion n'est point épuisée, et j'ai lieu d'espérer qu'avant peu l'un des fondateurs de notre Société, que le progrès incontestable du matérialisme dans la science afflige et inquiète, M. Vacherot, ne tardera pas à vous apporter sur cette grave matière le tribut de ses savantes méditations.

A cette grave question de la méthode philosophique, M. Doublet a joint l'examen d'une autre question soulevée par cette science moderne qu'on nomme l'anthropologie. La science en effet ne se borne pas à étudier l'homme physique, à déterminer et à classer les races, à reconnaître l'unité d'origine et la perpétuité du type sous la diversité des formes; elle cherche les analogies de l'homme avec les autres êtres, les ressemblances apparentes, les différences plus prononcées et plus profondes; la science veut savoir la date exacte de la première apparition de l'homme au milieu des êtres de la création, et démêler s'il n'est que le perfectionnement progressif de types antérieurs, ou s'il ne forme pas un type nouveau et d'un ordre supérieur à tous les autres; elle veut savoir, en un mot, si les caractères moraux de

ce type sans précédents, sans analogues, ne constituent pas un règne nouveau, tellement en dehors et tellement au-delà du règne animal, qu'on peut se demander s'il n'est pas décent, disons mieux, s'il n'est pas souverainement logique de constituer dans la science un quatrième règne qui s'appellerait le règne humain. Sot et vain orgueil, diront quelques esprits superficiels; question grave et sérieuse, dirons-nous, et qui mérite de préoccuper les intelligences les plus élevées.

M. de Sadous, qui a entrepris la traduction de l'histoire de Platon et du platonisme par le savant M. Grote, vous a lu le chapitre consacré par l'auteur au dialogue intitulé *Ménexène*. Le fond du dialogue paraît d'abord plus littéraire que philosophique, et ce n'est pas le seul des dialogues de Platon dont on puisse dire la même chose; mais vous n'ignorez pas que tel est le génie du philosophe grec, qu'une fois abordées par lui, toutes les questions d'esthétique artistique ou littéraire, toutes les questions de législation, d'économie sociale et de politique deviennent inséparables de la philosophie; et vous n'avez pas oublié que, quand Socrate, par exemple, s'entretient avec Alcibiade, au moment où celui-ci prétend aborder le gouvernement de son pays, le maître de Platon, après avoir sondé le jeune homme et l'avoir convaincu de son ignorance, termine en lui rappelant la formule si profonde de l'oracle : « *Connais-toi toi-même.* »

Le droit et le fait, la jurisprudence et l'histoire sont si intimement liés dans l'antiquité romaine, que les deux études ne sauraient être séparées. Notre droit moderne lui-même est rattaché par des liens indissolubles au droit romain, qui a toujours figuré et figurera toujours au premier rang dans l'enseignement de nos grandes écoles.

La langue du droit chez ces maîtres du monde s'est si bien identifiée à la langue poétique, que le poète romain par excellence, Horace, serait souvent inintelligible sans la connaissance de cette terminologie toute particulière. Notre jeune collègue, M. Thibierge, n'avait donc pas à craindre de trouver ses auditeurs mal préparés à suivre ses nombreuses communications sur la constitution civile, administrative et judiciaire de la vieille Rome, sur la création successive et sur le fonctionnement des diverses magistratures, sur l'établissement des classes, des familles, des patrons, des clients, enfin sur l'esclavage et la législation qui détermina les droits et les devoirs des maîtres depuis le décemvirat jusqu'aux travaux des grands jurisconsultes de l'Empire. Je ne puis que vous rappeler sommairement ces communications éclaircies par des faits et par des textes, mais qui se dérobent à l'analyse.

M. Thibierge vous a en outre esquissé l'histoire de deux institutions judiciaires modernes : je veux parler des officiers ministériels connus sous les noms d'huissiers et de notaires. Si nos lois modernes ont déterminé les attributions de ces utiles serviteurs du droit et de la justice, on peut dire qu'elles ne les ont point créés, et il n'est pas difficile d'en suivre l'histoire à travers le moyen âge et jusque dans les périodes les plus reculées de l'antiquité.

Rien de plus difficile que d'extirper des préjugés établis par un long usage, surtout lorsqu'à l'origine ces préjugés sont nés de croyances respectables et de certains besoins sociaux. Tel est le préjugé du duel, contemporain du combat judiciaire, né de la pensée irréfléchie, mais éminemment religieuse que le ciel doit toujours donner la victoire au droit, mais né surtout de l'impé-

rieux besoin de se défendre soi-même dans un temps où la justice publique était le plus souvent impuissante et désarmée. On vous avait déjà exposé les embarras et les tergiversations des législateurs français à l'époque où fut rédigé notre code pénal, les doutes que cette rédaction avait fait naître dans l'esprit des magistrats et des jurés, enfin les efforts heureux tentés par M. Dupin pour arriver à une répression civile au défaut d'une répression pénale toujours incertaine et précaire. M. Rudelle vous a fait connaître cette année quelles lois régissent cette matière en Belgique, en Prusse, en Autriche. Qu'il nous soit permis de former des vœux pour que le progrès des mœurs publiques triomphe des préjugés et rende désormais toutes les législations inutiles.

Toutes les obligations de l'ordre moral pourraient-elles sans péril être converties en obligations légales? Poser ainsi la question, c'est la résoudre : la loi morale rentre dans les immuables conditions de l'absolu, la loi écrite rentre dans les conditions essentiellement mobiles du possible et du contingent. N'est-ce pas là le cas de la question si bruyamment controversée naguère de l'enseignement primaire obligatoire, et que M. Thibierge a eu l'occasion de discuter devant vous? L'obligation morale est incontestable et n'est plus, Dieu merci! contestée par personne; mais suit-il de là qu'on puisse utilement procéder chez nous par voie de coaction, et en édictant une pénalité plus ou moins rigoureuse? Le doute est permis, et la discussion n'a pas révélé dans nos rangs beaucoup de partisans de la contrainte.

M. le colonel Asselineau, quelques jours à peine avant le coup soudain qui nous l'a enlevé, vous avait donné lecture d'un important fragment de ses *Etudes sur la défense nationale*, fragment dans lequel il essayait de mon-

trer quel concours la partie de la force publique organisée sous le nom de garde nationale peut prêter à l'armée active, quand il s'agit de repousser l'envahisseur.

M. Digard nous a lu la traduction d'un fragment historique de M. C. Cantù, l'un de nos correspondants, sur quelques-unes des phases du célèbre concile de Trente. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les faits qui donnent à ce récit un intérêt actuel et contemporain.

M. l'abbé Caron vous avait autrefois communiqué un mémoire sur la *Hanse parisienne ;* M. Digard a de nouveau traité le même sujet, qu'il a agrandi en vous développant l'organisation de la puissante ligue des villes commerciales du Nord, si célèbres et si puissantes sous le nom de villes hanséatiques.

M. Digard vous a communiqué en outre un fragment important d'un rapport lu par lui au congrès de Malines, dans lequel sont traitées les questions relatives à l'organisation du travail, ainsi qu'à la condition matérielle et morale des ouvriers, question plus brûlante que jamais, et dont la solution pacifique est le vœu le plus cher et le besoin le plus urgent de notre société justement inquiète et préoccupée de son avenir.

La commémoration séculaire de la naissance de Hoche ne pouvait manquer de rappeler l'attention de notre Société sur ce glorieux enfant de Versailles : M. Jeandel, M. Digard et surtout M. Vatel, abordant chacun quelque point particulier de cette vie vraiment héroïque, ne pouvaient manquer d'intéresser leur auditoire.

M. Jeandel vous a particulièrement raconté les hommages qui furent rendus à la mémoire du guerrier pacificateur, au moment de sa mort prématurée.

M. Digard, puisant dans sa correspondance, dont la publication est loin malheureusement d'être complète,

s'est attaché à montrer particulièrement l'homme, l'amant, le père, l'époux ; à faire ressortir surtout son bon sens inaltérable dans toutes les épreuves (et parmi ces épreuves celle de la prospérité n'est pas la moins redoutable) ; sa modération croissante à mesure que se multiplient les provocations, enfin et par-dessus tout ce respect sincère pour la liberté religieuse et pour les droits de la conscience qui, chez Hoche, enfant du siècle et peu croyant, était moins le résultat d'un calcul habile que l'inspiration franche et loyale d'un grand cœur.

M. Vatel, si bien préparé à traiter ce sujet par des études antérieures dont vous avez eu les prémices, vous a montré combien Hoche a été jusqu'ici malheureux dans ses biographes, dont aucun n'a même su caractériser ni sa beauté, ni sa bravoure, ni son éloquence, ni sa physionomie calme et majestueuse au plus fort de la bataille. Le signalement matériel lui-même, tel qu'il est conservé dans des pièces authentiques cependant, ne laisse pas d'offrir les dissemblances les plus étranges.

Le douloureux souvenir de Quiberon a pesé quelquefois sur la mémoire de notre concitoyen, peut-être même tous les nuages ne sont-ils pas encore dissipés. Et pourtant, M. Vatel vous l'a dit, quel faisceau de preuves démontre qu'en présence des ordres rigoureux de la Convention, et dans l'état des esprits irrités, aucune capitulation n'a pu intervenir entre Hoche et les émigrés, qu'aucune promesse n'a pu être violée ! Si le massacre fut horrible, ce n'est pas du moins sur le jeune vainqueur que la responsabilité doit tomber.

M. Vatel vous a aussi entretenus de la malheureuse expédition d'Irlande, dont l'insuccès ne peut être attribué au général qui l'avait conçue et organisée ; et à cette occasion, des doutes fondés sur des dates irréfragables

vous ont été soumis par M. Doublet, sur l'authenticité d'un mémoire attribué à Carnot, touchant l'organisation d'une légion de forçats destinés à faire dans la Grande-Bretagne une de ces guerres sauvages contre lesquelles proteste la conscience publique, ce mode de combattre un ennemi fût-il en apparence justifié par le vieux droit du talion, sous le nom de représailles.

Vous devez à M. Delerot l'analyse d'un ouvrage de M. Jules Cousin, publié sous ce titre : *Le Comte, abbé de Clermont, sa vie et ses maîtresses.* Le livre n'est certes pas des plus édifiants, mais l'historien n'a pas le droit ni la mission de changer les faits ou d'en altérer le caractère. Démosthène s'indignait contre les démagogues de son temps qui ne rougissaient pas de mentir pour plaire au peuple : à plus forte raison l'historien doit-il être encore plus incorruptible que l'orateur, car il aurait moins d'excuse.

M. Digard vous a fait connaître deux ouvrages d'un autre caractère : 1° *la Duchesse d'Ayen*, racontée par M^me^ de Lafayette, sa fille ; 2° *M^me^ de Lafayette*, racontée à son tour par sa fille, M^me^ de Lasteyrie. Je m'abstiendrai de caractériser ces récits attachants, et je me bornerai à vous rappeler qu'on ne saurait les lire sans être profondément ému au spectacle de tant d'abnégation et de simplicité mêlée à tant d'héroïsme et de vraie grandeur.

L'*Histoire des rues de Versailles*, par notre collègue, M. Le Roi, est arrivée à sa troisième édition, et cette troisième édition a été enrichie de notes et de documents nouveaux. Plusieurs sont assez importants pour que M. Le Roi vous les ait communiqués avant de les livrer à l'impression. Avec notre historien, vous apprenez dans quelle maison sont nés le général Gaspard Gourgaud, l'une de nos illustrations militaires, le mo-

deste Jomard, l'un des membres les plus savants de la Commission d'Égypte; vous apprenez où demeurait la comtesse de Lamotte, cette intrigante dont le nom se mêle si fatalement à l'histoire de Marie-Antoinette; où demeurait Robespierre, pendant le court séjour de l'Assemblée nationale à Versailles; où mourut Pellisson et où furent déposés ses restes; en un mot (car je ne puis entrer dans tous les détails), il n'est pas un lieu, pas un édifice tenant de près ou de loin à l'histoire locale ou à l'histoire générale, que M. Le Roi ne rappelle et ne caractérise par des détails précis, recueillis sans relâche et complétés chaque jour par de nouvelles investigations. Toutefois, parmi les notices nouvelles dont le volume s'est enrichi, il en est une que je dois rappeler plus spécialement, c'est celle que l'auteur a consacrée au créateur du jardin de Trianon, Antoine Richard, et qui vous a été lue ici même dans la séance solennelle de l'an dernier.

M. Jeandel vous a fourni des renseignements statistiques sur la population de notre ville aux diverses époques de son existence. Vous avez remarqué notamment dans ce travail avec quelle rapidité la population de la ville diminua aussitôt après que les événements politiques eurent arraché la royauté au palais, nous pourrions presque dire au sanctuaire que lui avait édifié Louis XIV.

M. Le Roi, dans une autre séance, vous a fourni sur le même sujet, mais non pas sur la même époque, des renseignements non moins curieux, dans lesquels les chiffres, venant corroborer les faits visibles et saillants, vous révèlent comment et par quels degrés le caractère primitif de la population se modifie sous des influences incessantes qu'il serait trop long d'énumérer ici. Nous avons succédé aux premiers habitants de Versailles,

mais combien peu d'entre nous pourraient dire que ces habitants ont été leurs aïeux !

Tout le monde connaît la tradition qui fait remonter à saint Médard, l'évêque de Noyon, le couronnement de la rosière de Salency. M. Digard ne vous a point raconté l'histoire de cette institution : l'un de nos anciens collègues l'avait prévenu il y a quelques années ; mais il vous a fait le récit d'un curieux procès auquel donna lieu, en 1774, la revendication du droit de décerner la couronne, et vous a rapporté l'arrêt du Parlement, intervenu à la suite de longs débats et d'un curieux plaidoyer du célèbre avocat Target. Quelques observations, provoquées par la communication de M. Digard, vous ont valu de la part de M. Le Roi d'intéressants détails anecdotiques sur des institutions analogues, et spécialement sur le legs qui permet encore aujourd'hui, dans la ville de Provins, de décerner annuellement une dot de 300 francs à douze jeunes filles pauvres, et perpétue ainsi l'exemple d'un noble dévouement.

Il arrive quelquefois que les institutions du passé perdent pour nous leur sens et nous font sourire, à moins qu'à l'aide de l'histoire nous n'essayions de les évoquer et de les rétablir dans leur véritable milieu. C'est là, comme vous avez pu le voir à l'occasion d'une étude de M. Digard et des observations qu'elle a suggérées, ce qui ressort pour nous de ces fêtes bizarres connues sous les noms de fêtes des Fous, fêtes de l'Ane, Danses macabres ; de ces traditions carnavalesques si populaires à Rome, à Florence, à Venise, à Cologne et dans la plupart des villes des Pays-Bas ; enfin de cette tradition parlementaire qui, sous le nom de *causes grasses*, accumulait devant la cour, à l'époque du carnaval, les causes les plus scabreuses et les plus propres à désopiler la rate des juges.

M. Huéber, qui vous avait lu les années précédentes tant de pages intéressantes inspirées par un long séjour en Australie, vous a fait connaître, d'après M. Cognet, la curieuse organisation des villages de Madagascar, cette île qui, toute voisine de l'île de France et de l'île de la Réunion, ne semble guère mieux connue que la majeure partie des contrées de l'Afrique centrale.

M. Thibierge, au nom de M. Muller de Solna, professeur à l'Ecole navale de Stockholm et l'un de nos correspondants, vous a lu une étude sur la Laponie, étude riche de faits et d'observations, commentaire parlant de certaines parties curieuses de la grande Exposition universelle, et qui, pour les lecteurs de Regnard, sont la confirmation et le commentaire de son voyage en Laponie, alors que l'aventureux voyageur, arrivé au cap Nord, gravait sur le rocher le quatrain si connu que termine ce vers :

Constitimus tandem, nobis ubi defuit orbis.

Le cap Nord n'est plus désormais la limite de nos navigateurs, et leur ambition, vous le savez, aspire aujourd'hui à pénétrer jusqu'au pôle même.

De nos jours, les voyages sont devenus plus faciles, par cela même plus fréquents. Le voyageur d'ordinaire aime à conter et à décrire ce qu'il a vu ; des médisants même prétendent que le voyageur imagine quelquefois, et qu'il a rêvé ce qu'il croit avoir retenu. Ceux de nos collègues qui ont la bonne fortune de voyager pendant nos vacances, vous entretiennent volontiers, au retour, de leurs excursions plus ou moins lointaines, et ils aiment à mêler à leur récit leurs impressions de voyage. M. d'Ureté vous a raconté ses promenades aux bords de

la Loire : Orléans, sa cathédrale, la place du Martroy et la statue équestre de Jeanne d'Arc qui la décore, les bas-reliefs qui ornent le piédestal, l'église de Recouvrance nouvellement restaurée, vrai bijou d'architecture, et décorée de fresques remarquables, la maison d'Agnès Sorel, le cabinet de Jeanne d'Arc, l'Hôtel-de-Ville et le Musée; le château de Blois relevé de ses ruines, et dont la restauration fait honneur à notre âge; enfin le château d'Anet qui évoque tant de doux et de charmants souvenirs, ont tour à tour apparu sous vos yeux avec le charme que donne toujours au récit l'accent du voyageur qui peut dire avec le poète :

J'étais là, telle chose m'avint.

M. Digard vous a décrit, après d'autres sans doute, mais avec ses impressions personnelles, nos plages normandes si variées, si accidentées, qui pour le peintre sont une source inépuisable de paysages où la grâce succède ou s'allie harmonieusement à la fermeté ou à la grandeur, soit que la côte soit bordée de blanches falaises calcaires coupées à pic et dont la mer a rongé la base, soit que des grèves sablonneuses s'étendent à perte de vue envahies ou délaissées tour à tour par le flux et le reflux, soit que de sombres promontoires granitiques se dressent en face des îles anglaises et nous donnent un avant-goût de l'austère et sauvage Armorique.

Sous le titre de *Grammaire des arts du dessin*, M. Ch. Blanc a publié l'an dernier un traité considérable où il a passé en revue l'histoire et la théorie de tous les arts. En vous rendant compte de cet excellent livre qui comble une lacune regrettable dans notre système d'en-

seignement, M. Délerot vous a montré que, s'il est bon de nous apprendre à aimer la littérature des anciens et d'expliquer pourquoi leurs écrits resteront toujours d'admirables modèles, il est fâcheux qu'on néglige de nous inspirer le même respect raisonné et réfléchi pour les merveilles de l'art, qui sont une partie si essentielle de toute civilisation et surtout de la civilisation antique. Tout homme qui a reçu une éducation libérale ne doit-il pas sentir les beautés d'un contour tracé par Phidias, avec la même vivacité que les beautés d'une pensée écrite par Platon ? N'y a-t-il pas là deux manifestations d'une égale valeur ; et négliger l'une d'elles, la laisser en dehors de notre sympathie et de notre étude, n'est-ce pas nous abstraire volontairement et nous détacher d'une part de notre existence ? Aussi M. Délerot nous a-t-il fait applaudir à l'éloquence de l'auteur, réclamant avec un pathétique élan cet élargissement de notre cercle d'études, et il vous a montré combien ces études pourraient offrir de séductions, en vous analysant quelques-uns des chapitres dans lesquels M. Charles Blanc a donné ensemble le précepte et l'exemple. Malheureusement la vie est courte, l'art est long, et il semble de nos jours à une foule de gens que le temps des études en tout genre ne saurait être trop raccourci.

M. Anquetil, chargé l'an dernier de faire aux instituteurs réunis à la Sorbonne une conférence sur la lecture à haute voix, vous a lu plus tard cette conférence recueillie à son insu par la sténographie, et destinée à figurer dans le Recueil publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique.

M. Cougny, qui cette année encore a si dignement représenté notre Société dans les séances solennelles de la Sorbonne, par la lecture de son *Essai sur les repré-*

sentations dramatiques de l'ancienne Université dans leurs rapports avec la politique militante, vous a présenté l'analyse critique de la Grammaire et du Glossaire de notre langue, par M. Hippeau.

La postérité ne sanctionne pas toujours les jugements des contemporains, jugements dictés quelquefois par l'engouement et suspects de partialité. Les écrivains surfaits de leur vivant ne tardent pas à être, comme dit Boileau, *trébuchés de si haut*, sans que leur chute rende leurs successeurs plus réservés. C'est là ce qui ressort de l'étude consacrée par M. Noël aux œuvres de Ronsard, à qui certes le génie poétique n'a point fait défaut, mais qui, au lieu de réagir contre le faux goût de son siècle, eut le tort d'exagérer les travers de ses contemporains.

Dans une autre étude, que je me contenterai d'indiquer, puisqu'elle vous a été lue dans notre dernière séance solennelle, M. Noël a esquissé les caractères de l'art au XIX^e^ siècle, et les principaux traits de cette révolution littéraire désignée sous le nom de romantisme, dont les excès, les extravagances même n'ont pu amoindrir l'importance, ni rabaisser la solide grandeur.

Le roman tient une si large place dans la littérature contemporaine, qu'on ne saurait le traiter avec indifférence, ni considérer ses productions comme des œuvres non avenues. Le dernier ouvrage de M. Octave Feuillet, *M. de Camors*, ne pouvait donc passer inaperçu, et M. Rudelle, après vous en avoir présenté l'analyse la plus complète et la plus fidèle, a soumis à vos réflexions une critique parfois sèvère, plus souvent peut-être indulgente, non-seulement de la pensée première, mais encore des détails d'exécution. J'ai peur, pour mon compte, que nos romanciers ne confondent souvent, les

uns avec la vivante réalité, les autres avec le véritable idéal, les fantaisies de leur imagination mal réglée, et qu'à force de fuir les voies ordinaires et les sentiers battus, ils n'arrivent à s'égarer, dans leur crainte du vulgaire et du commun, jusqu'aux dernières limites du vide et de l'impossible.

Parmi les romans que le public semble avoir consacrés par son suffrage, il n'en est pas de plus populaires que ceux de MM. Erckmann-Chatrian. En dehors de l'art pur, il ne serait pas difficile de chercher autour de soi les causes d'un succès qui n'est pas uniquement littéraire, entièrement désintéressé. Quoi qu'il en soit, de semblables succès, dont la morale à coup sûr n'a point à se plaindre, sont ce qu'on peut appeler un des signes du temps, et le public, qui a pris ces romans sous son patronage, qui les a même inspirés peut-être à son insu, subit à son tour, n'en doutons point, l'influence des idées dont chacune de ces œuvres uniformes, trop uniformes peut-être, est la continuelle manifestation.

M. Délerot a consacré plusieurs séances à l'étude de la dernière œuvre de l'un des écrivains les plus considérés et les plus populaires de l'Allemagne, M. Berthold Auerbach. Dans un long et poétique récit intitulé *Sur les Hauteurs*, le romancier a mis habilement en scène une foule de personnages choisis dans toutes les classes de la société allemande contemporaine, et son vaste tableau présente au critique français les sujets d'étude les plus divers et les plus curieux. M. Délerot a surtout fait ressortir la pensée philosophique qui domine dans l'œuvre, apologie systématique et profondément méditée de la morale religieuse de Spinoza. Admirateur fervent du penseur hollandais et imbu de ses principes, M. Auerbach a voulu montrer leur puissance et leur fécondité en les

incarnant pour ainsi dire dans un drame de la vie réelle, au risque de s'engager dans des digressions abstraites que le goût français admet malaisément dans une œuvre d'art. Sans se dissimuler aucun de ces défauts, M. Délerot vous a signalé les plus remarquables beautés de l'ouvrage : sagacité d'observation, noblesse de pensées, brillantes qualités de narrateur et de peintre. Il serait à souhaiter, vous a dit M. Délerot en terminant son étude, que nos romanciers, sans partager les doctrines très contestables du disciple de Spinoza, eussent autant de dignité dans leurs conceptions, et le même soin scrupuleux dans l'exécution. Il y a dans cette œuvre plus d'une utile leçon dont il serait très opportun que nos compatriotes voulussent bien profiter, et voilà les véritables et fructueux emprunts qu'il siérait à notre littérature de faire à l'Allemagne.

Encore que souvent les littératures épuisées se fassent l'une à l'autre des emprunts pour se rajeunir, il est difficile cependant qu'on puisse jamais faire le sacrifice complet de son originalité. Français, Anglais, Allemands, auront beau franchir le Rhin ou passer le détroit, imiter Fielding, Gœthe ou Lesage, chacun n'en conservera pas moins l'empreinte nationale. C'est une vérité qui ressort avec la dernière évidence de l'étude dans laquelle M. de Binzer s'est attaché à comparer les romans allemands avec les nôtres et avec les romans anglais.

Plusieurs d'entre nous vous ont entretenus de quelques-unes des pièces les plus marquantes du théâtre contemporain : M. Digard vous a parlé du *Comte Jacques*, par M. Gondinet, et des *Sceptiques*, dont le titre véritable serait peut-être les *Roués*; M. Anquetil vous a parlé du dernier succès théâtral de M. Émile Augier, *Paul Forestier*, cette œuvre si hardie, si scabreuse, si contro-

versée, dont les données choquent si étrangement la nature et les idées reçues, et qui dans certaines parties semble comme un défi jeté au public afin de connaître la mesure de la licence qu'il peut autoriser, qu'il peut même applaudir.

Les œuvres de M. Aristide Lomon, notre correspondant, lesquelles se composent pour la plus grande partie de drames et de comédies non représentées, ont également fourni à M. Anquetil le sujet d'une communication dans laquelle il vous a montré que le jeune poète a déjà donné mieux que des espérances, et que, lorsqu'il aura acquis l'expérience de la scène, il pourra prétendre à des succès de bon aloi, et qu'avoueront également l'art et la morale.

M. Digard vous a fait connaître une œuvre inédite de M. Nadaud, intitulée *Compte du Garde*, dans laquelle vous avez retrouvé la verve du chansonnier et les fines observations de l'auteur d'une *Idylle*.

Vous devez à M. Gueullette, l'un de ces absents qui ne nous ont pas oubliés, une nouvelle intitulée le *Roman de la Fauvette*.

A ceux qui ne se rappelleraient pas le mouvement national et libéral que fit éclater en Allemagne le désastre essuyé par la France en 1812, et d'un autre côté les déceptions amères éprouvées par les patriotes allemands quand leurs princes mentirent à qui mieux mieux à leurs promesses libérales, il suffirait de rappeler l'histoire du XIX^e^ siècle de Gervinus, si fidèlement traduite par l'un de nos concitoyens. La poésie y mêla sa voix aux protestations du patriotisme germanique, et la *Burschenschaft* compta parmi eux d'énergiques interprètes. M. de Binzer nous a raconté la part que son père prit à ce réveil précoce peut-être mais significatif de l'opinion, et

vous a fait connaître par une traduction deux de ses poèmes lyriques : *la Bannière tricolore* et le *Chœur des étudiants libres*, hymnes vraiment nationaux, peinture vivante des idées et des espérances d'une époque que sépare de nous un demi-siècle, mais que les faits accomplis en Allemagne depuis quelques années rendent pour ainsi dire présente et contemporaine.

Vous devez à M. Jeandel une composition lyrique destinée au théâtre et intitulée : *Scènes arabes ;*

A M. Courteville, un apologue dont le titre est bien ancien : *le Lion devenu vieux ;*

A M. Noël, un apologue intitulé : *les Deux Chevaux de course*, qui vous a été lu dans la dernière séance solennelle ;

A M. Anquetil, des couplets dont quelques-uns avaient été lus par lui dans le banquet fraternel qui réunit chaque année les anciens élèves de notre Lycée ;

A M. Letourneur, quelques stances intitulées : *Espérance ;*

A M. Montalant-Bougleux : 1° la traduction en vers de la septième idylle de Claudien, sur les Statues des deux frères Anapius et Amphinomus, dans la ville de Catane ; 2° une pièce intitulée : *Une Table de jeu*, dédiée par l'auteur à notre collègue M. Émile Deschamps, et accompagnée d'un gracieux envoi à M^me^ L. P*** qui l'avait brodé pour son oncle ; 3° une pièce intitulée : *le Monument de Charlemagne à Liége* (on sait que le lieu de la naissance du grand empereur est contesté, mais que les prétentions de Liége sont jusqu'à présent les mieux justifiées) ; 4° une autre pièce intitulée : *A la reine Berthe en résidence dans le monument de Charlemagne*, œuvre émanée de la même inspiration que la précédente, et que notre collègue, ancien élève du lycée de Liége, a dédiée comme

l'autre à une ville demeurée la plus française entre toutes les villes de la Belgique ; 5° *le Centenaire de Hoche;* 6° une dernière pièce intitulée : *la Puissance des vers*, anecdote tirée de la biographie de Millevoye, et dont il vous sera donné tout à l'heure une nouvelle lecture.

RAPPORT sur le Prix Caron (prix de vertu), par M. CHARDON.

MESSIEURS,

Cette année, comme les précédentes, vous avez ouvert un concours pour un prix de vertu.

Vous avez fait annoncer que, dans votre séance solennelle de 1868, vous décerneriez une médaille de 100 fr. à une personne du département de Seine-et-Oise, appartenant à la classe ouvrière ou domestique, qui se serait fait remarquer par un acte de dévouement et par sa persévérance dans une conduite exemplaire.

Votre appel a été entendu. Quatre demandes vous ont été adressées, et Versailles, qui généralement présentait seul des candidats, a comme en 1867 cédé la place au reste du département.

Tous les candidats sont dignes de la démarche dont ils ont été l'objet ; mais tous ne la méritaient pas au même degré.

Une demande surtout a fixé principalement votre attention.

Il ne s'agit point cependant d'un de ces traits d'héroïsme, d'un de ces sacrifices soudains que le cœur toujours généreux approuve, mais que la raison plus froide n'aurait peut-être pas conseillés.

Non! vous êtes en présence de la vertu modeste et peu bruyante d'un ouvrier, et c'est sa persévérance dans une conduite vraiment méritoire, qui l'a recommandé à vos suffrages.

Bontemps (Jean-Baptiste), né à Montesson, canton d'Argenteuil, en 1792, est âgé de 76 ans, et il travaille encore.

Dans sa jeunesse, il exerçait à Paris la profession d'ouvrier passementier. En 1822, il vint se fixer à Saint-Germain avec sa femme et ses trois enfants : ses économies, fruit de son travail, lui permirent d'établir deux métiers.

Sa petite industrie prospérait : les métiers fournissaient un aliment de travail à toute la famille, lorsqu'à la révolution de 1830 succéda, dans la passementerie, une autre révolution qui supprimait l'usage des articles que fabriquait Bontemps : il fallut abandonner les métiers!

Bontemps avait alors 40 ans : sept enfants l'entouraient, et le temps d'apprendre un nouvel état lui faisait défaut, car il s'agissait avant tout d'avoir du pain.

Bontemps n'hésite pas : bien qu'habitué à des travaux peu pénibles, il se présente comme ouvrier maçon chez un entrepreneur de Saint-Germain, et il y a aujourd'hui plus de 35 ans qu'il travaille chez ce même patron, sans avoir pris un seul jour de repos, sans avoir donné lieu au moindre reproche.

Et cependant vous savez combien, à certains moments de trouble et de révolution, les questions de grève, de salaires, de coalition ont suscité d'orages parmi la classe ouvrière. Bontemps, comme tous les ouvriers, fut nécessairement en butte à bien des menaces, à bien des persécutions; mais, plus sage que ses compagnons, il sut résister aux tentations et échapper aux mauvais exemples.

Cette énergie de résistance dans la lutte, cette fermeté dans le bien, était le signe d'un esprit d'ordre et d'une bonne conduite.

Aussi des certificats émanés de personnes respectables et dignes de foi, qui ont vu Bontemps à diverses époques, s'accordent à le louer comme époux, comme père de famille, comme ouvrier laborieux, probe, délicat, tempérant; il ne donna jamais un seul jour au cabaret!

D'un caractère ferme et en même temps doux et facile, très complaisant pour ses camarades, Bontemps savait cependant répondre, quand il était attaqué, mais c'était alors par un de ces mots vrais et malins qui mettaient les rieurs de son côté.

D'une activité toujours soutenue, il était recherché par les meilleurs ouvriers de son patron, sûrs à la fois de ne pas manquer une journée par sa faute et de trouver au besoin en lui un avis utile dans les petites difficultés de leur travail. Il a su se concilier la bienveillance de toutes les personnes qui l'ont occupé, et quand il s'agissait de travaux d'intérieur pour lesquels la garantie de la probité de l'ouvrier est une condition indispensable, Bontemps était toujours demandé.

Je n'ajouterai plus qu'un mot : Bontemps eut onze enfants; il les a tous élevés par son seul travail; sept sont aujourd'hui en état de pourvoir à leurs besoins.

Quant à lui, malgré ses 76 ans, il sait encore, avec un courage auquel ses forces ne répondent plus assez, assurer le pain de chaque jour pour sa vieille compagne et pour ses quatre derniers enfants.

Vous avez été vivement touchés de ces titres. Aussi avez-vous estimé qu'il était utile de montrer à ses compagnons, comme un modèle et un encouragement, cet intéressant ouvrier.

En donnant aujourd'hui le prix à Bontemps, vous n'avez point la prétention, comme je le disais en commençant, d'honorer quelques-uns de ces actes de dévouement que vous aimez tant à rencontrer; vous avez voulu seulement récompenser un honnête ouvrier que recommande à votre sympathie plus d'un demi-siècle de persévérance dans une conduite exemplaire, persévérance qui, dans ces conditions, est plus difficile parfois que l'héroïsme.

La séance a été terminée par une Étude de M. Ordinaire sur Fénelon, et par deux poésies, l'une de M. Montalant-Bougleux : *la Puissance des vers*, l'autre de M. Courteville : *la Recherche du bonheur*. (Voir la deuxième partie.)

ALLOCUTION de M. DÉLEROT

A l'occasion de son installation comme Président.

4 décembre 1868.

Messieurs,

En prenant possession du fauteuil de président, mon premier devoir est de me faire votre interprète et d'exprimer à notre honorable collègue M. Digard toute notre reconnaissance pour la cordialité et l'habileté conciliante qu'il a montrées pendant un an en dirigeant nos débats. Sans peine, sans effort, M. Digard a pu déployer toutes les qualités qui constituent le bon président : il était préparé de longue date à l'exercice de ses fonctions, et par son érudition variée, et par son expérience des luttes judiciaires. Cette érudition lui permettait de se sentir à l'aise dans toutes les discussions, et cette expérience lui indiquait rapidement le moyen le meilleur pour les diriger, c'est-à-dire pour les maintenir dans le chemin qu'elles doivent forcément suivre pour être utiles et fécondes.

Toute discussion familière, du genre de celles auxquelles nous nous livrons constamment, est en effet sans cesse menacée d'un danger : c'est de quitter la voie droite, qui peut et doit conduire à la solution cherchée, pour prendre, sur les traces d'un orateur capricieux, une route de fantaisie qui mène à quelque impasse où l'on tourne et retourne sur soi-même, sans trop se rappeler d'où l'on est venu, sans prévoir absolument où l'on va. — Là est la nuance, souvent méconnue, qui sépare la *conversation* de la *discussion*. Un des maîtres les

plus célèbres de l'art charmant et si français de la conversation, M^me^ de Staël, a dit : « La conversation n'est pas un chemin qui conduise à la maison ; c'est un sentier où l'on se promène au hasard avec plaisir. » La digression, la discursion, l'excursion, le décousu même est donc de règle dans la conversation ; il y faut sans cesse et toujours changer de sujet, suivre à dessein une ligne sinueuse ou brisée, errer à l'aventure, ne se laisser guider que par l'imprévu et par l'accident. C'est un pur délassement ; toute insistance trop prolongée sur la même idée, tout ce qui tend l'attention avec une fixité trop suivie, devient une faute grave, une violation des règles du genre. Tout effleurer et ne rien creuser, tel est le principe suprême. Celui-là seul sait causer, dont l'esprit ne se trouve dans le moment attaché à rien avec une telle passion qu'il ne puisse se détacher de tout avec la même aisance : *Ne quid nimis*, c'est-à-dire : Glissez, causeurs, n'appuyez pas ! Ainsi comprise, ainsi mise en pratique par un instinct secret et involontaire, la conversation est d'un charme exquis, d'un attrait infini, et mérite de prendre rang au nombre des exercices intellectuels les plus utiles : l'esprit et le style y peuvent gagner en effet les qualités les plus enviables : la souplesse, la légèreté, la brièveté, l'art de plaire par ce qu'on fait deviner autant que par ce que l'on dit expressément.

Il faut l'avouer cependant, un danger se mêle à ces attraits : l'intelligence trop éprise des séductions et des succès brillants de la causerie pourra facilement lui devoir des habitudes et des goûts superficiels. C'est ici que la discussion reprend ses avantages. Dans la discussion, telle que nous cherchons à la constituer ici même, nous obéissons bien encore à certaines règles de la causerie, mais avec cette grande différence, que nous

partons toujours d'un point connu d'avance pour arriver à une conclusion précise. Les diversions trop fréquentes, trop prolongées, doivent donc être proscrites. Pour employer de nouveau l'expression de M^me^ de Staël, nous devons toujours avoir dans la pensée et ne jamais tout à fait perdre du regard « *la maison* » où nous devons arriver pour nous reposer. Il ne faut pas permettre à tel ou tel compagnon, trop ami des zigzags pittoresques, de nous entraîner à sa suite vers une autre destination inopinée, improvisée. Si quelques-uns d'entre nous sont tentés de quitter la grand'route, il est urgent de ne pas trop tarder à rallier ce corps de troupe en maraude ; il faut ramener à la suite du gros de l'armée ces soldats indisciplinés, coupables de ce grave délit : tentative de transformation d'une discussion en causerie ! — Ce grave délit, auquel nous sommes tous si disposés à accorder des circonstances atténuantes, votre excellent Président savait le tolérer habilement, sans lui laisser pourtant prendre trop d'autorité. Sa jurisprudence, faite tout entière de tact et d'expérience, savait si bien nous gouverner que, grâce à lui, nous avions, rare et double jouissance, les charmes faciles de la causerie familière et les résultats positifs de la discussion régulière et suivie.

Vous rappeler ainsi les qualités qui distinguaient et recommandaient mon prédécesseur, c'est faire du même coup la liste des lacunes que je sens en moi. Ni par mes occupations antérieures, ni par mon âge, je ne me sentais prêt à exercer aucune direction sur une assemblée, si peu nombreuse et si paisible qu'elle fût ; j'avoue même que je suis très réellement confus de me voir bientôt obligé *d'accorder* la parole à des maîtres qui m'ont pour ainsi dire appris à parler. Ce dernier mot lui-même me

signale encore un des dangers auxquels m'expose ma nouvelle situation parmi vous. Tandis que mon prédécesseur, en vertu de sa profession même, était sûr de trouver dans sa longue habitude de la parole publique, un secours toujours prêt pour l'aider à remplir son rôle, moi, au contraire, je ne vous apporte de ce côté qu'une inexpérience absolue, et je vous en donne une preuve en ce moment même, obligé que je suis de vous lire trop solennellement les quelques mots que j'aurais aimé à vous *dire* avec le moins d'appareil possible, si j'avais pu avoir confiance en moi. — Vous le voyez, j'ai pleine conscience des périls que je vais rencontrer dans ma carrière de président. En présence de tant d'impuissances que je me reconnais, et que vous avez aperçues aussi bien que moi, comment donc se fait-il que vous ayez pensé à me confier une présidence pour laquelle je ne suis nullement armé? Cherchant à m'expliquer pourquoi vous m'avez choisi, lorsque tant d'autres membres se présentaient à l'esprit bien avant moi, j'ai cru découvrir la raison de votre choix dans une certaine disposition de mon caractère qui, en effet, est une de celles que l'on aime à rencontrer dans un président, à défaut d'autres plus éclatantes; je veux parler d'un certain goût raisonné et réfléchi pour la modération en toutes choses. Sur ce point, je ne serai pas modeste. J'ai ouvertement la prétention d'être aussi peu exclusif qu'on peut l'être. Je crois d'ailleurs que, pour les esprits animés de convictions semblables aux miennes, cette disposition est de devoir étroit : plus on est radical par les idées, plus on doit être à la fois modéré et libéral par le caractère. En d'autres termes, plus on est disposé naturellement à tourner ses désirs et ses espérances vers l'idéal, plus soigneusement on doit prendre garde de laisser ses pieds quitter le terrain so-

lide des réalités vivantes. Comme un philosophe contemporain se plaisait tant à le répéter, il n'y a jamais eu d'opinion soutenue par un groupe d'intelligences sincères, qui fût absolument fausse, et qui ne contînt un germe de vérité suffisant pour la rendre digne de respect d'abord, et ensuite de libre expansion; soyons donc toujours très attentifs à laisser se produire au grand jour et à écouter les raisons de nos adversaires; si elles renferment des points de vue justes, c'est autant de conquis pour notre cause, débarrassée ainsi et allégée d'une injustice ou d'une erreur; si elles sont sans force, nous devons avoir une foi assez grande dans le bon sens départi à tous pour que leur faiblesse les rende impuissantes ou ridicules avant même que nous les ayons combattues et réfutées. En tout état de cause, ce qui est utile, ce qui est juste, c'est la libre facilité pour toutes les théories, tous les systèmes, de se produire sans contrainte et sans crainte. D'ailleurs que venons-nous faire ici? Nous nous réunissons parce que nous croyons pouvoir nous amener réciproquement à élargir ou à modifier utilement nos idées. Nous contredire mutuellement, voilà le plus grand service que nous puissions nous rendre les uns aux autres. Si nous restions chacun chez nous, si nous nous plaisions à ne contempler jamais que les arguments qui flattent notre manie, si nous passions nos journées à nous applaudir nous-mêmes des partis que nous avons pris sur toutes choses, à nous mirer avec complaisance dans les petits raisonnements qui flattent nos désirs et nos habitudes, cette autolâtrie intellectuelle nous rendrait bien vite les plus intolérants, c'est-à-dire les plus sots des mortels. Lamartine a fait remarquer un jour avec beaucoup d'à-propos que tous les utopistes contemporains avaient été longtemps des solitaires. Poussant

leurs séries de déductions loin des affaires du monde, dédaignant d'y mettre la main, tout entiers occupés de leur rêve favori, et le développant sans qu'il rencontrât jamais d'obstacles, puisqu'ils le développaient dans l'abstraction, ils étaient fort étonnés, et souvent fort irrités, par suite fort tyranniques, quand, descendant de leur solitude dans la foule, ils rencontraient à chaque pas des empêchements qu'ils n'avaient ni vus ni prévus au sein de leur empyrée ambitieux. Les sociétés littéraires, telles que la nôtre, ont l'avantage de guérir de ces illusions si dangereuses pour nous et pour les autres ; nous y apprenons pratiquement la tolérance, qui n'est pas toujours dans le cœur de ceux qui ont le plus souvent le mot sur les lèvres. Nous y constatons que de très honnêtes gens ont des idées absolument différentes des nôtres ; cette constatation, quand elle a été répétée un certain nombre de fois sur un certain nombre de points importants, met l'esprit de l'homme dans la situation qui lui convient le mieux ; elle le fait douter de lui-même, et ce doute est le commencement de la sagesse, car c'est le commencement de la douceur, de la bonté, qui est, selon la parole de Bossuet, la première marque, l'empreinte suprême de Dieu sur l'homme. — Ce *doute*, qui inspire une réserve prudente dans l'action, ne pourrait être confondu avec le *scepticisme* ou avec *l'indifférence* que par une analyse sans finesse. Croire que la vérité n'est nulle part, ou ne pas se préoccuper vivement de la vérité, ce sont deux choses mauvaises qui n'ont rien de commun avec la mise en pratique de l'excellent conseil que Leibnitz donnait quand il disait cette parole si simple et si profonde : *Je ne méprise pas facilement !* Personne plus que le grand penseur n'avait acquis par autant d'études et de méditations le droit de

prendre un parti absolu ; il s'y refusait, et sa pensée hospitalière s'ouvrait toujours avec une sympathie accueillante aux doctrines qui semblaient le plus répugner à ses principes. Il y a là une leçon dont les plus humbles peuvent profiter. Consentons dans notre petitesse à être aussi peu hautains que le grand Leibnitz, et supportons avec la même inaltérable bienveillance les résistances et les contradictions qui entourent et pressent de toutes parts chacun de nous. — Il serait sans doute préférable que ces divergences si multipliées, que ces partis n'existassent point; mais nous ne pouvons pas créer le milieu dans lequel la vie nous jette, il faut accepter la société telle que le temps, les passions, les ignorances l'ont faite; or cette société contemporaine, où nous nous mouvons, est une vieille combinaison extrêmement complexe d'éléments très divers, qui, grâce à leur ancienneté, ont tous des racines immenses et des droits acquis respectables. Dans une pareille société, nous sommes sûrs de rencontrer chaque idée, chaque sentiment exprimé sous trois ou quatre formes très différentes, sinon opposées. Bien loin de vouloir détruire brusquement cette diversité, tâchons de l'accepter de bonne grâce, en nous rendant compte de ses avantages. Les concerts les plus riches d'harmonie sont ceux qui sont formés par la réunion savante des instruments les plus divers, et les musiciens ont besoin de cette multiplicité si variée pour exprimer les nuances infinies de l'émotion musicale; il en est de même pour l'expression encore plus délicate des émotions de l'âme humaine : pour qu'elles trouvent toutes leur facile et complet essor, les doctrines les plus opposées doivent tour à tour être appelées et suivies. Il y a donc toujours une certaine inintelligence dans les

esprits durement exclusifs, car on l'a dit avec une grande vérité : « Tout comprendre, c'est tout aimer. » Un des génies les plus universels de notre âge, Gœthe, est aussi le génie peut-être le plus sincèrement pénétré d'impartialité. Pourquoi ? parce que, à mesure que l'on se rend mieux compte de tout, on devient moins négatif. De même que la philosophie naturelle, à mesure qu'elle fait des progrès, trouve partout de plus en plus la vie et l'organisme dans des domaines que la science d'autrefois considérait comme des empires morts où ne régnait que l'immobilité éternelle et stérile ; de même, à mesure que la réflexion pénètre plus avant dans les diverses conceptions qui maîtrisent une partie du genre humain, elle y découvre, elle aussi, des germes de vie qu'elle ne touche qu'avec respect.

Je vous demande pardon, Messieurs, car je m'aperçois que la parenthèse que j'ai ouverte tout à l'heure menace de ne pas se fermer avant d'avoir embrassé une dissertation tout entière sur l'usage et la légitimité de l'esprit de modération, — et vous devez me trouver très peu *modéré* dans ce long développement d'une idée que mon plus vif désir est d'appliquer constamment. Rien du reste n'est, je crois, plus facile dans nos pacifiques réunions ; j'oserai même dire que la tâche est parfois trop aisée, et si votre Président est tout prêt à exercer son rôle de modérateur et de conciliateur, il se trouve trop souvent en face d'une paix déjà conclue qui dépasse trop vite ses espérances ; aussi nous l'avons vu parfois obligé de modifier son rôle, et jeter adroitement au milieu de notre silence quelque légère pomme de discorde, afin de nous engager, par ce subterfuge, dans une lutte devant laquelle nos instincts trop tranquilles semblaient reculer. Il serait à désirer que votre Prési-

dent, cette année, ne fût pas trop souvent réduit à cette transformation de son caractère officiel. Il souhaite vous voir arriver toujours ici avec des dispositions très militantes, pour que se renouvellent souvent ces batailles courtoises qui nous donnent l'occasion d'admirer les remarquables talents de parole de plusieurs de nos collègues. Pour que ces discussions puissent s'engager à armes égales autant que possible, il est très utile qu'aucun travail ne soit lu sans avoir été annoncé à la séance précédente. Un orateur averti en vaut deux. Votre Bureau vous prie donc très instamment de le vouloir bien prévenir avec régularité des lectures que vous aurez l'intention de faire ; cette précaution bien facile est un des meilleurs moyens d'augmenter l'intérêt et la vivacité de nos réunions. Il faut en convenir franchement, pour éviter qu'on ne le dise avant nous et sans nous, cette vivacité a faibli de temps en temps ; il serait à désirer que nous n'eussions pas un certain point de commun, quelque peu fâcheux, avec le bon Homère. Le moment d'ailleurs serait bien mal choisi, car depuis bien longtemps les esprits n'ont été aussi généralement préoccupés des idées qui inspirèrent autrefois les créateurs de votre Société. Aussi, pour reprendre toute notre énergie, nous n'avons qu'à nous retremper à nos origines, à nous pénétrer des intentions et des projets conçus en 1834 par le groupe d'hommes d'initiative dont nous avons encore le bonheur de posséder parmi nous quelques-uns des membres les plus éclairés. Que voulaient-ils ? Ils voulaient ce qui s'est réalisé depuis : ils pressentaient ce mouvement de propagande intellectuelle qui a pris de nos jours tant d'importance, et auquel tout bon citoyen considère comme un devoir de s'associer. Ils affirmaient, et des premiers, la nécessité impérieuse, absolue, de ré-

pandre sans cesse et le plus loin possible les saines notions de morale et de littérature ; et pour atteindre ce but, ils voulaient organiser ce que dans leurs statuts ils appelaient des *cours*, ce qu'on a plus tard appelé des *conférences*. Vrais hommes de progrès, ils jetaient dans le sol versaillais des semences qui plus tard devaient lever, non pas ici seulement, mais par toute la France. Ils étaient un peu en avant sur leur génération ; c'est la place qui convient aux hommes cultivés : ce sont eux qui guident leur temps, ils doivent donc le précéder. Les plus grands malheurs et les plus grandes tristesses menacent une société, quand un grand nombre d'intelligences d'élite se tournent avec obstination vers le passé. Il n'en était pas ainsi de nos fondateurs : animés de l'esprit le plus libéral, ils allaient courageusement en avant ; c'est quelque temps après la promulgation de la grande loi de M. Guizot sur l'instruction primaire, qu'ils se réunissaient afin de se faire pour ainsi dire les auxiliaires volontaires de la pensée vraiment démocratique qui avait inspiré cette loi ; 1867 a vu promulguer une loi qui est, de l'aveu général, le complément le plus désiré de la loi de 1833 ; c'est dire que nous sommes aujourd'hui dans une période de réveil absolument analogue à celle au milieu de laquelle se trouvaient nos fondateurs. Ayons donc un peu de leur activité et de leur ardeur ; reprenons avec un soin filial toutes leurs pensées ; nous le pouvons faire avec fierté, puisque ces pensées, qui autrefois n'existaient que dans quelques esprits, ont aujourd'hui fait fortune et courent le monde pour répandre d'inestimables bienfaits. — Reprenant une idée bien souvent émise, votre Bureau exprime le vœu que cet hiver il soit possible d'organiser de temps en temps une conférence où nous inviterions autant d'auditeurs que

nous le pourrions ; nous accomplirions ainsi, je le crois, une partie importante du programme tracé en 1834. Je fais appel, au nom de ces fondateurs, à tous les membres qui ont en eux-mêmes des richesses, gardées par eux avec un soin trop avare. Peut-être aussi trouverions-nous l'occasion de faire appel à quelques-uns de nos illustres associés qui habitent Paris, ou même à des orateurs étrangers : nos statuts nous y autorisent, et par conséquent nous y engagent. Plus nous saurons attirer d'orateurs et d'auditeurs parmi nous, plus nous serons fidèles aux intentions qui ont présidé à la naissance de notre Société, destinée, disent ses fondateurs, « *à propager* le goût des études qui intéressent le philosophe, le littérateur et l'artiste. » Pour son humble part, et dans la limite de ses attributions, votre Président cherchera à réaliser dans toute leur étendue les intentions premières des rédacteurs de nos statuts. Maintenir de mon mieux les traditions, mais sans rien laisser tomber en désuétude de bon et d'utile, tel est mon plus grand désir ; c'est-à-dire que je tâcherai de ressembler le plus possible à celui qui m'a transmis immédiatement ces traditions ; pendant une année il m'a donné des leçons et des exemples que je recevais sans savoir que j'aurais à les appliquer, mais ma mémoire néanmoins en a gardé le souvenir, et je mettrai mes efforts à en profiter. Tous d'ailleurs nous avons recueilli de nombreux avantages de cette présidence regrettée ; aussi je suis sûr d'être votre interprète et d'aller au devant de vos vœux en vous proposant, comme inauguration de vos actes, de voter des remerciements à notre ancien et excellent Président, M. Digard.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

SÉANCE SOLENNELLE

DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 1869

SOUS LA

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. CORNUAU

Conseiller d'État, Préfet de Seine-et-Oise.

Discours de M. le Préfet.

MESSIEURS,

Mon intention n'est pas de vous faire un discours sur l'objet de votre réunion ; je n'aurais, pour me faire écouter, ni la confiance qu'inspirent des travaux connus du monde savant, ni l'autorité qui s'attache à des études longues et consciencieuses comme sont les vôtres. J'ai voulu seulement, avant de donner la parole à des membres plus autorisés, vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à vous présider, honneur dont je suis sincèrement reconnaissant et qui m'impose le devoir de m'intéresser à ses travaux : ce devoir m'est facile, et j'ajoute, après avoir étudié les volumes qui

conservent les témoignages de votre utile activité, qu'il est un de ceux que j'aurai toujours le plus à cœur de remplir.

J'ai tenu en effet, en venant au milieu de vous pour la première fois, à n'y paraître qu'après m'être rendu compte du but que vous poursuivez et de vos efforts pour l'atteindre. La lecture de vos statuts, les pensées si élevées qui en forment le préambule, m'ont appris ce que voulaient, il y a trente-cinq ans, les fondateurs de votre Compagnie : « Élever l'âme, seconder le jugement en « appliquant à des questions ou à des époques spéciales « les principes de la philosophie pure, de la morale, de « la législation, de la littérature et des beaux-arts, en « appliquant aussi les enseignements positifs de la sta- « tistique, de l'archéologie et de l'histoire : » tel fut le programme complet et varié que vos prédécesseurs se sont toujours attachés à suivre; vous y êtes restés fidèles avec un dévouement qui ne le cède pas à celui dont ils vous avaient laissé l'exemple.

Tantôt c'est à la poésie que vous demandez ces inspirations qui détachent l'âme des préoccupations du monde réel et la transportent dans les sereines régions du vrai, du bien et du beau; ceux-ci, poètes originaux, ceux-là traducteurs des poètes anciens, se sont distingués par des mérites qui se sont fait jour parmi vous, et ont ensuite répandu sur leur nom et sur votre Société même un vif, un durable éclat. Aujourd'hui encore la poésie, que trop de gens affairés prétendent morte, ne prouve-t-elle pas qu'elle vit honorée chez vous d'un culte toujours fervent? Dans un instant votre Président titulaire vous dira comment les poètes ont chanté les gloires de Versailles; un de vos collègues recherchera les vrais caractères qui distinguent la poésie de l'élo-

quence; nous aurons enfin le plaisir d'entendre une nouvelle œuvre de l'un de vos fondateurs, dont le talent aimable, sympathique et facile, a enrichi chacun des volumes publiés par vos soins.

Tantôt encore, préoccupés des graves problèmes qui travaillent nos Sociétés modernes, d'autres ont cherché dans la philosophie, cette science pénétrante du cœur humain, ou dans l'économie politique, cette science bienfaisante du progrès et du bien-être, des indications précieuses, des remèdes efficaces; chacun peut apprécier par la lecture de leurs travaux, à quelle hauteur ils ont porté leurs vues généreuses, et combien de conseils sages, libéraux et pratiques leur expérience éclairée fournit à tous ceux qui veulent, sans parti pris, sans esprit de système, servir la cause sacrée du progrès.

Tantôt enfin c'est à l'histoire que vous demandez ses instructives révélations, ses leçons désintéressées et des lueurs qui éclairent l'avenir. Où trouver en effet un guide plus sûr, au milieu des embarras du temps présent, qu'en consultant les hommes du passé? Leurs passions sont les nôtres; ils ont eu comme nous leurs besoins, leurs illusions décevantes, leurs aspirations impatientes; leurs efforts ont tendu au même but par des moyens légitimes qui peuvent nous servir encore, ou parfois par des violences qu'il nous faut éviter comme un danger : — Toujours plus loin, toujours plus haut! — Telle a été depuis l'origine des sociétés la devise de l'humanité. S'il nous est possible de pénétrer plus avant dans la route qu'elle a suivie et d'y marcher sûrement, c'est à la condition de connaître, par les étapes déjà franchies, celles qui nous restent à parcourir. Il n'est pas d'étude aussi féconde que celle de l'histoire. Que d'encouragements elle donne à ceux qui doutent et qui hé-

sitent! Que de sujets de consolation à ceux qui gémissent dans le poids des misères du jour! Quels motifs de légitime et patriotique fierté! Aussi la gratitude publique est-elle tout acquise à ceux de vos savants collègues qui, dans le recueil des œuvres de votre compagnie, ont mis au service de tous les résultats de leurs utiles recherches et de leurs intelligentes méditations.

Mais je ne veux pas m'étendre davantage, Messieurs, sur cette rapide revue de vos travaux, ni insister plus longtemps sur leur haute portée, sur leur tendance généreuse. Laissez-moi cependant vous féliciter encore du bon esprit, je veux dire du sentiment moral, élevé, qui apparaît dans toutes vos études, dans tous vos mémoires, comme dans le choix même des sujets que vous mettez au concours. Vos statuts, en proscrivant toute discussion irritante sur les questions de politique ou de religion, vous ont tenus à l'écart de tout ce qui pourrait susciter entre vous des causes de division. Ainsi s'est maintenue votre union; ainsi votre Société a pu être pour vous un refuge qui vous isolait des passions, des troubles, de l'agitation souvent dangereuse, toujours stérile, auxquels se condamnent les hommes de parti; là vous avez trouvé un asile paisible où vous avez joui du calme indispensable aux austères labeurs de la pensée, en songeant peut-être à ce vers de Lucrèce :

Suave mari magno, turbantibus æquora ventis.

Ces instants que je vais passer avec vous, Messieurs, me laisseront le souvenir de cette heureuse quiétude où vous vivez dans le domaine des choses de l'esprit. Mêlé à la vie active, à ses hasards, à ses exigences, combien j'envie le charmant emploi de vos loisirs! Si je ne puis vous imiter, croyez du moins que j'apprécie vivement

vos délicates occupations, les services que vous rendez, les joies intimes qu'elles vous procurent; et si, en venant vous demander vos sympathies, je vous assure de mon cordial dévouement, ne voyez pas, je vous en supplie, dans mes paroles une vaine formule, mais l'expression d'un sentiment vrai et d'une gratitude sincère.

Discours de M. DÉLEROT

PRÉSIDENT TITULAIRE

Mesdames, Messieurs,

Avant tout, je dois, au nom de la Société des Sciences morales, remercier le premier magistrat du département des bienveillantes paroles qu'il vient de prononcer. Nous sommes d'autant plus sensibles à cette sympathique appréciation de nos travaux, que la pensée excellente qui a présidé à la fondation de cette Société et qui continue à inspirer ses études, à guider sa conduite, n'a pas toujours été très bien comprise de tous. Nous ne nous faisons aucune idée exagérée de l'importanee de notre action dans la cité; nous savons que nos paisibles réunions n'éveillent pas de lointains échos; mais, tout en reconnaissant que notre existence est modeste, nous ne la croyons pas moins nécessaire; nous pensons que dans une ville comme Versailles, qui compte dans sa population tant d'intelligences et même de talents littéraires, l'honneur de la ville, aussi bien que son intérêt, exige qu'il existe quelque part une association régulière dont le but unique soit ce que l'on appelait jadis le *culte*

des lettres, bonne et vieille expression que l'on ne doit pas laisser périr. Il faut que, parmi les institutions reconnues, il y en ait qui témoignent publiquement de la préoccupation désintéressée des choses de l'esprit. Telle était il y a trente-cinq ans la noble conviction de nos fondateurs, et leur idée était juste; car, à travers toutes les vicissitudes de notre histoire contemporaine si tourmentée, la Société a vécu; elle a même eu la satisfaction de voir naître autour d'elle, après elle, des associations inspirées par des pensées analogues à celles qui avaient présidé à sa propre naissance; les sciences, les beaux-arts ont suscité également de libres groupes d'associés versaillais; plus récemment encore, le désir d'aider à une œuvre que chaque jour montre plus urgente : le développement intellectuel et moral des classes populaires, a fait naître dans notre ville une nouvelle Société, due à l'initiative expérimentée de ce pur modèle du bon citoyen, de cet apôtre ardent et désintéressé de tout ce qui est généreux, que nous autres, Versaillais de naissance, nous sommes si heureux et si fiers de pouvoir appeler désormais notre concitoyen. Vous avez reconnu M. Edouard Charton. Toutes ces associations, plus jeunes qu'elle, la Société des Sciences Morales les voit se développer avec l'intérêt que doit naturellement leur porter leur doyenne, leur ancêtre. Ses goûts, ses habitudes, lui interdisent, à elle, de chercher vivement la popularité et la vie publique, extérieure; ce qu'elle aime avant tout, c'est la lueur discrète de la lampe d'étude; une seule fois par an, elle sort de l'ombre cachée où elle se plaît à vivre, d'après le conseil du sage, et elle se donne une fête, en convoquant la société polie, pour lui rendre compte des travaux auxquels elle s'est livrée, et lui prouver, que, quoique silencieuse, elle n'est pas inactive. Le Rapport,

toujours si lumineux, si nourri, que va vous lire notre cher Secrétaire perpétuel, est le motif principal et l'élément nécessaire de notre réunion. La tradition exige cependant aussi que le Président annuel prenne d'abord la parole, et tel Président peut se trouver très surpris de précéder ainsi un jour ceux dont il a suivi les leçons. Je n'ai pas cependant à être très embarrassé de cet honneur excessif, sachant trop bien que je le dois tout entier à cette bienveillance extrême que les maîtres dévoués se plaisent à conserver toujours pour leurs anciens disciples. Je le dois aussi, et c'est surtout ici que je peux le reconnaître, aux souvenirs si honorés que mon nom réveille ; ce nom, qui appartient encore bien plus à celui qui l'a porté avant moi qu'à moi-même, mes collègues les plus âgés ont voulu lui rendre hommage, et je ne saurais leur en exprimer trop vivement toute ma reconnaissance.

L'an dernier, mon honorable prédécesseur avait pensé qu'un président, dans la situation délicate où cette séance le place, — en face d'un discours, — ne pouvait mieux faire, pour échapper aux dangers de toute sorte qui le menacent, que de vous entretenir de Versailles même. Sa pensée et son exemple m'ont paru excellents à suivre, et comme lui, mais avec bien moins d'autorité, c'est un chapitre de l'histoire littéraire de notre ville que j'essaierai de dérouler très rapidement devant vous. Je dis très rapidement : le sujet qui m'a paru digne d'attirer un instant votre attention pourrait sans peine fournir un volume. N'ayez crainte : je n'ai ce soir l'intention que de vous en esquisser pour ainsi dire la table abrégée. Cette table sera encore bien longue, car ce que je voudrais, c'est grouper sous vos yeux les principales

poésies inspirées depuis deux cents ans par ces palais de caractères variés, par ces jardins grandioses ou charmants qui ne sont plus aujourd'hui qu'une promenade pour nous et une station obligatoire pour le touriste, mais qui autrefois ont été, on peut le dire, le temple de la monarchie. — Le roi qui a le mieux rappelé en Europe les souvenirs asiatiques, l'homme qui se faisait saluer et adorer, avec un naturel parfait, sous les noms tantôt de Jupiter et d'Apollon, tantôt de David et de Salomon, a célébré pendant plus d'un demi-siècle, dans ces vastes demeures, cette espèce d'office monarchique dont il était à la fois le grand-prêtre et le dieu. Tant de magnificences solennelles, qui, pendant les premières années, s'augmentèrent du prestige de la jeunesse et de la victoire, devaient exalter les esprits de ce temps jusqu'à l'admiration lyrique, et vous ne pouvez être surpris que des hymnes sans fin et sans nombre se soient élevés pour chanter non-seulement le souverain, mais aussi ces palais que sa volonté seule avait fait surgir des bois. — En relisant avec vous ces panégyriques enthousiastes, je serai obligé, pour arriver aux vrais poètes, de coudoyer souvent et d'écarter de la main une foule encombrante de sots rimeurs, ombres vaines et vides qui se pressaient constamment autour du château, partout où pouvait passer le maître du logis, tout puissant dispensateur des pensions et des bénéfices. Mais, si nous trouvons, sur les escaliers et dans les cours, cette foule parasite, en revanche, sous les ombrages du parc, nous aurons aussi l'occasion de rencontrer les plus beaux génies du grand siècle, parfois ravis de leur promenade, et qui nous exprimeront leur ravissement dans leur langue immortelle. Versailles en effet pourrait disparaître : son image tout entière vivrait encore dans une

série de portraits tracés successivement, à ses différents âges, par les mains les plus habiles. Cette galerie de descriptions d'un même objet non-seulement nous donne un échantillon des variations du style poétique depuis deux cents ans, mais la peinture sans cesse changeante d'un même modèle nous atteste d'une manière frappante la mobilité si rapide des jugements et des impressions. Cette vue nous aidera à nous frayer une route à travers toutes les citations que je vous ferai : elles seront nombreuses : j'ai cru que le meilleur moyen d'être écouté, c'était de parler moi-même le moins possible (1).

C'est la date fameuse de 1664 qui marque la proclamation officielle de Versailles, comme merveille du monde. C'est alors que le jeune Louis, âgé de vingt-six ans, et qui avait à prendre sa revanche des fêtes de Vaux, données et expiées par Fouquet, présenta Versailles à sa cour, au milieu de ces fêtes, de ces *Plaisirs de l'île enchantée* (2), qui étonnèrent les imaginations du temps, ouvrirent une nouvelle ère de faste, et marquèrent un progrès inconnu dans le luxe des divertissements princiers. Pendant quelques soirées de ce mois de mai, la foule élégante et lettrée qui vivait autour du jeune souverain put se croire transportée dans un chant de l'Arioste ou du Tasse. Ces poètes de la brillante décadence italienne, si prodigues d'enchantements, si amoureux de tout ce qui peut éblouir les yeux, étaient alors dans toutes les mémoires : leurs rêves poétiques servirent de modèles et furent presque dépassés. Ce qui pour nous a de l'intérêt, ce ne sont pas les mascarades somptueuses, les ruissellements de diamants, les festins

(1) En imprimant ce discours, on a étendu les citations.
(2) Cette île se trouvait dans le bassin placé en bas du Tapis-Vert.

merveilleux, les pyramides de massepains et de confitures, si respectueusement décrites dans la relation officielle de ces fêtes, ce sont quelques vers de Molière, où, par la bouche de la princesse d'Elide (c'est-à-dire de Mlle de La Vallière, l'héroïne secrète et connue de ces fêtes), le poète trace un crayon léger de Versailles pendant les soirées de ce printemps, qui était aussi le printemps du règne, de ses espérances et de ses illusions :

Oui, j'aime à demeurer dans ces paisibles lieux :
On n'y découvre rien qui n'enchante les yeux...
Ces arbres, ces rochers, cette eau, ces gazons frais
Ont pour moi des appas à ne lasser jamais !

Et sa confidente lui renvoie sa pensée dans un second couplet qui fait écho :

Je chéris comme vous ces retraites tranquilles
Où l'on vient se sauver de l'embarras des villes :
De mille objets charmants ces lieux sont embellis ;
Et ce qui doit surprendre, est qu'aux portes d'Elis (1)
La douce passion de fuir la multitude
Rencontre une si belle et vaste solitude !...

Molière, dans sa comédie-ballet, ne pouvait louer les jardins de son maître que sous le voile de l'allusion; mais quelques années plus tard, son ami La Fontaine reprenait avec plus de liberté ce thème aimé du souverain, et se donnait pleine carrière. La Fontaine, qui avait chanté les jardins de Fouquet, était plus obligé que tout autre de chanter les jardins de Louis, et il s'acquitta avec beaucoup d'esprit de ce devoir de bon courtisan poétique dans son roman de *Psyché*. C'est une œuvre trop peu connue, car certaines pages sont parmi les plus intéressantes que puissent lire les amis

(1) De Paris.

de notre littérature classique. Par une indiscrétion très commune chez les écrivains de nos jours, mais alors très rare, nous pouvons assister, grâce à ce roman, à quelques scènes de la vie intime de quatre des plus grands poètes de ce temps. En guise d'introduction, La Fontaine nous raconte une promenade qu'il a faite à Versailles, dans la compagnie de Racine, de Molière et de Boileau, cachés sous les noms transparents d'Acante, de Gélaste et d'Ariste. Venant de terminer son roman, il a été pris du désir de le lire à ses trois amis. C'était une habitude entre eux. « Quand ils se trouvaient ensemble, et qu'ils avaient bien parlé de leurs divertissements, si le hasard les faisait tomber sur quelque point de science ou de belles-lettres, ils profitaient de l'occasion; c'était toutefois sans s'arrêter trop longtemps à une même matière, voltigeant de propos en autres, comme des abeilles qui rencontreraient en leur chemin diverses sortes de fleurs. L'envie, la malignité ni la cabale n'avaient de voix parmi eux. Ils adoraient les ouvrages des anciens, ne refusaient point à ceux des modernes les louanges qui leur sont dues, parlaient des leurs avec modestie, et se donnaient des avis sincères, lorsque quelqu'un d'eux tombait dans la maladie du siècle, et faisait un livre... » Pour écouter cette lecture, Acante, c'est-à-dire Racine, propose de chercher hors de la ville un lieu où l'on ne puisse les interrompre, car « Acante, nous est-il dit, aimait extrêmement les jardins, les ombrages et les fleurs. » Ariste, c'est-à-dire Boileau, propose Versailles : « il y « avait de nouveaux embellissements, il fallait les aller « voir, et partir matin, afin d'avoir le loisir de se pro- « mener après qu'ils auraient entendu les aventures de « Psyché. La partie fut incontinent conclue, et dès le « lendemain ils l'exécutèrent, les jours étant encore

« assez longs, et la saison belle : c'était pendant le der-
« nier automne. »

Et le récit, continuant, nous montre les quatre grands hommes visitant, comme de vrais Parisiens, les appartements, les parterres, la collection d'oiseaux rares de la ménagerie, la petite orangerie de Louis XIII, etc. Comme leur billet d'entrée vient de très bonne part, on ne leur tient fermée aucune porte; on fait même jouer pour eux certaines pièces. Ils errent de tous côtés, admirant partout. A l'Orangerie, une espèce de tendre et harmonieuse chanson naît sur les lèvres de l'un d'eux :

Orangers, arbres que j'adore,
Que vos parfums me semblent doux !...
Jasmins, dont un air doux s'exhale,
Fleurs que les vents n'ont pu ternir,
Aminte en blancheur vous égale
Et vous m'en faites souvenir !

Tout en se promenant et en poétisant, ils agitent des questions philosophiques et littéraires, comme les personnages des dialogues de Platon et de Cicéron. La Fontaine a voulu évidemment associer ce souvenir à son imitation de l'*Ane d'or*, et en effet ce groupe de français illustres, causant sous les arbres du parc de Louis XIV, peut, à travers les siècles, servir de pendant à ces nobles et libres groupes de Grecs qui causaient et discutaient subtilement aux bords de l'Ilissus, à l'ombre des agnus-castus. A leurs discussions, nos compatriotes sont obligés de mêler un éloge inconnu à Athènes : l'éloge du souverain. Ils célèbrent « ses principales vertus » et surtout l'approuvent fort d'avoir créé Versailles : « Notre monarque, disent-ils, se divertit à bâtir des palais : cela est digne d'un roi ; il y a même une utilité générale ; car, par ce moyen, les sujets peuvent

prendre part aux plaisirs du prince, et voir avec admiration ce qui n'est pas fait pour eux. »

Vous apercevez ici l'expression naïve de cette théorie tout récemment ressuscitée par un critique contemporain : les peuples doivent être très satisfaits de jouir des plaisirs délicats par l'entremise de quelques nobles élus (1).

Les quatre amis s'arrêtent longtemps dans *la grotte de Thétis*, salle merveilleuse, démolie sous Louis XIV même, pour faire place à la chapelle. Elle avait été une des curiosités les plus vantées de Versailles. C'est pour la décorer que furent composés les groupes qui sont aujourd'hui dans le bosquet des bains d'Apollon, dessiné sous Louis XVI par le célèbre peintre de ruines, Hubert Robert. On n'a pas senti alors que le dessin rustique de cette grotte nouvelle était en complet désaccord avec la richesse des statues qu'elle abrite. Il est difficile de croire que des nymphes si élégantes et qui versent l'eau dans des vases si précieux, soient si pauvrement logées. La *grotte de Thétis*, très ornée, avait sinon plus de vérité, du moins plus d'harmonie. Là, au milieu d'une brillante architecture, Phœbus se reposait de sa course à travers le ciel, de même qu'à l'autre extrémité du parc, on avait voulu représenter le soleil, sortant le matin du sein des eaux pour éclairer le monde. Les deux soleils

(1) Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1869 un brillant article de M. Renan, qui a été très remarqué, comme tout ce que publie son auteur. Le délicat écrivain y montre, pour l'avenir des arts élevés et des fines élégances dans nos sociétés démocratiques, une légitime préoccupation et une inquiétude salutaire; mais on regrette qu'il ait semblé oublier un peu que la justice sociale est aussi une poésie, et cette poésie, à elle seule, donnerait à l'humanité non-seulement une raison d'être suffisante et des puissances inconnues, mais une grandeur égale à toutes celles qui sont justement chères à M. Renan, et qui ne disparaîtraient pas. *Humanum paucis vivit genus* est une devise aristocratique qu'il ne faut plus décidément consentir à accepter de bonne grâce.

levant et couchant se correspondaient à l'orient et à l'occident, en sens inverse de la direction véritable. Au centre, le groupe de Latone, poursuivant la même pensée, rappelait la naissance et l'enfance d'Apollon. Toute la décoration des jardins et du château ne formait en effet qu'une espèce d'immense rébus dont le mot était toujours et partout Apollon, c'est-à-dire Louis XIV, le dieu du jour, *nec pluribus impar* (1). Aujourd'hui, la foule, oublieuse de toutes ces intentions premières, appelle le char de Phœbus *le Char embourbé*, et Latone *la Reine des grenouilles!*

C'est dans la grotte de Thétis que La Fontaine fait la lecture de son œuvre à ses amis, pendant que tout autour d'eux se joue en mille jets entrecroisés

Le caprice infini du hasard et des eaux.

Ce caprice était parfois malicieux. Le sol de la grotte avait été formé de dalles percées de petits trous par lesquels jaillissait une multitude de jets très minces; et le guide quelquefois se permettait une plaisanterie hydraulique alors très à la mode, en ouvrant les jets sans prévenir le visiteur, qui recevait ainsi dans les jambes une pluie ascendante. Cette plaisanterie se continue du reste encore aujourd'hui, à Rome, dans les jardins de plusieurs villas, et à Séville, à l'Alcazar. M. de La Fontaine, qui partageait sans doute les idées de l'abbé Bouhours sur l'Allemagne, dit au guide qu'il fallait réserver cette surprise «*pour le bourgeois ou pour l'Allemand.*» — La première partie de la lecture de *Psyché* étant terminée, la promenade à travers les jardins re-

(1) Voir les Mémoires de Charles Perrault. — M. Michelet, en historien-poète, créateur d'ingénieux symboles, a vu dans Latone transformant des insolents en grenouilles, *la Royauté victorieuse de la Fronde*. Je crois que M. Michelet est ici, sans le vouloir, plus royaliste que le roi.

commence, et le groupe illustre s'arrête longtemps en haut de l'escalier de la terrasse, au-dessus du bassin de Latone, là même où chaque soir, en été, beaucoup de Versaillais ont coutume de s'asseoir sur les marches, pour voir les derniers rayons du soleil disparaissant à l'extrémité de *l'allée Royale*, que nous appelons le *Tapis-Vert*. Louis XIV y venait aussi très souvent, à la même heure, et pour jouir du même spectacle, ce qui donnait aux courtisans l'occasion d'adresser au roi des madrigaux que La Fontaine met en vers :

Là, dans des chars dorés, le prince avec sa cour
Va goûter la fraîcheur sur le déclin du jour ;
L'un et l'autre soleil, unique en son espèce,
Étale aux regardants sa pompe et sa richesse.
Phœbus brille à l'envi du monarque françois :
On ne sait bien souvent à qui donner sa voix :
Tous deux sont pleins d'éclat et rayonnants de gloire (1) !
Ah ! si j'étais aidé des filles de Mémoire,
De quels traits j'ornerais cette comparaison !
Versailles, ce serait le palais d'Apollon :
Les belles de la cour passeraient pour les Heures.
Mais peignons seulement ces charmantes demeures.....

Et ici commence une longue description où nous constatons que presque tout est resté en 1869 comme il y a deux cents ans, en 1669, année où parut Psyché :

En face d'un parterre, au palais opposé,
Est un amphithéâtre en rampes divisé.
La descente en est douce et presque imperceptible ;
D'arbrisseaux toujours verts les bords en sont ornés.

(1) Un de nos grands poëtes, montrant le soleil se couchant sur une mer calme et se réfléchissant dans les eaux, a dit à peu près de même :

Comme deux rois amis, on voyait deux soleils
Venir au devant l'un de l'autre.

Au XVII^e^ siècle, Louis XIV, sur sa terrasse, était sérieusement, tous les soirs, pour sa cour, un de ces deux rois.

Le myrte, par qui sont les amants couronnés,
Y range son feuillage en globe, en pyramide :
Tels jadis le taillaient les ministres d'Armide.
Au bas de ce degré, Latone et ses jumeaux
De gens durs et grossiers font de vils animaux,
Les changeant avec l'eau que sur eux ils répandent ;
Déjà les doigts de l'un en nageoires s'étendent :
L'autre en le regardant est métamorphosé :
De l'insecte (1) et de l'homme un autre est composé :
Son épouse le plaint d'une voix de grenouille...
Le corps est femme encor. Tel lui-même se mouille,
Se lave, et plus il croit effacer tous ces traits,
Plus l'onde contribue à les rendre parfaits.
La scène est un bassin d'une vaste étendue.
Sur les bords, cette engeance, insecte devenue,
Tâche de lancer l'eau contre les déités.
A l'entour de ce lieu, pour comble de beautés,
Une troupe immobile et sans pieds se repose :
Nymphes, héros, et dieux de la métamorphose,
Termes, de qui le sort semblerait ennuyeux,
S'ils n'étaient enchantés par l'aspect de ces lieux.
Deux parterres ensuite entretiennent la vue,
Tous deux ont leurs fleurons d'herbe tendre et menue,
Tous deux ont un bassin qui lance ses trésors
Dans le centre en aigrette, en arcs le long des bords.
L'onde sort du gosier de différents reptiles :
Là sifflent les lézards, germains des crocodiles,
Et là, mainte tortue, apportant sa maison,
Allonge en vain le cou pour sortir de prison.
Enfin, par une allée aussi large que belle,
On descend vers deux mers d'une forme nouvelle...
L'une est un rond à pans, l'autre est un long canal,
Miroirs où l'on n'a point épargné le cristal.
Au milieu du premier, Phœbus sortant de l'onde
A quitté de Thétis la demeure profonde :
En rayons infinis l'eau sort de son flambeau :
On voit presque en vapeur se résoudre cette eau ;

(1) M. Paul de Rémusat a démontré que La Fontaine était un naturaliste médiocre ; ce nom d'*insecte* donné à des grenouilles en fournit ici une nouvelle preuve.

Telle la chaux exhale une blanche fumée ;
D'atomes de cristal une nue est formée,
Et lorsque le soleil se trouve vis-à-vis,
Son éclat l'enrichit des couleurs de l'iris...
Les coursiers de ce dieu, commençant leur carrière,
A peine ont hors de l'eau la croupe tout entière,
Cependant on les voit impatients du frein ;
Ils forment la rosée en secouant leur crin....
De tant d'objets divers les regards sont surpris :
Par sentiers alignés l'œil va de part et d'autre :
Tout chemin est allée au royaume du Nostre.

Puis il arrive au canal, dont il dit avec grâce :

Jamais on n'a trouvé ses rives sans zéphirs :
Flore s'y rafraîchit au vent de leurs soupirs :
Les nymphes d'alentour, souvent, dans les nuits sombres,
S'y vont baigner en troupe à la faveur des ombres...
Heureux ceux de qui l'art a ces traits inventés ;
On ne connaissait point autrefois ces beautés...
Tant qu'on aura des yeux, tant qu'on chérira Flore,
Les nymphes des jardins loueront incessamment
Cet art qui les savait loger si richement !

Ce dernier mot est d'une justesse parfaite, qui indique du même coup la qualité et le défaut de toutes les créations artistiques de Louis XIV.

Les abondantes descriptions de La Fontaine recommencent lorsqu'il peint la demeure de Psyché ; c'est avec des souvenirs de Versailles qu'il bâtit le palais mythologique de sa fiction :

Placez en ces lieux enchantés
Force jets affrontant la nue
Des canaux à perte de vue ! etc.

Ces imitations indirectes et involontaires de Versailles pourraient se reconnaître dans plus d'une œuvre litté-

raire de ce temps. Par exemple, quand Racine dit, en parlant d'un palais d'Assuérus :

> C'est donc ici d'Esther le *superbe jardin*,
> Et ce *scion pompeux* est le lieu du festin,

les couleurs de ce tableau sont évidemment beaucoup plus versaillaises qu'assyriennes. Quand Fénelon, dans *Télémaque*, décrit la grotte de Calypso comme toute revêtue *de rocailles*, il laisse voir clairement qu'il a pensé à la grotte de Thétis bien plus qu'aux vraies grottes qu'on trouve aux bords de la mer. Il y a là des influences curieuses qui mériteraient une étude à part, et montreraient quelle place Versailles avait usurpée alors dans les imaginations.

En ces années, publier une description des jardins de Louis XIV était le meilleur moyen pour trouver des lecteurs. C'est là sans doute ce que se dit M^lle^ de Scudéry, dont la vogue commençait alors à diminuer, sans que son désir d'écrire s'arrêtât. Elle eut l'adroite pensée d'imiter La Fontaine et d'associer à un roman inédit le récit d'un voyage à Versailles. Ainsi prit naissance *Célanire* (1). L'auteur se justifie de son dessein en disant : « Si *quelque personne qui sache écrire* (c'est-à-« dire M^lle^ Scudéry elle-même) *décrit bien Versailles*, ne « doutez pas que cette description ne soit agréable à « la postérité, et qu'on ne soit bien aise de savoir com-« ment était fait ce palais où tant de grands desseins « ont été conçus. » Forte de ce principe, la fertile plume de la diserte demoiselle satisfit en vers et en prose son besoin de mouvement. Il va sans dire que dans cette description, dédiée au roi, ou plutôt tirée à vue sur le roi, tout est déclaré incomparable et merveilleux ; on

(1) *La Promenade de Versailles*, suivie de *Célanire*, 1669. In-12.

pourrait composer, à l'aide de ce simple volume, une collection complète des épithètes laudatives de notre langue. Comme Molière dans la *Princesse d'Elide*, M^lle^ de Scudéry faisait aux amours du jeune roi des allusions très claires et très encourageantes; une fontaine du parc disait :

Comme une fontaine fidèle,
Pleine de respect et de zèle,
J'ose avertir en murmurant
Notre invincible conquérant
Que dans ces aimables bocages
Et sous les plus épais feuillages,
On trouve parmi les plaisirs
Bien plus d'amours que de zéphirs,
Et que ni sceptre ni couronne
N'en sauraient défendre personne !

Une autre Muse du temps, M^me^ Deshoulières, fit son églogue sur Versailles aussi naturellement que M^lle^ de Scudéry avait fait son roman :

Dans les vastes jardins de ce charmant palais,
Que le Zéphir, les Naïades et Flore
Ont résolu de ne quitter jamais,
Iris et Célimène, au lever de l'aurore,
Chantaient ainsi Louis sous un ombrage épais :
Admirez cet amas superbe
D'eaux, de marbres et d'or qui brillent à nos yeux,
Et de l'antiquité ces restes précieux.
Cette terre, où naguère à peine croissait l'herbe,
Qu'humectait seulement l'eau qui tombe des cieux,
Par le pouvoir d'un prince en tout semblable aux dieux,
Renferme dans son sein mille et mille naïades,
Se pare des plus belles fleurs,
Et pour elle Pomone et les Hamadryades
Sont prodigues de leurs faveurs.
Louis, plus grand qu'on ne figure
Le Dieu qui préside aux combats,
De cent peuples vaincus augmente ses états,
Mais il est dans ces lieux vainqueur de la nature !

L'éloge n'est pas très discrètement ménagé, mais il faut songer que le roi venait d'accorder à Mme Deshoulières une pension de deux mille livres, « en reconnaissance, dit naïvement *le Mercure*, des éloges qu'elle lui avait donnés *dans toutes les occasions.* »

Faire composer une petite églogue à Mme Deshoulières et un gros volume à Mlle de Scudéry, il n'y avait là pour Versailles ni gloire bien relevée, ni surtout difficulté bien grande. Mais ses splendeurs remportèrent heureusement alors un plus rare succès : elles inspirèrent au grand Corneille, vieillissant et aigri, quelques-uns de ces vers vigoureux, à la fière tournure, dont il avait le secret. Frappé du contraste qu'offraient ces fêtes, ces divertissements perpétuels de Versailles et les campagnes sans cesse heureuses de Louis XIV sur les frontières, le vieux tragique s'écriait avec sa grandiloquence espagnole :

Les rois savent agir tout autrement que nous ;
Souvent, sans être en vue, ils frappent de grands coups.
Dieu lui-même, ce Dieu dont ils sont les images,
De son trône en repos fait partir les orages
Et jouit dans le ciel de sa gloire et de soi,
Tandis que sur la terre il remplit tout d'effroi ;
Mon prince en use ainsi : ses fêtes de Versailles
Lui servent de prélude à gagner des batailles !
Muses.....
Aviez-vous deviné que ce parc lumineux,
Ces belles nuits sans ombre.....
Préparaient à vos chants un objet héroïque ?....
Dans ce brillant amas de feux et de beautés,
Sa grande âme s'ouvrait à ses propres clartés.
Au milieu de sa cour, au spectacle empressée,
La guerre s'emparait de toute sa pensée ;
Et ce qui ne semblait que nous illuminer,
Lui montrait des remparts, ailleurs, à fulminer !

Voir dans les illuminations des jardins une lumière qui éclaire au loin, pour Louis XIV seul, les places fortes qu'il veut détruire, c'est là un trait d'imagination tout à fait cornélien.

Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas; je vous le fais franchir en vous conduisant de Corneille à Oronte, *l'homme au sonnet.*

Oronte, lui aussi, a voulu illustrer Versailles de ses vers, et nous devons d'autant moins le lui pardonner, que cette idée lui vint après qu'il avait été tancé par Alceste de la façon que vous savez. Mais la comédie ne corrige pas ceux qu'elle frappe, elle rend seulement la galerie plus sensible au ridicule signalé, et nous en avons ici une preuve assez divertissante. Oronte, vous le savez, c'était M. le duc de Saint-Aignan, bel esprit insipide qui inondait les ruelles de ses petits et grands vers; du reste, ami intime du roi, son compagnon de toutes les heures, et l'ordonnateur accoutumé de ses fêtes. Versailles ne pouvait échapper aux vers du duc-poète, et il l'a chanté dans d'interminables pièces, dignes sœurs du sonnet qui l'a immortalisé. Ces productions s'imprimaient au *Mercure galant.* Or, je ne sais si je me trompe, mais je crois bien que le rédacteur du *Mercure galant* s'est risqué un jour, sur les traces de Molière, à tourner en ridicule le duc bafoué par le poète. Ne pouvant refuser les vers d'un homme que le roi appelait *mon cousin*, le rédacteur montra du moins qu'il n'était pas dupe.

Une des pièces du duc sur Versailles est consacrée à la peinture de ce que l'on appelait alors, dans le jargon de la cour, *les appartements.* On désignait sous ce nom les soirées que depuis son installation définitive à

Versailles, en 1682 (1), Louis XIV donnait trois fois par semaine dans les salons qui précèdent la galerie des glaces, et auxquels, par ce motif, on a laissé leur ancienne physionomie. Le duc de Saint-Aignan était le chantre naturel de ces fêtes, et il les a décrites dans une pièce qui, par surcroît d'habile flatterie, est dédiée à Mme de Maintenon, en ces termes :

« Madame..... J'ai besoin de votre indulgence en plus d'une manière. Je n'ai pu me résoudre à donner au roi les vers *que je viens de faire* sur ce que je vis hier avec admiration. Je ne crains pourtant pas, Madame, qu'ils *puissent faire tort à ma gloire*, puisque leur but est celui de Sa Majesté. Ménagez, s'il vous plaît, le premier en faveur de l'autre, etc.

Ces vers qui, présentés au roi par Mme de Maintenon, étaient certains d'être bien accueillis, ont du moins le mérite de nous donner une idée d'une soirée de Louis XIV. C'est à ce titre que nous en reproduisons ici une partie :

Nous savions que Louis s'étant couvert de gloire
Par mille grands exploits d'éternelle mémoire,
Était du monde entier et l'amour et l'effroi ;
Nous étions convaincus qu'avec tant de puissance
Rien n'était impossible à sa magnificence,
Mais nous ne savions pas que ce prince charmant
Put porter ses desseins jusqu'à l'enchantement,
Ni que dans son palais on vit tant de merveilles
Que jamais l'univers n'en a vu de pareilles :
Versailles, dont l'Europe admire la grandeur,
Étale de Louis la pompe et la splendeur.
Mille feux allumés, qui partout réfléchissent,

(1) Cette époque a été proposée par M. Vitet comme pouvant servir de point de partage dans l'histoire littéraire pour séparer deux générations et deux races tout à fait différentes, les écrivains de la première période étant « plus indépendants, et, à génie égal, *plus simples et plus vrais.* » — Voilà pour le XVIIe siècle des divisions nouvelles, commodes et pittoresques : en littérature, avant et après Versailles (M. Vitet) ; en politique, avant et après la fistule (M. Michelet).

Par cent rares objets nous charment, nous ravissent...
Là les plus belles voix savent mettre en pratique
Ce que de plus touchant peut offrir la musique,
Pendant qu'un doux concert de divers instruments
Fait qu'on ne peut passer de plus heureux moments.
Là, cent fières beautés, dessus l'or et la soie,
Voyant tout à leurs pieds, sont aux siens avec joie,
Et malgré leur sagesse, auprès de ce vainqueur,
Pensent faire beaucoup de défendre leur cœur.
Par la réflexion d'un grand nombre de glaces
Qui font voir ces beautés en différentes places,
Le feu des diamants dont se pare la cour,
Au milieu de la nuit fait naître un nouveau jour.
Tous les yeux sont surpris de tant de belles choses :
Que d'agréables traits, que de lys, que de roses!
Mais toujours par l'éclat, autant que par le sang,
La famille royale y tient le premier rang.

On voit un peu plus loin, superbement parées,
Pour différents joueurs, vingt tables préparées,
Où la seule fortune a toujours décidé
Sans qu'on ait lieu de craindre ou la carte ou le dé. (?)
Des survenants fâcheux n'y font point de tumulte.
Le respect nous y tient à couvert de l'insulte;
Le plus intéressé, par un nouveau secret,
Y regarde sa perte avec moins de regret;
Sans murmure et sans bruit, il pense à la retraite,
Et le champ du combat honorant sa défaite,
Il laisse le vainqueur doublement satisfait
Mais plus charmé du lieu que du gain qu'il a fait.

Une magnificence à nulle autre pareille
Peut lors charmer le goût, après l'œil et l'oreille,
Et cent mets délicats, par leur profusion,
Font remarquer de l'ordre en leur confusion.

Là, ce roi tout charmant nous montre une bonté
Qui fait un doux mélange avec sa majesté;
On observe partout, au moment qu'il s'avance
Qu'un timide respect impose le silence,
Et chacun toutefois marque à son action

Encor moins de respect que d'admiration,
Et dit, en conformant ses sentiments aux nôtres,
Qu'obéir à Louis, c'est commander aux autres.
Puis, regardant le trône à mon roi destiné,
De meubles précieux partout environné,
Je dis, dans le plaisir dont mon âme est saisie :
« Nous le verrons assis sur celui de l'Asie,
Et je crois, sans flatter ce prince que je sers,
Qu'il ne tiendrait qu'à lui de régir l'univers! »

Enfin dans ces beaux lieux où la cour se rassemble,
On voit tant de richesse et de beautés ensemble
Qu'on trouverait moins rare et moins délicieux
Ce que la fable a dit du palais de ses dieux.
De chanter ses grandeurs ma muse n'est pas lasse ;
Mais comment dire tout dans un petit espace,
Puisqu'on les croit à peine et que leur souvenir
Surprendra comme nous les siècles à venir?...

Immédiatement après cette pièce se lit dans le *Mercure* le commentaire suivant, « qui en dit plus qu'il n'est gros : »

« Ces vers, tout héroïques et remplis de grandes et brillantes pensées, sont du nombre de ces pièces qui *demandent beaucoup de temps à les faire.* Cependant ce duc en a si peu employé, qu'il semble que son zèle pour le roi lui dicte tout ce qu'il écrit. Il croit que *ce sont les derniers qu'on verra de lui*, mais dans l'admiration qu'il a pour son prince, comme il trouvera toujours de nouveaux sujets de le louer, il sera bien difficile qu'ayant un si *beau talent*, il ne continue à s'en servir pour le plus grand monarque du monde. »

Ne voyez-vous pas comme moi dans cette note une allusion très transparente au fameux mot d'Oronte, répété peut-être encore le matin dans les bureaux du *Mercure :*

Du reste, *je n'ai mis qu'un quart d'heure à le faire!*

On imprimait Oronte, mais on le raillait en se servant de l'esprit de Molière, et sans doute la cour de rire tout bas du duc.

Elle riait parfois même tout haut. La sœur de M^me^ de

Montespan, la marquise de Thianges, digne représentant de l'esprit brillant et de la gaieté piquante des Mortemart, si célèbres alors, fit jouer, un jour où elle recevait Louis XIV, une parodie intitulée *les Appartements*. Dans cette petite pièce, la marquise s'était faite disciple de Molière ; elle avait pris ses types : *le Bourgeois, Purgon, le Malade imaginaire*, etc., et les avait fait dialoguer avec entrain. Trissotin, le poète ridicule, débitait un sonnet, et ce sonnet était naturellement un éloge de Versailles :

Dans cet appartement logent mille merveilles !...
La voûte est d'un fin or en bosse relevé...
Tout est riant aux yeux et friand aux oreilles....
La danse aux pieds légers, la savante musique,
Pour leur galant séjour ont choisi ce palais,
Et le docte partout est joint au magnifique... etc.

Malgré les railleries de ces petites fêtes intimes, le *Mercure galant* n'en continua pas moins à insérer une quantité de poésies de la même famille, dues à des poètes pour lesquels l'idéal de la poésie consistait à faire tenir le plus de révérences dans le moins d'hémistiches possible. Tel était l'esprit de ce temps : le critique si éminent que nous avons récemment eu la douleur de perdre, M. Sainte-Beuve, l'a dit avec une juste énergie : « le culte du monarque était alors une démence universellement acceptée. » Les plus grands poètes n'ont pas su se soustraire à cet abaissement, et ne l'ont en quelque façon fait pardonner que par l'élégance de leur diction. Quant aux poètes vulgaires, ils échappent à tout pardon, car l'expression lutte chez eux de platitude avec la pensée.

C'était, par exemple, un abbé Cotherel, que *le Mercure* introduit ainsi : « Le roi est si grand, que les personnes « qui ont le moins de commerce avec les Muses cher-

« chent quelquefois à parler leur langue pour le louer. « M. l'abbé Cotherel, malgré ses continuelles applica- « tions à tirer d'erreur les prétendus réformés, n'a pu « voir les raretés de Versailles sans donner des marques « de son admiration par ce sonnet. » J'en fais grâce au lecteur. Qu'il me suffise de dire que l'abbé compare tout simplement Louis XIV, premièrement à Moïse, qui a fait jaillir l'eau d'un rocher (allusion pleine de délicatesse aux grandes eaux), et deuxièmement au Dieu créateur qui tire l'univers du néant.

Après ces comparaisons de l'abbé Cotherel, on pouvait s'arrêter, mais M. de Salbray, qui n'oublie pas de faire escorter ses poésies de son plus beau titre : *Valet de chambre de Sa Majesté*, n'envoya pas moins peu après au *Mercure* un nouveau madrigal de sa façon. Je me garde avec le même soin de le réimprimer. Puis c'est M. Compoint le jeune, et puis M. Richou, et bien d'autres, suivis de régents et de chanoines qui, par état, s'exprimant d'habitude dans la langue de Virgile, se sont écriés, en voyant le parc plein de statues de divinités grecques et romaines :

L'admirable matière à mettre en vers latins !

Parmi ces poètes latins, il en est pourtant quelques-uns qui mériteraient d'être cités, si cela m'était permis ce soir. Le père Vanière, Fléchier, un Loménie de Brienne (descendant de l'ancien possesseur de Versailles), Rapin, Santeuil, ont fait des hexamètres sur Versailles. Je vous recommanderai simplement de lire le poème de Santeuil sur La Quintinie, non dans l'original, mais dans l'excellente traduction de notre vénéré collègue M. Montalant-Bougleux (1).

(1) Voir l'intéressant volume intitulé : *Effusions poétiques.*

En présence du déluge de rimes enthousiastes qui tombaient de toutes parts sur Versailles, l'Académie française fut émue. Resterait-elle en arrière d'adulations et de sonnets? Ses traditions et ses règlements s'y opposaient formellement. Aussi M. l'abbé Tallemant, premier aumônier de Madame, et l'un des Quarante, vint faire une visite solennelle à ces illustres *appartements* de Louis XIV. De cette visite résulta le sonnet suivant, que les titres officiels de l'auteur m'obligent à citer avec respect. M. l'abbé Tallemant, pour être neuf après tant de rivaux, trouva le moyen de faire, à propos des fêtes de Versailles, une *élégie*, ce qui était très raffiné et du dernier galant.

Voici ses rimes mélancoliques :

Dans ce riche palais, dont la magnificence
De tous les curieux tient les yeux arrêtés,
Dans ces appartements, qui semblent enchantés,
Se trouvent la grandeur, l'éclat et l'abondance;

Là les Ris et les Jeux, la Musique, la Danse,
Enfin tous les plaisirs viennent de tous côtés;
On y voit cent héros, on y voit cent beautés,
Qui du plus grand des rois révèrent la présence.

Et cependant, malgré la surprise des sens,
Dans ces lieux que Louis a rendus si charmants,
Je ressens en mon âme une peine importune!

Je me vois accablé par un mortel ennui
Non pour n'avoir rien fait encor pour ma fortune (1),
Mais pour n'avoir rien fait qui soit digne de Lui !!...

Après cette pièce, l'Académie française pouvait être rassurée; elle avait réussi à se placer du premier coup au niveau de l'abbé Cotherel et de M. de Saint-Aignan.

(1) Ceci est le bout de l'oreille.

La manie de rimer en l'honneur du palais du roi était alors si générale, qu'elle gagnait non-seulement les ducs et les abbés, mais jusqu'aux fonctionnaires les moins littéraires. Par exemple, le sieur Denis, commandant des fontaines de la Ville et des parcs, c'est-à-dire directeur des eaux, écrivait non plus une pièce de vers, mais tout un poème héroïque, dont le début est sans égal :

Ce lieu si magnifique et ce pompeux séjour
Présente un beau spectacle en entrant dans la cour,
Et l'on ne peut trouver, quelque part que l'on aille,
De palais comparable au palais de Versaille!...
Quatre gros pavillons, etc., etc.

L'inventaire continue sur ce ton pendant plusieurs chants, et des choses il passe aux personnes :

Monsieur Bontemps possède et la gloire et l'honneur
De ce château royal d'être le gouverneur...

Il paraît impossible d'enlever la palme du grotesque à Denis; un de ses successeurs, Monicart, y a pourtant réussi; c'est lui qui a le mérite incontestable d'avoir conçu pour le palais de Louis XIV le panégyrique le plus inouï et le plus burlesque. Mis à la Bastille pour quatre ans, après une faute légère, il résolut de se distraire et travailla à rentrer en grâce en écrivant un poème sur Versailles qui devait se composer de 12 volumes comprenant chacun 10,000 vers. Total : cent vingt mille vers. Les deux premiers volumes seulement ont été imprimés, avec une traduction latine, et non sans un assez grand luxe d'impression et de gravures. Ces descriptions étaient destinées, dans la pensée de l'auteur, à former un cours complet de mythologie et d'histoire à l'usage du jeune roi Louis XV. Monicart ne se doutait

guère que ces statues des jardins publics, qui lui paraissaient si excellentes pour aider à l'éducation, devaient bientôt au contraire être flétries par une voix éclatante comme des instruments de corruption. Dans son *Discours sur les sciences et les arts*, J.-J. Rousseau allait écrire : « Nos jardins sont ornés de statues. Que penseriez-vous que représentent ces chef-d'œuvres de l'art? Les défenseurs de la patrie? Non. Ce sont des images de tous les égarements du cœur et de la raison, tirés soigneusement de *l'ancienne mythologie*, et présentés de bonne heure à la curiosité de nos enfants, sans doute afin qu'ils aient sous leurs yeux des modèles de mauvaises actions avant même que de savoir lire. » — Monicart, plus naïf et peu disposé à prendre les choses au tragique, non-seulement n'est pas choqué par ces images de divinités, mais il leur fait raconter leurs aventures, et c'est là ce qu'il y a de plus plaisant dans son œuvre. Toutes les statues du parc, tous les tableaux des galeries, tous les meubles du château prennent *eux-mêmes* la parole pour se décrire. On a dit que le poète fait tout parler, Monicart a obéi strictement au précepte. Le *toit* du palais, alors doré, dira par exemple :

L'auguste souverain à qui je suis utile,
Par le métal doré dont mon comble est garni,
Fait voir que son trésor en richesse est fertile!

La *Cour de Marbre* fait des compliments ainsi tournés :

De toutes les cours du château
Je suis la plus petite et la plus élevée,
Je m'estime contente et j'aime mon destin,
Car la chambre où le roi repose
Est si proche de mon terrain
Que son balcon y saille en plein,
Et quand la lumière est éclose,
Et qu'alors ce héros prend l'air dès le matin,

J'ai l'avantage la première
De me trouver sous sa visière...
Louis me traverse à pied, car à mon carrelage
Voitures ni chevaux n'ont jamais fait de mal...
Et le voilà parti pour aller prendre l'air,
Ce qu'il fait tous les jours, l'été comme l'hiver.

Versailles immortalisé est un de ces ouvrages, vous le voyez, qui sont capables de faire regretter l'invention de l'imprimerie.

Ce qui rend ces poètes d'antichambre si impatientants, c'est qu'ils se prennent au sérieux; l'un d'eux, qui écrivait dans le même genre, nous est au contraire assez sympathique, parce qu'il a appelé de lui-même ses vers : *Gazette burlesque*. Cet écrivain, c'est Loret. Loret, de 1651 à 1665, composa chaque semaine pour une princesse du sang, M^lle^ de Longueville, duchesse de Nemours, une chronique rimée des allées et venues de la Cour et des mille petits événements du château. Tous les samedis, on lisait cette feuille devant un cercle brillant, présidé par la princesse qui payait le chroniqueur. Ces « griffonneries, » continuées après la mort de Loret, sont aujourd'hui très intéressantes, et spécialement pour nous. On y voit pour ainsi dire pousser Versailles, et je crois que par ce motif on lira sans ennui les versiculets moitié comiques, moitié sérieux, que je vais citer. Ils sont perdus dans les in-quarto de la *Muse historique;* c'est à nous, Versaillais, qu'il convient de les tirer de ce tombeau poudreux.

Les premières fois que le nom de Versailles est prononcé (1651) on devine combien il était agreste :

Jeudi, le roi vint à Versailles
Chasser par bois et *par broussailles*....

Cette rime qui revient alors à plusieurs reprises est

caractéristique; un peu plus loin (novembre 1654), il nous est dit que

> Le roi...
> Fut en son château de Versaille
> Faire joyeusement ripaille.

Il paraît que le mot et la chose étaient nobles au grand siècle.

Mais peu à peu le roi embellit le château et les jardins de son père. En octobre 1663, Loret, racontant une excursion qu'il a faite à Versailles, parle déjà avec plus d'admiration :

> Vous verriez le subtil dédale
> De cette demeure royale,
> Du jardin les charmants attraits,
> Les belles chambres, les portraits, etc.

Vers 1663, aux chasses s'associent les fêtes :

> Le roi, le dauphin et les reines
> De lundi quittèrent Vincennes
> Pour Versaille, autre charmant lieu
> Qui me plaît bien, ma foi de Dieu!
> Où les chasses, les exercices,
> Qui de plusieurs font les délices,
> Les concerts, les banquets friands,
> Les jeux et spectacles riants,
> Comme passe-temps nécessaires
> Succèdent aux soins des affaires.

Arrive enfin la grande fête de 1664, et l'enthousiasme s'élève ou du moins s'allonge :

> Là, durant ces jours de printemps,
> On doit si bien passer le temps,
> Que les délices tant prisées
> Des précieux Champs-Elisées,
> L'imaginaire paradis
> Des poètes du temps jadis,

N'étaient que pures bagatelles
Auprès de cent choses fort belles
Qu'au susdit Versailles verront
Les heureux qui s'y trouveront.
Mais, las ! notre muse de balle
N'aura point part à ce régale,
Car pour illec me transporter,
Pour y séjourner et giter,
A moins que coucher sur la dure,
Je n'ai ni chambre, ni voiture,
Et mon âge ne permet pas
Que je fasse à pied tant de pas,
Ni de dormir dessus des selles,
Sur des bancs ou sur des bancelles.

Loret cependant ne peut résister à l'envie qu'il a de voir les divertissements, et il part pour Versailles :

Je pris un cheval de louage
Et fis un dessein courageux
De voir ces pompes et ces jeux ;
Mais de ce beau château l'entrée
Ne fut point par moi pénétrée !
Dès la première ou basse cour,
Un Suisse m'arrêta tout court ;
Humble, je fis le pied derrière,
Mais il me dit à sa manière,
D'un ton qui n'était pas trop doux :
« *Oh ! par mon foi, point n'entre fous*, »
Si bien qu'avec plus de trois mille
Tant des champs que de cette ville,
Qui furent, non pas sans émoi,
Rebutés aussi bien que moi,
De loin les maisons regardâmes
Et soudain nous rétrogradâmes,
Grinçant cent et cent fois les dents
De n'avoir pas entré dedans.

Cette déception ne brouille pas Loret avec le château, car, quelques jours plus tard, à l'occasion d'une visite

du cardinal Chigi, son élan descriptif repart d'une vigueur toute nouvelle :

Le neveu de sa Sainteté
Fut se promener à Versailles
Maison de chasse et de repos,
Maison d'ébats et de campos,
Maison qui n'est pas spacieuse
Mais tout à fait délicieuse,
Maison d'une exquise beauté,
Maison d'hiver, maison d'été,
Maison enfin, en bon langage
Et de plaisance et de ménage.
Ce cardinal, certainement,
En admira le bâtiment,
Les cours, les chambres et les salles,
Toutes belles, toutes royales,
La quantité des orangers,
Les prés, les bois et les vergers,
Les palissades, les allées,
Parfaitement bien égalées,
Le parc, la merveille des parcs,
Qui d'or vaut des milliers de marcs,
Bref la grande ménagerie
Qu'on peut nommer sans flatterie
La plus belle de l'univers..., etc.

A partir de cette époque, les descriptions deviennent intarissables. Elles remplissent parfois des numéros entiers.

. . . . . Jeudi, notre reine excellente,
Fut, aux fanfares des clairons,
Avec les tymbaliques sons,
Trouver le monarque à Versaille,
Où déjà le printemps émaille
Les parterres de mille fleurs
Qu'il peint de diverses couleurs...

. . . . . Le roi... l'autre samedi,
De Saint-Germain vint à Versailles

Où l'on trouve perdrix et cailles,
Et dans ce lieu délicieux,
Notre cour s'ébaudit des mieux :
La ramasse (1), l'escarpolette,
Le volant avec la raquette
Et d'autres petits jeux nouveaux,
La chasse, le vol des oiseaux,
Et, le plus souvent, des cœurs mêmes,
Sont là les délices suprêmes
Que l'on goûte à ce renouveau !...

Au mois de mai 1666, on soupe en plein air :

. . . . . La Cour vint dimanche à Versailles,
Et là, comme à des épousailles,
Mais des épousailles de dieux,
Un souper tout délicieux
Se fit entre les palissades
Et même aux douces sérénades
De mille choristes ailés
Qui couchent là tout habillés.

Les fêtes de 1668 renouvellent les étonnements et les énumérations de 1664 :

. . . . . Dans le parc de ce beau Versailles,
Qui n'est pas un lieu de broussailles,
Mais le palais le plus riant,
Où du couchant à l'orient,
Les claires et pures Naïades,
Les gaies et vertes Driades,
La jeune Flore et les Zéphirs,
Les Amours, les Jeux, les Plaisirs,
Les labyrinthes, la verdure,
L'art en un mot et la nature,
Fassent par leurs beaux agréments
Le doux charme de tous les sens;
Là, dis-je, où le Ciel à la Terre
Ses plus chères faveurs desserre,

(1) Divertissement alors à la mode. C'était une espèce de montagne russe. Celle de Versailles fut faite pour M^lle de La Vallière.

On vit lundi ce que les yeux
Ne peuvent voir que chez les dieux !... Etc., etc.

Je ne peux laisser se dérouler tout entier l'interminable chapelet de rimes ; j'en ai cité assez, sinon trop, pour bien faire reparaître devant l'imagination le Versailles d'alors.

Toutes ces admirations et ces génuflexions se résumèrent pour ainsi dire officiellement dans un poème lu à l'Académie française, et qui cette fois fit scandale. Le 27 janvier 1687, Charles Perrault, auteur des *Contes de fées*, homme de beaucoup d'esprit du reste, lut son poème sur le *Siècle de Louis XIV*, où il mit sans façon toutes les œuvres de son temps bien au-dessus de ce que l'antiquité avait produit de plus parfait. Ce jour-là fut rallumée, et par ce poème même, la grande querelle des anciens et des modernes, si finement racontée par le charmant écrivain que j'ai eu l'inappréciable avantage d'avoir pour maître : Hippolyte Rigault. Dans ce poème, qui fit bondir Boileau et sourire Racine, Versailles tenait sa place à titre d'argument décisif propre à démontrer avec évidence que le XVII[e] siècle valait bien le siècle d'Homère et de Phidias pour l'architecture, la sculpture et l'art des jardins. Après avoir raillé les défauts de certaines statues antiques, après avoir dit que toutes les admirations pour ces chefs-d'œuvre cassés n'étaient que routine, Perrault leur opposait les statues toutes neuves du parc, et surtout les statues de Girardon, de la grotte de Thétis. Aujourd'hui, dit-il, on ne fait pas grande attention à ces statues, on les regarde avec assez d'indifférence :

Mais que n'en diront pas les siècles éloignés
Lorsqu'il leur manquera quelque bras, quelque nez !...

Et pris d'un accès d'enthousiasme, il s'écrie :

Allons sans différer dans ces aimables lieux,
De tant de grands objets rassasier nos yeux !
Ce n'est pas un palais, c'est une ville entière,
Superbe en sa grandeur, superbe en sa matière :
Non ! c'est plutôt un monde, où du grand univers
Se trouvent rassemblés les miracles divers.
Je vois de toutes parts les fleuves qui jaillissent
Et qui forment des mers des ondes qu'ils vomissent :
Par un art incroyable, ils ont été forcés
De monter au sommet de ces lieux exhaussés,
Et leur eau, qui descend aux jardins qu'elle arrose,
Dans cent riches palais en passant se repose.
Que leur peut opposer toute l'antiquité
Pour égaler leur pompe et leur variété !

Les dernières limites de la louange semblent atteintes. Pas encore, car voilà Bossuet qui, en qualité de théologien monarchique, vient établir, avec son imposante autorité, que la construction de ces palais immenses et de ces jardins splendides est une nécessité dogmatique, et qu'elle est dictée par les Livres saints ! Dieu lui-même, il y a des siècles, a ordonné la construction de Versailles ! C'est au dernier livre de sa *Politique tirée de l'Ecriture Sainte* que le grand évêque a remercié pour ainsi dire les jardins de Louis XIV des ombrages qu'ils avaient prêtés à ses méditations, en les consacrant à l'aide de la Bible. Appuyé sur des textes précis, qu'il cite exactement, fort de l'exemple de Salomon, le Louis XIV juif, Bossuet démontra gravement que les « *dépenses de magnificence* » sont indispensables à la vraie monarchie, et il travailla à retrouver dans Jérusalem tout ce qu'il avait vu à Versailles ; il réussit tout à fait, car il y retrouva non-seulement les galeries resplendissantes, les trônes éclatants, mais même les écuries monumentales de la place d'Armes ; la Bible parle en effet ex-

pressément pour les rois de « *lieux destinés aux équipages, où les chevaux, les chariots, les attelages étaient innombrables.* » Le château de Versailles et ses splendeurs sont donc pour ainsi dire sanctifiés par les paroles de l'Esprit saint. La Fontaine aurait dit qu'on ne s'attendait guère à le voir en cette affaire (1).

Par un juste retour, à l'éloge sans frein allait bientôt succéder la critique sans mesure.

Sous Louis XIV même, quelques voix sévères et judicieuses avaient fait pressentir un revirement complet de l'opinion. Saint-Simon avait toujours parlé de Versailles avec une haine mêlée de mépris; dans ses mémoires, sa verve abondante et passionnée a partout commenté le joli mot du duc de Créqui : *Versailles n'est qu'un favori sans mérite.* Selon l'impitoyable satirique :

« Versailles est le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux..... Louis XIV s'y est plu à tyranniser la nature; il y bâtit tout l'un après l'autre, sans dessin général; le beau et le vilain furent cousus ensemble, le vaste et l'étranglé... Du côté de la cour, l'étranglé suffoque; du côté du jardin, on jouit de la beauté du tout ensemble, mais on y croit voir un palais qui a été brûlé, où le dernier étage et les toits manquent encore (2). La chapelle, qui l'écrase, (parce que Mansart voulait engager le roi à élever le tout d'un étage), offre la triste représentation d'un immense catafalque. La main-d'œuvre y est exquise, l'ordonnance nulle... » Quant aux jardins, « leur magnificence étonne, mais le plus léger usage en rebute... On y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre par une vaste zône torride (la terrasse) au bout de laquelle il n'y a plus qu'à

(1) Dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, écrit pour l'éducation du Dauphin, Bossuet avait déjà vanté la magnificence de David. Il tenait à bien défendre son élève contre toute velléité de simplicité bourgeoise.

(2) La plupart des critiques, depuis l'abbé Laugier jusqu'à Quatremère de Quincy, ont confirmé ce jugement de Saint-Simon.

monter et à descendre, et avec la colline, qui est fort courte, se terminent les jardins. La recoupe (1) y brûle les pieds, mais sans cette recoupe on y enfoncerait ici dans les sables, là dans la plus noire fange. La violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées, et ramassées de toutes parts, les rend vertes, épaisses, bourbeuses; elles répandent une humidité malsaine et sensible, une odeur qui l'est encore plus. Leurs effets, qu'il faut cependant beaucoup ménager, sont incomparables, mais, de ce tout, il résulte qu'on admire et qu'on fuit... On ne finirait pas sur les défauts monstrueux d'un palais si immense, et si immensément cher..., etc. »

Colbert, désolé de voir les millions s'engloutir au fond de ces bassins et s'évaporer avec ces jets d'eau, partageait les idées de Saint-Simon, et, en 1665, il avait osé écrire à Louis XIV lui-même : « Quelle pitié si le plus grand des rois devait être mesuré *à l'aune de Versailles!* » La Bruyère n'a eu également que du dédain pour ces parterres où il a si souvent promené sa tristesse contemplative, et son dédain, il l'a exprimé par cette réflexion d'une si sombre amertume :

« Les grands se piquent d'ouvrir une allée dans une forêt, de soutenir les terres par de longues murailles, de dorer des plafonds, de faire venir dix pouces d'eau, de meubler une orangerie; mais de rendre un cœur content, de combler une âme de joie, leur curiosité ne s'étend pas jusque-là. »

Une autre fois, après avoir entendu des courtisans oisifs et vains parler sottement des ouvriers qui travaillaient jour et nuit, et depuis des années, à ces intermi-

(1) « Ce qui s'emporte des pierres en les taillant, et dont on se sert quelquefois pour garnir et pour affermir les allées des jardins. » (*Dictionnaire de l'Académie.*)

nables bassins de marbre, deux fois plus nombreux qu'aujourd'hui, il écrivait cette pensée où se trahit sa sympathie profonde pour le peuple :

« Il y a des créatures de Dieu qu'on appelle des hommes, qui ont une âme, qui est esprit, dont toute la vie est occupée et toute l'attention est réunie à scier du marbre : cela est bien simple, c'est bien peu de chose. Il y en a d'autres qui s'en étonnent, mais qui sont parfaitement inutiles, et qui passent le jour à ne rien faire : *c'est encore moins que de scier du marbre.* »

Quelle sobre et puissante éloquence dans cette ironie à deux tranchants !

A Saint-Simon, à Colbert, à La Bruyère, se joignait aussi un évêque, pour répondre en égal à Bossuet; cet évêque, c'est l'adversaire habituel de Bossuet, Fénelon, qui bâtissait Salente avec l'antithèse de Versailles. Dans cette ville, toute « magnificence, » bien loin d'être recommandée, est au contraire absolument interdite au prince, et l'on sent que Fénelon a fait l'énumération de toutes les splendeurs qu'il défend à son roi idéal en regardant Versailles. Il faut savoir d'autant plus de gré à Fénelon de sa sévérité, qu'il est un des très rares habitants du palais qui ait eu alors une émotion artistique vraie devant ces statues copiées de l'antique, dispersées dans le parc. Un de ses dialogues nous montre son émotion, dans cette langue délicieuse, si pénétrante dans sa douceur, qui caresse l'âme en même temps que l'oreille : vrai fleuve de lait qui coule sur un lit de marbre blanc (1). Mais en dépit de ces fluides harmonies de

(1) *Chromis et Mnasile.* Le duc de Bourgogne, son élève, faisant sa rhétorique, prenait pour sujet d'amplification la peinture du grand Trianon, et le comparait à Tempé, à Baïes, à Paphos, à Tibur, à Hybla, à Pestum, etc. C'est de la littérature de prince : elle a pour mérite principal de rétablir l'égalité de ces créatures privilégiées avec les plus simples des mortels.

son style, Fénelon disait déjà tout ce que le XVIII^e^ siècle allait répéter.

Le roi de ce siècle nouveau, Voltaire, obéit d'abord à la tradition élogieuse. Chargé d'écrire pour la cour un opéra (qui fut joué à la salle du Manége des Grandes-Ecuries), il fait descendre « le Dieu de la lumière » dans le palais de Louis XIV comme dans

> Le plus beau séjour
> Qu'il puisse contempler en sa vaste carrière.

Mais plus tard, écrivant *le Temple du goût*, plus libre de dire ce qu'il pense, il nomme la chapelle du château.

> Un colifichet fastueux
> Qui du peuple éblouit les yeux
> Et dont le connaisseur se raille.

Et il demande même que les plus belles statues du parc soient transportées à Paris, pour être vues de tous, et ne pas servir au plaisir d'un seul. L'idée de l'*utilité publique* commence à se faire jour et à établir sa prééminence sur l'idée de la *majesté royale* : Fénelon l'emporte sur Bossuet. Il l'emporte si bien, que le sage et modéré Montesquieu a sur ce sujet un mot presque violent : « *Je hais Versailles*, dit-il, tout le monde y est petit ! » Son Persan ne jette sur l'œuvre de Louis XIV qu'un coup d'œil dédaigneux ; ce qu'il éprouve, c'est de la surprise sans admiration, et il fait simplement cette remarque finement satirique : « Il y a plus de statues dans les jardins de ce palais que de citoyens dans une grande ville. » Le bon abbé de Saint-Pierre, avec sa rudesse naïve et lourde, dit crûment : « La construction des énormes bâtisses de Versailles est une faute très considérable contre le bon sens et une grande injustice contre le peuple. »

L'Encyclopédie ne consacre un article à Versailles que pour en parler avec colère. Sébastien Mercier, écho trivial, mais fidèle, des murmures de la rue, décrivant dans une espèce de vision ce qui se passera en 2440, montre comme incident final de son tableau l'ombre de Louis XIV pleurant sur les ruines de Versailles, et disant : « Ici a coulé un fleuve de larmes pour composer ces bassins dont il ne reste aucun vestige. »

Cette même prédiction anti-monarchique avait été faite dès le début du XVII[e] siècle ; un poète avait dit :

Tous ces bâtiments admirables,
Ces palais partout si vantés
Et qui sont comme cimentés
Du sang des peuples misérables,
Enfin, tous ces augustes lieux
Qui semblent faire autant de dieux
De leurs maîtres superbes,
Un jour, trébuchant avec eux,
Ne seront sur les herbes
Que de grands sépulcres affreux !...

On ne devinerait guère l'auteur de ces vers : c'est Racine lui-même. Avant d'être le modèle du courtisan, Racine avait été l'habitant et le poète des solitudes de Port-Royal, et il avait écrit en ce temps de sincérité cette strophe séditieuse, qu'il avait certainement oubliée le jour où il partagea la promenade et les admirations de La Fontaine. La même pensée était du reste exprimée aussi par un de ses contemporains, alors bien plus illustre que lui, le P. Le Moine. C'est en parlant du luxe des palais princiers que le brillant et extravagant jésuite trouvait les seuls vers que le temps ait respectés dans son œuvre :

Ces cages, qui sont si basses, si petites,
Se bâtissent du sang des nations détruites;

Il y faut épuiser la nature et les ans;
Il y faut consumer des peuples d'artisans;
Et ces vastes pays d'azur et de lumière,
Tirés du sein du vide et formés sans matière,
Arrondis sans compas, suspendus sans pivot,
Ont à peine coûté la dépense d'un mot.

Nous sommes ici bien loin de M. de Saint-Aignan, et ce fragment atteste une fois de plus que dans toute époque, en cherchant un peu, on trouve toujours l'expression des opinions et des sentiments les plus opposés, les plus contradictoires. Les idées triomphantes ne triomphent jamais si complètement qu'une voix ne s'élève quelque part pour les démentir.

Aux reproches que le XVIII^e^ siècle lança contre les créations de Louis XIV, au nom de la raison politique, se joignirent d'autres attaques encore plus vives au nom même de l'art des jardins. Mais ces attaques doivent moins nous inquiéter comme Versaillais, car elles eurent pour résultat de reporter sur le petit Trianon tous les enthousiasmes, tout le lyrisme jusque-là réservés à l'œuvre de Le Nôtre. Le panégyrique poétique continue donc pour nous comme dans le siècle précédent, il a seulement changé d'objet : il s'est éloigné un peu du palais principal sans quitter notre Versailles.

C'est une lettre de la *Nouvelle Héloïse* qui donna le signal public de cette transformation du goût, favorisée par les dispositions du temps pour l'imitation de l'Angleterre. Longtemps l'Angleterre avait, elle aussi, eu le culte de la symétrie, qu'elle avait même poussé bien plus loin que nous. Ce qu'on reproche toujours avec le plus d'ironie à Le Nôtre, c'est d'avoir taillé arbitrairement des ifs et des buis; le reproche est bien injuste, car au contraire, Le Nôtre, sur ce point, a été un réfor-

mateur. Il a exclu sévérement de ses jardins les fantaisies de ce genre qu'on trouvait alors partout, et dont Addison et Pope se sont moqués dans leur pays. Dans toute l'Europe, on trouvait les arbres verts découpés en oiseaux, en chasseurs, en navires, en instruments de musique, etc. Ces puérilités remontaient à la plus haute antiquité. Pline les avait admises dans ses domaines. Le goût pur de Le Nôtre les fit disparaître. Son génie a en effet les qualités qui recommanderont toujours l'art de son siècle : il aime la régularité, l'unité majestueuse, la richesse, mais aussi le bon sens et la raison. Le Nôtre a exactement les mérites de Boileau. Au XVII^e^ siècle, le petit-fils de Henri IV, le joyeux et inventif Dufresny, avait proposé à son cousin Louis XIV d'entourer son palais d'un jardin irrégulier; le solennel souverain avait refusé, non sans quelque raison. L'idée pittoresque de Dufresny reparut en France au XVIII^e^ siècle, revenant d'Angleterre, où elle s'était développée jusqu'à l'abus; l'excès de désordre pittoresque avait succédé à l'excès de symétrie architecturale. Chez nous, le jardin irrégulier eut le bonheur d'avoir parmi ses premiers défenseurs Jean-Jacques Rousseau, qui en donna les vraies lois. En décrivant avec son éloquence entraînante les jardins de Clarens, plantés et distribués par Julie, Jean-Jacques Rousseau décida une révolution, qui était le prélude léger de changements bien autrement redoutables. Le principe de la réforme prêchée par le romancier-philosophe, c'était, en cela comme pour tout le reste, le retour à la nature, la haine du factice, de la régularité forcée :

« Ah ! si un architecte entrait dans le jardin de Julie, les belles allées qu'il ferait percer ! les belles charmilles bien dessinées, bien équarries, bien contournées ! les beaux gazons ronds, carrés, échan-

crés, ovales! les beaux vases de bronze... Quand tout cela sera exécuté, il aura fait un très beau lieu dans lequel on n'ira guère, et dont on sortira pour aller chercher la campagne!... La nature ne plante rien au cordeau! Que signifient ces allées si droites? N'est-il pas plaisant que les prétendus gens de goût, comme s'ils étaient déjà las de la promenade en la commençant, affectent de la faire en ligne droite pour arriver plus vite au terme? »

Et à cette peinture du trop régulier Versailles, il oppose le désordre charmant des bosquets de Clarens :

« Je suivais des allées tortueuses et irrégulières, bordées de bocages fleuris, couverts de mille guirlandes de vigne de Judée, de vigne vierge, de houblon, de liseron, de clématite... ces guirlandes semblaient jetées négligemment d'un arbre à l'autre, comme j'en avais remarqué quelquefois dans les forêts, et formaient sur nous des espèces de draperies... toutes ces petites routes étaient bordées et traversées d'une eau limpide et claire, circulant parmi l'herbe et les fleurs en filets presque imperceptibles... etc. »

Voilà Trianon décrit d'avance et par un grand poète; en même temps, pour la première fois, toutes les humbles plantes des bois, tout le petit peuple du monde végétal entre avec éclat dans la littérature, introduit par le génie de l'éloquence (1).

Il ne faudrait pas croire pourtant que le XVII^e^ siècle ait été, en face de la nature, étranger à ces émotions tendres et simples aimées de Saint-Preux et de tous ses élèves. Ce qui se modifie aux différentes époques, ce sont bien moins les goûts que les moyens par lesquels on cherche à les satisfaire. En 1669, M^lle^ de Scudéry, se promenant dans le parc de Le Nôtre, y avait, elle aussi, découvert des vues agrestes, des solitudes « *sauvages* » et des lieux « *propres à la rêverie mélancolique* (2). » Cha-

(1) Voir dans l'*Essai sur J.-J. Rousseau* de Bernardin de Saint-Pierre, une conversation sur ce même sujet.

(2) *Célanire*, pages 27, 43, 89.

que siècle, en effet, éprouve à peu près les mêmes sentiments, mais à l'aide de sensations différentes. Ces sensations différentes réagissent à leur tour, et donnent aux sentiments plus ou moins de profondeur et de fécondité.

De la lettre si persuasive de Saint-Preux à Julie, sortit très vite toute une bibliothèque consacrée à la commenter, à la développer. Jamais dans notre pays on n'avait tant écrit sur les jardins, et c'était toujours pour faire la satire, en prose ou en vers, du parc de Versailles, qui payait pour Louis XIV. Il y a parfois bien de la déclamation bizarre dans ces théoriciens prétentieux et systématiques. Watelet, de l'Académie française, déclare solennellement que « *le mécanique ne doit pas l'emporter sur le libéral.* » M. de Girardin, alors simple vicomte d'Ermenonville (ce nom dit tout), déclare que « Le Nôtre a *massacré la nature* : il a inventé l'art de s'entourer à grands frais d'une enceinte d'ennui. » Dans l'exposé de sa théorie, il divise les eaux des jardins en cinq classes, parmi lesquelles il y a la classe des « *cascades suaves !* »

Les poètes firent bien vite écho à ces théoriciens si exagérés et si faux. Le plus célèbre lyrique du siècle, Lebrun, surnommé sans ironie le Pindarique, s'écriait, dans une de ses odes les plus célèbres, *le Triomphe de nos paysages* :

Hebé, plus fraîche et moins ornée,
Plaît mieux que l'auguste Junon :
Versailles, ta pompe étonnée
Cède aux grâces de Trianon !
Oui, tes fastueuses merveilles
Epuisèrent les doctes veilles
Des arts soumis à tes désirs...

Ce n'était pas très clair, mais c'était une « ode pindarique. »

Louis te combla de largesses ;
Tu me présentes des richesses,
Et mon cœur cherche des plaisirs !...

L'ami de Voltaire et de M^me^ du Châtelet, le froid Saint-Lambert, poète et colonel, racontait ainsi dans son poème des *Saisons* une courte visite à Versailles :

Là, j'admire un moment l'ordre, la symétrie,
Et ce plaisir d'un jour est *l'ennui de la vie!*

Un autre poète non moins noble, le marquis de Lezai-Marnesia, poète et capitaine, faisait chorus à Saint-Lambert dans son *Essai sur la nature champêtre :*

Un goût pur et craintif guida toujours Le Nostre :
N'abandonnant jamais sa règle et son niveau
Il sut tracer un plan et non pas un tableau...
Prolongés longuement sur des plaines sablées,
Mutilés, asservis, étendus en allées,
Les arbres sous sa main courbèrent leurs rameaux ;
Il défendit au jour de percer leurs berceaux.
Le Nostre aligna tout dans le parc de Versailles,
Et Le Nostre enferma *l'ennui* dans ses murailles :
Digne artiste des rois, sa verve sans élans
Contraignit la nature à gémir sous ses plans !

M. le comte de Boufflers, poète et colonel, s'écrie avec toute l'irritation dont est capable un homme aussi bien élevé :

Pourquoi contraindre la nature ?
Laissons respirer le printemps!
Quelle étonnante barbarie
D'asservir la variété
Au compas de la symétrie !

Le galant abbé de Bernis lui-même se servait de sa petite flûte pour siffler le malheureux Le Nôtre :

. . . . . Le ruisseau
Qui du voile des cieux réfléchissait l'azur,
Captif dans un bassin de marbre et de porphyre,
N'est plus ni si clair ni si pur !...

Enfin le chevalier Bertin, poète et capitaine, écuyer du comte d'Artois, protégé de Marie-Antoinette, consacrait au petit Trianon toute une *Elégie*. La Fontaine, dans *Psyché*, nous a tracé un croquis du jardin de Louis XIV à son origine ; Bertin, dans son *Elégie*, nous a laissé de même un dessin complet de Trianon, pris d'après nature, quand ce jardin était dans toute sa fraîche nouveauté. A ce titre, cette pièce est curieuse, elle forme comme le pendant, à un siècle de distance, des descriptions de La Fontaine, et elle mérite, au moins en partie, d'être reproduite ici :

J'ai vu ce désert enchanté
Dont le goût même a tracé la peinture ;
J'ai vu ce jardin si vanté,
Où l'art, en l'imitant, surpasse la nature !
O Trianon, puissiez vous des hivers,
Ne ressentir jamais les glaces rigoureuses !
Aimable Trianon, que de transports divers,
Vous inspirez aux âmes amoureuses !...
J'ai cru voir, en entrant sous vos ombrages verts,
Le séjour des ombres heureuses.
Quel magique pouvoir de sites gracieux
A décoré soudain ces fertiles campagnes,
Et dans un cadre étroit, pour le plaisir des yeux,
A creusé des vallons, élevé des montagnes,
Et fait naître un palais de leurs fronts sourcilleux ?
Disparaissez, fabuleuses retraites
D'Alcinoüs et de Sémiramis,
Prodiges nés du cerveau des poètes
Et dans leurs vers menteurs jusques à nous transmis !
Disparaissez, monuments du génie,
Parcs, jardins immortels que Le Nostre a plantés !
De vos dehors pompeux l'exacte symétrie
Etonne vainement mes regards attristés :
J'aime bien mieux ce désordre bizarre
Et la variété de ces riches tableaux
Que disperse l'Anglais d'une main moins avare !

Du haut du belvéder mon œil au loin s'égare
Et découvre les bois, la verdure et les flots.
Là, parmi des rochers d'inégale structure,
Que Neptune a produits d'un coup de son trident,
Un torrent écumeux tombe et roule en grondant,
Et forme aux pieds des monts un lac en miniature.
Ce lac, ces monts sacrés sont au dieu de Délos.
Voici le frais Hémus et le riant Ménale ;
De ce nouveau Tempé le tortueux dédale
Sert d'asile à l'enfant qui règne dans Paphos.
O vous qui craignez son empire,
Fuyez, fuyez ; l'amour anime ces beaux lieux :
Dans ce vallon délicieux
C'est lui qu'avec l'air on respire !...
Vois ce ruisseau qui, dans sa pente
Mollement entraîné, murmure à petit bruit,
Se tait, murmure encor, se replie et serpente,
Va, revient, disparaît, plus loin brille et s'enfuit,
Et, se jouant dans la prairie,
Parmi le trèfle et les roseaux ;
Sépare à chaque instant ces bouquets d'arbrisseaux
Qu'un pont officieux à chaque instant marie.
Quel art a rassemblé tous ces hôtes divers,
Nourrissons transplantés des bouts de l'univers :
La persicaire rembrunie
En grappes suspendant ses fleurs ;
Le tulipier de Virginie
Étalant dans les airs les plus riches couleurs ;
Le catalpa de l'Inde, orgueilleux de son ombre ;
L'érable précieux, et le mélèze sombre,
Qui nourrit les tendres douleurs ?...
De cent buissons fleuris chaque route bordée
Conduit obliquement à des bosquets nouveaux ;
L'écorce où pend la cire et l'arbre de Judée,
Le cèdre même y croît au milieu des ormeaux ;
Le cityse fragile y boit une onde pure,
Et le chêne étranger, sur des lits de verdure,
Ploie, en dais arrondi, ses flexibles rameaux.
O champs aimés de Flore, ô douce promenade,
Que vous flattez mon cœur, mon esprit et mes yeux !...
O champs aimés de Flore, ô douce promenade,

Oui, vous êtes l'asile et l'ouvrage des dieux!
Mais à travers ces bois religieux,
Quelle élégante colonnade
En marbre blanchissant s'élève dans les cieux?..,
C'est le *temple d'Amour*, c'est l'enceinte sacrée
Que réserve à son fils *la Reine de ces lieux!*
Deux saules chevelus en défendent l'entrée
A tout mortel audacieux!...
De l'enfant sur l'autel respire la statue...
C'est lui-même!... On le voit, foulant un bouclier
Et le casque d'Alcide et sa lance rompue,
Courber en arc poli sa noueuse massue,
Et d'un souris malin déjà nous défier.
A l'approche du sanctuaire,
Saisi d'un tremblement heureux,
Trois fois du marbre saint j'ai baisé la poussière,
Et fait fumer trois fois un encens précieux :
Puis, couronnant ses beaux cheveux
D'un feston de myrte et de lierre,
Aux pieds du dieu charmant j'ai déposé mes vœux
Et fait tout bas cette prière :
Amour, Amour, éternise mes feux!... etc.

Vénus-Antoinette avait succédé pour les poètes de Versailles à Apollon-Louis.

Rousseau, Gessner, Florian et leurs idylles, Marmontel et sa bergère des Alpes, avaient donné un mot d'ordre si impérieux, que ce mauvais sujet d'abbé de Voisenon lui-même se croyait obligé de feindre un amour subit pour « la nature champêtre. » Il oubliait qu'il avait dit dans un moment plus sincère :

Célèbre qui voudra sur les tendres pipeaux,
Et le bêlement des troupeaux,
Et le ramage des oiseaux,
Et le murmure des ruisseaux :
Je bâille, quand je vois la nature naïve!

Malgré cet aveu du cœur, l'abbé plus que mondain n'en fit pas moins, comme un autre, son épigramme

obligée contre les jardins réguliers, se souciant peu de la symétrie de ses opinions.

Le vrai chef de cette école que l'on pourrait appeler l'école de Trianon, composée d'abbés musqués et d'officiers coquets, poètes qui croyaient être simples, et s'imaginaient aimer le naturel, c'est l'abbé Delille, celui que Rivarol appelait « papillon en rabat » et dont M. Villemain, après Joseph Chénier, a si bien dit qu'il n'avait jamais vu la campagne qu'à travers la fenêtre d'un salon. Son poème des *Jardins* a du moins le mérite de défendre adroitement le « genre libre » sans être trop injuste pour le « genre régulier. » Il rend un timide hommage à Versailles, en disant, avec un soupir de commisération :

Les rois sont condamnés à la magnificence!

Il ose même ajouter :

Je ne décide point entre Kent et Le Nostre.

Mais, en réalité, toutes ses affections et toutes ses descriptions sont pour les jardins qui ressemblent à Trianon et à Montreuil, ce jardin de M^me^ Elisabeth, placé vers le milieu de l'avenue de Paris, et sur lequel il a écrit ce joli vers :

Les Grâces en riant dessinèrent Montreuil.

Delille donnait les raisons de ses préférences avec son élégance trop ingénieuse :

Des ornements de l'art l'œil bientôt se fatigue,
Mais les bois, mais les eaux, mais les ombrages frais,
Tout ce luxe innocent ne fatigue jamais.
Aimez donc des jardins les beautés naturelles :
Dieu lui-même aux mortels en traça le modèle :
Regardez dans Milton !

Nous avons entendu Bossuet nous affirmer que la Bible recommandait à Louis XIV de construire ses grandes écuries; voilà maintenant Delille qui nous assure que le *Paradis terrestre* était un jardin anglais !

Dans cette longue bataille entre Versailles et Trianon, à côté de l'aimable abbé Delille, parmi les aides-de-camp les plus dignes de servir sous un tel général, il faut distinguer un des hôtes favoris de la petite cour ou plutôt de la bergerie de Marie-Antoinette : le brave et pétillant prince de Ligne. Lui aussi a écrit son panégyrique de Trianon, et c'est un de ceux qui peuvent encore le mieux se lire : « Les trois Grâces, dit-il, réunies en une seule divinité, ont travaillé au petit Trianon ; on y respire l'air du bonheur et de la liberté ; on se croit à cent lieues de la cour... Toutes les formes sont agréables : tout y est parfait et juste. » Quant à Versailles, il le trouve, comme tout son siècle, « mortellement triste; » ce qui le console, c'est que si les vieilles charmilles sont bien *fatigantes*, elles sont heureusement très *fatiguées*. Ailleurs, parlant des ifs, des pyramides de buis, il dira : « Tout cela est relégué dans les couvents : en détruisant les cloîtres, on détruira du même coup *les préjugés en religion et en jardins*. » A ces rapides bons mots d'une impertinence si preste succède, comme péroraison obligée, une espèce d'hymne ému ; l'imitateur de Voltaire s'efface pour céder la parole au disciple de Jean-Jacques, qui adresse un appel chaleureux aux « âmes sensibles, » les conjurant d'avoir pitié du paysan et de ses misères, qu'il faut faire disparaître en allant désormais vivre à la campagne, où l'on tracera des jardins irréguliers tout en menant une existence plus régulière. « *Il n'est point de vertu*, dit le prince de Ligne, *que je ne suppose à celui qui aime faire des jar-*

dins ! » et le marquis de Lezai-Marnesia, que je citais tout à l'heure, dit de son côté : « Le goût si aimable et si pur de la campagne renaît pour les Français ; les riches deviendront jardiniers ! c'est là mon espérance ! »

En parcourant tous ces jolis volumes, écrits de 1760 à 1788, dus à des marquis, à des princes, qui se faisaient spontanément les disciples du fils de l'horloger suisse, on ne peut s'empêcher de ressentir une douloureuse pitié. Jamais la noblesse française n'avait été animée de dispositions plus bienveillantes pour les humbles, jamais non plus elle n'avait été plus gracieuse et plus spirituelle, et cependant elle allait être emportée en quelques instants et semée à tous les vents par l'orage populaire. Pourquoi ce désastre en apparence si immérité ? Tout ce que je viens de citer en donne l'explication : à la veille de 89, il n'aurait pas fallu que la noblesse française consacrât tant de temps et d'esprit à exposer et à discuter des théories sur les jardins. Il y avait des questions plus graves à agiter, mais devant ces grands problèmes son incurable frivolité était impuissante. Elle sentait bien qu'elle approchait fatalement d'un gouffre, et s'y laissait glisser en souriant et en badinant, n'aimant à s'entourer que d'images légères. Dans le style décoratif de cette époque, à la fin de Louis XVI, vous vous rappelez qu'on retrouve à chaque instant comme motif favori une urne entourée de guirlandes ; au détour des allées sinueuses de leurs jardins nouveaux, sur leurs jolies boiseries, ils se plaisaient à placer sans cesse ce décor, qui semble en effet le symbole de ces dernières années : c'est une image funèbre, un symbole de mort caché gaiement sous des fleurs épanouies. Ainsi en effet vivait cette société amollie. Ces hommes allaient se trouver en face de combats de géants à livrer, et ils s'étaient

appliqués à s'efféminer d'esprit, comme de costume et de visage. Tout n'était plus que paillettes, poudre et poésie légère. Certes, si l'antique monarchie avait pu être sauvée par des saillies et par de vagues élans d'humanité, une noblesse si pleine d'ingénieuse désinvolture et si prodigue de déclamations sentimentales eût à jamais écarté tout danger; mais pour diriger et contenir dans un large lit un aussi puissant et irrésistible courant d'opinion, il fallait des hommes d'Etat, et la Révolution éclata avec ses désordres, imputables en grande partie à ces grands seigneurs, qui se jouaient de tout et jouaient avec tout.

En un instant, Versailles et ses jardins passèrent de la vie la plus tumultueuse à l'abandon le plus désolé. Par un heureux privilége, pendant que tant de châteaux étaient incendiés et pillés, les châteaux de Versailles furent respectés. Les Versaillais, rendus très conservateurs par intérêt, empêchèrent à peu près toute dégradation. Un jour, il est vrai, un mot terrible fut prononcé par un commissaire de la République, père d'un peintre qui devait plus tard orner le palais d'un admirable chef-d'œuvre. Le conventionnel Charles Delacroix, envoyé à Versailles, avait dit : « *Il faut que la charrue passe ici.* » Mais c'était là sans doute une de ces phrases à effet que, moitié par adresse, moitié par faiblesse, on jette parfois à une foule furieuse pour satisfaire et apaiser ses appétits de brutalité. En fait, aucun désordre grave ne fut toléré, et dès qu'il fut bien évident par l'établissement de la République que la Cour ne reviendrait plus, on songea à tirer parti de ce palais, devenu provisoirement une espèce de magasin général.

Dès novembre 1792, un Versaillais, nommé Duval, avait adressé à la Convention une pétition fort bien

motivée, où il était dit que Versailles était tout désigné pour devenir la ville savante de la République, la capitale des beaux-arts et des sciences, l'*Oxford de la France*, le mot y est déjà. Le pétitionnaire traçait tout un plan d'organisation : les appartements abriteront les collections artistiques ; dans le salon de la galerie des Glaces sera le lieu de réunion des savants ; dans le salon de la Paix sera installée la Bibliothèque ; dans la Chapelle sera le Conservatoire musical ; sur le théâtre on jouera les belles tragédies lyriques de Gluck. Dans les Écuries sera installée une école d'équitation : tout est préparé, dit l'auteur, car « Versailles est la seule ville d'Europe qui puisse être assimilée aux belles villes de l'antiquité. »

Les vœux de cet excellent Versaillais ne furent pas exaucés ; Versailles ne devint pas malheureusement l'Oxford français. La proposition avait cependant été convertie en décret ; à deux reprises différentes, Barère et Couthon firent voter, par la Convention, la transformation du Château en établissement d'éducation (1). Ces sages décrets, comme tant d'autres du même temps, ne purent être mis à exécution. Mais si le palais ne retrouva pas, sous une forme toute nouvelle, la vie active qu'il avait perdue, l'abandon même et la tristesse lui donnèrent alors une poésie bien supérieure à celle que tous les efforts du luxe avaient jadis cherché à lui prêter. Cette époque de délabrement grandiose est celle qui pouvait le mieux entraîner l'esprit du contemplateur vers l'émotion et la rêverie ; par bonheur, une des âmes les plus poétiques de notre âge reçut cette impression passagère et la traduisit en vers immortels. Dans l'automne de 1793, André Chénier vint passer quelques mois à

(1) Séances du 8 juillet 1793 et 5 mai 1794.

Versailles. Il était harassé de sa lutte courageuse et impuissante contre « *les bourreaux barbouilleurs de lois;* » il était d'autant plus désespéré des crimes dont on tachait la liberté, qu'il avait pour elle un plus enthousiaste et plus légitime amour. Humilié, dégoûté, entouré à Paris de haines sanguinaires, il avait cédé aux instances de sa famille, et avait quitté Paris pour se faire oublier et oublier lui-même. Il ne voulait plus désormais être qu'un poète, et, s'il se pouvait, un homme heureux par les affections dont il s'entourerait. Il choisit une petite maison en haut de la rue Satory, et c'est là qu'il écrivit son *Hymne sur Versailles*, un de ses chants les plus beaux, un de ceux où brille le mieux ce divin langage, « tout pénétré des grâces ioniennes, et qui mettait toutes les délicatesses helléniques aux lèvres de la poésie française rajeunie. » Ces adorables vers sont dans toutes les mémoires, mais j'ai été forcé de vous en citer tant de médiocres, que vous me pardonnerez bien de vous en relire quelques-uns de délicieux :

O Versaille, ô bois, ô portiques,
Marbres vivants, berceaux antiques,
Par les dieux et les rois élysée embelli,
A ton aspect, dans ma pensée,
Comme sur l'herbe aride une fraîche rosée,
Coule un peu de calme et d'oubli !...

Les chars, les royales merveilles,
Des gardes les nocturnes veilles,
Tout a fui !... Des grandeurs tu n'es plus le séjour ;
Mais le sommeil, la solitude,
Dieux jadis inconnus, et les arts, et l'étude,
Composent aujourd'hui ta cour...

L'abandon, l'obscurité, l'ombre,
Une paix taciturne et sombre,
Voilà tous mes souhaits. Cache mes tristes jours,
Versaille, et, s'il faut que je vive,

Nourris de mon flambeau la clarté fugitive
Aux douces chimères d'amour !...

Ah ! témoin des succès du crime,
Si l'homme juste et magnanime
Pouvait ouvrir son cœur à la félicité,
Versailles ! tes routes fleuries,
Ton silence, fertile en belles rêveries,
N'auraient que joie et volupté.
Mais souvent tes vallons tranquilles,
Tes sommets verts, tes frais asiles,
Tout à coup à mes yeux s'enveloppent de deuil :
J'y vois errer l'ombre livide
D'un peuple d'innocents, qu'un tribunal perfide
Précipite dans le cercueil !

André Chénier ne se doutait pas que l'inspirateur des arrêts de ce « tribunal perfide, » Robespierre, avait, lui aussi, vanté un jour les vertes et paisibles retraites de Versailles. Refusant un siége de magistrat qui lui avait été offert par le vote des Versaillais, Robespierre leur écrivait, le 13 juin 1791 (1) : Je regrette mon refus, car « Versailles m'offrait une retraite paisible où j'aurais trouvé tous les avantages qui pouvaient flatter mon goût et *ma sensibilité!* »

Cet accès de sensibilité de Robespierre, rapproché d'un des derniers soupirs de sa victime, fait bien sentir toute la sinistre hypocrisie de l'envieux dictateur.

Le Directoire, comme la Convention, voulut donner une utilité publique aux vastes édifices que l'on continuait à entretenir coûteusement. Le 7 janvier 1797, dans un *message* aux Conseils, les directeurs disaient : « Le

(1) La publication de cette lettre, comme de tant d'autres documents curieux, est due à notre savant bibliothécaire, M. Le Roi. Dès qu'on écrit sur Versailles, on devient son tributaire, et, pour ma part, je lui dois et lui exprime ici de vifs remerciements pour les secours si utiles qu'il a bien voulu me prêter. (V. *Mém. de la Société*, t. II, p. 173, avec *fac-simile*.)

produit du domaine utile ne peut subvenir aux dépenses, et, pour y suppléer, il en coûte à la République une somme considérable par an... En général, les bâtiments, l'orangerie, sont bien entretenus. Le grand canal est en prairie; les bois ont été dévastés, les avenues sont dégradées, mais conservent encore leur air majestueux... Des ventes partielles ont déjà morcelé le parc... Ce serait à regret que le gouvernement verrait le vandalisme voter l'anéantissement de cet ensemble de chefs-d'œuvre. » Luneau de Boisgermain, plein de foi dans l'avenir du gouvernement, et peut-être pour lui donner plus de force, avait demandé que les directeurs eux-mêmes vinssent s'installer à Versailles « pour y être entourés, disait-il, d'une magnificence qui convient à sa grandeur et qui ne doit pas manquer à la majesté du peuple français. » La proposition n'avait pas été écoutée, et au lieu d'y mettre le Directoire, on y laissa installés, à un étage, un musée, et à l'autre une succursale des Invalides, ce qui inspira à un poète du temps ces vers que je cite, non comme vers, mais comme renseignements curieux :

Orgueilleux monument du faste de Louis...
Que ton sort est changé ! Sous tes lambris pompeux...
Où Vénus, pour régner, emprunta tour à tour
Les traits de Montespan, les traits de Pompadour,
Où, s'empressant de plaire à la belle Antoinette,
Les Grâces tous les jours venaient à sa toilette,
Je vois des grenadiers blanchis sous le harnois
Ronfler paisiblement dans l'alcôve des rois !...

Dans ce contraste des anciennes et des nouvelles destinées du palais, le jeune Chateaubriand, écrivant son *Génie du Christianisme*, trouvait l'occasion d'une de ces phrases d'une mélancolie sonore qu'il aimait tant : « Un siècle s'est à peine écoulé, dit-il, et ces bosquets, qui

retentissaient du bruit des fêtes, ne sont plus animés que par la voix de la cigale et du rossignol. Ce palais, qui lui seul est comme une grande ville, ces escaliers de marbre qui semblent monter dans les nues, ces statues, ces bassins, ces bois, sont maintenant ou croulants, ou couverts de mousse, ou desséchés, ou abattus... La noble misère du *guerrier* succède à la magnificence des cours; des tableaux de miracles y remplacent des profanes peintures... Il est beau que les ruines du palais de Louis XIV servent d'abri aux ruines de l'armée, des arts et de la religion !... »

Les Versaillais, qui n'avaient pas les raisons de Chateaubriand pour aimer les antithèses brillantes, étaient moins satisfaits que lui de cette transformation du palais en caserne de vieux soldats, qui faisaient sécher sans façon leur linge aux balcons de Louis XIV. Les Versaillais, au fond, restaient toujours persuadés que Versailles devait être le siége, la résidence du gouvernement; aussi, lorsque l'Empire fut proclamé, des poètes indigènes s'empressèrent de se prosterner devant Napoléon en demandant le rétablissement des anciennes mœurs monarchiques au profit de leur ville.

Sire, disait une de ces suppliques rimées, où la ville de Versailles prenait elle-même la parole :

Je viens mêler ma voix à des chants d'allégresse,
A l'amour, au respect élever des autels,
Et tomber aux genoux du plus grand des mortels !
Mais comment y paraître ?...
L'oserai-je ?...
Veuve après quinze hivers, je me soutiens à peine !
Des brigands, accourus des rives de la Seine,
Faméliques bourreaux, ont déchiré mon flanc (1),

(1) Pure calomnie; on vient de voir que la République avait au contraire ordonné des travaux d'entretien; mais ce genre de calomnie ne nuisait pas alors.

... Le temps m'a frappé de ses mains assassines,
Et montre avec orgueil mes superbes ruines...
Daignez me relever d'une main tutélaire :
Faites, par un hymen qui termine mes maux,
De la veuve des rois l'épouse d'un héros !...

On croirait entendre l'abbé Cotherel. C'est la même noblesse de style et de pensée (1).

Napoléon songea en effet à habiter le palais de Versailles et à coucher tous les soirs dans le lit de Louis XIV, mais après examen, le palais fut jugé beaucoup trop petit pour cette cour nouvelle. Napoléon voulait qu'on y trouvât « six logements de princes, douze de grands-officiers, et une cinquantaine d'autres. » L'espace et les finances se refusèrent à ces exigences. On se borna à un commencement de restauration. Lamartine a dit de Napoléon qu'il avait « recrépi » la vieille monarchie usée ; le même service fut rendu au palais qui avait abrité l'ancien régime ; le château de Versailles redevint une partie du décor qui entourait le nouveau trône. On lui rendit son caractère autant qu'il était possible. Les eaux recommencèrent à jouer régulièrement, et avec plus d'abondance même que sous Louis XVI, car pendant les dernières années de la monarchie, l'entretien du parc s'était ressenti des théories ennemies en faveur ; « Versailles, quand on examine ses bassins, a l'air de la décadence, » disait le prince de Ligne ; les conduites mal réparées ne donnaient plus, en 1788, que quelques jets d'eau bourbeuse. Si les bassins ne retrouvèrent pas les quatorze cents jets qui jaillissaient sous Louis XIV (2), on put cependant faire les honneurs de ces jardins aux

(1) *Journal de Seine-et-Oise*, 1806, page 47. L'auteur était « M. Labiche, secrétaire du cabinet de M. le préfet. »

(2) On n'en compte aujourd'hui que 460. Voir la *Notice*, si remarquable rédigée par M. E. Soulié.

rois de passage à Paris; le pape lui-même nous fit sa visite et vit le jeu des grandes eaux. Trianon, loué longtemps à un restaurateur qui y donnait des bals publics, fut rendu au Domaine. Cette renaissance des jardins de Versailles trouva son poète; malheureusement, ce n'est, comme le précédent, qu'un poète de département en quête de quelque gratification impériale :

Versailles, tu renais, ton château magnifique
Recouvre tout l'éclat de sa splendeur antique...
Le prince qui voit tout a fixé ses regards
Sur ce brillant palais si digne des Césars !...
Il ordonne qu'il vive ! Aussitôt l'industrie...
Etc., etc.

En même temps que la demeure de Louis XIV se relevait officiellement, la plupart des opinions littéraires et artistiques, que cette résidence avait vues naître et représentait, rentraient en grâce, et rien n'est plus curieux que d'observer ces relations et ces consonnances harmoniques d'idées en apparence très éloignées. Du temps de Louis XVI, sous l'influence anglaise, à la voix de l'auteur du *Contrat social*, aux approches de la révolution, on avait été avide d'indépendance, même dans le tracé des jardins, et Le Nôtre avait été honni. Sous Napoléon, restaurateur de la monarchie, Le Nôtre et les lignes droites, les dessins carrés, réguliers, retrouvèrent des défenseurs tout-puissants. Les habitudes monarchiques et le respect des charmilles reparaissaient en même temps.

Le poète en faveur, le poète impérial par excellence, c'était le classique Fontanes, qui continuait alors, mais en triomphant, la guerre qu'il avait commencée dès sa jeunesse. Le grand-maître de l'Université réhabilitait de haut Le Nôtre et criblait Trianon d'épigrammes :

J'aime, dût Girardin contre moi s'indigner,
Ces vieux parcs dont Le Nostre inventa l'ordonnance.
J'aime leur dessin pur et leur riche élégance...
Ces hauts murs de charmille à la verte fourrure,
Le sol, ce sable uni, cher aux pas du vieillard,
Et les bosquets en dôme arrondis avec art,
Qui jusqu'à l'horizon, sous leur voûte enfoncée,
Prolongent à la fois la vue et la pensée...
... Versaille étale au loin sa grandeur désolée :
Que d'un siècle immortel la splendeur y renaisse...
Beau siècle, est-on Français, lorsqu'on t'ose insulter !

En revanche, il dédaigne et raille

Ces thuyas, ces vernis, dont la Chine à grands frais
Pour orner Trianon dépouilla ses forêts :
Leur ombrage est stérile, et leur pompe étrangère
Loin du sol paternel en nos champs dégénère.

Si ces jardins tortueux viennent de Chine, ajoutait-il, ils sont jugés, car le Chinois est connu par son goût pour les monstres ; s'ils sont dus à Dufreny, comment accepter la création d'un fou ; s'ils viennent d'Angleterre, ils sont bien dignes du pays qui a produit l'informe Shakespeare, et Fontanes dit avec inquiétude : « Sans doute, ces amateurs de jardins du genre libre renverseront bientôt notre théâtre pour y substituer celui de Shakespeare. Ce jour prédit est attendu... » Et en effet, le traducteur de Shakespeare, Letourneur, qui venait d'introduire dans la langue le mot *romantique*, si gros de tempêtes, avait de plus traduit de l'anglais un *Essai sur les jardins*, comme s'il eût voulu montrer lui-même la parenté des deux transformations. Dans son traité sur la *Composition des paysages* (1), M. de Girardin s'était aussi emparé avec empressement du menaçant néologisme, en l'appliquant à la réforme qu'il recom-

(1) 1777.

mandait : « sans être farouche ni sauvage, la situation « *romantique* doit être tranquille et solitaire, afin que « l'âme puisse s'y livrer tout entière à la douceur d'un « sentiment profond. »

Vous voyez quelles proportions avait fini par prendre cette lutte entre les deux jardins ; elle s'associait aux débuts d'un grand combat littéraire, alors à peine naissant, et comptait pour champions les préparateurs les plus illustres du combat social qui allait éclater ; aussi il n'aurait pas fallu beaucoup pousser Fontanes pour lui faire dire que l'amour de Trianon conduisait tout droit à être non-seulement romantique, mais révolutionnaire et jacobin.

Cette vive querelle, qui a duré plus de cinquante ans, se répète et se prolonge, sous une forme amicale, dans plus d'une conversation de nos jours. Mais nous avons trouvé, je crois, la meilleure solution du problème, en nous promenant tour à tour au petit Trianon ou dans le parc, suivant notre disposition et l'allure de nos pensées. Le parc et Trianon répondent à des états d'âme différents que nous comprenons également bien, car tous tant que nous sommes, nous sommes éclectiques. Je n'y verrais pas d'inconvénients, si notre éclectisme, au lieu d'être la sagesse conciliante et cependant ardente dans ses convictions, n'était trop souvent la froideur et la terne indifférence. — Notre impartialité si paisible a encore d'autres causes. Comme l'a justement remarqué M. Soulié, une partie des différences qui existaient entre le parc et le Petit-Trianon a disparu depuis que la replantation faite sous Louis XVI, en 1775, a produit tous ses effets. On corrigea alors Le Nôtre selon les principes régnants. Une ligne d'arbres, placée dans chaque allée en avant des charmilles, diminua leur importance et

pour ainsi dire les dissimula. Placées au second plan, au lieu d'être au premier, privées d'air et de lumière, elles se rapetissèrent de plus en plus. Les larges voies ouvertes à plein ciel, les hauts et longs corridors verts se sont changés pour nous en avenues ombragées. Le parc est devenu une composition de demi-caractère, qui doit à Le Nôtre ses grandes lignes, sa physionomie majestueuse; à Rousseau sa couleur, ses jeux d'ombre et de lumière, son clair obscur poétique.

Enfin et surtout nous avons fait cette grande découverte, c'est qu'il n'y a en définitive de naturel que la nature. Nous ne nous flattons plus d'enfermer le charme bienfaisant des champs ou la solitude éloquente des forêts entre quatre murs, quand même nous les couperions par des *ahahs*. On sait que tel était le nom donné aux fossés par lesquels l'anglais Bridgeman avait imaginé de remplacer les murs, pour ouvrir des perspectives sur les champs et sur les villages des environs. Les belles promeneuses du XVIII^e^ siècle, en arrivant sur le bord de ces fossés inattendus, poussaient quelquefois un petit cri d'effroi qui explique le nom de *ahah*. Au Petit-Trianon, où l'on avait complétement supprimé toute clôture visible, on avait encore bien plus *l'air* d'être à la campagne. Pour nous, que les murs existent ou non, que les eaux s'étendent en larges nappes immobiles, ou courent et frétillent en méandres capricieux, « qui ressemblent à des rivières comme deux gouttes d'eau; » que le sol soit « aplati à grands frais par le niveau de la monotone planimétrie, » comme disait M. le vicomte d'Ermenonville, ou soit au contraire exhaussé en monticules qui ressemblent à des Alpes de poche, nous savons que de part et d'autre il y a égale convention; nous ne pouvons plus nous laisser prendre à nos propres créations; nous avons trop voyagé;

nous savons que tous ces parcs, quelque soit leur style, ne sont toujours que des citadins déguisés en paysans; ils jouent pour nous des pastorales diversement agréables, nous nous entourons avec plaisir de leurs décors variés, mais nous avons sagement renoncé à y chercher la vérité. La vérité n'a pas besoin de jardiniers pour l'entretenir (1).

Je me hâte, pour arriver enfin à l'inauguration du Musée, date que je me suis fixée comme terme de ce voyage littéraire. Je laisse donc de côté bien des poèmes, connus ou ignorés, auprès desquels nous pourrions faire plus d'une station curieuse. Je ne vous parlerai ni de Legouvé, qui a répété Fontanes, ni de Casimir Delavigne, qui a écrit une élégie de collége, pas plus que je ne vous ai entretenus, pour les époques précédentes, de La Motte-Houdart (2), de Roucher (3), de Rosset (4), et de tant d'autres poètes de même rang qui ont dit leur mot sur Versailles. Vous me reprocheriez de vous citer les inepties d'un M. de Malpierre, auteur d'un poème épique sur *Pharamond*, et qui, en 1814, dans le parc même, présenta à Alexandre de Russie un madrigal où Louis XIV s'humiliait devant l'autocrate russe. J'aime mieux encore l'enthousiasme original du chantre de

(1) Les grands jardins de Paris dessinés récemment, appartiennent tous au genre irréguller, mais des voix se sont élevées pour demander que l'on s'inspirât parfois des idées de Le Nôtre, en plaçant à propos « quelques terrasses, quelques fontaines. » M. André Lefèvre a reproduit en 1868 les idées émises dès 1829 avec tant de charme par M. Vitet. (Voir dans la *Bibliothèque des merveilles*, dirigée par M. Charton, *les Parcs et les Jardins*). Dans sa belle et savante *Grammaire des arts du dessin*, couronnée par l'Institut, M. Charles Blanc s'est fait l'apologiste de Le Nôtre et lui a rendu pleine justice.

(2) *Odes.*

(3) *Les Mois*, poème, 1779.

(4) *L'Agriculture*, poème didactique, 1782.

l'*Entomologie* (1); son auteur a donné au parc de Versailles un éloge du moins inattendu, car il l'a admiré et chanté à cause des nombreux et intéressants *insectes* qu'il y avait découverts :

Que d'insectes ce parc renferme et voit éclore,
Au matin, dans le jour, le soir, la nuit encore !...
De ma collection je lui dois les richesses ;
Que d'échanges flatteurs m'ont valus ses espèces !...

Passons vite sur ces bizarreries, pour arriver aux vrais poètes. Il en est un dont vous seriez étonné de ne pas m'entendre citer le nom, car il nous appartient à plusieurs titres : c'est Ducis. Mais Ducis, quoique Versaillais de naissance et de séjour, n'a jamais écrit un vers sur les palais et les jardins de sa ville. Toutes les simplicités étaient chères à cette âme indépendante et rêtive. Il l'a dit :

C'est pour l'ombre et les champs que le ciel m'a fait naître.

Et le plus souvent c'est vers les sentiers solitaires du bois de Satori qu'il dirigeait ses promenades; ce sont eux qu'il chantait en disant :

Bois de Satori,
Bois des amants et des poètes,
Bois charmant que j'ai tant chéri,
Dont j'ai su les routes secrètes !

Cependant un jour, à propos du palais de Versailles, il a lancé un de ces traits d'imagination, familiers et éloquents, qui étaient plus fréquents chez lui en prose qu'en vers. En 1814, au premier retour des Bourbons, Louis XVIII, qui voulait s'installer à Versailles, fit commencer au château de grands travaux que les Cent-Jours et l'invasion devaient interrompre. Deux peintres, dont l'un était le neveu de Ducis, avaient été chargés de res-

(1) *L'Entomologie*, poème didactique, par M. Roux. 1814.

taurer les grandes peintures allégoriques de Lebrun, et Ducis à ce propos écrivait :

« Quand ils sont sur leurs échafauds, s'il leur arrive d'éternuer, de se moucher ou de tousser un peu fort, il leur tombe des Vénus, des Mars, des Renommées avec leurs trompettes, et toute la gloire de ce grand siècle de Louis XIV, obscurcie de poussière et enveloppée de toiles d'araignée. »

Rien ne saurait mieux que ce trait pittoresque nous montrer l'état de délabrement dans lequel était arrivé peu à peu le palais.

C'est dans cet état que put le voir un autre poète versaillais, que nous vénérons tous, et qui, malgré les coups si douloureux dont sa vieillesse est frappée, sait toujours marier, dans une union souriante, son esprit si fin et son imagination si ingénieuse. En 1827, Emile Deschamps, à l'âge privilégié où le poète ne se promène jamais sans avoir à ses côtés la muse qui murmure, visitait Versailles, et ces deux strophes prophétiques jaillissaient de sa rêverie méditative :

Voilà le solennel, l'abandonné Versaille,
Qu'ose seule habiter l'ombre du grand Louis ;
Des fêtes d'autrefois mon cœur encor tressaille,
Je rêve... et les héros de Lens et de Marsaille,
Les dames, les seigneurs, sous mes yeux éblouis,
Tous, fantômes de gloire et de magnificence,
Repeuplent ce palais, solitaire cité,
Dont aucun roi vivant, dans toute sa puissance,
Ne peut remplir l'immensité.

Levez-vous donc, géants exhumés de nos fastes,
Morts anciens, jeunes morts, pressez-vous sur le seuil !...
Héroïsme, génie, arts féconds, vertus chastes,
Hôtes sacrés, à vous ces olympes trop vastes !
A vous parcs et châteaux, nations du cercueil !

Si jamais, dans ce lieu, par un appel suprême,
Tout ce qu'a vu de grand la France est évoqué,
La gloire y fera foule, et dans Versailles même,
L'espace, un jour, aura manqué !...

Cette évocation des gloires du passé, demandée en juin 1827, sous Charles X, Louis-Philippe l'accomplissait juste dix ans plus tard, en juin 1837. Le roi semblait avoir voulu réaliser la pensée du poète. Par malheur, si la pensée était grande et juste, le plan adopté pour la réaliser fut étroit et insuffisant. Nous reconnaissons qu'il était très méritoire d'ouvrir le palais égoïste de Louis XIV *à toutes les gloires de la France*, mais d'abord, il est bon de remarquer que dans la pensée de Louis-Philippe, *à toutes les gloires* signifiait surtout : *aux gloires de tous les régimes*. L'inscription veut dire : Moi, Bourbon et roi, je n'exclus ni la République ni Bonaparte de mon musée. C'était fort bien, mais ce qui est fâcheux, c'est que l'organisateur de ce Musée se soit laissé éblouir et charmer par la gloire militaire jusqu'à lui avoir permis de prendre pour elle seule le palais presque tout entier. Puisqu'on créait un musée *historique*, il n'eût pas été inutile de consulter et d'imiter les nouveaux maîtres de l'histoire. Or, un de ces maîtres avait inventé et rendu célèbre le sobriquet d'*histoire-bataille* pour désigner l'histoire qu'il ne fallait plus écrire. M. Guizot, dans son histoire de la Civilisation, avait suivi les principes rénovateurs d'Augustin Thierry, appliqués par l'excellent Monteil, et ces principes furent au contraire absolument méconnus par le musée historique : il appartient par la conception de son plan à une époque antérieure, à une école vieillie ; les larges et généreuses pensées de l'esprit moderne n'ont pas trouvé là leur incarnation populaire.

C'est ce vice radical qui a empêché le musée de Versailles de prendre sur les âmes de notre temps une forte puissance et de se revêtir pour les imaginations d'une poésie vivante. L'histoire féodale et princière qu'il raconte n'est plus celle qui nous intéresse.

L'historiographe presque officiel de l'inauguration, M. Jules Janin (1), a, sans le vouloir, résumé dès le premier jour l'impression que laisse une visite au Musée. Il représente, dans ces galeries ouvertes depuis deux heures, un jeune homme qui, devant tous ces tableaux guerriers, s'écrie tout seul : *Et moi aussi je serai un grand capitaine*!... Nous croyons qu'il y a d'autres cris préférables, et ce n'est pas là heureusement l'exclamation qui doit être considérée comme le résumé de notre histoire. M. Jules Janin raconte aussi qu'il a rencontré Charlet, le dessinateur de l'armée. Sa moustache se hérissait de plaisir, parce que « jamais il n'avait vu tant d'illustres grognards, tant de coups de sabre, tant de charges à fond, *tant de fumée et tant de bruit.* » Un ministre célèbre venait de définir notre pays en disant : *La France est un soldat.* Voilà sans doute pourquoi ce Musée national ressemble trop à une caserne. Je sais bien qu'on y a placé aussi des portraits de savants, de magistrats, d'écrivains, d'artistes. Je ne ferai pas remarquer qu'on les a mis le plus souvent tout en haut du logis ou près des vestibules, dans un pêle-mêle qui ne paraît pas avoir le respect pour motif; je demanderai simplement si ces portraits autorisent à affirmer que les grands serviteurs du progrès civil occupent dans ce palais la place qui leur est due? Evidemment, à ce point de vue, le Musée est à refondre : les galeries les plus intéressantes ne sont

(1) Ses articles, insérés au *Journal des Débats*, furent reproduits par *le Moniteur*.

pas encore ouvertes. Si l'on enlevait ce qui se rapporte à l'histoire personnelle des souverains et à l'histoire militaire, le vide se ferait presque partout. La France n'est pas seulement un pays qui a eu des monarques nombreux et qui s'est battu à peu près avec tout le monde, c'est aussi une nation qui, de l'état de peuplade barbare, s'est élevée peu à peu à toutes les splendeurs de la civilisation ; c'est une nation qui a répandu sur le monde entier les bienfaits pacifiques de sa lumineuse intelligence. Une promenade dans notre Musée national devrait nous faire assister à ce spectacle magnifique de la formation et du développement moral d'une grande race. Qu'y avait-il de plus séduisant que de tracer, à l'aide des arts, l'épopée intellectuelle de ce vaillant et ardent conquérant d'idées qui s'appelle le peuple français? Mais, dans ce prétendu panorama de notre histoire nationale, rien n'est plus absent que le peuple. Il ne paraît que comme Louis XIV et Napoléon l'aimaient : revêtu de l'uniforme. On chercherait en vain un paysan à son sillon, un ouvrier à son industrie, un artiste dans son atelier. Là aussi cependant il y avait bien des gloires à honorer, d'autant plus dignes de recevoir les hommages de notre temps qu'elles ont été le plus souvent méconnues ou outragées par les siècles passés. M^mes^ de Pompadour et Dubarry n'ont pas été oubliées, mais on chercherait en vain Olivier de Serres ou Palissy. L'histoire littéraire, qui à elle seule formerait un ensemble si intéressant, si riche en scènes familières et saisissantes, est également comme absente. L'histoire religieuse n'a pas été plus favorisée. Cette même aridité mesquine a desséché nos annales politiques. Où sont les vivants témoignages de nos luttes communales, si dramatiques, et déjà si bien peintes par Augustin Thierry? Où chercher

les images, si facilement pittoresques, de nos ancêtres les Gaulois? Et pour les siècles suivants, devinerait-on qu'il y a eu dans notre histoire un cycle provençal, un cycle bourguignon, un cycle breton, etc.? Un esprit maladroitement centralisateur a tout unifié pour donner à l'ensemble un ton également faux et terne. Sauf dans quelques-uns de ses épisodes heureusement saisis par de grands artistes, rien n'a moins de couleur que cette histoire de France racontée par la peinture.

Il n'est donc pas étonnant que la résurrection du palais monarchique sous forme de musée national n'ait inspiré aucun de nos grands poètes contemporains. Victor Hugo avait été invité et assistait à l'inauguration solennelle du 10 juin 1837. Peut-être attendait-on du poète une de ces larges odes historiques semblables à celles qu'il avait écrites sur l'*Arc de Triomphe* et sur la *Colonne de la Grande-Armée*. Cette espérance pouvait sembler en effet légitime, car déjà l'imagination de Victor Hugo s'était tournée plusieurs fois avec sympathie vers ce château. Un jour, dans le grand parc désert, il avait, auprès des Marronniers, causé avec un vieux faune

Qui, de son front penché touchant aux branches d'arbre,
Se perdait à mi-corps dans sa gaine de marbre.

Il l'avait interrogé, lui disant :

. . . . . Vous étiez du beau siècle amoureux,
Sylvain, qu'avez-vous vu quand vous étiez heureux ?
Vous étiez de la cour ; vous assistiez aux fêtes ;
C'est pour vous divertir que ces nymphes sont faites.
C'est pour vous, dans ce bois, que de savantes mains
Ont mêlé les dieux grecs et les césars romains,
Et dans les claires eaux mirant les vases rares,
Tordu tout ce jardin en dédales bizarres...
Quand vous étiez heureux, qu'avez-vous vu, Sylvain ?...
Contez-moi les secrets de ce passé trop vain,

De ce passé charmant, plein de flammes discrètes,
Où parmi les grands rois croissaient les grands poètes...
Etiez-vous consulté sur le thyrse ou le lierre,
Lorsqu'en un grand ballet de forme singulière,
La cour du dieu Phœbus ou la cour du dieu Pan
Du nom d'Amaryllis enivrait Montespan?...
Fuyant des courtisans les oreilles de pierre,
La Fontaine vint-il, les pleurs dans la paupière,
De ses nymphes de Vaux vous conter les regrets?...
Avez-vous vu jouer les beautés dans les herbes :
Chevreuse aux yeux noyés, Thiange aux airs superbes?...
Avez-vous eu l'honneur de voir rêver Molière?
Vous a-t-il quelquefois, d'une voix familière,
Vous jetant bruquement un vers mélodieux,
Tutoyé, comme on fait entre les demi-dieux?...
A l'homme en son esprit vous a-t-il confronté?
Et vous a-t-il trouvé, vous le spectre cynique,
Moins triste, moins méchant, moins froid, moins ironique,
Alors qu'il comparaît, s'arrêtant en chemin,
Votre rire de marbre à notre rire humain?...

Ainsi je lui parlais sous l'épaisse ramure;
Il ne répondit pas, même par un murmure.....
Je secouai la tête, et m'éloignai de lui.
Alors des buissons noirs, des branches desséchées,
Comme des sœurs en deuil sur sa tête penchées,
Et des antres secrets dispersés dans les bois,
Il me sembla soudain qu'il sortait une voix,
Qui, dans mon âme obscure et vaguement sonore,
Eveillait un écho comme au fond d'une amphore :
— « O poète imprudent, que fais-tu? laisse en paix
Les faunes délaissés sous les arbres épais!
Poète! ignores-tu qu'il est toujours impie
D'aller, aux lieux déserts où dort l'ombre assoupie,
Secouer, par l'amour fussiez-vous entrainés,
Cette mousse qui pend aux siècles ruinés,
Et troubler, du vain bruit de nos voix indiscrètes,
Le souvenir des morts dans ces sombres retraites? »

Alors, dans les jardins sous la brume enfouis,
Je m'enfonçai, rêvant aux jours évanouis,
Tandis que les rameaux s'emplissaient de mystère

Et que, derrière moi, le faune solitaire,
Hiéroglyphe obscur d'un antique alphabet,
Continuait de rire à la nuit qui tombait.
J'allais, et contemplant d'un regard triste encore,
Tous ces doux souvenirs, beauté, printemps, aurore,
Dans l'air et sous mes pieds, épars, mêlés, flottants,
Feuilles de l'autre été, femmes de l'autre temps,
J'entrevoyais au loin, sous les branchages sombres
Des marbres dans le bois, dans le passé des ombres!... (1)

Un autre jour encore, « les fiers jardins du rigide Le Nôtre, » avaient été évoqués par sa fantaisie, mais cette fois avec toutes leurs splendeurs (2) :

Ah! que Versaille était superbe
Dans ces jours purs de tout affront
Où les prospérités en gerbe
S'épanouissaient sur son front!
Là tout faste était sans mesure;
Là tout arbre avait sa parure;
Là tout homme avait sa dorure :
Tout du maître suivait la loi.
Comme au même but vont cent routes,
Là les grandeurs abondaient toutes;
L'Olympe ne pendait aux voûtes
Que pour compléter le grand roi!

Vers le temps où naissaient nos pères,
Versailles rayonnait encor.
Les lions ont de grands repaires :
Les princes ont des palais d'or.
Chaque fois que, foule asservie,
Le peuple, au cœur rongé d'envie,
Contemplait du fond de sa vie
Ce fier château si radieux,
Rentrant dans sa nuit plus livide,
Il emportait dans son œil vide,
Un éblouissement splendide
De rois, de femmes et de dieux!...

(1) Les Rayons et les Ombres. *La Statue.*
(2) Les Voix intérieures. *Sunt lacrimæ rerum.*

Dans ces belles rêveries, dans ces strophes ailées, il y avait comme la promesse d'un chant grandiose et définitif sur Versailles. Le 10 juin 1837 ne l'inspira pas. Cette collection incomplète de peintures trop souvent médiocres ne dit rien au poète, et ce furent tout simplement M. Scribe et M^me^ Louise Colet qui célébrèrent l'inauguration du Musée. Le malin secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Villemain, en couronnant le poème commandé par elle, ne put s'empêcher de lancer, à côté d'un madrigal à M^me^ Colet, une épigramme contre les peintures qui avaient trouvé à Versailles un asile inespéré et trop hospitalier.

La double faute commise dans ce repeuplement du château lui ôte-t-elle donc désormais toute chance d'inspirer avec grandeur et vérité les poètes, et va-t-elle tarir cette source de poésie qui coule sans interruption depuis deux siècles? Non. Sans compter les mauvais poètes, qui chantent toujours et quand même, les jardins et les châteaux de Versailles resteront toujours des témoins éloquents auxquels chaque génération viendra demander quelques secrets, quelques confidences sur l'un des siècles les plus éclatants de notre histoire. Nous en avons eu des preuves cette année même : l'été dernier, le plus révélateur de nos historiens, M. Michelet, venait faire un pèlerinage historique de plusieurs jours au palais de Versailles et y rencontrait de nouveaux aperçus sur un règne qu'il connaît pourtant mieux que Louis XIV lui-même. C'est aussi à son séjour parmi nous que M. Blaze de Bury, un poète parisien qui sait rêver comme un poète allemand, a dû les spirituelles *Légendes* poétiques qu'il a publiées tout récemment sous ce titre même : *Versailles*. Je rappellerai également les quelques pages charmantes que M. Bersot a données

au *Journal des Débats*. Quoique écrites en prose, je les peux ranger parmi les panégyriques les plus poétiques de Versailles. C'est le dernier portrait qu'on ait tracé de nous, et nous ne pouvions souhaiter un peintre d'un coloris plus fin et plus juste.

Laissons donc Théophile Gautier dire :

Versailles, tu n'es plus qu'un spectre de cité,
Tu traînes lentement ton corps paralytique
Chancelant sous le poids de ton manteau sculpté.
Tu n'es que surannée et tu n'es pas antique,
Et nulle herbe pieuse, au long de ton portique,
Ne grimpe pour voiler ta pâle nudité !...

Malgré ces railleries qui, elles aussi, sont surannées, chaque printemps, poètes et historiens viennent errer avec une curiosité passionnée dans ces salons, dans ces parterres, et, un jour, le regard d'un vrai poète tombe-t-il par hasard, pendant une de ces promenades, sur trois marches de marbre rose, aussitôt voilà tout un règne, toute une société évanouie qui reparaît subitement et ressuscite chatoyante et parée devant l'imagination ravie. On sait bien, il est vrai, qu'il n'est plus guère de mode d'aligner des rimes sur Versailles ; et, si l'on s'appelle Alfred de Musset, on n'est jamais à court d'ironie légère : aussi l'on écrit d'abord ces vers, qui sembleraient faits pour me servir de résumé et de conclusion, s'ils n'étaient plus satiriques que je ne le désirerais :

Je ne crois pas que sur la terre
Il soit un lieu d'arbres planté
Plus décrit, plus lu, plus chanté
Que l'ennuyeux parc de Versailles !...
O marronniers, n'ayez pas peur !
Que votre feuillage immobile,
Me sachant versificateur,
N'en demeure pas moins tranquille !

Non ! j'en jure par Apollon
Et par tout le sacré vallon,
Par vous, Naïades ébréchées,
Sur trois cailloux si mal couchées,
Par vous, vieux maîtres de ballets,
Faunes, dansant sur la verdure,
Par toi-même, auguste palais,
Qu'on n'habite plus qu'en peinture,
Par Neptune, sa fourche au poing,
Non ! je ne vous décrirai point.
Je sais trop ce qui vous chagrine :
De Phœbus je vois les effets :
Ce sont les vers qu'on vous a faits
Qui vous donnent si triste mine !
Tant de sonnets, de madrigaux,
Tant de ballades, de rondeaux,
Où l'on célébrait vos merveilles,
Vous ont assourdi les oreilles,
Et l'on voit bien que vous dormez
Pour avoir été trop rimés !...

Mais, après avoir pris ses précautions par ces jolies épigrammes et d'autres plus piquantes encore, Alfred de Musset écrit cependant et doit au parc de Versailles une fantaisie délicieuse :

.....Vous souvient-il, mon ami,
De ces marches de marbre rose,
En allant à la pièce d'eau,
Du côté de l'Orangerie,
A gauche en sortant du château ?...
Que ces trois marches sont jolies !
Combien ce marbre est noble et doux !
Maudit soit du ciel, disions-nous,
Le pied qui les aurait salies !
N'est-il pas vrai ?... Souvenez-vous !
Avec quel charme est nuancée .
Cette dalle à moitié cassée !
Voyez-vous ces veines d'azur
Légères, fines et polies,

Courant, sous les roses pâlies,
Dans la blancheur d'un marbre pur?...
Tel, dans le sein robuste et dur
De la Diane chasseresse,
Devait courir un sang divin ;
Telle, et plus froide, est une main
Qui me menait naguère en laisse!...
Marches, qui savez votre histoire,
Aux jours pompeux de votre gloire,
Quel heureux monde en ces bosquets!
Que de grands seigneurs, de laquais,
Que de duchesses, de caillettes,
De talons rouges, de paillettes,
Que de soupirs et de caquets,
Que de plumets et de calottes,
De falbalas et de culottes,
Que de poudre sous ces berceaux,
Que de gens, sans compter les sots!
Règne auguste de la perruque,
Le bourgeois qui te méconnaît,
Mérite sur sa plate nuque,
D'avoir un éternel bonnet.
Et toi, siècle à l'humeur badine,
Siècle tout couvert d'amidon,
Ceux qui méprisent ta farine
Sont en horreur à Cupidon!...
Est-ce ton avis, marbre rose?
Malgré moi, pourtant, je suppose
Que le hasard qui t'a mis là
Ne t'avait pas fait pour cela :
Aux pays où le soleil brille,
Près d'un temple grec ou latin,
Les beaux pieds d'une jeune fille,
Sentant la bruyère et le thym,
En te frappant de leurs sandales
Auraient mieux réjoui tes dalles
Qu'une pantoufle de satin...
Est-ce d'ailleurs pour cet usage,
Que la nature avait formé
Ton bloc jadis vierge et sauvage
Que le génie eût animé?...

Oui, si tes flancs devaient s'ouvrir,
Il fallait en faire sortir
Quelque divinité nouvelle...
Quand sur toi leur scie a grincé,
Les tailleurs de pierre ont blessé
Quelque Vénus dormant encore,
Et la pourpre qui te colore
Te vient du sang qu'elle a versé !...

Il était impossible d'ajouter une fleur plus coquette et plus brillante à ce qu'on aurait appelé autrefois la « couronne poétique » de Versailles.

Cette couronne, nous l'avons rapidement effeuillée ensemble ; nos doigts ont rencontré sans doute bien des fleurs fanées, et j'ai fait glisser en les cachant les plus communes, mais nous avons aussi respiré quelques parfums exquis, et je serais heureux si ces souvenirs du passé, ramenés un instant dans votre esprit, donnaient, pendant quelques jours, à nos deux jardins un peu plus d'intérêt, et à vos promenades quelque charme poétique.

RAPPORT sur les travaux de la dernière année académique (1868-1869), par M. ANQUETIL, Secrétaire perpétuel.

En constatant l'an dernier le réveil de la philosophie dans nos séances hebdomadaires, j'exprimais la pensée que ce réveil serait durable, et qu'elle saurait garder dans l'ordre de nos travaux le rang qui lui avait longtemps appartenu. Cette espérance n'était point chimérique, et ce rapport vous en fournira la preuve.

M. G. Doublet, poursuivant encore cette année l'examen des questions philosophiques abordées par lui l'an dernier, s'est proposé de déterminer quelle place, quel rôle appartient à l'homme dans la nature. Mais avant de traiter en détail une de ces questions sur lesquelles la philosophie et les sciences contemporaines se rencontrent et se mesurent, il a cru devoir revenir brièvement sur la nature même de la philosophie.

La philosophie, vous a-t-il dit, est avant tout une certaine méthode destinée à guider l'esprit humain dans la recherche de la vérité. Or le fond essentiel de cette méthode, c'est la libre discussion de toutes les questions de l'ordre philosophique jusqu'au moment où l'esprit est illuminé par la clarté de l'évidence. En d'autres termes, nulle proposition n'est philosophiquement admissible, qu'autant qu'elle est appuyée sur une preuve d'où résulte fatalement l'évidence. Mais, dira-t-on, il est dans l'esprit humain des principes premiers qui ne se démontrent pas. Sans doute et l'objection est spécieuse, si l'on parle au sens étroit, et s'il s'agit d'une démonstration en

forme ; mais en matière philosophique jamais personne n'a mis en avant une semblable prétention, et pour tout le monde le terme a un sens plus large, et le voici : c'est que toute proposition qu'on veut ériger en principe doit être établie sur une preuve d'où jaillit l'évidence. Et, aux yeux de M. Doublet, c'est là précisément ce que démontre toute l'histoire de la philosophie, c'est-à-dire que les premiers principes, pour être admis, ont toujours eu besoin d'une semblable preuve quant à leur existence d'abord, puis quant à leur caractère spécial, et enfin quant à leur sens.

De cette proposition M. Doublet vous a fourni d'abord une preuve *négative*, en montrant qu'il n'y a jamais eu consentement universel en philosophie ni sur l'existence de ces principes, puisque certaines écoles les réduisent à deux, tandis que d'autres en admettent un bien plus grand nombre ; ni sur leur caractère, puisque les unes les regardent comme innés, d'autres comme un résultat de l'expérience et un produit de nos facultés intellectuelles ; ni enfin sur leur véritable sens, et ceci lui semble résulter incontestablement de toutes les discussions métaphysiques.

M. Doublet vous a soumis ensuite une preuve *affirmative*, tirée de l'examen même de la théorie des *idées innées*, telle qu'elle a été formulée en fait dans la philosophie. Les partisans de cette théorie, ceux qui affirment qu'il y a dans l'esprit humain des idées qui ne proviennent pas de l'exercice de nos facultés intellectuelles, mais que le Créateur y déposa toutes formées, rangent habituellement parmi elles les principes des mathématiques, de la morale, de la théodicée, de la métaphysique en un mot ; mais ils déclarent en même temps que la nature et l'autorité spéciale de ces idées doivent être

constatées par une observation soit de la conscience, soit des faits de la vie extérieure, et que le sens de ces principes supérieurs doit être éclairci et précisé de même par l'observation. Telle est la théorie des idées innées selon Platon, selon Descartes et selon leurs nombreux disciples. M. Doublet se croit donc autorisé par les grands maîtres de la métaphysique à recommander l'observation comme le moyen de trancher les controverses engagées de nos jours entre les matérialistes et les spiritualistes, entre les sciences naturelles et la métaphysique. Aussi bien la science philosophique, comme toutes les autres, ne peut vivre que de liberté, et nulle question ne peut être réservée ni interdite aux recherches de l'esprit humain.

Dans la discussion soulevée par l'exposé de M. Doublet, M. d'Urclé, admettant et réclamant pour tous une liberté qui ne lui paraît sérieusement contestée par personne, et qui du reste n'est point en cause dans la question, vous a rappelé que l'esprit humain n'a que deux voies pour arriver à la découverte de la vérité : une voie directe, l'évidence ; une voie indirecte, la démonstration. Pour lui ces deux voies sont essentiellement distinctes l'une de l'autre et ne se confondent jamais ; pour lui une chose évidente, dans le sens philosophique et précis du mot, ne doit jamais tomber sous la loi de démonstration. Ce n'est pas tout : dans chaque question philosophique et notamment dans celle des idées innées, il faut avoir soin de n'employer les mots que dans leur sens précis et rigoureux ; car en se servant du langage ordinaire pour traiter de matières philosophiques, on reste dans le vague et on s'expose à de regrettables confusions. Et quand par exemple on parle des idées innées qui sont indémontrables, il ne s'agit point des principes de la morale,

dont l'application, il faut bien le reconnaître, ne laisse pas d'être quelquefois fort délicate et fort malaisée à déterminer. Bref, dans le débat engagé, M. d'Urclé déclare qu'il s'est toujours placé sur le terrain non de la tradition doctrinale mais de la logique, qu'à son avis il y aurait péril à s'en écarter, et qu'il convient de s'y maintenir si l'on veut arriver à un résultat utile et pratique.

Sans renier la logique, M. Doublet persiste à croire que, pour lutter efficacement contre le matérialisme qui nous gagne et nous déborde, il importe d'entrer franchement dans le domaine du matérialisme même, c'est-à-dire dans le champ de l'observation. Il veut, dit-il, examiner d'abord les affirmations scientifiques, sur lesquelles les matérialistes appuient leur raisonnement en les rapprochant des faits acquis aux sciences naturelles par l'observation; et dans le cas où ce contrôle ne serait pas favorable à ces affirmations, rapprocher alors les faits observés et dûment constatés des principes spiritualistes. Quelle surprise, a-t-il ajouté, pour les adversaires de notre méthode, si nous arrivions par elle à établir la réalité des principes spiritualistes, en améliorant les formules qui d'ordinaire les expriment! Et la science ainsi conçue, ainsi fondée, claire et pratique à la fois, ne constituerait-elle pas une excellente métaphysique, encore que moins altière et moins ardue? Mais, dira-t-on, pourquoi s'imposer tant de travail pour réfuter une doctrine qui n'a de nouveau que les phrases à l'aide desquelles elle a rajeuni le vieux matérialisme des écoles de l'antiquité? C'est, vous a dit notre collègue, que ces doctrines ont repris de nos jours une influence évidente et néfaste; c'est que, pour combattre l'erreur, l'homme doit s'armer tout d'abord de son intelligence et de sa liberté; c'est qu'en fait, et quoi qu'on dise, le matérialisme contempo-

rain est une doctrine nouvelle. S'appuyant sur des faits observés par des sciences naturelles dont il se dit la conséquence logique et nécessaire, il a développé dans une vaste et puissante synthèse les applications politiques et morales de cette affirmation que l'homme n'est autre chose qu'un animal, et que plusieurs de ces affirmations sont assez séduisantes pour flatter les passions contemporaines dont nous entendons à chaque instant les éclats. Voilà pour quelle raison M. Doublet a voulu tout d'abord examiner quelle est la place de l'homme dans la nature, et l'examiner en suivant pas à pas les doctrines de Huxley, un savant dont le nom fait autorité, un savant qui, grâce à la pleine liberté dont les mœurs publiques, mieux que les lois, autorisent dans son pays la manifestation de la pensée, a pu s'exprimer sans voile et sans réticence, et qui, s'il n'est pas matérialiste, a du moins accumulé dans son livre tous les arguments connus à l'appui de cette thèse que l'homme n'est rien qu'un animal d'organisation supérieure.

Malheureusement M. Doublet, par un scrupule exagéré selon nous, s'est arrêté presque au début de l'examen du livre, et s'est borné à vous exposer les arguments que la science matérialiste oppose à cette doctrine, assez accréditée même encore de nos jours parmi les spiritualistes, qu'entre l'organisation matérielle de l'homme et l'organisation matérielle des animaux supérieurs, il doit exister des différences profondes que la raison est tenue d'admettre alors même que les sens ne les percevraient pas. La tâche entreprise par M. Doublet ne doit point être abandonnée; et qu'elle se produise au nom de la pure logique, ou bien au nom de l'observation bien conduite, la réfutation des doctrines matérialistes incombe de droit à une Société qui s'in-

titula dès son origine : Société des Sciences morales.

De tout temps, la supériorité de l'homme sur tous les êtres animés a été reconnue et publiée, mais cette supériorité n'éclate nulle part ailleurs mieux que dans le privilége dont il est investi de les réduire en grand nombre à l'état de domesticité, et de les y réduire de telle sorte qu'il semble que ce soit leur condition naturelle et leur état de naissance. Voilà ce qui ressort du travail très complet que vous a lu M. Cougny sur l'histoire des animaux apprivoisés dans l'antiquité. Si le privilége de dompter les animaux féroces atteste une grande force physique et morale, servie par une habileté plus grande encore, il y a dans le privilége de convertir les autres en serviteurs dociles, intelligents, souvent même dévoués, un signe éclatant, un sceau particulier qui caractérise le roi de la création, mieux que son empire sur la matière inorganique et sur les forces brutales les plus rebelles en apparence et les plus insoumises.

M. Délerot vous a fait connaître les premières livraisons d'une nouvelle Encyclopédie, intitulée *Encyclopédie générale*. Les auteurs de cette publication (qui ne doit pas compter moins de 24 volumes in-4°) se proclament matérialistes et athées, et ils défendent leur sèche et étroite doctrine avec une sorte de ferveur amère et violente. C'est la première fois que l'athéïsme tente d'élever son monument encyclopédique. Quelle que soit l'issue de l'entreprise, elle aura toujours pour résultat utile d'attester, par un exemple frappant, la liberté philosophique de notre temps, et cette liberté profitera à la philosophie la meilleure ; car ce qui est le plus capable d'enlever de la force et de l'influence à la vérité, c'est la protection exagérée que la loi a si longtemps considéré comme un devoir de lui accorder.

Dans une autre séance, M. Délerot a montré comment la philosophie allemande contemporaine, alors même qu'elle croit rester fidèle à la tradition et à la doctrine de Hégel, dont elle est dérivée, ne laisse pas de s'en éloigner par un mouvement assez rapide et de tendre vers un spiritualisme assez élevé. Il vous a fait connaître notamment un livre de Léopold Scheffer intitulé *Bréviaire des Laïcs*, recueil de poésies gnomiques destinées à être lues et méditées tous les jours de l'année, et qui, par une grande élévation morale mêlée de tristesse et de résignation, participent à la fois de l'idéalisme de Hégel et du mysticisme de l'Orient.

M. de Sadous poursuit activement la traduction de l'important ouvrage de M. Grote : *Histoire de Platon et du platonisme*. De cette traduction, M. de Sadous a détaché, pour vous en donner lecture, deux importants chapitres consacrés l'un à l'Ion, l'autre au Phédon. Je ne puis m'arrêter sur ces lectures, mais tous ceux qui ne sont pas absolument étrangers aux lettres anciennes, savent que le disciple de Socrate a, dans ces deux dialogues (car le premier fut vraiment inspiré, s'il ne fut écrit par lui), abordé et peut-être résolu, malgré de rebutantes subtilités, les problèmes les plus ardus de l'esthétique, de la morale et de la psychologie.

Il n'est pas rare d'entendre répéter, et non pas seulement par des écoliers qu'importune parfois l'étude, que la connaissance du droit romain n'est bonne tout au plus que pour les historiens, pour les érudits de profession, enfin pour les rares adeptes du droit qui aspirent à devenir professeurs d'une science qui mériterait d'être reléguée dans la paléontologie. Ce n'est pas dans les rangs de notre Société que se rencontrent les exclusifs partisans de la science qu'on nomme *utilitaire*, un mot

aussi barbare que la chose ; et toutes les fois que des matières relatives au droit romain et à son histoire ont été abordées par quelques-uns d'entre nous, les auditeurs les moins familiarisés avec de tels sujets leur ont toujours prêté une oreille attentive. M. Thibierge l'a maintes fois éprouvé et notamment lorsque, rapprochant les textes des lois, les interprétations des jurisconsultes et les édits des prêteurs, il vous a retracé la vie du citoyen romain à tous les âges et dans toutes les conditions, depuis la loi des Douze Tables jusqu'à l'avénement des premiers empereurs.

Du reste, M. Thibierge ne s'est point servilement enfermé dans l'histoire du droit romain. Ainsi, il vous a retracé l'histoire de la basoche, et vous a dit quelles étaient ses relations légales ou traditionnelles avec le Parlement, avec le Châtelet et avec la Cour des comptes.

S'inspirant d'un livre intéressant, *les Misérables d'autrefois*, par M. Maurice de Prévost, il vous a esquissé l'histoire des gardes de commerce et présenté le tableau des anciennes corporations et des servitudes de toutes sortes qui pesaient sur la personne des compagnons et des apprentis, sans donner aux maîtres eux-mêmes aucune vraie liberté.

Si le terme de droit international est nouveau, la chose elle-même, Dieu merci, n'est point nouvelle, et, sous le nom de *droit des gens*, l'antiquité l'a connue et pratiquée. Mais s'il est dans la nature du droit d'être absolu dans la théorie, il faut bien reconnaître qu'il n'est point absolu dans l'histoire ni dans la pratique. Le droit des gens a donc varié selon les temps et sans doute doit varier encore, même dans la paix, jusqu'à ce que tout homme, au delà comme en deçà des frontières du pays où il est né, soit protégé dans sa personne, dans sa fa-

mille et dans ses biens par des lois universellement reconnues et acceptées ; il variera surtout dans la guerre, jusqu'à ce que prévale partout ce grand principe qu'en dehors de la lutte et partout ailleurs que sur le champ de bataille il n'est point d'ennemis, et que les peuples répudient universellement la vieille maxime issue du vieux brigandage : la guerre nourrit la guerre ; enfin il variera jusqu'à ce qu'il arrive à proclamer que toute guerre de conquête est immorale et impie, que chaque nation est souveraine chez elle, que toute guerre a besoin d'être déclarée pour devenir légitime, que toute violence gratuite et qui ne sert ni à l'attaque ni à la défense, mérite d'être flétrie et réprouvée, et que si la guerre offensive ne doit pas être absolument proscrite, ce n'est que dans les cas bien rares où elle ne serait offensive qu'en apparence, tandis que dans la réalité l'agresseur ne frapperait que pour ne pas périr. N'oublions pas toutefois qu'ici nous sommes sur un terrain des plus glissants, n'oublions pas que rarement à la guerre, l'agresseur manque de soutenir qu'il a été attaqué le premier et qu'on l'a mis dans le cas de légitime défense. Admettons, si l'on veut, que le mensonge soit un hommage rendu à la vérité, comme l'hypocrisie un hommage qu'on rend à la vertu ; mais avouons en même temps que c'est là un bien stérile hommage, et qui ne mérite pas d'être estimé à un prix trop haut.

On ne saurait nier que les tendances de la législation, en ce qui concerne les relations des ouvriers et des patrons, deviennent de jour en jour plus libérales, et que toutes les obligations, toutes les distinctions par lesquelles l'ouvrier était subordonné au patron tendent à disparaître. M. d'Urclé vous a soumis quelques considérations touchant la législation qui régit actuellement

le livret ; il vous a dit l'origine du livret, et les avantages incontestables qu'il peut offrir, comme aussi les gênes de toute sorte auxquelles il assujettit les porteurs et les patrons eux-mêmes ; enfin il vous a énuméré les conséquences probables qu'entraînerait l'abolition demandée de l'article qui l'impose.

Les théories économiques développées par M. Louis Blanc dans la collection de ses lettres publiées successivement dans un recueil périodique, ont été pour M. d'Urclé l'objet d'un examen et d'une critique développée, dans laquelle, sans contester la sincérité de l'auteur ni son amour du bien, il a combattu plusieurs de ses doctrines comme erronnées et comme résultant de cette opinion déjà soutenue avant lui, que l'homme est né bon et qu'il n'est dépravé que par la société. M. d'Urclé, sans méconnaître les bienfaits de l'association lorsqu'il s'agit de secourir le malheur, et tout en exprimant le désir que les progrès incessants de l'esprit d'association rendent l'aumône de moins en moins utile et nécessaire, s'est refusé à ratifier la condamnation absolue dont l'a frappée M. Louis Blanc. Sous la réserve de ces critiques, il a signalé, comme une œuvre des plus remarquables, la peinture des mœurs anglaises envisagées à tous les degrés de l'échelle sociale.

Un chasseur s'est mis en règle avec la loi; il est muni de son permis bien et dûment délivré moyennant le droit exigé par le fisc ; il ne chasse que sur son terrain, ou s'il chasse sur le terrain d'autrui, il s'est pourvu d'avance de l'autorisation du propriétaire; mais le gibier, qui ne connaît pas ces distinctions, agit parfois comme s'il les connaissait et se dérobe en fuyant dans un lieu d'asile interdit au chasseur; puis la meute, ignorante du droit, franchit les limites conventionnelles, et la responsabilité

du délit commis par Miraut ou par Rustaud peut retomber sur son maître. De là des contestations, des litiges, des appréciations délicates où il faut bien que le juge fasse acception du cas et de l'espèce, et auxquels s'applique dans toute sa vérité la célèbre maxime : *summum jus, summa injuria*. M. Rudelle a traité de la législation ou plutôt de la jurisprudence applicable dans ces cas fort divers, où tantôt l'intention suffit à justifier, tantôt n'est pas un motif suffisant d'excuse.

Vous n'avez point oublié les recherches laborieuses que s'est imposées M. Jeandel, en associant ses efforts aux hommes qui ont voulu obtenir la réhabilitation judiciaire de Lesurques. Vous savez aussi comment le législateur, modifiant la loi qui ne permettait pas la réhabilitation des condamnés après leur décès, a récemment ouvert à la réhabilitation une porte jusque-là fermée ; mais vous n'ignorez pas non plus, et M. Jeandel vous l'a exposé dans une dernière communication, comment cette porte, à peine ouverte pour la mémoire de Lesurques, s'est aussitôt refermée, les magistrats ayant déclaré que les deux arrêts qui avaient condamné Lesurques et Dubosc n'étaient point inconciliables, seul cas dans lequel l'instance en révision de l'un des deux aurait pu être favorablement accueillie et valablement ouverte.

M. d'Urclé vous a lu, mais sans vous en faire connaître l'auteur, un mémoire considérable concernant l'organisation de l'enseignement en Allemagne, et spécialement de l'enseignement supérieur. A l'occasion de cette lecture, une discussion importante s'est engagée touchant la part de liberté dont jouit l'enseignement sur la rive droite du Rhin, liberté beaucoup moins grande en pratique qu'en théorie, comme l'ont démontré de récents et mémorables exemples.

M. l'abbé Barranger a continué de vous envoyer sur les résultats des fouilles exécutées à Villeneuve-le-Roi et dans les environs, des notices qui, sans se rattacher toujours spécialement à la nature de nos travaux, tendent toujours vers le même but : montrer que les rives de la Seine, dans cette partie de notre département, renferment en bien plus grand nombre qu'on ne le sait et qu'on ne le croit généralement, des vestiges importants des populations celtiques qui les habitaient avant la conquête romaine.

Vous devez à M. l'abbé Grimot, correspondant du ministère de l'Instruction publique, une notice sur une statue de la Vierge assise, nommée la Diége, intéressante pour l'art et pour la religion, laquelle paraît dater du XII[e] siècle, et qui, après avoir longtemps décoré la chapelle du Petit-Villetain, à Jouy-en-Josas, a été restaurée depuis peu et transportée dans l'église paroissiale.

Appelé dans le département de la Nièvre par les nécessités de sa profession, M. Digard a profité de son voyage pour visiter le Morvan, contrée si peu connue et pourtant si digne de l'être, et surtout pour visiter l'abbaye de Vézelay et vous en présenter la monographie. Je ne saurais entrer dans les détails historiques ni dans l'étude architecturale à laquelle s'est livré notre collègue, et je me bornerai à vous rappeler qu'entre toutes les abbayes célèbres du moyen âge, l'histoire de l'abbaye de Vézelay est celle qui fait le mieux connaître les croyances, les mœurs et les passions de cette époque.

Deux notices sur l'hôtel-de-ville de Montauban et sur l'histoire des corporations professionnelles de cette ville, vous ont été adressées par M. de Vals, l'un de nos correspondants, et elles ont fourni à M. Cougny le sujet d'une communication qui a corroboré sur plus d'un point

l'étude de M. Thibierge sur les gardes de commerce en particulier et sur les anciennes corporations en général.

Les mémoires des sociétés savantes de Caen, de Saint-Quentin, de Moulins et de Reims, ont fourni à MM. Anquetil, Noël, Cougny et Chardon, l'occasion de plusieurs rapports que je dois me borner à indiquer, en vous rappelant toutefois d'une façon toute spéciale, deux travaux fort importants étudiés par M. Chardon, l'un concernant le célèbre pape Gerbert, l'autre la tenue des états généraux de Reims.

Longtemps on a cherché inutilement quel était le nom de ce personnage tant de fois cité dans l'histoire, tant de fois illustré par le drame et par le roman, l'Homme au masque de fer. Vous n'avez point oublié qu'un jeune historien, déjà connu par d'importants travaux, déclarait officiellement, il y a un an, qu'il avait trouvé le mot de l'énigme, et par un acte authentique se faisait pour ainsi dire délivrer un brevet d'invention. Après avoir longtemps gardé son secret et tenu le public en haleine un peu à la façon d'un romancier de feuilleton, M. Topin a rompu le sceau et divulgué le mystère. Notre collègue, M. d'Urclé, l'a suivi pas à pas dans sa marche un peu lente et dans le labyrinthe de ses explorations ; et peut-être avez-vous pensé que les découvertes faites par le voyageur dans le cours de ses pérégrinations, n'offrent pas un moindre intérêt de curiosité que la découverte suprême. Telle m'a paru du moins l'impression faite sur vous par chacune des communications de notre futur président.

En vous faisant connaître un certain nombre de pièces extraites des archives déposées à la Bibliothèque de la ville, archives dans lesquelles il a si utilement puisé pour faire de l'*Histoire de Versailles* le livre à la fois si savant et

si attrayant que vous connaissez tous, M. Le Roi vous a fait entrevoir que dans la mine il reste d'importants filons à exploiter, et qu'à côté de l'histoire de la ville, il y a place pour l'histoire du domaine royal et de ses vastes dépendances ; place pour l'histoire des palais et des châteaux voisins, les uns encore debout, les autres démolis, qui formaient autant de satellites autour de la demeure du grand roi : histoire politique où les plus graves événements se mêleraient aux plus étranges puérilités ; histoire littéraire et philosophique où l'on verrait se mêler et se combattre l'influence de la cour et l'influence de la ville ; histoire artistique où l'on verrait les modes, les goûts et les systèmes se succéder avec une singulière mobilité ; enfin histoire économique et financière où se trouveraient groupés, comme à souhait, tous les abus et toutes les gênes sous lesquelles se débattaient les populations ruinées ou molestées par d'intolérables priviléges.

Un de nos correspondants, M. Dramard, a entrepris un travail ou, pour mieux dire, une monographie des plus importantes concernant l'histoire de la Révolution dans Seine-et-Oise. Vous n'ignorez pas que les parties de l'*Histoire de Versailles*, relatives à cette époque, ne sont pas la portion la moins curieuse et la moins instructive du beau travail de M. Le Roi. L'épisode que M. Dramard a traité à fond, et qui fait l'objet d'un mémoire très étendu, se rapporte à la disette qui sévit dans toute la France, et surtout dans notre département pendant les premières années de la Révolution. Cette disette et les scènes de désordre et de violences qui l'accompagnèrent dans les villes et dans les campagnes, réagirent plus qu'on ne le croit ordinairement sur l'état des esprits, et, avec l'invasion étrangère, ne furent pas une des moindres causes de ce sombre fanatisme qui engendra la

Terreur. Le mémoire de M. Dramard ne s'analyse pas, mais vous jugerez sans doute que cette page historique appartient de droit à vos archives, et que sa place est marquée, à côté des ouvrages de même nature, dans le 9e volume de vos Mémoires.

L'historien Florus est quelque peu dédaigné de notre siècle éminemment critique ; il était plus goûté et plus équitablement apprécié, je crois, au temps de Bossuet et de Corneille. Précepteur de Monsieur frère de Louis XIV, et même pendant un an précepteur de celui-ci, La Mothe-Le Vayer assignait à son royal élève le texte du vieil historien comme exercice de traduction, et c'est de cette traduction, conservée, corrigée sans doute par le maître et imprimée par ses soins, que M. Noël vous a entretenus comme d'un curieux vestige d'un passé qui, sous toutes ses faces, nous apparaît aujourd'hui plus lointain qu'il n'est vieux.

M. Noël, qui tout à l'heure vous parlera du vrai caractère de l'éloquence, vous a exposé quelle est la nature du pathétique de Démosthène, et, par des exemples empruntés particulièrement au célèbre discours sur la couronne, il vous a montré que, si ce grand orateur excelle surtout par la trame serrée et par la rigueur de son raisonnement, il ne faudrait pas conclure de là qu'il ne fait point appel à la passion proprement dite, et qu'il n'a d'autre but que de convaincre son auditoire.

Un traité de rhétorique et un traité de mythologie, par M. Ordinaire, ont été étudiés devant vous par M. Délerot avant que l'auteur fût devenu notre collègue. Je regrette que cette circonstance m'oblige à cette simple mention, et m'interdise le plaisir de répéter ce que M. Délerot avait eu la bonne fortune de pouvoir vous dire.

De quel Caton parle Virgile, et quel est l'illustre Romain qu'il nous représente comme dictant des lois aux mânes des hommes vertueux qui, dans les Champs-Elysées, attendent le moment de renaître à la vie ? Est-ce, comme l'a dit Servius, un ancien, est-ce le premier des deux personnages qui ont illustré ce grand nom ? Est-ce le second, est-ce celui-là même dont Horace, sous Auguste, célébrait la fière indépendance et le noble trépas ? Le doute est permis : M. Noël, d'accord avec plusieurs d'entre vous, a penché pour Caton l'Ancien ; d'autres, et je suis moi-même de ceux-là, persistent à penser qu'il s'agit ici de Caton d'Utique, et que Virgile n'a pas sans intention rassemblé dans la même période Catilina le conspirateur, et l'austère Caton dont la sentence entraîna les sénateurs et prévalut sur la clémence, intéressée peut-être, mais en réalité bien plus politique de César.

Vous devez à M. Délerot une importante étude biographique et littéraire sur l'un des plus beaux génies dont l'Allemagne s'honore : l'auteur de *Guillaume Tell* et de la *Guerre de Trente ans*. Le même sujet avait déjà été abordé par l'un de nos concitoyens qui, depuis.... distrait par d'autres soins, avait laissé son étude incomplète : il est bon que des travaux de ce genre soient repris, car il y a toujours à moissonner dans le champ de la critique littéraire ; et d'ailleurs ne fit-on que reproduire les mêmes jugements (et il le faut bien, si l'on ne veut tomber dans le paradoxe), ces jugements se teignent toujours de la couleur de l'époque, et l'identité même des appréciations laisse encore apparaître tout entière l'originalité du critique et du juge.

L'Allemagne rassemble avec un soin pieux les reliques d'un autre grand écrivain. Le recueil de la correspon-

dance de Gœthe vient de s'enrichir d'un nombre considérable de lettres écrites par lui dans sa première jeunesse, alors, si je puis m'exprimer ainsi, qu'il était plus homme et moins dieu, et vous avez pu reconnaître avec M. Délerot, qui vous en a lu d'importants fragments traduits par lui, que Gœthe ne peut que gagner, en France et en Allemagne, a être mis en relation plus directe et plus intime avec ses lecteurs. On est parfois choqué de rencontrer un écrivain là où l'on cherchait un homme; on est heureux de trouver un homme là où l'on ne croyait avoir affaire qu'à un écrivain.

Un livre nouveau, *Sonnets et eaux fortes*, publié par Alph. Lemerre, a été analysé et étudié par M. Montalant. Dans ce recueil, composé de quarante sonnets et d'autant d'eaux fortes, œuvre de quarante auteurs et de quarante artistes différents, vous avez salué les noms de deux poètes versaillais, M. Arm. Renaud et M. E. Deschamps.

Musettes et clairons, tel est le titre donné par M. Ach. Millien à un recueil de poésies dont il vous a fait hommage, et dont M. Cougny vous a rendu un compte très favorable, malgré quelques réserves et quelques restrictions qui ne vous ont point empêchés d'admettre avec empressement l'auteur au nombre de vos correspondants.

Quatre pièces de théâtre nous ont été analysées par quatre de nos collègues; et chacune de ces études a provoqué quelques-unes de ces discussions animées qui jaillissent toujours parmi nous du choc des opinions et de la diversité inévitable des goûts.

Une pièce qui a fait plus de bruit qu'elle n'a obtenu de succès, *Séraphine*, a été pour M. d'Urclé l'objet d'un examen très attentif, empreint d'une juste sévérité. Il a paru à M. d'Urclé qu'aucune assimilation ne peut être

établie entre le chef-d'œuvre de Molière et la pièce de M. Victorien Sardou : si Tartufe est l'hypocrite, on ne saurait dire que Séraphine soit la fausse dévote, et la conception du principal personnage choque toutes les vraisemblances; enfin les traits multipliés et quelquefois heureux d'un esprit qui n'est pas toujours de bon aloi ne sauraient, aux yeux de M. d'Urclé, racheter le vice irrémédiable d'une intrigue fondée sur une obstination que l'esprit ne saurait admettre.

M. Noël vous a entretenus de la comédie de M. Ed. Cadol, *les Inutiles*, et vous a signalé les traits frappants de ressemblance qui obligent malgré lui le spectateur à se rappeler la *Philiberte* de M. Emile Augier.

M. Digard vous a entretenus du *Passant*, de M. Coppée, et tout en louant l'intention du poète, tout en rendant justice à des scènes bien conçues, et surtout à des vers bien frappés, il a regretté que cette esquisse, œuvre d'un talent très réel, ne fût pas dans toutes ses parties exécutée avec assez d'élégance et de correction.

Enfin M. Cougny vous a entretenus de *J. Strenner*, première œuvre dramatique d'un tout jeune homme, promesse ou plutôt gage d'un bel avenir, annoncé déjà par de saines productions, pourvu que le destin veuille bien et de bonne heure pourvoir le neveu d'Emile Augier de ces censeurs que Despréaux nomma si sagement « d'utiles ennemis. »

Vous devez à M. Ch. Gueullette, un de ces absents qui savent ne point se laisser oublier, quatre nouvelles de genre différent, mais toutes écrites dans un style tempéré qui contraste étrangement avec les violences et les brutalités à la mode : 1° *Une Course nocturne*; 2° *la Fiancée de Ploernel*; 3° *Souvenir*; 4° *l'Ecuyer de ma tante*.

Au nom de M. Legrelle, un de vos lauréats et de vos

correspondants, M. Délerot vous a lu la traduction en vers français des scènes les plus dramatiques et les plus intéressantes de l'*Iphigénie* de Gœthe.

M. Cougny vous a communiqué la traduction en vers français d'une jolie scène du *Rudens* de Plaute, laquelle rappelle par le fonds et par plus d'un trait le chef-d'œuvre de La Fontaine : *la Laitière et le Pot au lait.*

Vous devez à M. Courteville deux pièces intitulées : *le Sommeil d'un enfant* et *la Recherche du bonheur;*

A M. Lafosse, un de nos correspondants que la poésie ne dédaigne pas de visiter dans un bureau de percepteur, une nouvelle fable intitulée : *le Singe libre penseur;*

A M. Montalant-Bougleux six pièces d'inégale importance, savoir : 1° une *Epître à M. Jehotte,* le célèbre statuaire liégeois, à l'occasion de son Caïn et de la médaille qui, sur ses deux faces, reproduit d'un côté l'œuvre, de l'autre l'image de l'artiste; 2° *la Maison neuve;* 3° un apologue intitulé : *la Main droite et la Main gauche,* dédié à votre Secrétaire et dont la lecture terminera cette séance; 4° *Homme ou Singe,* pièce évidemment inspirée par les débats, dirai-je anthropologiques ou plutôt pithécologiques autour desquels il s'est fait trop de bruit; 5° la traduction en vers français du brillant préambule du poème de Claudien contre Rufin : *Sæpe mihi dubiam* etc., cette virulente invective, à laquelle il n'a manqué que d'être écrite sous le règne du favori; 6° enfin des couplets composés pour un banquet qui réunissait les membres anciens et les membres actuels de notre tribunal de commerce, lequel a compté notre collègue parmi ses plus dignes et ses plus laborieux présidents.

Enfin d'autres couplets, composés pour le banquet de la Société amicale des anciens élèves du lycée de Ver-

sailles, vous ont été lus par votre Secrétaire perpétuel; et ce double exemple vous a rappelé que, si nous ne chantons plus dans ces banquets de Ville-d'Avray dont la tradition s'est perdue, nous ne laissons pas d'écouter encore avec un bienveillant intérêt des chants inspirés par un même sentiment de cordiale confraternité.

RAPPORT sur le prix Caron, par M. G. DOUBLET, Membre titulaire.

La vertu ne consiste pas toujours dans des actions héroïques ; mais le plus souvent elle se rencontre dans les actions de la vie ordinaire, là où le devoir a été accompli avec persévérance, quelles que soient les difficultés, fallût-il le dévouement, le sacrifice de soi-même. Voilà pourquoi elle mérite les éloges les plus sympathiques, mais aussi discrets, car la vertu ne va pas sans la modestie, et elle se trouble à la pensée d'être l'objet d'un triomphe public. Pourtant il me faut bien dire pourquoi la Société des sciences morales pense en trouver un exemple accompli dans la demoiselle Jeanne-Antoine Bourgeois.

Jeanne-Antoine Bourgeois est une domestique qui, à quarante-huit années de bons et loyaux services dans la même famille, joint de véritables actes de dévouement.

Entrée bien jeune encore dans une grande exploitation agricole, en contact avec de nombreux ouvriers, elle sut tout de suite y faire respecter et aimer la pureté de ses mœurs.

Elle suivit sa maîtresse lorsqu'elle se retira à Sézanne. Une longue et douloureuse maladie vint alors éprouver celle-ci et exigea dix-huit mois de soins continuels. La demoiselle Bourgeois les donna jour et nuit, et, ne voulant pas auprès de son lit ces changements de personnes qui fatiguent tant les malades, elle resta dix-huit mois fidèle à son poste, se refusant tout sommeil. Dieu, qui lui donna cette force, lui donna aussi le bonheur de voir sa maîtresse se rétablir.

Les fatigues extrêmes que la demoiselle Bourgeois avait éprouvées, lui causèrent une maladie grave et lui firent perdre un œil usé par cette longue insomnie.

Cependant sa maîtresse eut encore besoin de ses soins dévoués, car sa santé resta toujours chancelante, et lorsqu'elle eut à quatre-vingts ans le malheur de perdre sa fille, ses facultés affaiblies s'éteignirent et elle revint à l'enfance. Ce fut une nouvelle occasion pour la demoiselle Bourgeois de manifester son dévouement : pendant dix années environ que dura cet état de sa maîtresse, elle ne la quitta pas un instant ; quoique fort pieuse, elle ne voulait pas même être relevée de sa vigilance pendant les heures des offices : soignant sa maîtresse, elle était, disait-elle, aussi près de Dieu qu'à l'église. Et cependant ils sont bien pénibles les soins qu'exigent des personnes en cet état ! Il faut veiller sur elles comme sur les vrais enfants, et avec quelle patience pour des violences qu'il n'est pas plus facile de calmer, pour des caprices qu'il n'est pas plus facile de satisfaire que de raisonner !

En mourant, sa maîtresse laissait une amie malade et impotente auprès de laquelle la demoiselle Bourgeois s'établit pour lui continuer jusqu'à sa mort ses soins affectueux. C'est alors seulement qu'elle consentit à prendre sa retraite à Versailles dans la famille de sa

maîtresse, auprès de la veuve d'un ancien juge de paix de cette ville, Mme Oudet.

Pouvions-nous mieux employer le prix fondé par la libéralité du vénérable abbé Caron? En ratifiant notre décision par vos applaudissements, Mesdames et Messieurs, vous en mettrez la valeur plus en rapport avec la vie que nous avons voulu honorer ce soir.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 1869

Discours prononcé par M. Henri D'URCLÉ, Président titulaire.

Messieurs,

Avant de prendre possession de ce fauteuil, je tiens à vous exprimer les sentiments de reconnaissance profonde que j'éprouve pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos séances. J'en suis d'autant plus touché que j'y avais moins de titres, et je m'expliquerais difficilement votre choix, si je ne connaissais toute la bienveillance à laquelle vous m'avez habitué depuis si longtemps, et dont vous me donnez aujourd'hui une si grande preuve. Je serais même, permettez-moi de vous le dire, un peu effrayé de la tâche que vous voulez bien me confier, si je ne comptais sur vous pour suppléer à tout ce que je ne puis vous offrir. Vous êtes presque tous, mes chers collègues, mes aînés par l'âge; vous l'êtes tous certainement par le talent et le savoir, et vous m'appelez cependant à vous présider. Je crains vraiment que votre indulgence ne vous ait trop fait présumer de mes forces. Il me semble qu'au milieu de vous, où je suis heureux de retrouver

ceux qui ont été et qui sont toujours mes maîtres, il m'appartient moins de donner une direction que d'en recevoir une de vous tous. Mais heureusement, et c'est ce qui me rassure un peu, il n'y a pas de direction à donner ici. Personne n'en a besoin, en effet; tout va de soi parmi nous, simplement, facilement. Notre Société a ses traditions déjà faites et déjà longues, et j'aime à penser qu'à cette place je n'aurai qu'à m'en inspirer et à les suivre : c'est à cela du moins que j'appliquerai mes efforts, et dans cette tâche j'espère bien que notre excellent Secrétaire perpétuel ne me refusera pas l'appui qui m'est si nécessaire, de sa vieille expérience : d'avance et pour toutes choses, je réclame ses conseils de son dévouement si connu à notre Société.

Messieurs, je succède ici à quelqu'un que je ne remplacerai pas; croyez bien que personne n'en est plus convaincu que moi-même. Tous nous avons vu à l'œuvre M. Délerot, et je suis certain de répondre à un sentiment unanime, en rendant hommage au tact exquis, à l'esprit de courtoisie et de mesure qu'il a montré en nous présidant. M. Délerot n'est pas seulement l'écrivain que vous savez, le critique fin et délicat que nous applaudissions il y a huit jours et à qui nos Mémoires devront de ravissantes pages sur les panégyristes de Versailles; c'est, permettez-moi cette expression, dont j'espère que sa modestie ne s'offensera pas, un *charmeur;* il possède au plus haut point un don précieux entre tous, celui d'une affabilité parfaite. Il nous a présidés, on peut le dire, sans que nous nous en doutions, provoquant et dirigeant à la fois la discussion, contredisant souvent quelques-uns d'entre nous, et en même temps nous enchantant tous par sa parole simple, douce et pleine d'onction. Non-seulement en l'écoutant nous ne

pensions pas au Président, mais nous oubliions même le contradicteur. L'amabilité, dont il a le secret, semblait cacher toutes les dissidences. Aussi comme la controverse est facile dans ces conditions! La cordialité tient lieu d'accord, et on s'applaudit presque, alors même qu'on se combat le plus.

Cette qualité précieuse, cette affabilité si grande, que j'aime à louer dans notre ancien Président, ne rend pas seulement la discussion agréable, mais encore elle la rend utile; et c'est là ce que nous devons rechercher avant tout. Ce n'est pas en effet pour le stérile plaisir d'une contradiction sans but que nous venons ici : c'est pour nous éclairer les uns les autres par la communication de nos idées et de nos travaux; or la discussion qui est, on peut le dire, la pierre de touche et le criterium de toutes les œuvres, la discussion n'est convenable et profitable que sur le terrain où M. Délerot a su le maintenir toujours, celui d'une mutuelle et confraternelle déférence.

La discussion, Messieurs, est certainement l'âme d'une Société comme la nôtre, et je serais heureux, quant à moi, de pouvoir contribuer à en conserver le goût parmi nous. Elle excite cependant certaines défiances qui sont souvent très vivaces. C'est ainsi que j'ai entendu dire quelquefois que la discussion ne sert à rien; d'aucuns prétendent même que, loin de faire changer personne d'opinion, elle n'a d'autre effet, le plus souvent, que d'enraciner chacun dans ses idées; qu'en un mot elle maintient les divergences et en suscite même, loin de les faire disparaître et de les écarter jamais. C'est là un reproche injuste, contre lequel je vous demande la permission de protester. Ce n'est pas seulement au moment où la discussion se produit qu'il faut la juger. C'est

quand elle est close qu'elle est peut-être le plus féconde en résultats excellents. Chez tous en effet, aussi bien chez ceux qui y ont pris part que chez ceux qui n'en ont été que les témoins, elle provoque la réflexion et l'étude, et dans le travail solitaire de la pensée rentrant en elle-même pour chercher à se mieux connaître, tous les changements utiles et possibles s'accomplissent. Sans doute tous les dissentiments ne s'effacent pas, mais tous les préjugés au moins peuvent disparaître, et c'est beaucoup. Ce qui divise les hommes, ce ne sont trop souvent que des malentendus, et les malentendus ne résistent pas à une discussion loyale et modérée. La discussion a ainsi le privilége, quand elle demeure dans les limites de la bonne foi et de la courtoisie, de rapprocher, sinon d'accorder, ceux qui se combattent. Et ne croyez pas, messieurs, que je veuille soutenir là un paradoxe : rien n'est plus exact ni plus vrai. Quand une discussion est sérieuse et bien conduite, elle profite toujours à ceux qui ne recherchent que la vérité : si stérile qu'elle puisse être, elle met leur sincérité en évidence : elle nous oblige ainsi à une sympathie mutuelle. Tous en effet, quelles que soient les divergences qui nous séparent, nous sommes animés par une même passion, l'amour de la vérité? C'est cette passion qui fait naître à la fois nos discussions et qui les modère, qui les suscite et qui les ennoblit. Sur ce terrain commun à tous les esprits élevés, nous pouvons nous combattre sans crainte, assurés que nous sommes que, si nous y trouvons des adversaires, nous n'y rencontrerons jamais d'ennemis.

Il va sans dire que je ne fais ici l'éloge que d'une discussion sérieuse et modérée. Que faut-il donc pour qu'une controverse ait ce double mérite? Il me semble

que deux conditions sont nécessaires : dans toute discussion, il y a en effet deux écueils à éviter : le premier est l'esprit de scepticisme, le second est l'esprit d'intolérance.

J'entends d'abord par le scepticisme dans la discussion, l'amour de la discussion pour elle-même. Une discussion n'est utile que quand elle a pour but ou le bien à défendre ou la vérité à rechercher; hors de là, toute controverse est vaine et funeste. Pour avoir le droit d'élever une contradiction quelconque, il faut pouvoir justifier d'une conviction sincère. La conviction, c'est l'âme de la parole : quand la parole ne fait écho à aucune croyance, elle n'a droit à aucun respect : elle n'est bonne qu'à amuser ou à irriter. Voilà comment le scepticisme est pour la discussion un écueil : il lui enlève sa raison d'être et son but. Une discussion doit toujours être un combat, combat pacifique, sans doute, où aucune autre haine ne doit nous animer que celle du mal et de l'erreur, mais où c'est un devoir pour nous de dépenser tout ce que nous avons dans l'âme d'ardeur, d'énergie et de foi. Quand la foi nous manque et que le scepticisme nous guide, ce qui devrait être une lutte honorable et féconde n'est qu'un tournoi de mots sonores où la pensée, emprisonnée comme un écureuil dans une cage, ne peut que s'épuiser en efforts ridicules et impuissants.

Mais si le scepticisme est à craindre, l'intempérance d'une foi trop ardente ne l'est pas moins. Dans toute discussion la modération est un devoir, et un devoir, ce semble, bien naturel et bien facile à remplir. Comment s'irriter et pourquoi s'indigner en effet contre ceux qui nous contredisent et que l'on combat? Parce qu'ils résistent à la vérité? Mais où donc l'accord est-il assuré *ici-*

bas, et quelle est la vérité, même la plus évidente pour nous, la plus certaine, la plus incontestable, qui pour d'autres ne se trouve obscurcie et douteuse? Il faut être bien ignorant de ce que la recherche de la vérité la plus simple coûte quelquefois de labeur à l'âme humaine, pour s'aigrir jamais contre ceux qui se trompent; loin de nous irriter contre eux, nous devrions éprouver un sentiment tout contraire, et, quoi qu'il en soit, nous leur devons au moins le respect, car la sincérité, même dans l'erreur, y a droit, et c'est le devoir de la charité la plus stricte de croire toujours à la bonne foi. La tolérance n'est ainsi que la charité de l'esprit : elle est une marque de déférence et d'égards que nous devons à tout adversaire de nos idées.

J'ajoute que, dans la discussion, la tolérance réciproque pour les opinions adverses est à la fois la garantie et la condition de la liberté. Ce n'est en effet qu'avec la modération dans la parole, la convenance dans la pensée, surtout avec la courtoisie la plus cordiale et la plus franche envers ceux que nous combattons, que toutes les opinions peuvent se produire, et vous le savez, Messieurs, c'est la liberté même des discussions qui en fait l'utilité et l'intérêt.

Mais ici toutes ces considérations sont superflues et je les abrége. La tolérance, la modération, la courtoisie vous sont habituelles. Elles sont de tradition dans notre Société, et je n'ai eu qu'à me souvenir des preuves nombreuses que vous m'en avez données, pour comprendre ce qu'une discussion doit toujours être.

Maintenant, Messieurs, vous parlerai-je de l'objet même de nos pacifiques débats? Que de sujets nous pouvons aborder ici! Que de questions intéressantes sollicitent nos études! Le programme de nos travaux est aussi

large qu'on peut le tracer ; en comprenant tout ce qui est du ressort des sciences morales, en n'excluant que les questions trop irritantes de la religion ou de la polique, il ouvre à l'initiative de chacun de nous un champ immense. Tous, dans la mesure de nos forces, profitons-en ; descendons dans la lice et ne négligeons pas une occasion d'exposer, de rechercher et de défendre ce qu'en tout ordre de choses nous croyons bon et juste. Travailler c'est lutter, et c'est l'honneur de la vie de lutter sans cesse et partout, pour le vrai contre le faux, pour le bien contre le mal.

Dans nos travaux hebdomadaires, nous pouvons nous occuper de littérature, d'histoire, d'économie politique, de philosophie. La littérature est l'école du bon goût et du bien dire. Que d'enseignements utiles à tous égards nous pouvons tous lui demander ! Que de leçons aussi à tirer de l'histoire, ce vaste procès de tout ce qui n'est plus, procès chaque jour plaidé, jamais fini ! C'est l'une des gloires de notre siècle d'avoir mis en honneur le culte de l'histoire : jamais en effet le passé n'avait été fouillé, étudié, comme de nos jours ; mais dans ce passé, si longtemps défiguré par les préjugés et les passions, que de choses encore à vérifier, à découvrir, à expliquer ! En économie politique, le nombre des questions à résoudre n'est pas moindre, et il est plus opportun que jamais de porter la lumière dans cette science ; à nous de contribuer à en propager les leçons et à en élucider les problèmes. Enfin ai-je besoin de vous dire l'importance de la philosophie ? Les questions qu'elle embrasse sont, pour ainsi dire, brûlantes d'intérêt. Ne craignons pas, Messieurs, de les soulever ici. Dans une Société des sciences morales, la philosophie doit avoir la première place, car, entre toutes les sciences humaines, c'est la

première et la plus élevée ; elle porte toutes les autres dans son sein fécond.

Puisque j'ai parlé de philosophie, permettez-moi ici d'exprimer un vœu. Notre honorable collègue, M. Doublet, a exposé, l'an passé, dans une suite de communications du plus haut intérêt, les objections du matérialisme contemporain contre la philosophie spiritualiste. Nous attendons la suite de ce travail, et je me joins à notre excellent Secrétaire perpétuel pour la réclamer. Les objections qu'a exposées M. Doublet ne peuvent pas rester sans réponse. Et d'ailleurs quels motifs pourraient lui fermer les lèvres ? Quelque système philosophique qu'il défende, il sait bien que, pour s'exposer à être contredit, il n'est pas moins sûr d'être écouté toujours avec autant de déférence que de plaisir.

Vous le voyez, Messieurs, ce ne sont pas les sujets d'études qui nous manquent ; le nombre des questions qui sont de notre compétence nous embarrasserait bien plutôt ; mais il ne faudrait pas que ce fussent les ouvriers qui nous fissent défaut. Or malheureusement, et je crois devoir le dire, nous ne sommes pas toujours assez nombreux. Orateurs et auditeurs sont rares quelquefois, et si mes souvenirs sont fidèles, nous avons eu même des séances où l'ordre du jour n'était pas suffisamment rempli. Qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir. Rivalisons tous d'exactitude, et ne manquons cette année à aucun de nos rendez-vous. Faisons plus et mieux : amenons de nouveaux membres. Que chacun de nous fasse des prosélytes pour notre Société, et cherche à augmenter le nombre de nos collègues.

Messieurs, à défaut de talent d'aucune sorte, je ne puis mettre à votre service que le zèle de ma bonne volonté ; au moins je puis dire qu'il vous est acquis et as-

suré. Tout mon désir serait de contribuer à entretenir la vie dans notre Société ; mais, pour atteindre ce but, il me faut l'appui de vos conseils et de votre indulgence ; je vous le demande, Messieurs, en vous renouvelant l'expression de ma gratitude pour l'honneur immérité que vous m'avez fait de me placer à votre tête ; croyez bien que le souvenir d'un tel honneur me sera toujours précieux à garder.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er SEPTEMBRE 1870

N. B. La date placée à la suite du nom d'un *Titulaire* indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre.

PRESIDENTS D'HONNEUR :

M. CORNUAU, G. O. ✻, Préfet de Seine et-Oise.
M. PLOIX, ✻, Maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES :

MM.

1834. LE ROI, ✻, bibliothécaire de la Ville, fondateur.
1836. Eugène DE BOUCHEMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur (1834).
— MONTALANT-BOUGLEUX, ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, fondateur (1834).
1837. PLOIX, ✻, conseiller général, maire de Versailles (1835).
— ANQUETIL, ✻, inspecteur de l'Académie (1836).
1838. Comte LOZ DE BEAUCOURS, ✻, officier supérieur en retraite (1836).
1842. Charles VATEL, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Paris (1841).

MM.

1842. V. LAMBINET, juge au Tribunal civil (1841).
1849. FONTAINE, ✻, peintre d'histoire, professeur à l'École spéciale militaire (1847).
1857. Eud. SOULIÉ, ✻, conservateur des Galeries historiques (1856).
— Léon BOUGLEUX, juge au Tribunal de Commerce (1841).
1858. JEANDEL, avocat (1857).
1859. COUGNY, professeur de seconde au Lycée (1858).
1860. Aug. MONTALANT, chef du bureau de la comptabilité à la Mairie (1858).
— AUGER, agréé près le Tribunal de Commerce (1859).
1861. DIGARD, avocat à la Cour impériale de Paris.
1862. Emile DESCHAMPS, ✻, homme de lettres (1861).
1863. H. DURAND DE LAUR, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Versailles (1862).
— CHARDON, rédacteur à la Direction générale de l'enregistrement (1861).
— LACOMBE, homme de lettres (1860).
— GUEULLETTE, attaché au Ministère des Finances (1861).
— D'URCLÉ, *idem.* (1861).
— Th. RUDELLE, substitut du Procureur impérial, à Rambouillet (1861).
— Fr. BARRÉ (1862).
— COURTEVILLE, commissaire-priseur (1862).
1864. NOEL, ✻, professeur de rhétorique au Lycée (1864).
1865. DE SADOUS, professeur de troisième au Lycée (1864).
1866. BELOT, professeur d'histoire au Lycée (1864).
— DOUBLET, juge suppléant au Tribunal civil (1858).
1867. THIBIERGE, avocat.
1868. HUBERT, chef d'institution (1866).
— DÉLEROT, homme de lettres (1855).
1869. ORDINAIRE, professeur de rhétorique au Lycée (1868).
1870. RIMBAULT, ✻, ancien principal du Collége de Chartres (1869).

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

1834. Remilly, C. ✻, ancien Maire, ancien membre des Assemblées législatives.
— Godin, directeur de l'Octroi.
1844. Finot, notaire.
1846. Lane, professeur d'anglais au Lycée et à l'Ecole militaire.
1851. Marchand, ancien notaire.
1852. Savouré, ancien maître de pension.
1858. Henri Lambert, professeur de musique au Lycée, directeur de l'Orphéon.
1859. Housay, agréé près le Tribunal de Commerce.
1860. Lambert, avocat.
1861. Pesty-Rémont, conseiller municipal.
1862. Bréchemin, avocat.
— Barbu, avoué.
1863. Alb. Carré, avocat.
— Delaistre, maître élémentaire au Lycée.
1865. Renoult, artiste peintre.
1868. De Binzer, artiste peintre (1867).
1870. De Javel, attaché à la Caisse des Dépôts et Consignations (1869).
1870. Em. Legrand, homme de lettres.

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES.

MM.

1867. Cicile, ancien professeur d'anglais au Lycée.
— V. Bart, ancien commissaire-priseur.
1868. De Salvert, ancien élève de l'Ecole polytechnique.
— Lud. Durand, professeur de cinquième au Lycée.

MM.

1869. Des Tournelles, premier commis de la Direction des Domaines.

— Desandrée, artiste peintre.

— Dietz, agrégé de l'Université, professeur adjoint à l'Ecole militaire.

1870. De Saint-Vincent, capitaine du génie.

— De Mesnil-Durand, avocat.

— Delle, avoué près le Tribunal de première instance.

— Constantin, censeur des études au Lycée.

— Haussmann, avocat au Tribunal de première instance.

— Mercier, vérificateur des poids et mesures.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés depuis le 1er juin 1866.

MM. North-Peat, ancien membre titulaire, rédacteur au Ministère de l'Intérieur.

Sayous, ancien titulaire, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne.

Marquis Vyon de Gaillon, ancien titulaire, maire de Gaillon (Seine-et-Oise).

César Cantu, publiciste et historien.

Lomon, homme de lettres.

Muller de Solna, professeur à l'Ecole navale de Stockholm.

L'abbé Grimot, antiquaire, curé de l'Isle-Adam.

Dramard, auteur de publications historiques.

Loyson, auteur de poèmes satiriques et dramatiques.

COMMISSION DES MÉMOIRES (T. VIII).

MM. Doublet, président; — Chardon; — Cougny; — Le Roi; — Noel; — Rudelle; — Anquetil, secrétaire perpétuel.

RÉCIT DES JOURNÉES

DES

5 ET 6 OCTOBRE 1789

A VERSAILLES

PAR M. J.-A. LE ROI.

On a beaucoup parlé des journées des 5 et 6 octobre 1789, mais en général les historiens de la Révolution ont présenté les épisodes de ces deux journées plutôt au point de vue de leurs opinions politiques que comme ils se sont passés réellement. Les uns ont exagéré à plaisir les actes déjà si coupables qui s'y sont accomplis, en les attribuant à un complot dont on ne trouve pas de traces dans l'enquête minutieuse qui fut ordonnée à cette époque; les autres, cherchant à les faire retomber sur le parti vaincu, ont accusé ce parti d'avoir le premier commencé la lutte, et ont passé légèrement sur les crimes commis, et tous se sont éloignés de la vérité.

Occupé constamment de tout ce qui regarde l'histoire de Versailles, j'ai étudié avec attention tous les docu-

ments qui ont rapport à ces deux journées si fatales à notre ville. Je n'ai pas la prétention, dans le tableau que je vais en donner, de faire de l'histoire générale; je veux seulement présenter les faits comme ils se sont succédé dans notre ville, en les prenant comme je les trouve, sans idées préconçues, sans esprit de parti; en un mot, c'est moins un travail d'historien que j'ai la prétention de faire que celui d'un simple historiographe.

I

Le 5 mai 1789, le roi Louis XVI réunit à Versailles les États généraux. Dès les premières séances, de graves conflits s'élevèrent entre les députés du Tiers-État et ceux des ordres privilégiés. Le Tiers, fort de l'immense appui qu'il trouvait dans la grande majorité de la nation, parla en maître et fit céder peu à peu les résistances que lui opposaient la noblesse et le clergé. La France assistait attentive à ce spectacle nouveau pour elle, et chacune des luttes de l'Assemblée avait son retentissement dans tous les points du royaume; mais c'était surtout dans la capitale que se faisaient ressentir les moindres mouvements de la lutte terrible qui commençait entre le peuple et la royauté. Les électeurs de Paris n'avaient pas voulu se séparer après la nomination des députés, et, ne pouvant plus se réunir dans leurs districts, ils s'assemblaient à l'Hôtel-de-Ville et correspondaient de là avec leurs députés. Partout on se réunissait pour connaître les événements du jour. Le lieu le plus fréquenté était le jardin du Palais-Royal. Là, des orateurs improvisés parlaient à la multitude, discutaient les actes du gouvernement, et excitaient le peuple par les discours les plus violents.

L'état de trouble de Paris situé si près de Versailles, la prépondérance que le Tiers-État avait prise dans l'assemblée, avaient effrayé la cour, et l'on était résolu à quelque coup d'État. De nombreuses troupes avaient été réunies autour de Paris; l'on parlait de l'éloignement de l'Assemblée nationale et même de sa dissolution. Le 11 juillet, Necker est renvoyé et tout le ministère est remplacé par des ministres connus par leur opposition à la cause populaire. Le lendemain, Paris est en insurrection, et le 14, la Bastille, cette forteresse redoutable dont le nom fut pendant si longtemps le synonyme de tyrannie, tombe en quelques heures sous les coups du peuple.

Cette victoire des Parisiens frappa la cour d'épouvante; et tandis que Necker et les anciens ministres sont rappelés, le comte d'Artois et sa famille, ainsi que plusieurs membres de la haute noblesse s'éloignent de France et donnent le premier signal de l'émigration.

Au moment de l'insurrection, les gardes-françaises s'étaient réunis au peuple (1). Lorsque, le lendemain, la

(1) Des gardes-françaises avaient été envoyés par le duc du Chastelet, pour délits disciplinaires, aux prisons de l'Abbaye, et allaient être transférés à Bicêtre. Le 30 juin, une multitude armée, usurpant les droits du pouvoir exécutif, s'était portée à l'Abbaye, en avait forcé les portes, et avait enlevé les prisonniers pour les conduire au Palais-Royal, sous la sauve-garde du peuple. Une députation d'une vingtaine d'individus sans caractère public, alléguant le patriotisme des gardes incarcérés, était venue demander leur grâce à l'Assemblée. Celle-ci, placée entre le double danger de favoriser l'insubordination et d'encourager le peuple aux usurpations de pouvoir, et cet autre danger de prêter la main à un despotisme punissant comme délits des actes de patriotisme, au moment où la liberté commençait à naître, délibéra. Elle se décida, pour ne pas empiéter sur l'autorité royale, à en référer au souverain lui-même, et à recommander à sa bonté les gardes délivrés. L'archevêque de Paris fut chargé de porter au roi l'arrêté de l'Assemblée touchant l'incident.

FEUILLET DE CONCHES. — *Lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette.*

municipalité de Paris organisa la milice bourgeoise sous le nom de garde nationale, on y fit entrer les gardes-françaises que l'on solda, et Lafayette en fut nommé commandant général.

La cocarde de cette milice fut d'abord bleue et rouge, couleurs de la ville de Paris, puis, après le voyage de Louis XVI à Paris et sa réconciliation, on y ajouta la couleur blanche, qui était celle du roi, et on l'appela cocarde nationale.

Le prévôt de Paris, Flesselles, ayant été mis à mort par le peuple, la municipalité nomma Bailly pour le remplacer sous le titre de maire.

Pendant ce temps, l'Assemblée nationale continuait ses travaux. Dans la fameuse nuit du 4 août, elle avait aboli tous les droits féodaux. Puis elle s'occupa de la déclaration des droits de l'homme, et commença cette longue discussion sur le veto absolu et sur le veto suspensif.

Toutes ces discussions agitaient le peuple. Partout on discutait comme à l'Assemblée, et, suivant leurs diverses opinions, les députés recevaient des menaces de l'un ou de l'autre parti. D'autres causes d'agitation s'ajoutèrent bientôt à celles-ci.

La cour, après la journée du 14 juillet, avait renoncé à agir de force sur Paris et sur l'Assemblée. Un autre projet avait succédé, dit-on, au premier. On voulait faire partir le roi de Versailles et l'emmener dans une citadelle, à Metz, là où, entouré de troupes, il aurait pu dicter ses volontés. Ce projet, vrai ou supposé, souleva les esprits.

Les motions les plus incendiaires se succédaient au Palais-Royal. Plusieurs fois on avait parlé de marcher sur Versailles. On disait que tous les projets des ennemis de la révolution s'évanouiraient bientôt si le roi et l'Assemblée étaient à Paris, et le cri : à Versailles, à

Versailles ! ne cessait de retentir de tous côtés dans la capitale.

La garde nationale, la seule force alors de Paris, ne tarda pas à suivre ce mouvement. Les gardes-françaises, qui formaient la garde soldée, manifestèrent plusieurs fois à Lafayette le désir qu'ils avaient d'aller à Versailles reprendre les postes occupés par eux autrefois auprès du roi, et le général eut beaucoup de peine à empêcher cette démarche qui pouvait entraîner à sa suite toute la population parisienne.

Les mauvaises récoltes des années précédentes, l'agitation de toute la France qui empêchait l'arrivée régulière des convois d'approvisionnement, avaient rendu dans Paris le pain rare et cher. On répandait le bruit que les farines destinées à Paris étaient dirigées sur Versailles.

Ainsi les politiques, la force armée et le peuple se réunissaient dans un cri unanime : à Versailles, à Versailles !

Tel était l'état des esprits dans la capitale lorsqu'arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre.

Mais, avant de décrire ces néfastes journées, il faut jeter un coup d'œil sur le lieu de la scène.

La ville de Versailles était alors très populeuse. Suivant les registres de la mairie, elle avait à cette époque 70,000 habitants fixes. Si l'on ajoute à ce chiffre toutes les personnes qui habitaient le Château et ses dépendances, et les nombreux étrangers attirés dans cette ville par la présence de l'Assemblée nationale, on peut évaluer sa population, en 1789, à plus de 80,000 habitants.

Versailles était alors divisé en deux quartiers : Notre-Dame, dont Montreuil formait une annexe, et Saint-Louis.

Ces deux quartiers étaient non-seulement séparés l'un de l'autre par la difficulté des communications, mais ils étaient encore plus séparés par leurs opinions.

Le séjour de la cour, l'augmentation rapide de la population, avaient attiré à Versailles un grand nombre de commerçants qui, presque tous, étaient domiciliés dans le quartier Notre-Dame. De plus, le marché qui s'y tenait presque tous les jours et le Poids, ou halle à la farine, y faisaient séjourner beaucoup de menu peuple. Aussi dans ce quartier les opinions étaient-elles très avancées, et les vives discussions de l'Assemblée, ainsi que les mouvements de Paris, avaient un grand retentissement. On l'appelait alors, et il s'était donné le nom de quartier des patriotes.

Louis XVI aimait beaucoup Versailles, et, ainsi qu'on le voit par divers rapports que lui adressait M. d'Angevillers, directeur des bâtiments, il avait l'intention d'y placer le siége du gouvernement. Déjà on y avait établi le ministère de la guerre, celui de la marine et celui des affaires étrangères, ainsi que le contrôle général des finances. Ces établissements étaient placés dans le quar-Saint-Louis, et les employés de ces ministères, ainsi que presque tous ceux qui avaient quelques places à la cour, logeaient dans ce quartier. Quoique la plupart d'entre eux fussent partisans du grand mouvement social qui s'opérait, leurs opinions étaient plus modérées, et, à cause de cela même, les exaltés de l'autre quartier les regardaient comme des partisans des abus que l'on voulait détruire, et nommaient ce quartier le quartier des aristocrates.

Peu de jours après la formation de la garde nationale de Paris, les habitants de Versailles demandèrent aussi à établir une milice nationale. Huit bataillons furent

formés : quatre dans le quartier Notre-Dame et quatre dans le quartier Saint-Louis. On choisit pour commandant général le comte d'Estaing, que ses victoires navales sur les Anglais avaient rendu populaire; pour commandant en second, le comte de Gouvernet; Berthier le fils, depuis prince de Wagram, pour major général; Le Roy, pour lieutenant-colonel du quartier Saint-Louis, et Lecointre, pour lieutenant-colonel du quartier Notre-Dame.

Lecointre, que la garde nationale du quartier Notre-Dame venait de placer à sa tête, était l'un des plus fougueux révolutionnaires de Versailles. Il était ami de Marat, qu'il avait connu pendant que celui-ci était médecin des écuries du comte d'Artois. Il était en rapport avec les exaltés de Paris, et l'on sait le rôle qu'il joua plus tard à la Convention dans les rangs des députés de la Montagne (1).

(1) LETTRE DE Mme ÉLISABETH A Mme DE BOMBELLE, SUR LECOINTRE.

19 *janvier* 1790.

Versailles n'est pas tranquille : il y a une animosité affreuse entre les deux quartiers. Celui de Notre-Dame, qui est le plus mauvais, va élire un homme affreux pour maire de la ville (*a*). Si on lui rendait justice, il serait pendu ; il y a contre lui des preuves assez fortes pour le faire exécuter. Voilà les monstres qui ont toujours l'avantage sur les bonnes et honnêtes gens ; mais dès qu'ils sont portés pour quelque place, on leur applique ce vieux mot d'*aristocrate*, et, pour lors, le peuple et même beaucoup de gens bien pensants leur refusent leur voix. A Versailles, le quartier Saint-Louis voulait nommer M. de Lille à la mairie ; mais on lui a donné ce surnom odieux, et pour lors on lui préférera un monstre. M. Berthier le fils, qui est commandant de la milice sous M. de la Fayette, se conduit à merveille ; eh bien ! l'on a déjà voulu le pendre plus d'une fois. Cependant il faut rendre justice au peuple de Versailles pour le train de mardi ; il y en avait très peu de la ville ; c'étaient presque tout ce que nous appelons bandits, que l'on ne connaît nulle part, et qui tombent tout d'un coup dans un endroit sans qu'on les ait vus arriver. Si ce n'étaient pas de si grands monstres, on croirait que c'est des saints, car cela tient beaucoup du miracle, mais on ne peut pas s'y méprendre.

(*Ouvrage cité.*)

(*a*) Lecointre.

Depuis l'insurrection des gardes-françaises et leur incorporation dans la garde nationale de Paris, il n'y avait plus que les suisses qui fissent le service du Château avec les gardes de la prévôté et les gardes-du-corps. La garde nationale de Versailles et les invalides étaient chargés du service de la ville.

Jusqu'en 1787, Versailles était resté sans municipalité. Louis XVI, par un édit de novembre 1787, en créa une et plaça à sa tête l'intendant du garde-meuble, Thierry de Ville-d'Avray. Thierry donna sa démission de maire le 3 août 1789. La municipalité, voulant attendre que la loi municipale, discutée par l'Assemblée nationale, fût votée avant de procéder à la nomination d'un nouveau maire, décida que tous les mois elle nommerait un président qui en ferait les fonctions et qui dirigerait ses délibérations.

Le Château était donc gardé par les suisses et les gardes-du-corps, mais la ville n'avait pour sa défense que la garde nationale. La municipalité demanda quelques troupes. On fit venir deux cents hommes du régiment des chasseurs des trois-évêchés, casernés à Rambouillet.

Le 18 août, la municipalité, sous la présidence de M. Ménard, prit la délibération suivante : 1° les capitaines de la garde nationale rassembleront leurs compagnies à midi sur la place d'Armes; ils choisiront douze hommes par compagnie avec lesquels ils se rendront à l'entrée de l'avenue de Trianon pour y recevoir le détachement des chasseurs des évêchés, demandés par la ville pour maintenir l'ordre et protéger les convois de vivres conjointemeut avec la garde bourgeoise; 2° la garde bourgeoise, réunie au détachement des chasseurs, se rendra sur la place d'Armes pour entendre le ser-

ment qui sera prêté par le détachement à son arrivée, en présence de la municipalité ; 3° le service de la ville sera fait conjointement par la garde bourgeoise et les chasseurs, et tous les détachements et patrouilles seront commandés par les officiers de la garde bourgeoise.

Les chasseurs, accompagnés de la garde nationale, entrèrent en ville, et prêtèrent le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Le lendemain, deux cents dragons de Lorraine, demandés aussi par la municipalité, entrèrent en ville avec le même cérémonial.

Quoique ces troupes parussent nécessaires à la municipalité pour la sûreté de la ville, elles furent vues d'un mauvais œil par une partie de la garde nationale. On les avait fait venir, disait-on, par défiance de la garde nationale ; on avait des projets cachés, et ces troupes, que l'on faisait entrer peu à peu dans Versailles, n'étaient là que pour protéger le départ du roi. Ces bruits, propagés parmi les exaltés, se répandaient dans Paris, et y entretenaient le désir d'enlever le roi de Versailles et de l'amener à Paris (1).

(1) LETTRE DE Mme ÉLISABETH A Mme DE BOMBELLES, A L'OCCASION DE L'ENTRÉE DES CHASSEURS DE LORRAINE A VERSAILLES.

Versailles, 20 *août* 1789.

La garde bourgeoise de Paris va être bientôt habillée. On dit qu'ils sont enchantés de leurs nouveaux vêtements. Celle de Versailles est encore dans la plus parfaite bigarrure. Ils ont demandé des troupes à cheval, parce qu'ils sont sur les dents de tout le chemin qu'ils ont été obligés de faire pour aller chercher de la farine. Le peuple s'est persuadé qu'au lieu de cent hommes, il y en avait six mille et plus. En conséquence, il n'en voulait point. Si bien que ces malheureux, qui étaient en marche depuis quatre heures du matin, ont été obligés à neuf heures du soir de se retirer au Grand-Trianon, où on leur a apporté de quoi manger. Le lendemain, ils ont été reçus à merveille : la milice bourgeoise et la municipalité ont été les chercher ; on les a amenés en triomphe dans la place d'Armes, où on leur a fait prêter le nouveau serment de fidélité à la nation, au roi et à la loi. C'est le premier qui ait été porté en présence des officiers municipaux. Ils sont à présent tous bons amis. (*Ouvrage cité.*)

La cour avait-elle, en effet, le projet de faire partir le roi de Versailles et de le conduire à Metz, comme le bruit en avait couru? La reine connaissait-elle ce projet et l'avait-elle encouragé, comme cela paraît résulter de la lettre qui lui fut écrite à cette époque par le comte d'Estaing? Toujours est-il que ni les ministres, ni le roi n'entraient dans ce complot; et si les courtisans formaient des projets, cherchaient à enrôler du monde, et, se livrant à de vaines espérances, se trahissaient par d'imprudentes menaces (1), rien dans Versailles ne semblait se préparer pour une pareille fuite.

Depuis l'entrée à Versailles des chasseurs et des dragons de Lorraine tout y était assez calme. L'Assemblée nationale continuait ses travaux; elle discutait alors les droits de l'homme et le veto. Il n'y avait pas toujours accord entre le roi et l'Assemblée, et ce désaccord entretenait l'agitation dans Paris. Pendant ce temps, les soldats des gardes-françaises qui faisaient partie de la garde nationale parisienne, voulaient toujours venir à Versailles pour reprendre leur ancien service. Lafayette était parvenu à les en empêcher, mais comme leurs demandes se renouvelaient sans cesse, il craignait de ne pouvoir toujours les retenir. Dans ces circonstances, il écrivit à M. de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, la lettre suivante : « Le duc de la Rochefoucault vous aura dit l'idée qu'on avait mise dans la tête des grenadiers d'aller cette nuit à Versailles. Je vous ai mandé de ne pas être inquiet, par ce que je comptais sur leur confiance en moi pour détruire ce projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils avaient compté me demander la permission, et que plusieurs croyaient faire une dé-

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution.*

marche très simple et qui serait ordonnée par moi. Cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de mauvais desseins, mais non en aucune manière comme un danger réel. Envoyez ma lettre à M. de Montmorin. »

Cette lettre effraya beaucoup la cour. On voyait déjà cette milice insubordonnée arriver à Versailles, et l'on ne savait à quels excès elle pourrait se porter contre le roi et l'Assemblée. M. de Saint-Priest fit venir le comte d'Estaing qui avait le commandement de toute la force armée de Versailles, et lui remit la lettre de Lafayette. Il fut convenu que, pour parer à une attaque de Paris, il était nécessaire d'avoir à Versailles des troupes réglées sur lesquelles on pût compter, et l'on choisit le régiment de Flandres, qui jusqu'alors s'était distingué par son excellente discipline.

Un décret de l'Assemblée nationale avait permis aux municipalités de requérir en certains cas l'assistance des troupes réglées, mais ces troupes ne pouvaient entrer dans les villes que sur cette réquisition. Pour faire entrer le régiment de Flandres à Versailles, il fallait donc l'agrément de la municipalité de cette ville, comme on l'avait eu déjà pour les chasseurs et les dragons de Lorraine.

Le comte d'Estaing, qui connaissait l'esprit de la garde nationale de Versailles, qui savait combien elle se méfiait de toutes les troupes réglées, ne voulut rien faire sans la consulter. Il réunit l'état-major chez le major général Berthier, à l'hôtel du ministère de la guerre (1), et lui fit connaître confidentiellement la lettre

(1) Aujourd'hui caserne de la Guerre, rue de la Bibliothèque.

de Lafayette. Il lui peignit ensuite les alarmes du roi, le danger que cette insurrection pouvait faire courir à l'Assemblée nationale et à la famille royale; il ajouta que, pour résister à une pareille attaque, il n'y aurait pas trop d'un régiment d'infanterie réuni aux gardes-du-corps, aux autres troupes du roi et à la garde nationale. De longues discussions suivirent cette proposition. On hésitait, lorsqu'enfin le général, posant directement cette question : Êtes-vous en état de résister à dix-huit cents ou deux mille hommes disciplinés et bien armés? La majorité de l'état-major se rangea à son avis, et il fut décidé que la municipalité serait requise de demander au roi un secours de mille hommes.

Aussitôt le comte d'Estaing, accompagné d'une députation de l'état-major, se rend à la municipalité (1) et lui fait part de la délibération. La réquisition de la garde nationale est acceptée sans difficulté par la municipalité, mais sous la condition que la lettre du général Lafayette sera déposée et annexée à ses registres.

Le comte d'Estaing représente les dangers auxquels la publicité de cette lettre confidentielle pourrait exposer son auteur. Il propose, si la municipalité persiste à vouloir s'assurer d'un titre qui autorise sa délibération, de s'adresser à M. de Saint-Priest, pour en obtenir une lettre qui puisse remplacer celle de Lafayette. M. Clausse, alors président, ayant consenti, on rédige à l'instant le modèle de la lettre ministérielle, et elle est portée au ministre qui l'approuve et la signe. Munie de cette lettre, la municipalité n'hésite plus, et elle consigne cette scène en ces termes dans ses procès-verbaux :

(1) Alors placée dans les bâtiments du garde-meuble, depuis la Préfecture, rue des Réservoirs.

« *Du 18 septembre 1789.*

« M. le comte d'Estaing, commandant général de la garde nationale de Versailles, est entré dans la salle d'assemblée accompagné de députés des capitaines de l'état-major de la garde nationale de Versailles; après avoir pris séance, M. le commandant général a lu la réquisition dont la teneur suit :

« Les députés soussignés, conformément à la délibération de l'assemblée des capitaines et de l'état-major de la garde nationale de Versailles, et d'après la lettre de M. le comte de Saint-Priest, en date de ce jour, annexée en original à la présente réquisition, sont venus à l'effet de déclarer l'insuffisance de leurs forces, attendu les divers avis plus alarmants les uns que les autres qui se succèdent continuellement; et, après avoir protesté qu'ils ne compteraient pour rien le sacrifice de leur vie, ils ont dû, pour le salut des autres citoyens encore plus que pour le leur, notifier à l'assemblée générale de la municipalité que, d'après la lettre de M. de Saint-Priest, il était indispensable pour la sûreté de la ville, pour celle de l'Assemblée nationale et pour celle du roi, d'avoir le plus promptement possible un secours de mille hommes de troupes réglées, qui seront aux ordres du commandant général de la garde nationale de Versailles. Lesdits députés sont venus en conséquence pour requérir de la manière la plus forte et la plus positive la municipalité de demander au roi ce secours.

« Versailles, le 18 septembre 1789.

« Signé : D'ESTAING, BERTHIER, LECOINTRE, DUTANNAY, JOUANNE, DEMOI, DURUP-DE-BALEINE. »

« Lettre de M. de Saint-Priest à M. le comte d'Estaing. — Annexée.

« Vous n'ignorez pas, monsieur le comte, que l'on a eu ici, à plusieurs reprises, l'inquiétude que des gens armés ne vinssent de Paris troubler la tranquillité de Versailles. Cette inquiétude s'est renouvelée plus fortement hier, et je désire savoir de vous si la garde bourgeoise peut opposer une résistance suffisante ou s'il vous faut du secours.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le comte DE SAINT-PRIEST,
« Ministre de la Maison du Roi.

« L'Assemblée a arrêté :

« Que le salut public exigeait le secours demandé de mille hommes d'infanterie française, lequel corps sera sous les ordres immédiats du commandant général de la ville, et prêtera le serment prescrit par le décret de l'Assemblée nationale du 10 août dernier. »

Lecointre avait signé la délibération de l'état-major, parce que la majorité l'avait emporté, mais c'était lui qui avait fait la plus grande opposition dans le conseil; aussi, de retour au comité militaire, il proposa de ne pas s'en tenir seulement à la décision de l'état-major, mais de faire connaître aux compagnies l'arrivée prochaine du régiment de Flandres, et de demander à ce sujet leur vœu par écrit. Lecointre savait quel était l'esprit des compagnies qu'il commandait, combien, depuis les événements du 14 juillet, on redoutait la présence des troupes réglées, et combien, un mois auparavant, on avait vu avec peine entrer à Versailles les chasseurs et les dragons de Lorraine, et il espérait, par cet appel aux compagnies, obtenir une opposition assez puissante

pour empêcher la résolution de l'état-major et de la municipalité.

Aussitôt après la demande de la municipalité, le roi avait donné l'ordre au régiment de Flandres de se rendre à Versailles. Lecointre faisait tous ses efforts pour que les compagnies de la garde nationale pussent se prononcer avant l'arrivée du régiment. Le 21, dix-sept compagnies seulement s'étaient prononcées, neuf pour l'admission et huit contre. Ce résultat, contraire à ses espérances, le contraria ; aussi, sans perdre de temps, il alla lui-même faire réunir les autres compagnies, les stimuler, et le 22, la veille de l'entrée du régiment, grâce à ses efforts, dix-huit se trouvèrent opposantes et sept seulement approuvèrent la demande de la municipalité, en sorte que sur quarante-huit compagnies, vingt-six refusèrent leur adhésion au vœu exprimé par l'état-major, et seize la lui donnèrent.

Le bruit qui se faisait dans la ville à l'occasion de l'arrivée du régiment de Flandres, ces réunions des compagnies de la garde nationale pour délibérer à ce sujet avaient inquiété le Château, et l'on pressait l'entrée du régiment. L'Assemblée nationale elle-même, absorbée en ce moment par les grands intérêts qu'elle débattait, fut aussi quelques instants émue de ce qui se passait dans la ville. Mirabeau demanda des explications sur une opération dont le ministre et la municipalité de Versailles avaient fait mystère à l'Assemblée, et qui regardait la sûreté de la ville et la personne du roi. Les explications furent données et l'Assemblée nationale passa outre à ses travaux.

La protestation des dissidents n'arrêta pas la marche du régiment de Flandres, et, le 23 septembre, il se présentait aux portes de Versailles. Aussitôt le comte d'Es-

taing réunit les officiers de la garde nationale et se rendit avec eux à la municipalité pour y prendre le président qui précéda ensuite le cortége. On s'arrêta aux Menus-Plaisirs (1), dans les bureaux de l'Assemblée nationale. Là, le comte d'Estaing fait part du désir manifesté par le roi d'avoir la liste des officiers qui iront au-devant du régiment. Il met son nom en tête d'une feuille de papier blanc, invite les officiers à suivre son exemple et à donner au roi cette preuve de leur dévouement et de leur respect. On signe ; mais sur l'observation que donner au roi une liste partielle, ce serait compromettre ceux que l'absence ou l'ignorance de ce qui se passait empêcheraient de signer, le commandant l'arrête, en y ajoutant que tous les officiers l'ont accompagné.

Cet incident terminé, le président de la municipalité, M. Clausse, en tête des membres du corps municipal et entouré d'un détachement de la garde nationale, va recevoir le régiment en dehors de la barrière (2).

La foule était nombreuse pour voir cette entrée. On avait craint quelques démonstrations hostiles, et les gardes-du-corps et les dragons étaient prêts à monter à cheval. Tout se passa tranquillement. Le régiment, fort de onze cents hommes et suivi de deux pièces de canon et de munitions, fut conduit sur la place d'Armes, où le maire, en présence des officiers de la garde nationale, lui fit prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

Le 24, au moment où la garde nationale était à son tour réunie sur la place d'Armes pour prêter le même serment, le comte d'Estaing fit assembler les officiers pour leur lire la lettre suivante du roi qui remerciait la garde nationale de la réception faite au régiment de

(1) Avenue de Paris, au coin de la rue Saint-Martin.
(2) Avenue de Paris, après la rue de Noailles.

Flandres : « Je vous charge, mon cousin, de remercier la garde nationale de ma ville de Versailles de l'empressement qu'elle a marqué à aller au-devant de mon régiment de Flandres. J'ai vu avec plaisir la liste que je vous avais demandée, et que tous vous ont accompagné. Témoignez à la municipalité combien je suis satisfait de sa conduite. Je n'oublierai pas son attachement et sa confiance en moi, et les citoyens de Versailles le doivent à mes sentiments pour eux ; c'est pour l'ordre et la sûreté de la ville que j'ai fait venir le régiment de Flandres qui s'est bien conduit à Douai et ailleurs ; je suis persuadé qu'il en sera de même à Versailles, et je vous charge de m'en rendre compte.

« Signé, Louis.

« Le 24 septembre 1789. »

Lecointre avait cherché par tous les moyens à empêcher l'entrée de ce régiment ; blessé de ce que ses efforts n'avaient pu réussir et de ce que tous les préparatifs de cette entrée avaient été faits par le comte d'Estaing sans qu'on l'eût consulté, il lui envoya sa démission.

Comme on le pense bien, le comte d'Estaing ne voulut pas accepter une démission pouvant amener encore quelques troubles dans Versailles. Lecointre avait d'abord cédé à un mouvement d'amour-propre blessé, mais il ne se fit pas beaucoup prier pour la retirer et conserver une place qui lui faisait jouer un rôle si important dans tout ce qui se passait alors dans notre ville.

Il existait à cette époque un journal qui, sous le nom de *Courrier de Versailles*, rendait compte non-seulement des séances de l'Assemblée nationale, mais encore de tous les événements de Versailles. Il était rédigé par Gorsas, alors maître de pension dans cette ville, qui fut plus tard député de Seine-et-Oise à la Convention, et

mourut sur l'échafaud comme partisan des Girondins. Gorsas était très lié avec Lecointre, et c'est d'après les inspirations et les récits de celui-ci que tout était rapporté dans son journal. Comme ce journal était très exalté, il était par cela même très recherché à Paris, et c'était d'après ce qu'il disait que l'on y jugeait de l'état de Versailles.

L'appel du régiment de Flandres à Versailles, la manière dont on avait décidé la municipalité à en faire la demande au roi, les votes des compagnies de la garde nationale pour s'opposer à son entrée, et leur peu de succès, tout dans cette affaire fut présenté comme un complot des aristocrates pour préparer les voies à un coup d'Etat et à la fuite du roi. Les motions se succédèrent plus vives au Palais-Royal; on voulait aller à Versailles enlever les députés dont la vie était menacée, et comme les exagérations de la foule vont toujours en grossissant, ce n'était plus un régiment, mais plusieurs régiments, mais une armée qui marchait sur Versailles et sur Paris. L'alarme devint même si grande que des courriers furent envoyés à la découverte, et que la commune de Paris dépêcha quatre de ses membres au président de l'Assemblée nationale pour s'informer du nombre de ces troupes, de leur destination, et rapporter des éclaircissements qui pussent calmer les inquiétudes de la capitale.

Voilà ce qu'avaient produit l'arrivée du régiment de Flandres à Versailles, et les articles du *Courrier* de Gorsas.

Huit jours étaient à peine écoulés depuis l'arrivée du régiment de Flandres, et son esprit n'était plus le même. En arrivant, le régiment avait remis son artillerie et ses munitions entre les mains de la garde nationale, qui les

avait placés dans les écuries de la Reine, à côté de ses pièces. Cette marque de confiance dissipa les préventions des habitants ; on vit bientôt les soldats se promener bras-dessus bras-dessous avec les gens du peuple, fréquenter les cabarets, commencer à manifester des opinions révolutionnaires, et dans ce court espace de temps la discipline était déjà sensiblement relâchée.

En dehors des corps habituels de la garde faisant successivement le service auprès du roi, le régiment de Flandres était le premier régiment d'infanterie de ligne venant tenir garnison à Versailles. Il était d'usage, dans l'armée française, avant la Révolution, comme cela s'est continué depuis, de donner un repas de corps au régiment qui arrivait. Déjà, dans le voyage du roi à Cherbourg, les gardes-du-corps avaient été ainsi plusieurs fois traités par les régiments d'infanterie. Les gardes résolurent donc de donner un repas aux officiers du régiment de Flandres.

Ce dîner fut fixé au 1er octobre.

A cette époque, il y avait un drapeau par chaque bataillon d'infanterie. Des dames de Versailles s'étaient réunies pour en offrir à plusieurs des bataillons de la garde nationale. Le 29, la reine fit venir chez elle l'état-major, et lui annonça qu'elle aussi avait voulu donner à la garde nationale de Versailles une marque de sa bienveillance pour elle, et qu'elle lui faisait don d'un drapeau pour chacune de ses divisions.

Le 30, les drapeaux furent bénis dans l'église Notre-Dame de Versailles par l'archevêque de Paris. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de solennité. Le prince de Poix, gouverneur de Versailles, y assista ainsi que la municipalité, un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale, les magistrats du bailliage, les officiers

de tous les corps militaires, et tout ce qu'il y avait de personnes notables à Versailles. Après le *Te Deum*, chanté par la musique de la chapelle, Ducis prononça un discours où tout respirait l'union et la concorde, cruellement troublées quelques jours après. Un repas réunit enfin tous les invités à la cérémonie. Des toasts furent portés au roi et à *la prospérité de la nation, objets inséparables* (1), à la reine, au dauphin et à toute la famille royale. Ainsi se termina ce jour qui paraissait avoir réuni tout le monde, garde nationale et armée, dans un même sentiment d'amour pour le roi et la reine, si rapidement changé par la journée du lendemain.

C'est, en effet, le lendemain 1er octobre qu'eut lieu le dîner des gardes-du-corps qui fit tant de bruit et qui fut l'une des causes déterminantes des journées des 5 et 6 octobre.

Les quatre compagnies des gardes-du-corps séjournaient soit à Versailles, soit à Saint-Germain. Les deux compagnies de service auprès du roi y étaient relevées chaque quartier par les deux de Saint-Germain, et ainsi de suite. A cause des craintes qu'inspirait Paris à la cour, les quatre compagnies étaient restées à Versailles pour le quartier d'octobre, ce qui faisait monter leur effectif à près de six cents hommes. Quand on eut décidé le repas à donner aux officiers du régiment de Flandres, on ouvrit une souscription parmi les gardes-du-corps. Sur six cents gardes, il n'y en eut que quatre-vingts qui répondirent, et ce furent les seuls qui assistèrent au dîner (2). On y invita tous les officiers du régiment de Flandres, et ceux des chasseurs et des dragons de Lorraine, quel-

(1) Paroles du président de la municipalité.

(2) On voit que la grande majorité des gardes n'assista pas à ce repas qui retomba sur tous.

ques officiers des suisses, des cent-suisses, de la prévôté, et vingt membres dans tous les grades de la garde nationale de Versailles. Les commissaires chargés de l'organisation du repas cherchèrent un local. On pensa d'abord au manége (1) ; mais, pour le décorer, il aurait fallu une dépense trop considérable. La salle de spectacle de la ville n'était pas assez commode ; on proposa alors de demander la salle de l'Opéra du Château. Le roi l'accorda, et l'on arrêta que le dîner aurait lieu dans cette salle, témoin quelques années auparavant d'une fête donnée par les gardes-du-corps à la famille royale.

Le local arrêté, on s'entendit pour le repas avec un restaurateur de Versailles, nommé Deharmes. Une table en fer à cheval de deux cent-dix couverts fut dressée sur le théâtre, dont la décoration représentait une forêt, et toute cette jolie salle parut resplendissante de lumière.

A trois heures de l'après-midi, tout le monde se réunit à la grille du Château, où était le rendez-vous. On se rend à la salle de l'Opéra par les corridors du Palais. En entrant, on est charmé de l'aspect de la salle, les convives se placent, et le repas commence. Dans l'orchestre étaient les trompettes des gardes et la musique du régiment de Flandres ; le parterre était réservé aux grenadiers du régiment de Flandres, et aux chasseurs et dragons de Lorraine.

C'était la première fête de ce genre qui se donnait à Versailles. La curiosité y attira beaucoup de personnes ; toutes celles qui se présentèrent furent admises et se placèrent dans les loges. Le premier service se passa fort tranquillement. Au second service, le duc de Ville-

(1) Aujourd'hui caserne de l'artillerie à cheval de la Garde.

roy, capitaine des gardes, qui présidait le repas, fit monter dans le fer à cheval tous les militaires de l'amphithéâtre, on leur donna des verres, ils burent à la santé du roi, de la reine, du dauphin et de la famille royale, et les trompettes des gardes sonnèrent la charge à chacune de ces santés.

Les soldats des divers régiments étaient rétournés à l'amphithéâtre et le dessert était servi, lorsque dans une des loges grillées on aperçut la famille royale.

Le repas durait déjà depuis plusieurs heures. La beauté de la salle et la splendide illumination, le coup d'œil de ce couvert somptueux, la diversité des uniformes, la gaieté et l'entrain des convives avaient attiré successivement dans les loges tous les habitants du Château. Les dames de la reine l'avaient engagée plusieurs fois à aller voir ce curieux spectacle. Le roi était à la chasse; à peine fut-il arrivé que la reine l'entraîna à la salle de l'Opéra. C'est alors qu'ils parurent dans la loge grillée.

Aussitôt qu'on se fut aperçu de la présence de la famille royale, un cri unanime de « Vive le roi ! vive la reine ! » retentit dans toute la salle. Tous les convives se levèrent, et les soldats de Flandres et de Lorraine, heureux de voir le roi et la reine qu'ils connaissaient à peine, franchirent les balustrades de l'amphithéâtre pour se rapprocher de la famille royale. Le roi, ému de ces témoignages d'affection, quitta la loge et vint faire le tour du fer à cheval. Il était encore en habit de chasse, botté et éperonné, et accompagné du prince de Poix, qui était avec lui à la chasse; la reine le suivait, tenant sa fille à la main, et le Dauphin était porté par un officier des gardes. Ce furent alors des vivats continuels, pendant que la musique jouait l'air de Grétry : *O Richard, ô mon roi !* Quand le roi se retira, les santés du roi, de

la reine, du dauphin et de la famille royale furent portées avec enthousiasme, et la plupart des militaires, franchissant les barrières, escaladant les loges, se précipitèrent dans le corridor de la Chapelle pour suivre le roi et la reine jusque dans les appartements. En un instant la salle fut presque entièrement vide. La musique et la plupart des convives se transportèrent dans la cour de Marbre, sous les fenêtres du roi. Les têtes un peu échauffées par le vin et les liqueurs, on chanta, on dansa, on fit des tours de force, on alla même jusqu'à escalader le balcon de la chambre de Louis XIV, et tout cela sous les yeux du roi dont la bonté semblait encourager ces jeunes fous. Puis, lorsque le roi se fut retiré de ses fenêtres, chacun se sépara et tout rentra dans le silence.

Tel fut ce fameux dîner qui eut un si grand et si malheureux retentissement, et qui déchaîna la haine populaire sur les gardes-du-corps.

La description que nous venons de donner de ce repas résulte des dépositions de tous ceux qui y assistèrent et dont les récits sont consignés dans l'enquête ordonnée par le Châtelet sur ces événements. Comment donc ce repas gai et bruyant, il est vrai, où les sentiments d'attachement au souverain se manifestèrent, il faut en convenir, avec une grande énergie, fut-il transformé en un crime de lèse-nation ?

On a vu qu'à la sortie de l'Opéra les convives et la musique s'étaient transportés dans la cour de Marbre, et que là, sous les yeux du roi et de la reine, on s'était livré aux chants, à la danse et aux jeux les plus bruyants. La musique, les lumières, les cris de joie avaient attiré dans la cour du Château et dans la place d'Armes une foule d'habitants de Versailles qui regardaient ce spectacle. Lecointre n'avait pas été invité au repas. Il accourt

comme tout le monde, mais ce qui l'attire, lui, l'exalté patriote, ce n'est pas la curiosité, c'est le bien public : « Le tumulte devient tel, dit-il dans sa déposition, que l'alarme se répand dans la ville. Quelques corps de garde éloignés envoient pour s'instruire d'un événement qui inquiète les citoyens; la sentinelle gardant les drapeaux chez moi me fait part des craintes du peuple; je monte sur-le-champ à cheval, suivi de mon aide de camp; je monte au Château dont je ne tardai pas à descendre lorsque je vis que ce n'était que la fin d'une orgie. Je m'empressai de répandre dans la ville qu'il n'existait aucun danger, et j'eus la satisfaction de voir mes concitoyens calmés regagner tranquillement leurs demeures. »

Après avoir ainsi rassuré ses concitoyens, il va s'entendre avec ses amis pour rendre compte à sa manière de ce repas qu'il n'avait pas vu. Le lendemain on répand dans tout Paris le *Courrier de Versailles*, où Gorsas fait le récit de l'orgie des gardes-du-corps. On y raconte que la *santé de la nation ayant été proposée, les gardes-du-corps la rejettent;* puis qu'à peine la reine sortie, « on sonne la charge, les convives chancelants escaladent les loges et donnent un spectacle *à la fois dégoûtant et horrible.* Dans un moment d'ivresse, on lâche les propos les plus indécents, *la cocarde nationale est proscrite et remplacée par la cocarde blanche*, que plusieurs capitaines de la garde nationale s'empressent d'adopter (1). » Voilà les bruits qui circulèrent dans Paris et dans Versailles, malgré les dénégations des assistants.

Il paraît certain, d'après la déposition des témoins, qu'il ne fut pas porté de santé à la nation; mais il paraît certain aussi que cette santé ne fut ni proposée ni rejetée.

(1) Déposition de Lecointre au Châtelet.

Quant à la proscription de la cocarde nationale, tous les témoins nient positivement ce fait. Dans ce moment, la garde nationale portait seule la cocarde tricolore, que l'on appelait la cocarde nationale, les gardes-du-corps et les autres troupes portaient la cocarde blanche, le roi n'ayant pas encore ordonné à l'armée de prendre la cocarde tricolore. Il n'y avait donc rien d'étonnant qu'à ce dîner on eût encore vu un si grand nombre de ces cocardes qui choquaient les yeux des patriotes.

Pendant que l'émotion produite par ces récits se répandait dans tout Paris, la cour n'avait vu dans ce repas qu'un gage d'union de toutes les troupes qui devaient la défendre, et s'était rassurée contre les tentatives de la capitale. Aussi, lorsque le lendemain une députation de la garde nationale de Versailles vint remercier la reine de lui avoir fait don de ses drapeaux, cette princesse, encore sous l'impression de la scène de la veille, lui répondit : « Je suis fort aise d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles. La nation et l'armée doivent être attachées au roi, comme nous le sommes nous-mêmes. *Je suis enchantée de la journée du jeudi.* »

Cette réponse de la reine, se réjouissant d'une réunion que l'on venait de signaler aux yeux du pays comme la preuve d'un complot contre la nation et ses libertés, fut présentée comme une approbation de ce complot, et le nom de la reine fut livré à la haine du peuple avec celui des gardes-du-corps.

Il restait beaucoup des vins du repas du jeudi; les gardes décidèrent qu'on se réunirait pour les achever dans un déjeuner.

Le samedi 3, on dressa des tables dans le manége de leur hôtel; on les couvrit de pâtés, de jambons et de

viandes froides. On invita à ce repas quatre-vingts soldats des régiments de Flandres, des dragons et chasseurs, et un homme de chaque compagnie de la garde nationale de Versailles. Ce déjeuner fut d'abord très gai, on y porta les santés du roi, de la reine, du dauphin, de la famille royale, de la nation, de l'Assemblée, de la garde nationale, des différents corps, enfin personne ne fut oublié. Mais bientôt les têtes s'échauffèrent; on cria, on chanta, on cassa les bouteilles et les verres, et grand nombre de convives ne surent bientôt plus ni ce qu'ils disaient, ni ce qu'ils faisaient.

Le *Courrier de Versailles* s'empressa de rendre compte de ce nouveau grief des gardes-du-corps, et il signala surtout, comme le fit Lecointre dans sa déposition, la réconciliation du duc de Guiche avec les gardes, et comment en signe d'union on le décora de quatre bandoulières.

Pour comprendre l'intérêt que l'on attachait à cette réconciliation du duc de Guiche avec les gardes-du-corps, il faut remonter un peu plus haut.

La majeure partie des gardes-du-corps appartenait à cette petite noblesse de province dont un bon nombre siégeait aux États généraux, parmi les députés du Tiers. Aussi étaient-ils généralement très partisans des idées nouvelles. Dans les troubles qui éclatèrent à Versailles, lors des premières séances des États généraux, on les employa à faire la police de la ville, et ils furent plusieurs fois chargés de s'opposer à la réunion des députés. Ils s'en plaignirent, firent observer qu'ils devaient garder la personne du roi et non molester leurs concitoyens. Un de leurs maréchaux des logis fut chargé de porter en leur nom à leur capitaine, le duc de Guiche, les réclamations de la compagnie. Le duc reçut fort mal

leurs observations ; il les accusa de refuser le service, et le maréchal des logis fut cassé à la tête du corps. Les gardes-du-corps portaient, comme signe distinctif du service, une large bandoulière de couleur différente suivant la compagnie. Le maréchal des logis, blessé de cet acte de rigueur qu'il regardait comme injuste, voulut rendre sa bandoulière. Rétabli dans son grade, grâce à l'intervention de la reine, les gardes-du-corps n'en conservèrent pas moins un vif ressentiment contre le duc de Guiche. Depuis ce moment, le duc fut considéré comme l'un des plus grands ennemis de la révolution, et voilà pourquoi cette réconciliation et cette décoration des quatre bandoulières, dans ce déjeuner, étaient signalées comme la preuve que tous les gardes s'étaient rangés à ses opinions.

Le dimanche 4, un repas est encore donné aux soldats du régiment de Flandres par la municipalité de Versailles.

La garde nationale en fait les honneurs. L'état-major du régiment et celui de la garde nationale y assistent. Des toasts sont portés au roi et à la nation, et tout s'y passe dans le plus grand ordre.

Pendant que les fêtes et les repas se succédaient à Versailles, l'orage grondait à Paris.

Depuis l'arrivée à Versailles des chasseurs et des dragons de Lorraine, du régiment de Flandres, et depuis le séjour dans cette ville des quatre compagnies des gardes-du-corps, le bruit ne cessait de courir dans tout Paris du départ du roi et de la dissolution de l'Assemblée nationale. Partout on se réunissait, et les jardins publics, les rues et les places étaient remplis de groupes animés dans lesquels le désir d'enlever le roi de Versailles pour le conduire à Paris était le but de tous les discours.

C'est au milieu de cette disposition des esprits qu'arrivèrent successivement les feuilles du journal de Gorsas, racontant à sa manière les repas des gardes, la réponse de la reine à la garde nationale de Versailles, l'insolence des courtisans dans l'intérieur du Château, les dames faisant des cocardes blanches et les offrant à tous ceux qui venaient à l'Œil-de-Bœuf, *l'indignation du brave et patriote Lecointre*, s'étonnant *qu'on osât se permettre de tenir une telle conduite chez le roi*, sa querelle à ce sujet avec un courtisan, sa réponse quand il veut l'entraîner au dehors : « Non, c'est ici qu'il faut terminer; mais ne crois pas, vil gladiateur, que je me mesure avec toi selon l'usage ; tire ton épée, et le plus adroit poignardera l'autre. » On s'arrache ces feuilles; les autres journaux et le *Moniteur* les copient. Les motions les plus incendiaires se font au Palais-Royal, et le 4, pendant que la municipalité de Versailles donne un repas au régiment de Flandres, tout Paris s'apprête à marcher sur cette ville le lendemain.

Sans doute le mouvement de Paris sur Versailles était depuis longtemps inévitable. La lutte entre le peuple et l'aristocratie, qui avait dans l'Assemblée nationale de si énergiques champions, dont les uns cherchaient leur point d'appui dans la cour, tandis que les autres puisaient leur force dans cette classe moyenne si instruite et déjà si puissante, qui entraînait à sa suite et comme force brutale la multitude ignorante; cette lutte retentissait dans tout le pays et surtout à Paris, foyer de toutes les passions.

Deux forces tendaient à éloigner le roi de Versailles : l'aristocratie, sentant que par la marche des choses elle allait être privée de toutes ses prérogatives, de toute sa puissance, et qui aurait voulu emmener le roi loin de

Paris, dans une forteresse, s'entourer de troupes, et de là dicter ses lois, dissoudre l'Assemblée, détruire tout cet échafaudage de constitution et recouvrer les priviléges dont elle avait joui pendant si longtemps ; et la démocratie, elle aussi voulant enlever le roi de Versailles, mais pour le mener à Paris, pour le placer au centre du mouvement révolutionnaire, pour le surveiller, lui faire exécuter ses volontés et hâter la marche des idées qui avaient envahi la grande majorité du pays. La victoire devait rester au plus fort, et c'est ce qui arriva aux journées des 5 et 6 octobre. Mais ce qui décida cette invasion rapide de Paris sur Versailles, et surtout les horreurs qui l'accompagnèrent, ce furent les récits passionnés de Gorsas, ou plutôt de Lecointre. Qu'on lise en effet avec attention la longue déposition de Lecointre dans l'enquête faite par le Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre, qu'on la compare au récit du *Courrier de Versailles*, qu'on la compare à celui du *Moniteur*, on restera convaincu que ce récit qui a mis en feu tout Paris, qui a amené les massacres des gardes, et dont la reine faillit être la victime, a été fait par Lecointre. Tout s'y retrouve, ses expressions, ses insinuations, ses bravades même !

II

Des changements considérables s'étant opérés dans l'état de la ville de Versailles et dans son Château depuis cette époque, il est nécessaire, afin de faire comprendre les différents épisodes de ces deux journées, de

montrer les lieux où se passèrent les principales scènes de ce drame tels qu'ils étaient en 1789.

Quoiqu'il fût alors le séjour du roi et de la cour, Versailles n'avait pas l'aspect de propreté qu'il a maintenant. Des baraques, des échoppes nombreuses s'étalaient dans les rues, dans les avenues, dans les places et jusque dans les cours et dans les corridors du Château, ce qui donnait à la ville un aspect particulier que l'on a de la peine à se figurer aujourd'hui.

La ville était fermée du côté de l'avenue de Paris par une barrière en bois, placée un peu avant la rue de Noailles (1). Les deux premiers bâtiments qui se présentaient en entrant étaient, à droite, l'hôtel construit par M^me^ du Barry, appartenant alors à Monsieur, frère du roi, aujourd'hui une caserne de cavalerie (2), et à gauche, en face, au coin de la rue Saint-Martin, l'hôtel des Menus-Plaisirs du roi, où siégeait l'Assemblée nationale, servant aussi actuellement de caserne de cavalerie (3). L'entrée principale de l'hôtel était, comme aujourd'hui, sur l'avenue de Paris. On entrait d'abord dans la cour d'honneur, au fond de laquelle un grand escalier menait dans un vestibule conduisant à la salle de l'Assemblée (4). La salle construite du côté de la rue des Chantiers, sur un terrain plus élevé, se trouvait à la hauteur du premier étage de l'hôtel des Menus, et avait aussi une entrée sur la rue des Chantiers servant le plus ordinairement aux députés (5). Le reste de l'hôtel des Menus-Plaisirs était occupé par les bureaux de l'Assemblée et par les cabinets d'attente du roi. La salle de l'Assemblée nationale

(1) Voir n° 1, pl. 1, ville.
(2) Voir n° 2, pl. 1, ville.
(3) Voir n° 3, pl. 1, ville.
(4) C'est par cet escalier que le roi se rendait à l'Assemblée.
(5) Voir n° 4, pl. 1, ville.

était fort grande. Dans le fond, du côté de l'hôtel, se trouvait le trône du roi, au-dessous le bureau du président. Les députés étaient placés en face sur des banquettes. De chaque côté on avait pratiqué des galeries dans lesquelles entrait le public.

En continuant de suivre l'avenue de Paris, du côté du Château, on rencontrait deux autres grands bâtiments. A droite, le Chenil (1), et à gauche, l'hôtel du Grand-Maître de la maison du roi (2).

Le Chenil, aujourd'hui la Préfecture et le Palais de justice, était un immense bâtiment destiné à loger la vénerie du roi. Une grande cour séparait l'hôtel du Grand-Veneur (Palais de justice) de la Vénerie (Préfecture). Cette cour était fermée par deux grilles, l'une du côté de la rue Saint-Pierre, et l'autre du côté de l'avenue de Paris (3). On voit que la place actuelle des Tribunaux n'existait pas, et il n'y avait alors que les piétons qui pussent traverser cette cour du Chenil.

En face était l'hôtel du Grand-Maître (aujourd'hui la Mairie). Il n'y avait point comme aujourd'hui d'avenue devant le bâtiment, et à la place se trouvait un très grand jardin. Un passage était cependant réservé aux piétons, qui pouvaient se rendre de l'avenue de Paris à l'avenue de Sceaux, par la cour de l'hôtel et par une allée du jardin (4).

Après ces deux bâtiments se trouvaient à gauche les Petites-Ecuries du roi (5), et à droite les Grandes-Ecuries (6), avec le grand Manége (7) (actuellement caserne

(1) Voir n° 5, pl. 1, ville.
(2) Voir n° 6, pl. 1, ville.
(3) Voir n° 7, pl. 1, ville.
(4) Voir n° 9, pl. 1, ville.
(5) Voir n° 10, pl. 1, ville.
(6) Voir n° 11, pl. 1, ville.
(7) Voir n° 12, pl. 1, ville.

de l'artillerie à cheval de la Garde), et contre ces bâtiments de nombreuses échoppes.

La place d'Armes était surtout très différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Les deux allées d'arbres s'étendant de l'avenue de Saint-Cloud et de l'avenue de Sceaux au Château, de chaque côté de la place, n'existaient point alors. A droite, la place était bordée par les maisons de la rue des Hôtels. A gauche, elle se terminait par une terrasse soutenue par un mur s'élevant à la hauteur du premier étage des maisons de la rue de la Chancellerie (1). Contre ce mur, du côté de la rue, s'élevaient des baraques à un étage, presque toutes occupées par des marchands de comestibles de la desserte du roi, que l'on appelait le Serdeau. A la hauteur de l'hôtel de la Chancellerie, la terrasse de la place était interrompue par un pâté de baraques à un étage, terminant la rue de la Chancellerie et suivant la rampe ou descente de la place à la rue Satory, en faisant face à l'avenue de Sceaux. Sur la terrasse, on avait construit, à la fin du règne de Louis XV, un bâtiment qui en occupait la moitié et que l'on nommait caserne des gardes-françaises (2).

La garde extérieure du Château était faite par le régiment des gardes-françaises et par le régiment des gardes-suisses. Le régiment des gardes-françaises était caserné à Paris, et le régiment des gardes-suisses à Rueil. Toutes les semaines, il venait une compagnie de ces régiments pour faire le service de Versailles. Ce n'était pas une grande fatigue pour les Suisses de venir chaque semaine de Rueil, peu éloigné de Versailles, mais, pour les gardes-françaises, il n'en était pas de

(1) Voir n° 13, pl. 1, ville.
(2) Voir n° 14, pl. 1, ville.

même. On résolut alors de construire pour eux une caserne dans laquelle pourraient tenir quatre compagnies à la fois, ce qui leur permettrait de ne changer de garnison que tous les mois.

Cette caserne occupait donc la moitié de la terrasse de la place d'Armes. Du côté de la place, elle avait la forme de grandes tentes militaires, et formait un bâtiment à plusieurs étages du côté de la rue de la Chancellerie.

De chaque côté et sous la cour du Château s'ouvraient, sur la place d'Armes, deux corps de garde communiquant par un escalier dans la cour, l'un à gauche regardant la rue de la Chancellerie, pour les gardes-françaises (1); l'autre à droite, sur la rue des Hôtels, pour les gardes-suisses (2). C'est la partie de la descente de la cour du Château que l'on vient de réparer, près des latrines publiques. On a conservé la forme cintrée des portes de ces corps de garde.

Le reste des murs d'enceinte de la cour, sur la place, était garni de baraques où l'on débitait des boissons.

Des baraques couvraient aussi les murs des Grandes et des Petites-Écuries, du côté des avenues de Saint-Cloud et de Sceaux.

L'hôtel des gardes-du-corps, situé rue Royale, est occupé aujourd'hui par une caserne de cavalerie (3). Cet hôtel était assez grand pour loger tous les gardes-du-corps de service et leurs chevaux; mais, comme on avait retenu à Versailles ceux du quartier précédent, on fut obligé de les loger à l'hôtel de Charrost (4).

(1) Voir n° 15, pl. 1, ville.
(2) Voir n° 16, pl. 1, ville.
(3) Voir n° 17, pl. 1, ville.
(4) Voir n° 18, pl. 1, ville.

Cet hôtel de Charrost était situé place Charrost, à l'endroit où se trouve aujourd'hui un chantier de bois de construction. On avait élevé sur ce terrain de grandes écuries pour les chevaux du roi, et ce fut là qu'on plaça les chevaux des gardes.

Enfin la municipalité, qui fut constamment en permanence pendant ces deux jours, s'assemblait à l'hôtel du garde-meuble (ancienne préfecture), rue des Réservoirs (1).

Pour pouvoir bien comprendre les différentes scènes du drame qui se passa dans le Château, dans la matinée du 6 octobre, il est nécessaire de savoir aussi comment il était disposé à cette époque.

Aujourd'hui, lorqu'on a franchi la grande grille donnant sur la place d'Armes, on entre dans une immense cour s'étendant, sans aucune interruption, de la grille jusqu'aux bâtiments.

Il n'en était pas ainsi au moment où se passèrent les événements que nous décrivons. Une seconde grille, placée entre les deux ailes du Château, à l'endroit à peu près où se trouve la statue équestre de Louis XIV, séparait la première cour, nommée cour des Ministres, à cause des bâtiments de chaque côté où logeaient les ministres, d'une seconde appelée cour Royale; enfin, le petit espace placé entre les anciennes constructions du château de Louis XIII portait, comme aujourd'hui, le nom de cour de Marbre, à cause de son dallage en marbre. Les deux grilles de la cour des Ministres, sur la rue des Réservoirs et sur la rue de la Surintendance (de la Bibliothèque), existaient comme maintenant. Une grille fermait aussi la petite cour de la Chapelle, et une

(1) Voir n° 19, pl. 1, ville.

autre fermait celle du côté opposé, que l'on appelait la cour des Princes, parce qu'elle donnait entrée dans l'aile du midi du Château habité par les princes du sang (1). Il n'y avait point alors, au fond de la cour des Princes, de vestibule pour passer dans les jardins. A la place de celui que l'on voit aujourd'hui se trouvait une petite salle de spectacle, construite sous Louis XIV. Pour aller dans le parc de ce côté, on passait par la porte du grand corridor de l'aile du midi, où sont aujourd'hui les statues des grands personnages, alors garni de boutiques (2), et l'on entrait dans le parc par une porte placée au bas du grand escalier des princes (3). Dans cette cour se trouvaient des échoppes, ainsi que dans la cour de la Chapelle et dans tous les corridors du Château, où s'étalaient des marchands de toutes sortes d'objets. La cour de la Chapelle n'avait point de communication avec la cour Royale. Elle en était empêchée par la grande aile, appelée aile de Gabriel, à cause de son constructeur, et dans laquelle la reine Marie-Antoinette avait fait élever un théâtre qui ne fut détruit que quand le roi Louis-Philippe eut transformé le Château en Musée (4). Il n'en était pas de même de la cour des Princes. L'ancienne aile construite par Mansart existait encore entière. On n'avait pas construit ce gros carré qui fait pendant à l'autre aile, et dans lequel est actuellement le corps de garde. Cette aile était terminée par une colonnade, fermée par des grilles faisant suite d'un côté à la grille Royale et de l'autre à la grille des Princes, en sorte que sous cette colonnade et derrière ces grilles on commu-

(1) Voir n° 1. pl. 1, château extérieur.
(2) Voir n° 2, pl. 1, château ext.
(3) Voir n° 3, pl. 1, château ext.
(4) Voir n° 4, pl. 1, château ext.

niquait de la cour des Princes dans la cour Royale (1). On pouvait entrer de celle-ci dans le parc par deux voûtes : celle de gauche, où ne passait pas le public à cause des appartements de Madame Royale et du Dauphin, qui y avaient leur entrée (2), et celle de droite, dans laquelle Louis XV fut frappé par Damiens, communiquant à l'appartement de Mesdames, tantes du Roi (3).

Il me reste maintenant à décrire la partie du Château où se passèrent les scènes d'intérieur.

Dans le haut de la cour Royale, à gauche, et à peu de distance de la cour de Marbre, se trouve l'entrée de l'escalier de marbre (4). Au haut de cet escalier et sur le palier, on rencontre à droite la porte de la salle des gardes de la reine (5). En face, l'entrée de la grande salle ou salle de depôt, aujourd'hui salle du Sacre de l'Empereur (6). A l'extrémité de cette salle est une porte qui donnait sur un passage communiquant à la salle des cent-suisses (7). En face de cette porte, une autre porte donnant sur la salle des gardes de la reine (8), à la suite de laquelle se trouvait une grande antichambre, suivie d'une autre plus petite précédant la chambre à coucher de la reine. Au pied du lit de la reine s'ouvrait une petite porte (9) donnant sur un couloir aboutissant à la salle de l'Œil-de-Bœuf (10). A l'entrée de ce couloir est

(1) Voir n° 5, pl. 1 et 3, château extérieur.
(2) Voir n° 6, pl. 1 et 3, château ext.
(3) Voir n° 7, pl. 1 et 3, château ext.
(4) Voir n° 8, pl. 1 et 3, château ext.
(5) Voir n° 1, pl. 2, château intérieur.
(6) Voir n° 2, pl. 2, château int.
(7) Voir n° 3, pl. 2, château int.
(8) Voir n° 4, pl. 2, château int.
(9) Voir n° 5, pl. 2, château int.
(10) Voir n° 6, pl. 2, château int.

un petit escalier (1) descendant dans un passage de l'entre-sol, nommé *passage du roi*, communiquant à son appartement, et qui lui permettait d'aller, sans être vu, dans l'appartement de la reine (2). Sur le palier de l'escalier de marbre, de l'autre côté de l'entrée de l'appartement de la reine, il y avait, comme aujourd'hui, un vestibule donnant entrée dans la salle des gardes du roi, puis une grande antichambre communiquant à la salle de l'Œil-de-Bœuf.

Tel était l'état des lieux où se passèrent ces deux mémorables journées qui eurent une si grande influence sur la marche de la Révolution.

Dès le matin du 5 octobre, tout Paris était en mouvement; mais ce qui détermina surtout la marche sur Versailles, ce fut la disette.

Malgré les efforts du comité de subsistance qu'avait établi Bailly dès qu'il fut placé à la tête de la municipalité de Paris, le blé et surtout la farine y arrivaient difficilement. Dès quatre heures du matin la foule assiégeait les boutiques des boulangers. On faisait la queue plusieurs heures, on se battait pour avoir à prix d'argent un malheureux pain qui souvent n'était pas suffisant pour la subsistance d'une famille. La mauvaise qualité du pain ajoutait encore à la fureur du peuple. Un rien pouvait la faire éclater. Les récits des scènes de Versailles furent l'étincelle qui fit développer l'incendie. Une jeune fille, partie des halles, entre dans un corps de garde, s'empare d'un tambour et parcourt les rues en battant la caisse et criant contre la cherté du pain. D'autres femmes s'attroupent autour d'elle, et la foule

(1) Voir n° 7, pl. 2, château intérieur.
(2) Voir n° 8, pl. 3, château int.

grossissant se porte à l'Hôtel-de-Ville. Bientôt elles forcent la garde qui le défendait, l'envahissent en demandant du pain et des armes.

Au milieu du tumulte paraît Stanislas Maillard, l'un des vainqueurs de la Bastille, que plusieurs d'entre elles reconnaissent et qui parvient à les dominer. Il sort de l'Hôtel-de-Ville, prend un tambour, les engage à marcher sur Versailles, à venir s'adresser à l'Assemblée nationale, et se met à leur tête. Elles le reconnaissent pour leur chef et indiquent pour quartier général les Champs-Élysées.

Dans sa déposition au Châtelet, Maillard fait le récit de la marche de cette singulière armée de femmes. Elles suivent les quais jusqu'au Louvre. Là, elles rencontrent une voiture dans laquelle était une dame et son mari. Elles arrêtent la voiture, font descendre la dame et veulent la forcer à les suivre à Versailles. La dame effrayée prie qu'on la laisse continuer sa route. Les unes s'y opposent, les autres attendries par ses larmes désirent qu'on la mette en liberté; une dispute s'ensuit, elles en viennent aux mains, et pendant le tumulte la pauvre dame se sauve avec son mari. Arrivées devant les Tuileries, les femmes veulent traverser le jardin. Le suisse s'y oppose et tire son épée contre une de ces femmes qui, armée d'un manche à balai, voulait lui faire ouvrir la grille. Maillard accourt au secours de la femme et croise le fer avec le suisse. La femme, pour séparer les deux combattants, donne un coup de son manche à balai sur les deux épées et les fait tomber de leurs mains. D'autres femmes s'emparent du suisse, le renversent, le foulent aux pieds, et toute la bande traverse le jardin. Une fois dans les Champs-Elysées, cette bande se grossit d'une foule d'autres femmes arrivant de tous les côtés,

armées de manches à balai, de piques, de fourches, d'épées, de pistolets et même de fusils.

Quand Maillard fut parvenu à mettre un peu d'ordre dans cette armée de femmes, qu'il dit être de six à sept mille, il se mit en marche, précédé de dix tambours et de deux pièces de canon, qu'elles traînèrent jusqu'à leur arrivée à Versailles. Toutes les boutiques se fermaient sur leur passage. Elles frappaient alors aux portes, demandant à boire et à manger, et arrachant les enseignes des marchands.

« Arrivé au pont de Sèvres, continue Maillard dans son récit, je fis faire halte.

« Les habitants de Sèvres, à qui on s'était adressé, dirent que Sèvres était dans la plus grande consternation, que tout était fermé, et qu'il serait impossible de trouver aucun rafraîchissement pour ces dames. Ne sachant quel parti prendre, je fis venir huit hommes de la suite, un d'entre eux m'ayant demandé la permission de commander, j'y consentis et lui donnai pour consigne d'aller à Sèvres, de s'informer et de découvrir où étaient les boulangers, et de les inviter à distribuer le pain qu'ils pouvaient avoir chez eux. Nous continuâmes alors notre chemin sans rencontrer aucun obstacle dans Sèvres. Arrivés à Sèvres, nous trouvâmes effectivement les boutiques de limonadiers et de cabaretiers fermées. Un de mes hommes vint m'apprendre qu'ils n'avaient trouvé que huit pains de quatre livres chez un boulanger et qu'il les coupait en petits morceaux pour les distribuer. Je fus obligé de rendre compte à ces dames du rapport qui venait de m'être fait, ce qui excita des murmures et les fit disperser çà et là pour former des complots. Bientôt toutes les femmes se dispersèrent et se portèrent à toutes les portes et boutiques des marchands

de vin, aubergistes, limonadiers et autres citoyens, entrèrent dans une cour, prirent des bancs et autres morceaux de bois, et se mirent en devoir d'enfoncer les portes et d'abattre les enseignes de tous les marchands. Je fis battre la générale pour rassembler les citoyens de Sèvres et qu'ils puissent se mettre en défense contre les malheurs qui les menaçaient. Je vis arriver une foule d'hommes armés que je croyais être des habitants du lieu; au contraire, c'étaient des hommes de la suite des femmes, qui se jetèrent avec fureur sur toutes les portes où elles étaient déjà. Je fis rappeler, je les engageai à rester tranquilles, et ayant frappé moi-même à une maison en face de la grille du parc, je demandai à un homme qui se présenta de donner du pain et du vin s'il en avait. Il me répondit qu'il n'avait pas de pain, mais qu'il avait du vin. Je le fis distribuer à ces femmes par des hommes armés, et j'engageai ce particulier à en donner à toutes les femmes, en lui disant que je lui donnerais un bon pour être payé à la ville.

« Les femmes se mirent enfin en route, les hommes restèrent derrière, ce qui ne me laissa pas moins de crainte. Je confiai le commandement de ces hommes à un particulier sans col, qui m'a dit avoir manqué d'être pendu pour avoir sonné le tocsin dans une église de Paris. Je lui prêtai une des deux épées que j'avais; ce particulier vint me rendre compte de sa conduite à l'Assemblée nationale en me disant que tous ces messieurs s'étaient comportés avec toute l'honnêteté possible.

« Je cheminais avec ces femmes pour gagner Versailles. Passé Viroflay, elles rencontrèrent plusieurs particuliers à cheval, ayant des cocardes noires à leurs chapeaux. Elles les arrêtèrent et voulaient se porter à des excès contre eux. Elles en frappèrent un, le démontèrent

de son cheval, et lui arrachèrent sa cocarde noire qu'une de ces femmes me remit. Je fis faire halte, et je fus au secours du particulier. J'obtins sa grâce sous condition qu'il donnerait son cheval, qu'il marcherait derrière elles, et qu'au premier lieu elles lui mettraient un écriteau derrière lui, comme ayant insulté la cocarde nationale. Une des femmes partit sur ce cheval pour avertir à Versailles qu'elles allaient arriver. (C'est, dit-on, Théroigne de Méricourt.)

« Un peu plus loin elles aperçurent, dans une avenue qui fait fourche au grand chemin (la Patte-d'Oie), deux autres particuliers qui avaient sur leurs têtes des chapeaux ronds avec des cocardes noires et qui allaient à grande course de cheval vers Versailles. Plusieurs femmes sortirent des rangs et interceptèrent le passage à ces deux particuliers. Une de ces femmes, qui avait l'un des deux chapeaux, et connue sous le nom de femme Tournay, avec deux autres femmes, me remirent les deux cocardes noires, et deux femmes montèrent sur les chevaux, et ces deux particuliers se placèrent derrière les femmes. Cette expédition faite, je fis mettre ces femmes sur trois rangs, autant qu'il fut en mon pouvoir, les fis former en cercle, et leur dis que les deux pièces de canon qu'elles avaient ne devaient point être traînées à leur tête; que, malgré qu'elles n'eussent pas de munitions, on pourrait les soupçonner de mauvaises intentions, qu'elles devaient plutôt montrer de la gaieté que de causer une émeute dans Versailles; que cette ville n'étant point informée de leur démarche, les habitants pourraient soupçonner d'autres vues, et qu'elles seraient victimes de leur dévouement. Elles consentirent à faire ce que je voulais; en conséquence, les canons furent placés derrière elles, et j'invitai les femmes à chanter :

Vive Henri IV, en entrant à Versaillles, et à crier : *Vive le roi;* ce qu'elles ne cessèrent de répéter au milieu du peuple de cette ville qui les attendait, et qui criait : *Vivent nos parisiennes.* »

Ce que Maillard ne dit pas, et ce que l'on trouve dans toutes les autres dépositions, c'est que cette bande, depuis son départ de Paris jusqu'à son arrivée à Versailles, ne cessa de pousser des cris de mort contre les gardes-du-corps et contre la reine.

Pendant que cette troupe de femmes marchait ainsi sur Versailles, Paris était en ébullition.

Depuis le matin, le tocsin et la générale avaient mis toute la ville en mouvement. La garde nationale, réunie d'abord dans les districts, se rendait en masse vers l'Hôtel-de-Ville, la place en fut bientôt couverte; le cri : *à Versailles!* retentissait de tous côtés. Une députation de grenadiers monte à l'Hôtel-de-Ville et va trouver Lafayette, qui cherchait avec la municipalité à arrêter ce mouvement, dont il prévoyait les graves conséquences. L'un d'eux s'adresse au général, lui dit qu'on le trompe; qu'il est temps que tout cela finisse; que le peuple est malheureux; que la source du mal est à Versailles; qu'il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris. Lafayette résiste, descend sur la place, harangue les grenadiers; sa voix se perd au milieu des cris : *à Versailles! à Versailles!* Enfin, après plusieurs heures de pourparlers, la municipalité fait passer à Lafayette l'ordre, *vu les circonstances et le désir du peuple* (1), de se transporter à Versailles. Le général monte à cheval, se met à la tête des bataillons, et donne enfin l'ordre du départ, qui est accompagné d'un cri de joie universel. Il était alors six heures du soir.

(1) Termes mêmes de l'arrêté.

Pendant que Paris en armes marchait ainsi sur Versailles, rien dans la matinée de ce jour n'annonçait dans cette dernière ville l'orage qui allait y éclater. Malgré l'état d'effervescence dans lequel avait été la capitale dans la journée du 4, les ministres semblaient ignorer tout ce qui se préparait. Dès le matin, le roi partit à la chasse, comme dans les jours les plus calmes. Mais si la cour et ceux qui étaient chargés de la garde de Versailles paraissaient sans inquiétude sur les mouvements de Paris, tout le monde n'était pas aussi calme, et des symptômes précurseurs s'annonçaient déjà dans la cité royale.

L'Assemblée nationale discutait ce jour même sur la réponse que venait de faire le roi à la déclaration des droits de l'homme et aux premiers articles de la Constitution. Les uns l'approuvent, d'autres l'attaquent, on s'aigrit ; Pétion, au milieu de la discussion, parle pour la première fois des repas des gardes-du-corps, et des insultes à la nation et à l'Assemblée faites dans ces repas. Grégoire s'occupe de la disette ; on s'élève contre ce que vient de dire Pétion, on le somme de signer sa dénonciation, alors Mirabeau lance cette première attaque à la reine : « J'ai désapprouvé tout le premier ces dénonciations impolitiques ; mais, puisqu'on insiste, je dénoncerai moi-même, et je signerai quand on aura déclaré qu'il n'y a d'inviolable en France que le roi. » Le silence se fit alors, mais l'aigreur de cette discussion et ces attaques contre les gardes et même au-dessus d'eux montraient bien que beaucoup de députés étaient au courant de l'état de la capitale. Un des hommes surtout qui, dans Versailles, n'ignorait rien de ce qui se passait à Paris et du mouvement qui se préparait, était Lecointre. Le matin du 5 octobre, Lecointre provoque

une assemblée de l'état-major de la garde nationale de Versailles, et fait la motion qu'on force les gardes-du-corps à venir sur-le-champ au milieu de la garde nationale et qu'on leur fasse prendre la cocarde tricolore et prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. On lui fait observer que le roi seul peut prescrire à ses gardes ce qu'il veut leur faire faire, qu'un refus peut amener un grave conflit; il insiste et se retire en faisant connaître aux gardes nationaux de son quartier cette nouvelle cause de haine contre les gardes-du-corps.

Cependant les femmes approchaient de Versailles, et les ministres furent enfin avertis de leur arrivée. Aussitôt, M. de Saint-Priest écrit une lettre au roi qui était encore à la chasse dans les bois de Meudon pour l'engager à revenir. M. de Cubières, écuyer cavalcadour, part aussitôt pour la lui remettre, pendant que des détachements de gardes-du-corps sont envoyés dans différentes directions pour protéger le retour du roi. Sur les trois heures, M. de Cubières trouve le roi et lui remet la lettre. «On m'annonce, lui dit le roi, que des femmes de Paris viennent pour me demander du pain! Hélas! ajouta-t-il, si j'en avais, je n'attendrais pas que les pauvres femmes vinssent m'en demander. »

Quelques instants après que le roi fut rentré au Château, les femmes arrivèrent à la barrière.

Pendant qu'on était à la recherche du roi, la municipalité de Versailles se réunissait. Le comte d'Estaing, qui commandait toutes les troupes, se rendit dans son sein et lui exposa les dangers du roi et de la ville. Aussitôt la municipalité lui remit l'ordre suivant : « L'assemblée municipale requiert M. le commandant de la milice nationale de prendre toutes les précautions et

d'employer toutes les forces qui sont à sa disposition pour garantir de toute insulte le roi et la famille royale, l'Assemblée nationale et cette ville, même de repousser la force par la force, après avoir néanmoins employé tous les moyens de douceur pour maintenir la paix, et dans le cas où Sa Majesté serait forcée de s'absenter de cette ville, l'Assemblée charge M. le commandant de la ramener le plus tôt possible. »

Armé de cet ordre, le comte d'Estaing se rendit au conseil des ministres, où l'on arrêta les mesures de sûreté. On fit prendre les armes au régiment de Flandres et monter à cheval les gardes-du-corps. Ils vinrent au nombre de près de quatre cents se ranger dans la place d'Armes, devant la grille de la cour des ministres, tandis que quelques invalides, les suisses du poste et le régiment de Flandres se mirent en bataille à la gauche des gardes, depuis la grille du Château jusqu'à celle des Grandes-Ecuries du roi; un détachement des chasseurs des Trois-Evêchés et quelques gardes de Monsieur et du comte d'Artois se mêlèrent aux gardes du roi, et un autre détachement des dragons alla se placer sur l'avenue de Paris, en face de la porte de la salle de l'Assemblée nationale.

Le comte d'Estaing, connaissant l'hostilité d'une partie de la garde nationale contre les gardes, ne lui donna aucun ordre; ce qui n'empêcha pas Lecointre de faire battre la générale et de réunir ses compagnies à la droite des gardes-du-corps, devant la caserne des gardes-françaises.

A peine ces dispositions étaient-elles prises que les femmes de Paris entraient dans Versailles. Aussitôt qu'on les aperçut, le comte de Luxembourg demanda au roi s'il avait quelques ordres à donner à ses gardes :

« Allons donc, répondit le roi en souriant, pour des femmes, vous vous moquez de moi. » Telle était la confiance de Louis XVI!

Aussitôt que les femmes furent entrées dans la ville, Maillard, suivi d'un grand nombre d'entre elles, se dirigea vers la cour des Menus-Plaisirs et demanda à être introduit dans l'Assemblée.

L'agitation de la ville s'était aussi communiquée à l'Assemblée. Des allées et venues continuelles annonçaient quelque chose d'extraordinaire. C'est alors que Mirabeau, montant au bureau, eut avec Mounier, qui présidait, ce colloque célèbre : « Paris, dit Mirabeau, marche sur nous; trouvez-vous mal; allez au Château, donnez-leur cet avis; dites, si vous le voulez, que vous le tenez de moi; le temps presse, il n'y a pas une minute à perdre. — Paris marche, répondit Mounier, tant mieux, qu'on nous tue tous, mais tous, l'Etat y gagnera! — Le mot est vraiment joli, reprit Mirabeau, et il retourna à sa place. »

Après une longue discussion, l'Assemblée venait de décider que le président, à la tête d'une députation, irait demander au roi l'acceptation pure et simple des droits de l'homme et des articles de la Constitution, lorsqu'on annonça l'arrivée de Maillard et de ses femmes.

Pendant que Maillard et les femmes entrées dans la cour des Menus-Plaisirs demandaient à être introduits à la barre de l'Assemblée, le plus grand nombre avait suivi la rue Saint-Martin et envahissait la salle de l'Assemblée par la porte de la rue des Chantiers.

Le président Mounier, après avoir consulté l'Assemblée, avait ordonné de laisser entrer une douzaine de ces femmes pour entendre leurs doléances. Ecoutons le

récit de Mounier (1) : « J'étais, dit-il, sur le point de lever la séance, lorsqu'on vint me dire que des femmes, arrivées de Paris, s'étaient présentées plusieurs fois à la porte de la salle, qu'elles demandaient à être entendues à la barre, et qu'elles voulaient contraindre les sentinelles à les laisser entrer. J'instruisis l'Assemblée de leur demande; il fut résolu de leur permettre l'entrée de la salle. Elles se présentèrent en grand nombre, ayant deux hommes à leur tête; l'un d'eux exposa que le matin on n'avait pas trouvé de pain chez les boulangers; que dans un moment de désespoir, lui, qui avait été soldat aux gardes-françaises, était allé sonner le tocsin, qu'on l'avait arrêté, qu'on avait voulu le pendre et qu'il devait la vie aux dames qui l'accompagnaient. L'autre ajouta qu'ils étaient venus à Versailles pour demander du pain, et en même temps pour faire punir les gardes-du-corps qui avaient insulté la cocarde patriotique; qu'ils étaient de bons patriotes; qu'ils avaient arraché toutes les cocardes noires qui s'étaient présentées à leurs yeux dans Paris et sur la route. Ensuite il en sortit une de sa poche en disant qu'il voulait avoir le plaisir de la déchirer aux yeux de l'Assemblée, ce qu'il fit aussitôt. Son compagnon ajouta : « Nous forcerons tout le monde à prendre la cocarde patriotique. » Ces expressions excitèrent quelques murmures de mécontentement. Il reprit : « Quoique vous en disiez, nous « sommes tous frères. » Je répondis qu'aucun membre de l'Assemblée ne voulait nier que tous les hommes ne dussent se considérer comme frères; que les murmures provenaient de ce qu'il avait menacé de forcer à prendre

(1) Fait relatif à la dernière insurrection.
Après avoir comparé tous ce qui a été écrit sur ce sujet, ce récit de Mounier m'a paru celui qui était le plus véridique.

la cocarde ; qu'il n'avait le droit de forcer personne, et qu'il devait parler avec respect à l'Assemblée nationale. Il dit ensuite : « Les aristocrates veulent nous faire périr « de faim ; on a envoyé aujourd'hui à un meunier un « billet de 200 livres en l'invitant à ne pas moudre et en « lui promettant de lui envoyer la même somme chaque « semaine. » L'Assemblée fit un cri d'indignation, et, de toutes les parties de la salle, on lui dit : *Nommez*. Je l'invitai à faire connaître le coupable en l'assurant qu'on procurerait une justice éclatante. Les deux harangueurs hésitèrent ; ils finirent par raconter qu'ayant rencontré des dames dans une voiture, ils les avaient forcées à descendre, et que, pour obtenir la liberté de continuer leur route, elles leur avaient appris qu'un curé avait dénoncé ce crime à l'Assemblée nationale. Puis ils ajoutèrent : « On dit que c'est M. l'archevêque de Paris (de Juigné). » Chacun s'empressa de leur répondre que M. l'archevêque de Paris était incapable d'une pareille atrocité. Toute la troupe, parlant à la fois, demanda du pain pour la ville de Paris. Je leur dis que l'Assemblée voyait avec douleur la disette qui affligeait la capitale et qui provenait des obstacles mis à la circulation des grains ; qu'elle n'avait rien négligé pour faciliter, par ses décrets, les approvisionnements de la ville de Paris ; que le roi avait fait tous ses efforts pour assurer l'exécution de ses décrets ; qu'on chercherait de nouveaux moyens pour faire cesser la disette ; que leur séjour à Versailles ne la ferait pas cesser ; qu'il fallait laisser l'Assemblée s'occuper avec liberté de ces soins importants, et que je les exhortais à se retirer en paix sans commettre aucune violence.

« Ma réponse ne parut point les satisfaire, et ils disaient : « Cela ne suffit pas, » sans s'expliquer davantage.

« Un membre de l'Assemblée dit qu'il fallait envoyer une députation chez le roi pour lui faire connaître la position malheureuse de la ville de Paris. Cette proposition fut adoptée. M. l'évêque de Langres, ancien président, prit le fauteuil. Je me mis en marche à la tête de cette députation. Aussitôt les femmes m'environnèrent en me déclarant qu'elles voulaient m'accompagner chez le roi. J'eus beaucoup de peine à obtenir, à force d'instances, qu'elles n'entreraient chez le roi qu'au nombre de six, ce qui n'empêcha point un grand nombre d'entre elles de former notre cortége. »

Pendant que tout ceci se passait dans l'Assemblée nationale, des scènes d'une autre nature avaient lieu dans la ville.

On a vu qu'une grande partie des femmes de Paris étaient entrées dans la salle de l'Assemblée nationale. Mais un plus grand nombre continua de s'avancer vers le Château. Bientôt une masse d'hommes, la plupart couverts de haillons, armés de bâtons et de piques, qui suivait à distance cette armée de femmes, déboucha en deux bandes, l'une par l'avenue de Paris, l'autre par Montreuil et l'avenue de Saint-Cloud, et rejoignit les femmes sur la place d'Armes. Toute cette masse sembla d'abord un peu surprise de l'appareil militaire qu'elle rencontra. Elle parut furieuse de ne pouvoir entrer au Château. Sa rage se tourna surtout contre les gardes-du-corps qu'elle accablait de grossières invectives. Les différents détachements de gardes qu'on avait envoyés à la recherche du roi arrivaient en ce moment; ils furent insultés et attaqués. Une pique, lancée contre un garde qui accourait au galop rejoindre son escadron, tomba entre les jambes de son cheval et l'abattit. Le garde tomba, et déjà toute la populace courait pour s'en em-

parer, lorsqu'il fut dégagé par M. Desroches, capitaine de la garde nationale, arrivant avec sa compagnie. Il voulut ensuite s'emparer du jeune homme qui avait jeté la pique, mais la foule de peuple, hommes et femmes, se rua sur lui, et elle était si considérable qu'il fut obligé de le lâcher.

Pendant que la fureur de tout ce peuple se tournait contre les gardes-du-corps, le régiment de Flandres était l'objet des caresses de toutes les femmes. L'une d'elles entre autres, recouverte d'un manteau rouge (Théroigne de Méricourt), qui paraissait les diriger, parcourait les rangs des soldats, leur adressant des paroles flatteuses, les engageant à ne point s'opposer au peuple, et même distribuant de l'argent à plusieurs d'entre eux. Le plus grand nombre de ces femmes, enhardies par l'immobilité des gardes qui avaient ordre de ne point faire usage de leurs armes, s'avançaient jusque sous les pieds des chevaux, cherchant à se faire un passage pour arriver à la grille.

Tout à coup, un groupe de ces femmes, à la tête desquelles était un homme revêtu de l'uniforme de la garde nationale parisienne, que les dépositions nomment Burnout, s'élance sur les gardes. Burnout, le sabre à la main, effraie les chevaux. Ils s'écartent et le laissent passer. Mais, séparé des femmes qui n'ont pu le suivre, il se trouve seul entre la grille et les gardes-du-corps. Trois maréchaux des logis, MM. de Savonnières, d'Agoult et de Mondollot le poursuivent alors pour l'arrêter. Il se sauve du côté de la rue des Récollets, et, après avoir reçu quelques coups de plat de sabre, il se réfugie dans une des petites baraques adossées au mur de la cour du Château. Plusieurs gardes nationaux, placés devant la caserne des gardes-françaises, crient que les gardes

veulent assassiner un des leurs; et au moment où les trois gardes-du-corps reviennent au pas rejoindre leur escadron, un garde national nommé Charpentier, marchand de vins dans la rue de la Chancellerie, en faction contre une barrière devant la caserne, les couche en joue, tire et casse le bras à M. de Savonnières, que l'on fait entrer dans la cour des Ministres, où le docteur Voisin, appelé en toute hâte, vient panser sa grave blessure dans l'appartement de M. de La Luzerne.

Lecointre était en ce moment à la tête des gardes nationaux réunis à la caserne des gardes-françaises. Loin de blâmer cet acte d'hostilité qui pouvait amener de terribles représailles, il va trouver les chefs des gardes, leur demande ce que la garde nationale doit espérer ou craindre d'eux; il ajoute que le peuple se croit en danger, et qu'on désire savoir comment on doit les regarder. Les gardes lui répondent que, malgré ce qui vient d'arriver à un des leurs, ils désirent vivre en bonne intelligence avec la garde nationale. Il court ensuite au régiment de Flandres. Déjà travaillés par les femmes de Paris, les soldats lui répondent qu'ils ne tireront jamais sur le peuple, et donnent aux gardes nationaux qui l'accompagnent une partie de leurs cartouches.

Rassuré sur les dispositions des gardes et certain que, dans le cas d'un conflit, le régiment de Flandres prendrait plutôt parti contre les gardes, il court au-devant de la populace armée de piques et de bâtons qui encombrait l'avenue de Paris. Arrivé au milieu d'eux, il demande à parler : *Vos frères de Versailles m'envoient vous demander quel sujet vous amène et ce que vous désirez? — Du pain et la fin des affaires*, lui répond-on.

Un garçon perruquier, qui avait été son voisin, le reconnaît et le nomme. Aussitôt il est acclamé par ces hom-

mes, dont plusieurs savaient déjà le nom du patriote Lecointre. Il leur dit alors qu'il va travailler à leur procurer des subsistances, et, accompagné d'une députation de ces hommes, il se rend à la municipalité. Il demande à l'Assemblée 600 livres de pain pour les *frères de Paris*, ce sont ses expressions. On fait observer qu'en ce moment il sera impossible d'avoir chez les boulangers une aussi grande quantité de pain, et l'on offre deux tonnes de riz qui sont dans les magasins. On les accepte, et on fait cuire ce riz en attendant que les boulangers, auxquels la municipalité vient d'enjoindre de cuire toute la nuit, puissent fournir assez de pain pour donner à tous ces gens.

Au moment où Lecointre se rendait à la municipalité, Mounier sortait de l'Assemblée nationale, escorté de la députation des femmes : « Nous étions à pied, dans la boue, avec une forte pluie, dit-il dans le récit déjà cité. Une foule considérable d'habitants de Versailles bordait de chaque côté l'avenue qui conduit au Château. Les femmes de Paris formaient divers attroupements, entremêlés d'un certain nombre d'hommes couverts de haillons pour la plupart, le regard féroce, le geste menaçant, poussant d'affreux hurlements. Ils étaient armés de quelques fusils, de vieilles piques, de haches, de bâtons ferrés ou de grandes gaules, ayant à l'extrémité des lames d'épées ou des lames de couteaux. De petits détachements de gardes-du-corps faisaient des patrouilles et passaient au grand galop, à travers les cris et les huées. J'appris en même temps que deux ou trois canons, amenés par les femmes de Paris et les hommes qui les avaient accompagnés, étaient placés sur l'avenue de Paris, et que ceux qui les environnaient arrêtaient les passants, leur demandant : *Êtes-vous pour la nation ?* Et

pour récompense de leur réponse affirmative, leur faisaient garder les canons avec eux.

« Une partie des hommes armés de piques, de haches et de bâtons s'approchèrent de nous pour escorter la députation. L'étrange et nombreux cortége dont les députés étaient assaillis est pris pour un attroupement; des gardes-du-corps courent en travers; nous nous dispersons dans la boue; et l'on sent bien quel accès de rage durent éprouver nos compagnons, qui pensaient qu'avec nous ils avaient plus de droits de se présenter. Nous nous rallions et nous avançons ainsi vers le Château. Nous trouvons, rangés sur la place, les gardes-du-corps, le détachement des dragons, le régiment de Flandres, les gardes-suisses, les invalides et la milice bourgeoise de Versailles. Nous sommes reconnus, reçus avec honneur. Nous traversons les lignes, et l'on eut beaucoup de peine à empêcher la foule qui nous suivait de s'introduire avec nous. Au lieu de six femmes, à qui j'avais promis l'entrée du Château, il fallut en admettre douze.

« J'eus l'honneur de les présenter au Roi, de lui exposer l'affreuse situation de la capitale, les plaintes de ces femmes, l'assurance que nous leur avions donnée de faire tous nos efforts, de concert avec Sa Majesté, pour favoriser les approvisionnements de la ville de Paris, l'exhortation que nous leur avions faite de se retirer en paix et de ne commettre aucune violence, et je suppliai le roi de procurer des secours à la ville de Paris, si ces secours étaient en son pouvoir. Le roi répondit avec sensibilité. Il déplora le malheur des circonstances. Elles parurent émues (1). »

On n'avait laissé entrer que cinq femmes avec le pré-

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

sident et la députation de l'Assemblée nationale, dans la chambre où était le roi. Parmi elles se trouvait une jeune ouvrière de dix-sept ans, nommée *Louise Chabry*, qui parla au roi après le président. Voici dans sa déposition ce qu'elle dit de cette visite : « Cinq d'entre nous ont été introduites avec des députés chez le roi ; c'est moi qui ai eu l'honneur de porter les doléances des femmes et du peuple au roi, pour lui demander du pain et des subsistances. Sa Majesté m'a reçue avec une très grande affabilité et nombre de bontés ; je me suis trouvée mal dans l'appartement du roi ; Sa Majesté m'a fait donner du vin dans un grand gobelet d'or ; on m'a fait respirer des eaux spiritueuses pour me faire revenir. » Revenue à elle, le roi lui parla avec bonté, lui dit qu'il allait donner les ordres les plus pressants pour assurer la subsistance de Paris, et lui fit donner des copies de ces ordres.

Quelques historiens ont attribué à M. de Saint-Priest un propos que, disait-on, ce ministre aurait tenu lors de l'entrée des femmes dans l'appartement du roi, et qui fut dénoncé par Mirabeau à l'Assemblée nationale : *Que voulez-vous*, aurait dit M. de Saint-Priest, à ces femmes? *Du pain*, auraient-elles répondu. *Quand vous n'aviez qu'un maître*, lui fait-on dire, *vous n'en manquiez pas ; à présent que vous en avez douze cents, vous voyez où vous en êtes.* Rien dans l'enquête faite par le Châtelet et par la commission de l'Assemblée ne vient confirmer la dénonciation de Mirabeau ; ce qui peut-être a donné lieu à cette histoire, c'est une conversation tenue par ce ministre avec une de ces femmes, et qui aura été mal interprétée.

Quand on annonça au roi la députation de l'Assemblée nationale et des femmes de Paris, il était en conseil avec les ministres. Le roi passa aussitôt dans sa chambre à

coucher pour les recevoir. Parmi celles des femmes qui ne furent pas introduites se trouvait une bouquetière d'une vingtaine d'années, nommée *Françoise Rolin*, qui raconte ainsi dans l'enquête ce qui lui arriva dans le Château : « On est venu dire à M. Mounier d'entrer dans la pièce où était le roi. J'ai voulu entrer avec lui, mais je fus repoussée violemment par un suisse des douze. Je fus renversée à terre, où je reçus plusieurs coups de pied; j'ai été relevée par M. le comte d'Estaing, qui m'a fait asseoir sur une banquette, et comme je pleurais, M. le comte d'Estaing m'a dit : *Tu pleures parce que tu n'as pas vu le roi!* Et alors il me prit par la main, me conduisit dans un appartement, au milieu duquel il y avait une grande table couverte d'un tapis vert, et où étaient debout M. le garde des sceaux, un monsieur qu'on m'a dit être M. de Saint-Priest, M. le duc de Gesvres, et d'autres seigneurs que je ne connais pas. Là, M. de Saint-Priest me demanda *ce que nous venions faire;* je lui répondis *que j'avais été forcée par plusieurs dames de venir à Versailles.* Il me demanda *pour quels motifs;* je lui répondis *que nous venions pour apprendre au roi que sa bonne ville de Paris manquait de pain.* M. de Saint-Priest me dit alors : *Pourquoi n'en avez-vous pas été demander à la ville!* je lui répondis : *Nous y avons été et nous n'avons trouvé personne.* Il me dit : *Il fallait apporter les clefs après avoir fermé les portes, pour faire voir au roi que sa ville était bien gardée.*

Munies des ordres que le roi avait remis à Louise Chabry, les femmes sortirent joyeuses des appartements, en criant : Vive le roi ! « Descendues dans les cours, continue Louise Chabry dans sa déposition, et après avoir passé la grille pour rendre compte aux femmes qui étaient en dehors de cette grille, j'eus à peine prononcé

quelques paroles que des femmes qui étaient là m'ont maltraitée de coups de pieds et de poings, m'ont passé une jarretière au cou pour me pendre à un réverbère, en prétendant que j'avais reçu du roi vingt-cinq louis; et sans le secours de plusieurs gardes du roi et d'autres personnes honnêtes qui m'ont secourue et sauvée, j'aurais perdu la vie. »

Après cette scène terrible, dans laquelle Louise Chabry et Françoise Rolin, grâce à l'intervention des gardes échappèrent à la mort, elles retournèrent au Château pour prier le roi de signer les ordres dont on leur avait donné copie, car c'était le manque de signature du roi qui avait été une des causes de la colère des femmes contre leurs mandatrices. Le roi les reçut de nouveau, eut la bonté d'apposer sa signature au bas de ces ordres, et les remit à un député qui, escorté de ces femmes, alla les porter à l'Assemblée nationale.

Une foule considérable suivit les femmes et encombra l'avenue de Paris. La masse d'hommes et de femmes qui remplissait la cour des Menus-Plaisirs et assiégeait les portes de la salle de l'Assemblée nationale, fit craindre qu'on ne se portât à quelque violence. Le commandant des dragons, M. de Cuverville, chargé de veiller à la sûreté des députés, demanda du renfort. Un détachement des gardes-du-corps vint se joindre à sa troupe. A sa vue, des huées, des cris de mort partent de toutes parts; on braque sur eux des canons, et les dragons sont obligés de les entourer pour favoriser leur retraite. Un des gardes resté un peu en arrière est poursuivi par la foule, une pierre le blesse au visage, et deux coups de fusil lui sont tirés dans sa fuite.

L'intérieur de la salle de l'Assemblée ressemblait plus à une salle de spectacle le jour d'une représentation

gratis qu'à la salle des députés de la nation. Toutes les tribunes et la plupart des bancs des députés étaient envahis par des hommes la plupart en haillons, et par des femmes de la Halle. On parlait haut, on s'interpellait, et l'on entendait à peine les paroles des orateurs. Cependant le silence s'établit lorsque le président lut la réponse que le roi avait remise au député qui avait accompagné les femmes. Elle était conçue en ces termes : « Je suis sensiblement touché de l'insuffisance de l'approvisionnement de Paris. Je continuerai à seconder le zèle et les efforts de la municipalité par tous les moyens et toutes les ressources qui sont en mon pouvoir, et j'ai donné les ordres les plus positifs pour la circulation libre des grains sur toutes les routes, et le transport de ceux qui sont destinés pour ma bonne ville de Paris. — Signé : Louis. »

L'Assemblée, s'associant à la pensée du roi et voulant également venir au secours de Paris, autant qu'il était en son pouvoir, rendit un décret pour assurer la police des marchés, faciliter le transport des blés, lever les obstacles qui en gênaient la circulation dans l'intérieur du royaume, et engager les municipalités des environs à faire porter du pain dans la capitale par les boulangers de leurs arrondissements.

La réponse du roi et le décret que venait de rendre l'Assemblée, furent accueillis par des applaudissements et des transports de joie.

Maillard et les femmes qui avaient été en députation chez le roi demandèrent des expéditions de la réponse du roi, et du décret, et se rendirent sur l'avenue de Sceaux, aux messageries du roi, où ils se firent donner des voitures dans lesquelles ils retournèrent à Paris porter ces décrets à la municipalité.

Depuis ce moment, ce fut un tumulte général dans la

salle. Les hommes et les femmes se levaient en criant. Les uns demandaient que le pain de quatre livres fût fixé à huit sols ; d'autres, qu'on mît la viande à six sols la livre. Des motions de toute nature partaient de tous les points de l'Assemblée au milieu des cris de : Vive la nation ! et d'imprécations contre les gardes-du-corps et contre la reine. Puis des femmes se levèrent, allèrent embrasser plusieurs députés, et forcèrent l'évêque de Langres, Guillaume de La Luzerne, qui présidait en l'absence de Mounier, de recevoir aussi leurs embrassades. Alors, le président, voyant qu'il lui était impossible de rétablir l'ordre, leva la séance.

Dans la ville, le désordre continuait. Les femmes et les hommes à piques ne cessaient de poursuivre et d'insulter les gardes-du-corps qui, comme les autres troupes, avaient reçu l'ordre de ne point faire usage de leurs armes. La générale, battue dans toutes les rues, avait successivement amené sur la place d'Armes la plus grande partie de la garde nationale. Mais beaucoup de gardes nationaux, effrayés de l'exaspération des compagnies réunies par Lecointre et de leurs dispositions hostiles contre les gardes-du-corps, s'étaient retirés.

Après le départ des femmes, Mounier était resté au Château. Il fit part aux ministres de la délibération de l'Assemblée, les chargeant de demander au roi son acceptation pure et simple des articles de la Constitution et de la déclaration des droits. Il leur représenta que dans cet état de trouble, qui pouvait à chaque minute devenir plus alarmant, ils devaient épargner au roi les embarras d'une nouvelle députation; qu'étant chargé, comme président, d'obtenir l'acceptation pure et simple, il lui était impossible d'en différer la demande ; qu'il serait dangereux d'hésiter; que le moindre délai serait pris

pour un refus et pourrait allumer la fureur des Parisiens qu'on ne manquerait pas d'en instruire. Il leur dit enfin que si le roi lui accordait cette acceptation, on l'annoncerait au peuple comme un grand bienfait, ce qui diminuerait l'effervescence (1). Le roi réunit de nouveau ses ministres, et Mounier attendit la fin de la délibération.

Dans le reste du palais, tout était dans la plus vive anxiété. Les cris de haine que la populace vomissait contre la reine faisant craindre pour ses jours, on donna des ordres pour préparer son départ et celui du dauphin. Les voitures du roi sortirent des Petites-Écuries et se présentèrent à la grille de l'Orangerie, tandis que celles de la reine, parties des écuries de la rue de la Pompe, arrivaient à la même heure à la grille du Dragon.

Un poste de la garde nationale, placé par les ordres de Lecointre à chacune de ces grilles, s'opposa à leur sortie de la ville et les força à retourner aux écuries. Du reste, les préparatifs de départ s'étaient faits sans que la reine le sût, et lorsqu'on lui en parla, elle déclara avec énergie qu'elle préférait mourir aux pieds du roi, et qu'elle ne le quitterait jamais.

On venait de recevoir une dépêche de Lafayette, partie dans la matinée, quand il croyait avoir assez d'influence sur la garde nationale de Paris pour l'empêcher de sortir de la capitale. Cette dépêche avait un peu calmé les alarmes; la nuit approchait; la pluie tombait, et l'on espérait que le mauvais temps allait dissiper cette émeute. Le comte d'Estaing vint lui-même pour donner l'ordre à la garde nationale de se retirer. A peine fut-il

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

entré dans la caserne des gardes-françaises que plusieurs gardes nationaux lui reprochèrent de les avoir abandonnés, et l'on alla même jusqu'à le menacer. M. d'Estaing venait de partir, et déjà plusieurs compagnies avaient exécuté l'ordre de se retirer, lorsque Lecointre arriva. Il venait de la municipalité, où il s'était déjà présenté plusieurs fois dans la journée. Depuis le moment où la municipalité avait donné ses pleins pouvoirs à M. le comte d'Estaing pour repousser l'attaque des Parisiens, le général n'était pas revenu. Ne voyant de tous les chefs de la garde nationale que Lecointre, toujours accompagné de quelques-uns de *ses frères de Paris*, elle lui fit remettre l'ordre suivant :

« L'Assemblée municipale laisse M. Lecointre maître de faire tout ce qu'il jugera convenable pour la tranquillité.

« Versailles, 5 octobre 1789.

« Signé : LOUSTONNEAU, *président.* »

Muni de cet ordre, Lecointre vint rejoindre la garde nationale. Il commanda aussitôt à ceux qui restaient de ne quitter qu'après le départ des gardes-du-corps. L'ordre de se retirer avait été donné à toutes les troupes rangées sur la place d'Armes. Le régiment de Flandres quitta la place et se retira dans la cour des Grandes-Écuries. Les gardes-du-corps défilèrent à leur tour. Une partie prit l'avenue de Saint-Cloud pour se rendre à l'hôtel de Charrost, et le plus grand nombre se dirigea vers l'avenue de Sceaux, pour gagner l'hôtel des Gardes, rue Royale. Ils défilèrent, accompagnés des cris et des huées de la multitude. Les derniers surtout furent accablés d'injures, et l'on alla jusqu'à leur jeter de la

boue. L'un d'eux se retourne alors et tire sur cette foule un coup de pistolet. La garde nationale y répond aussitôt par une décharge qui blesse un cheval et en tue un second. Le garde montant ce dernier, M. de Moucheron, tombe à terre; les femmes l'entourent, s'emparent de lui et menacent de le tuer. Deux officiers de la garde nationale, MM. Durupt de Baleine et Raisin accourent à son secours, accompagnés de quelques gardes nationaux. Ils s'en emparent, annoncent qu'ils vont le faire juger par un conseil de guerre, le font entrer dans la caserne des gardes-françaises, et le font évader par la rue de la Chancellerie.

Les gardes nationaux qui venaient de tirer sur les gardes-du-corps reviennent à la caserne en demandant des munitions. On oblige le garde d'artillerie, M. de La Tontinière, à donner un baril de poudre. Lecointre fait venir deux canons, on les charge et on les dirige contre l'avenue de Sceaux, pour foudroyer les gardes s'ils voulaient revenir de ce côté.

Au moment où tout ceci se passait, une députation de quarante gardes-du-corps, à la tête desquels était le duc de Luxembourg, était en marche pour se rendre à la caserne des gardes-françaises. Ils étaient sans armes, et venaient pour s'expliquer avec la garde nationale. Ils étaient très près de la grille de la cour des Ministres, lorsque le comte d'Estaing, qui rentrait, les fit remonter au Château, leur racontant les dangers qu'il venait lui-même de courir et ceux qu'allait affronter la députation si elle continuait sa marche.

Les gardes-du-corps venaient à peine d'arriver à leur hôtel, qu'ils apprirent que le peuple se disposait à les y attaquer. Leur commandant, le duc de Guiche, les fit remonter à cheval. Ils se dirigeaient au pas vers le

Château, par l'avenue de Sceaux, lorsqu'ils furent prévenus des dispositions que venaient de prendre la garde nationale et le peuple. Pour éviter un conflit sanglant, ils se mirent immédiatement au galop, remontèrent la rue de Satory, s'engagèrent en partie dans la rue du Vieux-Versailles, en partie dans la rue de l'Orangerie, et gagnèrent le Château par la rue de la Surintendance (Bibliothèque). Arrivés dans la cour des Ministres, ils s'y rangèrent de nouveau en bataille. Tous les gens à piques et les femmes, furieux qu'ils leur eussent échappé, vinrent se ruer contre la grille en poussant des vociférations, et le poste des suisses fut obligé de garder la grille qu'ils menaçaient de forcer.

La ville avait alors un aspect sinistre. La pluie continuait de tomber et la nuit était très obscure. Les boutiques étaient fermées, à l'exception des boulangers et de quelques marchands de vin. Tous les habitants étaient renfermés chez eux. Les réverbères placés de distance en distance servaient seuls de guides dans les rues noires et obscures. Elles étaient parcourues par des patrouilles de la garde nationale, par les femmes de Paris et par des hommes déguenillés, armés de bâtons et de piques, frappant à toutes les portes et demandant partout à boire et à manger.

La grande masse de ces gens était toujours sur la place d'Armes, dans la caserne des gardes-françaises dont ils s'étaient emparés après le départ de la garde nationale, dans l'avenue de Paris et autour de l'Assemblée nationale, dont la salle leur servait de quartier général.

Plusieurs gardes-du-corps, après avoir mis leurs chevaux aux écuries de l'hôtel de Charrost, allaient rejoindre leurs camarades à l'hôtel des Gardes. Après avoir

traversé la cour du Chenil, ils prirent le passage du Grand-Maître. Aperçus par des hommes de Paris, on leur tira quelques coups de fusil. Ceux qui étaient encore à l'hôtel de Charrost, prévenus de ce qui se passait, délibérèrent sur la route à prendre. Ils descendirent alors l'avenue de Saint-Cloud et traversèrent la place d'Armes. Arrivés à la hauteur de l'avenue de Paris, ils furent attaqués par une quantité d'hommes armés de fusils et de piques. Ils se dispersèrent. La plupart se sauvèrent vers le Château et arrivèrent dans la cour des Ministres, mais non sans avoir reçu quelques blessures, et entre autres M. Guéroult de Berville, qui reçut un violent coup de bâton sur la tête au moment où il allait entrer dans la cour.

Entre neuf et dix heures, un aide-de-camp de Lafayette vint annoncer son arrivée prochaine à la tête de la garde nationale parisienne.

Mounier était toujours resté au Château, attendant la réponse du roi à la délibération de l'Assemblée nationale. Plusieurs fois il fit prévenir le conseil des ministres qu'il allait se retirer, et toujours on l'engageait à attendre. « Enfin, dit Mounier (1), je fus appelé près du roi; il prononça *l'acceptation pure et simple.* Je le suppliai de me la donner par écrit. Il l'écrivit et la remit dans mes mains... Je revins avec plusieurs députés qui m'avaient attendu. Je crus qu'en entrant dans la salle je retrouverais l'Assemblée, bien persuadé que jamais aucune circonstance n'avait exigé plus impérieusement sa présence et ses délibérations. Quelle fut ma surprise de voir la salle remplie de femmes parisiennes et de leurs compagnons! Mon arrivée parut leur causer une grande sa-

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

tisfaction. Elles me dirent qu'elles m'avaient attendu avec beaucoup d'impatience. L'une d'elles, qui s'était emparée du fauteuil du président, voulut bien me céder la place. Je cherchais vainement des yeux les députés; j'en aperçus soulement quelques-uns qui étaient restés par curiosité, et qui m'apprirent qu'en mon absence on avait porté un décret sur les grains, mais que la foule qui s'était introduite dans la salle avait bientôt causé du tumulte; que le peuple délibérait avec les députés, et enfin qu'il avait fini par vouloir que l'Assemblé diminuât considérablement le prix du pain, de la viande et des chandelles; qu'alors l'Assemblée s'était retirée. »

Il était dix heures, Mounier écrivit aux officiers municipaux (1), les priant de faire battre la caisse dans toutes les rues de Versailles pour avertir les députés de se rendre à l'Assemblée.

Pendant ce temps, il annonça à tout ce peuple l'acceptation faite par le roi des articles de la Constitution. On applaudit avec transport, puis les femmes demandèrent *si cela était bien avantageux? Si cela ferait avoir du pain aux pauvres gens de Paris!* Qu'en attendant elles mouraient de faim et n'avaient rien mangé de tout le jour. Mounier fit alors chercher tout le pain qu'on put trouver chez les boulangers; on le distribua avec des cervelas, du vin et de l'eau-de-vie. La salle ressemblait alors à une grande salle de festin.

Pendant ce repas, un officier de la garde nationale parisienne vint annoncer à Mounier que Lafayette allait arriver et qu'il se présenterait à l'Assemblée. Mounier chargea alors M. Goui-d'Arcy d'aller au-devant du gé-

(1) Cette demande est écrite sur un petit morceau de papier qui se trouve dans la collection d'autographes de la Bibliothèque de la ville de Versailles.

néral, et de lui faire connaître l'acceptation donnée par le roi, afin qu'il en instruisît ses troupes.

Aussitôt qu'on sut au Château l'arrivée de la garde nationale parisienne, on donna l'ordre aux gardes-du-corps, pour éviter toute espèce de conflits, de quitter la cour des Ministres et de se rendre sur la terrasse, en face de l'appartement de la reine.

Pendant l'absence du duc de Guiche, qui était remonté au Château pour demander des ordres, le marquis de Vilaines avait pris le commandement; il fit porter l'escadron sur le Tapis-Vert, en laissant quelques vedettes sur les terrasses. Le duc de Guiche était resté au Château jusqu'à deux heures du matin sans pouvoir obtenir aucun ordre. Cependant le comte d'Estaing lui avait dit qu'il ne croyait pas que les gardes pussent sans danger rentrer dans leur hôtel avant le jour. Il alla, sur cet avis, retrouver les gardes, et les fit retirer à Trianon pour y passer la nuit.

Quand Lafayette arriva, il était près de minuit. Entré à l'Assemblée, où il parut étonné de trouver plus d'hommes et de femmes venus de Paris que de députés, il dit à Mounier qu'on pouvait être rassuré sur les suites de cet événement, que plusieurs fois il avait fait jurer à ses troupes de rester fidèles au roi et à l'Assemblée nationale, de leur obéir, de ne faire et de ne souffrir aucune violence. « Je lui demandai, dit Mounier (1), quel était l'objet d'une pareille visite, et ce que voulait son armée. Il me répéta que, quel qu'eût été le motif qui avait déterminé sa marche, puisqu'elle avait promis d'obéir au roi et à l'Assemblée nationale, elle n'imposerait aucune loi; que cependant, pour contribuer à cal-

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

mer le mécontentement du peuple, il serait peut-être utile d'éloigner le régiment de Flandres, et de faire dire par le roi quelques mots en faveur de la cocarde patriotique. »

Il se retira ensuite pour aller chez le roi. Les appartements du Château étaient remplis de monde; on attendait avec anxiété l'arrivée du général, et l'on cherchait à lire sur son visage si ses dispositions étaient hostiles ou pacifiques. Il traversa d'un air calme, accompagné de deux commissaires désignés par la commune de Paris, et entra immédiatement dans le cabinet du roi. Il lui rendit compte de tout ce qui était arrivé et de la disposition de son armée, et en reçut l'ordre de faire prendre par la garde nationale parisienne les postes occupés autrefois par les gardes-françaises; les gardes-du-corps, les suisses et les cent-suisses devant conserver les leurs. Il retourna à la tête de sa colonne pour faire exécuter cet ordre, et la garde nationale s'empara aussitôt des postes qui lui étaient confiés.

Lafayette venait de quitter Mounier quand celui-ci fut prévenu que le roi désirait qu'il se rendît au Château avec le plus grand nombre possible de députés. Un bon nombre, avertis par le tambour, étaient arrivés. Mounier les réunit et se rendit avec eux chez le roi, à travers la garde parisienne. « J'avais désiré, leur dit le roi, d'être environné des représentants de la nation, et de pouvoir profiter de leurs conseils au moment où je recevrais M. de Lafayette; mais il est venu avant vous, et il ne me reste plus rien à vous dire, sinon que je n'ai point eu l'intention de partir, et que je ne m'éloignerai jamais de l'Assemblée nationale. »

Après ces paroles du roi, les députés retournèrent à l'Assemblée.

« Nous passâmes, dit un député (1), au milieu de deux lignes de troupes à huit hommes au moins de hauteur; ces deux lignes prenaient de la grille de la cour de Marbre jusqu'à celle des Menus et peut-être plus loin. » Le président pria les étrangers qui remplissaient la salle de se retirer dans les galeries, mais beaucoup restèrent malgré cela mêlés aux députés. Pour ne pas rester inactive, l'Assemblée discuta des lois criminelles. Ces discussions ennuyaient probablement beaucoup de ces femmes et de ces hommes qui n'y comprenaient rien; elles furent tout à coup interrompues par de violents cris : *Du pain, du pain, et pas tant de longs discours!* — *Je voudrais bien savoir*, s'écria Mirabeau d'une voix de tonnerre, *pourquoi l'on se donne les airs de nous dicter ici des lois.* On applaudit, et la discussion continua.

Pendant ce temps la garde parisienne, harassée de fatigue, couverte de boue et les habits traversés par la pluie qui n'avait cessé de tomber, cherchait partout des asiles. Les habitants de Versailles n'ayant aperçu, pendant tout le jour, que des hommes déguenillés et de mauvaises mines et des femmes de la même espèce, heureux de voir enfin des visages calmes et honnêtes, les reçurent avec joie et en logèrent beaucoup. Mais à cette heure il était difficile de se faire ouvrir les maisons, et le plus grand nombre fut obligé de chercher un refuge dans les églises. Saint-Louis, Notre-Dame, les Récollets en reçurent une grande partie. Le bataillon des Feuillants alla loger à l'hôtel des Fermes, rue Saint-François (de Gravelle) (2). Celui des Petits-Pères vint occuper l'hôtel des Gardes-du-Corps. Une vingtaine de

(1) M. de la Châtre.
(2) Voir n° 22, pl. 1.

gardes y étaient restés. Quand le bataillon se présenta pour y passer la nuit, M. de Saint-Georges, qui commandait l'hôtel, fit ouvrir les portes, fit faire du feu dans les salles, fit donner à manger aux gardes nationaux et les reçut avec cordialité.

La nuit avançait, il était près de trois heures du matin, les gardes nationaux de Paris s'étaient emparés des postes, faisaient des patrouilles dans la ville, et ceux qui n'étaient pas de service se reposaient. Les femmes et les hommes à piques s'étaient endormis dans la salle de l'Assemblée nationale, dans la caserne des gardes-françaises qu'ils avaient envahie, dans les cabarets, ou avaient cherché un refuge dans les rues éloignées de la ville ; le calme paraissait établi. Lafayette vint alors à l'Assemblée, donna les assurances les plus positives du bon ordre et de la tranquillité générale, et le président leva la séance, en la renvoyant au lendemain, à onze heures du matin.

Dès que Lafayette sut que la garde nationale s'était établie dans l'hôtel des Gardes-du-Corps, il alla trouver le comte de Luxembourg et le marquis d'Aguesseau, et, les prévenant de ce qui venait d'arriver, leur fit sentir que la rentrée des gardes à Versailles était impossible, et qu'ils devaient même éviter de se laisser surprendre.

Aussitôt le comte de Luxembourg leur dépêcha par les jardins un garde qu'il fit habiller en bourgeois pour leur annoncer cette nouvelle. Indécis sur ce qu'ils devaient faire, ils se hâtèrent de quitter Trianon où ils auraient pu être surpris, et gagnèrent la route de Rambouillet.

Ils suivirent lentement cette route, espérant toujours recevoir quelques ordres. Arrivés devant Rambouillet, les habitants refusèrent de les recevoir, prétextant qu'ils

étaient suivis de l'armée parisienne qui pourrait mettre tout à feu et à sang dans la ville. Ils furent obligés d'aller à Saint-Léger, et ne revinrent que le lendemain à Rambouillet.

En sortant de l'Assemblée nationale, Lafayette se rendit chez le roi. Il était couché. Alors le général remonta à cheval et parcourut la ville. Tout y était tranquille. Il revint ensuite au Château et resta chez M. de Montmorin jusqu'à plus de cinq heures du matin. En sortant, il s'assura de nouveau de l'état de la ville et du Château, puis il se retira à l'hôtel de Noailles, rue de la Pompe (1), où se trouvaient le duc d'Aumont, major général de la garde nationale, et l'état-major de cette garde, et se jeta sur un lit pour prendre quelques instants d'un repos bien mérité, depuis près de dix-sept heures qu'il était à cheval.

Dans les dépositions faites dans l'enquête du Châtelet sur ces journées, on trouve une conversation qui montre quel faible empire les chefs de la garde nationale avaient sur leur troupe, quelles étaient leurs espérances en venant à Versailles, et que nous croyons bon de rapporter ici.

Aussitôt après son arrivée à Versailles, Lafayette envoya son état-major à l'hôtel de Noailles, où il établissait son quartier général. L'entrée de l'état-major dans l'hôtel fit beaucoup de bruit et réveilla un capitaine d'infanterie, nommé Chauchard, qui y demeurait. Il se leva, mit la tête à la fenêtre, et ayant aperçu deux gardes nationaux en sentinelles à la porte de l'hôtel, il descendit pour prendre des informations. Comme il allait entrer chez le concierge, il en vit sortir M. de Gouvion. Celui-ci voyant son étonnement : « Eh quoi ! mon ami, lui dit-il, vous

(1) Voir n° 20, pl. 1.

êtes étonné de me voir ici ! » Alors M. Chauchard lui ayant demandé ce que tout cela voulait dire : « Cela veut dire, lui répondit-il, que vous avez besoin de secours ; que vous en avez demandé et que nous vous en avons amené. Nous sommes ici à la tête de vingt mille hommes. » Puis, gagnant le fond de la cour, M. de Gouvion lui dit : « Actuellement, que me demandez-vous ? — Je vous demande, mon ami, de me dire comment tout cela finira. — Vous me faites là une grande question ; si vous m'aviez demandé ce matin par où je finirais, je vous aurais dit que je finirais par être pendu ; car, pendant trois heures, je m'étais arrangé pour cela. » Et il lui rendit compte de tout ce qui s'était passé à Paris le lundi matin. « Et M. de Lafayette, ajouta M. Chauchard ? — Il a couru au moins autant de risques que moi ; il est ici. » Et comme M. Chauchard lui montrait son étonnement, en disant : « Comment ! M. de Lafayette est venu avec tout ce monde-là pour faire le roi prisonnier ! » M. de Gouvion lui répondit : « Il a bien fallu qu'il y vînt, on l'y a forcé. » Et il ajouta : « Mais pourquoi la cour ne s'en est-elle pas allée ? — Vous avez envoyé un courrier à la cour qui a annoncé que l'Hôtel-de-Ville était repris, que M. de Lafayette commençait à être maître des troupes, et que la tranquillité se rétablissait à Paris. » Ce à quoi M. de Gouvion répondit : « Vous devez avoir reçu par un courrier, sur les neuf heures du soir, avis que le désordre s'était remis dans les troupes, et que M. de Lafayette marchait à leur tête; au reste, les gardes-françaises sont contents, les postes sont repris, nous repartirons demain matin, et le roi sera le maître d'aller où il voudra et de faire ce qui lui plaira. » Espérance que fit bientôt évanouir la journée du lendemain.

III

Le 6 octobre, à cinq heures du matin, tout était calme dans Versailles et dans le Château, ainsi que le constatent les visites de Lafayette, les patrouilles de la garde nationale dans la ville, et des cent-suisses dans les cours du Château ; et à cinq heures trois quarts, tout y était dans le désordre le plus affreux.

Pour comprendre l'invasion du Château qui va avoir lieu, il faut expliquer certaines particularités.

Pendant la journée du 5, toutes les grilles du Château avaient été constamment fermées et gardées en-dedans par des gardes-du-corps, en sorte que le peuple n'avait pu s'y introduire. Il n'en fut pas ainsi le lendemain.

Lorsque les gardes-françaises faisaient leur service auprès du roi, ils étaient chargés principalement de la garde de la grille de la cour des Ministres ou cour d'entrée, de celle de la cour des Princes, et des dehors du Château du côté des jardins. Pour faciliter leur service, on était dans l'usage de laisser ouvertes la grille de la grande cour, celle des Princes et les portes du bas de l'escalier des Princes, par où ils passaient dans le parc pour relever leurs sentinelles. Quand il fut décidé dans la nuit du 5 que les anciens gardes-françaises, faisant partie de la garde nationale parisienne, reprendraient leurs postes, les grilles des Ministres et des Princes furent ouvertes comme autrefois.

Vers cinq heures et demie, un grand nombre de fem-

mes, couchées, pendant la nuit, dans la caserne des gardes-françaises, se répandirent dans la place d'Armes. Plusieurs d'entre elles se hasardèrent à entrer dans la cour des Ministres, dont la grille était gardée par deux gardes nationaux qui ne s'opposèrent point à leur entrée. Voyant ouverte la grille des Princes, gardée aussi par deux gardes nationaux, elles la franchirent et entrèrent dans le parc par le bas de l'escalier des Princes. Bientôt la place d'Armes se couvrit d'hommes à piques et de femmes venant de tous côtés. La plupart suivirent les premières femmes et vinrent se placer sous les fenêtres de l'appartement de la reine. Le bruit qu'elles firent réveilla cette princesse. Elle sonna sa femme de chambre, M^me^ Thibault. Celle-ci était déjà allé voir ce qui occasionnait ce bruit. M^me^ Thibault lui ayant dit que c'étaient les femmes de Paris, qui, n'ayant pas probablement trouvé à coucher, se promenaient, cette réponse parut tranquilliser la reine. M^me^ Thibault se retira et la reine resta dans son lit.

Toute cette horde d'hommes déguenillés et à mines féroces, arrivés de Paris dans la journée de la veille, parut alors de toutes parts. Armés de piques, de sabres, de fusils et de pistolets, ils envahirent la cour des Ministres en poussant des cris de vengeance contre les gardes-du-corps et contre la reine. Le major des gardes-du-corps, M. d'Aguesseau, fit placer plusieurs gardes au passage des Colonnades donnant entrée de la cour des Princes dans la cour Royale. Mais, en trop petit nombre pour s'opposer à la masse du peuple qui se précipitait par ce passage, ils furent bientôt repoussés. L'un d'eux, M. de Lisle, fut saisi par eux et aurait infailliblement été tué sans un garde national de Paris qui le prit sous sa protection et put le soustraire à leur

rage. Tous ces forcenés se précipitèrent alors dans la cour Royale en poussant d'horribles cris. Une partie se porta vers la voûte de la Comédie où la sentinelle de la porte des appartements de Mesdames eut la présence d'esprit d'entrer dans le vestibule et de gagner les appartements du roi. L'autre partie, apercevant le garde qui était à la grille de la cour Royale, se précipita sur lui. En un instant, ce garde, nommé Deshutes, fut désarmé, accablé de coups, percé de coups de piques et de sabres, et traîné mourant jusqu'au bas de la cour des Ministres. Au milieu de tous ces misérables, on remarquait un homme de haute taille, ayant une longue barbe noire, couvert d'une espèce de jaquette portant une sorte de plaque blanche de chaque côté, coiffé d'un long chapeau pointu et armé d'une hache. Cet homme, qui servit plusieurs fois de modèle à l'Académie de peinture, était chiffonnier de son état et se nommait Nicolas Jourdan. Nicolas fendit le foule, arriva près du malheureux garde, posa son pied sur sa poitrine et lui trancha la tête avec sa hache. Cette tête fut placée sur-le-champ au bout d'une pique et promenée en triomphe dans la ville, pendant que le corps, porté près de la caserne des gardes-françaises, était jeté sur de la paille.

Tandis que cette horrible scène se passait dans les cours, la bande de forcenés, dirigée d'abord vers la voûte de la Comédie, était revenue sur ses pas et attaquait la porte de l'escalier de marbre. Les deux cent-suisses qui la gardaient furent désarmés, et la foule se précipita dans l'escalier. Les gardes, repoussés de la Colonnade, étaient accourus prévenir leurs camarades, et lorsque la populace arriva au haut de l'escalier, elle trouva sur le palier les gardes venus des salles du roi et et de la reine. M. Miomandre de Sainte-Marie, l'un

d'eux, descendit trois ou quatre marches : « Mes amis, leur dit-il, vous aimez votre roi, et vous venez l'inquiéter jusque dans son palais. » Sans lui répondre, les premiers se jettent sur lui, le tirent à eux par sa bandoulière, et cherchent à le prendre par les cheveux. Alors ses camarades, le tirant de leur côté par son habit, lui font remonter les marches. Un des hommes du peuple saisit son mousqueton, et ce n'est que par une violente secousse qu'il se débarrasse de lui. Les gardes, voyant qu'ils ne peuvent résister à cette foule, s'enferment les uns dans la salle du roi, les autres dans la grande salle (salle du Sacre). Tous ces gens se précipitent alors sur la porte de cette salle et parviennent bientôt à briser un panneau du bas. Les gardes purent placer un grand coffre à bois devant ce trou, ce qui empêcha les envahisseurs d'entrer. Pendant ce temps, la porte de la salle des gardes de la reine venait de céder à leurs efforts. Ils s'y précipitent furieux, entrent par la porte de communication dans la grande salle, tombent sur les gardes, dont plusieurs peuvent se sauver et aller rejoindre leurs camarades dans la salle du roi, mais l'un d'eux, M. de Varicourt, frappé par derrière, tombe sanglant. Ils s'en emparent, lui font descendre l'escalier, le traînent par la grille des Princes dans la cour des Ministres. Là, au milieu d'une populace féroce qui demande sa mort, il tombe à terre accablé de coups. Il vivait encore et se débattait contre ses assassins quand Nicolas, qui reçut le surnom de coupeur de têtes, accourt et, de sa hache encore teinte du sang de son camarade, lui tranche la tête qui, placée au bout d'une pique, va rejoindre un nouveau trophée, celle du malheureux Deshuttes. On traîne ensuite son corps sur le pavé, et on le jette sur la paille auprès de celui de son camarade.

Au moment où le peuple venait de forcer la porte de la salle de la reine, l'un des gardes, M. du Repaire, entendant les cris que l'on poussait contre la reine, vint se placer en sentinelle à l'entrée de ses appartements. Aussitôt qu'on l'aperçut, hommes et femmes se ruèrent sur lui. Ils le saisirent par sa bandoulière, le jetèrent sur le parquet et le traînèrent ainsi jusqu'à la porte du grand escalier en le menaçant de lui couper le cou. Là, un de ces hommes voulut lui plonger une pique dans la poitrine. Du Repaire saisit avec force la pique entre ses mains, et l'autre, la tirant violemment à lui, le relève sur son séant. Alors, avec l'énergie que donne le désespoir, il désarme son adversaire. Puis, faisant usage de la pique, il pare les coups qu'on lui porte, et, apercevant entr'ouverte la porte de la salle du roi, il parvient à s'y rendre; deux de ses camarades le saisissent par son habit et le font entrer tout meurtri dans cette salle. Au moment où la porte se refermait, un coup de pistolet, tiré probablement sur lui, renverse un de ses assaillants.

Pendant l'irruption du peuple dans la salle des gardes, M. de Miomandre s'était réfugié dans l'embrasure d'une croisée de la grande salle. Aussitôt que de là il vit M. du Repaire renversé et traîné vers le grand escalier, il accourut reprendre sa place. Ouvrant rapidement la porte de la première antichambre, il aperçut M^me^ Thibault, la première femme de chambre de la reine, qui, elle aussi, effrayée du bruit qu'elle entendait, ouvrait la porte de la pièce où elle se trouvait pour en connaître la cause : « Faites sauver la reine, lui cria-t-il, on en veut à ses jours, » et il referma la porte, pendant que de leur côté M^me^ Thibault et M^me^ Augué, autre femme de chambre de la reine, fermaient leur porte et poussaient les verrous. Un groupe de ces brigands vint alors

sur lui; l'un d'eux lui lança un coup de pique qu'il put parer; mais cet homme, reprenant sa pique du côté du fer, lui donna par l'autre bout un coup qui le terrassa; alors un soldat, un de ses assaillants, prit son fusil par le petit bout et, avec la crosse, lui asséna sur la tête un coup qui l'étourdit et fit jaillir le sang. Le croyant mort, l'un d'eux le dépouilla de sa montre et tous regagnèrent la grande salle pour prendre les armes des gardes-du-corps. M. de Miomandre, revenu à lui et ne voyant plus personne dans la salle, se traîna vers le palier et put rejoindre ses camarades dans la salle du roi, d'où il arriva à l'Œil-de-Bœuf.

Pendant que tous ces gens s'occupaient dans la grande salle à prendre les armes des gardes-du-corps, M. de Virieu et quatre autres gardes entrent rapidement dans la première antichambre de la reine et referment la porte sur eux. La porte de la deuxième antichambre avait été fermée aux verrous par les femmes de chambre de la reine, comme on l'a vu. Ils frappèrent. Mais M^me^ Augué, ne sachant à qui elle avait affaire, ne voulait pas ouvrir. Enfin, après avoir parlementé par le trou de la serrure et s'être fait reconnaître, ils finirent par entrer. Une fois dans cette antichambre, ils se mirent en devoir d'en défendre l'entrée contre toute agression.

M^me^ Thibault était auprès de la reine. Aussitôt après le cri de M. de Miomandre, elle avait fait lever la reine, lui avait passé ses bas, un jupon, et lui avait jeté un mantelet sur les épaules. A peine les gardes venaient-ils d'entrer dans l'antichambre, qu'elle sortit, suivie de ses deux femmes de chambre, par la petite porte du pied de son lit, prit le couloir qui conduit à l'Œil-de-Bœuf, frappa à la porte de cette salle, que les valets de pied du roi lui ouvrirent, et passa chez le roi.

Le roi s'était mis au lit vers les deux heures du matin. Son premier valet de chambre, Thierry de Ville-d'Avray, était, suivant l'usage, couché dans sa chambre : « Je fus réveillé sur les six heures du matin, dit Thierry dans sa déposition, par des cris épouvantables; je me levai et j'aperçus dans l'obscurité le roi qui se levait de son côté. J'allai à la première fenêtre du cabinet de la Pendule, j'y vis des femmes en grand nombre, et des gens armés et habillés de toutes façons se précipiter à flots dans l'escalier qui monte à l'appartement de la reine. Le roi, qui s'était rendu à la même fenêtre, fut témoin, comme moi, de ce cruel spectacle. » Le duc de Luxembourg entra chez le Roi et plaça des gardes aux portes. Le roi passa rapidement un pantalon, et, presque en déshabillé, descendit dans le couloir qui va sous les appartements, et qu'on nomme le passage du roi pour se rendre chez la reine (1). Elle venait de se sauver par le couloir du haut.

Quand il parut dans sa chambre, il n'y trouva que les gardes qui y étaient entrés après le départ de la reine. Il leur demanda avec empressement et d'un air fort inquiet où était la reine; et lorsqu'ils lui eurent assuré qu'elle était passée chez lui, il les quitta promptement, prit alors le même chemin qu'avait suivi la reine, et la rejoignit dans sa chambre à coucher.

Au même moment où la reine se sauvait ainsi, M. le comte de Saint-Aulaire, effrayé pour le dauphin, alla réveiller M^me^ de Tourzel, sa gouvernante, et, lui racontant tout ce qui se passait, lui dit qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour porter le dauphin chez le roi. M^me^ de Tourzel jeta sur elle un léger vêtement, et, pre-

(1) Voir pl. 3.

nant le dauphin dans ses bras, gagna l'Œil-de-Bœuf par les petits escaliers, et arriva en même temps que le roi dans son appartement.

Craignant aussi pour les jours de Madame Royale, le roi et la reine, ne se fiant qu'à eux-mêmes de cette délicate mission, descendirent par les mêmes escaliers chez leur fille, et ne respirèrent librement que quand toute la famille fut réunie dans la chambre du roi.

Le détachement de la garde nationale parisienne, qui avait passé la nuit dans l'église des Récollets (1), fut le premier averti de ce qui se passait au Château. Il arriva rapidement, sous la conduite de son commandant, le docteur Gondran, et se rangea dans la cour de Marbre, sous les fenêtres du roi, pour défendre de toute attaque cette partie du Château. C'était au moment où M. du Repaire se réfugiant dans la salle des gardes du roi, on venait de tirer un coup de pistolet qui avait tué l'un des agresseurs. «A peine arrivés, on apporta, dit M. Gondran dans sa déposition, le cadavre d'un ouvrier qui avait le crâne emporté. On lui posa la tête sur le haut de l'escalier de la cour de Marbre et les pieds vers le fond de la cour, et conséquemment sous les yeux de toute ma compagnie. Peu de temps après, un garde-du-corps fut amené par la populace, qui lui fit faire le tour de la cour de Marbre, et le conduisit ensuite près du cadavre, avec la démonstration de le sacrifier sur ce cadavre en expiation de l'assassinat de cet ouvrier, qu'ils disaient tous avoir été commis par un garde-du-corps qui l'avait tiré du haut de l'escalier de Marbre. L'apparence du crime qui allait être commis sur la personne de ce garde-du-corps me fit crier : *Souffrirez-vous qu'on commette un assassi-*

(1) Voir n° 25, pl. 1.

nal sous vos yeux? Tous s'écrièrent que non; ils sautèrent avec moi sur la bande de brigands, enlevèrent le garde-du-corps de leurs mains et le firent passer en sûreté dans les appartements du roi, où quelques-uns le conduisirent. »

Après les actes de cruauté commis sur les gardes des appartements de la reine, tous les efforts de la bande, qui avait envahi l'escalier de Marbre, se portèrent sur la salle des gardes du roi, où la plupart de ceux-ci s'étaient réfugiés. Les gardes, voyant que la porte allait céder sous leurs coups, se réfugièrent dans la salle de l'Œil-de-Bœuf, et amoncelèrent contre la porte tous les meubles qu'ils purent trouver sous leurs mains. Ils furent rejoints dans cette salle par les gardes disséminés dans les autres parties du Château, et s'apprêtèrent à se défendre. La porte de la salle du roi avait en effet cédé sous les coups des bandits; ils avaient envahi les autres salles et frappaient à coups redoublés contre la porte de l'Œil-de-Bœuf. Ils avaient déjà brisé des meubles, ouvert les fenêtres, et s'apprêtaient à les jeter dans la cour, lorsque le docteur Gondran fit avancer sa troupe, et, les faisant mettre en joue, menaça de les fusiller s'ils ne rentraient pas à l'instant. « Alors, dit-il (1), je donnai l'ordre à ma troupe de me suivre et montai l'escalier de Marbre, l'épée à la main, fis rebrousser les pillards qui emportaient des effets, fis déposer le tout dans la salle des gardes-du-corps, d'où ils avaient été enlevés, et de suite je m'emparai de la police depuis le bas de l'escalier de Marbre jusqu'à l'antichambre du roi, dite l'Œil-de-Bœuf. »

De ce moment, tout rentra dans l'ordre dans l'intérieur du Château.

(1) Même déposition.

Les gardes-du-corps renfermés dans l'Œil-de-Bœuf, qui, un instant avant, entendaient pousser contre eux des cris de mort, furent d'abord étonnés du silence qui leur succéda. Puis, rassurés par les paroles de paix que leur adressait le commandant de la garde nationale, ils ouvrirent, et les gardes nationaux, les plaçant au milieu d'eux, les assurèrent qu'ils les protégeraient au péril de leur vie.

A peine le général Lafayette venait-il de se jeter sur un lit de repos, qu'il est réveillé par l'annonce de l'invasion du Château. Impatient de savoir ce qui se passe, il ne se donne pas le temps d'attendre un cheval et court à pied vers le lieu du désordre. Il arrive au moment où la compagnie du capitaine Gondran s'emparait des appartements. Il envoya pour le soutenir la compagnie des grenadiers de l'Oratoire. Un cheval lui étant alors amené, il courut au milieu des groupes d'hommes et de femmes, réunissant les gardes nationaux et leur faisant protéger les gardes-du-corps isolés, dont ces groupes s'étaient emparés. Dans ce moment, la garde nationale parisienne commençait à arriver de toutes parts. Le bataillon des Feuillants, qui avait passé la nuit à l'Hôtel-des-Fermes, rue Saint-François, fut un des premiers réunis sur la place d'Armes.

La nouvelle des massacres du Château se répandait dans la ville, et les massacreurs, chassés du palais, se répandaient de tous côtés. Quelques gardes-du-corps, de ceux qui étaient restés à l'hôtel, voulurent rejoindre leurs camarades au Château. L'un d'eux, M. de Lukerque, poursuivi par quelques-uns de ces hommes, est saisi rue de l'Orangerie, meurtri de coups, et délivré de leurs mains par des gardes nationaux accourus de l'hôtel à son secours. Deux autres gardes-du-corps, M. Vaquier-Dela-

motte et M. d'Aubiac, qui étaient parvenus jusqu'à la rampe de l'avenue de Sceaux, sont saisis par plusieurs groupes de furieux qui les séparent, les frappent et poussent contre eux des cris de mort. M. Doazant, capitaine d'une compagnie du bataillon des Feuillants, les aperçoit; il accourt, suivi de plusieurs gardes nationaux; ils écartent la foule à coups de crosse, s'emparent des deux gardes-du-corps et les placent au milieu du bataillon et sous le drapeau. Un autre garde-du-corps, M. de Raymond, saisi par un groupe d'hommes et de femmes, fut dépouillé de ses habits, traîné vers la caserne des gardes-françaises, et ne dut son salut qu'à plusieurs gardes nationaux qui le défendirent contre les attaques de ces forcenés. Trois autres gardes-du-corps, protégés par la garde nationale, échappèrent encore à la fureur de la foule et purent arriver sous les drapeaux du bataillon des Feuillants.

Lafayette courait de tous côtés, stimulant l'ardeur de ses troupes pour réprimer le désordre et sauver les gardes-du-corps des mains de leurs assassins. Au moment où le bataillon de garde nationale qui avait passé la nuit à l'hôtel des gardes sortait de cet hôtel, les gardes-du-corps, au nombre de seize, qui s'y trouvaient, voulurent les suivre. Bientôt séparés par la foule, les cris les plus sinistres s'élevèrent autour d'eux. Déjà quelques-uns avaient été frappés par les hommes à piques, lorsque Lafayette, volant à leur rencontre, harangue le peuple, donne le temps à ses grenadiers d'arriver, de les entourer et de les soustraire à sa fureur. Les grenadiers les font entrer ensuite par l'avenue de Sceaux dans les Petites-Écuries, où ils restent jusqu'au départ du roi.

Les gardes-du-corps leur échappant partout, grâce à

l'énergie de la garde nationale, les brigands se rejetèrent sur ce qui leur appartenait. Une bande de ces hommes, la plupart déguenillés, armés de piques, de fusils, de bâtons et de toutes sortes d'outils, envahirent l'hôtel des gardes, pillèrent tous les effets qu'ils y rencontrèrent, et s'emparèrent des armes et des chevaux. Au même moment, une autre bande entrait à l'hôtel de Charrost, et l'on voyait ressortir les hommes qui la composaient, les uns coiffés des chapeaux des gardes, couverts de leurs armes, et un grand nombre montés sur leurs chevaux. La garde nationale, d'après les ordres de Lafayette, se porta rapidement sur tous ces points, fit évacuer ces hôtels, restituer les objets volés, reprit les chevaux et les fit rentrer à la grande écurie du roi, où ils restèrent sous sa garde.

D'autres scènes se passaient dans la ville. On a vu que MM. du Repaire et de Miomandre, quoique blessés, avaient pu se sauver des mains de leurs assassins et gagner la salle des gardes du roi. Tous deux inutiles à leurs camarades, à cause de leurs blessures, sortirent de l'Œil-de-Bœuf par la porte donnant sur la galerie des Glaces. A la porte de cette galerie, donnant chez le roi, le suisse des douze, qui gardait cette porte, prêta à M. de Miomandre un bonnet de laine, une redingote grise. Les deux gardes suivirent un autre suisse qui leur ouvrit les portes jusqu'au corridor de la Chapelle. Là, ils descendirent l'escalier qui conduit dans la cour de la Chapelle et entrèrent dans une cuisine, où deux femmes leur donnèrent des secours. M. de Miomandre eut alors une faiblesse qui dura quelques instants. Pendant ce temps, M. du Repaire put se procurer un habit de domestique, à l'aide duquel il sortit sans être reconnu. Il gagna Saint-Cloud, où il arriva chez un de ses amis, ex-

ténué de fatigue. M. de Miomandre, revenu de sa faiblesse, voulut prendre une chaise à porteur pour se rendre à l'Infirmerie royale (Hôpital civil). Mais, sur l'observation d'un garde-suisse, des dangers qu'il allait courir s'il sortait ainsi, et ne pouvant plus rentrer dans la cuisine qu'on avait fermée, il s'enfonça sous une voûte où, trouvant ouverte une porte de cave, il entra et s'assit sur les marches. Peut-être serait-il resté là fort longtemps s'il n'eût pas été aperçu d'un aide de cuisine du duc de Mouchy, qui en avertit le prince de Poix. On le fit alors entrer dans une chambre obscure, où le chirurgien du prince vint le panser. Enfin, le soir, à neuf heures, il put être transporté sans crainte à l'Infirmerie.

Pendant que la populace massacrait les gardes-du-corps dans la cour des Ministres, M. de Savonnières, qu'on savait dans l'appartement de M. de La Luzerne, ne fut point oublié. Des hommes à piques voulurent, à plusieurs reprises, forcer les portes du ministre, et quand le docteur Voisin vint le matin pour panser le blessé, les domestiques lui firent part de leurs craintes. Sans perdre un instant, le docteur lui fit prendre des habits de domestique, le fit mettre dans une chaise à porteur, descendre dans la rue opposée à la cour des Ministres, et l'accompagna lui-même jusqu'à l'Infirmerie. Plusieurs fois rencontrés dans la route par des gens de mauvaise mine qui demandèrent si ce n'était pas un garde-du-corps, les porteurs répondirent que c'était un pauvre que l'on menait à la Charité. Arrivés à l'Infirmerie, M. Voisin l'annonça comme un domestique et le fit placer dans les salles des pauvres. Heureuse précaution; car, au même instant, arrivait une bande de ces massacreurs armés de piques, de sabres et de fusils, qui vou-

laient entrer pour voir, disaient-ils, s'il y avait des gardes-du-corps. Il y en avait en ce moment quatorze à l'Infirmerie. La supérieure, sœur Favier, femme énergique et intelligente, sut les retenir assez longtemps en leur demandant des renseignements sur ce qui se passait et en leur faisant donner à boire. Pendant ce temps, elle fit prévenir les gardes, dont plusieurs se sauvèrent par le jardin du couvent des Ursulines (Lycée), et reçurent asile chez les religieuses ; d'autres purent se cacher dans la maison ; les plus malades furent couchés dans les salles des pauvres, et, grâce à son courage et à sa présence d'esprit, elle put les soustraire tous à la fureur de ces gens.

On pense bien qu'au milieu de ce désordre, les cadavres des deux gardes décapités ne furent guère respectés. « On les mit tous deux le long de la tente, dit un témoin, le sieur Borg (1) ; on les couvrit de paille ; on ne les fit pas garder ; à chaque instant des femmes et des hommes venaient contenter leur barbare curiosité, en levant la paille qui couvrait ces cadavres, leur donnant des coups de pied, et arrachant des morceaux de leurs habits comme pour servir de monument à leur victoire, s'excitant les uns les autres à en faire autant. »

Enfin la garde nationale, par son zèle et son énergie, mit fin à toutes ces horreurs.

Tous ceux qui habitaient dans le palais étaient accourus, et les appartements étaient remplis de monde. Le général Lafayette était venu tranquilliser le roi sur le sort de ses gardes, qui tous étaient alors sous la protection de la garde nationale. Louis XVI avait voulu aller remercier lui-même ceux des gardes nationaux qui

(1) Déposition.

avaient sauvé la vie à ses gardes dans le Château. Il les complimenta sur leur belle conduite et leur fit prêter serment de fidélité, ainsi qu'au corps des officiers du régiment de Flandres qui venait d'entrer à l'Œil-de-Bœuf.

Rien de plus pénible que l'aspect de la famille royale en ce moment. Le roi seul, conservant sa sérénité, venait de réunir son conseil et était avec ses ministres. Dans la chambre du roi se tenait tout le reste de la famille. Monsieur et les princesses, consternés, ne soufflaient mot. La reine, debout à l'encoignure d'une fenêtre, regardait cette foule encombrant les cours; à sa droite, Madame Élisabeth; à sa gauche, Madame Royale, et devant elle, debout sur une chaise, le dauphin. L'enfant, tout en caressant les cheveux de sa sœur, dit à la reine : « *Maman, j'ai faim.* — Prenez patience, mon fils, lui dit-elle les larmes aux yeux, tout cela va bientôt cesser. »

Les cours étaient remplies des bataillons de la garde nationale et d'une foule de peuple. Lafayette engagea le roi à venir se présenter au balcon. Ecoutons ce qu'il dit lui-même de ce moment (1) : « Je me rendis avec le roi et une partie de la famille royale sur le balcon, d'où je parlai au peuple; l'expérience m'ayant appris à discerner les sentiments du peuple parisien, qui peut quelquefois être égaré, mais qui aime à entendre la voix de la raison et de l'honneur, d'avec les efforts de quelques factieux payés ou intéressés au désordre, et que dans tous les grands mouvements il est aisé de distinguer. Je me rappelle avoir parlé dans cette occasion des projets que quelques factieux pouvaient concevoir, et qui étaient

(1) Déposition.

étrangers, nuisibles même à la révolution et à la cause de la liberté. Un des motifs de cette réflexion était le souvenir des propos que j'avais entendus le lundi à la Grève, où quelques soldats, en pressant le départ pour Versailles, avaient prononcé le mot de conseil de régence et autres expressions qui me paraissaient dans leurs bouches n'être que des répétitions de ce qu'ils pouvaient avoir entendu. »

Cette curieuse déposition de Lafayette montre bien qu'il ne croyait pas le duc d'Orléans étranger au mouvement qui venait d'avoir lieu.

La reine était encore avec ses enfants à la fenêtre de la chambre du roi, lorsqu'on vint lui dire que le peuple la demandait au balcon. Elle parut hésiter. Lafayette vint alors la trouver, et lui ayant représenté que cette démarche était nécessaire pour ramener le calme : « Dussé-je aller au supplice, dit-elle alors, je n'hésite plus, j'y vais. » Et prenant ses enfants par la main, elle s'y rendit avec le général.

M^me^ de Staël, avec sa mère, était en ce moment dans la chambre à coucher de Louis XIV ; elle raconte ainsi cette scène : « La reine parut alors dans le salon ; ses cheveux étaient en désordre, sa figure était pâle, mais digne, et tout, dans sa personne, frappait l'imagination. Le peuple demandait qu'elle parût sur le balcon ; et comme toute la cour, appelée la cour de Marbre, était remplie d'hommes qui tenaient en main des armes à feu, on put apercevoir dans la physionomie de la reine ce qu'elle redoutait. Néanmoins elle s'avança sans hésiter avec ses deux enfants qui lui servaient de sauvegarde.

« La multitude parut attendrie en voyant la reine comme mère, et les fureurs politiques s'apaisèrent à cet

aspect; ceux qui, la nuit même avaient peut-être voulu l'assassiner, portèrent son nom jusqu'aux nues.

« La reine, en sortant du balcon, s'approcha de ma mère, et lui dit, avec des sanglots étouffés : *Ils vont nous forcer, le roi et moi, à nous rendre à Paris, avec les têtes de nos gardes-du-corps portées devant nous au bout de leurs piques.* Sa prédiction faillit s'accomplir. »

« Le peuple en insurrection est inaccessible au raisonnement, ajoute Mme de Staël, et l'on n'agit sur lui que par des sensations aussi rapides que les coups de l'électricité, et qui se communiquent de même. Les masses sont, suivant les circonstances, meilleures ou plus mauvaises que les individus qui les composent; mais, dans quelque disposition qu'elles soient, on ne peut les porter au crime comme à la vertu qu'en faisant usage d'une impulsion naturelle. » C'est ce qui arriva dans cette circonstance. Cette foule, si irritée quelques heures auparavant, était en ce moment disposée à tout pardonner. Après la reine, ce fut le tour des gardes-du-corps. Il fallut qu'ils vinssent à leur tour sur le balcon. Lafayette s'avance avec M. de Mondallot, l'un des maréchaux des logis, il lui fait prêter à haute voix le serment de fidélité à la nation et au roi, lui fait élever son chapeau en présentant le côté où était attachée la cocarde nationale, tous les gardes-du-corps en font autant, et la garde nationale y répond en élevant les siens au bout de ses baïonnettes. Les grenadiers de l'intérieur échangent leurs bonnets contre les chapeaux des gardes. On jette les bandoulières à la foule, et les cris de : Vivent les gardes-du-corps! s'échappent de toutes les bouches.

Bientôt le général Lafayette reparaît au balcon. Il annonce au peuple l'intention du roi de se rendre à Paris, et des billets jetés des fenêtres du Château ré-

pandent partout cette nouvelle. Les cris mille fois répétés de : Vive le roi ! répondent à cette annonce, et la garde nationale manifeste sa joie par plusieurs salves de mousqueterie.

Au milieu du tumulte qui régnait dans la ville, quelques députés accoururent au Château et proposèrent au roi de réunir l'Assemblée nationale dans le salon d'Hercule. Le roi approuva ce projet. Ils allèrent de sa part le communiquer au président. Déjà la grande majorité de l'Assemblée s'était réunie au lieu ordinaire de ses séances. Mounier lui fit part du désir du roi : « MM. de Blacons et de Sérent, dit-il dans le récit des faits relatifs à l'insurrection, vinrent m'avertir que le roi désirait que tous les membres de l'Assemblée se rendissent auprès de lui, afin de profiter de leurs conseils. Ils me dirent que, ne doutant pas de mon consentement, ils avaient invité tous les députés qu'ils avaient rencontrés à se rendre au salon d'Hercule ; ils ajoutèrent qu'ayant vu entrer des députés dans la salle, ils allaient les en prévenir... J'entrai dans la salle... Il n'était pas encore onze heures... Je fis part des intentions du roi... M. de Mirabeau se leva et dit : « Qu'il était contre notre dignité de nous rendre chez le roi, qu'on ne pouvait délibérer dans le palais des rois, que nos délibérations seraient suspectes et qu'il suffirait d'envoyer une députation de trente-six personnes. » A cette observation de Mirabeau, Mounier répondit que c'était moins pour délibérer que pour donner des conseils au roi, dans la cruelle situation où il se trouvait, que l'on proposait d'aller au Château. Mais l'Assemblée, adoptant l'avis de Mirabeau, décida qu'elle resterait dans sa salle. On annonça quelque temps après que le roi venait de promettre de se rendre à Paris avec sa famille. Aussitôt, sur

la proposition de Mirabeau, on décréta que le roi et l'Assemblée nationale étaient inséparables pendant la session actuelle.

Une députation nombreuse alla présenter ce décret au roi. Le roi répondit à l'abbé d'Eymar qui porta la parole : « Je reçois avec une vive sensibilité les nouveaux témoignages de l'attachement de l'Assemblée. Le vœu de mon cœur est, vous le savez, de ne jamais me séparer d'elle. Je vais me rendre à Paris avec la reine et mes enfants. Je donnerai tous les ordres nécessaires pour que l'Assemblée nationale puisse y continuer ses travaux. »

On fit alors tous les préparatifs du départ, et à une heure Louis XVI quitta le Château de Versailles pour n'y plus revenir.

Quand la garde nationale fit cesser les massacres des gardes-du-corps et rétablit l'ordre dans la ville, les brigands, qui promenaient dans Versailles les deux têtes des gardes, prirent la route de Paris et y arrivèrent vers midi. La municipalité de Paris en eut connaissance et donna les ordres les plus sévères pour faire enlever ces hideux trophées et arrêter ceux qui les portaient ; mais rien dans la procédure n'indique qu'ils aient été punis.

Aussitôt que le roi fut dans sa voiture, le cortége se mit en marche.

L'avant-garde se composait d'une partie des hommes et des femmes arrivés la veille. Un grand nombre étaient dans des fiacres, sur des chariots ou à cheval sur leurs canons. Ils portaient des chapeaux, des bandoulières et des armes de gardes-du-corps. La plupart des femmes portaient des cocardes nationales sur leurs bonnets et sur leurs vêtements. Venaient ensuite une soixantaine

de voitures chargées de grains et de farines enlevés à la halle de Versailles. Derrière les voitures marchaient une foule de femmes portant aussi des cocardes tricolores, tenant à la main des branches d'arbres et criant, sans doute pour faire allusion aux farines qui étaient devant elles et à l'espérance de la fin de la disette : « Nous emmenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » Puis une centaine de gardes nationaux à cheval, suivis des bataillons de la garde nationale.

Entre chaque compagnie étaient placés les canons, entourés de femmes, de gardes-du-corps désarmés, et la plupart nu-tête, ou portant des bonnets de grenadiers, et des soldats du régiment de Flandres ; les cent-suisses marchaient sur deux rangs après la garde nationale ; puis venait la voiture du roi dans laquelle se trouvaient avec lui la reine, M^me^ Elisabeth, le dauphin, Monsieur, M^me^ Royale et M^me^ de Tourzel. Après suivaient les voitures des ministres et celles des cent députés qui accompagnaient le roi. Quelques gardes-du-corps à cheval, des dragons, des soldats de Flandres, des grenadiers de la garde nationale, des hommes et des femmes portant toutes sortes d'armes entouraient ces voitures. De distance en distance, ces hommes déchargeaient leurs armes en signe de réjouissance.

Ce cortége bizarre, premier triomphe du peuple sur la royauté et qu'éclairait un magnifique soleil, fut très long à défiler et n'arriva à Paris que sur les six heures du soir (1).

(1) EXTRAIT DE LA LETTRE DE M^me^ ÉLISABETH A M^me^ DE BOMBELLES SUR LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789.

Le 13 octobre 1789.

J'étais descendue lundi de cheval à Montreuil, où je devais passer la journée et où je t'aurais écrit; j'allais me mettre à table, lorsque je vois

Après le départ du roi, Versailles resta morne et silencieux. Au bruit, au tumulte, qui n'avaient cessé d'y régner depuis deux jours, succéda un calme douloureux. Quelques exaltés paraissaient triomphants, mais la grande masse des habitants, pressentant l'avenir, voyait

arriver dans la cour un homme qui me dit qu'il arrivo quinze mille hommes de Paris, et qu'il va chercher le roi qui tirait à Châtillon. Vous jugez que la princesse fut plus tôt à Versailles que je ne mets de temps à vous le dire. J'appris cependant, avant de m'en aller, qu'il y avait deux mille femmes armées de cordes, de couteaux de chasse, etc., qui arrivaient à Versailles. Elles y furent à cinq heures. C'était pour demander du pain, dont Paris manquait absolument, à ce qu'elles disaient. Elles vinrent chez le roi pour lui en demander. Sa réponse eut l'air de les satisfaire. Elles allèrent s'établir dans la salle des Etats. On était toujours dans l'incertitude de savoir s'il arrivait des troupes de Paris ou non. Pendant ce temps-là, les gens de Versailles, déjà fort animés contre les gardes-du-corps, se mêlèrent aux bandits qui arrivaient de tous côtés pour les détruire. Le roi ayant défendu de tirer, aucuns n'y pensèrent. Il n'y eut qu'un officier qui, attaqué par un coup de sabre, chercha à se défendre. On lui en fit un si grand crime qu'un homme le tira à bout portant et lui cassa le bras. Mais, comme l'on voulait donner tort à ces messieurs, on accusa un garde-du-corps, dont le cheval fut tué sous lui, et qui lui-même était percé de coups, d'avoir tiré ses pistolets. Voilà les moyens dont les gens de Versailles se servirent pour pouvoir dire que ces messieurs avaient attaqué, tandis qu'ils n'ont montré que modération et courage. On a beaucoup tiré sur eux le reste de la soirée. Ceux qui étaient dans des hôtels furent blessés à coups de bûches. Tant ce jour-là que de la nuit du mardi, il y en a eu onze de tués (*a*) et beaucoup de blessés. A onze heures du soir, M. de Lafayette, que l'on avait forcé de venir à la tête de trente mille hommes, entra chez le roi, après avoir fait renouveler à ces troupes le serment de fidélité. Il dit que l'on venait demander le renvoi du régiment de Flandres, et que les gardes-françaises reprissent la garde du roi. Ils prirent tous leurs postes, et tout le monde rentra tranquillement chez soi. Pour moi, qui me couchai à trois heures, je dormis sans m'éveiller jusqu'à sept heures et demie, que l'on me dit que le roi me demandait; que j'allais trouver un détachement de douze grenadiers pour m'y conduire; que les gardes-du-corps avaient été poursuivis encore. Les salles, en effet, avaient été forcées. Deux gardes eurent la tête tranchée; d'autres, blessés par les femmes d'une manière affreuse. La reine, obligée de s'enfuir en chemise chez le roi, parce qu'on entrait chez elle; toutes les cours remplies de femmes, de bandits, et de gardes nationales qui tâchaient d'y mettre un peu d'ordre. Sans les grenadiers,

(*a*) Il n'y a eu aucun garde de tué dans cette journée et dans la nuit.

bien que, par le départ du roi, la ville était perdue. Lecointre, qui s'était peu montré pendant la matinée du 6, reprit son rôle aussitôt que le roi fut parti. Il prit le commandement des gardes nationaux restés au Château pour la garde des appartements, et put se promener en vainqueur dans ce palais dont ses malveillants rapports avaient tant aidé à chasser les habitants.

Le soir même, trois convois mortuaires terminaient cette lamentable journée, et le curé de Notre-Dame de Versailles inscrivait sur le Mémorial de la paroisse les noms de François-Rouph de Varicourt, garde-du-corps du roi; de Jean-François Pagès-Deshuttes, garde-du-corps du roi, et de Jérôme-Honoré Lhéritier, compagnon ébéniste; tous trois victimes des fureurs de ce jour (1).

tous les gardes-du-corps auraient été massacrés. Ils en ont sauvé prodigieusement, les ont pris sous leur protection pour les amener à Paris; la garde nationale, les menant toujours avec eux, les faisant embrasser le peuple; enfin, ayant empêché le peu qui sont venus ici d'être tués. Ceux qui étaient à cheval se retirèrent dans la nuit à Rambouillet, et furent poursuivis presque jusque-là. Le roi, deux jours après son établissement à Paris, les a licenciés. Nous sommes maintenant accompagnés par les officiers de la garde nationale. Mais revenons à la journée du mardi. Les femmes et le peuple, qui étaient dans les cours, demandaient que le roi vînt à Paris. Cela fut décidé à onze heures. Le roi et la reine se montrèrent sur le balcon de la chambre du roi. Il y a eu de grands cris de : Vive le roi! la reine! la nation! le roi à Paris! et d'autres que je n'ai pu distinguer. M. de Lafayette, en parlant avec une grande force au peuple, fit renouveler le serment en présence du roi. Enfin, à une heure, nous montâmes en voiture; Versailles se signala par des marques de joie. Nous marchâmes entourés de toute la garde nationale, de plusieurs gardes-du-corps à pied, qui avaient troqué leurs chapeaux contre des bonnets de grenadiers. J'oubliais qu'après le roi, ils avaient paru au balcon, avaient jeté leurs bandoulières et leurs chapeaux en signe de paix...

(1) Il faut ajouter à la liste des morts M. de La Savonnière, décédé le 8 février 1790, à l'Infirmerie royale, des suites de sa blessure.

LOUIS XVI

ET LE

SERRURIER GAMAIN

PAR M. J.-A. LE ROI

I

Parmi les épisodes plus ou moins véridiques qui remplissent les annales de la Révolution, il en est un qui, accepté avec empressement par ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI, puis ensuite traité de fable, a reparu avec de nombreux embellissements et suscité plus d'une controverse; je veux parler du prétendu empoisonnement du serrurier Gamain, le dénonciateur de l'armoire de fer, par le roi Louis XVI.

François Gamain, né à Versailles, le 29 août 1751, appartenait à une famille d'entrepreneurs de serrurerie, qui était venue s'établir à Versailles à l'époque des grands travaux faits dans cette ville par Louis XIV. Son père, Nicolas Gamain, serrurier fort habile, était entrepreneur des bâtiments du roi. Il fit de son fils un

adroit ouvrier et le chargea de la serrurerie de l'intérieur du Château qui demandait le plus de soin. On sait le goût qu'avait Louis XVI pour les travaux manuels. Rencontrant souvent le jeune serrurier dans les appartements, il se plaisait à causer avec lui de ses travaux et à lui demander des explications sur ses ouvrages. Il s'attacha à François Gamain, et voulut s'essayer, sous sa direction, à fabriquer des serrures et quelques objets d'art à son usage. Il fit construire, à cet effet, un petit atelier dans les combles du Château. Dans cet atelier, qui existe encore aujourd'hui, il s'enfermait fréquemment avec Gamain, et travaillait avec lui pendant des heures entières. Le roi l'avait pris en grande affection ; il l'avait nommé serrurier de ses cabinets, ce qui lui donnait l'entrée de ses appartements, et, lorsque le père de Gamain mourut, il lui continua la charge de serrurier de ses bâtiments.

L'affection de Louis XVI pour Gamain était si grande qu'elle choquait ceux qui étaient admis dans l'intimité du roi. L'on raconte qu'un jour l'intendant Thierry de Ville-d'Avray, auquel il venait de montrer quelques-uns de ses ouvrages de serrurerie en lui demandant ce qu'il en pensait, osa lui faire la réponse suivante : « Sire, quand les rois s'occupent des ouvrages du peuple, le peuple s'empare des fonctions des rois (1). »

Lorsqu'arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre 1789, et que Louis XVI fut forcé de séjourner à Paris, Gamain, quoique habitant de Versailles, resta toujours le serrurier du roi, qui lui continua toute sa confiance. Quand plus tard, entouré d'ennemis, menacé à tout instant de l'envahissement de son palais, Louis XVI sentit la né-

(1) Eckard, *Biographie universelle*, article Thierry, et Daniel de Saint-Antholne, *Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise.*

cessité d'avoir un lieu sûr et caché où il pût déposer ses papiers les plus importants, ce fut encore à Gamain qu'il s'adressa pour exécuter ce travail de confiance, et ce fut lui qui construisit la célèbre armoire de fer.

Gamain, grand et maigre, était d'une constitution assez délicate. Au témoignage d'Eckard, qui le connut en 1786, il avait de plus l'esprit assez faible. Entouré de gens qui avaient adopté avec enthousiasme les principes de la Révolution, il fit comme eux, et, le 7 janvier 1792, il fut nommé membre du Conseil général de la commune de Versailles. Il assista aux séances, et particulièrement à celles du mois de juin, de juillet et d'août de cette année, ainsi que le constatent les registres de la commune. Après la journée du 10 août, il fut nommé (24 septembre) l'un des commissaires chargés *de faire disparaître de tous les monuments de la commune les peintures, sculptures et inscriptions qui pourraient retracer la royauté et le despotisme* (1). On voit que, pendant cette année 1792, Gamain fit éclater son zèle patriotique, et prit part avec assiduité aux discussions, souvent tumultueuses, de la commune de Versailles.

A cette époque, la commune de Versailles entretenait avec la commune de Paris les relations les plus intimes. Tous les jours deux députés de Versailles assistaient aux séances de la commune de Paris, en rapportaient les procès-verbaux, et à leur tour les membres de la commune de Versailles en discutaient les principaux points et transmettaient leurs conclusions, presque toujours approbatives, à la commune de Paris. C'est dans ce foyer révolutionnaire, au milieu de ces discussions pas-

(1) *Registre des délibérations de la commune de Versailles.*

sionnées que Gamain, soit qu'il y fût poussé par ses sentiments révolutionnaires, soit qu'il craignît que quelqu'un, venant à découvrir l'armoire de fer, ne l'accusât, lui qui l'avait faite, de n'en avoir pas révélé l'existence, se décida à faire cette révélation.

On venait de commencer le procès du roi ; déjà de nombreux papiers avaient été examinés, lorsque, le 20 novembre, Gamain se présente au ministre Roland, lui dénonce l'armoire qu'il avait fabriquée, le conduit dans l'appartement du roi, et lui ouvre la porte de cette armoire. Le même jour, Roland dépose sur le bureau de la Convention les papiers que l'on vient de découvrir, et déclare, sans nommer Gamain, que ces papiers étaient dans un lieu tellement particulier, tellement secret, que si la seule personne de Paris qui en avait connaissance ne l'eût indiqué, il eût été impossible de les découvrir. Ils étaient, dit-il, derrière un panneau de lambris, dans un trou pratiqué dans le mur, et fermé par une porte de fer. Puis il ajoute : « C'est l'ouvrier qui l'avait faite qui m'en a fait la déclaration (1). »

Le 24 décembre suivant, Gamain est appelé à Paris, par une commission de la Convention, pour vérifier si l'une des clefs remises par Louis XVI à Thierry de Ville-d'Avray, et trouvée dans le secrétaire de ce dernier, s'adapte à la serrure de l'armoire de fer.

Gamain venait de donner un gage à la Révolution : le 13 janvier suivant, il est installé comme officier municipal.

Après l'attentat du 21 janvier, la Convention envoie des députés en mission dans tous les départements, afin *de donner aux autorités l'énergie nécessaire aux circon-*

(1) *Moniteur* du 20 novembre 1792.

stances. Le représentant Crassous est envoyé dans le département de Seine-et-Oise ; ne trouvant pas la municipalité de Versailles à *la hauteur des circonstances*, il la destitue par son arrêté du 30 septembre (1).

La loi du 17 du même mois déclarait *suspects* tous les fonctionnaires révoqués, qui pouvaient être pour ce seul fait traduits devant le tribunal révolutionnaire. Gamain, n'ayant pas été réintégré dans ses fonctions municipales, resta sous le coup de cette loi. Ainsi, malgré les gages qu'il avait donnés à la Révolution, il pouvait, d'un instant à l'autre, être traduit devant ce terrible tribunal, d'où l'on ne sortait guère que pour aller à la mort. D'un autre côté, il n'avait plus de travail, et, d'une vie active et d'une position presque opulente, il était tombé dans le repos forcé et dans la misère. C'est dans ces circonstances qu'il adressa une pétition à la Convention pour lui demander des secours.

Le 8 floréal an II (27 avril 1794), le représentant Musset, curé constitutionnel de Falleron (Vendée), chargé de faire le rapport de la pétition de Gamain, monte à la tribune et s'exprime en ces termes : « C'était peu pour le dernier de nos tyrans, d'avoir fait périr des milliers de citoyens par le fer ennemi ; vous verrez, par la pétition que je vais vous lire, qu'il était familiarisé avec la cruauté la plus réfléchie, et qu'il a lui-même administré le poison à un père de famille, espérant ensevelir par là une de ses manœuvres perfides; vous verrez que son âme féroce avait adopté la maxime que tout est permis aux rois de ce qui peut faire réussir leurs criminels projets. »

Après ce préambule il lit la pétition, conçue en ces termes :

(1) Archives de la municipalité de Versailles.

« François Gamain, serrurier des cabinets et du labo-
« ratoire du ci-devant roi, et depuis trois ans membre
« du Conseil général de la commune de Versailles, ex-
« pose que *dans les premiers jours* de mai 1792, il reçut
« l'ordre de se transporter à Paris. A peine y fut-il ar-
« rivé, que Capet lui ordonna de pratiquer une armoire
« dans l'épaisseur d'un des murs de son appartement, et
« de la fermer d'une porte de fer, *opération qui ne fut*
« *achevée que le* 22 *du même mois,* et à laquelle il a pro-
« cédé en sa présence. Aussitôt cet ouvrage fini, Capet
« apporta *lui-même* au citoyen Gamain un grand verre
« de vin, qu'il l'engagea à boire, parce qu'effectivement
« il avait très chaud.

« *Quelques heures* après qu'il eut avalé ce verre de vin,
« il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma
« qu'après qu'il eut pris une ou deux cuillerées d'élixir,
« qui lui firent rendre tout ce qu'il avait *mangé ou bu*
« dans la journée. Il s'en est suivi une maladie terrible
« qui a duré quatorze mois, dans lesquels il en a *été*
« *neuf perclus de ses membres,* et qui même, dans cet
« instant, ne lui laisse aucun espoir que sa santé se
« rétablisse assez pour lui permettre de vaquer à ses
« affaires d'une manière à subvenir aux besoins de sa
« famille.

« Telle est, citoyens, la vérité des faits qu'il prend la
« liberté de vous exposer; ils sont constatés par le *certi-*
« *ficat des officiers de santé* qui ont suivi sa maladie.

« Je vous observe en outre que, quoiqu'il ignorât en-
« tièrement à quel usage Capet destinait cette armoire,
« néanmoins il en fit la déclaration, et que c'est lui qui
« est l'auteur de la découverte des papiers intéressants
« qu'elle renfermait.

« J'attends de vous, législateurs, que vous voudrez

« bien prononcer sur la pension qu'il espère, après « *vingt-six ans de service* et les sacrifices qu'il a faits; « son espoir est d'autant plus fondé, que le mauvais « état de sa santé ne lui laisse aucun moyen de subsi- « stance. »

Après la lecture de cette pétition, Musset ajoute :

« A cette pétition est joint le certificat des médecins, « qui constate *le mauvais état de la santé du citoyen ré- « clamant.*

« Citoyens, si la scélératesse est commune aux rois, la « générosité est l'apanage constant des représentants « d'un peuple libre. Je demande que sa pétition soit « renvoyée aux comités des secours publics et de liqui- « dation pour en faire un prompt rapport. Je demande « qu'après le rapport, les pièces soient déposées aux ar- « chives nationales, comme un monument de l'atrocité « des tyrans, et insérées au bulletin, afin que ceux qui « croyaient que Capet ne faisait le mal que parce qu'il « était entouré de malveillants, sachent que le crime « était dans son cœur. »

Cette proposition est décrétée en ces termes :

« La Convention nationale décrète :

« ART. 1^er^. Les pièces seront renvoyées aux comités « des secours et de liquidation réunis, pour en faire un « prompt rapport à la Convention.

« ART. 2. Après le rapport des comités des secours et « de liquidation, les pièces seront déposées aux archives « de la Convention, comme un monument éternel de la « lâcheté et de la perfidie de Capet.

« ART. 3. Les pièces seront insérées en entier au *Bul- « letin de correspondance*, pour faire connaître à l'univers « entier la profonde scélératesse du dernier tyran des « Français. »

Le 28 floréal, 17 mai 1794, le représentant Peyssard, ancien garde-du-corps, et chevalier de Saint-Louis, monte à la tribune, et lit le rapport suivant, au nom des comités des secours publics et de liquidation :

« Citoyens, vous avez chargé vos comités des secours « publics et de liquidation de vous faire un rapport sur « la pétition du citoyen Gamain, serrurier de Versailles; « je viens en leur nom remplir l'obligation que vous leur « avez imposée.

« C'est à la tribune de la liberté que doivent retentir « les crimes des oppresseurs du genre humain. Pour « peindre un roi dans toute sa laideur, je n'aurai re- « cours ni à l'histoire ancienne, ni aux longues horreurs « dont la monarchie que vous avez brisée offre l'enchai- « nement désastreux, j'en saisirai seulement le dernier « anneau. Je nommerai Louis XVI; ce mot renferme « tous les forfaits; il rappelle un prodige de scélératesse « et de perfidie; à peine il sortait de l'enfance qu'on vit « se développer en lui le germe de cette féroce perver- « sité qui caractérise un despote. Ses premiers jeux « furent des jeux de sang, et sa brutalité croissant avec « son âge, il se délectait à l'assouvir sur tous les ani- « maux qu'il rencontrait. On sait le parti qu'il a tiré « d'un tel apprentissage; on sait combien les pages de « la Révolution ont été rougies du sang versé par ses « mains homicides, mais on avait ignoré le dernier pro- « cédé de sa barbarie. On le connaissait cruel, traître et « assassin. L'objet de ce rapport est de le montrer à la « France entière, présentant de sang-froid un verre de « vin empoisonné à un malheureux artiste qu'il venait « d'employer à la construction d'une armoire, destinée « à recéler les complots de la tyrannie. Vous penserez « peut-être que ce monstre avait jeté les yeux sur une

« victime inconnue ; c'est au contraire un ouvrier em-
« ployé par lui depuis vingt-six ans, c'est un homme de
« confiance, c'est un père de famille qu'il assassine, avec
« un air d'intérêt et de bienveillance (Capet était l'élève
« de Gamain dans l'art de la serrurerie). Êtres affreux,
« qui récompensez ainsi ceux qui vous servent, quel cas
« faites-vous donc du reste des hommes? Quel sort leur
« est réservé par vos caprices? La France le sait, elle
« a donné l'exemple à la terre, et la terre sera bientôt
« *déroyalisée.*

« Un vomitif violent conserve Gamain à sa famille ;
« son premier soin est d'indiquer la fameuse armoire; il
« a rempli son devoir. Aujourd'hui perclus de tous ses
« membres par l'effet du poison royal, il demande aux
« fondateurs de la République les moyens de soutenir
« sa douloureuse existence. C'est de la tribune d'où est
« parti l'arrêt de mort du tyran que doivent partir aussi
« les remèdes aux maux qu'il a faits, le soulagement des
« victimes de son atrocité.

« Voici le projet de décret que vos comités m'ont
« chargé de vous présenter.

« La Convention nationale, après avoir entendu le
« rapport de ses comités des secours publics et de liqui-
« dation, décrète :

« Art. 1er. François Gamain, empoisonné par Louis
« Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pen-
« sion annuelle et viagère de la somme de 1,200 livres,
« à compter du jour de l'empoisonnement.

« Art. 2. Le présent décret sera inséré au *Bulletin de*
« *correspondance.* »

Ce décret est adopté.

Gamain, dans son zèle révolutionnaire, s'était, jus-
qu'à ce jour, contenté de dénoncer l'existence de l'ar-

moire de fer, et de jouer un des premiers rôles dans la municipalité de Versailles. Aujourd'hui que la misère et la loi des suspects pèsent sur sa tête, il ne trouve d'autre moyen de se tirer d'affaire qu'en faisant valoir auprès de la Convention ses services, et en laissant planer sur son ancien bienfaiteur le soupçon d'un empoisonnement.

Sans m'arrêter aux discours du curé constitutionnel et de l'ancien garde-du-corps, ni aux décrets de la Convention, j'examinerai la pétition même de Gamain.

Ce qui frappe d'abord dans cette pétition, c'est que les mots de poison et d'empoisonnement n'y sont pas une seule fois prononcés. Il y a plus : Gamain, malgré le récit du verre de vin donné par le roi, et de la maladie qui, d'après lui, s'en est suivie, ne s'appuie, pour réclamer une pension, que sur *ses vingt-six ans de service et sur les sacrifices qu'il a faits*, et nullement sur l'empoisonnement, ce qu'il eût certainement fait s'il y avait réellement cru.

Il est évident que, dans ce récit, Gamain a cherché à se rendre intéressant et à se faire pardonner le long délai qu'il avait mis à dénoncer l'existence de l'armoire de fer. On voit qu'il veut faire remonter jusqu'à Louis XVI la cause de sa maladie, mais que sa conscience lui reprocherait de l'attribuer franchement au poison. Il a très chaud, le roi l'engage à boire un verre de vin. *Quelques heures après*, il est atteint d'une colique violente. Une cuillerée d'élixir le fait vomir. Puis il survient une maladie, et il reste neuf mois perclus de ses membres. Voilà ce qu'il raconte. Ou le verre de vin a troublé la digestion, ce qui a pu être, puisque le vomitif lui a fait rendre *tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée*, ou une substance toxique y a été introduite. Gamain n'ose pas alléguer le fait, mais les comités de la

Convention, ravis de pouvoir souiller d'un crime la mémoire du roi, n'hésitèrent pas à l'accuser d'un lâche assassinat.

Il est vrai que, dans sa pétition, Gamain dit « que la vérité des faits est constatée par le certificat des officiers de santé qui ont suivi sa maladie. » Oui, les médecins ont constaté la maladie de Gamain, mais ils n'ont pas parlé de poison. Aussi Musset, après avoir lu la pétition, ajoute-t-il : « A cette pétition est joint le certificat des médecins qui constatent le mauvais état de la santé du réclamant ; » mais il ne dit pas que le certificat parle de poison, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si ce certificat en eût fait mention.

Voici du reste ce que je puis attester, puisque le fait s'est passé devant moi. Vers la fin de 1813, j'étais attaché comme élève à l'hôpital de Versailles, dont M. Voisin, l'un des signataires du certificat, était chirurgien en chef. Un jour que nous étions tous réunis, médecins et élèves, dans la pharmacie de l'hôpital, la conversation tomba sur le serrurier Gamain et sur son prétendu empoisonnement par Louis XVI. « Jamais, dit M. Voisin, « jamais Gamain n'a été empoisonné. Lameyran et moi « nous l'avons longtemps soigné pour une maladie chro- « nique de l'estomac. C'est ce que nous avons relaté « dans le certificat qu'il nous avait demandé pour ré- « clamer une pension. Dans ce certificat, nous avons « constaté son état de souffrance, mais nous n'avons « pas parlé d'un empoisonnement qui n'existait que dans « son esprit. » Voilà ce que j'ai recueilli de la bouche même de M. Voisin.

La pétition de Gamain, en la séparant des discours qui l'ont accompagnée à la Convention, ne formule qu'une bien vague accusation contre Louis XVI, surtout en pré-

sence de la certitude acquise que le certificat des médecins, qui seul aurait pu constater l'empoisonnement, n'en a pas fait mention. Aussi la Convention, qui d'abord avait décrété l'insertion des pièces au *Bulletin de correspondance* « pour faire connaître à l'univers entier la profonde scélératesse du dernier tyran des Français, » y renonça-t-elle en voyant leur peu de fondement. Ces pièces n'ont jamais été imprimées dans le *Bulletin de correspondance* (1).

Gamain est évidemment l'ouvrier qui fit l'armoire de fer. Mais à quelle époque la fit-il? La date du mois de mai 1792 est-elle la date véritable?

Gamain n'était pas seul à travailler à la cachette du roi. Louis XVI avait une très grande confiance dans un nommé Durey, d'abord garçon du Château de Versailles, et qui l'avait suivi aux Tuileries, depuis son séjour à Paris. C'était Durey qui servait de garçon de forge quand le roi travaillait avec Gamain dans son atelier. Lorsque le roi fit venir Gamain pour établir l'armoire, ce fut lui qui l'aida, et, aussi bien que ce dernier, il était dans le secret de son existence. Durey vivait encore en 1800, et M. Eckard, qui a écrit l'article GAMAIN de la *Biographie universelle*, l'a vu à cette époque. Eh bien! Durey assurait que l'assertion de Gamain était fausse, que ce n'était pas en 1792, mais bien au mois de mai 1791, que Louis XVI, décidé au voyage de Varennes, ne sachant à qui confier des papiers qu'il ne pouvait pas emporter, fit pratiquer l'armoire de fer (2). Assertion qui ne man-

(1) *Hist. de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux. L'habile et savant historien a consacré dans son 5e volume une dissertation spéciale à la question qui nous occupe.

(2) Eckard, dans la *Biog. universelle*, art. GAMAIN, t. LXV (*supplément*).

que certainement pas de probabilité, car il était plus facile au roi de faire faire cette armoire à cette époque, qu'en 1792, où il était surveillé dans ses moindres mouvements.

Si l'on s'en rapporte à l'assertion de Durey, tout ce qu'a raconté Gamain dans sa pétition ne serait donc qu'une fable inventée pour le besoin de sa cause.

On voit qu'en examinant scrupuleusement cette affaire, il ne reste pour certifier l'empoisonnement que les discours furibonds des deux députés de la Convention.

Personne à Versailles ne croyait à l'empoisonnement de Gamain, et M. Eckard, qui a consulté à ce sujet les divers membres de la famille du serrurier, assure qu'ils attribuaient l'altération de sa santé au chagrin qu'il avait éprouvé de la perte de sa fortune, aux privations sans nombre qu'il avait essuyées, à la chétive nourriture à laquelle il était réduit, et surtout aux frayeurs que les révolutionnaires lui causaient et qui pouvaient très certainement l'avoir fait tomber dans l'état de langueur où il est mort.

Gamain ne jouit pas longtemps de la pension que lui accorda la Convention; il mourut à Versailles, le 19 floréal an III (8 mai 1795), à l'âge de quarante-quatre ans, un an après l'adoption du décret qui la lui avait accordée (1).

(1) Registres de la municipalité de Versailles.

II

Depuis longtemps Gamain était mort, sa famille avait disparu ; les deux médecins qui avaient signé le certificat accompagnant la pétition adressée à la Convention étaient décédés, M. Lameyran en 1811, M. Voisin en 1823, et les auteurs qui avaient écrit sur la Révolution, M. Thiers, entre autres, avaient si peu cru à la réalité de l'empoisonnement de Gamain, qu'ils n'en avaient même pas parlé, lorsque, au mois de septembre 1836, le journal *le Siècle* donna, dans deux feuilletons, un récit nouveau et tout à fait romanesque de ce fait, qualifié de *ténébreux*. Deux ans après, l'auteur de ce récit, le *bibliophile Jacob*, lui donna une nouvelle publicité en en faisant le sujet d'une de ses *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France* (1). Attaquée comme fausse par M. Eckard, qui en a démontré toute l'invraisemblance (2), et dernièrement par M. Mortimer-Ternaux, dans son *Histoire de la Terreur* (3), cette nouvelle version de l'empoisonnement de Gamain n'en a pas moins été regardée comme vraie par M. Louis Blanc, qui l'a répétée dans son ouvrage sur la Révolution, et elle a été encore

(1) *Evocation d'un fait ténébreux de la Révolution française*, par le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), 1838, broch. in-8°, réimprimée dans les *Curiosités de l'histoire de France* (Paris, Delahays, 1858, gr. in-18).

(2) *Biographie universelle.*

(3) T. V. p. 531-43.

reproduite tout récemment dans l'*Intermédiaire des chercheurs* (1).

Je crois avoir démontré, en examinant attentivement la pétition de Gamain, rapprochée de la dénégation du docteur Voisin, et sans avoir égard aux discours prononcés et aux décrets de la Convention, que le prétendu empoisonnement de Gamain par Louis XVI, doit être relégué au rang des fables. Mais, comme dans le récit de M. Paul Lacroix, ce ne serait plus au roi, mais à la reine que serait attribué le crime, il est nécessaire d'examiner sur quoi repose cette odieuse imputation.

L'auteur, en plaçant ce récit dans la bouche de Gamain, cherche à se dégager de toute responsabilité sur la véracité des faits. Il déclare les tenir de personnes auxquelles le serrurier les aurait plusieurs fois racontés.

« Les vieux habitants de Versailles, dit-il, se rappel-
« lent avec pitié cet homme qu'on voyait se promener
« seul, courbé sur sa canne comme un vieillard, dans
« les allées désertes du parc, en regardant le Château
« veuf de ses rois héréditaires. Gamain n'avait pas plus
« de cinquante-huit ans à l'époque de sa mort, et il of-
« frait tous les signes de la décrépitude. »

(1) Par M. Emile Bonnet, n° du 10 septembre 1866 (t. III, col. 532). L'auteur s'est permis une insinuation que nous devons relever : « Toutes les pièces de cette horrible affaire, dit-il, furent déposées aux Archives comme pour servir de monument de cet acte cruel. *Elles n'existent plus aujourd'hui. Le carton qui les contenait est toujours là ;* mais les procès-verbaux de la commune de Versailles, attestations des médecins, rapport du comité des secours publics, tout ce qui concerne la victime de Louis XVI, *a été détourné, anéanti sans doute au moment de la Restauration.* » Nous serions très reconnaissant que M. Em. Bonnet voulût bien nous apprendre où il a puisé ses informations. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'aux archives, il n'y a point, il n'y a jamais eu de carton spécial contenant les pièces de l'affaire Gamain, et que la disparition dont on parle est un fait imaginaire.

Je ferai remarquer ici que, comme je l'ai déjà dit, Gamain est mort à quarante-quatre ans.

« Ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en res-
« tait blanchissait sur son front sillonné de rides pro-
« fondes; ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide
« que l'absence de ses dents avait fait, et ses yeux, au
« regard terne et morne, ne s'allumaient d'un feu som-
« bre qu'au nom de Louis XVI, qu'il prononçait tou-
« jours avec amertume, quelquefois avec des larmes.
« L'affaissement de sa taille, naguère droite et élevée,
« la perte totale de ses forces et la langueur qui le con-
« sumait sans cesse, accusaient, au dire des gens de
« l'art, un désordre irrémédiable de l'estomac et des
« voies intestinales. Gamain vivait fort retiré dans sa
« famille, en se contentant de la faible pension qu'il tou-
« cha jusqu'à sa mort, *malgré les variations successives*
« *du gouvernement.* On ne supprima pas cette pension,
« sans doute de peur de réveiller le triste prétexte sous
« lequel on la lui avait accordée. »

On a déjà vu que Gamain n'a joui qu'une année de cette pension, et qu'il est mort sous le même gouvernement auquel il la devait.

« Gamain n'était pas d'ailleurs en état d'exercer sa
« profession, qui eût suffi à son existence; une longue
« maladie avait épuisé ses faibles ressources pécuniai-
« res, car la générosité du roi, son élève en serrurerie,
« ne s'était jamais signalée en sa faveur, disait-il, soit
« que Louis XVI, aimant la médiocrité pour lui-même, se
« fît scrupule d'en priver un serrurier qu'il affectionnait,
« soit plutôt que Gamain, comptant imprudemment sur
« une fortune toujours égale, eût dissipé tout ce qu'il te-
« nait de son *compagnon de forge.* Dans tous les cas,
« Gamain ne reprochait pas au roi de l'avoir mal récom-

« pensé en argent, mais il lui gardait un ressentiment « implacable d'une trahison *qui ne pouvait être attri-* « *buée à l'honneur de Louis XVI.* »

Après cette mise en scène qui dispose le lecteur en faveur de Gamain, l'auteur continue à expliquer par un désir de vengence le long plaidoyer mis dans la bouche de Gamain.

« Cette trahison, dit-il, était l'idée fixe et unique de « Gamain; il y revenait à tout propos, pour se répandre « en récriminations aigres et fougueuses au sujet de l'at- « tentat qu'il imputait implicitement au roi; c'était lui « qui avait, par la découverte de l'armoire de fer aux « Tuileries et des papiers qu'elle contenait, fait mettre « Louis XVI en jugement; c'était donc lui qui avait, « pour ainsi dire, dressé la guillotine où roula cette tête « couronnée; c'était lui enfin qui avait provoqué ce dé- « cret de la Convention condamnant la mémoire de « Louis XVI, comme coupable d'un homicide vulgaire. « Mais ces satisfactions données à la vengeance n'apai- « sèrent point la haine de Gamain, qui poursuivait en- « core le mort dans le tombeau, et qui allait partout ra- « contant avec une chaleureuse indignation comment « on avait tenté de l'assassiner pour prix de ses services. « Quiconque le voyait pour la première fois n'échappait « ni à ce récit, ni au plaidoyer dont il le faisait suivre, « pour excuser ses dénonciations contre le roi martyr. »

Ici, on le voit, l'auteur se dégage de la responsabilité du récit qui va suivre, il n'est que le narrateur; les détails minutieux dans lesquels il va entrer, les choses invraisemblables qu'il va raconter, tout cela est dû à Gamain. Mais, comment après un si long temps écoulé depuis la mort du serrurier, a-t-il pu savoir tous ces détails? Ce ne peut être que par quelques personnes vivant

encore à l'époque où il a écrit, et auxquelles Gamain les aurait racontées. C'est ce qu'il va chercher à établir.

« Ce récit, continue l'auteur, diffère pourtant en cer-
« tains points de celui qu'il adressa, en 1794, sous la
« forme de pétition à l'Assemblée nationale, pour solli-
« citer un secours. Dans ce dernier récit, il n'accusait
« que Louis XVI; dans l'autre, qu'il a répété maintes fois
« de *son vivant* sans aucune variante, il portait de pré-
« férence les soupçons sur la reine, qui, toute légère et
« inconséquente qu'elle fût, *n'était pas femme à com-*
« *mettre un assassinat.* »

On se demande alors à quoi bon répéter un récit romanesque, qui jette un soupçon si odieux sur ces deux malheureuses victimes, quand on est convaincu que le roi et la reine n'ont pu commettre un pareil assassinat?

« Gamain passait ordinairement ses soirées dans un
« café de Versailles, qu'on m'a nommé, *mais que je ne*
« *désignerai pas, dans la crainte de commettre une er-*
« *reur.* Il y était en compagnie de deux anciens notaires
« qui vivent encore (en 1836), et du médecin Lameyran,
« qui l'avait soigné lors de son empoisonnement. Ces
« trois personnes attestaient au besoin toutes les parti-
« cularités du poison qui avait été constaté par procès-
« verbaux; mais Gamain manquait de témoins pour affir-
« mer ce qui était arrivé aux Tuileries dans la journée
« du 22 mai 1792; son air de véracité et de douleur, son
« accent pénétré, son visage exprimant ses souffrances,
« ses yeux enflammés, sa pantomime pathétique, c'étaient
« là les seuls garants de sa bonne foi. »

Il est fâcheux que l'auteur ait oublié le nom du café où Gamain allait passer ses soirées, car là, on aurait pu avoir quelques renseignements certains sur la scène qu'il rapporte. Quant aux deux notaires qui ne sont pas nom-

més, c'est l'un d'eux, sans doute, qui aura fait ce récit à M. Paul Lacroix, car, pour M. Lameyran qui, d'après la disposition de la phrase, semble vivre aussi à l'époque où écrit l'auteur, il était mort en 1811, et ne pouvait alors attester toutes les particularités d'un empoisonnement dont son certificat, comme je l'ai déjà dit, ne parlait pas (1).

Après cet exposé, l'auteur donne enfin la parole au serrurier :

« Depuis l'attaque du Château de Versailles, racon-
« tait-il, comme j'étais installé dans cette ville où se
« trouvaient mes ateliers, je voyais rarement le roi;
« j'attendais qu'il me fit mander pour aller aux Tuile-
« ries qu'il habitait. Après sa tentative de fuite en 1791,
« qui échoua par malheur, je cessai tout à fait de le
« voir. Quand on l'eut ramené de Varennes à Paris,
« *où d'ailleurs le roi, j'imagine, n'avait guère le cœur à*
« *s'occuper de serrurerie*, les relations que j'avais eues
« avec Louis XVI pour lui apprendre mon métier ne
« m'étaient déjà que trop défavorables, et mes envieux
« m'avaient tendu des piéges auxquels j'eus le bonheur
« d'échapper. Je ne songeais cependant pas le moins du
« monde à espionner pour le compte du roi, qui ne me
« payait plus même de gratification ; il n'avait plus d'ar-
« gent, il est vrai. Quoi qu'il en soit, je me sentais porté
« pour la constitution, et sans préjudice de la recon-
« naissance que je devais au roi, *j'étais dévoué à la ré-*
« *publique.* »

Je ferai deux observations sur ce que l'on fait dire ici

(1) Un honorable habitant de Versailles m'a assuré avoir entendu un notaire de cette ville, M. D..., raconter le soi-disant empoisonnement de Gamain par la reine ; M. D. prétendait tenir ce récit de la bouche du serrurier.

à Gamain. « Le roi, dit-il, après le voyage de Varennes, n'avait guère le cœur à s'occuper de serrurerie. » J'ajouterai, moi : Non-seulement après le voyage de Varennes, mais depuis qu'il était à Paris. Il y avait bien à Versailles un atelier qui existe encore aujourd'hui, mais il n'en eut point aux Tuileries, et Louis XVI ne s'y occupa jamais de serrurerie. Quant au dévouement de Gamain pour la République, il était bien précoce, puisque la scène qu'il va raconter se passe au commencement de 1792, et que la République ne fut établie qu'à la fin de l'année.

« Le 21 mai 1792, pendant que j'étais dans ma bou-
« tique, un homme à cheval s'arrêta devant ma porte
« et m'appela par mon nom. Le déguisement de cet
« homme, qui était habillé en roulier, ne m'empêcha
« pas de reconnaître Durey, que le roi avait pris pour
« aide de forge. « M. Gamain, me dit-il, Sa Majesté
« m'envoie vous ordonner de venir au château ; vous
« entrerez par les cuisines, pour ne pas inspirer de
« soupçons... — J'en suis bien contrarié, Durey, répon-
« dis-je, mais je n'irai pas. Si je m'absentais de Ver-
« sailles, cela me rendrait suspect et m'attirerait mal-
« heur. » — Durey eut beau me représenter que je de-
« vais obéir au roi, je n'en fis que rire, en disant que Sa
« Majesté savait assez bien mon état pour n'avoir pas
« besoin de moi ni d'un autre. Durey me quitta bien dé-
« solé, et ne fut que trois heures à revenir pour me
« presser de nouveau d'obtempérer au désir du roi. Je
« tins bon et refusai obstinément. Je crus que j'étais dé-
« livré des importunités de Durey, et je m'applaudis
« d'autant mieux d'avoir résisté, que le bruit courut
« dans Versailles que le peuple attaquait les Tuileries,
« ce qui n'eut lieu que dans le mois suivant. Le lende-

« main, je fus étonné et mécontent de voir reparaître « Durey, qui me fit lire un billet écrit de la main du roi, « dans lequel Louis XVI me priait, presque amicale- « ment, de venir *lui donner un coup de main* pour un « ouvrage difficile. Mon amour-propre fut flatté de cette « invitation que le roi avait pris la peine de me faire « lui-même ; je m'habillai à la hâte, j'embrassai ma « femme et mes enfants, sans leur dire où j'allais ; je leur « promis seulement d'être de retour avant la nuit. Ce « ne fut pas sans inquiétude qu'ils me virent partir avec « un étranger pour Paris, car, à cette époque, il se pas- « sait peu de jours sans que les nouvelles les plus lu- « gubres circulassent dans Versailles, où l'on croyait « volontiers la capitale à feu et à sang. »

Voilà une mise en scène très dramatique, mais tout à fait invraisemblable. Gamain est encore à cette époque serrurier des cabinets du roi, et entrepreneur de ses bâtiments. C'est lui qui est chargé de toute la serrurerie de l'intérieur des appartements des Tuileries comme de Versailles, et lorsque Durey, qu'il connaît intimement, avec lequel il a travaillé cent fois, vient lui apporter un ordre du roi pour travailler aux Tuileries, ce qu'il a déjà fait nombre de fois, il s'y refuse, et il faut un billet du roi qui lui demande de lui prêter *un coup de main*, pour qu'il s'y décide : cela est-il croyable? Puis, comme s'il allait à la mort, il embrasse sa femme et ses enfants, qui ne reconnaissent pas Durey qu'ils ont vu si souvent dans l'atelier de Gamain.

« Durey me conduisit aux Tuileries, *où le roi était* « *gardé comme dans une prison.* Nous entrâmes par les « communs, et nous nous rendîmes à *l'atelier du roi*, « où Durey me laissa pour annoncer mon arrivée. Pen- « dant que j'étais seul, je remarquai une porte de fer

« nouvellement forgée, une serrure *bénarde*, exécutée « fort habilement en apparence, et une petite cassette « toute en fer, avec un ressort caché que je ne pus dé- « couvrir au premier coup d'œil. Sur ces entrefaites « Durey revint avec le roi. « Eh bien! mon pauvre « Gamain, dit Louis XVI, en me touchant l'épaule et « souriant avec bienveillance, voilà longtemps que nous « ne nous sommes vus? — Oui, Sire, repris-je, et j'en « suis fâché; mais j'ai dû, par prudence pour vous au- « tant que pour moi, suspendre mes visites, qui étaient « mal interprétées; nous avons l'un et l'autre des enne- « mis qui ne cherchent qu'à nous nuire : voilà pour- « quoi, Sire, j'ai hésité à me rendre à vos commande- « ments. — Hélas! les temps sont bien mauvais, et je « ne sais pas comment tout cela finira, s'écria le roi, qui « ajouta sur-le-champ avec gaieté, en me montrant les « ouvrages de serrurerie que j'avais examinés : que dis- « tu de mon talent? c'est moi seul qui ai terminé ces tra- « vaux en moins de dix jours! Je suis ton apprenti, Ga- « main. »

« Je remerciai le roi des éloges qu'il daignait m'a- « dresser, et je lui demandai ce que je pouvais faire « pour lui être agréable, en protestant de mon dévoue- « ment et de ma fidélité. Alors le roi me dit qu'il avait « toujours eu confiance en moi et *qu'il ne balançait pas* « *à mettre dans mes mains le sort de sa personne et de sa* « *famille;* là-dessus il me mena dans sa chambre à cou- « cher, puis dans le couloir sombre qui communiquait « de son alcôve à la chambre du Dauphin. Durey avait « allumé une bougie pour nous éclairer dans ce couloir « où il leva, par ordre du roi, un panneau de la boise- « rie, derrière lequel j'aperçus un trou rond pratiqué « dans la muraille et ayant à peine deux pieds de dia-

« mètre à son ouverture. Le roi m'apprit *qu'il avait fait* « *cette cachette pour y serrer de l'argent*, et que Durey, « qui l'avait aidé à percer le mur, en jetait les gravois « dans la rivière, où il fit plusieurs voyages pendant la « nuit. Le roi me dit ensuite qu'il voulait ajuster la « porte de fer à l'entrée de ce trou, et qu'il ne sa- « vait pas quels moyens employer pour achever cette « opération : tel était le service qu'il attendait de moi.

« Je me mis à l'œuvre aussitôt. Je repassai toutes les « parties de la serrure qui n'avaient pas de jeu ; je fa- « çonnai la clef à la forge, de manière à la rendre plus « différente des clefs ordinaires ; ensuite j'établis les « gonds et la gâche dans la maçonnerie, aussi solide- « ment que le permettaient les précautions qu'il fallait « prendre pour étouffer le bruit du marteau. Le roi me « secondait de son mieux ; à chaque instant il me sup- « pliait de frapper plus doucement et de me dépêcher. « Il avait peur d'être surpris par quelque indiscret dans « ce travail, qui dura jusqu'à la fin du jour. La clef « fut mise dans la petite cassette de fer, et cette cas- « sette scellée sous une dalle à l'extrémité du corri- « dor. On n'avait pas besoin de clef pour fermer la « serrure de l'armoire, parce que les pènes jouaient « d'eux-mêmes lorsqu'on poussait la porte de fer sur « ses gonds. »

Voilà Gamain introduit aux Tuileries, dans l'atelier du roi. Je ferai remarquer de nouveau que le roi n'avait pas d'atelier de serrurerie dans ce palais. Mais en supposant qu'il y ait eu une forge, une enclume, des marteaux, tout l'attirail d'un serrurier dans quelque coin de son appartement, comment veut-on que Louis XVI, *gardé aux Tuileries comme dans une prison*, suivant les expressions de Gamain, eût pu forger une porte de fer,

faire une serrure et une cassette en fer, sans attirer l'attention des espions qui l'entouraient? et qu'était-ce que la pose de cette porte, pour laquelle *il fallait prendre tant de précautions pour étouffer le bruit du marteau*, en comparaison des coups bien autrement bruyants qu'il avait fallu faire pour la forger? Aussi toute cette scène, l'entrée de Gamain dans l'atelier, son examen de la porte de fer déjà préparée, la conversation si niaise qu'il a avec le roi, tout cela est de pure invention et est démenti par la pétition qu'il adressa à la Convention, seule pièce que l'on puisse regarder comme émanant de lui. « Dans les premiers jours de mai 1792, y dit-il, il reçut l'ordre de se transporter à Paris. A peine y fut-il arrivé que Capet lui ordonna de pratiquer une armoire dans l'épaisseur d'un des murs de son appartement, et de la fermer d'une porte de fer, opération qui ne fut achevée que le 22 du même mois. » On le voit, c'est dans les premiers jours de mai qu'il reçoit l'ordre d'aller à Paris. Il s'y rend aussitôt, et le roi lui ordonne de faire l'armoire de fer. Il n'y a plus ici d'homme déguisé qui vient de la part du roi, de refus d'y aller, de porte et de serrure déjà faites ; non, tout est à faire, et Gamain met près de trois semaines pour achever son travail. Il est évident que ce n'est pas aux Tuileries qu'il forgea cette armoire, et que c'est à Versailles, dans ses ateliers, qu'elle fut terminée.

« J'avais travaillé sans relâche durant huit heures, « continue Gamain, la sueur me coulait du front à « larges gouttes ; j'étais impatient de me reposer, et « j'éprouvais une défaillance produite par la faim, « car je n'avais rien pris absolument depuis mon le- « ver. »

Je suis encore obligé d'interrompre la narration pour

faire remarquer qu'il avait si bien mangé, que dans sa pétition, il dit que l'élixir qu'il prit, quand il eut ses coliques, lui fit rendre *tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée.*

« Je m'assis une minute dans la chambre du roi, qui « me présenta lui-même un siége, en s'excusant de la « peine qu'il m'avait donnée ; il me pria de vouloir bien « compter *deux millions* en doubles louis, que nous di- « visâmes en quatre sacs de cuir. Tandis que par com- « plaisance je me prêtais à faire ces comptes, je vis Du- « rey transportant des liasses de papiers que je jugeai « destinées à être mises dans l'armoire secrète; en effet, « l'argent n'était qu'un prétexte pour détourner mon « attention. Je suis certain que les papiers seuls furent « cachés. »

Voilà encore un tableau qui n'est là que pour l'effet. Ainsi le roi a assez de confiance dans Gamain pour l'associer à un secret qui peut le perdre ; quand il arrive, il lui dit qu'il ne balançait pas à mettre dans ses mains le sort de sa personne et de sa famille, et lorsque le travail est terminé, que l'armoire est posée, il s'amuse à lui faire compter deux millions en pièces d'or pour détourner son attention de papiers que l'on porte dans cette armoire ! Comme si le roi n'avait pas pu renvoyer tout de suite Gamain, et se donner le temps de placer les papiers sans être vu, et comme si Gamain lui-même ne savait pas que ce n'était point de l'argent, mais des papiers secrets *qui pouvaient compromettre la personne du roi et sa famille*, puisqu'il venait de le lui dire. Poursuivons :

« Le roi me proposa de souper au Château avant de « partir, mais je refusai par un sentiment de fierté qui « s'indignait à l'idée de manger peut-être avec les va-

« lets; en outre, j'avais hâte de revoir ma femme et « mes enfants. Je n'acceptai pas davantage l'offre qu'on « me fit de me reconduire à Versailles ; je craignais la « livrée du roi et je me défiais de Durey. Pourquoi « m'avait-on dissimulé le véritable usage de l'armoire « de fer? »

Pourquoi donc, dirai-je, toutes ces craintes? Pourquoi accuser de dissimulation le roi qui vient de *lui confier le sort de sa personne et de sa famille?* C'est qu'il faut préparer la scène qui va suivre :

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à « coup *par la porte masquée qui se trouvait au pied du « lit du roi;* elle tenait à la main une assiette, chargée « d'une brioche et d'un verre de vin : elle s'avança « vers moi, qui la saluai avec étonnement, parce que « Louis XVI m'avait assuré que la reine ignorait la fa- « brication de l'armoire. « Mon cher Gamain, me dit- « elle avec la voix la plus caressante, vous avez chaud, « mon ami ! *Buvez ce verre de vin et mangez ce gâteau, « cela vous soutiendra du moins pour la route que vous « allez faire.* » Je la remerciai tout confus de cette « prévoyance pour un pauvre ouvrier comme moi, et « *je vidai le verre à sa santé;* elle me laissa remettre ma « cravate et mon habit, que j'avais quittés pour tra- « vailler plus commodément. La brioche restait dans « l'assiette que la reine avait déposée sur un meuble. « Je la glissai dans ma poche au moment où le roi ve- « nait prendre congé de moi et m'exprimer encore sa « reconnaissance. — Je rapporterai du moins cette « brioche à mes enfants, pensai-je en moi-même.

« Je sortis des Tuileries à la nuit close, il était environ « huit heures du soir. »

Ainsi, au moment où Gamain semble se méfier de

tout ce qui l'entoure, la reine apparaît tout à coup par un coup de théâtre. Séduit par sa voix caressante, il boit le verre de vin empoisonné, et emporte la brioche qu'elle lui présente traîtreusement. Je ne veux pas faire remarquer l'invraisemblance d'une pareille scène, je veux seulement signaler la différence du récit de la pétition et de celui-ci. Dans la pétition, Gamain est seul avec le roi, qui lui présente un verre de vin; ici c'est la reine. Comment, sur un fait aussi capital, peut-il y avoir une telle différence? Comment Gamain peut-il accuser tantôt le roi et tantôt la reine? Il faut nécessairement que l'un des deux récits soit faux, s'ils ne le sont pas tous les deux.— Je ferai encore remarquer, — car dans un pareil récit il est bon de signaler tout ce qui peut conduire à la vérité, — que le 22 mai on est presque arrivé aux plus longs jours de l'année, et qu'à huit heures du soir la nuit est loin d'être close; mais il était nécessaire qu'il fît nuit pour la scène mélodramatique qui va se passer.

Gamain, sorti des Tuileries, prend à pied la route de Versailles. Arrivé au milieu des Champs-Élysées, il éprouve de violentes coliques. Bientôt ces coliques augmentent; d'affreuses douleurs déchirent ses entrailles; il ne peut plus marcher; il tombe, se roule dans la boue en poussant de grands gémissements. Une heure se passe ainsi sans secours; il va succomber, lorsque tout à coup une voiture s'arrête devant lui. Un riche Anglais en descend et vient lui porter secours. Comme il y a des hasards heureux! Justement cet Anglais connaît Gamain, à qui il a quelques obligations, et qui lui a fait voir l'atelier de Louis XVI. On va chercher un élixir chez un apothicaire de la rue du Bac. Gamain vomit, revient à lui, et l'Anglais, le plaçant dans sa voiture, le ramène à Versailles, où il arrive semblable à un cadavre.

« Le médecin, M. Lamayran, et le chirurgien, M. Voi-
« sin, furent appelés, continue Gamain; ils accoururent
« presque aussitôt et constatèrent les signes non équi-
« voques du poison. Je fus interrogé à ce sujet et refusai
« de répondre. L'Anglais ne se sépara de moi qu'après
« avoir obtenu l'assurance que je ne périrais pas, du
« moins immédiatement. Cet homme bienfaisant revint
« souvent me voir pendant ma convalescence. MM. La-
« mayran et Voisin passèrent la nuit auprès de mon lit,
« et les soins qu'ils me prodiguèrent, en me question-
« nant sur l'origine probable de mon empoisonnement,
« eurent un succès plus prompt qu'on ne pouvait l'at-
« tendre. Au bout de trois jours de fièvre, de délire et
« de douleurs inconcevables, je triomphai du poison,
« mais non pas sans en subir les terribles conséquences;
« *une paralysie presque complète*, qui n'a jamais été gué-
« rie tout à fait, une névralgie de la tête, et enfin une
« inflammation générale des organes digestifs, avec la-
« quelle je suis condamné à vivre. Non-seulement j'avais
« persisté à cacher ma visite aux Tuileries, dans la jour-
« née du 22 mai, mais encore je priai l'Anglais de ne
« pas ébruiter l'aventure de notre rencontre nocturne
« aux Champs-Élysées, et je sommai le médecin et le
« chirurgien de s'abstenir de toute parole indiscrète sur
« la nature de mon mal. Je n'eus aucune nouvelle de
« Louis XVI, et, en dépit du ressentiment qui couvait
« dans mon âme contre les auteurs présumés de cette
« odieuse trahison, je n'avouai pas encore à ma femme
« que j'avais été empoisonné.

« Mais la vérité vit le jour malgré moi, malgré mon
« silence : quelque temps après cette catastrophe, la
« servante, nettoyant l'habit que je portais le jour de
« mon accident, trouva dans la poche un mouchoir sil-

« lonné de taches noirâtres et une brioche aplatie et dé-
« formée, que plusieurs jours d'oubli avaient rendue
« aussi dure qu'une pierre ; la servante mordit une bou-
« chée dans ce gâteau, qu'elle jeta ensuite dans la cour.
« Le chien mangea cette pâtisserie et mourut ; la ser-
« vante, qui n'avait sucé qu'une petite parcelle de la
« brioche, tomba dangereusement malade. Le chien ou-
« vert par M. Voisin, la présence du poison ne fut pas
« douteuse, et une analyse chimique découvrit encore le
« poison dans le mouchoir qui avait conservé les traces de
« mes vomissements. La brioche seule contenait assez
« de *sublimé corrosif* pour tuer dix personnes. »

Enfin voilà le poison trouvé. La brioche en contenait assez pour tuer dix personnes ! La servante qui en a sucé une bouchée tombe dangereusement malade ! Le chien qui l'a mangé meurt, et le poison se retrouve encore dans le mouchoir qui a reçu les vomissements ! Mais alors, pourquoi, dans la pétition adressée à la Convention, se tenir dans le vague et ne pas indiquer des circonstances qui n'auraient laissé aucun doute dans les esprits ? C'est qu'il aurait fallu les faire constater dans le certificat des médecins, et que les médecins avaient bien voulu attester *l'état de mauvaise santé* de Gamain, mais ne se seraient pas prêtés à certifier un empoisonnement auquel ils ne croyaient pas.

Le poison trouvé dans la brioche et dans le reste des vomissements était, dit le récit, du sublimé corrosif (bichlorure de mercure). Qu'on me permette ici une observation scientifique. Lorsque l'on met, dans du vin rouge, une dose assez forte de sublimé corrosif pour produire l'empoisonnement, il se forme un précipité de couleur violacée, et le liquide acquiert une saveur âcre, métallique, très caractéristique, si désagréable qu'elle le fait

immédiatement rejeter. Gamain a-t-il éprouvé rien de semblable? On lui présente un verre de vin : il l'avale tout entier, et il ne remarque aucun trouble dans ce vin, il ne se plaint pas de ce goût si caractéristique et si désagréable produit par la présence du poison. L'action du sublimé corrosif est presque instantanée : dans les expériences sur les animaux vivants, c'est quelques minutes après son ingestion que les symptômes se manifestent, et il en est de même chez les hommes qui s'empoisonnent par ce sel. Gamain ne s'aperçoit de rien au premier moment. Après avoir bu le vin, il se rhabille, sort tranquillement du palais, et ce n'est que *quelques heures après* qu'il commence à ressentir les effets du poison. »

« Enfin, j'avais une certitude, continue le récit, enfin « je connaissais l'empoisonnement, *sinon les empoison-* « *neurs;* j'étais impatient de me venger, et je craignais « de mourir avant. *Je demeurai perclus de tous mes mem-* « *bres pendant cinq mois.* Ce ne fut que le 19 novembre « que je me trouvai en état de revenir à Paris. Je me « transportai chez le ministre Roland, qui me reçut aus- « sitôt sur l'annonce d'un secret important à lui révéler. « Je lui appris l'existence de l'*armoire de fer*, et je n'ac- « ceptai pas les récompenses qu'il m'offrit au nom de « la Convention; ma vengeance me suffisait. Le lende- « main, l'armoire fut découverte; les papiers qu'elle « renfermait furent déposés sur le bureau de la Conven- « tion. L'année suivante, Louis XVI et Marie-Antoinette « montèrent sur l'échafaud. »

Gamain reste perclus de tous ses membres, comme il l'avait déjà dit dans sa pétition ; mais, au lieu de neuf mois, il ne l'est plus ici que pendant cinq mois. Pourquoi cette différence? C'est qu'en accusant neuf mois de paralysie dans sa pétition, Gamain avait oublié que c'était

au mois de novembre 1792, six mois seulement après son empoisonnement, qu'il était allé dénoncer l'existence de l'armoire de fer; qu'à cette époque il fit plusieurs voyages à Paris, ce qu'il n'aurait pu faire s'il avait encore été perclus de ses membres; tandis que n'étant resté perclus que pendant cinq mois, on concevait bien que, six mois après l'empoisonnement, il eût pu aller trouver à Paris le ministre Roland. Mais Gamain oubliait, en faisant sa pétition et en racontant de nouveau sa fabuleuse histoire, que les registres du Conseil général de la commune de Versailles constatent que le 4 juin 1792, c'est-à-dire quelques jours après l'empoisonnement, ce même Gamain, si violemment malade et resté perclus de tous ses membres, assiste à la séance du Conseil, et prend part à ses discussions; qu'il assiste encore aux séances des 8, 17, 20 juillet et 22 août, et qu'enfin le 24 septembre il est chargé de la mission active de faire disparaître les signes de la royauté de tous les monuments publics de Versailles, mission que l'on n'aurait certes pas confiée à un homme paralysé.

Après toutes ces preuves de l'invraisemblance d'un empoisonnement, on pourrait encore se demander pourquoi Gamain, qui avait un si vif désir de vengeance contre les auteurs de l'attentat commis sur sa personne, n'en a parlé ni pendant le procès du roi, ni pendant celui de la reine, et ne l'a révélé que quand les royales victimes ne pouvaient plus en démontrer la fausseté? Et pourquoi, si Louis XVI voulait faire disparaître tous les dépositaires de son secret, il n'a pas empoisonné aussi Durey, ce garçon du château, l'aide de Gamain, qui joua un rôle si actif dans la confection de l'armoire de fer?

J'ai fait voir que la pétition adressée par Gamain à la Convention n'apportait aucune preuve de son empoison-

nement par le roi ; c'est évidemment pour donner plus de probabilité à cette accusation d'empoisonnement qu'a été faite la nouvelle version. Je crois avoir démontré, en suivant le récit pas à pas, que cette version, beaucoup plus romanesque, n'a pas plus de fondement que la première. La conclusion à tirer de cette étude, c'est qu'à un acte de lâcheté et d'ingratitude, Gamain a ajouté un crime, et qu'après avoir trahi son roi et son bienfaiteur, il l'a, ainsi que la reine, odieusement calomnié.

PIBRAC

SA VIE ET SES ÉCRITS

FRAGMENTS

D'UNE ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Par M. R. COUGNY, membre titulaire.

I

PIBRAC ET LA REINE DE NAVARRE.

Quand un homme fait profession d'enseigner la morale, c'est-à-dire de tracer aux autres hommes la route de la vertu et de l'honneur, il s'expose à ce que tout d'abord on lui demande s'il a prêché d'exemple, s'il a suivi lui-même le chemin qu'il avait recommandé comme le meilleur. Plus ses leçons ont été sévères, plus sévère est aussi l'enquête dont sa vie est l'objet. Aux uns ses faiblesses, s'il en a eu, causent une maligne joie; les autres, plus honnêtes, ne découvrent pas ces misères sans une secrète et amère douleur : c'est comme une illusion qui leur est ôtée; l'humanité leur paraît amoindrie dans un de ces nobles esprits qui font sa force et sa gloire.

Il n'y a pas un sage, pas un moraliste dont la conduite n'ait été ainsi scrupuleusement fouillée; et, en vérité, c'est justice : rien de plus dangereux que le désaccord

des actes et des paroles dans la vie de ces instituteurs du monde. Seulement, cet examen si légitime en soi et si utile, est fait trop souvent avec légèreté ou prévention. L'esprit de dénigrement, une sorte de vague jalousie, l'humeur railleuse qu'égaye un contraste piquant, accueillent comme preuves les indices les moins certains, et des accusations peu fondées prennent dans l'histoire le caractère de faits démontrés. Le président Pibrac, le vénérable auteur de ces *Quatrains moraux* qui servirent si longtemps à donner à la jeunesse de salutaires leçons, a été, ce nous semble, la victime d'une semblable erreur, et sa mémoire, malgré quelques timides apologies, en demeure encore calomniée.

Comme la plupart des magistrats de son siècle, Pibrac fut un homme politique : le désir d'être utile à l'Etat l'avait déterminé à écrire, après la Saint-Barthélemy, moins une justification de cet odieux massacre, qu'un plaidoyer où il en faisait valoir, dans l'intérêt de la paix publique, les circonstances atténuantes : le même motif le décida quelques années plus tard (1579) à accepter les fonctions de chancelier de la reine Marguerite, femme de Henri de Navarre. A ce titre, il demeura dix-sept mois avec elle en Gascogne : elle tenait sa cour à Nérac. Comme il connaissait particulièrement l'esprit des populations de ce pays qui était celui de ses ancêtres et le sien, il pensa pouvoir y rendre plus de services qu'ailleurs. Et en effet, chargé de ménager un accommodement entre la cour et le roi de Navarre, il obtint pour le chef des protestants des conditions avantageuses. Pour expliquer sa conduite, est-il besoin de lui supposer un autre mobile que celui de la justice et du bien public? Il ne pouvait échapper à un esprit droit et clairvoyant comme le sien que, dans ces conflits de passions et d'in-

térêts divers, le bon droit était le plus souvent du côté de ce petit prince de Béarn, vaillant, actif, relativement honnête, et ne demandant guère que ce qui était bien à lui; qui seul était de force à tenir tête aux Guises, si ambitieux, si populaires, et au parti espagnol, ennemi non moins dangereux pour la France que pour lui. Pibrac comprit aussi qu'il fallait se garder d'affaiblir l'homme qui pouvait devenir l'héritier légitime du trône, le roi n'ayant pas d'enfants, et le duc d'Alençon s'amusant sottement à l'impossible poursuite d'un mariage avec Elisabeth d'Angleterre.

Au lieu de penser qu'un homme d'une vertu éprouvée comme l'était Pibrac, le disciple et l'ami du chancelier L'Hospital, qu'un bon père de famille, alors âgé de plus de cinquante ans, avait été guidé en ces circonstances par les plus graves considérations, on a imaginé un roman. L'archevêque Hardouin de Péréfixe, dans la *Vie de Henri IV*, qu'il composa pour l'éducation de Louis XIV, a le premier accrédité cette fable invraisemblable. « Tandis que la reine-mère, dit-il, pensait enchanter les Huguenots par les charmes des belles filles qu'elle menoit avec elle, et par l'éloquence de Pibrac, Marguerite lui opposa les mêmes artifices, gagna les gentilshommes qui estoient auprès de sa mère par les attraits de ses filles, et elle-même employa si adroitement les siens, qu'elle enchaîna l'esprit et les volontez du pauvre Pibrac, de sorte qu'il n'agissait que par son mouvement, et tout au rebours des intentions de la reine-mère, — laquelle ne se défiant pas qu'un homme si sage pust estre capable d'une pareille folie, y fut trompée en plusieurs articles et portée insensiblement à accorder beaucoup plus aux huguenots qu'elle n'avoit résolu. »

Mézerai, reproduisant presque dans les mêmes ter-

mes le récit de Péréfixe, y ajouta ce trait à l'adresse de Pibrac : « La sagesse de ce grand homme fit naufrage contre cet écueil. » Dès lors le fait parut prouvé. Bayle écrivit effrontément dans son article sur Marguerite de Navarre : « Je ne finis pas sans dire que le sage et fameux Pibrac fut son chancelier et son amant; » et en note : « Allez vous fier après cela à ces vénérables magistrats qui font des quatrains moraux si graves, si sentencieux que Caton même se feroit honneur de les avoir composez. » Le judicieux Hesnault n'hésita pas plus que les autres, et nous lisons dans son *Abrégé chronologique* : « La conférence de Nérac avoit été favorable aux huguenots par la faiblesse de Pibrac qui devint amoureux de la reine Marguerite. »

Telles sont les premières données du roman : depuis on les a singulièrement développées. Marguerite, toujours menacée, toujours inquiète, voulant se rattacher son mari par un service signalé, aurait employé, pour séduire son chancelier, qui était en même temps l'homme de confiance de sa mère, tous les artifices de la coquetterie. Et l'irréprochable magistrat, le rigoureux moraliste serait tombé dans le piége; il aurait eu la folie de s'éprendre d'amour et de déclarer sa passion. On a même fait un rapprochement piquant entre le pauvre barbon et « le brillant Bussy d'Amboise » qu'il aurait prétendu remplacer. Mais, pour prix de ses intrigues, après cet ignoble trafic de sa conscience, il n'aurait pas même eu la triste satisfaction d'obtenir des faveurs si souvent prodiguées, et n'aurait retiré de son égarement passager que l'humiliation du ridicule.

Je ne crois guère à la vieille histoire d'Aristote faisant l'âne pour complaire à une maîtresse : c'est un fabliau satirique comme en a tant produit la verve maligne de

nos trouvères; je crois moins encore à l'amour de Pibrac pour la reine de Navarre. Sur quels témoignages authentiques est fondée cette fable? Sur un seul qui soit du temps, sur un passage des Mémoires de l'historien de Thou.

Or, voici ce que nous apprend de Thou :

En 1582, pendant un voyage dans le midi de la France, il était allé avec Pithou visiter l'illustre magistrat à sa maison de campagne près de Toulouse. Après de longs entretiens sur les personnes et les choses auxquelles pouvaient s'intéresser ses jeunes hôtes, Pibrac aurait un jour, en se promenant, pris de Thou pour confident de ses peines. « Il le crut propre, dit le narrateur lui-même, comme étant le plus jeune de ses amis, à excuser sa foiblesse... Il lui dit la réponse qu'il méditoit, mais avec un air si prévenu, en des termes si étudiés, avec tant de chaleur et de véhémente passion, qu'il faisoit croire à la vérité des reproches de Marguerite (1). »

De Thou, dans ses commentaires sur cette confidence, n'est-il pas allé au-delà de la vérité? Dans un pareil sujet, il n'y aurait rien d'étonnant de la part d'un homme encore jeune, aimant, comme à peu près tout le monde à cette époque, les choses extraordinaires, influencé sans doute aussi par le bruit public. Car Marguerite, qui n'était pas femme à craindre l'éclat, avait dit bien haut pourquoi elle renvoyait son chancelier. D'ailleurs de Thou, dans ce récit, n'a aucun des caractères de l'historien; il se rappelle les principales circonstances du fait : à un tel intervalle, elles se trouvent singulièrement

(1) Adeo accuratis verbis, tantaque contentione et affectus vehementia ut Margaritæ exprobrationi fidem adstrueret. (*Thuan. de Vita sua*, lib. II.)

grossies; les autres, les nuances délicates au contraire se sont effacées. De là l'idée assez vague qu'il nous donne de la confidence qui lui fut faite. Ce que nous y voyons de plus clair, c'est qu'il a trouvé de la passion dans le langage du ministre de Marguerite. De la passion, oui, de l'amertume, une douloureuse anxiété, mais non « de la tendresse, » un amour « mal éteint, » comme le lui fait dire, en exagérant encore ses paroles, un historien moderne (1).

Voici la phrase de la reine, qui tourmentait si fort le bon Pibrac, plus, j'imagine, pour sa réputation, pour sa tranquillité et pour celle de sa famille que pour tout autre motif : elle lui reproche, dans une longue lettre, d'avoir, selon l'expression de ses *Mémoires*, « joué au double (2), » c'est-à-dire d'avoir voulu ménager des intérêts opposés, de n'avoir pas soutenu exclusivement les siens. Chose plus grave, elle l'accuse de lui avoir donné le funeste conseil de quitter son mari pour revenir à la cour de France; elle suppose qu'obligé lui-même de retourner à Paris, et ne pouvant vivre loin d'elle, il a voulu, n'écoutant que sa passion, l'entraîner à sa suite. Dans tous ces reproches, elle se fonde sur deux lettres qu'elle prétend avoir reçues de Pibrac; mais elle les commente de manière à les rendre méconnaissables, même pour leur auteur.

« En la seconde, dit-elle, vous m'escriuiez vne excuse non moins indiscrète et peu considérée pour un homme si sage : qui estoit que aultre chose ne vous auoit conduict à me donner cest aduertissement que l'extresme passion qu'auiez pour moy, ce que ne m'auiez osé des-

(1) *Trois magistrats français du* XVI^e^ *siècle*, par Edouard Faye de Brys. Paris, 1845, in-8°, p. 148.

(2) Edit. Caboche. Charpentier, 1860, p. 215.

couurir; mais qu'à ceste heure vous y estiez forcé, et à desirer de me reuoir... »

Le coup fut très rude pour le pauvre chancelier qui n'avait peut-être d'autre tort que de prendre à la lettre le nom de *père*, que Marguerite, selon une habitude du temps, aimait à lui donner : il en fut malade et ne put répondre qu'après quelques jours de répit aux griefs étranges articulés dans la lettre de la reine. La lettre était du 25 septembre 1581 ; la réponse partit de Paris le 1er octobre. Elle a été conservée. L'année suivante, retiré dans sa province, dans ses magnifiques domaines, depuis quelque temps un peu négligés, il reprit cette sorte de plaidoyer pour son honneur; c'est sur cette nouvelle rédaction qu'il consulta de Thou, et cette « Apologie, » qui ne fut pas livrée au public, mais, comme dit un contemporain, « passa par peu de mains, » fut regardée comme un chef-d'œuvre. Du Vair, que je viens de citer, disait « n'auoir jamais rien veu de mieux (1). »

Aujourd'hui, nous ne pouvons juger de l'œuvre définitive que par la réponse qui fut presque immédiatement opposée à l'accusation : il est vraisemblable que cette défense lentement « élabourée, » dont la vivacité passionnée étonnait et trompait de Thou, était moins véhémente que la lettre adressée à la reine.

Pibrac se croit obligé de se justifier de point en point sur tous les reproches de la princesse indignée ou feignant l'indignation. Il n'a pas de peine à relever les contradictions de la mauvaise foi ou de la haine.

Marguerite prétendait qu'il lui avait conseillé de re-

(1) Voir ci-après, 2e fragment, vers la fin.

tourner à la cour, tandis qu'il engageait son mari à ne pas la laisser partir. Comment concilier ces deux avis avec le motif qui, selon elle, avait inspiré le premier? Ce motif, — l'amour insensé qu'elle lui attribue, — est ce qui le préoccupe le plus : c'est cette accusation qu'il s'attache surtout à détruire.

Marguerite, quoi qu'elle en dise dans ses Mémoires. vivait en fort mauvaise intelligence avec son mari, moins à cause des mœurs pour lesquelles ils n'avaient rien à se reprocher, qu'à cause de la religion. Pendant un séjour que fit à Pau la cour de Navarre, l'antipathie des deux époux à ce sujet était si flagrante, que, dans l'entourage de la reine, on en vint à craindre pour sa vie.

Un astrologue, — à cette époque il s'en trouve partout, et partout ils jouent un rôle considérable, — Francesco Junctini, avertit Pibrac que les jours de la princesse étaient menacés. Le sage légiste partageait, à ce qu'il semble, l'erreur commune, celle des plus fermes esprits comme du simple vulgaire, il croyait à l'astrologie. Il écrivit à Marguerite un billet très pathétique où il la conjurait de se mettre à l'abri du danger.

C'est aux termes vifs et pressants de cette lettre qu'elle fait allusion dans le passage que nous avons cité ; c'est dans ces phrases dictées par une inquiète sollicitude, par l'appréhension, sans doute chimérique, d'un grand crime, que cette femme, habituée à voir dans tout un hommage rendu à ses charmes, a cru lire l'aveu d'une folle passion.

Pibrac lui répond simplement qu'elle a été trompée par quelques expressions hyperboliques. « C'est, dit-il, la façon d'escrire auiourd'huy en France, qui est pleine d'excès et de toute extrémité. Nul n'use plus maintenant des mots *aimer* et *seruir*, sans qu'il y adiouste tousiours

extrêmement, infiniment, passionnément, éperduement et choses semblables, iusqu'à donner de la divinité aux choses qui sont moins qu'humaines; il n'y a frère qui écriue à sa sœur, ni sœur à son frère, ni seruiteur à sa maistresse, qui par vne façon et erreur communes d'escrire, ne se laisse transporter à des extrémitez par des paroles du temps, et ne se mette hors de la ligne et du point du deuoir, voir i'oseray dire de l'honnesteté. » Mais personne ne s'y trompe; on sait bien ce qu'il faut rabattre de ces termes outrés. « Autrement nul viuant ne se pourroit exempter de la calomnie. »

Cette explication si naturelle, si pleine de « candeur, » selon l'expression naïve de celui qui la donne, ne fut guère sans doute du goût de Marguerite et dut l'exaspérer encore; si quelque chose révolte une femme, et surtout une pareille femme, c'est que l'on nie l'amour qu'elle croyait avoir inspiré; au fond elle devait penser que Pibrac aurait pu être fier de sa mésaventure. L'argument dont il se sert ici pour la détromper était bien plus fort qu'il ne nous semble aujourd'hui. Feinte ou réelle, l'erreur de la reine portait sur les deux mots : « passion extrême, désir de la revoir, » dont Pibrac s'était servi en lui donnant avis de l'attentat médité contre elle. Ces termes exagérés étaient alors d'un commun usage, et Marguerite, moins que personne, aurait dû s'y méprendre. Ils avaient été apportés en France par les Italiens qui ont conservé longtemps, dans les relations les plus ordinaires, ces formules d'une politesse outrée. Un demi-siècle plus tard, Balzac et Voiture les prodiguent encore dans leurs lettres, et il n'est venu à l'esprit d'aucune des belles dames et des grandes dames à qui ils écrivent, de prendre pour des déclarations d'amour, l'assurance qu'ils leur donnent de « n'aimer rien au monde

autant qu'elles, » et « d'être, comme ils le seront toujours, passionnément leurs serviteurs. »

Dans la poésie, c'était bien autre chose : les Pétrarquistes ne s'arrêtaient pas en si beau chemin. En vain du Bellay avait spirituellement raillé cette exagération et cette afféterie italiennes substituées, dans le langage du sentiment, à la vieille simplicité française :

Et cet enfer de grandes passions,
Ce paradis de belles fictions,
Déguisement de nos affections,
Ce sont peintures vaines.

C'était le bon ton, et les meilleurs esprits prenaient un peu, bon gré mal gré, ce jargon de la cour, « extravagant, dit Ronsard, creué, bouffi, plein de paroles piafées. » Le siècle d'ailleurs était porté aux sentiments extrêmes, et, chez la plupart, cet entraînement du cœur était sincère. Pibrac lui-même ayant eu, dans sa jeunesse, l'occasion d'entendre et d'admirer en Italie la célèbre Olympia Morata, trouva plus tard tout naturel de consacrer son admiration pour cette belle et savante femme, en donnant à sa fille le nom d'Olympe. Personne ne s'avisa de chercher dans ce naïf témoignage d'estime la preuve d'une ancienne passion « mal éteinte. »

Aussi le fidèle serviteur qui s'était flatté d'être pour sa reine un peu plus qu'un ministre ordinaire, — presque un ami, — se trouva-t-il comme atterré, en voyant l'interprétation donnée par elle à des paroles dont il s'était servi dans la simplicité de son cœur. Il reproche avec dignité à Marguerite d'avoir « pensé » par là « le combler et abysmer de honte, et, par ce moyen, lui clore la bouche; » il se plaint de l'usage perfide qu'elle a fait de ses lettres, et lui rappelle enfin, avec une complaisance

amère, un passé qui pour lui n'a pas été sans charmes. « N'est-il pas vray, madame, que i'ay demouré dix-sept mois auprès de vous, auec tant de familiarité, auec tant de communication de toute sorte de propos, et auec vne habitude si priuée, qu'il ne s'en peut trouuer, ni souhaiter vne plus grande, et néantmoins je m'asseure que vous ne me vistes oncques vn seul moment escarter du respect que ma fortune doibt à la vostre, et ne me sçauriez reprocher que ie n'aye esté tel le dernier iour que le premier à vostre seruice. »

On le voit, pour bien démêler le caractère des relations qui existèrent entre Marguerite de Navarre et Pibrac, en dehors de ses fonctions de chancelier, il est indispensable de se représenter exactement, avec les personnages, le milieu où ils vivaient. A cette étrange époque, tout se mêle, tout se confond, dans les hommes et dans les choses. En même temps qu'on s'occupe avec une ardeur sans égale des plus grands intérêts de la religion et de l'Etat, on paraît ne songer qu'aux plaisirs. La naïveté la plus vraie admet, sans s'inquiéter aucunement de la contradiction, les élégances les plus recherchées du bel esprit : on dirait souvent d'une enfant qui se pose des mouches ou essaie une brillante coiffure de bal. Les savants docteurs, les graves magistrats riment de petits vers, quelquefois un peu lestes, sans autre but que de se divertir un moment. Dans cette cour de Nérac où Marguerite donne le ton, comme elle le donnait à Paris (1), règne un laisser aller qui soulève la bile des rigides successeurs de Calvin. Le chef politique de la Réforme, Henri de Navarre, moins frivole qu'il n'en a l'air,

(1) « Ma fille, lui disait Catherine de Médicis, c'est vous qui inventez et produisez les belles façons de s'habiller ; la Cour les prend de vous et non vous de la Cour. » (Brantôme.)

prend part à ces désordres, et en rougit sincèrement devant l'austérité indignée d'un Théodore de Bèze ou d'un Agrippa d'Aubigné. Il confesse volontiers sa honte, mais il n'a pas la force, il n'a peut-être pas même l'idée de rompre une bonne fois avec cette vie déréglée. Nérac, d'ailleurs, c'est, comme dit Sully, un autre Paris : ici, comme là, la licence devient souvent un moyen de gouvernement. Tous les raffinements de la coquetterie italienne, toutes les grâces de la beauté, les charmes des conversations tour à tour sérieuses et enjouées, savantes et licencieuses, rappelant celles du *Décaméron*, des amours faciles, l'ivresse des fêtes les plus brillantes, prolongées dans la nuit (1), sous un beau ciel, dans de magnifiques jardins ; que d'attraits ! que d'enchantements « dans les délices de la cour huguenote ! » Ce dernier mot est encore de Sully, et Marguerite, qui se complaît dans la peinture de ces divertissements sans fin, est, bien longtemps après, tout émue encore au souvenir de ce qu'elle appelle sa « félicité. » On séduisait dans cette Capoue, on énervait ceux qu'on ne pouvait vaincre. Le jeune Turenne, qui depuis peu s'était donné à la Réforme, faillit y laisser sa raison et son cœur : il ne s'arracha que par un énergique effort de nouveau converti, « à des passions qui, selon son expression, tirent nos âmes et nos corps à ce qui ne porte que honte et dommage (2). » C'est qu'il y avait là, outre la reine toujours insatiable de plaisirs, toujours avide d'amoureuses conquêtes, « bon nombre de dames et de filles, — c'est elle qui parle ; — et le roy, mon mary, estoit suiuy d'vne belle troupe de seigneurs et gentilshommes,

(1) Le roi Henri III conseillait à Marguerite, sa sœur, « de ne plus faire de la nuit le jour et du jour la nuit, et de payer ses dettes. »

(2) *Mémoires de Marguerite de Navarre.* Edit. Caboche, p. 217.

aussy honnestes gens que les plus galants que i'aye veus à la cour ; et n'y auoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils estoient huguenots. Mais de ceste diuersité de religion, il ne s'en oyoit parler : le roy mon mary et madame la princesse sa sœur, allans d'vn costé au presche, et moy et mon train à la messe, en vne chapelle qui est dans le parc ; d'où comme ie sortais, nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble, ou en vn très beau iardin qui a des allées de lauriers et de cyprès fort longues, ou dans le parc que i'auois faict faire, en des allées de trois mille pas, qui sont au long de la rivière ; et le reste de la iournée se passoit en toutes sortes d'honnestes plaisirs, le bal se tenant d'ordinaire l'après-disnée et le soir (1). »

Tel est le *monde* dans lequel Pibrac, en son âge mûr, fut jeté par le hasard, par le désir de servir l'État, et sans doute aussi un peu par quelque secrète envie de se rapprocher de son beau pays natal, tout plein encore de sa famille et du souvenir de ses ancêtres. Qu'il ait été insensible aux charmes de cette cour « si belle et si plaisante, » comme dit encore celle qui, à tous égards, en était la reine, on ne pourrait l'affirmer. J'admettrais même bien volontiers qu'il se plût dans la quasi-familiarité d'une femme lettrée, aimable, peu cérémonieuse, telle qu'était Marguerite ; mais je le crois sur parole quand il déclare que ses sentiments pour elle n'étaient que ceux d'un père. Elle a bien pu, elle aussi, se tromper au langage quelquefois exagéré d'une affection qu'elle encourageait, et des gens que gênait l'intelligence administrative du chancelier ou sa probité politique, ont probablement présenté à la reine sous un jour faux cette « passion » honnête, ce dévouement sans ar-

(1) *Mémoires. Ibid.*, p. 218.

rière-pensée. Je suis persuadé que c'est cette ingratitude dont il a tant souffert qui a inspiré au moraliste quelques-uns des quatrains, ajoutés à son recueil après sa disgrâce. Ils ont un rapport frappant avec quelques lignes d'une noble fierté que l'on peut relever encore dans son éloquente apologie : il n'a pas eu plus de dévouement pour ses propres enfants, et Marguerite lui parlait comme à un père... « C'est, ajoute-t-il, ce qui m'attriste le plus, voyant le traitement que vous me faites; car, si ie feusse entré en vostre seruice auec l'intention de la plus part de ceux qui seruent les roys et les princes, il ne me chauldroit guères de vous voir changer de volonté en mon endroict, et receurois ce traict comme chose ordinaire, de laquelle on doit faire estat dès le premier jour du seruice (1). »

A ton seigneur et ton roy ne te loue,
Et s'il t'en prie, il te faut excuser :
Qui des faueurs des rois cuide abuser,
Bientost froissé, chet au bas de la roue.

Un peu auparavant, trois autres quatrains semblent offrir aussi le souvenir amer de quelque machination ténébreuse dont il aurait été la victime :

Ah ! le dur coup que celuy de l'oreille !
L'homme en devient quelquefois forcené,
Mesmes (2) alors qu'il nous est assené
D'vn beau parler, plein de douce merveille.

Pour bien au vif peindre la calomnie,
Il la fauldroit peindre comme on le sent ;
Qui, par bonheur, d'elle ne se ressent —
Croire ne peut quelle est ceste furie.

(1) M. Caboche. *Ibid.*, p. 294.
(2) Surtout, du latin *maximè*.

Elle ne fait en l'air sa résidence,
Ny sous les eaux, ny au profond des bois ;
Sa maison est aux oreilles des rois
D'où elle braue et flestrit l'innocence.

Pibrac termine sa lettre à Marguerite en exprimant le regret bien naturel de lui avoir sacrifié la position tranquille et honorée qu'il occupait dans les conseils du roi. Il craignait surtout d'avoir perdu, avec son rang dans l'Etat, ce qu'il avait de plus cher au monde, sa bonne renommée. Car Marguerite qui, au lieu d'éviter le scandale, était plutôt femme à le rechercher comme un assaisonnement des désordres de sa vie, ne fit nul mystère des prétendues causes de sa rupture avec son chancelier. Elle prit les premiers venus à témoin de sa colère, et, dans son entourage, il ne se trouva que trop de gens tout prêts à croire à sa sincérité. Les aberrations du cœur et des sens étaient alors choses si communes ! Et puis n'était-il pas plaisant de voir un sage de profession démentir ainsi tous ses principes et s'abandonner au plus fol amour? Cela était absurde, et parut vrai. Le fait fut bientôt admis comme prouvé, et l'imagination populaire, brodant sur ce canevas si peu solide, fit de Pibrac un des amants en titre de la reine Margot. Au siècle suivant, un historien de Toulouse, Lafaille, qui s'est joint avec une légèreté incroyable aux accusateurs de son illustre compatriote, apporte pour preuve de son opinion une chanson qui, selon la tradition locale, aurait eu, dit-il, Pibrac pour auteur :

Marguerite, mes chères amours,
Escoutez la chansonnette
Quí a esté faicte pour vous.

Certes, Pibrac n'est pas un grand poète; mais il nous

semble que, s'il eût voulu chanter ses amours, il l'aurait su faire dans un autre style. Les trois vers cités dans les *Annales de Toulouse* sont tout simplement le début de quelque vieille chanson populaire, comme il s'en rencontre encore un si grand nombre dans toutes nos provinces. Le nom de Marguerite, qui se trouve dans celle-ci, rapproché du bruit que fit nécessairement dans le Midi la disgrâce de Pibrac, a donné lieu à l'erreur si facilement accueillie par Lafaille. Enfin, en admettant même que l'auteur des *Quatrains moraux* ait fait une chanson pour la reine Marguerite, ce serait encore, suivant l'historien du Languedoc, dom Vaissette, une pauvre preuve. « Si l'on accusait, dit le grave et savant bénédictin, tous les poètes qui ont chanté les dames, d'en avoir été les amants, cela irait loin. »

II

ŒUVRES DE PIBRAC.

Les Plaisirs de la vie rustique. — Les Quatrains moraux. L'Epistre à Helvidius.

On n'a jamais recueilli, que nous sachions, les œuvres de Pibrac; elles mériteraient pourtant les honneurs, sinon d'une édition complète, au moins d'un choix bien fait. Avec les *Quatrains*, nous y voudrions voir figurer quelques-uns de ses discours encore inédits ou disséminés dans les recueils du temps. Nous voudrions y retrouver aussi ce petit poème : *Sur les Plaisirs de la vie rustique*, où l'auteur s'est peint lui-même avec un si candide orgueil.

Cet opuscule est de 1573 (1) : Pibrac lui-même en a marqué la date; il le composa, dit-il dans les derniers vers, « au lieu de sa naissance, lorsque Henri de France

De cent canons battoit les murs des Rochelois.

Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis qu'il avait écrit sa trop fameuse *Lettre à Helvidius* sur la Saint-Barthélemy (2); et, l'âme calme, avec le sentiment du devoir accompli, il était allé à Pibrac goûter, « en son champ maternel, » quelques jours de repos. Son cœur gémit tout de suite à la pensée que ce doux asile avait failli connaître les ravages de la guerre,

Lorsque Garonne on veit couuerte de fumée,
Et du brandon ciuil la Gascogne allumée,
Et lorsque l'Alemand la France trauersa,
Yure de notre sang que discord luy versa.
Au gré de l'Espagnol *qui ne prend asseurance*
Que sur l'astre fatal du discord de la France.

Ainsi, dès 1573, les esprits clairvoyants reconnaissaient dans les troubles de la France les manœuvres de l'Espagne.

Par une touchante prière, le poète demande à Dieu de protéger la France contre l'étranger et de ne pas permettre que

En ses tragiques pleurs lui serue de risée.
Ains (dit-il) donne à notre Roy la force et le vouloir
De ranger par douceur ses suiets au deuoir.

(1) Et non de 1568, comme on l'a dit par erreur. *Trois Magistrats français*, etc., pag. 118.— Nous nous servons, dans cette étude, du texte qui accompagne la traduction en vers latins de Sébastien Rouillard. Voici le titre de cet ouvrage : *Sebastiani Rolliardi Melodumensis suprema in curia patroni* AGROCHARIS, *è Gallico V. C. V. F. Pybracii poemate latino carmine expressa. — Parisiis apud Petrum Labelum cujus officina est ad gradus mediæ portæ magnæ aulæ Palatii*, CIↃ IↃ, XCVIII.

(2) Elle est datée de Paris, 1er novembre 1572.

Toute la politique de cet excellent esprit, de ce cœur généreux, est dans ces deux lignes qui condamnent l'emploi des moyens violents.

Retiré dans sa maison de campagne, près de cette vieille forêt de Boccone (aujourd'hui Boucone), qu'il appelle « sainte, » et qui est encore une des merveilles de ce beau pays, Pibrac revient avec une complaisance naïve, avec un légitime orgueil, à son berceau, à ses jeunes années; il se représente la déesse de l'éloquence, qui jusque-là avait *méprisé le jargon de la France*, le marquant en quelque sorte de son sceau :

> **Elle, esprise de moy, se panchant sur ma couche,**
> **Vn ruisselet de miel me versa dans la bouche.**

Ce baiser de la Muse le « voua au public pour jamais. » Il refait ainsi avec une douce fierté son horoscope, quand les événements l'ont déjà réalisé, et que rien ne peut le démentir. Cette candeur de l'éloge personnel étonne notre fausse modestie; nous aimerions mieux entendre une autre voix prédire à cet enfant son merveilleux avenir : l'harmonieux « parler qui charmera les oreilles des doctes François, » la dextérité à démêler les « processifs débats, » le talent poétique et une parole assez forte pour venger par d'éloquents écrits la France outragée dans d'odieux pamphlets. On pourrait même croire, d'après ce témoignage que se rend Pibrac, qu'il avait consacré quelques-uns de ses loisirs à écrire l'histoire ancienne ou, pour parler comme lui, « à conter les antiques merveilles des vieux Grecs et Romains. »

Mais, remarquons-le bien, ce n'étaient là que des promesses; l'homme n'a pas réalisé tout ce que la déesse

entrevoyait dans l'enfant; cependant son lot a été encore assez beau : Mille fois, dit-il,

> I'ai veu le Sénat de la France
> Honorer mes discours d'vn estonné silence.

Il se glorifie d'avoir marché le premier sur les traces des Romains et des Grecs : alors revenant encore plus complétement sur les séduisantes fictions où il s'est complu d'abord, et qu'il va traiter bientôt de « fables moisies; » c'est à Dieu, au vrai Dieu qu'il rapporte tout son être, c'est de lui qu'il tient tout;

> De luy seul la raison, le parler, le sçauoir,
> Le discours, l'intellect, la force, le vouloir,

et il développe longuement cette profession de foi religieuse :

> Du seul Dieu des chrétiens humble serf ie m'aduouë.

Placé désormais sur le terrain de la vérité pure, Pibrac nous donne relativement à son enfance de précieux renseignements. Dans son voisinage se trouvait la maison de campagne du savant Bunel, philosophe aussi sage qu'éloquent, dont il reçut les leçons pendant trois ans; ce fut là, dit-il, le premier et le plus grand de ses bonheurs. Bunel le guida dans l'étude d'Aristote et de Cicéron, et de telle façon, ajoute avec modestie l'illustre magistrat, ému de ces souvenirs déjà lointains :

> Que si mort il ne fust sitost, i'eusse (peut-estre)
> Mérité d'estre dict disciple d'vn tel maistre.

Il revoit aussi avec plaisir et salue de tout son cœur le jardin créé par son père déjà vieux, ce jardin riche en arbres ou en plantes de toutes sortes, où de Thou le retrouvera plus tard, aux mauvais jours, vieilli, attristé

par les plus étranges calomnies, froissé et un peu sali de son passage à travers les élégances corrompues d'une cour. Tout, dans cette somptueuse demeure, sera bien changé; les beaux vergers, les délicieux parterres seront fort négligés et incultes; mais les agréments de l'esprit du maître seront toujours les mêmes et rendront tout agréable (1).

Ici se place dans le poème un éloge de la vie champêtre : c'est un lieu commun, mais il est traité avec quelque originalité. Il y a bien çà et là des réminiscences de Virgile, d'Horace, de tous les anciens, mais ces emprunts se dissimulent sous la populaire et naïve hardiesse de la langue du XVI^e^ siècle, si charmante en ses tâtonnements.

Les agnelets beslans foulent à petits bonds
L'herbette dans les prés; la génisse lamente
Du toreau dédaigneux l'amour qui la tourmente,
Fuit les pastis aimez, n'a cure de manger,
Es espineux halliers seule se va ranger,
S'escarte des troupeaux, des prés et des saulées
Et mugit au plus creux des profondes vallées.

Le poète peint le paysan qui, dès le matin, « au lit point ne s'amuse; »

Ains d'vn sault se leuant sa paresse il accuse,
Esueille Marion qui ronflant reposoit
Et voudroit bien encor dormir si elle osoit.
Il la haste d'aller; elle enfin prend courage,
Et d'un désir esgal se met à son ouvrage,
Se coiffe sans miroir, etc.

Il y a dans ces tableaux de la couleur, de la vie, un sentiment vrai de la nature, un *réalisme* de bon aloi.

(1) De Thou, *Mémoires*, liv. II.

Pibrac, comme quelques autres poètes du XVI^e^ siècle, avait trouvé la vraie pastorale moderne, peignant, ainsi qu'on l'a de nouveau tenté de nos jours, nos campagnes telles qu'elles sont, et en faisant jaillir la poésie qui est partout où vit l'homme, c'est-à-dire partout où il aime, souffre et jouit; partout où sont ses rêves, ses espérances, ses labeurs quotidiens et ses rares plaisirs.

Selon les données de l'école et les exemples vénérés des maîtres anciens, à la simplicité des habitudes champêtres font antithèse les raffinements exagérés, bizarres, du luxe de la ville et de la cour. Il y a là quelques détails assez intéressants pour l'histoire des mœurs et des modes; ils prouvent une fois de plus que la fantaisie humaine, si inventive qu'elle soit, tourne sans cesse dans un cercle; elle imite, elle emprunte, et, en définitive, revient toujours à peu près aux mêmes formes, aux mêmes combinaisons, aux mêmes excès, pour satisfaire ou pour tromper un insatiable désir de jeunesse et de nouveauté.

Pour Marion la villageoise, rien de pareil; ses modes et ses parures aux jours de fêtes sont celles qu'on se transmet, dans le pays, de générations en générations.

L'arsenic calciné, le talc et la céruse,
Et ce dont l'Espagnol en ses pomades vse,
Que les dames de Court ont si bien retenu
Pour desguiser leur teint et leur poil là chenu,
Est par elle ignoré, et ne voudroit pas estre
Que telle qu'il a pleu à Dieu la faire naistre.
Frisotter ses cheueux en mille tortillons,
De son front labouré applanir les sillons,
Rehaulser les tetins, et ses mains tauelées (1)

(1) Marquées de taches de rousseur; de l'allemand *tauen*, corroyer.

Les faire deuenir blanches et potelées,
N'a cure ne soucy, ne de bien deuiser,
Ne de lire Amadis, ou de pétrarquiser :
Des humides baisers ne sçait les mignardises,
Ne des muguets transis les ruses et feintises (1).

Marion est le type de la ménagère champêtre ; c'est plaisir de la voir tout entière aux soins de sa modeste maison. La voici qui

Du vent de son poulmon allume peu à peu
Les buchettes, etc.

C'est une réminiscence de la Baucis d'Ovide (2); mais ces libres emprunts et quelques autres du même genre n'ôtent rien à la couleur originale de ces peintures; ils ne leur ôtent rien surtout de leur vérité. Nous sommes en France, nous le sentons; en pays chrétien, tout nous le rappelle : la bonne ménagère, avant d'enfoncer le couteau dans le pain,

Ioignant ses rudes mains, à deux genoux se iette,
Fait sa prière...

Vœux modestes et bien touchants en leur simplicité; elle demande seulement que Dieu daigne

En douce paix tenir sa petite maison :
Qu'il luy plaise escarter hors de la fantasie
D'elle et de son mary la folle ialouzie...
Que l'vsurier méchant qui dès longtemps aguigne
Et hume de ses yeux le closeau de leur vigne,
En ses papiers iournaux ne les puisse accrocher (3).

Après avoir préparé « le sobre disner, » elle le porte

(1) Folio 18, verso.
(2) Ignes suscitat hesternos... et ad flammas anima perducit anili.
(3) Folio 19, verso.

aux champs, à son mari « que desià la faim presse, » et « là mangent gayement, » car ils ne connaissent ni ne redoutent les poisons en usage dans les rangs plus élevés du monde, ces poisons qui, comme dit le poète ancien, ont donné naissance à un art homicide (1). Ce frugal repas terminé, la femme *s'en reva au logis pas à pas*,

> Et laisse le mary qui, courbé, teste nue,
> Affublé seulement du ciel et de la nue,

poursuit la moisson commencée. Le jour est déjà tombé lorsque Colin rentre chez lui. Ni la nuit, ni l'orage qui se prépare et la rend plus sombre, ne le troublent :

> Car, sans se fouruoyer,
> Il irolt à yeux clos iusques à son foyer...

Il trouve Marion qui l'attend sur la porte. Après souper, le mari se couche,

> Elle, chiche du temps, met au flanc sa quenouille,
> Et, remouillant ses doigts, achève son fuseau.

Nous voilà bien dans de vraies campagnes, parmi de vrais paysans, non moins vrais que ceux dont Labruyère a tracé un si triste portrait. Ceux de Pibrac sont aussi « brûlés du soleil, attachés à la terre, ils la fouillent et la remuent avec une opiniâtreté invincible (2). » Mais ce ne sont plus seulement « des animaux farouches qui « se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines;... » ils ont aussi leurs jours de repos et de plaisirs. Le poète peint ainsi toutes les joies et tous les labeurs de l'humble maison où il nous transporte, et notamment une fête de famille à laquelle Colin

(1) Nunc dant aliis (venenum) *solertius* ipsi. Lucr., V, 1009.
(2) *Caractères*, ch. XI, de l'Homme.

et Marion ont convié leurs amis. Tout en en faisant les préparatifs, Colin n'oublie pas, — encore un trait caractéristique du temps et du pays, —

> Qu'il ne fault ià passer, quelque affaire qui presse,
> Le matin d'vn tel iour sans auoir ouy la messe.

Vite donc, il bride cheval ou jument, faisant servir son *paletoc* de housse, et, sa femme en croupe, il va à l'église. Au retour, il trouve ses amis déjà arrivés; il s'excuse naïvement :

> Il me desplaist par trop vous auoir fait attendre :
> Nostre curé est long, il s'en fault à luy prendre;
> Ioint qu'il a bien voulu ce iourd'hui faire voir,
> Que s'il vouloit prescher, il en a le sçauoir.

Et il ajoute quelques propos égrillards, qui sentent bien leur vieille gaieté gauloise.

Ici commence la deuxième partie du poème : les conversations de ces bonnes gens. Michau, l'avisé, l'avocat du village, « l'oracle vrai de toute la contrée, » mêle quelques soupirs aux joyeuses causeries des convives; naturellement, les événements publics font le sujet de ses préoccupations. Il s'alarme surtout de ces guerres sans fin, dont le paysan souffrait plus que personne, et qui ne cessaient d'attirer sur la France l'abominable fléau des armées étrangères. Nous avons dit ailleurs (1) combien étaient redoutés et détestés ces soldats de toutes nations, combattant pour tous les partis soi-disant français, et à l'envi ravageant et dévorant la pauvre nation française.

> Ne verrons-nous iamais ce pays en repos?
> Mes amis, ce dit-il, hélas! qu'est deuenue

(1) *Les Républicains sous Henri III*, p. 22-23. Paris, 1866, A. Durand.

De nos premiers ayeux la prudence cognuë?
Faut-il que nous soyons à tous coups en danger
De voir nos champs couuerts du soldat étranger?
Douze ans y a et plus que, par nostre folie,
Nous sommes le iouet d'Espagne et d'Italie,
Et le butin certain du restre empistolé,
Qui non encores saoul du bien qu'il a volé,
A peine en sa maison ses charlots descharge,
Qu'il s'appreste à venir faire nouvelle charge.
Va, Colin, prouigner tes vignes maintenant,
Pour, malgré toy, seruir d'enyurer l'Alemand, etc.

Ce cri douloureux, c'est celui du pauvre Mélibée, à qui l'on a ravi son cher petit héritage pour le donner en proie à un soudard étranger. *Insere nunc, Melibœe, pyros*, etc.

A ces tristes paroles, la gaieté s'en va; Michau, qui s'en aperçoit, demande pardon à la compagnie :

Laissons ces hauts deuis aux rois et empereurs,
Et parlons entre nous comme bons laboureurs.

La conversation prend alors un tour nouveau. Michau, le savant, esprit un peu étroit pourtant, parle des nouvelles cultures que, naturellement, il désapprouve.

Les pays sont douez de grâces différentes.

C'est donc en vain qu'on prétend acclimater des plantes étrangères, il faut suivre les anciens errements et se contenter de l'expérience acquise.

Les hommes de ce temps, ie dis entre nous vieux,
(Ie pardonne aux garçons) sommes trop curieux
De toutes nouueautez. . . . . .
Tout est receu pour bon qui vient des estrangers.

Cette haine de l'étranger se comprend à cette époque;

on avait trop peu à se louer de son immixtion dans les affaires de France; on en souffrait de mille manières :

> Ains sommes empirez de tous points, ce me semble,
> Depuis que nous meslons nos affaires ensemble.

Cependant Michau, d'une façon bien invraisemblable pour un paysan, abuse dans ses discours de l'érudition si fort à la mode du temps. Il ne cherchait rien moins qu'à expliquer comment l'homme, en voulant changer les lois de la nature, c'est-à-dire les lois de Dieu, s'attirait toutes sortes de maux, et il faisait cette démonstration à grands renforts de souvenirs historiques. Colin, plus simple, l'interrompt : « Pardonne-moi, Michau; ce langage

> Et les mots que tu dis ne sont à nostre vsage.
> Ie croy qu'il te souuient de quelque vieil rébus,
> Quand tu nommes ton Ourse et Téthys et Phœbus, etc.

Michau, c'est-à-dire Pibrac, qui est en avance sur son siècle, prédit le jour où paysans et bourgeois pourront comprendre également ces grandes questions : la politique et la science ne seront plus l'apanage de quelques classes privilégiées; ces affaires de tout le monde, tout le monde s'y intéressera. Peut-être même de cet entretien, dit-il, sortira un livre qui ne sera « seulement récité »

> *En cassines* (1) *et bourgs*, ains en mainte cité,
> Où les hommes sçauants auront plaisir de lire
> Ces mots, non au parler, ains propres à l'escrire.

Ainsi voilà bien marquée la pensée de ce rare et généreux esprit, de rendre la science populaire; c'est dans la même intention qu'il publiera bientôt ses *Quatrains moraux*.

(1) Chaumières.

Après cette digression, la conversation reprend sa vive allure; Michau, grâce à son beau langage, à ses connaissances variées, garde presque toujours la parole,

> Quelquefois se haulsant sur la pointe des nues,
> Et quelquefois rampant sous les herbes menues.

Le poème finit brusquement par une exclamation imitée de Virgile, et qui est un hommage enthousiaste à la philosophie. Je me proposais, ajoute l'auteur, de « poursuivre les biens du labourage, »

> Mais la mort de mon fils m'en oste le courage
> Et trouble tellement de douleur mon esprit
> Que l'en laisse imparfait pour iamais cest escrit.

Ainsi restèrent à l'état d'ébauche et de fragment ces Géorgiques françaises, probablement le premier essai en ce genre qui ait été fait depuis la Renaissance. Dans les siècles suivants, les circonstances devinrent de moins en moins favorables à l'accomplissement d'une pareille œuvre. Quelques mois plus tard, Ronsard abandonnait également, après le quatrième livre, son poème de la *Franciade*, dont il avait espéré faire une épopée nationale, l'Enéide de la France; la mort du roi Charles IX lui avait « vaincu le courage (1). »

Nous avons donné une analyse détaillée de ce petit poème parce qu'il est peu connu et qu'il nous paraît un monument assez intéressant de notre vieille littérature. Comme poésie champêtre, il est bien supérieur par la

(1) Si le roy Charles eust vescu,
l'eusse acheué ce long ouurage;
Si tost que la mort l'eut veincu,
Sa mort me veinquit le courage.

(Les Œuvres de P. de Ronsard, t. II, Paris, Gabr. Buon, 1587, in-12.

franchise du ton et le naturel des tableaux aux Idylles de Ronsard. Il donnait presque partout la note vraie, trop abandonnée depuis dans les pastorales de convention, copies plus ou moins maniérées des Bucoliques de Virgile. N'oublions pas d'ailleurs la rivalité politique de Pibrac et de Ronsard, rivalité jalouse, difficile à comprendre pour nous, mais admise par les contemporains, et d'abord assez vive pour brouiller ces deux écrivains qui furent bientôt unis par une estime et une amitié mutuelles (1). Quelles qu'aient été les prétentions de Pibrac et l'opinion de son siècle, avouons que ce n'est pas comme poète qu'il se recommande à la postérité. Ce qui a fait son vrai mérite et sa gloire durable, c'est d'avoir donné, sous une forme facile à retenir, d'excellents préceptes de morale. Quoi qu'on puisse faire jamais pour remettre son nom en lumière, son plus beau titre sera toujours ce code de morale stoïque qu'on appelle ses *Quatrains* (2).

L'opuscule de Pibrac, quand il fut publié pour la première fois en 1574, ne comptait que « CINQUANTE QUATRAINS *contenant préceptes et enseignements vtiles pour la vie de l'homme*, composez à l'imitation de Phocylide,

(1) De Thou, *Mémoires*, liv. II.

(2) Un savant et ingénieux interprète du génie hellénique, M. Egger, dans ses leçons de la Sorbonne, saisit de toutes manières et rapproche avec autant d'art que de savoir une foule de détails appartenant à toutes les littératures, et pouvant soit éclairer les origines des lettres grecques, soit montrer l'influence du merveilleux esprit dont elles furent la plus brillante manifestation. C'est ainsi que, dans un excellent mémoire *sur les poètes gnomiques*, il a consacré quelques lignes très substantielles et très intéressantes aux auteurs modernes de distiques et de quatrains moraux, et à Pibrac en particulier. « On les réimprimait, dit-il entre autres choses, on les réimprimait encore chez nous au milieu du XVIII^e^ siècle. Voltaire n'en parle pas sans respect ; il ne leur reproche que d'avoir un peu vieilli, etc. »

Mémoires de littérature ancienne, p. 209-211. — Paris, Aug. Durand, 1862, in-8°.

Epicharme et autres poètes grecs. » L'auteur, à mesure qu'il recevait lui-même les leçons de l'expérience, en ajouta successivement plusieurs autres, et, dans la dernière édition donnée de son vivant, l'ouvrage comprenait cent vingt-six quatrains, c'est-à-dire un peu plus de cinq cents vers de dix syllabes. Le livre n'est pas gros, et pourtant, c'est bien, ainsi que le dit Molière, « un ouvrage de valeur, » de grande valeur, bien plus que celui du conseiller Mathieu, qui de bonne heure fut imprimé à la suite, dans le même volume. Il y a grand profit à en retirer, surtout si, selon la recommandation du poète, on le lit « comme il faut. » Du poète, avons-nous dit, car il nous semble impossible qu'il n'ait voulu faire qu'un « éloge ironique » des livres dont Gorgibus conseille la lecture à sa fille. Molière, sans doute, comme le dit le critique très ingénieux auquel appartient l'opinion que nous combattons (1), Molière est « un grand rieur; » mais encore sait-il bien de quoi il faut rire. Le « bourgeois de Paris, » qui préfère les *Quatrains* de Pibrac et les « doctes » *tablettes* du conseiller Mathieu aux fadaises de la *Clélie*, aux « quolibets d'amour » des romans à la mode, exprime une opinion où nous aimons à reconnaître et un ami de Boileau, et l'auteur du *Misanthrope* et des *Précieuses ridicules*. Nous trouverions Molière bien malheureux s'il avait voulu tourner en ridicule ces simples et dignes codes de morale : nous ne croyons pas même qu'en général l'épithète de *rieur* lui convienne.

Mais revenons aux *Quatrains moraux* de Pibrac.

L'auteur, avec une austérité qui ne se retrouvera plus tard que dans les illustres solitaires de Port-Royal, pro-

(1) M. Caboche, *Mémoires de Marguerite de Valois.*

teste d'abord qu'il n'a pas cherché l'élégance du style, qu'il a voulu être utile et non agréable. Puis, pour nettement marquer son objet et son but, il inscrit au frontispice de son œuvre cette devise :

Un Dieu, une foi,
Un roi, une loi.

Malgré le caractère absolu de cette maxime, il ne faut pas croire que Pibrac soit un esprit étroit, intolérant. Formé à l'école des anciens sages, de Platon, de Zénon, de Sénèque dont il faisait sa lecture favorite, il a appris d'eux à fuir la violence : leurs excellentes leçons lui en avaient montré l'injustice et la folie ; le sort qu'elle leur fit, au nom des tyrans, peuples ou rois, lui en inspira l'horreur. Ami du vertueux chancelier L'Hospital, il ne songea qu'à marcher sur ses traces ; chrétien fervent, il trouvait dans l'évangile la consécration des meilleurs préceptes de ces anciens qu'il aimait et vénérait avec son siècle tout entier. De là, de ces sources diverses et pures découlent pour Pibrac des idées grandes, généreuses, nulle chimère; la charité universelle, l'amour de l'humanité, mais sans préjudice des devoirs plus stricts envers la famille et la patrie :

Tout l'vnivers n'est qu'vne cité ronde;
Chascun a droict de s'en dire bourgeois;
Le Scythe et More autant que le Grégeois,
Le plus petit que le plus grand du monde (VI).

Cette égalité de tous les hommes devant la nature, ce titre qui leur est commun de concitoyens du monde, implique la condamnation de l'esclavage, et voilà nos philosophes soi-disant *humanitaires* devancés par un humble moraliste du XVI^e^ siècle.

Pibrac, dès sa première maxime, a indiqué à l'homme ce qu'il doit à Dieu, l'adoration, la prière, mieux encore, la pratique du bien, l'accomplissement du devoir : « Sois juste et droit... » C'est la méthode théologique ; est-ce à dire encore qu'ici il renie les leçons de ses vieux maîtres ? Nullement; car, après avoir donné tout d'abord à l'âme cette indispensable provision de voyage qui, à la rigueur, lui pourrait tenir lieu de tout, il se hâte de poser le principe philosophique de la connaissance de Dieu par l'homme, par la raison et la conscience :

Il ne sçauroit iamais mieux le cognoistre
Que dedans soy, ou comme en vn miroir,
La terre il peut et le ciel mesme voir,
Car tout le monde est compris en son estre (IX).

Qui a de soy parfaicte cognoissance,
N'ignore rien de ce qu'il faut sçauoir ;
Mais le moyen asseuré de l'auoir,
Est se mirer dedans la sapience (X).

Se mirer dans la sagesse, qu'est-ce à dire ? Et le philosophe ne fait-il pas ici une pétition de principe ? Non ; se mirer dans la sagesse, c'est savoir lire dans ce livre si instructif de la nature humaine, c'est se mettre dans la pure lumière de manière à ne pas prendre l'ombre pour la réalité. Se connaître, connaître l'homme, c'est donc bien le principe de toute science, de toute philosophie ; mais encore, qu'est-ce que l'homme ?

Ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme,
C'est la prison où il est enserré,
C'est le tombeau où il est enterré,
Le lict branslant où il dort vn court somme (XI).

Sans doute, ces idées ne sont pas originales; elles

n'appartiennent pas plus à Pibrac qu'aux philosophes de son temps, les figures même dont il les revêt, la prison terrestre, les liens du corps, Platon, Cicéron, Virgile nous les ont rendues familières; le corps qui est un tombeau σῶμα σῆμα, comme disait Platon, par un jeu de mots que le poète français n'a pas pu s'approprier, tout cela est antique; mais ce qu'il y avait de neuf dans le livre de Pibrac, c'était le fait de répandre dans la foule, sous une forme accessible à tous, ces grandes idées.

Pour l'homme, le premier fruit de cette connaissance de lui-même sera la révélation très claire de son origine : il est « une plante divine, » dit élégamment le poète, qui doit *fleurir aux cieux* : il apprendra par là quels sont ses vrais biens, les biens conformes à sa nature, la vertu, et il ne pourra la connaître sans l'aimer.

> Qui te pourrait, vertu, voir toute nuë,
> Oh ! qu'ardemment de toi seroit espris,
> Puisqu'en tout temps les plus rares esprits
> T'ont fait l'amour au trauers d'une nuë (XXVII).

Quiconque aura pour la vertu cette généreuse passion, marchera dans sa voie, si rude qu'elle puisse estre, « aimant l'honneur plus que la vie, » et se tenant « loing des plaisirs infames. » Le plaisir, en effet, est trop souvent le poison de l'honneur, dit le poète, qui consiste au devoir

> Que rendre on doict, selon l'humain pouuoir,
> A Dieu, au roi, aux lois, à la patrie.

Le devoir envers la patrie ! la voilà pourtant marquée d'un trait précis, proclamée et présentée comme une part de l'honneur, cette sainte loi qui devait encore si longtemps rester dans l'ombre, méconnue même des plus

hautes âmes, les Condé, les Turenne ! Mais la semence jetée par Pibrac et les autres grands moralistes ses contemporains, pour avoir tardé à lever, n'était point étouffée, on le vit bien deux siècles après; quand les excès et les débauches du pouvoir absolu en eurent amené la chute effroyable, elle se montra soudain, l'impérissable semence, secouant le sol, et la vieille terre nationale se couvrit d'une moisson de vrais héros.

Avec l'idée de la patrie et de ses devoirs envers elle, l'homme doit aux leçons de la vertu la notion de la véritable liberté, de cette liberté qui, comme dit Horace, « oppose aux caprices de l'insolente Fortune un front haut, un cœur fort. » Et la Fortune, le même Horace peut vous l'apprendre, « c'est une foule ameutée qui ordonne des crimes, c'est un tyran qui menace, c'est l'orage qui gronde, etc., Pibrac s'inspira de ces idées. Mais qu'importent les dehors terribles sous lesquels se montre l'impérieuse déesse ?

> Le sage est libre enferré de cent chaisnes,
> Il est seul libre et jamais estranger;
> Seul asseuré au milieu du danger,
> Et le vray roy des fortunes humaines (LIX).

« Il connaît seul ce qu'il a mérité... » Toute l'apologie de Socrate est dans ce mot si simple et si énergique, toute la force et la juste fierté du philosophe.

Avec de pareilles règles de conduite, il est impossible de s'égarer dans la vie; car la vertu est une et sa voie est droite. Point de tergiversations, point de lâches accommodements : le droit et le devoir, tout est dans ces deux mots, que dis-je ? dans ce seul mot : le juste. A-t-on fait une promesse, il la faut tenir, et même à ses ennemis. Alors qu'on la faisait, n'était-on pas libre ? Malheur à

qui s'engage au hasard, la faute est dans le choix, Dieu est irresponsable : *αἰτία ἑλομένου· θεὸς ἀναίτιος.*

> **Vouloir ne faut que chose que l'on puisse**
> **Et ne vouloir que cela que l'on doict.**
> **Mesurant l'vn et l'autre par le droict**
> **Sur l'éternel moule de la iustice.**

Du même principe de l'engagement volontaire, du libre choix dérive l'obéissance à la loi :

> **La loy sous qui l'Estat sa force a prise,**
> **Garde-la bien, pour grosse qu'elle soit.**

Toujours la pure doctrine socratique, l'austère et touchant enseignement donné dans le *Criton*. On peut, en effet, toujours se soustraire à l'empire d'une loi qu'on croit mauvaise ; on peut essayer d'abord de démontrer qu'elle ne vaut rien, et ensuite, si l'on ne parvient pas, par la persuasion, à l'améliorer ou à la faire abolir, on est libre de quitter le pays où elle règne. Il en est qui veulent choisir dans la loi, l'arranger à leur convenance, et y prenant ce qui s'accorde avec leurs intérêts, se font une loi à eux. Prétention monstrueuse, subversive de tout ordre social : le caractère essentiel de la loi est d'être une et la même pour tous. Ce qu'on appelle privilége, *priva lex*, n'a de raison d'être que la condition nécessaire de services à rendre ou la récompense de services rendus : encore ces avantages, concédés au nom d'une loi commune, doivent-ils participer au caractère de cette loi. Ainsi, le roi tient de la loi ses prérogatives, ses droits de toutes sortes ; mais ce n'est pas à titre gratuit. Combien, s'il veut faire son devoir, paye-t-il cher ces avantages ! Devenir roi, ou, comme dit le poète, « affubler son chef du royal bandeau, c'est mourir à soy-même. »

Et il ajoute :

De jour, de nuict, faire la sentinelle,
Pour le salut d'autruy tousiours veiller,
Pour le public sans nul gré travailler,
C'est en vn mot ce qu'empire j'appelle (CIII).

Voilà les pénibles et ingrats labeurs de la royauté, et, pour les accomplir, le philosophe lui refuse le pouvoir absolu, instrument terrible qui d'ordinaire prépare la ruine de la justice et le règne de la violence.

Ie hay ces mots de puissance absolue,
De plein pouuoir, de propre mouuement :
Aux saincts decrets ils ont premièrement,
Puis à nos loix la puissance tollue.

« Vray Dieu ! que ce quartrain me plaist ! s'écrie Est. Pasquier, avec d'autant plus d'enthousiasme que ce fut son rêve et celui de tous les grands légistes de son temps, d'en voir passer l'esprit dans la conduite des affaires publiques. Mais faut-il faire de ces maximes la loi indispensable de la royauté, et doit-on refuser obéissance au prince qui ne s'y soumet pas, au souverain lâche ou au maître cruel ? En un mot, le poète philosophe admet-il le droit à l'insurrection ? Ecoutez sa réponse :

Il t'est permis souhaiter vn bon prince,
Mais tel qu'il est, il le conuient porter,
Car il vaut mieux vn tyran supporter
Que de troubler la paix de la province (CXI).

Cette résignation peut sembler patiente à l'excès; mais au temps de Pibrac, une pareille maxime s'explique (1).

(1) Montaigne qui, comme nous allons le voir, cite textuellement le quatrain de Pibrac où il recommande le respect du gouvernement établi, semble s'être souvenu aussi de cette maxime quand il a écrit : « On peult

Quels avaient été pour la France les fruits de tant de guerres civiles, où nobles et bourgeois, protestants et catholiques avaient cherché à se faire justice par eux-mêmes? La plus effrayante misère, le désespoir. De plus, c'était une protestation contre la violence qui trouvait alors tant d'avocats, là même où elle aurait dû le moins en avoir, dans la chaire évangélique. Enfin, le philosophe attendait avec confiance la fin du despotisme qui s'use par lui-même et s'use vite, car il est un abus de la puissance, et l'abus de la force n'est que faiblesse.

Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est donc de respecter l'ordre établi. Le plus souvent, c'est chimère que de désirer pour son pays telles institutions qui réussissent ailleurs. Chaque forme de gouvernement a ses avantages, et les expériences, surtout en ce genre, coûtent toujours cher.

> Aime l'Estat tel que tu le vois estre,
> S'il est royal, aime la royauté,
> S'il est de peu ou bien communauté,
> Aime-le aussi quand Dieu t'y a faict naistre (CIX).

Montaigne, — on le comprend d'après son caractère, — approuve ce quatrain et le commente ainsi : « Je tiens que d'aller désirant le commandement de peu (l'oligarchie), en un estat populaire, ou en la monarchie une autre espèce de gouvernement, c'est vice et folie... Rien ne presse en estat que l'innovation; le changement donne une forme à l'injustice et à la tyrannie, etc. » Ici ce n'est pas un aveugle amour de la tranquillité qui parle, c'est l'expérience et le bon sens.

regretter les meilleurs temps, mais non pas fuyr aux présents; on peult désirer autres magistrats, mais il fault, ce nonobstant, obéir à ceulx-icy; et à l'aduenture, y a plus de recommendation d'obéir aux mauuais qu'aux bons. » *Essais*, III, 9.

Tous ces préceptes, sincèrement pratiqués, feront une âme forte et calme; indifférente? non. L'indifférence est une sorte d'abdication, c'est une des formes de la faiblesse et de la lâcheté. Or la sagesse ne se conçoit pas sans l'action. L'homme de bien, selon Pibrac, sera donc courageux et bon. Quelque difficile que soit la vie sociale, il y prendra un rôle, non le plus aisé, mais le plus utile; toujours modeste, pour rester véritablement honnête, et il ne sera content de lui qu'autant qu'il n'aura pas été, en faisant son devoir, un trop indigne instrument de Dieu.

Ne va disant : ma main a faict cet œuure,
Ou ma vertu ce bel œuure a parfaict;
Mais dis ainsy : Dieu par moy l'œuure a faict,
Dieu est l'auteur du peu de bien que l'œuure (V).

Il sera charitable et toujours prêt à rendre service; car il pensera que le meilleur lien qui puisse unir les hommes est tout à la fois le plus fort et le plus doux, la bienveillance réciproque.

Las ! que te sert tant d'or dedans ta bourse,
Au cabinet maint riche vestement,
Dans tes greniers tant d'orge et de froment,
Et de bon vin dans ta cave une source (LV),

Si cependant le pauvre, nud, frissonne
Deuant ton huys, et languissant de faim, etc. (XLVI).

D'ailleurs, la pratique de la charité n'est pas facultative, c'est un devoir.

Le voyageur qui hors du chemin erre,
Et esgaré se perd dedans le bois,
A droict chemin remettre tu le dois,
Et s'il est cheu, le releuer de terre (XXXII).

Tels sont les devoirs de l'homme ; telle est la conduite de celui qui seul mérite le nom de sage, de l'homme de bien. Marcher autrement dans la vie par faiblesse ou méchanceté, c'est être bien coupable ; mais il est un être plus méprisable encore, c'est l'hypocrite. Pibrac a deviné Tartufe ; en deux coups de crayon il en a esquissé le portrait :

Voy l'hypocrite auec sa triste mine,
Tu le prendrais pour l'aisné des Catons ;
Et cependant, toute nuist, à tastons,
Il court, il va pour tromper sa voisine.

Qu'importe donc que l'on paraisse vertueux? Il faut l'être et préférer à l'opinion de l'aveugle vulgaire, « qui agit au hasard (1), » le témoignage de sa conscience.

Voilà la pure et saine doctrine que Pibrac a mise à la portée de tout le monde : c'est en quelque sorte la quintessence de la sagesse antique. Il n'y a pas un mot dans ces simples préceptes, qui ne vienne de ces grands sages, apôtres et pour la plupart martyrs de la vérité. On y sent surtout l'inspiration socratique, c'est-à-dire le stoïcisme dans ce qu'il y a de plus pur, de plus propre à la nature humaine, de plus universellement applicable. On a dit que la gloire du XVI^e^ siècle est d'avoir sécularisé l'enseignement de la morale ; cette gloire, que peuvent en effet revendiquer bon nombre d'écrivains de cette époque, revient surtout à Pibrac. Ses *quatrains*, traduits dans toutes les langues de l'Europe, et même en arabe, en turc et en persan, ont fait plus que de séculariser l'enseignement de la vertu, ils l'ont popularisé : ce tout petit livre a été véritablement le catéchisme philosophique de plusieurs générations.

(1) Ποιοῦσι δέ τοῦτο, ὅ, τι ἂν τύχωσιν (οἱ πολλοί). Platon, *Criton*, III.

Œuvre immense sous son mince volume : nourrir du pain de vie, du véritable aliment de l'âme, de l'idée de la justice des peuples innombrables ; œuvre sainte entre toutes. Mais quel fut l'ouvrier ? digne de sa tâche, et le modèle vivant de son œuvre ? Telle est la question qui se pose ici, comme pour tout moraliste, et pour Pibrac plus que tout autre. Si j'écoute les contemporains, la réponse est facile : Pibrac est un sage ; il a le droit d'enseigner la sagesse, « c'est un grand homme de bien, *vir honestissimus*, » dit un protestant zélé, Joseph Scaliger ; et Montaigne, qui ne ment guère, déplorant sa mort en même temps que celle du bon et savant Paul de Foix, s'écrie avec douleur : « Ce sont pertes importantes à nostre couronne. Ie ne sçay s'il reste à la France de quoy substituer une aultre couple pareille à ces deux gascons, en sincérité et en suffisance pour le conseil de nos roys ; c'estoient ames diuersement belles, et certes, selon le siècle, rares et belles, chascune en sa forme, mais qui les auoit logées en cet aage, si disconvenables et si proportionnées à nostre corruption et à nos tempêtes ? »

Comment donc concevoir que ce sage à *l'âme si belle*, que « cet esprit si gentil, » ainsi que l'appelle encore Montaigne, « les opinions si saines, les mœurs si douces, » ait pu faire l'apologie de la Saint-Barthélemy, et être accusé d'avoir été l'amant d'une Messaline ? De ces deux faits, le premier est incontestable. Cette apologie, sous le titre de *Lettre à Helvidius*, a couru le monde ; elle existe telle que l'auteur l'a écrite, en fort beau latin, et dans une traduction qui est du temps (1). Pibrac, d'ailleurs,

(1) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme*, à Meidelboug (*sic*), par Henrich Wolf, M.D.LXXVIII. Premier volume, p. 600 et suivantes.

n'a jamais désavoué cet acte de sa vie politique. Il n'en est pas de même de ses relations avec Marguerite de Valois, avec cette femme que le mépris public a de bonne heure désignée sous un sobriquet significatif. Pibrac, nous l'avons vu, nie et nie avec indignation qu'elles aient eu un autre caractère que celui du respect et du dévouement qu'un bon serviteur doit à ses maîtres.

Il nous reste à examiner l'apologie de l'affreux coup d'état que la postérité a condamné d'une voix unanime, et à voir s'il n'est pas possible, non de la justifier, mais de l'expliquer.

Constatons tout de suite combien il est difficile aux contemporains de connaître l'exacte vérité sur un fait dans lequel sont mêlés et intéressés des partis opposés, également habitués à la violence et à la ruse. Nous sommes à notre aise, nous, pour regarder dans ces grands événements historiques : ces cratères bouillonnants se sont depuis longtemps refroidis, et les situations les plus difficiles, les plus inquiétantes pour nos pères, nous arrêtent peu et nous troublent encore moins. A propos de la Réforme et des embarras si complexes qu'elle créait partout, nous avons bientôt fait de dire : « Il fallait laisser libres les protestants, » et du ton le plus dégagé, nous parlons du sanctuaire de la conscience et de ce seuil inviolable que ne doit franchir aucune loi écrite. Mais ce sont là les fruits de trois siècles d'expérience, de leçons de toutes sortes, amères déceptions, persécutions sans pitié, études ardentes et patientes ; mais, pour arriver à ce point, il nous a fallu le plus étonnant mouvement philosophique qui peut-être ait jamais emporté les esprits. Il en était bien autrement au XVI^e^ siècle. La tolérance religieuse était le rêve de quelques âmes d'élite, vraiment sages, décidées à éviter de leur mieux les er-

reurs et les crimes du passé. Les autres, et je parle des meilleurs, ne s'imaginaient la loi ou la justice qu'armée du glaive. Machiavel, qui fut un fidèle écho de son temps, et qui en constata, en résuma, en suivit les idées, plus qu'il ne les dirigea, dit expressément qu'un gouvernement qui veut vivre doit tuer ses ennemis; car la malignité ne se dompte pas par le temps, ne s'apaise pas par des bienfaits (1).

Trois solutions se présentèrent donc de bonne heure aux esprits tourmentés du terrible problème de la Réforme : massacrer les protestants, les bannir ou les tolérer dans les limites des lois générales de l'Etat. Le chancelier l'Hôpital avait adopté la dernière, celle qui a enfin et pour toujours prévalu. Mais combien il a fallu de temps pour condamner les autres ! La politique de Catherine de Médicis, après avoir essayé de la ruse et des accommodements, préféra la première, quand Philippe II et le duc d'Albe lui eurent démontré par leurs exemples qu'elle était praticable : Louis XIV, un siècle plus tard, défaisant l'œuvre de son illustre aïeul, employa sans pitié les moyens violents, recommandés par Machiavel et comdamnés par l'Hôpital, les confiscations, l'exil, les vexations de toutes sortes et jusqu'à la mort. Et certes, il n'avait pas les excuses qu'on pouvait invoquer au temps des Valois. Soyons justes en effet pour ces princes au moins aussi malheureux que coupables : ils pouvaient justement s'alarmer de la situation que leur faisait la Réforme. Ils étaient catholiques, la plus grande partie de la nation l'était comme eux, et

(1) *Discorsi sopra la prima deca* di T. Livio, lib. III, cap. 3. « Chi piglia una tirannide, et non ammazza Bruto, et chi fa uno stato libero, et non ammazza i figliuoli di Bruto, si mantiene poco tempo... La malignità non è doma da tempo, ne placata da alcun dono. »

l'était avec passion. Aux nouvelles doctrines religieuses se ralliait une minorité turbulente, intraitable, qui, non moins que le parti contraire, rendait inutiles les sages avis du chancelier et réduisait à l'impuissance la bonne volonté du jeune roi. On se tromperait lourdement si l'on ne voyait dans les protestants que des chrétiens patients, des victimes résignées, des martyrs comme ceux de la primitive Eglise. Ils étaient souvent aussi exigeants, aussi intolérants que les catholiques, et, de plus, avec leur organisation républicaine, ils menaçaient sérieusement l'ordre politique établi. Ce qu'il y a de certain, c'est que, s'ils ne provoquaient pas, ils n'étaient pas fâchés d'être provoqués, de trouver des occasions de courir aux armes et de rompre la paix. Paix précaire, douteuse : elle leur semblait insupportable ; ils espéraient que de la guerre sortirait pour eux un meilleur état. N'oublions pas que, dans leur parti aussi, il y avait des gens puissants, des grands seigneurs, en qui vivait encore l'esprit féodal, qui avaient intérêt à affaiblir de plus en plus la royauté (1). Les protestants, d'après un grand nombre de leurs actes, devaient paraître à un homme tel que Pibrac, à un sage, à un jurisconsulte, capables de tout feindre et de tout oser pour assurer le triomphe de leur cause ; il était bien difficile de faire la part du bon droit et celle de la passion, et celle du sordide intérêt. Un spectateur très intelligent, très calme des événements d'alors, et très bien placé pour les observer, Montaigne n'écrivait-il pas : « l'apperceois, en ces démembrements de la France où nous sommes tombez, chascun se trauailler à deffendre sa cause, mais *iusques aux meilleurs, auecques desguisement et mensonge* (2) ? »

(1) V. note *Etude sur le parti républicain au temps de Henri III.*
(2) *Essais*, liv. III, ch. 9.

S'il y avait dans le parti des huguenots, aussi bien que dans l'autre, des hommes infiniment respectables, les gens artificieux, intéressés, ardents à tout brouiller, n'y manquaient pas non plus. On tenait pour certain parmi les catholiques qu'à tort ou à raison ils cherchaient sans cesse à s'entendre, à s'unir, à se fortifier contre les autorités légitimes qui, fidèles aux anciennes croyances, étaient en même temps au-dessus d'eux et contre eux. Ils se trouvaient rassemblés en assez grand nombre à Paris, à l'occasion du mariage de Henri de Navarre, un de leurs chefs, avec la sœur du roi ; on prétendit qu'ils voulaient profiter de cette occasion et tenter un coup de main pour s'emparer du roi et du gouvernement. Nous le demandons à ceux qui ont vécu à une époque de commotions politiques : est-on jamais sûr d'avoir le dernier et le vrai mot des plus grands événements dont on est le témoin, de ceux même qui sont le plus en lumière ? Pibrac peut fort s'y être trompé et avoir interverti les rôles.

On a supposé qu'il avait voulu, par prudence et par intérêt, faire un acte public de foi catholique, après s'être compromis avec les protestants, au point qu'ils le regardèrent d'abord comme un des leurs, et ensuite comme un apostat (1). Tant il est difficile, en ces temps

(1) « Pendant la fureur des massacres, quelques catholiques et courtisans avaient retiré chez eux plusieurs de la religion, et d'autres qui, pour n'estre point papistes, estoyent en aussi grand danger que lesdicts de la religion : entr'autres Guy du Faur, dit de Pibrac, aduocat du Roy en la cour de Parlement, remarqué pour s'estre formalizé pour la religion, à la fin du règne de Henri II, auec Anne du Bourg et autres, et depuis, pour auoir faict teste au président de Saint-André, et parlé fort hardiment contre iceluy en pleine audience, ne se sentit pas asseuré pendant ces dernières tempestes. Car combien qu'il eust quitté l'exercice de la religion et eust donné son âme à la royne-mère, de laquelle il estoit deuenu créature, si est-ce qu'il pouuoit auoir encore quelques ennemis couuerts au Parlement qui pouuoyent aposter quelques meurtriers et

de fureurs et de troubles, d'être simplement soi-même et de se tenir à égale distance de tous les excès ! Que Pibrac ait eu peur d'être enveloppé dans les proscriptions des réformés, sans partager leurs croyances, tout en leur accordant de très vives sympathies, cela se comprend, et, dans une pareille conduite, il n'y a rien qui puisse être taxé de lâcheté. Qu'il ait saisi l'occasion de faire preuve d'orthodoxie religieuse et de dévouement à la royauté, on peut le plaindre ; mais on n'a pas le droit de suspecter sa bonne foi, et de chercher à cet acte des motifs d'insatiable ambition (1).

Lorsque Catherine de Médicis, craignant pour la candidature de son fils Henri d'Anjou au trône de Pologne, demanda à Pibrac d'expliquer aux Polonais et à l'Europe indignée l'épouvantable carnage commandé ou du moins toléré et encouragé par elle et par le roi, l'éloquent magistrat, le sincère légiste, le vigoureux défenseur des libertés de l'Eglise gallicane était disposé à voir dans cette sanglante exécution une de ces cruelles nécessités que réclame le salut de l'Etat. De plus, les renseignements qu'on lui fournit, les témoignages qu'il recueillit, tout dut le confirmer dans une erreur qui cadrait si bien avec ses idées de complète unité nationale, avec cet

le faire passer auec les autres, comme des catholiques mesmes n'y auoyent pas esté espargnez. Pour cette cause, il se tint caché, voire mesme quitta son logis pour se retirer chez la dame de Nemours, où il fut quelque temps..... » *Mémoires de l'Estat de France*, etc., t. I, f. 448.

(1) Même ouvrage, *ibid.*, f. 448 et verso. « Pour faire telles excuses, Pibrac sembla homme propre, tant parce qu'il *seroit bien aise de se confirmer en la bonne grâce de la royne-mère et des siens*, que ce seroit aussi un moyen de l'aduancer. *Luy, qui est ambitieux jusqu'au bout*, voyant que, pour mettre la main à la plume, il supplantoit ses ennemis et acquéroit la faueur des grands, condescendit aisément et *receut les mémoires qui luy feurent baillez incontinent aprez les massacres*, avec les promesses d'estre aduancé en biens et honneurs. Pendant qu'il s'appreste et dresse son discours, etc. »

idéal politique sans cesse poursuivi par le Parlement de Paris bien plus que par les rois. Aussi le défenseur de cette triste cause cherche tout d'abord à décharger le plus qu'il peut le souverain, en rejetant la plus grande partie des massacres sur les fureurs de la populace. Avant d'attaquer les victimes, — rôle odieux, il le sent, — il proteste de son humanité bien connue, il rappelle les larmes qu'il a versées, l'horreur dont il « demeura comme pasmé, à l'aspect lamentable et calamiteux de ceste florissante ville » de Paris; il s'autorise de son intelligence des affaires et des moyens qu'il avait, grâce à sa charge (1), d'être bien renseigné, pour affirmer que cette affreuse exécution fut *en partie raisonnable et juste;* il atteste que le roi et le Parlement firent tout ce qui dépendait d'eux pour l'enfermer dans les bornes d'une légitime défense. Mais le peuple, qui a une sorte de culte religieux pour son souverain, le crut menacé, et l'on sait que la multitude une fois « effarouchée et soulevée» ne peut aisément être « rangée au train accoustumé de sa vie. » Pibrac adjure donc Stanislas Helvidius, le personnage fictif auquel il s'adresse et qui est censé en Pologne, d'attester publiquement, toutes les fois que s'en présentera l'occassion, cet attachement passionné de la France à ses rois.

Cet exorde insinuant et de tout point conforme aux règles de l'école, renferme toute la substance du discours. L'auteur remonte ensuite à la blessure de l'amiral ; il

(1) Il était alors avocat du roi en cour de Parlement. Il avait été pourvu de cette place en 1565, sur la recommandation expresse de L'Hospital. « On l'y vit pendant dix ans, dit Colletet, soutenir l'autorité du prince et des lois, parler courageusement du devoir des juges et des magistrats, corriger les abus des greffes et des procédures, distinguer les obligations de chaque officier de justice: ce qu'il faisait d'un langage puissant et fleuri, soutenu des plus beaux passages de l'antiquité. »

peint l'étonnement douloureux et la colère du roi à la nouvelle de ce « guet-apens. » Charles IX, accompagné de la reine-mère et de ses frères, va visiter Coligny « et le console fort humainement et doucement ; » il lui promet de faire rechercher et punir les coupables. Cette démarche n'apaise point les protestants ; ils accusent les personnes les plus proches du roi ; ils demandent à grands cris vengeance. Coligny n'est pas moins exaspéré : il laisse voir clairement que le jour des représailles n'est pas loin. Bientôt trois personnes de la religion réformée arrivent successivement, qui dénoncent une conspiration ourdie par les protestants : leurs révélations, dictées par l'horreur que leur inspire le complot, s'accordent en tous points. Il n'y a donc pas à douter, l'Etat est en péril. Que faire ? Le jeune roi assemble son conseil, composé surtout de vieillards, « personnages de très grande expérience. » La reine-mère et les frères du roi y assistent. Le danger semble manifeste ; il faut aviser. Les sages du conseil opinent fortement pour les mesures promptes et rigoureuses ; les princes, Catherine même, le roi surtout veulent suivre les voies ordinaires de la justice, et c'est à grand'peine qu'on arrache à Charles IX l'ordre qu'il retire jusqu'à trois fois, de procéder violemment à l'exécution des coupables. Le nombre en devait être fort restreint ; il était expressément enjoint de ne frapper que ceux dont le nom figurait sur une liste écrite sous les yeux du roi et de son conseil. Le peuple ne devait nullement être mêlé à cette affaire. C'est par hasard qu'une exécution sommaire, un acte rigoureux, mais nécessaire, de la justice royale prit le caractère d'un tumulte populaire, avec tous ses excès, avec toutes ses aveugles fureurs. Le Roi, au lieu d'ordonner les massacres à Paris et dans les provinces, fit

tout son possible pour les prévenir ou les arrêter. Pibrac insiste avec force sur cette considération, dans l'intention évidente d'éloigner du trône la haine et le mépris.

L'apologiste du roi et des princes ne dit pas un mot des Guises : il s'applique à écarter le chef de préméditation et à établir le cas de légitime défense ; voilà tout son discours. Il fait surtout le procès, le procès en règle à l'amiral, et l'on souffre de le voir s'acharner si longtemps sur cette noble victime. Quelque adresse qu'il mette d'ailleurs dans son plaidoyer, il n'est pas difficile d'en reconnaître, à première vue, les côtés faibles. Dans deux réponses entre autres qui furent faites à la *Lettre à Helvidius*, l'une par le catholique P. Burin, l'autre probablement par Joachim Camerarius sous le pseudonyme de Stanislas Helvidius (1), on relève vigoureusement les oublis, les erreurs et les contradictions du défenseur de Charles IX et des princes. D'abord, les protestants se trouvaient à Paris en petit nombre par rapport aux catholiques (pas un contre six mille). Ils y étaient venus « aux noces royales avec le velours, non pas à l'effusion du sang auec appareil d'armes. » « Ils s'estoyent, sous la foy du Roy, commis et exposez à la gueule de leurs en-

(1) Elles se trouvent dans le même volume des *Mémoires sur l'Estat de France*, etc., que nous avons cité plusieurs fois, p. 621 et 636. De Thou, t. VI, p. 454, donne Joach. Camérarius père pour l'auteur de la réponse faite à Pibrac sous le nom même du personnage fictif, Helvidius, à qui il était censé avoir adressé sa *Lettre*. Le savant Camérarius de Bamberg était protestant. Sa réponse est datée de Villefranche (?), 13 avril 1573. Voici ce qu'en dit le rédacteur des *Mémoires de l'Estat de France*, etc., f. 635, verso : « Pendant que Burin respondoit en France à Pibrac, vn homme docte, sous le nom de Stanislaus Elvidius, escrivit en latin vne autre response, en laquelle il espluche soigneusement l'épistre de Pibrac. On estimait communément que c'estoit vn personnage aleman, maintenant décédé (Camerarius mourut en 1574), assez proche de Pologne... Autres disent que ce fut vn François réfugié en Allemagne ou en Suisse, et nommoit-on diuers autheurs. »

nemis. » L'apologiste avoue que Coligny fut blessé dans un guet-à-pens : quelle recherche a-t-on faite des auteurs de ce crime ? Le complot a été révélé par trois délateurs. Que ne les nomme-t-on ? Que ne les a-t-on confrontés avec les accusés ? Puisqu'on a différé jusqu'au lendemain l'exécution en masse et sans jugement des prétendus conspirateurs, le péril n'était donc pas si pressant ? Que ne les a-t-on fait arrêter pendant la nuit, pour instruire ensuite leur procès selon les formes ordinaires de la justice ?

Nous n'insistons pas davantage sur ces réponses parfois éloquentes, mais trop faciles, à l'apologie du massacre. Elles n'omettent aucune considération importante, et de tout l'appareil d'arguments disposé par Pibrac avec tant d'habileté, elles ne laissent subsister que la raison d'Etat, *salus populi*, qu'il avait invoquée lui-même, en cherchant un exemple dans le décret du Sénat romain, rendu sur la proposition de Cicéron et autorisant le consul à procéder sans jugement à l'exécution capitale des complices de Catilina. Encore les situations n'étaient-elles pas identiques : à Rome, il y avait eu des débats publics en plein Sénat, et le complot avait été mis en lumière par le consul et avoué par son principal auteur.

Voilà quel fut au vrai cet épisode de la vie de Pibrac, dont on n'a guère fait moins de bruit que de ses relations avec Marguerite de Valois. Certes, aux yeux de l'homme de bien, du philosophe, il vaudrait bien mieux que le grave magistrat eut pris une toute autre part à l'un des faits les plus abominables de notre histoire religieuse et politique ; mais, nous le répétons, pour bien juger la conduite des hommes dans des temps si troublés, il faut, autant que possible, se mettre à leur place ; il faut, par

une étude attentive et impartiale, rechercher le point de vue duquel ils ont dû considérer les personnes et les événements. Aujourd'hui, lorsque, avec notre esprit de tolérance religieuse, nous examinons ces grandes tragédies, nous sommes pris d'une pitié profonde, d'une vive sympathie pour les victimes d'une politique sans cœur; nous en admirons avec franchise et en connaissance de cause quelques-unes, particulièrement l'héroïque et touchante figure de Coligny. Mais, pour le plus grand nombre des catholiques contemporains, l'amiral était bien tel que le représente Pibrac, un chef de rebelles. Il avait traité la France en pays ennemi; il y avait appelé plusieurs fois l'étranger; il s'était, lui et les siens, principalement acharné sur ce que les peuples respectent le plus, sur les autels et les tombeaux. Il était comme un second roi en France, avec son gouvernement organisé, ses armées, ses finances, etc. (1). Voilà ce qui devait frapper mille bons esprits très droits, très calmes, nullement sanguinaires. Voilà aussi les arguments que développe surtout l'apologiste officiel du grand massacre.

Apologiste officiel, ai-je dit; c'est bien le mot; j'aurais pu dire avocat. Pibrac en joue ici pleinement le rôle, mais avec honnêteté, je crois : car je demande seulement pour son honneur qu'on ne doute pas de sa bonne foi. Mais, dira-t-on, pourquoi se charger d'une cause odieuse? Dans les idées du temps, elle l'était moins qu'aujourd'hui. Certes, à Dieu ne plaise que je me fasse le défenseur de la raison d'Etat. A la politique sans pitié d'un Machiavel ou d'un Philippe II, je préfère celle du peuple, qui, avec son grand cœur, se met toujours du côté des victimes

(1) V. la *Lettre à Helvidius* et les réponses. Les contradicteurs de Pibrac n'ont guère combattu ces dernières assertions.

contre les bourreaux, lors même qu'on lui démontre que les victimes étaient coupables et pouvaient conduire la nation à sa perte. Jamais la conscience publique, l'âme de tout le monde, cette âme vraiment sainte, vraiment incorruptible, ne pardonnera à Sénèque l'apologie de Néron, meurtrier de sa mère, quelque danger que fît courir à l'empire l'ambition d'Agrippine ; jamais non plus, je le crains bien, on ne parviendra à laver complétement la mémoire du moraliste Pibrac de la tache qu'y a imprimée la *Lettre à Helvidius*. J'ai voulu seulement plaider en faveur de l'auteur des *Quatrains*, de ces nobles sentences morales que nous avons tant admirées, les circonstances atténuantes : la lassitude du désordre, l'horreur des troubles civils, une sorte d'irritation contre ceux qui sans cesse les renouvelaient ; les préjugés d'éducation et d'état ; une forme du patriotisme, dont nous n'avons pas le droit de nous moquer, qui confondait dans un même sentiment la nation et la royauté. Il pensa si bien avoir fait son devoir qu'il se retira, la conscience tranquille, dans son pays natal, où, tout occupé de ses champs et de ses jardins, il employa ses « honnestes loisirs » à chanter les soins du labourage et le bonheur de la vie champêtre. Ce n'est pas là, croyons-nous, la marque d'une âme dévorée d'ambition, et tourmentée par le remords d'avoir fait, pour la contenter, un acte de servile complaisance. Pibrac fit œuvre de légiste convaincu, et il crut rendre service à l'Etat. Outre que la royauté lui sembla sans doute être dans son droit, et, pour ainsi dire, avoir agi dans le cas de légitime défense, il se dit assurément aussi qu'il y avait là un grand intérêt à garder, le prestige de la couronne. Le troisième jour des massacres, le roi était allé de sa personne au Parlement, expliquer par les mêmes raisons ces san-

glantes mesures. Pouvait-on abandonner la royauté à elle-même en ces circonstances critiques ? Pibrac pensa qu'il fallait la soutenir, la sauver. C'est là en effet la pensée dominante de presque tous les jurisconsultes de ce siècle : consolider l'édifice, améliorer ce qui existe, et peu à peu, d'une main ferme mais délicate, « si quelque pièce se desmanche, dit Montaigne, l'estayer. » « Car, ajoute-t-il, d'entreprendre à refondre vne si grande masse et à changer les fondements d'vn si grand bastiment, c'est à faire à ceulx qui pour descrasser effacent, qui veulent amender les défaults des particuliers par vne confusion vniuerselle et guarir les maladies par la mort (1). »

Pibrac a donc fait, selon nous, œuvre de juriste, œuvre malheureuse, mais consciencieuse, patriotique à sa manière, quoique infiniment regrettable. Pour la juger avec quelque indulgence, que l'on compare la *Lettre à Helvidius* avec d'autres apologies du même fait écrites à la même époque, et, par exemple avec le XIIIIe discours d'Ant. Muret, prononcé le 23 décembre 1572, à Rome, devant le pape, par ce français, prêtre, jurisconsulte lui aussi, et citoyen romain. C'est un éloge enthousiaste de la Saint-Barthélemy, c'est un chant de triomphe, un furieux dithyrambe. On ne peut encore aujourd'hui lire sans frissonner ces belles périodes latines, harmonieuses, cadencées et qui semblent écrites avec du sang, ces exclamations d'une joie d'autant plus odieuse que l'expression en est plus élégante et polie. Le rhéteur va jusqu'à jouer avec ces cadavres que les fleuves *portaient aux mers épouvantées.* (Volt., *Henriade*) :

(1) *Essais*, III, ch. 9.

« O nuit mémorable, s'écrie-t-il, et qui, dans l'histoire, doit être marquée d'un signe d'honneur ! par la mort de *quelques* séditieux (1), elle a délivré d'un péril imminent le roi près d'être égorgé, et le royaume, de guerres civiles sans cesse renaissantes. En cette nuit, les étoiles ont brillé, je pense, d'une plus vive lumière ; la Seine a dû grossir ses ondes pour charrier plus vite ces cadavres impurs et en rejeter dans l'Océan l'immonde fardeau. O femme heureuse entre toutes, Catherine, la noble mère du roi, qui, après avoir, durant tant d'années, avec une prudence admirable et une égale sollicitude, conservé le royaume à son fils et son fils au royaume, a vu enfin, libre de soucis, son fils affermi sur le trône !... O princes heureux, les frères du roi ! etc.

« O jour enfin, jour plein de joie et d'allégresse, où, quand te fut apportée cette grande nouvelle, bienheureux père, voulant rendre grâces à Dieu immortel, et à saint Louis, dont cet événement fortuné avait précédé la fête, tu allas à pied prendre part aux prières publiques que tu avais ordonnées ! Quelle plus désirable nouvelle pouvait t'être apportée ! Que pouvions-nous souhaiter de plus heureux pour inaugurer ton pontificat, que de voir, dès les premiers mois, se dissiper, comme au soleil levant, ces affreuses ténèbres, etc. (2) !... »

Arrêtons-nous là, en demandant qu'on nous permette de rappeler les larmes de Pibrac, le sentiment d'horreur qu'il éprouva à la vue de Paris ensanglanté, et surtout son vœu patriotique pour que Dieu donne au roi « la force et le pouvoir

De ranger par douceur ses sujets au devoir. »

(1) *Paucorum seditiosorum* interitu.

(2) M. Ant. Mureti Presbyteri, J. C. et Civis Romani Orationes XXV. Parisiis, 1578, in-16.

En étudiant avec un soin minutieux la vie et les œuvres de Pibrac, on reconnaît qu'il n'y a rien à changer aux jugements qu'en ont portés les plus sévères de ses contemporains. Est. Pasquier, dans une lettre à Ant. Loysel (1), l'appelle « une des lumières » de son siècle. Guillaume du Vair, qui l'avait beaucoup connu et qui mieux que personne était à même de l'apprécier, lui rend ce glorieux témoignage : « Comme ie vins au Palais, le plus estimé estoit M. de Pibrac, lors aduocat du Roy, lequel en sortit aussitost pour aller en Pologne. De façon que ie ne vis point ces grandes et célèbres actions qui luy ont acquis tant de réputation. Ie l'ay depuis veu en public et en particulier, en beaucoup d'affaires : i'ay soigneusement leu tout ce que i'ay peu recouurer de luy. Certes, ce grand esprit, bien nourri ès bonnes lettres, plein de iugement aux affaires, doué d'une grande grâce naturelle, et qui s'estoit fort estudié en cest art (l'éloquence), m'a toujours semblé celuy à qui estoit deu le premier rang d'honneur en nostre siècle... » « L'épistre adressée à Helvidius est merveilleusement belle et artificieuse; mais elle a esté escrite en latin. Son Apologie, qui n'a point esté publiée (2), et a passé par peu de

(1) Liv. VII, lettre 12, sur l'abus des citations. — G. Du Vair lui reproche le même excès au sujet des deux *actions* de lui, les seules qu'il ait vues imprimées. « Elles sont escrites, dit-il, en vn langage *si entrelacé de diuers passages et diuerses allégations*; elles sont dauantage si plates pour les mouuements et sentences, que si ce n'estoit que ie luy ay veu regretter qu'elles feussent en lumière, elles me diminueroyent l'opinion que l'ay de son mérite. » *De l'Eloge franç.*, etc. Œuvres, édit. de Genève, in-8°, M.DC.XXI, p. 335-336.

(2) Nous n'avons, comme je l'ai déjà dit, que la lettre par laquelle il répondit presque immédiatement aux accusations de la reine. Cette lettre, publiée d'abord dans le *Recueil de plusieurs pièces des sieurs de Pibrac, d'Espeisser et de Bellièvres*, Paris, 1635, in-8°, a été insérée plus tard dans le tome II des *Mémoires* de d'Artigny, Paris, de Bure, 1749, in-12. Enfin, M. Caboche en a donné des fragments dans son édition des *Mémoires de Marguerite de Valois*, Paris, Charpentier, 1860.

mains, est à mon gré fort pure et élabourée, et la iugerois volontiers parfaite au style dont elle a esté escrite, car pour moy ie n'ay iamais rien veu de mieux. Toutes fois cela me demeure tousiours à redire en luy qu'il n'estoit pas capable d'une haute et pleine éloquence, sa douce et gracieuse humeur ne pouuoit conceuoir des passions fortes et courageuses et telles qu'il les faut pour animer vne parfaite oraison (1). »

Cette page de du Vair dit tout sur Pibrac considéré comme orateur et comme écrivain : l'opinion qu'elle exprime sur ses discours n'est pas moins juste si on l'applique à ses *Quatrains moraux* et aux *Plaisirs de la Vie rustique*.

Un des plus vaillants adversaires que suscita à Pibrac son apologie de la Saint-Barthélemy, le catholique Pierre Burin, lui reproche « d'estre des *Politiques*, disans que, leur corps estant à la messe de leur gré et volonté, néantmoins leur âme est ailleurs ; se dispensans de dire au plus loin de leur pensée tout ce qui sert à leur aduancement, desirans à ceux qu'on appelle huguenots la victoire sur nous sans sueur et sans sang. Au demeurant, en la doctrine de la Religion accordans de tous points avec eux, mais pour le bien du repos qu'ils aiment surtout, viuant comme nous; et en cest artifice constituans vn grand fondement de leur excellence par dessus l'un et l'autre party. Quand ils sont ensemble, ils s'applaudissent ; mais quand ils sont à part et débatent avec leur conscience, ils sentent de terribles assaux, et néantmoins quand ils reuiennent en public, et se voyent enuironnez des honneurs de Cour, ils oublient ou dissimulent les pointures de leurs consciences, et poursuiuent tousiours

(1) *Traité de l'Eloge franç.*, Œuvres, p. 335-336.

leur train. En ceste secte, nostre épistolier n'est pas le moindre ni en autorité, ni en art de rhétorique, comme son épistre monstre... (1). »

Voilà un jugement rigoureux sur les *Politiques* et sur Pibrac en particulier : il est facile d'y reconnaître de l'exagération, sinon de la mauvaise foi. Le rôle de ceux qu'on appelait dès lors des *Politiques* devait être mal compris; il prêtait le flanc aux attaques de la calomnie. Dans les temps de violence, on ne tient pour honnêtes et fermes que les hommes violents qui courent aux partis extrêmes. Les autres sont des « finets, » comme disaient les fougueux ligueurs, qui ne songent « qu'à se conseruer sans aucun hazard, taschans de plaire à tous les deux costez (2). »

Cette politique de conciliation avait été celle du chancelier L'Hospital : elle ne lui réussit guère ; « il fut incontinent emporté du torrent, et donna vn signalé exemple aux autres qu'il falloit rompre ou ployer (3). » Son disciple, son ami, l'éditeur de ses poésies latines, Pibrac, éclectique aussi en matière de gouvernement, comme il l'était en philosophie, ne pouvait échapper aux attaques des partis violents ; « aux dentées de la détraction, » selon l'énergique expression d'un contemporain (4). Mais les événements finissent toujours par justifier l'axiome *in medio virtus*, et, les esprits une fois

(1) *Mémoires sur l'Estat de France*, etc., p. 622.

(2) V. notre Etude sur Guill. du Vair, chap. II, p. 22 et suiv. — Cf. Sapey, *Etudes biographiques*, p. 468, et les manuscrits de du Puy, t. III, à la Bibliothèque impériale. — M. Sapey s'est servi des manuscrits Conrart, de la bibliothèque de l'Arsenal, pour la lettre de Villeroy et la réponse de du Vair. Il y a des variantes assez importantes ; le texte de du Puy me semble le plus authentique ; dans celui de Conrart le style a, je crois, été un peu rajeuni.

(3) Manuscrits du Puy, *ibid.* M. Sapey, *ibid.*, p. 464. Ces paroles sont de du Vair : Lettre à M. de Villeroy.

(4) V. notre Etude sur du Vair, p. 25.

apaisés, on avoue que l'équité, le bon sens, la vraie force sont loin de toute extrémité. Aussi, un des témoins les plus éclairés et les plus fidèles de cette époque si difficile à juger, l'historien de Thou n'a-t-il pas craint de dire de Pibrac :

« C'était un homme d'une probité incorruptible et d'une piété sincère : il avait un véritable zèle pour le bien public, le cœur élevé, l'âme généreuse, une extrême aversion pour l'avarice, beaucoup de douceur et d'agrément dans l'esprit (1). »

De tous les jugements portés sur cet homme remarquable, il nous semble résulter qu'il était digne de figurer dans cette vaillante phalange de légistes si nombreux au XVI^e^ siècle, interprètes de la loi qui voulaient être réellement les hommes de la loi, en montrant sans cesse en eux une vivante image de la loi. Pibrac apparut aux meilleurs de ses contemporains comme un modèle de vertu et d'honneur sans tache : ils se plaisaient à voir en lui l'*homme juste* d'Horace, que rien n'ébranle ni ne trouble, et que les ruines du monde pourraient écraser sans lui faire peur. On remarqua même que la foudre ayant frappé la nourrice qui le tenait tout petit entre ses bras, il ne montra nul effroi, comme s'il eût voulu prouver dès lors qu'il traverserait toutes les tempêtes sans rien perdre de sa force et de sa sérénité. Pour nous, Pibrac est, dans toute la force du mot, un honnête homme, et ses *Quatrains* peuvent être regardés comme la règle de sa conduite et le résumé de sa vie.

(1) *Mémoires*, p. 322.

PRINCIPAUX CARACTÈRES

DE LA

LITTÉRATURE MODERNE

(XIX^e^ SIÈCLE.)

Par M. NOEL, Membre titulaire.

Il est évident pour tout le monde que notre siècle a été le témoin d'une révolution dans l'art. Un esprit nouveau a soufflé sur la terre, et, sans répudier les beautés éternelles que l'antiquité lègue à notre imitation, nous les employons autrement, je ne dis pas mieux, mais autrement que nos devanciers. Le seizième et le dix-septième siècles, dominés par la Renaissance, s'étaient tenus peut-être trop près de leurs modèles; ils avaient, de propos délibéré, détourné leur esprit de tout ce qui pouvait solliciter l'âme en dehors des émotions et des sentiments si merveilleusement analysés et reproduits par les Grecs et les Romains; ils avaient fermé volontairement les yeux sur tout ce qui, dans le monde extérieur, leur offrait un autre spectacle, une autre nature que ceux qu'avaient décrits les Grecs et les Romains. Je peux passer sous silence le XVIII^e^ siècle : car si, pour le fond des idées, il est empreint d'une profonde originalité; pour la forme, il n'est que le reflet affaibli du siècle précédent.

Les procédés de l'art sont les mêmes ; la langue est la même, en vers comme en prose ; les hommes de génie manquent en un mot, pour la partie extérieure du moins, d'originalité. Ne m'opposez pas Voltaire ; la langue de Voltaire, c'est la langue de Pascal; plus légère, plus facile, plus claire, plus accessible à tout le monde ; mais enfin vous ne trouvez pas entre les *Provinciales* et le *Dictionnaire philosophique* cet abîme qui sépare Cicéron de Tacite, ou Bossuet de Châteaubriand. Encore un coup, je ne juge pas en ce moment : j'expose les faits, je constate une différence profonde entre l'art du XIX^e^ siècle et l'art des siècles précédents. Que l'exposé soit fidèle et qu'ensuite on laisse agir ses préférences.

Il n'est pas seulement ici question de littérature et des productions en vers ou en prose. Toutes les parties de l'art, la sculpture, la peinture, la musique, ont éprouvé cette influence nouvelle dont nous allons rechercher les caractères et les causes. On nous permettra toutefois de restreindre cette étude et le choix de nos exemples à la littérature seule. Le sujet serait beaucoup trop vaste, si nous voulions nous attaquer à l'art dans son ensemble, et le travail exigerait des connaissances spéciales qui nous ont été refusées. Nous ne croyons pas, pour notre part, à l'omniscience de certains critiques ; nous ne nous croyons pas permis de parler peinture, sculpture ou musique, sans avoir aucune teinture du métier, cette partie si importante de l'art. Quiconque n'a jamais manié un crayon, un ébauchoir ou un archet, peut bien, avec du goût, faire quelque illusion aux lecteurs d'un journal et traiter le salon ou le théâtre dans une revue plus ou moins éphémère ; mais le goût ne suffit pas à l'écrivain consciencieux qui veut diriger le jugement de ses lecteurs et leur faire estimer à leur juste valeur les

artistes et leurs œuvres. Occupons-nous donc de rechercher les caractères de la nouvelle école, de celle qu'on a longtemps appelée *l'école romantique*, dans les œuvres des écrivains en prose et en vers, et tâchons de déterminer la date de cette nouvelle école, en désignant les noms des hommes qui peuvent en être considérés comme les créateurs.

I

Un des caractères dominants de cette école nouvelle, un de ceux qui frappent d'abord les yeux du lecteur dans les œuvres modernes, c'est le sentiment plus profond et plus vrai de la nature extérieure. Le monde moral n'a plus un mystère pour les écrivains du XVII^e^ siècle. Ils l'ont analysé, pénétré jusque dans ses replis les plus cachés; ils ont ajouté à leurs propres observations, si nettes, si profondes, toutes les découvertes précieuses des anciens. Asorbés même par la partie psychologique et morale, ils ont perdu de vue la matière ; ils ont oublié que l'homme se compose d'un corps et d'une âme, et rien de ce qui touche les sens n'eut la fortune de les intéresser. Aussi manquent-ils presque tous du sentiment de ce que nous appelons la nature. On peut assigner à cette ignorance ou à ce dédain trois causes principales.

1° D'abord l'esprit chrétien, qui nous enseigne et nous ordonne le détachement des choses extérieures, nous apprend à vivre en nous, à mépriser tout intérêt, toute affection en dehors de l'âme elle-même, et nous fait considérer la nature comme un piége et un obstacle au salut. Dans la crainte d'un retour au paganisme, au culte de la matière, le christianisme nous rejette dans l'abstraction,

et la ferveur religieuse des écrivains du XVII^e^ siècle devait les éloigner du spectacle de cet univers matériel qui se reflétait en couleurs si vives et si puissantes dans la poésie grecque, fille de l'imagination d'Homère. Plus nous avançons vers l'époque de la perfection littéraire du siècle de Louis XIV, plus la couleur et l'image disparaissent pour faire place à l'abstraction, à l'idée : c'est à grand'peine que la poésie naturelle à l'âme de Racine parvient à triompher de cette sécheresse, qui devait aboutir, chez les imitateurs du XVIII^e^, à la suppression des mots concrets et à une déclamation froide et solennelle.

2° Presque aussi puissante que l'idée religieuse, la vénération pour les anciens se mêle, pour ainsi dire, avec elle, au point que l'on peut soupçonner *de libertinage* ceux qui n'affichent pas le culte d'Homère, de Platon, de Cicéron et de Virgile. Voyez en cela la différence curieuse entre les chrétiens de nos jours et ceux d'autrefois. Ce sont aujourd'hui les partisans des lettres classiques qui seraient, aux yeux des purs, suspects d'impiété, et les chefs-d'œuvre de ces hommes, dont Racine et Boileau auraient dit volontiers :

Ils ont trop de vertu pour n'être pas chrétiens,

ont été signalés comme les *vers rongeurs* de notre société. J'ai peine à croire cependant la piété plus fervente dans les héritiers de Lamothe et de Perrault qu'elle ne l'était chez leurs adversaires. Quoi qu'il en soit, cette vénération pour les anciens ne permettait pas de voir la nature autrement qu'à travers leurs œuvres. Encore ne comprenait-on pas bien, faute d'instruction géographique, celle qu'ils avaient voulu peindre. On la reproduisait de confiance ; on ne se doutait pas à quel point la

différence des climats, des costumes, des mœurs, des habitudes, pouvait modifier les sentiments. Le printemps pour nos poètes, c'était le printemps des livres, le printemps de Virgile, d'Ovide et d'Homère ; vraie chez ceux-là, la description n'était plus chez nous qu'une pâle copie, comparable, si vous voulez, à la fleur détachée de sa tige, et qui, fixée entre les feuilles d'un album, a perdu son parfum et ne conserve plus que la forme sans la vivacité du coloris. Sauf de rares exceptions, parmi lesquelles il faut ranger La Bruyère et surtout La Fontaine, en dehors des livres, les écrivains, même les plus distingués du XVII^e^ siècle, ne connaissent qu'une nature de convention, celle des campagnes disposées par Le Nostre, La Quintinie et Mansard, pour les augustes regards du grand roi. Corneille et Racine n'ont jamais vu l'Océan ; Mme de Sévigné ne sort guères de ses grandes allées, et ses transports vont jusqu'à l'extase quand elle découvre aux Rochers une prairie, et qu'elle voit comment on coupe le foin et quelle charmante chose c'est de faner.

3° Ajoutons enfin que si l'on ne connaît pas la campagne, on en connaît encore moins les habitants ; ce sont des êtres qui n'appartiennent pas à la même espèce. La bourgeoisie veut bien reconnaître qu'elle a été pétrie du même limon que la noblesse, mais il ne peut lui entrer dans l'esprit d'élever jusqu'à elle « certains animaux « farouches, mâles et femelles, répandus par la campa- « gne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à « la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opi- « niâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, « et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une « face humaine, et en effet, ils sont des hommes. Ils se « retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de

« pain noir, d'eau et de racines. Ils épargnent aux au-
« tres hommes la peine de semer, de labourer et de re-
« cueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas man-
« quer de ce pain qu'ils ont semé. »

Avec cette distinction des castes qui les sépare de la nature, les écrivains français ne comprennent vraiment pas les mœurs pastorales d'Hésiode, de Théocrite et de Virgile. Les idées fausses qu'ils s'en forment devaient aboutir aux bergers de l'*Astrée* et aux paysans enrubanés du XVIII^e^ siècle. Chez les modernes, au contraire, l'exagération de l'esprit d'égalité et de fraternité, proclamés bien haut depuis 1789, a conduit les écrivains à l'étude du paysan, à la connaissance de ses mœurs, de sa vie, de ses costumes; on a pris volontiers les paysans pour héros des compositions ; on a voulu les reproduire dans les romans avec un réalisme parfois grossier. Mais ceux de nos auteurs qui joignent au génie le goût et la mesure, en même temps qu'ils ravissent notre imagination par les descriptions les plus vraies, animent leurs paysages par des êtres sincères, et dont les paroles et les actions, également éloignés d'une grossièreté calculée ou d'une fade mignardise, rendent pour nous la nature, avec tout cet idéal qui lui est nécessaire pour entrer avec convenance dans les œuvres de l'art (1).

Cette ignorance de la nature est signalée par M. Li-

(1) Il n'est rien en effet qui, considéré à quelque point de vue, ne puisse devenir l'objet de l'art. La chose la plus simple, la plus vulgaire, la plus commune correspond dant notre âme à un certain idéal qui ne la change ni ne la dénature, mais l'élève et l'embellit. Donnez au peintre à reproduire un chapeau de paysan, crasseux et défoncé; rien ne l'empêche d'en faire un chef-d'œuvre. Ce n'est point toutefois en le reproduisant avec une sévérité mathématique et par des procédés de trompe-l'œil, ni d'autre part en le transformant en feutre empanaché de gentilhomme, ou en casque de Léonidas, mais en fixant sur sa toile, à propos de cet objet si trivial, l'espèce d'idéal qui lui correspond dans notre

tré dans un article dont on nous saura gré de reproduire ici quelques lignes :

« Dans la langue du XVII^e^ siècle, le mot fait défaut « avec ce sens vivant et sensible qui respire en ces « doux vers de Lamartine :

Ah! la nature est là qui t'invite et qui t'aime ;
Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours ;
Quand tout change pour toi, la nature est la même,
Et le même soleil se lève sur tes jours.

« Oui, l'homme du XVIII^e^ siècle jeta sur la nature un re- « gard qu'animait un cœur nouveau ; également attiré « par les mystères et par les splendeurs, il s'émerveilla « de ne plus se sentir étranger lui à elle, elle à lui. Là « est la source profonde de ce lyrisme qui éclata d'abord « dans la prose, et qui, se prolongeant jusqu'à nos jours, « a ajouté une corde si sonore à la poésie moderne... « Le XVII^e^ siècle était, s'il m'est permis de me servir ici « d'un terme de l'école, trop subjectif, c'est-à-dire trop « préoccupé du spectacle intérieur et trop convaincu de « l'indépendance de l'esprit à l'égard du reste, pour re- « connaître au spectacle extérieur le droit de le ravir et « de l'enivrer. »

(*Journal des Savants*, décembre 1867. — *Lettres de Mme de Sévigné.*)

II

Nous signalons comme second caractère de notre littérature, une sensibilité plus profonde, plus étendue, et

imagination. Car cette imagination tient en réserve une sorte de charme qui baigne et parfume toute chose ; c'est le miel des Muses dont parle Lucrèce :

Musæo contingens cuncta lepore.
Le vrai poète enduit et dore toute chose.

qui révèle dans nos âmes à la fois plus de délicatesse et moins de courage. Les caractères et les mœurs ne sont pas, au XVII^e^ siècle, si facilement attendris. La sévérité religieuse les prémunit contre les attachements passionnés; quelques-uns même exagèrent jusqu'à la folie les préceptes de renoncement aux affections du cœur et croient que le Dieu de l'Evangile, le Dieu mort sur la croix pour le rachat des hommes :

> Nous enseigne à n'avoir d'affection pour rien.

Orgon est sans contredit un fort honnête bourgeois, et Molière nous montre parfaitement en lui ce que peuvent devenir d'excellentes doctrines appliquées à des esprits étroits. Il est bien des gens pour qui son programme contient l'idéal de la perfection :

> De toutes amitiés il détache mon âme,
> Et je verrais mourir frère, enfants, mère et femme
> Que je m'en soucierais autant que de cela.

Les intelligences les plus élevées ne sont pas au-dessus de cette aberration. Pascal se reproche comme un péché d'embrasser sa sœur et ses neveux. Tout plaisir légitime devient une volupté coupable, aux yeux de ceux qui n'en doivent pas trouver sur la terre et qui mériteront le ciel à force de mortifications et de supplices. On peut bien dire que nous avons changé tout cela, et ceux même de nos écrivains qui font preuve de ferveur religieuse, Lamartine et Chateaubriand, ont su choisir dans l'Évangile (je suis loin de les en blâmer) des textes moins austères et les préceptes moins rigides. Ils ont retenu cette parole du Maître : « Mon joug est aimable, » et ils ont ouvert sans scrupule leur âme comme leurs écrits à toutes les tendresses.

En dehors même de l'influence du dogme chrétien, la

philosophie des écrivains du XVII^e^ siècle avait un caractère plus rigoureux et plus sévère, et se rapprochait du stoïcisme romain. Elle recommande avant tout le sacrifice de la passion. Nous la glorifions aujourd'hui, nous l'excusons même dans ses écarts. Toute expansion de la sensibilité semble respectable et comme sacrée. Je n'en veux pour preuve que la doctrine sur les animaux auxquels Descartes refuse une âme, et dont nos auteurs ont fait nos compagnons, nos amis et presque nos frères. Les faiblesses du cœur sont de nos jours considérées comme des vertus.

Les défaillances de l'âme, la tristesse sans objet, les larmes faciles, la mélancolie en un mot sont devenues le signe d'une nature privilégiée : on va jusqu'à se faire un mérite de la maladie, et nous avons vu les poitrinaires à la mode écraser d'une sorte de mépris ceux auxquels la bonne santé du corps semblait interdire le droit de penser et d'écrire. De 1820 à 1835 on tenait pour parias en littérature ceux qui ne renonçaient pas à cet axiome de l'antique bon sens : « *mens sana in corpore sano.* » « C'est un corps bien portant qui loge une âme saine. »

III

L'amour de l'histoire, l'étude intelligente des faits, l'interprétation ingénieuse et véridique des traditions et des monuments qui distingue notre âge a contribué pour une bonne part à modifier notre littérature. De même que les Romains disaient avec orgueil : la satire est notre œuvre : *satira tota nostra est*, — nous pourrions dire que nous sommes par excellence un siècle historique. Les Thierry, les Guizot, les de Ba-

rante, engagés résolument dans la voie jadis indiquée par Bossuet et Montesquieu, ont ressuscité les peuples ensevelis, ont rendu la vie à des époques dont nous n'avions conservé que des notions abstraites et sans intérêt. Grâce à leurs travaux, la géographie de l'antiquité n'est plus une science aride et sèche; nous revoyons vivantes à nos yeux, avec leur climat, leurs habitudes, leurs sentiments et leurs mœurs, des nations qu'on avait dénaturées en les représentant à la mémoire sous nos costumes avec nos idées et nos passions. C'est ainsi qu'au XVII^e^ siècle on altérait l'histoire de la France elle-même en se figurant Clovis ainsi que l'on voyait Louis XIV, et qu'on transformait une horde de Germains sauvages, couverts de peaux et les cheveux oints de beurre rance, en seigneurs vêtus de justaucorps à brevet encombrant les antichambres du grand roi.

Je ne prétends pas dire que le XVII^e^ siècle ait tout à fait ignoré l'histoire. Il connaissait les faits, il avait comme nous les monuments dans les mains, mais il ne sut pas en tirer ce qu'ils contenaient en réalité. Il porta dans les études ce même esprit d'abstraction qui l'engageait à tout spiritualiser. Il ne voulut voir dans le récit des faits du passé que cette partie commune qui appartient à tous les temps, à tous les lieux, ce fond éternel de l'humanité qu'on aperçoit toujours sous tous les costumes, à toutes les latitudes; il ne vit que l'homme et ne tint pas compte des hommes. En un mot, dans ses tableaux, il négligea la couleur pour ne conserver que le dessin. Plus habiles ou, pour mieux parler, plus complets, nous avons rendu la vie et le mouvement aux statues. Ce travail commencé par l'histoire de France (voir les Lettres d'Augustin Thierry sur l'histoire de France), nous l'avons continué pour le genre humain tout entier. Nous avons cherché,

souvent avec succès, à surprendre les secrets de la vie des premiers peuples connus, et nous avons suivi les progrès de la civilisation jusqu'aux époques où elle s'épanouissait avec splendeur pour s'affaiblir ensuite, s'obscurcir et renaître sous d'autres climats, avec un éclat non moins vif, mais d'un aspect différent.

A l'aide de ce flambeau, nous avons aussi porté la lumière sur les chefs-d'œuvre de l'art, et nous avons pu mieux les comprendre en les rapportant à leur époque, en pénétrant le caractère des peuples qui les avaient inspirés, et des hommes qui les avaient produits. Loin de diminuer leur mérite, cette nouvelle découverte ne l'a que mieux fait ressortir : les Grecs et les Romains ne nous ont pas semblé moins admirables, parce que nous avons compris Homère ou Virgile plus pleinement que ne le faisaient Racine et Fénelon; nous ne les avons pas jugés moins dignes de notre imitation ; mais cette imitation elle-même a pris une direction nouvelle, et, pourquoi n'oserions-nous pas le dire ? a de nos jours enfanté des beautés sinon supérieures, au moins jusqu'alors inconnues.

IV

L'instrument littéraire, le style lui-même s'est profondément modifié de nos jours. La phrase est devenue plus nette, plus concise et plus fine : elle vise à cette qualité signalée jadis comme un défaut par Sénèque : faire entendre plus qu'elle n'exprime. La raison ou les raisons peuvent en être facilement comprises. L'écrivain s'adresse à des lecteurs plus instruits, dont la pensée marche plus rapidement, puisqu'elle a profité de tout ce que les siècles précédents ont amassé et que

l'imprimerie n'a pas laissé perdre. A peine indiquée, l'idée de nos jours est déjà comprise, et la phrase n'a pas besoin de tout le développement qu'elle recevait au XVII^e^ siècle. On écoutait alors, on attendait avec patience que l'ordre grammatical se déroulât d'une allure méthodique, qui rappelait la solennelle disposition de la phrase latine. C'est en effet la période cicéronienne que l'on retrouve chez les premiers fondateurs de notre langue. A mesure qu'on s'éloigne de Descartes, de Montaigne et de Balzac, la marche s'accélère, la phrase se coupe, et nous trouvons au temps de La Bruyère des gens qui voudraient parler par signes, ou sans parler se faire entendre. Ils comprennent une phrase par le mot qui la commence, et par une phrase tout un discours; nous arrivons aujourd'hui à la suppression de toute phrase construite, et tel de nos écrivains n'a conservé des dix parties du discours que le verbe, le substantif et l'attribut. M. Michelet, dont nous ne mettons pas en cause l'immense talent, a-t-il encore un style? Quel est le style de M. Michelet dans ses derniers volumes de l'*Histoire de France?* Je ne doute pas qu'en continuant dans cette voie nous n'arrivions bientôt, comme déjà dans le langage trivial et populaire, à trouver que les mots eux-mêmes sont trop longs, et qu'après être revenus au parler nègre, nous n'adoptions l'argot abréviatif du quartier Mouffetard. Nous n'y serons pas médiocrement encouragés par cet axiome répété peut-être à satiété de de nos jours : *le temps est de l'argent*, et par la vulgarisation des procédés télégraphiques qui feront que pour la postérité une lettre, une de ces compositions dans lesquelles on épanchait avec amour les sentiments de son âme, semblera quelque curiosité bonne à conserver dans un musée. Le télégraphe a tué le style épistolaire, et,

de nos jours, M^me^ de Sévigné écrirait à M^me^ de Grignan, au lieu de la page sublime que vous connaissez : *Turenne tué, boulet, Salzbach.* Quel intérêt pourront offrir ensuite les réflexions quand la nouvelle, parvenue en une demi-heure, sera déjà vieille de huit jours? La phrase tend à devenir partout télégraphique ; elle ne marche plus, elle saute, ce qui du reste ne la fait arriver ni plus sûrement, ni plus vite.

V

Signalons aussi comme un des caractères du style moderne la recherche de l'originalité. Cette recherche tient en partie à ce que nous disions plus haut : c'est-à-dire au développement de l'intelligence des lecteurs. A moins d'être un homme d'un génie extraordinaire, un de ces hommes qui dominent ou devancent leur siècle, l'écrivain est réduit souvent à exprimer des idées dont il n'est pas le créateur, ni le premier interprète. Pour leur donner quelque air de nouveauté, il a recours à l'étrange; il s'ingénie à trouver des tours particuliers, des images souvent surprenantes et forcées, des bizarreries d'expression qui déguisent les choses les plus ordinaires et les plus communes, comme ces sauces combinées par l'art des cuisiniers en détresse pour faire accepter à leur maître abusé les viandes les plus communes ou les légumes dont se nourrit la populace. Ne faut-il pas aussi se faire une place à part au milieu de cette tourbe de gens qui veulent écrire et se croient capables d'écrire? Qui ne tient pas une plume aujourd'hui? De même qu'au XVII^e^ siècle l'épée était l'apanage du gentilhomme, la

plume aussi distinguait la noblesse de l'intelligence. La démocratie a tout envahi de nos jours.

Scribimus indocti doctique poemata passim.

Ignorants ou savants, nous aspirons tous au renom d'écrivains. On veut percer au milieu de cette mêlée, et pour se distinguer, on appelle à son secours l'étrangeté, à défaut du talent. Qu'il faudrait d'harmonie dans les mouvements, de noblesse dans la démarche, de suprême élégance dans la taille et la tournure pour attirer les regards qu'on peut fixer aisément sur soi par des contorsions, des soubresauts et des poses en dehors de toutes les lois de la nature et de toutes les règles de l'art (1)!

VI

Cette fameuse loi rapportée d'Amérique : *Time is money*, le temps c'est de l'argent, qui semblait devoir exciter l'activité humaine, n'a produit chez la plupart que le dégoût du travail patient et sérieux. En littérature, comme en tout, on veut arriver vite et produire

(1) Jamais il n'y a eu en France une plus grande quantité d'hommes faisant profession d'écrire. Je dirai même qu'il n'y a jamais eu plus de facilité littéraire, des dons plus heureux pour l'improvisation, plus d'apparences de talent, plus d'esprit courant sous des formes légères qui pénètrent partout, et qu'en même temps jamais il n'y a eu rareté plus manifeste de ces intelligences qui portent en elles quelque chose comme un signe royal, qui semblent être nées pour prendre la direction philosophique ou littéraire d'une époque, pour exercer une sorte de dictature sur les idées. (E. Caro, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1867. Mœurs littéraires du temps.)

Pourquoi, sinon pour réveiller de sa torpeur l'indifférence publique, ces luttes de force, ces effets de muscles, ces contorsions et ces convulsions de style, cette gymnastique violente de talents surmenés? (*Idem, ibid.*)

beaucoup. Un des caractères de notre école moderne, c'est la rapidité et la facilité, disons mieux, la négligence. On ne trouve pas le temps de s'instruire, on n'en a pas le courage, et l'on trouve plus commode de mépriser ce qu'on ne veut pas ou qu'on ne sait pas acquérir. Sans doute, il faut excepter de cette critique sévère ceux qui dépassent la foule de toute la hauteur de leur intelligence, ceux qui, doués d'un véritable génie, ont compris que l'érudition était son aliment nécessaire et que toutes les forces se dissiperaient sans le travail.

Alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amice.

Mais ils ne peuvent eux-mêmes échapper entièrement au reproche d'une facilité pernicieuse, et le désir ou le besoin de la fécondité étouffe chez les meilleurs le souci de la perfection. Comme ils gagneraient tous à moins écrire, à savoir surtout s'arrêter à propos! La plante, dès qu'elle a produit son fruit, se dessèche et tombe en silence, contente de laisser un souvenir précieux : ainsi faisaient les grands maîtres dans l'art de penser et d'écrire. Le bagage qu'ils laissent à la postérité n'est pas excessif, mais excellent. Ils travaillaient avec une sage lenteur, et la mesure et la sobriété ne sont pas la moindre marque de leurs chefs-d'œuvre. Aujourd'hui donc il faut produire vite, produire beaucoup. On semble avoir honte de ne pas improviser. Cette facilité qui, dans un siècle du reste analogue au nôtre, paraissait à Tacite la plus précieuse et la plus enviable, est devenue la condition rigoureuse de l'art d'écrire. On n'oserait pas réciter même une oraison funèbre, fût-elle à la hauteur de celle d'Henriette de France, reine de la Grande-Bretagne.

Pourquoi d'ailleurs se donnerait-on tant de peine, et

prendrait-on tant de soin? N'a-t-on pas la pensée que tout ce qu'on écrit doit être lu vite et vite abandonné? Tout ne devient-il pas journal? Le journal n'est-il pas la forme la plus goûtée du public, la manière la plus ambitionnée des écrivains pour publier leur pensée? Au lieu de s'adresser à un petit nombre de lecteurs sérieux, à une élite d'esprits réfléchis, on vise au suffrage de la multitude, aux cent mille lecteurs d'un journal. Les plus modestes sont ceux qui prétendent occuper les lecteurs d'une Revue destinée à rester quinze jours sur la table d'un salon. De là ce style courant, lâché, dont quelques paillettes relèvent de temps en temps la faiblesse et font illusion sur la médiocrité de l'ensemble. Un moment d'effet suffit à l'exigence du lecteur et même à la satisfaction de l'écrivain. La conscience littéraire est reléguée dans les vertus du bon vieux temps.

VII

Mais si l'on a moins que nos aïeux le respect de soi-même, on n'a pas moins d'estime pour son mérite et d'affection pour sa propre personne. L'homme n'a pas changé, je le veux bien : les bons sentiments comme les mauvaises passions sont éternels; à Dieu ne plaise que je dénigre le temps présent au profit du passé! Le XVII^e^ siècle nous offrirait, comme le nôtre, des exemples d'une personnalité haïssable; mais en général cette personnalité se dissimulait davantage. L'homme de lettres semblait attaché plus à son idée qu'à soi-même. De nos jours, on ne songe même pas au masque, et l'on se met soi-même en avant avec une intrépidité de bonne opinion qui, chez quelques-uns, peut être avec justice accu-

sée d'effronterie. Le *connais-toi* du temple d'Apollon semble être devenu : Chéris-toi toi-même. J'en appelle à tous ces *Mémoires*, *Histoires de ma vie*, *Récits et Confidences* dont l'exemple, parti de si haut, semble autoriser toutes les prétentions vaniteuses de gens qui n'ont aucune raison pour se faire connaître, et dont les lecteurs n'ont jamais à se féliciter d'avoir fait la connaissance.

Nous avons analysé, trop longuement peut-être, les caractères particuliers à l'école littéraire du XIX^e^ siècle, et nous avons besoin de les résumer en peu de mots, avant d'indiquer l'époque précise à laquelle ils apparaissent, et les hommes dont les œuvres nous les offrent d'une façon assez saillante, pour qu'on puisse leur attribuer le rôle de chefs de cette révolution accomplie de nos jours. Sentiment plus vrai de la nature, sensibilité plus délicate et presque maladive, connaissance plus complète de l'histoire, concision dans la phrase, recherche de l'originalité, dégoût du travail et culte de l'improvisation, enfin abus de la personnalité, tels sont les signes principaux auxquels nous pourrons reconnaître les œuvres modernes, et c'est à tort, selon nous, qu'on rapporte à Chateaubriand pour la prose, à M. de Lamartine pour la poésie, la faute ou la gloire d'avoir présenté les premiers dans leurs œuvres ces caractères assez marqués pour mériter le titre de chefs de l'école vulgairement appelée *romantique*. Il faut remonter un peu plus haut pour signaler l'origine de notre grand mouvement littéraire, Bernardin de Saint-Pierre dans la prose, et André Chénier dans la poésie, doivent être considérés comme les deux écrivains qui rompent

les premiers d'une façon évidente (1) la tradition littéraire du XVII[e] siècle, et présentent à notre curiosité, à notre admiration, si vous voulez, des qualités nouvelles que certains de leurs successeurs ont exagérées au-delà des limites de la raison et du bon sens.

(1) J'insiste sur ces mots : *d'une façon évidente*, parce qu'une révolution littéraire ne s'accomplit pas avec la brusquerie d'une éruption de volcan, et qu'il est toujours facile de trouver dans l'âge précédent les germes des qualités et des défauts du siècle postérieur. Il serait aisé de signaler dans J.-J. Rousseau le prédécesseur de Bernardin de Saint-Pierre. Mais c'est dans Bernardin de Saint-Pierre que se développent presque sans mélange les caractères signalés par notre analyse ; l'inadvertance se change en parti pris, la tendance en théorie ; le bouton s'épanouit et devient fleur.

ÉTUDES HISTORIQUES

ET LITTÉRAIRES

SUR LE PARLEMENT DE PARIS

AU XVI^e^ SIÈCLE

Par M. E. COUGNY, Membre titulaire.

DE QUELQUES AUDIENCES D'APPARAT

I

La *Baillée* des Roses.

On sait assez quel utile secours nos anciens rois, du XI^e^ au XV^e^ siècle, reçurent des légistes dans leur longue lutte contre la noblesse. La royauté d'abord ne fut point ingrate envers ses savants et fidèles auxiliaires : avant de vouloir être tout par elle seule, elle éleva peu s'en faut jusqu'à elle la grande compagnie judiciaire qui lui avait donné, avec un point d'appui si ferme, une force si vivace et si étendue; elle s'aima du moins, elle s'admira elle-même, elle se respecta souvent dans cette justice émanée d'elle-même. Et cette justice et cette royauté s'entr'aidant travaillèrent sans relâche, avec autant de vigueur que de patience et d'adresse, à l'œuvre commune. Comme le Parlement avait été à la peine, il fut à l'honneur. Mais il eut de bonne heure une ambition que n'avaient pas soupçonnée les rois, ou dont ils ne crurent pas avoir à s'inquiéter : par un progrès insen-

sible, mais continu, cet illustre corps arriva à représenter, en même temps que la justice royale, une pour tous, la loi, la loi souveraine, que doit subir le roi même qui la fait. Les plus grands seigneurs furent amenés peu à peu à reconnaître la puissance du droit commun ; ils respectèrent, ils honorèrent la robe presque autant que l'épée. Ils avaient retenu des anciennes coutumes germaniques le droit étrange d'avoir leurs places marquées dans la grande assemblée de justice, à côté des gens d'église et des gens de loi. Se soumettant enfin bon gré mal gré à une autorité régulière, ils mirent leurs plus chers intérêts sous la protection du Parlement; ils choisirent parmi ses plus illustres jurisconsultes les défenseurs de leurs droits les plus sacrés. On vit ainsi, pour ne citer qu'un exemple, l'ancienne et puissante maison de Laval, représentée pendant près d'un siècle par des enfants mineurs, attaquée et menacée d'une ruine complète par des prétentions iniques, se confier en quelque sorte à la tutelle du Parlement de Paris, et Simon Marion, nommé « curateur aux causes meües et à mouuoir » dans l'intérêt de cette famille, exercer à son égard un long et utile patronage, selon le vieux et vrai sens de ce mot (1).

Et si les grands seigneurs rendaient ainsi, on peut le dire, hommage au Parlement, ce n'était pas dans les seules occasions où leurs intérêts réclamaient l'intervention des gens de loi, où leurs biens menacés, que le fer ne pouvait plus défendre, avaient besoin de la parole de l'avocat, des savantes et parfois subtiles interprétations

(1) Voir *Plaidoyez de Me Simon Marion.* — Note de l'auteur sur le IXe plaidoyer, p. 321 et suiv. Paris, MDCIX, in-8°. « Afin de m'acquitter du serment que i'auois presté ès mains de la Iustice, d'auoir soing de ces affaires comme des miennes propres, ie repassay l'œil sur les plus importantes..... »

du jurisconsulte. D'habitude, les plus dignes représentants de la noblesse aimaient à montrer leur estime et leur respect pour les oracles du droit, pour les pacifiques combattants de la justice. Des faits qui aujourd'hui s'accomplissent dans l'ombre presque solitaire de l'école ou du palais, devant quelques rares témoins plus ou moins indifférents, attiraient alors une assistance de hauts dignitaires et de princes. La Roche-Flavin, dans son livre *Des Parlements de France* (1), raconte, avec une fierté bien naturelle, que son examen de conseiller « fut honoré de la présence » du cardinal de Bourbon et du duc de Nevers « qui estoit docteur ». C'est ainsi que l'on vit plus tard le vainqueur de Rocroy, « entouré, dit M. Patin (2), des compagnons de sa gloire et des courtisans de sa fortune, présider à l'un des actes scolastiques où Bossuet faisait l'essai public de sa science et de son talent, » et se laisser tenter « de disputer, ajoute un contemporain (3), à un répondant si habile les lauriers même de la théologie ».

Une très ancienne coutume consacrait cette sorte de suzeraineté de la justice représentée par le Parlement, sur les plus hautes têtes du royaume. Au mois de mai, selon les uns (4), à la Saint-Jean, selon d'autres (5), et, pour mieux dire, quand était revenue la saison des fleurs (6), les princes du sang, les ducs et pairs de France

(1) Liv. VI, ch. XXVIII, IX, p. 459, Edit. in-4°, MDCXXI. Genève.
(2) *Eloge de Bossuet.*
(3) L'abbé de Choisy.
(4) La Roche-Flavin, *Des Parlements de France*, p. 797.
(5) Fournel, *Histoire des Avocats*, t. II, p. 370.
(6) Cette époque ne semble pas avoir été fixée avec précision. V. Du Tillet, *Recueil des Roys de France, leurs couronne et maison*, p. 376-377, in-4°. Paris, MDCVII. — Cf. *Recueil des Rangs des Grands de France*, édit. 1606. Paris, in-4°, p. 65-66. — Hesnault, *Abrégé de l'Histoire de France*, t. I, p. 307. Paris, MDCCLII, in-4°.

devaient présentar, en grande cérémonie, des corbeilles de roses ou des bouquets, « chapeaux » et couronnes de fleurs aux magistrats de la Cour suprême. Cette solennité charmante, dont l'auguste sanctuaire de la loi était le théâtre, s'appelait le *bail* ou la *baillée* des roses.

Selon un auteur qui était fort au courant de toutes les choses de la justice, le greffier J. du Tillet (1), parmi les pairs laïques, ceux-là étaient admis à présenter les roses au Parlement, qui avaient ressort de grands jours à Paris, c'est-à-dire le droit d'y rendre leurs jugements. Il résultait de cette prérogative qu'ils avaient au Parlement, les jours de bailliage ou de sénéchaussée — c'est tout un (2) — des rôles de leurs causes pour y être appelées à part. C'est à l'appel de ces rôles que les pairs laïques faisaient aux magistrats la distribution des roses. Ces appels particuliers avaient lieu sans doute en ces premiers beaux mois de l'année, alors que les communications deviennent plus faciles, et que les travaux des champs ne réclament pas encore beaucoup de bras.

Au Parlement de Toulouse se faisait aussi cette distribution de fleurs, et elle avait lieu au mois de mai : ce Parlement avait la prétention d'être une cour souveraine tout aussi bien que celui de Paris; et la cérémonie des roses s'y faisait avec une pompe extraordinaire : elle comportait une foule d'accessoires qui en faisaient réellement la fête de la justice. La Roche-Flavin, qui fut président de la chambre des Requêtes à Toulouse, nous en a donné une intéressante description (3). En ces jours-là, on

(1) *Recueil des Roys de France*, ibid.

(2) « Baillif et séneschal ne sont qu'vn mesme estat. » Est. Pasquier.

(3) Quoique un peu confuse et obscure en quelques-unes de ses parties où l'on voit trop que ses « paroles, » peu « limées, » comme il dit, sont

jonchait d'herbes vertes toutes les chambres du Palais ; on servait un somptueux déjeuner à tous les magistrats, aux gens du roi, aux greffiers, aux huissiers même. Puis on portait à chaque chambre, dans un grand bassin d'argent, des bouquets d'œillets, de fleurs naturelles et artificielles, de diverses sortes et couleurs, avec des couronnes où étaient peintes les armoiries de ceux qui les donnaient. Il y en avait autant que de présidents et de conseillers en chaque chambre, chacun des greffiers avait aussi la sienne, ainsi que le premier huissier, c'est-à-dire l'huissier de la grand'chambre, parce que c'était toujours à la grand'chambre qu'avait lieu cette audience d'apparat, et par ses mains que se distribuaient les fleurs. Après l'audience, messe avec accompagnement de hautbois ; dîner des présidents en leurs maisons, où les musiciens allaient leur donner la sérénade, etc. (1).

Cette cérémonie de la *baillée* ou présentation des roses avait, nous dit-on, une grande importance, car elle servait à fixer la préséance par un acte de possession publique et notoire (2). Soit; mais en était-ce bien là, du moins à l'origine, le principal, le véritable but? Personne n'en a vu, je crois, la vraie signification. Quelques légistes (3) disposés, comme tous leurs pareils, comme tout leur siècle, à chercher dans l'antiquité la consécration de leurs droits, de leurs priviléges, de leurs moindres usages, préoccupés de se rattacher par toutes sortes de liens à la royauté, et par la royauté au vieil

sorties telles quelles « de la grosse forge de sa cervelle. » — Epître dédicatoire à l'archevêque de Toulouse, Louis de La Vallette.

(1) V. la description originale de La Roche-Flavin, ouvrage cité, L. X, ch. XXVII, III et IV.

(2) Fournel, ouvr. cité, *ibid.*

(3) La Roche-Flavin, *ibid.* — Laur. Bouchel, *Bibliath.* ou *Trésor du droit françois*, au mot *Roses.*

empire romain, père et créateur de tout droit écrit, ont fait remonter cette coutume presque aux premiers empereurs. Laurent Bouchel, avec la naïve crédulité de l'érudit, nous renvoie à une épigramme de Martial « Sur des roses envoyées à César », — ce César était Domitien : — « César, la terre du Nil a eu la prétention de te faire un rare présent : elle t'a envoyé des roses d'hiver, etc. (1). »

Bouchel n'a pas vu qu'il s'agissait simplement d'une rareté dont l'Egypte croyait avoir le monopole, tandis que ces fleurs, dont ses jardins étaient si fiers, étaient une merveille presque vulgaire en Italie. La Roche-Flavin s'étend avec complaisance sur l'emploi des fleurs dans les solennités publiques chez les païens comme chez les chrétiens. « Les fleurs, dit-il, ont été toujours un honneur qu'on a fait aux grands. » Il aurait dû voir qu'ici elles sont offertes à la justice, à la loi par des grands, par des princes, par des rois mêmes (2). Il ne semble donc pas qu'on ait bien compris le sens de ce vieil usage. N'était-ce pas là un de ces symboles matériels, comme il y en avait tant dans nos vieilles coutumes juridiques ? N'était-ce pas un hommage de la force à la loi, hommage non imposé, mais tout volontaire et de bonne grâce, comme l'indiquent les douces fleurs qui en étaient le signe apparent, hommage non écrit dans un code,

(1) Martial. *Epigramm.* Lib. VI, LXXX.

(2) Le chapitre qu'il consacre à cet usage est intitulé : Des roses, bouquets et chapeaux de fleurs, que roys, princes, cardinaux, ducs, pairs de France, archevesques et évesques ont accoustumé donner aux parlements au mois de may. — Il cite un arrêt du parlement de Toulouse, en date du 28 avril 1589, *ordonnant* « que Madame sœur du Roy, les sieurs Cardinal de Ioyeuse, etc., *présenteront* à la Cour les roses et chapeaux ce mois de may prochain, comme a esté cy-deuant accoustumé. » — « Le roy de Nauarre, pour ses terres situées dans ce ressort, auoit aussi accoustumé d'en donner. » Liv. X., ch. XXVII, III.

mais insensiblement établi par le temps, ce grand législateur devant lequel la raison du plus fort finit toujours par n'être pas la meilleure. La violence a son heure de triomphe et d'insolent orgueil; la justice, malgré de fréquentes éclipses, demeure l'éternelle lumière de l'humanité.

En cette fête de la *baillée des roses*, les héritiers des conquérants barbares, se disputant l'honneur d'offrir les premiers aux interprètes de la loi les sourires de la nouvelle année, reconnaissaient non-seulement que, sans la loi, leur puissance n'avait pas de bases solides, mais que l'empire de la loi était doux, que, selon l'expression antique, « la loi était la parure naturelle de l'Etat » (1).

Ce devait être un étrange et piquant spectacle que celui du Parlement en cette solennité. Quel contraste et quel rapprochement ! La robe et l'épée, le droit écrit et le droit de conquête, la conscience humaine et l'usurpation brutale, les deux extrêmes se touchant, s'unissant par un lien de fleurs, et l'antique violence, amnistiée à demi par le temps, offrant ce gage, faisant cette avance à l'éternelle justice, comme pour mettre les fruits d'un passé maudit à l'abri d'une autorité toujours respectée !

II

Les Audiences de Réception.

Et ce n'était pas là seule occasion où l'on voyait, dans l'ancienne France, la force s'incliner devant la loi. Si le Parlement se considérait comme l'organe sacré de la loi (2), et non-seulement de la loi écrite, mais de la loi

(1) Τῆς πόλεως κόσμος.

(2) « Bien que les hommes, dit excellemment du Vair, soient assis en la chaire de justice, et parlent un langage humain, si prononcent-ils le

naturelle, il se regardait aussi comme un abrégé de la nation de qui tout sort, où tout doit rentrer. A ce titre, il dut absorber en lui les premiers représentants de la noblesse, les pairs ; il dut aussi exiger que les plus hauts dignitaires de l'État, après le choix du roi, vinssent demander à la loi, dans son temple le plus auguste, une sorte d'investiture publique et de sanction suprême. Ces grands personnages se trouvèrent ainsi obligés de justifier en Parlement, et, comme on dirait aujourd'hui, devant la nation, le titre dont les honorait la confiance royale, qui, en leur remettant une partie du pouvoir, les laissait soumis à la loi.

C'était une scène plus imposante encore et plus significative que celle de la *baillée des roses*. On y déployait tout l'appareil des grands jours, et les audiences de *réception*, véritables audiences d'apparat, étaient presque aussi solennelles que celles où le roi venait en son Parlement tenir un lit de justice. Ces hommes de guerre, maréchaux, connétables, amiraux, gouverneurs de provinces, n'étaient pas d'ordinaire des hommes de parole facile ; il leur fallait se faire représenter par un avocat. Christ. de Thou, Est. Pasquier, Simon Marion eurent à remplir cette tâche, ce dernier, deux fois. Le plus souvent elle n'était pas sans difficulté: la première fois que Marion en fut chargé, elle était particulièrement ingrate. Les *lettres* qu'il s'agissait de *vérifier*, comme l'on disait, étaient celles de grand amiral de France, et le nouveau

jugement de Dieu (nous voilà bien loin des épreuves brutales ou stupides qui avaient usurpé ce beau nom), et ne sont là que comme *organes de la loy*. Et bien que les iuges soient establis par les roys et les princes, si ne sont-ils pas establis pour prononcer la volonté du prince, *mais celle de la loy*. » — Ouvert. du parlement de Provence, 1630. — « Les loix sont les magistrats muets, *les magistrats sont les loix parlantes*. » — Loyseau, *Des Seigneur. somver.*, p, 14, § 17.

titulaire de ce haut emploi, le duc d'Epernon, qui n'avait peut-être jamais vu la mer, au moins dans le sens technique de cette expression. L'affection désordonnée du roi lui tenait lieu de mérite.

Henri III venait de perdre un de ses plus chers favoris, le duc de Joyeuse : « Il avait fait, dit Pasquier, grand deuil de cette mort (1). » Il n'en fut pas guéri de sa monstrueuse passion ; il concentra toute son amitié sur le dernier qui lui restait de ceux que la *Satire Ménippée* appelle *ses grands mignons* (2), et Voltaire, par un euphémisme assez plat, de « jeunes voluptueux qui régnaient sous son nom (3). » « Après avoir repris ses esprits, ajoute Pasquier, il fit présent à M. le duc d'Epernon de toute la dépouille du défunt, ie veux dire de l'admirauté et du gouvernement de Normandie. »

« Placard d'histoire paradoxe, dit encore Pasquier (4), et lequel par aduenture n'eut oncques son semblable : » ce cadet de Gascogne avait voulu arriver à la fortune, n'importe comment. Après un moment d'hésitation, il avait bien vite trouvé sa voie, et l'avait suivie effrontément, sans paraître en soupçonner la honte. Ce duc, par la grâce du roi, « demy roy de France par la desbordée fureur de son maistre, » — c'est Brantôme qui parle ainsi,— était l'arrogance et la brutalité personnifiée : être sans cœur comme sans mœurs, il n'aimait pas même ce roi, son compagnon de débauche : il n'aimait que lui-même, et toujours était prêt à tout immoler à son ambi-

(1) *Lettres*, Liv. XI, XIV, à M. de Sainte-Marthe, édit. d'Amsterdam, in-f°, MDCCXXIII, t. II.

(2) Edit. de Ratisbonne, in-8°, p. 107. Harangue de M. d'Aubray.

(3) *Henriade*, ch. I. Les premières éditions, celle de Londres, notamment, qui est de 1728, portent « Tyrans voluptueux, etc. » — Je ne crois pas que le vers ait beaucoup gagné au changement.

(4) *Lettres*, Liv. XIII, XI, p. 825 et suiv., à M. Ayrault.

tion et à sa cupidité. On le vit bien, un peu plus tard, quand, exilé un instant par le prince qui lui avait sacrifié tout, jusqu'à sa popularité, jusqu'au dévouement de ses meilleurs serviteurs (1), il fut sur le point de prendre les armes contre ce maître trop faible. S'il combattit parfois avec assez de vigueur pour son prince, c'est sa haute fortune qu'il défendait dans cette royauté dont il avait fait sa proie. Médiocre esprit, au demeurant, et sans autre habileté que la connaissance qu'il avait des hontes les plus cachées de la cour : ce qui força même Henri IV à le ménager.

Il avait alors environ trente-trois ans ; il était au comble de sa puissance, et cette puissance semblait si solide que, lors de son entrée triomphale à Rouen, cette ville lui offrit un groupe d'argent doré, où il était représenté étroitement embrassé par la Fortune qui semblait prononcer, en jouant sur son nom, ces mots italiens écrits au-dessous : *È PER NON lasciar ti* (2). En face d'un tel personnage qui, comme dit une chanson du temps, se trouvait le « seul mignon » du roi,

Et qui faisait tout à sa teste (3),

la situation du Parlement était embarrassante ; plus dif-

(1) Est. Pasquier. *Lettres*, Liv. XI, XIV, p. 304-305. « Ceux qui se dispensent (qui se permettent) de controoller les actions des grands, disent qu'en ce faisant, sans coup férir, il (le roi) a perdu plus de gentilshommes qu'il n'auoit faict en la bataille de Coutras ; car en récompensant un seul seigneur, au milieu de tant d'autres, qui exposaient leurs vies pour son service, c'estait *perdre autant de cœurs et de dévotions.* » — Cf. Villeroy, *Mémoires d'Estat*, t. I, in-18, p. 47.

(2) Est. Pasquier, lettr. à M. Ayrault, déjà citée, rapporte ce fait pour *l'avoir ouï-dire.*

(3) *Recueil des chants historiques français*, par M. Leroux de Lincy, 2e série, p. 446, Paris, Ch. Gosselin, 1842. — Est. Pasquier, *ibid.*, dit la même chose avec plus de finesse et non moins de force. Il était « non-seulement premier gentilhomme de la chambre du roy (son compagnon

ficile encore était celle de l'avocat. Marion fit un peu, pour s'en tirer, comme le poète Simonide qui, ayant à chanter les exploits d'un obscur athlète, consacra la meilleure partie de son hymne à la louange des dieux. Il retraça dans un style magnifique (1) les devoirs d'un amiral; il fit l'histoire de cette grande charge, puis un pompeux éloge du roi. De son client il dit à peine quelques mots qui peuvent se résumer ainsi : « Si un prince qui s'entend si bien aux choses de la guerre, si le vainqueur de Châteauneuf et de Montcontour a jugé le duc d'Epernon digne d'un si haut office, il faut bien qu'il en soit digne en effet : il voudra du moins justifier ce choix; et « en intention d'employer à tousiours sa vigilance, son travail, ses moyens, son sang et sa vie pour satisfaire en tout ce qu'il pourra aux functions illustres d'vn si grand bénéfice, moyennant la grâce qu'il en attend du ciel, il supplie la Cour de le receuoir. »

Nulle part le style de Marion n'est aussi pompeux, disons le mot, aussi ampoulé que dans ce discours. On

ayant esté tué en la bataille de Coutras), mais aussi *seul gouverneur des opinions et volontez de son maistre.* Y auoit-il un ambassadeur qui eust affaire au roy, il fallait auparavant aboucher le sieur d'Espernon, etc. »

(1) C'est le 5e *Plaidoyer* dans l'édition indiquée plus haut. L. Bouchel, en sa *Bibliothèque*, au mot *Admiral*, l'a donné *in extenso*. Ce texte présente des variantes intéressantes au point de vue du style qui est en général plus simple. Ni dans l'édition de Bouchel, ni dans celle des *Plaidoyers* (de MDCIX) que nous avons sous les yeux, rien ne justifie l'Estoile d'avoir écrit : « Le 12 janvier (1588), le duc d'Espernon fut au Parlement reçu admiral... L'aduocat Marion le présenta et *harangua en sa faveur avec magnifiques louanges.* » Ce qu'il y a de plus étrange, c'est la note du commentateur (Le Duchat) attribuant à Marion ce que l'Estoile dit de l'avocat du roi, d'Espeisses. Ce magistrat avait appelé « le roi le saint des saints, disant qu'il méritait d'estre canonisé autant et plus qu'un de ses prédécesseurs rois de France, que nous adorons pour saint. » Le commentateur écrivit sur ce passage : « M. Marion pouvait être bon avocat, mais il était fort mauvais théologien : on sait que, dans l'église catholique, nous *honorons* les saints, mais nous *n'adorons* que Dieu... » Edit. de 1744, La Haye et Paris, in-8°, t. II, p. 87.

sent que l'orateur est mal à l'aise: il ne sait comment aborder son sujet; il en déguise le vide sous le majestueux appareil du langage; il enfle le ton pour dissimuler la gêne qu'il éprouve. Chargé de parler en cette occasion, il ne lui était pas possible de décliner ce misérable honneur. On doit lui savoir gré de ce qu'il n'a pas fait, autant que de ce qu'il a su faire, d'avoir affirmé, avant tout, le droit du Parlement, en louant les anciens rois qui ont introduit « cette forme de réception publique aux principaux offices de leur couronne, » et, mieux encore, d'avoir, sous cet étalage de phrases redondantes et sonores, donné d'excellents conseils et de sévères leçons. En exaltant la grandeur de la charge d'amiral, il disait assez nettement au duc d'Epernon: Mesurez l'étendue des obligations qu'elle vous impose; apprenez les devoirs sacrés que vous allez ici, tout à l'heure, dans cette auguste assemblée, promettre et jurer de remplir.

Maintenant, pourquoi cet éloge du roi, un si brillant éloge d'un si vil monarque? N'oublions pas la date de ce discours: c'était en 1588, au mois de janvier, à la veille des Barricades, et tout près de ces tristes jours où *le valet allait chasser le maître.* N'était-il pas bon alors de défendre la royauté, si indigne que fût son représentant? Henri III abattu,—on ne tarda guère à s'en apercevoir,—tout était remis en question, jusqu'aux lois fondamentales de la monarchie, jusqu'à l'indépendance de la nation. Il fallait donc maintenir avant tout des principes dont la destruction ou l'ébranlement pouvait jeter la France dans la plus affreuse guerre civile et la livrer divisée, désarmée, aux intrigues de l'étranger.

Les mêmes considérations excusent l'acte du Parlement qui prononça la réception du nouvel amiral, et fit tout ce que la loi lui permettait de faire. L'orgueilleux

duc, le seigneur hautain et violent qui plus tard parlait de traiter des hommes tels que Villeroy et du Vair, « comme des chevaux rétifs, » et de « leur donner cent coups d'éperon (1), » fut forcé de se courber sous le joug de la loi, « en faisant profession de foy, selon l'ordonnance. » C'est son avocat, c'est Marion lui-même, cette image vivante de la loi, qui nous a conservé, avec une maligne exactitude, j'imagine, tout le détail de cette cérémonie.

Nous l'avons vu, c'est une audience solennelle, quasi royale : elle se tient dans la grand'chambre, dans la chambre dorée, comme on l'appelle depuis le roi Louis XII, qui l'a fait peindre et décorer « avec un artifice singulier. » Sur de longs siéges « tapissés de fleurs de lys » avec « coussins et oreillers, » sont assis les pairs laïques et les pairs ecclésiastiques, de chaque côté du premier président, au-dessous du trône, couvert, en l'absence du roi, de simples tapisseries fleurdelisées. Toute la Cour est assemblée, tous les présidents, tous les conseillers sous leur pourpre et sous leur hermine, ces insignes royaux (2). A l'appel de son nom, « iceluy duc d'Epernon » s'avance. Le voilà debout, au barreau, sans épée, la tête nue, le fier seigneur. Le premier président lui ordonne de lever la main et l'adjure de dire la vérité. Il lui demande « à haute voix » « si, pour parvenir à

(1) Villeroy. Mémoires d'Estat, édit. d'Amsterdam, MDCCXXV, t. I. — 1re *Apologie*, p. 34-35. — *Satire Ménippée*, édit. indiquée, p. 66, et les notes. — Pour la conduite insolente du duc d'Espernon à l'égard de du Vair, V., outre notre *Etude sur du Vair*, p. 71-72, *Histoire de la Vie du duc d'Espernon*, par Girard (un de ses protégés), p. 291 et suiv. Paris, Augustin Courbé, MDCLV, in-fo.

(2) Pour tout ce qui regarde les audiences solennelles au parlement de Paris, V. La Roche-Flavin, Liv. IV, p. 375 et suiv., où il cite d'Espeisses, *Remontr.* Xe (faite en 1587); Du Luc, *Recueils d'Arrêts*, et Papon qui ne fait que le traduire au titre des *Cours souveraines*, etc.

l'estat et office d'admiral de France, il auoit donné ou fait donner, promis ou espéré de donner par luy ou par autre, directement ou indirectement, or, argent, ou chose équipollente... » Il lui fait promettre ensuite que « bien et loyaument, il exercera cet estat et office, gardera les ordonnances, rendra la iustice au pauvre comme au riche, tiendra la main à l'exécution des arrests de la Cour, et en toutes choses se comportera comme doit et est tenu faire vn bon et notable admiral de France. »

Ce n'est pas tout : la main de la loi, le sceptre de justice n'a pas encore assez pesé sur cette tête superbe. On le fait monter près du barreau, vers les hauts siéges, aux pieds du premier président. Là, il lui faut mettre le genou en terre, et, la main étendue sur un tableau que lui présente le magistrat, « jurer de viure et mourir en la foy et créance de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. » Alors seulement, il lui est permis de s'asseoir sur les fleurs de lis, d'abord au-dessous du barreau, où sa place comme amiral est marquée; mais il est duc et pair, et à ce titre, il a droit aux hauts siéges : il reprend donc son épée de gentilhomme et va prendre son rang parmi ses égaux. L'avocat général d'Espeisses, moins sage et moins habile que Marion, en croyant l'être davantage, avait fait le plus grand éloge du favori pour justifier un choix dont tout le monde s'étonnait, à cette époque même où l'on devait ne s'étonner de rien.

Nous avons dit que Simon Marion dut encore prendre la parole dans une occasion semblable : ce fut la même année, le jeudi 22 décembre 1588. Il proposa en Parlement la vérification « des lettres par lesquelles M. le duc de Génevois et de Nemours estoit faict gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la ville de Lyon et aux pays de Lyonnais, Forest et Beaujoulois. »

Que d'événements s'étaient accomplis depuis le jour où le même avocat faisait agréer au Parlement le choix du duc d'Epernon comme amiral de France ! Quatre mois après cette audience solennelle, où s'étaient affirmés, avec plus d'emphase que de force réelle, la puissance royale et les droits de la plus grande compagnie judiciaire du royaume, l'émeute avait triomphé dans Paris (12 mai) ; le roi, assiégé dans son Louvre, puis abandonné de tout le monde et même de sa mère, s'était cru obligé de fuir secrètement de sa capitale où dominait le duc de Guise qui, au gré des rebelles, tardait trop à jeter le masque. Il avait disgracié son favori, et par cette tardive mesure qui n'avait contenté personne ni remédié à rien, il s'était privé des services d'un homme dont les ennemis du moins étaient les mêmes que les siens ; peut-être aussi n'avait-il voulu que cacher son jeu et ôter tout soupçon à ceux qu'il allait frapper. Il avait convoqué les Etats-Généraux, mais la seconde assemblée de Blois, plus hardie encore que la première, se montrait moins favorable au roi qu'à ses adversaires. Henri III se voyant dès lors plongé, perdu « dans l'abîme que la reine, sa mère, lui avait creusé » (Hesnault), allait essayer d'en sortir par un double assassinat. La mort des Guises était décidée, et peut-être aussi celle de Mayenne, qui parvint à quitter Lyon et à se mettre en sûreté dans la citadelle de Châlons.

Qui croirait que c'est à la veille de ces sanglantes tragédies qu'un frère utérin des Guises et de Mayenne, un fils de cette duchesse de Nemours si ardente en sa haine contre le roi, fut, avec l'agrément de ce même roi (1), investi du gouvernement des provinces les plus voisines

(1) Selon l'Estoile, 24 novembre 1588, ce « gouvernement fut donné au duc de Nemours, à l'instante prière de madame de Nemours, sa mère. »

de la Savoie, dont le duc, proche parent du nouveau titulaire, jetait déjà des regards de convoitise sur la couronne de France? Si Henri III ne s'est pas conduit au hasard ou au gré de ses passions du moment; s'il a eu réellement des vues politiques, il faut avouer qu'elles sont bien difficiles à pénétrer. On ne trouve dans tous ses actes qu'hésitation, faiblesse égoïste et les plus étranges contradictions. Une seule considération peut lui servir d'excuse, c'est que tous ceux qui l'entouraient, — j'entends les plus grands, — ne songeaient aussi qu'à eux-mêmes, ne cherchaient qu'à se faire la meilleure part au milieu de la ruine générale. Tous ces grands seigneurs, tous ces princes se détestaient les uns les autres, et ces sentiments d'inquiète rivalité, le roi voulait sans doute les faire servir à ses intérêts : il oubliait que la haine peut bien faire des conseillers et des instruments de crimes, mais qu'elle ne donnera jamais des serviteurs ni des amis fidèles.

On ne peut expliquer que de cette manière la confiance apparente qu'il témoigna au duc de Nemours, la veille du jour où il allait assassiner ses frères. Certes le rôle du Parlement dut être pénible en cette occasion. Tout au plus lui fut-il possible de considérer ces lettres royales comme une satisfaction donnée par avance au peuple de Paris, si dévoué à la maison de Guise. Cet embarras et celui de l'avocat eussent été plus grands encore s'ils avaient soupçonné les projets du roi, projets si voisins de leur exécution.

Le « plaidoyer » de Marion se ressent, pour parler son langage, « des mauvaises heures » où il fut prononcé. Il est bref, ce plaidoyer, d'une brièveté extraordinaire, quatre ou cinq petites pages. Que faire d'ailleurs, que dire en de pareilles circonstances? Le duc de Nemours a

d'illustres ancêtres qui tous ont rendu des services à la France. Le prince lui-même que recommande l'orateur, « préparé dès sa première enfance à la suite de si beaux exemples, en a déjà donné de si bons effets, que le Roy, juste arbitre de sa valeur et fidélité, l'a voulu gratifier d'vn gouuernement. » Trente-six ans auparavant, Ch. de Thou, encore simple avocat au Parlement, présentant l'amiral Coligny, avait exprimé les mêmes idées, mais avec quelle chaleur! avec quel enthousiasme! Il avait débuté en développant le mot d'Horace, *fortes creantur fortibus*. Mais le temps n'était plus à ces braves mouvements d'éloquence, à ces sublimes bouffées d'espérance et d'orgueil. Marion se tient dans des bornes plus modestes. Avec une gravité qui n'est pas exempte d'inquiétude, l'orateur rappelle au prince ce qu'il doit au roi, dont il vient de recevoir une telle faveur. Honneur immense, pouvoir bien haut, la plus magnanime vertu ne saurait désirer un plus beau champ pour s'y exercer; « autorité vraiment auguste, puisqu'elle tient le lieu de la Royauté mesme, estant le gouuerneur vn rayon luisant de la splendeur du Prince, vn bras de sa puissance et vne image viue de Sa Maiesté. »

Et voilà à peu près tout le discours, tout, du moins, ce qui se rapporte directement au nouveau dignitaire. L'orateur ne fait plus que développer les idées générales auxquelles se rattache cette considération particulière. Avec la respectueuse fermeté d'un représentant de la loi, il donne au prince une grande leçon de noble modestie et d'inébranlable fidélité. Un sujet, si haut qu'il soit placé, ne doit jamais oublier que c'est le roi qui l'a élevé « à ce suprême poinct de iuste honneur.» Cet hommage légitime est même pour lui le seul moyen de grandir encore. Puis un tel bienfait réclame sa récompense,

il faut la vouloir et la pouvoir offrir au bienfaiteur. Autrement, il y a « ingratitude » ou « indigence, » et « l'un et l'autre est indigne d'vn cœur généreux. »

Mais que peut donner un sujet à son roi? Il peut, il doit se donner lui-même. « Ce don, dit éloquemment l'orateur philosophe, il ne le faut pas follement espandre, et en lieu indigne, comme font ceux-là qui, receuans les biens à eux donnez, se donnent eux-mesmes laschement aux biens... » « Ames abjectes qui ne respirent que l'ordure et la boue des choses caduques. » Pour un lieutenant du roi, pour un dépositaire de son autorité souveraine, se donner au roi, c'est « sortir de soy-mesme, » et « se donner tout à sa dignité et à son office. » Tel est « le double deuoir de fidélité et de vigilance que le roi s'est promis du bon naturel et des actions passées de M. le duc de Nemours. »

Vigilance, fidélité; fidélité surtout, voilà l'idée dominante de cette courte et grave harangue, et le mot qui la résume; cri de douleur, dont l'orateur, en considérant la jeunesse du duc de Nemours, fit, au terme de son discours, un cri d'espoir. Et ce ne fut pas sans avoir retrouvé sous cette bienfaisante influence, dans ses souvenirs d'érudit, un sourire de la muse. Il exprima le vœu de voir le nouveau gouverneur « conseruer en heureux repos, souz son obéissance, ces belles prouinces et la ville célèbre

Vbi Rhodanus ingens amne prærapido fluit,
Ararque dubitans quò suos cursus agat,
Tacitus quietis alluit ripas vadis. »

Hélas! se rappelait-il que ces vers qui lui offraient des idées de concorde et de paix entre des forces rivales, sont des vers de Sénèque? Se rappelait-il qu'ils font par-

tie de l'étrange satire composée par ce philosophe sur la mort de Claude, ce César débauché, savant, honnête parfois, parfois cruel aussi, qui ne manqua pas d'excellentes intentions et ne fut guère maître chez lui, qui, en un mot, ressemblait par tant de côtés à Henri de Valois?

Tel est ce discours qui est moins significatif par ce qu'il dit que par ce qu'il laisse entendre. Le duc assistait-il à l'audience où lui furent donnés ces conseils aussi sages qu'inutiles, où furent faites en son nom de si belles promesses? Cela n'est pas probable, quoique ce fût la règle. Autrement, le procès-verbal eût mentionné sa présence, et l'extrait de Marion n'en dit rien.

Quand plus tard l'illustre avocat revit ces pages pour les donner au public avec un choix de ses plaidoyers, en 1594, qu'il dut faire de tristes réflexions! Les événements, après cette audience, s'étaient précipités avec une rapidité effrayante. Le surlendemain, on apprenait à Paris les assassinats de Blois; le roi était maudit, honni par tout le monde, et la Sorbonne rendait un décret qui déliait ses sujets du serment de fidélité; le sanctuaire de la justice était violé, et les magistrats traînés à la Bastille par les factieux. Le roi appela bientôt son Parlement hors de la capitale rebelle (février 1589). Ce duc de Nemours, en qui il avait mis sa confiance avec une naïveté dont on peut s'étonner, ou une subtilité d'intentions où s'accuse un maladroit disciple de Machiavel, avait jeté le masque et montré ce qu'il devait être, un héritier des Guises, en attendant qu'après la mort du roi, il élevât comme tant d'autres ses prétentions jusqu'à la couronne (1). Si, en préparant son recueil, « au coin de son étude le plus solitaire, » Marion fit un retour sur le passé, il éprouva

(1) *Sat. Ménipp.* Edit. citée, et notes de Le Duchat, p. 167.

sans doute, en relisant son discours, une sorte d'amère consolation. Il avait, en ces jours de lâches défaillances et de noires trahisons, fait entendre de sages et loyales paroles ; il avait fait luire, non sans danger, la pure lumière de la vérité ; il avait ajouté une belle page à l'histoire du Parlement de Paris.

NOTICE

SUR

LES RICHARD

JARDINIERS DU PETIT-TRIANON

Par M. J.-A. LE ROI, Membre titulaire.

Tous les ans Versailles voit accourir une foule curieuse d'admirer le jeu des eaux de son Parc. Mais dans cette foule qui donc s'enquiert du nom de Francine, de l'auteur, aujourd'hui oublié, de ces magnifiques effets hydrauliques combinés avec tant d'art? Il en est de même des véritables créateurs du charmant jardin du Petit-Trianon : on jouit de leur ouvrage, on s'inquiète peu de leur nom.

La botanique était une des sciences qui avaient fait partie de l'éducation de Louis XV, et il conserva toute sa vie le goût de la culture en général et particulièrement du jardinage.

Ce prince n'avait pas les goûts de faste et de grandeur de son bisaïeul. Pour se dérober à la représentation nécessaire dans le château de Versailles, il allait fréquemment se réfugier à Trianon. Mais le Trianon de Louis XIV, c'était encore Versailles avec ses grands appartements et

ses jardins réguliers. Ce que Louis XV désirait, c'était une maison bourgeoise, avec des jardins où il pût à son gré se livrer à son amour des plantes. En 1751, Marigny, frère de Mme de Pompadour, devint surintendant des bâtiments du roi. Admis fréquemment dans l'intimité du monarque, il fut à même de connaître ses goûts et résolut de les satisfaire. Il confia le soin de l'exécution à l'architecte *Gabriel*. Gabriel se mit à l'œuvre, présenta son plan à Louis XV, qui l'approuva, et l'on commença vers 1753 les premiers travaux du Petit-Trianon.

Les différents genres de jardins qui devaient entourer le pavillon carré de Louis XV, décoré depuis du nom de Palais du Petit-Trianon, formaient une sorte d'école de jardinage. Jardin français et jardin à l'italienne, jardin anglais et jardin botanique, devaient s'y trouver réunis.

Mais à qui confier le soin d'un pareil jardin? Il fallait pour le soigner et y créer, comme le désirait le roi, une véritable école de botanique, non-seulement un habile praticien, mais encore un savant botaniste. Louis XV eut le bonheur de rencontrer cet homme, et c'est à lui, à son talent, que le jardin de Trianon dut sa réputation européenne. Cet horticulteur distingué fut Claude Richard.

Jacques II, roi d'Angleterre, forcé de chercher un refuge en France par suite de la révolte de ses sujets, était venu habiter le château de Saint-Germain, que Louis XIV lui avait généreusement offert pour résidence. Parmi ses serviteurs se trouvait François Richard, l'un de ses jardiniers. Un des personnages de la cour de Jacques, qui avait suivi le roi dans son exil, grand amateur de fleurs, comme la plupart des riches anglais, acheta une propriété à Saint-Germain. Il s'adressa à François Richard pour avoir un jardinier capable de diriger son jardin; François lui donna son fils Claude.

Claude Richard était doué d'une grande intelligence et d'un rare esprit d'observation. Mis à même, par les goûts de son riche protecteur, de donner un libre cours à ses facultés naturelles, il fit bientôt du jardin confié à ses soins une véritable merveille. A peine connaissait-on alors en France l'usage des serres chaudes; Richard en établit, les perfectionna et y cultiva ces belles et curieuses plantes exotiques que la rigueur de nos climats ne nous permet pas de voir chez nous en pleine terre.

Un événement curieux et rare dans la vie des hommes rendit bientôt Richard propriétaire de toutes ces richesses. Après quelques années de jouissance, le riche amateur, dont malheureusement M. l'abbé Caron, qui raconte ce fait et dont je cite les propres paroles, ne nous a pas conservé le nom (1), « le riche amateur, par un de ces mouvements d'une conscience timorée qui honorent la piété, éprouvant quelques scrupules de consacrer annuellement des sommes considérables à la satisfaction de ses désirs, forme le projet de renoncer à ce luxe qu'il se reprochait. Ne croyant pas avoir assez fait pour l'acquit de sa conscience, s'il n'expie cette passion par quelque grand sacrifice, il se détermine à abandonner sa propriété, et en fait don à Claude Richard qui avait si heureusement secondé ses goûts. » Quel fut l'étonnement de Richard en se voyant tout à coup propriétaire de ce beau jardin! Mais comment soutenir un pareil établissement? Richard n'avait aucune fortune, et cependant il ne pouvait laisser périr ces belles collections qui faisaient l'admiration des amateurs. Il redouble alors d'énergie et de courage, s'impose les plus dures privations, se réfugie, lui et sa famille, dans un coin de ses

(1) Notice sur Ant. Richard, par l'abbé Caron.

serres chaudes, et, comme le dit si bien l'abbé Caron, *fait du foyer de leurs fourneaux le foyer de sa famille.* Le succès vient bientôt couronner ses efforts : tout prospère et se perfectionne sous son habile main, et la renommée proclame ses talents et ses heureux résultats.

A cette époque, un célèbre botaniste, dont le jardin de Versailles devint plus tard une véritable école d'horticulture, Lemonnier, venait d'être appelé à la place de médecin de l'Infirmerie royale de Saint-Germain. Émerveillé des résultats obtenus par Richard, de son intelligence, il s'attache à lui, initie le praticien à tous les détails de la science botanique, lui apprend le latin dont il sut si bien profiter dans sa correspondance avec Linné, et du jardinier intelligent et habile il fait de plus un savant distingué.

La réputation de Richard allait toujours grandissant. Le duc d'Ayen, qui venait de succéder à son père le maréchal de Noailles, dans le gouvernement de Saint-Germain, était au nombre de ses admirateurs. Grand amateur d'horticulture, il parla souvent au roi, dont il connaissait les goûts, des talents de Claude Richard, et lui donna l'envie de le connaître. Louis XV va voir ses cultures, les admire, et lorsqu'enfin il fait son Trianon, c'est à Richard qu'il veut en confier la direction. Mais ce n'était pas chose facile que de faire quitter à Richard le jardin objet de ses soins depuis tant d'années et dont il affectionnait, pour ainsi dire, chaque plante comme son propre enfant. Ce fut une véritable affaire diplomatique. Des conférences eurent lieu entre le roi et le jardinier, et Richard ne céda qu'après avoir fait avec Louis XV un traité dont l'une des principales conditions était que le jardinier ne recevrait d'ordre que du roi.

Bientôt la réputation du jardin de Trianon devint universelle, et avec elle celle de l'habile jardinier. Les plus savants botanistes de l'Europe vinrent visiter Trianon et établirent des correspondances avec Richard. Trianon était alors le lieu où se résumait, en quelque sorte, toute la science botanique de cette époque. L'amour du roi pour toutes les plantes nouvelles, et le zèle de son jardinier pour le satisfaire, y faisaient arriver les produits horticoles de toutes les parties du monde. Trianon était alors un véritable jardin d'acclimatation, et une foule d'arbres et de plantes exotiques qui ornent aujourd'hui nos jardins y prirent d'abord naissance.

Louis XV venait fréquemment à Trianon, se promenant et causant familièrement avec Richard. Il suivait avec intérêt le développement des plantes, écoutait avec curiosité les observations de son jardinier, et aimait surtout à jouir de la vue de ces plantes méridionales si différentes par leur aspect de celles de nos climats. Des serres chaudes, construites sur le modèle de celles que Richard avait fait établir dans son jardin de Saint-Germain, avaient été élevées. Devenues trop petites, il fallut les agrandir. On sait que l'ordre dans les finances brillait peu sous le règne de Louis XV, et l'on manquait d'argent pour achever ce travail. Le roi venait souvent savoir où en étaient les travaux. « Un jour, voyant languir les réparations, dit M. de la Gorse, qui raconte cette anecdote (1), il demanda à Richard la cause de ce retard. Sire, lui répondit celui-ci, M. de Marigny évalue à 90,000 livres ce qui reste encore à faire. Or, comme on ne le paie pas, la suspension des travaux s'en suit tout naturellement. Si cette entreprise me concernait, je me ferais

(1) Souvenir d'un homme de cour.

fort de l'achever moyennant 30,000 livres. — Comment! vous en viendriez à bout avec cette somme? Mais on me vole donc? — En doutez-vous, sire? — En ce cas, Richard, je vous charge expressément de la confection de cet ouvrage. — A merveille, sire, mais l'argent, où est-il? Je n'en ai point, moi. — Quoi, vous en manquez? eh bien, venez me voir demain matin vers les dix heures, je vous en prêterai.

« Richard fut exact à aller chez le roi, qui lui remit les 30,000 livres en lui disant : Oh! çà! mon cher Richard, quand on paiera, vous me rendrez cette somme, n'est-ce pas? — C'est trop juste, sire; je vous le promets. — Les réparations se firent promptement au gré de Louis XV. A quelque temps de là, les fonds de la caisse des bâtiments firent face aux déboursés du premier jardinier, et celui-ci, conformément à sa parole, restitua au roi la somme prêtée. »

Ce trait caractéristique, tout en montrant le désir qu'avait Louis XV de voir élever promptement un abri aux fleurs qu'il aimait, peint bien avec quelle parcimonie, au milieu du désordre financier qui régnait autour de lui, le roi réglait ses dépenses secrètes.

Outre le jardin botanique et les plantes de serres chaudes, Richard peupla Trianon d'arbres exotiques pouvant vivre à l'air libre dans nos climats, et qui font aujourd'hui l'ornement de tous nos jardins et même de nos forêts. Pins, — sapins, — cèdres, cyprès, — peupliers de diverses espèces, — charmes, — tulipiers, — catalpas, — érables, — vernis et sophora du Japon, — acacia-robinia,—chênes d'espèces différentes, etc., venus de toutes sortes de régions, s'y élevaient, s'y pressaient, comme étonnés de se trouver ainsi réunis. Mais Richard ne se contenta pas de les élever, de les soigner, il les ré-

pandit au dehors, et le jardin de Trianon devint la pépinière d'où se propagèrent, dans une partie de la France, tous ces végétaux ainsi accumulés pour les plaisirs du roi.

Aujourd'hui nous jouissons de toutes ces choses, nous les trouvons partout, et grâce au talent et à l'habileté de nos horticulteurs modernes, nous possédons de bien autres richesses. Mais alors en France on n'avait encore guère pratiqué l'introduction des arbres et des fleurs exotiques, et Trianon fut le point de départ d'un mouvement horticole qui a toujours été en s'étendant jusqu'à nos jours. Savants, amateurs et simples jardiniers y accouraient, et, tout en admirant ses belles cultures, recevaient de Richard, de celui que Linné appelait *le plus habile des jardiniers de l'Europe* (1), les instructions que ce savant jardinier se plaisait à donner à tous ceux qu'attirait sa réputation.

Pendant que Claude Richard était tout entier absorbé par les soins qu'il donnait au jardin de Trianon, son fils *Antoine*, qui devait plus tard lui succéder, devenait à son tour un habile botaniste.

Après avoir reçu une bonne éducation littéraire, Antoine suivit les cours du Jardin des Plantes de Paris, et reçut bientôt la mission d'aller herboriser au Mont-d'Or. En 1760, il fut chargé par le gouvernement d'explorer les provinces méridionales de France, la chaîne des Pyrénées, l'Espagne et le Portugal, d'où il passa dans les îles Baléares, qui devinrent pour lui une mine féconde d'observations et de découvertes. Il en rapporta une quantité considérable de plantes jusqu'alors peu connues. « C'est là, dit l'abbé Caron (2), qu'il trouva cette jolie giroflée maritime, qui orne l'humble fenêtre du

(1) Manuscrits de la Bibliothèque de Versailles.
(2) Note déjà citée.

pauvre et le jardin pompeux du riche, ce buis de Mahon, à feuille de laurier, et plusieurs variétés du chêne qui n'avaient pas encore été décrites. C'est d'une de ces îles qu'Antoine Richard eut la constance d'apporter dans sa poche, bien enveloppé de mousse souvent mouillée, un rejeton d'une espèce de chêne, connu sous le nom de chêne de Gibraltar (*Quercus pseudo-suber*), dont l'écorce ressemble à celle du chêne qui donne le liége. » On voit encore à Trianon l'arbre provenant de ce rejeton qu'il s'empressa de planter en arrivant.

A l'occasion de ce voyage aux îles Baléares, Linné écrivit au jeune Richard la lettre suivante, qui montre combien ce grand botaniste appréciait déjà ses talents :

« J'ai lu et relu mille fois avec le plus grand charme votre flore de *Majorque* ou des *îles Baléares*, qui m'a été communiquée par M. Hemquist, et je doute que personne puisse la lire avec plus d'utilité et de profit que moi. Imprimez-la, je vous prie, aussitôt qu'il sera possible, pour que tous les botanistes y trouvent le plaisir qu'elle m'a causé.

« J'ai passé la nuit dernière sans dormir : je l'ai consacrée tout entière à lire votre flore, et elle était passée avant que je n'eusse fini ma lecture. Grand Dieu ! qu'ils sont heureux les habitants de ce pays, d'avoir dans leurs prairies toutes ces fleurs qui font l'ornement de nos jardins, même de nos jardins académiques. »

Puis, après lui avoir demandé quelques graines de plantes, il termine en disant :

« Faites mes compliments les plus empressés à votre

illustre père, et quand vous vous promènerez dans le Jardin-Royal (Trianon), souvenez-vous de moi. »

Upsal, 1770, 16 *février* (1).

Les explorations du jeune botaniste ne devaient pas s'arrêter là. Il parcourut successivement, et non sans dangers, une grande partie du nord de l'Afrique, les îles du Levant, célèbres déjà dans l'histoire de la botanique par les voyages de Tournefort, la plus grande partie de l'Asie-Mineure; puis, à peine de retour en France, il reçut une mission pour aller en Angleterre observer les belles cultures qui faisaient déjà la réputation de cette terre rivale de la France, et y acquérir un grand nombre de graines et de plantes d'arbres et d'arbustes étrangers qui nous manquaient et qui font aujourd'hui l'ornement de nos jardins. Plus tard c'est la Hollande et ses magnifiques fleurs, l'Allemagne, la Suisse, qu'il met à contribution. Partout il recueille ce qu'il trouve de plus curieux et de plus rare. Trianon était toujours le lieu où venaient aboutir toutes ces richesses, et d'où elles allaient se répandre dans tous les jardins de la France.

Il est des hommes qui, véritables pionniers de la science, marchent à la découverte, recueillent et amassent des trésors dont tout le monde profite, et dont un sort malheureux semble devoir seuls les priver.

C'est ce qui est arrivé à Antoine Richard.

De retour de ses voyages, il fut associé et succéda à son vieux père dans la direction des jardins de Trianon. Il était heureux de vivre au milieu de *ce sanctuaire consacré par son père et par lui à la plus aimable des*

(1) Correspondance inédite de Linné. Manuscrit de la Bibliothèque de Versailles.

sciences (1). Mais, hélas ! tout allait changer autour de lui.

Louis XV, qui avait créé Trianon pour satisfaire sa passion des fleurs, venait de mourir. Son petit-fils qui lui succédait n'avait aucun de ses goûts. La jeune reine Marie-Antoinette aimait beaucoup plus le plaisir que la science. Amenée fréquemment à Trianon par Louis XV, elle se plaisait surtout à jouir des charmes du jardin anglais. Elle demanda et obtint de Louis XVI d'en faire sa maison de plaisance. Alors le Jardin botanique, auquel la belle classification de Bernard de Jussieu avait fait une réputation européenne, et que les plus illustres savants avaient enrichi de leurs dons, disparut pour faire place à un nouveau jardin élevé à grands frais.

L'architecte *Mique*, que Marie Leckzinska avait amené de Lorraine, auquel elle avait confié la construction du couvent des Ursulines de l'avenue de Saint-Cloud, aujourd'hui le Lycée, et qui était alors le premier architecte du roi, fut chargé par la reine de dessiner ce jardin, et celui à qui l'on confia l'exécution de ce nouveau plan fut Antoine Richard.

Obligé de détruire ce que son père et lui-même avaient fait avec tant de peine, Antoine, qui avait tant vu, tant observé, et dont le goût s'était formé sur les plus beaux modèles présentés par la nature, sut employer avec beaucoup d'art les richesses que renfermait le Jardin botanique, et, tout en faisant ces plantations si agréables, ces groupements d'arbres si harmonieux, il sut conserver les magnifiques spécimens qui font encore actuellement l'ornement de ce beau jardin (2).

(1) Notice citée de l'abbé Caron.

(2) Les arbres plantés par Antoine Richard ont pris dans le jardin de Trianon des développements remarquables. M. Charpentier, l'habile jardinier actuel, a eu le soin de les indiquer par des étiquettes qui donnent leurs noms botaniques.

Le jardin anglais primitif prit alors un grand accroissement. Outre le Jardin botanique que l'on transforma, Mique y ajouta les prairies dans lesquelles Louis XV faisait ses essais de culture, et dont il défricha lui-même une portion avec une charrue, construite par son ordre, que l'on conserva dans le palais de Trianon pendant tout le règne de Louis XVI. Dans cette partie on pratiqua des ravins, dont l'eau, formant des espèces de cascades, vint aboutir à un étang d'une assez grande étendue. Une vacherie suisse, une laiterie et un hameau, composé de sept ou huit maisons toutes variées de forme, de grandeur, de construction, d'ameublement, et entourées de petits jardins plantés comme à la campagne, entourèrent l'étang. C'est là que la malheureuse reine, ne rêvant alors que fêtes et plaisirs, venait entourée de ses dames, chacune en paysanne, et costumée suivant le rôle qu'elle devait remplir, passer des journées entières, loin de l'étiquette et du tumulte de la Cour, et donner des fêtes charmantes, dont l'aimable et gracieux *sans-façon* lui fut si amèrement reproché, et dont la calomnie s'empara pour ajouter plus tard, au supplice d'une mort imméritée, les reproches les plus cruels sur ses sentiments et d'épouse et de mère.

Hélas! la malheureuse princesse pour qui l'on venait de créer ce délicieux jardin, ne put en jouir bien longtemps. La révolution avançait à grand pas, et bientôt rois et reines étaient forcés d'abandonner Versailles. Un seul homme restait au milieu de toutes ces richesses végétales, les admirant, et tellement absorbé par les soins à leur donner, qu'il s'apercevait à peine des grands changements qui s'opéraient autour de lui : c'était Antoine Richard. Mais quelles ne furent pas sa surprise et ses alarmes, lorsqu'il apprit que les hommes qui s'étaient

emparés du pouvoir et qui gouvernaient, ou plutôt qui tenaient la France sous le joug de la terreur, venaient de décider la destruction et la vente de Trianon ! Le représentant Delacroix était alors commissaire de la Convention à Versailles. Richard s'adressa directement à lui, lui démontra le peu de profit qu'on retirerait de cette vente et la perte irréparable pour la nation de la destruction de tous ces types végétaux. Il fit un mémoire où toutes ces raisons étaient détaillées avec force, et il obtint le retrait de l'ordre de vente. Mais si Trianon n'est point abattu, on veut au moins en tirer parti. On le loue à un entrepreneur de fêtes publiques, et tout le *demi-monde* de cette époque vient se donner rendez-vous dans les jardins de Marie-Antoinette.

Richard avait sauvé Trianon, mais il perdit sa place. Obligé de quitter ce beau jardin, objet de toute son affection, il accourut au Potager, menacé aussi d'être vendu. Il s'y établit, y apporta les plantes qu'il put tirer de Trianon, et y créa, aidé des premiers membres de la Société d'Agriculture de Versailles, ce Jardin botanique de l'école centrale qu'il sauva aussi de la vente.

Non-seulement Trianon et le Potager venaient d'être menacés de destruction, mais le Parc lui-même devait subir le même sort, et le représentant Delacroix, passant un jour sur la terrasse du château, avait prononcé ces terribles paroles : *Il faut que la charrue passe ici* (1). Antoine Richard fut encore l'un des citoyens qui mirent le plus de zèle à faire avorter ce projet. Il écrit, fait des mémoires qu'il adresse à Delacroix et à la Convention, et pendant que l'Assemblée délibère, il propose, tout en conservant le Parc tel qu'il est, de le transformer en jardin de rapport, en cultivant les parterres en légumes et

(1) Voir *Histoire de Versailles*, par J.-A. Le Roi.

les entourant d'arbres fruitiers ; puis, joignant l'exemple au projet, il s'empresse de planter des pommes de terre et quelques arbres fruitiers dans les deux parterres de Latone, les plus exposés aux regards. Ce plan sourit sans doute aux membres de la Convention chargés de prononcer sur la pétition des habitants de Versailles qui demandaient la conservation du Château et du Parc; l'ordre de destruction fut retiré et le Parc sauvé.

Tant de services rendus par Antoine Richard auraient dû lui assurer un sort au retour de l'ordre. Mais, cruel effet des révolutions ! l'homme de mérite qui fit tant pour la science botanique, le praticien distingué auquel on doit un des plus beaux jardins de France, le citoyen courageux qui mit tout son zèle à sauver de la destruction ces beaux jardins qui font la gloire de notre pays, ignoré d'un gouvernement qui avait tant à reconstruire, perdit, lorsque le Potager fut rendu à sa destination primitive, la modeste place de directeur du Jardin botanique, et mourut peu de temps après dans la plus profonde misère !

Aujourd'hui les jardins de Versailles, de Trianon et du Potager, confiés à des mains habiles et savantes, sont revenus à leur splendeur première ; ils font l'ornement et la gloire de notre cité. Nous en jouissons chaque jour; nous les montrons avec orgueil aux étrangers nombreux que leur réputation nous attire. Eh bien ! au milieu des noms célèbres des créateurs de ces jardins, accompagnons d'un souvenir particulier et reconnaissant celui du savant et malheureux jardinier qui non-seulement a tout fait pour l'embellissement de l'un d'eux, mais qui, par son dévouement et son énergie, a eu une si grande part dans leur conservation, et rappelons-nous le nom d'Antoine Richard.

ÉTUDE SUR FÉNELON

Par M. D. ORDINAIRE, Membre titulaire.

L'enfance de Fénelon (1) s'écoula, jusqu'à l'âge de douze ans, heureuse et libre, dans un château du Périgord, au milieu de la nature et des livres. Nulle gêne, nulle contrainte n'assombrirent ses premières années. Guidé par les siens plutôt que régenté, passant à son gré de la récréation à l'étude, comme on passe d'un plaisir à un autre plaisir, il ne connut du travail que ce qu'il a d'aimable et d'attrayant.

Education féconde et dangereuse, capable de tremper les caractères énergiques, mais aussi d'énerver les âmes molles. C'est ainsi qu'avait été élevé avant lui Montaigne ; c'est ainsi que le fut plus tard Lamennais, ce génie étrange auquel il est impossible de ne pas songer quand on parle de Fénelon.

(1) Né en 1651, au château de Fénelon en Périgord, de l'ancienne famille des Salignac de la Mothe.

Si nous comparons ces débuts de notre auteur avec ceux de Bossuet, quelle différence et comme les traits des deux illustres rivaux se peignent déjà dans leur éducation et leurs tendances opposées ! Bossuet est élevé chez les jésuites de Dijon, dans la règle et dans la discipline. Il en accepte le joug avec une douceur et une docilité qui lui attirent l'estime de ses maîtres et les railleries de ses égaux. Esprit lent et laborieux, il trace paisiblement son sillon, et ses camarades, jouant sur son nom, le comparent à un bœuf de labour (1). La précoce gravité de son caractère le porte de préférence vers les livres saints. On le trouve, une fois, après une lecture de la Bible, dans une sorte d'extase, dont il se réveille le visage baigné de larmes.

Fénelon, imagination plus vive, cœur plus ouvert, va d'instinct aux poètes de l'antiquité. Son âme tendre, exaltée par la douce ivresse de la solitude, s'enthousiasme à la lecture de Virgile. Il lit et relit les *Géorgiques*, sans autre commentaire que le spectacle des champs ; et quel maître lui en aurait fourni un plus éloquent ? La mélancolie de Térence le ravit. Il sait par cœur les *Elégiaques ;* Tibulle, Properce, Catulle même font ses délices, Catulle dont les obscénités révoltent sa délicatesse, mais dont le tour simple et les grâces négligées l'attirent par je ne sais quelle affinité secrète. Les Grecs surtout l'enchantent : la noble gravité de Sophocle, la sublime simplicité d'Homère font couler dans son esprit, avec l'harmonie du rhythme, ce goût pour l'éloquence familière qui fait l'originalité de son génie et le charme de ses écrits.

Vous voyez déjà par ce contraste combien sont tranchées les nuances qui distinguent ces deux génies : Fé-

(2) Bos-Suetus.

nelon, doux, insinuant, effleurant les cimes avec le murmure de l'abeille ; Bossuet, impétueux, hardi, planant d'un vol d'aigle dans la région des orages ; Fénelon, cœur plus humain, plus passionné ; Bossuet, jugement plus sûr, raison plus ferme ; Fénelon apportant dans la politique des velléités d'opposition et dans la religion une pointe d'hérésie ; Bossuet, ennemi de toute utopie, inflexible défenseur de l'autorité royale et de l'orthodoxie.

Fénelon avait quinze ans quand on l'envoya terminer ses études à Paris. C'était alors la mode de prêcher dans les salons, comme c'est aujourd'hui celle d'y donner des concerts. Il prêcha donc, et avec tant d'éclat que son oncle, plus soucieux de son salut que de sa gloire mondaine (ces oncles sont rares de nos jours), craignit pour lui l'enivrement du succès et le fit entrer au séminaire de Saint-Sulpice. C'est dans cette maison qu'il se lia avec les jésuites d'une amitié formée d'abord par la sympathie, resserrée plus tard par l'intérêt.

C'est aussi vers cette époque qu'il éprouva les premiers accès de cette fièvre mystique, si fréquente chez les jeunes prêtres, en qui l'expérience amère des hommes et des choses n'a pas encore amorti les généreuses ardeurs. Enflammé du zèle de l'apostolat, il voulut d'abord aller en mission au Canada. Puis, détourné de ce projet par les supplications de ses parents qui craignaient pour sa santé délicate les fatigues d'une telle entreprise, il tourna ses aspirations vers le Levant.

Fouler ce sol de la Grèce, doublement sacré, doublement illustre ; y rencontrer à chaque pas des souvenirs sacrés et profanes ; visiter les lieux où Saint-Paul avait prêché, où Socrate avait erré, conversant avec ses disciples ; admirer comme artiste les ruines du Parthénon,

et s'attendrir comme apôtre sur les souvenirs de l'église de Corinthe, quel horizon pour une âme comme la sienne, nourrie de la parole de l'évangile et de la poésie de l'antiquité!

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que, dans ce rêve de la jeunesse, Fénelon se révèle déjà sous ses deux faces : chrétien de cœur et païen d'imagination; partisan des utopies sociales de Platon et des mystiques folies du quiétisme; auteur du *Télémaque* et modèle des prélats.

La mission d'Orient eut le sort de celle du Canada, et heureusement pour les lettres, Fénelon put satisfaire, sans quitter la France, sa passion pour la propagande. Il fut chargé, en 1678, par l'archevêque de Paris, de l'instruction des *nouvelles converties*. On appelait ainsi un couvent où étaient catéchisées les jeunes protestantes arrachées à leurs parents par le despotisme de Louis XIV. C'est pour elles qu'il composa le traité de l'*Education des Filles*, essai charmant, d'une touche légère et délicate, digne du sujet, et plein de vues libérales, bien éloignées du pieux rigorisme qu'affectent aujourd'hui sur cette question quelques âmes trop zélées.

Le succès mérité de cet ouvrage lui valut l'amitié des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, amitié précieuse dont les suites furent si importantes qu'il est nécessaire de dire deux mots de ces personnages (1). Ils jouissaient auprès du roi, d'une influence d'autant plus grande et plus enviée qu'elle affectait de se cacher sous l'ombre

(1) Lire dans les *Mémoires* de Saint-Simon tout ce qui concerne Fénelon. Il l'admire sincèrement, mais on sent, à quelques insinuations et à quelques réticences, qu'il ne lui pardonne pas son attachement pour les Jésuites.

de la piété et du détachement. Leur vertu était trop bien établie pour être suspecte d'ambition, et trop traitable pour nuire à leur avancement. Leur dévotion ardente et mystique, mais tolérante, ne choquait personne, et leur modestie était un rare exemple à la cour. Modestie singulière pourtant, et soumise à de grandes épreuves. Ainsi Beauvilliers fut nommé chef du conseil des finances, malgré lui ; gouverneur du duc de Bourgogne, malgré lui. Malgré lui, Chevreuse accepta le gouvernement de Guienne ; il fut appelé par le roi dans le conseil des ministres, malgré lui. Jamais hommes plus modestes ne furent plus honorés et plus puissants malgré eux. « M^me^ de Maintenon dînait une ou deux fois par semaine chez eux, elle cinquième entre les deux sœurs et les deux frères, avec la sonnette sur la table pour n'avoir point de valets autour d'eux, et pour causer sans contrainte. Ce mystère mettait toute la cour à leurs pieds. » (Saint-Simon).

Vers 1689, Fénelon revenait d'une mission dans le Poitou, où il avait converti nombre de protestants, *sans le secours des dragons*. Le succès de cette prédication fut tel que M^me^ de Maintenon voulut voir le jeune missionnaire. Chevreuse le présenta ; il plut infiniment, et, comme dit Saint-Simon, *sa spiritualité l'enchanta*. On cherchait alors un précepteur pour le jeune duc de Bourgogne. Les jésuites aidant, le précepteur fut tout trouvé.

C'était un terrible caractère que le Dauphin, petit-fils de Louis XIV, sombre, irascible, farouche ; un tyran en herbe. Fénelon le dompta par son inflexible douceur. Car il ne faut pas s'y tromper : sous l'onction du prêtre, sous la grâce insinuante du grand seigneur, il y avait chez lui une énergie peu commune. A lui plus

qu'à personne on pouvait appliquer le proverbe : une main de fer sous un gant de velours. Il charma son élève par son éloquence, le gagna par ses grandes manières, l'enveloppa, le maîtrisa, s'en fit un ami, plus qu'un ami, un admirateur passionné, une ouaille docile.

Représentez-vous dans ce poste brillant et délicat un jeune prêtre, plus gentilhomme encore que prêtre, éloquent, habile, insinuant, ou plutôt relisez l'admirable portrait que nous a laissé de lui Saint-Simon : « Ce prélat était un grand homme, maigre, bien fait, pâle, etc. »

Avec toutes ces qualités, Fénelon ne réussit pas à la cour. L'œil perçant du monarque démêla sous ses dehors séduisants des idées d'indépendance qui lui déplurent. Dans l'élégant précepteur il devina un mécontent, un utopiste, ou, comme disait Napoléon Ier, un idéologue. Jamais il n'aima Fénelon, et Fénelon de son côté n'aima jamais le roi. C'est qu'il n'avait pas, comme Bossuet, comme Boileau, comme Racine, vu l'aurore du grand règne. Il n'avait pas vu le roi jeune, beau, irrésistible et tel

> ... Qu'en quelque rang que le sort l'eût fait naître,
> Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.

Il n'avait pas vu les carrousels, les fêtes, les devises galantes, les amours poétiques, la conquête prestigieuse de la Franche-Comté et de la Flandre, et la France heureuse dans les beaux jours de l'administration de Colbert. Quand il entra en scène, l'ère des succès était close ; celle des revers commençait. Les despotes sont condamnés à être toujours heureux : c'est leur châtiment. Ce qui frappa l'esprit de Fénélon, ce fut le côté ténébreux du règne : la France appauvrie, la misère dans les

campagnes, les impôts exorbitants, les grands hommes disparus ou disgraciés, notre gloire militaire anéantie, l'hypocrisie régnant à la cour et attristant la nation. Il résuma les sentiments que ce spectacle éveillait en lui par ce mot un peu dur qui lui échappa dans une conversation avec Mme de Maintenon : « Louis XIV n'a aucune idée de ses devoirs de roi. »

Le roi crut faire beaucoup pour le précepteur de son petit-fils en lui donnant le siége de Cambrai, et cette faveur fut un coup de foudre pour lui. C'est Paris qu'il espérait, et que son troupeau espérait pour lui. Le Dauphin fut consterné ainsi que les Chevreuse et les Beauvilliers, et la comtesse de Guiche, et toute la petite église.

Ce fut peu de temps après cet exil de Cambrai qu'éclatèrent les affaires du *quiétisme*, premier degré de la chute et des disgrâces de Fénelon. Le quiétisme est une erreur aussi ancienne que l'Eglise. Il tient à une certaine exaltation du sentiment religieux, à une disposition à la rêverie et à l'extase, qu'on appelle le mysticisme. Elle était mystique et quiétiste, cette femme qui courait dans les rues d'Alexandrie, les pieds nus, la tête échevelée, une torche dans une main, une aiguière dans l'autre, et qui criait : « Je veux brûler le ciel avec cette torche, je veux éteindre l'enfer avec cette eau, afin que l'homme n'aime son Dieu que pour lui-même. » Elle était mystique aussi sainte Thérèse, celle qui disait des démons : « Qu'ils sont malheureux ! ils n'aiment pas. »

Celui qui formula le premier cette tendance et la réduisit en corps de doctrine, fut Michel Molinos, un espagnol qui vivait au XVIIe siècle. Ne voulant pas empiéter sur le domaine de la théologie qui ne m'est pas familier et où peu de personnes me suivraient volontiers, je me

contenterai de rappeler que le quiétisme est l'union parfaite de l'âme en Dieu, l'anéantissement complet de notre âme au sein de ses perfections. Quand, par la contemplation des beautés divines, vous êtes arrivé à l'état d'extase et de ravissement qui constitue la perfection absolue, vous n'avez plus à vous préoccuper de vos actes, ils deviennent indifférents ; quoi que vous fassiez, vous pouvez vivre dans un repos complet : l'amour couvre et justifie tout.

Une dame française, veuve et jeune encore, Mme Guyon s'éprit de ces doctrines. Elle vit Fénelon, les lui fit partager, et, comme dit Saint-Simon, *leur sublime s'amalgama*. Certes, pour le commun des hommes, de pareils principes peuvent devenir dangereux. Si le vulgaire était convaincu qu'il suffit d'exalter son âme, et qu'on peut ensuite laisser aller sans scrupule son corps à la dérive, on verrait sortir de cette opinion de belles conséquences. Mais le quiétisme, avec ses entraînements, n'en est pas moins la religion des âmes tendres. Il était celle de Fénelon. Son imagination pencha de tout temps vers les idées mystiques. Dans son traité de l'*Éducation des filles*, il veut qu'on présente aux enfants les côtés aimables de la religion et qu'on leur en épargne les menaces et les terreurs. Lui-même n'est jamais plus éloquent que quand il nous dépeint, non pas comme Pascal l'horreur du jugement dernier, ni comme Bossuet la misère et le néant de l'homme, mais la bonté infinie de Dieu, la joie de l'âme qui le possède, et les torrents de délices dont la possession pleine et entière de la vérité inondera les élus (1).

(1) Voir dans le *Télémaque* la peinture admirable qu'il fait de la vie des bienheureux dans les Champs-Elysées. Cette page est, à mon sens, une des plus belles de notre langue.

Fénelon, devenu l'ami et presque le disciple de Mme Guyon, la présenta à la toute-puissante favorite, Mme de Maintenon, qui en fut enchantée. Car cette femme, quoique assez extravagante, était belle diseuse, et s'exprimait avec une fougue d'éloquence qui entraînait. Elle plut donc, et Mme de Maintenon crut bien faire en l'introduisant dans le pensionnat de demoiselles qu'elle venait de fonder à Saint-Cyr. Elle jugea sans doute qu'une personne aussi confite en spiritualité ne pourrait qu'édifier ses jeunes brebis et les perfectionner dans la vie dévote. La Guyon les édifia si bien qu'en peu de temps elle fit de Saint-Cyr un nid de petites quiétistes. Mais l'évêque de Chartres, Godet, visitant un jour la sainte maison, fut surpris et un peu scandalisé du jargon de spiritualité qu'on y parlait, et qu'il était moins que personne capable d'entendre et de goûter. Il communique son étonnement à Mme de Maintenon. Celle-ci, fort surprise à son tour, interroge Fénelon qui se trouble et justifie ainsi les griefs de Monsieur de Chartres. Grand éclat, on chasse de Saint-Cyr la convertisseuse. Cachée à Paris, elle prêche en secret et endoctrine un troupeau de fidèles dont elle est la directrice et la mère. On lui intime l'ordre d'aller vivre en province, mais la rage de dogmatiser l'emporte. Elle obéit, sort ostensiblement de la ville, y rentre en secret, se cache dans une maison de la rue Saint-Antoine, où elle catéchise et convertit de plus belle. On découvre sa retraite, on l'arrête et on la jette à Vincennes.

C'est alors que Bossuet entre en lice. Ce sévère prélat, ennemi de ces subtilités mystiques et de ces raffinements d'amour divin, exige que Fénelon condamne lui-même les erreurs d'une femme dont il a été l'ami. Celui-ci se

refuse à cet acte de trahison, et publie, pour mettre les gens du monde de son côté, son fameux livre des *Maximes des saints* qui est l'exposition des doctrines du quiétisme, mais avec quelques atténuations et quelques adoucissements commandés par la prudence. Jugez du bruit que fit cet ouvrage à une époque où les disputes religieuses passionnaient la société autant que les questions politiques nous agitent aujourd'hui. Bossuet, en pleine cour, dénonce à Louis XIV l'hérésie de son confrère, de celui qui avait été son ami, son disciple; il se jette aux pieds du roi, et le supplie de sauver l'Eglise par un coup de rigueur. Déjà trop disposé aux mesures sévères contre le précepteur de son petit-fils, le maître envoie à Fénelon l'ordre de quitter sa cour et de se retirer dans son diocèse. Cette sentence d'exil est pour le prélat comme un arrêt de mort. M^me^ de Maintenon, plus dévouée à sa faveur qu'à ses favoris, l'abandonne; les autres évêques, dominés par l'ascendant de Bossuet, se taisent ou le condamnent; ses amis sont consternés, la petite Eglise en larmes, et le duc de Bourgogne désespéré.

Et comme si tous les malheurs devaient frapper à la fois ce noble cœur et mettre sa constance à l'épreuve, dans le temps même où il était encore étourdi de cette disgrâce, un incendie se déclare dans son palais de Cambrai, et consume sa bibliothèque, ses notes et ses manuscrits. Cette perte ne lui arrache que ce mot admirable : « Il vaut mieux que le feu ait pris à ma maison qu'à la chaumière d'un pauvre laboureur. »

Cependant Fénelon, poursuivi jusque dans son diocèse par les censures de Bossuet, qui voulait lui arracher une rétractation, en avait appelé à la cour de Rome. Le roi, toujours irrité, exigeait une condamnation; le pape,

fidèle à la politique du Vatican, cherchait à temporiser. Chose étrange, les doctrines des *Maximes des saints* semblaient plus innocentes à Rome qu'à Paris. Il paraissait dur de froudroyer un si grand homme, un prélat si vertueux, une des gloires de l'Église, pour quelques rêveries mystiques. Et puis les jésuites, ses amis, tout-puissants auprès du pape, plaidaient chaudement sa cause. Mais le roi devint pressant, menaçant même : Rome dut céder à regret. En 1699, parut le bref qui condamnait les *Maximes des saints*, comme un livre entaché d'hérésie.

Devant cet arrêt Fénelon s'inclina. Il réunit les fidèles, et du haut de la chaire, lut la sentence qui le frappait, rétracta ses erreurs et défendit à ses ouailles la lecture de l'ouvrage interdit. Ce grand acte de sacrifice, d'humilité, d'abnégation chrétienne souleva dans toute l'Europe un cri d'admiration. Bossuet seul n'en fut pas touché. Son inflexibilité, je ne dirai pas sa rancune (un sentiment si bas ne pouvait trouver place dans une âme si grande), son inflexibilité survécut à la chute de son rival. Où les autres ne voyaient qu'une héroïque soumission, il déclara qu'il ne voyait, lui, que beaucoup de *faste* et *d'ambiguïté*. Il faut bien le dire, il n'y a pas d'homme complétement grand. Dans le métal dont la nature a fait les plus belles âmes, elle a mis de l'alliage; elle a bien fait. Ce sont les faiblesses des grands qui nous consolent d'être petits. Bossuet donc apporta dans cette lutte, non-seulement l'ardeur d'un apôtre convaincu, mais la vivacité et quelquefois l'emportement d'un rival. Dans sa *Relation du quiétisme*, il essaya de faire rejaillir sur Fénelon une part du ridicule qu'il versait à pleines mains sur M^me^ Guyon. Son neveu, l'abbé Bossuet, alla plus loin : il tenta de rendre suspects les

rapports de cette dame et de son illustre ami : ignoble insinuation, à laquelle Fénelon répondit avec une indignation éloquente qui écrasa l'impudent. Certes je ne veux pas rendre le grand évêque de Meaux responsable des incartades de son neveu ; mais il faut reconnaître qu'il dépassa plus d'une fois les limites de la modération, qu'il poussa trop son antagoniste, qu'il lui fit trop sentir sa victoire, et qu'enfin il eut tort d'avoir trop raison.

Mais un nouveau malheur attendait Fénelon : malheur qui acheva sa disgrâce et rendit sa perte irréparable. Il avait fait en secret, pour l'éducation du duc de Bourgogne, ce traité de l'éducation des rois, qui est aujourd'hui classique et populaire, et qu'on appelle le *Télémaque*. Aucun ouvrage ne nous paraît plus innocent ; aucun n'était alors plus dangereux. C'était un livre d'opposition, plein de traits vigoureux contre la manie des conquêtes, le goût des dépenses et des bâtiments, l'abus des pensions, le favoritisme, l'exagération des impôts, tous les vices du caractère et de l'administration de Louis XIV. L'indiscrétion d'un secrétaire en répandit et en multiplia les manuscrits. Le *Télemaque* fut publié en Hollande. Les protestants, réfugiés dans ce pays, envenimèrent toutes les pages du livre par des notes perfides et des allusions malignes. On reconnut Louis XIV dans Idoménée, ce prince faible, incapable, adonné aux plaisirs et livré à ses ministres ; on reconnut Louvois dans Protésilas, et M^me^ de Maintenon dans la vieille Astarbé. Les dragonnades, les persécutions, les abus de pouvoir, tout ce que le despotisme du roi avait d'odieux fut signalé, noté, flétri par les commentateurs. Ce scandale immense combla de joie les ennemis de l'auteur, atterra ses partisans et changea son éloignement passager en un exil perpétuel.

On a appelé ce livre un poème épique, et c'est un grand tort qu'on lui a fait. Comme poème, en effet, le *Télémaque* n'a aucune valeur; il ressemble à toutes les épopées classiques qu'on a faites avant Fénelon, et à toutes celles que feront après lui les imitateurs de l'antiquité. Le procédé de fabrication de ces grandes machines poétiques est bien connu. Cela commence par une invocation, après laquelle vient un naufrage. Au naufrage succède un récit. Le prince raconte ses malheurs à la princesse qui est attendrie : il la quitte au moment où elle devient amoureuse de lui, et la princesse est furieuse naturellement. Puis viennent d'autres naufrages, des combats, des enchantements, des songes, une descente aux Enfers ou une ascension en Paradis, selon le goût de l'auteur; enfin, de nouveaux combats, terminés par le mariage du héros avec une jeune personne de bonne famille. Vous trouverez tout cela délayé en belle prose dans le *Télémaque*. Aussi, je le répète, n'est-ce pas comme conception épique que ce livre est original, c'est comme ouvrage politique, comme exposé des données de l'auteur sur le gouvernement. C'est donc à ce point de vue que je vais l'examiner, parce qu'après avoir étudié dans Fénelon le rénovateur religieux, il nous reste à connaître le réformateur politique, pour avoir de lui une idée complète.

Quelques personnes pensent que le socialisme est un ogre au maillot qui a fait ses dents de lait en 1848. C'est une erreur, car le socialisme est aussi vieux que le monde. Partout et toujours il s'est trouvé des rêveurs, la plupart fous de génie, qui, affligés des misères sociales dont ils étaient témoins, ont conçu l'idéal d'un monde imaginaire où l'homme serait parfaitement heureux; et cet idéal a toujours été le communisme, c'est-à-dire

l'égalité des conditions et des fortunes. Fénelon est un socialiste à la manière de Lycurgue, de Platon, de Hobbes, de Rousseau, de Saint-Simon, de Fourier, et, si j'ose le dire, de Cabet. Il part de cette idée, bien française malheureusement, que l'État est un père de famille chargé de la tutelle des citoyens qui sont de grands enfants qu'il faut tenir en lisière et tyranniser paternellement, pour leur bonheur. Il suppose qu'un roi grec, Idoménée, vient de fonder en Italie une ville appelée Salente. Mentor, la Sagesse incarnée sous les traits d'un vieillard, lui trace le plan d'une constitution dont je me contenterai de citer, sans commentaires, les traits principaux :

Défense aux commerçants de s'engager dans des entreprises qui dépassent leurs ressources, et de se ruiner sans l'autorisation du gouvernement. — Défense d'importer à Salente des marchandises de luxe. — A cela près liberté pleine et entière du commerce. — Les Salentins n'exerceront que les métiers utiles : les arts d'agrément leur seront interdits. — La musique et la peinture ne seront tolérées que pour les temples. — Ne s'y adonneront que les jeunes gens reconnus capables par l'Etat, qui leur délivrera un certificat de génie. — Toutes les maisons de la ville seront construites sur le même modèle. — Des lois somptuaires règleront la forme des meubles, la coupe et la couleur des habits, le nombre des repas, la qualité des mets. — Le vin sera réservé pour les malades. — La société sera divisée en sept classes distinguées, non-seulement par la naissance et le rang, mais encore par le costume. — Ceux de la première auront au doigt un anneau d'or, et au cou une médaille d'or avec le portrait du roi ; ils seront vêtus de blanc avec une frange d'or. — Ceux de la seconde se-

ront vêtus de bleu ; ils porteront une frange d'argent avec l'anneau ; point de médaille.

Je vous fais grâce des autres couleurs qui descendent du vert jusqu'au jaune et blanc, en passant par le jaune aurore et par le gris de lin. Mais avouez que si un législateur rêvait un pareil plan de réforme, et avait sous ses ordres trois cent mille hommes pour le faire exécuter, mieux vaudrait prendre son passeport et aller vivre chez les Peaux-Rouges que de se résigner à un pareil bonheur.

Je sais bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre ces règlements du sage Mentor. Le *Télémaque* n'est pas le programme politique de Fénelon : c'est son idéal, son rêve, son utopie, sa république de Platon. Jamais l'habile prélat, devenu ministre, n'aurait songé à faire de la France une Salente. Méfions-nous toutefois des rêveurs. Dans ces chimères il y a une erreur générale qu'il importe de signaler : c'est le principe fatal du despotisme de l'État et de son immixtion continuelle dans tous les rapports civils et même dans les détails de la vie des citoyens. C'est l'erreur de Rousseau dans son *Contrat social ;* c'est celle de tous nos socialistes et réformateurs. A la place d'Idoménée, mettez la souveraineté absolue du peuple, vous avez la Convention ; à la place de la Convention, mettez le pouvoir d'un seul ou celui d'une majorité, vous avez tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution jusqu'à nos jours ; c'est-à-dire un système administratif qui enveloppe toutes les volontés, tous les intérêts, toutes les existences, et dont tous nos efforts pour nous en dégager ne font que resserrer les mailles invincibles.

A côté des utopies, il y a dans le *Télémaque* une foule de vues justes et de grandes et de nobles pensées, où on reconnaît l'esprit de Fénelon et son cœur. Ce livre, à

toutes les pages, respire l'amour de l'humanité, l'horreur de l'injustice et de l'oppression. C'est par là qu'il est moderne et qu'il nous séduit; mais c'est aussi par là qu'il déplut à Louis XIV et abîma son auteur dans une disgrâce irréparable.

Un instant meurtri de sa chute, il se consola bientôt en se livrant tout entier à ses devoirs pastoraux. Sur la simplicité élégante de ses mœurs, sur sa régularité, sur son activité au travail, sur sa charité, sur son abnégation, Saint-Simon, d'ordinaire si peu indulgent, ne tarit pas en éloges. On doute, en le lisant, que même aux temps de l'Église primitive, l'Évangile ait inspiré des vertus plus pures et des dévouements plus austères.

Voilà où Fénelon est vraiment grand, vraiment sublime. Je l'aime mieux catéchisant les petits enfants, lui, le grand esprit, ou visitant les malades dans les hôpitaux, ou protégeant les jansénistes qu'il n'aimait pas, ou ramenant, comme le veut la légende, à une pauvre femme sa vache égarée; je l'aime mieux, dis-je, dans l'exercice de ces humbles fonctions que précepteur d'un Dauphin, favori de la Maintenon, et tenant toute la Cour dans l'admiration de son génie.

Dans les premiers temps de son exil à Cambrai, il ne vit presque personne, et vécut délaissé même de ses amis. On craignait, à cette époque, un homme en disgrâce comme un pestiféré. Mais peu à peu les visiteurs affluèrent, et Cambrai devint comme une petite cour. On sait les causes de ce changement. Dans les désastres de cette triste guerre de la succession d'Espagne, il avait accueilli et soigné nos soldats blessés; il avait même nourri nos troupes et dépensé à ces actes de bienfaisance une partie de sa fortune. Le roi le sut, il en parla, et ce fut un si-

gnal. Courtisans d'accourir, et Fénelon de les recevoir avec les grâces d'un gentilhomme et la discrétion d'un homme d'esprit. Chevreuse lui-même le vint voir, et on pense bien, dit Saint-Simon, que ce ne fut pas sans l'agrément de Louis XIV.

Mais voilà qu'au milieu de ce retour de faveur éclate une grande nouvelle. Le Dauphin, fils du roi, vient de mourir. Aussitôt Fénelon sent se réveiller en lui des espérances plutôt endormies qu'éteintes par la disgrâce. Son élève chéri, le duc de Bourgogne, est maintenant sur les marches du trône. Télémaque régnant, Mentor gouvernera. En vue de cet avénement désiré, il multiplie les lettres, les mémoires ; par une correspondance active, il assure et fortifie son ascendant sur le jeune prince ; il prépare les voies du règne futur.

Les *Mémoires* politiques de Fénelon, trop peu connus, sont très curieux à étudier. Le *Télémaque* ne nous montre que le rêveur ; c'est par eux que se révèle à nous l'homme pratique.

Il dépeint d'abord au Dauphin l'état lamentable de la France au déclin de ce grand règne despotique. Le prêt, dit-il, manque aux soldats. Les troupes pillent le paysan, qui craint autant le Français que l'ennemi. Les places sont inachevées ou délabrées. Les paysans ne vivent plus en hommes (témoignage confirmé, hélas ! par celui de La Bruyère). Les fonds des villes sont épuisés : on en a pris pour le roi les revenus dix ans d'avance, et on leur demande des avances nouvelles. Les hôpitaux sont encombrés, les blessés abandonnés, les chevaux, les chariots enlevés aux paysans, le labourage ruiné. Les intendants (une plaie naissante qui s'envenimera plus tard), les intendants font plus de ravage que les maraudeurs. Ils enlèvent jusqu'aux dépôts publics. On ne peut

plus faire le service qu'en escroquant de tous côtés. *C'est une vie de bohêmes, et non de gens qui gouvernent.* On dirait une banqueroute universelle de la nation. La France tombe dans l'opprobre; elle devient l'objet de la dérision publique. Les ennemis disent hautement que le gouvernement d'Espagne, que nous avons tant méprisé, n'est jamais tombé aussi bas que le nôtre.

Et il conclut par ces terribles paroles : « Pour moi, si je prenais la liberté de juger de l'état de la France par les morceaux de gouvernement que nous avons à la frontière, je conclurais qu'on ne vit plus que par miracle, que c'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. »

Notez qu'il écrivait ceci en 1710, moins d'un siècle avant la chute de la monarchie, et étonnez-vous que Voltaire et Rousseau aient prédit si nettement la Révolution prochaine.

Après avoir montré le mal au Dauphin, il lui indique le remède. Le seul efficace à ses yeux est de rompre avec les pratiques inaugurées par son aïeul, et de revenir à l'ancienne forme de gouvernement, qui est la monarchie tempérée. Tempérée par quoi? Par les parlements, qui sont pour lui *les assises de la nation.* C'est l'idée que Montesquieu développe dans son *Esprit des Lois :* un pouvoir limité par les franchises provinciales et par les priviléges des grands corps de l'Etat. Mais tandis que Montesquieu cherche en Angleterre l'idéal de ce gouvernement fondé sur la pondération des pouvoirs, Fénelon, sans sortir de France, le retrouve dans les traditions de l'ancienne monarchie.

Le règne de Louis XIV n'est à ses yeux que l'interrègne de la nation ; une longue usurpation après laquelle

elle ressaisira ses droits et rentrera en possession d'elle-même.

Cette assemblée de la nation votera l'impôt et en règlera l'emploi. « Le parlement ne pourra rien sans vous, dit Fénelon au Dauphin; ne serez-vous pas assez puissant? Vous, de votre côté, vous ne pourrez rien sans lui; ne serez-vous pas heureux d'être libre pour faire tout le bien que vous voudrez, et d'avoir les mains liées quand vous voudrez faire le mal? »

Ainsi l'idéal de Fénelon est ce qu'on appelle aujourd'hui la monarchie constitutionnelle ou parlementaire. « C'est, dit-il, le milieu entre le despotisme d'un seul et celui de la multitude. Car, ajoute-t-il, les deux extrêmes sont funestes; le despotisme tyrannique des souverains est un attentat aux droits de la fraternité humaine, et l'ordre sans la liberté est un esclavage qui se perd dans l'anarchie. D'un autre côté, la liberté sans ordre est un libertinage qui attire le despotisme. »

Ces idées sont devenues banales aujourd'hui, et cette éternelle distinction entre l'ordre et la liberté nous paraît un lieu commun d'une vérité contestable. Ordre et liberté ne sont pas deux termes contradictoires : ils ne forment pas ce que les Allemands appellent une *antinomie*. Dans une société fondée sur la souveraineté populaire, l'ordre est la conséquence nécessaire de la liberté, c'est-à-dire de l'exercice pacifique des droits de tous. Mais songez que ces mots de *nation*, d'*égalité*, de *fraternité humaine* qu'on retrouve à chaque page des *Mémoires* de Fénelon, retentissaient alors pour la première fois aux oreilles d'un prince, et que celui qui les prononçait n'était pas un publiciste de galetas, mais un prince de l'Eglise, qui allait peut-être devenir ministre.

Suivent des conseils pratiques adressés au duc de

Bourgogne, et qui ne sont que le développement des principes énoncés plus haut. Mais quel développement ! C'est ici que l'on peut dire que le commentaire est supérieur au texte.

« Faites rarement la guerre, faites-la courte, en vue d'une paix prochaine; faites-la pour maintenir l'équilibre européen, non pour le renverser. On pend un pauvre malheureux pour avoir volé une pistole sur le grand chemin, dans un besoin extrême, et on traite de héros un homme qui fait la conquête, c'est-à-dire qui subjugue injustement les pays d'un État voisin. Evitez donc la guerre, et si vous êtes obligé de la faire, point d'enrôlements forcés, une conscription légale.

« Réduisez les impôts, n'en chargez pas les peuples dans des entreprises étrangères à leurs intérêts, comme la guerre de la succession d'Espagne.

« Réduisez les pensions et les libéralités faites aux grands et aux favoris.

« Ne multipliez pas les créations d'offices, onéreuses au trésor, plus onéreuses au peuple.

« Ne vous jetez pas dans les expédients offerts par les financiers (la catastrophe de Law devait plus tard justifier la sagesse de ce conseil).

« Réduisez le faste (et ici reparaît l'utopie de la république de Salente), réduisez le faste dans les bâtiments, le luxe dans les habits, dans les repas ; donnez aux peuples l'exemple de la frugalité.

« Et surtout (n'oublions pas que ceci était écrit dans le siècle de la révocation de l'Edit de Nantes, des missions bottées, et des persécutions contre les jansénistes), et surtout ne forcez jamais vos sujets de changer de religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La

force ne peut jamais persuader les hommes, elle ne fait que des hypocrites. Accordez à tous la tolérance civile. »

Voilà ce qu'était Fénelon : un précurseur du XVIII^e^ siècle et de la société moderne. Il n'y a pas une réforme politique, appliquée par la Révolution, qu'il n'ait pressentie par la force de son esprit, ou devinée par une intuition du cœur, et dont il n'ait proclamé l'urgente nécessité. Mais hélas ! il était écrit que tant de sagesse, de prévoyance et de justice ne devait germer que plus tard, au milieu du sang et des ruines, et que ces rêves d'une belle âme devaient aboutir au scandaleux règne du cardinal Dubois, au despotisme onctueux et vieillot du cardinal Fleury, et aux violences de la Convention.

La mort inattendue du cardinal de Bourgogne vint accabler Fénelon, au moment même où ses plus chères ambitions allaient se trouver réalisées. Ce coup mortel fut encore aigri par la perte de Chevreuse, suivie bientôt de celle de Beauvilliers. Tant de déceptions le brisèrent : la mélancolie s'empara de lui, une maladie survint, et il mourut à l'âge de soixante-quatre ans, comme doit mourir un vrai prélat, *sans rien devoir et sans rien avoir* (1).

Son avénement au pouvoir aurait-il prévenu ou seulement retardé la Révolution ? Cela est fort douteux. D'abord le Dauphin était un caractère faible, un esprit étroit qui n'aurait pas résisté aux séductions du pouvoir absolu, au courant de la routine et à l'influence des courtisans. Ensuite ce gouvernement représentatif, où la toute-puissance d'un seul n'aurait eu pour contrepoids que les priviléges d'un corps aristocratique, n'aurait été qu'un remède impuissant aux abus accumulés

(1) Saint-Simon.

pendant tant de siècles d'injustice et d'oppression. Enfin je crois qu'il est à la fois téméraire et puéril de rechercher si ce qui a été aurait pu ne pas être, ou aurait pu être autrement. Je crois que les grands événements de la vie des peuples ne dépendent pas d'une circonstance, ni de cette chose frêle qu'on appelle la vie d'un homme, mais des grandes lois qui gouvernent l'ensemble des choses, et qui font graviter les astres dans leurs orbites et germer la graine dans le sillon.

Fénelon mourut à temps pour sa gloire, dans la pleine possession de ses facultés, dans toute la fleur de ses illusions. Ce pouvoir qu'il convoitait et qui lui échappa, il n'en connut ni les amertumes ni le poids accablant. Il eut l'honneur d'en être jugé digne, et le bonheur de ne pas s'y amoindrir. Illustre par ses écrits, et plus encore par sa disgrâce, adoré des siens, estimé de toute l'Europe, il laissa la réputation d'un orateur éloquent, d'un écrivain de premier ordre, d'un prélat charitable et tolérant, et, ce qui le recommande à nos yeux entre tous les génies de son siècle, d'un grand citoyen.

LA GUERRE

JUGÉE PAR SAINT AUGUSTIN

(CITÉ DE DIEU)

Par M. NOËL, Membre titulaire.

De toutes les nations de l'Europe nous entendons s'élever aujourd'hui un cri de protestation contre la guerre. Les philosophes, les historiens, les poètes même flétrissent avec indignation ce fléau dans lequel pendant tant de siècles les hommes ont voulu chercher une source de gloire. On appelle de leur véritable nom, bourreaux et mangeurs d'hommes, ces tigres honorés jadis du titre de conquérants et dont le nom resplendissait dans les annales d'un éclat qui faisait pâlir les véritables bienfaiteurs de l'humanité. La gloire semblait être jusqu'ici leur privilége : le nom même leur en était réservé ; on croyait abuser du langage en appliquant l'épithète de glorieux aux inventeurs de découvertes utiles, aux hommes qui donnaient à leurs semblables des exemples de vertu. N'allait-on pas même jusqu'à compromettre le saint nom de Dieu dans les éloges pro-

dignés à ceux dont la renommée se composait du ravage des campagnes, de l'incendie des villes, du sang des hommes et de la malédiction des mères. Un moraliste du commencement de ce siècle, un défenseur à outrance des idées religieuses osait écrire : « La guerre est donc « divine en elle-même puisque c'est une loi du monde. » On ne doit pas s'étonner, continuait M. de Maistre, que toutes les nations de l'univers se soient accordées « à « voir dans ce fléau quelque chose encore de plus parti- « culièrement divin que dans les autres; croyez que ce « n'est pas sans une grande et profonde raison que le « titre de Dieu des armées brille à toutes les pages de « l'Écriture sainte..... C'est la guerre qui accomplira *le* « *décret*. L'homme, saisi tout à coup d'une fureur *divine*, « étrangère à la haine et à la colère, s'avance sur le « champ de bataille sans savoir ce qu'il veut, ni même « ce qu'il fait... Ainsi s'accomplit sans cesse... la grande « loi de la destruction violente des êtres vivants. La « terre entière, continuellement imbibée de sang, n'est « qu'un autel immense où tout ce qui vit doit être im- « molé sans fin, sans mesure, sans relâche, jusqu'à la « consommation des choses, jusqu'à l'extinction du mal, « jusqu'à la mort de la mort. »

Il nous fallait donc croire que Dieu n'avait pris plaisir à former sa créature que pour jouir du spectacle de sa destruction, que la loi de la vie était la mort. Et cherchant même une sorte de raffinement dans sa cruauté, le Souverain Maître du monde aurait voulu la destruction de l'homme par l'homme lui-même, qu'il n'aurait doué de sensibilité que pour ajouter en quelque sorte du piquant au plaisir des massacres et de l'égorgement. Doctrine impie! Non pas sans doute dans l'esprit de celui qui l'a défendue de bonne foi, mais dans sa réalité et ses

conséquences. Il ne nous appartient pas de juger les saintes Ecritures et d'en sonder les mystères; mais sans prétendre expliquer en historien le titre de Dieu des armées donné à Jehovah dans les livres juifs, il nous est bien permis de penser que ce titre signifie seulement l'intervention de la Providence dans la guerre comme dans tous les autres événements humains. Les hommes, portés à croire que la justice du Seigneur s'exerce dès cette terre, que le bon droit peut compter aussi sur le bon succès, ont invoqué le Dieu des armées, c'est-à-dire celui qui saurait d'un signe donner la victoire au parti le plus juste. Mais conclure que ce Dieu même, tout bon et tout miséricordieux, favorisait, ordonnait ces exécrables boucheries qu'on nomme des batailles, c'est insulter à la divinité, et nous sommes heureux de pouvoir, à l'appui de notre protestation, invoquer le témoignage d'un père de l'Eglise, d'un homme de génie mis au rang des saints et dont l'autorité renversera les paradoxes de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Selon saint Augustin, l'état de guerre, loin d'être une des lois de l'humanité, est un accident abominable et contre nature. L'état normal et régulier de l'humanité, c'est la paix; et l'infraction à la paix nous jette hors des voies que la Providence à tracées à notre espèce. « La « vie peut exister sans la douleur, mais la douleur sup- « pose toujours la vie : de même la paix peut exister « sans la guerre, mais la guerre suppose la paix. » (XIV, 13.) La guerre est donc une espèce de trouble qui vient rompre la paix et doit être considérée comme un accident de la paix qui est l'état normal.

La guerre a le plus souvent pour motif l'intérêt et le déchaînement des plus détestables passions. « C'est pour « jouir des biens terrestres que la cité fait la guerre, et

« la guerre est pour elle un moyen d'arriver à une « certaine paix. » Cette paix, qui doit nous assurer la tranquille jouissance de tous les biens que nous avons injustement convoités, « est le but de toutes les guerres, « et c'est celle qu'obtient le peuple qui remporte la vic- « toire. On doit donc se réjouir de cette victoire et de la « paix qui la suit. » — (XV, 14.)

Qu'on n'essaie pas de justifier la guerre en la représentant comme nécessaire à l'établissement et à la conservation des empires. En effet, que sont les empires sans la justice, sinon de grandes réunions de brigands? « Aussi bien une réunion de brigands est-elle autre chose qu'un petit empire, puisqu'elle forme une espèce de société gouvernée par un chef, liée par un contrat, et où le partage du butin se fait selon certaines règles convenues? Que cette troupe malfaisante vienne à augmenter en se recrutant d'hommes perdus; qu'elle s'empare de places pour y fixer sa domination, qu'elle prenne des villes, qu'elle subjugue des peuples, la voilà qui reçoit le nom de royaume, non parce qu'elle a dépouillé sa cupidité, mais parce qu'elle a su accroître son impunité. C'est ce qu'un pirate, tombé au pouvoir d'Alexandre le Grand, sut fort bien lui dire avec beaucoup de raison et d'esprit. Le roi lui ayant demandé pourquoi il troublait ainsi la mer, il lui repartit fièrement : « Du même droit « que tu troubles la terre; mais, comme je n'ai qu'un « petit navire, on m'appelle pirate, et parce que tu as « une grande flotte, on t'appelle conquérant. » — (IV, 4.)

On ne saurait trop flétrir et maudire les premiers qui, poussés par cette détestable ambition, se sont fait un jeu de la vie de leurs semblables et ont jeté, dans le meurtre et dans le carnage, les fondements de leur puissance. « Ninus fut le premier qui, poussé par l'ambition, porta

la guerre chez ses voisins, et, comme il avait affaire à des peuples encore neufs dans le métier des armes, il assujettit tout jusqu'aux frontières de la Libye. Après avoir vaincu ses voisins et accru ses forces par celles des peuples soumis, il fit servir ses premières victoires à en remporter de nouvelles et il soumit tout l'Orient. » — (IV, 6.)

Que d'autres l'ont suivi dans cette voie sanglante que saint Augustin l'accuse d'avoir tracée le premier ! Il en est qui conservent quelque pudeur et dans la conscience de leurs crimes ont voulu les dissimuler sous une apparence de justice et d'intérêt bien entendu de l'humanité. La guerre, nous disent-ils, est un puissant instrument de civilisation. En agrandissant les empires, elle convie un plus grand nombre d'hommes au partage d'idées communes; elle fait jouir de nouvelles contrées des avantages et des biens réservés sans elle à un petit nombre. Nous avons maintes fois, de nos jours, entendu répéter ce sophisme qui, sans doute, avait déjà cours au temps de saint Augustin, puisqu'il le réfute en ces termes : « Convient-il à un peuple vertueux de se réjouir « de l'agrandissement de son empire? La cause, en effet, « ne saurait être que dans l'injustice de ses voisins qui, « en l'attaquant sans raison, lui ont donné occasion de « s'agrandir justement par la guerre. » Saint Augustin n'admet point qu'en aucun cas, et pour aucune raison, un peuple vertueux porte le premier les armes chez ses voisins. On n'a pas plus le droit de civiliser les Perses que d'aller porter à Moscou les bienfaits de la révolution française. « Si nous sommes attaqués, sans doute il faut « nous défendre; mais la guerre et les conquêtes qui « sont un bonheur pour les méchants, sont pour les bons « une cruelle nécessité. Supposez en effet qu'entre tous

« les peuples voisins régnassent la justice et la paix, « tout état serait de peu d'étendue, et au sein de cette « médiocrité et de ce repos universels, les divers états « seraient dans le monde ce que sont les diverses fa- « milles dans la cité. On doit sans doute se réjouir de la « victoire des bons, mais il vaut mieux vivre en paix « avec un bon voisin que d'être obligé d'en subjuguer « un mauvais. » — (IV, 15.)

Laissons au temps le soin de réunir les peuples du globe par la communauté des mœurs, des habitudes et du langage. Le travail sera long sans doute, mais les résultats obtenus par la confiance et la paix seront éternels. « Les guerres, nous dit-on (c'est notre saint qui « prend la parole), les guerres servent à établir la com- « munauté des langues entre les nations. Combien de « guerres gigantesques, de carnage et de sang humain « a-t-il fallu pour en venir là? Et encore ne sommes- « nous pas au bout de nos maux. Sans parler des enne- « mis extérieurs qui n'ont jamais manqué à l'empire ro- « main, et qui chaque jour le menacent encore, la vaste « étendue de son territoire n'a-t-elle pas produit ces « guerres mille fois plus dangereuses, guerres civiles, « guerres sociales, fléaux du genre humain dont la crainte « seule est un grand mal? Que si j'entreprenais de « peindre ces horribles calamités avec les couleurs qu'un « tel sujet pourrait recevoir, mais que mon insuffisance « ne saurait lui donner, quand verrait-on la fin de ce « discours? Mais, dira-t-on, le sage n'entreprendra que « des guerres justes. Et n'est-ce pas cette nécessité « même de prendre les armes pour la justice qui doit « combler le sage d'affliction, si du moins il se souvient « qu'il est homme? Car enfin, il ne peut faire une guerre « juste que pour punir l'injustice de ses adversaires, et

« cette injustice des hommes, même sans le cortége de « la guerre, voilà ce qu'un homme ne peut pas ne pas « déplorer. Voilà d'étranges misères, et celui qui ne les « sent pas a perdu tout sentiment humain. » (XIX, 7.)

Et ces misères, il se trouve des hommes pour s'en réjouir, il s'en trouve d'autres pour célébrer les premiers. « Salluste fait à César un mérite de désirer la guerre. « C'était le vœu des plus grands hommes que Bellone, « armée de son fouet sanglant, excitât de malheureuses « nations à prendre les armes afin d'avoir une occasion « de faire briller leurs talents. Et voilà les effets de cette « ardeur avide pour les louanges et de ce grand amour « de la gloire. » (V, 12.)

« A quoi bon m'alléguer ces beaux noms de gloire et « de triomphe ? Il faut écarter ces vains préjugés, il faut « regarder, peser, juger ces actions en elles-mêmes... Il « faut avouer que cette passion de dominer cause d'étran- « ges désordres parmi les hommes. Ecartons donc ces dé- « guisements artificieux et ces fausses couleurs, afin de « pouvoir juger nettement les choses. Que personne ne « me dise : celui-là est un vaillant homme ! car il s'est « battu contre un tel et l'a vaincu. Les gladiateurs com- « battent aussi et triomphent, et leur cruauté trouve des « applaudissements. Mais j'estime qu'il vaut mieux être « taxé de lâcheté que de mériter de pareilles récom- « penses.

« Cependant si dans ces combats de gladiateurs l'on « voyait descendre dans l'arène le père contre le fils, qui « pourrait souffrir un tel spectacle, qui n'en aurait « horreur?...

« Au lieu de l'arène, c'était un vaste champ, où on ne « voyait pas deux gladiateurs, mais des armées entières, « joncher la terre de leurs corps. Le combat n'était pas

« renfermé dans un amphithéâtre, mais il avait pour « spectateurs l'univers entier et tous ceux qui, dans la « suite des temps, devaient entendre parler de ce spec- « tacle impie. » — (III, 14.)

Ne croyez pas que ces paroles soient une pure déclamation et que l'auteur ne fasse point la part des nécessités humaines. S'il maudit la guerre comme homme et comme chrétien, conseille-t-il aux peuples de se laisser écraser par ceux qui la déclarent? Non, sans doute, et malgré son horreur pour le sang versé, il ne dénie point aux états le droit de défense. La guerre est légitime quand un état l'entreprend pour son salut, c'est l'opinion de Cicéron (*De Republica, III*), et saint Augustin la soutient. La durée d'un état est son essence; les particuliers meurent, l'état doit durer, comme tombent les feuilles du laurier et de l'olivier, tandis que l'ombrage subsiste. — (XXII, 6.)

Mais le saint docteur d'Hippone regarderait comme un blasphème la doctrine qui fait remonter jusqu'à Dieu, pour le sanctifier, l'horrible fléau de la guerre. C'est outrager la divinité que de prétendre qu'elle a fait une loi du carnage entre les hommes. « Les guerres éclatent « par la permission de la Providence divine qui a « coutume de châtier les méchants pour les amender « et qui se plaît même quelquefois à exercer par ces « sortes d'afflictions la patience des gens de bien. » — (I, 1.) Mais c'est à l'exemple impie des divinités du paganisme, dont les sectateurs imitaient les fureurs détestables, que saint Augustin attribue les guerres qui ont ravagé le monde. — (II, 25.)

« C'est véritablement outrager Dieu que de prétendre « que l'établissement du christianisme a contribué à « perpétuer les guerres. Il ne faut pour réfuter ce so-

« phisme que considérer combien de guerres ont eu lieu « avant la venue de Jésus-Christ. » — (v, 22.) « Dans « leurs guerres cruelles, les hommes offraient pour ainsi « dire aux démons des jeux sanglants, et enrichissaient « en quelque sorte les enfers de dépouilles opimes. » — (III, 28.)

Tels sont, Messieurs, les divers passages de la *Cité de Dieu* dans lesquels saint Augustin parle de la guerre ; telle est la sévérité avec laquelle il juge les héros et les conquérants. Est-il besoin de vous dire qu'à mon avis, la doctrine du Père de l'Eglise latine me semble plus conforme à la saine morale et au véritable esprit du Nouveau-Testament que celle du philosophe implacable qui donne une interprétation terrible à l'expression biblique : le Dieu des armées?

POÉSIES

Par M. MONTALANT-BOUGLEUX

MEMBRE TITULAIRE

I

LES MANES

A M. M.-L. POLAIN

ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Sunt aliquid Manes; lethum non omnia finit.
PROP., liv. IV, chant 7.

Le monde fut créé : de quoi ? Profond abîme !
Dieu garde son secret. Depuis l'œuvre sublime,
Rien n'est venu de rien, rien ne retourne à rien.
Tout mort laisse aux vivants quelque chose du sien.
Né d'un regard du Ciel descendu sur la terre,
L'homme tient de tous deux un double caractère ;
Il est, de sa nature, une combinaison :
Matière avec esprit, folie avec raison.
Cet hymen, c'est la vie ; et quand il faut qu'on meure,
L'esprit remonte au ciel, sa première demeure,
Vers l'éternel séjour de son Père éternel ;
La matière, nos corps, dans le sein maternel,
Mélange terraqué, va lentement résoudre
En vapeur notre lymphe, et notre chair en poudre.
Ce travail, sous la tombe, à nos yeux est caché.

Pieux, le survivant, sur des restes penché,
Pleure, mais se souvient ; et son cœur aime à croire
Qu'il garde encor l'ami dont il garde mémoire.

Nous, chrétiens, sur les morts tel va notre souci.
Ceux dont l'œil par la foi n'était point éclairci,
Les païens, avant nous, suivaient mêmes croyances.
Dieu leur avait donné ces douces clairvoyances.
Toutefois c'était peu pour ces cœurs attendris,
C'était peu quand les corps de tant d'êtres chéris,
Gardés dans le sépulcre et sous la terre sainte,
Dormaient, tous protégés par la commune enceinte ;
Ils voulaient, plus près d'eux, dans leurs propres séjours,
Y penser à toute heure, et les aimer toujours.
Ils savaient s'entourer d'ingénieux prestiges,
Aimant à recueillir ces joyaux, ces vestiges,
Ces souvenirs d'un mort, des vivants recherchés,
Et par qui nous touchons ceux qui les ont touchés.
Les lieux où séjournait la personne ravie,
Lieux témoins des vertus ornements de sa vie,
Lieux où sa voix si chère avait souvent parlé,
Où cet esprit si pur un jour fut exhalé,
Où sa vie et sa mort furent tout un exemple,
Etaient plus qu'un asile : on en faisait un temple ;
Et de ces morts chéris, les Lares du foyer,
On se faisait des dieux qu'on aimait à choyer.
Au fond de la demeure on dressait leur image ;
Ils avaient leurs autels, on leur rendait hommage.
Près de ces souvenirs déjà multipliés,
Les vivants à leurs morts étaient encore liés :
Ils honoraient en eux les Mânes et les Ombres.
Les Mânes séjournaient aux Enfers, gouffres sombres.
De là, surtout la nuit, ils remontaient souvent,
Et, messagers de mort, visitaient un vivant.
Ou muets ou plaintifs, entourés de lumière,
Ils venaient, revêtus de leur forme première,

Et, selon le voyant, ou monstrueux ou beaux.
Les Ombres voltigeaient aux abords des tombeaux (1).
Quand l'ami survivant, qu'un soin pieux ramène,
Venait souvent des morts visiter le domaine,
Il savait trop, hélas ! que leurs froids ossements
Dormaient, muets et sourds, au fond des monuments ;
Mais il croyait sentir une douce présence :
Une forme impalpable, invisible, une essence,
Une émanation qui montait du cercueil
Etait là pour l'attendre et pour lui faire accueil.
C'était l'Ombre. Témoin de la douleur discrète,
Elle était près des morts sa fidèle interprète ;
Elle acceptait pour eux nos soupirs et nos pleurs ;
Nous avions son concours dans le soin de nos fleurs.
Mais si le survivant épargnait ses visites,
L'Ombre était attristée ; aux herbes parasites
Elle offrait le champ libre, et, le front abaissé,
Les fleurs dépérissaient sur le sol délaissé.
C'est par ces fictions que, renouant la chaîne,
Ces païens prolongeaient la destinée humaine ;
Et, réparant les coups que tous nous subissons,
Ils unissaient présent et passé, ces tronçons.

Par-delà le tombeau continuer la vie !
Quel charme ! à quel mortel n'eût-il point fait envie ?
Mais le dogme chrétien a des sévérités ;
Il n'admet que sa règle et que ses vérités.
Hors de là, le salut est pour nous plein d'encombres :
Les Lares sont proscrits ; plus de Mânes, plus d'Ombres.

(1) Bis duo sunt homini : Manes, caro, spiritus, umbra.
Quatuor ista, loci bis duo suscipiunt.
Terra tegit carnem, tumulum circumvolat umbra ;
Orcus habet manes, spiritus alta petit.
OVIDE (?).

Pourtant ces dieux fictifs, ces rêves du cerveau,
Sont restés dans nos cœurs sous un aspect nouveau.
Quand Dieu, maître des biens qu'il accorde et qu'il ôte,
A l'homme, fils d'Adam, arrache encor sa côte,
Cette chair, doux limon, cette Eve, dont sa main
Avait fait notre chair sur l'autel de l'hymen,
Nous, faibles médecins d'une immense blessure,
Nous pallions le mal, n'en sachant point la cure ;
Et Dieu permet alors qu'un pinceau, qu'un crayon,
Que même du soleil un complaisant rayon,
De celle qui n'est plus ait tracé le visage.
De ces linéaments il tolère l'usage ;
Notre œil peut s'arrêter sur ces traits décevants,
Qui, le modèle mort, nous paraissent vivants.
Qui sait ! Dieu voit et plaint l'affliction sincère ;
Il prépare le baume en infligeant l'ulcère ;
Peut-être il nous rappelle aux soins qui lui sont dus,
Peut-être sa bonté nous rend plus assidus
Aux prières du cœur, pour que l'on puisse y mettre
Une figure, un nom, trait pour trait, lettre à lettre,
Figure et nom qu'on garde, et que, dans son esprit,
Pour en parler à Dieu, l'on peint ou l'on écrit.
Illusion charmante, encor que passagère !
On peut la pardonner quand rien ne l'exagère.
Ces Lares d'autrefois, tombés simples mortels,
N'ont plus, chez nous chrétiens, de temples ni d'autels ;
Ils ne sont plus nos dieux, mais ils nous font cortége ;
Leur aspect réjouit, leur présence protége ;
Leurs bienfaits, leurs vertus sur leurs traits reflétés,
Regardés plus souvent, seront mieux imités.
Ceux qui, durant sa vie, auront vu le modèle,
Même au prix du bonheur, à son devoir fidèle ;
Tout amour pour les siens, pour soi tout abandon,
Jamais prête à l'injure et toujours au pardon ;
Puis, au jour de sa mort, pour elle délivrance,
De sa sollicitude aggravant sa souffrance,

Réglant de tout son cœur, de toute sa raison,
Son salut, nos besoins, sa tombe et sa maison ;
Ceux qui l'auront pu voir, à l'heure désignée,
Sans crainte, rendre à Dieu son âme résignée ;
Quand, humble, mais sachant que ses regards de moins
Allaient priver nos jours de leurs plus chers témoins,
Et que sa nuit venant troublait notre lumière,
Triste, elle s'excusait de passer la première ;
Ceux dont la main tremblante aura fermé ses yeux
Sur le plus doux reflet du plus beau coin des cieux ;
Ceux-là, mouillant de pleurs la prière fréquente,
— Ce sont les pleurs qui font la prière éloquente, —
Et d'un tel souvenir sans relâche enivrés,
En boiront l'amertume, heureux quoique navrés.

Le souvenir des morts charme ceux qu'il tourmente ;
On se prend avec joie à ce qui l'alimente.
C'est peu qu'un doux portrait, dès que le jour a lui,
Sans cesse nous regarde et nous appelle à lui,
De ceux que nous pleurons... de ceux... surtout de CELLE,
On aime à recueillir la plus humble parcelle,
Ces témoins du passé, ces muets confidents
Qui rhabillent de neuf tant de vieux incidents ;
On revoit ces débris, peu s'en faut qu'on ne croie
Arracher à la mort un lambeau de sa proie ;
Et nous pouvons, je pense, en demeurant chrétiens,
Poursuivre avec les morts ces muets entretiens.
C'est ainsi que partout nos pieux catholiques
Des saints que nous fêtons admettent les reliques,
Qu'ils entourent de pompe, et qui, sans blesser Dieu,
Lares sanctifiés, décorent le saint lieu.
Le charme qu'on y trouve est pur ; il nous rappelle
Que nous avons une âme et qu'elle est immortelle ;
Qu'en un mot, par la mort tout n'est point terminé.
Puis les Mânes, — par eux l'espoir m'en est donné, —
Les Mânes sont en nous. Sans portrait, sans statue,

C'est l'état de nos cœurs qui les crée ou les tue.
Ils vivent quand toujours ils sentent revenir
Le pain quotidien de notre souvenir ;
Ils vivent quand le jour, le millésime, l'heure,
Quand le lieu de leur mort parle d'eux et les pleure ;
Ils meurent quand leur nom n'est plus dans notre voix ;
Car l'oubli fait mourir une seconde fois.

Et les Ombres des morts ? Leurs Ombres, c'est nous-m
C'est nous, quand recueillis, mornes, larmoyants, blêm
Cachant quelque rameau sous nos habits de deuil,
Nous allons à pas lents visiter le cercueil ;
C'est nous, lorsque Novembre, un des trois rois d'aut
De son deuxième jour effeuillant la couronne,
Ouvre aux noirs pèlerins la funèbre cité,
La frontière du temps et de l'éternité,
Et lorsque, solennels, encombrant cette rue,
Antichambre des morts tant de fois parcourue,
De ceux qui sont partis déplorant le destin,
Nourrissant de les joindre un désir clandestin,
Dans la procession pieusement suivie,
Nous cherchons leurs tombeaux, reposoirs de la vie ;
C'est nous, quand à ces morts, convives du trépas,
Nous demandons, en pleurs, les miettes du repas ;
Leurs Ombres, c'est bien nous, lorsque dans cette voie
Un charme nous attire, un besoin nous envoie,
Car nous suivons leurs corps, en suivant leur chemin
Vers l'exil où, comme eux, nous resterons demain.

Ainsi, plein de l'idée où ma verve s'applique,
Je noircis de son deuil mon vers mélancolique.
Muse, que dans mon cœur tes évocations
Cachent le vide affreux des séparations.
Spiritisme innocent, ce songe qui nous berce,

Unit vivants et morts ; et par un doux commerce
Où le droit du vrai Dieu ne peut être affaibli,
Les vaincus de la mort sont vainqueurs de l'oubli.

II

UN SEPTEMBRISEUR

A MONSIEUR L'ABBÉ BARRANGER

CURÉ DE VILLENEUVE-LE-ROI

Charmant esprit français, aux jours les plus funèbres,
Tu luis comme une étoile au milieu des ténèbres !
De ton rayonnement l'éclat vif et soudain
Dissipe la fureur, la haine, le dédain.
Chez nos tyrans, le cœur n'est qu'un monceau de cendre ;
D'un cerveau généreux quand tu peux y descendre,
Comme un trait enflammé tu pénètres leur sein,
Et rallumes parfois quelque noble dessein.
C'est ainsi qu'au vieux temps, sous un masque futile,
Maints plaisants à la cour jouaient un rôle utile,
Et détournaient gaîment mille causes d'effroi
Dans les conflits joyeux du bouffon et du roi.

Un trait d'esprit souvent fit changer la fortune.
Cent histoires l'ont dit ; préludons par quelqu'une.

Le baron des Adrets fut un cruel vainqueur.
Avec l'âme farouche il eut l'esprit moqueur.
Il a pris Montbrison : il rassemble, il décime
Les défenseurs du fort, et, du haut d'une cime,
Les force à se jeter pour rire à leurs dépens.
L'un d'eux, son tour venu, tient le maître en suspens.
Il s'élance, il s'arrête, et du regard il sonde ;

Il recule; à son gré, la chute est bien profonde!
Autre élan, autre arrêt, et toujours point de saut :
« Deux fois! dit le baron; c'est plus long qu'il ne faut
« — Deux fois! répond le gars; je vous le donne en qua
Et le baron de rire, et de daigner rabattre
Le surplus de sa peine à ce galant soudard.

Mais lui, près du baron, noble et puissant pendard,
Mais Daniel dans sa fosse attendant le supplice,
Androclès aux lions exposé dans la lice,
Carter et Van Amburg, dans leur cage, imprudents!
Léchés par des captifs pleins d'ongles et de dents;
Tous cinq enfin couraient un péril moins notoire
Que le héros obscur de mon obscure histoire.
Je veux conter le fait, craignant bien qu'affaibli,
Il n'entre dans mes vers sans sortir de l'oubli.

C'était pendant ces jours d'horribles saturnales,
Ces jours par qui Septembre a souillé nos annales.
Le sang coulait à flots; le bon peuple-lion,
Enivré de carnage et de rébellion,
Attendait, sur ses bras retroussant sa chemise,
Aux portes des prisons la victime promise.
Il tuait, il tuait. Sur les chefs tonsurés
Ses coups, plus furieux, tombaient plus assurés.
Un de ces malheureux, que désigne sa robe,
Apparaît sur le seuil, et, loin qu'il se dérobe,
Vers un pesant merlin sur sa tête levé
S'avance d'un pied sûr, comme s'il eût bravé.
Le bourreau qui l'attend paraît le plus farouche.
Lui, le front radieux, le sourire à la bouche,
Gardant au sein du trouble un calme surhumain,
A ce bourreau surpris présente chaque main.
« — Tu parais bon enfant, et j'aime ta rencontre,
« Dit-il; tiens, prends ceci; que ma bourse et ma mon

« Puisqu'il faut qu'aujourd'hui s'achève mon destin,
« Te soient don volontaire, et non vol clandestin.
« Devant Dieu, par tes mains, je vais bientôt paraître.
« En le priant pour toi, j'imiterai ce maître ;
« Mais prends, et qu'avant tout, je t'épargne le tort,
« M'ayant frappé vivant, de me dépouiller mort. »

.

Or, quand l'occasion à nos cœurs est offerte,
Aussi prompt que le bien, le mal se déconcerte.

L'accent du prisonnier, ce qu'il fait, ce qu'il dit
Jette un calme inconnu dans l'âme du bandit.
Autour de lui tout prend une face nouvelle.
L'horrible soif du sang qui troublait sa cervelle
S'éteint ; puis dans son cœur, le remords, la pitié
Mettent le dévoûment, et presque l'amitié.

D'autres ont raconté par quel puissant mobile,
En ces jours de terreur, le sexe tout débile
Des Sombreuil, des Cazotte, et, plus tard, des Maillé,
Fleurs dont ce champ sinistre est du moins émaillé,
Sut parfois au bourreau soustraire sa victime.
Femmes, nous le savons, quelque fluide intime,
Véhicule charmant de mille traits vainqueurs,
Va, voyageant toujours de vos cœurs à nos cœurs,
Et sait toujours atteindre une corde qui vibre.
Chez mon septembriseur, à quelle noble fibre
S'adressait un peu d'or exhibé tout à point ?
Je pose le problème, et ne le résous point.

Mais lui doit feindre encor sur ce champ de supplices.
Il faut ne rien brusquer aux yeux de ses complices.
Rudement, à l'écart, pour être sans témoin,
Il mène la victime, et la pousse en un coin.
« — Citoyen, vous aussi vous paraissez bon diable,

« Lui dit-il, et je veux vous être serviable.
« J'accepte vos présents, acceptez mon secours;
« Votre or y servira. Mais sans plus de discours,
« Jetez bas la soutane; endossez ma dépouille...
« — Ta blouse! dit l'abbé; vois le sang qui la souille!
« — C'est du sang de martyrs; il va vous protéger.
« Chargez-vous du merlin, et qu'il vous soit léger.
« Ce fut un assommoir, ce sera votre égide. »
De caillots déjà durs la blouse était rigide,
Des débris de cervelle où pendaient des cheveux
Signalent sur le merlin les coups d'un bras nerveux;
Un vil septembriseur s'offrait pour camarade:
Il fallut accepter l'horrible mascarade!
« — Vous voilà déguisé; mais non plus qu'au drapeau,
« Non plus qu'à la cocarde on ne croit à la peau.
« Ne restons pas ici, la place est trop précaire.
« Quel fut votre séjour? — Je suis l'humble vicaire
« D'un bourg qu'ils ont nommé Villeneuve-le-Roi.
« — Eh bien! retournez-y. De ce pas, suivez-moi;
« Venez : jusqu'en lieu sûr je veux vous faire escorte;
« Ma présence vous garde, et vous vaudra main forte. »

Ils traversent Paris. Que penserait Danton
A voir ce loup aux loups dérobant ce mouton,
Cette bonne action qui se déguise en crime,
Et ce bourreau qui ment pour sauver sa victime?

Ils vont : dégoût, soupçon ouvrent leur mauvais œil;
A tous ils font spectacle, et tout leur est écueil.
Mais pour le pauvre abbé, quel trajet! quel supplice!
Le merlin, quelle croix! la blouse, quel cilice!
Les passants sont muets; c'est au pli de leur front
Qu'il lit à chaque pas le reproche et l'affront.
Mais l'horreur le menace, et la terreur le sauve.
A la barrière enfin touche le couple fauve.

Là pour le prêtre s'ouvre un nouvel horizon.
Ce n'est que d'à présent qu'il n'est plus en prison.
Déjà l'odeur des champs le pénètre et l'enivre.
Aux champs ! loin des cités ! c'est là qu'on se sent vivre.
A ce prochain bonheur il songe avec transport.
L'autre a vu son extase. « — Eh bien ! voici le port,
« Dit-il ; dans un instant je vous laisse à vous-même.
« Mais la faim me talonne, et ma soif est extrême.
« C'est tout comme chez vous, je pense. Entrons ici,
« Et noyons dans un pot votre dernier souci. »

O Brillat-Savarin, dont les couleurs si vives
Ont si bien distingué les mangeurs des convives ;
Toi qui vantas si bien le charme universel
De goûter entre amis et le pain et le sel ;
Plains cet abbé devant cette table vulgaire.
Quel contraste pour lui ! Car, peut-être, naguère,
Dans le château voisin par la grâce habité,
Il venait assidu, chaque jour invité,
Entre des grands seigneurs et de belles marquises,
Devisant sur des riens à des tables exquises,
Sans lire sur les murs MANÉ, THÉCEL, PHARÈS,
Savourer les bons mots, la truffe et le Xérès.
Le voici du château descendu dans un bouge ;
On lui verse un nectar sans nom, bleu plus que rouge ;
On lui sert d'un ragoût âcre, nauséabond ;
Le fumet à son cœur fait faire bond sur bond.
Mais il doit être en scène et composer sa mine.
Trinque avec le démon, pauvre ange, on t'examine.
Il trinque, et des trois mots le signe menaçant
Sur la main de son guide est en lettres de sang.
« — Mangez donc, » disait l'homme. O souvenir ! ô crainte !
Le péril est affreux et prescrit la contrainte.
L'abbé le comprit bien : il regarda le ciel,
Et sa lèvre effleura cette éponge de fiel.
« Merci, mon Dieu, dit-il, c'est ma dernière épreuve ! »

Et, s'essuyant, il songe à son cher Villeneuve.
« — Allons ! séparons-nous ; c'est l'heure d'en finir,
« Dit l'homme de Septembre, et veuillez me bénir.
« Prenez ces trois louis... non, reprenez ; sans doute
« Ils ne vous nuiront pas quand vous serez en route.
« Adieu donc. Vous m'aviez détourné du devoir :
« Si ceux qui me paîront venaient à le savoir !...
« Mais quittons ce propos ; vous, changez d'équipage ;
« Rentrons, vous dans la paix, et moi dans le tapage.
« On travaille là-bas, et moi qui suis absent !
« Je me rends à mon poste. »

Et cette âme de sang,
Que sa bonne action n'a donc point épurée,
— L'historien le dit, — retourne à sa curée.

III

LE CENTENAIRE DU GÉNÉRAL HOC

CÉLÉBRÉ A VERSAILLES, LE 24 JUIN 1868.

A M. ANICET DIGARD, AVOCAT

Président de la Société des Sciences morales, des Lettre
et des Arts de Seine-et-Oise.

Res non verba.
Devise de H
Labor omnia vinci
Improbus.
VIRG. Géorg., lib. I, v.

A CENT ANS d'aujourd'hui, lorsqu'au sein des splendeu
Belles, roi, courtisans savouraient les grandeurs,
Pour des destins nouveaux, il naissait à Versailles
Un beau fruit plébéien de ses nobles entrailles.
Comme instrument de Dieu ce fruit semblait donné ;

Il apparut un jour, pour être moissonné !
Lazare HOCHE, taillé pour une course immense,
A vingt-neuf ans finir ! c'est l'âge où l'on commence !
Mais, contemplant ce fil si brusquement rompu,
Jugeant ce qu'il eût fait d'après ce qu'il a pu,
Ses arrière-neveux feront dire à l'histoire
Qu'il fit en peu de jours pour vingt siècles de gloire.
S'explique-t-on le sort que cet astre subit ?
Il s'allume, il s'éteint; chez lui tout est subit.

La terre quelquefois, au milieu des orages,
Quand l'air, le feu, les eaux, combinant leurs outrages,
Semblent vouloir la fondre et la rendre au néant,
Fait jaillir de son sein quelque produit géant.
Le sol, sous le fléau qui le brûle ou l'inonde,
Entretient une veine et vivace et féconde;
En vain les monuments gisent, partout détruits;
La splendeur des jardins, l'opulence des fruits
Ont en vain disparu : le bras de Dieu se lève ;
Il jette une semence, y fait courir la sève,
Et partout guérissant la ruine et l'effroi,
Dit au germe nouveau : « Lazare, éveille-toi ! »

Ce destin de la terre est le destin des hommes.
Quand la foudre a frappé le groupe que nous sommes,
L'auréole s'éteint sur les fronts couronnés ;
Privés de leurs pasteurs, les peuples consternés
Sont du loup dévorant l'inévitable proie.
Dans le tumulte, on cherche un homme en qui l'on croie;
Cet homme est là tout prêt; et, selon le besoin,
Souvent ils sont plusieurs se partageant le soin.
Dieu, qui voit d'un coup d'œil quand un peuple s'énerve,
Les avait pris d'avance et tenus en réserve.

La France en était là. Les loups, de toutes parts,
Les rois étant partis rôdaient sous nos remparts.

Pour guider le troupeau les défenseurs surgirent ;
Pour sauver le bercail tous ensemble ils agirent.
Tous leurs noms sont connus ; qui peut les oublier ?
Mais tous nos souvenirs viennent se replier
Sur l'un des plus beaux noms dont Versailles se vante :
LAZARE HOCHE ! Sa gloire est encor si vivante,
Que son jour centenaire est parmi nous fêté.
Homme en fleur, général plein de maturité,
La mort, à vingt-neuf ans, te donnait une vie
Qui par le temps jamais ne doit t'être ravie.
Endormi dans un calme auquel nous avons foi,
Pour t'entendre louer, LAZARE, éveille-toi !

Il naît, un jour d'été, dans une chambre nue,
Modeste rejeton d'une souche inconnue,
Dénué comme Jean, le saint patron du jour.
Depuis, la gloire a pris l'enfant et le séjour.
LAZARE fut son nom ; et, pour qui l'envisage,
D'un sublime réveil ce nom fut le présage.
Son père du Chenil porte les attributs ;
L'étrille est l'instrument de ses propres débuts ;
Des aspirations noblement studieuses
Jettent pourtant sur lui des clartés radieuses,
Beaux éclairs dans la nuit qui couvre son berceau,
Signes marquant son front d'un prophétique sceau.
A seize ans, il s'enrôle. A cette âme de brave,
Ignorance et roture opposent double entrave.
Mais avec un cœur chaud, mais avec deux bons bras,
On peut viser au ciel : HOCHE, tu parviendras.
L'argent, là comme ailleurs, est le nerf de la guerre ;
Il sonde sa ceinture ; elle ne sonnait guère ;
Le travail bat monnaie ; il se donne au travail.
L'aiguille, l'arrosoir, ou tout autre attirail,
Vont... Jamais il ne manque à la tâche trouvée.
Montant la garde ici, là faisant la corvée,

Il travaille le jour, il travaille la nuit ;
Son corps n'est pas de ceux auxquels se lasser nuit.
Des paresses d'autrui grossissant son pécule,
Sur les sots d'alentour noblement il spécule ;
Il tire en tout honneur des gains on ne sait d'où ;
Sa main laborieuse empile sou sur sou ;
Des fruits de son épargne il court payer un livre ;
Comme trève au labeur, à l'étude il se livre ;
Toujours digne, toujours fidèle à son devoir,
Comme il gagnait l'argent, il gagne le savoir.
Un changement si prompt ravit ses camarades ;
Quand vient quatre-vingt-neuf, il est prêt pour les grades.
Les soldats pullulaient au signal du danger ;
L'épaulette s'éclipse et passe à l'étranger.
La noblesse expiait les erreurs de ses pères,
Comme elle avait cueilli, dans des jours plus prospères,
D'une main digne ou non, le fruit de leurs vertus.
Ses parchemins brûlés, ses blasons abattus,
Elle était malheureuse, elle était menacée,
Dans nos rangs affranchis elle était déclassée...
Ne sondons point les cœurs, écartons les griefs ;
Mais la noblesse part, et l'armée est sans chefs.
HOCHE brille au milieu des généraux novices
Qui, sans les dédaigner, primaient les vieux services.
Il marchait à grands pas ; et, sans tradition,
La France demeurait la grande nation.

Saluons ce héros, sa gloire militaire
N'eut rien qu'on ait pu craindre et rien qu'on doive taire.
Œil sûr, esprit orné, bras ferme, cœur clément,
Même auprès des vaincus esclave du serment,
Il mène à Weissembourg ses cohortes altières,
Et l'ennemi chassé lui laisse nos frontières ;
Plus tard, aux Vendéens il montre nos couleurs ;
Mais il sent devant eux, à l'aspect des trois fleurs,

Hostiles, et pourtant du passé toujours belles,
Qu'il combat des Français, frères quoique rebelles;
A son bras pour les vaincre il pourrait se fier :
Il préfère l'honneur de les pacifier.
Il combattait sans peur, il triomphait sans haine.
Quand il doit appliquer la loi républicaine,
Les ordres rigoureux n'émanent point de lui;
Pour tout œil qui veut voir, l'évidence en a lui.

HOCHE, depuis sa mort, n'a point manqué d'hommages.
Versailles voit partout son nom et ses images.
Une table au passant indique avec orgueil
La porte d'un logis autrefois humble seuil :
C'est le nuage obscur que perça cette étoile.
Grâce au pinceau d'un maître, il revit sur la toile,
Dans l'enceinte où déjà d'autres célébrités
Attirent comme lui des saluts mérités.
Dans ce palais de gloire où vont sans jalousie
Briller rois et tribuns, noblesse et bourgeoisie,
Mêlée où le pays ne voit que ses enfants,
HOCHE a trouvé place entre les triomphants.
De la religion les augustes mystères
Pour les recueillements des âmes plus austères,
Aux reliques du brave ont ouvert le saint lieu,
Où l'on peut, loin des bruits, l'honorer devant Dieu.
Au milieu de nos murs, la place qu'il décore
De son nom glorieux se glorifie encore.
C'est là qu'il s'offre à nous, orné par le sculpteur
De son titre si beau, LE PACIFICATEUR!

Ce héros, dont la gloire à travers temps chemine,
Tient sa feuille de route, et, pour qu'on l'examine,
L'offre de race en race à la postérité,
Réclamant un visa de popularité.
Il atteint aujourd'hui l'étape centenaire :

Qu'il reçoive de nous l'estampille ordinaire,
Et reparte, muni de quelque ovation,
Pour l'Immortalité, sa destination.
Donc peinture et sculpture ont célébré LAZARE.
Poésie et musique ont sonné leur fanfare.
Chénier, Chérubini, par la voix des chanteurs,
Combinèrent pour lui des accords enchanteurs ;
Chantre au cœur toujours chaud, à la voix toujours fraîche
Du retour des vainqueurs, de l'entrée à la Crèche,
Deschamps, poète aimé, sur le rhythme vocal,
Acclame avec Saint-Saens notre Bayard local.
D'exalter, de bénir une telle mémoire
Tous les arts à l'envi se sont fait une gloire.
Viendrai-je après Deschamps, viendrai-je après Chénier,
Bien loin d'eux, sur le ton que doit prendre un dernier,
Sous les humbles dehors de la Muse pédestre,
Mêler aussi ma note à ce brillant orchestre ?
Si j'osais haranguer ceux qu'absent j'entrevois,
Si les Lettres daignaient leur parler par ma voix,
Elles s'écrieraient : « HOCHE est notre créature ;
« Il est nôtre ; ce fut grâce à notre culture
« Que, de son origine amendant le défaut,
« Né si bas, mort si vite, il s'éleva si haut.
« Son étrille quitta la rudesse native.
« Un ancien dit : les mœurs que l'étude cultive
« Sans s'énerver pourtant s'adoucissent toujours.
« Aux ongles des lions l'étude est un velours (1),
« *Des choses, non des mots ;* des Romains digne émule,
« Avec nous dans leur langue il étreint sa formule.
« Il visite avec nous la sage antiquité ;
« Des hommes de Plutarque il connaît la fierté ;
« Il aspire auprès d'eux l'esprit d'indépendance ;

(1) *Adde quod ingenuas didicisse fideliter artes*
Emollit mores, nec sinit esse feros.
(OVIDE, *Ex Ponto*, II, Epist., IX, v. 47.)

« Avare de faiblesse et de condescendance,
« Contre un pouvoir inique il apprend à lutter ;
« Il brave, tant il craint de paraître flatter.
« Plutôt qu'à s'abaisser, à mourir il s'apprête ;
« Au terrible Saint-Just il ose tenir tête ;
« Contre l'orgueil du tigre il raidit sa raison,
« Payant sa fermeté par cinq mois de prison.
« Nous fîmes dans son art doubler ses aptitudes.
« Leveneur prisait fort le fruit de ses études.
« Mentor que Télémaque effacera demain,
« Il vantait les écrits d'une si jeune main.
« Ces rapports lumineux, ces beaux plans de campagne
« Dictés par un bon sens qu'un grand style accompagne ;
« Belles fleurs d'un matin qui n'eut pas de midi.
« Qu'il était déjà grand ! qu'il eût encor grandi ! »

Mais dans ce jour pieux aux larmes faisons trêve.
Les Lettres aujourd'hui, fières de leur élève,
Auraient parlé sans doute un langage plus beau,
Si quelque main plus ferme eût porté leur flambeau.

Conciuons. Il est bien que, même d'une fête,
On tire une leçon pour son cœur et sa tête.
Offrons donc au Travail un hommage flatteur.
HOCHE en faisait sa loi, son fanal, son tuteur.
« Ah ! disait-il mourant, la fatigue me tue ;
« Mais de mon cher Travail si l'on me destitue,
« Il faut que je renonce à toute guérison.
« Le repos n'est pour moi qu'un plus mortel poison (1). »
Du Travail assidu vénérant la puissance,
HOCHE sut lui devoir sa seconde naissance.
Son image d'airain n'est pas un vain décor ;

(1) Selon M. de Norvins (*Histoire de Napoléon*), les paroles adressées par Hoche à son médecin auraient été : *Donnez-moi un remède pour la fatigue, mais que ce remède ne soit pas le repos.*

C'est plus qu'un ornement, c'est un exemple encor.
Passants qui du bonheur poursuivez le problème,
Saluez le Travail dans son plus digne emblème.
Le Travail de l'esprit et le Travail des mains
Sont les consolateurs, sont l'appui des humains.
C'est par le Travail seul, édifiant spectacle,
Que, parti de rien, HOCHE a vaincu tout obstacle.
C'est au sein du Travail que, le plus sûrement,
L'homme trouve sa place et son avancement.
Si loin qu'on soit d'un but, travailler le rapproche ;
Quand vous en douterez, venez voir LAZARE HOCHE.

IV

LA PUISSANCE DES VERS

A MONSIEUR J.-B.-S. DE PONGERVILLE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Carmina vel cœlo possunt deducere lunam (1).
VIRG.

En ce temps-là, c'était sous le premier Empire.
La poésie alors était tombée au pire.
Nous l'avons relevée : elle a chez nous du feu ;
Elle a du goût... dit-on ; — mais on la lit fort peu. —
Les vers étaient alors plats comme de la prose...

(1) Le mot *carmina*, dans l'églogue de Virgile, signifie *incantations, enchantements ;* ailleurs, le mot signifie aussi *poésie, vers.* Les enchantements ne sont pas toujours des vers ; mais les vers sont toujours des enchantements, au moins pour ceux qui les font, et aussi, quand ils sont bons, pour les lecteurs délicats : c'est pour cela que j'ai cru pouvoir détourner *carmina* du sens que lui donne ici Virgile, pour l'appliquer aux quelques *vers* de Millevoye dont il va être question.

Dit-on ; — ils étaient lus, pourtant ; c'est quelque chose !
De la moindre bluette on était si friand !
Même en prose, on lisait jusqu'à Châteaubriand.
Atala (1), qui pour nous n'est plus que faribole,
Trouvait plus de lecteurs qu'aujourd'hui *Rocambole*.
Aujourd'hui ridicule, aujourd'hui bafoué,
Comme un Virgile alors Delille était loué.
Mais il montrait ses vers sans prôner sa personne ;
Le public, beaucoup plus qu'au vil métal qui sonne,
Avait l'oreille ouverte aux bruits mélodieux,
Avait l'âme attentive à ce qui vient des cieux,
Gardait pour le sublime un respect idolâtre,
Et ne confondait pas tréteaux avec théâtre ;
Et les vers, sur des cœurs moins gonflés de savoir,
Avec moins de génie eurent plus de pouvoir.
J'en apporte un exemple, et le fait que j'indique
Me vient d'un narrateur honnête et véridique (2).

Sous les bois de Nogent, d'un pas silencieux,
Un homme va, rêveur. Ses oreilles, ses yeux
Jouissent vaguement de la belle nature.
Il est armé d'un livre, et tout à sa lecture.
Ce livre, son ouvrage, est *l'Amour maternel*,
Vanté chez les Quarante en un jour solennel (3).
Au temps de l'autre Empire, où mon récit renvoie,
Chacun sur cet indice eût nommé Millevoye.

(1) « Rien, dans la froideur de notre siècle industriel et banqu
peut offrir l'idée de ces ardeurs de curiosité, de ces enchantement
miration qui saluèrent alors l'œuvre originale d'un jeune inconnu.
(M. Villemain, *Vie, etc. de Châteaubri*

(2) Le sujet du récit qui va suivre est emprunté à une Biogra
Millevoye, par M. de Pongerville, son parent et son ami.

(3) Ce fut *l'Amour maternel* qui procura à Millevoye le premier
nombreux succès académiques. C'était lors du concours de 180
juges ne décernèrent point de prix ; mais le poème obtint une « m
honorable. »

Digne d'un tel succès, il était digne aussi
D'un triomphe plus doux, que je raconte ici.

Demeurons sous le bois, car il y tient encore
Ces vers qu'avec amour sa retouche décore,
Et qu'il couva toujours d'un regard attentif.
Voilà qu'un bruit de pas, léger, presque furtif,
Trouble sa solitude et l'arrache à son rêve.
Sous un dehors charmant, c'est une fille d'Eve.
Femme, jeune, jolie, et riche apparemment,
Seule au bois ! Que penser d'un tel isolement ?
Elle aussi goûte peu l'effet du paysage ;
Elle aussi tient un livre, et sur son beau visage
L'effet de sa lecture est plutôt indiqué.
Elle arrive, elle passe, et n'a rien remarqué.
Elle donne, en lisant, des marques de tendresse.
Oh ! pensa le rêveur, ce livre l'intéresse !
Qui sait ? Peut-être alors passa dans son cerveau
Un éclair !... Si c'était son poème nouveau,
Son *Amour maternel !* Quel honneur ! — Ces poètes ! —
A vrai dire, les voix ne restaient pas muettes ;
Non moins qu'à la victoire, en ce moment guerrier,
Paris aux vers nouveaux prodiguait le laurier (1).
L'Institut proclamait : une ovation telle
Assurait pour huit jours une gloire immortelle ;
Et Millevoye alors... Mais ne l'oublions pas,
La liseuse chemine. Il suivrait bien ses pas ;
Le respect s'interpose, honnête résistance ;
Mais, pendant qu'il hésite et double la distance,
La vision s'éclipse en un autre sentier,
Et lui-même à sa Muse il revient tout entier.

(1) « On sait combien les moindres bruits littéraires tenaient de place dans ces loisirs de l'Empire, où une victoire ne faisait pas autant de bruit qu'un poème. » (M. Ch. Labitte, *Vie de M.-J. Chénier.*)

Le peu qu'il vient de voir offre un sujet d'églogue ;
Pas encor, dit la Muse ; attendons l'épilogue.

Au bois — le bois inspire — il va le lendemain.
La promeneuse est là, même livre à la main.
Le sentier qu'elle suit, sa marche languissante,
Tout est comme la veille. Elle, Grâce décente,
Que sous ces bois la peur devrait décourager,
Comme la veille, attire et chasse le danger.
Son calme et son grand air sont pour elle un cortége.
Tant de sécurité l'expose et la protége ;
Et tous les jours suivants diffèrent point ou peu.

Millevoye, à la fin, se sent piquer au jeu.
Ce bocage, pour lui, cache quelque mystère.
Il sondera ; mais, plein d'une réserve austère,
Il retiendra sa main si sa main croit toucher
Quelque point délicat que l'on doive cacher.
Le chemin fréquenté, la sombre solitude,
Les gens qui de ces bois ont pris quelque habitude,
Les gardiens galonnés, les simples bûcherons,
Du prochain voisinage aux lointains environs,
Il va tout visiter ; partout il interroge :
Partout où l'on répond, on répond par l'éloge.
Chacun plaint cette femme, et c'est l'œil humecté
Qu'on parle du trajet si souvent répété.
Il connaît tout enfin. D'un vaillant militaire,
Jeune, plein d'avenir, et déjà dignitaire,
Elle est veuve. — Ce règne en fit avec ampleur ! —
Depuis, son fils est mort dans la première fleur.
C'est lui qui, chaque jour, l'attire au cimetière.
Choyer ce petit mort, voilà sa vie entière.
Triste soif de douleur qu'on ne peut apaiser !
Elle a formé le vœu, dans un dernier baiser,
D'aller à travers bois, bravant l'intempérie,
Chaque matin, prier sur la tombe chérie,

A cette heure embaumée où la rosée en pleurs
Voit reverdir les champs et se rouvrir les fleurs
Sans ranimer ce fils ni consoler sa mère.
Pour qui souffre, quel charme a donc la coupe amère ?
C'était l'heure où la mort, inflexible, arriva ;
C'est l'heure où vers son fils la pauvre mère va.
De ce plaisir poignant rien ne peut la distraire.
On mettrait en péril, à s'y montrer contraire,
Ses jours, ou sa raison, plus chère que ses jours.
Quelques pleurs, a-t-on dit, pourraient être un secours ;
Car la source de pleurs dans notre sein cachée
Quelquefois surabonde et veut être épanchée.
Le flot tenu captif tourmente sa prison,
Baume s'il peut couler, s'il est stagnant poison.
Volupté (1) du chagrin, pleurer a quelque charme ;
Mais regarder sa plaie avec un œil sans larme
Est le propre souvent des suprêmes douleurs.
Il semble alors qu'on sente à deux fois ses malheurs,
Et que sur l'affligé s'acharne la nature.
Cette mère est en proie à pareille torture.
Elle vient, elle vient s'agenouiller là ; mais
Elle gémit toujours et ne pleure jamais.
Quel Moïse nouveau fera jaillir cette onde ?

Millevoye est ému ; sa surprise est profonde.
Quand la liseuse au bois paraissait un moment,
Si pour tes nobles vers un doux assentiment
Te semblait reflété sur son triste visage,
Ce n'était pas du moins, poète, un vain présage.
Maintenant tu peux voir, en dépit du moqueur,
Que, sinon dans sa main, ton livre est dans son cœur,
Et que sous le taillis, quand sa robe y frissonne,
C'est *l'Amour maternel* qui se montre en personne.

(1) . . . . . Est quædam flere voluptas.
(Ovid, *Trist.*, IV, 3, 37.)

Millevoye est ailleurs. Un céleste rayon
L'illumine ; il s'écarte, il saisit un crayon ;
Sous le Dieu qui l'étreint, poète, il improvise
L'effusion d'un cœur, une simple devise.
Puis, cherchant le mystère et devançant le jour,
Il porte son message au funèbre séjour,
Et se signe en quittant le petit mausolée.

La mère vient, voit, prend, et lit, déjà troublée :

J'AIME LES FLEURS QU'ICI TU JETTES PAR MONCEAU.
QUE POURTANT DE TES YEUX QUELQUE ROSÉE Y TOMBE
JE CONNAÎTRAI MA MÈRE A SES PLEURS SUR MA TOMBE
COMME A SON LAIT SUR MON BERCEAU.

J'écris ces vers d'après quelque douteux copiste.
Jamais nul éditeur n'en a trouvé la piste.

Toutefois elle a lu : le poète est vainqueur.
Elle étreint le billet, et le met sur son cœur.
Un doux tressaillement vient détendre ses fibres ;
Elle frémit, sanglote... et ses larmes sont libres !
Et le premier tribut de leur épanchement
Arrose enfin les fleurs sur le cher monument.

La crise était venue ; elle fut salutaire.
On en chercha l'auteur ; l'auteur voulut se taire.
Poète, avec amour, il cultive son art ;
De ses profits la gloire est la plus belle part.
Mais aux jeux de l'esprit tout écrivain austère
Sait joindre pour le cœur un plus saint ministère :
Il a vu de beaux yeux pleurer sur son quatrain,
Vu s'amollir un cœur qui s'était fait d'airain ;
Il a pu raviver une raison mourante :
Ce suffrage est plus doux que celui des Quarante.
Le vers, parfum, rayon, manne, rosée ou miel,

Est gratuit, et n'attend, comme ces dons du ciel,
Ni main qui verse l'or, ni voix qui remercie.
Plus on le met à prix, plus on le déprécie.
D'un service rendu l'intime sentiment
Vaut mieux que le salaire ou l'applaudissement.
Messagère de Dieu, la Muse inspiratrice
Permet que d'un lecteur, ou mieux ! d'une lectrice,
Il ait, beau privilége ! adouci les revers :
C'est assez ; il bénit LA PUISSANCE DES VERS.

V

LA MAIN DROITE ET LA MAIN GAUCHE

APOLOGUE

A MONSIEUR A. ANQUETIL

INSPECTEUR D'ACADÉMIE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES DE SEINE-ET-OISE.

Un homme au bout de ses deux bras
Avait deux mains bien conformées,
Ouvertes sans effort, facilement fermées,
Et manœuvrant sans embarras.
C'étaient deux bonnes ouvrières,
S'entr'aidant au travail, jointes pour les prières,
Aimant à se frotter dans leur contentement,
Paume à paume, d'accord pour l'applaudissement.
Jamais ne vit-on de jumelles
S'aimer et s'entendre comme elles.

Voilà pourtant qu'un beau matin
Un débat sérieux s'engage,
Par signes, car les mains n'ont pas d'autre langage :
La Gauche maudit son destin !
Pour la Droite, sa sœur, il n'est que privilége.
Elle a tous les honneurs, elle a tous les emplois ;
Quand la Gauche intervient, simplement elle allége
L'œuvre de sa rivale, et reste sous ses lois.
La Droite est sans cesse occupée :
Elle porte le sceptre, elle brandit l'épée.
La Droite, en toute fonction,
Soit qu'on veuille attaquer, soit qu'il faille défendre,
Qu'on ait à donner comme à prendre,
Est la première en action ;
Et moi, Gauche infime et précaire,
Auprès d'elle je joue un rôle de vicaire,
Et je prends peu de part à tout ce qu'on lui rend.
Si la Droite répond, gare le différend !
Quoi ? deux sœurs ! qu'à la fin l'homme soit juge entre
Elles font voir déjà leurs ongles inhumains ;
Les mains vont en venir aux mains.

Vous, main gauche, dit l'homme, abjurez vos querelles.
Dès le sein maternel, m'amie, écoutez bien,
Vous avez contracté, c'est lu dans mon histoire,
Votre débilité notoire (1).
Que voulez-vous ? Je n'y peux rien !
Vous nommez désaccord ce qui n'est qu'harmonie.
Sur le piano j'en trouve un emblème charmant :
La Droite y fait le chant de quelque beau génie,

(1) Une longue étude faite par M. Achille Comte a eu pour
d'établir que l'activité moindre de l'épaule, du bras et du côté
au moment de la naissance, est l'effet de la compression que ce
du fœtus humain éprouvent dans le sein maternel pendant les c
miers mois qui précèdent cette naissance. (Voir M. Ach. Comt
complet d'Hist. nat., t. II, p. 52.)

La Gauche l'accompagnement.
Quand vous me secondez selon votre aptitude,
Grâce à vous, je me sens doublé ;
Si vous prenez des forts les droits et l'attitude,
L'ordre social est troublé.
Ceux chez qui la main gauche a pris le premier rôle,
Moins nombreux (1), sont gênants ; je ne sais quoi de drôle,
De bizarre à notre œil est dans leurs mouvements ;
Si bien qu'on y pourvoit dès l'enfance : on l'exerce
A préférer sa Droite, afin que son commerce,
Quand elle aura grandi, garde ses agréments (2).
En l'honneur de la Droite, on dit d'un homme habile
Qu'il a quelque dextérité;
Sinistre (3) est l'autre main, et tout esprit débile
Pour sa gaucherie est cité.
Pour moi, je veux que rien ne me singularise
Si je puis : né droitier, droitier je reste encor ;
Je suis la loi commune et m'en fais un décor.
Ce n'est pas toutefois, Gauche, qu'on vous méprise.
Vous dit-on : nul office ou noble ou fatigant
N'est fait pour vous; restez dans les sphères du vague,
Et n'ôtez jamais votre gant
Que pour étaler quelque bague ?
Non ! quand votre concours à l'homme est retranché,
L'homme est bien incomplet, l'homme est bien empêché.

Homme, et toi, Femme aussi, c'est à vous que je rêve.
Egaux, mais différents, mais l'un à l'autre dus,

(1) Les recherches de M. Ach. Comte lui ont prouvé que sur 19,379 naissances il se trouve 17,226 droitiers et seulement 2,153 gauchers.

(2) Il résulte des faits énoncés dans les notes qui précèdent que si, pour les besoins de la société, l'éducation pousse les enfants à se servir plus souvent du bras droit, c'est que cette préférence est indiquée à l'éducation par la nature elle-même et n'a rien d'arbitraire.

(3) *Sinistra* est un des noms latins de la main gauche.

Unissez vos destins sans qu'ils soient confondus.
Adam, c'est la main droite, et la gauche, c'est Ève.
Quand c'est Ève qui prime, Adam se fait gaucher ;
Les traits malins sur lui viennent se décocher.
Mais Ève joint si bien l'agréable et l'utile,
Cette main gracieuse a des doigts si rosés
Où des rudes labeurs nos doigts sont reposés,
Que son éloignement nous change, nous mutile,
Nous fait manchots... Enfin, quand son rôle est compr
Quand il est bien joué, la main Gauche à son prix.

UNE MÉTAMORPHOSE

APOLOGUE

Par M. LAFOSSE, Membre correspondant.

Depuis l'origine du monde,
On sait qu'au fond du cœur humain
Le feu des passions, volcan qui toujours gronde,
Brûle, avivé par le Malin.
Un jour, d'un stratagème étrange
Le traître s'avisa. Varier ses exploits
Est l'un de ses plaisirs. Il trouva dans un bois,
Maigres, mourants de faim, un porc couvert de fange,
Un loup, puis un renard, la perle des filous :
« Pauvres infortunés, dit-il, que faites-vous?
« — Seigneur, vous le voyez, nous faisons abstinence,
« Moins par esprit de pénitence
« Que par nécessité, répliqua le renard.
« — Alors bénissez le hasard,
« Dit le nouveau venu, j'apporte l'abondance ;
« Et pour vous montrer mon pouvoir,
« Allez considérer vos honnêtes figures
« Dans le ruisseau voisin. » Chacun courut s'y voir.
Jugez de la stupeur de nos trois créatures.
Ce n'étaient plus des animaux :
L'enfer, en leur donnant des visages nouveaux,
Les avait modelés à notre ressemblance.

Dom pourceau gros et gras, poudré comme un marquis,
De la débauche heureuse au sein de l'opulence
Représentait le type exquis.
Comme Ulysse jadis dans le cheval de Troie,

Dans la peau d'un brigand sire loup renfermé,
L'œil sanglant, le ventre affamé,
Semblait épier une proie.
Enfin le digne chef de ce triumvirat,
Maître renard, chargé d'un grand nombre de rôles,
Essayait tour à tour sur ses maigres épaules
Robes, pourpoints de cour, habits d'hommes d'Etat.

« Maintenant, dit l'Esprit, quelques mots vont suffire.
« Voici ce que j'attends de vous :
« Je hais l'homme, et parmi les moyens de lui nuire,
« Le plus efficace entre tous
« Est l'exemple du mal ; donnez donc à la terre
« Des plus hideux excès le spectacle effronté ;
« Soyez fourbes, narguez pudeur et dignité ;
« Semez partout l'orgueil, la discorde et la guerre.
« Je vous donne six mois, songez à l'avenir...
« Je sais récompenser, comme je sais punir. »

Les six mois écoulés, tous trois, l'oreille basse,
Vinrent au rendez-vous : « Eh bien, mes bons amis,
« Quels peuples m'avez-vous soumis ?
« Dit le noir souverain. — Pardonnez-nous, de grâce,
« Dit le loup triste et soucieux,
« Nous avons fait de notre mieux ;
« Même chacun de nous se croyait invincible.
« Mais la tâche était impossible.
« — Impossible ! Et pourquoi ? dit l'Esprit en courroux.
« — Noble seigneur, écoutez-nous,
« Répondit le renard ; un seul mot, je l'espère,
« Va désarmer votre colère.
« Nous étions pleins d'ardeur, vous ne l'ignorez point,
« Pour enseigner le mal aux hommes ;
« Mais pauvres hères que nous sommes !
« Nous les avons trouvés nos maîtres en tout point. »

UN ROI SOURD

APOLOGUE

Par le même.

Au début de son règne on dit qu'un éléphant,
Dans le métier de roi désireux de s'instruire,
S'avisa d'un moyen que je vais vous décrire.
Un jour que, d'un air triomphant,
L'âne lui déclamait une lourde harangue,
Sa Majesté lui dit : « Mon fils, parlez moins bas;
« Je tiens pour des vilains ceux dont la sotte langue
« Vous accuse de braire; on ne vous entend pas,
« J'en jure sur ma trompe ! » A ces mots l'assemblée
Demeura grandement troublée,
Tandis que le baudet, maudissant le destin,
S'écriait : « O malheur à jamais déplorable !
« Que le ciel nous soit secourable !
« Notre seigneur est sourd ou j'y perds mon latin. »
Le deuil fut général autant que légitime,
Mais il fut loin d'être unanime.
On vit s'ériger en tyrans
Ces rois au petit pied qu'on appelle les grands.
Forts de l'impunité qu'ils se croyaient acquise,
Ils traitèrent l'Etat en province conquise.
Jamais de tous les dieux pays abandonné,
A tant de souverains ne se vit condamné.
Tout allait donc au pis, quand de son vaste empire
Le roi voulut lui-même inspecter les tribus,
Car depuis qu'il n'entendait plus,
Il aimait fort à voir. Aucuns auront pu lire
Ce voyage fameux dans les fastes du temps.

Pour mon compte, je ne prétends
En détacher qu'un trait. Au fond d'une province,
Menant tous deux un train de prince,
Le renard et le loup, couchés sur le gazon,
Soupaient, l'un d'un agneau, l'autre d'une volaille,
Lorsque le roi géant parut à l'horizon.
« Frère, ce visiteur n'annonce rien qui vaille,
« Dit le loup soucieux ; le moindre événement,
« Vois-tu ? nous peut trahir. — Nous trahir ! Et commer
« Fit l'autre ? Ce colosse est la fleur des monarques :
« Il est, dit-on, plus sourd que si la main des Parques
« Eût fermé son oreille ; ainsi, nos vieux péchés,
« En dépit des jaloux lui resteront cachés. »
De ces intègres personnages
En prince débonnaire accueillant les hommages,
L'éléphant leur dit qu'à sa cour
Il comptait bien que leur présence
Rehausserait l'éclat de la noble assistance
Qu'il allait convier pour fêter son retour.
A vous dire de nos compères
La morgue et la fierté je serais impuissant.
Être admis à la cour ! Ce rêve éblouissant
A fait tourner la tête à des gens plus austères.
Enfin il arriva, le jour tant désiré.
Sous un dôme formé de solennels ombrages,
Le roi, de son peuple entouré,
Et pareil à l'un des sept sages,
Comptait ses invités. Quand le nombre en fut clos,
Il prit la parole en ces mots :
« Mes voyages, seigneurs, m'ont donné la mesure
« Du profond dévoûment que chacun d'entre vous
« Pour le faible professe, aussi je suis jaloux
« D'en payer aujourd'hui le prix avec usure.
« J'ai donc fait appeler des milliers de témoins,
« Pour que tant de vertu ne reste pas dans l'ombre ;
« Mais je crains d'avoir dans le nombre

« Cité ceux qu'à revoir vous aspiriez le moins. »
Alors on vit paraître une foule éplorée
D'animaux mutilés, de veuves, d'orphelins,
Débris ensanglantés d'une affreuse curée.
La foudre, en éclatant sur nos bons pèlerins,
Leur eût causé moins d'épouvante.
« Grâce, grâce, écoutez notre voix pénitente, »
Bégayaient-ils avec frayeur.
« Mes amis, dit le roi, d'un ton froid et railleur,
« Une étoile malencontreuse
« Me fit, vous le savez, l'oreille paresseuse.
« Je ne vous entends point; mais voyez-vous là-bas
« Ces gardiens de nos lois, ces graves magistrats,
« Qui, la trompe immobile, ont l'air de vous attendre ?
« Abordez-les sans crainte; ils sont prompts à comprendre,
« Et si votre roi n'entend pas,
« Ses fidèles vizirs sauront bien vous entendre. »
Ainsi, quoique marchant d'un pas tardif et lourd,
Le châtiment de loin veillait sur les coupables,
Et l'on put se convaincre à leurs cris lamentables
Qu'il se faut défier de l'oreille d'un sourd.

LES DEUX CHEVAUX DE COU

APOLOGUE

Par M. NOEL, Membre titulaire.

« Maudite la mesure et maudite la rime !
« Depuis ce matin je m'escrime
« Pour tourner ma pensée en vers ;
« Comme un vrai forçat je travaille,
« Et de ma cervelle à l'envers
« Je ne puis tirer rien qui vaille !

« Je voudrais que la fièvre prît
« Le premier qui dans ces entraves
« Emprisonna, pauvres esclaves,
« Tous les élans de son esprit.
« Mon Dieu ! l'abominable chose,
« De s'astreindre à versifier
« Ce qu'on pourrait simplifier
« Et mettre bonnement en prose ! »

Je pestais ainsi furieux
Autant qu'un rimeur le peut être,
Quand un soleil clair et joyeux
Étincela sur ma fenêtre,
Et, quittant papiers et bureau,
Je pris ma canne et mon chapeau

Pour faire un tour par la campagne.
Si la mauvaise humeur nous gagne,
Respirer un air pur et sain,
C'est un remède souverain.

Marchant sans but et sans dessein,
J'arrivai bientôt dans la plaine
Tout auprès de Porchéfontaine.
C'était jour de course. — Or jamais
On ne me rencontre à ces fêtes
Où, par des procédés anglais,
En améliorant les bêtes,
On a bien souvent, je le crains,
Détérioré les humains.

Aiguillonner avec des paris clandestins
La cupidité dans les âmes,
Et développer chez les femmes,
Outre bien d'autres goûts malsains,
L'amour effréné des toilettes,
Du Champagne et des cigarettes,
Jusqu'à présent voilà les fruits
Que chez nous le *Turf* a produits.

J'étais là, je restai toutefois, et la chance
M'avait conduit près de deux chevaux bais
Qui causaient avec leurs jockeys,
Et j'entendis la confidence
Que je vous rapporte en substance :
« Délivre-moi du frein, disait l'un, ou du moins
« Que ta main plus légère, en me rendant la bride,
« Me livre aujourd'hui pour tout guide
« A mon sang généreux, — et ne prends d'autres soins. »

L'autre au contraire : « En toi, maître, j'ai confiance ;
« Esclave de ton bras nerveux,
« Ma force maîtrisée, à cette résistance
« Opposant des efforts constants et vigoureux,
« Pourra d'un prix commun nous donner l'espérance. »

Qu'arriva-t-il ? Celui qui de sa liberté
Comptait faire un brillant usage,
En bonds impétueux dans l'abord emporté,
Mollit bientôt... et, perdant le courage,
Au dernier rang se trouva réjeté ;
Pendant que son rival, sur le mors qui l'arrête
Forçant de toute son ardeur,
Arrive au but, premier d'une longueur de tête,
Et les mains et les cris le proclament vainqueur.

Je rentrai tout pensif, méditant sur l'épreuve,
Et je rendis grâce au hasard,
Qui me fournissait une preuve
A l'appui des règles de l'art.
Je vis qu'à la pensée une entrave était bonne,
Que l'esprit vagabond ne profite à personne ;
Et courageusement penché sur mon labeur,
« Il faut, disais-je, en vain la paresse le nie,
« Pour qu'ils puissent tous deux déployer leur vigueur,
« Et le frein au cheval, et l'obstacle au génie. »

LA RECHERCHE DU BONHEUR

Par M. COURTEVILLE, Membre titulaire.

J'ai fait, la nuit dernière, un rêve assez étrange
Et dont les souvenirs me sont si bien présents
Que je me crois toujours sur les rives du Gange,
Sous le ciel des palmiers aux sommets imposants.

Dans les jungles touffus, les tigres à l'œil fauve,
L'éléphant gigantesque et son cornac bronzé
Côtoient à chaque pas le lama qui se sauve,
Et le boa rampant près du singe rusé.

Je vois dans la pagode, asile du mystère,
Les prêtres de Brahma dans leurs vêtements blancs,
Et les livres sacrés, gardiens de la prière,
Et les dons généreux du monde des croyants.

Voici la bayadère et ses poses lascives,
Le vieux bonze extatique aux yeux clos à demi,
Et la pâle odalisque au milieu des captives,
Jetant vers l'Occident un regard endormi.

Mais la nuit parfumée arrive et tend ses voiles,
La nuit faite de chants, d'ivresses et d'amour,
La nuit qui pour veilleuse a ses milliers d'étoiles,
Et sa lampe d'argent pour attendre le jour.

J'entends ces mille bruits, furtives mélodies
Qui dans les soirs d'été nous parlent de bonheur,
Et mon âme s'envole au gré des fantaisies,
Abandonnant la terre où règne la douleur.

La douleur ! ce vampire à l'appétit féroce,
Qui de son bras de fer nous cloue au lit de mort,
Cette marâtre avide et dont l'instinct précoce
S'empare du berceau que l'espérance endort.

Tout à coup, à mes yeux, spectacle intraduisible,
Un long jet de lumière, éblouissant sillon,
Transfuge inattendu d'un soleil invisible,
Vient traverser les cieux d'un scintillant rayon.

A ce riant aspect mon âme fascinée
A suspendu son vol pour regarder en bas ;
Anxieuse, elle suit la trace illuminée
Qui fait le jour partout où s'arrêtent ses pas.

C'est ainsi qu'à mes yeux tour à tour apparaissent
Golconde et Visapour, Goa, Chandernagor,
Kachmyr et sa vallée, où les troupeaux se pressent,
Et le fleuve sacré roulant ses sables d'or.

Puis j'entrevois Schiraz de jardins parsemée,
Schiraz la poétique, aux sites enchanteurs,
Schiraz, un nid d'amour, et dont la renommée
A traversé les mers dans le parfum des fleurs.

Soudain le rayon d'or a suspendu sa course ;
Oublieux des palais aux dômes rutilants,
Il irise en passant le cristal d'une source,
Et fixe en un jardin ses feux étincelants.

Sur la porte on lisait ces mots : « Jardin des roses, »
Titre insignifiant, mais à Schiraz surtout
Où la reine des fleurs est la moindre des choses,
La rareté souvent excitant notre goût.

Mais on n'y voyait pas seulement du Bengale
L'espèce renommée à l'arôme excitant ;
De l'univers entier phalange sans égale,
Chaque sorte avait là comme un représentant.

C'étaient la rose blanche aux pétales jaunies
Et la rose mousseuse avec son corset vert,
La gentille pompon et ses couleurs pâlies,
Et jusqu'à l'églantine au bouton entr'ouvert.

On y voyait aussi la rose panachée
Près de la rose pourpre et des quatre-saisons;
Plus loin la rose thé, dont la tige penchée
Cherchait la rose naine au milieu des gazons.

Or ces fleurs devisaient avec un doux murmure ;
Je voyais leurs ébats et voulus m'y mêler.
Quoi ! des roses parler ! mais c'est contre nature,
Dira-t-on. Vraiment non ! je vais le révéler.

Elles causaient de tout, même de politique,
Abîmaient à plaisir les collectionneurs,
Tout en prêtant l'oreille à la douce musique
Des insectes formant leur cour d'admirateurs.

Que de gais papillons, de folles éphémères
Tournoyaient à l'entour, avides d'un baiser !
Du fulgore à lanterne on voyait les lumières
Comme des feux de nuit jaillir et se croiser.

Une rose surtout paraissait préférée ;
Elle était gigantesque et d'un parfum si doux
Qu'on devinait en elle une reine adorée,
Une perfection qu'on admire à genoux.

Hommage à vous, lui dis-je, à vous ma toute belle,
Qui trouvez dans la grâce un don fascinateur !
Qu'heureux est votre sort ! tout ici me révèle
Un coin du paradis aimé du Créateur.

Vous ne connaissez pas, ô fleur de l'Empyrée,
Les soucis et les maux qui font le désespoir;
D'un arôme divin vous êtes entourée,
Vous régnez au jardin, vous trônez au boudoir.

A l'ombre d'un corsage on vous cherche un suaire,
Et vous vous endormez joyeuse dans la mort ;
L'alcyon si vanté n'a qu'un rocher pour aire,
Il combat l'ouragan quand vous êtes au port.

Vous ne connaissez pas l'envie et ses blessures,
L'anéantissement des cœurs persécutés,
Et de la calomnie ignorant les morsures,
Vous savez vous complaire en vos sérénités.

Et la nuit s'enfuyait que je parlais encore,
M'animant par degrés comme un jeune rhéteur.
Dans les lointains brumeux on distinguait l'aurore,
Que je parlais toujours grisé par mon ardeur.

Puis sur la noble fleur osant poser ma lèvre,
Je reculai soudain avec un cri d'effroi,

Un insecte doré dont la piqûre enfièvre
En rongeait la corolle et se vengeait sur moi.

Et plus près du calice, amassé sur la tige,
Etait un monde affreux de petits êtres verts,
Parasites gluants que la nature inflige
Et qui suçaient le sang des pores entr'ouverts.

Ami, me dit la rose, attends-tu ma réponse?
Que te faut-il de plus pour dessiller tes yeux?
Ne crois pas au bonheur que l'apparence annonce.
Le bonheur sur la terre!... il n'existe qu'aux cieux.

J'en suis une transfuge, et ma mère y repose;
Arrachée à ses flancs, j'ai poussé dans ces lieux,
Et c'est avec mes pleurs... les larmes d'une rose,
Que j'ai su féconder ce jardin spacieux.

La vie est faite ainsi de miel et de souffrance;
La route est difficile et l'homme impatient.
Pense à moi quelquefois aux jours de défaillance,
Le soleil et l'espoir viennent de l'Orient.

LA FÉE DU LENDEMAIN

Par M. LETOURNEUR, Membre associé.

Je suis une petite fée :
Rêve, parfum, brise, vapeur,
J'apparais comme une lueur,
A l'âme par moi réchauffée.

Nul plus que moi n'a de trésors
Pour consoler le cœur qui souffre ;
Quand des douleurs s'ouvre le gouffre,
Par mes secrets je les endors.

Ainsi sur tous Dieu me dispense,
Rose des ronces du chemin,
Qui n'éclot jamais que demain
Et que l'on nomme... *l'Espérance.*

TRADUCTION EN VERS FRANÇAIS

DE LA

3e SATIRE DU 1er LIVRE D'HORACE

Par M. ANQUETIL.

Dans un travers commun les chanteurs se complaisent :
Entre amis pressez-les de chanter, ils se taisent;
Non priés, c'est un flot qui ne s'arrête plus.
Tigellius le Sarde exagérait l'abus :
Au lieu de commander, comme il le pouvait faire,
César invoquait-il l'amitié de son père,
Invoquait-il la sienne, il n'en obtenait rien ;
Qu'un caprice saisît notre musicien,
Depuis l'œuf jusqu'au fruit, faisant vibrer sans trève
Sur le ton le plus haut la note la plus brève,
Ou parfois se traînant sur le ton le plus bas,
De chanter Evohé! le fou ne cessait pas.
De l'inégalité c'était bien le modèle :
Tantôt, comme un fuyard que l'ennemi harcèle,
Il courait; ou tantôt marchait à pas comptés,
Ainsi que de Junon les vases sont portés.
Dix esclaves tantôt composaient son cortége,
Tantôt deux cents ; de rois, de tétrarques, que sais-je ?
De grandeurs il avait plein la bouche, et bientôt :
« Une table à trois pieds, voilà ce qu'il me faut,
« Avec une coquille en guise de salière,
« Et pour tout vêtement une toge grossière,
« Qui seulement suffise à m'abriter du froid. »

Mais à ce ménager, content d'être à l'étroit,
Vous eussiez fait cadeau d'un million, sa bourse
Vide au bout de cinq jours l'eût laissé sans ressource.
Du soir jusqu'au matin il veillait, en retour
Il s'endormait vers l'aube et ronflait tout le jour.
Bref, on ne vit jamais pareille inconséquence.
Mais quoi ! dira quelqu'un que ma censure offense,
N'as-tu point de défauts ? — Oh ! si fait, et les miens
Ne sont peut-être pas moins graves que les siens.
Novius est absent, Ménius le déchire :
« Ménius, dit quelqu'un, ou s'ignore et s'admire,
« Ou, comme un inconnu, croit nous en imposer.
« — Oh ! moi, dit Ménius, j'ai droit de m'excuser. »
Sot excès d'amour-propre et digne de censure.
A démêler ton mal ta prunelle est peu sûre ;
Mais faut-il d'un ami pénétrer les défauts,
Le serpent d'Épidaure et le roi des oiseaux
Ont les yeux moins perçants ; or, l'ami que tu blesses
Étudie à son tour et redit tes faiblesses.
Cet homme est ombrageux et se prête assez peu
Aux malins qui de lui se veulent faire un jeu ;
J'admets qu'on peut railler sa toge mal drapée,
Railler sa chevelure agreste et mal coupée,
Et son soulier qui va du pied se détacher ;
Mais qui peut en vertu le vaincre ou l'approcher ?
C'est ton ami d'ailleurs, et cette rude écorce
D'un beau génie aux yeux cache à peine la force.
Enfin sonde ton cœur : dans ton sein par hasard
La nature d'abord, l'habitude plus tard,
N'a-t-elle point semé des défauts ? La fougère
Bonne au feu croît bientôt sur l'inculte jachère.
Procédons d'autre sorte : un véritable amant
De l'objet adoré, dans son aveuglement,
Ne voit plus les laideurs ; que dis-je ? il en raffole ;
Le polype d'Hagna de Balbin est l'idole.
Comme en fait d'amitié je voudrais de grand cœur

Qu'on s'abusât ainsi, qu'un vertueux honneur
Décorât d'un beau nom cette erreur salutaire,
Qu'un ami fût pour nous comme un fils pour son père,
Et qu'un défaut ne pût refroidir notre accueil!
Un enfant louche? Il a quelque chose dans l'œil.
D'un nain, d'un avorton, rebut de la nature,
D'un vrai Sisyphe on dit : Quelle miniature!
Le bancal arque un peu ses piliers défaillants,
Le pied-bot a les os légèrement saillants.
Un tel vit chichement, c'est qu'il est économe;
Un autre est fanfaron ; ce n'est qu'un galant homme
Qui veut tout bonnement divertir ses amis.
Est-on blessant, brutal au-delà du permis ;
C'est qu'on hait le mensonge et qu'on suit la droiture.
On s'emporte aux éclats ; c'est vivacité pure.
A mon gré c'est le nœud, le sceau de l'amitié ;
Mais la vertu par nous est prise à contre-pié,
Et d'un méchant vernis nous gâtons un beau vase.
Un brave homme avec nous vit simple et sans emphase,
On dit que terre à terre il rampe et voit de court;
Un autre a l'esprit lent, nous l'appelons balourd;
Dans un monde où partout succombe l'innocence
Sous les traits de l'envie et de la médisance,
Éviter avec soin les piéges des méchants
Sans jamais désarmer ni découvrir ses flancs,
Ce qui n'est que bon sens, légitime sagesse,
Nous l'appelons astuce, hypocrite finesse.
Un maladroit (et certe entre les maladroits,
Mécène, tu m'as dû compter plus d'un fois),
De ses propos en l'air, véritables tortures,
Par hasard interrompt nos pensers, nos lectures :
Il est de sens commun dépourvu, disons-nous.
Cruel, injuste arrêt qui nous condamne tous.
Eh! qui donc sans défauts est né? je le demande.
Le meilleur est celui dont la charge est moins grande.
Qu'un indulgent ami (c'est la stricte équité),

Pesant chaque défaut et chaque qualité,
Devers moi, si le bien chez moi l'emporte en somme,
Penche et de ce doux nom veuille que je le nomme,
Dans la même balance il se verra placé.
De tes loupes veux-tu qu'il ne soit pas blessé ?
Toi-même à ton ami pardonne sa verrue :
A qui sait pardonner seul l'indulgence est due.
Enfin si la colère et les autres défauts
Ne sauraient s'extirper dans les âmes des sots,
Que la raison du moins tempère avec mesure
Et conforme aux délits la peine et la censure.
Qu'en desservant la table un esclave étourdi
Lappe un reste d'anchois et de jus refroidi,
Son maître l'ira-t-il clouer à la potence ?
Tous les sages diraient : « Moindre est l'extravagance
« D'un Labéon. » Combien notre imbécillité
Outre ici sa coupable et folle cruauté !
Un ami t'a manqué, peccadille légère ;
Refuser le pardon serait plus que sévère :
Eh bien ! de ce grief tu hais, tu fuis l'auteur ;
Tel fuit devant Ruson un pâle débiteur,
Qui, s'il n'a ramassé, les calendes venues,
Principal ou loyer, les sommes convenues,
Le couteau sous la gorge ainsi qu'un prisonnier,
Doit ouïr les récits de son dur créancier.
Un convive aviné renversant la vaisselle
D'Evandre aura fait choir la vénérable écuelle,
Aura souillé son lit, ou, pressé par la faim,
Enlevé le poulet que j'avais sous la main :
L'en aimerai-je moins ? Mais que devrais-je faire
S'il eût volé, s'il eût, mauvais dépositaire,
Divulgué mes secrets ou renié sa foi ?
On a dit : Toute faute est égale de soi ;
Mais la réalité proteste ; un tel système
Révolte la raison, les mœurs, l'intérêt même
Qui du juste et du droit fut presque le berceau.

Du temps que les humains, sale et muet troupeau,
Se traînant et rampant dans leur fange première,
Combattaient pour des glands ou pour une tanière,
Ongles, poings et bâtons les armaient tout d'abord ;
Puis de nouveaux engins nés d'un nouvel effort ;
Puis du verbe et du nom, instruments du langage,
Pour fixer la pensée, ils apprennent l'usage ;
On renonce à la guerre, on fonde des cités.
Partout voleurs, brigands, ravisseurs effrontés
Sont frappés par les lois ; car plus d'une adultère
Longtemps avant Hélène ensanglanta la terre.
Que de morts ! Mais qui sait les noms de ces héros ?
D'un objet disputé ces conquérants brutaux
Sous les coups d'un plus fort succombaient dans la lice,
Et le taureau vainqueur saisissait la génisse.
Que la peur de l'injuste ait fait naître les lois,
Des annales du monde et des temps c'est la voix.
Ce naturel instinct qui sûrement limite
Le plaisir qu'on poursuit, la douleur qu'on évite,
N'a point du juste ou non même discernement.
L'absolu me répugne, et le raisonnement
Ne me convaincra point que d'abattre la tête
Aux jeunes choux d'autrui soit aussi malhonnête
Que piller nuitamment les temples saints des dieux.
Que la rançon se règle et se mesure mieux :
Garde-toi de punir de l'horrible escourgée
L'erreur que la cravache eût assez corrigée.
Quant à voir la férule expier bonnement
Un crime qu'attendait le dernier châtiment,
Je le crains peu : pour toi vol, larcin, brigandage,
C'est tout un, et demain dans un même abattage,
Vices, défauts, travers seraient fauchés par toi,
Si jamais les mortels te choisissaient pour roi.
Mais si ton sage est seul, par un heureux prodige,
Riche, bon cordonnier, seul beau, seul roi, que dis-je ?
S'il est tout, que lui sert d'envier ce qu'il a ?

— Connais ce que le chef, Chrysippe, entend par là.
Le sage a-t-il jamais fabriqué sa chaussure?
Non. Le sage est pourtant cordonnier, je t'assure.
— Qu'est-ce à dire? — Voici : même alors qu'il se tait,
N'est-ce pas qu'Hermogène est un chanteur parfait?
Et ce madré d'Alfène, ayant fermé boutique,
N'était-il pas barbier, sans outils ni pratique?
C'est ainsi que le sage, en tout genre d'emploi,
Est seul bon ouvrier, seul opulent, seul roi.
— Vois : par les polissons ta barbe est insultée;
Et si par ton gourdin n'est la tourbe écartée,
Pressé par la cohue et réduit aux abois,
La rage va crever le plus grand des grands rois.
Abrégeons : moyennant la pièce la plus vile,
Accompagné sans plus de Crispin l'imbécile,
Tandis qu'au bain mon roi se rendra, mes amis
Souffriront que parfois faillir me soit permis,
Volontiers à mon tour excusant leur faiblesse,
Et plus que sur un trône heureux dans ma bassesse.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

Séance solennelle du 16 novembre 1866. — Allocution de M. Noel, président titulaire. I

Rapport sur les travaux de l'année académique 1865-1866, par M. Anquetil, secrétaire perpétuel VI

Séance solennelle du 6 décembre 1867. — Discours de M. G. Doublet, président titulaire. XXIV

Rapport sur les travaux de l'année académique 1866-1867, par M. Anquetil, secrétaire perpétuel XLII

Rapport sur le prix Caron, par M. Henri d'Urclé, membre titulaire LVI

Séance solennelle du 27 novembre 1868. — Discours de M. Anicet Digard, président titulaire LXI

Rapport sur les travaux de l'année académique 1867-1868, par M. Anquetil, secrétaire perpétuel. LXXXII

Rapport sur le prix Caron, par M. Edm. Chardon, membre titulaire. CIII

Allocution de M. Délerot, président entrant, 4 décembre 1868. CVII

Séance solennelle du 26 novembre 1869. — Discours de M. Cornuau, Préfet. CXVIII

Discours de M. Délerot, président titulaire. CXXII

Rapport sur les travaux de l'année académique 1868-1869, par M. Anquetil, secrétaire perpétuel. CLXXXV

Rapport sur le prix Caron, par M. G. Doublet. . . . . .
Discours de M. d'Uclé, président entrant, 3 décembre 1869.
Liste des Membres. . . . . .

DEUXIÈME PARTIE.

Récit des journées des 5 et 6 octobre 1789, à Versailles, par M. J.-A. Le Roi, membre titulaire . . . . . .
Louis XVI et le serrurier Gamain, par le même . . . . . .
Pibrac, sa vie et ses écrits, par M. E. Cougny, membre titulaire . . . . . .
Principaux caractères de la littérature moderne, par M. Noel, membre titulaire. . . . . .
Etudes historiques et littéraires sur le Parlement de Paris au XVI^e siècle, par M. E. Cougny, membre titulaire. . . . . .
Notice sur les Richard, jardiniers du Petit-Trianon, par M. J.-A. Le Roi, membre titulaire. . . . . .
Etude sur Fénelon, par M. D. Ordinaire, membre titulaire . .
La Guerre jugée par saint Augustin, par M. Noel, membre titulaire . . . . . .
Les Mânes, par M. Montalant-Bougleux, membre titulaire. .
Un Septembriseur, par le même . . . . . .
Le Centenaire de Hoche, par le même . . . . . .
La puissance des vers, par le même . . . . . .
La Main droite et la Main gauche, par le même . . . . . .
Une Métamorphose, apologue, par M. Ch. Lafosse, membre correspondant. . . . . .
Un Roi sourd, apologue, par le même . . . . . .
Les deux Chevaux de course, apologue, par M. Noel, membre titulaire . . . . . .
La Recherche du Bonheur, par M. Courteville, membre titulaire . . . . . .
La Fée du Lendemain, par M. Letourneur, membre associé. .
Traduction en vers français de la 3^e satire du 1^er livre d'Horace, par M. Anquetil. . . . . .

Versailles.— Impr. E. AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

LIBRAIRIE DE P.-P. [illegible]

46, Rue de la Paroisse, à Versailles.

EXTRAIT DE SON CATALOGUE pris parmi les Ouvrages des Membres de la [illegible] morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

M. ANQUETIL

Odes d'Horace, trad. en vers français, éd. compl.; texte en regard; 1 v. in-18

M. FRÉD. BARRÉ

Chansons de Vingt ans; 1 vol. in-18.
Rimes d'Escolier; 1 vol. in-18.

M. BAUDRY

Contes populaires des frères Grimm, trad. de l'allemand; 1 v. in-18 jésus.

M. EM. BELOT

Histoire des Chevaliers romains; in-8°.

M. H. BOUCHITTÉ

Le Rationalisme chrétien à la fin du XIe siècle; 1 vol. in-8°.
Poussin, sa Vie, son Œuvre; 1 vol. in-8°.

M. L. CHAPPE

Le Lycée et l'École, poëmes; gr. in-8°.

M. CHARDON

Voyage en Hollande; 1 vol. in-18.

M. COUGNY

Progymnasmata Græca; in-8°.
*Un Procès en matière de droits régaliens au XVI*e *siècle*; in-8°.
*De la Philosophie chez les jurisconsultes au XVI*e *siècle*; in-8°.
Guillaume Duvair; 1 vol. in-8°.

M. CH. GUEULLETTE

Salon de 1864; 1 vol. in-18.
Les Peintres espagnols; 1 vol. in-18.
Les Bourbons d'Espagne; 1 vol. in-18.
Une Heure dans le bleu; 1 vol. in-18.

M. CH. LAFOSSE

Fables; 1 vol. in-18 jésus.

M. LE ROI

Les Eaux de Versailles; 1 vol. in-8°.
Histoire de Versailles; 2 v. in-8° (3e éd.).
Journal de la santé de Louis XIV, avec introduction et notes; 1 vol. in-8°.
Journal de Pierre Narbonne, premier Commissaire de police de Versailles; 1 vol. in-8°.
N. B. — Ces deux ouvrages ont été édités aux frais de la Société.
Curiosités historiques; 1 vol. in-8°.

M. ARISTIDE LOMON

Théâtre et Poésies diverses; 1 vol. in-18.

M. MALLET

Études philosophiques; 2 vol. in-8°.
Éléments de science morale, traduits de l'anglais, de James Beattie; 2 v. in-8°.
Histoire de la Philosophie ionienne et de l'École de Mégare; 2 vol. in-8°.

M. MONTALANT-[illegible]

Des Poëtes de cour, etc.; 2 vol. in-8°.
Santeul ou la poésie [illegible] Louis XIV; 1 vol. in-18 jésus.
Chants et Récits de la [illegible]; 1 vol. in-18 jésus.
Chants de ma retraite; 1 vol. [illegible]
Effusions poétiques; 1 vol. [illegible]

M. NOEL

*De la Tragédie nationale [illegible]*bruch. in-8°.

M. NORTH-PEAT

Consolations; 1 vol. in-18 jés.
Singularités humoristiques [illegible] en Angleterre; 1 vol. in-[illegible]

M. P. ORDINAIRE

Rhétorique nouvelle; 1 vol. [illegible]

M. CH. REVILLE[illegible]

De l'Arianisme chez les [illegible] trionales; in-8°.
De l'Inquilinat; in-8°.

M. RIGAULT

Œuvres complètes; [illegible] vol. [illegible]

M. DE SADOUS

Histoire de la Grèce, trad. [illegible] de Grote; in-8° (19 volumes)

M. EUD. SOULIÉ

Notices sur les palais de Versailles [illegible] Trianon; 2 vol. in-18 jésus [illegible]

M. THÉRY

Exercices littéraires; 2 vol. [illegible]
Choix des Prosateurs français [illegible] ère; 2 vol. in-12.
Tableaux des littératures [illegible] modernes; 2 vol. in-8° [illegible]
Lettres sur la profession d'[illegible] sur celle d'instituteur; 1 vol. [illegible] (3e édition).
Histoire de l'éducation en [illegible] 2 vol. in-8°.
Le génie de saint Augustin; 1 vol. [illegible]

M. VACHEROT

Histoire de l'École d'Alexandrie [illegible] in-8°.
La Métaphysique et la science; [illegible] vol. in-8°.
Essais de philosophie critique [illegible] in-8°.

M. TH. VATEL

Code Pénal bavarois, trad. [illegible] précédé d'une Introduction [illegible] rique; 1 vol. in-8°.

Versailles. — Impr. de E. AUBERT.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME NEUVIÈME

VERSAILLES

1883

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME NEUVIÈME

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME NEUVIÈME

VERSAILLES

E. AUBERT
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
6, Avenue de Sceaux.

P.-F. ÉTIENNE
LIBRAIRE
46, Rue de la Paroisse.

1873

BODLEIAN
P
8 NOV 1971
LIBRARY

SÉANCE SOLENNELLE

DU VENDREDI 22 DÉCEMBRE 1871

SOUS LA

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTIN COCHIN

Membre de l'Institut,
Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur (1).

La séance solennelle du vendredi 22 décembre 1871 a été présidée par M. Augustin Cochin, membre de l'Institut, préfet de Seine-et-Oise et l'un des présidents d'honneur de la Société. Il n'a été donné qu'un seul jour à la Société des sciences morales d'avoir à sa tête l'homme de cœur, l'écrivain distingué, le magistrat éminent et sympathique, qu'une mort prématurée devait, quelques semaines après, enlever au service de son pays, dans tout l'éclat d'un talent qui promettait les plus grandes espérances. M. Cochin n'a donc fait que passer dans nos

(1) M. A. Cochin avait promis de rédiger, à la demande de la Société, le remarquable discours prononcé par lui à l'ouverture de la séance. Ses travaux multipliés, sa maladie et sa mort, survenue le 15 mars suivant, l'en ont empêché. M. d'Urclé a bien voulu rédiger de souvenir la courte analyse destinée a en donner une idée. (*Note du secrétaire perpétuel.*)

rangs, mais il y a laissé un souvenir qui ne s'
pas, et que notre Société eût voulu attacher au d
prononcé par lui le 22 décembre, et tant appla
elle. Mais ce discours, dans lequel M. Cochin a
mis en relief l'importance des sciences morales, é
provisé, et il n'a malheureusement pas été re
L'auteur avait promis de l'écrire pour la publica
ce volume : la mort, dans sa rapidité, ne lui en
donné le temps, de sorte que la lacune si regr
qu'il est impossible de combler ici, est comme le
gnage même de ce talent si facile et si admirable
provisation, dont M. Cochin était doué.

En nous entretenant des sciences morales et
utilité, M. Cochin traitait un sujet qui lui était f
et qui le rendait, selon ses expressions mêmes, aux
les plus chères de sa vie. Il n'est pas, nous disait-
tude plus importante, plus nécessaire, que ce
sciences morales, de la science et de la morale
science qui nous indique la vérité, et de la mor
nous indique nos devoirs. Mais aussi bien, ajou
est-ce dans une société agitée, remuée comme la
troublée par tant d'événements, préoccupée de ta
térêts matériels, que l'on peut espérer de faire
l'étude des sciences morales? Les événements et l
rêts ne forment-ils pas deux obstacles qui nous
nent de cette étude et nous empêchent presque
ment de nous y arrêter?

Les événements? En est-il en effet de plus sensib
plus entraînants, de plus irrésistibles, s'est demand
chin, que ceux dont Versailles même a été depu
ans le théâtre? Esquissant dans un rapide tablea
de mouvement et de vie, les scènes si diverses et s
si douloureuses dont nos concitoyens ont été les té

M. Cochin nous rappelait ces jours d'émotion qui précédèrent nos désastres, le départ de nos régiments partant tous pour aller défendre la patrie; puis après ce départ, ces nouvelles affreuses, ces désastres terribles; puis, bientôt, le lourd pas de l'invasion se rapprochant de nous; ces régiments d'étrangers nous arrivant de toutes parts; l'invasion enfin s'installant chez nous, s'asseyant à nos foyers, s'organisant sous nos yeux et s'y maintenant, hélas! pendant près de six mois de douloureux souvenirs; et après ces longs mois d'incurables souffrances, d'autres douleurs succédant à ces douleurs; la guerre civile succédant à la guerre étrangère; le gouvernement chassé de Paris par une insurrection parricide, obligé de chercher un refuge dans nos murs; puis pendant deux mois d'angoisses nouvelles, une lutte épouvantable déchirant le sein de la patrie, et enfin, à quelques pas de nous, l'assassinat des otages et l'incendie de Paris, couronnant bientôt cette œuvre de folie et de crime! Comment, après tant de malheurs et une si étonnante continuité de catastrophes, penser encore à des études spéculatives et nous occuper des sciences morales, quand il faut rebâtir nos maisons, réparer nos foyers, relever enfin toutes les ruines accumulées autour de nous? M. Cochin nous a montré que c'étaient ces événements mêmes qui nous commandaient et nous faisaient presque un devoir de nous adonner plus sérieusement que jamais à l'étude approfondie des sciences morales. Que de leçons, en effet, ressortent de tous ces événements! C'est à ceux qui étudient les sciences morales à les recueillir, et c'est à l'étude des sciences morales que nous devons demander les moyens de panser les plaies de la patrie, et d'empêcher le retour des malheurs sous lesquels a succombé la fortune de notre pays. Loin de nous détourner de l'étude

des sciences morales, les événements nous presse
contraire de nous y livrer avec plus d'ardeur que j
pour faire concourir toutes les sciences à la grand
vre de notre relèvement national.

Les intérêts ! Dieu me garde, disait avec raison l
chin, de médire des intérêts matériels. Rien n'es
sacré, en effet, que l'intérêt. L'intérêt, mais c'est
champ, notre foyer, c'est l'avenir de nos enfants
le bonheur de nos familles, c'est la propriété mê
notre pays. Il n'y a donc pas à s'élever contre les
et légitimes préoccupations que nos intérêts bien
dus nous inspirent. Mais sont-ce nos intérêts qui d
nous détourner de l'étude des sciences morales ? P
croire, il faudrait aussi mal comprendre ce qu
réellement ces sciences, que ce que nous comm
nos intérêts. La morale, l'histoire, la philosophie,
nomie politique, sont autant de sciences qui sont ap
à servir nos intérêts et à nous éclairer sur eux. I
pas même un seul de nos intérêts auxquels on
dire que ces sciences soient étrangères. Voyez
cette pièce de cent sous, nous disait M. Cochin
pièce de cent sous, que l'on peut bien regarder c
l'emblème de l'intérêt, car c'est sur elle que tous le
rêts viennent se fixer. Eh ! bien, cette pièce de mo
mais elle est fille de toutes les sciences, car tou
sciences ont coopéré à sa fabrication. Si ce s
sciences physiques qui ont fixé sa composition, c
géographie, c'est l'économie politique qui ont été
lées à en déterminer la mesure, le poids, la dimen
l'usage. Il n'est pas jusqu'à l'histoire qui ne soit
la fabrication de cette pièce, et dont cette pièce
destinée à être un jour un des éléments. Or l'étu
l'histoire est inséparable de toutes les questions m

et religieuses, et il n'est pas un seul des grands problèmes qui préoccupent si justement l'esprit humain auxquels l'étude de l'esprit humain ne conduise. Le millésime même frappé sur la pièce de monnaie ne rappelle-t-il pas ce grand événement moral du christianisme qui partage l'histoire en deux versants si dissemblables, et n'est-il pas aussi comme un témoignage de cette grande promesse qui, il y a dix-huit siècles, a traversé l'humanité?

Ces considérations mènent loin, vous le voyez, nous disait M. Cochin, des intérêts matériels et de la pièce de cent sous. Tout se tient cependant, ajoutait-il, et toutes les sciences s'enchaînent, s'entr'aident et se complètent. Il ne faut pas les séparer, et il ne faut pas les séparer surtout de nos intérêts qu'elles doivent nous apprendre à mieux connaître et à mieux comprendre. L'économie politique, qui est une des sciences morales les plus importantes, est la science même des intérêts matériels dont elle a seulement pour objet de nous indiquer les lois. Ce sont donc nos intérêts eux-mêmes qui nous conseillent de faire de toutes ces sciences l'étude la plus approfondie et la plus sérieuse.

Ainsi tombent, devant la réflexion, tous les obstacles qui paraissent d'abord devoir nous détourner des sciences morales. Il n'est pas de science qu'il soit plus nécessaire de vulgariser aujourd'hui. Aussi M. Cochin terminait-il son discours en adressant à ceux qui en poursuivent courageusement l'étude les plus vives félicitations.

Discours de M. Henri D'URCLÉ, Président titu

Messieurs,

Il y a plus de deux ans que vous m'avez a
l'honneur de présider vos séances; c'était une fave
j'ai d'autant plus senti le prix que, par mon â
semblait moins s'expliquer et que je la devais
palement à cet esprit de confraternité indulgente
jamais cessé d'animer, d'unir et de faire vivre n
ciété. C'était aussi pour moi, qui retrouvais da
rangs presque tous les maîtres respectés de ma je
une tâche plus délicate que pour aucun autre ; v
l'avez rendue facile par l'appui que vous m'ave
avec une bienveillance dont je tiens à vous ex
toute ma gratitude. Ces pouvoirs de président, qu
m'avez ainsi confiés, expiraient régulièrement
dernière, et il y a un an qu'en d'autres temps
dû les avoir remis entre vos mains; mais les ca
qui ont accablé notre pays et notre cité, et suspe
quelque sorte, pendant dix mois d'angoisses, le c
notre vie nationale, vous ont amenés à prolonger
tionnellement mes pouvoirs jusqu'à cette anné
l'intérêt de l'unité et de la bonne direction de
vaux, vous avez décidé de ne faire des années
1871 qu'une seule année académique.

Ces années de lugubre souvenir pourront cep
compter pour près d'un siècle par les catastrop
les remplissent, et ce n'est pas une tâche facile q
que m'imposent aujourd'hui les traditions de n
ciété en m'obligeant à prendre la parole et à s

votre attention, après que les événements dont nous avons été les témoins semblent laisser si peu d'intérêt à des considérations d'un ordre purement spéculatif et moral. Presque tous, quelqu'ait été pendant cette période de malheurs publics le sort qui nous a été fait, n'avons-nous pas été violemment distraits de nos études les plus aimées par les événements eux-mêmes? Quel temps pouvions-nous donner aux travaux de l'esprit, quand nous sentions le sol du pays trembler sous les pieds de l'ennemi? Qui avait alors le cœur et l'esprit assez libres pour s'occuper de belles-lettres? Qui aurait pu se livrer, avec quelque suite, même aux études philosophiques les plus graves, alors qu'il n'y avait dans toutes les âmes d'autres préoccupations que celles du péril national? La philosophie la plus instructive était alors celle dont nous recevions les leçons de la main des événements avec une continuité implacable.

Mais aujourd'hui que nous sommes rendus à des temps plus calmes, l'heure est venue de nous dégager de ces souvenirs douloureux, et de n'en garder que les enseignements pour les mettre à profit. Il nous faut renouer, sans hésitation comme sans faiblesse, la chaîne trop longtemps interrompue de nos travaux. Plus que jamais, Messieurs, le travail, sous toutes les formes, est en effet devenu un devoir et une nécessité patriotique; c'est l'unique chance de régénération et de salut qui reste aujourd'hui à notre pays. J'ajoute que c'est aussi l'unique consolation qui puisse être accordée à notre amour-propre national si rudement châtié depuis un an; car si, comme le disait récemment à Versailles la voix si sympathique et si aimée de celui qui nous préside ce soir, il y a une humiliation cruelle à savoir que nous avons été battus par un ennemi qui avait sur nous l'incontestable avan-

tage d'une instruction plus solide et plus forte, c'es
pour nous une assurance bien consolante de pens
l'aide de cette instruction, et surtout de cette édu
morale des esprits qui lui a fait défaut en ce si
France peut, sans présomption, espérer encore d
venir elle-même.

A cette grande œuvre du relèvement nation
tous les Français doivent avoir à cœur, il n'est p
activité, une énergie, une bonne volonté qui soit
et les sociétés comme la nôtre, toutes consacrées
sont aux pacifiques travaux de l'esprit, ont leur pl
une place importante, marquée d'avance dans ce
de régénération et de salut. Et ne croyez pas que
là un compliment auquel je demande seulement,
circonstance, de flatter votre amour-propre : loin
cette préoccupation oratoire ! L'objet de vos trav
avant tout l'étude des sciences morales, et je cr
mement que si notre pays veut remonter le co
l'adversité qui l'a mené déjà à l'abîme et qui pour
mener encore, il faut qu'il se décide à remonter
ment celui des idées morales, sous l'influence des
s'est préparée cette décadence effroyable qui s'est
à nous par de si soudaines catastrophes. Bien ave
effet serait celui qui, à la chute d'un pays comm
tre, ne voudrait pas reconnaître d'autres causes
causes purement accidentelles et politiques. Le
plus profond, car il ne réside pas seulement d
faits, il est aussi dans les idées; et c'est là qu
l'atteindre si l'on veut le combattre et le déraci
moraliste a donc bien ici une œuvre particulière
appartient et qui l'oblige à rechercher, dans la
même des idées spéculatives, la cause véritable
malheurs. Cet examen doit être fait sans ménag

pour les illusions que notre esprit s'est le plus habitué à caresser. Ce n'est plus l'heure en effet de regimber contre les leçons de l'expérience ; il faut nous rendre à la vérité, si dure qu'elle paraisse à notre amour-propre détrompé dans ses rêves. De toutes nos infortunes, la plus grande serait celle qui, nous confinant dans un aveuglement volontaire, nous rendrait inaccessible aux leçons de notre propre histoire : celle-là surpasserait toutes les autres ; il faut tout faire pour l'épargner à notre pays et à nous-même.

Or, sans sortir du cercle de nos travaux, sans transgresser ni la lettre, ni l'esprit même de notre règlement, qui nous a sagement interdit le domaine des théories purement politiques ou religieuses, nous pouvons facilement mettre à profit les souvenirs de bien des événements contemporains. Dans la sphère de la philosophie, ces événements peuvent être évoqués sans péril, surtout quand on ne leur demande que la valeur des idées morales qu'ils manifestent.

Il y a plus de trente ans que vos fondateurs inscrivaient déjà la philosophie de l'histoire dans leur programme, et jamais peut-être il ne fut plus opportun que de nos jours de mettre cette science à l'épreuve et de chercher dans l'influence de certaines idées l'explication d'une décadence, qui eût été moins rapide et qui serait moins profonde si elle n'avait pour cause tout un ensemble de chimères et d'illusions vaines et dangereuses sur lesquelles notre société vit depuis un siècle. Ce sujet, Messieurs, est bien vaste et bien aride aussi, en même temps que fort périlleux pour qui s'y aventure ; mais ne craignez pas que je veuille vous en soumettre un examen approfondi. C'est toute l'histoire de notre siècle qu'il faudrait résumer, et bien des motifs me font un

devoir d'être plus modeste dans mon ambition. Je voudrais seulement, et le plus succinctement possible, vous présenter quelques considérations toutes sommaires sur la situation morale des esprits à notre époque; je désirerais établir, d'abord, par quelle pente l'opinion publique a peu à peu laissé glisser notre pays jusqu'au bord de l'abîme, et indiquer ensuite par quelle voie il me semble que nous pourrions, si nous le voulions bien, arrêter le cours de la mauvaise fortune et préparer la revanche que nous avons à reprendre sur nous-mêmes, avant de penser à celle que, s'il plaît à Dieu, il nous sera peut-être donné un jour de reprendre sur d'autres.

Il n'est pas nécessaire d'être un profond penseur pour reconnaître que la société moderne, par ses lois, ses idées, ses aspirations, par tout l'ensemble enfin de sa vie intellectuelle et morale, dérive du siècle qui a précédé le nôtre. C'est là un fait presque évident et qui se passe de preuve. Tous, tant que nous sommes, enfants du XIX^e^ siècle, nous sommes avant tout les fils du XVIII^e^, dont plus ou moins, de gré ou de force, par persuasion ou par contrainte, nous avons recueilli l'héritage, accepté les idées, partagé les illusions, reçu l'impulsion, sucé, on peut le dire, les principes, et dont aujourd'hui nous éprouvons, dans la plus mauvaise fortune qu'ait traversé notre pays, les néfastes et désastreuses conséquences. Nous avons donc droit en quelque sorte de demander compte au XVIII^e^ siècle de ce que nous sommes et de ce qu'il nous a fait. Ce sont les idées mêmes dont il a été dans le monde le propagateur enthousiaste, qui peuvent seules nous révéler le caractère et la vraie portée des nôtres.

Le XVIII^e^ siècle s'offre à nous sous des faces sans doute

bien diverses. A lui seul il est tout un monde, et un monde dont on ne fait pas le tour dans une soirée. Mais si vastes que soient les horizons du XVIII^e^ siècle, il est une figure qui les domine tous par l'ampleur de sa pensée, l'élévation de son génie, la sagacité de sa pénétration, l'ardent enthousiasme de sa nature, l'éloquence toute de feu de son âme passionnée, la prodigieuse influence de ses écrits, de ses idées et de ses œuvres. J'ai nommé Rousseau.

A bien des égards, Rousseau ne peut cependant pas être pris pour le représentant de son siècle ; il tranche même sur son époque autant qu'on peut trancher. Si vous le comparez à la plupart de ses contemporains, vous êtes tenté de ne voir guère en lui qu'un irrégulier et, comme on dirait de nos jours, un réfractaire. Quoi de commun entre cette société riche, polie, fastueuse et railleuse du XVIII^e^ siècle, qui ne goûte l'esprit que comme un jeu, et ne voit dans la philosophie qu'un passe-temps, et cet enfant de Genève, à l'âme hautaine, fière, pleine d'orgueil, qui garde si vivace, comme un reproche contre le monde entier, le souvenir de sa jeunesse difficile, et de tous les métiers si divers, depuis celui de laquais jusqu'à celui de séminariste, par lesquels il lui avait fallu passer avant d'avoir mis son existence à l'abri du besoin. Quand Rousseau parut, il répondait si peu aux idées de son temps qu'il choqua tout le monde. Son premier ouvrage fut, au milieu de la société la plus enchantée qui fût jamais par les plaisirs de l'élégance et des lettres, une satire violente des lettres et de la corruption sociale. De sa part, c'était presque un défi. Jugez ce qu'il fallait d'audace pour s'élever contre la corruption des mœurs, dans un siècle qui avait vu acceptées par l'opinion publique les mœurs de la régence, et

pour tonner contre l'influence corruptrice des lettres dans un pays où Voltaire régnait en maître sur les esprits. Ce dernier paradoxe marque bien la distance qui séparait Rousseau de son siècle.

Au contraire, combien était grand l'ascendant de Voltaire sur ses contemporains ! On a dit qu'il en était le roi ; il l'était, Messieurs, s'il ne faut consulter que l'engouement superficiel du public. Sa verve railleuse, sa gaieté toute gauloise, son esprit caustique et mordant, sa légèreté incrédule, son scepticisme doctrinal, la souplesse même de ses principes qui, à l'occasion, ne lui interdisaient pas les plus basses flatteries ni souvent les plus antipatriotiques ; tout cela c'était bien, dans une nature douée des qualités les plus riches, le reflet de cette société brillante et dissolue du XVIII^e^ siècle, où l'incrédulité était née de la corruption même des mœurs. Voltaire exerçait sur la société de son temps un empire d'autant plus facile qu'il l'exerçait surtout par les côtés les plus mauvais de son esprit, en flattant les passions, tout en attaquant les principes. C'est ce qui explique qu'il fut l'idole de la société même au renversement de laquelle il a eu tant de part.

A cette œuvre de renversement, entreprise par lui d'un cœur si léger et si allègre, Voltaire eut de nombreux collaborateurs qui, tous, répondaient encore mieux que Rousseau à l'esprit de leur temps. Ai-je besoin de les citer ? C'est Diderot, c'est d'Alembert, c'est tout le camp des philosophes et des encyclopédistes engagés dans cette lutte intellectuelle contre l'ancien régime. C'est d'Holbach lui-même s'attaquant avec un acharnement extrême à ce qu'il n'appelle dédaigneusement que des préjugés. C'est Helvétius enfin, dont la psychologie sceptique s'en prend à la morale elle-même.

Voilà bien les vrais représentants du XVIII^e^ siècle et ceux qui, le plus élégamment du monde, et avec tout l'accompagnement d'esprit et de belles manières qu'exigeait une telle œuvre, ont mis le plus profondément la pioche dans l'ancienne société pour la renverser. Ce sont les vrais démolisseurs de l'ancien régime.

Mais sont-ce là les véritables constructeurs du nouvel ordre de choses qui a surgi des ruines accumulées par eux ? Est-ce leur influence qui a édifié la société nouvelle et qui nous a conduits vers cette terre promise et inconnue du progrès, où tant d'aventures nous étaient réservées? A coup sûr, non ; bien plus propres à renverser qu'à rien édifier, ce ne sont pas les encyclopédistes du siècle dernier qui ont donné au nôtre sa charte de vie. Ce ne sont pas eux qui ont enfanté la société moderne ; et encore bien que beaucoup de leurs œuvres aient survécu par leur mérite littéraire au siècle qui les a produits, nul ne s'avise guère aujourd'hui de s'inspirer de leurs doctrines. Qui meure en effet leurs in-folios ? Qui s'enquiert de leurs opinions philosophiques ou de leurs théories économiques? Qui demande à leurs livres, même les plus fameux, autre chose que la tradition du goût et des délicatesses de la langue française ? Comme portée philosophique, il y a beaux jours que les encyclopédistes du XVIII^e^ siècle n'en ont plus d'aucune sorte. Leur œuvre est bien finie ; leur influence n'a guère survécu à eux-mêmes.

Or, il en a été tout autrement des destinées de Rousseau. A la différence des philosophes dont il fut le contemporain, et qui n'avaient guère à leur service que l'arme de la négation, Rousseau apportait à son siècle une foi nouvelle et tout ardente, une éloquence enthousiaste pleine de jeunesse et de vie. Cette éloquence, qui contrastait tant avec les goûts, les mièvreries et les tra-

ditions de mollesse sociale du XVIII^e^ siècle, fut justement ce qui combla l'abîme qui séparait Rousseau de son époque. Dès son premier ouvrage, on comprit qu'une puissance nouvelle était née, qui, avec des passions plus fortes et des idées plus jeunes, allait subjuguer les esprits. Peu importait le paradoxe qui choquait dans la thèse de Rousseau ; on sentait que le paradoxe n'était que l'accessoire, et que, l'accessoire disparu, il resterait un penseur. C'est ce qui explique l'immense succès de Rousseau. « Votre ouvrage, lui écrivait Diderot, prend tout par-dessus les nues : il n'y a pas d'exemple d'un succès pareil. »

Le succès était bien en effet sans exemple jusque-là ; ce n'était qu'à l'esprit que les philosophes s'étaient presque toujours adressés. Rousseau visait plus haut ; il s'adressait à l'âme ; il saisissait l'homme par le plus intime de lui-même, par sa nature, où il trouvait les sens pour complices de ses théories. Il ne niait plus seulement ; il affirmait, il enseignait, il dogmatisait, et il avait en outre tout ce qui fallait pour convaincre et pour entraîner, pour séduire et pour passionner son siècle, l'ardeur unie à la foi, et le génie secondé par un caractère aussi inflexible que personnel. Que fallait-il de plus à ce siècle épris de nouveauté, amoureux de l'inconnu, faible dans ses convictions et détaché, par les efforts de ses plus beaux esprits, de toutes ses croyances traditionnelles ? Rousseau lui offrait une philosophie nouvelle, et en lui découvrant partout, dans les lettres comme dans la politique et la philosophie sociale, des horizons qu'il ne soupçonnait même pas, il devait le subjuguer par l'irrésistible ascendant de son génie. La philosophie de Rousseau, résumée dans le *Contrat social*, pénétra à tel point les esprits, qu'elle effaça presque toutes les autres,

et devint à elle seule la philosophie vivante du XVIII^e^ siècle, celle qui ne devait pas, comme les écrits des encyclopédistes, ne faire que des ruines, mais qui allait donner la vie à la société nouvelle. La philosophie de Rousseau devait demeurer en effet le principal legs que l'ancien régime, en s'écroulant, laissait aux générations futures.

Mais hélas ! Messieurs, dans cette charte de vie, dans cet évangile de la société moderne, auquel nous devons depuis quatre-vingts ans tant d'espérances trompées, d'illusions perdues, d'efforts inutiles et d'entreprises avortées, que de germes de mort qui n'expliquent que trop bien la longue suite de nos mécomptes et de nos déconvenues !

Toute la philosophie de Rousseau repose sur trois erreurs capitales : erreur sur l'homme à qui il n'accorde que de nobles penchants, des inclinations natives généreuses et droites; erreur sur le peuple, dont il ne comprend pas la nature nécessairement plus ouverte à la passion qu'à la raison; erreur sur la société, qu'il suppose le résultat d'un contrat, et qu'il accuse de tous les vices dont il n'a pas vu le germe dans le cœur humain. Rousseau ne cherche pas à établir ces données sur l'expérience des faits dont il ne s'inquiète même pas. Son système est conçu et fait *à priori*. Il y adapte toute sa philosophie sociale, sans se douter que dans son argumentation, construite tout d'une pièce, il part de prémisses qui sont juste le contre-pied de la vérité.

Aussi, que d'erreurs en devaient résulter! Rousseau se fait l'apôtre de la liberté et de l'égalité sociale, et dans la conviction même où il est que l'origine du mal est, non dans l'homme, mais dans la société, il persuade peu à peu à son siècle que, pour détruire tous les maux dont le monde souffre, on n'a qu'à changer les conditions tra-

ditionnelles de la société, même celles de la société civile, qui est fondée sur la propriété. Rousseau a développé quelque part sur la propriété même le plus audacieux des sophismes, celui qui contient en germe toute l'histoire et toutes les plus sauvages convoitises du socialisme contemporain.

De la plupart de ses ouvrages, presque tous pleins de raisonnements aussi faux que spécieux, et qui, selon une remarque fort juste, avaient encore plus de prosélytes que de lecteurs, il restait un certain nombre de formules absolues, d'axiomes audacieux et de dogmes philosophiques les plus exagérés qui étaient répétés de bouches en bouches, pénétraient l'opinion et la préparaient à avoir des arguments et des excuses pour toutes les violences et pour tous les crimes.

Aussi, suivez peu à peu l'influence de Rousseau depuis quatre-vingts ans. En 1789, elle est maîtresse des esprits et on la retrouve partout, dans les livres, dans les journaux, à la tribune, jusque dans toutes les lois que l'on édicte. Jamais mouvement ne fut certainement ni plus spontané ni moins factice que cette merveilleuse efflorescence de la vie publique et nationale en 1789, que cette entreprise de rénovation politique et sociale qui était bien l'œuvre du pays tout entier, non d'un parti, encore moins d'une école ou d'une secte philosophique. Jamais non plus œuvre entreprise n'eut un but plus précis ni qui fut mieux tracé que par ces cahiers vraiment immortels que la France entière prit soin, en quelque sorte, d'écrire elle-même. Mais voyez le résultat de cette œuvre, et ce que peut avoir d'influence une idée fausse. Sous l'empire des idées de Rousseau, les législateurs que la France s'est donnés commencent leur œuvre, non par des actes, mais par des paroles, par une

déclaration solennelle de principes philosophiques. A coup sûr des politiques n'eussent pas agi ainsi : ils se fussent souvenus qu'ils n'avaient pas à refaire l'humanité ni la société, ce qui était une ambition un peu haute, mais à refaire la France : c'était une première faute, due à l'enseignement dogmatique de Rousseau ; elle allait être suivie de beaucoup d'autres : les idées philosophiques, dont les législateurs avaient la tête pleine, devaient faire avorter, dans l'anarchie et dans le sang des échafauds de 1793, ce grand et national mouvement qui, aux premiers jours de mai 1789, ne semblait promettre à la France que des jours de paix, de régénération et de liberté. C'est que, fidèles à leur maître, qui était Rousseau, les législateurs de 1790 et 1791, et après eux ceux de 1792 et de 1793, s'étaient imaginé qu'on pouvait modifier comme on voulait le contrat d'où était sortie la société, et tailler à vif sur une nation, vieille de quinze siècles, comme on eût fait sur une peuplade de sauvages ; ils voulaient faire, à leur tour, table rase de la société telle qu'elle existait, pour en faire une autre plus à leurs goûts et à leur gré. Le livre saint, la bible de ces hardis novateurs, c'était du reste le *Contrat social* lui-même, et, par ordre de la Convention, on faisait en 1793 tirer pour les seuls membres de cette trop fameuse assemblée une édition de luxe de ce traité de philosophie sociale, dont on essayait alors, avec une logique impitoyable, d'appliquer les théories et les principes.

Ce sont ainsi les idées mêmes de Rousseau et les rêves trompeurs dont il avait nourri l'esprit de ses contemporains qui ont fait dévier d'abord et avorter misérablement ensuite la grande œuvre politique de 1789 : depuis la déclaration des droits, jusqu'à la confiscation des biens, jusqu'à cette transformation violente du pays, en-

treprise encore plus par une haine aveugle du passé que par un pressentiment éclairé de l'avenir, l'histoire de la Révolution n'est qu'une application presque constante des théories de l'auteur du *Contrat social* et de ses utopies humanitaires. Les mœurs mêmes de la Révolution portent son cachet : cet amour naïf de l'inconnu, toujours confondu avec le progrès, joint à cet enthousiasme de l'antiquité qui devait être si fécond en parodies et en crimes, n'est-ce pas un reflet incontestable des principes, des œuvres et des pensées de Rousseau?

Mais, si funeste qu'elle ait été à l'œuvre de notre réformation politique, cette philosophie sociale de Rousseau avait tellement pénétré les esprits qu'elle devait survivre à l'épreuve sanglante de 1793, et léguer à notre siècle tout un ensemble de traditions aussi fausses que dangereuses sur l'homme, la société, la liberté, la souveraineté même, traditions que notre siècle ne s'est que trop bien assimilées, et qui depuis soixante-dix ans font sa faiblesse encore plus que sa force. S'il était nécessaire de suivre dans l'histoire contemporaine cette influence délétère de Rousseau, c'est l'histoire même de tout notre siècle qu'il faudrait faire : ses idées, en effet, ont partout pénétré, dans les lois, dans les institutions, dans les lettres, dans toutes les manifestations de l'esprit public. Dans nos lois successorales, c'est un amour excessif et presque fanatique de l'égalité sociale prêchée et rêvée par Rousseau, qui impose le partage forcé, au mépris de l'autorité naturelle et légitime du père de famille. Dans les lettres, c'est le naturalisme de Rousseau appliqué à la morale qui pénètre le roman, et qui, sous la plume même des meilleurs écrivains de notre siècle et des plus brillants comme Georges Sand, inspire souvent de monstrueuses justifications des plus coupables erreurs. Dans

un autre ordre d'idées, c'est encore sous l'influence de la philosophie du XVIII^e^ siècle que devait se produire, il y a plus de quarante ans, ce mouvement d'idées étrange et puissant dont Henri de Saint-Simon fut le promoteur : les saints-simoniens, en plaçant la vertu dans le bonheur, en subordonnant la morale à la félicité et au plaisir, sont bien, en effet, dans un certain sens, les petits-fils de Rousseau dont non-seulement ils ont la tournure d'esprit, le caractère hautain, dominateur, autoritaire et absolu, mais dont ils partagent encore et développent même jusqu'à leurs plus extrêmes conséquences toutes les utopies. Mais c'est dans l'ordre des idées, des préoccupations, des tendances et des aspirations politiques que l'influence de la philosophie du XVIII^e^ siècle s'est, de nos jours le plus profondément et le plus universellement fait sentir. Je ne veux ni ne dois sans doute rien préciser ici du mouvement politique qui agite si convulsivement notre société. Il ne me sera cependant pas défendu de dire que notre siècle est en travail d'une démocratie qui tire toute sa force des promesses de transformation sociale que nous a léguées le XVIII^e^ siècle.

Depuis quatre-vingts ans, nous avons presque exclusivement vécu de ces promesses : promesses d'émancipation et d'égalité sociale, de fraternité et de concorde, de liberté et de paix, rêves d'un avenir chaque jour meilleur et d'un progrès indéfini, quelles sont les chimères que nous n'avons pas caressées? Or ce brillant programme de rénovation politique, que Rousseau a si hardiment tracé à notre société et qui a fait croire à l'aurore d'une civilisation nouvelle, serait-il téméraire de chercher à quoi il a abouti? Par la plus cruelle des ironies, il n'est pas une seule des perspectives que nous avait fait entrevoir la philosophie de Rousseau, qu'il nous ait été

donné d'atteindre. C'est presque toujours le contraire même de ce que nous poursuivons que nous avons recueilli.

Ainsi la liberté, l'égalité, la fraternité, la concorde et la paix ont semblé nous fuir avec le même empressement que nous mettions à les rechercher. La liberté ! nous n'en avons joui, en effet, que par intermittence, dans les interrègnes du socialisme et du césarisme, entre lesquels nous n'avons que trop de fois oscillé. L'égalité ! pour en avoir puisé l'amour à la source même de l'envie, nous avons vu ce qu'elle est devenue entre les mains des sectaires qui ne cherchent à élever sur nos ruines que des priviléges pour toutes les incapacités. La fraternité ! nous savons à quelles exterminations périodiques elle aboutit. Et pour la paix, surtout celle des esprits, vous ne savez que trop bien vous-mêmes ce qu'il en faut penser. La philosophie sociale du XVIII^e^ siècle, qui nous avait promis tant de belles choses, n'en a donc en réalité tenu aucune. Depuis quatre-vingts ans, elle ne nous a valu que des mécomptes, et c'est sur sa faillite que nous vivons. Comment nous étonnerions-nous alors de notre décadence? Nous vivons sur un fond d'idées, non-seulement fausses, mais encore vieillies et finies, dont les dernières conséquences ont été tirées, et qui, épuisées aujourd'hui, ne peuvent être fécondes qu'en avortements et en ruines. Ajoutez que, par la plus bizarre et la plus amère des dérisions, c'est dans ce domaine des idées et des utopies d'une société finie que nous cherchons le plus obstinément le secret de l'avenir : nous nous croyons même parfois d'autant plus progressistes que nous nous attachons avec plus d'acharnement à cette défroque usée de la philosophie sociale du XVIII^e^ siècle. Erreur fatale qui est bien la source de toutes nos désillusions les plus

amères! Or, la désillusion est pour les sociétés comme pour les individus, une conseillère toujours dangereuse; elle engendre la lassitude, et la lassitude morale conduit à tous les égarements de l'esprit. Il ne serait pas juste de charger Rousseau du poids de toutes les erreurs de notre siècle. L'initiateur d'une doctrine n'est pas sans doute responsable de toutes les conséquences qu'elle peut avoir, et il est certain qu'il y a loin du déisme presque religieux de Rousseau au matérialisme athée de Comte; mais il s'attache aux idées une logique inflexible que l'esprit de l'homme ne voit pas, et qui bien souvent déjoue tous ses calculs et toutes ses prévisions. Le désenchantement presque complet que notre société doit aux doctrines, desquelles elle attendait une vie nouvelle, et qui ne lui ont guère valu qu'une décrépitude précoce, a jeté la déroute, la lassitude et la désorientation dans les esprits. Il n'en fallait pas davantage pour préparer l'éclosion ou la renaissance du matérialisme : le matérialisme, surtout sous la forme scientifique qu'il a pris de nos jours, n'est pas l'œuvre de Rousseau; mais il a trouvé dans notre société un état moral fait de désenchantements et de désillusions qui est bien l'œuvre de Rousseau et qui lui a préparé et facilité toutes les voies. Le matérialisme contemporain a été comme une ivresse intellectuelle, dans laquelle notre société, détrompée dans ses rêves, a cherché à s'oublier elle-même; c'est ce qui explique l'éclat et le bruit qu'il a pu faire : il a été ainsi un dérivatif au mal même qui nous mine; mais il n'a pas été le mal principal dont nous souffrons, car il n'est qu'une négation, et, grâce à Dieu, les négations ne font pas vivre.

Le grand mal de notre époque, c'est bien cette fausse philosophie sociale dont nous n'avons pu encore détruire

la tyrannique influence, et à laquelle nos destinées semblent liées comme à un rocher de Sisyphe. C'est cette philosophie qui nous fait vivre encore, et notre société, ainsi allaitée par des doctrines d'une santé aussi mauvaise, s'expose, selon la juste réflexion d'un écrivain contemporain, à mourir de ce qui l'a fait vivre, en vivant de ce qui ne peut que le faire mourir.

Il me semble, Messieurs, que c'est cependant de la nature même du mal dont notre société est le plus atteinte que nous devons tirer l'espérance de notre régénération morale. Nous ne souffrons pas, en effet, d'un mal inguérissable, nous sommes seulement les victimes d'une éducation morale mal faite, et les derniers événements ont surabondamment prouvé que l'infériorité de la France, vis-à-vis de l'Allemagne, était surtout une infériorité intellectuelle : c'est la tête qui nous a fait défaut, bien plus que le cœur : le cœur est encore chez nous bon et sain, et il nous trompe moins souvent que l'intelligence qui est évidemment affaiblie et dévoyée dans une partie de notre société.

Or on remédie à un vice d'éducation en changeant cette éducation, tandis qu'on ne remédie pas à un vice de nature ou de race, puisqu'on ne peut changer ni sa nature ni sa race. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, parce que c'est là non pas une de ces illusions à l'aide desquelles nous pouvons nous tromper encore nous-mêmes, mais bien le fondement d'une virile espérance dans l'avenir de notre pays.

Je n'ignore pas, à la vérité, de quelle pitié méprisante nos vainqueurs d'un jour ont, dans l'ivresse de leur triomphe, accablé les races latines, voulant faire croire à je ne sais quelle dégénérescence fatidique et définitive

de la race qui est là nôtre. A les en croire, la civilisation ne serait pas une œuvre de liberté, mais une question d'ethnographie et d'archéologie. Ne nous inquiétons pas de cette sotte prétention du pédantisme allemand, qui avilit ainsi, en la matérialisant, l'œuvre de la civilisation. N'objectons même pas que si les races latines ont sans doute contribué à peupler notre pays, elles y ont contribué avec tant d'autres races d'origine celtique, ibérique et même germanique, que dans une nation formée d'éléments si divers il serait bien difficile de reconnaître celui qui aujourd'hui domine les autres. Dans les cloches de nos églises, les métaux, en s'alliant, ne se confondent pas moins, et l'on ne distingue guère dans leur son le son de chacun d'eux.

Notre race française, dans son unité nationale, est de taille à braver tous les dédains et à soutenir toutes les comparaisons. Une année n'efface pas des siècles, et les siècles sont là qui témoignent de la virilité, de la fécondité, de l'énergie et de la vitalité de notre pays. Ce sont même, on doit le dire, bien plus les défauts de nos qualités, que l'absence des qualités nécessaires, qui ont fait dans ces derniers temps notre faiblesse, tandis que ce qui faisait la force de nos ennemis venait, au contraire, chez eux des qualités mêmes de leurs défauts. Nous avons été vains sans doute, orgueilleux, follement présomptueux; nous avons cru à des chimères; nous nous sommes nourris d'utopies; nous avons dédaigné le travail, l'instruction; nous nous sommes imaginé que nous avions le monopole de la suprématie et de la victoire : illusions funestes qui nous ont coûté bien cher, mais aussi vices d'éducation, dont nous pouvons nous corriger si nous le voulons bien. Les Allemands peuvent-ils en dire autant et affirmer, avec la même assurance, qu'ils

acquerront, s'ils le veulent, tout ce qui leur manque? Sans doute, ils ont des qualités sérieuses, — notre amour-propre national n'est pas intéressé à les nier, — ils ont l'amour du travail, la tenacité de la volonté, le respect de la discipline : mais ce sont là des qualités attachées à la lourdeur native de leur esprit, et cette lourdeur les rend incapables de toute visée morale un peu haute : ils peuvent conquérir bien des empires ; je serais surpris qu'ils conquissent celui des esprits. Car je doute qu'aucune éducation intellectuelle les initie jamais à ces traditions de tact, de goût et de grâce, à ces sentiments de générosité et d'honneur, qui, en France, au contraire, ne s'apprennent même pas, tant ils sont instinctifs et comme de race ; ce sont là, en effet, des délicatesses d'esprit que leur nature morale ne comporte même pas. Nous avons donc sur eux l'avantage de pouvoir nous réformer, tandis qu'ils n'ont pas la faculté assurée de pouvoir seulement se compléter. Nous n'avons pas le droit, vous le voyez, d'abaisser notre orgueil de race devant ceux qui se prévalent tant du leur : tout au contraire, est-ce un devoir pour nous de n'être pas humbles pour nos ancêtres ; nous n'avons à l'être que pour nous : ce n'est pas la race en effet qui, chez nous, est en défaut, c'est nous-mêmes.

Il me semble que la voie du salut se trouve ainsi toute tracée. Nous sommes un peuple dont l'éducation morale, faussée à la fin du siècle dernier, est à refaire. Ce relèvement, ce redressement de la patrie, ne peut s'opérer que par une rénovation intellectuelle complète, que par une renaissance hardiment poursuivie des idées spiritualistes et chrétiennes. N'avons-nous pas, du reste, des précédents qui nous sont offerts, et ne trouvons-nous pas, dans notre propre histoire, un enseignement qui

peut nous servir d'exemple ? Au commencement du siècle, après la chute du premier empire, nous étions tombés bien bas : nous nous relevâmes vite cependant : nous vîmes sous l'égide bienfaisante et libérale du régime parlementaire, une admirable, surprenante et consolante efflorescence de la vie intellectuelle et morale, rendre à la France dans le monde des esprits cette suprématie qu'elle avait perdue sur les champs de bataille. C'était une revanche qui en valait déjà bien d'autres. Nous ressaisissions en Europe cette maîtrise intellectuelle que personne ne pensait encore à nous disputer. La France, rajeunie au souffle vivificateur de la liberté, se prenait de passion pour le culte des lettres, s'enivrait de nobles enthousiasmes pour les idées, les écoles et les doctrines, qui surgissaient de toutes parts avec une fécondité admirable. Grande époque que celle-là ! Augustin Thierry défrichait courageusement les champs inexplorés de l'histoire, Cousin réfutait Condillac, Châteaubriand brillait encore de tout l'éclat de sa renommée la plus pure. Dans cette lutte des esprits, les idées spiritualistes reprenaient leur empire, et le prestige des idées morales du XVIII^e^ siècle s'effaçait peu à peu. Malheureusement cette ère bienfaisante de vivification intellectuelle devait, par un concours de circonstances fatales, être close trop tôt, alors qu'une rénovation partielle du spiritualisme n'avait pu s'opérer encore que dans les classes élevées et instruites : dans les classes inférieures de la société, les traditions philosophiques du XVIII^e^ siècle, en se développant à leur aise, laissèrent libre carrière à l'éclosion des plus funestes doctrines. Et c'est là qu'aujourd'hui même nous les retrouvons plus vivaces et plus menaçantes que jamais, par les crises sociales qu'elles provoquent. Parmi les gens instruits, les idées de Rousseau n'ont plus, à

quelques exceptions près, que de rares prosélytes ; mais dans les classes peu éclairées, dont elles flattent les passions, elles trouvent des légions de sectaires souvent inconscients qui les faussent et les corrompent encore en s'en emparant, et qui, avec cette impitoyable logique propre aux instincts populaires, y cherchent contre tout l'ordre social les armes les plus redoutables et les plus dangereuses.

L'intérêt social, autant que l'intérêt de notre régénération politique, nous fait ainsi un devoir, vous le voyez, de réagir par un grand effort de rénovation intellectuelle contre le courant des doctrines funestes qui portent nos destinées depuis un siècle. Il n'y a pas pour nous d'autre voie de salut, et toute réforme qui ne serait pas secondée par un mouvement d'idées correspondant demeurerait impuissante et stérile. Nous voici revenus ainsi, Messieurs, à l'objet même des sciences morales, et non-seulement à leur efficacité, mais encore à leur légitime et nécessaire influence ; elles sont, sans contredit, l'alpha et l'oméga de toutes nos évolutions politiques et sociales : il n'y a que les réformes qu'elles consacrent qui demeurent. Et, sachons-le bien, nous ne parviendrons à faire refleurir, dans notre société, l'esprit de discipline et de sacrifice, le respect de la hiérarchie et de l'autorité, l'amour du devoir et du travail, nous n'obtiendrons jamais de liberté vraie et durable, que si, avant tout, nous nous décidons à rompre avec des traditions funestes qui ne peuvent nous donner rien de tout cela.

Il faut aux solutions de l'avenir d'autres inspirations que celles de cette philosophie du XVIII^e^ siècle aujourd'hui sénile et surannée et définitivement jugée et condamnée par quatre-vingts ans d'épreuves, de mécomptes et de catastrophes.

Ainsi éclairé par la trop longue histoire de ses infortunes, il me semble impossible que notre pays ne puise pas en lui-même la force de s'ouvrir, par quelque grand acte de vigueur nationale, une voie large et digne de lui vers des jours meilleurs et plus heureux. Si incertain que paraisse à plusieurs l'avenir qui nous attend, je veux écarter de mon esprit toute prévision trop sombre, et ouvrir mon cœur à une inébranlable confiance dans les destinées d'une nation, qui, après des malheurs sans exemple, donne chaque jour, comme la nôtre, des preuves d'une vitalité prodigieuse. Le passé seul de la France me semble le garant de ce que, sous l'étreinte du malheur, elle peut trouver d'énergie capable de lui rendre sa prospérité la plus haute. N'a-t-elle pas, en effet, connu plus d'une fois déjà l'épreuve de la plus redoutable adversité, et ne sait-elle pas, de reste, comment on triomphe de la plus mauvaise fortune. Après que son épée eut été brisée dans les champs de Crécy, d'Azincourt et de Poitiers, nos pères auraient pu croire à jamais perdus les destins de la France. Ils n'en désespérèrent pas, cependant; ils savaient que Dieu n'abandonne pas les nations qui ne s'abandonnent pas elles-mêmes; et le même siècle qui avait vu le comble de notre détresse nationale, devait peu d'années après voir la victoire nous revenir sur les pas de Jeanne d'Arc, et le vieil arbre franc reverdir bientôt au souffle d'une vie nouvelle. Sans doute, nous n'avons pas de nos jours à compter sur le miracle qui ne nous est ni dû, ni promis, mais nous avons le devoir impérieux de compter sur nous-mêmes, et par le travail, l'instruction, par l'esprit de sacrifice et de désintéressement, par la pratique des vertus solides, par le culte des idées morales et religieuses, de préparer sans relâche la grande

œuvre de notre régénération nationale. C'est la loi de notre histoire que notre pays renaît de ses malheurs et que ses infortunes même servent d'aiguillon à son énergie. Gardons-nous donc d'un trop lâche abattement. L'avenir peut encore être à nous si nous le voulons bien, car il est à qui le conquiert et l'achète, et il est vrai de dire que les nations ont presque toujours les destinées qu'elles méritent. A nous ainsi de mériter à notre pays un avenir digne de son passé. Pas d'illusion sans doute, et plus de ces présomptions vaines qui nous ont été tant de fois si fatales ! Mais pour éviter un excès, ne tombons pas dans un excès contraire. Pas de défaillance surtout ; point de découragement funeste. Ne doutons ni de nous-mêmes ni de l'avenir ; mais travaillons résolûment, persévéramment, avec une tenacité invincible et une inaltérable confiance dans les destinées de la patrie.

Il n'y a pas de mauvaise fortune que le travail secondé par une virile confiance ne parvienne à vaincre, surtout dans un pays comme la France, qui n'est tombé que parce qu'il s'était imprudemment engagé dans une voie mauvaise, mais qui, dans une voie meilleure et plus sûre, ne peut manquer de retrouver avec sa vitalité native les traditions de son génie, de sa prospérité et de sa grandeur.

Rapport de M. ANQUETIL, Secrétaire perpétuel, sur les travaux de la Société pendant les deux années académiques 1869-1870 et 1870-1871.

MESSIEURS,

Deux ans et plus se sont écoulés depuis notre dernière séance solennelle, deux ans marqués par les plus effroyables catastrophes, deux ans longs comme autant de siècles, et au souvenir desquels on se prend à se demander si l'on veille ou si l'on ne subit pas la douloureuse oppression d'un rêve sinistre.

Il nous a fallu quelque courage pour reprendre, dès le 12 mai dernier, le cours de nos séances hebdomadaires interrompues par l'invasion, alors que le fracas d'une guerre impie retentissait jusque dans notre paisible enceinte, alors qu'en rentrant le soir dans nos foyers attristés, nous voyions l'horizon sillonné par les éclairs incessants du canon, embrasé par les reflets sanglants de l'incendie allumé par d'exécrables parricides.

Chose étrange! Même pendant la première de ces deux années, le travail avait quelque peu langui parmi nous, nous avions eu nos heures de défaillance, et nous avions éprouvé par instants cette espèce d'abattement et de torpeur que ressent la nature à l'approche de l'orage. Le rapport d'aujourd'hui signalera plus d'une lacune dans la série de nos travaux ordinaires; mais nous avons droit d'espérer que ces lacunes seront promptement comblées par de communs efforts, et qu'ici comme sur

tous les points du pays, les intelligences remonteront bientôt, suivant la belle expression d'un grand poète, vers ces paisibles sanctuaires que la science éleva sur des hauteurs sereines.

Quand la tempête mugit, tous les passagers se doivent au salut du vaisseau, qui seul peut sauver l'équipage; passagers d'un navire en détresse, dévouons-nous donc sans réserve au salut commun, si nous voulons assurer le nôtre; cultivons, retrempons les intelligences et les caractères; élevons la génération nouvelle dans le culte du simple et du vrai, du grand et du beau, du juste et du saint, dans le mépris du plat et du vulgaire, dans l'horreur du pompeux, du grotesque et du faux; dans notre sphère modeste, ici, n'oublions pas que les travaux de l'esprit, plus que les succès des armes, ont fait de tout temps la gloire et la puissance de la France; n'oublions pas que les loisirs laborieux de la spéculation même et de la science pure ne sont jamais stériles; et, sans déprécier le rôle de Marthe, qui s'agitait et se démenait aux soins matériels de la maison, tandis que Marie écoutait les enseignements du divin Maître, rappelons-nous que le Christ a dit : « Marie a choisi la meilleure part, et cette part ne lui sera jamais ravie. »

Pardonnez-moi, messieurs, un exorde qui peut-être excède les droits de mon rôle, et laissez-moi vous présenter brièvement l'esquisse de nos travaux.

M. Thibierge, dans une série de communications interrompues par son départ de notre ville, a esquissé à grands traits l'histoire du droit, ou, pour mieux dire, de la notion même du droit, notion qui, tout absolue que nous la montre d'abord l'éducation philosophique et chrétienne que nous avons reçue, ne laisse pas d'avoir passé par bien des phases, et d'avoir subi de nom-

breuses éclipses. Aussi bien quand il nous arrive de remonter le cours des âges, rencontrons-nous des doctrines fort opposées, et sommes-nous obligés de constater qu'au lieu de donner au droit une existence absolue, éternelle, indépendante des formes et des révolutions sociales, plus d'un philosophe et plus d'un législateur ne lui ont donné d'autre origine ni d'autre base que l'utilité publique et le consentement général. On se demandera peut-être à quoi bon se préoccuper de telles questions quand il y a des codes et des lois : à quoi nous répondrons que les codes et les lois ne sont que des formes plus ou moins parfaites, plus ou moins adéquates d'un type idéal, que le genre humain appelle d'un mot *le droit*, sans jamais le confondre avec ses manifestations plus ou moins imparfaites, plus ou moins lumineuses.

Cette étude de M. Thibierge l'a conduit à quelques digressions provoquées le plus souvent par les discussions qui ne manquent jamais de s'engager ici sur les matières d'un caractère plus ou moins philosophique.

C'est ainsi qu'il a été amené à vous signaler les différences essentielles qui existent entre les combats singuliers dans les temps antiques et ces tristes combats, nés d'une autre cause, et que nous désignons sous le titre de duels.

En parlant du droit romain, M. Thibierge a rencontré sur sa route le nom de Caton l'Ancien, de ce grand orateur, de ce grand historien, de ce grand jurisconsulte, que Cicéron prisait si haut et reprochait à ses concitoyens de méconnaître. M. Thibierge a essayé de jeter une nouvelle lumière sur cette physionomie de la vieille Rome, l'une des plus curieuses et des plus originales sans contredit qu'elle nous ait laissées.

Il est de l'essence du droit, formulé en textes précis,

d'être porté à la connaissance de tous. M. Thibierge vous a montré que les Romains, tout aussi bien que les Grecs, ont employé les affiches pour promulguer les lois et les édits, afin que nul ne fût en droit de dire : J'ai failli par ignorance. Aujourd'hui encore n'admettons-nous pas comme un principe fondamental, que nul n'est censé ignorer la loi? Ce qui ne veut pas dire à coup sûr que tous les citoyens puissent et doivent connaître les myriades d'articles dont sont hérissées nos myriades de lois (car ce serait ordonner l'impossible, comme vous l'a fait remarquer notre collègue), mais que chaque citoyen, dans tous les actes simples de la vie ordinaire, doit veiller à ne porter aucune atteinte au droit écrit non plus qu'au droit naturel. Et si complexe qu'il soit dans ses formes, le droit chez nous, Dieu merci, ne se rapproche-t-il pas assez de la nature pour qu'aucune conscience droite et honnête ne soit guère exposée à méconnaître la loi?

M. Doublet a entrepris de vous retracer l'histoire de la famille en vous montrant par quels degrés et par quelles vicissitudes elle est arrivée à sa constitution telle que nous la voyons dans les temps modernes. De nombreuses séances ont été consacrées par notre collègue à cette exposition, qu'il n'a point terminée, n'ayant pas même effleuré la période du moyen âge. Le travail de M. Doublet ne saurait être analysé dans ce rapport; qu'il me suffise de vous rappeler, entre tous, deux chapitres dont le second surtout a provoqué des débats longs et sérieux : la polygamie chez les premiers Israélites, d'une part; de l'autre, le *concubinat* romain, sorte de polygamie que l'ancienne Rome n'avait point connue, mais que les vainqueurs rapportèrent de l'Orient, qui devint assez générale pour que les effets de ces sortes d'unions

fussent réglés par le législateur, qui a laissé de sa persistance des témoignages indéniables dans les recueils des jurisconsultes, et dont les lois édictées par les princes chrétiens depuis Constantin jusqu'à Justinien ne triomphèrent qu'à grand'peine.

Il y a dans les œuvres des écrivains qui nous ont laissé de nombreux monuments de leur génie des parties classiques pour ainsi dire et connues de tout le monde ; il en est d'autres qui ne le sont guère que des lettrés de profession ; et ces parties ne sont pas toujours les moins intéressantes à bien des égards. Tout le monde connaît les immortelles *Catilinaires*, tous les moralistes admirent et méditent le *Traité des Devoirs ;* peu de gens ont lu la lettre que le grand orateur adressait à son frère, alors que celui-ci aspirait au consulat, afin de lui tracer la voie la plus sûre et la plus honnête ; je me trompe, la moins déshonnête pour arriver au terme de son ambition. En analysant, parfois même en traduisant ce curieux opuscule, M. Anquetil vous a semblé lire une œuvre toute contemporaine, où les hommes et les choses du jour sont à peine déguisés sous des appellations antiques. C'est bien le cas de dire : Le flambeau du présent éclaire les obscurités du passé.

Vous devez à M. l'abbé Barranger, l'un de vos correspondants, une notice relative à la découverte faite à Villeneuve-le-Roi, en juillet 1869, d'une statuette d'Osiris en grès lustré et d'une conservation parfaite, statuette dont il vous a envoyé deux dessins, l'un de face, l'autre de profil.

MM. Digard et Vatel ont signalé à votre attention la découverte à Paris de substructions assez considérables sur la nature et sur l'importance desquelles les antiquaires ne paraissent pas s'être parfaitement accordés.

Ces vestiges antiques méritaient-ils d'être pieusement conservés? ou bien leur conservation n'avait-elle aucun intérêt ni pour l'art ni pour l'histoire? D'autres préoccupations ont distrait les esprits, et il est fort douteux qu'aujourd'hui l'on y songe encore.

M. Belot a détaché pour nous de ses études sur l'histoire romaine, et principalement sur l'histoire des chevaliers, un chapitre dans lequel, étudiant le personnage si étrange de Marius, il s'est attaché à montrer quel fut le rôle de ce paysan d'Arpinum dans l'antagonisme qui mit aux prises les chevaliers et les patriciens. M. Belot vous a prouvé que le rôle de Marius fut le même en Afrique dans sa lutte contre Métellus, où le vieux patricien fut vaincu, en Italie, dans sa lutte contre Sylla où le patricien demeura victorieux mais pour un temps, et non sans entrevoir que César épargné par lui ne tarderait pas à renverser la vieille constitution romaine.

On trouve dans les *Mélanges* de Voltaire un opuscule plein de verve et de bon sens intitulé *Conseils à un journaliste*, dans lequel sont énumérées toutes les connaissances indispensables à quiconque s'arroge le privilége d'être le Mentor de l'opinion publique. Langues et littératures anciennes, langues et littératures étrangères, philosophie, morale, législation, diplomatie, sciences et arts, tout en un mot lui doit être familier, s'il ne veut mériter qu'on le traite d'ignorant folliculaire. Je crains que nos innombrables publicistes n'envisagent pas tous leur profession du même œil que Voltaire, ou plutôt ne croient à je ne sais quelle grâce infuse, à je ne sais quelle lumière surnaturelle illuminant tout à coup les champions mal armés qui se précipitent dans cette aventureuse carrière. Combien peu de ces publicistes improvisés connaissent les sources et les origines de notre his-

toire! Combien peu se font notamment une idée de l'activité des esprits durant cette ère de rénovation sociale qui s'appelle le XVI^e^ siècle! Combien peu soupçonnent que les problèmes politiques et sociaux qui s'agitent aujourd'hui dans le monde sont presque les mêmes qu'abordait Ottmann dans son *Franco-Gallia* que M. Cougny, vous a fait connaître dans un mémoire plein de faits et d'aperçus originaux! Répétons à ces dominateurs nouveaux, à ces maîtres dont le joug n'est pas léger, à ces improvisateurs de chaque jour, ces paroles du prophète que répétait Bossuet dans la chaire chrétienne : « Entendez, grands de la terre, instruisez-vous, arbitres du monde. »

M. d'Urclé, fidèle à l'engagement qu'il avait pris, a continué de vous entretenir du problème historique qui se rattache à la captivité de l'*homme au masque de fer*. L'énigme a-t-elle été devinée par M. Topin? L'homme au masque de fer n'est-il autre que Mattioli, l'ancien ministre du duc de Mantoue? ou bien serait-il vrai que M. Loiseleur a démoli de fond en comble l'édifice de M. Topin, sans arriver lui-même à aucun résultat? et les juges du procès seraient-ils condamnés à le laisser éternellement pendant? Je n'oserais l'affirmer, mais il est permis de le craindre.

Le beau livre de M. de Tocqueville intitulé : *la Révolution et l'ancien régime*, fut ici-même, lorsqu'il parut il y a quinze ans, l'objet d'une importante étude, dont les points les plus saillants se trouvent consignés dans le rapport annuel de votre secrétaire. Notre regretté collègue Bouchitté avait apporté dans cette étude toute la circonspection et toute la réserve qu'exigeaient les circonstances; votre secrétaire n'en avait pas apporté moins dans son rapport, et pourtant ce rapport excita des ombrages, la hardiesse révolutionnaire de l'un et de l'au-

tre fut dénoncée, et faillit mettre notre Société en péril. N'est-ce pas le cas de dire avec le poète :

Etrange retour des choses d'ici-bas !

En vous entretenant à quinze ans de distance de ce même ouvrage dont l'auteur fut à la fois un grand penseur et un grand citoyen, M. d'Urclé n'a couru pour lui-même, Dieu merci, et n'a fait courir à personne aucun danger. Notre collègue, encore sur les bancs du Lycée quand le livre parut, ne connaissait point le travail du collègue qui l'avait devancé ; mais tous les deux se sont trouvés d'accord ensemble, d'accord avec l'opinion publique, tant il est vrai que la vérité triomphe toujours et s'impose à toutes les intelligences.

Je ne ferai que mentionner trois autres communications de M. d'Urclé relatives, l'une à l'abbé Suger, à ce grand ministre qui sut concilier les qualités qui font l'honnête homme et les talents qui font le véritable homme d'État, l'autre à l'organisation politique et sociale de l'île de Jersey, la dernière à l'introduction dont M. Stoffel a fait précéder la récente publication de ses rapports sur l'état militaire et politique de la Prusse et de l'Allemagne. M. d'Urclé vous a montré que dans cette introduction se trouvent abordés, en dehors de la politique proprement dite, des problèmes moraux d'une importance fondamentale, problèmes que la France devra résoudre, et dont la solution décidera de son avenir.

Les brillantes fêtes dont notre parc naissant fut le théâtre en 1668, fêtes racontées minutieusement par Félibien, et qui durèrent une semaine entière, ont fourni à M. Le Roi l'occasion de revenir avec de plus grands détails sur la célèbre grotte de Thétis, si admirablement

décrite dans la Psyché de La Fontaine. L'exemplaire précieux qui contient les magnifiques gravures où cette grotte est représentée sous tous ses aspects, a passé sous vos yeux, et de là est venue chez plusieurs d'entre nous la pensée de rééditer par les soins de notre Société l'œuvre charmante de notre grand fabuliste. Qu'arrivera-t-il de ce projet déjà si loin de nous, quoiqu'il ne date que d'un an? Je ne sais. Mais s'il s'exécute, les gravures représentant la grotte de Thétis ne seront pas le moindre ornement d'un bel et bon livre.

Vous n'avez pas oublié les recherches auxquelles s'est livré M. Le Roi concernant les dépenses de deux célèbres favorites, M^me^ de Pompadour et M^me^ du Barry. Les résultats de ces recherches sont consignés dans des travaux insérés au recueil de vos mémoires. Toutefois, la moisson faite, M. Le Roi trouve encore à glaner, et il a intéressé votre curiosité en vous faisant connaître un curieux mémoire du tailleur de M^me^ Du Barry à l'époque de l'intrigue ourdie par son frère, mémoire où figurent des sommes vraiment fabuleuses pour la livrée de ses gens, trente-deux mille livres en deux ans! Quels traits de lumière et quelles révélations dans ces chiffres éloquents!

Quand une erreur est une fois accréditée, le public qui l'adopte ne se laisse plus détromper. S'il est au monde une chose certaine et indubitable, c'est que l'air national anglais *God save the King* est l'œuvre de Haendel. Eh bien! nombre de gens crient partout au plagiat, et l'ignorance va répétant à l'envi que cet hymne, composé pour la maison de Saint-Cyr, peut être revendiqué par nous comme une propriété nationale. M. Le Roi, provoqué par la répétition obstinée de ce mensonge historique, a dû revenir encore une fois sur les explications précises qu'il a si souvent fournies, et vous démontrer

que le recueil authentique et complet des chants de Saint-Cyr que possède la Bibliothèque de notre ville constate que cette revendication n'est fondée sur aucun titre.

M. Le Roi ne veut point concéder à la vallée de la Loire le privilége d'avoir fourni à la table de Henri IV le vin de Suresnes dont ce prince parle quelque part avec un plaisir que nous ne concevons plus guère, s'il s'agit du vin récolté maintenant sous les remparts du Mont-Valérien. M. Le Roi, d'accord avec la tradition locale, tient pour les bords de la Seine; et si Henri IV aimait ce vin, c'est qu'il était meilleur qu'aujourd'hui; c'est que, si au lieu de chercher la quantité qui les enrichit, les vignerons actuels de notre Suresnes visaient à la qualité qui illustre, à l'aide d'un meilleur cépage, ils obtiendraient de meilleurs produits.

M. Le Roi vous a fait connaître encore la date très récente à laquelle les anciennes matrones furent dépossédées au profit des médecins du privilége de présider à l'accouchement des reines et des princesses du sang; détail petit en lui-même, mais qui acquiert une certaine importance, si l'on songe qu'il manifeste évidemment qu'un changement s'était opéré dans les esprits et avait pénétré dans les mœurs.

Enfin, comme M. Le Roi ne veut laisser dans l'ombre rien de ce qui touche aux personnages dont Versailles s'honore à bon droit, il vous a fait connaître certains détails biographiques relatifs à l'abbé de l'Épée et discuté un point de sa biographie assez controversé, à savoir son inscription comme avocat au parlement de Paris.

Les archives où sont gardés les documents relatifs à l'histoire de notre ville ne cessent pas d'être explorées avec fruit par plusieurs d'entre nous. C'est ainsi que M. Digard vous a fourni dans plusieurs séances d'intéres-

sants détails sur les eaux du parc et de la ville, sur le budget municipal et sur l'accroissement ou la diminution de la population à diverses époques.

M. Le Roi, que nous pouvons appeler notre historiographe, vous a fait connaître, en les accompagnant des explications nécessaires, une note de l'abbé Tessier rédigée en 1781, touchant les eaux de Versailles, dont le système fort délabré réclamait alors une restauration urgente, ainsi qu'un rapport des savants ingénieurs Heurtier et Colomb relatif à la reprise des travaux entrepris par Louis XIV, pour amener l'Eure à Versailles, et réaliser ce canal navigable commencé par Vauban et qui ne fut pas la moins belle de ses conceptions.

La Bibliothèque de notre ville, entre autres richesses, possède un fonds particulier provenant de l'abbé Gouget, fonds bien connu des bibliophiles, et qui renferme beaucoup de livres ou d'éditions aujourd'hui presque uniques. M. Le Roi a tiré notamment de ce fonds, pour vous le faire connaître, un petit ouvrage de Marconville, publié en 1563 et dédié à M^lle^ Jacqueline Courtin, sous ce titre : *De la bonté et de la mauvaisetié des femmes*, livre curieux en ce qui touche à la langue, plus peut-être que par le fond des idées, et dont la lecture, aujourd'hui même encore, serait pleine de charme et de profit.

Un autre ouvrage du même fonds, les *Mots à la mode*, par Callière (1693), a fourni à notre collègue l'occasion de vous faire connaître historiquement l'emploi des formules respectueuses, et notamment des termes *Sire* et *Majesté*, dans l'étiquette des cours.

Enfin, M. Le Roi vous a signalé dans ce même fonds un exemplaire unique aujourd'hui et imprimé en 1537, du livre de Bonaventure-Desperriers, *le Cymbalum mundi*, véritable bijou dont nul ne saurait dire le prix.

L'S barré qui, soit seul, soit double ou même quadruple, se voit sur un certain nombre de lettres de Henri IV, a fourni matière à de nombreuses conjectures, et les érudits sont loin d'être d'accord sur cette espèce de rébus. Un sceau apposé sur un Ronsard de notre bibliothèque, ayant appartenu à Henri IV, pourrait bien donner la clef de l'énigme. Entrer dans les détails serait impossible ici, mais il n'est pas invraisemblable que ce signe, qu'on retrouve parmi les ornements du Luxembourg, ne se rapporte à la liaison du prince avec Gabrielle d'Estrées.

M. Lafosse vous a adressé une courte monographie consacrée à l'abbaye de Royaumont. Vous avez regretté que cette monographie ne fût pas plus complète, car elle pourrait prendre, dans le neuvième volume de vos mémoires, la place que vous réservez toujours à ce genre de travaux.

M. Morize, un de vos correspondants, a complété par une étude sur les communes du canton de Chevreuse la notice qu'il avait consacrée, il y a plusieurs années, à l'histoire même de la ville qui en est le chef-lieu.

Au moment de l'ouverture du Salon de 1870, M. d'Urclé appela votre attention sur quelques-unes des œuvres les plus importantes qui attiraient les regards du public. Le tableau allégorique de M. Yvon, représentant la *Réconciliation des Etats américains* après la longue guerre de la sécession, provoqua surtout ses remarques, bientôt suivies d'une longue et intéressante discussion sur l'allégorie dans la peinture ; et de cette discussion il sembla résulter que non-seulement le genre allégorique, déjà difficile au XVII^e^ siècle, est presque impossible aujourd'hui quand on l'applique à l'histoire contemporaine, mais encore qu'il exige un génie tout particulier et des qua-

lités toutes spéciales, quand on le restreint aux œuvres d'imagination qui sont son véritable domaine.

Ce même Salon de 1870 a été tout spécialement étudié et examiné dans ses détails par M. Chardon, qui a consacré un bon nombre de séances à la revue des œuvres les plus importantes de nos peintres, de nos statuaires et de nos graveurs, constatant non sans regret le déclin du grand art délaissé pour le genre, déplorant la condition faite à l'art de la gravure, à cet art où la France est sans rivale, par les triomphes tout matériels de la photographie. Espérons que, grâce au concours de tous les vrais amis des arts, l'art de la gravure survivra à la crise qu'il traverse, et que la photographie, se contentant du domaine scientifique où elle règne et où elle mérite de régner, laissera au burin vivant le privilége de rendre le mouvement et la vie.

M. Délerot vous a entretenus du savant travail de M. Champfleury sur l'imagerie populaire au moyen âge. Ces recherches ne sont pas destinées à satisfaire une curiosité quelque peu frivole ou railleuse. Dans ces monuments des croyances, des préjugés, des passions d'un autre âge, dans ces légendes interprétées ici par l'ébauchoir, là par le burin ou par le pinceau, dans la légende du Juif-Errant par exemple comme dans celle du Bonhomme-Misère, M. Délerot vous a montré que le moraliste, l'historien, l'homme d'État peuvent trouver de grands enseignements et de graves sujets d'étude et de méditation.

Un peuple, ou du moins une société, s'est formé dans les régions occidentales de l'Amérique du Nord, dans des conditions et sous un régime qui répugnent étrangement à notre civilisation moderne; les Mormons, puisqu'il faut les appeler par leur nom. Existent-ils encore?

Les choses vont si vite dans le Nouveau-Monde, que nous pourrions bien apprendre demain leur complet anéantissement. Mais ils existaient encore l'an dernier lorsque M. Chardon vous a raconté leur histoire et présenté le tableau de leurs institutions. Ce n'est pas de nos jours qu'une société fondée sur une polygamie qui touche à la promiscuité, une société où le pouvoir religieux et le pouvoir politique sont concentrés dans la même main, où l'intolérance la plus farouche est érigée en principe, une monstruosité, en un mot, peut vivre et fleurir. Mais qu'elle ait pu naître et durer quelques années, c'est un phénomène social assez curieux pour appeler l'attention des penseurs, et rabaisser quelque peu notre vanité trop prompte à exalter le progrès et à s'éprendre pour notre temps d'une admiration légitime parfois, mais aussi parfois indiscrète.

Outre un essai, plus moral sans doute et plus humain que politique : *la Guerre jugée par saint Augustin*, essai qui figure dans le huitième volume de vos Mémoires, vous devez à M. Noël une esquisse sur la Poésie et l'Eloquence, et sur les caractères qui les distinguent l'une de l'autre ; une autre sur la tragédie nationale et sur les difficultés d'un genre littéraire dans lequel il y a un égal péril à suivre l'histoire et à s'en écarter ; l'examen d'une tragédie anonyme en trois actes, intitulée : *La mort de Louis XVI*, et qui, publiée en 1804, montre combien à si peu de distance la fiction est inconciliable avec la réalité ; une esquisse sur les péripéties et sur les dénouements les plus heureux et les plus dramatiques, notamment ceux qui se terminent par des reconnaissances ; un examen comparatif du *Don Juan* de Molière et de la pièce de *Tirso de Molina*, librement imitée par notre grand comique ; enfin un essai de classification des genres litté-

raires, dans lequel après avoir apprécié la classification admise par Boileau, qui semble reposer plutôt sur des mots que sur des réalités solides, notre collègue s'est demandé si l'on ne pourrait pas adopter une classification chronologique pour ainsi dire et admettre non point quatre genres mais quatre âges ou périodes : lyrique, épique, dramatique, didactique, en se gardant bien toutefois de voir dans cette division rien d'immuable ou d'absolu.

M. Egger, dans un savant ouvrage, a essayé de déterminer quelle a été la part de l'Hellénisme dans la formation de la langue et de la littérature française. M. Cougny vous a entretenus de ce travail où l'auteur a fait preuve d'une grande sagacité jointe à une vaste érudition ; et il vous a montré que si M. Egger, un peu trop épris de ses idées, ne laisse pas d'exagérer quelque peu l'influence qu'il signale et qu'il bénit, il jette une vive lumière sur une foule de points jusqu'ici mal connus et mal observés.

Vous devez encore à M. Cougny un essai ou pour mieux dire une suite d'essais sur la vie et sur les principales tragédies d'Euripide, le seul des poètes grecs dont Racine se soit fait l'imitateur et l'émule, le seul dont Socrate aimât à écouter les œuvres si profondément empreintes de sa philosophie, et qui semble s'être fait comme une étude de flétrir les démagogues et les vils flatteurs de la *vile multitude*. Comment le grand tragique n'a-t-il pas trouvé grâce auprès du grand peintre qui burina le portrait de l'exécrable Cléon !

M. Rimbault vous a lu deux études concernant deux écrivains, deux poètes appartenant aux premières années de la Révolution française, Champfort et Fontanes, dont la vie et les œuvres ont été bien diversement appréciées par les opinions et surtout par les passions contempo-

raines, ainsi qu'il arrive toujours à des époques profondément troublées. De semblables études ne s'analysent pas dans un rapport, et il me suffira d'en indiquer l'esprit et le caractère. S'inspirant des leçons et des exemples des maîtres de la critique contemporaine, M. Rimbault ne s'est point borné à une appréciation purement littéraire et restreinte dans l'étroite acception du mot; il a montré ces deux écrivains diversement mêlés aux événements de leur temps, souvent bercés d'honnêtes mais folles illusions, souvent déçus et défaillants, dont l'un mourut victime d'une révolution dont il avait été l'apôtre, tandis que l'autre se vit porté par la tourmente au faîte des dignités et des grandeurs impériales.

Quelques jours après la mort de l'un de nos critiques les plus éminents, M. Délerot, vous entretenant du dernier recueil de ses lundis, vous a rapidement esquissé la carrière de M. de Sainte-Beuve, de ce juge qui a rendu tant d'arrêts dont quelques-uns seront sans doute, sinon cassés, au moins bien réformés, dont le plus grand nombre demeureront comme l'expression même de la vérité, tous comme des modèles achevés de sagacité et de finesse : esprit ondoyant, mais sans souplesse; facile quelquefois, plus souvent laborieux; attiré vers les sujets les plus divers, mais invinciblement ramené par son penchant à l'anatomie de la pensée; un moment séduit à son début par les sophismes décevants de l'école nouvelle, ramené bientôt par son bon sens sous le joug des anciens maîtres et sous la sévère discipline de Port-Royal; je ne parle, bien entendu, que de la discipline et de la foi littéraires.

M. Délerot vous a lu, au nom de M. Legrelle, l'un de nos correspondants, le récit d'un voyage en Russie qui vous a prouvé de nouveau que l'auteur appartient à cette

catégorie peu nombreuse de voyageurs instruits et sérieux, qui non-seulement veulent et savent observer, mais qui ont en outre le talent de donner du relief à leurs tableaux et de conformer leur style au sujet qu'ils abordent.

Vous devez à M. Chardon, sous le titre de *Pressentiment*, un récit qu'il a qualifié de *Nouvelle réaliste*, je ne saurais trop dire pourquoi, l'étiquette à coup sûr ne convenant pas très exactement, et je l'en félicite, à l'œuvre qu'il vous a lue.

Vous devez aussi à M. Gueullette une nouvelle intitulée *L'Hirondelle*, œuvre gracieuse comme les précédentes, et dont la traduction figurera sans doute dans plus d'un de ces Magasins, dans plus d'une de ces Revues étrangères qu'alimentent les productions de notre littérature, et qui ont le bon goût de les choisir saines, morales et dignes d'entrer dans tous les foyers.

M. Thibierge a eu la bonne fortune de rencontrer quelque part un proverbe inédit de M. Alphonse Karr, intitulé *L'Auberge de la vie*. Cette œuvre, d'un esprit fin et délicat, vous a paru digne de l'écrivain à qui l'on doit tant d'œuvres tour à tour gracieuses et légères, mordantes et sarcastiques.

M. Cougny vous a lu la traduction en vers de plusieurs passages les plus pathétiques de quelques tragédies d'Euripide.

Au nom de M. Legrelle, votre correspondant, M. Délerot vous a lu la traduction en vers de *L'Iphigénie en Tauride*, de Goethe.

Outre un apologue intitulé *La Vigne et l'Epi de blé*, M. Noël vous a lu quelques stances adressées par lui à notre collègue, M. Montalant-Bougleux, à propos de son recueil de poésies publié en 1869, sous le titre d'*Effusions poétiques*.

Vous devez à M. Digard, que les travaux du barreau ne sauraient distraire entièrement du culte de la Muse, une comédie en cinq actes et en vers intitulée *L'Homme sans préjugés.*

La mort d'un jeune poète, Bouilhet, à qui semblait promis un bel avenir, a inspiré à M. Courteville, un de ses amis et un des admirateurs de son talent, une élégie intitulée *Le 18 Juillet*, date funèbre, que n'oublie point l'amitié.

Hélas ! il est dans les annales de la Société une autre date funèbre. Le 19 janvier 1871, tombait à Buzenval, à côté de Regnault, un jeune poète plein d'avenir, élève de notre Lycée et l'un de vos correspondants, Aristide Lomon, dont la muse à la fois élégante et vigoureuse promettait une belle moisson d'œuvres saines et morales.

Vous devez encore à M. Courteville deux autres pièces d'un caractère très différent, l'une intitulée *L'Abattoir*, l'autre *Haut placé*, ou *Stances à ma mansarde.*

M. Lafosse, un de vos correspondants, vous a envoyé une fable nouvelle intitulée *Abeilles et Frelons.* Cette pièce ne sera pas l'un des moindres ornements de la nouvelle édition qu'il prépare, édition qui s'est fait bien attendre, mais qui prouve que, même de nos jours, le succès arrive quelquefois, sans éclat et sans bruit, au poète qui se respecte et respecte ses lecteurs.

M. Loyson, l'un de vos correspondants, vous a fait connaître, par l'organe de M. Noël, quelques poésies, parmi lesquelles je citerai une pièce de théâtre intitulée *Le Roi s'ennuie*, et une succession de scènes, très diverses de forme et de ton, où l'auteur a décrit la vie si étrange et si mêlée que menait à Bade, avant l'année dernière, que mènera sans doute encore l'an prochain, à moins que la grâce ne la touche, cette foule cosmopolite que je ne veux pas qualifier, et dont le spectacle inspi-

rait, il y a dix-huit siècles, à Sénèque, l'une de ses peintures les plus éloquentes, tant il est vrai que nous tournons souvent dans le même cercle, et que la vallée de Bade est à bien des égards le golfe de Baïa.

M. Charles Legrand vous a lu un bon nombre de sonnets dans lesquels il s'est attaché à caractériser la physionomie et le talent des acteurs les plus justement renommés de nos principaux théâtres. Quelques pièces même ont été consacrées par lui, non point à l'éloge, Dieu merci! mais à la censure de ces célébrités de tréteaux dont la vogue n'a pas été l'un de nos moindres scandales.

Vous devez à la muse toujours jeune de M. Montalant-Bougleux, huit pièces de vers dont je ne puis guère vous lire ici que les titres : 1° *La Maison du Bonhomme,* pièce composée à l'occasion du rachat par sa ville natale, de la maison qui vit naître le grand poète, mais que, nous devons le reconnaître, le mari d'Honesta n'habita guère; 2° *Un Iconoclaste,* pièce inspirée par la mutilation sauvage qu'une main inconnue a fait subir à la statue de Charlemagne, inaugurée dans Liége il y a quelques années, et dont notre collègue, ancien élève du Lycée de Liége, et qui garde le culte des souvenirs, avait fêté poétiquement l'inauguration ; 3° *Sabre et Cuiller*; 4° *La Légende du jardin du roi*; 5° *Fabre d'Eglantine à Liége,* ou *Puissance des vers,* pièce qui vous sera lue ce soir même ; 6° *Les Prussiens à Saint-Cyr* ; 7° *Un curé villageois devant le roi Guillaume*; 8° enfin une dernière pièce qui termine, sous le nom d'Epilogue, un recueil de poésies obsidionales, que l'auteur a publié sous le titre d'*Attila II à Versailles.* Et sous quel autre nom pourrait-on mieux désigner le dévastateur qui, comme le roi des Huns, s'est lui-même arrogé le titre de *Justicier*, c'est-à-dire de *fléau de Dieu ?*

Enfin d'autres stances inspirées par le même sentiment vous ont été lues le 12 mai dernier, le jour même où nous reprenions nos travaux trop longtemps suspendus, stances enfantées par l'indignation pendant les derniers jours de 1870, stances remplies de prévisions sinistres devenues quelques jours après une si poignante réalité. Ai-je besoin de vous rappeler que plusieurs fragments de cette dernière œuvre ont dû être supprimés à la lecture? Quand bien même la sagesse prévoyante de notre règlement ne nous interdirait pas de toucher à des sujets trop brûlants, la crainte de froisser des opinions toujours respectables doit suffire pour retenir l'explosion de certains sentiments, et s'il faut pécher, mieux vaut pécher par l'excès du scrupule. Faisons des vœux pour que la lyre française ne fasse pas toujours résonner ses cordes d'airain, et qu'aux tristes accents de l'indignation et du deuil, elle puisse un jour faire succéder les accents de l'espérance et les hymnes triomphants de la résurrection.

A la suite de ce rapport, M. Anicet Digard donne lecture d'un Essai sur la vie et sur les œuvres de M. Emile Deschamps, enlevé le 22 avril 1871, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, au culte pur et désintéressé des lettres, et que la Société des Sciences morales était fière de compter parmi ses membres titulaires.

L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture annoncée des poésies de M. Courteville et de M. Montalant-Bougleux.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 1872

Allocution de M. CHARDON, à l'occasion de son installation comme Président.

MESSIEURS,

Appelé par votre choix à l'honneur de vous présider, je tiens, avant de prendre ce fauteuil, à vous exprimer ma profonde reconnaissance. Ce témoignage d'estime de votre part est bien flatteur pour moi. Mais, en même temps, je ne me dissimule pas l'importance de la tâche que vous m'avez confiée.

Aussi, pour ne pas me sentir comme embarrassé d'un tel honneur, pour ne pas fléchir sous le poids de cette tâche, j'ai besoin de me dire que je dois la présidence moins à votre justice qu'à votre indulgente bonté.

Si donc mes nouvelles fonctions m'imposent des devoirs et me portent à me défier de moi-même, je compte sur vos conseils, à vous tous, mes chers collègues, sur le dévouement à la Société et l'expérience de notre secrétaire perpétuel, pour m'encourager, me guider et même me soutenir.

J'ai besoin, en effet, de faire appel à votre indulgence, quand je compare tout ce qui me manque pour faire un bon président, aux qualités que nous avons tous appréciées, dans mon honorable collègue et ami, M. d'Urclé.

Je crois donc être votre fidèle interprète et répondre à une de vos pensées les plus intimes, en venant dire tout haut, — ce que chacun pense tout bas, — que

M. d'Urclé fut un président à qui on succède, mais qu'on ne peut faire oublier.

Chacun, dans le rôle de président, a toujours porté son tempérament propre. Celui-ci s'est montré philosophe, celui-là historien, cet autre érudit varié et causeur familier, cet autre encore critique élégant et aisé.

M. d'Urclé lui aussi n'a pu s'empêcher de mettre sa marque à la Présidence et de la modeler à son image.

Quel est le don particulier et éminent de M. d'Urclé?

Par vocation, par nature, par goût, il aime, il recherche la discussion : il a besoin d'un auditoire, et quand il écrit, il parle ; il combat plus qu'il n'expose, il réfute plus qu'il ne démontre, mais toujours avec conviction, indépendance, une grande hauteur de vue pour dire ce qu'il croit juste et nécessaire.

Mais si M. d'Urclé recherche la discussion, s'il la ranime quand elle s'éteint et même la fait naître quelquefois, je ne veux pas dire qu'il est emporté. Non, il lui suffit d'être chaleureux et brillant, et il échappe naturellement à tout ce qui romprait la mesure.

D'une droiture inflexible dans ses idées, M. d'Urclé a toujours su concilier l'indépendance et la liberté dans la discussion : inacessible à l'influence mobile de l'opinion et à ce trouble que jette parfois dans les âmes les plus courageuses le torrent de la passion, il n'a pris jamais pour guide que ces deux choses : la justice et le bien.

Lorsque M. d'Urclé disait, il y a deux ans, à cette même place, que celui qui discute doit « toujours combattre et « dépenser dans la lutte, tout ce qu'il a dans l'âme d'ar- « deur, d'énergie et de foi, » à son insu, M. d'Urclé parlait de lui-même et confirmait d'avance ses droits aux éloges que je lui adresse, en votre nom, avec tant de plaisir.

Vous rappellerai-je maintenant son esprit équitable et ferme, la vivacité, la verve, l'imprévu qu'il apportait à la tribune, sa parole facile, abondante, colorée, tout cela mêlé à un sens droit et fier? En fallait-il davantage pour faire un président actif? Non, certes! et je veux croire, qu'avec beaucoup de ces qualités en moins, grâce à votre bienveillance, à votre indulgence, votre nouveau président n'aura qu'à laisser faire pour que nos discussions soient tojours loyales et modérées, pour que la Société continue à justifier son existence et sa considération.

En effet, en songeant aux travaux que beaucoup d'entre vous ont entrepris et conduits à bonne fin, qu'il s'agisse de philosophie ou de critique littéraire, de l'antiquité ou de la renaissance, de l'histoire de notre département ou de notre ville, il est permis de croire que rarement la Société a réuni plus d'éléments de prospérité.

Ce n'est pas que je pense toutefois qu'il soit donné à notre Société de jouer un rôle important au milieu des événements publics qui se succèdent avec une rapidité si terrible et si douloureuse. C'est ailleurs que s'agitent les intérêts et les idées qui remuent fortement les esprits: c'est autrement que par des écrits de savants et de littérateurs que les hommes cherchent à exercer leur influence sur la foule.

Et cependant, je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'une part assez large est encore réservée aux Compagnies comme la nôtre dans la grande œuvre du bien public: — mais à une condition, c'est que, comprenant l'état nouveau de la société, elles approprient leurs travaux à la satisfaction de ses nouveaux besoins.

Lorsque je parle ainsi, je n'entends pas me faire le défenseur de cet esprit positif et calculateur qui s'étend et

se propage partout; de ces hommes qui n'acceptent une étude quelconque qu'autant qu'ils en ont aperçu les applications immédiates pour le bien-être matériel de la vie et qu'ils se croient bien sûrs d'y trouver leur compte.

Comment en aurai-je seulement la pensée, quand je songe à la place que j'occupe, aux collègues à qui je m'adresse? Ne sommes-nous pas habitués à envisager les études littéraires comme la satisfaction légitime d'une des plus nobles tendances que l'âme ait reçues de Dieu? Les lettres ne sont-elles pas la plus durable des choses humaines? Dans ce temps de trouble et d'agitation, au milieu de l'instabilité universelle, les sciences et les lettres ne conservent-elles pas l'autorité et le sentiment de la durée? Toujours en possession d'elles-mêmes, elles se maintiennent dans une sphère supérieure aux orages: elles continuent à vivre de cette vie sereine, ordonnée, régulière qui leur est propre, et dont le droit, inhérent à leur nature, ne leur est contesté par personne, pas même par ces théoriciens du changement perpétuel, par ces architectes du vide, qui, sous prétexte de réparer un édifice, ne savent que creuser des abîmes et bâtir des ruines. Avec ces convictions, il ne pouvait donc entrer un seul instant dans mon esprit de critiquer nos travaux.

Quand j'émets le vœu de voir les corps savants coopérer, dans la mesure qui leur est propre, à satisfaire les nouveaux besoins de la société, j'exprime simplement cette pensée, qu'aujourd'hui le temps n'est plus où les travaux d'une académie, en littérature, par exemple, puissent n'avoir pas encore un autre but que la littérature elle-même.

Chaque époque appelle spécialement de tel ou tel côté l'activité de ceux qui s'occupent de travaux intellectuels,

et sans essayer de rappeler ici ce qu'ont fait nos devanciers, je dirai qu'ils ont satisfait en général à ce que leur époque réclamait d'eux. C'est à leurs efforts que nous sommes redevables d'avoir un point de départ moins éloigné du but vers lequel nous devons tendre, et c'est encore en les imitant, au moins sous ce rapport, que nous pouvons l'atteindre, puisqu'il faut pour cela que nous soyons aussi bien qu'eux de notre siècle.

Au reste ce n'est pas de moi, messieurs, que vous devez apprendre quelle direction il convient de donner à vos travaux : je voudrais seulement vous exposer comment je comprends aujourd'hui le rôle des membres actifs de nos sociétés savantes.

C'est ainsi que les hommes habitués aux spéculations philosophiques, feront porter de préférence leurs méditations sur les graves questions d'économie sociale qui préoccupent les esprits.

L'historien ne se contentera pas de constater des faits insignifiants, et se souviendra que l'étude des siècles écoulés n'est véritablement fructueuse que lorsqu'elle fournit des conséquences applicables au présent et à l'avenir : il lui sera alors facile d'éclairer ses concitoyens, par les grandes leçons de l'histoire qui flétrit également la tyrannie dans les empires et l'anarchie dans les républiques ; de montrer qu'il ne faut pas croire à la durée des surprises politiques ; que c'est une théorie commode sans doute, mais fausse, que de ne voir dans l'histoire, que deux partis en présence : d'une part le peuple toujours dupe ou victime, de l'autre d'habiles ou violents ambitieux qui le trompent ou le subjuguent. L'historien, comme le philosophe, n'aura pas de peine à prouver que dans ces coups en apparence subreptices qui changent la forme des états, le peuple est presque toujours

complice, et que lors même qu'il se borne à laisser faire, il est coupable, car il se prête à l'invitation et comme à la force des choses.

Ainsi envisagée, l'importance des événements recevra son application, bien moins de leur fracas que de leur influence sur la destinée des peuples et sur la marche de la civilisation.

Les œuvres littéraires et les autres productions des beaux-arts n'offriront pas seulement des aliments à notre besoin individuel d'émotion ; nous y rechercherons encore l'expression de la vie intellectuelle et morale des nations. Les lettres, en effet, protégent non-seulement la gloire, mais l'honneur des peuples : elles ne sont pas seulement la parure des nations, elles font partie de leur existence ; toutes les décadences se tiennent par un lien étroit, et celle des lettres présage les autres ; et le critique qui, par hasard, constaterait uniquement que l'esprit français court aujourd'hui bien des risques d'abaissement, sans dire bien haut ce qu'il faut pour le relever et le sauver, faillirait à ses devoirs.

Si quelques-uns, parmi nous, font entendre le langage harmonieux de la poésie, ils n'oublieront pas que la patrie vient de subir une douleur profonde, un déchirement terrible ; que la nation est vaincue, mutilée, meurtrie, frappée au cœur ; que nous ne sommes plus à une époque sociale où cet art divin était rabaissé au rôle d'un amusement futile ; que s'il est au pouvoir du poète de répandre des fleurs sur la vie et d'endormir les maux réels de l'homme, en le transportant au milieu d'un monde idéal mieux approprié aux besoins de son cœur, il a aussi une mission plus sérieuse et plus noble ; qu'il ne doit pas s'abandonner uniquement à l'expression de ses sentiments intimes et privés ; que sa poésie

doit être franchement et largement nationale ; que sa voix doit se faire l'interprète ardente, passionnée de nos douleurs et de nos espérances, et que le plus digne emploi de son génie, c'est d'exalter dans les âmes ce qui s'y trouve de grand, de bon, de généreux, c'est de rendre l'homme meilleur et le citoyen plus dévoué à la patrie.

Mais je m'aperçois, messieurs, que je donne des conseils, alors que j'ai réclamé les vôtres. Pardonnez-moi de ne pas avoir assez relevé le prix de votre indulgente bonté, en comparant par un retour sur moi-même, ce que j'étais avec ce que vos suffrages ont fait de moi. Si je n'ai pas dit du mal de moi, quelque envie que j'en eusse, c'est que j'étais persuadé qu'un Président, nouvellement élu, ne devait pas se croire indigne de la place à laquelle vous l'aviez appelé, pour ne pas vous faire regretter votre choix. C'est là mon excuse.

Je ne saurais donc vous exprimer assez la reconnaissance que je vous dois et vous assurer de mon consciencieux désir de répondre à votre confiance, heureux moins de présider que de continuer à goûter au milieu de vous cette équité, cette impartialité, cette mesure qui font le charme de nos réunions.

SÉANCE SOLENNELLE

DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 1872

SOUS LA

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. DE CHAMBON

Préfet de Seine-et-Oise

M. le Préfet, en ouvrant la séance, adresse à l'assemblée une allocution que nous ne pouvons reproduire textuellement, parce qu'elle était improvisée et que la sténographie ne l'a point recueillie. Nous nous bornerons donc à en reproduire au moins la substance, en nous hasardant même à lui conserver sa forme directe.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les circonstances actuelles avec leur contingent d'émotions, d'occupations et de préoccupations ne permettent pas, je vous jure, au Préfet que vous avez appelé à l'honneur de la présidence, d'élaborer, dans le calme du cabinet, une harangue littéraire.

Permettez-moi de vous aborder sans préparation aucune, comme sans aucun souci d'amour-propre d'auteur.

Si l'improvisation, surtout chez un orateur inexpérimenté, nuit à la correction de la forme, elle présente du

moins l'avantage de saisir la pensée sur le vif ; elle peut être ennemie de l'élégance, mais elle est toujours amie de la vérité.

La vérité est que je suis profondément touché de votre accueil, et que je viens rendre un sincère hommage à vos travaux.

La vérité... elle m'impose l'aveu que vos Mémoires m'étaient inconnus jusqu'au jour où je recevais votre bienveillante invitation.

Ne m'en gardez pas rancune.

Tandis que vous avez le bonheur de vous consacrer au culte des sciences morales, des lettres et des arts, tandis que vous respirez la douce et vivifiante atmosphère de cette enceinte, nous, entraîné dans le courant de la vie publique, nous portons le poids du jour, nous nous associons avec un dévouement passionné à l'œuvre du gouvernement réparateur que s'est donné la France.

Nous avons rompu avec les habitudes, j'oserai dire avec les affections de notre vie, et parmi ces affections, il en est une qui a absorbé toutes les autres, la tendresse pour la patrie meurtrie, mutilée, divisée...

Nos chers livres d'autrefois, ils sont délaissés et attendent des jours meilleurs. Faut-il pousser la franchise jusqu'à ses plus extrêmes limites ? Je me tiens en garde contre vos séductions.

Vivre dans le magnifique département de Seine-et-Oise, dans cette illustre cité de Versailles, au milieu des monuments archéologiques, artistiques, au milieu des témoins de notre histoire nationale, sans évoquer leurs souvenirs, tel est l'un des sacrifices les plus pénibles qui me soient imposés. Mais, dans nos temps troublés, pour assurer satisfaction aux intérêts divers et multiples de tous, pour remplir sa mission d'union et son rôle de

conciliateur, pour garder avec vigilance son poste de soldat de l'ordre, l'administrateur se doit tout entier à l'accomplissement de ses devoirs.

Je regrette d'autant plus, Messieurs, de ne pouvoir prendre une part active à vos travaux que votre œuvre est un auxiliaire puissant de la politique conservatrice et sagement progressive.

Toutes les fois que j'entends répéter cet excellent axiome : « Les bonnes finances font la bonne politique, » j'ajoute mentalement : « Que tous les hommes distingués par l'intelligence, par le cœur, versent à pleines mains dans nos populations la pure et saine morale ; qu'ils fassent pénétrer chez elles l'amour du bien, du vrai et du beau, vous aurez la politique excellente. »

Il ne suffit pas à un peuple d'être riche pour être fort : la vraie force, c'est la vertu, *virtus*.

La vertu d'un peuple, ou pour mieux dire sa puissance, est la résultante des vertus de chacun.

La vertu... elle consiste dans le respect des lois divines et humaines, dans l'amour de la patrie que nous devons d'autant plus chérir qu'elle est plus éprouvée, dans le dédain des jouissances grossières, laissant après elles déceptions et amertumes, tandis que les plaisirs purs de l'esprit et les bonnes actions assurent le vrai bonheur : la satisfaction du devoir accompli et l'estime des gens de bien.

Vous proclamez ces vérités, Messieurs, en leur donnant le charme d'une expression élevée. Vous êtes donc les coadjuteurs de notre politique qui peut se formuler ainsi :

L'union opposée à la discorde ; la conservation opposée à la destruction ;

Les bonnes mœurs opposées aux influences immorales ;

La fraternité opposée à la haine et à l'envie ;

L'abnégation, le dévouement, le sacrifice patriotique de ses préférences personnelles, opposés aux convoitises malsaines.

Vous secondez nos efforts, Messieurs, en répandant le goût du beau et du bien, en exhaussant le niveau intellectuel et moral, en faisant aimer la saine littérature et rejeter toutes ces élucubrations dépravées qui ont exercé une si funeste action sur notre état social.

Persévérez dans vos travaux, Messieurs, poursuivez-les avec une nouvelle ardeur. Le pays a besoin du concours actif de tous les dévouements pour effacer l'empreinte de ses épreuves et de ses douleurs.

MESDAMES,

Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu honorer cette réunion de votre présence, et de vous dire que la patrie compte et a droit de compter sur les femmes de France pour aider à sa régénération. Nous sommes toujours la nation chevaleresque qui reconnaît et proclame votre empire. Vous exercez une action décisive sur nos mœurs, sur nos aspirations, sur nos sentiments, parce que la femme française se distingue par la vertu, la tendresse et la charité. Dans une grande nation que j'honore, un chancelier illustre, toutes les fois qu'un crime était soumis à ses investigations, avait l'habitude de s'écrier : « Où est la femme ? »

En France, nous sommes certains de trouver la main discrète de la femme dans toutes les bonnes actions.

Discours de M. Edmond CHARDON

Président titulaire

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez qu'avant toutes choses je vous félicite et je me félicite avec vous, de cette brillante réunion qui nous entoure, de cette sympathie publique pour notre Société et pour ses travaux. Et ce ne sont pas là, croyez-moi, des félicitations vaniteuses. Quelque chose de bien supérieur à toute vanité me les inspire. Votre présence ici est le témoignage le plus éclatant de vos sentiments, pour les nobles besoins, pour les nobles plaisirs de l'âme et de la pensée. Quel intérêt plus vraiment, plus purement intellectuel et moral que celui qui a formé notre Société, la soutient et attire autour d'elle tant d'hommes honorables? Point de profit : une gloire bien modeste, le seul plaisir de la science, de l'étude; admirer le beau, rechercher le vrai, respecter le bien; cultiver le domaine de l'intelligence, même au milieu des préoccupations des heures présentes; s'attacher, dans les siècles écoulés, aux vicissitudes des institutions qui ont fait la grandeur des peuples, les variations des mœurs publiques et les grandes actions; discuter, sous leurs formes diverses, les créations que le génie artistique a multipliées autour de nous dans le courant des âges, et toujours avec un esprit de tolérance qui, sans rendre indifférent pour ce que l'on croit juste et bon, dispose à traiter avec plus de respect les opinions de ses adversaires. De là, dans notre Société, cette recherche calme et paisible de la vérité, ces réflexions plus sévères pour soi-même, plus bienveillantes

à l'égard des autres, qui permettent de s'élever au-dessus de la sphère étroite des passions.

Aussi, appelé, Messieurs, par votre choix à l'honneur de vous présider, j'éprouve le besoin de vous exprimer encore une fois ma profonde reconnaissance.

S'il est vrai que rien ne soit plus flatteur pour l'homme qu'un témoignage d'estime de la part de ses concitoyens, j'ai dû me trouver honoré à un haut point de vos suffrages et de votre bienveillance.

En m'appelant à cette place d'honneur, vous avez plus considéré mon zèle que la valeur de ma coopération à vos travaux; vous avez bien voulu ne pas oublier mes communications sur les Salons, le récit de mes visites aux musées d'Italie et de Hollande, de telle sorte que je ne dois votre bienveillance qu'à votre sympathie pour ce qui relève des beaux-arts.

Et puisque l'usage a imposé à vos Présidents la tâche de venir vous entretenir de l'un des objets de leurs études favorites, j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de m'y conformer et de vous demander d'appeler un instant votre attention sur le *Caractère des artistes grecs dans l'antiquité* (1).

Les arts sont les vivants souvenirs des pensées et des passions nationales, et partant la juste expression de la

(1) On regarde comme un devoir de déclarer combien on a profité, pour ce travail, de la thèse de M. Bazin, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, agrégé des lettres, où se trouvent réunis les renseignements épars dans Pline l'Ancien, Pausanias, Plutarque, Vitruve, etc., sur les artistes grecs. On a consulté également avec fruit l'*Histoire de la sculpture antique*, d'Emeric David; l'*Histoire d'Apelle*, de M. Henry Houssaye; la *Sculpture antique et la Sculpture moderne*, de MM. Louis et René Ménard; la *Philosophie de l'art*, de M. Taine; les *Causeries athéniennes*, de M. Victor Cherbuliez; l'*Essai sur l'Histoire de l'art*, de M. Gebhart, et les articles qu'ont donnés dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Gazette des Beaux-Arts*, le *Magasin de Librairie* MM. Beulé, Vitet, Ch. Lévêque, de Ronchaud.

civilisation d'un peuple : ils communiquent par des liens si étroits avec les masses que seulement avec des débris de palais ou de temple on reconstruirait l'édifice social d'une génération morte. Les arts vivent de la vie des peuples, et il faut qu'ils en ressentent toutes les émotions, toutes les espérances, tous les malheurs !

L'artiste ne puise donc pas seulement dans son imagination : il a une patrie, un culte, une loi ; il est naturellement dominé par la pensée sociale et religieuse.

Les mœurs publiques, l'état politique, la religion sont des causes qui, en Grèce plus qu'ailleurs, exercèrent une grande influence sur les arts.

Les mœurs ont une gravité libre où se réfléchissent, avec le culte caractéristique du beau, les idées esthétiques de convenance, de mesure, de modération en toutes choses, qui sont le propre de l'esprit hellénique : mal agir, c'est pour les Grecs manquer à la mesure ou troubler l'harmonie par une fausse note.

Les institutions procèdent du même principe : elles ont pour objet le développement de l'esprit et du corps, dans un équilibre harmonieux, l'embellissement de la vie et sa dignité. L'équilibre des constitutions politiques est une invention du génie grec ; elles vinrent du besoin de concilier le plus grand développement possible de l'individu avec le plus grand ordre dans l'Etat. Dans les petites républiques de la Grèce, tout individu était essentiel : aucun membre de la Société n'était inutile, ni indifférent. De là une activité générale, constante, entretenue par les guerres continuelles d'Etat à Etat, surexcitée par l'émulation entre les citoyens, par l'exercice des droits, par le spectacle de la prospérité et de la gloire. Le citoyen passait la journée en plein air, sur la place publique, discutant sur les meilleurs moyens de con-

server et d'agrandir la ville, sur les alliances et les traités, sur la constitution et les lois, écoutant les orateurs, parlant lui-même jusqu'au moment où il montait sur son vaisseau pour aller combattre l'ennemi.

Comme on ne connaissait pas les machines de guerre, qu'on se battait corps à corps, l'essentiel pour vaincre était de faire de chaque soldat le corps le plus résistant, le plus fort, le plus agile. Les jeunes gens étaient donc enrégimentés, exercés, habitués à vivre en commun : ils couchaient en plein air, se baignaient dans les froides eaux des fleuves, allaient à la maraude, mangeaient peu, vite et mal; ils passaient la plus grande partie du jour dans les gymnases, à lutter, sauter, boxer, courir, lancer le disque, fortifiant et assouplissant leurs muscles.

Rien n'était donc négligé pour faire un corps le plus robuste, le plus beau, le plus dispos qu'il fût possible, et on pourrait presque dire que pour le corps comme pour l'esprit, le costume national en Grèce est de ne point avoir de costume.

De ces mœurs particulières aux Grecs, naquit l'idée que rien n'était supérieur, préférable à un corps nu, de bonne race, bien proportionné.

La nudité des jeunes gens dans les gymnases, celle des athlètes dans les jeux publics, le vêtement léger des courtisans, celui même des femmes honnêtes, ces draperies ouvertes et flottantes, dont les plis aussi gracieux que souples, se disposaient d'eux-mêmes autour du corps, de façon à révéler une beauté de la forme à chaque mouvement de la vie, tout cela multipliait pour les artistes les occasions d'observer la nature, en même temps que leur imagination s'enflammait par la vue du beau sous ses aspects variés. C'est ainsi que l'athlète, vainqueur dans la course à pied, donnait le nom à l'Olym-

piade et que la perfection du corps était considérée comme l'apanage exclusif des dieux. Dans Homère, les dieux ont un corps humain, une chair que les lances peuvent déchirer, un sang vermeil qui coule. Les dieux et les hommes sont de même race, dit Pindare, mais d'une humanité supérieure, ornée de beauté et de jeunesse immortelles. Il était donc tout naturel de glorifier les dieux en représentant par des statues, des corps humains les plus parfaits : pour être un portrait véridique, il suffit que la statue soit la plus belle de toutes et reproduise le calme immortel par lequel le dieu s'élève au-dessus des hommes.

La véritable immortalité antique, c'est l'art qui la donne, et la véritable apothéose, pour les dieux comme pour les héros, c'est la sculpture qui la décerne. Toute la civilisation grecque est dans cette apothéose.

Aussi avec quelle ardeur, quelle patience, quelle énergie les artistes grecs corrigent, épurent leur idée de la beauté plastique pour arriver à découvrir l'attitude la plus belle et la plus noble.

Nous aimons le beau : les artistes grecs l'admiraient, ils en avaient la passion, ils ne vivaient que pour l'exprimer; ils n'ont pas seulement l'instinct de la perfection, ils en ont le besoin.

Polyclète disait « que le moment le plus délicat dans une statue, c'est lorsque l'ongle passe sur l'argile; » rien n'est difficile, en effet, comme de donner à l'œuvre ce fini qui est la fleur éternelle.

Il ne s'écoule pas un jour qu'Apelle ne dessine, « parce qu'il faut une main toujours sûre pour tenir dignement un pinceau. »

Absorbé dans son travail, le peintre Nicias en oubliait le boire et le manger : il allait même, dit-on, jusqu'à

demander de temps en temps à ses esclaves « s'il avait dîné, s'il avait pris son bain. »

Un sculpteur, Protogène, pendant son travail, se contentait uniquement de lupins trempés, « parce que ce frugal aliment nourrit et désaltère tout à la fois. »

Il n'y a pas d'obstacles qui puissent prévaloir contre la passion du beau : on n'a le temps de songer ni au bien-être, ni à la sécurité quand on est emporté loin des réalités matérielles. Lysippe meurt, ses outils à la main, en exécutant l'une de ses nombreuses statues. Soldat infatigable de l'art, il succombe sur son champ de bataille : il faut, pour qu'il se repose, que ses armes tombent de ses doigts défaillants, et il ne cesse de travailler à exprimer le beau, qu'en cessant de vivre.

Sans doute, en Grèce, sur cette terre privilégiée, il est des artistes auxquels rien ne coûte, et qui font des chefs-d'œuvre comme en se jouant : toutefois la gravité dans le travail et le mâle amour de la beauté sont plus répandus que l'honneur facile : on dirait des hommes qui se sentent investis d'une mission sacrée : leurs sentiments sont grands et nobles, parce que leur âme ne peut être vraiment touchée par le beau, sans s'élever tout entière. Si Phidias, l'auteur immortel de la Minerve et du Jupiter, a pu concevoir et réaliser ces types profonds et parfaits, c'est qu'il habitait, par la pensée, une sphère plus haute que celle des foules. Aussi ne sculptait-il que des dieux, et il ne semblait pouvoir toucher à la forme humaine que pour l'idéaliser et la grandir.

Les artistes grecs n'étaient pas seulement de grands esprits, ils montraient encore souvent les plus belles vertus du citoyen ou de l'homme privé.

Polygnote, hôte d'Athènes, touché de son héroïsme,

avait magnifiquement décoré un portique, lieu de promenade où les citoyens s'abritaient soit contre les vents piquants qui soufflaient pendant l'hiver, soit contre les rayons ardents de l'été; il refuse tout salaire, disant « qu'il ne travaillait que pour la gloire. » Aussi les Athéniens étaient-ils pleins de respect pour un artiste qui non-seulement ne voulait rien recevoir d'eux, mais leur faisait présent de ses œuvres.

Nicias refusait une magnifique statue à Ptolémée Ier, roi d'Égypte, qui lui en faisait proposer 60 talents (plus de 300,000 francs), aimant mieux en parer Athènes, sa patrie.

Les historiens nous ont conservé de nombreux exemples de générosité entre rivaux, générosité d'autant plus rare et plus difficile qu'elle a contre elle d'obscurs et vils instincts qu'on ne refoule que par un mépris énergique ou qu'on n'ignore qu'à la condition d'être un noble cœur.

Protogène, artiste célèbre, était méprisé à Rhodes, sa patrie; il ne trouvait à vendre ses tableaux qu'à bas prix. Apelle lui en offre 50 talents (environ 278,000 francs) et fait courir le bruit qu'il les achète pour les revendre comme s'ils étaient de sa main.

Aussitôt les Rhodiens comprennent qu'ils ont au milieu d'eux un peintre de génie : ils veulent ravoir d'Apelle les chefs-d'œuvres qu'ils ont méconnus; mais Apelle, poussant sa pieuse ruse jusqu'au bout, ne les cède que lorsqu'on a enchéri sur sa mise.

Dans ce trait, on ne sait ce qu'il faut louer le plus de la hauteur du sentiment ou de la délicatesse du procédé.

Ailleurs, c'est Nicomaque défendant avec chaleur les toiles de Zeuxis. Un ignorant critiquait un tableau de

ce dernier, représentant Hélène : « Prends mes yeux, lui dit Nicomaque, elle te paraîtra une déesse. » Pour parler ainsi, ne faut-il pas pousser l'admiration jusqu'à l'enthousiasme?

A l'occasion, les artistes grecs savent être sincères avec les autres artistes et avec eux-mêmes.

Apollodore, qui avait trouvé la dégradation des ombres, voit s'élever le talent supérieur de Zeuxis, et il proclame, dans une pièce de vers, que « Zeuxis lui enlève la palme de l'art. »

Apelle reconnaît noblement qu'il le cède à Melanthius pour l'ordonnance ; il admire l'immense travail, le fini minutieux, le scrupule inquiet de Protogène, qui, toujours mécontent de lui-même, polissait ses ouvrages et les repolissait. « Il est fâcheux, ajoute-t-il finement, qu'il ne sache pas quitter un tableau : à cela près, il m'égale ou me surpasse. »

Qui ne connaît ces deux épigrammes si naïves, inspirées par une vache que Myron avait sculptée avec tant de soin qu'elle semblait vivante : « Berger, conduis tes vaches plus loin, de crainte que tu n'emmènes avec elles celle de Myron. » — « Myron n'a pas modelé cette vache ; le temps l'avait changée en marbre et il a fait croire qu'elle était son ouvrage. »

Voici encore deux mots d'Apelle qui unissent l'esprit d'à-propos à la franchise. Un de ses disciples avait peint une Hélène chargée d'or : « Mon cher, lui dit-il, n'ayant pu la peindre belle, tu l'as faite riche. » — Un mauvais peintre montrait un de ses tableaux à Apelle : « Je viens de le peindre, lui disait-il. — Tu n'as pas besoin de me dire que tu l'as peint vite, je le vois, de reste. Je m'étonne seulement que, dans le même temps, tu n'en aies pas fait plusieurs au lieu d'un. »

Toutefois, il faut bien le dire, pour rester dans le vrai, tous les artistes ne gardaient pas sur eux-mêmes une impartialité sévère et plus d'un s'admirait avec une chaleur qui ressemble fort à la vanité. Cette vanité n'était d'ailleurs, peut-être, qu'un enthousiasme naïf, et dans le mouvement fécond d'un art toujours en progrès, les artistes étaient-ils les premiers surpris des chefs-d'œuvres sortis de leurs mains. Quoi qu'il en soit, voici le fier témoignage qu'Apollodore inscrivait au bas de ses ouvrages : « Il est plus facile de me critiquer que de m'égaler. »

Zeuxis alla plus loin encore : il peignait les corps plus grands que nature, pour leur donner plus de dignité et d'élégance. Son plus célèbre tableau est une Hélène qu'il fit pour les Krotoniates. Ne trouvant pas, parmi toutes leurs filles assemblées dans un gymnase, une beauté assez accomplie pour lui servir de modèle, Zeuxis choisit cinq d'entre elles, chacune ayant parfaite une partie du corps et réalisa le type idéal, quoique très exact, de la beauté qu'il avait rêvée. Quand ce tableau fut achevé, Zeuxis en ressentit un tel orgueil, qu'il y mit comme inscription ce vers d'Homère :

« Il ne faut pas s'étonner si les Troyens et les Grecs « ont supporté pendant longtemps tant de souffrances « pour une telle femme : elle ressemble, à s'y méprendre, « aux déesses immortelles. » Ce n'est pas tout ; non content des sommes énormes que lui avaient données les Krotoniates, Zeuxis exposa son œuvre et fit payer pour la regarder.

Les fils d'Anthermus, célèbre sculpteur en marbre, natif de Chio, renommée par ses vins, osèrent graver sur un monument, dont ils enrichirent la ville de Délos, cette fastueuse inscription : « Ils te rendront célèbre, ô Chio ! autant et plus que tes vignes ! »

Parrhasius montrait un orgueil plus outrecuidant encore : il se faisait le héraut de sa propre gloire ; il se qualifiait de « prince de la peinture, prétendant des- « cendre d'Apollon, qui, disait-il, lui apparaissait fré- « quemment en songe. »

Il plaçait sous ses œuvres des distiques, tels que ceux-ci :

« L'homme qui honore la vertu a fait ces tableaux ; il « a pour patrie l'illustre ville d'Ephèse. Je n'oublie pas « non plus mon père Evenor, qui a produit en moi un « vrai Grec, le premier de tous les princes de la Grèce. »

« Qui ose le nier? Je le proclame, c'est ma main qui a « trouvé les vraies limites de l'art ; maintenant est plan- « tée une borne qu'on ne dépassera pas. »

L'orgueil immodéré de ces artistes, qui s'appuyait il est vrai sur une longue et glorieuse liste d'œuvres remarquables, devait nécessairement les conduire quelquefois à des actes que n'excusent ni le talent, ni le génie.

C'est ainsi que Zeuxis se promenait aux jeux Olympiques, couvert d'un manteau de pourpre sur lequel des lettres brodées en or proclamaient son nom.

Parrhasius lui-même portait ordinairement sur sa tête une couronne ou un diadème d'or; à la main, un bâton enrichi de spirales d'or; aux pieds, des chaussures dont les agrafes d'or rattachaient les cordons; on dit même qu'il se peignit sous la figure d'un dieu, voulant presque être adoré.

L'un donnait ses œuvres, prétendant que personne ne pouvait les payer à leur valeur; l'autre, écoutant les juges d'un concours le déclarer vaincu par un rival, dans son tableau représentant Ajax disputant à Ulysse les armes d'Achille, répondait simplement : « qu'il était fâché de voir « son héros vaincu une seconde fois par un misérable! »

Ce sont là des excentricités, des libertés que nous comprenons difficilement; mais les artistes grecs se les permettaient et les étalaient impunément, parce que le prestige de l'art avait en quelque sorte créé pour eux des lois d'exception, conçues dans le sens le plus libéral et le plus complaisant, en même temps que la variété de leurs connaissances était une précieuse recommandation auprès d'un public à la fois amoureux du beau et curieux du vrai.

Les artistes, comme presque tous les citoyens, tous les hommes libres, savaient les poètes. Homère, nous l'avons dit déjà, était leur manuel. Ils faisaient plus, ils rivalisaient avec eux et en donnaient dans leurs œuvres un commentaire vivant, auprès duquel pâlissaient les plus éloquentes ou les plus ingénieuses applications des écoles. Les artistes grecs tenaient donc à honneur de chercher leurs inspirations dans Homère, et l'on conçoit que les traits dont se sert le poète pour figurer rapidement les dieux, aient frappé leur esprit en y traçant des images plastiques.

Quelques mots, une seule épithète suffisaient pour produire cet effet chez ces artistes intelligents.

Comme on demandait à Phidias, qui commençait l'exécution de son chef-d'œuvre, — la statue de Jupiter, — où il puiserait l'idée de sa composition, le grand artiste se contenta de citer ces vers d'Homère, représentant le fils de Saturne : « Il dit, et baissa ses sourcils en signe « d'approbation ; la chevelure du souverain des dieux, « semblable à la crinière du lion, s'agita sur sa tête « immortelle ; le vaste Olympe en trembla, » et la statue répondit à une si audacieuse pensée.

Si Homère vante les beaux bras de Junon, l'artiste voit aussitôt des formes pleines de largeur et d'une grâce

généreuse ; de beaux bras ne vont point seuls, il font supposer des poignets finement noués, des attaches d'épaules nobles, un cou bien modelé, une nuque vigoureuse, une poitrine pleine d'ampleur, car toutes les parties du corps sont solidaires ; des bras délicats impliquent nécessairement des formes plus chétives, des bras puissants, des formes plus puissantes. En signalant Junon aux beaux bras, Homère faisait donc apparaître à l'artiste une figure de femme majestueuse, pleine de prestance et de grâce éloquente ; en épargnant des descriptions et en peignant, par une seule épithète, Homère non-seulement ici est poète, mais artiste : il a le sentiment de la nature.

Quand Polygnote, dans un de ses tableaux, a voulu montrer Ulysse se présentant à Nausicaa et à ses compagnes, qui sont venues laver au fleuve, nous pouvons supposer qu'il n'a eu qu'à copier ce passage d'Homère :

« Au milieu d'elles, Nausicaa aux beaux bras dirige « les jeux. Telle Diane, qui se plaît à lancer des flèches, « parcourt les montagnes, à la suite des sangliers et des « cerfs rapides. Autour d'elle jouent les nymphes des « bois, filles du dieu qui porte l'égide, et Latone se ré- « jouit dans son cœur. La fille d'Alcinoüs jette à une de « ses compagnes la balle légère, qui s'égare et va tomber « dans le courant profond. Toutes poussent un grand « cri. Aussitôt le divin Ulysse sort des buissons qui le « cachent. Il s'avance comme le lion nourri dans la « montagne, qui, se confiant dans sa force, marche « trempé de pluie et battu par l'orage. Il leur apparaît « horrible, souillé par l'onde amère... »

N'est-ce pas encore Homère qui servait de modèle à ce même peintre, pour son tableau représentant le massacre des prétendants par Ulysse ?

« Alors Minerve, du sommet du portique, éleva dans « les airs son égide funeste aux mortels, aussitôt les « cœurs des prétendants furent remplis de terreur. Ils « couraient éperdus dans le palais, comme un troupeau « de bœufs que poursuit de ses piqûres un taon rapide, « dans la saison du printemps, quand commencent les « longs jours. De même que des vautours aux serres « puissantes et au bec recourbé se précipitent des mon- « tagnes sur les oiseaux qui voltigent dans la plaine, se « défiant des filets, de même Ulysse et ses compagnons « se ruaient sur les prétendants et les frappaient de tous « côtés, mais eux poussaient des cris lamentables, tan- « dis que les coups résonnaient sur leurs têtes. Tout le « sol ruisselait de sang. »

Les artistes grecs étaient donc accoutumés à rivaliser avec Homère de même que Raphaël à rivaliser avec la Bible. Aussi, quand on songe à ce qu'était Homère pour les Grecs, on comprend combien ils devaient priser, non-seulement l'habileté, mais le génie profond des artistes qui, en le prenant pour point de départ, le continuaient ou le complétaient dans leurs libres créations.

Mais ces artistes n'étaient pas seulement des lettrés; les mathématiques, une des branches les plus essentielles de l'éducation ancienne, étaient familières aux sculpteurs, aux architectes et même aux peintres; les artistes grecs, en sortant ainsi de leur art, pour l'enrichir et le perfectionner, prenaient rang dans l'élite des citoyens. De même Léonard de Vinci fit de la statuaire, Raphaël de l'achitecture, et Michel-Ange, le génie artistisque le plus étonnant des temps modernes, excella dans la peinture, dans la sculpture et dans l'architecture tout à la fois.

Les artistes grecs se hasardaient même sur le domaine

de la poésie : c'est ce que prouvent quelques citations recueillies par les auteurs, mais trop concises pour permettre de se prononcer sur le mérite de ces inspirations. Ici encore nous trouvons l'universel Michel-Ange ; mais les sonnets du peintre de la chapelle Sixtine nous ont été conservés, et nous pouvons admirer, sous une nouvelle forme, les images gracieuses en même temps que les pensées fortes et sévères du grand sculpteur.

Grâce à leur instruction, à leur intelligence, les artistes grecs avaient donc une valeur personnelle qui ne pouvait passer inaperçue, et pendant que leurs œuvres devenaient la décoration et comme la couronne immortelle de leurs patries, ils étaient eux-mêmes les dignes représentants de l'esprit grec, par leur caractère, par la multiple activité de leur génie, par une hauteur de pensée qui leur était aussi naturelle que l'air qu'ils respiraient.

Une sérénité que rien ne pouvait troubler, le droit de tout oser, mais en général un respect de soi qui réglait cette audace, une foi profonde qui s'alliait au culte du beau, la pratique de l'art considérée comme une sorte de sacerdoce, tel était le secret de la grandeur des artistes, en Grèce, et leurs concitoyens avaient un assez vif instinct du rôle de ces esprits d'élite pour ne pas le méconnaître.

Il faut dire aussi que les artistes vivaient dans l'intimité du public ; ils ne se renfermaient pas dans leur atelier pour y travailler en silence, avec le secours des leçons de leurs maîtres, des inspirations du talent ou du génie, de l'étude du modèle vivant, du souvenir des grandes œuvres ; ils en sortent à chaque instant pour communiquer avec le public ; ils ne croient à leurs productions et ne les approuvent que si le public y croit et les approuve avec eux ; pour s'épanouir tout à fait, il

faut qu'ils se sentent soutenus par la sympathie publique ; il faut que la nation tout entière prononce ses arrêts sur des ouvrages composés pour elle.

Toutefois, si les artistes écoutent les observations du public, s'ils les provoquent même, ils se réservent de les contrôler et les repoussent dès qu'elles cessent d'être un avertissement utile. C'est ainsi qu'Apelle saura reconnaître et mettre à l'instant même à profit la critique juste que lui adresse un cordonnier, sur un détail qui est de sa compétence ; mais que le cordonnier, parlant à tort et à travers, prétende que la jambe est mal dessinée, Apelle ne le permettra pas, et il renverra l'humble artisan à ses chaussures.

Déférence touchante et modeste, qui nous fait sentir l'amour inquiet dont les peintres, comme les sculpteurs, sont possédés pour la perfection. Spectacle rare en même temps, que celui d'un peuple qui inspire à ses artistes une si flatteuse confiance dans son discernement, et qui, par le concours incessant qu'il leur prête, imprime si avant dans leurs œuvres le caractère national. Il fallait bien qu'il fût un peuple d'élite, comme à Athènes, pour que l'art devînt ainsi la chose de tous.

La nature avait fait de cette nation l'auxiliaire des ouvriers du beau, en mettant dans la race, dans le sol, dans le climat des influences choisies qui lui donnaient la finesse du tact, et que les Grecs surent développer par une éducation vraiment libérale : le public respectait l'art autant qu'il l'aimait, et il avait appris à discerner le beau en respirant, en quelque sorte, une atmosphère imprégnée de beauté. Qui n'a dit les corps parfaits, les attitudes nobles, les groupes harmonieux dont les gymnases, les jeux publics, les danses lui offraient sans cesse le spectacle ? Qui n'a parlé de ces places publiques ornées

d'œuvres d'art, de ces statues bordant les avenues, disposées selon les époques et dans un harmonieux désordre, quelle que soit leur dimension ou la matière qui les compose, ici réunies, là isolées, tantôt sur des piédestaux, tantôt sous des portiques? de ces temples peints de couleurs éclatantes, de ces colonnes votives qui s'élevaient de distance en distance au milieu de la verdure? Qui n'a montré les Grecs à Olympie ou à Delphes surtout, errant à pas lents, au milieu de ces chefs-d'œuvre, s'arrêtant avec admiration tantôt devant un dieu, tantôt devant un athlète, comparant les manières des différents maîtres, et oubliant leurs animosités mutuelles pour discuter la supériorité des sculpteurs de Sparte sur ceux de Corinthe?

Tout concourait donc, chez le peuple grec, à favoriser et hâter le progrès des arts : le climat, les mœurs politiques, la religion, le caractère surtout, qui se signalait par une hospitalité large, l'accueil le plus flatteur pour les artistes, le droit de cité pour toutes les idées, une souplesse se pliant à des mœurs opposées, l'esprit d'initiative, du goût, des plaisirs multipliés mais délicats, la persuasion, l'enjouement, la grâce.

Toutes ces qualités, messieurs, ne se retrouvent-elles pas dans le caractère français? Si donc aujourd'hui on voudrait voir plus d'œuvres originales, pleines et fortes, si quelque critique, dans une juste sévérité, pourrait reprocher à nos artistes contemporains la médiocrité du sentiment, la sécheresse du cœur, l'indifférence, nous n'avons pas le droit de désespérer de l'avenir. Sans doute, après Phidias, Phidias devient impossible, et Raphaël exclut Raphaël. Mais en comptant ce que nous possédons, il nous est permis d'être fiers, et comme le disait dernièrement, dans une autre enceinte, un homme

d'esprit, en même temps homme de cœur, « la gloire de nos arts vengera le deuil de nos armes » (1).

Le cœur de l'artiste n'est pas encore desséché à ce point qu'il ne devra jamais sentir se rouvrir avec abondance en lui les sources de l'inspiration. En son âme réside toujours la vertu qui lui a fait enfanter, en d'autres temps, des œuvres admirables, et le cours de la civilisation nous ramènera les conditions sociales capables de réveiller fortement cette vertu assoupie : « Emplissez, « dit Gœthe, votre esprit et votre cœur, si larges qu'ils « soient, des idées et des sentiments de votre siècle, et « l'œuvre viendra ! » Que l'art apprenne donc à exprimer les aspirations de l'heure actuelle, comme il exprima les intentions de l'époque grecque, dans l'antiquité; qu'il s'empare des idées, qu'il se les assimile, qu'il se mette à l'unisson du mouvement universel, et comme le beau est la seule langue qui soit digne du vrai, les plus belles œuvres d'art seront celles qui mettront les plus belles formes au service des vérités les plus profondes et les plus générales, celles où resplendira l'humanité !

(1) M. Camille Doucet, à l'Institut.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique du 15 octobre 1871 jusqu'au 9 août 1872.

MESSIEURS,

Aucun trouble, aucun obstacle ne sont venus cette année interrompre le calme et la régularité de nos séances hebdomadaires, et cependant l'année s'est ressentie, et il ne nous en coûte pas de l'avouer, de la profonde commotion que d'immenses désastres ont imprimée à tous les esprits. Nos séances ont parfois été moins bien remplies et surtout moins assidûment fréquentées que nous ne l'aurions voulu, parfois même nous avons constaté, non sans un peu de coquetterie pour nos cheveux blancs, mais aussi non sans quelque regret, non sans quelque inquiétude, que les vétérans étaient les plus exacts, les plus laborieux, et pouvaient servir d'exemple aux ouvriers de la dernière heure. Ne soyons cependant ni surpris ni alarmés, surtout lorsque depuis la rentrée nous voyons chaque soir grossir le nombre des fidèles, qui montrent ainsi que l'habitude crée des besoins et qu'elle raccourcit les distances. N'oublions pas non plus qu'en dépit des résolutions les plus fermes, les préoccupations extérieures ne laissent pas d'agir plus ou moins sur toutes les intelligences, n'oublions pas, comme l'a dit Tacite, qu'il est plus aisé de comprimer et d'étouffer le goût des nobles études et des jouissances intellectuelles que de le faire revivre quand les événements l'ont paralysé, et que la paix générale des esprits naissant de la

certitude du lendemain, cette paix active et laborieuse qui ne se confond point avec une molle inertie, ne messied point à ces travaux de l'ordre spéculatif que le tumulte effarouche et qui ne peuvent guère éclore que dans le calme et la sécurité. Certes, la controverse éclate plus d'une fois dans cette paisible enceinte; des divergences et des dissentiments se manifestent et de la façon la plus vive, la plus inattendue; mais c'est l'heureux privilége des réunions scientifiques et littéraires que de tels dissentiments ne désunissent jamais ceux que rassemble un même amour du bon et du vrai, du grand et du beau.

L'examen analytique des publications plus ou moins régulières des principales Sociétés savantes avec lesquelles la nôtre est en correspondance, occupe toujours une place importante dans nos séances hebdomadaires : c'est ainsi que MM. Chardon, Cougny, Noël, Ploix, Rimbault et Anquetil vous ont entretenus des mémoires publiés par les Académies ou les Sociétés savantes de Beauvais, Autun, le Havre, Caen, Rouen, Cherbourg, Bordeaux, Angers, Grenoble et Moulins. Et puisque je parle ici des publications des autres Sociétés, je dois vous faire connaître que la publication du neuvième volume de nos mémoires ne se fera pas longtemps attendre. Tous les matériaux sont réunis, la moitié des feuilles sont déjà tirées, et les autres se succéderont assez rapidement, j'aime à le croire, pour que dans la plus prochaine séance réglementaire, avec l'agrément préalable du trésorier toutefois, vous puissiez instituer la commission chargée de la publication du dixième.

Éclairer le peuple, afin de le rendre plus moral, plus libre et plus maître de lui-même, ce qui est le fait et le sceau de la vraie liberté, c'est plus que jamais le besoin

de tous et le but que poursuivent, dans des voies différentes, tous les véritables amis de leur pays.

La Société des sciences naturelles, qui siége dans la même salle que la nôtre, a fondé un prix pour l'auteur du meilleur mémoire sur l'organisation de l'enseignement populaire, spécialement en ce qui touche les classes d'adultes et les écoles d'apprentis, dont il est urgent de tirer des résultats plus utiles et plus pratiques surtout qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Non-seulement ce grave sujet et le programme proposé ont été dans une de nos séances l'objet d'une discussion à laquelle beaucoup d'entre nous ont pris part, mais encore M. Rimbault, dont chacun dans Versailles connaît le dévouement à tous les intérêts et à tous les établissements scolaires, vous a lu sur plusieurs des questions posées dans ce programme un mémoire plein de faits et de vues que vous n'avez point oubliés.

La Société, que les problèmes d'économie politique ne trouvent jamais indifférente, a écouté avec intérêt une communication de M. Courteville, touchant le moyen de remédier, autant qu'il est possible, et spécialement à Versailles, à l'accroissement incessant, ici plus qu'ailleurs, des charges qui pèsent sur la vie matérielle. Les grands économistes, à force de ne voir que les généralités, restent le plus ordinairement dans le vague et dans l'utopie; M. Courteville, moins ambitieux, vise à des mesures moins larges, mais peut-être plus applicables. Ayant remarqué que d'ordinaire le commerçant en détail ne fait aucun avantage à l'acheteur qui le paie comptant, et qu'il se récupère ainsi sur des pratiques qui n'en peuvent mais des nombreuses pertes que lui inflige un crédit inconsidéré, a pensé qu'à l'aide d'un système, dont je ne puis exposer le détail, on pourrait établir un

juste et moral équilibre entre l'acheteur à crédit qui crée au petit commerce de grandes et nombreuses chances de perte, et l'acheteur au comptant qui les supprime et à son propre détriment. Je me borne à cette indication, en faisant remarquer toutefois que, dans bien des cas, les petits remèdes ne sont pas les moins efficaces.

Dans plusieurs séances, M. Ploix vous a entretenus tour à tour de certaines singularités de la législation anglaise et de l'organisation judiciaire de la Grande-Bretagne. Vous n'attendez pas de moi l'analyse de ces entretiens dans lesquels M. Ploix ne s'est point donné pour objet de discuter une thèse ni de développer toute une théorie, mais seulement et surtout d'appeler votre attention sur les différences fondamentales que séparent la législation anglaise et la nôtre : l'une procédant par des interprétations, des déductions, des amendements, des commentaires d'un texte toujours respecté dans la forme et sacré dans sa lettre, alors même qu'il est mort et anéanti dans la réalité, l'autre procédant par principes absolus, et faisant tout fléchir devant une logique trop souvent hâtive, comme si un progrès quelconque ne pouvait s'obtenir en quoi que ce soit que par des procédés révolutionnaires. Certes la pratique anglaise a ses excès, elle a ses périls, mais ces excès et ces périls, qui nous choquent et qui nous irritent, sont singulièrement atténués au fond par le bon sens qui les corrige, et le respect presque superstitieux de la loi ne laisse pas d'être un puissant élément d'ordre et de conservation. Les abus sont grands, monstrueux; les frais judiciaires énormes, et M. Ploix vous l'a montré en vous racontant les phases d'un procès célèbre, encore pendant; des réformes et de très larges sont inévitables, mais l'Anglais sait attendre,

il est patient, et l'on serait tenté de supposer qu'il se croit éternel.

S'il est au monde un sentiment naturel, universel, indestructible, c'est l'amour de la patrie; mais il s'en faut de beaucoup que le mot patrie désigne partout et pour tous la même chose : c'est ce que M. Noël s'est attaché à vous expliquer historiquement et moralement en vous exposant les acceptions plus ou moins larges, plus ou moins étroites, que le mot prend selon les diverses conditions sociales, politiques et religieuses des nations. Il ne saurait avoir le même sens pour le sauvage habitant des forêts vierges que pour l'Européen qui possède le riche héritage de connaissances et de sentiments que les âges ont laborieusement amassés pour l'ornement de la vie; si pour quelques-uns il se rétrécit jusqu'à ne voir dans l'étranger, quel qu'il soit, qu'un ennemi, chez d'autres il s'élargit outre mesure et perd quelquefois en énergie tout ce qu'il gagne en extension. Le voluptueux Epicurien disait : « La patrie est partout où l'on est bien; » Marc-Aurèle, laissant l'Athénien s'écrier : O cité de Cécrops ! s'écriait : O cité du monde ! enfin si dans Homère les Grecs, découragés par l'inutilité de leurs efforts sous les murs de Troie, s'écrient : « Fuyons, rentrons dans notre chère patrie, » si Ulysse, prisonnier chez Circé ou chez la nymphe Calyso, pousse aussi le même cri de détresse, mille ans plus tard ce cri est répété par Plotin; mais pour les compagnons d'Agamemnon la patrie c'est la Grèce, pour Ulysse la patrie c'est l'âpre et pauvre Ithaque, pour Plotin la patrie n'est autre que la divinité dont notre âme éternellement vivante n'est qu'une émanation.

M. Ploix vous a entretenus d'un mémoire de M. Ch. Ploix, l'un de ses fils, publié dans le Bulletin de la So-

ciété anthropologique, sous ce titre : *Des origines de la civilisation;* et dans cet examen il a principalement insisté sur les caractères et les phénomènes sociaux qui signalent le passage de la vie pastorale à la vie agricole.

Quelque temps avant son départ pour Lyon, dont la Faculté ne devait pas tarder à l'enlever à notre lycée, M. Belot vous a lu un nouvel et important fragment de ses Études sur l'histoire romaine. Tout le monde connaît par les Verrines jusqu'où les préteurs et les proconsuls poussaient leurs exactions et leurs brigandages dans les provinces où ils arrivaient pauvres, d'où ils revenaient chargés de trésors; ce qu'on sait moins bien, c'est l'organisation savante qui présidait à ces déprédations administratives et dont M. Belot vous a présenté de vivants tableaux où, j'ai quelque regret de le dire, le champion de l'ancienne aristocratie romaine, le stoïcien Brutus, celui-là même qui, comme Caton, aimait mieux mourir que de survivre à sa défaite, joue un rôle qui nous attriste, et diminue singulièrement l'éclat de l'auréole dont ses contemporains et la postérité trop crédule se sont plu à orner son nom.

M. Digard vous a soumis des considérations morales et historiques sur le caractère qu'ont eu les régences qui à diverses époques de notre histoire ont exercé la souveraineté au nom des princes mineurs. Il a principalement insisté sur la distinction fondamentale qui séparait la garde et la tutelle, celle-ci s'attachant à la personne, celle-là s'attachant surtout aux biens; puis il vous a montré la régence et la tutelle confondues pendant la minorité de Louis XV, mais non du consentement de Louis XIV, à qui les traditions de l'ancienne monarchie, non moins que sa défiance à l'égard du duc d'Orléans, avaient dicté des dispositions testamentaires que

le régent se hâta de faire casser par le Parlement.

Grâce à l'ordre qui règne dans l'administration qui a succédé au régime provincial, on sait avec la dernière exactitude quel a été depuis quatre-vingts ans chez nous le mouvement annuel de la population : savoir ce qu'il était auparavant, est certainement un des problèmes d'histoire et de statistique les plus difficiles à résoudre, et nul n'ignore pourquoi. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, ne l'évaluait qu'à vingt millions. M. Digard, après bien d'autres, a voulu étudier cette difficile matière, et de ses recherches il a conclu qu'au moment où la Révolution éclata, la France pouvait compter environ vingt-cinq millions d'habitants. Je vous présente le résultat, ne pouvant vous soumettre les éléments du calcul.

Et puisque j'ai rappelé ici le titre de l'un des livres qui ont le plus honoré la France et l'auteur, je ne dois pas oublier de vous rappeler, avec M. Digard, que le texte en a été gravement modifié plus d'une fois, et que les éditions de Leipsick et de Kelh offrent de nombreuses variantes, dont l'examen, comme aussi celui des causes qui les ont produites, n'a pas été jusqu'ici l'objet d'une étude aussi approfondie que le sujet le comporte.

M. Ploix vous a entretenus pendant deux séances des mémoires publiés sous le nom de la marquise de Créqui. Je dis sous le nom, parce que l'authenticité de ces mémoires n'est rien moins qu'établie, et que le lecteur a besoin d'être continuellement en garde contre les récits qu'ils contiennent et les jugements qu'ils formulent. Il semble en effet que le rédacteur des mémoires ait comme un parti pris de tout contredire et d'infirmer tous les jugements acceptés, tantôt par des réhabilitations inattendues et paradoxales, tantôt par des actes d'accusation toujours suspects de dénigrement et de partialité.

Il semble que l'écrivain ait voulu caresser deux travers trop communs chez les lecteurs trop prévenus en faveur de ce genre d'écrits : l'amour immodéré du piquant et du neuf, le plaisir toujours malsain de voir décrier une réputation ou démolir une colonne. Quel supplice pour l'envieux d'entendre toujours appeler Aristide : le Juste !

Plusieurs fois le grand ouvrage historique de Gervinus, l'*Histoire du* XIX^e^ *siècle depuis les traités de Vienne*, a été l'objet d'appréciations et d'examens critiques dans nos séances. La mort récente de l'historien et l'achèvement de la traduction entreprise par M. Minnssen, ont suggéré à M. Bérard-Varagnac la pensée de vous en entretenir de nouveau, et surtout de vous retracer la carrière très orageuse de l'historien qui, souvent sévère, injuste même plus d'une fois à notre égard, et l'un des propagateurs de ces théories de race et de nationalité dont trop de Français se sont malheureusement engoués, fut cependant toujours attiré vers la France par un grand fonds d'idées libérales et généreuses que ses compatriotes, très positifs dans leurs spéculations, ne lui ont jamais pardonnées. Et ils le lui ont bien montré ; car le vieux professeur d'Heidelberg, après le triomphe présent de l'unité germanique dont il fut le promoteur, mais non le promoteur à outrance et *per fas et nefas*, est mort abreuvé de dégoûts et en butte à tous les outrages des siens pour n'avoir pas applaudi à l'abus du droit de conquête.

M. Bérard-Varagnac vous a entretenus également d'un ouvrage récemment publié par M. Favre sur le chancelier Pasquier, l'un des hommes qui ont joué un des rôles, nous ne dirons pas les plus brillants, mais les plus considérables dans l'histoire parlementaire de la première moitié de ce siècle. Je ne vous rappellerai point ici les appréciations de l'auteur ni celles de notre con-

frère; néanmoins je ne dois pas taire l'impression générale qui semble être résultée de cette communication : c'est que le chancelier était plus adroit et plus insinuant que véritablement politique dans le grand sens du mot, plus occupé du menu détail et de l'heure présente que de l'ensemble et du lendemain, servant mieux la cause à laquelle il s'attachait par l'influence des salons et des entretiens privés que par l'irrésistible ascendant du talent et de la conviction, ressemblant un peu par certains traits à ce vieillard aimable, enjoué, accommodant, conseiller sage, prudent, discret, réservé, dont parle le poète romain, mais dont le caractère était un peu trop souple, et qui, s'abstenant toujours de lutter contre le torrent, était parvenu à compter plus de quatre-vingts hivers.

Enfin vous devez à M. Bérard-Varagnac une étude sur quelques-unes des dernières publications de l'éminent magistrat qui présidait l'an dernier notre séance solennelle. Quelque jour sans doute les écrits de M. Augustin Cochin seront pieusement réunis, quelque jour un héritier de son nom redira quelle fut la carrière de son père, car il est des familles, Dieu merci ! où les fils ont reçu par héritage le droit et le devoir de s'acquitter de cette tâche. Disons-le toutefois, la tâche appartiendra surtout à l'éminent secrétaire de l'Académie des sciences morales et politiques, et l'éloge de M. Cochin ne sera pas le moins remarquable de ces chefs-d'œuvre dont la liste déjà longue doit s'accroître encore, si l'héritier de l'esprit et de la grâce de Fontenelle est appelé à vivre aussi longtemps que son illustre devancier.

L'histoire locale, l'histoire des villes, des bourgs, des communes, des monuments de chaque département convient avant toute autre aux sociétés départementales, et vous avez toujours accueilli avec empressement, pour

les insérer parmi vos publications, tous les travaux de cette nature qui vous sont adressés. C'est ainsi que vous avez récemment voté l'impression d'un mémoire très long et très détaillé dans lequel M. le docteur Bonnejoy, l'un de vos correspondants, vous a retracé l'histoire de Chars et du vieux château féodal, aujourd'hui démoli, dont les seigneurs, sous le nom de barons de Chars, jouèrent un rôle si important pendant les longues guerres dont les deux Vexins furent le théâtre.

En vous communiquant, avant qu'elle fût publiée, la monographie d'Arcy-le-Ponsard et de l'abbaye d'Igny, M. Mercier, le laborieux éditeur de la belle carte diocésaine qui figure dans cette salle, ne vous a laissé qu'un regret, c'est qu'Arcy-le-Ponsard et l'abbaye d'Igny ne soient pas dans notre département. M. Mercier sait que des monographies départementales, rédigées avec le même soin et la même érudition, recevraient ici le même accueil que la monographie de Chars.

M. Le Roi, à qui vous devez déjà tant de notices curieuses sur plus d'une des favorites dont les faits et gestes n'occupent que trop de place dans nos annales, vous a fait connaître cette année le mémoire d'Aubert, joaillier de la comtesse du Barry. Je vous ai parlé l'an dernier du mémoire de son tailleur : tailleur ou joaillier, habits ou bijoux, le scandale est le même et l'impression n'est pas moins douloureuse.

M. Le Roi vous entretenait aussi l'an dernier de quelques-unes des raretés bibliographiques de la précieuse collection de l'abbé Gouget, qui orne une des salles de la Bibliothèque publique. Cette année il vous a signalé encore une des curiosités de cette collection : Le Procès de Ronsard, un recueil de dix pièces, où figure entre autres, à la date d'avril 1671, une épître à Ronsard sur

les malheurs du temps, épître qu'on croirait écrite d'hier, et qu'à l'aide de quelques substitutions de mots les plus simples et les plus naturelles, M. Le Roi, mais après vous en avoir courtoisement prévenus, appliquait sans effort à ces scènes lugubres dont nous avons été naguère les témoins, scènes qu'on ne se rappelle pas sans que le cœur soit serré d'une étreinte douloureuse, mais qu'on ne saurait oublier sans se rendre coupable d'une légèreté perverse et d'une désastreuse imprévoyance.

Et puisque cette communication de M. Le Roi nous amène sur un terrain où dans nos séances on ne s'aventure guère, je vous rappellerai ici qu'en vous improvisant il y a dix mois la traduction d'un récit allemand relatif à l'entrée des Prussiens dans nos murs *après la prise* de la ville, et d'un autre texte dans lequel le pédantesque chroniqueur d'outre-Rhin apprécie, en se plaçant à un point de vue si bizarre, la Commune de Paris et le nouvel Empire allemand, M. Délerot vous a montré combien il est important, pour quiconque veut bien connaître et surtout apprécier sainement les événements, d'agrandir son horizon et de prêter une oreille attentive à tout ce qui se dit au dehors. Nos ennemis, qui nous reprochent sans ménagement notre ignorance, n'en sont pas exempts, et s'ils discernent la paille dans notre œil, ils ne voient pas toujours la poutre qui est dans le leur.

Tout le monde connaît le cardinal de Retz, bruyant et incorrigible brouillon plutôt qu'homme d'Etat, mais admirable écrivain dont les Mémoires demeureront un des chefs-d'œuvre de notre langue et de notre littérature. Mais on le connaît peu comme prédicateur, et peu de gens savent par exemple qu'en 1648 il prononça dans la chaire chrétienne, devant Louis XIV âgé de dix ans, un sermon pour la fête de saint Louis. Ce sermon, M. Di-

gard vous l'a fait connaître, et franchement il ne fait nullement regretter, je parle au point de vue littéraire, que le fameux cardinal qui, selon le mot de Voltaire, vécut en Catilina dans sa jeunesse, en Atticus dans ses vieux jours, ne nous ait pas laissé d'autres monuments de son éloquence sacrée.

M. Noël vous a fait connaître un de ces drames ou plutôt de ces mystères espagnols qui nous étonnent par leur étrangeté et par leurs inexplicables bizarreries, la Célestine, qui date des dernières années du XV^e^ siècle, dont l'origine est obscure et qui paraît avoir été non pas l'œuvre d'un seul, mais de deux poètes.

M. Courteville vous a fait connaître un drame de M. Bouilhet, *Hélène Peyron*, qui, comme les autres œuvres du même écrivain, atteste un talent remarquable de facture et de style, mais au service duquel manquait le génie de l'invention et de la composition dramatique, et auquel il est arrivé malheureusement presque toujours de confondre deux éléments essentiellement différents, l'élément dramatique et l'élément romanesque, confusion générale aujourd'hui, dont le goût public s'est un peu rendu complice, mais dont les conséquences ont ceci de déplorable qu'une fois l'intérêt éphémère du roman épuisé, l'œuvre où manque la vraie peinture des mœurs et des caractères, l'œuvre qui se recommandait surtout à l'attention par des situations bizarres, impossibles, contre nature, l'œuvre meurt tout entière en dépit du talent très réel du poète.

Vous devez à M. Chardon une analyse critique de *Christiane*, drame de M. Gondinel, joué non sans succès au Théâtre français, dont l'intérêt roule presque uniquement sur une donnée qui répugnera toujours, j'aime à le croire du moins en dépit de l'engouement et de la mode,

à cette délicatesse morale qu'on ne choque jamais impunément et qui finit toujours par revendiquer ses droits. Cette lutte au théâtre entre le père véritable et celui que la loi reconnaît, ces revendications quasi judiciaires de droits et d'obligations ont une odeur malsaine de tribunal et de cour d'assises ; et des situations toujours forcées, toujours tendues, des tirades gonflées de paradoxes, ne sont point de nature à faire vivre un ouvrage.

M. Chardon vous a également entretenus d'une pièce d'un tout autre caractère : *Jean Marie*, par M. Theuriet, et son examen a provoqué, de la part de M. Noël et de M. Délerot, quelques rapprochements opportuns et tout naturels entre l'œuvre de M. Theuriet et les compositions analogues de Florian et de Tennyson.

M. Noël vous a lu sur la vie et les œuvres de Malherbe une notice à laquelle il a ajouté quelques fragments d'un commentaire sur la partie la plus classique de ses poésies, et notamment les stances à Duperrier, la pièce la plus connue de toutes, sans doute parce qu'elle est à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, encore qu'elle renferme bien des taches et qu'il y ait dans d'autres pièces des beautés d'un ordre supérieur.

La Fontaine fait dire à son grison ce vers resté dans toutes les mémoires :

Notre ennemi, c'est notre maître.

et des critiques, se fondant sur cette maxime et sur d'autres qu'il est facile de grouper, ont essayé de convertir La Fontaine en tribun qui faisait une opposition ouverte non pas seulement à la monarchie absolue de Louis XIV, mais au principe monarchique lui-même. M. Noël vous a montré par des preuves irréfutables qu'il n'y a dans une telle assertion qu'un de ces paradoxes

que l'esprit de parti peut seul imaginer et soutenir. Il faut avoir perdu la mémoire, ou plutôt il faut faire à ses lecteurs l'injure de croire qu'ils n'ont jamais lu les Membres et l'Estomac, par exemple, et les beaux vers qui terminent cet apologue et dans lequel le poète attribue à la royauté le rôle que le vieux Ménénius attribuait au sénat romain. M. Noël n'a point rencontré ici de contradicteurs, et chacun s'est empressé d'ajouter à sa démonstration des arguments très superflus dans la cause, mais qui ne pouvaient déplaire, puisque ce n'étaient que des textes mêmes de La Fontaine.

M. Léon Fontaine, un de nos correspondants, vous a adressé une étude sur la vie privée de Néricault-Destouches, l'auteur du *Glorieux*, dont il a eu entre les mains une correspondance inédite qui fait le plus grand honneur à la délicatesse de ses sentiments, et nous inspire une respectueuse sympathie pour l'époux et le père de famille. Dieu merci ! les exemples ne manquent point dans les lettres pour démontrer que l'honnêteté n'est point inséparable du véritable talent, et que la noblesse du cœur n'enlève rien à la finesse de l'esprit.

Le roman est une forme littéraire qui se prête à tout, même au développement des idées scientifiques, à plus forte raison de celles qui ne sortent pas du domaine moral. M. Digard vous a lu quelques fragments d'un roman intitulé *le Commis de forge*, dont l'auteur, que M. Digard ne nous a point fait connaître, s'est proposé, et le titre même semble l'indiquer, de réagir contre certaines doctrines corruptrices dont l'effet inévitable est de provoquer des haines et des vengeances en armant les uns contre les autres les ouvriers et les patrons, en suscitant ces grèves monstrueuses organisées, au nom de la justice et du droit, par des sectaires toujours prêts à fouler aux

pieds, quand ils sont les maîtres, le droit et la justice.

M. Chardon vous a lu, sans vous révéler non plus, que je sache, le nom de l'auteur, une nouvelle intitulée : *La Province pendant l'armistice ou le Gendarme de Treignac*, nouvelle attrayante (je puis la louer, puisqu'elle est d'un étranger), nouvelle vraiment empreinte du meilleur esprit français, où le sérieux ne fait nul tort à la gaîté, où la gaîté ne fait nul tort au sérieux.

M. Cougny vous a communiqué une étude très développée sur le chien, spécialement envisagé comme animal domestique, et dans les temps anciens. Il a passé en revue toutes les races, ou du moins les plus authentiques, celles qui nous sont les mieux connues soit par les textes des écrivains, soit par la statuaire ou par les bas-reliefs des monuments antiques. Dans cette monographie ont successivement défilé sous vos yeux les races asiatiques et libyennes, les chiens de Grèce, de Sicile, d'Italie, de Bretagne, levriers, bouledogues, terriers, j'en passe et des meilleurs; puis, il a étudié l'animal sous le rapport des services qu'il rend en raison de ses aptitudes naturelles ou acquises : la garde des troupeaux, la garde des maisons, la chasse, la guerre même, puisque aussi bien l'homme a tout fait servir à la destruction de l'homme; enfin il a terminé son étude en traitant des maladies et de l'hygiène du chien, de son rôle dans la mythologie, et dans les religions antiques, et enfin de la cynophagie, puisque aussi bien le chien s'est mangé, et ailleurs que dans des villes affamées.

Le temps me presse et me contraint à une simple mention des communications que vous a faites M. Ploix, à l'occasion des dernières publications de M. Feuillet de Conches, ce vrai gourmet de curiosités de toutes sortes, j'en excepte le scandale qui n'a d'attrait que pour les

sots et les méchants; celles de M. Mercier sur quelques particularités peu ou mal connues de la biographie d'Adrienne Lecouvreur, de M. Chardon sur l'ouvrage de M. Arthur Mangin, intitulé : *L'Homme et la Bête;* enfin de M. Rimbault sur un livre de M. Pétissen de Genève, un Recueil de maximes, de réflexions, dont plus d'une rappelle les *Pensées* de La Rochefoucauld, moins l'âcre et sèche dureté, d'autres ne sont peut-être que des pluvette. et des boutades, mais où la verve abonde aussi bien que la grâce et la délicatesse.

Il n'est pas chez un peuple d'usage si bizarre, si choquant, si déraisonnable même en apparence qui, à son origine du moins, n'ait eu sa raison d'être. L'institution a pu dégénérer, mais on peut être certain qu'elle a eu durant un temps sa raison d'être et de fleurir. A ce titre seul, l'origine du Carnaval mérite d'occuper l'historien; M. Digard l'a fait cette année, et votre secrétaire doit constater qu'il y a récidive. Peut-être si nous étions en février ou en mars, me commettrais-je un peu à la suite de notre confrère en vous conduisant de quelque sanctuaire d'Egypte à quelque abattoir municipal, mais comme nous touchons seulement à l'Avent et non au Carême, vous voudrez bien m'en tenir quitte.

Plus de vingt-deux ans se sont écoulés depuis que votre secrétaire vous disait, en terminant la lecture d'une traduction des Odes d'Horace en vers français accueillie par vous avec une bienveillance dont je vous remercie et surtout avec des observations et des critiques dont je vous remercie bien davantage encore : « On m'a demandé « si j'ai le dessein de traduire les Satires, les Épîtres « et l'Art poétique. Je l'essaierai, et si mes essais sont « encouragés, je poursuivrai cette nouvelle tâche. » Une première fois, il y a douze ans environ, la nou-

velle tâche fut abordée, un cinquième de l'œuvre au plus fut ébauché, le travail fut presque complétement interrompu, et du moins stérile pendant près de dix ans, et il n'a été repris que depuis huit mois. Pendant les quatre mois qui ont précédé les vacances, j'ai pu chaque semaine vous lire la traduction d'une satire ou d'une épître, et si rien ne me vient entraver, je ne désespère pas de pouvoir vous dire l'an prochain que l'œuvre est terminée. Mais alors devra commencer un travail non moins ardu, non moins long peut-être que le premier, celui de la révision, pour lequel je solliciterai encore plus d'une fois votre inépuisable complaisance. Quelques fragments de ce travail vous seront lus ce soir. Ces fragments détachés de l'ensemble, quelle qu'en soit la valeur intime, perdent une grande partie de leur charme et de leur mérite; mais la lecture d'une pièce entière aurait un bien plus grave inconvénient : c'est que le poète, si humain qu'il soit dans la peinture des idées générales, ne laisse pas d'être éminemment romain, et que l'auditoire inaccoutumé qui remplit cette salle, si lettré qu'il soit, n'a pas vécu dans ce commerce incessant avec l'antiquité, sans lequel les vieux classiques latins renferment pour les modernes trop d'obscurités et d'énigmes. Ce qui vous sera lu n'aura besoin du moins d'aucun commentaire, et vous permettra de constater combien est vrai le mot d'Arlequin : Tout le monde est fait comme dans notre famille.

Cinq pièces de vers vous ont été lues par M. Montalant-Bougleux, dont vous reconnaîtrez dans quelques instants que ni les ans ni la souffrance, hélas ! n'ont pu refroidir la muse : 1° *Le Gâteau des Rois*, une pièce dont le titre seul dit assez la portée doucement religieuse et morale; 2° une épître à M. Jehotte, le statuaire à qui

Liége doit le Charlemagne qui orne une de ses places publiques, monument endommagé naguère par on ne sait quel iconoclaste (il y en a partout), et dont la mutilation a suscité de la part de la municipalité liégeoise à l'encontre de l'artiste, une action judiciaire qu'on a peine à concevoir; 3° la traduction en vers français de la pièce de vers latins dans laquelle le chancelier de L'Hôpital s'élevait avec une virulente indignation contre les mères de son temps (je voudrais ajouter qu'il n'en est plus aujourd'hui) qui, au lieu d'obéir au vœu de la nature et d'allaiter leurs enfants, n'ont rien de plus pressé que de s'en défaire aussitôt qu'ils sont nés, renonçant ainsi, au grand préjudice de la famille et de l'Etat, au détriment de leur véritable honneur et de leur véritable intérêt, aux soins fatigants, mais aussi aux joies les plus douces et les plus pures de la maternité; 4° une autre pièce intitulée : *Crémaillère*, adressée par l'auteur à M^me^ et à M. Le Roy, de Liége (M. Montalant fut élève du lycée de Liége, quand Liége, cette ville si française, faisait partie de notre France), pour leur entrée dans leur nouvelle habitation; 5° une pièce composée à propos de la belle Exposition florale, dont le jardin du Palais a été le théâtre cet été, pièce dont nous avons eu les prémices, et qui, peu de jours après, était si vivement et si justement applaudie dans la séance publique où notre florissante Société d'Horticulture décernait les prix si bien mérités par ses heureux lauréats.

Vous devez à M. Courteville, attiré volontiers par la poésie légère, plusieurs pièces d'un caractère tout différent : *Les Anges Gardiens* et *Mon vieil Ami*, et surtout deux autres compositions inspirées par les amères douleurs de l'invasion : *Ce qu'on appelle l'ennemi*, et *les Corbeaux rouges*, une de ces expressions énergiques et

pittoresques par lesquelles le soldat désigne ces pillards sanguinaires qui vont le soir dépouiller les morts et les mourants sur les champs de bataille.

Il me reste à vous parler d'un travail déjà lu il y a dix mois, et que j'ai volontairement omis de mentionner en son lieu, parce que l'auteur va tout à l'heure vous en lire quelques fragments : *Le capitaine Fr. de La Noue, dit Bras-de-Fer, et ses discours politiques;* étude sur le XVI^e^ siècle, par M. Cougny. Ce n'est pas sans une émotion profonde qu'on relit après trois siècles ces pages brûlantes, inspirées par le plus pur et le plus ardent patriotisme, pages dont un grand nombre ne sont qu'un long cri d'indignation, de douleur et d'alarme, mais dont plusieurs aussi sont animées d'une virile énergie morale, et d'une indomptable espérance. La Noue avait vu pendant de longues années l'étranger fouler le sol de la France et dévaster ses plus belles provinces; il avait assisté aux sauvages fureurs de la guerre civile et du fanatisme religieux, il entendait répéter de tous côtés que la France allait disparaître de la face du monde, mais il avait foi dans le génie du Béarnais qu'il servait avec tant d'amour et d'abnégation; sa foi ne fut point trompée et la France sortit de l'abîme.

Certes la vieille Rome était tombée bien bas après les désastres de Trasymène et de Cannes, mais elle opposait aux revers les plus grands une constance plus grande encore. Le champ où campait Annibal, aux portes mêmes de Rome, était mis aux enchères et trouvait des acheteurs, et quelque temps après, à l'aspect des restes de son frère, défait sur les rives du Métaure, l'envahisseur découragé poussait ce cri qui retentit encore au travers des âges : Je reconnais la fortune de Carthage; ce cri, qu'un siècle plus tard le

grand lyrique latin traduisait par ces strophes immortelles. Tel, dit le poète en parlant de ce peuple indomptable :

Tel sur le sombre Algide un vieux chêne immobile,
Par la hache meurtri, brave tous les assauts;
Rien ne tarit sa séve, et de son tronc fertile
Le fer qui le mutile,
Sans jamais l'épuiser, rajeunit les rameaux....

Plongez-le dans les flots, et du fond de l'abîme
Il sort plus radieux; terrassé mille fois,
A son tour il abat l'orgueilleux qui l'opprime,
Sa chute le ranime,
Et les mères longtemps redisent ses exploits.

Et nous aussi, Messieurs, méritons qu'un jour on puisse appliquer ces belles strophes à notre chère patrie; méritons-le à force de courage, de travail et de constance; méritons-le surtout à force de dignité, de sagesse et de bon sens.

La séance a été terminée par les lectures suivantes :

1° *Les œuvres d'Emile Deschamps. — Hommage à ses éditeurs*, poésie, par M. Montalant-Bougleux;

2° *Le Capitaine Fr. de La Noue, dit Bras-de-Fer, et ses discours politiques*, par M. Cougny ;

3° *Education d'un gentilhomme français au* XVII^e^ *siècle*, par M. Noël ;

4° Apologues et récits d'Horace, traduits en vers français, par M. Anquetil. (*Les deux Rats. — L'avocat Philippe et le crieur Ména. — Le Soldat de Lucullus*, etc.)

ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

LA DISETTE DE 1789 A 1792

JUSQU'A LA LOI DU MAXIMUM.

Par M. DRAMARD, Membre correspondant.

I

La disette, qui fut en permanence de 1789 à 1793, ne fut pas l'écueil le moins périlleux que la Révolution rencontra dans sa marche. Les premiers mois de l'année 1792 furent surtout agités par des troubles graves qui se produisirent simultanément dans plusieurs départements voisins de Paris; quelques épisodes en furent signalés par des meurtres et des pillages qui nécessitèrent le déploiement de toute la force armée dont pouvait disposer à ce moment le pouvoir exécutif. Ces désordres se rattachent aux événements politiques les plus importants; ils créèrent des embarras sérieux au gouvernement, en même temps qu'ils servirent à exciter les passions des partis : royalistes et jacobins s'appliquèrent à en répudier la responsabilité pour la rejeter chacun sur ses adversaires. Différemment interprétés par les publicistes et les historiens, ils sont demeurés comme une sorte de problème historique et politique avec tant d'autres faits de cette époque encore si mal connue. J'ai essayé de les mettre

en lumière en prenant pour exemple les troubles dont le département de Seine-et-Oise fut le théâtre, et dont l'acte le plus regrettable et en même temps le plus saillant fut le meurtre du maire d'Étampes, Simonneau. La gravité de cet épisode parut telle à cette époque qu'il prit les proportions d'un événement de premier ordre, en donnant lieu à une manifestation solennelle de l'Assemblée dans une fête nationale, qui fut comme une protestation publique du parti constitutionnel contre la démagogie désormais triomphante et contre la triste fête célébrée deux mois auparavant, en l'honneur des Suisses révoltés du régiment de Châteauvieux.

Ces mouvements populaires, qui se produisirent en même temps dans plusieurs des départements les plus rapprochés de la capitale, avaient encore, à un autre point de vue, une grande portée, en ce qu'ils témoignaient des sentiments des populations rurales et qu'ils nous donnent le spectacle de la révolution dans les campagnes, bien qu'en apparence ils semblent n'avoir aucun rapport avec l'agitatien qui avait déjà fait explosion à Paris. Les historiens nous ont trop habitués à prendre pour seule expression de l'opinion publique de la France entière celle des passions du peuple parisien ; il est intéressant de voir comment les paysans entendaient le drame dans lequel ils voulaient aussi jouer un rôle. A divers titres les faits dont il est question ont donc une importance remarquable, non pas seulement dans l'histoire locale, mais encore dans l'histoire générale du pays.

Les événements que je me propose de raconter ont eu autant pour prétexte que pour cause la circulation des grains et des farines. Ce n'est pas que bien des mouvements ne se fussent déjà produits dans les campagnes, depuis le commencement de la Révolution ; les popula-

tions rurales étaient dans une agitation continuelle : la question des subsistances y était bien pour quelque chose ; mais en 1791 et 1792, ce fut pour les uns la cause principale, pour quelques autres le seul prétexte des troubles. Avant donc d'en aborder le récit, il est utile de rappeler en quelques mots quelle était alors l'état de cette question économique.

On sait qu'il n'y a pas un siècle que la liberté du commerce dans l'intérieur de la France a été proclamée. Jusque-là, notamment en ce qui concerne les subsistances, des entraves de toute espèce, douanes intérieures, règlements des marchés, prohibitions, monopoles, paralysaient le commerce, et, en mettant obstacle à la diffusion des denrées, entretenaient la famine et ruinaient les provinces. Adoptant les principes de la législation romaine, la monarchie française avait pour maxime que l'intérêt de sa sécurité exigeait que le petit peuple, et surtout celui de Paris et des grandes villes, fût toujours suffisamment approvisionné, n'importe à quel prix et par quels moyens, mais en tempérant cette règle par l'odieux principe qu'il était bon que ce même petit peuple ressentît quelquefois les atteintes de la faim pour qu'il fût plus facile à mater (1). De là des règlements stupides sur le commerce des grains, l'industrie de la meunerie

(1) « La pauvreté habituelle du peuple des campagnes avait donné naissance à des maximes qui n'étaient pas propres à la faire cesser. « Si les peuples étaient à l'aise, avait écrit Richelieu, dans « son testament politique, difficilement resteraient-ils dans les rè- « gles. » Au XVIII^e^ siècle on ne va plus si loin, mais on croit encore que le paysan ne travaillerait point s'il n'était constamment aiguillonné par la nécessité : la misère y paraît la seule garantie contre la paresse. C'est là précisément la théorie que j'ai entendu quelquefois professer à l'occasion des nègres de nos colonies. Cette opinion est si répandue parmi ceux qui gouvernent, que presque tous les économistes se croient obligés de la combattre en forme. » (Al. de Tocqueville, *l'Ancien Régime*, etc., p. 218.) Lire tout le chapitre duquel est extrait ce passage ; il contient un tableau saisissant de la misère du peuple au dernier siècle.

et de la boulangerie; mis à exécution par une police tracassière, ils avaient pour conséquence habituelle la famine, des maladies contagieuses, et très fréquemment des insurrections des paysans (1). De son côté, le laboureur, continuellement vexé, mis à réquisition, obligé de céder son blé à des prix fixés par l'administration, n'avait aucun souci d'améliorer sa culture, et se trouvait hors d'état d'augmenter sa production. Les procédés de panification eux-mêmes entretenaient la pénurie par une déperdition considérable de la matière. Le gluten, la partie la plus nutritive du blé, était rejetée comme indigne d'entrer dans le corps humain, et défense était faite d'en faire usage, de par des arrêts de parlement, et sous peine d'amendes considérables; l'amidon seul était employé; le pauvre se cachait pour consommer les résidus destinés d'ordinaire aux animaux. Suivant certaines estimations, il fallait, sous François Ier, et même encore sous Louis XIV, trois setiers de blé en moyenne par individu; « seulement, vers 1520, on ne tirait au setier (120 kilos) que 72 kilos de pain mangeable, et le rendement était déjà beaucoup plus satisfaisant vers 1680. De nos jours, moins d'un setier et un tiers par tête (157 kilos) suffisent pour que chaque Parisien mange du pain blanc (2). » Encore, la variété des aliments en usage étant bien plus restreinte alors qu'aujourd'hui, la consommation du pain ordinaire était double. Ce ne fut qu'après 1725 que l'usage des pains de gruau commença de s'établir.

Ajoutez à cela qu'à la première apparition de crise alimentaire les magistrats étaient les premiers à donner

(1) Les historiens ont compté 64 grandes famines du Xe au XVIIIe siècles; quant à la disette, elle était permanente. V. sur toutes ces questions un travail intéressant de M. A. Cochut « Le pain à Paris, » dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août et 17 sept. 1863.
(2) A. Cochut, *loc. cit.*

l'alarme par des proclamations annonçant que le pain allait devenir cher et dénonçant les accapareurs, paralysant ainsi les efforts du commerce pour remédier au mal par l'augmentation de ses réserves et de ses approvisionnements. Le clergé suivait cet exemple, et pendant trois dimanches consécutifs, un *monitoire* fait au prône signalait aux fidèles des *quidams* mal intentionnés qui auraient enlevé, diverti ou recélé les blés nécessaires à l'approvisionnement du peuple.

Que de causes pour entretenir la famine ! Il faut en citer une dernière, le monopole, et par dessus tout celui qui a été flétri si justement du nom de *pacte de famine*. Une société s'était formée sous Louis XV, et avait obtenu un privilége, assez vaguement caractérisé, pour le commerce des grains. Elle était autorisée à faire l'exportation, jusque-là sévèrement interdite ; l'objet apparent était de faire de la mouture économique, d'après les procédés, très avantageux d'ailleurs, d'un meunier banqueroutier, Malisset, qui était l'âme de la Société (1) ; le but occulte était l'accaparement des grains (2). Louis XV, ses maîtresses, l'abbé Terrai, les courtisans étaient actionnaires ou croupiers dans l'opération. La Société disparut pendant quelque temps, sous Louis XVI et Turgot ; elle reprit une nouvelle activité vers 1787 pour finir d'une façon tragique par l'horrible supplice de deux de ses membres les plus actifs et les plus impitoyables, Foulon et Berthier, premières vic-

(1) V. dans le *Moniteur* de 89 le *factum* où se trouve le traité constitutif de la Société Malisset : c'est le manifeste des haines populaires ; tous les faits sont vrais, mais interprétés par la passion enflammée de l'époque.

(2) Ainsi la Société était accusée d'exporter tous les grains à Jersey et ailleurs, où elle les emmagasinait pour les faire rentrer quand la famine s'était déclarée ; la famine pouvait ainsi se produire dans une année de récolte suffisante.

times de la haine et de la vengeance du peuple affamé.

Au milieu de circonstances semblables, il n'est point surprenant que la terreur de la famine pesât constamment sur l'esprit des classes laborieuses. Ce qui est plus fâcheux, c'est que dans ces classes mêmes, une division d'intérêts résultait du système économique et établissait un antagonisme irritant. D'un côté était le peuple des villes, de Paris et des grands centres, qui ne produisaient pas de denrées alimentaires, et qu'il fallait à tout prix nourrir pour maintenir la tranquillité. De l'autre côté était le peuple des campagnes que l'on forçait à nourrir l'ogre des cités, et qui craignait toujours qu'on ne l'affamât lui-même en lui enlevant le blé qu'il avait produit, blé trop souvent indispensable pour la totalité à sa propre consommation. A cette idée fixe de part et d'autre, à cette préoccupation constante se joignaient des soupçons trop bien justifiés d'accaparement, de spéculation sur la misère du pauvre, des préjugés invétérés, et des principes économiques absurdes (1).

En 1763 cependant, des principes tout contraires avaient fini par se faire jour, grâce à l'influence d'économistes qui ont formé sous le nom de *physiocrates* une école célèbre; on sait que Turgot en fut le plus illustre

(1) L'accaparement est resté un préjugé populaire partagé par plus d'un bon esprit; c'est le fruit du *pacte de famine*, qui avait en effet pour objet un véritable accaparement favorisé par la législation elle-même. Il a pesé sur les destinées de la monarchie, de Louis XVI et de sa famille, que le peuple parisien appelait *le boulanger, la boulangère et le petit mitron*, et qui étaient constitués responsables des fautes, on pourrait dire du crime de Louis XV, s'il s'était mieux rendu compte des effets pernicieux du privilége qu'il avait accordé. Aujourd'hui de semblables manœuvres ne pourraient plus se produire, aussi bien parce que l'économie de la législation et la liberté du commerce, tant pour *vendre* que pour acheter, s'y opposent, que parce qu'elles ne pourraient être pratiquées qu'individuellement. Une Société comme la Société Malisset, ne pouvant se constituer aujourd'hui, les ressources d'un particulier seraient insuffisantes pour exercer une influence sen-

représentant. Depuis cette époque, la législation des céréales a subi bien des vicissitudes; elle a fait bien des pas rétrogrades; c'est une longue histoire, fastidieuse même, pour tout autre qu'un économiste. Je n'entreprendrai donc pas d'en esquisser même les traits principaux; je tiens seulement à en préciser l'état à l'époque qui nous occupe afin de faire mieux comprendre quelle situation elle avait faite au pays et surtout aux campagnes.

Le commerce des denrées et substances alimentaires, principalement celui des grains, expose ceux qui s'y livrent à bien des haines et à bien des injustices. Si le blé est à bon marché, les cultivateurs, les paysans, tous ceux qui sont attachés à la terre s'écrient que l'introduction des blés étrangers avilit les prix et les réduit à la misère, et ils s'en prennent aux agents de cette introduction. Si le blé est cher, la masse énorme de ceux qui ne vivent que du travail de leurs mains, en rendent responsables les marchands, les accusent de spéculer sur leur détresse, d'accaparer, de faire la famine. Nous venons de voir qu'au XVIII[e] siècle, il n'y avait pas là seulement un préjugé, et que cette idée, enracinée dans tous les esprits, était la conséquence de plusieurs siècles de souffrances, et s'appuyait

sible et durable sur le cours des denrées; dans une année comme celle que nous avons traversée en 1868, en évaluant à 12 millions d'hectolitres la quantité manquant, au prix de 30 fr. l'hectolitre, il ne faudrait pas moins de 360 millions de francs pour l'acheter. Loin donc de maudire les spéculateurs qui se chargent de découvrir, de faire venir du dehors, et de concentrer dans leurs greniers les blés nécessaires pour combler le déficit, il faut leur savoir gré de la prévoyance avec laquelle, devinant le renchérissement, ils s'empressent d'approvisionner leurs magasins; ils maintiennent des cours élevés, sans doute, mais toujours uniformes, et empêchent ainsi les ressources de s'épuiser trop vite, et les prix d'atteindre le taux de famine. Nous en avons eu un exemple il y a trois ans, lorsqu'en France nous subissions d'une façon bien moins pénible les effets de l'insuffisance des récoltes, tandis que chez plusieurs de nos voisins la rareté a pris les proportions d'une véritable famine, et la misère est devenue extrême.

sur des faits dont aucun sophisme ne peut dissimuler l'immoralité. Les physiocrates, qui ne se trompaient pas sur la nature et la cause du mal, n'y voyaient qu'un remède : supprimer toutes les entraves qui gênaient le commerce et empêchaient les denrées de se répandre partout où elles manquaient. Dans le préambule d'un arrêt du Conseil, à jamais célèbre, sur cette matière (13 sept. 1774), Turgot proclamait que tous les obstacles apportés au commerce des grains, et les obligations multipliées auxquelles on avait voulu astreindre ceux qui s'y livraient n'avaient d'autre effet que d'en éloigner les gens honnêtes et disposant de capitaux suffisants, en même temps qu'ils maintenaient ces denrées à un taux toujours élevé; que, d'un autre côté, ils excitaient dans les temps de disette les méfiances populaires et trompaient les classes nécessiteuses sur les causes du mal et les moyens d'y porter remède. « C'est alors, dit-il, que les administrateurs, égarés par une inquiétude qu'augmente encore celle des peuples, se livrent à des recherches effrayantes dans les maisons des citoyens, se permettent d'attenter à la liberté, à la propriété, à l'honneur des commerçants, des laboureurs, de tous ceux qu'ils soupçonnent de posséder des grains. Le commerce vexé, outragé, dénoncé à la haine du peuple, fuit de plus en plus; la terreur monte à son comble, le renchérissement n'a plus de bornes, et toutes les mesures de l'administration sont rompues. »

Les principes de Turgot et de ses amis furent attaqués avec une grande véhémence par des publicistes distingués, en tête desquels il suffit de nommer le financier Necker. Il ne me convient pas, non plus qu'à mon sujet, de prendre parti sur cette question si grave, et non encore définitivement résolue, de la liberté du commerce

des grains; mais il était nécessaire de préciser les deux théories en présence, parce qu'à l'époque où Turgot fit adopter la mesure dont je viens de parler, elles passionnaient l'opinion plus encore qu'aujourd'hui; pendant la Révolution elles se retrouvent au fond de tous les débats de nos assemblées politiques, et elles furent tour à tour appliquées par elles; l'on passa de la liberté illimitée du commerce à la loi du *maximum*, et ces variations dans les principes appliqués donneront plus tard l'explication des événements que nous nous proposons de passer en revue (1).

La doctrine du contrôleur général était partagée par des hommes qui firent la Révolution, c'est-à-dire par la classe moyenne, la bourgeoisie qui arrivait alors au pouvoir, et elle fut conservée tant qu'elle s'y maintint:

(1) Les économistes qui se trouvaient en lutte sur la question d'exportation à l'étranger se rapprochaient sur la liberté de circulation à l'intérieur. « Quelqu'un sait-il si la France a du superflu en blé? Est-on bien sûr qu'en allant offrir du blé à son ennemi on ne va pas en priver son frère? Et comment le saurait-on, puisque la France, étant coupée de douanes intérieures, jamais les provinces abondantes n'ont encore pu secourir librement les provinces en détresse? Avant de permettre l'exportation, ne serait-il pas prudent de pourvoir à la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume? » (Galiani, *Dial. sur le commerce des blés*, p. 135 et suiv.)

« Ne cherchant dans la question des grains qu'une occasion de combattre, au profit du peuple, le système de l'individualisme, et remontant aux principes constitutifs des sociétés, Necker les soumettait à un examen aussi élevé qu'audacieux.

« On dirait qu'un petit nombre d'hommes, écrivait Necker, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois, pour se défendre contre les bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. « Que nous importent vos lois de propriété, pourraient-ils dire? Nous ne possédons rien; vos lois de justice, nous n'avons rien à défendre; vos lois de liberté, si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons » (L. Blanc, *Rév. fr.*, t. Ier, p. 557 et 561).

Ces quelques lignes suffiront pour faire comprendre tous les problèmes sociaux qu'agitait déjà cette question de la liberté du commerce des grains.

mais ce ne fut pas sans avoir à lutter contre les tendances contraires de la démocratie, dont le système politique, consistant dans l'absorption de l'individu par l'État, poussait à une règlementation à outrance; aussi, toutes les fois qu'elle en eut l'occasion, l'Assemblée constituante s'appliqua-t-elle à consacrer son système; c'est ce qu'elle fit, notamment dans le décret du 26 novembre 1791, dont l'article 2 porte : « Les propriétaires, fermiers, cultiva-« teurs, commerçants et autres personnes faisant circu-« ler des grains, en remplissant les conditions exigées « par la loi, qui éprouveront des violences ou le pillage « de leurs grains, seront indemnisés par la nation, qui « reprendra la valeur de l'indemnité en l'imposant sur le « département dans lequel le désordre aura été commis: « le département fera porter cette charge sur le district, « et le district sur les communes dans le territoire des-« quelles le délit aura été commis et sur celles qui, ayant « été requises de prêter du secours pour maintenir la « libre circulation des grains, s'y seraient refusées, sauf à « elles à exercer leur recours solidaire contre les auteurs « des désordres.» Les dispositions de cette loi témoignent de la vivacité des dissentiments. En effet, à l'époque où se placent les faits que nous allons raconter, la lutte allait descendre des régions théoriques dans celle des actes.

Toutefois il faut reconnaître que si la disette et la législation sur les grains étaient la cause la plus directe de la fermentation qui se manifestait dans les campagnes, elle n'était pas la seule. On sait comment la journée du 14 juillet 1789 (prise de la Bastille) avait déchaîné toutes les haines accumulées dans le cœur des paysans par un système plus vexatoire et irritant qu'oppresif. La grande Bastille du despotisme royal étant tombée, toutes les petites bastilles qui rappelaient encore l'ancien despotisme féodal

avaient dû tomber aussi, bien qu'elles ne fussent plus qu'un symbole d'un état de choses qui s'était heureusement bien adouci. L'explosion fut universelle. Une fois mis en mouvement, le peuple ne connut plus que l'agitation. En même temps se répandait le bruit que des brigands parcouraient la France pour dévaster les récoltes en vert. « De formidables émeutes éclatèrent à Saint-Denis, à Saint-Germain, à Poissy, et le sang coula au hasard, innocent ou coupable. Dans cette dernière localité, on supplicia, avec des raffinements de barbarie horribles, un malheureux qui avait bien voulu recevoir en dépôt chez lui quelques grains appartenant à la municipalité.

« ... Des bandes de brigands parcouraient les campagnes par troupes de vingt ou vingt-cinq, saccageant indifféremment les châteaux et les chaumières, répandant partout la terreur, coupant les blés, détruisant les récoltes et dévastant les greniers. Bientôt ils devinrent ces chauffeurs, ces brûleurs de pieds qui promenaient par toutes les provinces une terreur persévérante (1). »

Ainsi rien n'était tout à fait nouveau dans les événements dont les famines de 1789 et des années suivantes furent la cause. La Révolution n'avait pas produit une situation nouvelle au point de vue des subsistances, mais elle l'avait aggravée. Les passions politiques, qui se mêlèrent d'abord à cette cause de troubles, leur donnent un intérêt particulier inconnu jusque-là, et nous présentent un des aspects les plus curieux de cette époque si remarquable.

(1) E. Bonnemère, *Histoire des Paysans*, t. II, p. 257. « Le paysan, pour repousser ces bandes, eut besoin d'armes, les demanda, les exigea des châteaux. Armé et maître, il détruisit les chartes où il voyait un instrument d'oppression..... Il faudrait pouvoir démêler dans cette scène immense et confuse ce qui appartient aux bandes errantes de pillards, de gens chassés par la famine, et ce que fit le paysan domicilié, la commune contre le seigneur » (Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. Ier, p. 197 et 204).

II

A l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1789 succéda une année de famine; et la désorganisation momentanée de la propriété rurale et du travail dans les campagnes n'était guère faite pour réparer ces désastres; dès lors la disette et l'agitation populaire devinrent permanentes : deux faits, à la fois cause et effet, réagissant sans cesse l'un sur l'autre.

L'année 1792 s'était ouverte sous de plus tristes auspices encore que les précédentes : un hiver rigoureux, des craintes de famine, quoique non complétement justifiées, et rien pour combattre ces fléaux. La misère était générale et à son comble; tous les travaux publics et privés avaient cessé presque partout. Les ci-devant seigneurs avaient émigré en masse, laissant inoccupés et sans moyen d'existence leurs serviteurs et les ouvriers qu'ils employaient d'ordinaire, emportant avec eux tout le numéraire, toutes les richesses mobilières qu'ils avaient pu réunir. Ceux qui étaient restés dans leurs terres ne songeaient qu'à restreindre leurs dépenses, incertains qu'ils étaient du lendemain. L'État, les établissements publics, les communes, obérés déjà, ou sans ressources disponibles, avaient suspendu tous les travaux. Les biens ecclésiastiques et tous les domaines mis à la disposition de la nation n'étaient pas encore organisés et demeuraient inexploités; tous les travaux nécessaires à leur mise en valeur étaient négligés ou ne pouvaient s'exécuter, aussi bien faute de fonds qu'en raison de l'incertitude qui planait encore sur la validité des aliénations

faites par l'État de ces sortes de biens ; ceux qui s'en étaient rendus acquéreurs avaient peine à s'en croire définitivement investis, en présence des protestations contraires des anciens propriétaires évincés. Partout donc des hommes désœuvrés et affamés ; l'oisiveté et la faim, deux mauvaises conseillères, et aucune diversion aux excitations des journaux ou de la place publique (1).

La rigueur de l'hiver de 1791-92, en rendant plus insupportable le malaise général, fit partout éclater les mouvements séditieux. Dans les départements voisins de Paris, ceux de l'Eure, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, se formèrent presque simultanément des soulèvements dont le mot d'ordre était la taxe des grains et du pain, et même des matières premières telles que le bois et le fer, etc.

Le 2 septembre 1791, des bateaux de blé à destination de Rouen furent arrêtés au port de Triel ; on prétendait qu'ils devaient être vendus à l'étranger ; on disait que des individus inconnus, tant à pied qu'à cheval, se tenaient sur le port semblant épier les circonstances. Le Directoire enjoignit à la municipalité de faire partir les bateaux ; au moment du départ, un étranger vêtu en garde national ameuta les femmes contre le conseil de la Commune et les excita à piller les bateaux.

Le 12, les marchés furent très agités à Etampes et à Gonesse : le prix du blé y fut taxé au-dessous du cours. Dans cette dernière ville, la gendarmerie fut insultée et menacée par les émeutiers, au nombre desquels furent

(1) Ces causes de la misère publique ressortent de tous les documents administratifs de l'époque ; elles ont été très bien expliquées dans l'*Histoire des Classes laborieuses en France*, de M. Ducellier, p. 308 et suiv., et dans une *Notice sur les troubles de l'Eure en* 1792, de M. Boivin-Champeaux (*Recueil de la Société de l'Eure*, 3e partie, t. VIII, p. 230 et suiv.).

remarqués quelques gardes nationaux d'Aulnay, qui avaient escorté des blés sur le marché. Les mêmes faits se renouvelèrent la semaine suivante : des gardes nationaux du Tremblay arrêtèrent trois voitures de farine pour les diriger sur le marché de Gonesse, en forçant, le sabre à la main, l'entrée de la ville que voulait leur fermer un détachement du 21e régiment de cavalerie envoyé par le Directoire départemental en prévision de nouveaux troubles; deux laboureurs faillirent être victimes de la fureur du peuple. Mêmes scènes à Louvres, à Puiseux, dans d'autres paroisses du district de Gonesse (1).

La même semaine, la présence de rassemblements aux environs de Dourdan avait nécessité l'envoi de forces pour assurer la tranquillité pendant la fête de la Saint-Félicien qui était proche (2).

Le 4 décembre, à Mennecy, des désordres eurent lieu pendant la nuit. Depuis longtemps les marchés étaient très agités ; un détachement de chasseurs de Hainaut y avait été envoyé. Le curé Delaunay laissa échapper des discours de nature à provoquer de graves désordres, et pendant la nuit des coups de fusil furent tirés de son jardin sur la troupe. La semaine suivante, à l'ouverture du marché, des femmes se jetèrent sur un sieur Rabourdin, fermier, voulant lui faire un mauvais parti; celui-ci ayant été mis en sûreté dans le corps-de-garde, elles l'y suivirent, et de concert avec des habitants de la localité, elles en forcèrent l'entrée, en frappant les soldats et leur commandant, sans que le corps municipal ni la garde nationale fissent rien pour empêcher le désordre ; les in-

(1) Arch. de S.-et-O. Délibérat. du Direct. du départ. de Seine-et-Oise, cartons subsistances, 1792.
(2) *Ibid.*

surgés consentirent enfin à se retirer sur la promesse que le blé serait donné à 24 livres le sac (1).

Les mêmes scènes se reproduisirent deux jours après au marché de Corbeil. Un détachement des chasseurs de Hainaut s'y était transporté de Mennecy pour assurer la tranquillité. A leur arrivée, des particuliers coururent au district demander les motifs de leur présence et contraignirent le procureur-syndic Brunement à ordonner leur retraite; pendant ce temps, le tocsin sonnait et la ville était dans l'agitation. Le procureur-syndic, voulant revenir au district, fut à quatre reprises assailli, frappé de coups de bâton et de crosses de fusil par les factieux qui criaient *à la lanterne;* ils se rendirent de là chez le maire Marsault, et le contraignirent à taxer le pain blanc à 16 sols les 8 livres, et le bis à 12 sols. De retour au marché, ils forcèrent les laboureurs à donner le blé au prix qu'il leur plut d'exiger (2).

Le reste de l'année s'écoula sans autres grands désordres; cependant il se passait çà et là quelques faits qui témoignaient de l'intensité de la crise, des appréhensions des gens paisibles et des municipalités, en même temps que de la fermeté de l'administration départementale dans les principes économiques qu'elle avait adoptés, et de sa volonté de faire respecter la loi. A Meulan (21 nov.), un laboureur ayant tenté de vendre des grains de qualité inférieure au-dessus du cours, des individus cherchèrent à ameuter la foule contre lui; le directoire du département ordonna des poursuites contre ces fauteurs de désordre, en déclarant que si la spéculation du laboureur était blâmable, il était libre cependant

(1) Extrait textuellement de la délibération du Directoire du département, du 14 octobre, archives de Versailles, reg. 10.
(2) *Ibid.*

de vendre ou de ne pas vendre, si le prix offert ne lui convenait pas. Dans le district de Pontoise, une sorte de coalition se forma entre les communes, dans le but de faire tomber le prix des grains; à Créteil et à Yères, des assemblées se réunirent dans le même dessein, et forcèrent les municipalités à convenir avec les fermiers qu'ils donneraient leur blé pendant quinze jours à 20 livres le setier et le seigle à 10 livres. Le Directoire ordonna des poursuites contre les auteurs de ces menées illégales. Nous verrons qu'une coalition ayant le même but se forma plus tard dans le canton de Limours. Le directoire du district et la municipalité d'Etampes ayant à plusieurs reprises fait des démarches pour obtenir la suspension des mesures préventives ordonnées telles que l'envoi de troupes, l'administration départementale les rappela aux principes de la Constitution, en leur enjoignant d'exécuter sans délai ses arrêtés. Ainsi partout s'accuse déjà la pression exercée par les menées séditieuses et par l'agitation des classes besoigneuses sur les municipalités et les administrations locales, la faiblesse de celles-ci que soutient à grande peine la fermeté du Directoire du département, organe rigide de la légalité et gardien de l'ordre public établi.

Au commencement de septembre 1791, le prix du blé était au cours le plus élevé de l'année. La hausse s'était manifestée assez brusquement sur le marché d'Étampes; le blé froment avait monté jusqu'à 30 et 31 livres le sac, tandis qu'au mois de mai 1790 il n'avait atteint que le cours de 28 livres ; les plaintes des boulangers contre la taxe avaient fait suspendre les appréciations des prix (1). Le 5 novembre, le blé froment était à 29 livres

(1) Registres des mercuriales du marché d'Etampes et registres des délibérations de la municipalité.

10 sous ; il montait à 30, huit jours après, et le blé de deuxième qualité à 29, la troisième à 28; les trois qualités du méteil à 21 livres 10 sous, 20 livres et 18 livres 10 sous. C'étaient là cependant des prix doux, comparés à ceux qui furent cotés quelques mois après, car ils s'élevèrent en 1792 jusqu'à 37 livres pour la première qualité, 36 pour la seconde, et ainsi des autres céréales ; le pain de 9 livres était taxé à 29 sous pour la première qualité ou pain blanc, et à 25 sous pour le pain commun (1). Enfin, au mois d'avril 1793, ils atteignirent, pour le froment de 1re qualité, 45 livres, de 2e, 43 livres ;

le pain blanc de 9 livres, 35 sous,
— commun, — 32 sous,
— bis, — 29 sous.

Ces prix élevés se maintinrent à travers diverses fluctuations, et la loi du *maximum* du 11 septembre 1793 ne put parvenir à faire baisser les cours, malgré ses prescriptions rigoureuses.

Les événements ne tardèrent pas à prendre un caractère de gravité alarmante, et les municipalités, autant par faiblesse que parce que la plupart de leurs membres partageaient les préjugés populaires, se montraient de plus en plus disposées à céder aux exigences de l'opinion. Le 1er février (1792), la municipalité de Houdan s'adresse au Directoire, à Versailles, pour lui demander quelle conduite elle doit tenir à l'égard des acheteurs étrangers qui se présentent pour acheter du blé ; réponse est faite

(1) Il ne faut pas perdre de vue l'écart proportionnel entre le prix du blé et du pain en 1790 et années suivantes, et celui de l'époque actuelle d'une part, et la valeur de la monnaie aux mêmes époques ; on aura cette proportion en prenant pour terme de comparaison le salaire d'une journée d'ouvriers dans les mêmes temps.

que toute mesure tendant à limiter le nombre des acheteurs est contraire à la loi; que d'ailleurs l'usage du marché de Houdan étant de réserver la première heure aux consommateurs de la ville et des environs, cet usage protecteur peut être provisoirement conservé (1).

Le 9 février, le Directoire rappelle aux districts que le 1er décembre il a pris un arrêté nécessité par les circonstances, relativement aux plaintes multipliées qu'il avait reçues contre les brigandages qui se commettaient à main armée dans les différentes parties du département, et enjoignant aux districts de nommer des commissions dans le sein de leurs conseils afin de mettre en état de faire le service habituel de vigilance les gendarmes nationaux, les troupes de ligne et les gardes nationales. En effet, malgré les symptômes alarmants qui se manifestaient partout dans les campagnes, les communes affectaient une sécurité qu'elles n'avaient pas; mais ne partageant pas en général les idées de l'administration centrale, et préoccupées surtout du désir de donner satisfaction aux vœux des masses, moyen qu'elles considéraient comme le seul propre à rétablir l'ordre sur les marchés et à y ramener un approvisionnement suffisant, elles opposaient aux prescriptions réitérées du Directoire de Versailles une résistance passive, et des dispositions que ne devait pas modifier la gravité des événements qui allaient se produire coup sur coup sur tous les points du département. La municipalité de Palaiseau prit à cet égard une initiative de tout point opposée à la conduite qui était dictée par l'administration supérieure; elle

(1) Cet usage, observé sur beaucoup de marchés, n'offrait qu'une protection illusoire, puisque les vendeurs, certains d'une concurrence plus sérieuse après la première heure, maintenaient leurs prétentions jusqu'à ce qu'elle fût écoulée.

adressa le 26 février à toutes les communes du département la lettre suivante :

« Sur une loi concernant les biens et usages ruraux de la police rurale, donnée à Paris le 6 octobre 1791..., les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leur terre, de conserver à leur gré leurs récoltes et de disposer de toutes les productions de leurs propriétés dans l'intérieur du royaume et au dehors sans préjudicier aux droits d'autrui et en se conformant aux lois.

« Les fermiers profitent de cette loi ; voilà nos marchés déserts et il n'y a même presque plus de blé ; les accapareurs enlèvent tout le meilleur, et nos frères, journaliers de l'agriculture et autres états, ne peuvent pas en avoir pour leur nourriture ; les fermiers insultent même à leur faiblesse, disant ironiquement qu'ils se f..... de tous les citoyens, qu'on ne peut pas les forcer de remplir les marchés ; qu'ils vendront leur blé où bon leur semblera.

« A ces mots (maux) déplorables, les pauvres journaliers de l'agriculture et autres états malheureux, qui sont chargés d'enfants en bas âge, qui ne gagnent que vingt sous par jour, qui n'ont pas d'emploi, qui ne travaillent guère que six mois de l'année, sont obligés, faute de pain, de pleurer, gémir, se plaindre et crier sans cesse aux municipalités : « Demandez pour nous à l'Assemblée nationale qu'ils fassent taxer le blé à 15 livres le septier ; qu'elle ordonne la diminution des baux comme dans nos premiers décrets ; qu'elle fasse cesser les accaparements qui mettent la famine sur toutes sortes de marchandises ; qu'elle ordonne enfin aux municipalités de forcer les fermiers de remplir nos marchés plus que ci-devant ; qu'elle défende de vendre jamais leur grain ailleurs que dans les marchés.

« C'est de la part de la commune de Palaiseau, chef-lieu de canton, qui a envoyé à l'Assemblée nationale un sieur Laurent Lecointre le 2..., et à Versailles au district. Envoyez de même, si vous jugez à propos, pour la diminution des blés et des baux. Avertissez vos communes et vos arrondissements (1). »

Cependant le sang avait commencé à couler. Un pauvre vieillard de soixante-douze ans fut la première victime de l'égarement populaire.

Le 13 février, à Montlhéry, la maison de Jean-Baptiste Thibault, marchand grainetier, fut assaillie par des paysans et des ouvriers ameutés ; on l'accusait d'accaparer, de mêler de la farine de pois pour empoisonner le peuple ; on voulait le pendre. Il s'enfuit et alla se cacher dans un grenier qu'il avait à Linas, village voisin, distant d'un kilomètre à peine. On l'y découvrit bientôt ; parmi les plus ardents à sa perte se distinguaient deux compagnons maréchaux inconnus au pays, qui tenaient une corde pour le *lanterner*, suivant le néologisme ayant cours. Le maire de Linas les supplia de l'épargner, leur objectant que Thibault n'étant pas de sa commune, c'était à celle de Montlhéry à statuer sur son sort. Les bourreaux consentirent à différer leur vengeance et on le reconduisit jusqu'à la porte de Montlhéry. Le meurtre, commencé à Linas, fut donc consommé dans la cour même de Thibault où ce malheureux vieillard vint expirer, après avoir traîné son agonie tout le long de cette côte pénible que suit la grande route entre les deux villages (2).

Le 23, désordres à Beaumont-sur-Oise ; les femmes y taxent le blé. Quelques jours après, nouveau crime à

(1) Archives de Seine-et-Oise, cartons subsistances, 1792.
(2) *Ibid.*

Étampes. C'est l'épisode capital de toute cette agitation, celui qui en fait le mieux ressortir le caractère multiple; ici la loi est ouvertement et de propos délibéré violée, son représentant outragé et immolé en voulant la faire respecter dans les rangs même de la force armée qui avait juré de lui donner son appui, au milieu des circonstances étranges dont quelques-unes restent inexpliquées, et qu'il est aussi intéressant qu'instructif de raconter en détail.

A cause des nombreux moulins à blé mis en mouvement par les divers cours d'eau qui se réunissent sous ses murs (1), Étampes possédait, depuis de longues années, un des marchés aux grains les plus importants de la Beauce, et se trouvait ainsi désigné aux tentatives des malveillants; sa situation l'exposait aussi plus particulièrement que tout autre à ces désordres : placé sur la route d'Orléans, le grand entrepôt des départements au midi de la Loire, qui souffraient alors beaucoup plus que les autres de la disette, il était incessamment traversé par un roulage considérable; aussi depuis longtemps un certain désordre se manifestait chaque samedi sur la place Saint-Gilles, où se tenait et se tient encore le marché, en vertu d'antiques priviléges accordés par les premiers rois de la dynastie capétienne.

Le 10 septembre 1791, la tenue du marché avait été très agitée, à cause de la hausse des blés; j'ai dit tout à l'heure que les prix avaient monté au taux le plus élevé de l'année; un grand nombre d'ouvriers et des étrangers s'étaient attroupés à l'Hôtel-de-Ville et avaient forcé les magistrats à aller au marché et à taxer le pain. Ils étaient

(1) Étampes est situé à la jonction de plusieurs vallons où coulent les ruisseaux de Juine et Juineteau, de Louette et de Chalouette.

partis en menaçant de s'y prendre autrement le samedi suivant.

Des délégués de la commune, Simonneau et Lavaleri, envoyés au département pour y faire leur rapport, présentèrent des observations sur les inconvénients qui résulteraient de l'envoi de troupes pour faire rentrer dans le devoir des individus égarés peut-être par des insinuations étrangères; sans s'arrêter à ces considérations, le Directoire avait ordonné qu'un détachement de chasseurs de Hainaut et de gendarmerie s'y transporteraient pour assurer la tranquillité le samedi suivant.

A l'annonce de l'arrivée de ces troupes, le vendredi 16 septembre, le peuple se souleva, se porta en armes à leur rencontre, ayant à leur tête l'abbé Boullemier, officier municipal, qu'ils avaient forcé à les accompagner, pour défendre aux troupes d'entrer en ville. En même temps le tocsin sonnait, et l'agitation était à son comble. On s'empara de MM. Venard et Duverger, membres du district; on leur mit des pistolets sur la poitrine, on les menaça de la *lanterne;* pendant plusieurs heures ils restèrent entre la vie et la mort, serrés par les baïonnettes, exposés aux menaces, aux injures et aux mauvais traitements de la foule en délire. Le tumulte dura jusqu'à onze heures de la nuit. Plusieurs membres du district et de la municipalité prirent la fuite ou donnèrent leur démission, et l'administration se trouva complétement désorganisée. Cependant le marché du lendemain se passa assez tranquillement, aucun obstacle n'étant mis à la taxe du blé et du pain (1).

Depuis longtemps scène aussi violente ne s'était produite. L'administration supérieure s'en émut. Le roi

(1) Archives de Seine-et-Oise. Extrait du rapport; lettre de M. Venard à M. Hénin, reg. du direct., n° 10, f. 100.

adressa aux habitants d'Étampes une proclamation sévère où il leur rappelle que ces désordres ne peuvent avoir d'autre résultat qu'un nouveau renchérissement. En même temps le directoire du département envoyait sur les lieux MM. Rouveau et Vaillant pour faire une enquête et poursuivre activement la recherche des coupables et l'instruction de leur procès.

Malgré les dangers qu'il avait courus, le conseil de la commune affectait de ne rien craindre, ou plutôt il paraissait redouter par-dessus tout les secours que lui envoyait le Directoire, considérant la présence des troupes comme plus propre à exciter des troubles qu'à les calmer. La garde nationale n'y était pas encore organisée, comme nous le verrons plus loin, et cependant l'administration prétendait suffire aux exigences de sa police, tant au dedans qu'au dehors, avec l'aide de ses gardes champêtres et des quelques hommes de la gendarmerie, elle-même en désarroi. Le Directoire supérieur n'en jugeait pas ainsi; il savait que si la municipalité refusait des troupes, c'était par faiblesse et parce que les agitateurs avaient su faire considérer par les populations ces mesures comme tyranniques, d'accord sur ce point avec leurs préjugés; que parmi les autorités locales beaucoup étaient disposées à sacrifier les principes économiques officiels et à proclamer nécessaire la taxe des denrées; que de plus il commençait à s'introduire en plus grand nombre dans les municipalités et administrations locales des éléments passionnés dont l'influence en devenant prédominante devait faire si malheureusement dévier la Révolution et la conduire à sa ruine. Mais bien persuadé, non sans raison, que la cherté des vivres n'était pas la seule cause de l'émotion du peuple, qu'au fond on rencontrait les excitations inavouées des partis po-

litiques et celles de malfaiteurs dont les populations étaient les instruments inconscients, il voulait avant tout que la loi fût respectée et que force lui restât. C'est pourquoi il avait ordonné des poursuites criminelles contre les auteurs des troubles des 10 et 16 septembre.

Le Directoire du district ayant émis l'avis qu'il était prudent de suspendre l'exécution de ces arrêtés, parce que ce serait le moyen de ramener la paix, celui du département rappela le district aux principes de la constitution et lui enjoignit d'exécuter sans aucun délai ses arrêtés.

Les désordres s'étant renouvelés au commencement de l'année 1792, il fit envoyer, pour veiller à la sûreté du district, une compagnie du 18e régiment de cavalerie, qui devait tenir garnison à Étampes et y fit son entrée le 21 janvier. Le conseil de la commune fut médiocrement touché de cette sollicitude, dont il était l'objet, et il laissa percer son ennui dans deux délibérations prises à l'effet de pourvoir au logement de ses défenseurs. Le 25 janvier on décide que les cavaliers, « bien que leur arrivée n'ait pas été requise, » seront logés à la caserne de la rue Saint-Jacques, autant qu'elle en pourra recevoir, et le surplus à la maison commune. Le lendemain 26, délibération plus précise encore : le conseil, sans nullement avouer les faits qui ont donné lieu à cette mesure de l'autorité supérieure, et dont il n'a pas connaissance, arrête que des démarches seront faites pour obtenir la retraite des militaires (1).

(1) « Considérant que la compagnie de Brazais, du 18e régiment de cavalerie, arrivée le samedi 21 de ce mois, n'a pas été demandée par la commune qui n'en a nul besoin, puisque la commune n'est menacée d'aucun accident particulier, ni d'aucune insurrection, et qu'elle se suffit à elle-même pour sa garde particulière.

« Considérant aussi que si l'Administration a cru devoir protéger la sûreté des campagnes par le séjour dans le district d'un dé-

Il est assez difficile de croire que la sécurité dont faisaient ainsi montre les magistrats de la commune d'Étampes était tout à fait sincère ; car les scènes auxquelles ils s'étaient trouvés mêlés, les événements qui se passaient autour d'eux n'étaient pas de nature à les rassurer. Depuis trois semaines, paraît-il, des mendiants, des gens sans aveu, étaient vus rôdant par la ville, s'informant de la demeure des marchands de blé et allant reconnaître les moulins. L'inquiétude était partout et faisait pressentir de nouveaux malheurs.

Étampes avait alors à la tête de son administration municipale Jacques-Guillaume Simonneau ; c'était un homme dans la force de l'âge (51 ans), d'une famille honorable, chef d'une industrie de tannerie importante où il occupait un assez grand nombre d'ouvriers ; habitué par sa profession au commandement, il était par là plus que d'autres propre aux fonctions administratives dans ces temps difficiles. Bien qu'il m'ait été impossible de me procurer des renseignements précis sur son caractère, il est permis de croire qu'il ne manquait pas de fermeté. Il avait du reste fait acte de résolution en acceptant

tachement de cavalerie, il est du devoir des représentants de la commune de solliciter du département de décharger cette commune d'une charge qui lui pèse, sans lui être d'aucune utilité. Car, quoique la dépense que nécessitera ce détachement doive être répartie sur tous les administrés du district, il est constant que la commune d'Etampes souffrira plus, tant par le séjour dans son sein de ce détachement et par sa portion contributive dans la dépense, que par les avances et les soins de son logement.

« Arrête que, sans nullement avouer les faits consignés dans la pétition de quelques citoyens, et dont il n'a pas connaissance officielle, MM. les administrateurs du Directoire du département sont priés d'employer leur bons offices auprès du ministre de la guerre, pour obtenir la retraite de la compagnie de Brazais, comme aussi que MM. les administrateurs sont priés de presser l'organisation de la gendarmerie nationale et de mettre en activité le détachement qui doit résider dans cette ville, et dont on a lieu d'espérer les meilleurs effets « (Reg. des délibérations de la commune d'Etampes, à Etampes).

dans d'aussi difficiles conjonctures la charge de maire qu'il ne remplissait que depuis fort peu de temps; membre du conseil de commune, il avait été nommé, après le 16 septembre, rapporteur au Directoire des troubles qui avaient eu lieu; il savait donc quels dangers l'attendaient, et il était décidé à déployer l'énergie nécessaire.

Le 2 mars, des attroupements s'étaient formés dans les communes de Torfou, Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon, Chamarande et Auvers, situées sur la route de Paris à Étampes; le bruit s'en était répandu jusqu'à Étrechy et à Étampes (1), où il était parvenu le soir, et l'administration avait requis immédiatement le capitaine de la gendarmerie et le commandant du détachement de cavalerie de ligne d'envoyer des patrouilles de reconnaissance? Qu'est-ce qui avait provoqué ces attroupements? Comment s'étaient-ils formés? — La veille, 1er mars, des troubles avaient eu lieu à Montlhéry et à Limours; un détachement du 9e régiment de chasseurs à cheval avait été envoyé pour assurer la tranquillité dans le pays, et cette mesure avait augmenté l'effervescence; le tocsin avait sonné; des émissaires parcouraient les campagnes pour engager les paysans à prendre les armes; les gardes nationaux s'étaient réunis aux séditieux pour repousser les troupes, qui avaient dû rentrer à Versailles (2).

De Montlhéry et Limours, les perturbateurs se dirigèrent partie sur Versailles, partie vers Étampes. On a dit que douze ou quinze hommes, armés de fusils, étaient entrés à cinq heures du matin dans Boissy-sous-Saint-Yon, y avaient battu la générale, réveillé le curé et

(1) Procès-verbal de la commune d'Etréchy du 3 mars et rapport du capitaine de gendarmerie d'Etampes. — Archives de Seine-et-Oise, dossier de l'affaire.
(2) Rapport du commandant. Registre des délibérations du Directoire.

sonné le tocsin. Les municipaux et les habitants effrayés étant accourus, ces *étrangers* avaient proclamé leur projet d'aller à Étampes faire taxer le prix du blé. Pendant que les municipaux étaient allés délibérer dans la maison commune, les instigateurs avaient menacé, si l'on balançait à les suivre, d'incendier le village à l'heure même. On se mit à leur suite. La même manœuvre fut employée dans les autres villages, à Torfou, Lardy, Auvers et Chamarande, avec un égal succès. Le lendemain, 3 mars, l'attroupement arrivait à Étréchy (1).

A neuf heures, la cloche sonne, la municipalité se transporte à l'église où l'attroupement la suit : « Que demandez-vous et pourquoi vous êtes-vous armés? leur dit-on. — Ce n'est pas dans le dessein de faire aucun mal ; nous sommes liés par serment ; mais la cherté des grains nous mettant dans l'impossibilité de subvenir à nos besoins, nous sommes décidés à demander la diminution, et pour cela la réunion de cette paroisse nous est nécessaire. C'est contraire aux lois, nous le savons bien, mais n'importe, il faut venir avec nous. » Craignant la réalisation de sourdes menaces proférées par ces étrangers, la municipalité ne crut pas devoir leur opposer de résistance et les suivit (2).

Ainsi partout on rencontre des hommes *inconnus*, des *étrangers* qui parcourent les campagnes, exagèrent les craintes des populations, échauffent les têtes en prédisant une famine prochaine par suite de l'écoulement incessant des grains et de l'augmentation croissante des prix.

(1) Procès-verbal de la municipalité d'Etréchy. Archives de Seine-et-Oise. Ce procès-verbal est conforme au rapport fait par Debry à l'Assemblée au nom du Comité d'instruction. (*Moniteur* du 19 mars.)

(2) Rapport de Jean Debry à l'Assemblée. (*Moniteur* des 9 et 19 mars, sous le titre de *Nouveaux détails.*

La rareté des grains était, dit un journal, le cheval de bataille dont se servaient les malveillants pour exciter des mouvements dans les campagnes (1). Ces hommes se disaient liés par serment.

Dans la matinée, sur la réquisition qui en avait été faite la veille, le capitaine de gendarmerie résidant à Étampes, Reydy, et le lieutenant de cavalerie Godart, commandant le détachement du 18e régiment, en station dans la ville, avaient envoyé à la découverte trois pelotons de cinq hommes chacun; ayant rencontré les séditieux entre Chamarande et Étrechy, ils se replièrent sur Étampes où ils rentrèrent à onze heures du matin (2).

Que se passait-il pendant ce temps en ville? La nouvelle de la marche d'une troupe de cinq à six cents individus armés de fusils, de bâtons, d'objets de toute nature les avait précédés; un certain nombre d'habitants des campagnes voisines s'y étaient rendus pour le marché; dès le matin, un concours d'individus, plus grand que d'ordinaire, l'attente des événements qui se préparaient, avaient entretenu dans les rues une agitation inquiétante.

Le corps municipal se rend, en tête de la troupe, sur la route, au devant des mutins, pour les empêcher d'entrer en ville; on les rencontre dans le faubourg Saint-Jacques. Aux injonctions qui leur sont faites, ils répondent qu'ils entreront de gré ou de force.

Pour éviter une collision, les officiers municipaux se retirent et rentrent en ville, et la bande entière à leur suite. Ce fut une faute; ce moment décidait en effet du sort de la journée. Un acte d'énergie eût prévenu les

(1) *Courrier français*, 6 mars, t. 17.
(2) Rapport du commandant de gendarmerie et du lieutenant Godard. — Archives de Seine-et-Oise.

excès qui suivirent ; du moment où le pouvoir exécutif avait envoyé des soldats à Etampes pour empêcher de s'y renouveler les scènes qui s'y étaient déjà produites, et dont plusieurs localités venaient d'être récemment le théâtre, c'est que son intention était que l'on en fît usage ; cette mesure était bien plutôt coercitive que comminatoire ; et puisque l'emploi de la force armée avait été prévu, c'était le moment d'y recourir, alors que les représentants de la loi avaient devant eux un attroupement armé sur les intentions duquel il y avait d'autant moins à se méprendre qu'il les avait déjà manifestées dans les différentes communes qu'il avait traversées ; il se trouvait depuis plusieurs heures en état de rébellion contre la loi ; une démonstration vigoureuse l'aurait sans aucun doute décidé à se retirer ; dans le cas où il aurait tenté de mettre à exécution sa menace d'entrer de force, une charge de cavalerie l'aurait dispersé sans peine et sans grand mal. Sur la grande route, cette manœuvre aurait eu plein succès, tandis qu'en ville l'action de cette force se trouvait paralysée, et ne pouvait être d'aucune utilité comme l'événement le prouva ; de plus, la force morale de l'autorité, aussi bien sur les insurgés que sur les soldats, se trouvait complétement ébranlée par ce premier acte de faiblesse.

Les insurgés entrèrent donc librement en ville, et se rendirent sur la place Saint-Gilles, où se tient le marché aux grains. Le maire Simonneau et le corps municipal étaient retournés à l'Hôtel-de-Ville pour y délibérer. Les amis du maire le suppliaient d'y rester. Ce parti eût peut-être été préférable, car désormais le mal était fait, l'ordre troublé, la loi violée. Mais Simonneau avait une plus haute idée de son devoir ; il demanda au commandant du détachement de cavalerie si lui, officier, il pou-

vait compter sur sa troupe, à quoi celui-ci répondit : « Comme sur moi-même. » Il paraît même que cet officier aurait la veille demandé des cartouches, et qu'une distribution en aurait été faite à ses hommes (1). La gendarmerie nationale faisait partie de cette force armée.

Quelques citoyens s'étaient joints au maire ; c'étaient le procureur de la commmune Sédillon, Baron Delisle, officier municipal, Lavallery, aussi officier municipal et son clerc, et une autre personne dont le nom n'a pas été recueilli, mais qui doit être M. Marceau-Faucheux, qui a en effet protesté contre l'omission de son nom dans les journaux. Lavallery et son clerc paraissent avoir été les seuls armés (2). C'est tout ce qui se rencontra de citoyens de bonne volonté dans une ville de 7,000 âmes, pour défendre non-seulement la loi, mais la ville elle-même, la sûreté des familles, le foyer domestique, contre les attentats de quelques agitateurs suivis de paysans égarés par la souffrance ou par des suggestions criminelles, et dont un grand nombre n'avaient marché que par crainte.

On se mit en marche vers la place Saint-Gilles, et c'est en y arrivant que l'on put se rendre compte de la faute que l'on avait commise en laissant les insurgés se rendre en quelque sorte maîtres du terrain. La place du marché est latérale à la Grande-Rue, dont elle n'est séparée que par un pâté de maisons et l'église Saint-Gilles ; en venant de la mairie on y accède soit par la rue Basse et celle des Cordeliers, soit par la Grande-Rue. La rue Basse est étroite, elle forme avant de se réunir à celle des Cordeliers un premier coude appelé rue de la Manivelle, et il

(1) *Moniteur* du 9 mars. Sur ce point il n'y a d'autre document que ce journal. Toutes les fois que je n'ai pas pu rencontrer sur un fait des données d'une certitude à peu près complète je ne les ai présentés que sous forme dubitative.

(2) *Moniteur* du 8 mars. Rapport de Debry. *Moniteur* du 19 mars.

s'en présente un second avant de déboucher sur la place. Ce chemin parut sans doute et avec raison devoir être évité à cause des embarras qu'il présente pour une troupe de cavalerie, et le maire choisit la Grande-Rue comme plus convenable pour le déploiement de son escorte. Pour aller de la Grande-Rue Saint-Jacques à la place Saint-Gilles, il faut suivre pendant environ cent cinquante pas une rue assez étroite appelée la rue de l'Étape-au-Vin, parce que cet établissement s'y trouvait autrefois, nom qu'elle a quitté il y a quelques années pour prendre celui du modeste magistrat qui, soixante ans plus tôt, lui avait donné le baptême de son sang. Cette rue était alors plus étroite qu'elle n'est aujourd'hui; elle descend vers le marché en pente très roide. C'est par là que le maire s'engagea avec son escorte de cavalerie pour pénétrer dans le marché dont les insurgés s'étaient rendus maîtres et où ils s'étaient mis en devoir de taxer les grains. La place était pleine de monde, et parmi les plus bruyants acteurs du tumulte se trouvaient beaucoup de femmes, dont nous verrons figurer quelques-unes plus tard au nombre des accusés qui eurent à rendre compte devant le tribunal criminel de leur conduite dans cette journée néfaste.

Nous touchons ici à la scène la plus émouvante de ce drame et en même temps la moins bien éclaircie. Désormais dans les récits du temps, et dans les rapports officiels des témoins oculaires, nous trouvons une confusion égale à celle qui régnait sur le lieu même où le fait s'est passé. J'ai réduit toutes les variantes de détail à deux ou trois points. Simonneau parvint-il à pénétrer dans la place même, ou au contraire fut-il arrêté au débouché de cette place? l'endroit où il fut massacré semble devoir faire adopter cette dernière version. Cependant Jean

Debry, dans son rapport à l'Assemblée au nom du Comité d'instruction, et suivant à la lettre les procès-verbaux qu'il avait recueillis, semble indiquer que Simonneau était entré dans la place ; ce détail n'a d'autre intérêt que de faire ressortir avec quelle persistance le maire tint à remplir son devoir tout entier en pénétrant au sein même des révoltés. Le rapport plus explicite du capitaine de gendarmerie et du lieutenant Godard ne laissent pas de doute à cet égard. Le maire et son escorte marchèrent jusqu'à l'endroit où se trouvaient établis les sacs de grains mis en vente et où les meneurs veillaient à l'exécution de la taxe qu'ils avaient imposée. Il essaya de leur faire comprendre que leur action était contraire à la loi ; ils voulurent par des menaces le contraindre à sanctionner cette illégalité et à la couvrir en proclamant lui-même la taxe qu'on lui dictait ; il s'y refusa avec énergie. Les injures, les vociférations, les menaces de mort se croisaient autour de lui ; les plus rapprochés se portaient même à des voies de fait en dépit des efforts du lieutenant Godard (1).

Enfin, voyant l'inutilité de ses protestations, ne pouvant songer à faire arrêter les chefs de la révolte, sentant le danger de sa position et de celle de sa troupe, le maire d'Etampes ordonna la retraite. Mais il était trop tard, et le péril qu'il redoutait ne pouvait plus être conjuré. La troupe, enveloppée de tous côtés par le peuple, incertaine elle-même et peu dévouée, était prise comme dans un défilé et mise au point de se rendre ; le mouvement de retraite qu'elle fit rompit les rangs, qui furent en un instant envahis par la foule (2). Simonneau et ses

(1) Rapport de Godard, arch. de S.-et-O.

(2) *Moniteur* du 8 mars. Rapport de Reydy et Godart, arch. de S.-et-O.. « Vous pouvez me tuer, aurait dit Simonneau, mais je mourrai à mon poste. Il en est de ce mot à effet, comme de tous

amis se trouvèrent portés par le flot à l'extrémité de la place dans la rue de l'Étape-au-Vin ; bien qu'ils n'eussent pas échappé jusque-là aux mauvais traitements, c'est à l'entrée de cette rue que les premiers coups furent portés au maire. Ici, la confusion augmente et les récits sont contradictoires ; mais de toutes les variantes qu'ils présentent ressortent deux versions. Suivant l'une, il aurait reçu un coup de bâton qui l'aurait étourdi ; en même temps un premier coup de fusil l'aurait atteint au côté ; il aurait porté une main à sa blessure, et de l'autre, pour se soutenir aurait saisi au hasard la bride ou la queue du cheval d'un soldat ; celui-ci, on a dit que c'était le commandant Godard lui-même, pour lui faire lâcher prise, lui aurait abattu le poignet, en même temps un second coup de feu lui aurait fait sauter le crâne. Ce récit est empreint d'une exagération évidente ; les principaux traits en sont empruntés à une lettre écrite d'Etampes par un parent de Simonneau, lettre qui porte tous les caractères de l'exaltation et de la passion (1).

L'autre version est plus vraisemblable, elle s'appuie sur des procès-verbaux et sur des rapports présentant plus de garanties d'impartialité. Poursuivi au milieu des rangs de la cavalerie, et atteint de coups de bâton, Simonneau fut renversé ; un homme monté sur une borne

ceux du même genre, inventés après coup, ils n'ont rien d'authentique, mais il résume toutes les altercations sans suite, interrompues par les cris, les injures, les menaces et les coups qui caractérisent les scènes de violence de cette nature.

(1) Voici le commencement de cette lettre, datée du 6 mars, que j'ai quelque raison de croire émanée de Baron-Delisle, secrétaire greffier, neveu de Simonneau, qu'il avait accompagné jusqu'à ses derniers moments, et qui à ce titre fut désigné par le corps municipal pour assister à la fête nationale du mois de juin suivant. « Les Romains, dit cette pièce, ne mouraient pas comme est mort mon parent et ami. Fidèle à son serment il a préféré la mort qu'il voyait devant ses yeux, puisqu'il était couché en joue ; il a mieux aimé mourir que de voir qu'on n'obéit point à la loi..., etc. »

placée dans la rue de l'Etape, au sortir de la place, lui tira un coup de fusil presque à bout portant ; un autre coup de fusil lui brisa le crâne et lui fit jaillir la cervelle. Le procureur de la commune Sédillon, qui n'avait pas quitté le maire, et qui le soutenait au moment où il tombait, fut blessé dans le tumulte ainsi qu'un autre citoyen M. Blanchet (1). Quant aux soldats, soit que les coups

(1) M. de Montrond, dans son histoire d'Etampes, donne de toute cette scène un récit qui a plutôt l'air d'une amplification de style, que le caractère d'une rigoureuse exactitude, dont l'auteur, dans tout son ouvrage, paraît s'être soucié médiocrement. Il pose Simonneau en véritable héros de tragédie. Cette mise en scène n'est ni dans le caractère du personnage ni dans celui de l'événement. M. Simonneau fut plus simple et sa conduite n'en fut pas moins honorable et son malheur moins digne de pitié. M. de Montrond avait cependant recueilli les souvenirs de M. Sédillon, procureur de la commune, souvenirs qui, à 45 ans de distance, avaient dû s'oblitérer et dont l'interprète n'a pas cherché à préciser les traits en les rapprochant des documents officiels de l'époque ; il se contente de renvoyer dans une note aux pièces qui se trouvent, dit-il, aux archives de l'Hôtel-de-Ville à Étampes ; les a-t-il en effet consultés, et s'il les a eues entre les mains, pourquoi n'en a-t-il pas fait usage ? Il s'agit sans doute des minutes de toutes les enquêtes et des procès-verbaux qui furent rédigés à cette occasion. Mais que sont devenus ces documents ? Je les ai vainement demandés plusieurs fois à l'Hôtel-de-Ville, il m'a été invariablement répondu qu'il n'en existe aucun, et j'ai pu constater que sur les registres mêmes des délibérations de la municipalité il n'y a aucune mention de cet événement si important, et que même depuis le 3 mars au matin jusqu'au 7, il n'a été transcrit aucune délibération. Alors cependant le corps municipal avait décidé, à cause de la gravité des circonstances, qu'il resterait en permanence jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. (Délibération du 3 mars au matin.) Le 9, la municipalité arrête que le procès-verbal de la journée du 3, *rédigé le 4*, serait déposé aux Archives. Cette pièce capitale n'y est plus, et l'expédition ne s'en trouve pas davantage à Versailles. Ont-elles été détruites quand les condamnés du 3 mars furent amnistiés ? Cela est possible. Aujourd'hui, la seule pièce officielle qui existe à Etampes est l'acte d'inhumation que voici :

« L'an 1792, le 4 mars, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par moi curé soussigné, le corps de sieur Jacques-Guillaume Simonneau, négociant et maire de cette ville, âgé de cinquante-et-un ans environ, décédé la veille pendant la tenue du marché au bled de cette ville, au lit d'honneur, à la tête d'un détachement du dix-huitième régiment, ci-devant Berry, en station en cette ville, et de la brigade de la gendarmerie nationale de ladite ville, dans un moment critique et en voulant faire exécuter la loi ; présens : MM. Simonneau, ancien lieutenant parti-

de fusil eussent effrayé leurs chevaux, soit que débordés et rompus par la foule, ils n'aient pu résister au flot qui les pressait, ils se débandèrent, et ce ne fut qu'à une assez grande distance de là qu'ils purent se rallier. Ils attendirent quelque temps à la mairie, puis ne recevant aucun ordre, ils rentrèrent dans leurs quartiers (1).

On s'est demandé si le maire n'avait pas, par sa conduite, provoqué les excès dont il avait été la victime, et ce fait a été l'objet d'une enquête particulière. Un journal, *le Courrier français*, avait en effet donné de ce déplorable épisode, d'après des renseignements qu'il avait reçus d'Étampes même, un récit tout à fait hostile, que nous devons regarder comme controuvé, et qu'en effet il rectifia en partie quelques jours après, en déclarant qu'il avait été mal informé quant aux provocations du maire (2). Debry, dans son rapport à l'Assemblée, lui rend à cet égard entière justice. « Ceux qui savent combien il est facile d'exciter les citoyens égarés, cherchant à diminuer l'horreur de l'attentat, ont demandé si le malheureux maire n'avait pas provoqué par quelque indiscrétion l'emportement dont il fut victime. Non, Messieurs, les procès-verbaux que les commissaires du département de Seine-et-Oise dressèrent à Montlhéry, Longjumeau, Arpajon, et la déclaration de l'officier de cavalerie du détachement, attestent que Guillaume Si-

culier du cy-devant bailliage de cette ville, son frère; Delisle, marchand apothiquaire, son beau-frère; Baron-Delisle et Chevalier Delisle, ses neveux; le corps municipal, les juges au tribunal, les juges de paix et autres soussignés. »

(1) J'ai omis des détails du rapport du commandant, parce qu'ils m'ont paru suspects; j'aurai à examiner plus loin la conduite de la troupe en cette circonstance; elle ne me semble pas à l'abri de tous les reproches qui lui ont été faits dans beaucoup de documents de l'époque.

(2) *Courrier français*, nos des 5 et 19 mars.

monneau n'eut que le noble tort de remplir les devoirs de sa place seul et sans calculer le danger (1). »

Nous avons laissé les émeutiers maîtres de la place et de toute la ville ; si ce sont des malfaiteurs ordinaires ou seulement des gens affamés, exaltés par la misère et enivrés par les excès mêmes qu'ils viennent de commettre, il semble qu'ils vont y mettre le comble, en pillant les greniers à blé, les magasins de réserve des meuniers et des boulangers, ou tout au moins qu'ils vont user de la taxe qu'ils ont imposée et se faire livrer les denrées à un taux inférieur au cours ; ainsi se trouveraient justifiées dans une certaine mesure leurs réclamations et expliqués les motifs de leur soulèvement. Ils ont d'ailleurs rencontré à Étampes des sympathies et des complices ; parmi les plus emportés et les plus compromis, au moins de ceux qui furent reconnus après et qui purent être arrêtés, nous trouvons les nommés Gérard Henry, Gabriel Baudet, Charles Simonneau, dit Mal-Léché, sans doute un parent du maire et un ennemi personnel, les femmes Boivin et Langlois : toutes ces gens, après avoir été les premiers à l'action, seront aussi les premiers au pillage ; ils connaissent les bons endroits, ils pourront les indiquer à leurs alliés du dehors. Cependant rien de semblable ne se passa. Le *Moniteur* et plusieurs journaux le constatent, et l'instruction criminelle qui se suivit quelque temps après, les procès qui se déroulèrent devant les jurés à Versailles le prouvent d'une façon péremptoire : nul marchand n'a été pillé, on n'a pas enlevé un grain de blé ; sur le marché, quelques sacs ont été vendus à la taxe, mais aucun des émeutiers n'en a profité ; quelques individus seulement se sont présentés chez

(1) *Moniteur* du 19 mars.

des marchands de grains, demandant qu'on leur vendît le blé 24 livres ; un de ces marchands, Hamouy, le leur a même spontanément offert à 22 livres, ils n'en achetèrent pas un seul sac (1). Telle est la physionomie générale de la journée ; les faits particuliers qui purent se produire passèrent inaperçus et ne donnèrent lieu à aucune réclamation des intéressés, à aucune récrimination des parties et de leurs organes. Nous verrons que la même particularité fut signalée dans d'autres localités, entre autres à Angerville, six jours plus tard.

Les paysans des communes environnantes sortirent enfin d'Etampes pour rentrer dans leurs villages, et les émeutiers avec eux. On a dit que ceux-ci se seraient arrêtés au hameau de Saint-Michel, à deux kilomètres d'Étampes, où ils se seraient enivrés, et, qu'en payant la dépense assez forte qu'ils avaient faite, ils auraient laissé voir une grande quantité d'assignats (2).

(1) *Moniteur* du 9 mars.

(2) *Moniteur* du 9 mars. Le journal ajoute : « Le fait est incontestable. »

Guillaume Simonneau a laissé une veuve et deux enfants : une fille mariée à M. Gabaille, qui fut depuis conseiller à la Cour de cassation, et un plus jeune fils, alors âgé de dix-huit ans, et qui terminait ses études à Paris.

Voici un détail que j'emprunte à l'histoire d'Etampes de M. de Montrond, en le présentant du reste avec la réserve dont j'ai déjà parlé.

« Ce fut dans la rue de l'Etape-aux-Vins, dix pas au-dessus de la rue haute des Groisonneries, devant la porte de la maison n° 9, que Simonneau rendit le dernier soupir. Un autre témoin oculaire nous a assuré que, dans le délire de leur rage, les assassins défilèrent au son du tambour autour de leur victime, et firent une fusillade sur son corps palpitant et défiguré, en criant : Vive la nation ! »

Transcrivons encore ici quelques réflexions d'un journaliste, empreintes de ce sentimentalisme faux et déclamatoire qui est un des caractères de l'époque ; elles donneront la dernière touche au tableau. C'est le journal officiel qui parle (9 mars) :

« M^me^ Simonneau, chérie des patriotes de la ville et respectée du riche qui n'est composé que de la plus lâche aristocratie, est trop humaine pour abandonner la ville d'Etampes.

« Cette ville malheureuse, de laquelle le voyageur s'écartera désormais avec effroi, n'a plus d'autre distinction à espérer que

Bien que l'inhumation de Simonneau eût été faite au milieu d'un concours d'amis et de l'administration, ce ne fut que le 19 mars que les honneurs funèbres lui furent officiellement rendus. Un service fut célébré dans l'église Notre-Dame, en présence des administrateurs et des juges du tribunal du district, d'un détachement de la garde nationale de Paris et de la cavalerie cantonnée à Etampes, et de tous les fonctionnaires dont le cortége parcourut solennellement le trajet de l'Hôtel-de-Ville à l'église. Un discours funèbre fut prononcé par M. Sibillon, nouveau maire, qui en fit hommage d'un exemplaire à l'Assemblée nationale.

Cependant les désordres qui venaient d'agiter Etampes avaient laissé des traces, et une sourde agitation continuait à se faire sentir dans la ville et aux environs. Les esprits étaient très divisés sur l'appréciation de l'événement du 3, et cette divergence s'était reflétée dans les nombreux journaux du temps. J'aurai plus tard à faire plus en détail la critique de leurs récits et des jugements exagérés dans divers sens qu'ils formulèrent; je me borne quant à présent à suivre le récit des faits pour ne pas en interrompre l'enchaînement. Les uns, entraînés par le courant démagogique qui devenait de plus en plus puissant, jacobins exaltés, lecteurs de *l'Ami du*

la présence d'une citoyenne qui, par un caractère ferme et une âme élevée, est capable à la fois de recueillir les honneurs civiques qui seront rendus à son mari et d'honorer encore cette ville flétrie, par les soins et les travaux de son commerce qui fait subsister plus de trente familles.

« Son fils, jeune homme désormais plus particulièrement consacré à la patrie, et à qui les patriotes s'étudieront à découvrir un mérite personnel capable de recevoir leur reconnaissance, s'est, dit-on, décidé à quitter les études agréables pour se mettre à la tête du commerce de son père, moins pour augmenter sa fortune, qui déjà suffirait à une existence heureuse, mais dans le dessein de soutenir une maison de commerce utile à un grand nombre de familles laborieuses. C'est la première consolation que ce digne jeune homme aura pu donner à sa respectable mère. »

Peuple ou du *Père Duchesne*, gens indifférents aux principes politiques et administratifs, ne voyant qu'une chose, la misère présente; d'autres, plus avisés, comprenant la solidarité qui les rattachait aux fauteurs présumés des troubles : tous cherchaient à pallier ceux dont Etampes venait d'être témoin et à les attribuer à un moment d'égarement produit par la détresse et la faim; un grand nombre, cédant à la peur, préoccupés de l'idée que de semblables scènes pouvaient se renouveler chaque semaine dans des circonstances plus terribles, n'avaient qu'un but, celui d'en empêcher à tout prix le retour. Ce fut sous cette impression qu'une adresse fut faite aux officiers municipaux, à l'effet d'autoriser les citoyens à se rassembler paisiblement et sans armes, pour aviser aux moyens pressants à prendre à cause du prix excessif des grains. Il y fut répondu par la proclamation suivante, publiée au son du tambour, en présence de deux des administrateurs du district (5 mars) :

« Citoyens,

« La réunion des habitants de plusieurs paroisses du district et les malheureux effets qu'*ils* ont produits le 3 de ce mois doivent vous attrister sur les suites qui en peuvent résulter. Vous avez comme nous juré de maintenir la Constitution; elle est l'ouvrage de vos représentants. Il est possible que quelques lois ne soient pas conformes à vos intérêts; le temps et l'expérience en opéreront la réforme; mais c'est en employant les moyens que la loi vous offre que vous pouvez réclamer, et ces moyens sont simples, des représentations, des pétitions.

« L'on vous égare quand l'on vous persuade que les attroupements, les meurtres remédieront à ces maux; la

violence n'a jamais produit d'effets salutaires. Unissez-vous donc, etc... »

Des citoyens s'étant présentés au district pour demander la taxe de la farine et la diminution du pain, le Directoire prit le même jour l'arrêté dont voici l'extrait :

« Considérant qu'il n'appartient point aux corps administratifs de donner un prix à la farine, que la seule ressource que les circonstances offrent est de nommer des commissaires pour se transporter chez les marchands de blé et fariniers, afin d'arrêter, de concert avec eux, un prix pour la farine et de prendre leur soumission de la quantité qu'ils sont en état de fournir aux boulangers, laquelle marchandise sera remise aux boulangers sur les mandats de la municipalité et à la charge de payer comptant.

« Nomme à cet effet commissaires, MM. Sagot, Constance, Maugrain et Lecomte... »

Le 7, M. Hamouy-Bonté soumissionna la fourniture pendant quinze jours de 4 sacs de farine par semaine, de 325 livres, au prix de 46 livres le sac. Pareilles soumissions furent faites par MM. Gillet, Béchu, Godin, Creuzet-Périer, Chevallier-Delisle et M^me^ Desroziers-Robert.

Une autre adresse fut présentée dans le même sens que celles dont il vient d'être parlé à l'Assemblée nationale et repoussée par elle comme elle l'avait été par l'administration du district (1).

(1) C'est sans doute par suite d'une méprise que le *Journal de Paris*, n° du 8 mars, rapporte qu' « une députation de la municipalité d'Etampes est venue à la barre, séance du 6; on s'attendait à la voir déplorer avec tous les citoyens patriotes et sensibles la perte de son chef, et de vifs murmures ont interrompu

Toutes ces démarches trouvèrent l'administration supérieure inébranlable dans ses résolutions. Décidée à faire respecter la loi relative à la libre circulation des grains et à maintenir, quelles qu'en fussent les conséquences passagères, la réforme économique en laquelle elle avait foi, et comprenant qu'il y aurait plus de danger d'accroître l'égarement de l'opinion publique et d'irriter encore la multitude en lui laissant concevoir l'espoir d'une mesure que les législateurs devaient repousser, elle jugea nécessaire d'envoyer de nouvelles troupes à Etampes et de tenir prête une force armée suffisante pour réprimer les nouveaux désordres qui menaçaient et qui ne tardèrent pas à se produire sur plusieurs points du département. De son côté, la municipalité d'Etampes s'occupa de former la garde nationale qui aurait pu être une garantie d'ordre dans les conjonctures difficiles que l'on venait de traverser, et le 16 mars, les citoyens inscrits pour ce service furent convoqués pour le mardi suivant, afin d'élire leurs chefs. Les mouvements tumultueux, en s'étendant, rendaient la situation de plus en plus périlleuse.

l'orateur quand il a cherché à excuser les assassins du maire qui a péri, dit-il, sous les coups de citoyens égarés par la faim. Ils ont été non moins vifs quand ils ont proposé la taxe du blé et l'autorisation à forcer les fermiers à en apporter au marché. » Cette députation était sans doute celle des mêmes citoyens qui avaient fait une adresse à la municipalité et transmise par celle-ci au district. L'absence de délibérations sur les registres de la commune d'Etampes du 3 au 7 ne permet pas de préciser les faits, mais rien n'indique que cette députation eut un caractère officiel.

III

La journée du 3 mars fut l'épisode le plus saillant de l'agitation séditieuse qui pendant l'hiver de 1791-92 mit en danger la paix intérieure et fut sur le point d'allumer la guerre civile dans notre département et dans une partie de la France : c'est celui qui peut servir à caractériser ces mouvements, mais ce ne fut point le dernier. A partir de ce moment au contraire les émeutes se renouvellent chaque jour sur un point ou sur un autre du département. Le gouvernement s'en préoccupe sérieusement et le ministre de l'intérieur constate que partout où étaient établis des marchés il y avait, aux jours de tenue, des rassemblements tumultueux et le plus souvent armés, qui nécessitaient des envois de troupes dans les localités menacées.

Ces désordres se produisaient successivement, quelques-uns étaient simultanés. Les départements voisins n'en étaient pas exempts ; dans plusieurs ils eurent de la gravité, dans celui de l'Eure notamment; pendant le mois de février et partie de celui de mars, ce département fut la proie d'une véritable guerre civile. Depuis près de trois mois une bande de gens sans aveu tenaient la route de Verneuil, excitant partout l'inquiétude dans les campagnes relativement aux subsistances. Le 1er mars l'attroupement n'était encore que de 500 individus, le 3 il y en avait 5,000, le 6, 8,000 (1). Pour leur tenir tête, le Directoire du département avait réuni toutes les forces disponi-

(1) Rapport de Tardiveau à l'Assemblée nationale le 15 mars.

bles. Plus de 1,100 hommes tant de troupes de ligne que de garde nationale, suivis de quatre pièces de canon, avaient été mis sur pied; 250 gardes nationaux du département de l'Orne durent aussi s'y joindre : cette force était commandée par un maréchal de camp. Les insurgés armés tenaient la campagne aux environs de Verneuil et de Breteuil. Dispersés après cinq jours de poursuite, laissant près de cent des leurs aux mains de la justice, les uns rentrèrent dans leurs foyers, les autres se répandirent dans les départements voisins (1).

En présence de faits aussi graves, le Directoire de Seine-et-Oise prit des mesures énergiques pour empêcher qu'ils ne s'étendissent; en conséquence, il s'adressa à l'Assemblée nationale pour qu'elle mît (6 mars) à sa disposition les troupes nécessaires, et en même temps il affirmait ses principes dans une proclamation répandue dans les campagnes et destinée à calmer les esprits égarés.

« Des ennemis du peuple et des lois, y disait-il, ont égaré quelques habitants des campagnes, ils en ont forcé d'autres par la terreur à s'associer à leurs complots et à leurs brigandages ; il n'y a plus ni liberté ni sûreté dans plusieurs de nos marchés; les magistrats du peuple sont réduits à autoriser ces excès par leur présence, ou massacrés quand ils réclament l'exécution des lois.

« Les marchés doivent être libres... Tout attroupement armé sans l'autorité des lois n'est qu'un ramas de brigands qui doivent être et qui seront infailliblement punis...

« ... L'acheteur ne peut avoir le droit de taxer le prix

(1) Notice sur les troubles de février et de mars 1792 dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux (*Mémoires de la Société de l'Eure*, années 1862-1863).

de la marchandise qu'il achète ; s'il la taxe il n'est plus qu'un voleur; nul autre que le propriétaire n'a le droit de proposer le prix et de le débattre librement avec l'acheteur.

« Si des citoyens ou des communes allaient fouiller de leur propre autorité les granges et les greniers situés dans leur territoire, ils feraient ce que la loi défend, ils attenteraient à la liberté et à la propriété ; s'ils allaient fouiller des granges et des greniers situés dans d'autres communes, s'ils prétendaient en faire sortir les grains par la force, les communes où les grains se récoltent voudraient à leur tour conserver pour elles tout ce qui aurait été recueilli sur leur territoire.

« Et c'est déjà ce qui arrive aujourd'hui : les communes qui ne récoltent pas assez pour se nourrir, les villes qui ne récoltent rien, seraient réduites ou à périr par la famine ou à s'armer pour se procurer les subsistances qui leur manqueraient; dès lors il n'y aurait plus que des brigands et des assassins.

« Que si des manœuvres odieuses menacent du resserrement des subsistances, les citoyens doivent s'adresser à leurs magistrats, dénoncer ces manœuvres aux administrations, au Roi, à l'Assemblée nationale, leurs doubles représentans et les dépositaires du pouvoir légitime.

« .... La paix, la paix seule et l'observation exacte des lois peuvent ramener parmi nous le travail, l'abondance et le bonheur, en y ramenant le commerce, les arts, les citoyens riches qui occupaient les bras du pauvre et le soulageaient par leurs bienfaits ; en y appelant les étrangers qui n'attendent que la fin de nos troubles pour venir partager avec nous les avantages que nous promettent nos nouvelles lois, l'heureuse situation de

notre sol, la fécondité de nos terres et les progrès de notre industrie (1). »

Le pouvoir exécutif n'était pas non plus sans être vivement inquiet des derniers événements. Déjà le Directoire du département avait obtenu du ministre de la guerre, et à diverses reprises, l'envoi de troupes de cavalerie qui devaient renforcer les brigades de gendarmerie partout où l'ordre serait troublé (2). Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, demanda et obtint de l'Assemblée un décret qui autorisait, après avoir décrété l'urgence, les administrateurs du département de Paris à envoyer dans celui de Seine-et-Oise six cents hommes de la garde nationale et deux pièces de canon, et dans celui de l'Eure, deux cents hommes de garde nationale et deux canons. Ces secours peuvent paraître faibles, alors qu'il s'agissait de faire acte de vigueur et de rétablir l'ordre sur tant de points attaqués; mais il ne faut pas perdre de vue que les gardes nationales locales étaient directement chargées de maintenir la sécurité chez elles, et que déjà le pouvoir exécutif les avait fait appuyer par quelques détachements de l'armée permanente. A la vérité, partout la garde civique n'était qu'imparfaitement organisée, et dans bien des localités même pas du tout; parfois aussi elle se laissait entraîner à faire cause commune avec les perturbateurs. Le service de cette force armée était assez pénible; une partie était mobilisée et devait se tenir prête à rejoindre l'armée active, dont trois corps étaient en ce moment réunis sur les frontières du Nord et de l'Est, en prévision de la guerre alors imminente avec la Prusse et l'Au-

(1) Registres du Directoire, 9 mars, reg. 15, f° 164.
(2) *Ibid.*, 3 mars.

triche, et qui fut en effet déclarée le 20 avril suivant.

Cependant, en sortant d'Etampes, les émeutiers s'étaient dirigés de nouveau sur Montlhéry, entraînant les populations sur leur passage. Eclairés par l'expérience qu'ils avaient faite quelques jours avant, les habitants de cette petite ville s'armèrent pour se défendre et refusèrent énergiquement les secours que le gouvernement voulait leur envoyer. Le commissaire du Directoire, Rouveau, arrivait de Longjumeau avec un détachement de chasseurs de Lorraine. Sur les instances pressantes des municipaux, il consentit à les faire retourner sur leurs pas. Et, en effet, avec l'aide des gardes nationaux des communes voisines, fort tolérants du reste en matière de taxe, la municipalité de Montlhéry réussit à éviter de nouveaux excès (4 mars) (1).

Le 8 mars, voici ce qui se passait à Angerville, jour du marché. Les cultivateurs y avaient apporté une quantité de grains assez grande, eu égard à la médiocrité de l'approvisionnement ordinaire. Il y avait aussi un grand concours d'acheteurs ou prétendus tels; beaucoup d'entre eux étaient armés, circonstance d'autant plus remarquable que la garde nationale n'était pas non plus organisée dans cette petite ville. La municipalité, n'ayant aucune force à leur opposer, dut se résigner à taxer les grains. Tout ce qui avait été exposé en vente fut enlevé; alors huit individus ayant à leur tête un *particulier* dont ils semblaient suivre l'impulsion, vinrent à la maison commune demander où ils pourraient trouver du blé dont ils avaient, disaient-ils, grand besoin; on le leur indiqua, et sur l'offre qui leur fut faite de leur vendre autant qu'ils en voudraient au cours

(1) Procès-verbal de M. Rouveau, Archives de Seine-et-Oise. Subsistances, 1792, liasse Montlhéry.

taxé, ils répondirent qu'ils ne voulaient pas de blé de première qualité, mais du blé mêlé d'orge ; qu'il fallait que les officiers municipaux leur en procurassent, sinon qu'ils allaient voir!!! On leur en offrit; trois seulement en achetèrent chacun un sac; quant aux autres, ils refusèrent. Evidemment les choses se passaient trop facilement au gré de leurs désirs; ils restèrent la nuit au cabaret, faisant tapage, sortirent à plusieurs reprises pour aller frapper à la maison commune, en insultant le corps municipal, et, après avoir été frapper aussi à la porte de deux marchands de blé, les sieurs Gatineau et Paillot, en leur disant de sortir, qu'ils les mettraient *à la lanterne*, ils se retirèrent le matin en criant au feu à la sortie du bourg. A la suite de l'enquête faite par les commissaires du Directoire du département, on arrêta deux individus de Pussay ; quant aux autres meneurs, ils demeurèrent inconnus (1).

Le lendemain 9 mars, Corbeil fut attaqué par les gardes nationaux des communes voisines; mais, comme le 2 mars précédent, l'attitude de la municipalité et de la garde nationale imposa aux mutins, dont une partie déposa les armes et se contenta de visiter les magasins de la ville à l'issue du marché, avec force menaces toutefois. Depuis longtemps les environs de Corbeil étaient fort agités; des attroupements parcouraient les villages pour forcer les municipalités et les paysans à se transporter au marché de Bric-Comte-Robert, à l'effet d'y taxer le blé, appuyant leurs invitations de violences envers ceux qui paraissaient peu disposés à les écouter. Dans ce but, les 4 et 5 mars, les habitants de Brunoy se mirent en insurrection; ils se rendirent chez le

(1) Procès-verbal des commissaires Huet, Rouveau et Chovot, du 16 mars (Archives de Seine-et-Oise).

maire, dans la maison duquel les armes étaient déposées, s'en emparèrent par violence et les distribuèrent; en même temps, la cloche de l'église sonnait à toute volée. A ce signal, les habitants des communes voisines se rallièrent au rassemblement; l'exaltation était très grande, et le tumulte dura trente-six heures. L'envoi d'un commissaire appuyé d'un détachement de la garde nationale de Versailles fut jugé nécessaire pour rétablir l'ordre (1). Les mêmes faits se passèrent à Sucy, à Santeny, à Yères, à Montgeron; à Créteil, le tocsin sonna et les émeutiers voulurent forcer les boulangers à baisser le prix du pain; on se donna rendez-vous en force au prochain marché de Brie (2).

Dans le même temps, l'agitation se propageait dans les districts de Gonesse, de Pontoise et de Mantes; le 13, émeute à Beaumont-sur-Oise, dont la garde nationale refusa de se réunir à l'appel de la municipalité; l'ordre fut rétabli par les gardes civiques des communes voisines. Le lendemain 14, insurrection à Marines; les sacs de blé apportés sur le marché furent déliés, et le prix fixé arbitrairement à 20 livres, à l'insu des propriétaires; il y eut même des sacs enlevés sans payer; deux individus semblaient être les auteurs des troubles (3). On eut des craintes sérieuses pour le marché de Beaumont. Des mouvements se produisirent également à Saint-Germain le 12 et à La Roche-Guyon le 13. Les gardes nationaux de Mantes et de Magny se transportèrent dans cette dernière localité et, par leur présence, assurèrent la tranquillité du marché. Le billet suivant avait été

(1) Rapport de Belin, commissaire, du 11 mars.
(2) Procès-verbaux du Directoire du département, *passim*.
(3) Registres du Directoire et cartons Subsistances, 1792 (Archives de Seine-et-Oise).

adressé individuellement aux habitants des environs : « Citoyen, vous êtes invité à vous trouver demain sous la halle, à onze heures du matin, pour affaire qui regarde le citoyen. »

Mais c'était au cœur même du département que l'agitation était le plus vive; les districts de Rambouillet et de Dourdan semblaient en être le foyer; les insurgés cantonnés entre Limours, Rochefort et Saint-Arnoult, retranchés dans les forêts de Dourdan, d'Ivelines et de Rambouillet, où ils commettaient des dégâts de toute nature (1), occupaient une position centrale d'où ils pouvaient se porter sur tous les marchés, donner la main aux bandes qui remuaient les cantons extrêmes et forçaient le gouvernement à disséminer ses troupes. Nous les avons vus partir de là pour se rendre sur les marchés de Limours, de Montlhéry et d'Etampes. Le 2 mars, pendant qu'un parti se dirigeait sur cette dernière ville, un autre menaçait Versailles, et, en attendant l'occasion de tenter un coup de main sur le chef-lieu, d'où les tenaient à distance les patrouilles envoyées dans les communes voisines et la bonne tenue de la garde nationale, ils se portaient dans les fermes, y faisaient l'inventaire des blés, enjoignant aux détenteurs d'approvisionner les marchés (2). Partout ils entraînaient avec eux les habitants des communes et souvent les municipaux eux-mêmes (3); Rambouillet, Dourdan vivaient sous le coup de terreurs continuelles et réclamaient incessamment des secours. Le rassemblement qui tenait la campagne et les bois s'élevait à deux mille individus, et il grossis-

(1) Rapport du garde général de la forêt de Dourdan, du 19 mars et autres rapports. Registres du Directoire. (Archives de Seine-et-Oise.)
(2) Déclarations des maires de Floliers et de Pecqueuse (20 mars).
(3) Registres du Directoire du département, *passim*.

sait chaque jour. C'est à cette époque que les bandes de l'Eure étaient dispersées, et sans aucun doute une partie de leur contingent était venue renforcer celles de Seine-et-Oise. Le 20, les émeutiers avaient passé à Epernon, d'où ils avaient été repoussés avec succès par le maire; malgré les menaces et les violences auxquelles il avait été exposé, il avait verbalisé contre les insurgés, décerné contre plusieurs d'entre eux des mandats d'arrêt et les avait fait mettre à exécution (1). Les commissaires envoyés par les administrateurs du département écrivaient le 22 mars que les mouvements qui se manifestaient à Saint-Arnoult et aux environs ne leur permettaient pas d'envoyer des troupes au secours de Corbeil, que Rambouillet était aussi menacé et qu'ils devaient s'y rendre.

Le 10 mars, les habitants de Sonchamps, la Hunière et Greffier étaient arrivés au nombre de cent environ armés de fusils, de piques et autres objets. Le marché se passa tranquillement; mais la semaine suivante ils arrivèrent en plus grand nombre (2), la municipalité de Rambouillet s'était mise en mesure de les recevoir : elle avait réuni sur le marché la garde nationale, cent hommes des chasseurs de Lorraine et quelques Suisses du Château. Malgré les précautions il arriva comme partout : les rangs des gardes nationaux furent rompus par la foule. Il y avait dans la ville beaucoup d'ouvriers étrangers appelés par les travaux du château, mais qui se trouvaient depuis quelque temps inoccupés. La mêlée empêcha les chasseurs de donner, et les émeutiers furent maîtres du marché; ils taxèrent le blé à leur gré, l'enlevèrent en payant le prix qu'ils voulaient, ou même

(1) *Moniteur* du 22 mars.
(2) Communes de Saint-Léger, Saint-Arnoult, Selles, Bullion, Sonchamps, etc.

sans payer, et forcèrent le sabre levé les cultivateurs à le leur livrer. Plusieurs individus en enlevèrent au-delà de leurs besoins, en sorte que d'autres ne purent en obtenir; ils se retirèrent enfin, en menaçant de revenir le samedi suivant et de sévir contre la municipalité si le marché n'était pas mieux approvisionné. Cependant le marché fut tranquille (1).

En même temps le district d'Etampes faisait savoir qu'il régnait encore dans la ville une grande fermentation, que des propos séditieux circulaient et faisaient redouter une insurrection, et que l'envoi d'une force de trois à quatre cents hommes était indispensable pour la prévenir (2). Enfin, Limours et ses environs ne cessaient pas d'être dans une agitation de plus en plus menaçante. Une circulaire adressée à toutes les paroisses avoisinantes les avait invitées à se réunir pour délibérer sur une adresse au Directoire du département en réponse à sa proclamation que les paysans trouvaient injurieuse pour eux. Les commissaires confirmèrent ces bruits en venant en personne donner de nouveaux détails au Directoire, et l'informer qu'ils ont vainement invité d'une manière pressante les maires des communes rurales à s'opposer au départ des citoyens armés. Ceux-ci se sont présentés au nombre de deux mille au marché de Limours, et les commissaires n'ont pu leur fermer l'entrée n'ayant avec eux que des forces insuffisantes. Dans cette situation ils ont dû se retirer pour éviter une collision dont le résultat n'était pas douteux (3). La fermentation était partout à

(1) Archives de Versailles.
(2) Registres du Directoire et communication de J. Debry à l'Assemblée le 25 mars.
(3) Limours est dans une gorge étroite et commandé de toute part. La cavalerie ne peut s'y déployer, et cent cinquante chasseurs dans cette position ne suffisaient pas pour imposer à la témérité. (Compte-rendu du Directoire à l'Assemblée).

son comble et si l'on ne parvenait pas à garnir les marchés d'Etampes, de Dourdan et de Rambouillet des troupes nécessaires, des événements affligeants étaient à craindre ; un procureur de commune, convaincu par sa signature d'avoir donné des ordres pour la marche des séditieux, avait été arrêté, et enfermé dans la prison du district (1). Deux commissaires repartirent immédiatement, M. Le Flamand pour Dourdan, et M. Rouveau pour Rambouillet, et la municipalité de Paris put heureusement envoyer cent hommes de gendarmerie à cheval à Corbeil, deux cents volontaires à pied à Dourdan, et quatre cents hommes à Etampes (2).

Le 27, se présenta au Directoire de Versailles la députation de Limours au nom de treize paroisses du canton, et lui remit l'adresse suivante. Ce document mérite d'être cité en entier : il reflète tous les préjugés de l'époque.

« Les citoyens..... ont l'honneur de vous exposer que peut-être on vous a mal instruits du rassemblement de citoyens qui se sont faits et qu'on a mal à propos qualifié de brigandage ; il n'en est rien, messieurs, et nous démentissons formellement les plaintes qui auraient pu vous être portées, où on aurait inculpé devant vous les intentions de nos citoyens. Ce n'est point le trouble qu'ils cherchent, au contraire ils ne demandent que l'ordre, la soumission à nos lois et ils protestent de porter le dévouement le plus respectueux à la Constitution qu'ils ont tous juré de maintenir au prix de leur sang, et ce sont bien là les sentiments qui les dirigent. Quel a donc été le sujet de leur démarche ?

« Le voici, Messieurs. Les citoyens, voyant que jour et

(1) Rapport de J. Debry.
(2) Registres du Directoire de Seine-et-Oise.

nuit les blés qui fertilisent notre canton s'évanouissent à leurs yeux et qu'une famine prochaine et inévitable allait nécessairement réduire notre malheureuse contrée dans la plus triste pénurie, et que le renchérissement de cette denrée de première nécessité leur causait, ainsi qu'à toutes leurs familles, des alarmes trop malheureusement fondées, se voyant surtout dénués de toute espèce de travail et de secours, ont pris le parti de se transporter chez les fermiers dans l'étendue de ce canton, non pas pour les vexer, comme on a peut-être cherché à vous le faire croire, mais seulement pour s'assurer s'il existait chez eux des blés en assez grande quantité pour que les vivres ne puissent point leur manquer d'ici à la moisson prochaine. Qu'ont-ils fait chez ces fermiers? Rien autre chose que de constater les quantités de blé qui restaient chez chacun d'eux, et d'inviter tous les fermiers à en amener chacun la quantité proportionnelle à ce qu'il se trouvait chez eux, afin que le marché de Limours se trouve approvisionné pour le service public. Les fermiers ont souscrit très volontairement à une invitation aussi juste, et tout s'est passé avec la plus grande tranquillité, sans qu'il soit arrivé le moindre tumulte. Si quelques-uns ont été assez audacieux pour chercher à tromper votre religion sur ces démarches qui certes ne sont pas aussi condamnables qu'on a cherché à vous le faire croire, nous démentissons formellement tout ce qui vous aurait été dit de calomnieux à l'égard de nos concitoyens.

« Le marché de Limours a toujours été très paisible ; rien ne s'y est passé de contraire à la loi ; on n'a pas, comme ont pu le répandre des esprits mal intentionnés, taxé le blé à un vil prix : la tête du blé ayant toujours été vendue 22 l. et 22 l. 10 s. La mesure étant la même

qu'à Paris, ce prix n'est certainement point capable d'altérer la fortune du cultivateur ; il en est même plusieurs parmi nous qui souscrivent au présent arrêté avec le plus grand plaisir. Si la paix qui a toujours régné au marché de Limours a été troublée, ce n'a été que la troupe qui y a été envoyée jeudi dernier qui a alarmé l'esprit des citoyens, par la juste crainte qu'ils ont du renchérissement du blé, et que la présence de cette troupe ne favorise l'enlèvement des grains qui se trouvent actuellement dans l'étendue de ce canton, et qui suffisent à peine pour l'approvisionnement des citoyens qui le composent d'ici au temps de la moisson.

« Ainsi, Messieurs, il résulte donc que ce trouble n'a été occasionné que par la présence de la troupe, et que, s'il en était envoyé de nouveau, cela ferait courir les plus grands dangers; n'envoyez aucune force imposante dans notre canton, nous vous en conjurons, Messieurs; la paix sera conservée dans nos foyers, la loi sera toujours le mobile qui conduira nos citoyens ; leurs officiers municipaux à leur tête sauront, en la leur remettant sous les yeux, la faire respecter ; ils l'ont juré et leur serment ne sera pas vain ; le parjure est leur ennemi ; ils savent ce qu'ils doivent à la Constitution ; ils la maintiendront, ils le protestent avec fermeté ; ils promettent qu'il n'arrivera aucun événement qui serait contraire à la loi. Ainsi, Messieurs, d'après cette protestation solennelle et la pureté de leur intention, ils vous déclarent que le seul moyen de les laisser vivre en paix est de leur laisser la conduite des citoyens qui les ont élevés aux places qu'ils occupent, et tout sera dans l'ordre le plus parfait. Mais si au contraire ils sont dérangés dans la droiture de leur intention par un envoi de troupes qui pourrait échauffer les esprits, ils ne peuvent plus vous répondre de la tran-

quillité dont ils jouissent, et ils auraient tout lieu de craindre au contraire qu'il n'arrive des événements plus fâcheux. »

Le Directoire ne se laissa pas impressionner par ces protestations renouvelées sous toutes les formes ; il fit sentir aux députés combien leur conduite était irrégulière, ils en convinrent en objectant que nécessité n'a pas de loi. Parmi eux se trouvait le curé de Chevreuse, qui forme un canton distinct de celui de Limours. Sur l'observation qui lui fut faite que sa présence au milieu de la députation était sous bien des rapports inexplicable, il répondit que, se trouvant ce jour-là à Limours, on l'avait en quelque sorte forcé, malgré ses réclamations, de se joindre à elle. Le Directoire, estimant qu'il ne pouvait sans se compromettre adopter les principes de la délibération, parce qu'ils étaient contraires à la loi sur la libre circulation des grains, décida qu'une copie en serait adressée sur-le-champ au Ministre de l'intérieur, qui l'improuva en effet, et, par suite, il fut décidé que l'on aurait recours à la force armée (1). Les commissaires Rouveau et Challan partirent avec les pouvoirs les plus étendus.

Des rassemblements aussi considérables soulevaient à la même époque le district de Corbeil et les cantons limitrophes de Seine-et-Marne. Effrayé, le directoire de ce département envoyait une députation à celui de Seine-et-Oise, pour l'engager à se concerter avec lui. Déjà précédemment il avait préservé avec succès le marché du chef-lieu, Melun : une bande considérable s'étant dirigée sur la ville, la municipalité avait pris toutes les précautions pour que le marché et les boutiques des boulangers, grainetiers et fariniers fussent suffisamment pourvus, en même temps

(1) Délibérations du Directoire, registre 15, 27 et 28 mars.

qu'elle faisait des perquisitions dans les hôtelleries, auberges et cabarets, pour s'assurer qu'il ne s'était pas introduit dans la ville des gens suspects; elle avait en outre mis sur pied la garde nationale et les troupes de cavalerie en garnison à Melun, et fait soigneusement garder toutes les entrées. Cette attitude imposa aux insurgés qui consentirent à déposer les armes avant de pénétrer en ville. Le marché se passa dans le plus grand ordre, le blé apporté en très grande quantité se vendit à des prix modérés (1). Des habitants de Corbeil et des environs au nombre de trois mille, ayant à leur tête des officiers municipaux s'étaient portés sur le marché de Brie-Comte-Robert, mais la garde nationale les avait repoussés avec courage. Les séditieux s'étaient retirés en menaçant de revenir en plus grand nombre et de massacrer le maire, les officiers municipaux et les boulangers, si le prix du pain n'était pas fixé à 24 livres (2).

Dans le même moment que la députation du directoire de Seine-et-Marne, arrivait à Versailles une dépêche du directoire de Corbeil, pour l'informer des troubles qui l'agitaient « des mouvements séditieux qui avaient eu lieu dans plusieurs marchés de son arrondissement, des craintes qui se manifestaient encore et des desseins pervers de gens mal intentionnés qui cherchaient à alarmer sur les subsistances et à forcer les habitants paisibles des campagnes à se porter à des excès contraires au bon ordre et à la tranquillité publique ; » dans cette circonstance critique, le directoire local « crut de son devoir d'employer tous les moyens possibles de ramener à des

(1) Rapport du ministre de l'intérieur à l'Assemblée. (*Moniteur* du 11 mars.)
(2) Registres du Directoire. (*Moniteur*, séances des 23 et 26 mars.)

principes sages des gens égarés par des insinuations perfides et repousser par la force ceux qui voudraient l'employer pour assurer leur infraction à la loi, et troubler la tranquillité des marchés. » En conséquence l'administration départementale nomma M. Benezech commissaire dans toute l'étendue du district de Corbeil et l'autorisa à se concerter avec le directoire de Seine-et-Marne (1). De son côté, l'Assemblée nationale autorisait le pouvoir exécutif à envoyer dans ce département deux bataillons avec quatre pièces de canon.

Cependant l'attitude prise par le Gouvernement et les administrations centrales avait fait impression sur les populations : nous voyons que dans bien des endroits la garde nationale s'était jointe aux forces venues du dehors, quelquefois même elle avait fait seule la police des marchés. La ville de Montlhéry, souvent menacée, avait toujours manisfesté son intention de pourvoir à sa défense; déjà elle avait refusé les secours de troupes qui lui avaient été envoyées. Le 8 mars, elle publiait un règlement d'ordre à suivre pour la distribution du blé à chaque particulier sur la place du marché. Il portait qu'il serait délivré à chaque commune qui le fréquentait des bons pour l'achat des blés; à chaque marché il devait être fait un rapport entre les quantités apportées en vente et celles demandées par les acheteurs; les boulangers et les meuniers ne devaient avoir la faculté d'acheter qu'après que tous les bons auraient été remplis (2). Un acte d'une légalité plus équivoque était le pacte fédératif qui dans le même temps était signé à Montlhéry entre vingt-trois paroisses, en apparence pour maintenir la sécurité et la tranquillité sur les marchés, mais en réalité

(1) Registres du Directoire départemental.
(2) Archives de Seine-et-Oise, carton Subsistances, dossier M.

afin d'y amener des approvisionnements commandés par la force et d'y maîtriser les prix et la vente des consommations. Au marché du 12, les commissaires du directoire furent témoins de la façon dont les choses se passaient, tout était tranquille en apparence, le cultivateur vendait son blé ; mais il ne le vendait qu'à des acheteurs désignés (1).

Enfin, le pouvoir exécutif avait mis à la disposition du département des détachements de divers bataillons de volontaires et de gardes nationaux des départements qui se relevaient au fur et à mesure qu'ils étaient dirigés sur la frontière. Ces forces stationnèrent dans les chefs-lieux des districts pendant les mois de mars, avril, mai et juin.

Les plus mauvais jours étaient passés, mais le calme était loin d'être rétabli, et, bien que moins fréquents, les mouvements se continuèrent encore pendant les mois suivants. Il serait fastidieux d'entrer à leur sujet dans de plus longs détails, quelques traits suffiront pour compléter le tableau.

Le 24 mars, troubles à Dourdan ; le 29 à Saint-Chéron et à Limours, où la municipalité partagea le blé en petites quantités pour que tous les acheteurs pussent en avoir. Dans le district de Gonnesse, les domestiques, charretiers et gens de journée s'étaient attroupés pour taxer les blés, les œufs et autres objets de subsistances. Les désordres étaient assez graves à Survilliers, Drancy, Aulnay, Louvres, Tramblay, et plusieurs communes du canton de Luzarches, pour nécessiter l'envoi d'un commissaire, de cent hommes des volontaires de Paris et de

(1) Compte-rendu des commissaires du Directoire à l'Assemblée nationale. (Registres du Directoire, 23 et 30 mars, et 19 avril ; — registres 15 et 16.)

cinquante chasseurs. Dans toutes les paroisses où il y avait des bois, les dégâts y étaient considérables, et l'audace des déprédateurs allait jusqu'à vendre publiquement des voitures de bois volé. Du reste, tous les mouvements de ce district avaient pour cause les salaires ; une transaction s'opéra, et les cultivateurs, les boulangers et les fariniers consentirent à des concessions. Le 12 avril, la tranquillité était encore une fois rétablie, mais douze individus avaient été arrêtés ; toutes les délibérations arrachées par violence aux municipalités au sujet de la taxe furent annulées par le Directoire (1). Une délibération du district de Montfort tendant à obtenir la constatation du blé existant chez les fermiers et à les contraindre à approvisionner les marchés eut le même sort.

La présence de détachements militaires eut pour effet de prévenir de nouveaux excès sans cependant calmer l'agitation qui régnait partout dans les villes aussi bien que dans les campagnes; les arrestations de voitures de grains se reproduisaient encore fréquemment; les marchés étaient toujours menacés, quoique rarement envahis par les perturbateurs, et ce ne fut qu'à la fin de juin que l'on put relever les détachements de troupes disséminés sur les divers points du département (2). A cette époque, la crise qui avait pour objet la circulation et la liberté du commerce des grains peut être considérée comme terminée, bien que la disette reparut encore à la fin de cette même année 1792 et pendant l'année 1793 avec une intensité inconnue jusque-là; mais alors le Gouvernement, adoptant

(1) Archives de Seine-et-Oise, carton Subsistances. Les troubles du district de Gonnesse eurent plutôt pour objet les salaires, autre question très grave soulevée par les décrets de l'Assemblée sur les maîtrises et jurandes, la liberté de l'industrie et les coalitions, que je me propose d'examiner dans une autre étude.

(2) Registres du Directoire départemental, *passim*.

d'autres principes, essaya de combattre le mal par de nouveaux moyens, les réquisitions et la loi du *maximum*, dont le résultat économique fut loin de répondre à ce que l'on en avait attendu. En résumé, l'agitation de l'hiver 1791 et du printemps 1792 ne fut qu'un des accès de la fièvre qui travaillait le peuple depuis la prise de la Bastille, et que j'apprécierai plus loin.

IV

Les soulèvements que nous venons de passer en revue, les excès qui en avaient été la conséquence et surtout le meurtre de Simonneau, avaient produit une très vive émotion dans le public et au sein du Gouvernement. Nous en avons une preuve dans les mesures qu'elle provoqua de la part du pouvoir exécutif et de l'administration supérieure; ce qui se passa à l'Assemblée nationale, la polémique qui passionna les nombreux organes de la presse périodique, vont nous démontrer que cet épisode avait acquis assez d'importance pour s'élever un instant à la hauteur d'un événement de premier ordre. C'est qu'au fond de cette agitation, dont la cause apparente était la circulation et la taxe des grains, c'était la politique même intérieure de la France, sa constitution, son avenir qui étaient en jeu.

Les faits particuliers de l'histoire prennent un intérêt plus vif de leur rapprochement avec les événements généraux coutemporains. Au moment où éclatèrent les premiers troubles, la Constitution venait d'être achevée; l'Assemblée constituante s'était dissoute (30 septembre 1791), et avec la nouvelle Assemblée nationale avaient

commencé les luttes des partis qui se disputaient les destinées de la patrie : les Feuillants ou Constitutionnels qui voulaient le fonctionnement régulier de la Constitution, c'est-à-dire la monarchie représentative, avec laquelle toute l'influence dans l'Etat restait à la bourgeoisie ; et les Jacobins, dont les représentants les plus éclairés prirent bientôt le nom de Girondins, derrière lesquels se formait déjà la Montagne. Ces deux fractions se composaient de républicains désormais avoués ; elles s'entendaient encore alors pour faire dériver la monarchie constitutionnelle vers la République ; mais de profonds dissentiments se faisaient déjà pressentir entre elles dans leurs vues sur l'application de ce régime politique. Les Girondins, représentants avancés de la bourgeoisie, voulaient conserver à celle-ci sa prépondérance dans le maniement des affaires publiques, tandis que les Montagnards visaient à la démocratie pure ; disciples de Rousseau et fanatiques des théories abstraites du *Contrat social*, ils en poursuivaient l'application rigoureuse avec une ardeur que ne détournait aucune difficulté pratique et qui ne devait s'arrêter devant aucun moyen, quelle qu'en fut la violence. Quant aux royalistes ou partisans du régime qui avait fini en 1789, ils n'étaient plus représentés dans la nouvelle assemblée ; tous les membres les plus influents de ce parti avaient déserté la Constituante, et depuis ils avaient été porter en masse à l'étranger le foyer de leurs intrigues, sans se soucier des dangers auxquels ils exposaient la monarchie qu'ils prétendaient sauver, et leur patrie sur laquelle ils appelaient dans ce moment même la guerre étrangère en même temps qu'ils y fomentaient la guerre civile. « L'assemblée étant ainsi composée, on voit que des deux partis extrêmes qui s'avouaient les ennemis de la Cons-

titution, c'est-à-dire les républicains et les royalistes, les premiers y avaient seuls quelques représentants; conséquemment, le parti de l'ancien régime n'avait aucun moyen d'action légal, et il ne pouvait chercher la victoire que par des voies illégitimes, c'est-à-dire par la guerre civile et la guerre étrangère (1). » La faiblesse du ministère, les incertitudes du roi, l'usage maladroit qu'il faisait de ses prérogatives, les progrès de l'émigration, la correspondance de la reine avec l'étranger, ses sentiments ouvertement hostiles à la Révolution, rendaient impossible la tâche des constitutionnels; la Révolution qu'ils avaient espéré fixer était incessamment lancée en avant par les Jacobins, et bientôt les Feuillants durent céder le pouvoir aux Girondins (24 mars 1792).

A l'extérieur, la guerre était imminente, mais les hostilités n'avaient pas encore commencé. Le roi avait solennellement déclaré à l'Assemblée et aux États voisins qui donnaient asile aux émigrés, que si pour le 15 janvier les rassemblements que ceux-ci avaient formés à nos frontières n'étaient pas dispersés, il emploierait la force des armes; à cet effet, trois armées avaient été réunies de Dunkerque à Bâle.

Les dissentiments qui divisaient l'Assemblée se manifestèrent, quoique sans aucun caractère de gravité, à chacune des mesures que nécessita la répression des désordres dont nous avons fait le récit. Le 7 mars, lorsque le ministre de l'intérieur Cahier vint demander de faire passer des secours dans les départements, et à cet effet sollicita un décret d'urgence qui autorisât les administrateurs du département de Paris à envoyer dans

(1) Lavallée, *Histoire de France*, t. IV, p. 51.

celui de Seine-et-Oise six cents hommes de garde nationale et deux pièces de canon, Thuriot insista vivement pour que l'on envoyât de préférence des troupes de ligne, alléguant que les gardes nationaux étaient fatigués et qu'on ne pouvait les déranger sans cesse de leurs occupations. Cahier répondit que la mission qui devait leur être confiée était de ramener au devoir des citoyens égarés, et que par suite des citoyens y convenaient mieux que la troupe. Thuriot ne faisait peut-être pas connaître ses raisons les plus sérieuses pour désirer qu'il en fût autrement; la commune de Paris était déjà en état d'hostilité réglée avec son Directoire départemental; représentant de cette commune qui aspirait à l'influence qu'elle exerça bientôt au moyen de la populace, avec tant de despotisme, Thuriot voyait avec regret la garde nationale mise au service du pouvoir exécutif et d'une autorité rivale; sans doute il ne prévoyait pas encore l'usage que la commune ne tarderait pas à faire de ce moyen d'action, mais il lui importait que nul autre n'en eût la disposition.

Là où l'administration voyait seulement des citoyens égarés, les Jacobins ne cherchaient que des conspirateurs royalistes et des accapareurs; dans la séance du 12, le même Thuriot demanda que le comité de législation présentât un rapport sur les moyens de les réprimer. Avant de trancher ainsi la question, il était important de s'éclairer sur la véritable nature et les causes de l'agitation ; c'est ce qu'avait fait l'Assemblée sur la proposition formulée dans la séance du 6 mars par le député Tardiveau ; une commission, dite des *douze*, avait été instituée à cet effet. Ce ne fut que le 26 avril que François de Nantes vint en son nom rendre compte de sa mission. J'analyserai plus loin ce document fort long, rempli de

considérations générales, mais en somme très insuffisant pour nous éclairer. J'en extrais seulement ici le passage suivant : « Il est évident pour tout homme qui sait ou qui veut voir, que le péril de la chose publique est dans l'anarchie ; que c'est là où tous nos ennemis nous travaillent ; que c'est là où se réunissent tous les efforts des aristocrates, des brigands, des exagérés ; les uns par le regret de leur pouvoir, les autres par le désir du pillage, les autres enfin par cet entraînement qui les pousse toujours en avant et qui les rend incapables de savoir s'arrêter jamais.

« Il faudra bien cependant que ce mouvement s'arrête ou que nous périssions ; il faudra bien cependant qu'après avoir détruit tous les anciens pouvoirs, nous respections ceux qui sont notre ouvrage (1). »

Le rapport de François était l'expression des anxiétés de l'Assemblée ; la difficulté des grains et subsistances était devenue secondaire pour elle ; la politique générale intérieure dominait toutes les questions de détail. D'autres préoccupations encore reportaient l'attention de l'Assemblée sur la crise qu'elle traversait. Il est nécessaire de dire ici quelques mots sur un incident qui, bien qu'en dehors de la série de faits qui nous occupent, se rattache cependant étroitement à l'épisode que j'ai entrepris de raconter. Je veux parler de la *Fête de la Liberté*, dont celle de *la Loi*, qui la suivit, organisée en l'honneur de Simonneau, fut la contre-partie.

Le 31 août 1790, une insurrection militaire avait ensanglanté les rues de Nancy ; la garnison, composée des trois régiments du Roi infanterie, mestre de camp et Châteauvieux, ce dernier de Suisses, était depuis un mois

(1) *Moniteur* du 28 avril.

en état de révolte. Il s'agissait du règlement avec les officiers des comptes des régiments et du paiement du reliquat aux soldats qui se prétendaient créanciers de sommes considérables. Ils l'étaient en effet, mais les officiers paraissaient peu disposés ou peu en mesure de se libérer; les réclamations faites avec une insistance trop vive furent mal accueillies ; le respect disciplinaire fut compromis, des actes d'insubordination s'ensuivirent, puis enfin la révolte ouverte. Le 31 août, Bouillé, commandant les forces de l'Est, avait été envoyé pour rétablir l'ordre et s'était rendu à Nancy avec les troupes qu'il avait réunies à Metz ; les deux régiments français s'étaient soumis, mais les Suisses de Châteauvieux, peut-être par l'effet d'un malentendu, avaient persisté dans leur rébellion et fait feu sur les troupes de Bouillé. Après une résistance des plus vives, force était restée à la loi; mais dans l'armée de Bouillé quarante officiers et quatre cents soldats et gardes nationaux avaient été tués ou blessés, et parmi eux l'héroïque Desilles, officier du régiment du Roi, qui s'était à plusieurs reprises jeté devant la bouche des canons pour empêcher les révoltés de faire feu. Les pertes avaient été plus considérables encore du côté de ces derniers.

Qu'ils aient eu des griefs légitimes, ce n'est pas le lieu de l'examiner ; mais la loi fondamentale de tout corps armé, c'est la discipline ; dès que cette règle est violée, la sûreté de la société même est en danger, elle se trouve livrée à la merci de la force naturellement aveugle et brutale ; l'indépendance même de la nation peut être compromise, comme le prouvèrent à quelque temps de là les revers que subit l'armée au début des hostilités contre les coalisés. Les Suisses révoltés furent condamnés : neuf à la peine de mort et exécutés dans les vingt-quatre

heures, et quarante à trente années de galères. Ils subissaient déjà depuis dix-huit mois leur peine à Brest lorsque des meneurs du parti Jacobin songèrent à eux pour en faire les héros d'une fête en l'honneur de la Liberté.

« Le lendemain de l'acceptation de la Constitution par le Roi (14 septembre 1791), une amnistie générale avait été accordée pour tous les faits relatifs à la Révolution. La question s'éleva de savoir si les Suisses de Châteauvieux étaient ou non compris dans l'amnistie. D'une part, on alléguait que ces soldats avaient été condamnés comme rebelles à la discipline française et qu'ils subissaient leur peine sur le territoire français. D'autre part, on répondait qu'ils avaient été condamnés en vertu d'une capitulation étrangère et par des juges étrangers, que les cantons suisses pouvaient seuls prononcer sur leur sort. Or, les cantons, par l'organe du grand conseil, demandaient formellement le maintien aux galères des Suisses de Châteauvieux. Cette discussion pour ou contre leur mise en liberté, dura, avec des phases diverses, pendant la plus grande partie de l'hiver de 1791 à 1792. Le parti jacobin employa, pour intéresser les Parisiens en faveur de ses protégés, une tactique que nous avons vue plus d'une fois réussir entre les mains d'habiles chercheurs d'une popularité factice; des écrivains affidés firent représenter sur les théâtres populaires plusieurs pièces dont ces soldats, encore aux galères, étaient les héros et dans lesquels on les offrait à l'admiration des spectateurs comme les victimes de la tyrannie et les martyrs de la liberté (1). »

Enfin, « à force d'écrits, de discours, et de pétitions, Collot d'Herbois obtint de l'Assemblée un décret qui,

(1) M. Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. Ier, p. 58.

passant outre à l'opposition des cantons suisses, étendait aux soldats de Châteauvieux le bénéfice de l'amnistie (1). » Ce n'était pas assez, il fallut que leur retour à Paris fût signalé par une fête patriotique. Cette solennité n'eut du reste aucun caractère officiel ; préparée pendant plus d'un mois par Collot et les Jacobins, elle eut lieu le 15 avril 1792. Ce n'était qu'une manifestation destinée par ses organisateurs plutôt à mettre en mouvement les forces populaires qu'à célébrer la liberté dont le rôle en pareille circonstance était assez équivoque. Elle a pu enthousiasmer à l'époque la population parisienne si prompte à émouvoir et portée à se payer d'apparences, elle a pu faire illusion à des esprits faciles à surprendre par des sophismes ou des faux semblants ; le but apparent, célébrer la liberté conquise en 1789, ne pouvait que mériter l'approbation, mais les héros et les circonstances étaient loin d'y répondre. Considérée de sang-froid, la fête du 15 avril ne peut être prise aujourd'hui que comme un outrage à la discipline, à la loi, à la justice, à la vraie liberté. Les constitutionnels ne s'y trompèrent point : il suffisait d'ailleurs que la solennité fût conduite par leurs adversaires politiques pour qu'ils ne pussent se méprendre sur le but que ceux-ci se proposaient d'atteindre ; c'était une attaque indirecte contre eux, contre leur manière exclusive de comprendre la liberté. Ils cherchaient l'occasion de prendre une revanche, les derniers événements la leur offrirent. Depuis plusieurs mois, la loi était partout outragée, il fallait la remettre en honneur. Ils organisèrent donc une fête officielle en l'honneur de la loi, dont le maire d'Etampes, Simonneau, venait d'être le martyr, à coup sûr plus respectable et plus sincère que

(1) M. Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. Ier, p. 59.

les Suisses du régiment de Châteauvieux ne l'avaient été de la liberté.

On n'avait pas attendu la fête du 15 avril pour célébrer le dévouement de Simonneau, les honneurs funèbres avaient partout été rendus à sa mémoire, et l'Assemblée nationale s'y était associée. Le 10 mars, la motion y fut faite de marquer comme une calamité publique le trépas du malheureux maire, et le député Laureau demanda un deuil de trois jours. Le 17 mars, Jean Debry (1), reprenant un vœu formulé quelques jours avant tant par un député que par le directoire de Versailles, proposa l'érection d'un monument en l'honneur de Simonneau.

« Votre comité, dit-il après avoir fait son rapport sur les faits qui s'étaient passés à Etampes, votre comité a pensé qu'il a bien mérité de la patrie. Les regrets d'un peuple sensible accompagnent encore les noms de d'Assas et de Desilles : il n'est pas moins dû, sans doute, à celui qui, fort de l'écharpe tricolore, s'est sacrifié pour faire respecter la volonté nationale. Vos regrets doivent être authentiquement consacrés ; l'intérêt de la loi le demande ; car, comment trouverait-elle des organes, si, victimes ou de leur zèle ou de l'égarement de la multitude, il ne restait pas même un souvenir pour leur nom? Vous devez cet intérêt imposant au peuple, j'ai presque dit cette consolation à sa douleur, vous devez enfin ce témoignage à tous les officiers municipaux de l'Empire.

« Le 7 mars, il vous a été proposé d'ériger sur la place d'Etampes un monument simple, relatif à ce triste événement; vous avez sans doute plus d'un effet à produire, il faut que le témoignage de votre affection soit

(1) Jean Debry, qui s'occupa beaucoup des affaires des troubles, n'est point suspect, car il vota avec les jacobins dans celle des Suisses de Châteauvieux.

utile au peuple qu'on égare ; il faut qu'il rappelle l'action, qu'il punisse le crime et qu'il en prévienne à jamais le renouvellement. Un monument durable est donc nécessaire. D'ailleurs, ce que doit principalement soigner le législateur, c'est d'attacher tous ses actes à des rapports d'utilité ; c'est de les faire tous tourner à l'instruction et au bonheur du peuple. Que le peuple apprenne donc là ses devoirs ; qu'il apprenne à se défier de ceux qui l'égarent pour le conduire au crime, parce que le crime leur est utile ; qu'il sache que l'on compte sur l'abus de la force pour le rasservir. Si quelqu'un des auteurs de l'attentat échappe au glaive de la justice, à la vue du monument, il n'échappera pas au remords ; les dernières paroles du maire retentiront dans son cœur et seront son supplice : « *Vous pouvez me tuer, mais je mourrai à mon poste.* » C'est là que pour chaque citoyen sera gravée en caractères funèbres la loi sur la circulation des subsistances ; aucun de ceux qui viendront à Etampes ne passera devant le marbre noir du monument sans offrir leurs regrets aux mânes du magistrat immolé, et leur amour aux législateurs qui auront ainsi respecté, honoré, vengé sa famille et sa mémoire. »

En conséquence, l'Assemblée, après avoir décrété l'urgence, rendit le décret suivant :

Article premier. — Il sera érigé aux frais de la nation, sur la place servant de marché à Etampes, une pyramide triangulaire ; sur l'un des côtés seront gravés ces mots : *Jacques-Guillaume Simonneau, élu maire le... mort le* 3 *mars* 1792, *l'an IV^e^ de la liberté ;* sur le second ceux-ci : *Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai pas à mon devoir, la loi me le défend ;* enfin, sur le dernier, l'on gravera cette inscription :

La Nation française
A la mémoire du magistrat du peuple
Qui mourut pour la loi.

Décret du...

Art. 2. — L'Assemblée nationale donne à la conduite de M. Sédillon, procureur de la commune d'Etampes et de N..., citoyen blessé dans la journée du 3 mars, l'éloge mérité par leur dévouement.

Art. 3. — Le présent décret sera adressé avec le rapport aux quatre-vingt-trois départements, pour être envoyé et publié dans les districts et municipalités, ainsi qu'il est pratiqué pour les lois générales de l'Etat. Il sera de plus adressé tant à la veuve Simonneau qu'au procureur de la commune et au citoyen blessé dans la journée du 3 mars, avec une lettre du Président (1).

(1) Texte officiel du décret, différent de celui inséré dans le compte-rendu du *Moniteur*. Un second décret ajouta une quatrième inscription; un troisième décret ordonna que la pyramide serait quadrangulaire. L'ingénieur du département et l'architecte Norville dressèrent chacun un plan du monument. Cependant la première pierre n'en fut jamais posée, et aujourd'hui on cherche vainement la sépulture elle-même dans le cimetière de la paroisse. Ce cimetière, qui alors attenait à la promenade du port, ayant été transféré plus tard, la municipalité ne songea même pas à recueillir les restes du magistrat qui l'honore à jamais.

J. Debry avait proposé à l'Assemblée d'allouer une indemnité à la famille de Simonneau. Sa veuve en ayant été informée, écrivit au Président la lettre suivante :

« La justice de l'Assemblée nationale et l'intérêt qu'elle a pris au sort de mon époux infortuné a suspendu la douleur profonde dans laquelle m'a plongée son dévouement à la loi. Le monument décrété en son honneur sera l'encouragement de mes enfants, mais ne pourra me rendre le meilleur des hommes, le plus courageux des citoyens. Puisse cette perte immense être la dernière sur laquelle la France ait dorénavant à gémir! Le triomphe de la liberté, est le seul allégement qu'il me soit permis d'espérer. J'ai vu, monsieur le Président, que l'Assemblée, ne se contentant pas d'un acte éclatant de justice, voulait assurer à mes enfants une indemnité du tort que pouvait éprouver leur fortune. Cette générosité était digne des pères de la patrie, mais la fortune publique doit être réservée pour les citoyens sans ressources, et mes enfants croiraient ne pas répondre à la mémoire

Les dispositions prises par l'Assemblée en faveur du maire d'Etampes témoignent de l'importance qu'elle attachait à cet événement. Les Feuillants voulaient plus encore ; il fallait une réponse à la fête de la Liberté, et les Girondins, récemment arrivés au pouvoir, qui avaient laissé organiser cette fête, parce qu'ils étaient désireux de se concilier la faveur populaire dont ils avaient besoin, se laissèrent facilement associer à une solennité sur la portée de laquelle ils ne pouvaient pas se méprendre, mais qui était réclamée par la bourgeoisie dont ils étaient issus, dont ils voulaient faire la classe prépondérante dans leur République, conduite équivoque et incertaine qui accusait leur insuffisance politique et devait en si peu de temps les mener à leur perte.

Le 6 mai, plusieurs citoyens, gardes nationaux, apportèrent à la barre une pétition de 836 citoyens (1). « Nous vous demandons une application locale d'un de vos décrets qui ordonne que des honneurs publics seront rendus à Simonneau, maire d'Etampes, mort pour la loi. Rendre des honneurs aux citoyens qui meurent pour la loi, c'est rendre invincibles ceux qui s'arment pour elle ; c'est apprendre à tous ceux qui prétendent au titre de patriote ce qu'il faut faire pour le mériter ; c'est rendre chacun jaloux de l'obtenir. Déjà la municipalité a nommé des commissaires pour cette fête et ouvert une sous-

de leur généreux père, s'ils ne se contentaient pas du monument érigé à ses vertus. C'est d'après leurs vœux que je vous supplie, monsieur le Président, de faire agréer à l'Assemblée notre prière d'oublier la pension qu'elle était dans l'intention de nous destiner. Cette légère offrande, très peu proportionnée au civisme que nos malheurs n'ont pu éteindre, nous paraît le seul hommage que puissent offrir à la patrie des citoyens qui veulent mériter son approbation par leur amour pour le travail et par un dévouement sans bornes au succès de la liberté. » (Archives de Seine-et-Oise, copie authentique.)

(1) *Moniteur* du 7 mai et *Journal des Débats* ; ce dernier contient quelques variantes au texte du *Moniteur*.

cription volontaire pour subvenir à ses frais. Nous avons pensé et le décret de septembre 1790 nous a appris que le champ de la fédération est un lieu destiné à recevoir ces chants civiques ; mais nous avons pensé, d'après le même décret, qu'il est une propriété nationale dont les représentants du peuple ont seuls droit de disposer.

«... Nous avons un grand exemple à vous rappeler ; c'est là que déjà des citoyens morts pour la loi ont reçu les honneurs civiques. Nous vous prions d'ordonner qu'au champ de la Fédération, il soit rendu à Simonneau les mêmes honneurs que ceux qui ont été rendus en septembre 1790 aux gardes nationaux de Metz, morts, comme lui, pour la loi : nous osons espérer que l'Assemblée voudra par sa présence ajouter à la solennité de cette fête. (*Oh ! oui ! Oh ! oui !*)

Dumolard convertit la pétition en motion, et, malgré les observations de Thuriot qui objectait que la municipalité de Paris devait se présenter à l'Assemblée pour le même objet, la proposition fut décrétée ; et le comité d'instruction publique chargé de faire un rapport. Il fut présenté à la séance du 12 mai par Quatremère qui, rappelant le décret qui précède, s'exprima ainsi : «... L'empressement avec lequel vous l'avez rendu prouve que vous avez vu plus qu'une fête civique, que vous avez vu au-delà même d'une réparation à faire à une victime de la loi. Vous avez voulu encourager le patriotisme par un grand exemple ; c'est ainsi que les législateurs d'un grand empire, maniant avec art le levier de l'opinion, peuvent d'un seul mouvement et sans effort calmer les orages.

« Oui, cette fête nationale, consacrée au respect de la loi, est un rappel à l'ordre bien plus puissant que les moyens de la force. Sans doute que lorsque la liberté

sera consolidée, vous vous empresserez et vous consacrerez une fête générale en commémoration de tous les événements, de toutes les actions célèbres qui auront contribué à son affermissement; vous ferez des fêtes en l'honneur de la liberté, d'autres en l'honneur de la loi, véritable divinité de l'Empire; mais vous n'avez pas voulu aujourd'hui généraliser celle dont il s'agit, parce que vous avez craint d'en atténuer l'effet. Le maire d'Etampes est mort au nom de la loi outragée ; la loi seule doit partager son triomphe. Notre comité communiquera ses vues pour l'ordonnance de cette fête aux personnes qui seront chargées de l'exécuter (1). »

Les Jacobins sentirent le coup; ils proposèrent quelques amendements de nature à changer la signification de la fête et à en atténuer l'effet; mais la majorité adopta les conclusions des rapporteurs et rendit le décret suivant:

« ... Considérant que la nation entière est outragée lorsque la loi est outragée dans la personne d'un magistrat du peuple ;...

« Article premier. — Une cérémonie nationale, consacrée au respect dû à la loi, honorera la mémoire de Jacques-Guillaume Simonneau, mort le 3 mars 1792, victime de son dévouement à la patrie.

« Art. 2. — Les dépenses de cette cérémonie seront acquittées par le Trésor public; la somme qu'il fournira ne pourra excéder 6,000 livres.

« Art. 3. — Le pouvoir exécutif fera ouvrir et disposer le champ de la Fédération, pour la pompe qui doit y avoir lieu; il donnera les ordres les plus prompts pour l'ordonnance de la cérémonie qui sera fixée au premier dimanche de juin.

(1) *Moniteur* du 13 mai.

« Art. 4. — L'Assemblée nationale y assistera par une députation de 72 de ses membres.

« Art. 5. — Le cortége sera composé des magistrats nommés par le peuple; des différents fonctionnaires publics et de la garde nationale.

« Art. 6. — Le procureur général de la commune d'Etampes ; le sieur Blanchet, citoyen de cette ville, qui ont été blessés en prêtant force à la loi, et la famille de Jacques-Guillaume Simonneau, seront nommément invités à la cérémonie.

« Art. 7. — L'écharpe du maire d'Etampes sera suspendue aux voûtes du Panthéon français. »

La fête eut lieu au jour fixé, le dimanche 3 juin. Les appréciations des journaux du temps sont diverses suivant l'opinion à laquelle ils appartiennent. Elle paraît avoir conservé son caractère officiel, c'est-à-dire qu'elle fut calme, grave, exempte d'entraînement et d'enthousiasme, malgré la pompe que ses organisateurs cherchèrent à déployer, mais aussi dépourvue de ces scènes de saturnales qui avaient accompagné la fête de la liberté. C'est qu'en effet les partis extrêmes s'étaient abstenus d'y prendre part; les royalistes souriaient avec dédain à cet appareil emprunté aux fastes romaines, pour faire impression sur la multitude ; les Jacobins n'y voyaient qu'avec dépit une revanche de la fête qu'ils avaient organisée quelques mois avant : aussi avaient-ils tout fait pour la faire avorter, et leurs organes les plus accrédités auprès du peuple avaient eu soin de la leur représenter comme une insulte. « Les événements arrivés à Etampes, n'eussent-ils pas été dénaturés, disait Robespierre, il faut convenir que la fête dont nous parlons n'en aurait pas été plus heureusement choisie. Le but des fêtes publiques n'est pas de flétrir le peuple en per-

pétuant le souvenir de ses erreurs, de fournir des aliments aux perfides déclamations des ennemis de la liberté!... Un maire, déployant l'étendart de la mort contre les citoyens qui l'ont choisi, dans l'un des mouvements dont l'inquiétude du peuple pour sa subsistance est la cause, est un citoyen estimable tout au plus peut-être; mais quelque douleur que puisse inspirer une infraction à la loi, il sera toujours difficile d'en faire un héros intéressant. »

La fête du 3 juin avait en partie manqué son effet (1). Cette demi-satisfaction ne suffit pas aux Jacobins; aussi bien ils se sentaient désormais assez forts pour affirmer leur politique, et, à quelques jours de là, ils firent l'essai de leur puissance dans la journée du 20 juin où ils vinrent à la tête du peuple des faubourgs envahir les Tuileries, première tentative pour substituer à la royauté le gouvernement populaire; projet qui réussit complétement six semaines plus tard, dans la journée du 20 août, dont la conséquence fut la suspension provisoire du Roi, la dissolution de l'Assemblée et l'avénement de la République avec la Convention nationale.

(1) On n'a rien négligé, dit le journal royaliste de Mallet du Pan, pour donner à cette expiation une pompe et un appareil qui puissent faire impression sur la multitude. La loi était représentée sous toutes les formes, on y voyait son autel, son glaive, sa forme colossale, ses attributs, et la Bastille, insigne d'insurrection, etc. Le cortége a traversé Paris au milieu d'un peuple qui semblait interroger l'un et l'autre pour savoir ce qu'on lui voulait avec cet appareil romain aussi étranger à nos mœurs que les coutumes et la vie privée de cette nation. » (*Mercure de France*, juin 1792, p. 127.)

V

Cependant l'œuvre de la justice avait commencé et des poursuites criminelles avaient été dirigées contre les individus arrêtés sous la prévention d'avoir pris une part active et directe aux troubles qui ont été racontés plus haut. Ces procès et leurs résultats ne sont pas un des côtés les moins intéressants de cet épisode; nous y verrons les passions politiques s'y donner carrière, et la polémique des journaux s'emparer de ce sujet pour arriver à infliger un nouvel échec au parti constitutionnel.

Le Directoire du département, avec la vigueur que nous avons déjà remarquée, avait dans chaque circonstance nommé des commissaires chargés de se transporter dans les localités où des mouvements avaient éclaté, pour en rechercher les causes et la nature et étudier les moyens de rétablir la tranquillité. Ils s'étaient acquitté de cette mission avec le plus grand zèle, en même temps qu'avec modération; mais partout, ou à peu près, leur activité s'était heurtée contre l'inertie et souvent le mauvais vouloir des administrations locales.

Le 3 mars, le jour même de l'affaire d'Etampes, MM. Rouveau et Durand furent envoyés à Montlhéry, Palaiseau, Limours et Chevreuse, et dans tous les lieux où leur présence pourrait être indispensable, à l'effet de faire désarmer toutes les personnes armées sans réquisition ; ils devaient s'assurer que les juges de paix étaient en état de délivrer des mandats d'arrêt contre les assassins de Thibault ; ils devaient se transporter sur tous les

marchés, notamment sur celui de Limours, pour constater les insurrections qui y avaient eu lieu, requérir des mandats d'amener ou d'arrêt contre leurs auteurs ou ceux qui s'étaient portés en armes chez les fermiers, violant leurs domiciles et exigeant de force des soumissions pour fournir à bas prix le blé qu'ils avaient jugé nécessaire à l'approvisionnement des marchés.

D'autres commissaires furent délégués vers l'Assemblée pour lui exposer la situation critique du département ; ils en obtinrent le 6 un décret qui mit à sa disposition les troupes jugées nécessaires au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité. Le 7, le Directoire désigne MM. Rouveau et Huet pour se rendre à Etampes afin d'y faire exécuter ce décret. M. Rouveau était déjà en mission à Montlhéry. Les deux commissaires arrivèrent le 9 à Etampes, où une foule nombreuse les attendait; ils furent introduits à la maison commune par les juges de paix. Le discours prononcé au nom de la commune témoigne des sentiments qui animaient la population ; l'orateur y émettait l'espoir que les commissaires n'avaient pas l'intention de maintenir le blé à un taux qui excédât les facultés des journaliers (1). Dans de semblables dispositions, il fallait s'attendre à une résistance au moins passive ; aussi, le 11, les commissaires écrivent-ils au Directoire que leur mission prenait une marche pénible ; à la vérité, le marché avait été tranquille, mais peu approvisionné ; les juges de paix informaient et l'on espérait que les coupables seraient bientôt arrêtés (2).

(1) Registres du Directoire, 15 ; reg. de la commune d'Etampes.
(2) « Les citoyens d'Etampes, faibles de leurs divisions, n'ont ni l'énergie, ni le courage qu'exigent les circonstances critiques ; le peuple, toujours tourmenté d'inquiétudes, ne connaît que la crainte de manquer de subsistances. » (Rapport du Directoire de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale ; registres du Directoire, t. XV, 23 mars.)

En effet, jusque-là, aucune arrestation n'avait encore été faite, et ce fut sur leurs dénonciations que les premières poursuites furent dirigées contre les individus qu'ils indiquèrent. Ainsi une semaine entière s'était écoulée sans que les magistrats de la localité aient songé à se saisir des coupables, ou mieux aient osé le faire (1). A Montlhéry, où il y avait aussi un crime à venger, les prévenus avaient pu se dérober aux poursuites, et une femme seule avait été mise sous la main de la justice. L'instruction fut dirigée avec tant de mollesse, que le Directoire dut, le 30 mars, déléguer de nouveau M. Rouveau pour faire mettre à exécution les mandats d'arrêt décernés contre les individus prévenus des crimes de Montlhéry et d'Etampes. Le 2 avril, des ordres plus pressants lui sont donnés ; il devra se transporter de nouveau à Etampes et provoquer par tous les moyens la punition des auteurs du meurtre, faire toutes les réquisitions convenables pour exciter le zèle et l'activité des juges du tribunal ; s'assurer si la force qui existe dans cette ville est assez imposante pour la mettre à l'abri de toute insulte et si elle suffit pour l'exécution du jugement du tribunal et le transport à Versailles des particuliers qui devront être traduits devant le tribunal criminel ; il devra continuer à protéger les marchés d'Etampes, Angerville, Montlhéry, Arpajon et Palaiseau (2).

Il serait trop long de suivre les commissaires dans leurs tournées incessantes à travers le département pendant les mois de mars et avril ; partout où des troubles

(1) « On peut tirer vengeance de l'assassinat, dit une lettre datée d'Etampes du 6 mars : on assure qu'on en connaît les auteurs. Le district a promis de faire tout ce qui serait en son pouvoir, mais n'aura-t-il pas peur aussi ? et peut-on compter sur sa parole. » (*Moniteur* du 8 mars.)

(2) Registres du Directoire de Seine-et-Oise.

éclataient, des membres du Directoire étaient délégués, souvent munis de pleins pouvoirs, avec injonction à la force armée envoyée par le pouvoir exécutif de se mettre à leur disposition sur leur réquisition. Partout leurs rapports constatent, de la part des autorités locales, un mauvais vouloir à peine dissimulé, et de la part des populations ouvrières et indigentes une hostilité sourde, à laquelle imposait à grand'peine leur fermeté et leur prudence.

La lenteur de l'instruction criminelle s'explique par l'agitation qui n'avait cessé de régner pendant tout le mois de mars et partie de celui d'avril, et qui avait nécessité l'emploi de forces imposantes sur divers points du département. Ces forces elles-mêmes avaient souvent fait défaut, ne pouvant suffire aux exigences multiples du service que l'on réclamait d'elles; elles étaient composées pour la majeure partie de gardes nationaux volontaires envoyés par le département de Paris; ceux-ci étaient partis un peu à la hâte; ne s'attendant pas à un séjour aussi prolongé, ils se trouvèrent bientôt dépourvus de tout et ils ne rencontrèrent pas toujours de la part des administrations locales des dispositions propres à rendre leur service moins pénible. Les quelques centaines d'hommes fournis par Paris, dirigés d'un point du département à l'autre, à travers des chemins rendus presque impraticables par la neige et la pluie d'un hiver rigoureux et prolongé, furent bientôt à bout de forces. La mauvaise humeur qu'ils ressentaient de tous ces obs-

(1) « Il semble qu'il n'y ait en France ni magistrats, ni tribunaux. » (J. Debry, *Moniteur* du 30 mars.) — « Lorsque les juges de paix ou le jury d'accusation veut juger des crimes, les mêmes mouvements qui ont produit l'émeute les entourent encore. » (Rapport de François de Mantes à l'Assemblée nationale, au nom de la Commission des Douze; *Moniteur* du 28 avril.)

tacles n'étaient pas de nature à rendre leur mission plus facile ; elle se traduisit même quelquefois par des propos inconsidérés et des actes d'insubordination ; ceux qui les conduisaient étaient obligés d'user avec eux de beaucoup de ménagements pour les empêcher de faire cause commune avec les perturbateurs (1). Il fallut au bout de quelques semaines les faire rentrer dans leurs foyers ; de là des intermittences dans le service de la police, des lenteurs qui paralysaient l'activité des commissaires et servaient d'excuse aux indécisions des municipalités et de la justice subalterne.

L'action de la justice rencontrait partout des obstacles. L'instruction était confiée aux juges de paix ; ces magistrats inférieurs ne siégeaient pas toujours au chef-lieu et exerçaient ordinairement une autre profession, le plus souvent celle de notaire, qui nuisait à leur indépendance ; leur position les privait ainsi de l'ascendant et de l'autorité morale si nécessaire dans de pareilles circonstances ; ils le sentaient eux-mêmes, ce qui diminuait encore leur force. Peu éclairés d'ailleurs, ils étaient fréquemment obligés d'en référer au ministère de la justice sur l'interprétation des décrets de l'Assemblée. C'est ainsi qu'une des causes de la lenteur de l'instruction des troubles de septembre 1791 fut l'indécision où ils se trouvaient sur l'application d'un décret d'amnistie du 15 septembre de la même année. Des désordres avaient eu lieu à Corbeil et à Etampes les 9 et 10 ; ils s'étaient renouvelés le 16 à Etampes avec une gravité jusque-là sans exemple ; c'était le lendemain du décret, mais il n'était pas encore promulgué ; les auteurs étaient les mêmes dans les deux séditions : devaient-ils être pour-

(1) Archives de Seine-et-Oise, lettre de Rouveau, du 4 avril ; lettre de Boutroue, du 15 avril.

suivis pour les faits du 16 sans être inquiétés à raison de ceux du 10? Pendant tout l'hiver, l'affaire en était restée là, et elle aurait été complétement assoupie sans les nouveaux actes du mois de mars qui la firent revivre. Comptant sur l'impunité, la faiblesse de l'autorité, les hésitations de la justice, les individus contre lesquels étaient décernés des mandats d'amener ou d'arrêt, n'avaient garde d'y obtempérer, assurés de la complicité des paysans pour échapper et résister au besoin aux gendarmes envoyés pour les arrêter. Un individu des environs de Luzarches, recevant un mandat d'amener, répondait : « Je n'obéirai pas au mandat, il est signé d'un juge de paix, il est vrai, mais tous ceux qui sont en place sont des fripons qui nous trompent (1). » Il fallait quelquefois des forces considérables pour procéder aux arrestations et opérer de nuit afin de surprendre les inculpés. Un détachement de cavalerie, des gardes nationaux de Paris et la brigade de gendarmerie envoyés à Chamarande pour une mission de cette nature, furent reçus par les habitants à coups de fusil. On avait surpris au lit, dans une maison où il se cachait, Henry, accusé du meurtre de Simonneau, et l'un de ceux qui s'étaient le plus fait remarquer dans les marchés des environs. Il fit une résistance qui permit aux voisins d'accourir ; c'était la nuit ; le désordre se mit dans la troupe égarée, et, ne distinguant plus les amis des ennemis, les volontaires se retirèrent ; les gendarmes abandonnés laissèrent échapper leur prisonnier, et ils auraient été eux-mêmes massacrés si la troupe n'était pas revenue les dégager. Un autre assassin de Simonneau, peut-être le même, s'était réfugié aux environs de Meudon, sans prendre

(1) Archives de Seine-et-Oise, dossier Gonnesse.

trop grand soin de dissimuler ce qu'il avait fait. Il dit en confidence à une cabaretière que « c'était lui qui avait porté le premier coup à Simonneau, qu'il lui en voulait parce qu'il l'avait fait mettre en prison et fait payer dix écus d'amende pour avoir fait du bruit sur le marché quelque temps avant sa mort. » Le propos fut répété. Cependant il ne paraît pas qu'il ait été inquiété alors (1).

Enfin, le 27 avril, l'instruction préparatoire relative aux troubles d'Etampes du mois de septembre précédent et au meurtre de Simonneau du 3 mars fut terminée, et seize individus, arrêtés à Etampes, Etréchy, Auvers et Bouray, furent renvoyés devant le jury d'accusation. Un assez grand nombre d'individus avaient également été appréhendés dans plusieurs communes, à raison des troubles du département, et ces arrestations qui portaient sur beaucoup de citoyens coupables seulement d'actes de mutinerie et qui ne s'étaient trouvés mêlés aux excès commis que par entraînement, tandis que les meneurs paraissaient avoir échappé aux recherches, entretenaient une certaine effervescence dans les campagnes. Les journaux jacobins, qui naguère avaient flétri les meurtres de Thibault et du maire d'Etampes, et dans les premiers jours proclamé celui-ci le martyr du devoir et de la loi, trouvant une occasion d'attaquer le gouvernement, s'empressèrent de dénoncer la rigueur employée contre des citoyens égarés, mais non coupables; au contraire, Simonneau se trouva bientôt accusé, d'abord d'imprudence, puis d'avoir déployé *contre ses concitoyens l'étendard de la mort;* nous avons vu comment la fête de la loi provoqua ce revirement d'opinion de la part des *Amis de la Constitution*. Une fois

(1) Archives de Seine-et-Oise, *loc. cit.*

les esprits engagés dans cette voie, la réaction se produisit avec une violence croissante. Des adresses des citoyens, des municipalités même aux autorités administratives et à l'Assemblée, demandèrent la mise en liberté des prévenus « égarés par des suggestions perfides et trop punis déjà par plusieurs mois de détention (1). » Des tentatives de toute sorte furent faites pour intéresser la veuve de Simonneau elle-même à leur sort; des lettres anonymes ou signées de noms inconnus menaçaient sa vie et celle de sa famille, et la rendaient solidaire des plus grands malheurs si elle n'intercédait pas en faveur des accusés et si elle n'obtenait pas leur liberté (2).

(1) *Moniteur* du 3 mai.

(2) Voici l'une de ces lettres, signée Bellangez ou Bellanger, adressée trois jours avant le jugement qui statua sur le sort des accusés, telle qu'elle est reproduite dans le procès-verbal dressé chez Mme Simonneau par le capitaine de gendarmerie Redy :

« Paris, 25 juillet.

« Il est de votre honneur et même de votre vie, ainsi que de celle de votre famille, de faire sortir de prison de Versailles tous les individus que l'affaire de votre mari y a jetée. Je vous avertis qu'on doit tenter une révolution dans votre canton aussitôt que les troupes soldé seront sur les frontier pour vous envelope dans sa ruine, ainsi que les juges quis les auront jugé. Voilà où vous être exposé. Vous l'être encore du cotté des amis et des parent de cest malheureux. Je n'aurais pas voulu être témoint dans cet afaire. Ils sont exposé autant que vous; si votre marie ne se soit pas rendu coupable dans l'acaparement des blée, il ne vous aurait pas jetté dans un péril qne vous ne pouvé échappé. Et il en serait à vos cotté sans son ambition et sont mépris pour les pauvre, et ces voisin ne seroit pas expose à une révolution terrible qui arrivera avant peu causé par cet malheureuse affaire. Songe a l'instant à ce que vous avez taffaire il est tems. Dans telle endroit du roieaume que vous puisiez vous retirere vous succomberé : il suffit que cet affaire regarde le pain pour que le peuple ce vange de tous les cotté du roieaume que vous ferez. Partout ou vous iré vous seré dégouverte. Je vous le jure et croyez pour votre vie que je vous donne un avis salutaire. C'est un de vos amis qui vous écrit cet avis : tout Paris toutes les campagnes sont contre votre marie ou pour mieux dire contre vous et votre famille. »

Mme Simonneau, dans ces circonstances, montra beaucoup de

La violence des journaux atteignit les dernières limites; toutes ces manœuvres ne furent pas sans produire une impression sur les jurés et sur les juges (1). Un grand nombre d'élargissements furent ordonnés en conséquence des verdicts du jury d'accusation; et, en effet, on avait dû, comme il arrive toujours, mettre la main sur nombre d'individus dont le seul crime était de s'être trouvés mêlés par étourderie ou même comme curieux aux désordres. Cependant les principaux coupables furent maintenus en prison, et plusieurs condamnations furent prononcées. Le 28 juillet, le tribunal criminel de Seine-et-Oise rendit son jugement dans la plus grave des

fermeté et de dignité; se renfermant dans son deuil au lieu d'en faire étalage, elle voulut rester étrangère à ce qui se passait autour d'elle. Après la condamnation des accusés, on fit courir le bruit qu'elle avait été à la barre de la commune de Paris solliciter la grâce des assassins de son mari. Elle répondit par la lettre suivante, adressée au Président de l'Assemblée législative :

« Monsieur le Président,

« On a répandu dans des journaux que j'avais été à Paris, à la barre de la Commune de Paris, solliciter la grâce des assassins de mon malheureux époux. Si j'avais cru pouvoir hasarder une démarche aussi contraire à mes devoirs et au principe de l'ordre social, je l'aurais fait directement auprès de l'Assemblée nationale; les auteurs des menaces par lesquelles on a voulu m'y contraindre avaient eu soin de m'en prévenir.

« J'ai lieu de craindre qu'on ait employé mon nom dans cette occasion et qu'une supposition de personne n'ait pas été négligée pour tromper la générosité de la Commune de Paris; je déclare que je n'ai pas été à Paris depuis longtemps, et, dans le cas où l'Assemblée nationale se persuaderait que l'impunité d'un grand crime peut concourir au maintien de l'ordre et à la sécurité des magistrats du peuple, au moins l'ombre de mon époux ne me reprochera pas la faiblessse d'avoir arrêté une procédure que je n'avais pas sollicitée et que l'Assemblée nationale seule avait ordonnée.

« Je suis avec un profond respect, etc.

« Signé : v^e^ SIMONNEAU.

« Étampes, 21 août 1792. »

(1) Le 6 avril, le Directoire du département se plaint au ministère de l'Intérieur de la difficulté qu'il a à renouveler le tribunal criminel; tous les membres nommés envoient des lettres d'excuses.

affaires dont il avait eu à s'occuper, celle d'Etampes. Il vise la déclaration du jury de jugement qui reconnaissait comme constant :

Que le 2 mars il y avait eu à Chamarande des assemblées où l'on s'était occupé de former des rassemblements de différentes paroisses pour aller au marché d'Etampes, afin d'y faire baisser le prix des grains ; qu'un sieur J.-B. Legendre était convaincu d'avoir fait écrire une lettre anonyme au nom de cette commune et portée à Lardy pour y exciter un ameutement ;

Que la municipalité d'Etampes et la gendarmerie ont été outragées; que le maire a prononcé la formule d'obéissance à la loi; que des individus y ont opposé une résistance armée; qu'au marché Saint-Gilles plusieurs individus ont outragé le maire; qu'il a été tenu des discours pour provoquer à commettre un meurtre sur sa personne, et que ce meurtre a en effet été commis par Gabriel Baudet et René Girard.

En conséquence, ces deux derniers furent condamnés à la peine de mort, et il fut ordonné que l'exécution aurait lieu sur la place Saint-Gilles; plusieurs autres individus furent condamnés à la prison.

Ces condamnations ne devaient pas recevoir d'exécution. C'est qu'en effet une nouvelle révolution s'accomplissait alors dans l'Etat. Les Jacobins, qui n'avaient pas réussi à arracher les accusés à la justice, firent de nouveaux efforts pour empêcher l'exécution de la sentence qui les avait frappés. Sans aucun doute les chefs du parti se souciaient au fond aussi peu des accusés d'Etampes qu'ils l'avaient fait des Suisses de Nancy, oubliés le lendemain de leur triomphe; ce qu'il leur fallait c'était des moyens de passionner l'opinion populaire et d'agir sur elle. La Constitution de 1791 périssait sous leurs

coups multipliés; la journée du 10 août compléta la victoire de la démocratie plébéienne en renversant la royauté et la bourgeoisie. Ces grandes scènes sont présentes à tous les souvenirs; nous n'avons à en examiner les conséquences qu'en ce qu'elles s'appliquent aux événements que nous racontons.

Le 3 septembre, l'Assemblée rendit la loi suivante :

« Considérant que l'humanité sollicite en faveur des citoyens malheureux qu'une augmentation progressive a déterminés à s'opposer à la libre circulation et vente de grains,

« Décrète : Tous procès criminels et jugements contre les citoyens, depuis le 14 juillet 1789, sous prétexte de violation des lois relatives à la libre circulation ou vente de grains, demeurent éteints et abolis.

« Sont exceptés de l'extinction et de l'abolition les procès et jugements contre les personnes qui ont donné ou reçu de l'argent pour s'opposer à la libre circulation et vente des grains. »

Par application de cette loi, le tribunal criminel de Versailles rendit, le 6 septembre, un jugement ordonnant l'élargissement de tous les individus ayant subi des condamnations à raison des troubles et des émeutes d'Epernon, d'Angerville, d'Essonnes, de Rochefort, de Montlhéry et d'Etampes; les meurtriers de Simonneau et de Thibault y furent compris. Les deux condamnés d'Etampes avaient, dès le 29 août, formé un pourvoi en cassation contre le jugement qui les condamnait; sans attendre l'issue du pourvoi ils furent mis en liberté le 8 ou le 9 septembre, et il se produisit ce résultat, qui serait inexplicable à toute autre époque que cette époque de troubles, que leur pourvoi fut rejeté par arrêt du 5 janvier 1793. La Cour de cassation n'avait, du reste,

pu statuer que sur un vice de forme, mais son arrêt n'impliquait pas l'exécution du jugement qui les avait frappés, puisqu'un autre jugement postérieur au pourvoi leur avait appliqué le bénéfice de la loi du 3 septembre (1).

V

J'ai exposé tous les faits tels qu'ils résultent des documents qui m'ont paru réunir au plus haut degré les caractères de la certitude ; ne m'étant pas proposé de les juger, il semble que ma tâche soit achevée. Il est en effet difficile de porter un jugement avec l'impartialité qu'exige l'histoire, sur l'épisode que je viens de raconter, les questions politiques, économiques et sociales qu'il renferme, sont plus que jamais du domaine de la polémique journalière ; ce sont des problèmes dont la solution est l'objet de la préoccupation générale. Toutefois, si je ne puis songer à formuler un jugement qui devrait se ressentir de mes sympathies et de mes croyances personnelles, mon rôle d'historien m'impose le devoir de mettre le lecteur à même de former son appréciation en ne négligeant de lui fournir aucun des éléments qui y sont nécessaires ou seulement utiles. Après avoir exposé

(1) M. Ternaux, qui a fait des recherches très étendues sur cet épisode, n'a pas connu le jugement du 5 septembre qui élargit les condamnés, aussi a-t-il vu une série de faits monstrueux là où il n'y avait que l'exécution d'une loi. Le seul point controversable était de savoir si les condamnés d'Etampes rentreraient dans le cas de la loi du 3 septembre. Mais, le jugement qui leur en appliquait le bénéfice n'ayant été frappé d'aucun recours, les individus en question durent jouir régulièrement de l'abolition de leur condamnation (V. *Histoire de la Terreur*, t. I[er], note VII).

le fait, il me reste à exposer le point de droit, comme l'on dit au palais; le lecteur jugera ensuite. Pour cela faire, je dois lui placer sous les yeux les appréciations des contemporains eux-mêmes, formulées dans les documents officiels ou privés et dans les journaux; j'essaierai ensuite de mettre en lumière les principes généraux d'après lesquels doit être jugé tout fait humain.

L'Assemblée nationale ne commença à s'inquiéter sérieusement des troubles de Seine-et-Oise qu'après l'affaire d'Etampes. Le préjugé que des brigands parcourant les campagnes en étaient les auteurs, paraît avoir dominé généralement les esprits : préjugé ou, dans tous les cas, préoccupation funeste qui devait conduire à la loi des suspects, à celles contre les prêtres réfractaires et les émigrés ; le 6 mars, Thuriot, membre du parti avancé, disait que les auteurs des troubles étaient des brigands portant la cocarde blanche et noire; qu'il fallait faire sanctionner la loi des passeports. « Il y a une grande conjuration décidée; tout homme qui ne s'en aperçoit pas est de mauvaise foi ou d'une ignorance profonde. Il est démontré qu'on a calculé qu'en enlevant les grains on réduirait la France à l'extrémité; qu'en emportant l'or du royaume on empêcherait d'acheter du blé à l'étranger... Nous sommes trahis par tout le monde. » Nous verrons plus loin le rapporteur de la commission des *douze* exprimer les mêmes sentiments.

Le ministre de l'intérieur, Cahier de Gerville, avait peut-être une vue moins fausse de ces faits; selon lui on avait tort de supposer que les attroupements se composaient de brigands et de vagabonds venus de toutes les parties de la France ; c'étaient au contraire les habitants des municipalités eux-mêmes qui causaient ces désordres. Cette opinion vraie en ce sens qu'en effet les habi-

tants du pays formaient la majeure partie de ces attroupements, semble infirmée dans une certaine mesure par tous les rapports qui s'accordent à dénoncer des excitateurs *inconnus* ou *étrangers;* lui-même dans une communication à l'Assemblée, le 11 mars, relative aux troubles de Seine-et-Marne, disait qu'on avait remarqué sous le déguisement de *sans-culottes*, des hommes qui portaient du linge fin et qui, par leur langage, paraissaient avoir reçu de l'éducation. Aussi l'idée d'une vaste conspiration prévalut-elle, au moins pendant les premiers temps, au sein de l'Assemblée. Dans le rapport qu'il lui fit au nom du Comité d'instruction, le 17 mars (1), J. Debry parle de hordes d'hommes inconnus qui parcouraient les campagnes ; quelques jours après il était plus explicite : « Je viens, dit-il, à la séance du 30 mars (2), vous entretenir en peu de mots des principales causes des troubles du royaume, et des moyens d'y remédier; ces causes sont l'inertie de la puissance exécutrice, les complots des chefs de partis, et les prétextes dont se servent les malveillants pour exciter des mouvements populaires. A ces différentes causes se joignent celles dont dix siècles de malheurs et soixante ans de philosophie devaient bien nous préserver, le fanatisme. Des imposteurs, prêchant la guerre au nom d'un Dieu de paix, osent mettre dans la même balance, des superstitions, des mysticités et les bienfaits de la Révolution... Les troubles de l'intérieur proviennent en partie du défaut de lois sur la circulation des subsistances et du Code pénal. Si la loi est imparfaite et que son imperfection se manifestât, c'est un avis donné au législateur pour la perfectionner; il semble par exemple qu'il n'y

(1) *Moniteur* du 19 mars.
(2) *Moniteur* du 1er avril.

ait eu en France ni magistrats, ni tribunaux, etc...» Il revient encore sur cette idée le 22 avril.

Enfin, le rapporteur du Comité des *douze*, François de Nantes, était pénétré de la même conviction, c'est ce qui ressort du rapport emphatique et déclamatoire, et en résumé très peu concluant, qu'il vint lire à la séance du 26 avril : « ... Nous avons entendu une poignée d'esclaves décorés crier à la noblesse, d'autres armés de poignards criant à la monarchie, d'autres couverts d'habits lugubres criant à la religion, et quelques-uns criant à la République, mais au milieu de tous ces cris nous avons entendu une voix toute puissante qui les couvrait toutes : c'était celle de la nation. Elle disait : Périssent toutes les factions, nous voulons la constitution et la loi !... Cette discussion sur les troubles tient à tout; ils ont leur racine dans l'ancien régime, dans le nouveau et dans la Révolution qui a servi de passage de l'un à l'autre; ces racines ne sont pas sur la surface; il faut creuser les entrailles de la terre pour les trouver. »

Entrant dans les détails, il signale la misère des peuples datant du despotisme ancien ; la grande inégalité des richesses, l'effervescence née de la Révolution, la duplicité du gouvernement qui paralysait dans l'exécution toutes les mesures ordonnées par l'Assemblée; le pouvoir exécutif dévoué à l'ancien régime, l'insubordination d'un grand nombre de municipalités envers les administrations supérieures ; les intrigues d'un clergé dissident ; le manque de travail qui laisse sans ressources une population nombreuse; l'exagération d'un parti qui semait l'anarchie pour pousser à la République; enfin, l'insuffisance de la justice. « Il est évident ajoutait-il, pour tout homme qui sait ou qui veut voir, que le péril de la chose publique est dans l'anarchie et qu'il n'est que là ; que

c'est là où tous nos ennemis nous travaillent; que c'est là où se réunissent tous les efforts des aristocrates, des brigands, des exagérés, les uns par le regret de leur pouvoir, les autres par le désir du pillage; les autres enfin par cet entraînement qui les pousse toujours en avant, et qui les rend incapables de savoir s'arrêter jamais. »

Du reste il décrit avec justesse la physionomie générale des mouvements; le tableau suivant est le résumé aussi concis qu'exact des faits que nous avons passés en revue.

« Voici comment les attroupements se forment dans les campagnes, et il faut les suivre dans leurs différentes crises pour appliquer le remède propre à chacune d'elles. Des brigands arrivent dans un village et ils se prétendent patriotes; ils vont au cabaret et ils disent aux paysans : « Ces grains que vous voyez passer, on va les porter à l'étranger, il faut les arrêter et vous en emparer; ces domaines de vos émigrés, leurs revenus servent à payer vos plus cruels ennemis; emparez-vous de tout ce que vous pourrez en prendre et brûlez ce que vous ne pourrez emporter; les droits féodaux que vous avez payés sont tous abolis par les décrets; les seigneurs qui les ont reçus sont des traîtres, et les fermiers qui les ont perçus sont des coquins; forcez les à restituer; tous ces gens riches sont des accapareurs de grains; si vos magistrats ne veulent pas faire justice, agissez et faites-la vous-mêmes. » Ils lisent aux paysans de faux décrets; en même temps les prêtres dissidents soufflent le feu, et quand le peuple est échauffé, on se rend à l'église, on sonne le tocsin, on prend les armes, on force les municipalités à se mettre à la tête des attroupements, on arrête les grains et on se les partage;

on se rend chez les fermiers des ci-devant seigneurs, on les force à restituer; on dévaste les châteaux, on s'en approprie les meubles et les dépouilles, on fait irruption dans les magasins, on taxe toutes les marchandises; les municipalités sont là, les juges de paix sont là, ils somment les gardes nationales villageoises d'obéir; prévenues ou trompées par de fausses suggestions, elles refusent le service. Lorsque le juge de paix ou le juré d'accusation veut juger ces crimes, les mêmes mouvements qui ont produit l'émeute les entourent encore; on les menace dans leurs personnes, et c'est ainsi que le crime reste impuni et marche la tête haute » (1).

Cette description si claire n'apprenait en somme rien de nouveau, et tout ce long discours, au lieu de s'attacher à étudier les causes du mal et à rechercher les moyens de le combattre, ne fait que ressasser tous les préjugés, toutes les opinions, toutes les idées passionnées, exagérées et souvent fausses qui avaient cours, sans conclure à rien de positif : c'est l'amplification d'un rhéteur, plutôt que le rapport d'un administrateur.

Le Directoire départemental avait des idées plus pratiques, tout en partageant les mêmes sentiments (2); il les puisait dans la conviction que la disette n'était que factice et qu'elle était due à des causes multiples étrangères à l'insuffisance de la récolte. Deux négociants de Hambourg lui ayant écrit pour lui offrir des blés autant qu'il en faudrait pour suffire aux besoins du département, le 19 décembre 1791, à une époque où des troubles sérieux appelaient depuis deux mois l'attention sur

(1) *Moniteur* du 28 avril.
(2) « Dans toutes les pièces que j'ai examinées, dit encore François de Nantes, les seuls directoires m'ont paru les seuls conservateurs des principes constitutionnels, les seuls fils par lesquels j'ai vu l'espoir de ramener partout l'ordre. »

cette question, il avait répondu que la position du département le mettait à l'abri de la nécessité de recourir aux acquisitions de blés étrangers (1). Un mois après, une commune, celle de Vernouillet, près Poissy, émet la proposition que les municipalités des communes où se trouvent des marchés fussent tenues de veiller à leur approvisionnement, de noter les cultivateurs qui n'y apporteraient pas leurs denrées, de prendre des mesures pour empêcher cette abstention et d'en rendre compte à l'administration départementale. Le Directoire déclara qu'il n'y avait pas lieu quant à présent. Une pareille mesure eût en effet été contraire à la liberté du commerce; mais il paraît certain que le défaut d'approvisionnement des marchés ne tarda pas à devenir la cause directe de l'agitation. Au début de la crise, les cultivateurs apportaient leurs denrées en plus grande quantité; mais les départements situés au-delà de la Loire étaient moins favorisés; la récolte y avait été réellement insuffisante et ils tiraient beaucoup de grains de la Beauce, de la Brie et du Vexin, et les passages fréquents des blés se rendant à Orléans ou descendant la Seine à destination des départements du centre et de l'ouest avaient ému les ouvriers; les partis avaient exploité la situation; l'agitation des marchés avait rendu les fermiers plus réservés, en même temps que les offres qui leur étaient faites par les pays qui souffraient de la disette les faisaient maintenir leurs prix à un taux qui pouvait paraître exagéré dans un pays où l'on trouvait que la récolte avait dû produire assez pour ses besoins. L'effet de l'agitation sur l'approvisionnement était inévitable, et le Di-

(1) Cependant, à la fin de mars, on était obligé de faire venir des blés étrangers, et les arrivages étaient annoncés dans les marchés. (Archives de Seine-et-Oise, *loc. cit.*)

rectoire, qui l'appréciait, essayait vainement de le faire comprendre au peuple : « Considérant, dit-il, dans un arrêté du 2 mars, que ces attroupements multipliés peuvent produire la disette au milieu même de l'abondance ; que déjà les fermiers intimidés refusent de porter leurs grains au marché, parce qu'ils n'y sont pas en sûreté, et qu'enfin de semblables entreprises sont un attentat à la loi de la circulation des grains, à la propriété des cultivateurs, à l'ordre et à la tranquillité publique, etc... » A leur tour les cultivateurs, se sentant appuyés, maintenaient des prétentions peut-être excessives et préféraient vendre en dehors des marchés ; on tournait ainsi dans un cercle vicieux, et toutes les passions, tous les mauvais instincts se donnaient libre carrière. Le Directoire le constatait avec amertume dans un rapport lu en son nom par Lebrun à l'Assemblée le 23 mars : « Ce n'est pas la force seule qui peut triompher du mal ; l'intrigue s'agite de tous côtés ; ces mouvements combinés, cette correspondance d'insurrections décèle partout sa présence et ses calculs ; mais le peuple qu'elle tourmente et qu'elle égare, le peuple aussi a ses craintes réelles et raisonnées ; il se souvient de 1789, et il redoute le retour de ce même fléau. Cette liberté de circulation que la justice et l'intérêt commun nous commandent de protéger lui est toujours suspecte, parce qu'il voit les grains sortir de son territoire et ne voit pas le terme où ils vont se rendre. Il calcule vaguement que dans l'absence du numéraire réel on peut acheter très cher ici et gagner encore en vendant à plus bas prix, mais en argent, à l'étranger. Les spéculations, les accaparements d'autrefois lui font voir partout des spéculations et des accaparements. En vain on lui répète que les subsistances abondent, il ne croit à l'abondance que quand elle est dans une sorte de

stagnation et toujours présente à ses yeux ; et la chance incertaine d'une disette dans quelques mois est déjà pour son imagination une disette actuelle ; il accapare à son tour pour ses besoins à venir ; et au milieu de ces citoyens trompés par leurs craintes se trouvent des hommes coupables qui achètent pour revendre, et pour revendre à des boulangers qui sont désormais exclus des marchés par la force. » Malheureusement ce rapport, comme celui de François de Nantes, trahissait dans ses conclusions l'inexpérience et l'insuffisance de l'administration. « Il faut, disait-il, par des sacrifices et en multipliant les moyens de travail, multiplier les moyens de vivre. Quand vous aurez guéri ce mal que le peuple sent tous les jours, alors il ne restera plus que celui que voulait faire le mécontentement et l'intrigue ; contre celui-là vous pourrez déployer la force et la déployer sans crainte, mais il faut qu'elle soit une vraie force et appuyée de tous les moyens et de toutes les formes qui la rendent redoutable (1). » Ne serait-ce pas à peu près dire à un malade : « Il faut vous guérir, et quand vous vous porterez mieux, vous aurez facilement raison de la maladie ! »

Rouveau, qui avait parcouru les parties les plus agitées du département et vu de près les faits, constate, tant dans ses rapports que dans sa correspondance, que les fermiers préféraient vendre leurs blés en dehors des marchés. « Il n'est pas étonnant, écrit-il le 24 mars, au sujet des troubles de Rambouillet, que les cultivateurs n'aient pas apporté de grains comme à l'ordinaire ; d'ailleurs il paraît notoire qu'ils en font venir dans les greniers et les vendent à l'auberge ; on a vérifié qu'il en était venu plus de quatre cents sacs dans la semaine. Il

(1) Règlement du Direct., Archives de Seine-et-Oise.

faut l'avouer, les cultivateurs, par une spéculation hors de saison, irritent le peuple qui, dépourvu d'ouvrage et excité sous main, croit que tout est permis pour se procurer de la subsistance (1). » Le mal en était arrivé à ce point que le 24 février, sur le marché de Palaiseau, il n'y avait que huit sacs de grains, moitié méteil et le reste en criblures, et ainsi partout (2).

Ces spéculations étaient dénoncées à l'Assemblée nationale par Jean Debry, le 12 mars : « Des gens malintentionnés se transportent dans les campagnes, et au moyen d'arrhes modiques retiennent en stagnation, pendant six ou huit mois, des grains qu'ils finissent par ne point acheter; pour remédier à cet inconvénient, il n'y a pas d'autre remède que de décréter que tous achats de blé commencés par délivrance d'arrhes seront effectués dans la quinzaine, et que passé ce temps ils seront annulés, et le laboureur autorisé à se pourvoir en indemnité. » —Thuriot : « Il y a des gens qui vont dans les campagnes acheter des grains non-seulement au prix qu'on leur demande, mais à quelque prix que ce soit... »

L'accaparement qui paraissait renaître sous une forme nouvelle, l'accaparement dont les lugubres conséquences étaient gravées en traits ineffaçables dans la mémoire de plus d'un citoyen, et dont l'imagination de tous était frappée, voilà donc le ressort qui mettait en mouvement le peuple des campagnes. A leur tour les cultivateurs, effrayés de la tournure fâcheuse que prenaient les choses, bien que la plupart fussent restés étrangers aux spéculations coupables qui viennent d'être signalées, dissimulaient leurs grains et désertaient les marchés, préférant les transactions particulières. Ainsi devait se produire

(1) Registres du Directoire, Archives de Seine-et-Oise.
(2) Ibid., *passim*.

une hausse d'autant plus durable que les effets mêmes en aggravaient les causes. Si effectivement cet état de choses était le résultat d'un plan concerté, il faut reconnaître que la manœuvre était infaillible.

En effet, il est permis de concevoir à cet égard les soupçons les plus sérieux, fondés sur la manière dont l'agitation se produisait. Elle avait pour siége les campagnes, et les paysans en étaient les acteurs. Que les ouvriers des villes, dépourvus de notions sur la production des céréales, aient pu par la cherté du pain être amenés à concevoir des craintes sur les subsistances, rien de plus naturel ; mais ne doit-on pas s'étonner que ce fussent les agents mêmes de la production qui se soient échauffés à l'idée de la disette, au point d'entreprendre une sorte de jacquerie ?

La propriété foncière, sans être aussi morcelée qu'aujourd'hui, était déjà très divisée, et des quantités de domaines ecclésiastiques ou d'émigrés venaient d'être livrés à la petite culture (1).

« En consultant les documents qui mettent sur la voie de l'ancienne division du territoire, dit M. Wolowski (2), on constate avec surprise, dans un grand nombre de localités, que le chiffre des propriétaires ne s'éloignait pas

(1) Il est vrai de dire que les spéculateurs ayant consacré tous leurs capitaux à ces acquisitions avantageuses, n'en avaient plus conservé pour les mettre en rapport, ou craignaient de le faire à cause de l'incertitude qui pesait encore sur la validité de ces aliénations; mais pour ce qui nous occupe, cette considération avait peu d'importance, car les domaines ainsi vendus pourvoyaient autrefois à la subsistance de leurs propriétaires et des nombreux serviteurs et ouvriers qu'ils employaient, et produisaient encore un excédant pour la consommation générale : le laboureur, le petit cultivateur vivant sur le fonds qu'il exploitait seul avec sa famille, n'attendait rien de la production de ces domaines, dont au contraire il était le plus souvent tributaire pour des prestations en nature.

(2) De la division du sol, *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1857, p. 643.

beaucoup du chiffre actuel. Les causes premières qui produisaient cet état de choses n'ont pas changé. » « Les terres se vendent toujours au-delà de leur valeur, dit un écrivain du temps, excellent observateur ; ce qui tient à la passion qu'ont les habitants pour devenir propriétaires. Toutes les épargnes des basses classes qui ailleurs sont placées sur des particuliers et dans des fonds publics, sont destinées en France à l'achat des terres. » Ce qui a surtout frappé Arthur Young dans le cours de son voyage en France, c'est la grande division du sol parmi les paysans. Il affirme que plus du tiers du sol leur appartient. De cet état de la petite propriété, il semblerait résulter que la disette ne devait pas se faire aussi vivement sentir dans les campagnes, surtout dans la classe des petits laboureurs, que dans les villes. Les petits producteurs, sans avoir d'excédant dans les années de disette, trouvaient au moins leur subsistance sur leur propre fonds, il serait donc permis de s'étonner que les troubles qui nous occupent aient eu pour auteurs principaux des paysans, tandis que les ouvriers des villes restaient généralement tranquilles. Mais à côté des petits propriétaires ruraux, il y avait une quantité assez notable d'ouvriers de la campagne, artisans, gens de journée, charretiers de labour et autres, dont le plus grand nombre trouvaient de l'occupation sur les domaines des seigneurs, ecclésiastiques et laïques ; c'est eux qu'atteignait le désapprovisionnement des marchés, et qui étaient les plus fondés à s'en plaindre. La circulaire de Palaiseau nous fait connaître le véritable état des choses. Cependant elle est insuffisante à tout expliquer, et dans bien des circonstances on reconnaît d'autres influences. Ainsi, le 8 mars, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, vingt individus ayant à leur tête deux domestiques jardiniers

d'un sieur Bauvilliers, restaurateur au Palais-Royal, acquéreur du domaine de Saint-Paul-des-Aulnes, s'arment de fusils pour aller faire des perquisitions chez les fermiers. Le Directoire de Versailles remarque à ce sujet « qu'il ne peut y avoir que des suggestions coupables, dont il serait essentiel de découvrir les auteurs, ou le désir du pillage qui aient pu porter à devenir instigateurs de pareils désordres des hommes qui, *nourris du pain de celui qu'ils servent, ne peuvent avoir la veille des inquiétudes légitimes sur leur subsistance du lendemain* (1). »

Le 8 mars, à Limours, c'était un chaudronnier de Fontenay, qui taxait le blé, en déclarant qu'il entendait que sa taxe fût observée à l'avenir, parce qu'il n'avait pas le temps de revenir à chaque marché. A la même époque, la municipalité de Saint-Germain-en-Laye annonçait au Directoire que pendant que les gens des communes voisines menaçaient le marché, des brigands attendaient dans la forêt le commencement de l'insurrection. La municipalité de Dourdan écrivait aussi que les attroupements paraissent conduits de manière à faire croire qu'ils sont machinés ou soudoyés au moins dans les chefs ou agents. Les archives de Seine-et-Oise renferment nombre de documents du même genre ; parmi les plus curieux sont deux lettres d'un fermier d'Allainville, Boutroux, homme de sens, qui cherche de bonne foi à se rendre compte de ce qui se passe. Selon lui, les premiers troubles dans le pays ont été causés par les ci-devant seigneurs d'Angervilliers, qui disaient à leurs paroissiens qu'on tâchait de les affamer. Un individu de Saint-Arnoult paraissait être du parti des conspirateurs, i le surveillait pour en apprendre davantage. Les

(1) Archives de Seine-et-Oise, *loc. cit.*

paysans disent qu'on envoie des troupes pour leur faire payer le blé cher, mais qu'ils iront chez les fermiers.Ils veulent le blé à composition et regardent comme cupidité les prétentions des cultivateurs ; la cause en est le manque de récôlte de l'année précédente; il recommande sans cesse à ses confrères de ne pas faire attention aux menaces et d'être prudents ; les fariniers qui viennent à Paris et à Versailles n'hésitent pas à acheter cher, mais ils ne vont pas sur les marchés ; c'est un tort, mais les fermiers ne peuvent pas faire autrement, parce que sur les marchés on ne les paie qu'en billets patriotiques dont beaucoup sont faux et dont ils ne peuvent eux-mêmes que difficilement se servir pour faire leurs paiements, tandis que les fariniers paient en assignats.

Qu'il y ait eu des excitations, cela est hors de doute, mais d'où venaient-elles ? C'est un problème dont la solution est difficile, chacun des partis, nous l'avons vu, en rejetant sur l'autre la responsabilité (1). Si l'on ap-

(1) Voici deux lettres dont les originaux sont aux Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris; elles sont adressées au maire Bailly et signées du nom de Lavallery, officier municipal d'Etampes; elles sont évidemment fausses, mais elles font connaître les manœuvres employées par les agents de discorde.

1re LETTRE. — « Ayant reçu votre instruction, je me suis transporté hier 10, dans la nuit, à Etampes; tout a réussi selon nos désirs; le marché au blé a été bousculé; les sans-culottes que j'avais fait venir depuis trois semaines ont forcé les fermiers à donner leur blé à dix sous meilleur marché qu'il ne vaut; il y en a eu de pillés, et le tout a été dans la plus grande confusion. Nous espérons que samedi prochain il n'y aura pas de blé au marché. On a reçu vos deux lettres; vous n'aurez point de farine à moins que vous n'envoyez cinq cents hommes en garnison. Je m'en servirai sous main pour culbuter les meuniers et les marchands de blé; ils sont tous des coquins. Mon petit club, dont je suis le maître, me sert au-delà de ce que je puis souhaiter; je n'y ai admis que des meuniers, des marchands de blé et quelques sots de la municipalité; nous ferons de la ville ce que nous voudrons. Quatre pauvres bêtes d'officiers municipaux vont vous écrire, ne croyez pas un mot de ce qu'ils vous mentionneront, ils n'ont pas le sens commun, aussi je n'ai pas voulu d'eux à Versailles; j'y ai été bien trompé; je voulais, monsieur, être député,

plique la maxime : *Is fecit cui prodest*, on les mettra à la charge des Jacobins; en effet, leur triomphe au 20 juin et au 10 août ne fut dû qu'au soulèvement des masses

et le tout pour vous servir; je n'ai pas réussi, dont j'enrage, mais aussi j'ai empêché qu'aucun de mes collègues ne le soit, et aussitôt que je n'aurai rien à craindre, je retournerai dans cette ville pour y mettre tout le désordre possible. Si vous pouviez me faire passer quelques fonds, j'en ai grand besoin, car je suis ruiné et ce n'est qu'à force d'argent que l'on peut soutenir le rôle des coquins.

« Nous allons travailler toute la semaine pour préparer un beau tumulte samedi prochain, nous avons besoin de vos secours pour réussir. J'emploie une main étrangère pour vous écrire et on ne sait pas dans la ville; je veux que tout le mal arrive sans moi, et pour lors j'arriverai pour avoir l'air de mettre la paix, mais ils seront bien trompés, car je veux les écraser; toute la municipalité est absente. Je les ai fait électeurs; j'ai laissé quatre bêtes et c'est bien assez pour une ville qui n'a pas assez d'esprit et de raison pour se conduire.

« J'aurai soin de vous faire part de ce qui se passera samedi; j'ai ordonné à mon secrétaire de vous le mander, car je ne serai peut-être pas à Etampes, ne voulant pas paraître, laissant à mes quatre imbéciles de camarades tout l'odieux de la besogne; je crois que c'est agir selon vos vues et remplir vos instructions.

« Je vous préviens que si vous écoutez les criailleries de ces imbéciles et que vous envoyez des troupes, de les bien instruire, afin qu'ils protégent le désordre. Vous pouvez m'adresser le commandant, mais qu'il ne vienne chez moi que la nuit, nous agirons de concert. A samedi grand carillon.

« Je suis, avec tous les sentiments que vous me connaissez, mon cher ami, etc.

Signé : LAVALLERIE,
Commissaire au contrôle et officier municipal.

L'enveloppe, timbrée d'Etampes, porte :

A Monsieur
Monsieur BAILLY, Maire de la ville de Paris,
A Paris.

2e LETTRE. — « Notre affaire a réussi, mon cher ami, au-delà de nos désirs, le détachement a été chassé à coups de pierres et de fusil, les officiers municipaux ont été traînés par les cheveux en prison. Les membres du district ont été pendant deux heures entre la vie et la mort, tout a été dans la confusion dans la ville vendredi au soir et toute la nuit. J'étais caché chez la Simonneau, tanneuse, d'où je donnais mes ordres: ces ouvriers étaient envoyés par moi. Enfin toute la municipalité est en fuite, tout le district est décampé, les coquins sont maîtres de la ville. J'attends tes ordres, mon cher ami, pour finir notre ouvrage; un seul mot suffit; nous sommes retirés à Versailles, d'où je fais agir. Nous sommes quatre : Constance, fripier, qui est un insigne

populaires, mais il ne paraît pas la conséquence de l'agitation des campagnes. Le parti des émigrés pouvait en profiter davantage encore, puisqu'elle préparait une di-

coquin (a), les trois frères Gérôme, meuniers et voleurs, et Simonneau, tanneur; ils me sont vendus, et, à mon service, ce sont des lâches, mais très bons pour les coups de main cachés.

« On me mande qu'il est question d'envoyer des troupes, fais en sorte, cher ami, qu'ils soient en petit nombre, afin qu'elles soient encore chassées, car il serait dangereux qu'ils fussent en force, notre projet serait manqué. Je vais d'ici à mercredi armer les citoyens les uns contre les autres. Les mêmes qui ont voulu massacrer vendredi soir sont à mes ordres, et quoiqu'il n'y ait plus aucun administrateur, il en reste assez pour nous venger. Il y a un imbécile de Charpentier qui paiera pour tous; je le fais suivre jour et nuit. Les moulins ne tournent plus, voilà notre projet qui va bien. Adieu, cher ami, un peu de courage et nous viendrons à bout de tout; tu peux toujours compter sur moi, je suis homme à tout faire, pourvu que je sois caché. Garde-moi le secret et agis, car tu dois savoir, mon tendre ami, que c'est de là que dépend le succès. Je te ferai part de ce qui arrivera dans la semaine qui sera sûrement très orageuse, d'autant que le département est d'une bêtise qui me fait rire. Ils ont la plus grande peur de moi. Adieu, je te baise les mains. Jusqu'à la mort, je suis tout à toi. »

Signé : LAVALLERY,
Commissaire au contrôle, officier municipal d'Etampes.

« A Versailles, ce 1791.

« *P. S.* — Fais-moi donc réponse, car je suis inquiet. »

Sur l'enveloppe timbrée d'Etampes est écrit :

A Monsieur
Monsieur BAILLY, Maire de Paris,
A l'Hôtel de la Mairie, A Paris.

Inutile d'ajouter que ces lettres, lorsqu'elles furent communiquées par Bailly à la municipalité de Paris, n'y rencontrèrent que de l'indignation. Cette communication, le caractère de Bailly, suffiraient pour en établir la fausseté, si ces deux écrits n'en portaient en eux-mêmes la preuve : la signature Lavallerie, qui est écrite de deux façons, la familiarité cynique du correspondant supposé, et le fait constaté que le timbre d'Etampes était faux. Elles furent aussi communiquées à Lavallerie qui était alors en effet à Versailles, où il s'était rendu pour les élections avec quelques-uns de ses collègues, mais qui ne paraît pas avoir été inquiété. Il revint siéger au conseil municipal, à Etampes, et il accompagnait Simonneau le 3 mars, lorsqu'il se rendit au marché Saint-Gilles.

(a) Le jugement est peut-être sévère, mais la conduite postérieure du sujet n'a pas été de nature à en atténuer la rigueur. C'est ce même Constance Boyard que ses tracasseries dans les plus mauvais jours de la Révolution firent honnir de tous ses concitoyens, sous le nom de l'*Argousin*.

version à leurs manœuvres à l'étranger; et ces deux causes au reste servirent de prétexte à cette concentration à outrance du pouvoir de l'Etat, qui nous donna le despotisme du Comité du Salut public et le triumvirat.

Les deux factions, jacobine et royaliste, se renvoyaient l'une à l'autre l'accusation, et l'opinion que l'une ou l'autre, si ce n'est toutes deux, l'avaient encourue avec justice était celle des Constitutionnels, des Feuillants et des Girondins, les seuls que l'on ne put pas impliquer dans les troubles, puisqu'ils étaient en opposition avec leur politique et leurs intérêts.

Pour mieux mettre le lecteur à même de former son appréciation sur cette question délicate, il faut examiner sur quels sujets pouvaient agir les fauteurs de ces désordres. La cessation des travaux, la cherté des grains et des farines avaient augmenté le nombre des vagabonds et des gens sans profession et sans ressource; comme il arrive toujours dans les temps de troubles, ils avaient afflué sur les grands centres; de tous les côtés il en était venu à Paris et aux environs. « Au moindre bruit, on les voyait paraître avec empressement pour profiter de chances toujours favorables à ceux qui ont tout à acquérir, jusqu'au pain du jour (1). » Les partis avaient nécessairement pour complices « cette populace, excitée par la curiosité des choses nouvelles, comme l'observe l'historien de Catilina, tous ceux qui, n'ayant rien, portent envie à ceux qui possèdent, qui, mécontents de leur sort, aspirent à tout renverser et trouvent à vivre sans souci dans la guerre civile (2). » A ce ferment de discorde, qui se retrouve toujours et partout, venaient se joindre les turbulents, pour qui le bruit est une excitation néces-

(1) Thiers, *Révolution*, t. I, p. 40.
(2) Salluste, *Catilina*.

saire, mais désintéressée. Il se rencontre partout, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, de ces hommes qui, sans être vicieux, sont ce que l'on appelle des mauvaises têtes; beaucoup de présomption et de vanité, peu ou point de jugement, constituent le fond de leur caractère; ils éprouvent le besoin de se mettre en évidence, de faire les orateurs; les meneurs les poussent toujours en avant; ils cèdent alors à l'entraînement, et sans en calculer la portée, arrivent à commettre des actes coupables, que leurs bravades et leurs forfanteries peuvent faire considérer comme prémédités, instruments inconscients des mauvaises passions. Le mouvement fut du reste à peu près universel dans les villages, tous y prirent généralement part, ouvriers, laboureurs, gardes nationaux et officiers municipaux. Cependant il y avait là autant d'éléments d'ordre que de désordre; les municipaux n'agirent que comme contraints, tous le déclarent; quant aux gardes nationaux, ils se mêlèrent aux séditieux, se mirent souvent à leur tête, mais en donnant pour excuse que c'était afin d'éviter de plus grands maux.

En demandant la taxe, le peuple des campagnes n'était-il pas d'ailleurs fidèle à tous les errements suivis jusque là? Pouvait-il du premier coup se faire à ce régime de liberté dont il ressentait de si graves inconvénients suivant lui, sans en apprécier les avantages? La liberté du commerce, surtout en matière de denrées alimentaires, est celle que le peuple comprend le moins, parce que, lorsqu'elle lui est favorable, il ne s'en rend pas compte et ne songe pas à lui attribuer le bienfait des bas prix dont il profite, tandis qu'au contraire, quand les prix s'élèvent, il est porté à attribuer à la spéculation le renchérissement dont il souffre. Habitué à vivre sous le

régime de la réglementation en toutes choses, il était logique quand il demandait à l'administration de déterminer un maximum comme il l'a fait il y a quatre ans, comme il le ferait encore aujourd'hui. Il ne pouvait comprendre que, lorsqu'il avait peine à se nourrir, le laboureur fût libre de vendre son grain au prix qu'il jugeait nécessaire pour obtenir la juste rémunération de son travail et le remboursement de ses avances (1). Le principe que l'Etat peut faire violence à l'intérêt privé pour servir l'intérêt public, c'est-à-dire la doctrine de l'omnipotence de l'Etat sur l'individu, qui est la doctrine fondamentale de la démocratie socialiste, et dont il allait être fait quelques mois plus tard une application rigoureuse, n'était pas neuve en France ; le despotisme monarchique n'en avait pas eu de plus chère. Rien donc que de tout naturel dans les idées que provoquait la cherté des subsistances. Y eut-il autrefois d'intérêt plus pressant pour l'Etat que l'alimentation publique? « Tibère, seul maître du monde, ne tremblait-il pas à la pensée qu'un jour de retard dans sa flotte d'Alexandrie pouvait renverser l'Empire et mettre Rome en cendres? Notre ancienne monarchie a-t-elle eu de souci plus cuisant que de songer à ce difficile problème? N'est-il pas un de ceux qui occupèrent le plus la Convention (2)?» Turgot avait voulu affranchir l'Etat de cette sollicitude et sa doctrine était encore appliquée. Mais déjà, à l'époque où nous sommes arrivés, la démocratie populaire avait gagné bien du terrain ; quelques mois plus tard elle était triomphante. C'est pourquoi ceux qui, au commencement de 1792, étaient punis comme coupables d'attentats à la liberté et à la propriété individuelle pour avoir exigé à

(1) *V.* Tocqueville, *l'Ancien régime*, etc., p. 314 et suiv.
(2) E. Laboulaye, *l'Etat et ses limites*.

main armée la taxe des denrées et employé le meurtre et la violence pour l'obtenir, devenaient à la fin de cette même année des martyrs du droit de tous supérieur à celui de chacun qu'ils avaient revendiqué comme supérieur, etc. Toutefois, en les amnistiant, le décret du 3 septembre crut devoir faire une exception contre ceux qui auraient donné ou reçu de l'argent pour s'opposer à la libre circulation ou vente des grains. Cette exception était dirigée contre les royalistes dont l'on voulait reconnaître la main dans toutes les dissensions qui agitaient le pays; ce n'était pas sans quelque raison, car à part l'intérêt général qu'ils croyaient avoir à bouleverser le pays, les réformes de Turgot et celles des Assemblées de la Révolution leur étaient antipathiques.

Aussi bien qu'à tous ceux dont elles ruinaient les monopoles; retirer une pierre de l'édifice de priviléges et d'abus dont se composait l'ancien régime, c'était ébranler tout l'édifice, et ceux qui vivaient de ces abus comprenaient d'instinct la solidarité qui réunissait tous leurs intérêts. Aussi les règlements sur la circulation des grains avaient-ils eu pour adversaire le plus acharné tout le parti royaliste qui ne laissait pas échapper l'occasion de raviver les préjugés populaires et l'épouvante qu'inspirait la menace d'une famine.

Il n'en était pas de même du parti libéral, quelle qu'en fût la nuance; sur le terrain de la liberté on s'entendait assez bien en principe; le désaccord ne commençait que sur les formes et les limites de cette liberté. Le parti avancé s'éloignait chaque jour de plus en plus des libéraux. La libre circulation des grains lui plaisait, parce qu'elle était la conséquence de la suppression des barrières et des douanes intérieures; mais quand il s'agissait de la liberté de la vente, ses convictions étaient

moins solides; aussi une distinction est-elle nécessaire entre la théorie et la pratique pour bien comprendre la conduite des Jacobins et de la Convention qui appliqua leur système. Les principes les plus libéraux furent toujours proclamés par eux, et la célèbre déclaration des droits ne cessa pas d'être leur Evangile, mais quand il s'agissait de les pratiquer, on trouvait toujours quelque sophisme pour les faire fléchir sous un autre principe, celui que l'intérêt privé devait être sacrifié à l'intérêt général. C'est en flottant incertaine entre ces principes si opposés, que la Convention, tout en promulguant de nombreux décrets qui avaient pour objet de défendre la circulation des grains contre les craintes et les préjugés populaires, en arriva à ses dispositions sévères contre les accapareurs et aux lois de *maximum*.

La conduite que tinrent plus tard les Jacobins à l'occasion des troubles dont il s'agit, fournit contre eux de graves présomptions de participation active aux désordres. Toutefois, on pourrait admettre que, lorsqu'ils cherchaient à faire acquitter les accusés, et lorsqu'ensuite ils les portèrent pour ainsi dire en triomphe, ce fut seulement en haine des royalistes. En présentant les misérables dont ils faisaient leurs clients comme les victimes des suggestions perfides de ce parti, comme des gens égarés par la faim et le malheur, ils cherchaient moins à couvrir des torts qu'ils auraient partagés, qu'à flatter les masses et à s'emparer d'un chef d'accusation victorieux contre des adversaires dont ils considéraient la ruine comme nécessaire au bien de la patrie.

Il ne peut s'agir ici, on le comprend, ni de justifier, ni d'excuser ce qui ne comporte ni justification ni excuse, mais de marquer avec précision le vrai caractère d'un fait historique. Quelque convaincu que l'on soit

de l'excellence du résultat que l'on poursuit, on déshonore toujours une cause en employant à la servir des moyens que réprouve la morale. Mais c'est le propre des époques tourmentées de faire surgir de toutes les classes de la société, quelquefois même de ses bas-fonds, des individualités puissantes qui les dominent. C'est le spectacle qu'a donné la France pendant la Révolution. A cette époque, le pays était rempli de gens déclassés, gangrenés par l'énorme corruption du siècle, la plupart souillés de vices de toute nature, qui, dans des temps réguliers, seraient restés confinés aux derniers rangs de la société, mais auxquels une énergie native et des passions fortes permirent de prendre place aux premiers rangs. Tels étaient les Danton, les Marat, les Collot d'Herbois, tel avait été Mirabeau lui-même avec plus d'élévation dans la pensée et les sentiments. D'autres, comme les Robespierre et les Saint-Just, sont des fanatiques qui poursuivent avec ardeur la réalisation d'un idéal qu'ils croient bon, sans s'inquiéter des moyens, sanctifiés selon eux par la grandeur du résultat à atteindre. En flétrissant comme ils le méritent de semblables agents et les moyens qu'ils emploient, soumettons-nous à l'ordre de la Providence qui semble avoir établi comme une loi, dont l'application peut s'adoucir, mais dont le principe est écrit en traits de sang dans l'histoire, que les grands progrès en ce monde, comme s'ils devaient être trop chèrement payés, n'ont pu se dégager que du conflit des passions humaines et des convulsions sociales.

NOTICE

SUR LA

STATUE DE LA SAINTE VIERGE

NOMMÉE *LA DIÉGE*

CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE JOUY-EN-JOSAS

(Seine-et-Oise)

Par M. l'Abbé GRIMOT, Curé de l'Isle-Adam, Membre correspondant.

Dans l'Iconographie chrétienne il n'est pas, à l'exception de la figure du Sauveur, un sujet qui ait aussi souvent exercé le talent des artistes que l'image vénérée de la sainte Vierge ; et cependant, comme pour notre Seigneur, nous sommes condamnés à répéter cette phrase désespérante de saint Augustin : Nous ne possédons pas d'image authentique de la Mère de Dieu ; *neque novimus faciem virginis Mariæ* (*de Trinit.*, VIII).

Tertullien, Lampride, Eusèbe, saint Basile, etc., nous affirment bien que de leur temps on faisait circuler des images de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et que ces images *étaient de tradition apostolique;* mais tous ces portraits n'étaient que des types de convention. Ainsi en fut-il d'un portrait de la Vierge immaculée, au dire de saint Jérôme, qu'on fit dès les premiers temps du christianisme. L'ex-

pression de la beauté physique s'alliait, dans cette image, au sentiment le plus profond de l'honnêteté morale; c'est la remarque de saint Ambroise, *figura probitatis* (de Virg., II, 1).

Les premiers chrétiens n'attendirent pas la décision dogmatique du concile d'Éphèse contre Nestorius (an 431) pour représenter Marie sous le type de Vierge-Mère, comme le voudraient des auteurs protestants (Rasnay, *Hist. de l'Eglise*, XIX, 1). Quelques archéologues catholiques (Raoult Roch, Emeric David) se sont également trompés lorsqu'ils ont avancé que ce n'est qu'à partir de cette époque qu'on trouve les premières images de Marie tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras ou sur ses genoux. Les fresques des catacombes et les fonds de verres dorés nous fournissent des représentations de Marie sous les types variés d'*Orantes* ou de Vierge-Mère. Or ces monuments remontent très sûrement au IIe et au IIIe siècle (de Rossi). Mais il convient de dire que, depuis la condamnation de Nestorius, on représenta plus souvent Marie sous l'image de Vierge-Mère; ce type fut alors, non créé, mais adopté de préférence. Ainsi de nos jours, depuis la promulgation du dogme de l'immaculée Conception, la piété semble préférer les images de la Vierge immaculée.

La critique moderne, en démontrant que l'évangéliste saint Luc, médecin de profession (S. P. ad Coloss., IV, 14), resta toujours étranger à l'art de la peinture, nous empêche de le regarder comme l'auteur de ces vierges-mères que lui attribuent des légendes déjà vieilles de douze siècles. Le style de ces images, répandues sous son nom, ne permet pas de les faire remonter au-delà de l'époque des iconoclastes. Elles sont toutes, du reste, d'un type byzantin. L'explication la plus rationnelle de

l'origine légendaire de ces peintures est celle que l'abbé Greppo adopte d'après Tillemont (*Notes hist. des prem. siècl. chrét.*). On pourrait présumer, dit-il, que même avant le v^e^ siècle, un peintre, portant le nom de l'évangéliste saint Luc, aurait existé en Orient : confondu plus tard avec son patron, il serait devenu l'historien sacré; l'Occident aurait ensuite adopté cette erreur.

Il est un fait qu'il est bon de constater, c'est le prodigieux développement que prit tout à coup, du XI^e^ au XII^e^ siècle, le culte de la très sainte Vierge. Alors on voulut lui consacrer, après Dieu pour qui était bâti le temple saint, un lieu tout spécial pour l'honorer et l'invoquer. Mais bientôt un jour vint où l'espace concédé dans le temple pour ce sanctuaire ne fut plus suffisant. Dès lors on en établit de plus vastes, mais isolés, sur un des points peu distants de l'édifice principal. On érigea donc ces sanctuaires sous la forme, mais réduite, des grandes églises; et le nombre s'en accrut en peu de temps. C'est bien là l'origine de ces sanctuaires, de ces chapelles, de ces prieurés sous le vocable de la sainte Vierge que l'on rencontre si souvent et qui plus tard devinrent des pèlerinages plus ou moins célèbres.

Je viens d'indiquer l'origine de la chapelle du petit *Villetain* (*villa stagni*), construite dans une ferme située à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise). Cette ferme appartenait aux Célestins de Paris : c'était un don de Charles V. L'abbé Lebœuf désigne cette chapelle sous le nom de Notre-Dame de Villetain (*Hist. du D. de P.*, t. VIII, p. 429).

Ce sanctuaire renfermait, comme principal ornement, une Vierge en bois, assise et tenant appuyé contre elle l'Enfant-Jésus. La hauteur de la statue est de 1 m. 42 c.

Cette statue, dont le style accuse le XII^e^ siècle, est

appelée la *Diége*. Cette dénomination que le peuple lui donne de temps immémorial provient probablement de *Dei genitrix*.

Un registre du XVI^e^ siècle indique des dépenses faites à l'occasion du pèlerinage de la *Diége :* ce qui prouve que cette madone était dès lors l'objet d'un culte tout particulier.

La Révolution n'a point respecté cette chapelle, qui paraît avoir été démolie vers 1793. Mais la statue a été conservée, et la fermière du Petit-Villetain en est devenue propriétaire. Cette pieuse femme, l'ayant transportée dans sa propre demeure, fit prévenir M. l'abbé Ménière, alors curé de Jouy-en-Josas, que l'antique madone était à sa disposition. Ce digne pasteur s'empressa d'aller chercher ce précieux trésor qu'il transporta lui-même, non sans peine, et déposa pieusement dans l'église paroissiale.

Le temps seul avait apporté quelques légères altérations à cette œuvre d'art : elles ont été habilement réparées sous la direction de M. Violet-Leduc; ce qui assure une restauration aussi intelligente que consciencieuse.

La tête de la Vierge est couronnée et voilée. La madone tient, de la main droite, une rose en signe de sa maternité : ce n'est guère qu'au XIV^e^ siècle que la rose a été remplacée par le lis, symbole de sa virginité. Une riche fibule attache par devant sa robe qui retombe en plis élégants et laisse à découvert ses pieds qui, suivant l'usage, sont chaussés.

L'Enfant-Jésus se tient debout, placé entre les genoux de sa Mère. Cette attitude semble une réminiscence de l'art des Grecs. Les Latins d'ordinaire représentent la Vierge avec Jésus dans ses bras, ou sur ses genoux.

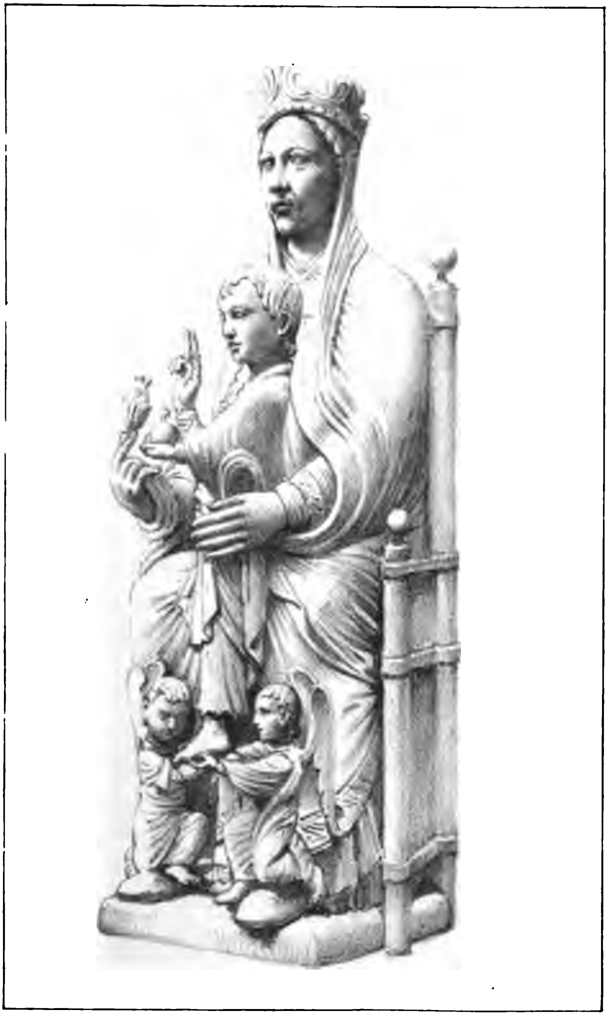

Imp. Dubosc q & Théo. ? Hoche, Versailles

Vierge en Bois du XII? Siècle, dans l'Eglise de Jouy-en-Josas

(Hauteur 1^m 42^c)

L'Enfant divin, de sa main droite, bénit, selon la forme latine, le monde dont il tient la boule en sa main gauche. Ses deux pieds nus reposent sur les mains étendues de deux angelots, agenouillés sur un coussin. Il est à remarquer que les mains nues des angelots touchent immédiatement les pieds de l'Enfant-Jésus : il semble qu'un voile devrait couvrir et cacher en signe de respect les mains des angelots, d'autant mieux que les pieds de l'Enfant-Dieu sont eux-mêmes nus. L'artiste semble également avoir oublié ces règles de révérence en permettant aux angelots de se servir des pieds mêmes de la Madone comme d'escabeau. Toutefois on dirait qu'ils ne le font qu'avec une sorte de réserve et de crainte.

Le siége de la Vierge, tombé en poussière, a dû être restitué en entier. C'est la partie qui avait le plus souffert, sans doute à cause de son contact avec le mur.

Et pour achever cette simple description, disons que le monument de l'art chrétien est d'un aspect à la fois noble et imposant. Il rappelle la belle statue assise du tympan d'une porte située au transept septentrional de la cathédrale, à Reims. (GAILH., t. II.)

Remercions très affectueusement M. le curé Tessier du zèle qu'il a mis à faire restaurer et replacer avec honneur ce monument de l'art chrétien au XII^e^ siècle. L'artiste et le pèlerin viendront admirer et invoquer cette belle Madone ; et l'un et l'autre pourront un jour lire cette touchante prière que j'ai moi-même lue aux pieds d'une des plus célèbres Madones de France :

Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé,
Tombe à genoux et prie
En disant un *Ave*.

L'Isle-Adam, le 25 février 1869.

LETTRE DE PÉTION

Maire de Paris

ADRESSÉE A LA MUNICIPALITÉ DE VERSAILLES, POUR LUI ANNONCER LE RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DU 10 AOUT 1792.

Paris, 11 août 1792, l'an 4e de la liberté.

FRÈRES ET AMIS,

Paris s'est levé; Paris a voulu donner le signal à ses frères des départements, pour finir la révolution, comme elle (*sic*) le leur avait donné pour la commencer. L'Assemblée nationale a pris les plus grandes mesures : — suspension du Roy, — abolition de la liste civile, — convocation des assemblées primaires pour une Convention nationale, — gouverneur donné au fils du Roy, — nomination des ministres, — inutilité de la sanction pour les décrets rendus, — la ligne de démarcation entre les citoyens actifs et non actifs effacée, — création enfin d'un tribunal pour juger promptement les coupables. Le peuple a eu un jour de justice et de vengeance; mais, maintenant, il déshonorerait sa cause s'il voulait se faire justice lui-même lorsqu'on va la lui rendre. Confiance en l'Assemblée nationale; confiance en ses nouvelles loix; aucun excès; éclairer le peuple qui, partout, est bon; qu'il ne fasse aucun mal aux Suisses, que leurs chefs ont voulu aveugler; le peuple s'honorera en les remettant à la loy; il n'a même pas des motifs aussi puissants de se venger de ceux que vous détenez, puisqu'ils n'ont pas été ses assassins. Veuillez, frères et amis, continuer d'accorder, dans cette conjoncture, quelque confiance à votre fidèle collègue de Paris. PÉTION.

(Autographe de la Bibliothèque de Versailles, communiqué par M. LE ROI.)

LE CAPITAINE FR. DE LA NOUE

DIT BRAS-DE-FER (1).

Par M. E. COUGNY, Membre titulaire.

I

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, il y a aujourd'hui environ trois cents ans, la France, notre chère patrie, était bien malheureuse. En proie aux horreurs d'une guerre civile que réveillaient sans cesse les impitoyables ardeurs des passions religieuses, elle était tellement affaiblie, épuisée qu'aux yeux de bien des sages et même de ses meilleurs amis, elle était infailliblement destinée à périr avant peu. En attendant cette heure funeste qu'on lui prédisait de toutes parts, elle usait dans des désordres sans exemple le peu qu'elle paraissait avoir gardé de forces et de vie. Les luttes intestines qui la déchiraient si cruellement, prenaient souvent les caractères les plus affreux de la guerre étrangère, car d'ordinaire les différents partis appelaient des secours

(1) Discours politiques et militaires du seigneur de La Noue, nouvellement recueillis et mis en lumière. Iouxte la forme et exemplaire imprimée (*sic*) à Basles, par François Forest, cIↃ IↃ LXXXVIII, in-8°. La première édition est de 1587, in-4°.

du dehors : et ces secours, on les leur accordait d'autant plus volontiers, qu'on se les faisait chèrement payer, et que d'ailleurs on fomentait soi-même des discordes qui tôt ou tard ne pouvaient manquer de faire de la France une proie facile, où tous ses bons voisins auraient leur part, où pourraient se contenter toutes ces voracités jalouses. Aussi partout, au-delà de nos frontières, c'étaient des explosions à peine contenues de joie sauvage, d'hypocrites condoléances ou d'insultantes marques de pitié; au dedans, un concert universel de pleurs et de récriminations.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : tous ceux qui, dans le royaume, apportaient, comme dit le poète grec, leur triste voix à ces tristes symphonies, ne se contentaient pas de gémir et d'accuser. Non, si grand que leur semble le mal, ils ne croient pas que tout est fini, que la patrie expire, qu'il n'y a plus guère qu'à voiler le front de la chère trépassée; non, en peignant leur désespoir, ils n'ont pas renoncé à l'espérance; ils n'ont pas prononcé le suprême adieu. Le caractère propre de ce siècle est une indomptable énergie : si l'on doit mourir, on tient à montrer jusqu'au dernier souffle qu'on a fait pour vivre tous ses efforts.

Parmi les vaillants esprits, les cœurs chauds en qui se résume cette époque ; parmi ceux qui, en constatant le mal, en s'en exagérant peut-être l'étendue, laissaient échapper tant de soupirs inquiets, tant de paroles désolées, mais qui en même temps se mettaient résolûment à l'œuvre pour chercher, pour essayer des remèdes, il faut compter un brave gentilhomme breton, le capitaine François de La Noue, dit Bras-de-Fer. Il était né en 1531, aux environs de Nantes ; il avait vu la fin de François Ier et Henri II, deux grands règnes, si on les compare aux

misères et aux hontes qui suivirent. C'est à ce point de vue que La Noue les vante, sans toutefois s'en dissimuler les vices. Sa vie se passa presque tout entière dans les camps, son enfance, sa première jeunesse dans les guerres d'Italie et de Flandre. Et cependant, actif, ardent au travail, comme on l'était alors, il avait acquis des connaissances profondes et variées, en histoire, en politique, en philosophie, dans l'art militaire; écrivain lui-même, il peut prendre rang parmi les meilleurs prosateurs de cette époque. Ayant perdu un bras au siége de Fontenay-le-Comte (1570), il le remplaça par un bras de fer dont il se servait avec la plus grande adresse : de là son surnom. Il en dut à son mérite un autre plus glorieux, celui de sage, que lui donnèrent amis et ennemis; car bien que calviniste, il ne fut pas moins estimé des catholiques que des huguenots. Il fut tué au siége de Lamballe, en 1591.

A la nouvelle de sa mort, Henri IV s'écria : « Nous perdons un grand homme de guerre et encore un plus grand homme de bien. » Ce jugement est devenu celui de l'histoire. Parmi les vertus qui, en son temps, brillèrent d'un éclat peu commun, Montaigne distingue « la constante bonté, douceur de mœurs et facilité consciencieuse de M. de La Noue, en vne telle iniustice des partis armés, où tousiours il s'est nourri grand homme de guerre et très expérimenté. »

Tel est l'homme qui nous a laissé, avec de précieux témoignages de l'état de la France de 1560 à 1590, et de ses maux dont il avait lui-même cruellement souffert, l'indication souvent éloquente des remèdes qui lui semblaient les plus propres à les guérir. La plupart de ces remèdes furent appliqués après lui par un gouvernement réparateur, et l'on s'en trouva bien. La Noue mourut

presque à la veille d'en voir les heureux effets. Ses récits, les salutaires conseils qui en dérivent ont leur place naturelle dans l'histoire des idées morales et politiques en France au XVI[e] siècle. Les uns et les autres nous offrent, hélas ! aujourd'hui plus qu'un intérêt historique : à part les formes un peu vieillies du langage, ces mémoires, ces traités semblent écrits d'hier et pour nous.

Comme tous les hommes d'action, le capitaine de La Noue a peu écrit : il a même fallu que la fortune, qui presque toujours lui fut contraire, le jetât dans une prison pour qu'il eût des loisirs et songeât à d'autres travaux que ceux des conseils et des camps. Il était en 1580 au service des Provinces-Unies : c'était alors pour un Français la meilleure manière de servir sa patrie. Il tomba entre les mains des Espagnols qui, s'ils n'étaient plus tout à fait les arbitres de l'Europe, étaient encore les ennemis les plus acharnés de la France, et les plus redoutables, autant par leurs intrigues que par les forces dont ils disposaient. Ils ne songeaient à rien moins qu'à un démembrement de ce royaume et comptaient bien s'y faire la meilleure part. La lutte contre eux à l'intérieur semblait impossible : ils avaient dans toutes nos provinces, et jusque dans Paris, de trop nombreux et trop puissants alliés, ces *François espagnolisés*, dont parle La Noue, moins Français que les *Italiens francisés* dont regorgeait aussi notre malheureux pays. La Noue avait porté à ses coréligionnaires des Pays-Bas, les seuls adversaires à craindre pour l'Espagne, le secours de sa bravoure et de son expérience : il fut fait prisonnier à Iseghem. Philippe II qui prétendait, lui aussi, être le soldat de Dieu et l'instrument de la Providence, n'était pas tendre pour ses ennemis, surtout pour les protestants : il retint La Noue pendant cinq ans dans une étroite et dure prison au châ-

teau de Limbourg (1). C'est pendant ces longues années de captivité que le sage et vaillant capitaine, condamné à l'inaction, se replia sur lui-même, et se retournant vers le passé, étudia les causes de nos misères et les moyens de les guérir. Il écrivit, un peu au hasard de ses réflexions et de ses souvenirs, sur quelques-unes des questions qui s'imposaient alors aux esprits sérieux, des espèces de dissertations qu'on a publiées sous le titre de *Discours politiques et militaires*. Il y a vingt-huit discours ou traités dont quelques-uns (quatre) sont intitulés « Paradoxes, » et à la suite, trente morceaux historiques dont le sujet est indiqué dans ces lignes placées en tête : « Obseruations sur plusieurs choses aduenues aux trois premiers troubles auecques la vraye déclaration de la pluspart d'icelles. »

L'auteur expose dans ces opuscules les fautes et les crimes de son siècle, et il montre comment, en les évitant à l'avenir, on pouvait éviter les misères qui en avaient été la conséquence. Il y a infiniment de bon sens et de sagesse pratique dans ces petits traités qui nous offrent, en même temps que de judicieuses observations, des peintures nombreuses et fidèles de cette étrange époque où notre nation sembla plus que jamais proche de sa fin. Il y a aussi du cœur, un ardent amour du vrai et du juste dans ces dépositions d'un témoin oculaire bien placé pour apprécier les hommes et les événements. Il se dégage de ces pages écrites sans prétention, — à travers les plus aimables et les plus solides qualités de l'esprit français, — un parfum de bonté naïve, un air de sainte

(1) On s'en émut en France : le colonel général de l'infanterie française, Fr. Strozzi, envoya dire au roi-d'Espagne que si l'on traitait mal le sieur de La Noue, il ferait écorcher autant d'Espagnols qu'il lui en tomberait entre les mains. (Amirault, *Vie de Fr. de La Noue*. Leyde, 1661.)

confiance : l'espérance jette même sur les plus sombres quelques douces lueurs.

La publication de ce petit livre est déjà une intéressante histoire : elle date de 1587. Rendu à la liberté et à la vie active, La Noue avait presque oublié ces fruits des longues et tristes heures de la captivité. Un de ses amis, de Fresnes, raconte comment « se trouuant en son cabinet, il lui auint de mettre la main sur vn monceau de papiers qui estoyent iettez pesle mesle en vn coin, comme chose qui n'estoit gardée que pour estre perdüe. » Il lui parut que ces écrits si négligés de leur auteur « méritoient d'estre recueillis plus soigneusement. » La Noue, avec sincérité, nous devons le croire, avec un peu de coquetterie aussi peut-être, prétendit qu'ils n'étaient pas dignes de voir le jour. Vieux et rude soldat, il n'avait jamais eu « le moyen de bien coucher par escrit » ses idées. Pour « ces discours principalement, il n'auoit pris nulle peine à les polir ni limer. » Mais de Fresnes avait été, selon son expression, « affriandé » par le peu qu'il en avait vu : il ne se rebuta point, et tira des mains de leur auteur l'un après l'autre ces opuscules qu'on n'était pas fâché peut-être de lui abandonner pour en faire part au public, après lui avoir permis tout au plus d'y jeter les yeux. Ainsi ces feuillets ramassés, mis en ordre, disputés aux caprices du hasard qui pouvait les disperser ou les détruire,

Ne turbata volarent *rapidis ludibria ventis*,

devinrent un livre, et ce livre, dédié à Henri de Navarre, eut plusieurs éditions. Ajoutons, pour être juste, que l'éditeur, dans cette dédicace, proteste qu'il a publié cet ouvrage sans l'aveu de l'auteur, au risque même de le mécontenter, en blessant sa modestie, en heurtant peut-

être en lui un vieux préjugé de la noblesse française, peu favorable à la culture des lettres, en réveillant surtout les amers souvenirs de la captivité.

Cette dernière considération n'était guère fondée. Le capitaine La Noue, dont la fortune trahit si souvent le courage qu'elle le jeta au moins quatre fois aux mains de ses ennemis, devait s'être familiarisé quelque peu avec la position, si douloureuse qu'elle soit, de prisonnier de guerre; et l'on aime à croire que son patriotisme s'accommoda avec sa modestie à la pensée que son livre pouvait être utile à la France.

Il pouvait l'être, et nul doute qu'il ne le fût. Personne en effet ne s'est mieux que La Noue rendu compte alors de la situation du royaume; personne n'a mieux démêlé les causes multiples et complexes de cet état qui semblait presque désespéré; personne, en mettant le doigt sur les plaies de notre malheureux pays, n'a indiqué avec plus de loyauté et de bon sens les moyens de les guérir. C'est d'ailleurs un droit sacré qu'il réclamait pour tout citoyen que cet examen sévère de la société dont il fait partie. Bien malheureux ou bien coupables sont ceux qui ne peuvent ou ne veulent rien voir, soit parce que leur respect pour un glorieux passé leur ferme les yeux, soit parce que leur patriotisme est encore sous le charme des splendeurs d'autrefois. Vénération aveugle, noble et sainte idolâtrie, double voie qui peut mener aux abîmes. Il en est des sociétés comme des individus; elles ont leurs maladies; maladies cruelles, dangereuses, dont pourtant on ne meurt pas toujours. Au temps de La Noue, il y a trois cents ans de cela, maints bons esprits, lui tout le premier, crient que la France est non-seulement malade, mais vieille, bien vieille, presque décrépite : on voit partout ses ruines pendantes, ses débris

dispersés. C'est bien toujours « le grand arbre » à qui le monde a demandé si longtemps et son salutaire ombrage et ses fruits savoureux; mais « la pluspart des racines se voyent descouuertes et demi seiches, beaucoup de branches sont mortes, les fueilles en petite quantité, les fruits devenus quasi sauuages. » Est-il donc fini, condamné à disparaître, cet arbre généreux qui a nourri et abrité tant de générations?... Heureusement La Noue, qui connaît si bien les maux dont souffre la France, qui les décrit si hardiment, qui les exagère, ne croit pas, comme tant d'autres, que tout soit perdu. Le meilleur, selon lui, « est d'aduouer ce qui est, et de trauailler à ce qui doit se faire pour conseruer en vigueur ce qui reste de bon, » au lieu de « demeurer,.... faute de bonne cognoissance, demi esperdu au milieu de tant de misères. » Vœux et projets bien modestes, mais conçus dans la sagesse et dans un pur sentiment de patriotisme. N'abattons pas ce qui reste de l'édifice, ce qui peut abriter encore notre infortune, mais ne nous efforçons pas de conserver de vieux murs lézardés à qui un récrépissement, quel qu'il soit, ne pourrait donner qu'une dangereuse apparence de solidité. Surtout, supprimons les causes qui ont fait ou précipité chez nous tant de ruines, qui, si leur action continuait, en feraient plus encore et nous mèneraient à une destruction inévitable.

Selon La Noue, ces causes sont au nombre de trois : l'impiété, l'injustice et la dissolution.

« L'impiété ruine les consciences, l'iniustice publique et particulière renuerse la police et la commune société du genre humain; la dissolution trouble et gaste les familles... »

« Telles sont, confessons-le (1), dit l'auteur, auec

(1) 1er Discours, p. 4.

larmes et regrets, telles sont les causes des ruines qui règnent en ce pauure royaume, en tant de sortes que si nous ne sommes secourus par la bonté diuine, nous sommes en danger de faire un grand naufrage bientôt. »

La France est impie, athée, — notons bien que La Noue ne considère que les hautes classes de la société de son temps, la cour et la noblesse; le peuple des villes et surtout celui des campagnes ne comptent guère alors, — la France donc est impie et athée, et pourtant c'est au nom de Dieu, c'est pour la religion du Christ que se font tant de guerres, tant de massacres, que deux cent mille hommes ont trouvé la mort sur les champs de bataille ! « Y eut-il oncq de plus effroyables sacrifices? » Ceux qui ont quelque sentiment religieux « ne doiuent-ils pas estre assouuis de tant de sang desià respandu (1)? » Eh bien ! contradiction insensée et trop ordinaire en ces fureurs, « ce sont nos guerres pour la religion qui nous ont fait oublier la religion. » Contradiction non moins étrange, jamais la magie et la sorcellerie n'ont été plus en vogue que dans ces jours de doute et d'impiété; jamais il n'y eut plus d'esprits sottement crédules qu'en ce siècle d'incrédulité. Un malheureux qui, sous Charles IX, fut pris et condamné comme roi des sorciers (2), avoua que, rien qu'en France, il y en avait plus de trente mille. Charlatanisme dangereux chez les uns, triste folie chez les autres, voilà ce que La Noue, pas plus que Bodin qu'il cite, ne veut voir dans ces pitoyables pratiques. Les sorciers et les devins sont les suppôts du démon, et les sortiléges, les enchantements, les oracles sont pour eux, comme pour bien d'autres, des piéges, des « subtilités »

(1) 1er Discours, p. 5.
(2) *Ibid.*, p. 10.

du diable, « qui attire les hommes par de beaux semblants (1), iusqu'à ce qu'ils se trouuent si fort enlacez qu'ils ne se peuuent plus deslier. » Cette inquiète et ridicule investigation de l'avenir se multiplie sous mille formes : « On peut dire qu'il n'y a rien au ciel, ni en la terre, voire dessous la terre, de quoy l'homme, plongé en cest erreur ne se serue. » Et rien n'arrête cette « curieuse peruersité. » Et pourtant on brûle les sorciers ; oui, mais on les consulte, et dans les cours plus que partout ailleurs. Chez les gens de toutes qualités, de tout sexe, ce n'est pas seulement une passion, c'est une rage : on court après les devins, comme on a fait après Nostradamus et autres dont on recevait les mensonges comme de pures vérités. Et le mal est général ; il règne là même où l'on ne devrait pas en trouver l'ombre. Dans la noblesse, dans l'Eglise, parmi les représentants de la justice, « il y a des disciples couverts de ceste profession (2). » D'autres se livrent à la recherche de la pierre philosophale, et étudient avec fureur la transmutation des métaux : cette chimère remplit aussi bien des têtes ; elle égare même tant d'esprits, elle fait tant de victimes que La Noue consacre à la combattre un discours tout entier. Il n'est pas, à son sens, de malheureux qui aient « plus besoin d'estre admonestés (3), » que ceux qui pensent « par souffleries continuelles..... faire enfanter à leurs fourneaux de grands thrésors. » Quelques-uns sont pauvres et croient sottement par là s'enrichir ; d'autres sont nobles et riches déjà, mais leur convoitise n'est pas satisfaite, ils rêvent de relever davantage l'éclat de leur maison ; d'autres enfin couvrent leurs tentatives insensées

(1) 1er Discours, p. 11.
(2) *Ibid.*, p. 13.
(3) 23e Discours, p. 529.

du masque de la science, « mais ce qui plus les pousse, c'est la friandise du profit ; » et tous, les uns comme les autres, « visent et tirent à ce diable d'argent. » Il y a pourtant une pierre philosophale, la vraie celle-là, à la recherche de laquelle on devrait consacrer sa vie : en cette alchimie, on serait sûr d'être payé de ses peines; elle demande peu et donne beaucoup et toujours. Cette pierre philosophale, c'est la sagesse (1) « qui instruit, console, enrichit, contente et sauue ceux qui l'ont trouuée. » Le résultat le plus clair de l'autre recherche, est finalement la ruine du fou qui s'y adonne. La Noue dit avoir connu à Paris un malheureux rêveur de cette espèce ; homme de bon sens d'ailleurs, il perdait la tête quand il parlait de l'art, du grand art, de la conversion des métaux. Il « auoit soufflé en trois ans vne belle maison sienne accompagnée de mille ou douze cents liures de rente ; » il ne lui était « resté que la peau et les os, mesme le feu auoit tiré non-seulement la quintessence, ains quasi toute l'essence des habits qu'il portoit sur luy. » Ce pauvre diable qui, délivré un instant de sa manie, avouait que les « petits livrets des alchimistes sont pleins d'obscurité et d'énigmes..., que leurs despenses ne produisent que des auortons et des phantosmes, » expliquait avec beaucoup de finesse une alchimie d'un tout autre genre, infiniment plus habile, qui tous les ans, rien qu'en France, trouvait le moyen de transmuter quarante livres de plomb en quatre mille livres d'or, c'est-à-dire de deux écus en faire six cent mille. Mais comme « il faisoit chaud alors » à railler l'ingénieuse « soufflerie » qui obtenait de si merveilleux résultats, La Noue donna à l'opiniâtre alchimiste, « maigre

(1) 23e Discours, p. 568.

comme vn hareng soret, » de quoi se « rengraisser » un peu, et non moins charitablement lui conseilla de ne parler désormais de cette attraction subtile par le moyen de laquelle l'or de France prenait le chemin de Rome (1).

La superstition, la crédulité aveugle, si différentes de la vraie foi, grande, généreuse, enthousiaste, sont peut-être les signes les plus certains de la décadence morale d'un peuple. On peut être sûr qu'on trouvera toujours à côté de ce rappetissement des esprits, de cet hébètement des âmes, de basses passions, le culte sordide de l'intérêt personnel, de l'intérêt de caste ou de parti, l'injustice sous toutes les formes, et particulièrement l'oppression des pauvres et des faibles par les riches et les puissants. Fr. de La Noue, grand seigneur et homme de guerre, mais honnête homme, fait des peintures navrantes des « violences, tromperies, cruautés, » dont les populations, surtout celles des campagnes, avaient de son temps à souffrir. « Ces excès, dit-il, se continuent il y a ià longtemps (il aurait pu dire depuis bien des siècles) sur le pauure peuple qui crie qu'il n'est pas seulement tondu, mais escorché..., de manière que les deniers qu'on luy arrache sont trempez de larmes et accompagnez de douloureuses plaintes (2). » Et c'est à qui le foulera davantage. Parmi les gens de justice, il en est qui font de leur sainte profession un métier, et des procès, des rets où ils enveloppent les malheureux et les fous dont ils convoitent les richesses. On voit des gouverneurs de villes, de châteaux et même de provinces qui, pour entretenir leurs pompes et remplir leurs coffres, imposent chaque jour aux peuples des charges nouvelles jusque-là inconnues.

(1) 23e Discours, p. 556-557.
(2) 1er Discours, p. 14.

Puis ce sont les soldats : c'est vraiment leur règne que cette sanglante époque, où durant plus de trente ans la guerre civile, comme dit un autre contemporain, « sévit aux entrailles de la France d'une fureur lentement cruelle. » En dépit des efforts de quelques chefs des deux partis pour maintenir parmi leurs troupes la belle discipline établie sous les rois François Ier et Henri II, les plus affreux désordres accompagnèrent bientôt les armées : ils commencèrent à la prise de Beaugency (1567). Alors naquit, dit La Noue, « mademoiselle Picorée qui depuis est si bien accreuë en dignité, qu'on l'appelle maintenant Madame; et si la guerre continue encore, ie ne doute point qu'elle ne deuienne princesse (1). » On voyait bon nombre de ceux qui maniaient les armes mériter par leurs excès « de porter plus tost le nom de brigands que de soldats (2). » Il y en avait en qui semblait éteint tout sentiment d'humanité : ils ne faisaient pas moins de ravages en leur pays que s'ils eussent été en pays ennemi « où toutes choses sont en proye. »

Des gentilshommes même augmentent les misères : à leurs yeux, c'est marque de noblesse que « de se faire redouter, de battre, de prendre d'audace sur les sujets tout ce qui leur est commode, comme s'ils estoient esclaves. » Les grosses villes n'exercent pas, grâce à leurs priviléges, une moins cruelle tyrannie : elles jettent « sur le pauure peuple champestre toutes les charges et toutes les misères, lequel estant encore pincé par la subtile main des financiers, c'est merueille de quoy il subsiste.»

Sombres paroles de pitié stérile : un siècle plus tard Labruyère tirera des mêmes misères un tableau plus sombre encore, également inutile ; il faudra qu'un autre

(1) 26e Discours, p. 667. Premiers troubles, 0e partie.
(2) *Ibid.*, p. 669.

siècle se passe avant que ces hommes dont on a fait des espèces *d'animaux farouches*, voient luire le jour de la justice, et reprennent, à la chaleur, à la lumière de son soleil, leur place parmi les hommes.

II

D'où viennent donc toutes ces misères et l'horrible oppression qui pèse sur une grande partie du peuple? De la dissolution des mœurs. Elles n'ont jamais été plus corrompues qu'en ce siècle : c'était une des conséquences de l'abondance de l'or devenue excessive depuis la découverte de l'Amérique. On avait voulu rivaliser de magnificence avec ceux entre les mains de qui étaient tombées ces richesses immenses, inespérées. De là les progrès, les excès du luxe sous toutes les formes, dans tous les usages de la vie : maisons, meubles, habits, repas. Il avait envahi toutes les classes de la société. Avant que les métaux précieux fussent devenus si communs, l'usage des toiles d'or et d'argent et des draps de soie était inconnu, les pierreries très rares; il était difficile, presque impossible de se ruiner. Depuis, on en est venu « à consumer mille livres de rente en vne mascarade, en deux ou trois habillements, en vn festin, au ieu ou en vn présent à sa maistresse, sans presque y auoir pensé (1). » L'exemple, comme toujours, est venu d'en haut : « les rois et les princes ont changé leur ancienne simplicité pour se reuestir des ordures italiennes. » Ces « ordures, » ce sont les somptueuses étoffes que nous envoyait l'Italie, qui commencèrent d'être en faveur sous François Ier et le furent bien plus encore sous son successeur.

(1) 22e Discours, p. 529.

Qu'on se représente un peu cette époque, la France, telle que la faisaient les Valois, leurs prodigalités insensées, leurs hontes dorées, leurs misérables splendeurs. Elle est ruinée, épuisée ; elle semble n'avoir plus que le souffle : vingt ans de guerres intestines, après les plus folles guerres étrangères, après tant de siècles d'incurables souffrances, l'ont réduite à l'extrémité : on est en 1581. Il passe par la tête du roi Henri III l'idée la plus monstrueuse, la plus impie, celle de marier la sœur de sa femme, Marguerite de Lorraine, à un de ses mignons, le duc de Joyeuse. Le trésor est à sec, on est à la merci des banquiers italiens qui, comme des loups affamés, se sont jetés sur la France : il constitue à la nouvelle épouse une dot de trois cent mille écus d'or (neuf cent mille francs en monnaie du temps, plus de trois millions d'aujourd'hui) ; il célèbre ces noces infâmes (1) avec tant de magnificence, qu'il n'en devait pas être quitte, disait-on, pour douze cent mille écus, plus de dix millions de notre monnaie ! Et ce n'était pas tout : ces dépenses scandaleuses se renouvelaient presque tous les jours, sous tous les prétextes et de mille façons. Pendant plus d'un mois ces folies, pour fêter le mignon du roi, recommencèrent chez le cardinal de Bourbon, chez la reine et ailleurs.

Par ces faits et par bien d'autres qu'on pourrait citer, jugez des mœurs de la cour. Et le pauvre peuple et notre naïf La Noue s'obstinaient à faire fond sur ces âmes pourries ! Quelque part, dans un de ses discours sur la réorganisation de l'armée, il indique une dépense de seize mille huit cents écus — comparez-la avec les largesses faites aux Joyeuse, aux d'Epernon, etc. — et,

(1) On en peut voir les détails incroyables dans les mémoires du temps, notamment dans le *Journal de l'Estoile*, 18 sept. 1581.

comme s'il avait peur qu'on ne la trouvât excessive, « ce n'est pour vn roy, dit-il, que quatre parties perdues à la paume, ou vn malheur de deux heures au ieu de première (1). »

Cette contagion du luxe et de la débauche avait tout infecté, jusqu'à la bourgeoisie, mais la noblesse principalement en avait été prise, corrompue. On ne se fait pas une idée de la splendeur des habillements d'alors, splendeur de mauvais goût, mais d'énorme dépense. On n'osait, dit La Noue, « paroistre en bonne compagnie qu'on ne fust doré comme un calice (2). » Puis les modes ne duraient guère, un an, deux ans au plus; il fallait se mettre à la façon du jour ou braver les moqueries; en somme, « tousiours auoir la main à la bourse ou la terre en gage (3). » Les femmes, naturellement, n'étaient pas en arrière. Quelques-unes allaient si loin que les pauvres maris — c'est La Noue qui parle — *s'en grattaient la tête* « voyans la pauureté venir en poste chez eux sur les pierreries des Indes et sur les toiles d'or d'Italie. » « Dépravation » furieuse. « On faisoit porter aux pages et aux laquais la toile d'argent. » Et puis, costumes et livrées, il fallait entretenir tout cela en parfait état de nouveauté et de fraîcheur. Un vêtement ordinaire, chez les courtisans, pouvait aller trois mois, un extraordinaire, six; dans l'autre noblesse, un peu plus. A côté des modes nouvelles, les anciennes paraissaient ridicules. La Noue lui-même, qui était resté fidèle à l'antique simplicité, fut un jour en butte aux railleries de quelques jeunes seigneurs de la cour d'Henri IV : à le voir avec son grand collet de buffle, ils le prirent pour quelque

(1) 14e Discours, p. 323.
(2) 8e Discours, p. 184.
(3) *Ibid.*

député flamand (1). Les produits bizarres de ces caprices insensés allaient s'entasser « à la friperie de Paris, » où, en les voyant, on ne pouvait croire que des gens raisonnables se fussent jamais accoutrés d'une si grotesque façon (2). En effet, les modes de ce temps étaient laides, disgracieuses, extravagantes : grandes fraises au milieu desquelles la tête semblait posée comme dans un plat, *verdugales* des femmes, longs cheveux des hommes, épées pendues par derrière et battant le dos et les jambes : qui allait ainsi accommodé en pays étranger était un objet de risée ; on courait après lui, « comme les petits enfants de Paris après maistre Gonin. »

Qu'on n'objecte pas que les modes des autres peuples ne prêtaient pas moins à rire. La Noue aurait pu même observer que celles qui, chez les Français, se distinguaient le plus par leur extravagance, nous venaient du dehors, souvent la chose et le mot, comme les « verdugales » espagnoles.— Mais, du moins, ils n'en changeaint pas tous les jours, et puis on y gardait une sorte de simplicité. Nos jeunes gens, à Venise (3), pouvaient donc rire « à bouche ouuerte, » en voyant la noblesse « auec le bonnet en forme de crouste de pasté sur la teste, » et les reins « sanglés » d'une large ceinture. Cela n'empêchait pas les seigneurs vénitiens d'avoir leurs coffres *regorgeans de richesses*, un sénat plein de prudence et de gravité, « des statuts inuiolablement obseruez ; » tandis que nous, auec nos courtes chausses » et nos « longs pourpoincts, » nous avions « fait sauter

(1) Remarques sur le ch. VII de la *Confession de Sancy* à la suite du *Journal de Henry III*, t. V, p. 512. Cf. ibid., *Confession de Sancy*, p. 482.

(2) De La Noue : « Et qui sur ces modèles voudroit faire peindre les grotesques, il ne se pourroit rien voir de plus plaisant. » 8e Discours.

(3) 8e Discours, p. 187.

nos loix par la fenestre, parce qu'elles parloient trop haut, » et « que nos coffres estoient quasi tousiours aussi vuides d'or que la teste d'vn amoureux passionné est vuide de raison. » Il y avait là de quoi faire rire aux dépens des rieurs.

Même prodigalité pour les bâtiments, les meubles, la table. En se voyant bien vêtu et « doré, » on disait de sa vieille maison paternelle : « Ceste cage est trop petite pour vn si bel oiseau. » Auparavant, en effet, « les logis estoient assez grossiers. » Mais depuis le commencement du siècle, le goût des beaux édifices, miracles d'architecture, s'était généralement répandu. Les gens de justice et surtout les gens de finances avaient été le plus pris et possédés de cette « véhémente passion... de mettre des pierres les vnes sur les autres. » La noblesse ne leur voulut pas plus céder sur ce point que sur le reste. De là maintes brillantes folies. Quelques-uns s'arrêtaient à mi-chemin, laissant imparfaits hôtels et châteaux, d'autres, héritant de leur père sept à huit cents livres de rentes, avec une maison qui en supposait vingt fois plus, et « ayant honte de loger leur pauureté si magnifiquement, » vendaient le somptueux palais pour acheter un logis en rapport avec leur revenu. D'autres enfin qui voulaient garder ces « superbes » demeures, étaient réduits à faire maigre cuisine et à « repaistre » leurs amis et leurs hôtes « de discours d'architecture. »

Mais une riche maison mal meublée est « un corps sans âme. » On ne se donnait point de répit qu'on ne se fût procuré à grands frais « des tapisseries de Flandre, des lits de Milan, » et tout le reste à l'avenant, et vite, en deux ans au plus. Autrefois, on mettait toute sa vie à meubler sa maison. Encore regardait-on moins à présent

à la commodité et à la propreté qu'à des magnificences inutiles.

De La Noue compare sur ce point les hôtels des grands seigneurs et les maisons des bourgeois, spécialement celles des marchands flamands et hollandais. Ces dernières sont, dit-il, « si joliment agencées et de peu, que les nobles deuroient auoir honte de tenir les leurs si sales. » Il attribue au maréchal de Saint-André l'introduction en France de ces excès ruineux. A son exemple, seigneurs et gentilshommes ont rempli leurs hôtels de meubles précieux et préparé ainsi une enviable proie à la « picorée » qui, « avec ses longues griffes, » ne s'est pas fait faute d'arracher « voire des chasteaux des princes, tant de riches entrailles. »

Le service de la bouche, le train de maison avaient suivi la même marche, table somptueuse, légions de valets : le nombre en avait plus que doublé, même chez les moindres seigneurs ; à tel qui n'en avait jamais vu que cinq ou six dans la maison de son père, il en fallait douze ou quinze. D'aucuns voulaient avoir grosse suite, pensant que « qui va à six cheuaux doit auoir plus de réuérences que celuy qui ne va qu'à trois (1). »

Et puis les voyages, les longs séjours en pays étrangers, où de ceux qui suivaient les cours et les armes il en était peu qui ne mangeassent en quelques mois leur revenu d'une année. De La Noue ne blâme pas trop ces habitudes généreuses de la noblesse. Ce qu'il attaque en ceci comme en tout, c'est l'abus, c'est l'excès qui produit la gêne et par suite rend les âmes de facile composition dans les questions d'honneur. Il approuve même fort les voyages, principalement pour les jeunes gens; mais en-

(1) 8e Discours, p. 19

core faut-il les restreindre en de raisonnables limites. Ceux qui s'habituaient à courir les aventures, surtout pour guerroyer, outre qu'en ces temps de désordres, ils y prenaient toutes sortes de mauvaises mœurs, finissaient, comme Don Quichotte, par ne plus vouloir ni pouvoir faire autre chose. Mais, en général, ils n'avaient pas l'âme honnête du bon chevalier de la Manche : peu leur importait qui ils servissent, et pour quelle cause. « Vne bonne et grasse pasture » était tout pour ces mercenaires ; ils semblaient avoir pris pour devise la chanson espagnole :

La guerre est ma patrie,
Mon harnois ma maison,
Et en toute saison,
Combattre, c'est ma vie (1).

Ainsi toute vie tranquille et bien réglée, — la vie de famille surtout, — leur devenait insupportable : il n'était pas rare, dit La Noue, qu'un gentilhomme de trois à quatre mille livres de rentes, « desjà bien auancé en l'âge de jeunesse, » ne pouvait demeurer chez lui, et n'avait de repos qu'il *n'eust mis la plume au vent.* Et le voilà parti sans retour ; ou s'il revenait « s'amesnager chez soy et qu'il donnast forme à vne famille complète, il ne prisoit pas, comme il deuoit, sa femme et ses enfants, ni le reuenu de sa maison, estimant les premiers biens trop communs et les seconds trop petits (2). »

Cette vie de routiers, les gentilshommes n'étaient pas seuls à la rechercher, à la mener avec passion : nombre de gens de métier quittaient les villes pour courir le pays tantôt sous une bannière, tantôt sous une autre. Et

(1) 9e Discours, p. 205. Ces vers sont traduits de l'espagnol par La Noue lui-même. — Cf. 10e Discours, 3e partie.
(2) 7e Discours, p. 179.

pour quelques-uns qui avaient le cœur noble, il s'en trouvait des milliers, de ces soudards, de ces « guerriers perpétuels, » comme les appelle La Noue, qui de cette vie ne goûtaient que l'oisiveté et la licence, et qui auraient cru déroger en reprenant jamais leur ancienne profession. Ce n'était pas là la moindre des plaies qui désolaient ce pauvre royaume de France. A de pareils compagnons il fallait la guerre, coûte que coûte, et toujours la guerre : quels aliments et quels instruments pour les passions si enflammées de ce siècle ! Il serait pourtant si facile de passer doucement et honnêtement ses jours en ce pays béni du ciel, facile à toutes sortes de gens, à la noblesse surtout.

Si l'on restait un peu plus chez soi, sous l'heureuse influence du foyer domestique et des habitudes champêtres, les mœurs assurément s'adouciraient : on pourrait se voir entre voisins, on apprendrait à se connaître, à s'estimer; on ne se croirait pas seul en possession de la vérité, on ne prétendrait plus imposer aux autres ses opinions, on laisserait à chacun la liberté qu'on demande pour soi-même, et l'on verrait qu'on peut être, les uns et les autres, de fort honnêtes gens, et différer sur quelques détails du culte que l'on doit à Dieu. La Noue s'attendrit à ces pensées qui reviennent souvent à son esprit et lui inspirent ses meilleures pages (1).

Mais cette fatale manie de guerroyer et de courir les aventures, il ne faut pas trop s'en prendre aux particuliers, s'ils s'y abandonnent avec trop de complaisance. N'est-elle pas, au fond, le crime de certains politiques qui « pensent qu'vn grand Estat, plein d'hommes belliqueux, doit tousiours auoir quelque guerre estrangère

(1) V. plus bas, p. 143.

pour les tenir occupez, de crainte que le repos y estant, ils ne viennent à tourner leurs armes les vns contre les autres (1) ? »

Détestable préjugé, semence d'injustices et de malheurs. Du mal ne peut naître le bien. Et même le véritable esprit militaire, l'honneur des armes se perd en ces guerres sans motifs légitimes. Ce n'est plus de la vaillance, c'est de la rage, une habitude de sauvage violence. Les meilleurs sentiments, l'amour du pays, le soin de sa gloire ne sont pour rien en ces sanglantes équipées. A avoir toujours ainsi le fer à la main, le caractère français s'est aigri : de là des duels sans nombre et sans merci.

Ces fléaux avaient encore d'autres causes. Pour la noblesse, ils provenaient aussi en partie d'une réaction fatale contre la vie oisive et débauchée des châteaux. On mourait d'ennui, — les femmes surtout, — dans ces vieux et tristes nids de vautours. Les hommes avaient la chasse et autres exercices d'armes ; point d'autres passe-temps ; encore leur faisaient-ils souvent défaut. Lettres, sciences, beaux-arts, ils n'y entendaient rien. Leurs intérêts, ceux du pays dont ils étaient les maîtres, auraient pu les occuper ; ils croyaient déroger en y donnant leurs soins, et en laissaient la gestion à des intendants dont les exactions qu'on leur imputait, excitaient de sourdes haines.

Dans la jeunesse, au sortir de l'adolescence, on avait pour amusement l'amour, amour en général peu platonique, quoi qu'on en ait dit, peu chevaleresque, peu moral surtout. On lisait beaucoup de romans, et l'on faisait le plus qu'on pouvait des romans en action.

A partir de François Ier, — La Noue dit sous le règne

(1) 9e Discours, p. 218.

de Henri II, — les Amadis, apportés d'Espagne, avaient eu une vogue immense : ils tournaient toutes les têtes, gâtaient toutes les âmes, faisaient plus de mal aux jeunes qu'aux vieux la lecture de Machiavel : c'était une passion, une fureur : « Si quelqu'vn eust voulu les blasmer, on luy eust craché au visage. » « Ils seruoient de pédagogues, de ioüet et d'entretien » et maintes personnes « après auoir appris à *amadiser* de paroles, l'eau leur en venoit à la bouche, tant elles désiroient de taster seulement vn petit morceau des friandises qui y sont naïuement et naturellement représentées (1)... » Bien peu auraient pu dire comme Montaigne (*Essais*, I, 24) : « Des Lancelot du Lac, des Amadis, des Huons de Bordeaux, et tels fatras de liures à quoy *l'enfance s'amuse*, ie n'en cognoissois pas seulement le nom, ny ne foys encores le corps. »

On ne se rend pas assez compte de l'influence qu'exercent sur la société de pareils livres, d'une lecture facile, attrayante : ils répondent à un besoin dont on souffre souvent, celui de sortir de la réalité sombre et repoussante, amère ou nauséabonde. L'esprit, séduit par le cœur, s'égare non sans plaisir, en ce pays de la feinte, où il croit découvrir à chaque pas des terres nouvelles, où rien ne gêne les ébats ni de la passion ni de l'imagination. La raison abdique; elle fait pis, elle prête son aide à ses dangereuses rivales. Les désordres moraux causés par l'engouement prodigieux du XVI^e^ siècle pour les Amadis, furent ceux qui résulteront toujours de la lecture enthousiaste des romans où sont présentés d'une façon intéressante les égarements du cœur et les caprices

(1) Tout le 6^e^ Discours de La Noue est consacré à montrer la funeste influence de ces romans sur les mœurs du XVI^e^ siècle. *Ibid.*, p. 153.

les plus déréglés de la fantaisie. Il en sortit une foule de chimères sur la religion, qui fut compliquée, altérée de mille erreurs empruntées au monde surnaturel et faux des magiciens et des enchanteurs, sur l'amour, pour qui l'on réclamait liberté entière, et qui semblait l'unique but de la vie ; sur le mariage, misérable servitude, pour laquelle on n'avait que haine et mépris ; sur la famille enfin dont les chefs perdirent toute autorité. L'amour, en effet, dans les nouvelles lois du pays des Amadis, est le seul souverain des esprits et des cœurs : s'il commande quoi que ce soit, il lui faut obéir ; il n'y a père ou mère qui tienne. Un bon chevalier se doit avant tout à sa dame ; il convient qu'il quitte tout pour la suivre. Les « damoiselles » trouvent aussi dans ces livres d'excellents modèles de conduite « quand elles voyent les ieunes princesses eschauffées de flammes amoureuses, pour vn cheualier qu'elles n'auront veu que deux heures. Car encores que la honte et la modestie les deust retenir dans les bornes de la pudicité, néantmoins l'autheur leur fait confesser, et de prime abordée, que les pointures violentes du dieu Cupidon (sur qui elles iettent toute la coulpe) les ont si fort atteintes, que ne pouuans sortir par la porte, elles sont contraintes de se ietter par la fenestre... Mais i'ay obserué que la fortune leur est si fauorable que iamais pas vne ne se blesse (1). »

Ces funestes leçons, dont raffolèrent deux ou trois générations, n'avaient pas moins faussé dans les esprits les idées de vaillance et d'honneur. Sous les prétextes les plus frivoles, les chevaliers que ces livres présentent comme des modèles parfaits, se battent, se coupent la gorge, et c'est là « le souuerain passe-temps des rois,

(1) *Ibid.*, p. 160-61.

des dames, des cours et des citez. » Les plus proches parents s'entretuent, et ce ne sont que des fils de rois, des princes, des seigneurs qui « contrefont ainsi les gladiateurs. » Aussi la jeunesse est-elle persuadée qu'il faut toujours se battre avec quelqu'un « pour estre prisé et redouté. » Ces idées n'ont pas peu contribué à multiplier les querelles et les duels, à répandre le goût des jeux sanglants, goût qui, comme nous l'avons vu, n'était que trop excité et entretenu par plusieurs autres causes. Ainsi la France semblait corrompue, même dans son espérance, dans sa fleur d'avenir, dans son renouveau jusque-là si puissant, si fécond, grâce à sa droite raison et à son grand cœur.

Et voilà l'état misérable où elle était tombée pour avoir cessé d'être elle-même, pour avoir délaissé peu à peu son génie propre et les qualités qui avaient fait non-seulement sa grâce et son charme irrésistible, mais aussi sa force et sa grandeur. Elle s'est trouvée ainsi divisée, et les fractions de son doux et brave peuple se sont armées les unes contre les autres, et elles se sont fait la guerre avec plus de fureur qu'il n'en apporta jamais dans ses luttes avec l'étranger. De là non pas une maladie quasi mortelle, mais plusieurs et de très-grandes maladies : « irréuérence envers Dieu, désobéissance aux magistrats, corruption des mœurs, changement de loix, mespris de la iustice, auilissement des lettres et des sciences... » De là « vengeances horribles, mécognoissance de consanguinité et de parentage, oubliance d'amitié, violences, pilleries, dégasts de pays, saccagemens de villes, bruslement d'édifices, confiscations, fuites, bannissemens, proscriptions, ruines cruelles, changemens de police auec autres infinis excès et misères insupportables, piteuses à voir et tristes à raconter. »

Tel est le résumé des maux dont souffrait la France dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Ces maux devaient être combattus dans leurs causes, et combattus avec autant de prudence que d'énergie. Nous allons voir quels remèdes La Noue, qui était ce que nous appelons aujourd'hui un conservateur éclairé, libéral, trouva dans les inspirations de son patriotisme et de sa sévère probité.

III

On a vu les principales causes des malheurs de la France, selon Fr. de La Noue : voyons quels étaient, d'après lui, les moyens de réparer ces malheurs et d'en prévenir le retour. Et d'abord, ne nous attendons pas à trouver chez lui des remèdes violents ou seulement énergiques : ne lui demandons que ce qu'il peut donner, que ce que pouvaient offrir en ce temps les meilleurs esprits et les cœurs les plus généreux, à quelque parti politique ou religieux qu'ils appartinssent.

Il n'y avait alors que trois espèces de gens à même de s'occuper des affaires publiques et d'en dire leur avis : les hommes d'église, les hommes d'épée ou gentilshommes et les hommes de robe, gens de justice ou gens de loi. Leur horizon était nécessairement borné : ils ne voyaient guère au-delà des limites de leur monde. Le peuple, le *pauvre commun*, comme on disait, et surtout celui des campagnes, ne compte guère : on songe un peu plus à celui des villes où se recrute la bourgeoisie, et qui fait ses affaires lui-même. Les autres, les déshérités de la fortune, les innombrables paysans qui produisent, sans qui la terre ne serait rien et le reste de la nation bien peu de chose, ce sont des ignorants, des

faibles d'esprit, ayant à peine conscience d'eux-mêmes; les classes puissantes ou éclairées doivent les tenir en tutelle. Fourmis ouvrières, leur rôle se doit borner à travailler pour donner aux autres qui les défendent, le vivre, le couvert et le reste. Sans doute, il faut avoir pitié du pauvre peuple, il faut le ménager, l'intérêt autant que le devoir nous y oblige. Sur ce point, La Noue ne voit guère plus loin que son siècle : il est fermement attaché à l'ordre de choses établi : le droit d'aînesse, par exemple, et les iniques priviléges qu'il comporte, n'ont rien qui le choque (1); à quelque degré d'avilissement que soit tombée la royauté, il tient pour la royauté, même représentée par Henri III. Les prédications démocratiques de la Ligue, les essais d'organisation républicaine des protestants obtiennent à peine de lui l'honneur d'une vague mention (2). La construction d'un édifice tout nouveau, immense, compliqué, l'aurait effrayé de sa seule pensée. Au fond, il n'a peut-être pas trop tort : les systèmes politiques ne valent que par l'usage qu'on en fait : la vieille monarchie française lui semblait offrir des moyens suffisants pour donner au royaume force et bonheur. La Noue pense donc qu'il suffit de remettre en état l'antique machine qui a fait ses preuves en d'autres temps, pourvu qu'on en fasse fonctionner tous les rouages; en négliger un seul, c'est fatiguer d'autant plus tous les autres et préparer la dislocation plus ou moins prompte du système. Nous devons donc juger La Noue d'après les principes qu'il rappelle, au nom desquels il parle, et dont, en d'autres temps et dans un autre milieu, il aurait sans aucun doute considérablement étendu les conséquences ; ne le jugeons pas d'après la portée néces-

(1) 2e Discours, p. 51.
(2) 4e Discours, p. 100.

sairement restreinte de ses idées. Reconnaissons d'ailleurs que les conseils qu'il donne au clergé, à la noblesse et à la magistrature, s'ils eussent été suivis, auraient eu pour résultat naturel un changement heureux dans la condition de tout le peuple. Rendre meilleurs ceux qui commandent, c'est améliorer le sort de ceux qui obéissent.

Le point principal à obtenir, et tout de suite, c'est la fin des guerres civiles dont le peuple — les pauvres surtout — ont tant à souffrir. Jusque-là, « c'est folie de parler de restauration;... elles font plus de bresche en six mois au pays, aux mœurs, aux loix et aux hommes qu'on n'en sçauroit réparer en six ans. » Elles engendrent l'immoralité, « le libertinage, » et la barbarie (1).

Donc ce que La Noue demande, ce qu'il implore de toute son âme, de toutes ses forces, c'est la concorde, c'est-à-dire cette « louable affection qui nous lie et ioint estroitement auec nos semblables en tous deuoirs nécessaires et honnestes; » concorde dans la maison, concorde dans l'Etat : l'une ne va guère sans l'autre, car l'une comme l'autre a pour principes le respect des droits d'autrui et la pratique du devoir. Que chacun reste donc à sa place et s'y acquitte de son mieux des obligations de son état. Qu'on ne rapporte pas tout à l'intérêt individuel, qu'on entretienne au contraire les associations formées par la nature. Quelle nécessité, par exemple, pour des enfants, aussitôt après leur mariage, *de vouloir faire estable à part* « et de sortir de la maison paternelle pour aller bastir quelque nouuelle monarchie ailleurs? »

Il en est de même dans la République. A grand renfort d'exemples anciens et modernes, La Noue s'évertue

(1) 1er Discours, p. 40.

à prouver que les causes qui divisent la France contre elle-même se sont rencontrées et se rencontrent encore chez d'autres nations. Mais là, la sagesse de tous en conjure les funestes effets. Aux plus beaux siècles du christianisme, au temps de Constantin et de Théodose, n'y avait-il pas dans l'empire des païens, des juifs ? Les vrais chrétiens les laissaient vivre selon leur conscience, sans dresser contre ceux qui ne pensaient pas comme eux des bûchers et des échafauds. « Celuy qui persécute, disait alors saint Augustin, est du diable; celuy qui est persécuté est de Dieu (1). » La diversité des religions existe aussi en Allemagne : voit-on, chez les divers peuples de cette contrée, les luthériens et les catholiques s'armer les uns contre les autres et s'entr'égorger au nom de Dieu? La France elle-même a connu quelque temps cette honnête tolérance, également éloignée d'un zèle furibond et d'une indifférence coupable. Elle est toujours au fond dans les mêmes sentiments : *il faut qu'il y ait quelque furie cachée qui nous embrouille tant.*

C'est donc par la religion qu'il faut commencer notre guérison. L'apaisement y doit être plus facile que partout ailleurs, car le christianisme a pour fondement la charité, douce et puissante vertu qui, selon saint Paul (*1. Corinth.*, 13), « au lieu d'enfler et d'estre insolente, doit estre bénigne. » *Il n'est point dans la nature de cette religion d'apporter tant de maux.* Il les faut imputer à *la malice et à l'ignorance* de ceux qui croient « que de telles contrariétés se doiuent résoudre par le fer et par le feu, au lieu qu'elles se deuroyent composer par voye de douceur (2). » Encore une fois, la règle à suivre sur ce point, — règle infaillible, — nous n'avons pas à la

(1) 1er Discours, p. 41.
(2) 2e Discours, p. 61.

chercher bien loin ; elle est dans l'Evangile ; elle est dans chacune des leçons du divin Maître (1). N'est-ce pas lui qui a promulgué cette loi d'universel amour : « Il a esté dit : Tu aimeras ton prochain, et hayras ton ennemy ; mais moy, ie vous dis : Faites bien à ceux qui vous hayssent et priez Dieu pour ceux qui vous calomnient et persécutent, etc. (2). »

Faut-il donc « ensevelir toute haine ? » Loin de là. Parfois la haine est sainte, légitime : on la doit entretenir vivace, vigoureuse, ardente ; c'est quand elle s'adresse à nos vrais et mortels ennemis, les passions perverses (3). Mais aux égarés, à ceux qui nous semblent « cheminer par les sentiers de doctrines étranges, » loin de leur *donner des noms ignominieux*, de les *avoir en grand desdain*, il faut *en avoir compassion*, et « en toute douceur les prendre par le bras, et leur haussant vn peu le bandeau qu'ils ont deuant les yeux, leur montrer les précipices... » Voilà la vraie charité chrétienne. Pour en revenir à cette aimable et sainte loi, y a-t-il donc tant de difficultés ? Hélas ! il suffirait de la suivre naïvement comme elle a été faite, sans subtile interprétation, sans arrière-pensée ; de nous garder de ce zèle exagéré qui nous montre toujours un malhonnête homme dans celui dont les opinions ne sont pas les nôtres, de nous défier

(1) 3e Discours.
(2) Matth., v, 43-44.
(3) 3e Discours, p. 87 : « Mais si quelqu'vn ayant de la haine à reuendre, vouloit auoir quelque suiet plus familier et ordinaire pour s'occuper, je luy dirois : Mon amy, ouure les cabinets de ton âme et de ton cœur ; par aduenture, en y cerchant bien, tu y trouueras assez de matière pour t'exercer ; comme de l'ambition, de l'intempérance, de l'orgueil, des cruautés, iniustices, ingratitudes, mensonges, tromperies et autres vices qui te feront esbahir de toy-mesmes. Arreste-toy là : car le moyen de dompter ces monstres que tu feins d'ignorer et qui te diffament, c'est en les haïssant. Et saches qu'alors ta haine sera fructueuse et douce, au lieu qu'elle t'apporte perturbation et dommage, quand tu la verses sur tes prochains. »

de certains « faux docteurs, » qui voudraient nous faire croire qu'il en est ainsi, et de ces « scrupuleux » dont toute la sainteté n'est qu'une « vraye chattemitterie. »

Mais dans le corps social comme dans un individu, tout se tient. Il n'y a pas une seule maladie, quel qu'en soit le siége, quelle qu'en soit la cause, qui n'affecte l'être tout entier, et ne se rattache à plusieurs autres affections plus ou moins dangereuses. Ainsi, pour beaucoup, ces dissensions religieuses ou politiques ne sont qu'un prétexte; il leur faut la guerre et les désordres qu'elle entraîne avec elle. Dans cette confusion, leur avarice, leurs rancunes peuvent trouver à se satisfaire, et encore bien d'autres vilaines passions.

Revenons donc à des mœurs à la fois plus chrétiennes et plus conformes à notre intérêt bien entendu ; c'est-à-dire revenons à la simple pratique de notre devoir. Nous n'aurons pas de grands besoins, et, pour les satisfaire, il ne sera pas nécessaire de courir par n'importe quelle voie à des gains considérables et souvent honteux. Faisons taire ces besoins hargneux, chiens aboyants qui se ruent à la curée, et bien des discordes s'apaiseront. C'est dans chacun de nous qu'il faut essayer de guérir le mal de tous. « Laissons-là » provisoirement « ceux qui sont stupides et corrompus. » C'est une minorité qui sera impuissante dès qu'elle sera réduite à elle-même. « Escoutons la voix du peuple qui ne résonne que restauration. » Ce travail réparateur s'accomplira presque tout seul, et, pour sauver le malade, il ne faudra ni « les grandes saignées que veulent les uns, » ni même ces « remèdes un peu vigoureux » que réclament les autres. La Noue, lui, incline vers les sages tempéraments et la persévérante douceur. Il lui semble « estrange de voir les hommes au gouuernement des bestes brutes vser de modération

et de patience, et au régime de leurs semblables qui ont vne âme raisonnable et sont persuasibles, ne se vouloir aider que de cruauté. » Les rigueurs impitoyables ne sont point pour lui des remèdes, mais de « cruelles vengeances... qui ont emporté la fleur et l'abondance des hommes qui estoyent en ce royaume. » « Ceux qui se délectent tant de la guerre (à l'ennemi intérieur), ajoute-t-il, que peuuent-ils dire à présent qu'ils voyent que, pour s'estre renouuellée par six fois, elle n'a apporté aucun fruict, sinon ietter la France en désolation (1). » L'expérience est donc faite; elle est décisive : rien de bon à attendre de ces *violences enragées*. Qu'on ne nous parle pas de la nécessité de « retrancher des membres pourris. » Vieille métaphore, qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. Les chirurgiens ne font qu'à bon escient ces dangereuses opérations. En politique, il est encore plus facile, partant plus nécessaire de les éviter. Les autres remèdes abondent. « Quand il est question du sang, dit avec une éloquente énergie notre vieux publiciste, ceux-là qui sont près des princes ou qui ont des charges, doiuent entrer en leurs consciences, afin qu'elles ne souffrent qu'ils aillent souiller leurs mains dedans, qui doiuent estre pures en l'administration des conseils et de la iustice, où il ne faut pas tailler à tors et à trauers, comme si les sociétez ciuiles estoient des troupeaux de bestes et les citez des boucheries (2). » On aime à entendre ce langage de la bouche d'un brave soldat. La Noue veut même que la France soit, comme par le passé, la *douce France;* il demande même grâce pour l'étranger, qu'elle « a tousiours esté fort humaine à recueillir. « Il se défierait plus volontiers des

(1) 4e Discours, p. 95.
(2) *Ibid.*, p. 101.

Français qui se sont faits étrangers par les sentiments que des étrangers qui ont adopté la France pour patrie.

D'ailleurs, ces remèdes violents, c'est l'esprit de parti — par conséquent un intérêt mesquin — qui les réclame. Ainsi, certains « populaires » — nous dirions aujourd'hui des démagogues — se plaignant de l'arrogance des nobles, rêvent une république à la manière de la Suisse. De son côté, la noblesse, « indignée de l'orgueil et malignité de quelques puissantes citez et de leur promptitude à s'esmouuoir, désireroit les corriger à coups d'espée et par saccagemens (1). » Et l'auteur montre par divers exemples que ce sont ces passions de caste ou de coteries, moins encore, des intérêts personnels qui entretiennent le feu de nos discordes civiles.

Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'imiter les sages gouvernements de toutes les époques, de tous les pays; c'est d'appliquer une fois de plus la loi *d'oubliance*, la loi d'amnistie, comme nous disons aujourd'hui, comme déjà quelques-uns disaient alors (2). Ces excellents esprits qui formaient le parti des *Politiques*, à l'exemple de La Noue, étaient unanimes à la demander. G. du Vair, un des oracles de ce parti, y revient plusieurs fois (3); il insiste sur la nécessité pour « les gens de bien..... de rompre par beaucoup de doux et gracieux moyens beau-

(1) 4e Discours, p. 100.

(2) Le mot se trouve dans Rabelais, *Pantagruel*, III, 1, dans Du Vair, p. 17, édition de Genève, et ailleurs.

(3) Page 14, Discours au Roy Henri III; page 17 : « Ie suis bien d'aduis quant à moy, que vostre arrest (contre les réunions et autres illégalités, 1589) ait pour préface ceste *amnistie* dont l'on a ici parlé. Car puisque tant de ialousies que l'on peut auoir de nos délibérations n'est fondé que sur vne peur du ressentiment du passé, témoignons le plus que nous pourrons la volonté que nous auons de l'oublier, et le faisons aussi en effect. Que l'oubliance, s'il est possible, efface du tout les iniures passées; sinon, que pour le moins le silence les couure. » Discours prononcé en Parlement. — Cf. p. 29.

coup de mauuaises et dangereuses entreprises, et alentir par artifices le cours de la violence qu'ils ne peuuent du tout arrester (1). » La Noue ne parle pas autrement que Du Vair, le protestant que le catholique. Puisque la rigueur « n'a rien auancé, dit-il, ne doit-on pas cercher des voyes plus gracieuses et propres à conseruer les hommes, plus tost qu'à les destruire... » Et plus loin : « Auecques l'espée on ostera bien la vie à quelqu'vn, mais de luy oster les persuasions de l'entendement, cela ne se peut faire par vn instrument matériel, ains par autres persuasions de vérité (2). »

Il y a pourtant des réformes nécessaires, urgentes, auxquelles il faudra procéder avec une sorte de sévérité; anciennes lois à remettre en vigueur, lois nouvelles à établir; elles se rapportent à quatre chefs principaux : les finances, la justice, l'armée, l'instruction publique.

Avant tout, il faut réprimer les excès du luxe ; quoi qu'on en ait dit, c'est une des plaies de ce pays. Qu'on fasse donc de bonnes lois somptuaires. Les lois de ce genre ont été souvent déclarées inutiles et vexatoires : inutiles, oui, parce qu'on a jamais eu assez de fermeté et de persévérance pour les faire observer; vexatoires, toutes les lois le sont plus ou moins ; il y a toujours quelque intérêt lésé dans l'application des plus sages. Ici, deux millions de personnes crieront. Eh bien ! qu'on rie de « toutes ces crieries, plaintes et colères. Car vn fol à qui vous ostez sa marotte qu'il aime tant, il se tempestera encores dauantage; il est pourtant besoin de le faire, de peur qu'il n'en face mal aux autres. » L'Etat, dit-on, encore, y perdra. Oui, quelques centaines de mille francs

(1) *De la Constance et Consolation*, etc., liv. III, p. 985.
(2) 4e Discours, p. 114.

sur les droits d'importation : il en gagnera des millions qui resteront dans le royaume, au lieu d'aller à l'étranger, en Italie notamment, payer ces superfluités du luxe. D'ailleurs, parmi ceux qui crient le plus haut contre les lois somptuaires, avant qu'on en fasse, il n'en manque pas qui intérieurement voudraient les voir faites : ils trouveraient leur compte à être forcés, eux et les leurs, de mettre une borne à leurs dépenses. « Qui est-ce donc qui feroit rumeur pour ces choses? A l'auenture que ce seroient les dames, qui sont merueilleusement affectionnées à ces beaux ornements et auroient extrême desplaisir qu'on les leur retranchast... Aristote dit pourtant que les femmes font la moitié de la République et qu'il convient aussi par bonnes loix les régler : mais elles ne le veulent pas croire et disent qu'il est hérétique. » On apporterait d'ailleurs un certain tempérament aux prescriptions et à la pratique de ces lois. Enfin, car il en faut toujours venir à l'initiative individuelle, que les gens de bien commencent, ils entraîneront presque tout le reste; car presque tout le monde souffre de ces excès, ou « plusieurs outrepassent leur deuoir et leur pouuoir. »

Cette question du luxe se lie étroitement à celle des finances. Nous avons vu qu'aux yeux de quelques personnes, le Trésor public trouvait son compte au mouvement commercial excité par les exigences du luxe. Nous avons vu la réponse de La Noue à ces économistes de son temps, dont l'espèce n'est pas perdue. Il envisage ici la question à un autre point de vue. Ceux qui se sont jetés le plus impudemment dans ces excès sont ceux à qui leurs richesses n'ont rien coûté, qui les ont amassées à la faveur des troubles. Pour venir en aide à l'Etat, quelques-uns voudraient qu'on fît rendre gorge à ces sangsues. La Noue trouve cette mesure d'une équité par-

faite, mais d'une pratique difficile et dangereuse, « veu le grand nombre de personnes qui ont eu la conscience plus large que la manche d'vn cordelier. » S'il n'y avait dans ce cas que quelques financiers, on pourrait en venir à bout. Mais on s'attaquerait à des gens « qui portent des espées, qui sçauent commander et frapper, et qui ont authorité, amis et intelligences. Indubitablement » on s'exposerait à bien des périls. Sur ce point donc encore, amnistie.

Mais où trouver de l'argent? Il faut s'adresser au clergé, non pas comme on l'a proposé, pour lui prendre la moitié de ses biens qui, au dire de quelques-uns de ses membres, donnent plus de quinze millions de rente : il est de force à les défendre et ne s'en ferait pas faute, comme on l'a vu à Blois, aux Etats de 1577 (1); mais pour lui persuader par la douceur de ne pas laisser le roi sans aide dans une situation si pénible.

Une meilleure administration financière augmenterait considérablement les revenus de l'Etat. Il faut restreindre le nombre des officiers des finances et réduire « leurs gages. » Les frais de perception sont énormes : douze cent mille écus par an, là où cent mille écus suffiraient. Voilà où il faut prendre : on le peut sans danger, et tout le monde applaudira.

Des réformes non moins urgentes sont celles de la justice et de l'armée. Ici, comme partout, pour La Noue, peu ou point d'innovations; corriger des abus, rétablir l'empire des lois. Si la justice est mal rendue, si elle

(1) « On l'a veu aux Estats tenus à Blois, l'an mil cinq cent septante et sept, car ils ioüerent si bien leur personnage, qu'ils esmeurent vne partie de la France contre l'autre, et eux cependant iugeoient des coups : mesmes aucuns vindrent à dire que le clergé possédoit plus de 15 millions de rente, par chacun an, et que si on les vouloit opprimer, ils feroient bien lacher prise à ceux qui les auroient mordus. » 4e Discours, p. 113.

coûte bien cher aux malheureux qui sont obligés d'invoquer ses décisions, c'est à la vénalité des charges qu'il faut s'en prendre. La vénalité des charges a produit naturellement la vénalité des juges : « Ils vendent en détail ce qu'on leur a vendu en gros. » Qu'on fasse donc cesser au plus vite ce trafic des offices de judicature « pour en pourueoir gratuitement les gens de bien (1). » Les gens de justice, comme ceux de finance, forment une armée innombrable : supprimez-en la moitié et « la moitié des procez et des mangeries s'en ira à vau l'eau. »

Donnez même attention sérieuse aux choses de la guerre : ici, les désordres sont encore plus grands, plus odieux. La Noue qui les a vus de près, entre à ce sujet dans des détails intéressants (2) :

« Mettons-nous deuant les yeux, dit il, les maluersations qui se commettent par les derniers (les gens de guerre) en temps de paix sur le peuple, lorsqu'ils vont à leurs monstres et en reuiennent, ou qu'ils changent de garnison. On verra qu'encores qu'ils soyent payez, si est ce que quasi tous ne payent rien, et si faut encores les traiter à vingt sols pour table, comme on dit, et, au partir du logis, que l'hoste leur face courtoisie. Il semblera peut-estre que ceste foule (charge) soit petite. Mais ie pense qu'elle se monte plus de douze cents mille liures par an. La manière d'y remédier ne sera pas par remonstrances verbales, ni par défenses publiques. Il faut auecques iustice armée par quelques-vns soyent chastiez rudement, afin que cela apporte terreur aux autres. Qui doute aussi qu'il n'y ait quelques capitaines d'infanterie, lesquels estans payez pour cent hommes n'en tiennent pas trente en leurs compagnies, et encores se moquent-

(1) 1er Discours, p. 37.
(2) 4e Discours, p. 120-121.

ils des autres qui n'entendent pas le tour du baston, et les appellent lourdauds? Ces rapines excessiues, qui tournent au très grand desseruice du Roy, ne se peuuent corriger que par chastimens exemplaires. »

Pour l'honneur de ce corps, « dont ie suis, » dit-il, il voudrait voir disparaître ces infâmes pratiques; à cet effet, il invoque les expédients dont Richelieu ne se fera pas faute d'user : et ce sera l'éternelle gloire de ce grand ministre, car s'il est des coupables contre qui il soit bon d'employer la force, c'est bien ceux qui, dépositaires, à quelque titre que ce soit, de la force légale, l'ont mise au service de leurs passions ou de leurs intérêts. « Attrapez donc, dit gaillardement le capitaine La Noue, cinq ou six de ces guerriers, afin que cinq ou six cents deuiennent plus sages. » Du reste, quels que soient les remèdes qu'on emploie et l'usage qu'en en fasse, l'important est de mettre tout de suite la main à l'œuvre. « Nous y tardons trop, dit-il, car nos maux sont paruenus à tel degré, qu'il ne faut plus consulter comment on les guérira, ains s'estonner pourquoy on ne commence à les guérir. »

A l'égard de l'armée, comme sur d'autres points, La Noue ne se borne pas à réclamer la répression des abus; il propose de véritables réformes. Nous ne le suivrons pas dans l'exposé de ses idées sur la réorganisation de l'armée : ce serait sortir de notre sujet. Nous nous contenterons de dire que ces idées sont de trois sortes et peuvent se résumer ainsi : 1° Remettre en vigueur d'anciennes lois qu'on a laissé tomber en désuétude, mais qui n'ont jamais été abrogées; 2° adopter quelques changements nécessaires; 3° emprunter à la nation espagnole, la plus entendue aux choses de la guerre, certains usages dont l'utilité a été démontrée et qui sont

parfaitement compatibles avec le génie et les habitudes de la France.

De ces lois, malheureusement abandonnées, les unes sont presque aussi vieilles que la monarchie, et longtemps on s'est bien trouvé de les suivre; elles se rapportent aux *arrière-bancs*; les autres datent pour ainsi dire d'hier, et concernent les *légionnaires français*. La Noue trouve dans ces lois militaires les moyens de fournir au royaume, et sans grandes dépenses, deux réserves de troupes. Que le roi parle donc, qu'il ordonne, et l'on obéira, parce que ces lois sont justes. Primitivement, les fiefs ne pouvaient être possédés que par des nobles, et tout noble était tenu au service militaire. C'était la part de la noblesse dans les charges de l'État, et par là elle payait les grands priviléges dont elle jouissait. Mais peu à peu, par des faveurs excessives des rois, les fiefs ont passé en des mains non nobles, et ces nouveaux possesseurs étant personnellement inhabiles aux armes, les terres féodales qu'on leur a permis d'acquérir se sont abusivement trouvées affranchies de cette charge. Au temps de La Noue, plus de la moitié des fiefs étaient ainsi exonérés du service militaire. Il demande qu'on en revienne aux anciens usages nationaux; que chaque fief, en raison de son importance, soit obligé de fournir des hommes valides, armés et équipés, pour la défense du pays. Les nobles, naturellement, continueront de former la part principale de l'armée, toujours prête à marcher au premier appel; c'est le ban. Après viendront au besoin, et comme le veut la loi, sous les ordres de leurs baillis et sénéchaux, les hommes des fiefs détenus par des « ignobles. » Ce sera l'arrière-ban. La Noue entre, au sujet de l'organisation des arrière-bans et du profit qu'on en peut tirer, dans des

détails où nous ne pouvons le suivre. Nous ne le suivrons pas davantage dans l'exposé de ses idées sur les *Légionnaires*, institution due à François Ier, sorte de garde nationale, qu'on pourrait, au moyen de bonnes lois, rigoureusement observées, employer convenablement au service de l'intérieur. Son attention, on le voit, se porte de préférence sur les choses de la guerre : il est là sur son terrain. Il a même sur ces questions quelques vues originales qui plus tard ont passé dans la pratique. Par rapport aux fortifications notamment, il est à quelques égards un précurseur de Vauban. Il est probablement le premier qui, contrairement à l'opinion de tous les ingénieurs de son temps, a démontré l'inutilité et même le danger de ces hautes et coûteuses murailles de pierre, dont les villes étaient plutôt emprisonnées que défendues; il propose de les remplacer par des remparts de terre, qui coûtent dix fois moins d'argent et de temps et ne valent pas moins. Il compare avec autant de finesse que de bon sens ceux qui ont la manie de ces merveilleuses bâtisses à « certaines mariées qui se persuadent qu'elles seront plus belles auecques vne robbe de toille d'or qu'auec vne de tafetas, et font mesmes consentir à leurs maris que la moitié de leur dot se gaste en beaux ornemens pour leurs nopces. Mais puis après, elles portent vne longue pénitence de leur magnifique vanité. »

Ce qui lui paraît surtout désirable, c'est de donner plus de cohésion aux troupes françaises, d'y développer l'esprit de corps et les sentiments de bonne confraternité. Ce but peut être atteint par l'imitation de deux institutions en usage dans l'armée espagnole, celle des *camarades* ou *chambrées*, et celles des récompenses en argent. Les *chambrées* répondent à peu près aux *contubernia* des armées romaines qui leur ont dû en partie leur

solidité : elles forment des groupes de soldats unis par l'amitié, par une sorte de parenté, et sans cesse excités par une généreuse émulation. Les récompenses en argent, en détournant les meilleurs soldats des habitudes de pillage, sont de puissants encouragements sur des natures en qui ne parle pas toûjours bien haut la voix désintéressée de l'honneur. On a trouvé depuis, et fort heureusement, le moyen de concilier dans les récompenses militaires le double mobile de l'honneur et de l'intérêt.

Telles sont, en somme, les mesures à prendre immédiatement pour réparer les brèches faites à la fortune nationale. Mais ces restaurations seraient insuffisantes si l'on ne prévenait le retour des accidents et des calamités qui nous ont mis si près de notre perte. Dans ces mesures, il y en a sans doute grâce auxquelles on peut obtenir ce résultat : la concorde, par exemple, qui mettra fin aux scandales de la guerre et arrêtera la démoralisation, conséquence fatale de ces abus ; la pratique du devoir, surveillée par la loi, et devenant peu à peu une habitude. Car l'homme, par instinct, aime l'ordre et le recherche. Le désordre est une véritable maladie, un état contre nature, dont souffrent même ceux qui s'y livrent et en profitent. Mais il faut venir en aide aux bons instincts de l'âme humaine : de là l'importance de l'éducation.

IV

Dans son discours *De la bonne nourriture et institution qu'il est nécessaire de donner aux enfants* (1), La Noue ne songe guère qu'aux jeunes gentilshommes. Il sent

(1) 5e Discours, p. 123-152.

bien pourtant que là surtout il y a quelque chose à faire : seulement, pour les enfants de la bourgeoisie, pour ceux mêmes de la noblesse qui se destinent à l'Église, ou qui sont curieux des belles études, les écoles établies lui paraissent suffisantes. Il constate toutefois que les colléges sont de plus en plus abandonnés, parce que les dignités ecclésiastiques ne se donnent plus au savoir, mais à la flatterie intrigante; parce que les offices de judicature, « au lieu d'estre conférez pour le mérite, se vendent à celuy qui a le plus d'argent. » Il déplore aussi la longueur des études universitaires; il remarque que les parents, lassés de ces travaux scolaires, dont les résultats pratiques ne leur apparaisseut pas clairement, se hâtent d'y soustraire leurs enfants qui, de leur côté, ne se font pas tirer l'oreille « pour desmordre le collége. » Car, ajoute-t-il, « l'inclination à la liberté et à tant de belles fanfares qu'ils guignent de loin, que le monde iette à leur veuë, ne leur fait venir que trop d'enuie d'en sortir. »

Pour les jeunes gentilshommes, il faut donc une autre éducation, au moins comme complément de celle des universités dont on pourrait se contenter pour commencer. Il y a plusieurs systèmes qui sont encore plus ou moins suivis et qui tous, pour quelques avantages, présentent de nombreux et graves inconvénients. On les place comme pages dans de riches maisons, chez de puissants amis qui doivent en prendre soin comme de leurs propres enfants ; on les envoie aux régiments d'infanterie pour y apprendre le métier des armes; on les fait voyager, ou bien encore on les élève chez soi. Tous ces modes d'éducation sont devenus insuffisants ou dangereux. Le dernier, incomparablement le meilleur, n'est à la portée que des gens riches qui peuvent mettre leurs enfants sous la direction de maîtres choisis, « en compa-

gnie d'autres de leur âge, auec lesquels ils apprennent mieux qu'estans seuls. » L'éducation des pages n'offre plus de garanties sérieuses : cette vieille, cette vénérable coutume féodale s'est presque entièrement pervertie ; on ne trouve plus guère de grands seigneurs qui s'acquittent, comme il convient, de cette tâche confiée à leur honneur, de ce devoir d'amitié. Les pages, abandonnés à eux-mêmes, jouant « auec les laquais et les garçons d'estable, » contractent des habitudes d'oisiveté et toutes sortes de vices. La vie de soldat, les voyages mêmes aux pays étrangers, en Allemagne, en Italie, présentent encore plus de dangers par ce temps de corruption universelle. Il faut donc trouver autre chose. La Noue, persuadé que la diligence des parents ne suffit pas pour bien élever les enfants de la noblesse, que l'éducation publique est nécessaire, propose la création de colléges spéciaux, véritables écoles militaires, dans le genre de celles qui ont été fondées depuis. « Il n'est année, dit-il, qu'il ne sorte de France trois ou quatre cents ieunes gentilshommes et la plupart de bonne maison, qui vont ès pays estrangers, pour y voir et apprendre ce qui procède de gentillesses de cœur, et d'vn désir véhément de sauoir. Mais, tout bien conté, il reuient autant d'inconuénients, que de profit, de tels voyages : car ils emportent l'argent de France, et y rapportent souuent de mauuaises coustumes. Dauantage, il ne retourne pas la moitié de ceux qui y vont : la pluspart mourans de maladie ou estans tuez. Il suffiroit, à mon aduis, d'enuoyer à l'aage de quinze ans les enfants aux lieux qui seroient ordonnez, pource qu'alors ils commencent à estre plus propres aux exercices du corps, auxquels il conuient de la force, Et auparauant qu'ils l'eussent atteint, les pères les feroient instruire en leurs maisons ou aux vniuersitez. »

De ces colléges qu'on appellerait *académies*, La Noue voudrait en mettre un dans la capitale de chaque province. Mais ce serait demander beaucoup à la fois. On pourrait d'abord en fonder quatre seulement dans diverses parties de la France; et pour diminuer encore la dépense, on les établirait dans quatre maisons royales où les rois vont peu ou point, à Fontainebleau, au château de Moulins, au Plessis-lez-Tours et au château de Cognac. On y exercerait à la fois le corps et l'esprit : « on apprendroit à manier cheuaux, courir la bague en pourpoint, et quelquefois armé, tirer des armes, voltiger, sauter, et si on y adioustoit le nager et le lutter, il ne seroit que meilleur. » Les exercices de l'esprit comprendraient des lectures faites en notre langue, des meilleurs livres de l'antiquité sur la morale, sur la politique et sur la guerre, l'étude de l'histoire ancienne et moderne, les mathématiques, la géographie, l'art de fortifier les places, et quelques langues vulgaires, de manière surtout à pouvoir les parler. Enfin, pour les moments de loisir, quelques arts d'agrément, la musique et le dessin. L'auteur de ce projet pense que huit ou dix professeurs suffiraient pour ces divers enseignements : il voudrait qu'ils reçussent de « bons gages, » selon leur qualité : ainsi, et ce trait est caractéristique, il trouverait tout naturel que le maître d'équitation eût un traitement plus fort que le « peintre. »

La direction de chacune de ces académies serait confiée à un gentilhomme d'une vertu éprouvée, à qui maîtres et disciples « porteroient reuérence. » Ces surintendants ou recteurs seraient nommés pour trois ou quatre ans, recevraient un traitement de deux mille livres, et seraient tenus à la résidence. Dans les châtiments qu'ils infligeraient, peines ou réprimandes, ils s'a-

dresseraient surtout au sentiment de l'honneur : ils pourraient exclure de l'école les disciples vicieux et incorrigibles.

Peut-être serait-il quelque peu difficile au début de trouver des maîtres tels qu'on les désirerait, principalement pour les exercices du corps : on en ferait venir d'Italie, si, ce qui n'est guère vraisemblable, les provinces ne pouvaient fournir quelques pauvres gentilshommes parfaitement propres à ces emplois. En tout cas, ces écoles n'auraient pas trois ans d'existence, qu'elles auraient déjà formé plus de maîtres qu'il n'en faudrait. Le surintendant pourrait prendre des jeunes gens en pension.

L'auteur de ce projet ne croit pas devoir entrer dans les détails de l'éducation qu'on recevrait en ces académies : un programme est facile à rédiger. Il insiste seulement sur ce point que, hormis les dimanches et les principales fêtes, il n'y aurait pas de jours sans exercices corporels. Il se flatte que les résultats d'une pareille institution ne pourraient manquer d'être bons. « Ie ne fais nul doute, dit-il, que quand vn jeune gentilhomme auroit demouré quatre ou cinq ans en telle escole, il ne fust capable de comparoistre en telle cour de prince qu'on voudroit. » Puis l'impulsion une fois donnée, le mouvement chaque jour gagnerait. On aurait là, d'ailleurs, une pépinière d'excellents officiers, tels qu'il n'en faudrait pas plus de six dans une compagnie de gens d'armes, pour y mettre le meilleur ordre. Le roi se trouverait largement récompensé des sacrifices, bien minces du reste, que demanderaient la fondation et l'entretien de ces utiles établissements, en se voyant bientôt entouré « non d'vne noblesse de tiltre, » mais d'une noblesse « reuestuë de vertu. »

V

Pour obtenir ces améliorations plus ou moins urgentes, il faut avant tout le « vouloir. » Assez longtemps on s'est joué en des utopies sans fin, sans vues pratiques, si bien qu'aux yeux de nombre de gens, tout projet de réforme est discrédité d'avance. Mais qu'on veuille sérieusement et « sans feintise, embrasser l'œuure de la restauration générale, » par la « réconciliation » de tous les Français, « petit à petit elle se parfera. » Il n'y aura obstacles qui tiennent, ni ceux qui peuvent venir de Rome, ni ceux que peuvent susciter certains violents du clergé criant à haute voix : qu'on tue les Huguenots ! qu'on les détruise sans miséricorde ! L'Espagne, *ce colosse qu'on a irrité mal à propos*, ne pourra, si nous n'y prêtons la main, nous forcer à plonger « l'espée françoise dans les entrailles de la France. » On déjouera même, si on le veut bien, « les sourdes pratiques, » qui se font pour remuer de grandes choses. En cette œuvre de salut commun, quel beau rôle pour le roi, pour son conseil, pour les princes, pour le Parlement de Paris ! « Ce grand sénat qui fait tant de compte du renom, doit croire qu'il perdra celuy qu'il a acquis, s'il ne produit quelques excellents sénateurs, qui, auec vn cœur net et vne bouche libre, soustiennent puissamment, comme a fait nostre Caton de L'Hospital, l'équité publique (1). »

Tous les pouvoirs de l'État sont intéressés à la répression des abus : qu'il se mettent hardiment à cette tâche. Point d'indulgence pour les coupables endurcis qui ne

(1) 1er Discours, p. 43.

respectent aucune loi : il faut user ici d'une justice inflexible, la même pour tous. On pourrait être singulièrement aidé dans l'accomplissement de ce nécessaire et difficile ouvrage par les États-Généraux « assemblez deuement et sans brigue. » Le roi en recevrait de bons avis, sans danger pour son autorité, bien mieux, au grand avantage de son pouvoir, car, « quoy qu'on veuille dire, en quelle que façon qu'on prenne les François, ils aiment tousiours leur Roy. » Il n'est pas de peuple qui, de lui-même, soit moins porté à la révolte. Ce sentiment de subordination légitime, La Noue pense qu'il faut le développer dans les cœurs ; il condamne presque absolument d'ailleurs toute insurrection. Selon lui, même contre la tyrannie, il ne faut employer que les moyens fournis par les lois ; et s'ils font défaut, attendre avec patience des temps meilleurs. La violence s'use vite, et l'autorité qui abuse d'elle-même se tue elle-même par ses propres excès. Il ne condamne pas moins énergiquement ceux qui confondent la loi avec la volonté du prince. Dans cette théorie politique (1), comme dans tous ses autres traités, La Noue consulte d'abord sa raison et sa conscience, mais il se conforme aussi — et il ne s'en cache pas — aux saintes leçons de l'Ecriture, de l'Evangile surtout, et aux immortels préceptes des sages de l'antiquité : il s'inspire particulièrement de Plutarque.

VI

Ces peintures de l'état de la France étaient assez sombres et, malgré les remèdes proposés, semblaient

(1) 10e Discours, 3e partie.

laisser peu d'espoir. D'autres pourtant voyaient l'avenir sous des couleurs plus tristes encore. La Noue, comme s'il eût craint de s'être montré lui-même trop découragé, prend à partie ces désespérés et leur démontre l'injustice de leurs plaintes. Il répond surtout « aux censeurs estrangers, » comme il dit, qui répètent que « c'est folie d'exalter un estat où il n'y a ni piété, ni iustice, ni concorde, ni ordre, ni discipline militaire. » Noble peuple, pauvre lion malade, ainsi il n'est pas par le monde d'animal si vil, d'âne si lâche qui ne détache un coup de pied à ton héroïque faiblesse. Ceux-là même qui naguère étaient les plus humblement prosternés à tes pieds, et mendiaient tes secours, sont les premiers à te faire souffrir leurs atteintes pires que la mort. « Il n'est plus question, en effet, s'écrie La Noue indigné, de blasmer la légèreté et insolence des François... On passe bien plus auant, n'y ayant rien de désordonné et dissolu qu'on ne leur attribue, soit au gouuernement politique ou aux mœurs. Ce grand et excellent royaume qui a esté par cy deuant le refuge des oppressez et vne escole de toute science et honnesteté, où les nations voisines enuoyoient leur ieunesse pour s'instruire, à ceste heure est par elles appellé spelonque de dissolution... Ceux qui vont ès pays estranges peuuent estre bons tesmoins des vitupères qu'on jette sur nous... I'aurois fort grand'honte d'escrire ce que i'en ay ouy dire, voire aux hommes bien modestes qui en parloient plus par compassion que par reproche (1).»

Ne donnons pas raison à ces misérables calomnies, aux outrages de cette pitié. La France n'est pas encore morte, nous le sentons bien : les circonstances extérieures et intérieures sont même propices à son rétablissement.

(1) 1er Discours, p. 45.

« Ne laissons pas périr l'occasion, empoignons-la vistement..... ne perdons pas courage, car ie cuide qu'il n'y a estat en la chrestienté où il y ait encore de meilleure matière que dans la nostre. Mais elle est à présent toute pesle-meslée, comme si on brouilloit ensemble des diamants, rubis, fer, plomb, or, argent, brésil, perles, corail, tuiles et ardoises (1). » Il n'y a qu'à remettre chaque chose en ordre, pour en faire de très beaux et excellents ouvrages. Les étrangers savent bien qu'il en est ainsi : aussi ceux qui ont intérêt à notre perte, veulent-ils nous persuader que nous ne pouvons sortir de ce désordre, où nous devons périr et qu'ils s'appliquent à perpétuer chez nous. Mais en dépit qu'ils en aient, la France se sauvera; elle se sauvera par elle-même, par sa volonté, par ses seules ressources. Ce royaume, malgré ses longues misères, est encore un des plus beaux du monde. La fertilité de son sol « est telle que toutes choses nécessaires à la vie humaine y regorgent en abondance. » Des produits exportés « il y entre en contr'eschange annuellemment plus de douze millions de liures. C'est là nostre Pérou ; ce sont là nos mines qui ne tarissent iamais.... (2). »

Et ce pays si riche renferme une nombreuse et excellente population, aux champs, simple et obéissante ; dans les villes, industrieuse et affable. Ses savants tiennent le premier rang dans les sciences divines et humaines. Sa noblesse est aussi courtoise que valeureuse. Pour la justice, « il n'y a contrée au monde où elle soit mieux establie et entendue qu'en la nostre : » comme tout le reste, elle s'est corrompue, mais une fois épurée,

(1) 1er Discours, *ibid.*
(2) P. 411, 20e Discours : « Qu'vn Roy de France est assez grand sans conuoiter ni pourchasser autre grandeur que celle qui est dans son Royaume. »

retrouvera son ancienne splendeur. « Où donc, s'écrie avec enthousiasme notre publiciste blessé dans son amour-propre national par les jugements de l'étranger, « où donc trouuerez-vous de plus belles représentations de ces antiques sénats et cours iudicielles qu'en nos parlements? » Et nos finances? On nous croit ruinés par les malheurs inouïs qui ont fondu sur nous. « Mais c'est vne erreur de penser qu'elle puisse tarir au royaume (1). » Il y a plus d'une sorte d'aimant qui les y attire continuellement et « les fait fluer en nos mers. Et si ce n'estoit qu'vne partie d'icelles refluent après à Rome, par vne certaine cabale occulte, et en la Germanie par des attractions violentes, nous verrions souuent de plus grandes marées..... Ceux donc qui disent que le Roy de France est à l'hospital, sont mal informez : car encores qu'il doiue cinquante millions de francs, il en sera quitte en dix ans (2), en gagnant les cœurs de ses suiets, car qui a les cœurs a aussi les biens (3). »

Belle et touchante parole, et qui peint bien cette âme excellente de la France, si souvent calomniée par les mesquines jalousies de l'étranger! Gagner les cœurs, c'est tout en effet pour ce peuple, et son histoire entière montre qu'à son égard la tâche n'est pas difficile; elle montre aussi qu'on s'en est bien rarement donné la peine. La haine n'a jamais pu prendre racine dans l'âme de la France : elle est trop portée à aimer, à aimer même les ennemis. La Noue, qui représente si bien en ces discours la clémence et la mansuétude de la nation, plaide même la cause des étrangers établis en France, dont elle était littéralement inondée, et dont elle avait tant à se plaindre (4).

(1) 20e Discours, p. 414.
(2) Le revenu de l'Etat était alors de 15 millions.
(3) P. 415, même Discours.
(4) Voir 4e Discours, p. 96-97.

Qu'on cesse donc de corner aux oreilles du monde nos trop fameuses discordes : elles n'ont jamais eu un caractère purement national. Qu'on les examine à fond, et l'on y trouvera toujours quelques menées d'intrigants n'ayant pas même de français le nom. Les Français laissés à eux-mêmes, livrés à leurs propres instincts, quelle que soit la diversité de leurs opinions, pourront être divisés; ils ne s'armeront jamais les uns contre les autres. A peine avons-nous eu le temps de respirer, et la concorde commence à renaître : mais ici il faut citer textuellement. Ecoutez cette page si pleine de vivacité, de grâce, et de bon sens politique, et n'oubliez pas qu'elle a été écrite par un soldat, par un combattant de nos affreuses querelles de religion; jugez de ce que vaut un peuple où les plus rudes hommes de guerre savent parler un semblable langage :

« La concorde commence à se rapatrier chez nous et à faire résonner quelques vieux accords : ce qui donne bon espoir qu'en bref on entendra plus à plein son harmonie, moyennant qu'on n'adhère point aux conseils des estrangers, qui, sous beaux prétextes, voudroient essayer de la rompre, et qui sauent bien que la France ne peut s'assujettir à eux que premier elle ne soit diuisée; à laquelle diuision ils la poussent en cachette, afin de la faire verser pour se ietter après sur ses ruines. Ie suis asseuré qu'elle trouueroit bien dur de ployer le col sous leur authorité, et seroit bon de leur dire de bonne heure : Messieurs, que l'eau ne vous vienne point à la bouche d'vn si friand morceau; car vous n'en tasterez point. Il est encore si chaud qu'il vous brusleroit : parquoy retirez-vous en vos quartiers (1). »

(1) 20e Discours, p. 415.

Le jour où, sous les verrous du roi d'Espagne, le capitaine Fr. de La Noue écrivait le discours dont j'ai détaché cette page, avait sans doute apporté au pauvre prisonnier quelque rayon d'espérance. Toutes ses paroles en sont illuminées. Plus de doute, plus de sinistres appréhensions : l'avenir appartient encore à la France. L'ordre qu'on lui reproche de ne connaître plus, se relèvera par sa main, « qui n'est pas moins capable de ce faire que de bien manier l'espée... de sorte que, comme à présent on dit la France ruinée, on dira la France restaurée. » Mais ici le bon et sage prophète s'arrête ; il est pris d'un scrupule, il craint qu'on ne l'accuse « de bailler des bourdes aux estrangers, et des flatteries aux François. » Il ne veut pourtant pas en finir avec ces patriotiques et réconfortantes paroles, sans faire une dernière réflexion à l'adresse des premiers. « Comme les corps robustes, dit-il, par leurs propres excès s'abattent, aussi par la vigueur cachée qui est en eux, ils se redressent. De quoy nous auons assez d'exemples. Et telles considérations seruiront à rendre d'aucuns plus entendus de iuger des affaires d'Estat et d'autruy, et, souz l'ombre de quelques maladies, de ne condamner vn homme à la mort (1). »

En somme, La Noue, après un long regard de douleur et d'angoisse jeté sur la France épuisée par près d'un demi-siècle de *guerres plus que civiles*, se redresse indigné aux insolentes railleries de l'étranger, aux lâches lamentations de quelques Français plaignant leur repos longtemps troublé, leur bien-être amoindri ou menacé. Il leur montre cette grande patrie, leur mère, au sein fécond, aux puissantes mamelles, robuste encore et redou-

(1) 4e Discours.

table, malgré ses blessures, malgré ses écrasantes fatigues, malgré tout le mal que lui ont fait par leurs violences et leurs artifices, et les uns autant que les autres, ses ennemis du dehors et ses enfants dénaturés. Il dit à tous : Que la France soit fidèle à elle-même, qu'elle garde fidèlement ce qu'elle tient de sa nature propre et de sa longue et brillante histoire, son Dieu, son âme, son esprit, ses lois, ses mœurs, et non-seulement elle sera sauvée, mais elle continuera d'occuper dans le monde la place qu'on lui envie, mais que nul, à moins qu'elle ne se trahisse encore elle-même, ne peut lui ravir. Ce rang, cette « vraie grandeur, » qu'on ne s'y trompe pas, « ne consiste point, dit notre soldat philosophe, à acquérir beaucoup de pays, ains plustost à posséder beaucoup de vertus. »

CHARS

SON HISTOIRE — SES HAUTS BARONS

SON VIEUX CHATEAU — SON HOTEL-DIEU — SON ÉGLISE.

BERCAGNY ET ENVIRONS

Par M. le Dr BONNEJOY, Membre correspondant.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est le fruit des loisirs forcés qui me furent imposés dans l'hiver de 1870 à 1871. Privé de toutes communications avec le dehors, je me mis à parcourir les archives de la commune, où je trouvai tant de documents, que l'idée me vint d'en écrire l'histoire. Puis je pris goût à mon travail, et, après le départ de l'ennemi, je rassemblai tous les renseignements que je pus trouver.

Le Vexin, dont Chars fait partie, n'a pas d'historien. Au siècle dernier, un magistrat, le président Lévrier, réunit des matériaux pour une histoire du Vexin et du

Pinserais, pays situé en face de Mantes et de Meulan, de l'autre côté de la Seine. On lança même des prospectus fort alléchants. Il en existe encore un à la Bibliothèque Nationale, à Paris. On promettait monts et merveilles ; deux ou trois volumes in-folio, aveo chartes, documents, sceaux, généalogies, etc., en un mot, une histoire complète de toutes les localités du Vexin ; mais l'auteur mourut avant d'avoir achevé son ouvrage, qu'il serait impossible de continuer aujourd'hui dans les mêmes conditions.

On en retrouve les registres au département des manuscrits : il y a au moins dix volumes de recherches ; mais par une fatalité malheureuse, la partie qui concerne Pontoise, Chars et les environs, est fort incomplète ; Chars n'y est même représenté que par quelques lignes et deux ou trois dates relatives au XIII^e^ siècle ; il n'y a de presque terminé que la partie qui concerne Mantes et Meulan.

Dans la première moitié de ce siècle, vivait un homme qui s'était aussi, entre autres travaux, occupé de réunir des matériaux pour une histoire de Pontoise et des localités avoisinantes : les papiers de *Pihan de la Forest* ne se retrouvent plus aujourd'hui que chez les marchands, ou chez des hommes, qui comme M. Lebastier, de Thémericourt, s'occupent de collectionner les documents relatifs à l'histoire locale.

J'ai aussi tiré quelques renseignements d'un ouvrage attribué à Dom Duplessis et intitulé : *Description géographique et statistique de la Haute-Normandie*, Paris, 1740. Cet ouvrage est divisé en deux parties, la première traite du pays de Caux, la deuxième du Vexin, mais il y a fort peu de chose.

On trouve à Rouen beaucoup de documents, mais relatifs seulement à l'histoire ecclésiastique, qui offre peu

d'intérêt. Il y en a aussi aux archives des départements voisins, dont j'ai tiré parti.

A Versailles, on ne trouve que quelques papiers sur Bercagny et sur Chars, mais qui ne remontent pas plus haut que le XVII[e] siècle.

Ma principale source de renseignements s'est trouvée dans les archives de la commune, qui sont assez complètes et très bien conservées par l'instituteur. Du reste, je ne cite aucun fait, aucune date, sans donner des preuves à l'appui ou sans dire de qui je les tiens, ce que ne font pas toujours ceux qui écrivent l'histoire.

Donc le Vexin attend encore son historien; je n'ai pas la prétention de l'être. J'ai voulu seulement donner quelques recherches sur les barons de Chars, laissant à d'autres plus autorisés le reste de la tâche.

I. — LE VEXIN.

Le Vexin est placé à cheval sur la Normandie et sur la *France* (c'est le nom qu'on donnait autrefois au territoire qui entoure Paris). Il se divisait en *Vexin-Normand* et *Vexin-Français*. Le Vexin-Normand avait pour capitale *Gisors*, le Vexin-Français *Pontoise*. Ce dernier était compris entre l'Oise, la Seine et l'Epte d'une part, de l'autre la rivière de Valmondois.

Chars, occupant à peu près le centre du Vexin-Français, a le même terroir et les mêmes productions. Voici ce que dit du Vexin, dans son langage naïf, Noël Taillepied, le premier historien de Pontoise, qui écrivait en 1587 :

« C'est la terre la plus grasse et la plus fertile qui soit « en la France, quant à toutes sortes de commodités « requises pour la nécessité des vivres.

« La Beausse a ses bleds, le Parisis son plastre, Arles « son muscat, Orléans son vin clairet, Normandie ses « fruicts, Picardie ses forêts, le Berry ses moutons, le « Mans ses chapons, Melun ses anguilles, Caudebec son « éperlan, Corbeil ses pesches, Cailly son cresson, Dijon « sa moustarde, Lyon ses marrons, Lymoux ses peignes, « Tholoses ses ciseaux, Moulins ses ganivets, Langres « ses cousteaux, et ainsi de chaque pays qui a sa com- « modité particulière, mais en général le pays du Ve- « quecin a chair et poisson, terre et eau, bled et vignes, « bois et prez, estangs et rivières, petites montagnes « et doulces vallées, chaux et plastre, pierre et bri- « ques, villes et chasteaux, nobles et paysans, hommes « en grand nombre, et plusieurs espèces d'animaux; « bref, comme ie dois dire, il n'y a pays au monde « plus commode pour l'entretènement de la vie humaine, « tant pour la sérénité de l'air que pour l'abondance « des vivres qui y sont quand il court bon temps (1). »

Voilà certes une description qu'on serait tenté de prendre pour celle d'un vrai pays de Cocagne ; eh bien ! la vérité me force à reconnaître qu'elle est vraie de tout point. En effet, à part l'huile d'olive, qui est un produit du Midi, je ne vois pas de chose, venant en France du temps de Taillepied, qui ne soit effectivement produite par ce beau pays.

Du reste, avant l'établissement des chemins de fer, et même encore depuis, c'était le grenier de Paris. Henri IV ne s'y trompait pas ; et son premier soin, quand il assiégea cette ville, fut de s'emparer de Pontoise et du Vexin pour intercepter les vivres à la capitale.

Le nom du Vexin vient évidemment des *Véliocasses*,

(1) Taillepied, *Hist. de Pontoise*, p. 2 et 3.

peuplade qui habitait cette contrée du temps de Jules César (Veliocassi, pagus Veliocassinus). Ce nom a fait *Veulquessin*, *Velquecin* et enfin *Vequecin*, que nous venons de voir chez Taillepied. Et ce ne sont pas des mots de fantaisie, on les trouve dans les chartes et les documents authentiques. Cependant de soi-disant savants ont été chercher je ne sais quelle étymologie mythologique dans le nom de Vulcain (pagus Vulcassinus), torturant les faits afin d'y trouver la trace de prétendues forges qui n'ont jamais existé que dans leur imagination; car ce pays, bien qu'on y trouve çà et là quelques traces d'oxyde de fer, n'en produit pas et n'en a jamais possédé de mines exploitables.

Croira-t-on que cette grossière erreur figure encore aujourd'hui dans les *guides* et les *itinéraires* de la maison Hachette, et dans le volume de l'Abbé Trou, sur l'histoire de Pontoise (1840), où ceux-ci l'ont copiée? Mais les guides et les itinéraires ne sont pas tenus de savoir l'archéologie.

II. — CHARS, SON HISTOIRE.

§ 1er.

Chars est un village de 12 à 1300 habitants, situé sur le banc du calcaire tertiaire inférieur. Aussi il y a beaucoup de carrières souterraines, dont les unes servent à la culture des champignons, industrie nouvellement introduite dans le pays, les autres sont exploitées, les autres enfin servent de cave et même d'habitation. Il se trouve placé au fond d'une vallée tourbeuse formée par la Viosne, petite rivière qui se jette dans l'Oise à Pontoise. On y cultive du blé et des céréales : c'est un pays de culture.

Il n'y a pas encore quinze ans que la dernière vigne a disparu, par suite du refroidissement du climat, résultat du déboisement; elle se trouvait sur le flanc sud du vallon de *la grouse* et donnait un vin médiocre. Autrefois le terroir de Chars était très boisé; les *bois de Chars* avaient même une assez mauvaise réputation, mais maintenant ils sont en grande partie défrichés.

C'est une commune du canton de Marines et de l'arrondissement de Pontoise, elle termine, au nord, le département de Seine-et-Oise.

L'histoire de Chars (en latin *Sartum* ou *Essartum*) (1), surtout dans les temps les plus reculés, se rattache étroitement à celle du Vexin français.

En langue celtique, d'après dom Duplessis, *garz* ou *harz* signifie une haie, on dit encore aujourd'hui *hart*, menu bois servant à faire des liens pour les fagots, de sorte que *Chars* signifie proprement : « localité située au milieu d'un abattis de bois. » Dans la basse latinité *sartum* ou essartum veut dire la même chose (2).

Chars avait donné son nom au pays environnant, on disait Saint-Cyr *en Chars*, Neuilly *en Chars*, la Villetertre *en Chars* (3).

L'origine de Chars est fort ancienne, comme l'indiquent du reste des caves avec voûtes à nervures et quelques débris informes d'anciennes constructions que l'on remarque dans quelques murs, c'est, avec Cergy et Epiais, une des trois terres du Vexin qui furent données par Dagobert à l'abbaye de Saint-Denis au VIII^e^ siècle.

Depuis le règne de Clovis I^er^ jusqu'à celui de Charle-

(1) On trouve aussi quelquefois dans les chartes une forme : *chartium* ou *charcium* (de charcio), mais c'est de la basse latinité, du latin monacal, il ne faut pas s'y arrêter.
(2) Glossaire de Ducange.
(3) Dom Duplessis, II, p. 240.

le-Simple, le Vexin fit partie du royaume de Neustrie et fut le théâtre des démêlés des rois de France avec les hommes du Nord.

Dans les IXe Xe et XIe siècles, le Vexin, qui fut divisé en Vexin français et Vexin normand par le traité de 946 entre Louis IV d'Outremer et Richard-sans-Peur, duc de Normandie, fut, comme tous les pays de frontières, le théâtre de guerres répétées. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces guerres, on peut les trouver dans Baluze et dom Bouquet (1).

Le Vexin français, qui était passé dans le domaine de la Couronne par le mariage de Hugues de France, 3e fils de Henri Ier, vit s'éteindre, vers 1086, les comtes du Vexin, qui l'avaient gouverné pendant quatre siècles.

Les comtes du Vexin avaient pour armes : *Six fleurs de lys d'or, trois deux et une, sur champ de gueules.* On sait qu'ils avaient l'honneur, toutes les fois que le roy sortait, de le précéder en portant l'oriflamme, la célèbre bannière de France, qui était ordinairement déposée à l'abbaye de Saint-Denys. Nous verrons plus tard que les sires d'Aumont, barons de Chars, exercèrent cette même dignité de père en fils.

§ 2. — Divers sires de Chars. — De Ferrière (1080-1357).

C'est vers la fin du XIe siècle que les attaques réciproques des français et des anglais devenant plus vives, ils construisirent cette ligne de forteresses opposées les unes aux autres : Boury, Chaumont, Trye, Neaufle, Dangu, Saint-Clair-sur-Epte, etc. *Chars* possédait alors évidemment une maison forte ; du reste il ne se trouvait

(1) *Rec. des Hist. de France.*

pas sur la frontière immédiate, mais à 4 ou 5 lieues seulement. Il ne paraît pas que ses seigneurs, qui étaient alliés à ceux de Boury, comme le montre une charte de 1105 citée plus loin, fussent à cette époque hors du parti des français.

Nous voyons, en 1104, un Guillaume *de Chars* (Willelmus de Carz), figurer comme témoin dans la charte de fondation du prieuré de Boury (Oise), charte qui fut déposée sur l'autel de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Il est probable que le château de Chars n'existait pas à cette époque tel que nous le voyons actuellement, car il fut brûlé, avec plusieurs autres, vers 1198, par Richard-Cœur-de-Lion, dans les incursions qu'il faisait autour de la forteresse de Gisors pour exercer des représailles sur les terres du roy de France. Du reste, le nom de *Château-Gaillard*, qu'il porte encore actuellement, indique bien qu'il a été rebâti postérieurement à 1196, date de la fondation, par Richard, de la forteresse des Andelys.

Cette charte de 1104, citée par dom Estiennot (1), est le plus ancien document connu où soit cité le nom d'un seigneur de Chars ; quant à celui de la localité, on a vu qu'il était connu dès le VIII[e] siècle.

Il résulte d'un document, conservé en original aux archives de l'Eure, que, le jour de la Pentecôte de l'an 1105, dans l'église Notre-Dame de Rouen, et pendant la messe, un nommé Raoul de Boury, fils de Walbert de Boury, vint, en présence de l'archevêque Guillaume, de ses archidiacres, de tout son clergé et d'un grand nombre des habitants de Rouen, déposer sur l'autel un couteau en signe de la restitution qu'il faisait à la cathédrale de

(1) *Cart. de Saint-Martin de Pontoise*, Paris, 1860.

cette ville, des terres de Gisors que son père et lui-même, après la mort de celui-ci, détenaient injustement sous le poids de l'excommunication.

L'archevêque, placé devant l'autel, releva Walbert de Boury de l'excommunication prononcée contre lui, puisque Raoul confessait sa faute et celle de son père.

Ensuite, d'un commun accord et à un jour donné, l'archevêque de Rouen, Raoul de Boury et sa famille se rendirent à Vesly, et là, Raoul y renouvela la restitution en remettant un bâton entre les mains du prélat; la mère de Raoul et ses trois frères, Walbert, Eustache et Albéric, étaient présents, ainsi que son neveu, *Enguerrand*, fils de *Guillaume de Chars*, lesquels donnèrent leur consentement à cette restitution (1).

Cette charte permet de faire remonter à 1080 environ la plus ancienne mention qui soit faite d'un seigneur de Chars, car Guillaume, qui était le père d'Enguerrand, devait évidemment vivre à cette époque.

En l'an 1124, *Chars* fut compris dans la cession faite à Guillaume, fils de Henri I^er^, roy d'Angleterre, à l'occasion de son mariage avec une sœur de la reine de France. Il obtint Pontoise, Chaumont, Mantes et le Vexin français; mais cette cession ne dura pas longtemps, car après la mort de Henri I^er^, sa fille Mathilde céda de nouveau le Vexin à la France, malgré Étienne de Blois, successeur de Henri (1126).

Hugues II, comte de Gisors, décédé vers 1142 et inhumé dans l'abbaye Saint-Martin de Pontoise, donna à cette abbaye les droits de mouture de ses moulins de Gisors

(1) Voici le passage de la charte originale :

« Ubi tunc interfuerunt, hanc redditionem concedentes, ex parte « Radulfi : mater ejus et fratres ejus, videlicet Walbertus, Eusta- « chius et Albericus, *ingelrannus* nepos ejus, filius Willelmi de « CARZ. »

et de Bézu-le-Long. Nous voyons figurer entre autres témoins de cette charte, Hugues de Marines et Thibaut, son fils, Gautier de Marines et Girard *de Chars* (1).

Le XII^e^ siècle fut une époque malheureuse pour les habitants des deux Vexins : de continuels combats de village à village, le vol, le pillage, l'incendie, aucune sécurité pour les cultivateurs, dont les moissons étaient dévastées ou brûlées. Il est vrai qu'il ne faut pas se représenter le pays comme il est maintenant : alors, les bois et les friches couvraient une grande partie du territoire ; néanmoins, les hommes pris dans les campagnes étaient menés comme des troupeaux de moutons là où il y avait des travaux à accomplir, des places fortes à bâtir, des pierres à extraire pour des murailles. C'est ainsi sans doute que le château de Chars fut bâti. Du reste, on voit que le bétonnage du centre de ses murs est fait de pierres ramassées sur le sol : elles sont parfaitement reconnaissables.

On voit dans le cartulaire de dom Estiennot que du temps de Guillaume, II^e^ abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui vivait de 1153 à 1158, *Osmont de Chars* et sa femme Ehremburge donnent la moitié de la dixme de Grisy.

En 1157, Mathilde, veuve de Hugues II de Gisors, étant tombée malade à *Chars*, fit venir Guillaume de Mello, abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui lui administra les derniers sacrements. Alors elle légua à son abbaye, pour le repos de son âme, de celle de son mari et de celle de ses ancêtres, un marc d'argent à prélever annuellement le jour de Pâques sur le revenu des biens qu'elle possédait en Angleterre. Mais étant devenue moins malade,

(1) Dom Estiennot.

elle se fit transporter à l'abbaye de Saint-Martin, où elle mourut peu de temps après, et où elle fut inhumée à côté de son mari.

En 1175, les religieux, ne pouvant toucher régulièrement ce marc d'argent en pays étranger, vinrent trouver Jean de Gisors, qui leur accorda en échange 50 sous parisis à prélever sur le revenu du four banal de Gisors (1).

En 1167, Louis le Jeune, ayant inopinément attaqué plusieurs villages du Vexin normand, l'armée anglaise entra dans le Vexin français où, entre autres dégâts, elle brûla Chaumont et tous les villages voisins, Chars fut du nombre.

En 1183, on voit figurer parmi les témoins de la charte par laquelle Thibault de Gisors donna à l'abbaye de Saint-Martin le bourg situé hors de la porte du château de Pontoise, un certain Thibault, *prévôt de Chars* (2), c'est ce même Thibaut de Gisors, qui donna à l'abbé de Saint-Denis la moitié de la dîme de l'église de Chars, ce qui causa plus tard de nombreux et longs procès entre cet abbé et les seigneurs du lieu. Nous en reparlerons.

La fin du XII^e^ siècle fut marquée par de nombreuses guerres dont les Vexins français et normands furent le théâtre (3). En 1198, Richard Cœur-de-Lion poursuivait Philippe-Auguste devant Gisors, celui-ci tomba dans l'Epte et faillit s'y noyer : à cette occasion, Philippe fit orner le pont où avait eu lieu l'accident d'une statue de la Vierge, toute dorée, en mémoire de quoi ce pont fut appelé le *Pont doré*, nom qu'il conserve encore aujourd'hui.

Poursuivant le cours de ses succès, Richard assiégea et prit les châteaux de Courcelles et de Boury; quel-

(1) Dom Estiennot, cart. de Saint-Martin.
(2) Id. Id.
(3) Dom Bouquet, *Rec. des Hist. de France*, t. XVII, p. 468.

ques jours après, ayant partagé son armée en plusieurs corps, il assiégea simultanément plusieurs places des deux Vexins. Dans une de ces expéditions, conduite par lui-même, ayant pris le château de Serifontaine, il le livra aux flammes, ainsi qu'un grand nombre de villages du Vexin français, parmi lesquels il faut encore compter Chars, de sorte qu'il ne resta plus au roy de France que Gisors, Neaufle et Neufmarché.

L'année suivante, 1199, la paix fut signée et bientôt suivie de la mort de Richard, qui arriva devant le Château de Chalus en Poitou. C'est à cette époque que le château de Chars fut reconstruit, et qu'il prit le nom de *château Gaillard*, sous lequel il est encore connu aujourd'hui, en mémoire du château Gaillard près des Andelis, bâti par Richard Cœur-de-Lion.

En 1201, Jean de Gisors donna à l'abbaye de Saint-Denis trois pains de froment à prendre au moulin de Noisement (1).

En 1205, ce même Jean de Gisors rendit à Philippe-Auguste un aveu et dénombrement général de ses biens, parmi lesquels nous remarquons : Romesnil, Neuilly-en-Chars, Moussy, le Bellay, *Chars*, toutes localités limitrophes de cette dernière (2).

Pendant près d'un siècle, le Vexin jouit d'une tranquillité relative, les Anglais étaient expulsés de la Normandie, et le théâtre de la guerre se trouva transporté ailleurs.

En 1211, *Pierre de Chars* (de Chartio), est témoin d'une charte par laquelle Gautier de Santeuil cède à l'église Saint-Remi de Marines, le droit de champart sur la terre du champ dolent sise à Marines (3).

(1) Cartul. manuscrit de Saint-Denis, Arch. nationales.
(2) V. l'*Hist. de Boury et celle de Gisors*, par Hersant, 1857 et 1860.
(3) Archives de l'Oise à Beauvais.

En 1220, vivait un certain *Thibaut de Chars*, neveu de Thibaut de Bouconvilliers (de Boscovillari) (1).

En 1221, *Pierre de Chars*, *Miles* (chevalier) et autres, sont exécuteurs testamentaires de Jean de Beaumont. En 1223, une lettre de ces mêmes personnages rappelle une donation faite au prieuré de Saint-Aubin-de-Chambli (2).

Vers 1235, *Thibaut de Chars*, chevalier, avait pour femme Eremburge, et pour frères *Guillaume de Chars*, mari de Pétronille, et *Philippe de Chars*, mari d'Emeline,

En 1244, *Hugue de Chars*, chevalier, mari d'Ade, portait dans ses armoiries une bande chargée ou *frettée* de sautoirs de gueules.

En 1246, vivait *Pierre de Chars*, chevalier, fils de Thibaut (3).

En 1248, on trouve un *Hugue de Chars* (Hugo de Chartio) *Miles*, qui figure comme témoin dans une charte de l'abbaye de Gomerfontaine (4).

Ces listes de témoins de chartes sont bien précieuses. Car en l'absence de l'historien, ou même de faits et gestes remarquables de ces seigneurs, elles permettent d'en rétablir la suite et d'affirmer leur existence par un témoignage irrécusable.

En 1250, Guillaume de Gisors partage, par un arrangement, les bois de Chars entre lui et l'abbaye de Saint-Denis (5).

En 1306, Jeanne de Gisors, fille de Guillaume, seigneur de cette ville, épousa Henri de Ferrière, qui de-

(1) Charte originale, Archives nationales.
(2) Papiers de dom Grenier, Biblioth. nationale.
(3) Arch. du président Lévrier.
(4) Louvet, *Anciennes remarques sur la noblesse du Beauvaisis*, Paris, 1540.
(5) Cartul. manuscrit de Saint-Denis, Arch. de Paris.

vint par là seigneur de Chars. Cette famille portait : *d'hermine à la bordure de gueules chargée de huit fers à cheval d'or* (1).

Cet Henri de Ferrière était fils de Pierre de Bretagne, et petit-fils de Louis VIII. C'est sa fille, Jeanne de Ferrière, femme de Jean d'Evreux, qui fut la première fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Chars. Son cœur fut déposé dans l'église même de Chars. Le tombeau fut restauré en 1638 par Marguerite de la Guesle; il était orné de sa statue et de celle de Pierre d'Aumont le Hutin, second fondateur de l'hospice.

En 1346, la guerre éclata entre Philippe VI de Valois et Edouard III, roi d'Angleterre, et le 26 août se livra la désastreuse bataille de Crécy. Cette guerre avait été précédée d'une disette telle, que, selon un chroniqueur, « les gens étaient contraints de brouter l'herbe et de se nourrir de racines. » Cette famine avait été suivie d'une peste (1343). Ces deux fléaux exerçaient simultanément leurs ravages. Les détails donnés par les historiens du temps font frémir et seraient à peine croyables si ceux-ci n'étaient unanimes.

A la suite de ces désastres, le Vexin français eut beaucoup à souffrir des exactions de Charles le Mauvais, comte d'Evreux, qui le ravagea à plusieurs reprises. Ce ne fut qu'en 1378, que Duguesclin, en expulsant les Anglais d'une partie de la Normandie, rendit quelque tranquillité aux habitants de Chars et des places voisines de Gisors. On sait que c'est dans les environs de Beauvais que la Jacquerie de cette époque avait pris naissance.

(1) Hersant, *Hist. de Gisors.*

§ 3. — D'Aumont, De Rouville (1357-1586).

A cette époque, le 6 juin 1357, Régnault de Trie, dit *Billehaut*, vend la terre de *Chars* à Pierre Ier d'Aumont qui, trois jours après, en rend foi et hommage à l'abbé de Saint-Denys (1).

C'est de cette année (1357) que date l'introduction de la terre de Chars dans la famille des sires d'Aumont. Cette famille est très ancienne et elle est originaire de Flandre : en 1076 nous voyons cité un Philippe d'Aumont, qui figura avec honneur au tournoi d'Anchain, près de Douai, privilége réservé à ceux qui prouvaient, par pièces authentiques, seize quartiers de noblesse (2).

Elle vint ensuite se fixer dans la Picardie, et ses membres fondèrent (1218) l'abbaye de Notre-Dame de Ressuns ou Ressous, en Thelle. C'était une abbaye de Prémontrés, située entre Méru et Beauvais : on y voyait plusieurs de leurs tombeaux. Nous verrons plus tard le Ressons figurer avec plusieurs des seigneuries possédées par les d'Aumont, dans les titres du dernier baron de Chars.

Si l'on en croit l'inscription placée dans l'église de Méru sur la tombe de Ferry d'Aumont, mort en 1526, ils étaient seigneurs d'Aumont, la Neuville-d'Aumont, Berthecourt, Villers-sur-Thères, Amblainville, Enonville, Berville, Boulènes, Agnicourt, Lardières, Corbeilcerf, Andeville, Crèvecœur, Soubriant, Larcy, *Chars*, le Bouccaut, Moncy-le-Perreux, Santeuil, Vignacourt,

(1) Dom Cafiot, *Trésor généalogique*, publication très rare du siècle dernier, qui n'a eu qu'un volume, celui de la lettre A.
(2) La Chesnaie-Desbois, art. d'Aumont.

Courcelles-sur-Viône, Jouy-la-Fontaine, le fief de Clercellis, à Pontoise, et seigneurs châtelains de Méru : lieux situés tous en Picardie ou dans le Vexin français. Ils furent en outre, pendant le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, gouverneurs du château de Boulogne-sur-Mer, de père en fils.

La filiation sûre des sires d'Aumont ne remonte, selon Lachesnaie des Bois, qu'à 1248, époque où on trouve un Jean I^er^ d'Aumont, qui eut pour fils Jean II d'Aumont, lequel mourut en 1300. En 1328, Jean III d'Aumont assiste à la bataille de Bouvines et à diverses autres batailles. C'est le père de Pierre I^er^.

Les d'Aumont portaient : *d'argent au chevron de gueules accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef et trois en pointe* (1).

Pierre I^er^ d'Aumont, le premier qui posséda la baronnie de Chars, était conseiller et chambellan des rois Jean et Charles V. « Il servit dès 1347, il était l'un des quatre chambellans de Normandie en 1350. Il fut envoyé en cette qualité vers le roy avec Robert de Saint-Venant, le 31 juillet 1355. Il servit en l'ost de Breteüil sous ce prince avec deux chevaliers et huit écuyers, du 5 mars 1355 au 12 octobre 1356.

« Il se trouvait en 1357, au mois de septembre, au siége de Honfleur, sous Louis de Harcourt, vicomte de Châtellerault; nous avons vu que c'est cette année-là qu'il devint sire de Chars. Il fut établi capitaine du château de Neaufle avec vingt-quatre écuyers et douze arbalétriers à 5,000 écus par an, le 22 décembre 1359. Ce traitement équivaut à 100,000 francs au moins de notre monnaie. Le roy lui donna en outre, le 13 juin 1363, en reconnaissance de ses services, et pour *le relever de plusieurs*

(1) Une branche de la famille d'Aumont existe encore aujourd'hui; celle des d'Aumont de Villequier.

griefs et dommages qu'il avait soufferts par les grandes et excessives rançons qu'il avait payées pendant les guerres, les terres de Sacquainville et de Bérangeville, confisquées sur Pierre de Sacquainville, exécuté à mort dans la ville de Rouen.

« Il commandait dix hommes d'armes en garnison du château de Vernonnet, qu'il fit payer de leurs gages le 28 janvier 1364, et quatre autres le 26 mars 1307, « à lui accordez pour la garde de ses chasteaux et de ses forteresses, » selon la teneur de l'édit qui les lui donnait.

« Lors du mariage de son fils, Pierre le Hutin, que nous verrons tout à l'heure fonder l'Hôtel-Dieu de Chars, le roy le gratifia de 400 livres. Ce mariage fut célébré le 20 juin 1367. L'année suivante, le roy lui donna encore 300 francs d'or, et même par la suite il obtint plusieurs autres gratifications. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, le 19 avril 1376.

« Il mourut le 10 avril 1381 et fut enterré à l'abbaye de Ressons. Le roy Charles VI fit faire, depuis, ses obsèques à l'église des Célestins de Paris, le 4 juin 1386.

« Sa femme, Jeanne du Déluge, fut gouvernante du roy Charles VI. Le roy lui fit donner, le 13 juin 1369, *un hanap à pied couvert*, en considération de ses services. De plus, elle eut 300 livres pour l'épervier ou lit du Dauphin, qui lui appartenait de droit, et qu'il voulut racheter; elle mourut en 1392, laissant cinq enfants dont Pierre II d'Aumont, dit le Hutin (1). »

C'est en 1371, que Pierre Ier d'Aumont fonda l'Hôtel-Dieu de Chars; plus tard, en 1394, cette donation fut confirmée et considérablement augmentée par son fils

(1) Le P. Anselme, *Histoire générale de la Maison de France et des pairs du Royaume*, Paris, 1728.

Pierre le Hutin. Nous verrons plus loin la charte de fondation qui fut donnée par ce dernier.

En 1397, il fut nommé porte-oriflamme du roy. Cette nomination fut faite par le régent, car on sait que depuis 1392, le malheureux Charles VI avait perdu la raison. Pierre le Hutin eut pour traitement 1,000 francs d'or, environ 200,000 francs de notre monnaie. Son surnom provint de ce qu'il batailla continuellement pendant plus de 40 ans. Il mourut en 1413, selon le religieux de Saint-Denis, qui a écrit l'histoire de Charles VI.

Deux des filles de Pierre le Hutin furent abbesses du monastère de Saint-Paul-lès-Beauvais. C'étaient Jeanne III (1390-1394), et Colette Ire d'Aumont (1394-1405). Une de leurs tantes, Marguerite Ire d'Aumont, avait occupé la même dignité de 1340 à 1364; cette particularité ne fut peut-être pas étrangère à la fondation de l'hôpital de Chars par les membres de cette maison. Il faut lire dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Paul, par M. l'abbé Deladreue, curé de cette localité, le récit émouvant des malheurs de ces temps calamiteux.

En 1409, Pierre III d'Aumont, porte-oriflamme du roy Charles, dignité réservée autrefois aux anciens comtes du Vexin, donne de nouveaux biens à l'hospice de *Chars;* la mémoire de ce seigneur, ainsi que celles de ses prédécesseurs et de ses descendants, nous a été conservée par la mention qui est faite de leurs bienfaits dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.

Voici ce que dit Félibien touchant l'oriflamme :

« A la guerre, l'oriflamme estoit porté en avant de tous « les autres drapeaux. Cet estendart estoit fait en forme « de bannière ancienne à trois pointes avec des houppes « vertes sans franges d'or. Quelques-uns croyent qu'on lui « donna ce nom, parce qu'il estoit d'une étoffe de soye

« de couleur d'or et de feu, et d'autres parce qu'il estoit « attaché à une lance dorée. Quoy qu'il en soit, cet « étendart estoit regardé avec un certain respect, jus- « que-là que quelques auteurs l'ont voulu faire passer « pour un présent du ciel. L'abbé le bénissoit par une « oraison qui se lit encore dans un ancien manuscrit de « saint Denis, contenant les cérémonies du sacre de nos « rois. Celui qui portoit l'oriflamme se tenoit pour fort « honoré de cette fonction. C'estoit autrefois un droit ré- « servé aux seuls comtes du Vexin, soit en qualité d'a- « voués de Saint-Denys, soit comme premier homme-lige « et premier vassal de l'abbaye.

« Le baron recevait l'oriflamme des mains de l'abbé, « lorsqu'il estoit nécessaire de prendre les armes, pour la « défense du royaume en général. Nos roys ne portaient « pas eux-mêmes l'oriflamme, mais après l'avoir pris sur « l'autel ou l'avoir reçu des mains de l'abbé, comme il « est expressément marqué de Philippe le Hardy, ils la « mettoient aux mains du vaillant chèvalier qui faisoit « serment de la conserver et de la rapporter au même « lieu (1).

Les rois la portaient aussi quelquefois autour de leur cou sans la déployer, plus tard la dignité de porte-oriflamme fut remplacée par celle de connétable, de sorte qu'on peut dire que celui qui la possédait était le premier homme du royaume, après le roy (2).

Pierre d'Aumont, le porte-oriflamme, eut pour successeur Jean IV, le Hutin, échanson du roy : mais celui-ci s'attacha au duc de Bourgogne. Il fut tué à la bataille

(1) Félibien, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denys.*

(2) On lit encore dans la *Chron. de Flandre* (mss. Bibliot. nat., n° 8380, fol. 184) : L'oriflambe estoit d'un vermeil samit à fachon de gonfanon à trois queues, et si avoit entour fringes et houppes de soye verte.

d'Azincourt (1415). On sait qu'il est bien peu de familles nobles qui n'aient eu un ou plusieurs de leurs membres tués dans cette bataille si funeste à la France. C'était en ce temps que la France était déchirée par les factions, et que Bourguignons et Armagnacs se disputaient le pouvoir.

A Jean IV d'Aumont succéda Jacque son fils, conseiller et chambellan de Philippe le Bon (1).

En 1419, quatre ans après la bataille d'Azincourt, un parti de troupes anglaises, sous la conduite du duc de Clarence, vint mettre le siége devant Gisors. La ville et la citadelle furent défendues, avec énergie, par David de *Gouy* et Lionel de Bournonville, alors gouverneurs de Gisors. Mais le nombre des assiégeants rendit tous les efforts inutiles. Le siége dura trois semaines, et la ville se rendit en mars 1419.

Les châteaux fortifiés des environs se rendirent aussi, à la même époque, et la bannière anglaise flotta à Trye, Chaumont, Boury, *Chars*, etc. Les villages voisins de Gisors furent incendiés (2).

Cependant les seigneurs finirent par accepter de bonne grâce la domination anglaise, qui du reste ne paraît pas avoir été bien exigeante; car, en 1433, un certain Pierre d'Aumont, garde de l'oriflamme du roy de France, était *baron de Chars*, et bien que son grand-père, Jean IV le Hutin, eût été tué par les Anglais à la bataille d'Azincourt (1415), comme nous l'avons vu plus haut, il se reconnaissait en même temps vassal de la reine d'Angleterre, qui était dame de Pontoise (3).

Il fit même don à l'hospice de plusieurs terres et biens.

(1) Grave, *Hist. de Méru.*
(2) Hersant, *Hist. de Gisors.*
(3) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Chars.

Jacque d'Aumont, son fils, lui succéda ; il obtint de l'archevêque de Rouen l'administration de l'hôpital de Chars (1). On conviendra que cela lui était bien dû (1456).

On sait que c'est en 1441, que le roy de France reprit Pontoise. L'année suivante, les Anglais étaient définitivement chassés du Vexin.

En 1498, Pierre d'Aumont, chambellan du roy, *baron de Chars*, donne des biens à l'hospice (2).

En 1521, Ferry d'Aumont, garde de l'oriflamme, *baron de Chars*, de Méru, etc., donna aussi des biens à l'Hôtel-Dieu (3). C'est celui dont nous avons vu plus haut l'épitaphe, et qui est enterré dans l'église de Méru. Il n'avait pas d'enfant mâle, et ne laissa que deux filles, dont la deuxième épousa Claude de Montmorency, et l'aînée ayant pris pour mari Louis de Rouville, grand veneur de France, la baronnie de Chars passa alors dans cette maison de Rouville (4).

Les de Rouville, famille d'une noblesse assez récente, relativement aux d'Aumont, portaient :

D'azur à deux goujons adossez d'argent, semé de billettes d'or (5).

Le père Anselme veut que les goujons soient *de même*, c'est-à-dire d'or.

De 1521 à 1586, on trouve (6) la trace de trois de Rouville, *barons de Chars*, ce sont :

1° Louis de R., gendre de Ferry d'Aumont (1521).

2° Louis de R., chevalier de l'Ordre, gouverneur de

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Chars.
(2) Id. Id.
(3) id. Id.
(4) Id. Id.
(5) Audiguier de Blancourt, *Noblesse de Picardie.*
(6) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Chars.

Dieppe (1548). C'est sous ce seigneur qu'en 1545, au mois d'octobre, François Ier donna par lettres-patentes le droit de fermer le bourg de murailles et de ponts-levis. Le souvenir s'en est conservé jusqu'à nos jours, car un *lieu dit* du village, non loin des ruines du vieux château, porte encore le nom significatif de *Derrière-les-Murailles*, et dans le terrier de 1715, il est question des *clôtures* du village de Chars.

3° Enfin, Louis de R., septième du nom, le huguenot (1568).

C'est ce seigneur qui, rompant avec la tradition de ses ancêtres, transféra l'Hôtel-Dieu. En 1566, il était situé dans l'enceinte du vieux château : Louis de Rouville voulant se débarrasser de ce voisinage, fit constater par le lieutenant général du bailliage de Pontoise la commodité qu'il y avait de le rebâtir ailleurs (1567); puis, selon la coutume féodale qui voulait qu'aucune construction ni même aucune appropriation de château ne se fît sans la volonté royale, Charles IX donna des lettres-patentes, et, en 1568, l'Hôtel-Dieu fut transféré à l'endroit où il est encore actuellement (1).

Louis de Rouville le Huguenot se fortifia donc dans le château de Chars, mais ses descendants n'en jouirent pas longtemps. Nous allons bientôt voir qu'il fut détruit dans les guerres de la fin du XVIe siècle.

La tradition veut que, poursuivi par ses ennemis, Calvin soit venu résider dans les environs, au château d'Hazeville, commune de Wy, petit village situé à trois lieues environ de Chars, et dans une position qui domine tous les environs. Il résida chez le seigneur du lieu, qui aimait Calvin, disait-il, parce qu'il lui *apprenait*

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Chars.

du nouveau. Peut-être aussi fit-il des prosélytes parmi les seigneurs des environs.

On montre encore le pavillon où il écrivit, dit-on, ses *Institutions chrétiennes.* Le manuscrit s'en était même conservé dans la famille de ce seigneur, mais l'un d'eux, nouveau converti, et à l'instigation du curé d'Averne, village voisin, le brûla (1) : bel auto-da-fé ma foi, et bien profitable à la religion !

Un lieu voisin reçut le nom d'*Enfer* à cause du grand nombre d'hérétiques qui s'y trouvaient. Calvin mourut en 1564.

Louis de Rouville, lui non plus, ne laissa qu'une fille. La baronnie de Chars passa alors dans la maison de la Guesle (1586).

§ 4. — De La Guesle, Séguier d'O (1586-1651).

Après l'illustre famille d'Aumont et celle de Rouville, nous voyons la terre de Chars arriver dans la maison de La Guesle. Mais maintenant ce n'est plus par les armes que lui viendra son illustration, c'est par la parole.

Cedant arma togæ.

La famille de La Guesle (2) est une ancienne famille originaire de l'Auvergne. Son illustration commença dans la robe par Jean de La Guesle. Ce dernier dut son élévation à la place de président à mortier au parlement

(1) Dom Duplessis.
(2) De La Guesle, *d'or au chevron de gueules accosté de trois huchets de sable, deux en chef et un en pointe, virolez d'argent, engrelés de gueules.* (Selon Audiguier de Blancourt et Blanchart, éloges de tous les prem. présid. au parlem. de Paris. (Paris, 1645.)

de Paris, à la prudence avec laquelle il s'acquitta de négociations délicates pendant le règne de Henri III.

Lors de la journée des barricades, la chambre du parlement le députa auprès du roy pour l'assurer de sa fidélité. Bientôt il se retira dans sa terre de Laureau, en Beauce. près d'Épernay et y mourut peu de temps après (1588) (1).

C'est son fils, Jacques de La Guesle, qui obtint la succession de la place de procureur qu'occupait son père lorsqu'il passa président à mortier le 7 janvier 1583. Il était né en 1557 (2). En 1586, il épousa Marie de Rouville et devint ainsi *baron de Chars*.

Notons aussi que vers cette époque, c'est-à-dire en 1587, on trouve dans Noël Taillepied le passage suivant de sa description du Vexin et de ses principales illustrations :

« Le procureur du roy général au parlement de Paris « visite souvent ses domaines de *Chars*, du Bellay et « autres lieux qui lui appartiennent. »

C'est évidemment de Jacques de La Guesle qu'il est ici question.

Jacques de La Guesle remplissait sa place avec beaucoup de fermeté et de zèle. Après la journée des barricades, il voulut quitter Paris, où l'autorité du roy n'était plus respectée, mais reconnu à l'une des barrières malgré son déguisement, il fut arrêté et conduit à la Bastille. Aussitôt qu'il eut recouvré la liberté, il se hâta d'aller rejoindre Henri III, alors au château de Saint-Cloud.

(1) Blanchart, *Éloge de tous les Présidents au Parlement de Paris.* Paris, 1645.

(2) En 1578 on voit, dans le *Journal de Henri III*, qu'il figure comme surintendant dans la commission chargée de surveiller la construction du Pont-Neuf à Paris, par Androuet du Cerceau.

Il paraît que, allant, la veille de l'assassinat du roy, de sa maison de Vaucères à celle de Saint-Cloud, Jacques de La Guesle rencontra Jacque Clément sur son chemin. Ayant su de lui qu'il avait des choses très importantes à dire au roy, il le fit monter en croupe derrière son frère qui l'accompagnait, le mena à Saint-Cloud et l'hébergea même chez lui jusqu'au lendemain.

Ce fut encore lui qui introduisit l'assassin auprès de Henri III. On peut lire tous les détails de cet assassinat dans les mémoires du temps, notamment dans le *Journal de Henri III* de P. de l'Estoile et dans la lettre qu'il publia lui-même sur cet acte de scélératesse.

Voici ce qu'il en écrivit peu de temps après le coup, rapporté par l'auteur de la *Fatalité de Saint-Cloud*, le Père Bernard Guyart :

« Le malheureux assassin, se tenant ferme auprès du « roy (après avoir donné le coup de couteau), j'eus « crainte qu'il n'eut encore quelqu'arme de cachée, ce « qui me fit mettre l'épée au poing, et, lui baillant des « gardes contre l'estomach, je le poussai et le jettai « dans la ruelle. Sur ce bruit, arrivent les ordinaires, « desquels l'un tirant l'assassin de la ruelle où il était, « incontinent fut tué par les autres, nonobstant que je « leur criasse plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer. »

Certains historiens ont prétendu que l'assassin avait été tué par Jacques de La Guesle lui-même ; on voit qu'il n'en est pas précisément ainsi. Cela, du reste, se serait mal accordé avec ses fonctions de procureur général ; un magistrat peut juger le crime, mais il ne le punit pas par lui-même.

Cependant Henri IV, qui succédait par le fait à Henri III, était obligé de mettre le siége devant Paris (1589) : il fut deux fois repoussé. Il se vit alors obligé

d'entreprendre la campagne de Normandie et de conquérir son royaume les armes à la main. Une première fois il s'était emparé de Pontoise (1589), mais Mayenne le reprit (1590). *Chars* tenait alors pour la ligue, comme tout le pays environnant, du reste. Les temps étaient calamiteux, des partis de soldats prenaient la guerre pour prétexte à leurs pillages. Il faut lire, dans les mémoires du temps, les détails de leurs voleries.

C'est entre la prise de Gisors (1591), et celle de Pontoise (1593), que Henri IV trouva le temps de lancer, par lui-même, ou par un de ses généraux, quelques volées de pièces de canon sur les murailles du château de Chars. C'est sur un mamelon voisin, nommé le *Haut de Bray*, que la tradition veut qu'il ait placé ses batteries ; et par le fait, de ce mamelon, situé à 3 ou 400 mètres de distance, on domine parfaitement le château.

Il paraît que le huguenot Louis de Rouville, l'avait fait bien remettre en état, et qu'il résista plus qu'on ne l'aurait cru, car les soldats l'incendièrent. On trouve encore des traces très visibles de feu, sur le mur du côté sud, à l'intérieur.

On découvre aussi de temps en temps, quand on fouille au pied des ruines, des boulets de fer et même des lingots de plomb fondu.

Ce château ayant été ruiné, comme on vient de le voir, Jacques de la Guesle en fit reconstruire un autre à côté de l'église en remontant dans la vallée. Il existe encore, mais masqué dans des constructions nouvelles, élevées il y a quelques années par la comtesse de Rutant. C'était un bâtiment assez gracieux, formé d'un corps de logis en retour, flanqué de deux ailes, et les débris du vieux château furent abandonnés aux ravages du temps.

Jacques de la Guesle ne fut pas moins dévoué à

Henri IV qu'à son prédécesseur, il fit partie du conseil où on décida les mesures à prendre pour le rétablissement de l'ordre, il s'y opposa à l'expulsion des jésuites, demandée par plusieurs des membres.

Il protégeait les Pères de cet Ordre, ce qui donna occasion à Henri IV, après la tentative de Jean Châtel, de lui en faire des reproches, lui rappelant qu'il avait été la cause, involontaire, il est vrai, de l'assassinat de Henri III.

Les ennemis de Jacques de la Guesle, toujours à la piste de ce qui pouvait lui nuire, faisaient courir dans Paris, à ce propos, les anagrammes suivants sur son nom :

Jacques de la Guaile,
Laquais de la ligue.

On y joignait le nom d'Antoine Séguier, également détesté des Parisiens :

Antoine Séguier, Jacques de la Guesle,
Les gens du Roi acquiescent à la ligue (1).

Misérables jeux de mots que l'esprit de parti employait dans ces temps troublés, qui ne manquent pas d'une certaine analogie avec les nôtres.

Vers ce temps fut publié un placard dédié à Jacques de la Guesle, et qui fait partie de la *Chronologie collée ou coupée*, recueil assez rare que l'on voit quelquefois passer dans les ventes d'estampes à Paris, où il se vend de 8 à 900 francs.

C'est une grande feuille d'un mètre environ de large, sur 90 centimètres de hauteur. Elle contient dans un carré de 18 cases de long, sur 8 de large, 144 portraits des hommes célèbres de France, de Louis XII à Henri IV;

(1) Journal de Henri IV, *passim*.

parmi lesquels naturellement figure celui du président, père de Jacques de la Guesle. Ce carré est entouré d'un texte imprimé, en tête duquel se trouve la dédicace suivante :

« A très généreux, très prudent messire Jacques de la « Guesle, seigneur de Laureau, *Chars*, Marigny, Vaillé « et Bellay, conseiller du roy en ses conseils privé et « d'estat, et procureur général en sa cour de parlement. »

Elle est signée : — Jean Le Clerc (1).

Malgré tous les efforts de ses ennemis, qui pressaient le roy de le renvoyer, allant jusqu'à l'accuser d'avoir donné le coup de couteau de Jacques Clément (2), Henri IV, qui appréciait son zèle et ses talents, ne voulut pas y consentir, et ce magistrat mourut en exercice à Paris, le 3 janvier 1612.

Il avait publié, l'année précédente, le recueil de ses *Remontrances*, gros in-quarto. On a encore de lui une *Lettre sur l'assassinat de Henri III*, un *Traité en forme de contredit touchant le comté de Saint-Pol*. On a imprimé à la suite des *Remontrances faites à la reine d'Angleterre au sujet de Marie, reine d'Ecosse*, le *Récit du procès fait au maréchal de Biron*, enfin un *Discours touchant la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois*. Manuscrit à la Bibliothèque de Paris (3).

Par lettres-patentes datées du mois de janvier 1605, la terre de Chars fut érigée en baronnie par Henri IV, en faveur de Jacques de la Guesle (4) : le roy Louis XIV confirma aussi plus tard cette érection.

(1) Recueil factice de P. de l'Etoile, intitulé : *Les belles figures et drôleries de la Ligue*, in-f° à la Bibliothèque.
(2) *Journal de Henri III et Henri IV*, passim ; — *Fatalité de Saint-Cloud*, etc.
(3) Biographie générale des frères Michaud.
(4) *Dictionnaire géograph. des Gaules*, par l'abbé Expilly (1762), art. *Chars*.

Le procureur général avait marié sa fille Marguerite avec Pierre III Séguier, conseiller au parlement, maître des requêtes, appartenant à la tige principale de cette illustre famille (1).

On trouve, dans Tallemant des Réaux, une note de l'historiette de M^me^ de Luynes, femme du baron de Chars, qui concerne son père, P. Séguier du Soret, aussi baron de Chars, mais qui en dit peu de bien, quoi qu'il en soit, voici cette note :

« Cet homme estoit le plus indigne de vivre qui fut ja-
« mais. Il avoit esté conseiller au parlement, son père
« estoit mort président à mortier (2), mais il quitta la
« robe et prit l'espée, luy qui n'estoit qu'un poltron. Il
« espousa la fille du procureur général Jacques de la
« Guesle (3), de cet homme qui pensa mourir de regret
« d'avoir introduit, quoiqu'innocemment, le moine qui tua
« Henri III^e^. Or M. de la Guesle estoit gentilhomme et
« avoit un frère qui parvint à commander le régiment de
« Champagne. C'estoit beaucoup en ce temps-là, cet
« homme fit quelque fortune, et acheta le marquisat d'O.
« Il n'avoit point d'enfants. M^me^ de Soret estoit une de ses
« héritières, car elle avoit une sœur. Soret, d'impatience
« d'avoir le bien de cet homme, le chicana en toutes cho-
« ses, et enfin luy fit tirer un coup d'arquebuse comme il
« venoit de Saint-André (des Arts), dont un gentilhomme
« qui estoit avec luy fut tué. On avera que Soret avoit
« fait faire le coup. Mais l'oncle de sa femme ne le vou-
« lut pas permettre, et mesme, Soret étant mort, il fit
« M^me^ de Soret son héritière, et la terre d'O lui revint.
« Depuis on l'appela la marquise d'O. » .

(1) Séguier, *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un mouton de même.*
(2) Le fils du Séguier de la *Chronologie collée.*
(3) Baron de Chars.

C'est elle qui figure sur une inscription dans l'église. Bien qu'il ne faille pas consulter Tallemant, pour voir le XVII[e] siècle en beau, je l'ai cité, parce qu'on y trouve des renseignements qu'on ne trouve que là, sur des personnages dont la grande histoire ne parle pas. Du reste, nous verrons que la femme du marquis d'O s'était séparée de lui, ce qui semblerait donner raison à Tallemant.

De 1611 à 1630, les habitants de Chars eurent à soutenir deux longs procès, pour l'administration de l'hospice. Nous en parlerons avec détails, dans le chapitre de l'Hôtel-Dieu ; qu'il nous suffise de savoir maintenant qu'ils finirent par l'emporter sur la religieuse directrice, qui était soutenue par le baron de *Chars*, ou plutôt par sa femme, séparée de biens, Marguerite de la Guesle.

Bien qu'il fût séparé de sa femme, celle-ci lui donne, dans une inscription de l'église que nous rapportons plus loin, le titre de *baron de Chars* (1628). Lorsqu'il fut mort (1638), sa veuve devint seigneur en titre de Chars. Elle présenta en cette qualité le curé Pasquier (1649) (1). Elle figure encore sur le terrier des Essarts (1649) et sur un autre acte en 1650 (2).

Il ne paraît pas que, pendant les guerres de la Fronde, Chars ait joué un rôle quelconque, ses murs et son château avaient été rendus inoffensifs par Henri IV, et ce n'était certainement pas le nouveau qui pouvait faire quelque résistance.

Et puis, le sort de la ville de Quillebœuf était présent à tous les esprits. Le comte d'Harcourt, si on en croit une pièce imprimée que je possède, la fit piller, brûler entièrement, et noya tous ses habitants dans la Seine, en février 1649, pour la punir de sa résistance.

(1) Archives de la Commune.
2) Archives de Rouen.

Une autre pièce imprimée, que m'a communiquée M. Lebastier de Témericourt, est intitulée :

« Récit véritable de ce qui s'est fait à l'entrevue du « prince de Condé avec M. de Longueville, au château « de Bouconvilliers, le 14 avril 1649. »

Il s'agit de la paix qui fut signée à cette date.

Bouconvilliers touche au terroir de Chars, il est probable que le pays était tranquille, puisqu'on le choisissait pour une entrevue entre les grands seigneurs chargés de négocier la paix.

§ 5. — De Luynes, De Créqui (1651-1706).

Le 13 septembre 1651, Marie Séguier, fille de Pierre III Séguier, marquis d'O, et de Marguerite de la Guesle, épousa le duc de Luynes, Charles-Honoré d'Albert, marquis d'Albert, duc de Chevreuse et de Marigny, pair de France (1). Il devint par sa femme baron de Chars, de Bercagny, du Bellay. On le voit figurer en cette qualité dans les archives de la fabrique, où il prend avec les marguilliers de Saint-Sulpice un arrangement par lequel ceux-ci lui cèdent divers droits seigneuriaux (1662) (2).

Il vendit, en 1666, aux hospices de Paris, la ferme du Bois-Franc, et une partie de celle de Bercagny, ainsi que celle du Bellay, en s'en réservant toutefois les droits honorifiques (3).

(1) Il existe du duc de Luynes et de Marie Séguier, sa femme, un portrait gravé par Daret, et contemporain; Daret mourut en 1675.

(2) De Luynes, *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'or, au lion couronné de gueules, aux* 2 *et* 3 *de gueules à* 9 *mucles d'or.*

(3) Papiers de la ferme.

En 1664, il avait présenté un chapelain à l'archevêque de Rouen, pour la chapelle de l'Hôtel-Dieu (1).

En 1669, nous le voyons encore prendre le titre de *baron de Chars*, et agir en cette qualité (2).

C'était un homme doux, tranquille et aimant peu le monde, il préférait l'étude et la retraite à tous les avantages que lui promettait sa naissance. En effet, il était l'unique fils du fameux connétable de Luynes. Il était né en 1620.

Nous avons vu tout à l'heure qu'il était pair de France; comme chef de famille, il fut nommé grand fauconnier en 1643, et chevalier des ordres du roy en 1661. C'était aussi un ami du grand Arnaut, et des jansénistes de Port-Royal. C'est à lui que furent adressés, en 1655, les deux fameuses lettres de celui-ci, sur le refus des sacrements, fait à M. de Liancourt, par le curé de de Saint-Sulpice.

Il habita peu le château de Chars, il aimait mieux celui de Vaumurier qu'il avait fait bâtir près de Port-Royal, pour être plus près de ses chers solitaires. Peut-être est-ce à cette amitié qu'il faut rapporter les quelques débris de cette célèbre abbaye, qu'on trouve encore dans les environs de Chars, notamment un Christ dans l'église de Liancourt. Mais à partir de son second mariage avec Anne de Rohan, qui était à la fois sa tante et sa filleule, cette amitié se refroidit. Il vendit la terre de Chars pour payer les dettes de son fils (3), et mourut en 1690.

C'était un écrivain ascétique, on a de lui divers ouvrages, tous de piété ou sur la religion. Nous n'en donnerons pas la liste, assez longue, qu'on trouve du reste dans

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.
(2) Terrier du fief des Essarts, à Chars.
(3) Du premier lit.

la *Biographie* des frères Michaut, nous citerons seulement le livre intitulé : *Des devoirs des seigneurs dans leurs terres suivant les ordonnances des rois de France,* Paris 1668.

Mais les affaires du duc de Luynes s'étaient embrouillées (1). Nous venons de voir qu'il s'était déjà défait de la terre du Bois-Franc (1666). En 1672, un jugement, rendu à la date du 17 juin, ordonna la vente de la terre de Chars, « saisie sur le duc d'Albert, à la requête de Fran-« çois du Mesnil-Jourdain, seigneur de Bercagny (2). »

A la famille de la Guesle et à ses alliances, noblesse de robe, va succéder une illustration militaire; cette même année, le 17 septembre, la terre de Chars est adjugée au maréchal de Créqui (3).

Créqui haut baron
Créquier, haut renom
Ou bien :
A Créquy, Créquy le haut baron,
Nul ne s'y frotte,

telle était l'altière devise de cette famille (4).

En 1672, on voit figurer dans le terrier du fief des Essarts (5) : « François, sire de Créquy, gouverneur de Béthune, de la Lorraine et du Barrois, général des galères de Sa Majesté, et lieutenant-général des mers du Levant. » Il était maréchal de France depuis 1668, et devint à cette époque (1672) : « marquis de Marines et *baron de Chars*, seigneur de Giraucourt, Frémécourt, Bréançon, le Rosnel, et autres lieux. »

En 1673, il fait acte de présentation d'un chapelain à

(1) On conserve au Musée des Archives, à Paris, une lettre du duc de Luynes où il est question de la vente de la terre de Chars.
(2) Archives nationales à Paris.
(3) Archives de Versailles.
(4) Crequy, *d'or au créquier de gueules.*
(5) Archives de la commune de Chars.

la chapelle Saint-Jean de l'Hôtel-Dieu de Chars, droit qui n'appartenait qu'aux seigneurs du lieu, et pour lequel, par parenthèse, ils batailaient depuis des siècles avec l'abbé de Saint-Denis, mais pacifiquement, à coups de procès.

Le maréchal de Créqui fit encore acte de présentation en 1680, 1683, 1686 et en 1687 (1). Les habitants de Chars n'osaient intenter de procès au vainqueur de la Lorraine et de l'Alsace (2); et puis il y avait parmi ses titres, un surtout, celui de général *des galères*, qui pouvait donner à réfléchir aux plus malins.

François de Créqui, fils du premier maréchal de Créqui, mort en 1638, et de mademoiselle de Bonne de Lesdiguières, fut un rude homme d'épée. Ce fut lui qui alla, en 1665, chercher à Rome le cavalier Bernin que Louis XIV faisait venir pour achever le Louvre; on sait ce que fit cet artiste, ses plans ne réussirent pas, et le Louvre fut achevé par Perrault, qui édifia la fameuse colonnade.

Le marquis de Créqui entra au service en 1640. En 1651 et 1656, il servait sous Turenne; en 1668, il fut nommé maréchal de France, en 1669, il commanda l'armée du Rhin, en 1674, il refusa, par jalousie, dit-on, de commander en second après le maréchal de Turenne, et aima mieux s'engager sous ses ordres comme simple volontaire.

En 1675, il eut le commandement d'entre Sambre et Meuse et prit Dinant (3). Sur ces entrefaites Turenne vint à mourir : alors le maréchal de Créqui put commander en chef sans conteste, étant le plus ancien des maré-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.
(2) Voir plus loin au chapitre de l'Hôtel-Dieu, le procès de la Guesle, dont il a déjà été question sommairement.
(3) Ville de Flandre où l'on fabriquait les *dinanderies*, grands plats de cuivre jaune avec des ornements travaillés au marteau en repoussé.

chaux. La même année, il fut battu au pont de Consarbrück ; à l'occasion de cette défaite, le prince de Condé dit: « Il ne manquait plus que cette disgrâce au maré- « chal de Créqui pour le rendre un des plus grands gé- « néraux de l'Europe. » Manière délicate de le consoler de son échec.

En 1677, Créqui prend sa revanche : il battit le prince Charles de Lorraine dans plusieurs rencontres, et termina la campagne par la prise de Fribourg. Elle fut suivie de la paix de Nimègue (1678), dont Louis XIV dicta les conditions.

C'est dans cette campagne que de Créqui ayant pris Kehl, et Strasbourg ayant eu des velléités de résistance, il lança, de ce fort, un boulet contre la cathédrale, pour exprimer son mécontentement. Ce boulet alla frapper dans la galerie au-dessus du chœur : le mur le renvoya à soixante pas; l'évêque fit, depuis, entourer la place d'un cercle noir, avec une inscription en langue allemande qu'on lit encore de nos jours.

Cette campagne du maréchal lui fit le plus grand honneur et fut considérée comme un modèle de tactique militaire : des gravures nombreuses en perpétuèrent le souvenir ; une d'elles, que je possède, est intitulée : « *Devises sur Strasbourg soumis.* » Au milieu est une vue de Strasbourg ; autour, sont quatre médaillons. Le premier représente la foudre qui sort d'un nuage, avec cet exergue : « *Solo fulgure terret.* » Le deuxième un roseau courbé par le vent avec la devise : « *Vitat curvatâ fronte ruinam.* » Le troisième une éclipse de soleil qui finit, avec cette devise : « *Aspectu reddita lux est.* » Et le quatrième un mousquet qui fait feu, avec l'inscription : « *Minis est promptior ictus.* » Ces devises font évidemment allusion au fait que je citais tout à l'heure.

En 1679, il prit le commandement de l'armée du Bas-Rhin, et battit deux fois, près de Minden, l'électeur de Brandebourg. En 1684, il prit la forteresse de Luxembourg après 24 jours de tranchée ouverte ; il mourut enfin le 4 février 1687, à l'âge de 63 ans.

On lit, dans les lettres du comte de Bussy, qu'il trouva sa destinée courte, et qu'il était colère « contre cette « mort barbare qui, sans considérer ses projets, ni ses « affaires, venait ainsi déranger son escabelle. » Son oraison funèbre fut prononcée par de Brassac, aumônier du roi, et imprimée à Grenoble cette même année 1687, in-12.

Il avait eu pour élève le futur maréchal de Villars, auquel, en le voyant monter avec bravoure à l'assaut du fort de Kehl, il prédit sa grandeur militaire.

Il existe, du maréchal de Créqui, un portrait contemporain, gravé par Larmessin.

Ce maréchal de Créqui, membre illustre d'une famille déjà célèbre, eut, au jugement de Voltaire, la réputation d'un homme qui devait remplacer le maréchal de Turenne.

Le duc de Saint-Simon le place au nombre des familiers de Louis XIV, et trace son portrait en peu de mots : « Homme dont la vie était tout occupée de bonne chère, de plaisirs et du plus gros jeu. » Son fils fut le dernier seigneur de ce nom (1), mais il mourut en 1702, et la *baronnie de Chars* passa à Catherine de Rougé, sa mère, veuve du maréchal de Créqui.

Mentionnons aussi à ce propos un souvenir de madame de Sévigné. Elle parle de ce fils dans ses lettres et cite le couplet suivant qui courait la cour et les courtisans :

(1) De la tige principale, celle des Créqui-Lesdiguières.

Si j'avais la vivacité
Qui fit briller Coulanges,
Si j'avais aussi la beauté
Qui fit régner Fontanges;
Ou si j'étais comme Conti,
Des grâces le modèle,
Tout cela serait pour Créqui,
Dût-il m'être infidèle.

La maison de Créqui, qui posséda la baronnie de Chars pendant près de la moitié du XVII[e] siècle, est une des plus anciennes familles de France; elle était originaire de l'Artois, et tirait son nom du petit village de *Créqui*, près de Fruges (Pas-de-Calais). Elle remonte au IX[e] siècle (1).

Le créquier, qui figure dans ses armes sous la forme d'un arbre à sept branches, est une sorte de prunier ou de cerisier sauvage qui croît dans les haies de Picardie, et qui porte des petits fruits rouges appelés *crèques*.

On sait que la maison de Créqui soutint, dans le cours du XVII[e] siècle, un procès contre une famille, celle des *Lejeune de Créqui*, à propos de ses armoiries; elles étaient toutes les deux pareilles, sauf que les Créqui portaient le créquier *arraché*, c'est-à-dire avec trois racines, et que les *Lejeune* en portaient un qui n'avait pas cet appendice.

En 1692, le curé, au nom de la maréchale de Créqui, passe un bail du moulin de Chars (2).

En 1701, Catherine de Rougé, veuve du maréchal de Créqui, *baronne de Chars*, et autres lieux, nomme un administrateur à l'Hôtel-Dieu (3).

(1) Selon La Chesnaie-Desbois. — M. Rochas, dans sa *Biographie des Hommes célèbres du Dauphiné*, Paris, 1861, rattache à cette province l'origine de la famille de Lesdiguières, qui était une des principales ascendantes du maréchal.
(2) Archives municipales.
(3) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.

En 1705, elle nomme le sieur Lemoine, chirurgien de l'hospice (1).

§ 6. — De Rivié, de Gouy (1706-1793).

En 1706, nous voyons apparaître, comme *baron de Chars*, un homme qui avait eu une fortune singulière. Si l'on en croit la tradition, c'était un simple maréchal-ferrant, habitant un village de Bourgogne. Or, il paraît que Louvois, ministre de Louis XIV, avait un cheval de prix, atteint d'une maladie à laquelle les vétérinaires de son temps n'entendaient rien, et Louvois y tenait beaucoup.

Un jour, on l'amena à ce maréchal pour le faire ferrer; après l'avoir examiné : « Si monsieur de Louvois, dit-il, veut me le confier, je crois que je le guérirai. » On rapporte le fait à Louvois qui vient chez le maréchal, et lui promet de l'anoblir s'il y réussissait. Peut-être Louvois ne croyait-il pas s'avancer beaucoup en faisant une telle promesse. Quoi qu'il en soit, il paraît que le cheval guérit, et que Louis XIV tint la promesse de son ministre.

M. de Rivié obtint aussi de Louvois une fourniture de chevaux pour l'armée, où il gagna beaucoup d'argent, protégé qu'il était par le ministre tout-puissant, et ce fut là l'origine de sa fortune et de sa noblesse.

Pihan de Laforest (2) raconte cette anecdote d'une manière à peu de chose près la même. Selon lui, M. de Louvois, allant en Flandre, un de ses chevaux se déferra. Pierre Rivié se présenta pour le referrer; Louvois le fit causer, lui trouva de l'esprit, lui ordonna de le suivre, et lui fit gagner beaucoup d'argent dans des

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.
(2) Notes de M. Lebastier de Téméricourt.

achats de chevaux pour l'armée. Mais je préfère la première version comme venant du château de Marines.

Il ne se maria pas et transmit toutes ses propriétés à un fils de son frère, qui était resté simple chirurgien de village.

Sur ces entrefaites, il acheta des héritiers de la maréchale de Créqui et de divers autres les seigneuries et baronnies de *Chars*, de Marines, *du Ressons* (1), du Bellay, de Bercagny, de Brignancourt, de Santeuil, de Frémécourt, de Génicourt, de Gerocourt, de Livilliers, de Breançon, du Rosnel, du Ruel, du Fay, du Heaulme, de Liancourt, de Riquebourg, de la Neuville, de Bayaumont, de la Rivière, et de Neuilly-en-Chars.

Telle est la longue énumération de ses titres, que l'on trouve dans l'acte de foi et hommage que fit, en 1758, le seigneur de Neuilly au marquis de Gouy-d'Arsy, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Yvonette de Rivié, petite-nièce de l'ancien maréchal Pierre de Rivié, comme nouveau seigneur du lieu. Cet acte est conservé en original aux archives de Chars. Ce mariage avait eu lieu en 1749.

Quelque temps après son avénement (1715), Pierre de Rivié demanda et obtint des lettres de terrier, et en fit dresser un qui est encore conservé en manuscrit aux archives de la commune de Chars.

Pierre de Rivié eut pour successeur, comme nous l'avons vu plus haut, son neveu, Etienne de Rivié de Riquebourg, que nous trouvons, en 1746 (2) : « chevalier, conseiller, secrétaire, grand-maître des eaux et forêts de France au département de l'Ile-de-France et Soissonnais, *baron de Chars*, » prenant part à la fondation du bureau de direction près l'Hôtel-Dieu de Chars.

(1) Voir plus haut le paragraphe concernant les d'Aumont.
(2) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.

Les armes des de Rivié étaient pour ainsi dire parlantes : ils portaient : *de gueules à une tête de cheval d'argent, entourée de pièces de 6 francs.*

La famille de Gouy-d'Arsy est originaire de Flandre, c'est la dernière qui posséda la terre de Chars ; elle clôt la liste de ses barons.

Louis de Gouy, seigneur d'Arsy, commença, comme nous l'avons vu, d'exercer la qualité de *baron de Chars*, en 1758. Il avait, paraît-il, pris en affection l'Hôtel-Dieu de Chars ; car, de 1758 à 1786, il présida toutes les assemblées hebdomadaires du bureau de direction, dont les procès-verbaux portent tous sa signature, et, quoique habitant Marines, il paraît qu'il venait tous les dimanches à la messe de Chars. Comme il était en procès avec les oratoriens de Marines ; on raconte qu'il faisait un détour chaque fois qu'il allait à la messe, pour passer en grand équipage devant leur couvent et les narguer.

C'était une dame à qui un coup de feu ne faisait pas peur, que sa femme Yvonette de Rivié ; car, dans son portrait, qui existe encore au château de Marines, elle s'est fait peindre en habit de chasse à basques, tenant son fusil de la main gauche et son chapeau à cornes de la main droite.

Louis de Gouy mourut avant la Révolution, il eut pour fils Marthe de Gouy, né en 1753. Mais celui-ci était né à Paris, il délaissa Chars, se fit représenter aux États de 1789 par Charles de Lameth (1) et se consacra tout entier aux intérêts de Saint-Domingue, où il avait de grandes propriétés et dont il fut élu député en 1789.

D'après les deux portraits gravés que l'on a de lui, l'un

(1) De Courcelles, *Nobiliaire universel*, Paris, 1822.

dans la collection Le Vachez, l'autre dans la collection Dejabin, Marthe de Gouy était : colonel de cavalerie, lieutenant-général de l'Ile-de-France, grand bailly d'épée de Melun, maire de Moret et commandant général de la garde nationale de Fontainebleau.

Je possède une pièce manuscrite intitulée : *Discours au Roy*, par M. de Gouy, bailly de Melun. C'est une sorte de pétition par laquelle il réclame, au nom des habitants de Fontainebleau, contre les dévastations et les pertes de récoltes que leur causaient les bêtes fauves de la forêt.

J'ai aussi entre les mains une pièce imprimée intitulée : *Première dénonciation faite à l'Assemblée nationale contre M. de la Luzerne, ministre de la marine*, par M. de Gouy, *au nom de ses commettants.*

C'est un volume in-8° de 307 pages, qui contient la mention d'une foule d'actes d'arbitraire et de tyrannie exercés par ce ministre contre les habitants de Saint-Domingue ; elle est signée en outre de tous les représentants de cette colonie.

J'ignore ce qu'il en advint, mais je sais que dénonciateurs et dénoncés finirent par aller porter leur tête au fameux *rasoir national*, comme on disait en style de l'époque. M. de Gouy fut guillotiné un peu avant thermidor ; la Révolution, comme Saturne, dévorait tous ses enfants. Ce fut lui qui finit la liste des barons de Chars. Disons tout de suite que la famille elle-même n'en périt pas pour cela, car un *de Gouy* habite encore aujourd'hui le château de Marines.

Les armes des de Gouy-d'Arsy sont : *L'aigle à deux têtes de sable, armé, couronné et lampassé de gueules, sur champ d'argent.*

§ 7. — Les fiefs, le tabellionage, les rues, les moulins, la route, etc. (1793-1872).

Nous savons ce que le *razoir national* fit de la noblesse de France. Par la même occasion, la baronnie de Chars fut supprimée, et Chars devint une simple commune du canton de Marines, de l'arrondissement de Pontoise et du département de Seine-et-Oise.

A cette époque, on planta des arbres de la liberté dans toutes les communes. Chose singulière, il y en eut qui durèrent fort longtemps. Celui de Chars existait encore en 1825 ; à cette époque, il fut abattu et vendu 30 fr. C'était un *peuple* ou *peuplier*, il y avait un chêne planté à côté, cela faisait : *le peuple déchaîné*, c'est-à-dire ayant perdu les chaînes qui le retenaient en esclavage. Ce mauvais calembour m'a été affirmé avec le plus grand sérieux par M. François, ancien maire.

Un autre arbre de la liberté fut planté en 1848, mais celui-là ne dura pas aussi longtemps : trois ans après, il fut abattu, vendu 3 francs et immédiatement scié en rondins pour brûler.

Nous avons vu plus haut que, le 23 janvier 1715, Pierre-Thomas de Rivié profita du désarroi inséparable de la fin d'un règne pour se faire octroyer des lettres de terrier, enregistrées à Pontoise le 28 du même mois. Il en fit faire le manuscrit. C'est un gros in-folio en deux volumes fort épais, qui contient les aveux et déclarations de tous les censitaires, ainsi que l'état des terres et fiefs mouvant immédiatement de la baronnie de Chars. Nous y avons largement puisé, comme on va le voir.

Ce sont :

La terre de Moussy-du-Quesnoy, appelée ci-devant Moussy-Barjot et anciennement Moussy-le-Perreux ;

La terre d'Ennery ;

La terre de Neuilly-le-Heaume ;

La terre de Sagy, ou le fief des Trois-Chevaliers ;

La terre de Courcelles-sur-Viosne ;

La terre du Bellay et les fiefs de Bois-Frand (*sic*), la Grippière et Crespy, dit des Portes, sis à Bercagny ;

Le fief de Sainte-Marie-Madeleine, sis au territoire du Bellay ;

Le fief de Neuville, sis au même territoire ;

Le fief de Neuvillette, dit Tillay, sis au même territoire ;

Le fief de la Garenne, sis au même territoire ;

Le fief des Essarts, sis au territoire de la baronnie de Chars ;

Le fief de l'Isle, sis au même territoire ;

Le fief de la Mairie, sis au même territoire ;

Le fief de la Chapelle-Saint-Blaise, sis au même territoire ;

Le fief de Commeny ou Communauté, autrement dit de Crépy, sis dans les paroisses de Commeny, Bercagny et les environs ;

Le fief d'Aumont, dit de Rouville, anciennement dit le fief des Jardins, sis à Boisgeloup, paroisse de Gisors,

Et quinze arpents, deux perches de terre en onze pièces, égrenées sur le territoire de la baronnie de Chars, au lieu dit la *Marette-Renaud* ou la *Pierre-qui-Tourne*, et sur les Groues, dont il a été rendu plusieurs fois et hommages en différents temps.

Le fief des Essarts était assez important : il appartenait aux religieuses de Sainte-Elisabeth-du-Lû, monastère de

la règle de Saint-François, situé à Paris, en face e temple. De ce fief dépendaient :

Le fief de Banthelu ou Bantheleu ;

Le fief de la Touffe-Gennequin-le-Vicomte ;

Le fief d'Aumont, sis à Énonville ;

Le fief du Bois-Franc.

Plus divers autres fiefs et de nombreux droits et redevances, hypothéqués sur des biens sis à Chars. Leur longue énumération occupe un volume in-folio manuscrit, conservé aussi aux archives de la commune de Chars et qui équivaut au tiers à peu près des volumes du terrier de Pierre de Rivié. Ce volume est daté de 1669. Les religieuses vendirent ce fief en 1758 (1).

Le fief de *Banthelen* ou *Banthelu*, dépendant du fief des Essarts, fut acquis, en 1568, par Jean de Neuville, seigneur de Bouconvilliers, d'Anne Boursier, veuve d'un bourgeois de Paris ; plus tard (1607), il passa à Jean Bochart, avocat au Parlement de Paris (2).

Voici encore la liste des établissements ou seigneurs étrangers qui possédaient, en 1715, des fiefs à Chars :

Les religieux Mathurins de Pontoise ;

La fabrique de Saint-Cyr (en Chars) ;

L'Hôtel-Dieu de Paris ;

Les Carmélites de Pontoise ;

M. de Jeufosse ;

M. Brunet, seigneur de Neuilly ;

La fabrique de Saint-Leu Saint-Gilles à Boubiers ;

La fabrique de Sainte-Marie-Madeleine au Bellay ;

La fabrique de Saint-Remy de Marines ;

L'église de Saint-Pierre de Brignancourt ;

L'église de Saint-Pierre de Santeuil ;

(1) Archives à Paris, carton S, 4691.
(2) Archives du château de Bouconvilliers.

L'église de Saint-Maclou de Pontoise ;

L'église de Saint-Denys de Neuilly ;

Le monastère des dames de Sainte-Élisabeth, à Paris, devant le temple ;

Joignons-y aussi les Feuillants de la rue Saint-Honoré, qui possédaient un fief à Bercagny (1).

Le revenu de la seigneurie consistait en champart, censives et autres droits seigneuriaux, en bois, deux moulins : l'un situé à Chars, c'est celui qui appartient actuellement à M. Bourrienne ; l'autre plus bas, sur la Viosne, à Noisement ; en prés et terres labourables, affermés, au siècle dernier, 1,400 fr. par an. De plus, le seigneur partageait la dîme avec le curé. Cette moitié de dîme avait, paraît-il, été acquise des Bénédictins de Saint-Denys, d'où leur était resté la prétention de nommer à la cure du lieu, prétention qui donna lieu à de longs procès dont nous avons déjà parlé.

D'après un mémoire dressé, en 1698, par M. Phélippeaux, intendant, par l'ordre du duc de Bourgogne, la baronnie de Chars rapportait à la maréchale de Créqui 6,000 livres de revenu. Ce mémoire est manuscrit et appartient à M. Lebastier de Téméricourt.

Un tabellionage seigneurial était établi à Chars. Il est probable que les archives auront été brûlées en même temps que le vieux château, car les minutes qui sont encore déposées chez le notaire de Marines ne remontent qu'à 1595. Quoi qu'il en soit, voici une liste des tabellions ; ceux qui sont antérieurs à cette date ont été relevés sur les registres de la fabrique et le terrier du fief des Essarts :

(1) Voir plus loin le chapitre de Bercagny.

1510 Jacques de l'Épinay.	1663 De l'Épinay.
1522 Dubruel.	1671 Videcoq.
1525 Guillaume Dubosset.	1672 Asseline.
1539 Louis Cueillemyn.	1713 Dechaumont (René).
1552 Jean Verbois.	1723 Dechaumont (Jacques).
1572 Simon Dechars l'aîné.	1735 à 1777 Bourdel.
1639 Jacques Dechars.	
1660 Charles Monstre.	

Il y avait à Chars, au XVI[e] siècle (1539), un prévôt de haute, moyenne et basse justice. En 1600, il y était encore ; mais, à partir du XVIII[e] (1709), les arrêts ne sont plus rendus que par le bailliage, et le prévôt est à Marines (1). — La *justice* ou lieu d'exécution des arrêts se trouvait située sur le chemin de Moussy, près de la rue Taillepied (2).

En 1631, un Jean *Dechars* était procureur à Chars ; en 1661, un autre *Dechars* y était prêtre, deux autres, tabellions, de 1572 à 1639 ; cette famille devait avoir de l'influence dans les affaires de la baronnie (3).

Au siècle dernier, on transféra à Marines le marché qui avait coutume de se tenir dans les halles : celles-ci étaient situées devant l'entrée du château (4). Ce marché se tenait tous les mercredis.

Voici d'anciens noms de rues de Chars, relevés sur le terrier de 1715 :

La Grande-Rue ou rue *de Gisors;*

La rue *de Beauvais;*

La rue *de la Fosse* ou *des Halles;*

La rue et la ruelle *Maubaril* ou *Montbaril,* ou *des Murailles,* près du moulin ;

La rue *de Clochard;*

(1) Archives de la fabrique.
(2) Terrier de 1715.
(3) Archives de la fabrique.
(4) Terrier de 1715.

La rue *des Taille-Pied;*

La rue *Vausseré* ou *Vaussery;*

La rue *de la Mutte;*

La rue et le pont *Saint-Denys*, près l'Hôtel-Dieu;

La Grande-Rue *de Neuilly;*

La rue *du Pressoir;*

La ruelle *Mauldit;*

La rue *de Marines;*

La rue *de la Brasserie;*

La rue *du Buard;*

La rue *de Saint-Cyr;*

La rue *des Brations* et la ferme du même nom, appartenant au seigneur du lieu;

La rue *de la Gloriette;*

La rue *de la Cavée*, de Chars à Marines;

La rue *de la Cavée*, de Chars à Moussy;

La ruelle *au Coq;*

La rue *de la Cornouille;*

La rue *aux Eaux* ou *aux Caux* (1);

La rue *de la Motte* (2);

La rue *Tremail* ou *Travail*, qui conduit à Brignancourt, à la chaussée du Moulin-à-Drap et au Four-à-Chaux.

Il y avait aussi les portes de *Pontoise*, de *Chaumont*, de *Gisors* et de *Saint-Cyr*.

On s'étonne quand on parcourt cette longue liste de noms de rues, et qu'on la compare à l'étendue actuelle du village. C'est que, depuis la Révolution et même avant, Chars a perdu beaucoup d'habitants au profit de Marines, qui est le chef-lieu du canton. Il faut dire aussi que, dans ce pays, les campagnes étaient beaucoup plus

(1) Il y avait un lieu dit l'*Épine-aux-Caux*, près de l'église et du chemin de Chars à Pontoise (terr. de 1715).
(2) Peut-être est-ce la même que la rue de la Mutte.

peuplées autrefois. M. Charpillon, juge de paix de Gisors, a parfaitement établi ce fait (1).

En 1728, Chars avait 123 feux et 314 habitants; en 1738, selon le pouillé de Rouen, 45 feux de plus; enfin, en 1789, il en possédait 180 selon M. Desjardins, archiviste de Versailles.

Il y avait dans la Grande-Rue, qui s'étendait depuis l'église jusqu'à la côte de Gisors, une hôtellerie appelée la Maison des Trois-Rois. Cette hôtellerie était située à côté de l'Hôtel-Dieu. Elle appartenait en 1709 à la fabrique, qui l'avait obtenue par suite de deux arrêts, l'un en 1689 et l'autre en 1695, en paiement d'une rente à elle léguée en 1654.

Il y avait encore trois autres auberges à Chars, toutes situées dans la Grande-Rue, qui était la principale du bourg avant l'établissement de la route de Paris à Dieppe (2). L'une d'elles était « la maison où pend pour « enseigne l'image de sainte Marguerite, » ou « logis de « sainte Marguerite, » qui appartenait au seigneur du lieu, et lui devait « 5 sols parisis, payables par chacun « an le jour de Saint-Remy, plus 2 sols 6 deniers pour « droit de four à ban (3). »

Nous avons vu plus haut qu'en 1201 il était déjà question du moulin de Noisement; au siècle dernier, il faisait partie d'un hameau véritable; il y avait, selon le terrier de 1715, plusieurs maisons de cultivateur et deux moulins. Aujourd'hui il n'y en a plus qu'un, celui alimenté par la Viosne, et les maisons n'existent plus. On voit encore cependant quelques traces d'anciennes constructions près du moulin, à droite de la

(1) Gisors et son canton, les Andelys, 1867.
(2) Archives de la fabrique.
(3) Terrier de 1715.

rue Taille-Pied, quand on va de Chars à Noisement.

Le deuxième moulin de Noisement était, je ne sais pourquoi, appelé le ***Moulin-à-l'Huile*** : c'était un chétif moulin, alimenté par le trop-plein de l'étang et situé à l'une des extrémités de la levée. Il tournait encore il y a cinquante ans, et tombait en ruines à l'époque où l'étang fut desséché, il y a environ quarante ans. Nous reparlerons du Moulin-à-Drap, situé un peu au-dessus de Noisement et dont la chute est maintenant perdue.

Le quatrième moulin, celui de Clochart, écart de la commune, formé du moulin et d'une ferme, est situé en amont du village, sur la Viosne. Il appartenait, au siècle dernier, à M. Brunet, seigneur de Neuilly et de ***Clochart***, écuyer du roy, demeurant à Versailles. Du reste, il en est question dans des temps bien antérieurs, car en 1240 l'abbaye de Saint-Denis vend le moulin de Chars à Pierre de ***Clochart*** et sa femme Emeline, à Garnier de ***Clochart***, et à plusieurs autres (1).

Enfin il y avait probablement un moulin à vent au lieu dit la « Vallée-Allemande » ou le ***Moulin-à-Vent*** (2). On voit qu'à Chars on ne courait pas le risque de manquer de pain, car cela fait, de bon compte, six moulins « faisant de blé farine. » C'était beaucoup pour une petite paroisse, et cela prouve, mieux que tout le reste, l'importance passée de la baronnie de Chars : il est aussi question en 1266 (3) du moulin de ***Fossart*** à Chars, mais j'ignore où il se trouvait, et si même il ne fait pas double emploi avec quelque autre.

En 1250, la ferme Saint-Denis, qui se trouve placée derrière l'ancien Hôtel-Dieu, appartenait à un Raoul de

(1) Notes de M. Lebastier et cartul. manusc. de Saint-Denis à Paris.
(2) Terrier de 1715.
(3) Cartul. manusc. de Saint-Denis, aux Archives, à Paris.

Marines (1). Depuis, elle a été dans la famille de Gouy. Elle appartient aujourd'hui à M. Bourgeois, maire. Nous avons vu que celle du Bois-Franc, qui est un ancien fief, avait été achetée en 1666 par les hospices de Paris, qui la possèdent encore aujourd'hui.

La route, en temps que route royale, ne date que de 1749. Le grand-père de M. Cochard, ancien cultivateur à Marines, se rappelait avoir vu creuser la cavée de Chars à l'âge de dix ans. Mais la voie elle-même est beaucoup plus ancienne, c'était, et c'est encore, le plus court chemin de Paris à la mer. C'était aussi le chemin pour aller aux eaux de Forges que fréquentèrent, pendant plus d'un siècle et demi, la cour et les seigneurs. A ce titre, Chars vit passer, de 1632 à 1635, Louis XIII, Richelieu et Anne d'Autriche, allant à ces eaux pour y rétablir leur santé. Anne d'Autriche, à la suite de plusieurs saisons, eut enfin Louis XIV en 1638. Ce roi lui-même alla plusieurs fois à la source fécondante (2), ainsi que ses successeurs.

En 1772, la duchesse de Chartres, depuis duchesse d'Orléans, alla aussi à Forges suivant le même chemin, et l'on prétend que le roi Louis-Philippe est un enfant de ces eaux.

Chars vit aussi passer Napoléon Ier allant visiter Forges, et Louis-Philippe se rendant au château d'Eu, ainsi que la reine d'Angleterre, en 1842.

Nous venons de voir que la route ne date que du règne de Louis XV ; auparavant la propriété de la comtesse de Rutant et celle du docteur Bonnejoy, qui ne sont séparées que par le talus de cette route, ne faisaient qu'un

(1) Papiers de la ferme.
(2) Voy. *Journal de la santé du roy Louis XIV*, publié par M. Le Roi, bibliothécaire de Versailles.

seul grand parc, c'était celui du château, et le chemin descendait par la Gloriette, une ruelle assez mal odorante (1) que l'on rencontre à droite et à gauche de la route, vers le milieu de la descente. On conçoit que, par des chemins pareils, le voyage ne devait pas s'effectuer rapidement.

En 1829 eut lieu un grand orage qui tomba en plein dans la vallée et le bassin de la Viosne. Il en résulta une crue extraordinaire des eaux; elles passaient d'abord par leur lit actuel, puis par la rue de l'Hôtel-Dieu et la rue du Moulin ; englobant ainsi le vieux château et quelques maisons voisines dans une sorte d'île. C'est que la rivière reprenait son ancien cours. On remarque, en effet, dans toutes les crues extraordinaires, que les cours d'eau qui, pour une raison ou pour une autre, ont été détournés ; reprennent alors momentanément leur précédente direction.

Une crue pareille, mais moins forte, eut lieu en 1853. C'est à une époque indéterminée, mais déjà ancienne, que l'on a dû détourner la Viosne pour faire une chute d'eau au moulin de Chars. Ce qui confirme mes conjectures c'est qu'on trouve, dans le terrier de 1715, la mention qu'il y avait un lieu dit: *l'isle sur la rivière de Viosne* borné d'un côté par la Grande-Rue de l'autre, par *les fossez du viel Château*.

A dater de l'établissement du chemin de fer, Chars vit s'arrêter tout à coup sa prospérité. Le relai de poste qui venait d'être vendu assez cher, vint à rien et fut supprimé, et Chars ne vit plus passer que quelques beurriers et des voitures de cultivateurs. Mais le chemin de fer est comme la lance d'Achille : l'établissement de la ligne

(1) Elle est aujourd'hui en partie assainie.

de Paris à Dieppe, qui est, comme nous l'avons vu, le plus court chemin de Paris à la mer, et le choix de Chars comme tête de ligne du chemin de fer de Magny, lui rendront sans aucun doute son ancienne animation.

§ 8. — La fontaine d'eau minérale.

Lors de la fouille qui fut faite pour placer les fondations du pont qui est au bout de la rue de l'Hôtel-Dieu et qui donne accès au chemin de fer, on découvrit une source d'eau minérale sulfureuse analogue à celle d'Enghien ou de Pierrefonds. Du reste, il suffit de réfléchir que, partout où de l'eau chargée de sulfate de chaux rencontre de la tourbe, il y a double décomposition chimique et production d'eau chargée de soufre, or, c'est ici le cas : l'eau, qui descend des hauteurs du côté de Neuilly où se trouvent des carrières de plâtre, se rend dans la vallée tourbeuse de Chars ; mais cette source est à tout jamais perdue, recouverte qu'elle est par la maçonnerie.

J'ai découvert, sur le bord de la Viosne, un peu plus haut, et non loin de la gare, une autre source d'eau minérale, mais celle-ci est ferrugineuse. J'ai fait maçonner, en terre glaise, un petit réservoir souterrain, d'où elle sort, extrêmement limpide, par un tuyau de grès.

Elle donne un volume d'eau supérieur à celui de la *Reinette* de Forges, à laquelle elle est analogue, soit environ 1,000 litres d'eau par heure (la Reinette en donne 900). Elle a une saveur fraîche, fort agréable, et un goût et une odeur de fer, remarquable surtout lorsque l'on sent les mains mouillées de cette eau, ou que le temps est à l'orage.

Malheureusement, elle se trouble au bout de quelques heures et n'est pas transportable, du moins à de grandes distances; il en est ainsi, du reste, de toutes les eaux qui sont minéralisées par du crénate ou du sulfate de fer, comme Forges, Passy, Gournay, etc. Néanmoins, on peut la consommer, comme eau de table, à l'instar de la Reinette, à Chars même ou dans les environs, pourvu qu'on vienne la chercher peu d'heures avant le repas, comme l'on fait à Forges même. L'usage, du reste, n'en coûte pas un centime, ce qui ne gâte jamais rien.

La pierre sur laquelle elle tombe et le tuyau de grès qui la conduit sont tapissés d'un enduit rouge vif qui fait contraste avec sa limpidité, au surplus, aucun doute ne me reste sur son efficacité, car elle a déjà guéri plusieurs personnes, et beaucoup de monde en font usage.

Il y a encore une source d'eau ferrugineuse connue très anciennement à une petite lieue de Chars, dans le vallon de Saint-Cyr, écart de la commune de la Villetertre (Oise), celle-là coule de source, mais elle est mélangée à d'autre eau non minérale, et on ne peut la recueillir facilement, elle est connue sous le nom de la *Fontaine-Rouge.*

Je ferai remarquer à ce propos qu'il ne faut pas confondre les *suintements* d'eau ferrugineuse ou autre, qui tarissent pendant l'été, avec les véritables sources d'eau minérale, dont le débit ne varie pas, le caractère qui permet de les distinguer est précisément cette perpétuité de l'écoulement, qui les fournit en tous temps.

Lesdits *suintements* ne sont pas rares, surtout dans nos contrées, tandis que les véritables fontaines minérales, celles qui coulent de source, sont au contraire infiniment moins communes.

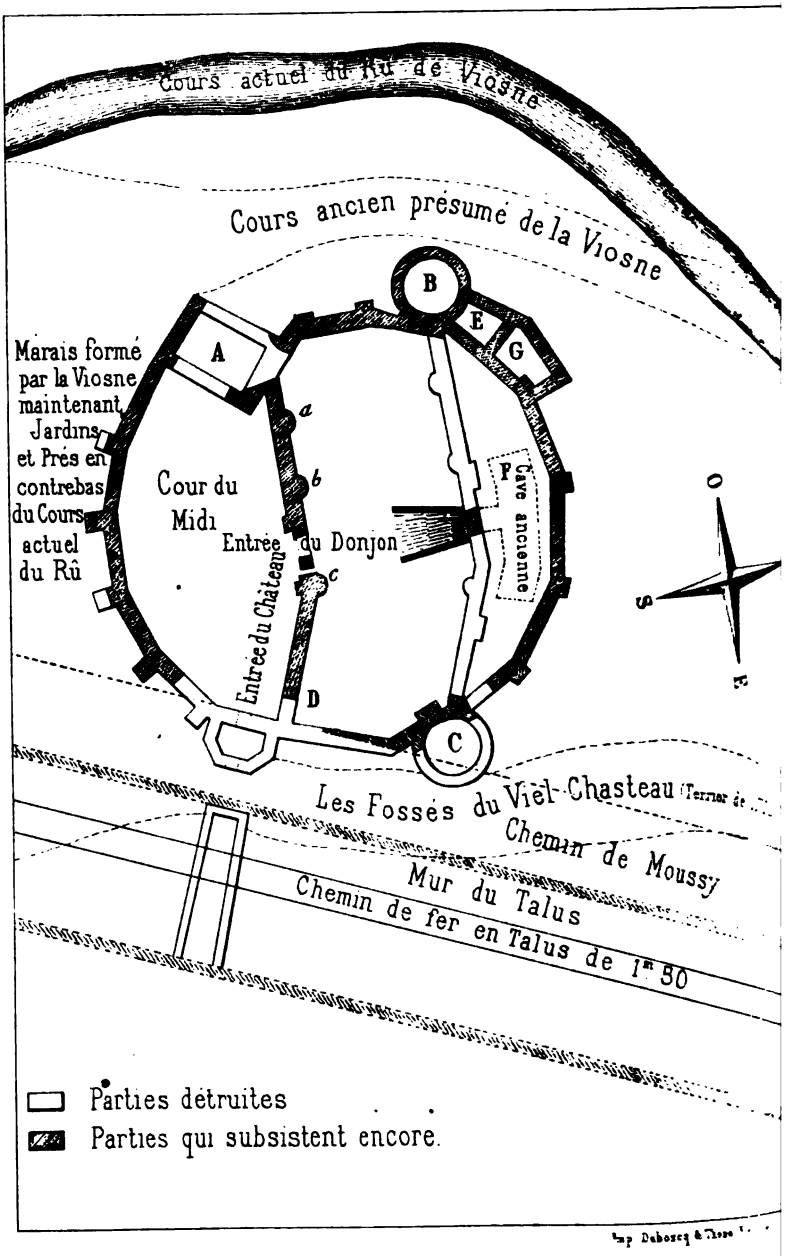

PLAN DU CHASTEAU-GAILLARD A CHARS

III. — LE VIEUX CHATEAU.

§ 1. — Les ruines.

Sur une petite éminence bien en vue du chemin de fer, au coude que forme la vallée de la Viosne au moment où elle s'embranche avec le vallon de la Groue, s'élèvent les ruines du vieux château, commandant ainsi les trois issues de la vallée. C'était un donjon carré, plus long que large, inscrit dans un polygone légèrement ouvert sur un de ses côtés.

Les murs du donjon du côté nord et du côté sud, qui étaient les plus larges, forment chacun un angle très ouvert. On reconnaît encore, sur le mur du midi, la porte d'entrée surmontée d'une fenêtre et toutes les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage, dont une d'entre elles a conservé toutes ses moulures d'encadrement, comme on peut le voir sur la planche d'entrée, qui représente l'état ancien du château. Une construction moderne est adossée à ce mur, sur la face extérieure. On voit encore aujourd'hui le mur de l'ouest. Celui-ci a conservé la hauteur de ses deux étages et présente trois pointes, restes de deux fenêtres. On n'y voit pas d'autres ouvertures.

Un appendice dont on ne peut pas bien juger la forme, car il n'en reste que les fondations, A (1), fermait le polygone du côté du sud-ouest; il fait un angle droit avec le pan coupé du donjon. Il n'avait évidemment qu'un rez-de-chausée, car, sur ce qui reste de ce pan coupé, on

(1) Voir le plan ci-contre et la planche qui est en tête du volume, à gauche.

trouve la trace d'une ouverture au premier étage. Peut-être était-il crénelé et défendait-il la porte d'entrée à laquelle il se trouve faire face ; il formait un des côtés de la cour du midi. C'est dans cette cour que se trouvait l'entrée du donjon et celle du château.

A l'angle nord du mur de l'ouest, se voient les fondations d'une tour ronde, B, de 3 mètres de diamètre. Elles sont ruinées à 2 mètres environ au-dessus du sol.

Le mur du nord est complétement démoli, on ne le retrouve que sous terre : la porte d'une cave extérieure F, située sous la cour du nord, est le seul vestige qu'on en voie. Cette cave a un soupirail qui donne dans le mur polygonal d'enceinte.

A l'angle nord-est, on aperçoit un pan de muraille couvert de lierre, qui semble avoir appartenu à une autre tour, C, flanquant le troisième coin du donjon. Quant au mur de l'est, il est complétement absorbé par l'alignement du chemin latéral à la voie ferrée, qui le coupe obliquement et n'en laisse voir que quelques pierres, de sorte qu'on est réduit aux conjectures quant à la manière dont la porte d'entrée se trouvait défendue.

On retrouve sur le mur du midi, outre les colonnes à demi-engagées, *a*, *b*, *c*, qui soutenaient les planchers, des traces d'incendie très manifestes. Nous en avons déjà parlé. La pierre calcaire est fortement rougie et profondément excavée en deux endroits.

Les murs, de 2 mètres d'épaisseur au rez-de-chaussée, sont moins épais au premier étage et encore moins au deuxième. Ils sont formés d'un blocage de pierres ramassées dans les champs et noyées, entre deux parois de pierres de taille, dans un bain de mortier. Ce mortier n'a pas l'air d'avoir été fait avec beaucoup de soin, car on y distingue encore des morceaux de chaux assez gros.

Malgré cela, il est devenu si dur que c'est perdre son temps que de chercher à en extraire de la pierre; c'est ce qui a sauvé jusqu'à présent ces ruines de la destruction.

Je ferai remarquer, à ce propos, que le prétendu ciment des Romains n'existe pas; ou bien, comme au pont du Gard, ils n'en employaient pas du tout; ou bien, comme dans nos climats, ils employaient simplement de la chaux et du sable de bonne qualité. C'est le temps seul qui a durci leurs mortiers et donné le change sur sa composition. Il en est de même ici, où nous voyons un travail assez grossier présenter une grande dureté et beaucoup de résistance aux outils.

Le mur d'enceinte extérieur offre un polygone régulier de six pans d'une part et de cinq de l'autre. La partie sud présente des contreforts bien plus avancés que celle du nord, sans doute à cause du marais formé par la Viosne, dans lequel le mur plongeait.

Maintenant c'est un jardin; mais, au moyen âge, avant qu'on eût rehaussé le sol de la rivière pour faire une chute d'eau au moulin, c'était un marais. La construction du mur d'enceinte de ce côté ressemble à celle du donjon, excepté que, jusqu'à 1 mètre à peu près du sol, il est revêtu de pierres de grès que l'eau n'attaque pas. Une partie de ce mur est fortement inclinée, comme la tour penchée de Pise.

La partie nord du polygone d'enceinte ne présente que des contreforts à peine saillants, comme nous l'avons dit; de plus, un soupirail s'ouvre dans la face du milieu. Adossées au côté qui est immédiatement avant la tour du nord-ouest, on voit deux espèces de petites chambres carrées, E, G, dont je ne m'explique pas la destination ancienne. Elles servent de resserre pour les outils du jardinier qui habite la maison adossée aux ruines.

Il y a 24 mètres environ de A en D. Les faces du mur polygonal ont 3 mètres dans œuvre et 4 mètres à l'extérieur.

Le donjon de Chars a-t-il toujours été renfermé dans l'enceinte polygonale qui subsiste encore, ou bien y avait-il une basse-cour accolée sur sa face nord ? Aucun vestige ne reste qui puisse le faire supposer. Cependant le peu de saillie des contreforts de ce côté et ce soupirail de cave donnent à supposer que ce n'était pas là tout le château. Notons encore les deux petites chambres dont j'ai parlé tout à l'heure.

D'autre part, la tradition parle d'un gros mur longeant la Viosne ; mais ce mur ayant totalement disparu, il est impossible de dire s'il était ancien ou moderne, ni même de rien savoir sur sa direction. Une autre tradition fait s'étendre le château jusqu'à la route, qui en est éloigné de 30 à 40 mètres ; mais, je le répète, aucun vestige ne reste qui puisse faire supposer que la tradition dise la vérité.

J'ai exposé les raisons pour et les raisons contre, le lecteur jugera : pour moi, je m'en tiens à ce qui existe. Du reste, le château était bien complet avec son donjon carré, ses deux cours et son enceinte polygonale, et il était parfaitement en état de résister, ainsi fortifié, aux attaques des ennemis de toute nation.

Voici la description d'un château du XIII^e^ siècle, que je trouve dans Amans-Alexis Monteil (1), et qui pourrait s'appliquer au château de Chars, en même temps qu'elle montre ce qu'était la vie de ces rudes hommes du moyen âge :

« Ce château était composé d'une seule tour carrée de 8 à 9 toises de côté entouré d'une chemise, sorte de mur

(1) Histoire des Français de divers états.

circulaire qui servait à défendre les approches. A l'un des angles était accotée une tourelle, au bas de laquelle était une porte d'entrée. Dans la tourelle était un escalier tournant où ne pouvait guère passer qu'une personne à la fois, et qui servait pour monter aux deux étages de la grosse tour.

« Le rez-de-chaussée de cette tour servait d'écurie et de logement aux palfreniers qui couchaient sur la terre et la litière, à côté des bêtes. Au-dessous était un souterrain dont la moitié servait de cave et l'autre de prison.

« Le premier étage était occupé par le baron et sa famille ; il formait une seule grande pièce. Sur un côté, s'élevait une énorme cheminée ; sur deux autres, étaient des fenêtres qui avaient d'énormes embrasures, et ne laissaient, même en été, pénétrer qu'un jour douteux.

« Au milieu, était disposé un lit circulaire qui avait 3 toises de diamètre et qui tournait, à l'aide de roulettes sur un pivot, de manière à se présenter successivement, par toutes ses faces, à l'ouverture d'un cabinet circulaire comme lui, qui l'entourait de toute part. Il était divisé en cases numérotées pour que chacun reconnût son numéro à l'heure du coucher.

« Les étages supérieurs servaient de grenier et de magasin aux provisions. »

Voilà, certes, une description que l'on peut parfaitement appliquer au château de Chars, tout y est, même la tourelle, la cave et les deux étages ; ce qu'on reconnaîtra, si l'on veut bien se reporter à la vue idéale qui est en tête du présent volume.

Nous avons vu qu'à la fin du XI^e^ ou au commencement du XII^e^ siècle, l'histoire signalait déjà un certain Guillaume de *Cars* ou *Chars;* depuis le château fut démoli, puis rebâti vers la fin du XII^e^ siècle ; c'est de cette

époque que date celui dont on voit actuellement les ruines.

Du reste, le style des fenêtres, dont on voit encore une parfaitement conservée à l'intérieur du bâtiment moderne adossé à la façade, leurs voûtes en anse de panier surmontées d'une ogive en relief sur le mur, et surtout la disposition polygonale du mur d'enceinte, l'indiquent suffisamment.

Ce n'est que plus tard qu'on eut l'idée de battre les faces d'un mur d'enceinte à l'aide de tours ; peut-être est-ce même seulement du XIV^e^ siècle que date la tour du Nord-Ouest, car elle a bien l'air d'avoir été surajoutée ; ses murs ne paraissent qu'accolés à la façade du donjon et ne se relient pas autrement avec eux.

D'ailleurs le nom de *Château-Gaillard* qu'il porte dans la tradition, montre bien qu'il a été bâti à l'imitation du fameux château de Richard Cœur-de-Lion.

Le château de Chars n'a jamais eu l'importance des forteresses voisines de Gisors, Chaumont ou de Saint-Clair-sur-Epte. Mais cependant, par sa position au milieu des marais formés par la Viosne, il était imprenable autrement que par la famine, moyen auquel aucune place forte ne peut résister.

Cela est surtout vrai pour un temps où, comme nous le voyons par la description du siége du Château-Gaillard aux Andelys (1), les assiégeants n'avaient d'autre moyen de ruiner les murailles, que de les miner en dessous, puis de les soutenir avec des pièces de bois, auxquelles ils mettaient ensuite le feu. On comprend qu'au milieu d'un marais la chose n'était pas facile.

Les hauteurs qui avoisinent le château de Chars ne

(1) *Guillaume le Breton*, poème de Philippe-Auguste.

furent redoutables pour lui qu'à dater de l'invention de l'artillerie, la tradition, nous l'avons vu déjà, signale un mamelon voisin comme ayant servi à l'établissement des batteries qui ruinèrent le château, lors de sa destruction vers 1591 ou 1592.

On trouve dans le terrier de 1715 la mention suivante, relative à ces ruines :

« Item une maison et autres lieux, jardins et pré, le « tout assis audit Chars, vulgairement appelé le *Vieux-* « *Château,* tenant d'un côté la chaussée le long de la « rivière, de l'autre côté la place *où étaient les halles.* « Le tout clos et fermé de fossez et de ladite rivière. »

Mais cette mention ne nous apprend rien sur la question que nous posions tout à l'heure.

§ 2. — Les sires et les barons de Chars.

Quoi qu'il en soit, voici la liste des seigneurs de Chars. Je ferai remarquer que les dates ne sont pas toujours celles des naissances ou des morts, mais bien celles que j'ai relevées sur des documents authentiques tirés, soit des archives de l'État ou des départements voisins, soit de celles de l'Hôtel-Dieu et de la commune de Chars, très bien conservées par les instituteurs, j'ai puisé aussi quelques renseignements dans les archives de la fabrique, que M. le Curé a mis à ma disposition.

LISTE DES SEIGNEURS DE CHARS.

1080 Guillaume de *Carz* ou *Chars.*

1104 / 1105 Enguerrand de Chars.

1142 Girard de Chars.

Malheureusement, elle se trouble au bout de quelques heures et n'est pas transportable, du moins à de grandes distances; il en est ainsi, du reste, de toutes les eaux qui sont minéralisées par du crénate ou du sulfate de fer, comme Forges, Passy, Gournay, etc. Néanmoins, on peut la consommer, comme eau de table, à l'instar de la Reinette, à Chars même ou dans les environs, pourvu qu'on vienne la chercher peu d'heures avant le repas, comme l'on fait à Forges même. L'usage, du reste, n'en coûte pas un centime, ce qui ne gâte jamais rien.

La pierre sur laquelle elle tombe et le tuyau de grès qui la conduit sont tapissés d'un enduit rouge vif qui fait contraste avec sa limpidité, au surplus, aucun doute ne me reste sur son efficacité, car elle a déjà guéri plusieurs personnes, et beaucoup de monde en font usage.

Il y a encore une source d'eau ferrugineuse connue très anciennement à une petite lieue de Chars, dans le vallon de Saint-Cyr, écart de la commune de la Villetertre (Oise), celle-là coule de source, mais elle est mélangée à d'autre eau non minérale, et on ne peut la recueillir facilement, elle est connue sous le nom de la *Fontaine-Rouge.*

Je ferai remarquer à ce propos qu'il ne faut pas confondre les *suintements* d'eau ferrugineuse ou autre, qui tarissent pendant l'été, avec les véritables sources d'eau minérale, dont le débit ne varie pas, le caractère qui permet de les distinguer est précisément cette perpétuité de l'écoulement, qui les fournit en tous temps.

Lesdits *suintements* ne sont pas rares, surtout dans nos contrées, tandis que les véritables fontaines minérales, celles qui coulent de source, sont au contraire infiniment moins communes.

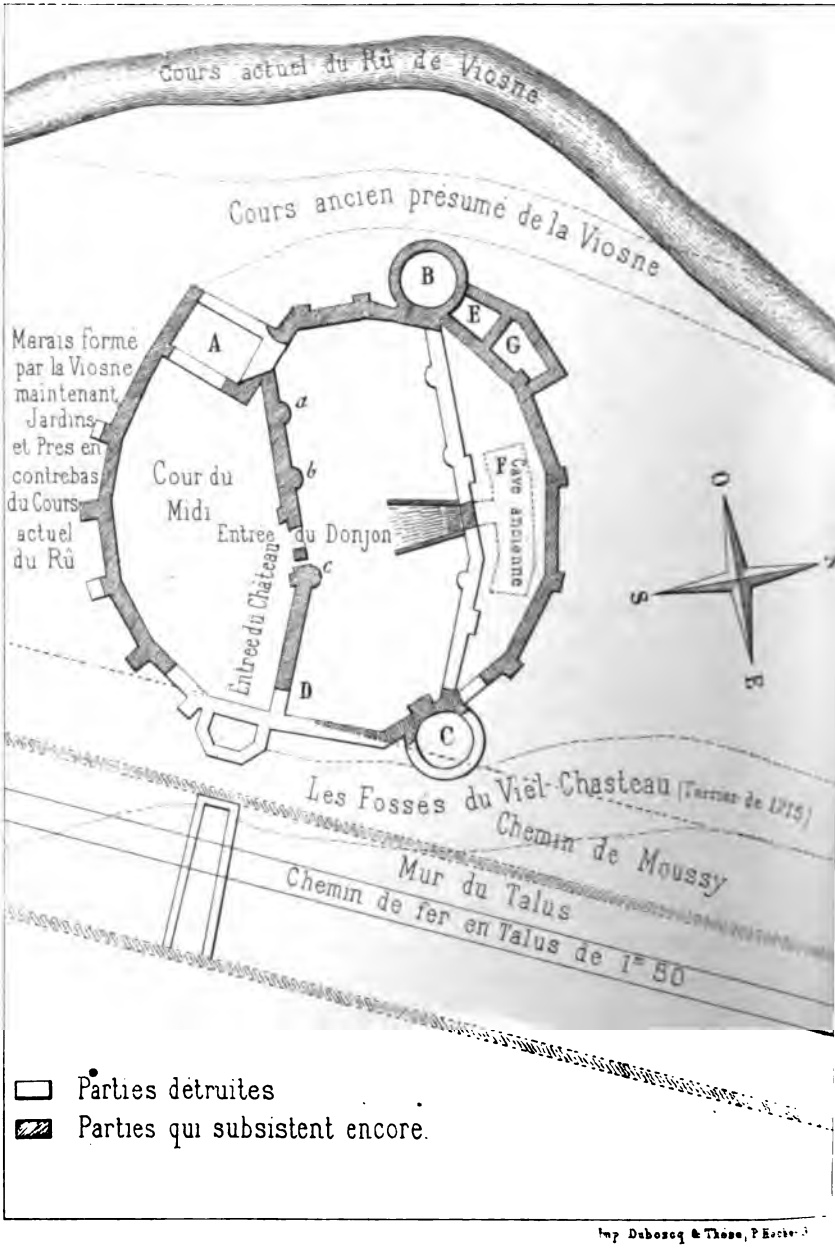

Imp Duboscq & Thore, P Rocher

PLAN DU CHASTEAU-GAILLARD A CHARS

III. — LE VIEUX CHATEAU.

§ 1. — Les ruines.

Sur une petite éminence bien en vue du chemin de fer, au coude que forme la vallée de la Viosne au moment où elle s'embranche avec le vallon de la Groue, s'élèvent les ruines du vieux château, commandant ainsi les trois issues de la vallée. C'était un donjon carré, plus long que large, inscrit dans un polygone légèrement ouvert sur un de ses côtés.

Les murs du donjon du côté nord et du côté sud, qui étaient les plus larges, forment chacun un angle très ouvert. On reconnaît encore, sur le mur du midi, la porte d'entrée surmontée d'une fenêtre et toutes les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage, dont une d'entre elles a conservé toutes ses moulures d'encadrement, comme on peut le voir sur la planche d'entrée, qui représente l'état ancien du château. Une construction moderne est adossée à ce mur, sur la face extérieure. On voit encore aujourd'hui le mur de l'ouest. Celui-ci a conservé la hauteur de ses deux étages et présente trois pointes, restes de deux fenêtres. On n'y voit pas d'autres ouvertures.

Un appendice dont on ne peut pas bien juger la forme, car il n'en reste que les fondations, A (1), fermait le polygone du côté du sud-ouest; il fait un angle droit avec le pan coupé du donjon. Il n'avait évidemment qu'un rez-de-chausée, car, sur ce qui reste de ce pan coupé, on

(1) Voir le plan ci-contre et la planche qui est en tête du volume, à gauche.

IV. — L'HOTEL-DIEU.

§ 1. — Bienfaits des d'Aumont. — Administration. — La léproserie.

« *Messire Pierre d'Aumont dit le Hutin, Chevalier, Chambellan du Roy, par acte passé par devant Richart de Vaily et Guillaume le Greffe, notaires au Chastelet de Paris, le 29 mai 1394, a donné et aumosné pour fonder un hospital ou Hostel-Dieu en la ville de Chars, pour héberger et vestier les pauvres mendiants et trespassants* (les voyageurs) *les héritages ci-après déclarés, savoir*..... etc. »

Tel est le préambule de la charte de fondation de l'hospice de Chars, conservée aux archives municipales en double expédition, sur papier. Toutes deux sont d'écriture ancienne, du XVII[e] siècle. Mais l'une évidemment plus vieille et très fruste, du XVI[e] siècle probablement. La plus moderne contient neuf feuillets, et l'autre seulement huit. Du reste, on voit au sens des phrases qu'elle est incomplète. Elle contient sur les marges des notes relatives aux bienfaits des d'Aumont, précieuses pour établir la suite des sires de Chars, et qui paraissent se rapporter à un procès de préséance ou de présentation.

Il y avait très anciennement à Chars une léproserie, car dans le journal d'Eude Rigaud (1) on trouve la mention suivante parmi les prêtres qu'il nomma en 1261 :

« M CC LXI. — *Ordines celebrati in monasterio fra-*
« *trum minorum Rothomagensium. Sabbato ante festum*

(1) *Regestrum visitationum* de 1248 à 1269, publié à Rouen chez Lebrument, par M. Bonnin, p. 684, f° 376.

« *beati Thomæ apostoli. — Presbyteri..... Joannes, ad* « *Capellaniam leprosariæ de Chars.* »

On sait que Hugues Capet avait, par une ordonnance (1033), prescrit que quiconque voudrait porter le titre de comte, vicomte, baron ou châtelain, devait avoir ville close, abbaye ou prieuré, aumônerie ou maladrerie. Ce qui prouve, par parenthèse, que nos rois avaient souci du bien-être de tous leurs sujets.

On vit alors les seigneurs qui s'étaient emparés, pendant les guerres, des biens du clergé, les restituer, fonder ou doter des monastères, des maladreries, afin de pouvoir décorer leur nom d'une qualification nobiliaire. C'est probablement à cette époque, en même temps que la fondation du premier château, qu'il faut faire remonter la fondation de cette léproserie ou maladrerie.

Remarquons aussi que c'est probablement à un fait de cette nature qu'il faut attribuer la restitution de Walbert de Boury, dont nous avons parlé au commencement de ce travail.

Mais cette léproserie resta toujours distincte de l'Hôtel-Dieu; ce qui le prouve, c'est un arrêté du cardinal Duperron (1) par lequel il défend aux lépreux de Chars de demander de l'argent pris sur le revenu de l'autel de la Maladrerie (le canton où se trouve le cimetière actuel), vu qu'il ne se monte qu'à 40 sous, et qu'il suffit à peine pour son entretien et la réparation du toit. Cette pièce est datée de 1612.

Ce cardinal Duperron est le même qui alla, en 1595, à Rome pour solliciter l'absolution de Henri IV à l'occasion de son abjuration : une gravure du temps, que je possède, le représente aux pieds du Saint-Père accompagné

(1) Archives de la fabrique.

du cardinal d'Ossat, et recevant les coups de verge pénitentiels qu'avait mérités Henri IV. Singulière manière de faire pénitence par procuration. Cette gravure porte la date du 23 septembre 1595. Il avait été fait évêque d'Evreux dont dépendait l'autel de la Maladrerie.

On trouve dans le pouillé de l'archevêque de Rouen (1738) qu'il y avait à Chars une chapelle de Saint-Blaise, appartenant à une ancienne léproserie qui, vers le milieu du XIII^e^ siècle, était à la nomination alternative de l'évêque et du seigneur; en 1738, elle est réunie au couvent des Trinitaires de Pontoise; en 1728, son revenu montait à 100 livres (1). Notons aussi que, dans le terrier de 1715, il est dit (2) que la chapelle Saint-Blaise est située proche le chemin de Chars à Gisors.

On peut dire que la maison d'Aumont fut la véritable fondatrice de l'hôpital, bien que Jeanne de Ferrière (1306) eût déjà entretenu un hospice à Chars. Il fut de tradition parmi tous les membres de cette famille, pendant le XIV^e^ et le XV^e^ siècle, de laisser en mourant quelque bien à l'Hôtel-Dieu. Outre Pierre le Hutin et Jeanne de Ferrière, voici ceux qui firent des libéralités :

Pierre d'Aumont, garde de l'oriflamme, en 1409;

Pierre d'Aumont, chambellan du roy, en 1433;

Pierre d'Aumont, son fils, qui lui succéda dans sa dignité de chambellan, en 1498;

Ferry d'Aumont, garde de l'oriflamme, en 1521.

Mais malheureusement Ferry d'Aumont étant mort sans laisser d'enfant mâle, la baronnie de Chars passa, comme nous l'avons vu, dans la maison de Rouville dont un membre abjura le catholicisme, et les libéralités finirent.

(1) Notes de M. Lebastier.
(2) Terrier de 1715, p. 97.

Marguerite de la Guesle, marquise d'O, lui légua encore cependant 200 livres de rente en 1638, mais ce fut tout. Du reste, l'Hôtel-Dieu de Chars était riche : il avait en 1758, d'après les comptes du receveur, plus de 2,000 livres de rente.

Il possédait les dîmes de Bréançon, de Moussy, des biens à Fresne, une maison à Pontoise, des prés et des bois à Chars, sans compter les attributions et les redevances en nature. Après la conversion en rentes qui se fit à la Révolution, en 1807, il avait encore à peu près le même chiffre. Enfin le bureau de bienfaisance actuel, qui a hérité de toutes ces libéralités, compte environ 3,000 francs de rente.

Les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu sont situés dans la rue de l'Eglise, au coin de la ruelle Saint-Denys. Ils se composent d'un corps de bâtiments à un rez-de-chaussée, surmonté d'un grenier, situé au fond d'une cour et long d'environ 30 mètres. Ils sont maintenant habités par les Sœurs d'école. Ce sont les mêmes qui furent bâtis en 1568 par Louis de Rouville le huguenot. Ils comportaient, d'après un inventaire fait en 1680, quatre lits pour les malades et trois pour les voyageurs.

L'Hôtel-Dieu était desservi par une dame directrice, deux filles et une servante : il y avait en outre un chapelain attaché à une chapelle placée sous le vocable de Saint-Jean l'Evangéliste. A cette chapelle était dévolu un traitement fixé, par un arrêt du roy Charles IX en 1561, à 140 livres par an. Le chapelain était nommé par l'archevêque de Rouen sur la présentation du seigneur du lieu (1).

La chapelle Saint-Jean existe encore aujourd'hui, elle

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

sert d'école aux Sœurs. Le mur du fond, du côté de la ruelle Saint-Denys, est couvert de sculptures en arabesques assez jolies; il est élevé de quatre colonnes qui supportent un entablement fort orné. Malheureusement ce mur, qui formait le côté de l'autel, se trouve hors de l'alignement donné par le chemin de fer, et il faudra qu'il disparaisse à un moment ou à l'autre.

L'hospice était administré par trois administrateurs nommés par le seigneur du lieu depuis 1433, et choisis parmi les hommes honorables de la baronnie de Chars, du moins jusqu'en 1706.

Le service médical était fait par un médecin nommé par le seigneur. En 1705, la maréchale de Créqui nommait le sieur Lemoine comme « chirurgien pour soigner les malades de l'Hôtel-Dieu, moyennant 8 livres 6 sous 9 deniers, plus 3 septiers de blé par chacun an (1). » Aujourd'hui le bureau de bienfaisance alloue 200 francs par an au médecin chargé de ce service : c'est à peu près l'équivalent.

§ 2. — Le procès de la Guesle (1611-1630). — Le bureau de direction (1746-1786). — La Terreur (1793).

Il paraît que dans la première moitié du XVII[e] siècle, il y avait souvent des conflits d'attributions entre toutes ces autorités, car, en ce temps-là, ce ne furent que procès. Les minutes volumineuses en sont encore conservées aux archives de l'Hôtel-Dieu, c'est un gros cahier in-folio sur parchemin, écrit de cette écriture illisible particulière à la chicane de ce temps-là. Heureusement qu'elles ont été inventoriées plus tard, et que, sur les chemises, il y a des résumés parfaitement faciles à lire.

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu ; dipl. sur parchemin.

Les hostilités débutent par un arrêt de 1611, qui casse une dame Dupuy, religieuse, laquelle avait apporté des entraves à la gestion d'un administrateur nommé Sauval.

En 1624, une Sœur du couvent des Annonciades de Gisors, nommée de Trocy ou de Trossy, vint prendre possession de l'Hôtel-Dieu de Chars, en qualité de directrice, soutenue qu'elle était par la dame de la Guesle, femme séparée de biens de Pierre Séguier, et fille du procureur du roy, Jacques de la Guesle, dame de Chars. Opposition faite par les admistrateurs et les habitants ; — pourquoi, je n'en sais rien.

En 1625, la dame de la Guesle intervient, et est déboutée par sentence du bailliage de Pontoise, 20 jours après appel de cette dame à Paris, cet appel est rejeté.

En 1626, sentence au palais, à Paris, qui casse comme *attentat* toute la procédure faite à Senlis et à Pontoise, et retient la cause. Ceci était un succès obtenu par la dame de la Guesle : nourrie dans *la chicane*, elle devait en connaître les détours, et la fille d'un procureur général ne pouvait manquer de réussir devant le parlement.

Deux mois après, en 1627, arrêt du Conseil du roy, obtenu par les habitants de Chars, portant qu'on informera des alliances de la marquise d'O avec plusieurs présidents au parlement de Paris, avec défense de procéder au parlement à peine de nullité, les habitants de Chars prennent leur revanche, et on voyait bien qu'Henri IV n'était plus là.

En mars 1627, information sur ladite parenté, et en septembre assignation donnée à la marquise d'O et à la religieuse de Trocy devant le Conseil du roy, par les habitants de Chars, qui, comme on le voit ne perdent pas de temps.

En 1629, arrêt du Conseil privé du roy, qui renvoie l'affaire devant le parlement de Rouen.

En mars 1630, assignation devant le parlement de Rouen, enfin, le 14 décembre de cette même année, arrêt qui maintient les habitants de Chars au droit d'administrer l'hospice, et à la nomination des administrateurs. On ne dit pas ce que devint la dame de Trocy, mais il est probable qu'elle aura quitté Chars à la suite de la perte de son procès.

Ceci, selon moi, et autant qu'on peut juger les choses à plus de 250 ans de distance, n'était pas conforme à l'équité, car enfin n'était-ce pas les d'Aumont, ancêtres de la dame de la Guesle, qui avaient doté, et richement, comme on l'a vu, l'Hôtel-Dieu de Chars. Mais ce qu'un arrêt a fait, un autre peut le défaire, nous le verrons bientôt.

En 1648, c'est le duc de Lesdiguières qui bataille toujours pour la nomination des administrateurs. Les habitants, considérant que ces disputes les empêchent de veiller aux intérêts de l'hôpital, veulent y établir un bureau de direction, conformément à la déclaration de 1638.

Pendant la vie du maréchal de Créqui, les habitants de Chars le laissèrent nommer des administrateurs à sa guise, nous avons déjà vu qu'il était général *des galères du roy*. Il en nomma en 1673, en 1680, en 1683 et 1687 ; sa veuve en fit autant en 1701 (1). Mais après sa mort, la baronnie de Chars ayant été vendue à Pierre de Rivié, dont nous avons déjà parlé, il y eut encore de nouvelles contestations.

Cette fois, c'est le curé qui réclame le droit d'admi-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

nistrer l'hospice concuremment avec deux laïques ; un arrêt rendu en 1706 lui donne raison, et réduit la gestion des laïques à trois ans.

En 1746, nous voyons la fondation du bureau de direction. Entre Etienne de Rivié, grand maître des eaux et forêts, et Antoine Pons, curé de la greffe de Chars et administrateur de l'Hôtel-Dieu, il est convenu que le seigneur du lieu aura la préséance, et que le bureau sera composé du curé, de deux bourgeois, anciens marguilliers ou syndics, et du receveur (1). A l'occasion de cette fondation, on fit un inventaire général des titres qui existe encore, du moins en partie, et qui m'a beaucoup servi dans la rédaction de cet article.

En 1758, Louis de Gouy d'Arsy devint baron de Chars par son mariage avec Yvonnette de Rivié ; nous avons déjà vu qu'on constate sa signature sur tous les procès-verbaux du bureau de direction jusqu'à sa fin.

Ce bureau cessa de fonctionner en 1786, j'ignore à quel propos, le registre et les archives sont muets.

Sur ces entrefaites arriva la Révolution, qui bouleversa toutes les positions. Cependant, une loi, promulguée en vendémiaire an V, maintint les hôpitaux dans la jouissance de leurs biens, et les sieurs Parmentier, Dupuis et Lucas, de *Chars*, Moutiers, de *Nucourt*, et Couturelle, de *Marines*, furent nommés administrateurs le 3 frimaire an V (2).

A cette époque de déchaînement de toutes les passions mauvaises, le vieux levain d'opposition s'était réveillé. Car on raconte encore aujourd'hui que les statues de Pierre d'Aumont et de Jeanne de Ferrière, que nous avons vus être les premiers fondateurs de l'Hôtel-Dieu, ne trouvè-

(1) Acte de fondation sur les registres du bureau de direction.
(2) Archives de l'Hôtel-Dieu.

rent pas grâce devant les habitants de Chars. Ils les arrachèrent de l'église, où elles se trouvaient, les traînèrent dehors avec des cordes, et finalement les jetèrent dans *le grand trou*, espèce de gouffre de 3 mètres environ de profondeur formé par la Viosne. *Le grand trou* n'existe plus, les travaux du chemin de fer l'ont comblé en 1866: il se trouvait à droite et un peu au-dessus du pont qui est au bout de la ruelle Saint-Denis ; de sorte que les deux statues sont maintenant ensevelies sous au moins quatre mètres de décombres, en supposant que leurs poids ne les ait pas fait s'enfoncer dans la vase tourbeuse qui forme le fond de la vallée.

On constate encore à Chars cette tradition qu'on retrouve encore dans d'autres endroits ; à savoir que ceux qui prirent part à cette profanation doublement sacrilége moururent misérablement dans des souffrances aiguës, longtemps après ; cela m'a été affirmé par plusieurs paysans, leurs contemporains.

V. — L'ÉGLISE.

§ 1. — Le vaisseau, les inscriptions.

L'église de la commune de Chars a été bâtie à diverses époques, le vaisseau principal et l'abside portent les caractères de l'architecture du XII^e^ siècle, des voussures et des ogives surbaissées à raies en zig-zag. Cependant, l'avant-corps paraît remonter un peu plus haut. Les chapelles basses, autour de l'abside, qui ont des fenêtres à style ogival flamboyant, et l'ancienne flèche remontent au commencement du XV^e^.

La tour, qui porte le cachet de la Renaissance, est située sur le côté droit ou oriental du vaisseau, dans

l'angle de la croix. Elle porte, sur ses quatre faces, deux dates, 1562 et 1576, qui ne laissent aucun doute sur celle de sa construction. L'église a, comme toutes celles qui sont complètes, la forme d'une croix.

Nous avons parlé de flèche, il y en avait une évidemment au moyen âge sur le centre de la croix; d'abord, on y aperçoit encore les traces des cordes qui servaient aux cloches, puis on voyait encore les ruines de son soubassement avant la restauration actuelle; cela s'appelait la tour Saint-Nicolas. Il est probable que ce fut vers la fin du XVI^e^ siècle, à l'époque de la construction de la tour actuelle, que la flèche fut démolie.

Lorsque l'on examine avec attention les murs de l'église, on voit qu'ils ont été ruinés en partie à une époque indéterminée; le pilier de droite, notamment, est simplement polygonal dans toute sa hauteur, tandis que son symétrique est cannelé du haut en bas, les plinthes du bas ne sont qu'indiquées, etc.

On s'aperçoit aussi que les voûtes paraissent être restées longtemps découvertes, et dans la dernière restauration on a trouvé des traces anciennes d'un incendie dont j'ignore l'époque.

Nous avons dit tout à l'heure que l'église fut agrandie au XV^e^ siècle; c'est pendant la domination anglaise. Il est certain que les Anglais construisirent à cette époque beaucoup des églises d'alentour. Il paraît qu'ils se trouvaient bien dans ce pays, car ils ne négligeaient rien pour s'y installer confortablement. Nous avons vu plus haut que leur domination n'était pas trop exigeante, et le souvenir de leur séjour s'est conservé dans la tradition.

On sait (1) que, l'an 1172, Thibault de Gisors donna à

(1) Archives de la Seine-Inférieure.

On trouve dans Dumoulin (1) une mention ainsi conçue : « *Sainte Catherine de Chars*, patronne : le seigneur du lieu. » Cette chapelle est située dans le doyenné de Chaumont, j'ignore quelle elle est.

Enfin, il y avait encore à Chars la chapelle de l'Hôtel-Dieu et la chapelle Saint-Blaise de la Maladrerie. La petite chapelle qui existe aujourd'hui sur le sommet de la côte du Bois-Franc ne date que de 30 ans, et elle est le résultat d'un vœu.

Il y avait, dans l'église de Chars, une confrérie du Saint-Sacrement. Elle fut érigée en 1592 et fit approuver ses règlements en 1653. Elle avait, ainsi que la fabrique, de nombreuses rentes, dont partie était payée en blé que l'on distribuait aux pauvres de la paroisse aux jours de fêtes et octaves du Saint-Sacrement, selon l'intention des donateurs (2).

La fabrique jouissait, au siècle dernier, de 1,050 fr. de rente, dont 100 fr. pour entretenir un maître d'école. Pareille somme avait été donnée par le curé Pasquier (1660) à l'Hôtel-Dieu pour l'entretien d'une maîtresse d'école (3).

En 1729, les vicaires étaient logés près de l'église. L'Hôtel-Dieu céda, à cette date, une maison pour cet usage (4). Le presbytère actuel appartenait au seigneur de Chars (5), il fut vendu en 1793.

En 1779, le cardinal de Larochefoucault, archevêque de Rouen, donne son approbation à un échange qui dégage l'église et agrandit le cimetière (6).

(1) *Géographie de la France*, Paris, 1767.
(2) Archives de la fabrique.
(3) Papiers de M. Lebastier.
(4) Archives de la fabrique.
(5) Terrier de 1715.
(6) Archives du département, à Versailles.

La cure de Chars dépendait de l'archevêché de Rouen et du doyenné de Meulan, l'église était placée sous le vocable de Saint-Sulpice.

Voici la liste des curés, relevée sur les registres de l'état civil, qui remontent à 1595. J'ajoute le premier d'après les archives de la Seine-Inférieure. (Voir plus loin Bercagny, § 2.)

1447 Guillaume Lygnée.
1595 Nicolas Picart.
1642 Baron.
1650 Pasquier.
1671 Pierre Léon.
1678 Besson.
1700 Duret.
1702 Rouillon.
1703 De Goizalin.
1714 Poitou.
1715 Ménard.
1719 Sauveplane.
1736 Pons.
1767 De Rouvroy.
1782 Guédé.
1787 Lucas.

Ce curé Lucas y était encore en 1793, mais plus heureux que beaucoup de ses collègues, il sut éviter le trop fameux *razoir*. Il reparut quand on rétablit le culte, et racheta le presbytère, qui avait été vendu comme bien national, pour en faire don à la fabrique. Il mourut en 1818 ; c'était un homme adroit, intrigant ; il passait pour avoir *le bras long*.

Il y avait, en 1793, une statue de la Vierge qui se trouvait scellée dans le mur sur un piédestal que l'on voit encore à gauche en entrant, derrière les fonds baptismaux. Il paraît qu'un nommé Leduc s'était rendu dans l'église avec une corde pour l'arracher et la briser. Or la statue résistait : « Elle ne viendra donc pas la s.... g....» s'écria-t-il ; au même instant, la statue céda et l'écrasa dans sa chute.

On voit, dans l'intérieur de l'église, la pierre tombale du curé Baron (1642), très bien conservée, puis celle d'un seigneur du XIV^e^ siècle ; l'inscription et la date sont assez

lisibles, quoique un peu effacés, et quelques fragments d'autres qu'il est impossible de déchiffrer.

Contre le pilier de droite, on remarque des traces d'excavations bouchées avec du plâtre; c'est là qu'étaient les statues de Pierre d'Aumont et de Jeanne de Ferrière, qui furent enlevées en 1793. Une plaque de marbre noir scellée dans le mur, porte ce qui suit, que je reproduis avec ses fautes d'orthographe :

« *Cy-gist le cœur de haute et puissante princesse made-*
« *moiselle Jeanne de Ferrière, fille de monsr Godefroy*
« *de Bretagne, baron de Ferriere, lequel fust fils de*
« *Pierre de Bretagne, et petit-fils de Louis VIIIe Roy de*
« *Fraces, surnomé le Batailleur. Elle fust fême de mon-*
« *sieur Jean d'Evreux. Haute et puissante dame Mar-*
« *guerite de la Guesle, fême et espouse de messire Pierre*
« *Séguier, marquis d'O, comte du Soret, baron de Chars*
« *et du Bellay, vicomte d'Aumont, seigneur de Marigny,*
« *de Corber le Cerf, Lardière, Mareuel et de la Mothe, a*
« *en l'honneur de Jeanne de Ferrière, de laquelle elle est*
« *issue et descèdue fait relever ce tobeau que l'ingure* (sic)
« *du temps avoit effacé. Faict l'an* 1628. »

Si l'on veut bien se reporter au § qui traite de la dame de la Guesle, dans le chapitre de l'Hôtel-Dieu, on verra qu'à cette époque, elle était en procès avec les habitants de Chars pour une prérogative qui n'appartenait qu'aux seigneurs du lieu; elle le perdit, en attendant, elle était bien aise de constater, sur le marbre, une parenté qu'elle n'avait que par les femmes et par alliance. C'est pour cela que son mari prend ici le titre de vicomte d'Aumont, mais il faut lui pardonner un petit mouvement de vanité, car elle fut la première, depuis la fin des d'Au-

mont, et même la dernière des seigneurs de Chars qui donna des biens à l'Hôtel-Dieu, et cela malgré la perte de son procès.

Sur le même pilier, du côté opposé, est aussi scellée une pierre qui porte l'inscription suivante :

« *A la plus grande gloire de Dieu*
« *les prestres de la congrégation*
« *de l'oratoire de la maison de Paris,*
« *près le Louvre, sont tenus après*
« *le décès du père Nicolas de Brolieu*
« *prestre de la mesme congrégation*
« *de faire faire chaque année une pe-*
« *tite mission par deux prestres du-*
« *rant onze jours alternativement*
« *une année à Chars et la suivante*
« *à Gouzangrez ou en quelqu'autre lieu,*
« *qu'en ces deux, selon le plus grâd*
« *besoin autour de Marines et selon*
« *l'ordre de M. le grand vicaire de*
« *Ponthoise ou de ses officiers, ainsi qu'il*
« *est plus particulièrement déclaré par*
« *un contrat passé p.-devant de Beaufort*
« *et du Biernes, no^res au Ch^let de Paris le*
« *XI aoust mil VI^c LIII.*
« *et les peres de ladite maison seront*
« *aussi tenus de faire distribuer à chacu-*
« *ne mission, au lieu ou elle se fera dix*
« *francs en aumosnes en vertu d'un autre*
« *contract passé devant Gigault et Le-*
« *normand le XVI^e d'aoust mil VI^c LII.* »

Il fallait qu'on se méfiât bien des pères de l'oratoire

du Louvre, actuellement l'oratoire des protestants, rue Saint-Honoré, pour qu'on les contraignît à faire ainsi l'aumône, par-devant notaire. Remarquons qu'à dater du XVII^e^ siècle, les fondations établies dans les églises sont toujours ainsi faites par le ministère des tabellions. Il y a une inscription toute pareille dans l'église de Gouzangrez.

On voit encore l'écusson des de Rivié peint sur le mur du côté droit, dans la *littre* (1). Il est reconnaissable quoiqu'un peu effacé, on y distingue parfaitement le fond de gueules et la tête de cheval d'argent. D'autres écussons pareils ont laissé des traces à l'extérieur au pied de la tour, mais on ne les voit pas très bien. Il y a aussi des restes de peinture à fresque sur la voûte de la chapelle, derrière le chœur.

On remarque, à l'une des clefs de voûte, au-dessus de la chaire à prêcher, un espèce d'écusson sculpté en haut relief. Il représente le mouton porte-bannière, emblème de l'archevêché de Rouen, entouré par quatre rois couronnés et à mi-corps. Cette sculpture remonte évidemment au XII^e^ siècle, son style archaïque et sa position l'indiquent.

Au-dessus du chœur, on voit l'écusson de France avec une couronne de marquis. Les chapiteaux sont très curieux; ils représentent des animaux fantastiques, un mascaron coiffé d'un bonnet phrygien, des têtes grotesques, etc. Il y a aussi un double cordon de pareilles têtes à l'extérieur, tout autour du vaisseau principal.

Sur la cloche, qui est dans le clocher de Chars et qui sert pour l'horloge en même temps que pour le service

(1) On appelait *littre*, une bande noire peinte à l'intérieur et à l'extérieur d'une église avec les armoiries du seigneur. Ici on la peut suivre très bien sur les murs et les piliers.

du culte, se trouve l'inscription suivante, en lettres gothiques :

L'AN MIL V^cc VI,
NOUS FUMES FAICTES PAR LES HABITANTS DE CHARS,
ET FUS NOMMÉE MARIE.

Le style de cette inscription semble annoncer que la cloche n'était pas seule ; il y a du reste dans le bâtis qui la supporte place pour quatre autres pareilles. Les vieillards se souviennent encore que leurs pères parlaient avec regret, après 93, du carillon de Chars ; et on trouve à Versailles, aux Archives, une plainte faite par le curé Pons (1756) sur ce que les habitants sonnaient trop *les cloches*. Cela n'avait rien d'étonnant, le son devait leur en être agréable.

Il fallait que le bourg de Chars eût une certaine importance au XVI^e siècle pour que les habitants s'imposassent une pareille dépense. Nous avons vu qu'en 1506, c'était Pierre d'Aumont, chambellan du roy, qui était sire de Chars ; il est probable que, ne dérogeant pas aux habitudes généreuses de sa famille, il aura voulu contribuer pour une bonne part à la dépense de ces cloches, dépense toujours assez considérable.

§ 2. — Ferrand et Mariette. — La restauration actuelle de l'église.

Sur le côté est et extérieur de la petite sacristie qui est adossée à l'église du côté du sud, se trouve une tombe qui est oubliée, maintenant que le cimetière a été transféré ailleurs. C'est celle de Mariette.

Ferrand et *Mariette*, deux noms célèbres dans les

annales du suicide. L'abbé du Bouclon a raconté leurs aventures dans un gros volume grand in-8° de 520 pages (1). Nous le résumerons aussi brièvement que possible.

C'était en 1836; un jeune homme nommé Ferrand, âgé de seize ans, employé dans un magasin, s'éprit d'amour pour une jeune fille de dix-sept, nommée Mariette, qui travaillait de son état de lingère dans un atelier voisin. Disons tout de suite que, jusqu'au dernier moment, cet amour fut toujours pur : le docteur Peyron, médecin de Marines, l'a constaté après la mort de Mariette (2).

Ces deux jeunes gens lisaient beaucoup de romans : on était alors dans la fièvre du romantisme. Ils en vinrent à croire à la réalité de ces récits mensongers et prirent au sérieux les déclarations creuses d'*Antony*. Sur ces entrefaites, les parents du jeune homme, qui avaient de l'ambition pour leur fils, le séparèrent de Mariette et lui déclarèrent qu'ils ne permettraient jamais qu'il la prît pour femme.

Ces deux jeunes gens résolurent alors de se tuer. Ferrand avait été élevé à Chars, il choisit cet endroit pour mettre son projet à exécution. C'était un lendemain de fête de Chars, le 28 août 1837; ils étaient venus en chaise de poste la veille au soir. Ils se rendirent à trois heures du matin au vallon de la Groue, et là, chargeant deux petits pistolets de poche, Ferrand ajuste Mariette; mais sa main mal assurée ne fait que la blesser. Sur ces entrefaites, le jour était arrivé. Alors Ferrand essaie de se pendre avec sa manche de chemise et en se portant un

(1) L'abbé du Bouclon, *Ferrand et Mariette*, ou influence de la lecture des romans. Paris, 1847, chez Vrayet de Surcy.
(2) Ouvrage cité, p. 158 et 237.

coup d'un petit couteau de poche ; mais cette espèce de corde casse et il ne parvient à se faire qu'une blessure insignifiante : il veut alors se jeter dans la rivière, mais il n'y avait qu'un pied d'eau. On arrive et on les arrête tous deux.

Mariette ne mourut que le lendemain et fut enterrée à l'endroit que nous avons indiqué. Quant à Ferrand, arrêté et jeté en prison, il passa devant la cour d'assises le 16 mars 1838 et fut acquitté. Depuis il se fit missionnaire et l'on n'a plus jamais eu de ses nouvelles.

Déjà on avait en 1822, par un système de barres de fer, assuré la solidité des bâtiments de l'église qui menaçaient de s'écrouler, lorsqu'en 1868, le chemin de fer, par la trépidation qu'imprime à la tourbe de la vallée le mouvement de ses locomotives, vint de nouveau remettre en question la conservation de cet édifice. Mais le curé actuel, M. l'abbé Huan, ayant réuni un grand nombre de souscriptions ; la commune s'étant imposée pour une somme de 50,000 francs à payer en plusieurs années ; aidé, du reste, comme cela se pratique en pareil cas, par l'Etat, fit commencer les travaux.

Ils furent menés avec intelligence, et bientôt on fut rassuré. On commença par refaire entièrement deux des contreforts opposés de l'abside, qui, par une négligence incroyable, avaient été ôtés à une époque indéterminée ; enlevant ainsi au vaisseau une grande partie de sa résistance à la poussée des voûtes. Puis on refit à neuf, avec de la pierre dure venant de Lorraine, plusieurs piliers de la nef qui accusaient des signes d'écrasement.

On a aussi refait les murs de l'avant-corps et leurs contreforts, ainsi qu'une partie des voûtes des bas-côtés, enfin M. l'abbé Huan poursuit la restauration complète de l'édifice, restauration qui a été très peu arrêtée par

la guerre. Il faut espérer que des travaux si bien dirigés assureront la solidité du vaisseau et lui permettront de braver autant de siècles que ceux qui se sont écoulés depuis sa fondation.

P. S. — Quand j'ai parlé des pierres tombales de l'église, j'ai dit qu'il y en avait deux principalement qui étaient assez bien conservées. Mais maintenant il n'en reste plus trace; un ouvrier ignorant les a sciées et taillées en morceaux pour faire le pourtour du nouveau carrelage. On n'a conservé que les deux plaques dont j'ai donné le contenu. — *Tempus edax, homo edacior!*

V

§ 1. — La *Pierre-qui-Tourne.* — La butte féodale.

Quand on lit les guides, les itinéraires et même l'Annuaire du département de Seine-et-Oise, car ce n'est que dans ces sortes de livres que l'on peut trouver quelques mots sur Chars, on y voit signalé aux visites du touriste un monument druidique appelé la ***Pierre-qui-Tourne.*** Il va sans dire qu'ils se sont tous religieusement copiés les uns les autres.

Demandez à Chars à quelqu'un la ***Pierre-qui-Tourne***, chacun vous l'indiquera; mais vous prend-il fantaisie d'aller voir ce vénérable témoin des anciens âges, vous n'apercevez rien que la plaine toute nue, pas la moindre apparence de monument druidique; seulement quelques moellons qui jonchent le sol à gauche du chemin de Magny, à un kilomètre environ du village.

C'est là tout ce qui reste aujourd'hui de la ***Pierre-qui-***

Tourne, car celle-ci a bien réellement existé. Seulement, il y a quelque vingt ans, un cultivateur trouvant que l'éminence sur laquelle elle était gênait le labourage, la fit disparaître.

L'idéal d'un cultivateur est la plaine tout unie et toute nue, tout ce qui fait un creux : fossés anciens de circonvallation, excavations gallo-romaines, ou une bosse : éminences druidiques, tumulus gaulois, buttes féodales, etc., lui gâte la plaine, et, quand il le peut, il les supprime ; les arbres même et les haies ne trouvent pas grâce devant lui. Reste à savoir si la production d'une botte de paille de plus vaut bien le dommage qu'on fait ainsi subir à l'histoire du pays.

Donc la *Pierre-qui-Tourne*, minée par le bas, tomba et se brisa en cinq ou six morceaux. C'était un gros bloc calcaire, ce qui est assez rare dans ces sortes de monuments, surtout dans un pays où le grès est passablement commun. Elle avait environ 2 mètres de hauteur et 80 centimètres d'épaisseur et était percée de trous communiquant ensemble, de sorte que l'on pouvait y attacher un cheval.

Il est probable qu'elle avait été dressée sur place ; car, dans ce canton, le sol produit de pareilles pierres : elle était d'un grain très fin et tellement compacte, comparativement au calcaire du pays, qu'on en jugea les morceaux trop durs pour en faire des bornes pour les champs voisins. Disons aussi qu'on trouva au-dessous comme une terre noirâtre et charbonneuse.

Les pierres tournantes ne sont pas rares en France : ce sont ordinairement des blocs de forme grossièrement polygonale, placés en équilibre sur un de leurs angles ou sur une face étroite, et que la main fait facilement mouvoir. Nul doute que la pierre de Chars n'ait présenté

ce phénomène dans l'origine. Mais, par la suite des siècles, l'angle s'était émoussé, et elle était simplement posée sur le sol. Du reste, celles de ces pierres qui tournent encore sont celles en granit, pierre dure que les intempéries n'attaquent pas; mais celle qui nous occupe, étant en calcaire, on conçoit qu'elle ne tournât plus.

On rencontre encore souvent une tradition d'après laquelle, à minuit, la nuit de Noël, ces pierres faisaient un tour sur elles-mêmes et découvraient l'entrée d'un caveau contenant un trésor caché; mais ici, cette tradition ne se retrouve pas.

Mais si la Pierre-qui-Tourne a disparu, du moins son nom est resté au *canton* où elle se trouvait. C'est une consolation; et il est à remarquer que les *lieux dits* conservent ordinairement ainsi la trace des monuments, de toute nature, qu'ils comportaient. Leur étude attentive peut, de la sorte, servir à élucider bien des points douteux d'histoire locale.

Sur la croupe de a colline, de l'autre côté de la vallée, on remarque une butte circulaire de 3 mètres environ de hauteur et de 30 mètres environ de diamètre. Est-ce une butte féodale (1), est-ce un tumulus gaulois? Je ne sais. Quand on interroge les paysans à son sujet, ils vous répondent que cette butte est *du temps des guerres.* D'autre part, elle est un peu écornée dans un sens, et le centre semble être fait de gros moellons jetés sans ordre. Peut-être est-ce à la fois l'un et l'autre, je laisse au lecteur le soin de trancher la question.

Aucune voie romaine ne traversait le territoire de

(1) On sait qu'on appelle butte féodale un petit monticule qui était surmonté d'un poste d'observation servant de sentinelle avancée.

Chars. Dans le voisinage, à quatre kilomètres environ, à Commeny et Gouzanguez, passe la voie qui se dirigeait de Paris à Rouen, par *Briva Isaræ* et *Petromantalum* : elle est dirigée en droite ligne depuis Pontoise (*Briva Isaræ*). On a détruit ses empierrements en divers endroits pour améliorer la route de Magny, qu'elle côtoie ; cependant il en reste encore des traces parfaitement reconnaissables. Ces empierrements avaient 4 à 5 pieds d'épaisseur sur la côte.

§ 2. — Les triages. — Les autres monuments druidiques du pays et des environs.

En continuant par l'étude des *triages* ou lieux dits de la commune, nous trouvons dans la vallée, du côté de Noisement :

Le Moulin-à-Drap. Aucun vestige n'en reste aujourd'hui. Pourtant, en 1543, un nommé Dubray était « *pigneux* (sic) et cardeur de laine à Chars (1). » J'ignore l'époque de la destruction de ce moulin ; cependant, il est probable qu'elle remonte assez loin.

La Pierre-Muzoire, sur le plateau du côté de Neuilly. Les vieillards de Chars ne se rappellent pas y avoir vu de pierre levée, ce qui prouve tout simplement que sa destruction remonte à une époque déjà ancienne.

Le Buisson-Gilet. C'était un gros pied cormier d'épine, qui se trouvait au milieu du canton de ce nom.

Le Gros-Grès. Même observation que ci-dessus.

La Haute-Borne. Celle-ci existe encore ; mais, évidem-

(1) Archives de la fabrique.

ment mutilée, elle n'a pas, hors de terre, plus d'un mètre de haut.

Je ferai remarquer que les *lieux dits Haute-Borne*, qui sont très communs dans ce pays, et même en France, désignent ordinairement des endroits où il y avait, soit des monuments celtiques, soit des limites de territoire, soit des colonnes miliaires romaines. Mais ici il ne paraît pas qu'il y ait eu, soit l'un, soit l'autre, de ces derniers objets ; elle est évidemment celtique.

Sur le plateau du *Bois-Franc* on trouve, paraît-il, des tuiles à rebord et des fragments de constructions.

Sur le plateau de la *Grippière*, qui est plus au sud, et en face de la butte dont nous parlions tout à l'heure, il y a évidemment eu un village gallo-romain, car, en labourant, on a découvert un tombeau en pierre qui, dans ces derniers temps, servait d'auge dans une ferme. J'ai eu en ma possession un lacrymatoire de terre grisâtre qui en venait, et je possède encore une meule de dessous et un fragment de meule supérieure, en poudingue quartzeux, qui en proviennent.

A Romesnil, écart de la commune de la Villetertre (Oise), qui touche au terroir de Chars et à trois kilomètres environ de ce dernier village, il y a une pierre levée appelée la *Pierre-Frite*. C'est un grès allongé de 3 à 4 mètres de hauteur, il a 3 mètres de large et 1 mètre d'épaisseur. A côté, gît un autre gros grès plat qui paraît avoir été aussi dressé. Il présente à son sommet une cupule où s'amassent les eaux de la pluie.

Il y a encore une pierre levée au Fayel, écart de la commune de Boubiers (Oise), à côté de Bouconvilliers.

Enfin, à deux lieues et demie de Chars, se dresse la montagne de *Montjavoult* [mons Jovis] (Oise) qui est sur le point élevé, dans un rayon d'une vingtaine de lieues.

Au sommet, s'élève une église dont le portail est, dit-on, celui de l'ancien temple de Jupiter. Du temps des Gaulois, cette hauteur formait un lieu consacré; comme tous les points élevés du reste, et tout autour, rayonnaient un grand nombre de dolmens, de pierres levées, etc.

Feu M. Graves, dans un travail fort complet (1), dit que, dans toute la région qui avoisine Gisors et le canton de Chaumont, les monuments druidiques sont très nombreux. Il donne, pour le seul département de l'Oise, la description d'une quarantaine de monuments celtiques : pierres levées, dolmens, cromlechs, et cite, dans une liste, plus de deux cent trente *lieux dits* dont le nom s'y rapporte, rien que dans ce département. Il a fait les mêmes recherches pour les tumulus, les arbres remarquables et les fontaines, et même pour les endroits où ont été trouvées des médailles ou des ossuaires gaulois. Il est à regretter qu'un pareil travail n'ait pas été fait pour l'arrondissement de Pontoise ; mais, nous l'avons déjà dit, pour tout ce qui touche à l'histoire ou à l'archéologie de ce pays..... néant.

On voit qu'il ne manque pas de monuments ou de traces de monuments druidiques dans le pays. Je suis persuadé qu'il en est de même à peu près partout. On pourra s'en convaincre si l'on veut bien se donner la peine d'examiner les plans du cadastre, et d'interroger les vieillards de chaque commune qui savent mieux que personne ce que sont devenus ces sortes de monuments.

Les communes qui touchent au terroir de Chars sont : Neuilly, Marines, Brignancourt, Moussy, Commeny, le Bellay et Nucourt, département de Seine-et-Oise. Bou-

(1) Graves, *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, Beauvais, 1856.

convilliers, la Villetertre, par ses écarts de Bachaumont, Romesnil, Saint-Cyr, département de l'Oise.

Il nous reste maintenant à parler de l'écart de la commune de Chars, c'est-à-dire de Bercagny.

VII. — BERCAGNY.

§ 1. — Bercagny ancien. — Les Du Mesnil-Jourdain (1138-1693).

Bercagny est un petit hameau composé de trois fermes et de quelques maisons, situé à 3 kilomètres de Chars, et qui en est un écart. Il a composé au moyen âge un fief à part, qui eut ses seigneurs distincts de ceux de Chars jusqu'en 1706, époque où il fut acheté par M. de Rivié, *baron de Chars*. Il touche à la commune de Bouconvilliers.

On trouve dans les anciens titres : *Barqueigny*, *Barcagny*, *Barcheniacum*.

Suger nous apprend qu'en 1138 il donna à l'église Saint-Paul, située à Saint-Denys, le quart des dîmes de *Bercagny* (1) (de Barcheniaco).

En 1231, l'abbé de Saint-Martin de Pontoise confirme une donation faite par Ménisende de Pontoise, à l'abbaye de Gomerfontaine (Oise), de deux setiers de blé d'hyver à prendre sur le territoire de *Bercagny* (2).

En 1258, Pierre, fils de Gérard de Vallière, et Pierre de *Barqueigny* ou Bercagny, vend un bois et une terre à Vallière, près le chemin de Gouzangrez, au prieuré de Marines : Robert, dit Tyois, chevalier, et Guillaume de

(1) Suger, *Œuvres complètes*, Paris, Lecoy de la Marche, 1867.
(2) Archives de l'Oise à Beauvais.

Neuilly, de qui ledit Robert tenait en fief la terre vendue, confirment cette vente (1).

En 1405, un aveu est fait, le 6 novembre, par Poly Traignel, écuyer, à l'abbé de Saint-Denys, pour un fief situé à *Bercagny* (2).

L'histoire est muette sur les seigneurs de Bercagny depuis ces temps reculés jusqu'au XVI^e^ siècle. A cette époque (1595), on trouve un certain François *du Mesnil-Jourdain*, père de Gédéon du Mesnil-Jourdain, lequel épousa la fille de Nicolas Cossé, seigneur de *Bercagny* (1625). Il eut pour fils François du Mesnil-Jourdain, qui prit pour femme M^lle^ de Gombaut (1693), dont il eut dix enfants. Ce fut lui qui, comme nous l'avons vu plus haut, fit saisir et vendre la terre de Chars sur le duc d'Albert de Luynes (1672).

Il avait épousé en premières noces Marie de Carvoisin, dont il eut une fille qui épousa en 1684 Jean de Vion, seigneur de Gaillon et de Huanville, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Meulan, en 1693 (3).

Ce fut la veuve de François du Mesnil-Jourdain qui vendit, en 1706, la seigneurie de *Bercagny* à Pierre de Rivié. Du reste, cette seigneurie était fort partagée, car nous avons vu, en 1662, le duc de Luynes prendre le titre de seigneur de Bercagny, du moins en partie, et agir en conséquence.

La famille du Mesnil-Jourdain portait : *D'argent à la bande de gueules, accompagnée de six coquilles de même, trois en chef et trois en pointe.*

Il ne faut pas confondre cette famille du *Mesnil-Jourdain*, de laquelle Lachesnaie-Desbois (4) dit qu'il n'en

(1) Archives de l'Oise, à Beauvais.
(2) Id. Id.
(3) Notes de M. Lebastier.
(4) *Dict. de la Noblesse.*

connaît que les armes, avec une autre famille qui portait aussi dans ses titres le nom de cette localité : c'est celle des Le Roux, seigneurs de Tilly, du ***Mesnil-Jourdain***, de Cambremont, d'Esneval, etc., dont plusieurs membres ont été conseillers au parlement de Normandie.

Le Mesnil-Jourdain est un village situé à une lieue au sud-ouest de Louviers (1).

§ 2. — L'église, le *factum*, les fermes, les dixmes, etc.

Il y avait à Bercagny une église dédiée sous le vocable de Saint-Christophe, qui était en titre dès 1447, et à la présentation du curé de Chars.

A cette date, Guillaume Lygniée, curé de Chars, y présente en effet Robert Bonsens (2).

Ce curé y présenta encore en 1504 et en 1548 (3). En 1738, cette présentation était passée à l'abbaye Saint-Martin de Pontoise (4). Cette église fut fermée à la Révolution, mais elle ne fut détruite que vers 1820 : elle avait un clocher à toit carré dans le genre de celui du Bellay.

Elle avait, selon un ***factum*** (5) dont nous allons parler tout à l'heure, une nef de 36 pas de long sur 21 de large, un chœur, deux chapelles collatérales et une sacristie.

C'était, selon ce même ***factum***, « une très belle église « au dedans et au dehors, ornée d'un grand clocher; ce « qui ressent plus la paroisse qu'une simple chapelle de

(1) Expilly, *Dict. des Gaules*, Paris, 1762.
(2) Archives de la préfecture de Rouen.
(3) Archives de l'archevêché de Rouen.
(4) Pouillé du diocèse de Rouen, 1738.
(5) Factum aux arch. de la Seine-Inférieure.

« dévotion. On y voit tous les livres nécessaires pour « l'office divin... On y trouve la représentation qui sert « à recouvrir les corps des décédés ; on y rend le pain « bénit tous les dimanches de l'année. On y prêchait au- « trefois devant la porte de l'église, à cause du grand con- « cours des peuples qui y venaient de toutes parts, etc. »

Il y avait dans l'église de Bercagny un autel consacré sous le vocable de Sainte-Anne, dont le sieur Couvry de Pontoise était titulaire en 1728 (1). Cet autel valait 100 livres de revenus; celui de la chapelle Saint-Christophe valait aussi 100 livres, plus un logement pour le vicaire ; ce revenu était assis sur 9 arpents de terre labourable (2).

On trouve aux Archives de la préfecture, à Rouen, une pièce imprimée, intitulée : « ***Factum*** servant de ré- « ponse à griefs pour les manants et habitants du hameau « de ***Bercagny***, contre Raphaël Besson, curé de Chars. »

C'est une requête signée : Bouvart de Fourqueux, rapporteur; Bornat, avocat; Visinier, procureur, tendant à faire nommer un curé à Bercagny.

Cette pièce, datée de 1688, nous donne plusieurs renseignements précieux pour l'histoire de cette localité. En premier lieu, il y est dit que c'est l'Hôtel-Dieu de Paris qui est seigneur du lieu. Nous savons en effet qu'il avait acheté du duc de Luynes, en 1666, une grande partie de ses terres et droits seigneuriaux. Mais il en restait cependant encore quelques-uns aux seigneurs de Chars; car nous savons aussi qu'en 1706, Pierre de Rivié les acheta et prit le titre de ***seigneur de Bercagny***.

Ensuite on y trouve une liste des curés de Bercagny depuis un siècle environ (1600 à 1678). Voici cette liste,

(1) Notes de M. Lebastier.
(2) Arch. de Versailles.

à laquelle j'ajoute le premier, dont nous avons parlé plus haut :

1447 Robert Bon-Sens.
1600 Maître Jacque.
— Guillaume.
— Laurent.
— Jean Raubon.
Maître N., noyé dans l'étang de Noisement.
— Nicolas Garson.
— Jean Devise.
— Sévin de Blannecourt
— Foubert, mort en 1678.

On y voit enfin qu'il y avait dans l'église un Missel manuscrit en lettres gothiques, à l'usage de Rouen, avec des actes de baptême sur les marges. Qu'est-il devenu ? Ce que sont devenus tant d'autres après 93.

Enfin, après arrêt, confirmation, appel, rejet d'appel, etc., le curé de Chars fut contraint de nommer un curé. Ce Besson agissait aussi avec un peu trop de sans-gêne ; il touchait les revenus de ***Bercagny***, dont il s'était emparé en 1678, après la mort du titulaire, et ne venait y dire la messe que de loin en loin. Il voulait même qu'on lui amenât les morts sur une charrette à Chars, dédaignant de les aller chercher lui-même (1).

Il résulte de diverses pièces manuscrites, conservées aux archives de Versailles, que le fermier de ***Bercagny*** aurait donné à ce curé un soufflet, un jour de dimanche, à la sortie de la messe. Sur ce, grand scandale ; il paraît que ce curé Besson était ce qu'on appelle vulgairement ***un mauvais coucheur*** ; car il se disputa aussi avec le chapelain de l'Hôtel-Dieu, et même les choses en vinrent à ce point que, s'étant entendu avec une fille de service, il faisait sonner les cloches à minuit et secouer les malades dans leur lit, — disant après cela que c'étaient les

(1) Archives de Versailles.

âmes des anciens fondateurs qui revenaient pour se plaindre du chapelain (1).

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévôts!

En 1728, il y avait à *Bercagny* treize feux et trente-neuf habitants.

Les dames de Saint-Cyr étaient dames de *Bercagny* en partie ; elles y possédaient vingt-sept arpents de terre labourable, la moitié des dîmes du terroir et les trois quarts du champart, ce qui était affermé, en tout, 750 francs (2).

L'Hôtel-Dieu de Paris avait aussi un quart dans la seigneurie et un quart dans les champarts. Il possédait, sur le territoire de *Bercagny*, cent-vingt arpents de terre et quatre-vingt-dix arpents à la *Grippière*, lieu dit de la commune de Chars qui est tout auprès. Le tout était affermé 1,600 livres. Ce bien lui avait été vendu, en 1666, par le duc de Luynes, en même temps que la ferme du Bois-Franc.

L'autre moitié des dîmes appartenait, par parties égales, à l'abbé de Saint-Denys et à celui de Saint-Martin de Pontoise.

Les Feuillants de la rue Saint-Honoré, à Paris, possédaient aussi une grande partie du territoire de Bercagny. On sait (3) que cet Ordre, fondé à Toulouse par Jean de La Louvière, en 1577, vint s'établir à Paris en 1587. Peu de temps après (1588), Henri III les réunit à l'abbaye du Val, près Pontoise, riche abbaye qui avait de grandes propriétés, notamment à Bercagny.

On trouve encore aux Archives, à Paris, les titres ori-

(1) Archives de Versailles.
(2) Notes de M. Lebastier.
(3) L'abbé Lebeuf, annoté par M. Cocheris. Paris, 1865.

ginaux par lesquels, au XIII[e] siècle, ces propriétés lui furent données. C'est en 1225, Agnès de Gisors qui confirme la donation faite par *Robert de Barkenni* ou Bercagny à l'église Sainte-Marie de *Barkenni*, dépendant de l'abbaye du Val.

En 1223, Gillebert Desmoulins confirme une donation faite à cette même abbaye par Robert de *Barchenni*.

En 1240, Johannes de Carcio (Jean de Chars) lui fait donation de tout ce qu'il possède sur le territoire *de Barcheniaco*.

En 1253, *Pierre de Chars*, fils de *Théobald de Chars*, confirme la donation que *Robert Marbue* et sa femme ont faite du bois de *Barqueigni* à cette abbaye et y ajoute, pour son compte, huit livres et dix sols de rente.

L'abbaye du Val avait, en 1790, 132,500 livres de revenus, dont 3,000 en rentes et le reste en terres et maisons. On voit que les Feuillants ne couraient pas risque de manquer. En 1790, ils étaient 36 religieux (1).

Il y avait encore une ferme de soixante arpents de terre labourable, dont il n'y avait que huit arpents sur le terroir de *Bercagny*, le reste était sur Chars. Seulement, comme toutes ces terres étaient à champart, elles n'étaient affermées que 350 livres. Elle appartenait, en 1728, à M. Auvernon, receveur des tailles à Pontoise. Cette ferme avait appartenu à Nicolas de Cossé, seigneur de *Bercagny*, puis, par contrat de mariage, à Gédéon du Mesnil-Jourdain (2).

On trouve, dans la géographie de Dumoulin, que Bercagny est un village de vingt feux (3).

Maintenant, ce n'est même plus une commune, comme

(1) Archives nationales, à Paris.
(2) Notes de M. Lebastier.
(3) Dumoulin, *Géographie de la France*. Paris, 1767.

nous l'avons dit, c'est un petit hameau dont les habitants s'adonnent exclusivement à la culture du blé et des céréales.

APPENDICE

Je donne ici en note une chanson composée il y a dix ou douze ans par le docteur Peyron père, médecin à Marines, lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de la mairie. Bien qu'elle n'ait rien d'historique, elle pourra néanmoins venir à l'appui de ce que j'ai dit du climat du pays. Les vers ne sont pas sans mérite, pour des vers de campagne. Leur auteur est mort (1), et le conseil municipal de la commune lui a fait l'honneur de les transcrire sur le registre de ses délibérations.

AIR : *Mon père était pot.*

I

On m'a demandé vendredi
Des couplets pour dimanche,
Du coup j'en suis tout étourdi
N'ayant rien sur la planche.
Que puis-je chanter
Pour vous contenter

(1) En 1871, après plus de quarante ans d'exercice de sa profession, il a mis au monde une grande partie de la génération actuelle, y compris votre serviteur. J'ai à remercier ici le père et le fils de diverses communications qu'ils m'ont faites pour mon *Histoire de Chars.*

Dans cette circonstance ?
Eh bien, au hasard,
Je vais chanter Chars,
Ce beau pays de France.

II

Chars mérite d'être cité
Pour son beau paysage,
Pour sa franche hospitalité
Et maint autre avantage.
D'un sexe enchanteur
On y voit la fleur
Dans sa magnificence ;
On voit des vieillards
Reverdir à Chars,
Ce beau pays de France.

III

Ce pays célèbre aujourd'hui
Sa fête de famille,
Pourtant le soleil n'a pas lui
Sur son vieux campanile.
Mais sa vieille tour,
Dès le point du jour,
Semble dire en cadence :
Que de toute part
L'on accoure à Chars,
Ce beau pays de France.

IV

Grâce à de généreux bienfaits,
Grâce à monsieur le maire,
On loge dans un vrai palais
L'instruction primaire.
La mairie aussi
Est fort bien ici.

On y boit, l'on y danse,
Et tous les regards
Se tournent vers Chars,
Ce beau pays de France.

V

Ce pays tient avec raison
Sa place dans l'histoire ;
Il mérite mieux qu'un flon-flon
Que l'on chante après boire.
Aux jours féodaux,
Il eut maints châteaux
Sous son obéissance.
Aussi quels égards
L'histoire a pour Chars,
Ce beau pays de France.

VI

Chars fait remonter son blason
Aux temps les plus antiques ;
Il y a maint et maint baron
Dans ses vieilles chroniques.
Témoin ses remparts,
Sur le sol épars,
Qui prouvent, je le pense,
Qu'aux temps des Césars
On connaissait Chars,
Ce beau pays de France.

VII

Quand d'un nouveau chemin de fer
La ligne triomphale
Fera de Dieppe un port de mer
Pour notre capitale ;
Quand ce jour viendra,
Ce que l'on verra,

Oui, j'en ai l'assurance,
Commerce et beaux-arts
Brilleront à Chars,
Ce beau pays de France.

VIII

On a dit que plus d'un savant,
Dans les deux hémisphères
Ont voulu sonder très avant
Le globe et ses mystères ;
Mais les plus vaillants
De ces fiers enfants
De l'austère science,
Cuvier et Brongniart
Ont étudié Chars,
Ce beau pays de France.

IX

Charmant pays, si mal chanté,
Pardonne à ma faiblesse,
J'aime mieux boire à ta santé
En ce jour d'allégresse.
De ces doux instants,
Oui, je veux longtemps
Garder la souvenance,
Et, dans les brouillards (1),
Crier : Vive Chars,
Ce beau pays de France.

(1) Il paraît, décidément, qu'il ne faisait pas beau temps ce jour-là.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ADRIENNE LECOUVREUR

Par M. MERCIER, Membre titulaire.

La plupart des historiens qui se sont occupés de la biographie d'Adrienne Lecouvreur, s'accordent à lui assigner pour patrie la petite ville de Fismes, en Champagne; quelques-uns cependant la font naître à Damery, gros bourg de l'arrondissement d'Epernay. Nous allons en quelques lignes établir la vérité des faits relatifs à sa naissance, et dissiper l'erreur dans laquelle sont tombés à ce sujet plusieurs biographes.

On ne peut hésiter à reconnaître comme bien fondés les droits que revendique la ville de Fismes à l'honneur d'être la patrie de l'illustre tragédienne, parce que son père, Robert Couvreur, habitait en 1690 cette ville, où il exerçait la profession de chapelier, et qu'aujourd'hui même sa famille n'y est point encore éteinte.

On ne peut cependant pas non plus refuser au bourg de Damery la gloire de l'avoir vue naître, parce que c'est dans ce bourg qu'elle naquit, le 5 avril 1692; car l'extrait qui suit de son acte de naissance et de baptême en fournit la preuve incontestable :

(*Extrait du registre des actes de l'état civil de la commune de Damery, canton et arrondissement d'Épernay* (*Marne*) :

« Ledit jour cinq avril seize cent quatre-vingt-douze, est « née et a été baptisée Adrienne, fille de Robert Couvreur et « de Marie Bouly, ses père et mère. Le parrain, Pierre Duy, « la marraine, Adrienne Laur. Le père ne peut signer (1).

Le Curé de la paroisse (2).
Signé : MOREAU.

D'après cet extrait, on ne peut contester au bourg de Damery l'honneur d'avoir donné naissance à Adrienne Lecouvreur; mais ce qu'il est peut-être plus intéressant d'apprendre, ce sont les causes qui l'ont fait naître à Damery plutôt qu'à Fismes, résidence de sa famille. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

A cette époque (1692), la ville de Dormans, située à cinq lieues de Fismes, entre Epernay et Château-Thierry, jouissait de certains priviléges que ne possédaient pas d'autres villes plus importantes; sa réputation, comme centre d'instruction, avait une notoriété qu'elle devait au cardinal Jean de Dormans, évêque de Beauvais, qui, en 1370, fonda à Paris le collége de Dormans-Beauvais,

(1) Il est à remarquer que cet acte ne mentionne pas la résidence des parents d'Adrienne, contrairement à l'usage adopté dans les actes de naissance et de baptême de cette époque, et dans lesquels les noms et prénoms des parents étaient ordinairement suivis de ces mots : *de cette paroisse*.

(2) Autrefois du doyenné de Châtillon, diocèse de Soissons.

où il institua d'abord douze bourses destinées à ceux de ses jeunes compatriotes qui montreraient du goût et de l'aptitude pour les études classiques. L'année d'après, le nombre des bourses fut porté à dix-sept, et on donna aux titulaires de ces bourses un serviteur qui devait avoir, — disait l'acte, — *son boire et son manger, et deux sols parisis par semaine.* En 1372, sept nouvelles bourses furent créées et formèrent un total de vingt-quatre. En 1764, par lettres-patentes du roi, en date du 7 avril, le collége Dormans-Beauvais fut réuni au collége Louis-le-Grand, et les vingt-quatre bourses furent réduites à vingt-deux, dont vingt petites et deux grandes pour la théologie. Cet état de choses dura jusqu'en 1778. Nous entrons dans ces détails, qui semblent s'écarter de notre sujet, pour faire voir que les bourses fondées par le cardinal Jean de Dormans existaient encore à la fin du XVII^e^ siècle. Par une clause spéciale de l'acte de fondation, il était stipulé simplement, et sans condition de résidence obligatoire des parents, que les garçons nés à Dormans avaient seuls le droit de concourir aux bourses du collége Louis-le-Grand, fondées par l'évêque de Beauvais.

Un grand nombre d'habitants, tant de la ville que des environs, profitèrent de cette généreuse création; et, comme il suffisait d'être né à Dormans pour avoir droit à ces bourses, beaucoup de femmes des alentours, excitées par une ambition maternelle que l'on ne peut qu'admirer, venaient faire leurs couches à Dormans, dans l'espoir d'y mettre au monde un garçon qui pût plus tard profiter de ces avantages.

La mère d'Adrienne Lecouvreur fut du nombre de ces mères prévoyantes, mais surprise en route par les douleurs, elle mit au monde à Damery, à 12 kilomètres de

Dormans, non pas un garçon, mais une fille qui fut plus tard une des gloires du Théâtre-Français.

Comme on le voit, c'est donc par une circonstance due au hasard que le bourg de Damery a vu naître Adrienne Lecouvreur. La mère et l'enfant durent y rester le temps nécessaire pour le rétablissement de la première, et revinrent à Fismes.

Cette explication, tirée des traditions que nous avons recueillies tant à Fismes qu'à Dormans, suffit pour fixer les biographes et les historiens sur la double patrie d'Adrienne Lecouvreur, et les déterminer à admettre comme la véritable, la ville de Fismes, bien qu'Adrienne n'y soit pas née.

Les talents de M^lle^ Lecouvreur furent extraordinaires pour une personne sortie des rangs du peuple, mais on en sera moins surpris en se rappelant la démarche de sa mère. Le projet d'avenir qu'elle forma pour son garçon présumé, en faisant tous ses efforts pour le mettre au monde à Dormans, n'annonçait-il pas dans cette femme certaines qualités d'esprit et de jugement qui ont dû naturellement se retrouver dans sa fille ?

Quoi qu'il en soit, Adrienne Lecouvreur passa ses premières années à Fismes, dans l'humble condition de servante d'auberge. Son goût naturel et inné pour tout ce qui touchait aux représentations théâtrales la portait à assister à toutes celles qui avaient lieu dans la ville. Dès son enfance, elle se plaisait à réciter des vers, et les bourgeois de Fismes l'attiraient souvent dans leurs soirées pour l'entendre (1).

Ses parents, qui avaient subi des revers de fortune, étaient tombés dans une situation précaire ; les heureuses

(1) Lettres de l'abbé d'Allainval à *milord* ***.

dispositions qu'ils remarquèrent dans Adrienne leur firent espérer un retour à des conditions meilleures et les décidèrent à la présenter au comédien Legrand, qui passait à Fismes pour se rendre à Strasbourg. La jeune fille lui récita quelques vers du *Cid* que son père lui avait appris. Les grâces naturelles avec lesquelles elle les débita, son air doux et modeste plurent également à toutes les comédiennes de la troupe et enchantèrent le directeur qui la reçut avec transport, la forma et lui fournit ainsi les moyens d'illustrer par son talent la scène tragique où elle ne brilla que trop peu de temps. Son jeu était simple et vrai, son geste, nullement étudié, était l'expression de la nature, et sa déclamation en était l'organe.

M^lle^ Lecouvreur resta plusieurs années à Strasbourg, où elle s'était fait une réputation éclatante par la supériorité de ses talents dramatiques; c'est pendant son séjour dans cette ville qu'elle perdit son père. Elle eut d'abord à se repentir de liaisons trop intimes avec un officier du régiment de Picardie qui y tenait garnison; puis, après la mort prématurée de cet officier, avec le comte de Kinglin, premier magistrat de la cité. Le mariage de celui-ci qui l'abandonna porta le désespoir dans son cœur trop sensible, et la détermina à quitter Strasbourg. C'est dans cette ville qu'elle vit pour la première fois Maurice, comte de Saxe, dont elle forma l'esprit en lui lisant les scènes les plus remarquables de nos grands poètes; ces lectures qui le charmèrent lui donnèrent pour le spectacle un goût qu'il conserva jusque dans les camps.

De Strasbourg M^lle^ Lecouvreur se rendit à Paris où sa réputation l'avait précédée et où elle trouva le plus chaleureux accueil. Là elle eut une rivale (M^lle^ Duclos),

mais elle l'effaça bientôt, grâce aux leçons du célèbre comédien Baron qui se plut à la perfectionner, et aux conseils de Du Marsais, qui lui fit conserver son ton simple et naturel, quoiqu'il formât un contraste choquant avec la *vieille déclamation ampoulée* de M^lle^ Duclos (1). Elle débuta à la Comédie-Française, le vendredi 14 mai 1717, dans le rôle de Monime, qui lui valut un succès prodigieux; puis elle parut dans ceux d'Electre et de Bérénice; et, un mois après son début, elle fut reçue comédienne ordinaire du roi pour les premiers rôles tragiques et comiques.

Les rôles qu'Adrienne Lecouvreur a constamment joués avec une étonnante supériorité sont : Jocaste, Pauline, Athalie, Zénobie, Roxane, Hermione, Eriphile, Emilie, Marianne, Cornelie, et surtout la Phèdre de Racine.

Au défaut de la juste célébrité que lui procura son talent, sa liaison si connue avec le maréchal de Saxe, qui exerça une si grande influence sur sa vie, aurait suffi pour la tirer de l'oubli. On sait que, lorsque ce guerrier fut nommé duc de Courlande, se trouvant dans un grand embarras d'argent, il écrivit en France à tous ses amis pour obtenir des secours; M^lle^ Lecouvreur, en apprenant sa détresse, vendit ou mit en gage ses bijoux, ses diamants et son argenterie, et réalisa une somme de 40,000 livres qu'elle lui envoya.

Les talents de la célèbre tragédienne et sa renommée brillaient toujours du plus vif éclat; mais la jalousie était entrée dans le cœur de ses rivales, et dès lors sa perte fut résolue.

Voici dans quelle circonstance :

(1) Expression empruntée à Voltaire.

Ayant à se plaindre de la duchesse de Bouillon, elle s'en vengea publiquement sur la scène en adressant ostensiblement à sa rivale ces vers de *Phèdre :*

..... je ne suis point de ces femmes hardies
Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

(Acte III, scène III.)

Humiliante apostrophe dont la duchesse de Bouillon fut soupçonnée d'avoir voulu obtenir satisfaction ou tirer vengeance.

La triste fin d'Adrienne Lecouvreur fut-elle, comme on l'a dit, le résultat de cette vengeance ; ou bien, ainsi qu'on l'a prétendu, les infidélités de Maurice de Saxe la firent-elle mourir de chagrin ? Les doutes que ces questions ont fait naître n'ont pas été levés ; mais, suivant la version la plus accréditée, elle serait morte empoisonnée, victime d'une vengeance féminine.

Le 20 mars 1730, M^lle^ Lecouvreur fut soudainement prise de coliques violentes et sentit un feu qui dévorait ses entrailles. On fit appeler des médecins, mais trop tard : ils déclarèrent qu'elle était empoisonnée et qu'il ne restait aucun espoir de la sauver. Elle mourut le même jour, privée des secours spirituels que vint lui apporter, trop tard aussi, un des vicaires de Saint-Sulpice. L'abbé Languet (1), curé de la paroisse, refusa de lui donner la sépulture ecclésiastique ; son corps fut enlevé la nuit dans un fiacre et deux portefaix, dirigés par M. de Laubinière qui avait été l'ami d'Adrienne, l'inhumèrent dans un champ qui s'appelait la *Grenouillère*, situé au coin

(1) Frère de Jean-Joseph Languet de Gergy, qui fut successivement évêque de Soissons en 1715, et archevêque de Sens en 1731.

de la rue de Bourgogne, à l'endroit où est aujourd'hui la maison qui porte le n° 109 de cette rue.

Parmi les hommages rendus au talent d'Adrienne Lecouvreur, on peut citer une épître de Lefranc de Pampignan, intitulée : *L'Ombre de Racine à Mademoiselle Lecouvreur;* une de Beaucamp et cinq ou six pièces de Voltaire qui fut, dit-on, lié avec cette actrice célèbre par d'autres nœuds que ceux d'une simple amitié (1); ce dernier, à propos de son enterrement clandestin, fit un poème intitulé : *Mort de Mademoiselle Lecouvreur*, et commençant ainsi :

Que vois-je ! quel objet ! quoi, ces lèvres charmantes !

Cet ouvrage devint pour lui le sujet d'une persécution acharnée et l'obligea même à quitter la capitale; il n'en aurait pas été ainsi, s'il se fut borné au portrait qu'il en fit dans le quatrain suivant :

Seule de la nature elle a su le langage;
Elle embellit son art, elle en changea les lois;
L'esprit, le sentiment, le goût fut son partage,
L'amour fut dans ses yeux et parla par sa voix.

Beaucoup d'autres pièces de vers furent inspirées par le regret que causa sa perte, et le comédien Grandval, son ami, fit son éloge dans le discours qu'il prononça, le 24 mars 1730, à l'occasion de la clôture de l'année théâtrale.

Deux filles naquirent de ses liaisons : l'une, née à Strasbourg, eut pour père M. de Kinglin dont il est parlé plus haut; l'autre, née à Paris, était enfant d'un officier de la maison du duc de Lorraine : cette dernière fut

(1) Lettre de Voltaire à Thiériot, 1er juin 1731.

mariée à Francœur, surintendant de la musique du roi et directeur de l'Opéra en 1757. Le mathématicien Francœur, membre de l'Institut, mort en 1849, était issu de ce mariage.

Elle n'eut pas d'enfant de ses relations avec le maréchal de Saxe.

Les amis des arts recherchent avec un double intérêt le portrait de cette actrice, gravé, d'après Coypel, par Pierre Drevet fils; elle y est représentée dans le rôle de Cornélie. On lit au bas du portrait les vers suivants qu'elle adresse à l'artiste :

Ton art, par un effort heureux,
Transmet mon air, mes traits, ma gloire à nos neveux;
Ne t'enorgueillis pas du talent qui t'honore,
Coypel! quand je jouais, je peignais mieux encore.

La rivalité qui exista entre Adrienne Lecouvreur et la duchesse de Bouillon a, de nos jours, inspiré à MM. Scribe et Legouvé une comédie-drame en cinq actes, qui fut représentée pour la première fois à Paris, au Théâtre-Français, le 14 avril 1849, sous le titre d'*Adrienne Lecouvreur*. Cette pièce, dont l'action dramatique est saisissante, offrait alors un attrait extraordinaire : la grande tragédienne de notre siècle, M^lle^ Rachel, interprétait si bien le rôle d'Adrienne qu'elle semblait, en s'incarnant dans le principal personnage du drame, faire revivre sur la scène la comédienne qui l'avait illustrée avant elle.

DE L'ÉDUCATION

D'UN

GENTILHOMME FRANÇAIS

AU XIX^e^ SIÈCLE

Par M. NOEL, Membre titulaire (1).

MESDAMES, MESSIEURS,

Un des reproches que les jeunes gens adressent le plus volontiers aux hommes d'un âge plus avancé, et surtout aux professeurs, c'est de n'avoir que dédain pour les choses du jour et de vanter à tout propos, et même hors de propos, ce qu'ils appellent *le bon vieux temps*. Le caractère de la vieillesse, et même un peu de l'âge mûr, c'est « de plaindre le présent et vanter le passé. » Permettez-moi d'user du double privilége et des années et de la profession pour essayer de prouver que nous n'avons pas tout à fait tort quand nous répétons avec Horace : Nous ne valons pas nos pères, et nos enfants auront bien du bon à regretter chez nous.

(1) Lu dans la Séance solennelle du 27 novembre 1872.

J'ai le projet de comparer, en peu de mots, le jeune homme du XVII^e^ siècle à celui du XIX^e^, et pour ne décourager personne, je n'irai pas chercher des types et parangons de vertu. Tout au contraire, je veux montrer ce qu'était un dissipé, une tête à l'évent, un mauvais sujet (le mot n'est pas trop fort), un mauvais sujet de ce temps-là, et de le rapprocher de ceux des jeunes gens de nos jours, qui ne retirent des avantages de la naissance, de la nature et de la fortune que le droit aux titres successifs de Petits-Maîtres, de Mirliflors, de Lions, de Gandins, ou à quelque autre épithète plus énergique, plus triviale, et que la gravité de cette réunion ne me permet pas de prononcer ici.

Nous verrons, dans tous les égarements d'un vie désordonnée, ce que l'éducation des deux époques produit de différences, et j'ai peur que la comparaison ne soit pas à l'avantage de nos... comment dirai-je? de nos *Petits-Maîtres* d'aujourd'hui.

Je ne veux pas rendre ma tâche plus facile en allant chercher un exemple sur les marches du trône. Je ne vous citerai pas ce prince Louis de Bourbon, auquel, selon l'euphémisme de La Bruyère, « il manquait les moindres vertus, » mais qui fut le prince le plus lettré de son temps, le plus docte, le plus avide des plaisirs de l'esprit, celui que l'Académie française songeait à se donner pour protecteur, rendant ainsi un hommage signalé à sa capacité, à son goût passionné pour les lettres, à ses rares lumières.

S'il fit d'excellentes études, s'il préluda par les couronnes du collége aux lauriers de Rocroi, si, dès l'âge de quatorze ans, il soutenait une thèse de philosophie avec un éclat sans exemple, et n'était pas indigne d'entrer en lice, dans les épreuves de la Sorbonne, contre Bossuet

lui-même, vous m'objecterez sans doute que sa haute naissance lui faisait une loi de couvrir par l'éclat des mérites littéraires les reproches qu'on pouvait avec raison adresser à la dissipation de sa conduite, au désordre des années de sa jeunesse.

Soyons plus modeste dans le choix de nos modèles.

Représentez-vous, non pas un prince, mais un jeune homme d'une famille distinguée, doué par la nature et par la fortune de ces avantages qui semblent un engagement plein de séduction au loisir, à l'indolence et même au désordre.

« Il avait une belle chevelure blonde, une taille parfaite, une agréable physionomie; volage, ami de la joie et du plaisir, complaisant jusqu'à la faiblesse, confiant jusqu'à l'indiscrétion; » avec cela, dès ses plus tendres années, il est privé, par un terrible accident, d'un père dont le souvenir ne peut être un exemple, et abandonné à la direction d'une mère bien jeune encore, et dont l'affection pour un fils doit toucher de si près à la faiblesse. Que de motifs de crainte pour l'avenir, que d'entraînements vers le mal, oserai-je dire que d'excuses pour le désordre!

Mais il débute dans la vie par de bonnes et fortes études. Il se nourrit avec passion des chefs-d'œuvre de l'antiquité; il prend dans Homère et Virgile, non pas seulement ce qu'il en faut pour satisfaire au programme du baccalauréat, mais tout ce qui peut agrandir son intelligence et développer les nobles et belles pensées. Enfin, comme dit son biographe, il a de *l'instruction pour un jeune homme.* Ce sera le salut, et grâce à ce fonds solide, à ce lest de l'esprit, s'il s'égare bien souvent et bien loin, nous ne devrons pas désespérer.

A peine sorti du collége, il veut du mouvement et de la liberté. L'esprit d'aventures le pousse à la carrière

des armes. Il compte y trouver cette indépendance dont il est amoureux. S'il veut échapper à la direction maternelle, ce sera du moins par une noble folie.

Écoutez les plaintes de sa mère :

« Mon fils est allé en Candie... Cette fantaisie lui est entrée fortement dans la tête ; il l'a dit à M. de Turenne, au cardinal de Retz, à M. de La Rochefoucauld. Voyez quels personnages ! Tous ces messieurs l'ont tellement approuvé que la chose a été résolue et répandue avant que j'en susse rien : enfin, il est parti ; j'en ai pleuré amèrement ; j'en suis sensiblement affligée... mais enfin, je n'en ai pas été la maîtresse, et, dans ces occasions-là, les mères n'ont pas beaucoup de voix au chapitre. »

Jusque-là, ne nous plaignons pas encore, mais gare le retour en France ! L'habitude de la liberté des camps — je parle des camps du temps de Louis XIV — et cette ivresse « du vin fumeux de la jeunesse, » à quels excès vont-ils nous emporter !

Au retour de cette expédition malheureuse, notre jeune homme signala son inconstance auprès de plusieurs femmes plus séduisantes que vertueuses : dans le nombre on distingue Ninon et la célèbre Champmeslé, qui, par son talent, était l'honneur de la scène française.

Vous voyez d'ici la suite, et les soupers avec tous leurs excès. « Votre frère, dit la mère à sa fille, est à Saint-Germain avec Ninon, une comédienne et Despréaux sur le tout : nous lui faisons une vie enragée. » Et, plus loin : « Mon fils a, de plus, une petite comédienne et tous les Despréaux et les Racine, et paie les soupers ; enfin c'est une vraie diablerie. »

Cette diablerie lui coûte cher ; on épuise la bourse de la pauvre mère, réduite aux expédients. On emprunte, on vend ses terres, on coupe ses bois, on chasse avec la

cognée les Sylvains et les Dryades, qui s'éloignent en pleurant des allées ombreuses où le feuillage les abritait depuis tant de siècles!

Les exhortations de la mère, les bons conseils de la sœur, tout est impuissant. On oublie ces sages préceptes de morale reçus dans la première enfance. La religion même semble avoir perdu son empire. Le démon du désordre et de la passion est déchaîné. Le jeune homme est dans le bel air par-dessus les yeux. « Point de Pâques, point de jubilé. Il n'y a plus rien de bon en lui que la crainte de faire un sacrilége. »

A la bonne heure; du moins aux vices nous ne joignons pas l'hypocrisie. Je sais qu'il faut prendre aussi bonne note des repentirs par intervalles, mais ces intervalles sont si répétés !

Las d'une vie dissipée, il allait se réfugier aux Rochers, y déposer son repentir dans le sein de sa meilleure confidente, et réfléchir auprès d'elle sur le vide et sur le danger de ses liaisons. Quelquefois en arrivant, il se mettait à deux genoux, ne croyant pas devoir aborder sa mère d'autre façon. On avait bien résolu de le gronder, et l'on ne savait jamais où trouver de la colère. On était fort aise de le voir; il embrassait mille fois et donnait les plus méchantes raisons du monde, que l'on prenait pour bonnes.

Il est inutile de chercher à taire le nom plus longtemps; au style, autant qu'à la tendresse de la mère, vous avez reconnu le baron de Sévigné, le fils de cette adorable marquise, l'honneur de son sexe par la vertu, comme de la littérature française par ses écrits. Est-elle assez malheureuse de l'inconduite d'un pareil fils! Attendons avant de la plaindre : voici le revers, ou plutôt la face de la médaille.

La forte et sérieuse instruction des premières études, jointe aux principes religieux, qui peuvent être obscurcis, mais non pas oubliés, va nous offrir une consolante diversion à ces tableaux affligeants.

Sévigné n'a jamais perdu le goût des lettres et de la lecture. Il a puisé dans l'étude attentive des chefs-d'œuvre de l'esprit humain ce sentiment du devoir qui élève son cœur et l'aide à se conduire en brave dans toutes les occasions où la guerre l'engage. « A Mons, il soutient une batterie contre le feu de neuf canons avec une telle intrépidité, que le lendemain de l'affaire le général espagnol, demandant au duc de Luxembourg quel était l'escadron qui lui avait si bien résisté, le maréchal lui nomma les gens d'armes Dauphin et lui présenta Sévigné, qui les commandait, dont il fit l'éloge le plus honorable. »

Dans l'intervalle de ses désordres et de ses campagnes, il revient à ses auteurs favoris et fait aux Rochers d'agréables lectures à sa mère.

« Mon fils, par un enthousiasme qui nous réjouit, assis « sur un trône de gazon dans un petit bois, nous dit « toute une scène de Mithridate avec les tons et les gestes, « et nous surprit tellement que nous crûmes être à la « comédie, alors que nous y pensions le moins.

« Sévigné nous lit des comédies qu'il lit comme Mo- « lière, des romans, des histoires; il est fort amusant, il « a de l'esprit, il nous entraîne. Il nous a lu aussi des « chapitres de Rabelais à mourir de rire. »

Et ne croyez pas qu'il se borne à des ouvrages futiles. Cet homme de dissipation et de plaisir médite les traités de Nicole. Il lit avec passion Pascal dont le style le dégoûte de tous les autres. Il s'accommode de Montaigne où parmi des chapitres puérils et extravagants il en trouve d'admirables et d'inimitables.

Ecoutez-le gourmander à son tour cette sœur dont les conseils de morale n'étaient peut-être pas toujours dépourvus d'une âpreté qui rebute les caractères un peu violents.

« Ah ! pauvre esprit ! vous n'aimez point Homère ! Les ouvrages les plus parfaits vous paraissent dignes de mépris : les beautés naturelles ne vous touchent point. Il vous faut du clinquant. Si vous voulez avoir quelque repos avec moi, ne lisez point Virgile, je ne vous pardonnerais jamais les injures que vous lui diriez. Si vous vouliez cependant vous faire expliquer le sixième livre et le neuvième... et le onze et le douze, je suis sûr que vous y trouveriez du plaisir. Turnus vous paraîtrait digne de votre estime et de votre amitié. Et, en un mot, comme je vous connais, je craindrais fort pour M. de Grignan qu'un pareil personnage vînt aborder en Provence. »

Ce brillant guidon des gendarmes Dauphin, cet habitué des ruelles les plus galantes, trouvait le temps d'intenter à Dacier, le traducteur d'Horace, un procès littéraire sur l'interprétation d'un vers de l'Art poétique. Trois *factums* se succédèrent. Chacun des adversaires comme de raison persista dans son sentiment. Mais si tous deux furent, à mon avis du moins, à côté du sens, Sévigné profitant de ce que Dacier fuyait les grâces qui le lui rendaient bien, mit les rieurs de son côté par la légèreté de la discussion et le sel de ses réparties.

Ses lectures étaient pleines d'intérêt par le jeu qu'il y mettait. En passant par ses mains, les *Lettres provinciales* avaient un prix tout particulier. Et n'allez pas croire qu'il ne soit accessible qu'au charme littéraire. Les ouvrages les plus graves occupent ses loisirs. Une de ses lectures habituelles, c'est le Traité d'Abbadie sur la vérité de la religion chrétienne. — « Nous l'allons, dit la mar-

« quise, reprendre avec mon fils qui le sait lire en per-
« fection. Il a une qualité très commode, c'est qu'il est
« fort aise de relire deux fois, trois fois ce qu'il a trouvé
« beau ; il le goûte, il y entre davantage, il le sait par
« cœur, cela s'incorpore; il croit avoir fait ce qu'il lit
« ainsi pour la troisième fois. Il lit Abbadie avec trans-
« port et admirant son esprit d'avoir fait une si belle
« chose. »

Qu'arrive-t-il enfin, Mesdames et Messieurs, c'est que le précieux levain d'une bonne instruction fermente et purifie, et cette vie commencée par le désordre s'achève avec calme, avec piété dans un des quartiers les plus retirés de Paris. Les égarements de la jeunesse cessent avec l'âge et l'effervescence des passions. Le bon grain, trop longtemps caché sous la terre, perce enfin et fructifie. Sévigné s'en est retourné chez lui avec un fond de philosophie chrétienne, non sans quelque mélange d'un brin d'anachorète, et sur le tout une tendresse infinie pour sa femme dont il est aimé de la même façon et qui en fait en tout l'homme du monde le plus heureux.

Dois-je appuyer maintenant sur la comparaison de cette dissipation et de celle du XIX^e^ siècle, ou laisser à vos réflexions le soin de la faire?

Nos jeunes gens, et j'entends seulement ceux qui par malheur abusent du privilége de la position sociale, de la richesse, des avantages physiques, de la faiblesse de leurs parents pour se jeter dans le désordre, ces jeunes gens ont avec Sévigné bien des points communs. Et d'abord dès le début de la vie, ils montrent comme lui cet amour de la gloire, ce désir de s'illustrer aux combats, cette valeur qui semble un apanage du caractère français. On ne part plus pour Candie, mais on s'engage dans les chasseurs d'Afrique, peut-être avec cette arrière-pensée,

dont on est vite désabusé, de trouver au régiment plus de liberté pour le plaisir, moins d'obligation au travail de l'esprit. Comme Sévigné, si l'occasion est offerte, on prouve qu'on a du cœur ; et ce n'est pas moi qui voudrais mettre en doute le courage chez nos jeunes gens, qu'ils soient au collége bons ou mauvais étudiants. Ils ont dans nos malheurs montré plus d'une fois ce qu'ils savaient faire. — Nous n'avons pas besoin de remonter les âges pour trouvér des exemples de bravoure, pas plus que nous n'irons chercher par delà nos frontières des précepteurs pour nous enseigner la vertu, le désintéressement, le respect des droits des peuples et de l'humanité. Pardonnez-moi cette phrase de digression, mais il ne devrait pas y avoir en France une seule réunion publique, sans qu'on payât un tribut d'hommages à ces braves enfants qui se sont fait tuer pour la patrie.

Revenons au sujet. L'autre point commun, c'est chez beaucoup l'amour du plaisir sans règle et sans frein ; les liaisons coupables, la dissipation sous toutes ses formes, le jeu, les dettes, la ruine, la réputation compromise, le chagrin et les larmes des mères. Mais où donc est ce levain précieux des fortes études qui nous donne espoir dans l'avenir ? Où donc cet amour des travaux de l'esprit et de la lecture ? Où donc ce goût des chefs-d'œuvre, cet enthousiasme en présence d'un chant d'Homère et de Virgile ou d'une page de Pascal ? Dans l'intervalle des campagnes, dans le repos des journées orageuses, dans les moments de repentir, combien vont méditer sur un chapitre de Montaigne ? Ne soyons pas trop exigeants. Ne demandons plus à nos lions du jour de réfléchir sur Abbadie ou de dévorer le beau livre de M. Nicolas sur la religion ou la brillante étude de mon ami et collègue, sur le père Mallebranche. Mais si vous me montrez le

jeune dissipé, au sortir des clubs et des cercles, après les promenades aventureuses et les soupers du boulevard, après les séances dans les petits théâtres où ne le conduit guère la passion de l'art dramatique, si vous me le montrez, dis-je, rentrant dans sa famille pour lire à sa mère et à ses sœurs une belle scène de Polyeucte ou de Mithridate, voire même un acte des *Enfants d'Edouard* et de *Louis XI;* si vous m'en fournissez un qui laisse de côté quelquefois les courses et les régates pour discuter avec notre savant et spirituel secrétaire sur les difficultés d'Horace et de Virgile; alors je m'avouerai vaincu, et vous aurez le droit de me reprocher comme déplacée et même un peu ridicule ma réclamation en faveur du *bon vieux temps.*

FABRE D'ÉGLANTINE

A LIÉGE

OU LA PUISSANCE DES VERS

Par M. MONTALANT-BOUGLEUX, Membre titulaire.

Fabre, quand son regard s'ouvrit à la lumière,
Eut, mortel fortuné! pour vision première,
La Muse qui sourit au poète naissant.
Ce fut pour sa jeune âme un charme tout-puissant.
Dans ce sourire étaient la cadence, la rime,
Le rêve, la pensée avec l'art qui l'exprime;
C'était le souffle ardent, c'étaient les feux vainqueurs
Qui d'un cœur bien ému passent dans tous les cœurs.
C'était l'œil qui voit loin, l'asile où l'on s'isole,
L'égide qui défend, le baume qui console;
C'était l'oiseau, son bec, son aile, son gosier,
Et le prisme qui fait du chardon un rosier.
Ainsi la Muse, au gré de quelque fantaisie,
Jette sur un berceau le don de poésie;
Don recherché parfois en vain, don qui poursuit
Dans ses défections son élu qui le fuit,

Qui le fuit, car souvent la poésie affame
Son prêtre et son autel, et maint sot la diffame.

Laissons Fabre la prendre à son risque et péril.
A peine il a quitté tout hochet puéril,
Aux concours toulousains il envoie une page.
Son essai fut heureux, il fut mis hors de page;
L'apprenti passa maître en son humble métier.
On lui tailla dans l'or une fleur d'églantier;
Son blason fut choisi : dans sa joie enfantine,
Il n'eut plus d'autre nom que Fabre d'Églantine.
Ne sourions pas trop : la noblesse du sang,
Celle du bras, de l'or, tiennent chacune un rang;
La noblesse des arts, moins que d'autres hautaine,
Est plus douce, est plus pure, et brille plus lointaine.
Plus tard, quand la Terreur posa son joug d'airain,
C'est Fabre qui, des mois poétique parrain,
De douze noms riants enguirlanda l'année,
Couronne aux vents du jour, comme d'autres, fanée!
Dans son calendrier, tour à tour, la saison,
Grâce à son art, savait, par la terminaison
En *aire*, en *al*, en *or*, finalement en *ose*,
Se montrer froide, gaie, opulente ou morose.

Précoce lauréat, Fabre devait mûrir.
Il rêvait le théâtre; il voulut s'aguerrir
Dans les sages délais d'une longue filière.
Il rêvait d'emprunter son Philinte à Molière,
De tailler dans ce type un visage nouveau.
Pour laisser l'égoïsme, hôte de son cerveau,
Y couver à loisir, gestation discrète,
Il monta sur la scène, et, fidèle interprète
Étudiant l'intrigue, autre nœud gordien,
Pour être mieux auteur, il fut comédien.
On sait à quels écarts ce métier sollicite.
Le pire et le premier, c'est l'amour illicite.

Jeune, élégant, habile, au-devant de ses pas
Les conquêtes venaient; lui, ne les fuyait pas.
L'amour, disait Ovide, est semblable à la guerre :
Quand on y fut vainqueur, on ne s'en cache guère;
D'amant ou de guerrier le succès fait l'orgueil.
Fabre eut cette imprudence, et donna dans l'écueil.
Son feu, trop mal couvert, lança mainte flammèche,
De sa flamme trop vive on découvrit la mèche.
Or, nous sommes à Liége. A Liége, les maris
Se piquent sur ce point comme ceux de Paris.
On fit mainte algarade; on se plaignit au prince;
La capitale en feu mit en feu la province.
Le criminel au crime ajoutait un relief;
La grandeur des plaignants grandissait le grief.
Le pouvoir temporel, au bon pays de Liége,
N'était pas sur un trône, il était sur un siége,
Un siége épiscopal. Monseigneur de Velbrück,
Prêtre orthodoxe encor dans un siècle caduc,
Aimait pourtant les arts, fruit de l'intelligence;
La foi dans son grand cœur admettait l'indulgence;
Autant que dans sa Bible et dans son rituel,
Il goûtait dans tout livre un trait spirituel;
Mais *noli tangere* ce qu'il faut qu'on révère :
Aussi Fabre et son fait l'éprouva-t-il sévère.
Banni de son théâtre, on l'y priva le soir
De figurer acteur, spectateur de s'asseoir.
Pour lui quel châtiment! quel exil! quelle trêve!
Quel sursaut dispersait maint espoir et maint rêve!

Étudier longtemps un drame nouveau-né,
Y choisir un emploi qu'on se croit destiné,
Rassembler son héros épars dans tout un livre,
L'aspirer, l'absorber, s'en pénétrer, en vivre,
S'assimiler le type en tous ses éléments,
Esprit, vertus, travers, gestes, linéaments;
Grand modèle et portrait ne sont plus qu'un, en somme,

Se montrer au public, et dire : « Voilà l'homme ! »
Faire, contagieux avec un art exquis,
Applaudir sa conquête au parterre conquis,
Au parterre qu'enlace une chaîne secrète ;
Vivre en un tel milieu, pour Fabre, lui poète,
C'était le paradis..., le paradis perdu !
Victime, après Adam, de l'arbre défendu,
Il est encore un fruit dont il porte le germe :
Chère incubation, son Philinte avant terme
Devra-t-il avorter ?... C'était pour en mourir !
Il y songe... Le ciel veut bien le secourir.

L'Amphion des Liégeois, Grétry, fils d'Outremeuse,
Avait vu, rare effet de sa lyre fameuse,
La Fortune et la Gloire, enfin à l'unisson,
En un charmant duo lui chanter sa moisson.
Il revenait, chargé de trésors et de palmes.
C'est qu'aussi tous ses jours n'avaient pas été calmes.
Par ses nombreux labeurs nos loisirs égayés,
S'il obtint des succès, les avaient bien payés.
C'était de mille dons la juste récompense.
Avait-il, ce génie, épargné la dépense
Pour semer ses refrains tendres, doux, ingénus,
Dans nos cœurs, dans nos voix proverbes retenus ?
Aussi, de toutes parts, Liége à présent se ligue
Pour fêter le retour d'un si charmant prodigue.
De la tour Saint-Martin aux rois du Cornillon,
A Grétry tout clocher demande un carillon.
Gais oiseaux, de vos chants les notes remuées
De la commune joie instruiront les nuées.
Sonnez son air chéri, voici l'occasion ;
De l'amour du foyer sonnez l'explosion ;
Chantez, avec le peuple ivre d'orgueil et d'aise
« Où peut-on être mieux !... » cette autre *Marseillaise*.
Le Théâtre, avant tous, veut montrer son bonheur ;
Noble droit ! de Grétry c'était le champ d'honneur.

Un ciseau dans le marbre a taillé sa figure ;
Sur la scène, ce soir, la cité l'inaugure ;
Ce soir !... Or le projet ne fut pas clandestin,
Et Fabre ne l'apprend qu'au terme du matin !
On le délaisse !... Avec la tardive nouvelle
Un dessein héroïque entre dans sa cervelle.
Mais le temps ?... Devant moi luisent de beaux rayons ;
Dieu m'inspire, dit-il, et je veux !... Essayons !

Il s'enferme ; il médite ; il n'est là pour personne.
Huit heures devant lui !... Quand la dernière scène,
Il est prêt. Au théâtre il court : on n'admet pas
Le banni. — Quoi ! dit-il, on suspendrait mes pas !
Il rejette bien loin l'homme qui l'importune,
Et toute résistance obtient même fortune.
Il entre, quand déjà le buste est couronné.
Il entre, il est en scène... Or qui fut étonné ?
On regarde à deux fois : c'est bien lui, c'est bien Fabre !
Comme un cheval rétif le parterre se cabre.
Le parterre était dieu. Ce Jupiter tonnant
Portait alors sa foudre, éteinte maintenant.
Ce n'était pas encor ce ventre rond de soupe,
Silène qui, pesant des vapeurs de la coupe,
Lorgne sur nos tréteaux les blanches nudités.
Fabre avait devant lui des sourcils redoutés,
Des regards clairvoyants, Liégeois pleins d'atticisme,
Justes dispensateurs d'éloge et d'ostracisme.
Il paraît ; la surprise et l'indignation,
Au souvenir du mal soudaine explosion,
Font de mille clameurs une voix colossale.
C'est de quoi sur les fronts faire crouler la salle.
Fabre n'est point Ajax, l'homme aux rébellions,
C'est Daniel, serein dans la fosse aux lions.
La fureur — juste, hélas ! — vainement se déchaîne ;
Ce regard inspiré déconcerte la haine.
Par degrés tout s'apaise ; un curieux désir

A d'autres sentiments laisse quelque loisir;
Un signe réciproque arrête la menace;
A la tempête enfin succède la bonace;
Le bruit meurt, ou n'est plus qu'un frisson de guêpier.
Puisqu'on veut bien se taire, il déroule un papier (1),
Se pose, et fait entendre, avec sa voix qui vibre
Pour décerner la gloire au nom d'un peuple libre (2),
Cent cinquante beaux vers bien frappés et bien lus,
Bien lus! c'est pour les vers un prestige de plus.
Sur le héros du jour s'exerce la harangue;
Grétry, le virtuose, est loué dans sa langue,
Car aussi le poète est un musicien;
Car Fabre avait son chant, comme Grétry le sien.
Poésie et musique ont un pouvoir étrange.
Ce sont deux ailes d'or par qui l'homme est un ange.
Semblables de tout point ne sont pas leurs douceurs,
Ni diverses pourtant, comme il sied entre sœurs.
Faites pour grandir l'âme en flattant les oreilles,
Elles marchent souvent selon des lois pareilles,
Et de pareils effets elles frappent nos sens.
Fabre parle; la foule est toute à ses accents;
Du maestro qu'on fête il vante le génie;
En vers harmonieux il chante l'harmonie,
Mais si bien qu'à la fois venus de toutes parts,
Mille applaudissements confondent les deux arts,
Confondent le héros et son panégyriste,
De Fabre et de Grétry ne font plus qu'un artiste,
Et le peuple, entraîné par tant d'émotion,
Leur fait à tous les deux la même ovation.

(1) C'était le *Triomphe de Grétry*, poème en cent quarante-huit vers, que Fabre d'Eglantine venait de composer en huit heures, pour l'inauguration du buste du célèbre compositeur sur le théâtre de Liége, sa ville natale, solennité qui eut lieu le 23 septembre 1780. Fabre était alors âgé de vingt-cinq ans.

(2) Allusion à ce vers du *Triomphe de Grétry :*

Le cri d'un peuple libre est le cri de la gloire.

Le poète à l'acteur ouvre donc une autre ère;
Du chanteur au chanté tout va de frère à frère;
Les voilà Siamois. Sans blesser le Grétry,
Le Fabre désormais ne peut rester flétri.
Le banni, racheté, voit sa faute couverte.
Quelle main fermerait la porte ainsi rouverte?
S'il fallait, pour la forme, apaiser le pouvoir,
Triomphateur du jour, Grétry doit y pourvoir.

En somme, abeille heureuse et qui toujours butine,
Fabre de son printemps ravivait l'églantine,
Et, cette fois encor, montrait à l'univers,
Sur les cœurs généreux la puissance des vers.

LES

ŒUVRES D'ÉMILE DESCHAMPS

HOMMAGE A SES ÉDITEURS (1)

Par le même.

Au nom des esprits fins, délicats et lettrés,
Au nom des plus obscurs, au nom des mieux titrés;
Au nom de l'atticisme et des Grâces décentes,
Des Muses d'autrefois et des Muses récentes,
Gloire à vous, de Deschamps généreux héritiers!
Ses travaux, par vos soins, revivent tout entiers.
De sa bonne nouvelle, intelligents apôtres,
Vous, ses dignes neveux, vous transmettez aux nôtres
Les précieux trésors dont nous aurait frustrés
L'auteur insoucieux de vers trop peu montrés,

(1) Une édition des *Œuvres complètes* d'Émile Deschamps est, depuis quelque temps, en cours d'impression. Elle formera six volumes, dont les deux premiers, consacrés aux poésies diverses, sont sur le point d'être livrés au public, s'ils ne le sont déjà.

Les neveux de M. Émile Deschamps, ses héritiers, ont assumé les charges de cette publication.

Deux poètes, amis de l'auteur et de sa famille, l'un, M. Alexandre C..., le plus ancien et le plus aimé de ses disciples; l'autre, M. Achille T..., aussi son disciple, appartenant à la jeune phalange poétique, et auteur d'une *Notice sur Émile Deschamps*, ont bien voulu tous deux se charger de suivre l'exécution typographique et la distribution bibliographique de l'entreprise.

Ce sont ces parents et ces amis que la pièce de vers qu'on va lire appelle les *Éditeurs* d'Émile Deschamps; c'est à eux qu'elle est adressée.

Le discret rossignol qui jetait ses préludes,
Sans échos, sans témoins, aux sourdes solitudes.
Vous dressez au poète un juste monument.
Ses vers, dans maints recueils dispersés humblement,
Sous une cendre morte enfouissaient sa gloire :
Les voici pour toujours livrés à la mémoire.
Dans son isolement bluette loin des yeux,
L'étincelle reprend son éclat sous les cieux ;
Et la plus belle part de l'homme qu'on regrette
Va briller sur sa tombe en lumineuse aigrette.

Et vous, doctes gémeaux, sage dualité,
Balance de verdeur et de maturité,
Vous, formés tout exprès pour entreprendre et suivre
Dans ses labeurs divers l'éclosion d'un livre ;
Tous deux marqués du sceau poétique et viril,
Mais l'un à son automne et l'autre à son avril,
Qu'un dévoûment commun entraîne à vous commettre,
Epluchant tour à tour page, ligne, mot, lettre,
Epiant la coquille et guettant le bourdon,
Péchés de typographe indignes de pardon,
Bourreaux par qui l'auteur est souvent sur la claie,
Et que vous saviez fuir sous les presses de Claye.
Mais vous lisiez Deschamps, heureuse indemnité !
Pour ce soin, pour ce prix doublement mérité,
Deschamps vous eût triés dans son autre famille
De disciples, d'amis dont la France fourmille.

Éditeurs ses parents, éditeurs ses amis,
Ce livre dans les mains, l'orgueil vous est permis.
Sur le rayon d'honneur, dans nos bibliothèques,
Non loin des œuvres d'art ou latines ou grecques,
— Il a leur atticisme et leur urbanité —
Il cohabitera sans trop d'humilité.
Pas un bibliophile ouvrant son tabernacle
Qui ne cherchât Deschamps parmi ceux du Cénacle,

Deschamps manquait toujours : il est enfin venu.
Sainte-Beuve, Gautier, Hugo l'ont reconnu,
Se serrent, lui font place, et la même tablette
Porte du romantisme une élite complète.

Va donc, livre charmant, va, dans ton large essor,
De la France lettrée enrichir le trésor.
C'est à vos yeux surtout qu'il doit briller, en somme,
Jeunes Parnassiens, puisqu'ainsi l'on vous nomme.
Deschamps fut votre oracle, il fut votre patron;
Vous aviez pour berceau ce paternel giron.
Que j'en ai vu venir qui, d'une voix discrète,
Invoquaient, pleins d'espoir, le conseiller-poète!
Un parrain obligeant leur ouvrait le chemin;
Ils venaient s'essayer, l'œuvre nouvelle en main;
Et c'était chaque jour quelque naissant artiste
Qui visitait, pieux, cet autre Jean-Baptiste.
Aux vers du débutant son oreille s'ouvrait,
Sympathique, attentive, accueillant chaque trait,
Trouvant, n'en fût-il pas, dans le moindre grimoire,
A louer quelque vers qu'il citait de mémoire,
Le scandant, et dans l'art de son charmant débit,
Noyant d'un mot risqué le piteux acabit.
L'enfant jugeait ses vers sur ce chant de sirène,
Se sentait baptisé poète, et, dans l'arène,
Il croyait, s'élançant au nombre des élus,
Donner à la pléiade une étoile de plus.

Mais comme aussi l'oracle, ouvrant tous ses arcanes,
Mêlant à ses bravos ses utiles chicanes,
Se donnait tout entier de cœur et de cerveau,
Aux vers qui promettaient un poète nouveau!

De ce maître si cher, vous, studieux disciples,
Pour de nouveaux conseils, dans des pages multiples,
Deschamps vous est rendu : qu'il soit lu constamment.
Un livre est une voix pour l'âme, un testament

Où, comme en un trésor d'instructions plus amples,
Aux leçons du vivant le mort joint ses exemples.
Lisez, et qu'à l'auteur votre justice en deuil,
En dépit des Quarante, adjuge le fauteuil.

En vain cette Œuvre comble une immense lacune,
Les Lettres garderont une immense rancune
Au palais Mazarin, où sont tant d'Immortels
Qui doivent à Deschamps d'être devenus tels,
Et qui, simples reflets de sa propre lumière,
Hissés par son épaule à la place première,
L'astreignaient, sur un seuil profané trop souvent,
Aux offices mineurs d'un portier de couvent.

Il renaît, ses lecteurs casseront leur sentence.
Le suffrage public sera leur pénitence.

C'est pour nous, Versaillais, qu'il subit cet affront.
Paris n'a jamais trop de perles sur le front.
Cet astre aime à pomper tout ce qui l'environne.
Émile dès longtemps manquait à sa couronne :
Au retour du prodigue on offrit le veau gras.
Qu'il revînt, le fauteuil lui tendait ses deux bras.
Il fut sourd. Fier de soi, par une complaisance,
Pouvait-il faire aveu public d'insuffisance ?
Il nous resta. Ce fut l'honneur de nos salons,
Que lui, l'un des derniers, l'un des plus beaux jalons
Du bon goût, du bien dire et des belles manières,
Lui qui des novateurs tint si haut les bannières ;
Lui qui, par tant de vers pris pour juge ou témoin,
Les lisait, envoyés de si haut, de si loin,
Qui, consulté toujours, toujours à la riposte,
Sans émousser sa plume eût fatigué la poste ;
Lui, par les beaux esprits, bel esprit courtisé,
Ne se crut parmi nous jamais dépaysé.

Réglant sur nous son pas, il entra dans nos voies;
Il prit part à nos mœurs, à nos pleurs, à nos joies;
L'air que nous respirons fut son cher élément;
Rayon, centre, en tout cercle il fut un ornement;
Il épancha sur nous ses dons de poésie,
Et conquit dans nos murs ses droits de bourgeoisie;
Cœur toujours bienveillant, esprit toujours égal,
Regard, voix, geste, en lui tout était madrigal.
Son nom par l'enfant pauvre est béni dès la crèche;
Au sermon pastoral il y joignait son prêche,
Et ses vers, qu'avec joie on venait écouter,
Faisaient battre les cœurs, et les bourses tinter.
Pour bal de charité, patriotique fête,
Pour un deuil paternel, sa lyre, toujours prête,
Sur le mode assorti, savait se réveiller.

Il est bien nôtre : aussi, Versailles, l'oreiller
Qu'avait choisi son front pour achever de vivre,
Voudra le voir souvent renaître dans son livre,
Livre pour tout pupitre enviable décor,
Et que, vingt fois relu, nous voudrons lire encor.

LE CHIEN DE BERGER

LE CHIEN DE L'AVEUGLE ET LE LIMIER

PAR-DEVANT CERBÈRE

Par feu CH. LAFOSSE, Membre correspondant.

CHARON (*à Cerbère*).

Triple gardien du Styx, je t'amène des ombres
Qui sont de ton ressort.

LE LIMIER.

Ah! quelles voûtes sombres!
Qu'est devenu le jour? Quand luira-t-il?

CERBÈRE.

Jamais.

LE LIMIER.

Je m'en retourne alors.

CERBÈRE.

Tais-toi.

LE LIMIER.

Mais.

CERBÈRE.

Pas de mais...
Tu vois ce fleuve noir; l'esquif qui le sillonne
Nous apporte sans cesse et n'emporte personne;

Ainsi, qui que tu sois, orgueilleux passager,
Ton ombre m'appartient et je vais la juger.

CERBÈRE (*au chien de berger*).

Que faisais-tu là-haut ?

LE CHIEN DE BERGER.

Redoutable Cerbère
Depuis tantôt dix ans, sous un pâtre sévère,
D'un peuple insoucieux je dirigeais les pas.
Pour assurer la paix de nos petits États,
Sans trêve, jour et nuit je faisais sentinelle.
Quel ministre, durant sa carrière mortelle,
Se donna plus de soins pour le commun repos?
J'étais heureux pourtant, lorsque sur nos troupeaux
Un loup fondit hier; j'accourus les défendre,
Il saisit un agneau que je voulus reprendre.
Les Destins m'ont trahi, mais ma voix jusqu'au bout
Aux échos a jeté le cri d'alarme : Au loup !

CERBÈRE (*au chien de l'aveugle*).

Et toi ?

LE CHIEN DE L'AVEUGLE.

J'ai dû, seigneur, exciter peu l'envie.
D'un malheureux aveugle, au déclin de la vie,
Dans la grande cité j'étais l'unique appui.
Il voyait par mes yeux, je mendiais pour lui,
J'étais son ombre enfin. A son heure dernière,
Une larme tomba de sa morne paupière :
Mon pauvre chien, dit-il, adieu, je vais mourir...
Et quand d'un drap lugubre on vint le recouvrir,
Moi seul accompagnai sa dépouille mortelle,
Mais je ne revins point, et j'expirai près d'elle.

CERBÈRE (*au limier*).

Et toi, qui tout à l'heure élevais tant la voix,
As-tu rien fait de mieux ?

LE LIMIER.

« Je ne sais; mais je crois
Qu'avec le sang bâtard de ces deux pauvres hères
Je n'ai rien de commun; j'ai reçu de mes pères
De bien autres instincts. Si des exploits guerriers
La chasse est le reflet, à de certains lauriers,
Convenez-en, seigneur, mon ombre peut prétendre.
Je ne me donne pas pour un autre Alexandre,
Mais de ce noir séjour, je crois entendre encor
Le galop des chevaux, les sons bruyants du cor,
La voix de nos piqueurs, la meute haletante.
Je vois au loin bondir, affolés d'épouvante,
Les sangliers, les cerfs, les chevreuils et les daims.
Ils tombent foudroyés, sanglants, les yeux éteints,
Tandis que des vainqueurs la phalange serrée
Appelle, en trépignant, l'heure de la curée.

CERBÈRE.

Penses-tu m'éblouir avec tout ce fracas?
De ces deux humbles morts je fais bien plus de cas
Que de tous tes pareils. Ils n'ont eu d'autre gloire
Qu'un dévoûment obscur, j'en conviens, et l'histoire
Sur ses tables d'airain n'inscrira pas leurs noms;
Mais à ce vain éclat tu vois si nous tenons.
Honte à ces fiers bandits, dont la meute sauvage
S'en va semant là-haut le deuil et le carnage!
Puisse la main des dieux sur eux s'appesantir!
Puissent de leurs clameurs ces cachots retentir,
Et leurs ombres, de sang et de larmes avides,
Se tordre sous le fouet des sombres Euménides!

POÉSIES

Par M. ED. COURTEVILLE, Membre titulaire.

Les Anges gardiens.

Pauvre petit enfant à la frêle existence,
Dans ton berceau moelleux, appelant le sommeil,
Tes larmes et tes cris trahissent la souffrance,
Car il faut payer cher notre place au soleil.
Mais qui donc calmera ta douleur éphémère
Et de son frais visage effleurera le tien?
Eh ! qui serait-ce, enfant, si ce n'était ta mère
Dont la sollicitude est ton ange gardien.

Tu grandiras un jour et tu voudras sans doute
Au banquet des humains prendre ta large part.
Qui donc écartera l'obstacle de la route
Et guidera tes pas à travers le hasard ?
Va ; c'est un noble instinct plus grand que la science
Qui sait flétrir le mal en exaltant le bien.
Dans notre langue à nous il a nom : conscience ;
Mais il habite aux cieux, c'est ton ange gardien.

Tu vieilliras aussi ; sur notre pauvre terre,
Aux splendeurs du printemps succèdent les frimas.
Les doux et gais propos font place à la prière ;
Vers le dernier asile on descend pas à pas.
Tu sentiras alors de sourdes défaillances ;
Mais il te restera, comme un pieux soutien,
L'amour de tes enfants... les douces souvenances...
Le foyer du vieillard sera l'ange gardien.

Enfin il faut mourir ; la mort en ce bas monde
De tout ce qui respire est l'horizon fatal ;
Il faut régénérer la séve qui féconde
Les rameaux toujours verts du grand arbre vital.
Mais quand l'heure est venue à travers la souffrance
Que de ce corps vivant il ne reste plus rien,
Au-delà du tombeau se dresse l'Espérance,
Qui, pour veiller sur nous, s'est faite ange gardien.

Le Sommeil d'un Enfant.

Ce matin, dans mon lit de l'heure insouciant,
Ma femme m'apporta, gourmandant ma paresse,
Notre enfant qui, joyeux, reposa confiant,
Sur mon bras étendu, sa tête enchanteresse.

Il s'endormit bientôt ; moi je le regardais,
N'osant me déranger pour rompre l'harmonie
De ce sein soulevé qu'heureux je contemplais,
De ce calme si pur que trop tôt l'on oublie.

Son visage vermeil annonçait la santé,
Sa respiration sonnait bruyante et forte ;
Vers les horizons bleus son esprit emporté
Aux songes fugitifs avait ouvert la porte.

« Dors, cher enfant, lui dis-je, et moi je veillerai,
Afin que sous tes pas la route soit facile.
Dors, ô mon cher petit, moi je travaillerai
Pour que ton réveil soit souriant et tranquille.

Dors, mon unique espoir, repose, ô mon trésor ;
L'aspect de ton bonheur n'est-il pas mon salaire ?
Poursuis ton sommeil pur avec ses rêves d'or,
Pendant que vers le ciel s'élève ma prière.

Dors, ô mon bien-aimé ! rudes sont les destins ;
Reste longtemps petit sous l'aile maternelle ;
Pour assurer tes pas nous te tendrons les mains,
Nous te disputerons à la douleur cruelle.

Dors, ô mon pauvre enfant, en attendant le jour
Où soldat de vingt ans, volant à la frontière,
Ardent, tu connaîtras ce noble et fier amour
Qui du nom de Patrie appelle une autre mère.

Tu n'auras plus alors ton moelleux oreiller,
Sur le sol endurci tu poseras ta tête ;
Puis, lorsque le tambour viendra te réveiller,
Il faudra du combat affronter la tempête.

Mais de la guerre, hélas ! on connaît les hasards ;
S'il te fallait un jour tomber dans la mêlée,
Je ne pourrais m'offrir à tes derniers regards,
Je ne pourrais venger ta chère âme immolée !... »

Je l'admirai longtemps, puis il ouvrit les yeux,
Enlaça ses bras ronds autour de mon visage,
Et me dit, étonné, d'un air affectueux :
« Pourquoi donc pleures-tu ? J'ai pourtant été sage !!! »

Le Cœur.

Il existe en ce monde un maître inexorable
Qui règne en autocrate et tyran sans pareil ;
Par ses instincts divers, sa puissance insondable
A soumis le vieillard, le chérubin vermeil.

Il est à la fois bon, venimeux, triste, affable,
Allègre, défaillant, fort et de bon conseil ;
Et le bien qu'il produit (ô douceur ineffable),
Vient éclairer nos jours d'un rayon de soleil.

Il ne meurt qu'avec nous, enivré d'espérance,
Lui seul ne vieillit pas, mais toute sa science
N'a pas encore, hélas ! inventé le bonheur !...

Et pourtant il est plein de sublimes tendresses;
Mais on voit l'amertume à côté des ivresses
Dans ce dédale obscur qui s'appelle : LE CŒUR !...

Prière maternelle.

Mon Dieu, vous qui voyez des voûtes éternelles,
Mon enfant endormi, dans mes bras enlacé,
A mes soins attentifs daignez donner des ailes
Pour que ce front si pur ne soit jamais plissé.
Prenez mes jours, mon Dieu, pour augmenter le nombre
De ceux du frêle enfant, objet de mes amours;
Gardez ce front si pur ignorant l'ennui sombre,
Ces longs cils abaissés, ce duvet de velours;
Que ma part de bonheur vienne accroître la sienne,
Que ce soit moi qui souffre et lui qui soit heureux;
Qu'importent mes douleurs, si sa tête sereine
Vient sourire à la vie en contemplant les cieux.
Pitié pour lui, mon Dieu, pitié pour l'innocence.
Ne me le prenez pas... il est si faible encor.
A peine quelques jours ont suivi sa naissance,
La mort n'a pas d'arrêt contre un enfant qui dort;
Car vous exaucerez, Seigneur, cette prière :
Pour épargner l'enfant..., mon Dieu..., prenez la mère !...

FRAGMENTS INÉDITS

D'UNE

TRADUCTION COMPLÈTE D'HORACE

Par M. ANQUETIL.

Satire 2, II

« Quel régime excellent que de vivre de peu !
(Ce n'est pas moi qui parle et qui fais cet aveu;
C'est Ofellus, un maître à l'agreste parole,
Un sage au gros bon sens, non sorti de l'école.)
Jugez-en, mes amis, non parmi ces fumets
Que sur la table exhale un vain luxe de mets,
Quand de folles clartés éblouissent la vue,
Quand au réel, au vrai, par le faux prévenue,
Votre âme se dérobe; ici même avec moi
Venez philosopher à jeun. — A jeun ! pourquoi ?
— Disons-le, s'il se peut. L'on tient mal sa balance
Quand la prévention dicta l'arrêt d'avance.
Cours le lièvre ou maîtrise un cheval indompté;
Ou si des vieux Romains, par la Grèce gâté,
Ta mollesse craint trop les mâles exercices,
Si le disque ou la paume ont pour toi des délices,
De ton labeur distrait par un charme plus fort,
Sans nul répit fends l'air qui cède sous l'effort;
Puis rompu, prends conseil de ton dégoût stupide !
Méprise un vil manger lorsque ton ventre est vide !
Ne bois, quand ton gosier par la soif est brûlé,
Que du miel de l'Hymette au Falerne mêlé !
Le sommelier est loin, et la sombre tempête,
Abritant les poissons, défend qu'on t'en apprête;

A calmer de ta faim l'incessant aboiment,
De sel assaisonné, le pain suffit. — Comment ?
Pour quelle cause ? — Où gît la volupté suprême ?
Dans un coûteux fumet ? Non pas, mais en toi-même.
Peines, sueurs, voilà le condiment des mets.
Par les excès blémi, boursouflé, désormais
Huîtres, sargets, faisans, gélinotte étrangère,
A ton palais blasé plus rien ne saurait plaire.
Mais poursuivons : qu'un paon soit posé devant toi
Est-ce que j'obtiendrai bien aisément, dis-moi,
Que pour s'en chatouiller ton palais se hasarde,
Malgré les préjugés, à choisir la poularde ?
— C'est un si bel oiseau, qu'on vend au poids de l'or,
Et dont la queue étale un merveilleux trésor !
— Et qu'importe à l'affaire ? Est-ce que d'aventure
De ce riche éventail tu feras ta pâture ?
L'oiseau, quand il est cuit, garde-t-il son grand air ?
Non sans doute ; et du paon si tu choisis la chair,
L'autre la vaut. Mais quoi ! l'éclat qui le décore
T'a pu séduire. Eh bien ! ce loup qui bâille encore,
A quel signe as-tu vu, qui peut t'avoir appris
S'il vient du Tibre ou si dans la mer il fut pris,
Entre nos ponts battu par le remous des ondes,
Ou près de l'embouchure en des eaux plus profondes ?
« Trois livres ! quel mulet ! » dis-tu. Pauvre insensé,
Ton mulet n'est servi qu'en morceaux dépecé.
Et d'où vient, lorsqu'ici tu juges sur la mine,
Qu'aux loups, dès qu'ils sont grands, tu fermes ta cuisine ?
Sinon que la nature, en les créant, les fit
Le loup pour être gros, et le mulet petit.
Qui ne jeûna jamais dédaigne un mets vulgaire.
« Un grand mulet couvrant un grand plat ! quelle chère !
Quel ravissant spectacle ! » Ainsi parle un glouton,
D'une immonde Harpye immonde rejeton.
Oh ! venez châtier cette engeance abhorrée ;
Venez, autans vengeurs, et gâtez leur curée.

Mais non ; déjà sans vous le turbot savoureux,
Le sanglier tout frais sont empestés pour eux,
Quand l'estomac, chargé d'une masse fétide,
Préfère des radis et de l'áunée acide.
Ce n'est pas au surplus que de nos pauvres gens
Les mets soient tous bannis de la table des grands :
Les œufs y trouvent place et les noires olives ;
Et le temps n'est pas loin qu'à ses nobles convives
L'huissier Gallonius offrant un esturgeon
Diffamait ses soupers par un luxe sans nom.
Est-ce que les turbots étaient alors plus rares ?
Non, mais ils échappaient à nos filets avares ;
Et sans la trahison d'un préteur avorté,
La cigogne en son nid vivrait en sûreté.
A nos extravagants vienne un arrêt qui dise
Que des plongeons grillés la saveur est exquise,
Vite ils obéiront. Du régime frugal
Le mesquin, le crasseux pour moi n'est point l'égal ;
Et ce serait un gain bien-chétif que le nôtre
De n'éviter un mal que pour donner dans l'autre.
Bien digne de son nom, ce ladre Avidien
Que le peuple a flétri du sobriquet de chien,
Se plaît à savourer la cornouille sauvage,
L'olive que cinq ans sa lésine ménage ;
Il ne touche à son vin qu'après qu'il est gâté ;
Puis s'il faut qu'il célèbre une nativité,
Un lendemain de noce, une fête quelconque,
Lui-même en toge blanche il verse de sa conque
Sur ses choux goutte à goutte une huile dont l'odeur
Provoque la nausée et soulève le cœur,
Prodiguant en retour son vieux vinaigre rance.
A quel régime alors donner la préférence ?
Quel modèle suivra le sage embarrassé,
Par le loup, comme on dit, ou par le chien pressé ?
A ne choquer en rien bornant son élégance,
Le sage fuit le trop comme l'insuffisance ;

Le sage, à ses valets dispensant leurs emplois,
N'ira ni, comme Albuce, enfler sa grosse voix,
Ni, comme un Névius apathique et bonasse,
Souffrir qu'aux invités on serve de l'eau grasse.
Une telle incurie est un bien grand défaut.
Ecoute maintenant, et sache ce que vaut
Un régime frugal et quels biens il procure.
La santé, que d'abord la tempérance assure.
De tant de plats combien le mélange est fatal !
Pour toi-même autrefois souviens-toi quel régal
C'était qu'un mets unique, à digérer facile.
Mais dès que le rôti sur le bouilli s'empile,
Que de grives, de paons les crabes sont chargés,
Les sucs les plus bénins en bile sont changés,
Et le flegme visqueux ravage tes entrailles.
Vois-tu comment, gorgés d'un tas de victuailles,
Tous ces intempérants se retirent défaits ?
Aux excès de la veille, écrasé sous le faix,
Le corps succombe, et l'âme avec lui terrassée,
L'âme un rayon des dieux, leur souffle, leur pensée.
Après un court repas, l'homme sobre au sommeil
Volontiers s'abandonne, et dispos au réveil
Retourne avec bonheur à sa tâche ordinaire.
Ce n'est pas que parfois d'une meilleure chère
Il ne puisse tâter, lorsque durant son cours,
Pour les fêter, le temps ramène certains jours,
Quand le corps amaigri veut qu'on le fortifie,
Quand le progrès des ans, au déclin de la vie,
Exige qu'on se traite avec moins de rigueur ;
Mais si dès aujourd'hui, jeune et plein de vigueur,
Tu veux inaugurer ta précoce mollesse,
Que feras-tu de plus quand l'inerte vieillesse
Ou les infirmités viendront peser sur toi ?
Rance, on fit longtemps cas du sanglier ; pourquoi ?
Est ce que nos aïeux n'avaient point de narines ?
Non pas ; mais on pensait, je crois, dans nos chaumines

Qu'à l'hôte inattendu, survenant un peu tard,
Mieux valait, gâté même, en garder une part,
Que si, d'un tel manger prévenant l'avarie,
Le maître en eût tout frais repu sa goinfrerie.
Oh ! que ne sont mes jours en ce bon temps éclos,
Où la terre naissante enfantait ces héros !
Pour quelque chose enfin tiens-tu la renommée,
Plus douce que la muse à l'oreille charmée ?
Eh bien ! ces grands turbots et ces énormes plats
Ne t'apportent que gêne et honteux embarras :
L'oncle fait sa semonce et le voisin s'irrite ;
On se maudit soi-même, on peste, on se dépite,
On est las de la vie, et l'on n'a pas un sou
Dont seulement on puisse acheter un licou.
A bon droit le reproche à Trausius s'adresse,
Dis-tu, non pas à toi, dont l'immense richesse
Et les grands revenus suffiraient à trois rois.
Bien ! mais ce superflu pour de meilleurs emplois
N'en peux-tu disposer ? Pourquoi ton opulence
Laisse-t-elle les bons languir dans l'indigence ?
Pourquoi voit-on crouler les temples saints des Dieux ?
De ce tas d'or enfin pourquoi, goinfre odieux,
Ne réserves-tu rien pour ta chère patrie ?
Et t'imagines-tu que pour toute la vie
La fortune à toi seul épargnera ses coups ?
Oh ! comme un jour de toi se riront les jaloux !
Vienne l'adversité ; pour conjurer la chance
Qui sera mieux armé ? Celui dont l'imprudence
Plia l'âme et le corps à mille faux besoins ?
Ou qui, possédant peu, désirant encor moins,
Prévoyant l'avenir et ne s'y fiant guère,
Sage aura dans la paix su préparer la guerre ? »
Oh ! vous pouvez m'en croire : en son temps j'ai connu
Ofellus ménageant ainsi son revenu ;
A l'étroit aujourd'hui, riche dans mon enfance,
Je ne l'ai jamais vu varier sa dépense.

Dans son modeste champ mesuré pour autrui,
Valeureux métayer d'un bien qui fut à lui,
En gardant ses troupeaux : « Jadis de votre père,
Dit-il, enfants, sachez ce qu'était l'ordinaire :
Des légumes sans plus et du jambon fumé.
Mais qu'après un long temps un hôte accoutumé
Me surprit, ou qu'un jour de pluie et de chômage
Un commensal aimé me vînt du voisinage,
Sans quérir à la ville un beau poisson lointain,
Une poule, un chevreau suffisait au festin.
Des grappes de ma vigne au plafond suspendues,
Des amandes, des noix, puis des figues fendues,
Voilà notre dessert; après quoi l'on buvait;
De rançon dans nos jeux la rasade servait;
On suppliait Cérès, humblement vénérée,
De couvrir les sillons d'une moisson dorée;
Le vin nous déridait, et les propos joyeux
Ramenaient la gaîté sur les fronts soucieux.
Dût la Fortune enfin d'une rigueur nouvelle
S'armer dans son courroux, que nous ravirait-elle ?
Est-on moins gras chez nous ? s'est-on rien refusé
Depuis que l'autre ici s'est impatronisé ?
C'est qu'après tout la terre est un bien qu'à personne,
A lui non plus qu'à moi, la nature ne donne.
L'intrus nous évinça; la chicane à son tour
Ou ses profusions l'évinceront un jour,
Tout au moins l'héritier qui survit et succède.
Ce champ portait mon nom, Umbrénus le possède :
Qu'il soit par lui, par moi, par tout autre exploité,
Nous avons l'usufruit, non la propriété.
Donc sachez dans les maux retremper vos courages,
Et du sort ennemi défier les outrages. »

Satire 6, II

C'étaient là tous mes vœux : un modeste domaine,
Quelques champs, un jardin, une claire fontaine,
Un limpide ruisseau tout près de la maison,
Un petit bois enfin pour fermer l'horizon.
Le ciel m'a donné plus et mieux, je le confesse :
Fais-moi paisiblement jouir de sa largesse,
Fils de Maïa; de toi c'est tout ce que je veux.
Pour grossir ma fortune à des moyens honteux
Si je n'eus point recours, et si par aucun vice,
Aucun excès, j'entends qu'elle ne s'amoindrisse;
S'il ne m'échappe aucun de ces vœux indiscrets :
« Oh ! si pour m'arrondir un jour à mes guérets
Je pouvais ajouter cette enclave importune ! »
Ou bien : « Si je pouvais rencontrer de fortune,
Protégé par Hercule, un vase rempli d'or,
Comme ce paysan qui, trouvant un trésor,
Laboura pour son compte, heureux propriétaire,
Le champ que pour un autre il bêchait mercenaire ! »
Si le présent me charme et me semble assez beau,
Je t'en prie, ô Mercure, engraisse mon troupeau,
Engraisse tout chez moi, tout fors l'esprit du maître.
Mon tuteur jusqu'ici, consens toujours à l'être.
Donc au milieu des monts, ainsi que dans un fort,
Loin de Rome et du bruit, que doit chanter d'abord
Une Muse sans lyre et qui va terre à terre,
Que l'asile où j'échappe, en mon coin solitaire,
Aux fatigants devoirs, au pesant Africus,
A l'automne fiévreux, pourvoyeur de l'Orcus?
Dieu qu'au matin l'on prie, ou Janus, si ce titre
Te sied mieux, des humains universel arbitre,
Par qui s'ouvre le jour et ses travaux divers,
(Ainsi plut-il aux dieux) inaugure ces vers.

Suis-je à Rome? aussitôt sans merci tu m'entraînes :
« Sois caution, dis-tu, prodigue soins et peines,
Et que nul avant toi n'acquitte un tel devoir. »
Mais l'Aquilon glacé siffle sous un ciel noir,
Le jour est raccourci par l'hiver et la neige ;
N'importe; il faut marcher, signer, jurer, que sais-je?
Et quand j'ai malgré moi contracté haut et clair
Un bel engagement qui me peut coûter cher,
Pour sortir de la foule, où chacun me retarde,
Je dois lutter, pousser; j'entends crier : « Prends garde !
Mais quel fou! que veut-il? » Ainsi de tous côtés
Éclatent contre moi les gens que j'ai heurtés.
« Mais pour être plus vite auprès de son Mécène,
Il renverserait tout quand son cœur l'y ramène! »
Douce injure après tout, miel exquis, j'en conviens.
Mais au sombre Esquilin lorsqu'enfin je parviens,
Soudain de front, de flanc voici que mille affaires
M'assaillent à l'envi qui ne me touchent guères :
« Avant la deuxième heure au Putéal il faut
A Roscius demain ne point faire défaut. »
— « Pour affaire commune, importante et nouvelle,
Quintus, le corps entier des scribes te rappelle
Qu'au conseil d'aujourd'hui tu promis d'assister. »
— « Bien scellés par Mécène il me faut rapporter
Les actes que voici. — J'essaîrai. — Qu'est-ce à dire?
Tu le peux, si tu veux; fais ce que je désire. »
Voici bientôt huit ans qu'au rang de ses amis
Mécène décida que je serais admis;
Pourquoi? Pour emmener bonnement dans sa chaise
Un compagnon de route à qui tout à son aise
Sans conséquence il pût confier quelque rien,
Par exemple ceci : « Quelle heure est-il? » ou bien :
« Syrus et Gallina sont-ils de force égale? »
Ou bien encor : « Déjà la fraîcheur matinale
Pince les imprudents; » un tas de ces secrets
Qu'impunément chacun livre aux plus indiscrets.

Le pauvre Horace ainsi tous les ours de la vie
D'heure en heure s'est vu plus en butte à l'envie.
S'est-il près de Mécène au spectacle montré ?
S'est-il au champ de Mars avec lui mesuré?
Tous de crier : « Voyez ce fils de la Fortune ! »
Un bruit fâcheux s'épand, né près de la tribune ;
Chaque passant m'aborde, et le front soucieux :
« Mais tu le dois savoir, toi qui hantes les dieux.
Des Daces, cher ami, n'as-tu rien ouï dire ?
— Moi ! rien absolument. — Allons donc ! tu veux rire
Comme toujours. — Eh ! non ; des dieux sois-je maudit,
Si je sais rien de plus ! — Ces domaines qu'on dit
Promis aux vétérans, est-ce dans l'Ausonie
Que César les doit prendre ou dans la Sicanie ? » .
Sur quoi j'ai beau jurer que j'ignore ; à leurs yeux
Je suis un homme étrange et bien mystérieux.
Hélas ! et l'heure fuit et je perds ma journée,
Et je soupire en vain : « Campagne fortunée,
Oh ! quand te reverrai-je? oh ! quand sous tes abris
Pourrai-je des vieux temps relire les écrits,
Et libre de dormir, libre de ne rien faire,
En savourant l'oubli de longs soins me distraire ! »
Revenez sur ma table, ô mets si doux pour moi,
Légumes d'un bon lard assaisonnés, et toi,
Fève que Pythagore appelait sa parente !
Divins repas du soir où si peu me contente,
Lorsque, entouré des miens et devant mon foyer,
Des reliefs du festin je me plais à choyer
Des marmots des valets la cohorte indiscrète.
Là fort diversement chaque invité se traite,
Au gré de son désir et non d'absurdes lois.
Tel boit sec et sa coupe est vide en une fois,
Tel autre à petits coups s'humecte ; on cause, et certe
Des villas, des maisons d'autrui nul ne disserte,
Ni même si Lépos danse plus ou moins bien ;
Mais de ce qui nous touche on parle, et l'entretien

Se borne aux points qu'aucun n'ignore sans dommage :
Pour le bonheur vertu, bien, qui fait davantage?
Qui scelle l'amitié? besoin? penchant? raison?
Puis quel est le principe et le comble du bon?
Cependant Cervius, dont la verve s'éveille,
Conte à l'occasion ses histoires de vieille.
D'Arellius ainsi vient-on naïvement
Nous vanter les grands biens, source d'un grand tourment:
« Un jour, dit mon voisin, dans son modeste asile
Un pauvre rat des champs reçut un rat de ville;
Vieil hôte, il hébergeait un de ses vieux amis.
Apre et dur à lui-même, il se croyait permis
D'ébrécher ces jours-là son mince patrimoine.
Pois chiches réservés, raisins secs, longue avoine,
Lard à demi rongé qu'il ménageait si bien,
De son avoir enfin bref il n'épargna rien.
D'un convive blasé qui, d'une dent hautaine
Interrogeant les mets, les effleurait à peine,
En variant les plats, le patron se flattait
De vaincre les dégoûts, tandis qu'il grignottait,
Étendu sur la paille, ivraie, orge vulgaire,
Laissant au citadin le meilleur de la chère.
« Mon pauvre ami, lui dit celui-ci, quel plaisir
« Peux-tu goûter céans? et que vas-tu choisir,
« Pour t'y loger, ces bois, ces monts inaccessibles?
« Ne préfères-tu pas à ces déserts horribles
« La ville et les humains? Viens, crois-moi, suis mes pas;
« Tout ce qui vit sur terre est soumis au trépas;
« Grands, petits, au destin nul ne se peut soustraire.
« Ainsi dès aujourd'hui, puisque tu le peux faire,
« Commence à vivre heureux, mon cher, et, souviens-toi
« Combien la vie est courte, et fais-en bon emploi. »
Il dit : charmé, vaincu, le cœur plein d'espérance,
Le rustique d'un bond hors de son trou s'élance.
On part; nos pèlerins dans la ville de nuit,
Se glissant sous les murs, veulent entrer sans bruit.

La nuit avait déjà de la voûte céleste
Parcouru la moitié; nos galants d'un pied leste
Dans un vaste logis vont s'installer tous deux.
Là sur des lits d'ivoire ils voyaient autour d'eux
Flamboyer l'écarlate, et dans mainte corbeille
S'étaler maint relief du festin de la veille.
Sur un brillant tapis de pourpre et de brocart
Le citadin d'abord étend le campagnard;
Puis devant lui, trottant tout autour, il entasse,
Pourvoyeur complaisant, les miettes qu'il ramasse;
En bon valet du reste il remplit son métier,
Et de tout ce qu'il sert il goûte le premier.
L'autre se laisse faire, heureux qu'on le festoie,
Et son nouvel état lui met le cœur en joie.
Mais sous un heurt soudain la porte retentit,
L'un et l'autre en sursaut se jette à bas du lit;
Et dans tous les recoins, éperdus, hors d'haleine,
Ils courent se blottir où la peur les entraîne;
Vingt molosses enfin de leurs longs hurlements
Ébranlent la maison jusqu'en ses fondements.
« Ami, dit le rustique, un tel genre de vie
« N'est point mon fait; adieu! Les bois sont ma patrie;
« J'y rentre, et dans mon trou prudemment retiré,
« A mon frugal menu je m'y résignerai. »

A Lollius, 2, I.

Dans Rome à déclamer lorsqu'à ton âge on reste,
Aîné des Lollius, j'ai relu dans Préneste
Des combats d'Ilion le chantre harmonieux,
Qui sait mieux qu'un Chrysippe, un Crantor, et dit mieux
Ce qu'est le beau, le laid, l'utile, le nuisible.
Pourquoi pensé-je ainsi? Tu vas, s'il t'est loisible,

En ouïr la raison. — La fable qui nous dit
Comment, pour un Paris et son amour maudit,
La Grèce et la Phrygie, aux combats ameutées,
Dans un conflit si long furent précipitées,
Des peuples et des rois peint l'aveugle transport.
Anténor est d'avis que d'un sanglant discord
On supprime la cause; à se faire un beau règne,
A vivre heureux Paris n'entend point qu'on l'astreigne.
Nestor du roi des rois et d'Achille offensés
Veut apaiser en vain les débats insensés;
L'un est bouillant d'amour, tous les deux de colère;
Et quand les rois sont fous, malheur au populaire!
Caprice, emportement, fourbe, rébellion
Eclatent dans les murs, hors des murs d'Ilion.
De ce qu'en retour peut la vertu, la sagesse,
Ulysse est un exemple offert à la jeunesse,
Ce dompteur des Troyens qui sous des ciels divers
Observa mœurs, cités, et sur les vastes mers,
Pour retrouver enfin Ithaque sa patrie
Et ramener les siens dans son île chérie,
Brava tant de dangers, endura tant de maux,
Sans que l'adversité l'abîmât dans ses eaux.
Qui ne connaît les chants des Sirènes perfides,
Les philtres de Circé? De ses lèvres avides
Si, comme ses rameurs, il eût bu le poison,
Et sous un joug infâme abdiqué sa raison,
Le héros avili n'était plus en échange
Qu'un chien immonde, un porc amoureux de sa fange.
Et que sommes-nous donc? Un tas de ravageurs,
Amants de Pénélope, inutiles rongeurs,
Bons chez Alcinoüs à faire chère lie,
Qui mettons notre gloire à gaspiller la vie,
Et du souci, dormant jusqu'au milieu du jour,
Aux sons de la cithare éloignons le retour.
Le brigand sort de nuit pour égorger un homme;
Toi, pour vivre, tu crains d'interrompre ton somme!

Valide cependant si l'on ne veut courir,
Une fois hydropique, il le faut pour guérir.
Ainsi dès avant l'aube à moins qu'on ne réclame
Livres, flambeaux, à moins qu'on n'applique son âme
Au culte de l'honnête et de la vérité,
Par la haine ou l'amour on veille tourmenté.
A débarrasser l'œil d'un fétu qui le blesse
D'où vient que notre main d'elle-même s'empresse,
Quand d'un vice de l'âme, ulcère invétéré,
Le traitement par nous est d'un an différé ?
Toute œuvre commencée est à demi finie ;
Ose donc et commence à bien régler ta vie.
Ajourner son dessein, c'est le fait du rustaud
Qui croit que de couler l'eau cessera bientôt;
Mais le fleuve toujours s'en va baignant ses rives,
Et roulera sans fin ses ondes fugitives.
On veut de l'or; on veut, pour procréer des fils,
Avoir femme opulente et féconde au logis,
Et sans trêve on laboure, on défonce, on défriche.
A qui reçut assez, que sert d'être plus riche ?
Des terres, des maisons, des tas de bronze et d'or,
A l'âme, au corps souffrants inutile trésor,
N'expulsent ni l'ennui ni la fièvre importune.
A qui sut amasser une honnête fortune,
Il faut, pour en jouir, une pleine santé.
Envahi par la crainte ou la cupidité,
Qu'est pour l'homme un domaine, un fastueux portique ?
Ce qu'au pied du goutteux est un bénin topique,
Une belle peinture à l'œil du chassieux,
A l'oreille obstruée un luth mélodieux.
Un vase impur aigrit tout ce que l'on y jette.
Fi de la volupté que la douleur achète !
Le convoiteux n'a rien; se borner est le mieux.
L'embonpoint d'autrui sèche et maigrit l'envieux :
Quel supplice ! Jamais les tyrans de Sicile
N'ont trouvé de torture en douleurs plus fertile.

Qui ne sait commander à son ressentiment
Paie, et d'un long regret, le plaisir d'un moment,
Quand il voit, mais trop tard, combien sa violence
A follement hâté l'heure de sa vengeance.
Qu'est-ce que la colère? Une courte fureur.
Réduis à la raison cette mère d'erreur,
Qui, du joug affranchie, ordonne en souveraine;
Dompte-la par le frein, dompte-la par la chaîne.
La bouche tendre encor, vois ce jeune coursier,
Docile sous la main d'un habile écuyer,
Suivre sans regimber la piste qu'on lui trace;
Dans une cour dressé ce jeune chien de chasse,
Dont une peau de cerf éveilla les abois,
Jappait longtemps avant de servir dans les bois.
Dans ton cœur encor pur, enfant, grave ces pages,
Et commence à goûter le commerce des sages;
Car du premier parfum déposé dans ses flancs
L'amphore se pénètre et le garde un long temps.
Comme en route au surplus je n'attends point qui traîne,
De rejoindre qui court je ne prends point la peine.

A Numicius, 6, I.

Numicius, crois-moi; ne s'engouer de rien,
Voilà de vivre heureux le vrai, le seul moyen.
Ce soleil, ces flambeaux d'où jaillit la lumière,
Des mobiles saisons la marche régulière,
A plus d'un spectateur ne causent nul émoi.
Et la terre et ses dons, qu'est-ce pour nous? dis-moi;
Et ces brillants joyaux qu'aux limites du monde
L'Arabe et l'Indien tirent du sein de l'onde,
Et ces cirques, ces jeux, ces battements de mains
Qu'à d'heureux favoris prodiguent les Romains,

De quel œil convient-il que tu les considères?
Convoiter de tels biens, redouter leurs contraires,
Presque au même degré c'est en être ravi :
D'un trouble douloureux l'un et l'autre est suivi,
Quand survient l'imprévu qui glace ou réconforte.
Douleur ou volupté, crainte ou désir, qu'importe,
Si tout ce qui dépasse ou l'espoir ou la peur
Paralyse âme et corps d'une aveugle stupeur?
La sagesse est folie et le juste est inique,
Si d'outrer la vertu notre rigueur se pique.
Va donc, et maintenant des merveilles des arts,
Bronze, argent, marbre antique, enivre tes regards;
Sur la pourpre de Tyr épands les pierreries;
Sois ravi qu'au barreau durant tes plaidoiries
Des milliers d'auditeurs sur toi braquent les yeux;
Chaque jour au Forum actif, industrieux,
Accours de grand matin, n'en reviens qu'à nuit close,
De peur qu'en ses greniers un Mutus ne dépose,
Par sa femme enrichi, plus de froment que toi,
Et qu'un vil parvenu, sans honneur et sans foi,
Quand pour lui tu devrais être un objet d'envie,
O honte! ne t'écrase et ne te mortifie!
Le temps exhumera les trésors enfouis,
Cachera ce qui brille à nos yeux éblouis;
Et lorsque d'Agrippa le fastueux portique,
Et la voie Appienne et sa chaussée antique
Ne connaîtront que toi, de l'Érèbe à la fin,
Comme Ancus et Numa, tu prendras le chemin.
Qu'un mal aigu déchire ou tes reins ou ta plèvre,
Tu chercheras en hâte un remède à la fièvre;
Si tu tiens à bien vivre (et qui donc n'y tient pas?)
Et que la vertu seule y conduise, en ce cas
Vis pour elle et renonce aux passe-temps frivoles.
Si pour toi la vertu n'est qu'un tas de paroles,
Comme un bois, sacré même, après tout n'est qu'un bois,
Crains qu'un rival au port avant toi quelquefois

N'arrive et ne dérobe à ta lenteur punie
Le trafic de Cibyre et de la Bithynie.
Va de mille talents arrondir un beau tas,
Double et triple et quadruple incessamment l'amas :
Dot, épouse, beauté, crédit, amis, naissance,
Roi du monde, l'argent en maître les dispense;
Et Suadéla même et Vénus à l'envi
Parent l'heureux courtier que Plutus a servi.
Le roi de Cappadoce a des milliers d'esclaves,
Mais n'a guère d'écus enserrés dans ses caves;
Fi de ce pauvre roi! Ne lui ressemble pas;
Sois plutôt Lucullus, à qui dans l'embarras
Des acteurs demandaient s'il pourrait pour la scène
De chlamydes, dit-on, prêter une centaine :
« Cent! fit-il, c'est beaucoup; mais enfin je verrai,
Et ce qu'on trouvera, je vous l'expédirai. »
Tôt après il récrit que dans son domicile
Ses gens en ont trouvé non pas cent, mais cinq mille,
Qu'on peut prendre en partie, ou toutes s'il le faut.
Un logis est bien nu, bien vide, où fait défaut
Ce large superflu qui, du propriétaire
Domaine inexploré, des voleurs fait l'affaire.
Donc si dans l'avoir seul le bonheur gît entier,
Sois le premier à l'œuvre, à l'œuvre le dernier.
Au faste, aux dignités si le bonheur s'attache,
Achetons à grands frais un esclave qui sache
Tous les noms des passants, et nous pinçant le bras
Nous oblige, en dépit de gênants embarras,
A leur tendre la main : « Dans la tribu Véline,
Dira-t-il, l'ascendant de celui-ci domine;
Celui-là te vaudra les voix des Fabiens;
Ennemi l'autre enlève, allié donne aux siens
La pourpre, les faisceaux et l'ivoire curule.
Préviens-les, et sur l'âge adaptant la formule,
Nomme-les père, frère, au moment opportun,
Adoption courtoise et qui flatte chacun. »

Bien souper suffit-il au bonheur de la vie?
Le jour luit, rendons-nous où Gaster nous convie,
A la pêche, à la chasse; escortés de traqueurs,
Traînant, comme un Gargile, épieux, toiles, piqueurs,
Du forum encombré traversons la cohue,
Pour qu'aux yeux de la foule au spectacle accourue,
Seul de tous un mulet, dans sa gloire marchant,
Rapporte un sanglier fourni par le marchand;
Jetons-nous dans le bain gorgés de nourriture;
Oublions tout, santé, bienséance et mesure;
Aux rôles de Céré qu'on inscrive nos noms;
Sus! et du roi d'Ithaque ignobles compagnons,
Préférons lâchement à la patrie absente
Les plaisirs défendus que Circé nous présente.
Mimnerme a-t-il raison, qui dit que sans les jeux,
Sans l'amour, sans les ris nul ne peut vivre heureux?
Dans les jeux, dans l'amour laisse couler la vie.
Adieu, porte-toi bien. Dans la philosophie
Connais-tu rien de mieux? dis-le de bonne foi;
Sinon, suis mon système, et partage avec moi.

A Mécène, 7, I.

Dans cinq jours je devais te rejoindre à la ville;
Mensongère promesse! Et durant tout sextile
Loin de toi, cher Mécène, aux champs je suis resté.
Mais veux-tu que je vive, et qu'en pleine santé
Je te revienne? accorde à ma trop juste crainte
Le congé que j'obtiens dès la première atteinte.
Car la figue mûrit sous un soleil ardent;
Des funèbres convois le lugubre intendant
Marche sombre, escorté de ses noires armées;
Partout, pâles d'effroi, des mères alarmées,

Des pères inquiets tremblent pour chaque enfant;
Les labeurs du barreau sous un ciel étouffant,
Les devoirs qu'il faut rendre à des patrons rigides,
Redoublent sans merci les fièvres homicides
Et brisent tous les jours le sceau des testaments.
Lorsque des monts albains les frimas incléments
Auront blanchi la cime, à ton frileux poète
Le rivage offrira quelque tiède retraite;
Mes livres m'y suivront, et je m'y blottirai,
Et si tu le permets, je ne te reverrai,
O doux et tendre ami, qu'au jour où sur son aile
Zéphyre nous rendra la première hirondelle.
Tu m'as certe enrichi, mais sans l'air de dédain
Du Calabrais offrant les fruits de son jardin :
— Mange donc, je t'en prie. — Oh! j'en ai suffisance.
— Emporte et sans compter.— C'est trop de complaisance.
— Les enfants feront fête à ces petits cadeaux.
— Je t'en suis obligé plus que si sur mon dos
J'en rapportais ma charge. — Ah vraiment! à ton aise;
Nos porcs les mangeront tantôt, ne t'en déplaise.
Donner ce qu'il méprise et ce qu'il n'aime pas,
C'est le fait du prodigue et du sot; des ingrats
Dans ces guérets maudits l'engeance se propage.
Sur qui les mérita l'honnête homme, le sage
Déclare qu'il est prêt à répandre ses dons,
Sans confondre pourtant l'argent ni les jetons.
J'entends sur ton bienfait régler ma gratitude,
Être digne de toi; mais dans ma solitude
S'il doit m'être interdit de rentrer un seul jour,
Rends-moi mon feu, rends-moi ma vigueur en retour,
Sur mon front rétréci ma noire chevelure,
Et mon si doux sourire et ma voix douce et pure,
Et ma bonne Cinare et les joyeux festins
Où je pleurais sa fuite et ses dépits mutins.
Certain mulot fluet par une fente étroite
Dans un grand vase à blé, qu'à son aise il exploite,

Se glissa de fortune, et bien repu de grain,
A se tirer de là s'évertuait en vain,
Quand, de loin l'avisant, une fine belette
Lui crie : « Ami, ta panse est par trop rondelette;
Jeûne un peu; maigre entré, maigre il te faut sortir.
Pour qui cet apologue ? et veut-on m'avertir ?
Soit; je renonce à tout, et je ne suis pas homme
A vanter, mais bien soûl, pauvre chère et bon somme;
Et contre les trésors de l'Arabe indompté
Je n'échangerais pas loisir et liberté.
Ma réserve souvent te semble méritoire;
De te nommer mon père et mon roi je fais gloire,
Devant toi, loin de toi; mais devenus un faix,
Prends-y garde, je puis renoncer aux bienfaits.
Je goûte assez ce fils du patient Ulysse,
Télémaque, disant : « Aux chevaux mal propice,
« Ithaque est un endroit de plaines dépourvu,
« Noble Atride, où des prés le gazon n'est pas dru.
« Ainsi reprends un don qui veut un champ plus vaste. »
Peu sied bien aux petits, et Rome avec son faste
Me plaît moins que Tibur et ses calmes déserts
Et la molle Tarente et ses bois toujours verts.
Philippe, un citoyen actif, infatigable,
Aux combats du Forum athlète redoutable,
Après la huitième heure, un jour que du barreau,
Des ans qui lui pesaient portant mal le fardeau,
Il revenait chez lui si las que les Carènes,
Bien voisines pourtant, lui semblaient trop lointaines,
Sous l'auvent d'un barbier, seul et rasé de frais,
Avise un inconnu sur des ongles bien faits
Promenant mollement le fer qui les nettoie.
« Démétrius ! » dit-il au valet qu'il emploie,
Des ordres de son maître adroit exécuteur,
« Holà ! pars, interroge, et prompt inquisiteur,
« Sache quel est l'état, le pays de cet homme,
« Son père, son patron et comment il se nomme. »

Le valet va, revient, alerte et fin limier :
« Il s'appelle Ména, de crieur fait métier,
« Assez pauvre d'écus, non dépourvu d'estime ;
« Laborieux sans fuir un repos légitime,
« Il gagne, mais jouit; possède une maison,
« Y reçoit des amis comme lui sans façon,
« Goûte assez le théâtre, et quitte des affaires,
« Hante le Champ de Mars et nos jeux populaires. »
« — D'approfondir la chose il faudra m'occuper ;
« Dis-lui que je l'attends ce soir même à souper.
Muet, abasourdi d'une telle merveille,
Ména dès l'abord n'ose en croire son oreille;
Bref, il refuse. — « A moi ! le drôle aurait osé !
« — Mais oui; crainte ou mépris, le drôle a refusé. »
Le lendemain Philippe, arrivé sur la place,
L'avisant qui déjà vend à la populace
Des nippes de vil prix, l'aborde et sans détour
L'interdit brusquement d'un gracieux bonjour.
Ména confus s'excuse, alléguant les affaires
Et de son dur métier les liens mercenaires ;
Chez Philippe il eût dû se rendre le matin,
Le voir, le saluer, le prévenir enfin.
« Je consens, dit Philippe, à pardonner la faute,
« Mais pourvu qu'à souper ce soir tu sois mon hôte,
« Après la neuvième heure. — A tes ordres. — Fort bien !
« Et d'ici là travaille et décuple ton bien. »
A l'heure dite on vient; de tout, de rien l'on glose ;
Philippe enfin consent qu'il parte et se repose.
Bientôt avec plaisir il voit que le poisson,
Amorcé par l'appât, revient à l'hameçon ;
Le client du matin du soir est le convive ;
Du Latium enfin lorsque la fête arrive,
A la campagne il est par Philippe emmené.
Ména, sur une mule à l'amble promené,
Vante sans fin les champs, le ciel de la Sabine.
D'un air malicieux Philippe l'examine,

Et voulant à tout prix s'amuser : « Volontiers
« Je te ferai présent de deux mille deniers,
« Et de t'en avancer tout autant je projette,
« Si d'un tout petit champ tu veux faire l'emplette. »
Le marché se conclut; bref (car j'en ai trop dit,
Et craindrais sans besoin d'allonger le récit)
De citadin qu'il fût Ména devient rustique;
De se connaître en vins, en guérets il se pique;
Il taille ses ormeaux, et sans trève et sans fin
Vieillit exténué par l'âpre amour du gain.
Mais quoi ! voici bientôt ses moutons qu'on lui vole,
Puis ses jeunes chevreaux que la peste désole;
La récolte a déçu son espoir et ses vœux;
L'excès de la fatigue a fait mourir ses bœufs.
Aigri, désespéré, par une nuit obscure,
Il enfourche à la hâte une pauvre monture,
Et tout droit à Philippe il court conter son fait.
Philippe, en le voyant hâve, inculte et défait :
« Fi ! Ména, c'est pousser la lésine à l'extrême;
« Tu me parais trop chiche et trop dur pour toi-même.
« — Dur ! non, mais malheureux, dirais-tu, cher patron,
« Si plutôt tu voulais me donner mon vrai nom.
« De grâce ! par ta main, tes Lares, ton génie,
« Rends-moi, je t'en conjure, à ma première vie.
Voit-on qu'on s'est mépris et qu'on s'est mécompté?
Il faut revenir vite au bien qu'on a quitté,
Et le proverbe est vrai qui veut qu'à sa mesure
Chacun selon son pied adapte sa chaussure.

Les quatre Ages de la Vie (A..P.).

. . . . . .

Discerne bien les goûts et les mœurs de chaque âge;
Les ans changent les traits, les humeurs, le langage.

L'enfant qui sait déjà parler sans embarras
Et marquer d'un pied sûr l'empreinte de ses pas,
A ses pareils mêlé, court s'ébattre à son aise;
Un rien l'irrite, un rien le distrait et l'apaise,
Et vingt fois en une heure il change de maintien.
L'imberbe adolescent, d'un importun gardien
Libre enfin, des chevaux, des chiens fait ses délices,
Du poudreux Champ de Mars aime les exercices,
Cire molle et flexible où le vice s'empreint,
Indocile à la voix qui conseille ou contraint,
Assez peu diligent à pourvoir à l'utile,
Prodigue, visant haut, ardent mais versatile
Et prompt à délaisser ce qu'il aima le mieux.
L'âge viril plus mûr prend des goûts sérieux :
On se fait des amis; on poursuit l'opulence,
Les grandeurs, même au prix de son indépendance;
Et l'on ne craint rien plus qu'un maladroit écart
Qu'il serait malaisé de réparer plus tard.
Le vieillard est en proie à des fléaux sans nombre :
Il amasse, et toujours malheureux, toujours sombre,
Il tremble de jouir, et dans tous ses desseins
D'un pas lent et glacé chemine vers ses fins;
Il temporise inerte, il attend, il suppose
Que d'un long avenir à souhait il dispose,
Quinteux, grondeur, vantant le bon vieux temps passé,
Heureux lorsque par lui le jeune âge est tancé.
Le flux des ans pour nous incessamment amène
Force biens passagers que le reflux entraîne :
Ne faisons point parler nos acteurs au hasard,
L'enfant en homme fait, le jeune homme en vieillard,
Et sachons demeurer dans ce qui sied à l'âge,
A la condition de chaque personnage.

. . . . . .

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er MAI 1873

Le dixième volume des Mémoires contiendra un certain nombre de notices nécrologiques consacrées à la mémoire des Membres de la Société qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès, et spécialement de MM. Huot, Caron, Baudry de Balzac, Rigault, Bouchitté, Coupin, Boisselier, Emile Deschamps, Montalant-Bougleux, Le Roi, etc., etc.; les deux derniers décédés au commencement de 1873.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

M. le Préfet de Seine-et-Oise.

M. le Maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES :

MM.

1836. Eugène DE BOUCHERMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur (1834) (1).

1837. PLOIX, ✻, ancien maire et conseiller général (1835).

— AMOUROUX, ✻, ancien inspecteur de l'Académie de Paris (1836).

1838. Comte LOZ DE BRANCOURT, ✻, officier supérieur en retraite (1836).

1842. V. LAMBINET, juge d'instruction (1841).

(1) Le date qui suit le nom d'un Titulaire indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre.

MM.

1849. Ad. FONTAINE, ✻, professeur de dessin à l'Ecole militaire (1847).

1857. Eud. SOULIÉ, ✻, conservateur des Galeries historiques (1856).

— Léon BOUGLEUX, ancien juge au Tribunal de commerce (1841).

1858. JEANDEL, avocat (1858).

1859. COUGNY, professeur de rhétorique au lycée Henri IV (1858).

1860. Aug. MONTALANT, chef du bureau de la comptabilité à la Mairie (1858).

— AUGER, agréé au Tribunal de commerce (1859).

1861. DIGARD, avocat à la Cour d'appel.

1863. DURAND DE LAUR, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Versailles (1862).

— Edm. CHARDON, rédacteur à la Direction générale de l'enregistrement (1861).

— GUEULLETTE, attaché au Ministère des finances (1861).

— D'URCLÉ, *idem.* (1861).

— RUDELLE, substitut du Procureur de la République, à Melun (1861).

— COURTEVILLE, commissaire-priseur (1862).

1864. NOEL, ✻ professeur de rhétorique au Lycée de Versailles.

1866. G. DOUBLET, juge suppléant au Tribunal de première instance (1858).

1867. THIBIERGE, substitut du Procureur de la République, à Pontoise.

1868. HUEBER, chef d'institution (1866).

— DÉLEROT, conservateur de la Bibliothèque de la Ville (1855).

1870. RIMBAULT, ✻, ancien principal du collége de Chartres (1869).

1872. MERCIER, vérificateur des poids et mesures (1870).

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

1834. Remilly, C. ✻, ancien maire, ancien député.
1844. Finot, notaire.
1846. Lane, professeur d'anglais au Lycée.
1851. Marchand, ancien notaire.
1858. Lambert, professeur de musique au Lycée.
1859. Housay, agréé au Tribunal de commerce.
1860. Lambert, avocat.
1862. Barbu, membre du conseil général.
1863. Delaistre, professeur au Lycée.
1867. Félix Letourneur.
1869. De Javel, attaché à la Caisse des Dépôts et Consignations.
1870. Em. Legrand, homme de lettres.
— Georges Haussmann, avocat au Tribunal de première instance.
1872. Bérard-Varagnac, secrétaire particulier du Ministre de l'intérieur.

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES.

MM.

1867. Cicile, ancien professeur d'anglais au Lycée.
— V. Bart, ancien commissaire-priseur.
1868. Des Tournelles, premier commis de la Direction des domaines.
— De Saint-Vincent, capitaine du génie.
— E. Delle, avoué près le Tribunal de première instance.
1872. Antoine, professeur d'histoire au Lycée.
— Dutilleux, chef de division à la Préfecture.
— Marcel Rodouan.
— Brunet, chef de bureau au Ministère de l'intérieur.
— Ach. Taphanel, attaché à la direction des études de l'Ecole militaire.

MM.

1873. Léopold Cerf, imprimeur, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

— Gazo, inspecteur des contributions en retraite.

— Blot, directeur du *Journal de l'instruction publique*, Paris.

— Desjardins, conservateur des archives de la Préfecture.

— Abbé Gauthier, curé des Clayes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés depuis le 1er septembre 1870.

MM. Vatel, ancien membre titulaire, avocat à Paris.

Belot, ancien membre titulaire, professeur à la Faculté des lettres, Lyon.

Ordinaire, ancien membre titulaire, professeur de rhétorique au Lycée Condorcet.

Frédéric Barré, ancien membre titulaire, à Etampes.

Léon Fontaine, professeur de rhétorique au Lycée de Bourg.

Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

Bonnejoy, docteur-médecin, à Paris.

Guégan, directeur de l'octroi, à Saint-Germain-en-Laye.

COMMISSION DES MÉMOIRES (T. IX).

MM. D'Urclé, président; — Le Roi; — Délerot; — Rimbault; — Cougny; — Chardon; — Anquetil, secrétaire perpétuel.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Pages.

Séance solennelle du 22 décembre 1871. — Allocution de M. Augustin COCHIN, membre de l'Institut, préfet de Seine-et-Oise, président d'honneur I

Discours de M. D'URCLÉ, président annuel. VI

Rapport sur les travaux des deux années académiques précédentes, par M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel . . XXIX

Séance ordinaire du 5 janvier 1872. — Installation et allocution de M. CHARDON, président annuel. XLIX

Séance solennelle du 29 novembre 1872. — Allocution de M. DE CHAMBON, préfet de Seine-et-Oise, président d'honneur LVI

Discours de M. CHARDON, président annuel. LX

Rapport sur les travaux de la dernière année académique, par M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel. LXXVII

DEUXIEME PARTIE

La disette de 1789 à 1792. Episodes de la Révolution française dans Seine-et-Oise, par M. DRAMARD, membre correspondant 1

Notice sur la statue de la Vierge, nommée la Diége, à

Pages.

Jouy-en-Josas, par M. l'abbé GRIMOT, curé de l'Isle-Adam, membre correspondant 109
Lettre de Pétion à la municipalité de Versailles, à propos du 10 août 1792. 114
Le capitaine François de La Noüe, dit Bras-de-Fer. — Etude sur le XVIe siècle, par M. E. COUGNY, membre titulaire 115
Chars. — Son histoire, ses hauts barons, son vieux château, son Hôtel-Dieu, son église. Bercagny et ses environs, par M. le Dr BONNEJOY, membre correspondant. . 168
Notice biographique sur Adrienne Lecouvreur, par M. MERCIER, membre titulaire. 267
De l'éducation d'un gentilhomme français au XVIIe siècle, par M. NOEL, membre titulaire 276

Fabre d'Eglantine à Liége, ou la puissance des vers, par M. MONTALANT-BOUGLEUX, membre titulaire 286
Les œuvres d'Emile DESCHAMPS. Hommage à ses éditeurs, par le même. 293
Le chien de berger, le chien de l'aveugle et le limier par-devant Cerbère, par M. Ch. LAFOSSE, membre correspondant. 298
Poésies diverses, par M. COURTEVILLE, membre titulaire. 301
Fragments d'une traduction d'Horace, par M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel 305
Liste des membres de la Société 327

Versailles. — Imprimerie de E. AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

RAIRIE DE L.-F. BER

46, Rue de la Paroisse, à Versailles.

M. ANQUETIL.

orace, traduites en vers
s. Édition complète ; 1 vol.
in-18 de 600 pages. Dela-
et Cᵉ, éditeurs.
et Conférences pédagogiques.
rection du Saint-Empire ro-
— *Némésis*, par Cluvienus.

M. H. BOUCHITTÉ.

alisme chrétien au XI *siècle* ;
in-8°.
1 vol. in-8°.

M. E. COUGNY.

ur le XVIᵉ *siècle* : Guillaume
, — Pibrac, — Un procès en
e de droits régaliens, — De
losophie chez les juriscon-
— Du parti républicain
Henri III, — La comédie po-
e dans les collèges, — Les
nces d'apparat au Parlement
ris, etc. In-8°.

M. E. DÉLEROT.

tions de Gœthe avec Ecker-
traduites en français. Char-
r, 2 vol. in-12.
is critiques sur Gœthe. In-8°.
s poëtes ont dit de Versailles.
in-12.
torix, scènes historiques.
s pendant l'occupation. 1873,
in-8°.

M. EM. DESCHAMPS.

complètes. 6 vol. in-18 (en
de publication).

M. G. DESJARDINS.

on allemande dans Seine-et-
1870-1871. 1 vol. in-8°.

M. CÉSAR CANTU.

rétiques d'Italie, traduction
MM. An. Digard et Edmond
n ; 5 vol. in-8°.
sseurs de la Réforme, — Le Concile
, — L'Hérésie scientifique au
siècle, — La Révolution au XIXᵉ siè-
Palais-Cretté, rue de Rennes.)

M. DURAND DE LAUR.

, précurseur et initiateur de
sprit moderne. 2 forts vol.
.

M. A. LEGRE

Holberg considéré comm
Molière. 1864 ; Hache
A travers la Saxe, Souv
des. Paris, 1866 ; Ha
Iphigénie en Tauride, de
duite en vers français
d'une étude. Meyruei
Marcus Ulpius Trajan,
maines. 1868 ; Meyru
La France et la Prusse
toire. 1872 ; Sandoz et F

M. LE ROI.

Histoire de Versailles. 2
Curiosités historiques. 1 v
Les Eaux de Versailles. 1
Journal de la santé de
1 vol. in-8°.
Journal de Narbonne. 1 v.

N. B. Ces deux derniers ouv
édités aux frais de la Sociét

M. P. M. R. MERC

Arcy-le-Ponsard, précis
et historique. 1 vol. in-

M. MONTALANT-BOU

Des poëtes de cour, etc. 2
Santeul. 1 vol. in-18 jésus
Chants et Récits de la Berc
in-18 jésus.
Chants de ma retraite. 1 v
Effusions poétiques. 1 vol.
Attila II à Versailles. 1 v

M. HIPP. RIGAUL

Œuvres compl. 4 v. in-8° ;

M. A. THÉRY.

Histoire de l'éducation e
2 vol. in-8°
Le génie de saint Augustin.

M. ÉT. VACHERO

Œuvres philosophiques. 6
— Histoire de l'École
drie. 3 vol. — La métaph
la science. 2 vol. — Ess
losophie critique. 1 vol.

M. VATEL.

Vergniaud : manuscrits, c
dance, projet de défens
etc., suivis de lettres i
Marat, Robespierre, etc
in-8°. (Sous presse.)

Versailles. — Imprimerie de E. AUBERT.

LIBRAIRIE DE P.-J. ÉTIENNE

46, Rue de la Paroisse, à Versailles.

M. ANQUETIL.

Odes d'Horace, traduites en vers français. Edition complète; 1 vol. grand in-18 de 600 pages. Delagrave et Cie, éditeurs.
Discours et Conférences pédagogiques.
La Résurrection du Saint-Empire romain, — Némésis, par Cluvienus.

M. H. BOUCHITTÉ.

Le Rationalisme chrétien au XIe siècle; 1 vol. in-8°.
Poussin, 1 vol. in-8°.

M. E. COUGNY.

Etudes sur le XVIe siècle : Guillaume Duvair, — Pibrac, — Un procès en matière de droits régaliens, — De la philosophie chez les jurisconsultes, — Du parti républicain sous Henri III, — La comédie politique dans les collèges, — Les audiences d'apparat au Parlement de Paris, etc. In-8°.

M. E. DÉLEROT.

Conversations de Gœthe avec Eckermann, traduites en français. Charpentier, 2 vol. in-12.
Fragments critiques sur Gœthe. In-8°.
Ce que les poètes ont dit de Versailles. 1870, in-12.
Vercingétorix, scènes historiques.
Versailles pendant l'occupation. 1873, grand in-8°.

M. EM. DESCHAMPS.

Œuvres complètes. 6 vol. in-18 (en cours de publication).

M. G. DESJARDINS.

L'invasion allemande dans Seine-et-Oise, 1870-1871. 1 vol. in-8°.

M. CÉSAR CANTU.

Les Hérétiques d'Italie, traduction de MM. An. Digard et Edmund Martin; 3 vol. in-8°.

Les précurseurs de la Réforme. — Le Concile de Trente. — L'Hérésie scientifique au XVIIe siècle. — La Révolution au XIXe siècle. (Ve Putois-Cretté, rue de Rennes.)

M. H. DURAND DE LAUR.

Erasme, précurseur et initiateur de de l'esprit moderne. 2 forts vol. in-8°.

M. A. LEGRELLE.

Holberg considéré comme imitateur de Molière. 1384; Hachette, in-8°.
A travers la Saxe, Souvenirs et études. Paris, 1866; Hachette, in-12.
Iphigénie en Tauride, de Gœthe, traduite en vers français et précédée d'une étude. Meyrueis, in-18.
Marcus Ulpius Trajan, scènes romaines. 1863; Meyrueis, in-18.
La France et la Prusse devant l'histoire. 1872; Sandoz et Fischbacher.

M. LE ROI.

Histoire de Versailles. 2 vol. in-8°.
Curiosités historiques. 1 vol. in-8°.
Les Eaux de Versailles. 1 vol. in-8°.
Journal de la santé de Louis XIV. 1 vol. in-8°.
Journal de Narbonne. 1 v. in-8°.

N. B. Ces deux derniers ouvrages ont été édités aux frais de la Société.

M. P. M. R. MERCIER.

Arcy-les-Ponsard, précis statistique et historique. 1 vol. in-8°.

M. MONTALANT-BOUGLEUX.

Des poètes de cour, etc. 2 vol. in-18.
Santeul. 1 vol. in-18 jésus.
Chants et Récits de la Révolution. 1 vol. in-18 jésus.
Chants de ma retraite. 1 vol. in-18.
Effusions poétiques. 1 vol. in-12.
Attila II à Versailles. 1 vol. in-18.

M. HIPP. RIGAULT.

Œuvres complètes. 4 v. in-8°; Hachette.

M. A. THÉRY.

Histoire de l'éducation en France. 2 vol. in-8°.
Le génie de saint Augustin. 3 v. in-8°.

M. ÉT. VACHEROT.

Œuvres philosophiques. 3 vol. in-8°.
— Histoire de l'École d'Alexandrie. 3 vol. — La métaphysique et la science. 2 vol. — Essais de philosophie critique. 1 vol.

M. VATEL.

Vergniaud : manuscrits, correspondance, procès de Louis, Capet, etc., suivis de lettres inédites de Marat, Robespierre, etc. 2 vol. in-8°. (Sous presse.)

Versailles. — Imprimerie de E. AUBERT.